32.B.8.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

KONINKLIJKE BELGISCHE ACADEMIE

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR GESCHIEDENIS

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS

TOME VI

SUPPLÉMENT

(1598-1700)

PAR

Joseph CUVELIER

ET

Joseph LEFÈVRE

144

BRUXELLES

PALAIS DES ACADEMIES

RUE DUCALE, 1

1937

BIBL. UNIV.

2 B.8.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

MM. Édouard Poncelet, Président.
Joseph Cuvelier, Secrétaire.
Vte Charles Terlinden, Membre.
Herman Vander Linden, id.
Léon van der Essen, id.
Hubert Van Houtte, id.
Jules Vannérus, id.
Émile Fairon, Membre suppléant.
R. P. Édouard de Moreau, S. J., »
M. Michel Huisman, »

CORRESPONDANCE DE LA COUR D'ESPAGNE

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS

TOME VI

SUPPLÉMENT

(1598-1700)

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS

TOME VI

SUPPLÉMENT

(1598-1700)

PAR

Joseph CUVELIER

ET

Joseph LEFÈVRE

BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES
RUE DUCALE, 1

1937

BIBL. UNIV.
GENT

1937/R. 2789

MARCEL HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

PRÉFACE

Si l'on veut bien se rapporter au tome I[er] de cet ouvrage, paru en 1923, on pourra constater (*Préface*, p. XIV, note 2) que, dès ce moment, nous prévoyions l'éventualité de la publication d'un supplément à ce recueil. En corrigeant les épreuves de la seconde moitié de ce tome I, il nous avait semblé, en effet, que M. Henri Lonchay, pour des raisons qui nous échappent, n'avait pas tiré tout le parti voulu des sources belges de la Correspondance, notamment du fonds de la Secrétairerie d'État et de Guerre qu'il connaissait cependant mieux que personne. Mais, au moment où la Commision royale d'Histoire nous confia la continuation de l'ouvrage, il était trop tard pour apporter des modifications en ce qui concernait la matière du tome I[er] et nous décidâmes de publier tel quel le manuscrit qui nous avait été remis.

L'examen attentif de la suite de la copie fortifia notre conviction de la nécessité de mettre davantage à profit les archives belges. Le tome II, qui vit le jour en 1927, contient déjà un nombre à peu près double d'actes de celui qui avait été envisagé d'abord. On peut en dire autant des tomes suivants. Et cependant, au fur et à mesure de l'avancement du travail, nous nous aperçûmes qu'il restait encore des lacunes à combler. Elles n'étaient plus, évidemment, en aussi grand nombre que pour le règne de Philippe III qui a fourni à lui seul environ le tiers de ce supplément. Mais nos recherches sur les règnes de Philippe IV et de Charles II nous avaient cependant con-

duits à la découverte de documents qu'il eût été regrettable de ne pas faire figurer dans ce recueil. Nous allons les passer brièvement en revue.

En ce qui concerne le tome I^er^, indépendamment d'un examen plus approfondi des recueils 176 à 185 de la Secrétairerie d'État et de Guerre, auxquels il a déjà été fait allusion, nous avons complété le travail par l'insertion d'un certain nombre d'actes de la correspondance du marquis Spinola, conservée dans les papiers d'État et de l'Audience.

D'autre part, étant donné que la grande collection des *Documentos ineditos para la historia de España* ne figure que dans quelques rares bibliothèques de notre pays, nous avons cru opportun d'extraire du tome XLII des analyses de la correspondance de l'Archiduc Albert avec le duc de Lerme. Dès lors, il s'imposait de mettre aussi à contribution la correspondance d'Isabelle avec le même duc, contenue dans le livre beaucoup plus récent et plus accessible de Rodriguez Villa *Correspondencia de la infante archiduquesa doña Isabel Clara Eugenia de Austria con el duque de Lerma* (Madrid, 1906).

Pour qui sait que le duc de Lerme était le véritable intermédiaire entre Madrid et Bruxelles, la correspondance de ce haut personnage devait constituer le complément indispensable de celle de nos princes avec le Roi d'Espagne. On peut en dire autant du chanoine de Tolède, Juan Carillo, qui fut un agent personnel d'Albert. C'était le secrétaire privé de l'Archiduc, Suarez de Arguello, qui était à Bruxelles le correspondant de Carillo. De leurs nombreuses lettres, nous avons retenu surtout celles qui concernaient les provisions dont on connaît l'importance primordiale dans les affaires des Pays-Bas au XVII^e^ siècle. Elles nous permettent de saisir sur le vif les efforts presque surhumains qu'il fallut déployer auprès de la Cour et des Ministres

pour leur arracher les subsides toujours insuffisants indispensables à la conduite de la guerre aux Pays-Bas. Le rôle de Carillo fut repris, dans la suite, par Luis de Alarcon, dont la correspondance, comme celle de Carillo, émaille de détails savoureux sur les intrigues de Cour auxquelles il fallut se livrer pour défendre les légitimes intérêts de nos archiducs.

Indépendamment des documents conservés dans notre grand dépôt national, il nous a fallu recourir, pour ce qui regarde le gouvernement d'Isabelle, aux précieux manuscrits n^os^ 16147 et 16149 de la Bibliothèque royale, qui contiennent des lettres du marquis d'Aytona, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles de 1629 à 1633. Ce sont surtout les lettres adressées à Philippe IV et à Olivarès qui montrent l'acuité de la crise politique et militaire résultant du départ de Spinola des Pays-Bas, crise qui éprouva si durement l'Infante dans les dernières années de sa vie.

Dans la préface du tome III, nous avons fait ressortir le caractère international de la politique des Pays-Bas sous le gouvernement du Cardinal-Infant. Nous avons cru devoir compléter notre documentation à cet égard par l'analyse de certaines pièces diplomatiques échangées avec les ambassades espagnoles de Londres, Vienne, etc. Le rôle important joué par Pierre Roose nous a incités à puiser, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, à la correspondance du chef-président dans les archives du Conseil privé. D'autre part, nous avons eu recours aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris pour faire connaître la correspondance de Francisco de Melo pendant les années 1642 et 1643. Enfin, pour ce qui touche le marquis de Castel Rodrigo, c'est au manuscrit 16150 de notre Bibliothèque royale, que nous avons eu recours pour la connaissance de certaines lettres échangées entre le Gouverneur Général et Philippe IV.

Pour le tome IV, nous avons jugé utile d'enrichir notre docu-

mentation par la publication des lettres de Léopold-Guillaume adressées à Don Luis de Haro, le premier ministre de Philippe IV. Indépendamment des fonds de la Secrétairerie d'État et de Guerre et de l'ambassade d'Espagne à La Haye, il a fallu recourir ici, encore une fois, à la *Colleccion de documentos ineditos,* particulièrement au tome LXXXIV.

La matière du tome V, enfin, a pu être complétée par quelques recherches plus approfondies dans les Archives des Conseils collatéraux, notamment les correspondances et les consultes des Conseils privé et d'État, qui ont fourni de nombreux éléments dignes de figurer dans cette publication.

Tel qu'il est à présent achevé, embrassant le XVII[e] siècle tout entier, nous espérons que ce recueil, avec ses quelque 12,000 documents en majeure partie inédits, projettera quelques lumières nouvelles sur l'une des périodes les moins connues de notre histoire nationale.

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS

SUPPLÉMENT

(1598-1700)

---

1. Madrid, 1 octobre 1598. — *L'Infante Isabelle aux Conseils collatéraux et aux Conseils des provinces.*

L'Infante notifie la mort du Roi son père.

Audience, reg. 620, fol. 68.

2. Madrid, 18 octobre 1598. — *Philippe III à Albert.*

La paix de Vervins stipule dans un de ses articles que durant l'espace de six mois on peut inclure dans le traité toutes les personnes qui seront désignées à cet effet, de commun accord par les rois de France et d'Espagne. L'Archiduc doit donner en Flandre les instructions nécessaires pour faire comprendre dans le traité le prince Doria (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 176, fol. 20.

(1) Gian Andrea, prince de Melfi.

3. Madrid, 19 octobre 1598. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a appris avec plaisir la hâte apportée par l'Archiduc à se mettre en route. De son côté il fait tous les préparatifs nécessaires pour arriver rapidement à Barcelone.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 176, fol. 23.

4. Bruxelles, 29 octobre 1598. — *Le Cardinal André d'Autriche à Albert.*

Albert a notifié sa volonté de faire célébrer à Bruxelles des obsèques en l'honneur du roi défunt, avec la même solennité que celles de Charles-Quint. Le Cardinal s'est informé du cérémonial suivi alors. Il rapporte que la pompe a été extraordinaire et que la dépense a dépassé les 100,000 livres. Pour faire de même il faudrait disposer maintenant de 200,000 à 300,000 livres, eu égard au renchérissement de toutes choses. Philippe II a assisté en personne au service funèbre de son père, avec des princes étrangers, des chevaliers de la Toison d'Or, espagnols, belges, italiens et autres. La préparation de ces cérémonies a duré un certain temps, comme on peut voir dans le livre imprimé à ce sujet. Le Gouverneur est perplexe au sujet de l'interprétation à donner à la lettre d'Albert. Il fera en sorte que le service religieux soit similaire à celui de l'Empereur et laisse à l'Archiduc le soin de décider des modalités de la cérémonie de l'offrande pendant la messe. Dès que la nouvelle de la mort a été connue, on a sonné les cloches de toutes les églises et on a prescrit dans chacune un service solennel.

Audience, reg. 620, fol. 149.

5. Ussolengo, 6 novembre 1598. — *Albert au Cardinal André.*

A propos des obsèques de Philippe II. L'Archiduc répète sa décision de suivre le cérémonial usité pour Charles-Quint. On pourra renoncer cependant au concours de la cavalerie qui a accompagné les funérailles de l'Empereur et à d'autres participations de ce genre. Il faut que les choses soient faites magnifiquement, en présence des évêques, prélats, abbés, chevaliers de l'Ordre, gouverneurs, gentilshommes. Rien ne

peut manquer de ce qui est requis pour la pompe des offices. Le cérémonial de l'offrande et la fixation du jour sont laissés aux soins d'André.

Audience, reg. 620, fol. 169.

6. Bruxelles, 20 novembre 1598. — *Le Cardinal André d'Autriche à Albert.*

Accusé de réception des douze lettres d'Isabelle destinées aux Conseils et relatives à la mort de Philippe II. André les a envoyées à destination avec ses propres lettres. Isabelle peut avoir l'assurance que dans toutes les villes, monastères et couvents on a célébré et on célèbre encore des services. Les obsèques solennelles à Sainte-Gudule auront lieu le 30 janvier, jour anniversaire de celles de Charles-Quint.

On n'a reçu encore aucune réponse des États de Hollande ni de Maurice de Nassau. Aux discours qu'ils tiennent on reconnaît leur obstination. Le Cardinal ne croit guère à un amendement de leur part, à moins que la force ne les contraigne. Depuis que l'amiral d'Aragon a passé le Rhin, on n'a plus eu de ses nouvelles. On sait qu'il s'est emparé de Doetinchem. On prétend qu'il en est de même de Duisburg. On ajoute que l'armée espagnole passe l'Yssel et marche sur Arnhem. On prétend que le Conseil s'est déjà retiré de cette ville avec les archives. Si la place est prise aussi, la situation des Hollandais deviendra périlleuse.

Au sujet de l'Angleterre on se conformera aux instructions d'Albert. Le résident français a dit à Richardot que la Reine voulait attendre le retour d'Albert et constater si la mort de Philippe II ne modifierait pas la politique espagnole. Le Cardinal va donc lui envoyer un agent. Il ne fera aucune offre qui doive provoquer du ressentiment en Espagne, n'admettra aucune proposition qui puisse séparer la cause espagnole de celle des Pays-Bas.

Audience, reg. 620, fol. 184.

7. Milan, 3 décembre 1598. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc recommande au ministre les affaires de la Flandre, particulièrement le soin des provisions pour l'armée. Il ne faut pas qu'on

puisse dire que depuis que lui, Lerme, est ministre, on s'en occupe moins qu'antérieurement, d'autant plus que la situation actuelle exige autant de remèdes que celle du passé. Les besoins sont très grands.

Publié dans *Documentos Ineditos para la Historia de España*, t. 42, p. 280 (1).

8. Bruxelles, **11** décembre **1598**. — *Le Cardinal André d'Autriche à Albert.*

Envoi des rapports de N. van Halle et Guillaume Maes, l'un et l'autre envoyés en Hollande par Albert. Ce document fait voir ce qu'on peut attendre de ce côté.

Audience, reg. 620, fol. 210 (2).

9. Bruxelles, **12** décembre **1598**. — *Le Cardinal André à Albert.*

Le prévôt et les religieux de Saint-Jacques sur Coudenberg à Bruxelles, ont révélé les scrupules que leur cause le fait que la dépouille de l'archiduc Ernest demeure dans une chapelle de leur église, sans être inhumée. Cela est contraire au Concile de Trente et pourrait leur causer l'indignation pontificale et l'excommunication. Le Cardinal a consulté les Conseils. Ceux-ci rappellent que le **21** février prochain a lieu l'anniversaire du prince, qu'on saurait éviter les frais d'un service solennel en le faisant déposer dans le tombeau de l'archiduc François, fils de Maximilien et frère de Philippe le Beau. Ce tombeau se trouve dans le chœur de l'église du Coudenberg. On attendra la décision d'Albert.

Audience, reg. 620, fol. 220.

(1) Voir dans la même série des lettres personnelles : le 15 décembre, pour le comte de Solre (fol. 254); le 6 avril, pour Juan de Frias (fol. 295); le ..., pour Geronimo Walter Zapata (fol. 300); le 10 juin 1599, pour Frias (fol. 306); et encore le 20 juin (fol. 307); le 19 juillet, pour Zapata (fol. 309); le 2 octobre, pour Louis Davalos (fol. 315); pour les chevaliers de la Toison d'Or (fol. 316); le 26 octobre, pour Domingo de Idiaquez (fol. 317); ..., pour Juan de Frias (fol. 318); le 15 novembre, pour ce dernier, Rodrigo Lasso et le comte de Solre (fol. 319); le 19 novembre, pour Rodrigo Lasso (fol. 322); le 15 décembre, pour Herman de Deryk et Juan de Borja (fol. 324); le 23 décembre, pour Carlos Coloma (fol. 326).

(2) Le rapport manque. Le 1er janvier, Albert répond qu'il a appris qu'il n'a tenu qu'à ces agents que les Etats de Hollande et Zélande ne se rendent à la raison, comme il serait de leur intérêt (reg. 621, fol. 1).

10. Madrid, **30** décembre **1598**. — *Philippe III à Albert.*

Le nommé Jacques Haghe est venu en Espagne depuis le départ d'Albert et prétend connaître le moyen de donner des renseignements concernant les projets des Hollandais par rapport aux Indes. Il affirme aussi avoir des relations avec plusieurs catholiques. Le Roi lui a permis de retourner aux Pays-Bas avec ordre de se mettre en rapport avec Albert à qui il le recommande.

Audience, reg. 620, fol. 259.

11. Milan, **14** janvier **1599**. — *Albert au duc de Lerme.*

Nouvelles instances pour que le duc s'occupe des affaires de Flandre et fasse prendre une décision quant aux provisions. Elles doivent être envoyées le plus vite possible. De Bruxelles on insiste sur la nécessité où on se trouve. On craint sans cela des inconvénients graves. L'Archiduc estime qu'on ne peut guère se fier aux courriers. C'est pourquoi il renouvelle au duc ses félicitations à l'occasion du mariage de ses filles.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 286.

12. Milan, **21** janvier **1599**. — *Albert au duc de Lerme.*

Le duc a rendu compte à Albert de la situation des finances royales. Ce dernier regrette qu'elle soit telle et que lui-même se trouve obligé de parler encore d'argent. La situation des affaires de Flandre en impose la nécessité. L'Archiduc espère que par l'intermédiaire de Lerme on pourra faire face à tout. Il remercie pour l'envoi des deux mensualités annoncées par le ministre. Il exprime aussi sa gratitude pour l'ordre royal de lui payer personnellement 200,000 ducats.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 287.

13. San Clemente, **29** janvier **1599**. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi continue son voyage; il attend chaque jour des nouvelles de l'embarquement de l'Archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 176, fol. 45.

14. Milan, **2** février 1599. — *Albert au Cardinal André.*

L'Archiduc rappelle les ordres qu'il a donnés de notifier aux États de Brabant le voyage dont le comte de Solre est chargé à la Cour d'Espagne. Ce sont eux qui doivent lui fournir de l'argent puisque cette mission se fait à leur profit. Le comte a ajouté que les États n'ont même pas encore fourni les 4,000 florins qu'ils lui avaient accordés pour ses préparatifs. André convoquera une nouvelle fois les délégués des États et les exhortera sérieusement à tenir la main à ce que ces États et ceux des autres provinces fournissent à Solre ce à quoi ils sont tenus.

Audience, reg. 621, fol. 45.

15. Anvers, 11 février 1599. — *Le Cardinal André à Albert.*

Le Cardinal a rendu compte à l'Archiduc des mesures prises pour apaiser les mutineries à Anvers et à Lierre et prévenir qu'il n'en surgisse à Gand. Il a écrit en Espagne à propos d'une autre affaire pour laquelle il sollicite aussi l'intervention d'Albert. L'armée espagnole est logée dans les villes de Clèves et Munster en Westphalie et dans les régions voisines. Rodolphe II et les princes allemands se plaignent chaque jour davantage. Le Gouverneur intérimaire fait tout ce qu'il peut pour les apaiser (1). Il a envoyé à Cologne le Conseiller Hartius avec un de ses gentilshommes pour y siéger à la diète du Cercle de Westphalie. Il veut induire les Allemands à patienter. Il y a peu d'apparence de pouvoir les calmer, à moins de les débarrasser de ces troupes, comme André le leur a promis pour le mois de mars prochain. Les princes allemands sont décidés au besoin à recourir aux armes. L'ennemi fait des levées importantes pour se mettre en campagne vers la mi-avril. S'il peut prévenir l'armée espagnole il fera des progrès. Le Gouverneur a donc résolu, de l'avis du Conseil d'État, de mettre l'armée sur pied pour la fin mars et de s'y rendre lui-même s'il le peut. Tous ces projets tombent s'il manque d'argent. Les provisions sont épuisées. Il a donc écrit au Roi afin que celui-ci connaisse la faute qu'il a commise en ne tenant pas sa promesse

(1) Voir, en annexe, la réponse du Cardinal aux délégués du Cercle de Westphalie. Elle est en latin (fol. 52).

de procurer une aide extraordinaire de 400,000 écus. Il en faudrait encore 200,000 de plus afin de pouvoir attendre jusqu'aux provisions nouvelles que l'on prépare pour le mois de juillet. Si le Cardinal n'est pas assisté, il ne peut rien faire sinon sacrifier sa propre personne et assister à la ruine du pays. Il a écrit à cet effet à Philippe III, à Isabelle, aux principaux ministres. Il a fait remettre à Van Etten 200,000 florins de l'aide des provinces pour les approvisionnements et 100,000 aux agents du service de l'artillerie.

Audience, reg. 621, fol. 50.

16. Anvers, 11 février 1599. — *Le Cardinal André à Albert.*

Le Cardinal est allé à Anvers pour mettre fin aux troubles. La garnison de la citadelle s'est très mal conduite. On a conseillé au Cardinal de la châtier sévèrement pour les motifs qu'il indique. Ces troupes ont été pendant tant d'années mieux logées et mieux payées que les autres. Détenant la plus importante des forteresses, elles étaient tenues à une fidélité plus grande. Elles avaient fait usage de leur artillerie contre la ville et contre la maison communale, à l'heure où le Magistrat y était assemblé. Bref, c'était l'occasion ou jamais de châtier « telle canaille ». Richardot, Tassis, Messia, Carillo, Zapata étaient du même avis. Le Cardinal a refusé cependant de se rallier à cette opinion, se conformant aux instructions qu'il avait reçues d'Albert. Il a rétabli l'ordre aussi à Lierre et à Gand. Il indique les payements qu'il a fait faire à diverses troupes et conclut en disant que maintenant il est sans un réal. Il ajoute que sa condescendance envers les mutins d'Anvers procède aussi de la crainte que si des mutineries éclataient dans d'autres villes, les coupables ne remissent les places aux rebelles.

Audience, reg. 621, fol. 60.

17. Bruxelles, **24** février 1599. — *Le Cardinal André à Albert.*

Au mois de janvier les princes et États de Westphalie, ainsi que le duc de Clèves ont envoyé des délégués à Bruxelles pour se plaindre amèrement des dégâts commis sur leur territoire par l'armée espagnole. Ils prétendent être traités en ennemis, de la manière la plus inhumaine.

Ils réclament la restitution de tous les objets volés et l'évacuation immédiate du pays par l'armée. Le Cardinal a désigné des commissaires pour traiter avec eux, tâchant de leur donner quelque satisfaction, en châtiant les coupables, en recherchant les objets volés, en veillant à éviter de nouvelles plaintes par le renforcement de la discipline. Il a promis de faire retirer cette armée dès qu'il le pourrait pour la conduire en territoire ennemi. Il croit savoir qu'un ordre semblable a été donné à l'amiral d'Aragon par Albert dès le commencement de la campagne. Les délégués westphaliens, après de longues discussions, s'en sont retournés chez eux. Ils ne sont pas du tout contents. A cause de la saison, la troupe restera encore quelque temps sur leur territoire. Le Gouverneur prétend qu'il est obligé de remédier aux désordres tant qu'il peut. Il a donc envoyé à son tour des délégués auprès de l'Électeur de Cologne, du duc de Clèves et des autres princes pour protester de sa bonne volonté. L'affaire est grave. Il faut éviter *la tonnerre et fourdre* du ban de l'Empire que Rodolphe II a décrété contre l'armée espagnole. L'amiral d'Aragon a fait part de cette menace; il a signalé tous les bruits répandus par les adversaires de la religion et de la maison de Habsbourg, qui pensent avoir trouvé en ceci un moyen de vengeance.

André est sceptique au sujet de ces menaces. Il craint pourtant le ban qui animerait les Hollandais et pourrait exciter les Huguenots français à faire des levées et se joindre à eux. Il a fait demander à l'Empereur le rappel de cet ordre ou au moins sa non-exécution. Il a rappelé le bon droit d'Albert et de Philippe III insistant sur le fait que les Hollandais, auteurs de tous ces maux, sont bien plus dignes de cette rigueur que l'armée espagnole. Il a fait aussi des démarches auprès des Électeurs du Rhin et autres. Voulant montrer que ce n'était pas une simple promesse, le Cardinal a décidé de quitter Bruxelles pour se rendre à l'armée. Il a résolu de demander sur-le-champ une aide aux provinces pour pouvoir entretenir l'année prochaine l'armée en pays ennemi. Il n'espère pas beaucoup de ce côté et prie Albert et Isabelle d'intervenir auprès de Philippe III. Il demande de disposer d'une couple de chevaux de l'écurie d'Albert. Une tentative faite sur Bréda a échoué (1).

Audience, reg. 621, fol. 74.

(1) Voir les annexes relatives aux tractations allemandes (fol. 78).

18. Bruxelles, 27 février 1599. — *André d'Autriche à Albert.*

Le Cardinal s'est décidé à partir au camp. Il a laissé à Bruxelles le marquis d'Havré pour assister aux séances du Conseil d'État et correspondre avec lui, comme Albert a fait par le passé sous le régime précédent lorsqu'il dirigeait la campagne en France. L'intéressé a demandé à cet effet des patentes semblables à celles qu'en pareille occasion le duc d'Albe a fait dépêcher au défunt duc d'Arschot. Le Cardinal s'est informé auprès de différents ministres. Cependant, il n'a pas voulu expédier le document avant de connaître l'avis de l'Archiduc. Il voudrait connaître d'urgence la décision d'Albert pour la notifier à l'intéressé avant de s'éloigner de la capitale. Il se propose de rester encore ici huit jours, puis de s'arrêter deux semaines à Maestricht et y amener quelques membres du Conseil y compris le même Havré et ensuite les renvoyer à Bruxelles. Il juge Havré très qualifié pour cette charge.

Audience, reg. 621, fol. 91.

19. Valence, 3 mars 1599. — *Le comte de Solre à André d'Autriche.*

Le comte a reçu la lettre du Cardinal et a vu par là l'extrémité où se trouvent les affaires des Pays-Bas, faute de recevoir l'assistance nécessaire. Albert s'est efforcé d'y remédier au mieux. C'est d'ailleurs pour cela que Solre a été dépêché auprès du Roi et d'Isabelle. Il a réussi à assurer l'envoi d'une provision extraordinaire de 400,000 écus dont 300,000 sont déjà prêts. Considérant le dommage qui en résulterait si l'on tardait davantage, il a tâché d'obtenir l'envoi de ce qui est déjà prêt et d'attendre pour le reste. Il espère que satisfaction lui sera donnée par le présent courrier. Le retard de la flotte des Indes empêche de faire davantage. On espère que les provisions qu'Isabelle emportera permettront de faire un notable effort. Le reste la lettre consiste en belles paroles.

Audience, reg. 621, fol. 95.

20. Valence, **3** mars **1599**. — *Le comte de Solre au secrétaire d'État Moriensart.*

Depuis son arrivée à la Cour, le comte n'a cessé de solliciter l'envoi d'une importante provision extraordinaire. Il a renouvelé ses instances, faisant voir les inconvénients auxquels il fallait s'attendre faute d'un prompt secours. On a donc décidé d'envoyer 400,000 écus, dont 300,000 incontinent et le reste à bref délai. Les mensualités avancées par les marchands seront remboursées. On a pris des mesures pour assurer le service ordinaire des provisions pour un an. Le comte ne veut pas se plaindre des peines qu'il a éprouvées au début, dans *ce nouveau monde peu entendu en nos affaires*. On comprend maintenant combien la conservation des Pays-Bas importe à la monarchie. On apprécie la nécessité de l'arrivée immédiate de l'Infante avec les moyens nécessaires. Le reste de la lettre se rapporte à des informations d'ordre privé.

Audience, reg. 621, fol. 96.

21. Valence, **6** mars **1599**. — *Nicolas Damant à André d'Autriche.*

Le comte de Solre fait tous ses efforts pour que le courrier qui a apporté la présente lettre retourne dans le délai fixé par le Cardinal. Damant a fait lui-même de vives remontrances à Philippe III. Celui-ci y a répondu par un billet autographe. Le Roi prétend avoir examiné le tout et s'en soucier beaucoup. Il a prescrit un envoi d'argent. Damant espère donc qu'on aura envoyé ce qui est nécessaire à l'armée et que le Cardinal pourra ainsi tenir la parole donnée aux princes allemands. Il a fait également tous ses efforts auprès des ministres espagnols.

Audience, reg. 621, fol. 104.

22. Bruxelles, 8 mars **1599**. — *André d'Autriche à Henri IV.*

Le Cardinal prétend n'être pas homme à s'arrêter à la légère aux bruits qui courent par le monde. Il ne le fera surtout pas quand il s'agit d'une affaire mettant en jeu la parole d'un prince magnanime comme le roi de France. De divers côtés on assure qu'on fait en secret des recrutements, que, par petites troupes, ces gens se rendent en Hollande, qu'on profite à cet effet de La Rochelle et des ports voisins. Le Cardinal se persuade que le Roi ne tolèrera pas qu'on viole de la sorte le traité de paix. Il dépêche donc à Paris, le baron de Baussigny pour lui porter ses doléances.

Audience, reg. 621, fol. 114.

23. Marseille, **12** mars **1579**. — *Albert à André d'Autriche.*

Au sujet de la conduite clémente du Cardinal vis-à-vis des mutins d'Anvers. L'Archiduc approuve pleinement cette attitude et se réjouit de ce que les bons bourgeois de la ville soient débarrassés de si mauvais voisins. Il rappelle sa décision de ne plus recevoir au service du pays aucun de ces mutins et de donner des instructions en conséquence aux capitaines et autres chefs de guerre.

Audience, reg. 621, fol. 118.

24. Marseille, **12** mars **1599**. — *Albert à André d'Autriche.*

Au sujet des tractations avec les députés du Cercle de Westphalie et des princes allemands. L'Archiduc veut qu'on donne les ordres requis pour assurer l'exécution de l'engagement pris de décharger le Cercle de la présence de l'armée. L'Empereur a déjà deux fois écrit à ce sujet à Albert. Celui-ci espère que la troupe sera en campagne pour la fin de ce mois. Il n'est pas nécessaire qu'André s'y rende en personne. Il suffit que l'amiral d'Aragon s'y trouve. Dès qu'Albert sera arrivé en Espagne, il insistera auprès du Roi pour l'envoi des provisions.

Audience, reg. 621, fol. 119.

25. Du port de Los Alfaquez près de Vinaroz, **26** mars **1599**. — *Albert à André d'Autriche.*

L'Archiduc approuve la démarche qu'André a fait faire auprès de l'Empereur au sujet de la présence de l'armée espagnole en Westphalie. Contrairement à sa déclaration précédente, et désireux de donner des assurances quant à l'exécution de la promesse faite à ce propos, il

approuve la décision du Cardinal de se rendre à l'armée. Il ne doit cependant pas trop s'éloigner, ni pousser plus loin que Maestricht ou Ruremonde, pour ne pas exposer à un danger certain le reste du pays. Il permet à André de faire usage des chevaux qu'il a demandés. Solre est revenu de la Cour. Il a assuré que les ministres de la *Hacienda* ont fait envoyer 300,000 écus de provision extraordinaire. Il espère qu'avec cela et l'aide des États on pourra faire de la besogne. Il s'afflige de l'échec de la tentative contre Bréda.

Audience, reg. 621, fol. 138.

26. Paris, 29 mai 1599. — *Jean-Baptiste de Tassis à André d'Autriche.*

L'Ambassadeur est arrivé à Paris au début du mois; il s'est rendu à Fontainebleau et a été reçu en audience par Henri IV. Courtoisie du souverain.

Tassis a demandé le rappel de l'agent français en Hollande, le renvoi de l'agent hollandais de Paris, l'interdiction aux sujets français de prendre service contre l'Espagne et une démonstration plus sévère à propos des incidents de Cambrai. Il a exposé que ces manifestations amicales en faveur des Hollandais étaient pernicieuses, d'autant plus que malgré la paix conclue, ceux-ci espèrent en secret un appui et sont tout feu tout flamme contre les Espagnols. Le traité de Vervins stipule expressément qu'aucune des parties ne peut causer du dommage à l'autre. Les liens de parenté et d'amitié qui unissent Henri IV aux souverains des Pays-Bas constituent pour lui une obligation particulière de ne leur causer aucun préjudice. Prévoyant que Henri IV ferait des objections en se fondant sur l'amitié que les Hollandais lui avaient témoignée, Tassis a ajouté que le monarque disposait d'un moyen excellent de leur témoigner sa gratitude en leur procurant la paix, à quoi on était, de ce côté, tout disposé.

Henri IV a protesté de son affection pour Albert et Isabelle qu'il appelle sa nièce, multiplié ses promesses et déclaré qu'il fallait s'aboucher avec Bellièvre (1) et Villeroy (2). Après des entretiens avec eux, ils ont annoncé que le Roi rappellerait les Français qui sont en Hollande et

(1) Pomponne de Bellièvre, chancelier de France.
(2) Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'Etat.

défendrait tout enrôlement nouveau. Henri IV a promis de procurer tout apaisement au sujet de Cambrai. Le reste est impossible, à cause du besoin où les Français se trouvent de traiter avec les Hollandais à propos de la navigation que ces mêmes Français entretiennent dans la Baltique et ailleurs. Si même Henri IV voulait y consentir les trafiquants s'y opposeraient. Les ministres français ont rappelé les démarches faites par leur gouvernement pour amener les Hollandais à la réconciliation. Ils ont ajouté que le retour d'Albert fournirait une occasion propice de traiter. Tout cela servit à colorer le refus des demandes de l'Ambassadeur qui a prié les ministres de faire de nouvelles instances auprès de leur maître.

Le but poursuivi par Tassis est d'enlever aux Hollandais l'espoir de profiter de l'amitié française de façon que l'influence des armes et la cessation du commerce les fasse incliner à la paix. Il faut persister dans les tractations et les redoubler à l'arrivée d'Albert.

Audience, reg. 621, fol. 230.

27. Bois-le-Duc, 3 juin 1599. — *André d'Autriche à Jean-Baptiste de Tassis.*

Le Cardinal annonce son départ de Bruxelles et son arrivée à l'armée. Il estime que dans la région où elle se trouvait il n'y avait guère moyen de faire des progrès, à cause de la forte position de l'ennemi. On ne disposait d'ailleurs pas des ressources nécessaires pour soutenir une armée considérable. Il s'est donc décidé à faire une diversion de ce côté. On a tenté une attaque contre Bommel. Devant l'arrivée des ennemis et l'importance de l'artillerie dont ils étaient munis, le Cardinal a décidé de ne pas pousser plus avant.

Le Gouverneur reçoit des avis de tous côtés sur des levées qui se font en France au préjudice des Pays-Bas. Il prescrit à l'Ambassadeur de faire des démarches auprès d'Henri IV.

Audience, reg. 621, fol. 231.

28. ....., 3 juin 1599. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc a examiné les documents que le Ministre lui a fait remettre au nom du Roi. Il se réjouit de la promesse royale de lui prêter assis-

tance autant que possible. Pour le bien des affaires de la Flandre, il faut que tout le monde sache que le Roi doit assister les Archiducs et il serait bon que Philippe III fît connaître le montant de l'aide qu'il va leur fournir. Albert traite ensuite de la mercède de 200,000 écus que le Roi lui a accordée. Il a pris connaissance des instructions royales contenues dans un papier spécial. Il se réjouit de voir l'intérêt que le Roi prend aux affaires des Pays-Bas, qui est égal à celui de ses propres États. Il déclare qu'avec le secours royal il pourra, s'aidant des forces réduites qui lui sont personnelles (1), se maintenir en union avec la monarchie, ce qui est son désir et son devoir.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 304.

29. Barcelone, 6 juin 1599. — *Albert et Isabelle à André d'Autriche.*

Le Cardinal aura sans doute notifié aux Conseils collatéraux et autres la célébration du mariage des Archiducs. Ils ont décidé cependant d'écrire à ce sujet au Conseil d'État et aux États-Généraux du pays. Ils notifient aussi la chose aux États de Bourgogne.

Audience, reg. 621, fol. 246 (2).

30. Barcelone, 6 juin 1599. — *Albert à André d'Autriche.*

Gilles du Faing à son retour a communiqué à Albert les nouvelles des Pays-Bas. Il l'a particulièrement informé des incidents survenus à propos d'un personnage désigné par le vocable : comte de Brouck. Il s'afflige de ce que l'amiral d'Aragon ne se conduise pas mieux vis-à-vis du Cardinal et cela nonobstant l'obligation où il se trouve de le faire.

Audience, reg. 621, fol. 249.

31. Barcelone, 6 juin 1599. — *Albert à André d'Autriche.*

Approbation du voyage fait par le Cardinal à l'armée pour parer aux inconvénients pouvant résulter de la mise au ban de l'Empire. Les Archiducs vont s'embarquer dans quelques jours pour l'Italie.

Audience, reg. 621, fol. 251.

(1) *tan pocas fuerzas propias nuestras.*
(2) Les lettres en question sont jointes en copie. La réponse du Cardinal, datée du 20 juin, se trouve au fol. 293.

32. Paris, 9 juin 1599. — *Jean-Baptiste de Tassis à André d'Autriche.*

Henri IV a fait publier l'édit demandé pour le rappel des Français servant en Hollande avec défense de prendre du service à l'avenir. Bellièvre a apporté à Tassis le texte signé du Roi. L'édit a été imprimé et publié. L'Ambassadeur est sceptique sur l'effet qu'il produira. Le sieur de Bolagny doit venir à la Cour; on le réprimandera une nouvelle fois pour les excès commis à Cambrai.

Bellièvre a fait déclarer à Tassis, au nom du roi, qu'il y a eu un rassemblement de gens à la frontière du Luxembourg pour exécuter un coup de surprise contre une place des Pays-Bas. La troupe s'est dissoute. Le monarque a promis de sévir contre les auteurs de ce mauvais coup. Tassis déclare que la véritable sécurité résulte du fait que les places sont bien gardées par leur Gouverneur et que les troupes sont payées.

Audience, reg. 621, fol. 265 (1).

33. Bruxelles, 12 juin 1599. — *Le Conseil d'État à Albert.*

Le Conseil d'État a reçu des lettres du Cardinal André exprimant son inquiétude au sujet des menaces provoquées par la conduite des voisins et des dangers que présente la situation intérieure. Il en aura sans doute fait part aussi à Albert. Le Conseil veut, lui aussi, — sur l'ordre qu'il a reçu du Cardinal — faire des instances auprès de l'Archiduc. Du côté français les factieux ne cessent de se réunir, cherchant à surprendre des places et à rompre la paix publique. En Allemagne on favorise les calvinistes et on menace d'envahir le pays pour se venger des déprédations commises par la troupe. La plus grande alarme est la mutinerie des gens de guerre. De tout côté on perçoit l'indiscipline et le peu de zèle pour le service de l'Archiduc et la quiétude du pays. Il faut donc aider le Cardinal à écarter ces menaces. Le Conseil proteste de son propre zèle pour favoriser les levées de troupes, pour faire obtenir les aides, favoriser le maintien de l'armée et contribuer aux frais de la guerre. Ceux-ci augmentent sans cesse, tandis que le moyen de procurer

(1) Voir le texte de l'ordonnance française en date du 7 juin (fol. 267).

les aides décroît chaque jour. Le peuple est cependant tout enclin à faire son devoir comme les Archiducs pourront le voir à leur arrivée.

Le Conseil craint que l'ambassadeur Tassis ne se soucie pas d'avertir l'Archiduc de ses négociations à Paris et des dispositions d'Henri IV et de ses conseillers. En vertu du traité ce monarque doit rappeler tous ses sujets qui ont pris service contre le Roi et les Archiducs et au besoin procéder contre les récalcitrants par le bannissement et la confiscation des biens. Le baron de Bassigny, envoyé vers lui à cet effet, a rapporté une réponse assez vague. Qu'Albert insiste auprès de Philippe III afin d'obtenir les secours nécessaires pour assurer le maintien de cet état et si possible dompter les rebelles. Que les Archiducs viennent au plus vite pour veiller eux-mêmes au soin des affaires et au repos du pays !

Audience, reg. 621, fol. 271 (1).

34. Gênes, **20 juin 1599.** — *Albert au duc de Lerme.*

Les lettres du Cardinal André adressées à l'Empereur seront sans doute arrivées et on aura pu voir ainsi la situation difficile où se trouvent les Pays-Bas. Il est nécessaire que le Roi y contribue résolument.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 307.

35. Gênes, **24 juin 1599.** — *Albert à André d'Autriche.*

Albert a reçu une lettre du Cardinal datée de Bois-le-Duc le **3 juin** (2). Il le remercie de l'ample rapport qu'elle contient sur les affaires du pays. Il déplore que les opérations de Schenck et de Bommel n'aient pas eu le succès désiré. Il se réjouit de la prise de Crèvecœur. Les rassemblements qui se font à Charlemont sont inquiétants. André a eu raison de faire faire des démarches à ce sujet auprès d'Henri IV par Tassis. Il faut demander un châtiment exemplaire pour ceux qui contreviennent au traité de Vervins. Il faut recommander la vigilance aux

(1) Une lettre de même teneur — *mutatis mutandis* — a été envoyée au Roi.

(2) Nous n'avons pas retrouvé cette lettre. Il y a tout lieu de croire que le contenu devait être semblable à celui de la lettre du même jour adressée à Tassis que nous avons analysée sous le n° 27.

commandants des places frontières. La récente mutinerie des Espagnols est déplorable. Albert en a fait part à Philippe III pour qu'il y porte remède. Il va lui-même hâter son retour aux Pays-Bas (1).

Audience, reg. 621, fol. 316.

36. Paris, **28 juin 1599.** — *Jean-Baptiste de Tassis à André d'Autriche.*

La publication de l'édit d'Henri IV défendant d'aller servir en Hollande s'est faite avec solennité. Le Roi a promis de veiller au châtiment de ceux qui se sont rassemblés dans le Luxembourg. Ce sont des gestes appréciables, mais les rebelles ont de bons amis parmi les fauteurs en France. Aussi faut-il se montrer vigilant. Quand le délai de six semaines sera écoulé, si Tassis constate que l'édit n'est pas exécuté, il recommencera ses démarches.

Audience, reg. 621, fol. 327.

37. Paris, **30 juin 1599.** — *Jean-Baptiste de Tassis à André d'Autriche.*

Depuis quelques jours sont arrivés à Paris plusieurs capitaines hollandais qui se sont rendus à Sedan. Le duc de Bouillon est aussi absent de la Cour; peut-être s'est-il rendu dans la même ville. On soupçonne qu'un trésorier de Hollande y est allé aussi.

Audience, reg. 621, fol. 333.

38. Milan, **14 juillet 1599.** — *Albert à André d'Autriche.*

Le voyage des Archiducs a été rapide. Ils vont le continuer par la Suisse, puis passer par la Bourgogne et y faire un bref séjour, enfin traverser la Lorraine. Albert espère que la situation se maintiendra malgré *la bravesse* de l'ennemi et les menaces de certains princes allemands. Il approuve les démarches faites par Tassis.

Audience, reg. 622, fol. 76.

(1) Il y a une lettre du même jour d'Albert au marquis d'Havré annonçant également son retour imminent (fol. 318).

39. Prague, 14 juillet 1599. — *Rodolphe II à Albert.*

L'Empereur rappelle les représentations antérieures qu'il a faites au sujet de l'invasion brusquée de la Westphalie par l'armée de l'amiral d'Aragon, le maintien de ces troupes en territoire allemand et les dégâts qu'ils y ont causés. Il en est résulté de grands inconvénients. La plupart des États de l'Empire refusent d'accorder des subsides pour la guerre contre les Turcs prétendant qu'ils doivent réserver leurs forces pour protéger la Westphalie. L'Empereur explique longuement la perturbation que ces incidents ont causée dans les affaires de l'Empire, la menace turque, la ruine de l'Autriche, le danger qui peut en résulter pour les Pays-Bas eux-mèmes.

Par les rapports divers qui lui ont été adressés, l'Empereur a appris que l'on ne veut pas évacuer le territoire allemand, si les Hollandais n'abandonnent pas le fort de Schenck et d'autres places impériales dont ils se sont emparés. Il s'est décidé à envoyer à bref délai des commissaires aux deux parties pour demander la restitution de ces places.

L'Empereur prie Albert, en considération du bien de la chrétienté, de la prospérité de la Maison de Habsbourg et de son propre intérêt, de veiller à l'évacuation immédiate de Rheinberg, Rhees, Emmerick, Gennep et autres places impériales qui doivent être vidées de toute soldatesque espagnole ou *bourgundique*. Il demande aussi un dédommagement effectif et des assurances pour l'avenir. Ainsi on fournira une occasion au Saint-Empire de s'employer à la pacification générale des Pays-Bas ou, si les Provinces-Unies ne veulent y consentir, de leur imputer toute la responsabilité. Rodolphe députe Francisco de Gonzaga, marquis de Castiglione, pour traiter l'affaire amplement avec Albert.

Audience, reg. 622, fol. 177.

40. ....., 10 août 1599. — *Albert à Rodolphe II.*

Le marquis de Castiglione a remis à l'Archiduc la lettre impériale à son arrivée à Bâle. Flot de belles paroles. Albert a requis le Cardinal André de prendre des mesures et a donné ordre à l'amiral d'Aragon d'évacuer la Westphalie sans aucune réserve. Ses prescriptions n'ont pas été rigoureusement observées, ce que l'Empereur est prié d'attribuer

à l'éloignement où Albert se trouvait. Il proteste que l'établissement du camp espagnol en Westphalie n'a eu pour objectif aucun acte d'hostilité.

On a traité à Bruxelles avec les députés du Cercle de Westphalie pour les assurer qu'on leur donnerait toute satisfaction pour le dommage causé et qu'on retirerait toute l'armée dans un délai déterminé. Ceci a été exécuté avec un léger retard. On a désigné ultérieurement des commissaires pour procéder à l'évaluation du dommage causé, mais ce sont les États du Cercle qui sont cause que l'estimation n'est pas encore faite.

Albert s'étonne donc que certains princes de l'Empire, qui n'ont subi aucune offense, veulent provoquer une semblable *tragédie* dans l'Empire, refuser leur cotisation contre les Turcs, exclure les députés du Cercle de Bourgogne de la diète tenue à Spire. Il n'y a d'autre cause de pareille conduite que le fait de l'occupation par l'armée royale de trois ou quatre places du duché de Clèves. Or, ce n'est pas là une marque d'hostilité car on les a demandées à l'amiable pour assurer le passage et opérer des concentrations de troupes et d'approvisionnements. Semblable accord est compatible avec les concordats existant entre les Maisons de Bourgogne et de Clèves. Que l'Empereur ne prenne pas de mauvaise part cette rétention provisoire ! Rheinberg a été conquis sur l'ennemi. A son retour Albert fera restituer les places du duché de Clèves et dédommagera pour les pertes causées. Il a fait donner des assurances aux princes allemands. Il exprime des réserves au sujet de l'armée allemande opérant en Westphalie qu'il déclare ne pouvoir considérer comme armée impériale parce qu'elle est commandée par des officiers hollandais et fait usage de l'artillerie et de personnel technique hollandais. Albert demande à l'Empereur de provoquer la dissolution de cette armée, pour que lui-même ne doive pas recourir aux moyens appropriés pour la défense de ses sujets. Cette mesure une fois prise, il s'arrangera avec les intéressés et entretiendra les meilleures relations de voisinage avec l'Empire.

Audience, reg. 622, fol. 174.

41. Rapzvir, 17 août 1599. — *Albert à André d'Autriche.*

Remerciements pour les rapports que le Cardinal a envoyés au sujet des affaires des Pays-Bas.

Albert a reçu le marquis de Castiglione, envoyé expressément par l'Empereur, qui lui a promis de s'employer à apaiser le conflit survenu avec les princes allemands. Il communique à André la correspondance échangée à ce propos (1). Il recommande de tenir l'armée sur la défensive. Dans le cas où l'occasion s'offrirait d'en arriver à un accommodement, le Cardinal doit en profiter, particulièrement en ce qui concerne le duc de Juliers et l'incident de Rheinberg. L'Archiduc annonce son retour prochain.

Audience, reg. 622, fol. 172.

42. Tolède, 19 août 1599. — *Juan Carillo* (2) *à Albert.*

Envoi des provisions. A noter cette déclaration : on a prétendu qu'Isabelle était enceinte. Il serait à souhaiter que les Archiducs aient bien vite de la postérité.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 5.

43. Bruxelles, 27 septembre 1599. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Les Pays-Bas sont une région très productive, qui a été malheureusement fort ravagée. Rien que pour reconstruire les monastères, il faudrait des millions. L'Infante serait déjà heureuse si elle pouvait recueillir toutes les religieuses qui, la plupart, vivent en dehors de la clôture. Les campagnes sont pour la plus grande partie non labourées. Quand on les cultive, les soldats mangent les récoltes. Durant cet été l'armée s'est contentée presqu'exclusivement de haricots (3), ce qui est un miracle. Le retard des provisions a été pernicieux. Isabelle insiste

(1) Ce sont les lettres des 14 juillet et 10 août analysées ci-dessus.

(2) Juan Carillo, chanoine de Tolède, est un agent personnel de l'Archiduc qui s'en sert pour ses négociations avec le Roi et ses ministres. La correspondance avec cet agent se faisait à Bruxelles par le secrétaire personnel d'Albert, Suarez de Arguello. Les lettres traitent en ordre principal des affaires privées d'Albert, du personnel de sa maison, de la succession de sa mère, etc., ou bien elles relatent des nouvelles de la Cour, du *monde* espagnol, etc. Nous avons négligé tous ces détails, comme n'intéressant pas notre histoire nationale. En plus Carillo avait la charge de faire, au nom d'Albert, toutes les représentations difficiles. C'est lui en particulier qui négociait les provisions. A propos de ce service, qui occupe tant de place dans le régime des Archiducs, on ne saurait trouver nulle part plus de détails que dans la correspondance avec Carillo.

(3) *habas.*

auprès du ministre pour qu'il assure l'envoi régulier des espèces. Si l'armée est bien payée on peut en avoir de l'usage, sinon elle se borne à voler et à causer des désordres. L'Infante en a fait l'expérience pendant les quelques jours qu'elle est ici. C'est une grande souffrance de voir l'attitude de l'armée. Elle est prête à se mutiner. On croyait que les Archiducs apportaient de quoi donner dix ou douze paies, il n'y en a qu'une. Déjà deux fois il y a eu une tentative de mutinerie. Les Pays-Bas sont comme une terre qui a été longtemps sans maître : tout est dérangé. Sans l'argent que Philippe III a donné aux Archiducs, ceux-ci n'auraient pas de quoi manger. Il y a aux Pays-Bas de bien bonnes femmes et nullement farouches (1). Elles dansent de manière à faire envie à celles d'Espagne.

Publié par Rodriguez-Villa, *Correspondance d'Isabelle avec le duc de Lerme*, p. 3 (2).

44. Bruxelles, 28 septembre 1599. — *Albert au duc de Lerme.*

Remerciements pour la sollicitude du ministre par rapport aux affaires des Pays-Bas. L'Archiduc est satisfait du paiement des provisions comme de sa mercède personnelle. Éloge du duc. Il attend de lui de nouvelles provisions pour l'année prochaine. Il s'en réfère aux lettres qu'il a adressées au Roi sur la misère de la troupe. Recommandations pour Rodrigo Lasso et le comte de Solre.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 313.

45. Madrid, 8 novembre 1599. — *Juan Carillo à Albert.*

Carillo prétend constater les meilleures dispositions vis-à-vis de l'Archiduc chez le duc de Lerme et tous les autres ministres qui s'occupent de matières de finances. Il ne faut pas douter que les affaires n'aillent bien l'année prochaine, si l'on dispose de fonds. Juan de Borja prétend que le Roi est décidé à faire le nécessaire. A propos du même Borja, Carillo note qu'il fait le meilleur effet dans tous les Conseils et

(1) *no frias nada :* traduction littérale : et pas froides.

(2) Voici le titre exact de l'ouvrage : A. Rodriguez-Villa, *Correspondencia de la infanta archiduquesa doña Isabel Clara Eugenia de Austria con el duque de Lerma.* Madrid, 1906.

Jointes où il siége. Il a la confiance du duc de Lerme. On est occupé à arranger les provisions de l'année prochaine. On connaît la nécessité qu'il y a de secourir l'Archiduc. La toute-puissance de Lerme est absolue. Il n'y a pas moyen d'obtenir audience de ce ministre. Aussi Carillo traite-t-il les affaires par écrit.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 13.

46. Madrid, 20 décembre 1599. — *Philippe III à Albert.*

Le nommé Pierre Corneta a servi de longues années en Espagne comme chantre de la chapelle flamande. Il retourne aux Pays-Bas et désire être exonéré de tout logement militaire et jouir des faveurs accordées aux gens de sa profession. Le Roi le recommande à la bienveillance d'Albert.

Audience, reg. 622, fol. 506.

47. Bruxelles, 2 janvier 1600. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Recommandation pour le comte d'Arenberg [1].

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 8 [1].

48. Bruxelles, 10 janvier 1600. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc voudrait s'excuser d'importuner si souvent le Roi et son ministre à propos d'argent. Les nécessités de l'armée le forcent à faire rapport à ce sujet au Roi et, par cette lettre autographe adressée à Lerme, il rappelle que la misère est telle qu'il y a beaucoup à craindre. Il faut aviser avant que les choses en soient arrivées au point que le remède deviendrait bien plus onéreux. L'Archiduc prie donc Lerme d'envoyer au plus vite les provisions ordinaires et si possible une provision extraordinaire pour payer d'anciennes dettes.

On attend chaque jour le secrétaire de la reine Élisabeth.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 327.

(1) Relevons quelques lettres d'intérêt privé : le 15 juin, pour Augustin de Herrera (fol. 20); le 30 octobre 1605, pour Velasco et Borja (fol. 141); le 23 novembre, pour ce dernier (fol. 141); le 6 janvier 1606, pour l'audiencier Louis Verreycken (fol. 142); le 10 juin, pour le chancelier de Brabant Damant (fol. 149).

49. Gand, 30 janvier 1600. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc exprime sa gratitude pour les promesses que le ministre lui a faites relativement aux provisions de cette année. Chacun sait combien elles sont nécessaires. Tout délai dans leur arrivée pourrait entraîner les plus grands inconvénients.

Albert reconnaît avoir accordé des permissions de congé, mais il prétend qu'elles sont justifiées. Les gens à qui on les a données sont inutiles aux Pays-Bas, les uns à cause de leur solde considérable, les autres à cause de leurs blessures. Le retard de la flotte des Indes est bien à déplorer. Si le projet de paix à conclure avec l'Angleterre est jugé favorable en Espagne, il faut éviter de perdre du temps. Des nouvelles des Pays-Bas le duc aura connaissance tant par les lettres d'Albert que par les récits que lui transmettent les chroniqueurs [1].

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 331 [2].

50. Lille, 6 février 1600. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc en revient à rappeler au ministre la nécessité des provisions. Un retard plus accentué entraînerait un inconvénient qui pourrait être très grave. Il faut craindre une mutinerie. L'ennemi rassemble des troupes, manifeste son désir de vouloir profiter de l'occasion et entreprendre une opération de ce côté.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 333 [3].

51. Bruxelles, 18 mars 1600. — *Albert au duc de Lerme.*

Arrivée des provisions. L'Infante et Albert en sont tout reconnaissants. Ils espèrent que le ministre continuera à leur montrer sa bonne

(1) *historiadores.*

(2) Dans la même publication on trouve encore les lettres suivantes, relatives à des affaires particulières : le 25 janvier 1600, pour Francisco de Umara (fol. 329); le 6 février, pour l'amiral d'Aragon (fol. 333); le 14 février, pour Juan de Rivas (fol. 334); le 3 avril 1600, pour Alonso de Cardenas (fol. 340); le 8 avril, pour Juan de Frias (fol. 341); le 18 mai, pour Octavio Vizconde (fol. 344).

(3) Les mêmes instances sont renouvelées le 26 février (fol. 335).

volonté et s'efforcera d'entretenir les affaires des Pays-Bas. Il faudrait surtout être débarrassé des mutineries qui entraînent tant d'inconvénients. L'Archiduc s'en remet à ce que dira le porteur de cette lettre.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 336.

52. Bruxelles, 3 avril 1600. — *Albert au duc de Lerme.*

Les multiples occupations de l'Archiduc l'ont empêché jusqu'ici de répondre aux lettres du ministre. Il renouvelle ses remerciements pour les provisions envoyées et l'assurance que Lerme y a jointe de sa bonne volonté pour l'avenir. L'argent est venu bien à point. Tant qu'on ne pourra donner complète satisfaction à l'armée on doit s'attendre chaque jour à des mutineries et on ne peut réaliser aucune opération d'importance. Fernando Carillo, dont l'Archiduc fait l'éloge, rendra compte des négociations d'Angleterre.

Albert exprime sa gratitude pour la décision prise par Philippe III de secourir l'Empereur. Il se réjouit de l'arrivée si opportune de la flotte des Indes.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 337.

53. Bruxelles, 3 avril 1600. — *Albert à fray Gaspar de Cordoba, confesseur de Philippe III.*

Les Hollandais sont obstinés dans leur rébellion; on ne peut perdre aucune occasion de leur nuire sans qu'il n'en résulte de grands dommages. Le nerf principal est l'argent nécessaire à l'entretien de l'armée. L'obligation où on s'est trouvée de retarder de plusieurs mois la paie a suffi pour provoquer la mutinerie d'une partie considérable de l'armée. Les efforts de l'Archiduc et des chefs n'ont servi à rien. Pour les payer il a fallu sacrifier tout ce qui devait servir à l'armée entière. Tant qu'on ne le fait, on ne peut disposer de ces mutins pour les opérations et il en résulte le plus grand dommage notamment pour la réduction des rebelles. L'Archiduc fait appel à l'intervention du confesseur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 488.

54. Bruxelles, 7 avril 1600. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Les lettres de provision sont arrivées au moment opportun. On a eu de la difficulté à les faire accepter. Tout le souci que causent les mutineries, le fait qu'un fort a été livré à l'ennemi et qu'un autre court le même danger ne sont rien à côté de la confusion qui résulte pour l'Infante d'apprendre qu'il en a tant coûté au Roi et à son ministre pour arranger ces provisions. Elle serait heureuse de ne pas être contrainte d'importuner son frère. Il faut donc tâcher de finir cette guerre. Isabelle compte suivre son mari en campagne, bien que lui ne le désire pas. Elle espère le secours de Dieu puisqu'elle et Albert ne désirent que la défense de la foi et que leurs sentiments sont différents de ceux qui ont administré jusqu'ici les Pays-Bas. Tant qu'on ne paie pas l'armée, on n'en sait rien faire, on risque chaque jour une mutinerie. Le duc verra comment vont les affaires d'Angleterre. Isabelle voudrait que son frère écoute les récits que fait l'Audiencier de son séjour dans ce pays. Élisabeth fait la révérence chaque fois qu'elle cite le nom de l'Infante, sans doute pour que celle-ci fasse de même, mais elle prétend que cela n'est pas l'usage dans son pays.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 9.

55. Tolède, 12 avril 1600. — *Juan Carillo à Albert.*

Carillo a eu une longue entrevue avec le duc de Lerme. Celui-ci lui a fait part des soucis que cause au Roi l'absence de lettres de l'Archiduc. Il a vu le rapport de Zuniga mais désire aussi recevoir des nouvelles d'Albert. Carillo a demandé d'envoyer une forte somme pour pouvoir calmer les mutineries. Le ministre a déclaré en avoir parlé au Roi, désire lui-même donner satisfaction à l'Archiduc et assurer la défense de ces provinces.

Le duc de Lerme ne paraît pas être enchanté de faire la paix d'Angleterre, si on ne s'arrange en même temps avec les Hollandais. Carillo a conseillé d'accepter le traité tel qu'il est considérant qu'il serait moins difficile de soumettre les rebelles si ceux-ci étaient privés des secours de France et d'Angleterre. Le meilleur remède consisterait à fournir à Albert les forces nécessaires pour le rendre redoutable à tous les voisins.

La situation de l'Espagne est plus difficile que jamais et l'Archiduc peut se convaincre qu'on a de grandes peines à pouvoir fournir l'assistance nécessaire. Il doit envoyer le compte de ce qu'il faut payer aux mutinés pour qu'on voie que ce sont des dépenses inévitables, et qu'on ne peut se dispenser de l'envoi des mensualités.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 84.

56. Bruxelles, 17 mai 1600. — *Albert au duc de Lerme.*

Nouvelles instances pour l'envoi de provisions, seul remède aux mutineries. A l'heure actuelle on se trouve embarrassé (1) par les États-Généraux. Ils montrent de la bonne volonté mais n'ont encore rien accompli. L'Archiduc a été heureux d'apprendre que le Roi a fait certaines faveurs à des personnes qu'il lui avait recommandées lors de son départ d'Espagne. Il remercie aussi Lerme de sa complaisance. Il a appris avec satisfaction ce que celui-ci vient de lui communiquer à propos des provisions.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 345 (2).

57. Bruxelles, 28 mai 1600. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Des affaires des Pays-Bas, il n'y a rien de bon à dire. On a perdu le fort de Saint-André. La mutinerie a causé de nombreux dommages. L'Infante désire fortement la dissolution des États-Généraux. Elle espère la conclusion de la paix avec l'Angleterre. Les délégués sont dans de bonnes dispositions. Hernando Carillo n'est pas homme à se laisser tromper.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 16.

58. ....., 17 juin 1600. — *Albert à Juan Carillo.*

On se trouve déjà à la fin de juin et les lettres des nouvelles provisions ne sont pas encore arrivées. L'Archiduc en est très soucieux à

(1) *envueltos.*

(2) Voir les lettres suivantes, relatives à des personnalités : le 17 juillet, pour Augustin de Herrera (page 354); le 17 août, pour Diego de Acuna (p. 355); le 16 septembre, pour Francisco de Umara (p. 363); le 30 septembre, pour Garcia Bravo de Acuna (p. 365); le 6 octobre, pour le même (p. 366); le 9 octobre, pour Enrique de Guzman (p. 367).

cause de l'inconvénient qu'il y aurait à voir l'argent manquer, ne fût-ce qu'un seul jour. Contracter de nouveaux emprunts auprès des marchands ou procéder à des anticipations entraînerait un grand dam pour les finances royales. Carillo devra donc faire de nouvelles instances pour obtenir l'envoi d'une ou deux mensualités. Il suivra les indications du duc de Lerme en lui affirmant qu'Albert sait bien que sans son intervention on ne pourra agir avec la rapidité nécessaire. Carillo fera appel à l'affection que le ministre porte aux Archiducs pour qu'il trouve les moyens permettant au Roi de les assister.

Depuis l'arrivée d'Albert aux Pays-Bas, on lui a demandé de convoquer les États-Généraux. On a fait valoir certains avantages qui en résulteraient. On pouvait espérer une assistance plus grande en hommes et en argent. Il était opportun de donner satisfaction à la population au début du régime. Devant la nécessité où il se trouve et dans le désir de continuer la guerre sans importuner trop l'Espagne, jusqu'à la conclusion d'une paix convenable, l'Archiduc s'y est donc décidé. Il a résolu de subir les inconvénients qui peuvent résulter de pareilles assemblées, à cause de la divergence des opinions. Le résultat a justifié cette décision. Les sujets s'efforcent d'aider les Archiducs autant qu'ils le peuvent. Il espère de bons résultats si les désordres des mutins et des mécontents ne viennent contrarier leur bonne volonté. Albert désire donc avant tout disposer des moyens nécessaires pour la soldatesque.

Lorsque les États se sont réunis pour prêter serment aux Archiducs, ils ont demandé la permission d'écrire aux rebelles pour les engager à traiter de la paix. Albert y a consenti. Après plusieurs mois les rebelles ont répondu en engageant les provinces obéissantes à se joindre à eux pour poursuivre leurs desseins pervers et sans parler de paix. A l'heure actuelle le désir de paix est général. On n'a pas voulu paraître négliger la moindre occasion. Les États-Généraux, à peine réunis, ont demandé avec instance de pouvoir répondre aux rebelles, ce qu'Albert leur a permis. Les États ont donc répondu et envoyé trois députés qui leur paraissaient le mieux convenir avec la mission exclusive de porter leur lettre sans traiter d'autre chose. Ils sont partis pour Anvers, où ils attendent le passeport des rebelles. Le document n'est pas encore arrivé; on ne sait ce qu'il en adviendra.

L'Archiduc a voulu en avertir Carillo parce qu'il a appris que cer-

taines personnes, à qui on ne rend pas compte des affaires de façon détaillée, pourraient écrire à ce sujet autrement. Carillo fera usage de ces indications pour les communiquer à qui il conviendra. Il y a peu d'Espagnols dans l'armée, ce qui est un grand inconvénient. Carillo doit en parler au duc de Lerme.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 108.

59. Bruxelles, 17 juin 1600. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Nécessité des provisions. L'Infante apprécie bien ce qu'il en coûte au ministre et au Roi. Elle prétend que de son côté on fait tout ce qu'on peut pour que la dépense soit aussi réduite que possible, éviter les mutineries et arranger en une fois les affaires. Ni l'Archiduc, ni elle ne s'épargneront aucune peine à cet effet. Les États-Généraux se comportent bien et on a lieu d'espérer de leur part plus d'aide qu'on ne pensait. On a pu écarter tous les inconvénients du début.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 17.

60. Bruxelles, 17 juin 1600. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Infante et l'Archiduc sont très heureux des promesses du ministre par rapport aux provisions. L'indiscipline (1) de la soldatesque a contraint Albert d'écrire au Roi les lettres que Lerme pourra voir. Il serait opportun de pouvoir déterminer des délais fixes à la troupe pour le paiement des arriérés qui lui sont dus. Au sujet de la paix à conclure avec l'Angleterre, le ministre pourra s'informer par les lettres du présent courrier auxquelles il faudrait une prompte réponse de façon à ce qu'on puisse gagner du temps. L'Infante est heureuse de recevoir les lettres de Lerme et de voir le soin qu'il met à lui écrire en détail. L'Archiduc espère que l'affaire des États-Généraux s'arrangera bien et, dès qu'il aura quelque certitude, il en avisera.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 349.

(1) *la desverguenza.*

61. Salamanque, 27 juin 1600. — *Le duc de Lerme à Albert.*

Envoi de 500,000 écus pour payer les mutins et plus de 250,000 pour l'ordinaire de juillet, avec les ordres requis des banquiers pour ne faire aucun prélèvement au titre de dettes anciennes. Le ministre fait des protestations de dévouement à l'Archiduc (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 300.

62. Bruges, 13 juillet 1600. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc s'afflige de ce que le présent courrier ne puisse porter de meilleures nouvelles (2). Il ne pourrait se consoler de la défaite s'il n'y avait été blessé. La situation aux Pays-Bas est ainsi devenue angoissante (3). Le remède substantiel doit venir d'Espagne. On prétend que c'est dans les difficultés qu'on connaît ses amis. L'archiduc se confie aux bonnes dispositions du ministre.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 352.

63. Madrid, 30 juillet 1600. — *Juan de Carillo à Albert.*

On a ressenti ici l'échec de l'Archiduc dans ses opérations contre les Hollandais. La démarche d'Albert auprès du Roi a été opportune en ce sens qu'on pourra faire aux rebelles la guerre comme il convient. Il faut les attaquer avec une puissante armée et Frédéric Spinola doit entraver leur commerce avec un nombre plus grand de galères.

Le lettre de l'Archiduc au Roi a été montrée au Conseil d'État. Le Roi a insisté pour qu'on donne satisfaction à Albert. Tout le monde est disposé à agir dans le plus bref délai possible. On déterminera d'où il faut tirer les fantassins espagnols destinés aux Pays-Bas. Carillo a reçu mission de l'ambassadeur allemand à Madrid et de Juan de Borja de rester à Madrid pour traiter l'affaire au Conseil de Guerre. On songe

(1) On notera ce passage caractéristique et éclairant les relations de l'Archiduc avec le premier ministre de Philippe III : ... *y con esto suplico a V. A. este con gran animo y certeza de que no ha de faltar lo que convendra a su servicio pero siempre sera este en mi mayor, con el gran amor que tengo al servicio de Vuestras Altezas.*

(2) Allusion à la bataille des Dunes.

(3) *apretadas quedan aca las cosas con este suceso.*

aussi à faire des levées d'autres nationalités. Les ministres des finances sont bien disposés, malgré les difficultés qu'il faudra vaincre. Ce qui facilitera les affaires c'est le vote par les États des Pays-Bas des crédits nécessaires pour 8.000 fantassins et 3.000 cavaliers. Il paraît plus opportun de veiller à l'envoi des mensualités de janvier et des mois suivants que d'obtenir pour le moment plus de 500,000 écus. Albert n'a qu'à faire connaître sa volonté, car l'occasion est propice pour traiter les affaires en ce moment.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 138.

64. Gand, 17 août 1600. — *Albert au duc de Lerme.*

Le ministre a écrit une lettre à l'Archiduc en date du 9 juillet à propos de la défaite des Dunes. Albert ne peut que le remercier. Jusqu'ici l'ennemi n'a pas eu les succès qu'il avait pu espérer à la suite de cet important événement. L'Archiduc a vu avec plaisir l'effet que cet échec a produit sur le Roi et la lettre qu'il lui a écrite à ce sujet.

Les 500.000 ducats récemment arrivés sont venus bien à propos, comme aussi les 500,000 autres et la provision du mois dernier. Il faudrait en envoyer encore 600,000. Le tout réuni est considérable. Albert regrette que l'usage n'en soit pas plus brillant. Il atteste qu'il fait tout son possible. Il espère qu'une résolution favorable sera prise à l'assemblée des États-Généraux (1).

Recommandations pour Rodrigo Lasso, Diego de Nada, Louis d'Avalos et Diego de Ibarra.

Lerme a signalé que le Conseil d'État estime qu'il faudrait que pour la nomination d'un général de la cavalerie légère, Albert fasse des propositions. L'Archiduc est prêt à se rendre à cette décision, mais objecte qu'il faut faire au préalable une faveur à l'amiral d'Aragon. Sans cela, tout le monde jugera que dans les récents événements, il ne s'est pas conduit comme il fallait, ce qui n'est pas vrai. La cavalerie ne s'est pas bien conduite, mais ce n'est pas sa faute. Si donc on veut confier le commandement de la cavalerie à un autre, il faut au préa-

(1) Le 23 août il ajoute qu'il va retourner à Bruxelles pour terminer l'affaire des États-Généraux (page 362).

lable accorder une distinction à l'amiral. Celui-ci était déjà sur le point de se rendre en Espagne, avant la campagne présente. Albert est bien embarrassé de présenter des candidatures. Il n'en trouve aucun ayant les qualités nécessaires. Si l'on veut choisir une personnalité ayant déjà occupé ce poste et expérimentée dans l'art militaire, Albert ne connaît que Pedro de Toledo, marquis de Villafranca et César Davalos. Si le Roi préfère un nouveau venu, il s'en trouve beaucoup en Espagne dont on peut espérer qu'en peu de temps ils apprendront ce qui est nécessaire. Il faudrait dans ce cas un lieutenant-général de la cavalerie qui fût un excellent soldat. A cet effet l'Archiduc voudrait connaître la décision royale avant sa publication.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 356.

65. Madrid, 20 août 1600. — *Juan Carillo à Albert.*

Le comte de Solre a fait savoir que les États-Généraux ont accordé les crédits nécessaires pour le paiement de 19.000 hommes. C'est là une aide importante à laquelle on ne pouvait s'attendre. Certains pensent à Madrid que ce pourrait être dans l'intention de faire sortir du pays les soldats d'autres nationalités. On juge donc nécessaire de recruter des Espagnols et de recommander à Albert de veiller à la conservation de ceux qui s'y trouvent.

La nouvelle que les États-Généraux avaient désigné des plénipotentiaires pour traiter avec les Hollandais, et cela avec l'approbation d'Albert, a causé aussi certains commentaires. La paix serait pourtant désirable même si elle présentait certains inconvénients.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 160 (1).

66. Bruxelles, 22 août 1600. — *Albert à Juan Carillo.*

Le service royal pâtirait beaucoup de tout retard qui se présenterait dans l'envoi des provisions ordinaires. Carillo doit donc continuer ses démarches. Il est absolument nécessaire que l'on assure la continuation

(1) Il y a, en marge, certaines notes de l'Archiduc. Ce sont elles qui ont inspiré la réponse, non datée, que nous analysons plus loin (n° 72).

des mensualités ultérieures, car elles sont la base même de la conduite des Archiducs (1). C'est par là que la population est incitée à prêter son aide. Si on venait à apprendre que le service des provisions est en défaut, tout serait en danger. Carillo doit continuer ses efforts pour assurer le service des mensualités ordinaires pour l'année prochaine. Cela importe souverainement aux Pays-Bas et à la paix de l'Espagne. La décision prise par les États est une marque de loyalisme, mais ils ne sauraient faire plus.

Carillo doit assurer le confesseur du Roi de la considération qu'Albert a pour lui. *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 490, fol. 158.

67. Madrid, 30 août 1600. — *Juan Carillo à Albert.*

On a reçu la nouvelle à Madrid qu'Henri IV a rompu les relations avec le duc de Savoie et on appréhende de devoir en faire autant en Espagne. On ne saurait pourvoir aux nécessités des deux côtés malgré les dispositions qui ont été prises. On peut espérer qu'on ne mettra pas d'entraves aux envois d'argent à Albert ni qu'on emploie contre le duc de Savoie les troupes devant partir pour la Flandre. Carillo fera tous ses efforts, mais craint les conséquences de cet incident, particulièrement dans la détresse financière où on se trouve.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 165.

68. Madrid, 14 septembre 1600. — *Juan Carillo à Albert.*

Carillo a eu une longue entrevue avec le duc de Lerme, qui a montré la même disposition que toujours pour le service des Archiducs. L'agent lui a demandé de donner des ordres pour qu'Albert ne soit pas dépourvu des mensualités d'octobre et suivantes. Le ministre a donné toutes les assurances. Il a ajouté qu'il ne pourrait dissimuler que l'envoi régulier des mensualités ne saurait se prolonger eu égard aux besoins immenses. Carillo a insisté sur la nécessité qu'il y avait de mettre Albert en état d'en finir avec les rebelles ou de les contraindre à un accommodement. Il faudrait augmenter à cet effet le nombre des galères. *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 490, fol. 188.

(1) *el fondamento sobre que vivimos.*

69. Bruxelles, 14 septembre 1600. — *Albert à Juan Carillo.*

A propos de la déclaration faite à Carillo par le duc de Lerme engageant Albert à faire un effort tel qu'il suffise pour amener les rebelles à la raison, l'Archiduc s'en remet à la lettre qu'il a écrite au Roi. Carillo verra ce qu'on peut espérer et ce qu'il faudrait pouvoir faire. Les galères pourraient faire de la bonne besogne si les circonstances de temps les aidaient. On leur donne toute assistance encore que ce ne soit pas comme Frédéric Spinola le désire, parce qu'on manque de troupes ou qu'on doit les employer là où les galères ne peuvent servir. Il faut en user là où elles sont le plus nécessaires. Il serait opportun d'en avoir plus et de disposer des ressources indispensables. On souhaiterait que les affaires de Savoie puissent s'arranger. Carillo doit insister auprès de Lerme pour que les Archiducs obtiennent du Roi les 100,000 ducats promis pour leur maison. Ce qu'on donne aux Pays-Bas est peu de chose.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 200.

70. Bruxelles, 19 septembre 1600. — *Albert à Juan Carillo.*

Carillo assurera le duc de Lerme qu'il n'y a personne au monde qui désire la paix plus que les Archiducs. La raison principale est l'avantage de voir le Roi déchargé de l'obligation d'assister les Pays-Bas à si grands frais, alors qu'il doit veiller à tant de choses et que ses finances sont en pareil état. On n'a jamais perdu aucune occasion de l'obtenir. On a fait les diligences requises, mais sans résultat. Les rebelles ont refusé d'admettre les commissaires impériaux. Finalement ils ont donné une réponse qui exclut toute tentative d'accommodement. On peut voir à cela leur obstination.

On s'est efforcé de profiter du traité de paix avec l'Angleterre tout en s'opposant aux prétentions de ce pays qui ne tiendraient pas compte des rebelles. Lerme sait bien ce qui s'est passé. Il a vu la lettre détaillée écrite au Roi. On continuera les tractations, en conformité de la réponse royale. Le même souci encore a amené les Archiducs à permettre les négociations proposées par les États. C'était avec bien peu d'espoir. On voulait donner satisfaction aux sujets, les assurer qu'on

désirait la paix par toutes les voies possibles. On a eu recours à d'autres procédés particuliers. On s'est efforcé de gagner certains chefs rebelles, on leur a offert des honneurs et de l'argent. Tout cela n'a servi qu'à montrer que ce sont les Hollandais et non les Espagnols qui sont maîtres de conclure la paix. L'ennemi ne veut pas la fin de la guerre, donc il ne reste qu'à l'y contraindre. Il en résulte des inconvénients. Mais c'est le seul moyen si on ne veut tout abandonner.

Les hostilités peuvent être conduites de façon offensive ou défensive. L'offensive est évidemment la tactique la plus profitable. On conquiert le terrain et le respect de l'ennemi, au moins on conserve ce qu'on possède.

La défensive serait actuellement funeste. L'ennemi voyant qu'on s'y résigne sera plus obstiné et mieux assisté de ses alliés. Il faudra autant de troupes et d'argent que pour prendre l'offensive. Les États soumis vont se décourager, contribueront avec moins d'ardeur, voudront peut-être se confédérer avec les rebelles pour être déchargés du poids de la guerre, qui aurait lieu ainsi sur leur territoire.

Certains proposent une trêve. D'après Albert, ce serait pour les Hollandais un moyen suffisant pour se soustraire complètement à l'obédience des Archiducs et s'assurer que jamais plus on ne les molestera. Ainsi ils ne seront pas obligés de reconnaître pour leur seigneur celui qui l'est en droit. On dit qu'on favoriserait ainsi la réduction des rebelles, que ceux-ci, ayant goûté des avantages de la paix, ne voudraient plus reprendre les armes et accepteraient l'autorité de leurs souverains. C'est une erreur. A l'heure actuelle ils sont chargés du poids de la guerre, accablés d'impôts. Cela ne suffit pas à les réduire. Qui penserait que, se voyant sans guerre, riches, sans souci, ils songeraient à abandonner leur liberté? Ceux qui les gouvernent ne chercheraient qu'à perpétuer leur autorité.

Les provinces obéissantes ne voudront plus reprendre les armes. Elles pourraient contraindre les Archiducs à prolonger la trêve. Si ces provinces refusaient d'aider, que faut-il penser des autres qui ont des soucis par ailleurs?

Au point de vue religieux, si on laisse les États traiter librement avec les rebelles, il est à craindre que ceux-là seront plus influencés que ceux-ci. La tendance au pire est une infirmité humaine. S'il ne s'agissait

que de nous — dit Albert — le danger serait déjà grand, mais il y a le Roi et toute la chrétienté. On ne comprend pas qu'on puisse prêter l'oreille à de semblables projets. Les dernières lettres royales exposent les conditions requises pour des négociations de paix : la permission par les rebelles du culte catholique en public, mais avec tolérance du protestantisme, la défense absolue d'exclure les étrangers. Ce sont autant de choses justes, conformes à la raison, mais abhorrées des rebelles. C'est avant tout pour cela qu'ils se sont révoltés.

Le Roi ne veut la paix qu'aux conditions indiquées. Les rebelles préfèreront sans doute la guerre plutôt que de les accepter. De l'autre côté il ne veut pas aider les Archiducs. Il ne reste qu'à se perdre avec le peu de bien qui subsiste des provinces obéissantes. Chacun peut considérer si c'est là l'avantage de l'Espagne et de la chrétienté.

Albert ne comprend pas que tout le monde en Espagne ne voie combien la Couronne est intéressée à la réduction des rebelles. Dans le cas surtout où Dieu ne voudrait pas donner des descendants à l'Infante Isabelle on doit, en Espagne, considérer que ces provinces sont autant au Roi actuel qu'elles le furent à Philippe II. Y a-t-il dès lors lieu de s'exposer à les perdre? C'est là un motif suffisant pour s'intéresser aux affaires des Pays-Bas plus qu'à toutes autres, écarter ce qui pourrait détourner les forces royales vers une autre voie.

Carillo insistera donc sur la continuation des provisions ordinaires pour l'année **1602**, à moins que les choses ne s'arrangent de manière telle qu'on pût éviter ces dépenses. Il invoquera les arguments cités ci-dessus et toutes les considérations qu'à diverses reprises Albert lui a exposées. Il cherchera surtout à convaincre Lerme et les autres ministres du désir que les Archiducs éprouvent de faire la paix. Ils la désirent plus que personne, profitent de toutes les occasions possibles, du moment qu'elles sont compatibles avec le service de Dieu et du Roi. Ils ne se soucient pas de leurs propres intérêts et convenances. Ils n'ont cure que du bien de la chrétienté et de la Couronne de Castille. Si les rebelles ne veulent rien entendre, le désir des Archiducs demeure stérile. Carillo fera connaître les décisions prises.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 210 (1).

(1) La lettre en question est la paraphrase d'un concept qui se trouve folio 209 et qui est tout entier de la main même d'Albert.

71. Madrid, 19 septembre 1600. — *Juan Carillo à Albert.*

Carillo a eu une entrevue avec le duc de Lerme, dont il signale une fois encore l'affection pour les Archiducs. Le ministre prétend avoir rencontré de multiples difficultés dans les jointes et les Conseils qui se sont tenus à propos des provisions de Flandre. Il a écrit au Roi que pour conserver l'affection des Archiducs en vue de toute éventualité, il approuvait l'envoi de provisions en Flandre, encore qu'elles aient été et soient la ruine de l'Espagne. Il a été obligé de dire au Roi que le service des Archiducs et celui du monarque lui-même ne font qu'un. Il est certain que Philippe III veut assister Albert et Isabelle, jusqu'à leur donner son sang. L'impossibilité est si grande que tout le monde la constate. Parmi les ministres on rencontre toujours de mauvaises dispositions à propos des provisions. Tout le peuple crie pour qu'on y mette fin; la grande partie des ministres et les gens influents sont du même avis. Ils font valoir leurs arguments et parfois avec tant de force que, même dans le cas où la situation financière serait différente, ils pourraient faire impression sans la présence du duc. Lui a toujours parlé conformément à l'intérêt du Roi et des Archiducs; il s'efforce de procurer ce qui serait impossible sans lui. On ne sait comment il en trouve le moyen. Qu'Albert cherche de toute façon de procurer un arrangement avec les rebelles, même si l'on devait passer par de multiples inconvénients. Alors les Archiducs recevront du Roi ce qu'il leur faut pour leur service; on fournira plus facilement 500,000 ducats par an que 3 millions. Le Duc a dit que pour une fois il ferait l'effort nécessaire de manière à racheter le tribut annuel. Albert doit justifier toutes les dépenses de façon à ce qu'on n'ait rien à y redire en Espagne. Tel est l'exposé ponctuel des déclarations de Lerme. Carillo prétend avoir vu ce qui se passe à la Cour, et la façon dispendieuse dont on a fait les provisions. Il a souvent supplié Albert d'arranger les choses pour n'avoir pas si grand besoin des subventions d'Espagne. Les bonnes volontés du Roi et de son ministre ne peuvent suffire quand il n'y a pas d'argent. Qu'il ne perde pas l'occasion de conclure la paix.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 193.

72. ....., septembre 1600. — *Albert à Juan Carillo.*

Réponse aux deux lettres des 20 et 30 août. Le comte de Fuentès a annoncé son arrivée en Italie avec l'argent qui lui était confié. L'Archiduc a envoyé vers lui un agent sûr pour assurer le transport de l'argent en question et il espère que l'opération pourra se réaliser. Il ajoute qu'il n'aurait pas été plus difficile de faire un contrat en Espagne et d'envoyer des effets aux Pays-Bas.

Carillo a eu raison de communiquer à Albert les impressions causées en Espagne par l'offre des crédits militaires faite par les États-Généraux. L'Archiduc estime qu'il n'y a pas à appréhender que tel soit le mobile des États. En arrivassent-ils à nourrir de semblables projets, ils ne sauraient les réaliser. En tout cas, pour se mettre en sécurité, il faudrait qu'il y eût dans ces provinces plus d'Espagnols. Albert veillera à la conservation de ceux qui s'y trouvent. Il se pourrait aussi qu'on cherchât à imputer sur les provisions d'Espagne les dépenses des fourrages dont les provinces se chargeaient antérieurement. Il y a déjà eu des tractations à ce sujet, mais on n'a rien conclu. On prétend qu'en aucune autre région où se trouvent des unités royales, le pays ne doit fournir le fourrage ou, s'il le fait, c'est en déduction des impôts ordinaires. Carillo est chargé de prendre des informations à ce sujet.

A propos de l'envoi des commissaires, Albert déclare qu'il désire la paix plus que tout autre. Puisque tout le monde est d'accord sur l'opportunité de négocier, il faut tenir compte de l'humeur de ceux avec qui on doit traiter, surtout quand il ne s'agit pas d'un point essentiel. La démarche faite a d'ailleurs eu le grand résultat de montrer à la population des provinces obéissantes qu'on désire vraiment la paix et que seuls les rebelles l'ont empêchée. Il est vraiment étonnant que les ministres espagnols désirent qu'on fasse la paix de toute manière puis se scandalisent quand on s'efforce d'y arriver par ce moyen.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 173.

73. Madrid, 22 octobre 1600. — *Juan Carillo à Albert.*

Au sujet d'Augustin de Herrera, dont Lerme prétend qu'il est tout dévoué à Albert, opinion que Carillo paraît partager. Il relate que cet

officier a dit lui-même que le Roi l'avait interrogé en demandant qui était cause de la dernière défaite et si on devait imputer une certaine responsabilité à l'Archiduc. Herrera a répondu que c'était lui-même le premier responsable, que l'Archiduc avait fait son devoir et avait combattu vigoureusement (1). Il semble donc que la conduite de Herrera a toujours été bonne (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 216.

74. Bruxelles, **27** octobre **1600**. — *Albert au duc de Lerme.*

Arrivée à Bruxelles du gouverneur Simon Antunez, qui a été conduit comme prisonnier de guerre en Hollande après la dernière bataille. Avec la permission des États-Généraux, il est venu apporter des lettres de l'amiral d'Aragon. Elles contiennent une proposition des États de procéder à un échange de prisonniers. Les Archiducs devraient rendre la liberté sans rançon à tous ceux qu'ils détenaient y compris ceux se trouvant en Espagne, tandis que les États pourraient réclamer une rançon et les frais d'entretien. Ainsi pour l'amiral, ils réclamaient 50,000 florins. Celui-ci convient que la proposition n'est pas équitable. De plus on détient plus de prisonniers hollandais que les États n'en ont eux-mêmes. Pourtant il ne faut pas écarter la proposition, car les sujets qui se trouvent entre les mains des États sont plus qualifiés et c'est ici qu'on en ressent le manque, et non du côté hollandais. Au reste, l'amiral pense qu'on pourra obtenir l'abandon de toute rançon. Antunez prétend que certains délégués des États-Généraux ont fait clairement entendre qu'il en était ainsi. L'Archiduc entretiendra cette négociation de façon à obtenir le résultat le plus rapide et le plus favorable. Il voudrait que le Roi lui permît de promettre la libération des hommes qui se trouvent en Espagne.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 372.

75. Bruxelles, **27** octobre **1600**. — *Isabelle au duc de Lerme.*

L'Infante a écrit à Philippe III au sujet des prisonniers espagnols tombés aux mains des Hollandais lors de la bataille des Dunes. Elle

(1) *como un Cezar.*
(2) Augustin de Herrera, maître de camp espagnol, châtelain de Gand.

charge le ministre d'obtenir que cette affaire soit bien traitée. Il s'agit d'une œuvre de miséricorde et les intéressés ont tellement bien mérité.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 29.

76. Bruxelles, **7** novembre **1600**. — *Albert au duc de Lerme.*

Affaires des provisions. L'Archiduc déplore de n'avoir pas assez de compétence lui-même en la matière pour pouvoir donner son avis. Il a sollicité une consultation de la part d'un expert et il en remet le texte. Il s'en rapporte aux dépêches envoyées pour le Roi. Fernando Carillo aura rendu compte des dispositions qui ont été prises pour le paiement des anciennes dettes. Il recommande cette affaire au ministre, dans l'intérêt des finances royales et de la quiétude d'une si grande armée. Les mutineries éclatent si facilement à cette époque. Le comte d'Arenberg est revenu de sa mission. Il a rapporté que le chancelier d'Henri IV (1) lui a déclaré que l'Archiduc devrait se poser en arbitre entre lui et le duc de Savoie.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 374.

77. Madrid, **19** novembre **1600**. — *Juan Carillo à Albert.*

Nouvelles assurances quant aux bonnes dispositions du duc de Lerme. On enverra les provisions le plus rapidement qu'on pourra, de manière plus commode pour le Roi. Il pourra y avoir parfois certain retard, mais en aucune façon elles ne manqueront. Albert aura lieu d'être satisfait.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 260.

78. Bruxelles, **30** novembre **1600**. — *Albert au duc de Lerme.*

Le comte d'Arenberg a rapporté les déclarations faites par Henri IV à lui-même et à Jean-Baptiste de Tassis, à propos de l'affaire de Savoie, mais elles paraissent invraisemblables à l'Archiduc. L'arrivée des Espagnols au moment fixé serait très opportune, seulement il faut aussi

(1) Pomponne de Bellièvre

procurer le moyen de les soutenir eux et ceux qui sont déjà ici. Albert ne peut cacher son désappointement de voir que les dernières lettres reçues ne font pas espérer l'envoi des provisions, indiquent même qu'on ne s'en occupe pas. Or, celles de cette année sont près de leur fin. Lerme devrait procurer à l'Infante et à Albert le plaisir de fournir ce qui est nécessaire à l'entretien de l'armée en service ici.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 377.

79. Madrid, 5 décembre 1600. — *Juan Carillo à Albert.*

La volonté du Roi et celle du duc de Lerme sont telles qu'on peut le désirer. Il ne faut pas douter de la continuation des provisions mensuelles. On va envoyer avec ce courrier les effets pour les 150,000 écus qui manquent pour décembre. Peut-être y ajoutera-t-on le crédit de janvier.

On se plaint ici que les agents du service des finances des Pays-Bas n'aient pas envoyé le relevé des recettes et dépenses de l'*exercito*. Albert devrait le faire remettre au plus tôt. Il paraît que l'armée est peu nombreuse, qu'il doit y avoir un restant des mensualités. On veut que ce reliquat soit payé aux banquiers envers qui on a tant de dettes. Carillo a affirmé à diverses reprises qu'Albert ne dépense pas un réal des provisions, que tout est affecté au service royal. Il faudrait employer le résidu éventuel pour payer les 450,000 écus dus aux banquiers des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 232.

80. Madrid, 6 décembre 1600. — *Juan Carillo à Albert.*

Carillo a fait une ample relation au duc de Lerme sur les tentatives pacifiques d'Albert, leur résultat négatif, le peu d'espérance qu'on avait, bref le contenu de la lettre de l'Archiduc.

Le ministre a rappelé qu'à la mort de Philippe II on a mis en question l'exécution de la donation des Pays-Bas conformément au mariage d'Albert. Lerme a toujours opiné qu'il fallait réaliser le dessein du défunt. L'ultime remède à la rébellion de la Flandre consistait à lui donner des souverains propres, et cela pour le plus grand bien de la

chrétienté et de l'Espagne. A la suite des revers subis, on a diverses fois émis l'opinion en Espagne que les Pays-Bas, pourvus de souverains propres, n'avaient qu'à se défendre, que l'Espagne ne devait pas se perdre pour la Flandre. Lerme a toujours résisté à cette politique. Il disait notamment qu'on n'avait donné en dot aux Archiducs autre chose qu'une guerre, que Philippe III et eux faisaient un tout puisqu'ils se succédaient l'un à l'autre (1). Il ne fallait donc pas les abandonner. Les Archiducs se sont conduits valeureusement; ils ont cherché à réduire les rebelles par la bonté. Tout cela n'a pas suffi et le Roi perd patience. Il est découragé à la pensée des grandes dépenses qui en résultent et désespère du remède. Lerme partage cette affliction. Carillo a insisté sur les raisons d'espérer, de ne pas s'arrêter avant d'avoir fait tout l'effort demandé par Albert. Il consiste dans la mise sur pied de 25.000 fantassins dont 5.000 espagnols et 4.000 cavaliers. Avec cela et les 10.000 fantassins qu'on attend des États et les bandes d'ordonnance, on peut attendre un succès rapide. A cet effet, il faut 250.000 écus par mois. On doit s'assurer qu'Albert ne perdra pas son temps.

Le Duc a protesté de son dévouement, a promis de faire des miracles. Si les affaires s'arrangent avec la France, à propos de la Savoie, ce qui est vraisemblable, toute l'armée réunie en Italie passera en Flandre. Albert n'a qu'à se rassurer; on ne l'abandonnera pas. Carillo doit communiquer amplement cette décision à l'Archiduc.

Le ministre a exprimé son désir qu'Albert favorise Frédéric Spinola.

Certains ministres espagnols font des réserves sur le fait que Jéronimo Zapata est à la fois majordome de l'Archiduc et Veedor général. Cet office absorbe un homme tout entier. On fait entendre qu'il ne convient pas de le lui laisser. Albert devrait écrire à ce sujet au duc de Lerme. La maladie de l'Empereur cause des soucis. Le ministre a déclaré que Philippe III désire que les choses d'Allemagne tournent au profit d'Albert, dût-il lui en coûter 3 millions. On songe à désigner une personnalité très compétente pour aller traiter cette affaire au nom du Roi. On avisera Albert à ce propos par le présent courrier. Le Duc a dit qu'on enverrait de grosses pensions pour les Électeurs ecclésiastiques

(1) Allusion évidente au cas où soit Philippe III soit Isabelle n'auraient pas d'enfant et où Isabelle hériterait de la monarchie ou Philippe III des Pays-Bas.

et qu'on les confierait à Albert. Carillo n'a pas remis au président du Conseil royal le bijou dont Albert voulait lui faire présent, parce qu'il juge le moment inopportun. On envoie par le présent courrier le texte des conditions requises pour la paix. On ne considère pas comme essentielles celles qui touchent à l'autorité royale. Il faut entraver le commerce le plus possible.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 490, fol. 243.

81. Bruxelles, 10 janvier 1601. — *Albert à Juan Carillo.*

Recommandation expresse de veiller à la négociation des provisions de cet exercice. La besogne de Zapata en tant que majordome est peu considérable. L'accès qu'il a ainsi régulièrement auprès de l'Archiduc facilite beaucoup l'expédition des affaires de la Veedorie. Carillo rassurera à ce sujet ceux qui font des objections.

Au sujet de la maladie de l'Empereur, Albert est très obligé au Roi et au duc de Lerme de leurs bons sentiments. Lui-même se contente de dire qu'il espère que cette affaire marchera de façon favorable au service divin. Il faut témoigner au Confesseur, à Juan de Borja et aux autres intéressés la satisfaction qu'Albert éprouve de leur conduite.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 3.

82. Bruxelles, 12 janvier 1601. — *Albert au duc de Lerme.*

Inquiétudes que causent les affaires d'Allemagne. Il faut espérer que l'intervention du Pape et du Roi les améliorera. L'Archiduc ne désire que le bien de la chrétienté et de sa Maison et sera toujours disposé à y contribuer autant qu'il le peut. Il est de toute importance que le Roi envoie une personnalité autorisée pour traiter ces affaires. Celle que Lerme indique paraît toute désignée et Albert espère qu'on la décidera à y aller. A la demande de ses frères et de l'archiduc Ferdinand, Albert a écrit à l'Électeur de Cologne. Il s'explique sur la pension accordée à celui-ci par le Roi.

Albert se réjouit des déclarations que Lerme lui a faites à propos des arrangements financiers. Il remercie le ministre de sa sollicitude. Il

espère que les provisions seront telles qu'il ne faudra pas recourir à des *anticipations*, comme on doit le faire à l'heure actuelle, ce qui entraîne les inconvénients bien connus.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 382 (1).

83. Bruxelles, 25 février 1601. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc note qu'il a été obligé d'envoyer un courrier exprès. Il espère qu'on prendra en considération l'essentiel des dépêches et qu'on se résoudra de la façon la plus opportune. Il faut qu'on se rende compte que ce n'est pas pour l'intérêt exclusif des Archiducs — comme certains voudraient le faire entendre — qu'il importe de se résoudre à une décision aussi importante. Le manque de troupes a fait perdre cette année des occasions propices et on court le danger d'en perdre encore à l'avenir et de devoir se contenter de garder ce qu'on a. L'inconvénient qui en résulte pour la situation générale est tel qu'on peut le considérer. Tous les avis qu'on a reçus permettent de supposer une attaque prochaine de l'ennemi. Il serait à désirer, dit Albert, que nous puissions prendre l'offensive. Que Lerme procure l'envoi prompt de la provision de ce mois, car on se trouve avec l'eau à la bouche (2). Cet envoi mois par mois entraîne de grands inconvénients. On va de nouveau, un jour ou l'autre, se trouver contraint de recourir à des emprunts, ce qui est encore plus préjudiciable quand on ne paie pas aux banquiers ce qu'on leur doit. Il faudrait qu'on fît parvenir plusieurs mensualités à la fois. Albert a envoyé Rodrigo Lasso pour rendre visite à la reine de France, ce qu'on ne pouvait se dispenser de faire après son retour à Paris.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 390 (3).

84. Madrid, 8 mars 1601. — *Juan Carillo à Albert.*

On va dépêcher les provisions de février et mars. Les premières seront envoyées avec le présent courrier. Détails sur la manière dont on a pro-

(1) Voir encore la lettre d'Albert du 31 janvier (fol. 386).
(2) *Ya quedamos con el agua a la boca.*
(3) Voir de nouvelles instances pour l'envoi des provisions, le 24 mars (fol. 393).

cédé pour leur composition. Éloge de la bonne volonté du Roi et du ministre. Carillo a encore insisté sur la nécessité de faire les envois avec ponctualité. Les ministres principaux sont bien disposés mais il y a des subalternes qui regardent à deux mille ducats et font des difficultés. Le président du Conseil de Castille est venu parler à Carillo et a annoncé qu'on tâcherait de faire un grand effort. L'Archiduc, avec deux armées, pourrait attaquer les rebelles par terre et par mer et les mettre en tel état qu'on pourrait espérer leur réduction et mettre fin à cette guerre perpétuelle. Le licencié Ramirez, le plus compétent en matière de finances, a traité la même question. Certains ministres des finances jugent que l'Archiduc devrait ajuster les comptes au sujet de ce qui est dû aux banquiers et demander au Roi d'en effectuer le payement. C'est le seul moyen d'avoir du crédit. Philippe III s'exécuterait certainement et les banquiers auraient satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 45.

85. Madrid, 8 mars 1601. — *Juan Carillo à Albert.*

Albert ne doit pas donner de permissions aux soldats pour revenir. On a insisté ici pour que l'Archiduc favorise davantage les Espagnols qui se plaignent. Il faut aussi arranger les affaires des mutins. On dit sur ce sujet mille impertinences à la Cour, rappelant le sort favorable que Charles-Quint faisait à ses soldats.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 50.

86. Madrid, 21 mars 1601. — *Juan Carillo à Albert.*

Il y a eu certaines difficultés à propos des provisions de février et mars, malgré la bonne volonté du Roi et du Duc. Les finances d'Espagne sont très serrées, il n'y a pas un réal de disponible, tout est consommé pour plusieurs années. On envoie 225,000 ducats du mois de décembre et 300,000 d'acompte sur janvier et février. Le reste fait l'objet d'efforts ultérieurs. On en vient à manquer de nourriture dans les maisons royales. Les ministres le savent et prétendent qu'il est impossible de maintenir les mensualités au taux actuel. On ne peut donc assurer

Albert qu'il les recevra, quelles que soient les bonnes dispositions du Roi et du ministre. Elles pourraient manquer au moment où l'ennemi est tout prêt et averti. L'Impératrice [1] a prescrit à Carillo de se rendre à Tolède faire de nouvelles représentations au duc de Lerme sur l'inconvénient qu'entraînerait la cessation de l'envoi des provisions et demander pour Albert des assurances quant à l'avenir. Carillo rendra compte de sa démarche. En attendant le Prince doit arrêter toute dépense. Carillo croit qu'on va envoyer incessamment 200,000 ducats pour que l'Archiduc ne soit pas pris au dépourvu par les événements. L'Impératrice a prescrit à Juan de Borja et à Carillo de se concerter sur les démarches à faire en vue des provisions et des renforts. En plus Carillo note qu'en Espagne beaucoup de gens désirent que l'Archiduc emploie tous les moyens pour arriver à une trêve avec les rebelles. Malgré les inconvénients, ils jugent qu'il faut prévenir ce qui pourrait arriver à l'avenir. L'Impératrice est du même avis. Albert est prié d'agir dans ce sens. On dit que les ministres et autres agents en service aux Pays-Bas ont du profit à ce que la guerre dure et agissent en conséquence.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 60.

87. Bruxelles, 25 mars 1601. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Il y a peu de bonnes nouvelles à annoncer des Pays-Bas. Le retard des provisions cause de grands soucis. L'armée menace de se mutiner, car il y a deux mois qu'elle n'a plus été payée. L'ennemi s'emparerait alors de tout ce qu'il voudrait. Tout retard est très préjudiciable aux finances du Roi. Il faudra faire aux Pays-Bas des emprunts à gros intérêt. Que le ministre représente la chose au Roi. Il faudrait que chaque mensualité arrivât séparément et qu'elle fût effective [2]. Isabelle prétend qu'elle a l'âme à l'envers chaque fois qu'on dépense un réal. Elle prie le Roi de donner ordre au comte de Fuentès d envoyer des renforts pour résister aux préparatifs de l'ennemi. Celui-ci lève des impôts considérables. Si cela ne lui procure aucun avantage, on peut espérer qu'il baissera la tête et qu'on pourra en finir.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 34.

(1) Marie, fille de Charles-Quint, veuve de Maximilien II, mère d'Albert.
(2) C'est-à-dire représentée par des effets immédiatement négociables.

88. Bruxelles, 11 mai 1601. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc remercie le ministre des lettres dans lesquelles il l'assure de sa sollicitude à propos des provisions. C'est la chose principale. Albert prie encore Lerme d'en assurer la régularité. Tout envoi de renforts, de même que toute autre disposition est sans cela inutile.

On ne sait encore rien de certain à propos de l'envoi de renforts d'Italie. Au sujet des affaires d'Allemagne, Albert est reconnaissant de la faveur que Philippe III lui a faite. Pour le choix de la personnalité à envoyer de ce côté, il recommande le comte d'Olivarès.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 397.

89. Valladolid, 28 mai 1601. — *Juan Carillo à Albert.*

Le duc de Lerme a décidé l'envoi de 200,000 écus restant dus sur la provision de mars, 500,000 pour avril et mai et 100,000 pour les dépenses de la maison de l'Archiduc. Il promet que la chose se réalisera rapidement. Le Conseil des Finances, tout en faisant des difficultés, s'en accommodera. Le Roi se réjouit des efforts d'Albert contre les rebelles. Il serait désirable que l'Archiduc fît la paix et que Philippe III la préparât par des envois d'argent et de troupes. Albert a insisté pour que le Roi sollicitât l'intervention d'Henri IV. On fera aussi des démarches à Rome au même effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 98.

90. Bruxelles, 4 juin 1601. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc déplore que les raisons qui le poussent à écrire ne soient différentes de ce qu'elles sont. Il se voit contraint d'insister toujours sur les mêmes nécessités. La lettre écrite au Roi fera connaître au ministre les difficultés de la situation présente. Le remède consiste dans les ressources qui ont été demandées. Avec elles, on pourrait espérer promptement un bon succès. L'Archiduc apprécie les embarras où on se trouve en Espagne, il voudrait se dispenser de causer ces ennuis. Tout cela n'intéresse pas moins le service du Roi que le sien propre.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 399.

91. Bruxelles, 5 juin 1601. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Il y a peu de bien à dire des Pays-Bas. Nous sommes, écrit l'Infante, dans le plus grand embarras que nous avons connu depuis notre arrivée. Une mutinerie a éclaté à l'endroit le plus préjudiciable et il n'y a guère à y remédier. Le reste de l'armée menace d'en faire autant, tant en ce qui concerne les unités espagnoles que celles des autres nations. Il y a eu un déficit sur les effets envoyés antérieurement. L'Infante n'ignore pas que le Duc veillera aux remèdes à y apporter. Elle a voulu cependant lui exposer la situation. Si on ne prend des mesures le Roi perdra ces États (1), ce qui ne sera pas un bien pour l'Espagne et augmentera la force des ennemis. Il perdra aussi l'armée qu'il entretient ici. Il y a bien dans ses rangs des éléments très indisciplinés (2) mais enfin, c'est la meilleure troupe qui existe au monde, elle a rendu service tant d'années et a tant travaillé.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 38.

92. Bruxelles, 15 juin 1601. — *Albert au duc de Lerme.*

La situation est telle que l'Archiduc se voit obligé de profiter du présent courrier pour demander au ministre une décision urgente en matière de provisions. On se trouve devant l'ennemi en campagne et l'on n'ose mettre l'armée en mouvement. On n'a rien à lui donner; la soldatesque est si mécontente, elle pourrait se débander totalement et nous abandonner — dit l'Archiduc — en pleine action.

Albert envoie à Madrid Rodrigo Lasso pour exposer au Roi, en détail, la situation des Pays-Bas. Il demande encore qu'on lui fasse parvenir quelque chose, car la nécessité est plus que pressante (3).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 401.

93. Valladolid, 27 juin 1601. — *Juan Carillo à Albert.*

On envoie par le présent courrier 600,000 écus payables à trois échéances. On n'a pu faire plus. Il faut veiller à se décharger du poids

(1) A noter l'expression qui est significative de la conception que l'Infante se fait elle-même de sa souveraineté : *mi hermano perdera estos estados.*
(2) *harto bellancos algunos.*
(3) L'envoi du diplomate est annoncé encore le 21 juin (fol 402).

de cette guerre. On dit ici que les ministres de l'Archiduc ne le conseillent pas dans ce sens et veulent que la guerre dure. D'autres prétendent qu'Albert ne favorise pas les Espagnols, leur refuse satisfaction. Il ne fait pas le nécessaire vis-à-vis des Pays-Bas qui ne désirent pas voir des galères ni une armée puissante. Ces provinces veulent détourner l'Archiduc de la guerre maritime, qu'on juge ici importante.

Les ministres espagnols intéressés témoignent tous les meilleures dispositions. Le confesseur du Roi a déclaré qu'on doit s'arranger cette année pour finir l'année suivante.

Jean-Baptiste de Tassis a été chargé d'une démarche auprès d'Henri IV. Le duc de Sesa le sera de même auprès du Pape.

Le duc de Lerme s'est prétendu offusqué de ce que les Archiducs ne lui témoignent pas plus de satisfaction. Il prétend que la renonciation par Isabelle à sa part légitime n'est pas imputable à Philippe III qui témoigne la plus grande affection aux Archiducs. Il a rappelé qu'on négociait actuellement 600,000 écus pour la Flandre, 760,000 pour le service des Archiducs, qu'on tâcherait à bref délai d'envoyer encore une somme considérable.

On ne paraît pas traiter en ce moment d'autres affaires que celles de Flandre et d'Italie. On cherche aussi à faire un effort financier et militaire en Irlande. Du reste on ne semble pas se soucier à présent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 106.

94. Valladolid, 30 juin 1601. — *Juan Carillo à Albert.*

On discute en Espagne l'éventualité de faire rompre certaines digues en Hollande pour inonder une partie du pays. On juge qu'une guerre si longue, si coûteuse doit finir, parce qu'il semble qu'on ne peut plus fournir ce qui y est nécessaire. Spinola va renforcer ses galères et augmenter leur nombre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 123.

95. Ostende, 9 août 1601. — *Albert au duc de Lerme.*

Accusé de réception des lettres de provision. La lettre du ministre se trouve si remplie d'attestations de bonne volonté qu'elles enlèvent à

l'Archiduc tout souci pour la situation présente qui, certainement, est pleine de grandes difficultés. L'assistance du Roi et de son ministre est bien nécessaire. La perte de Rheinberg est d'autant plus déplorable qu'on était si près de la secourir. On espère réussir le siège d'Ostende. Isabelle a voulu accompagner son mari et venir jusqu'à Nieuport. Albert estime que la présence de l'Infante à proximité de l'armée n'est pas à déconseiller (1). Les renforts venus d'Italie sont de bonne qualité, ils sont arrivés à temps; il vaudrait mieux qu'ils n'eussent pas tant de dettes. Ce sera encore une charge nouvelle à liquider au moyen des provisions arrivées. Recommandations pour Rodrigo Lasso.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 403.

96. ....., 10 août 1601. — *Albert à Juan Carillo.*

Arrivée des lettres de 600,000 écus. L'Archiduc les apprécie d'autant plus que l'Espagne se trouve dans le besoin. Elles aideront peu à remédier à la situation puisqu'il a fallu les remettre aux banquiers en remboursement des emprunts qu'ils avaient consentis. Et encore ce sera insuffisant.

L'Archiduc s'est réjoui des déclarations du Confesseur et des espérances qu'il donne de la continuation des provisions. Carillo lui transmettra les remerciements d'Albert et d'Isabelle. Rodrigo Lasso représentera de façon particulière la nécessité où on se trouve. Il doit obtenir qu'Albert soit assisté d'une personnalité dont il puisse se promettre du secours. L'Archiduc s'afflige de la situation financière espagnole. Il voudrait être dispensé d'insister sur celle des Pays-Bas. Il se félicite du bon zèle que tous témoignent à l'aider. Carillo doit les assurer et particulièrement le duc de Lerme de sa gratitude. Au sujet de la paix, Isabelle et lui font comme ils l'ont écrit précédemment. Il n'approuve guère la démarche faite à Rome et à Paris, car elle sera plutôt nuisible. L'initiative devrait partir du Pape et après cela Don Juan de Borja pourrait représenter à Henri IV ce que le Roi désire. Albert a écrit dans ce sens à Borja, qui sera sans doute de son avis.

Il admet qu'aux Pays-Bas beaucoup de gens ne désirent pas la paix,

(1) La cause alléguée est vague : *para todo lo que se puede ofrecer.*

mais la continuation des hostilités. Ce ne sont pas les militaires; ceux-ci souffrent et aspirent à voir la fin du conflit. On ne confie aux États aucune affaire sinon celles de leur ressort, comme l'octroi des aides. La guerre maritime est de grande importance, mais les galères, dans leur état actuel, servent à peu de chose. De tout le printemps, elles ne sont sorties que quatre ou cinq jours. Elles ont pris quatre bateaux de l'ennemi, mais c'est peu de chose. On serait mieux servi de navires de haut bord. Les ministres espagnols devraient considérer que, lorsqu'on renonce à certains de leurs projets, c'est pour des raisons majeures ou pour des difficultés qu'ils n'ont pas prévues.

Le ressentiment du duc de Lerme n'est pas fondé. On a prétendu en Espagne qu'à partir d'octobre prochain on ne pourrait plus rien envoyer et qu'on n'y était pas obligé. Albert n'aurait plus alors qu'à aviser sur ce qu'il avait à faire. Cela ne voulait pas dire qu'on lui conseillât d'abandonner les Pays-Bas, mais qu'on lui laissait le libre choix. Dans ces conditions, les Espagnols n'auront pas à se plaindre si l'Archiduc déclarait qu'il ne lui restait qu'à se mettre dans un coin (1). Cela équivaudrait de la part de l'Espagne à un refus ou à l'impossibilité d'exécuter ses engagements en retour de la renonciation faite par les Archiducs à la dot et à la légitime part de l'Infante. On aurait raison de se plaindre si Albert et Isabelle se lamentaient publiquement de ce qu'on les aide peu, mais au contraire ils font grand cas de ce qu'on fait pour eux. Les doléances ne sont donc pas fondées. Carillo fera éventuellement des déclarations dans ce sens. Albert a écrit encore une fois à Lerme pour le remercier de ce qu'il fait. Il se réjouit de ce qu'on se préoccupe à peu près exclusivement des affaires des Pays-Bas. Il faut cultiver les bonnes dispositions du Confesseur et des autres ministres. Carillo insistera pour l'envoi des 100,000 ducats nécessaires pour la maison des Archiducs.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 127.

97. Valladolid, **12** septembre 1601. — *Jean Carillo à Albert.*

La mission de Rodrigo Lasso à la Cour a été très opportune. Lui-même écrira le résultat de ses négociations. La situation financière de

(1) *meter nos en un rinçon.*

l'Espagne est plus précaire que jamais. Toute décision en la matière dépend du Confesseur. Celui-ci est bien disposé. Il est pourtant peu confiant pour ce qui suivra les 600,000 écus qui partiront peut-être avec ce courrier et les 500,000 qu'on s'efforce de lever auprès des banquiers portugais. Détails sur les modalités des opérations financières relatives aux provisions.

Rodrigo Lasso devrait rester ici jusqu'à ce qu'une décision soit prise à propos des objets de sa mission. On assure que le Roi fera le dernier effort dont il est capable. On raconte qu'on songe à rappeler Albert des Pays-Bas et qu'on va proposer les modalités à Rodrigo Lasso. Carillo cite les ministres espagnols qui s'occupent de cette affaire, parmi lesquels Lerme, Miranda, Juan de Borja, Idiaquez et le Père confesseur. Carillo a objecté que le départ d'Albert et son remplacement par un agent du Roi qui n'aura pas la même autorité, ne diminuera pas les frais. Le Confesseur a traité du même sujet avec Carillo. Il a demandé l'avis de ce dernier sur l'endroit où les Archiducs pourraient se retirer. Carillo a refusé de répondre à une question engageant à ce point l'honneur du Roi et des Archiducs. Il a supplié le Confesseur de ne pas proposer une chose qui ne favoriserait ni le Roi ni les Archiducs. Lerme proteste de son désir de favoriser ces derniers. Il a prétendu que l'affaire était confiée à des personnalités chargées de l'examiner de façon à ce que Rodrigo Lasso pût apporter la décision. Albert doit aviser à ce qu'il y a à faire, car ce projet est en cours.

On prétend que l'Archiduc défavorise la nation espagnole, l'armée et la guerre maritime. Il semble qu'on a écrit un livre à ce propos et au sujet de la tactique à suivre. On ajoute que l'argent envoyé passe par les mains de ministres qui ont du crédit auprès de lui, que lui-même s'en soucie peu. On charge autant qu'on peut son gouvernement.

Il est venu en Espagne un Manuel de Vega que Carillo soupçonne avoir dit le plus grand mal d'Albert et il jouit ici d'un grand crédit. On a reçu aussi Frédéric Spinola; les ministres influents ne cessent de le louer. Esteban de Ibarra doit être le confident général. Il a certainement beaucoup de correspondants aux Pays-Bas. Il est possible que pour provoquer le départ d'Albert on réduise les provisions. Les coupables (1)

(1) *los confesos.* — Ce sont les Juifs dissimulant leur véritable religion sous des apparences de christianisme.

du Portugal ont offert un million pour obtenir un pardon général. Le duc de Lerme avait décidé d'abord qu'il serait appliqué tout entier à la guerre de Flandre. Depuis on apprend qu'on ne le fera pas à moins qu'on ne puisse entrevoir un accommodement avec les rebelles. Albert doit aviser à certaines mesures, car jamais la situation n'a paru si mauvaise.

Les difficultés en matière de finances ont retardé l'envoi du présent courrier. Il est envoyé par la voie des marchands (1) parce que la somme qu'il transporte est trop petite pour être adressée directement à Albert.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 147.

98. Du fort de Saint-Albert, 14 septembre 1601. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc voudrait n'avoir en son nom et en celui de l'Infante qu'à remercier Philippe III et son ministre pour les provisions envoyées. Il se trouve obligé d'importuner à nouveau. Le retour de Rodrigo Lasso et la décision à prendre sur l'objet de sa mission se font attendre. Devant la nécessité urgente, l'Archiduc s'est vu contraint d'envoyer ce courrier. Il déclare que s'il n'était absorbé par les opérations en cours, il se rendrait lui-même en Espagne et sans doute l'Infante l'y autoriserait, encore que la situation soit telle que l'Archiduc devrait rester pour assurer la sécurité d'Isabelle (2).

Henri IV est venu à Calais et de là est retourné à Fontainebleau. L'Archiduc espère toujours une issue favorable du siège d'Ostende. Il a duré plus qu'on ne pensait, à cause des difficultés qu'on a rencontrées.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 406.

99. Valladolid, 23 septembre 1601. — *Juan Carillo à Albert.*

Il s'est tenu de multiples jointes pour arranger le départ de Rodrigo Lasso et presser les affaires. Il ne faut pas douter qu'il emportera la

(1) *devaxo de cubierta de mercaderes.*

(2) La traduction est à peu près littérale ainsi qu'on peut en juger : *que si no me hallara empeñado en esta ocasion presente, que creo me determinara a ser yo mismo el correo y creo me diera la infante licencia para ello, si bien estan las cosas, en terminos tales, que quizo fuera conveniente tratar de lo contrario por asegurar la persona de la infante.*

décision et une bonne somme d'argent. Carillo ne sait rien d'autre sinon qu'elle comporte la décision de coopérer de façon plus effective à la guerre par terre et par mer. On s'occupe des affaires des Archiducs. Au sujet de leur retrait des Pays-Bas, Carillo n'a rien pu pénétrer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 174.

100. Valladolid, 2 octobre 1601. — *Juan Carillo à Albert.*

Lasso écrira à Albert au sujet des affaires qu'il traite. Il presse son retour. Le Duc et les autres ministres annoncent que celui-ci pourra se réaliser à bref délai. Carillo ne sait rien des décisions.

La situation financière est mauvaise à l'extrême. Aucun banquier ne veut conclure de contrat parce qu'ils ont tous perdu tant de crédit. Ils refusent de se charger de l'envoi des provisions tant qu'on n'a pas accompli les engagements pris vis-à-vis d'eux. Le manque de crédit est le plus grand mal. On s'efforce de lever 500,000 écus sur les épices qui se trouvent à Lisbonne. On envisage aussi un emprunt de 900,000 écus sur les offres des Portugais et d'autres opérations encore. Carillo juge que l'envoi des provisions est impossible. Il l'a écrit diverses fois mais jamais la situation n'a été telle. Le meilleur procédé consisterait en la conclusion par Albert d'une suspension d'armes ou d'une trêve. Cela permettrait d'arranger les affaires de tout côté. Si la chose est possible, qu'Albert la réalise, car le concours financier de l'Espagne devient plus douteux.

Le Confesseur se plaint d'avoir appris par lettres qu'aux Pays-Bas on n'estime pas ce qu'on fait à la Cour. L'Archiduc doit veiller à ce que, tout en demandant beaucoup, comme il le faut, on se multiplie en remerciements sur l'effort réalisé. Il montrera qu'il comprend l'impossibilité où on se trouve ici. Il doit écrire au Roi pour lui exposer en détail l'état des opérations de l'armée.

Carillo a insisté auprès du Confesseur pour que Rodrigo Lasso puisse emporter des décisions et beaucoup d'argent. Le prêtre a répliqué qu'il craint que les habitants des Pays-Bas ne trompent l'Archiduc. Ils cherchent à obtenir que dans les accords à conclure soit impliqué le retrait des Espagnols des Pays-Bas. Ce serait la perte de ces provinces. Carillo relate la discussion qui a eu lieu. Il note que le religieux a dit

que Philippe III n'avait pas à déclarer aux Archiducs l'obligation de quitter les Pays-Bas en aucune manière, mais qu'eux-mêmes devaient apprécier la détresse de l'Espagne et aviser à leurs intérêts. Le Roi se montrerait très large vis-à-vis d'eux s'il le pouvait. Il a ajouté encore que Rodrigo emporterait des effets pour 500,000 ducats. Carillo termine en espérant que le résultat de la mission de Rodrigo soit conforme aux désirs d'Albert.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 180.

101. Valladolid, 8 octobre 1601. — *Juan Carillo à Albert.*

Incertitude au sujet des provisions. On enverra 500,000 écus avec Rodrigo Lasso, sinon antérieurement. On s'occupe du reste. Un succès de l'Archiduc devant Ostende favoriserait les affaires, en ouvrant la route à un armistice.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 186.

102. ....., 21 octobre 1601. — *Albert à Juan Carillo.*

Le Roi a prescrit de retirer des prisons et des galères les prisonniers sujets des Provinces-Unies détenus dans ses États, par suite d'événements de guerre jusqu'au 18 janvier 1601, de les rassembler et de leur rendre la liberté quand l'ordre serait venu des Pays-Bas. Carillo fera diligence pour obtenir l'exécution de cette décision. Il enverra une personne diligente aux galères et aux prisons et les en fera sortir sans autre formalité. Il leur fera remettre des passeports. Il exigera la liste de tous les détenus entrés et sortis depuis le commencement de la guerre. Il dressera le relevé de tous ceux qui sont morts et de tous ceux à qui on a rendu la liberté pour d'autres motifs. Il annotera les accusations éventuellement portées contre certains, car ceux-là ne sont pas compris dans l'ordonnance. Il enverra ces attestations en bonne et due forme. On montrera ainsi officiellement la remise en liberté de tous les prisonniers de guerre et la rétention exclusive de ceux qui ont été condamnés pour des délits. Il pourra recourir à l'intervention de tiers

si c'est nécessaire. Avant que tout cela soit accompli on ne libèrera pas l'amiral d'Aragon. On enverra à Carillo un extrait de l'accord conclu à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 191.

103. Du fort de Saint-Albert, 24 octobre 1601. — *Albert au duc de Lerme.*

Félicitations pour la naissance de l'Infante Anne-Marie, fille de Philippe III. Remerciements pour les assurances données par le ministre en matière de provisions.

Balthasar de Zuniga donnera des nouvelles sans doute au sujet des opérations des Français à la frontière des Pays-Bas et discutera la question des mesures à prendre. Albert a été heureux d'apprendre que des précautions ont été prises en Espagne.

Recommandations pour Juan Carillo et Augustin de Herrera.

Albert et Isabelle ont décidé d'envoyer le prince d'Orange pour présenter leurs félicitations au Roi à l'occasion de la naissance de l'Infante (1).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 409.

104. Nieuport, 24 octobre 1601. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Remerciements pour envoi de 330,000 ducats. Misère des soldats, bon nombre d'Italiens sont morts de faim. Si à la prise d'Ostende on n'a pas le moyen de payer la troupe, elle se mutinera sans remède. On dit que si un soldat commence, toute l'armée le suivra. Pour le moment on donne aux hommes le pain et la contribution que fournit le pays (2). C'est un bonheur d'avoir entrepris ce siège, car si on avait placé l'armée dans les quartiers elle se serait déjà mutinée. Maintenant, avec le travail du siège et la présence des Archiducs dans ses rangs, elle prend patience. L'Infante tremble en pensant au jour de la prise de la ville, si avant cela on n'a pu prendre les mesures nécessaires. D'après la muti-

(1) Voir encore, au sujet de la mission du Prince, les lettres des 10 et 13 décembre (pp. 411-412). Ce prince est Philippe-Guillaume de Nassau, fils du Taciturne.

(2) *los placas que da la provincia.*

nerie de Weert, on peut juger ce qu'une rébellion générale coûterait aux finances du Roi. Ce qui peine le plus l'Infante, c'est que toutes les dépenses faites à cause de la mutinerie de Weert sont sans profit. Si le siège d'Ostende se termine bien — ce que certains ne croient pas — les choses s'arrangeront de façon à pouvoir débarrasser le Roi de ces dépenses. Détails curieux sur les campements. Il y a beaucoup de blessés, car l'ennemi a tiré de façon incroyable. Les galères n'ont rien fait et l'Infante se confirme dans son opinion qu'elles sont de peu d'utilité aux Pays-Bas. Les frégates sont bien plus utiles, elles font chaque jour des prises.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 44.

105. Valladolid, **23** novembre **1601**. — *Juan Carillo à Albert.*

L'Impératrice, Juan de Borja et l'ambassadeur allemand vont rencontrer le Roi pour traiter des affaires des Pays-Bas. Don Juan de Idiaquez, le Confesseur et le secrétaire Franqueza y assisteront également. On fera venir aussi Rodrigo Lasso. Situation difficile où on se trouve. On doit des sommes considérables à tous les services publics, les hommes de la garde demandent l'aumône! Il faut craindre la ruine. Carillo proteste de la vérité de ses allégations. Qu'Albert avise au moyen de parer à cette situation. Puisse le siège d'Ostende y coopérer! Le Roi est mélancolique, en proie à une tristesse extrême. On raconte en rue certaines affaires au sujet du duc de Lerme et de sa famille qu'on ne saurait répéter. Philippe III va à Balsain pour traiter les affaires des Pays-Bas. Il semble qu'on pourrait les gérer à moins de frais. On ne paraît guère disposé à donner à Albert le titre de roi de Portugal. Carillo tâchera de se procurer des porcelaines pour les donner à Spinola qui mérite bien que l'Archiduc lui fasse quelque faveur. On a averti qu'Henri IV lève 16.000 hommes pour aider les Hollandais. On a reçu la nouvelle de l'instance faite par Albert pour qu'on fît parvenir par Rodrigo Lasso un million de comptant et des assignations pour 800,000 ducats pour payer les dettes aux banquiers et que les provisions soient régulièrement envoyées à partir de janvier. Les nouvelles de France ont aidé à bien mettre cette affaire en train.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 202.

106. Nieuport, **11** décembre **1601**. — *Albert à Juan Carillo.*

Au sujet de la diligence que fait Rodrigo Lasso pour retourner aux Pays-Bas. L'Archiduc se réjouit des efforts de ce gentilhomme et de ceux de Carillo. Le manque de provisions est déplorable. Les retards dans le payement de la troupe et d'autres nécessités de la guerre contraignent l'Archiduc à insister pour qu'ils continuent leurs démarches. Il faut 500,000 ducats pour donner satisfaction partielle à la troupe et sortir des embarras où on se trouve. Le retard entraînerait des inconvénients plus grands encore. On fait tout ce qu'on peut pour mettre fin au plus vite à la guerre. Albert a dû quitter précipitamment l'armée pour aller à Bois-le-Duc parer aux menaces de l'ennemi. Il supporte toutes ces fatigues de bon gré et n'en ferait aucun compte s'il en résultait le fruit désiré. Les provisions devraient arriver à temps; leur manque empêche toute opération.

Au sujet des 115,000 ducats nécessaires pour la maison d'Albert, on n'a pu s'entendre avec les Fugger. Carillo doit aviser à une autre procédure.

Ordre de remercier le duc de Lerme et le confesseur Gaspar de Cordoba.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 215.

107. Nieuport, **11** décembre **1601**. — *Isabelle au duc de Lerme.*

L'ennemi s'est approché de Bois-le-Duc. Il a fallu éloigner une partie des troupes d'Ostende. Albert s'est rendu à Bruxelles. Plaintes sur les intempéries. Isabelle déclare que jamais elle n'aurait cru devoir désirer être riche. Actuellement elle le voudrait beaucoup pour être à même de secourir la troupe. On a tâché de veiller à son établissement le mieux qu'on a pu. Que le ministre se souvienne des besoins de l'armée, de l'inconvénient que présenterait une mutinerie, des dépenses qu'elle entraînerait.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 50.

108. Valladolid, **22** décembre **1601**. — *Juan Carillo à Albert.*

Le contrat pour les provisions n'est pas encore conclu. La volonté du Roi et de ses ministres est excellente. On n'en saurait douter, mais on doit avoir bon espoir à propos de l'issue de la négociation de Rodrigo Lasso.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 491, fol. 222.

109. Nieuport, 19 janvier **1602**. — *Albert au duc de Lerme.*

Accusé de réception des lettres de 500,000 ducats. Remerciements. L'Archiduc désire vivement le retour de Rodrigo Lasso. Il demande au ministre de s'entremettre pour obtenir du Roi l'envoi de renforts d'Italie.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 413.

110. Nieuport, 5 mars **1602**. — *Albert au duc de Lerme.*

Nouvelles instances pour obtenir l'envoi des provisions. L'Archiduc se rend compte de ce qu'il faut attribuer à une nécessité absolue le fait qu'elles ne sont pas encore arrivées, mais il s'excuse d'insister. Il renouvelle aussi ses instances pour obtenir l'envoi de renforts.

Recommandation pour Inigo de Brizuela.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 415.

111. ....., 30 mars **1602**. — *Juan Carillo à Albert.*

Le Père confesseur a déclaré à Carillo que le duc de Lerme estimait que les provisions à envoyer en Flandre étaient lourdes, eu égard aux multiples besoins où on se trouvait et qu'on ne pouvait y satisfaire. Les impôts levés en Espagne sur le vinaigre et le vin n'ont produit que 1,500,000 écus au lieu de 3,000,000. On n'a pu payer les dépenses des maisons royales, il ne reste rien pour les frontières. On a fait des consignations importantes sur l'apport de la flotte des Indes. Carillo a insisté

sur la nécessité d'assurer le payement des provisions de l'année courante. Il promet de faire tout ce qui est opportun pour le service de l'Archiduc et de recourir à cet effet aux bons offices de l'Impératrice.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 29.

112. Valladolid, 8 avril **1602**. — *Philippe III à Albert.*

Recommandation pour Jean Lhermite, jadis aide de chambre de Philippe II, qui va résider aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 176, fol. 49 (1).

(1) Voir les lettres suivantes, relatives à des affaires particulières : le 15 novembre 1605, pour la veuve du capitaine Camillo Saquino de Modillana (fol. 51); le 28 janvier 1606, pour le capitaine Francisco de Medina (fol. 55); le 26 juin 1606, pour Geronimo Walter Zapata (fol. 57); le 17 juillet 1606, pour Antonio Gonzales de Abelda, gouverneur de Grave (fol. 61); le 20 juillet 1606, pour Francisco de Villareal (fol. 63); le 24 août 1606, pour Daniel Rindvleesch (fol. 64); le 30 août 1606, pour Alonso Davalos (fol. 70); le 30 août 1606, pour la veuve du comte Charles de Mansfelt (fol. 72); le 9 septembre 1606, pour le docteur Aloisio Melzi (fol. 73); le 12 septembre 1606, pour Paulo Francesqui (fol. 75); le 14 septembre 1606, pour le baron de Rodes Simon Rodriguez de Evora (fol. 76); pour Rodrigo Lopez de Veyga (fol. 77); le 6 novembre 1606, pour Lucas de la Cruz, commissaire des montres de l'armée (fol. 79); le 11 novembre 1606, pour le comte de Champlite, gouverneur de la Bourgogne (fol. 81); pour Geronimo Walter Zapata (fol. 83); pour le président Henri van Etten (fol. 85); le 10 décembre 1606, pour le marquis de Montefalcone, officier italien (fol. 88); pour le marquis d'Havré (fol. 90); le 20 décembre 1606, pour le prince de Barbançon (fol. 91); le 21 décembre 1606, pour le capitaine Jean-Baptiste Visconde (fol. 92); le 21 décembre 1606, pour le maître de camp italien Lelio Brancacio (fol. 94); le 22 décembre 1606, pour le comte de Monteba, officier espagnol (fol. 97); le 6 janvier 1607, pour Juan de Eguilaz (fol. 101); le 10 janvier 1607, pour les Jésuites (fol. 104); pour le licencié Nicolas de Formanoir (fol. 110); le 20 janvier 1607, pour le capitaine Melchior de Prada (fol. 116); le 24 janvier 1607, pour le capitaine Francisco Velasquez (fol. 118); le 31 janvier 1607, pour le maître de camp Alexandre de Liponti (fol. 121); le 8 février 1607, pour le comte de Clermont Tolart (fol. 124); le 19 février 1607, pour le colonel Guillaume Semple (fol. 125); pour Geronimo Walter Zapata (fol. 127); le 19 février 1607, pour Emmanuel van Dale, natif d'Anvers (fol. 133); le 27 février 1607, pour Ferdinand de Boisschot (fol. 135); le 21 mars 1607, pour le banquier Vincent Centurion (fol. 136); le 22 mars 1607, pour le capitaine Manuel Franco (fol. 138); le 6 avril 1607, pour Jean de Haze, marchand d'Anvers (fol. 147); pour le capitaine Juan de Velasco (fol. 148); le 8 mai 1607, pour la duchesse de Brunswick, sœur du duc de Lorraine (fol. 150); le 17 mai 1607, pour le maître de camp Pedro Sarmiento (fol. 160); le 21 mai 1607, pour le capitaine Juan de Quiroga (fol. 162); le 16 février 1609, pour le président Henri van Etten (fol. 177); le 9 mai 1609, pour le même (fol. 194); le 14 mai 1609, pour Charles de Courteville (fol. 197).

113. Nieuport, 21 avril 1602. — *Albert au duc de Lerme.*

Retour de Rodrigo Lasso aux Pays-Bas, suivi de près de celui du prince d'Orange.

Le premier a fait rapport sur toutes les négociations qui ont eu lieu, en particulier sur la grande part que le duc de Lerme y a prise et la bonne volonté qu'il montre en tout ce qui a trait aux Archiducs. Remerciements. Les provisions arrivées sont bien venues à point. A considérer leur importance, on peut facilement apprécier la difficulté qu'on doit avoir rencontrée pour les réaliser. L'Archiduc s'afflige d'être toujours contraint de demander de plus en plus; tant qu'on ne se trouvera pas en paix et qu'on ne pourra se passer de l'armée, il en sera ainsi.

Lerme a prié l'Archiduc de ne pas prêter l'oreille à des discours malveillants qu'il sait avoir été tenus au prince. Celui-ci prétend ne pas comprendre, assurant que ses sentiments sont bien tels qu'il les a exprimés au début de la lettre et qu'il se sent obligé au Roi pour la faveur qu'il fait à l'Infante et à lui. Ce qui l'anime c'est le bien de la chrétienté et le service du Roi. Il s'afflige de ce que certains aient voulu faire entendre que lui Albert ne favorise pas les tractations en vue d'un armistice ou d'une paix alors que c'est cela qu'il désire et cherche à favoriser par tous les moyens. Il en a informé tous les ministres espagnols en service à Bruxelles. Si ceux-ci veulent rapporter sans passion ce qui s'est passé, ils ne pourront dire le contraire.

Les gens qui formaient la suite du prince d'Orange ne sont pas revenus contents et, de l'avis d'Albert, ils n'ont aucune raison de se plaindre. Quant au prince lui-même, Albert et Balthasar de Zuniga ont écrit à son sujet au Roi, et le ministre peut s'informer par ces lettres de ce qui le concerne.

La question de la maison d'Épinoy s'est enfin terminée à la satisfaction des deux parties intéressées. Le président Jeanin est venu à Bruxelles pour arranger cette affaire. Il fait l'effet d'un brave homme et a offert ses bons offices pour maintenir la bonne correspondance entre son maître et les Archiducs.

Nouvelles réclamations contre Fuentès qui retient à Milan les renforts destinés aux Pays-Bas.

Les ennemis réunissent de grandes forces pour secourir Ostende. Recommandation pour Lasso.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 417.

114. Tolède, 1er mai 1602. — *Juan Carillo à Albert.*

Carillo a vu l'Impératrice et lui a exposé la question des provisions. Il lui a demandé, puisqu'elle allait recevoir la visite de Philippe III, de mettre tout en œuvre pour persuader ce dernier d'assurer l'envoi des crédits nécessaires. Ce fut en réalité le seul objet de l'entretien du Roi et de sa tante. Carillo a écrit au duc de Lerme et au Confesseur pour leur rappeler que l'arrivée de la flotte devait être l'occasion d'assurer l'accomplissement des engagements. En plus, il fait toutes les démarches possibles auprès des ministres et des fonctionnaires du service des finances.

L'Impératrice a obtenu la promesse royale que les provisions de l'armée, jusqu'au mois de septembre, seront fixées à 200,000 écus par mois. Le duc de Lerme a traité la chose très amplement comme l'ambassadeur allemand en fera part à l'Archiduc.

Beaucoup d'Espagnols désirent qu'Albert réalise un armistice ou une trêve. On a espoir que l'opération d'Ostende réussira et que ce serait un bon commencement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 38.

115. Valladolid, 14 mai 1602. — *Le Connétable de Castille à Albert.*

Le Connétable a déjà diverses fois écrit à Albert depuis l'arrivée à la Cour de Rodrigo Nino Lasso. Le retour de ce dernier a tardé plus qu'il ne pensait et cela malgré ses propres efforts et ceux du Connétable. Protestations que fait ce dernier de son dévouement à la cause de l'Archiduc. Lasso rapportera à Albert dans quelle nécessité (1) on se trouve ici.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 513.

116. Nieuport, 23 mai 1602. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Rien de nouveau devant Ostende. On ne cherche qu'à bloquer la place (2), ce à quoi on espère réussir grâce à une nouvelle invention. La grosse préoccupation du moment est l'attitude que l'ennemi va

(1) *festiecha.*
(2) *ceralles el paso.*

prendre. On ne sait encore la découvrir. Il a rassemblé 15.000 hommes avec l'aide de ses voisins; Français, Allemands et Anglais l'ont aidé tant qu'ils ont pu. En France, on ne nie pas la chose et on ne la fait pas assez secrètement pour la cacher. Les habitants ont fourni une contribution considérable à la suite de l'assurance que le comte Maurice leur a donnée que cette année il triomphera ou sera asservi (1) et qu'il ne leur demandera rien davantage. Si l'ennemi ne réussit pas cette année, il semble à l'Infante qu'il sera disposé à un accommodement, de paix ou de trêve, et de la sorte, le Roi sera dispensé de cette lourde charge. Albert fait son possible; le principal lui manque pour opérer des recrutements : l'argent. Des levées sont cependant indispensables puisque Fuentès n'a pas voulu donner les Espagnols qu'on attendait et qu'il a retenu les Italiens. La grande affliction d'Isabelle — elle le répète — réside dans ce que les sacrifices que son frère s'impose n'obtiennent pas de résultat. Si les renforts qu'Albert a demandés étaient arrivés, la place serait prise et on aurait atteint d'autres objectifs. Ce que Lasso a apporté est insuffisant. L'Infante et Albert sont épouvantés à l'idée qu'au milieu de tout cela, la cavalerie et les garnisons pourraient se mutiner, particulièrement celle de Nieuport. L'Infante tient l'éventualité pour certaine, car on leur doit plus de 100,000 ducats et il n'y a que deux compagnies. Elle ne peut comprendre ce qu'on a fait de tout l'argent envoyé aux Pays-Bas, puisque, comme Lerme le dit, Philippe III a payé plus que le montant des dépenses faites pendant de longues années du vivant de Philippe II. Il semble bien que ceux qui se trouvaient ici ne se souciaient guère des dépenses. Quant à nous, dit elle, le sang nous bout, comme dit la chanson (2). Il faut faire un effort sous peine de tout perdre, devant les forces énormes de l'ennemi. Il n'est pas nécessaire de fournir de plus amples explications à Lerme qui connaît si bien les affaires.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 61.

117. Du fort de Saint-Albert, **23** mai **1602**. — *Albert au duc de Lerme.*

Nouvelles instances pour obtenir l'envoi des provisions. L'Archiduc pense qu'il reconduira Isabelle jusque Gand, où elle se trouvera un peu

(1) *este ano ha de quedar senor o siervo.*
(2) *nos yerbe lo sangre, como dice el refran.*

mieux qu'à Nieuport et en état d'encourager l'armée (1). Lui-même se rend là où sa présence est nécessaire, sans se fixer nulle part. Recommandation pour Frias (2).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 422.

118. Tolède, **23** mai **1602**. — *Juan Carillo à Albert:*

L'Archiduc a réclamé à Carillo une franche et rapide déclaration au sujet de ce qu'on peut espérer en matière de provisions.

L'Impératrice personnellement et par l'intermédiaire de Don Juan de Borja a fait diligence. Le Roi a prescrit au nouveau président du Conseil des Finances de faire arranger les provisions jusqu'au mois de septembre, à raison de 200,000 écus par mois. Le duc de Lerme insiste pour qu'on exécute cet ordre avant tout et le président fait tout ce qu'il peut. Les besoins du pays sont immenses. Carillo donne le relevé détaillé de toutes les circonstances qui entravent la situation financière de l'Espagne. Il a fait de nouvelles démarches auprès du duc de Lerme. Il l'a trouvé dans les bonnes dispositions habituelles, mais il s'est plaint de la situation misérable des finances espagnoles. Il a prétendu qu'on ne pouvait faire ce que le Roi désirait, que celui-ci ne se préoccupait de rien plus que d'aider les Archiducs, qu'il négligeait à cet effet la conservation de ses propres États. Le ministre prétendait qu'il ferait ce qu'il pourrait, mais était incapable de donner aucune assurance. Carillo relate aussi ses tractations avec Pedro Franqueza, sans doute agent du service des finances. De tout cela Carillo conclut en répétant ses allégations précédentes. La situation est devenue telle qu'on ne peut avoir d'assurance qu'au sujet de la bonne volonté. De celle-là il ne faut pas douter. Mais c'est tout. Jamais la situation de l'Espagne n'a été telle qu'aujourd'hui. Albert ne doit se fier en rien aux provisions qu'on est occupé à faire. Elles seraient miraculeuses, encore qu'on fasse tout ce qu'on peut.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 50.

(1) *Y a la mano para dar calor a lo de aqui.*
(2) L'envoi des provisions est demandé à nouveau le 28 juin suivant (fol. 423).

119. Gand, 17 juillet 1602. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Éloge du ministre. La nécessité où l'on se trouve augmente chaque jour. Il faut nourrir l'armée. Isabelle se lamente que tant d'efforts restent stériles. Lerme a cent fois raison dans ses plaintes sur les banquiers. Ils sont terribles. Ils n'ont rien voulu prêter sur les bijoux de l'Infante. Dans le besoin où on se trouvait, on se serait contenté de peu. Jusqu'ici l'ennemi n'a rien pu réaliser, ce qu'Isabelle attribue à l'intervention de la Providence. Nécessité des provisions. Il faut que l'ennemi n'obtienne rien cet été. Cela importe non seulement pour conserver ces provinces, mais encore pour procurer l'occasion d'un arrangement. L'ennemi a répandu de nombreux écrits en Brabant, dans l'intention de soulever la population. L'effet a été nul; au contraire, on a été encouragé en constatant la détermination de la population à se défendre. Rien que parmi les paysans, 6.000 hommes se sont rassemblés pour empêcher les passages. A l'heure actuelle on ignore où l'ennemi va se placer ou s'il entend assiéger une ville. D'une façon générale on pense qu'il va s'établir en Flandre, avec des visées sur Ostende. Albert est très affligé de ne pouvoir se rendre à l'armée, à cause de sa santé. Il est encore très faible. On s'efforce de réaliser le blocus d'Ostende. Il y a fort peu d'Espagnols; ce qui reste est gardé comme *relique* : le manque s'en fait bien sentir. L'Infante sait ce qu'on a déjà bataillé à ce sujet avec Fuentès. Lerme a bien raison d'exiger que les ministres obéissent ponctuellement. Éloge de Lerme. Les galères de Frédéric Spinola ne sauraient rendre grand service aux Pays-Bas. L'Infante l'a toujours dit et le répète encore. Ambroise Spinola vient ici avec le grand désir de s'instruire et de servir. Il tient sa troupe bien en ordre.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 65.

120. Valladolid, 2 août 1602. — *Juan Carillo à Albert.*

Carillo a remercié le duc de Lerme pour le zèle qu'il manifeste et exprimé l'espoir qu'il négocierait d'importantes provisions pour l'armée des Pays-Bas. Il a multiplié les belles paroles au ministre. Celui-ci a répondu sur le même ton. La provision actuelle va fournir à Albert l'occasion de préparer un armistice. On juge que c'est là la meilleure

procédure. Ainsi on conserve tous ses droits et les Hollandais auront le temps de se rendre mieux compte de l'intérêt qu'il y a pour eux d'être en paix avec l'Archiduc. Albert aura lui-même l'occasion de peser les raisons qui peuvent conduire à une paix ou à une trêve. On a appris que les rebelles ont voulu traiter à propos d'une suspension d'armes et que c'est l'amiral d'Aragon qui a refusé de négocier. Carillo se croit obligé de faire savoir combien cette attitude a été déplorée en Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 90.

121. Bruxelles, 2 septembre 1602. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc remercie le Duc de l'intérêt qu'il porte à sa santé et lui communique des détails à ce sujet. Il faudrait que les lettres de 200,000 ducats annoncées puissent arriver rapidement. Nécessités de l'armée. Mauvaises dispositions des financiers dont on ne peut obtenir la moindre anticipation sinon à des intérêts véritablement prohibitifs. Affaires particulières.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 425.

122. Valladolid, 12 septembre 1602. — *Philippe III à Albert.*

Le capitaine Arnould-André de Sitart, gentilhomme allemand, a représenté au Roi que depuis 18 ans il avait servi en Flandre et en France, particulièrement du temps de Philippe II, tant dans les unités d'infanterie allemande que de cavalerie. Il prétend que tous ses biens ont été saisis par l'ennemi. Il a demandé au Roi d'intervenir auprès de l'Archiduc pour qu'il le désigne pour le commandement d'une compagnie et, en attendant, lui fasse payer un *entretenimiento* (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 176, fol. 50.

(1) Nous avons analysé ce document à titre de spécimen, pour montrer l'intérêt que peuvent présenter, au point de vue biographique, les innombrables lettres de recommandation signalées dans ce volume et dans les précédents.

123. Hérenthals, 23 septembre 1602. — *Albert au duc de Lerme.*

On se trouve avec une nouvelle mutinerie sur les bras. Il s'agit de 700 fantassins. On n'a pu encore conclure un accord avec eux. Ils se trouvaient en campagne et avaient charge de secourir Grave. Leur défection constitue une trahison et une infamie. On s'est efforcé d'assurer le reste de l'armée comme on a pu. Les mutins se sont rapprochés de l'ennemi et ont conclu un contrat avec lui. Perte de Grave. On n'a rien pu entreprendre à cause du manque de troupes, alors que l'ennemi est si rapproché. Il semble que ce dernier médite une attaque contre Venlo.

Arrivée des lettres de 700,000 ducats.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 425.

124. Gand, 22 octobre 1602. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Des Pays-Bas il n'y a que de mauvaises nouvelles à relater. On est dépourvu de troupes et ce qui reste n'est pas sûr. Cinq mille ennemis ravagent le Luxembourg. Ils ne font rien dans les villes, mais brûlent les villages à commencer par les églises, ce qui désole l'Infante. Les mutins font tout le mal qu'ils peuvent. Il serait souhaitable de s'accorder avec eux en les payant, mais toutes les finances du Roi n'y suffiraient pas. Il y a aux Pays-Bas beaucoup de gens qui les soutiennent et les engagent à rester en rébellion, car on ne peut se figurer combien les ennemis du Roi et des Archiducs sont nombreux.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 74.

125. Gand, 31 octobre 1602. — *Albert au duc de Lerme* [1].

L'Archiduc espère que le ministre voudra faire son possible pour procurer l'envoi de renforts et d'argent. Il annonce le prochain départ

(1) Voir les lettres suivantes, relatives à des personnalités : le 6 décembre 1600, pour Luis de Velasco (fol. 379); le 31 janvier, pour Sancho de Leiva (fol. 386); le 25 février, pour Juan Carillo et Juan de Frias (fol. 390); le 19 juillet, pour Pedro de Toledo (fol. 424); le 19 janvier 1603, pour Gaston Spinola (fol. 439); le 16 mars, pour le même (fol. 443); le 29 mai, pour Maximilien d'Autriche (fol. 453); le 3 juillet, pour l'amiral d'Aragon (fol. 459); le 16 août, pour Juan Lopez de Aliri (fol. 462); le 21 janvier 1604, pour Gaston Spinola (fol. 461).

de l'amiral d'Aragon rappelé par le Roi en Espagne ainsi que celui de Fernando Carillo [1].

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 431.

126. Bruxelles, 1er novembre 1602. — *Albert au comte de Miranda, président du Conseil de Castille.*

L'Archiduc remercie le président du zèle qu'il témoigne aux affaires des Pays-Bas, notamment des efforts qu'il a faits récemment pour l'arrangement des dernières provisions. Albert apprécie les difficultés qui surgissent pour le Roi et ses ministres, obligés d'assister les Pays-Bas. Il estime pourtant que c'est nécessaire pour le bien universel. Il demande donc au président d'assurer l'envoi hâtif des provisions pour éviter les inconvénients résultant du retard.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 535, fol. 90 [2].

127. Gand, 2 novembre 1602. — *Isabelle au duc de Lerme.*

L'Archiduc a pu mettre une garnison à Venlo, et cela bien plus facilement qu'on ne l'aurait pensé. Jamais aucun des gouverneurs des Pays-Bas n'a pu réussir cette opération. Ainsi on voit combien importe la présence des Souverains, comme l'Infante l'a entendu dire plusieurs fois. Déjà à deux reprises la Providence a délivré Albert des mains de l'ennemi et l'Infante atteste qu'elle a passé des jours dans l'angoisse. L'état de la cavalerie est tel qu'on ne peut rien espérer d'elle. A propos des mutineries, on observe que presque toujours elles éclatent après les payements, ce qui prouve qu'on se mutine non par misère, mais par jactance et désir de voler. Il n'y a pas de remède; chaque jour les mutins font des menaces parce qu'on ne veut pas leur pardonner. Les habitants les craignent et malgré qu'on leur permette de se défendre et de traiter ces gaillards comme ennemis, ils s'arrangent avec eux et paient des contributions pour qu'ils ne les volent pas. De Liége, on fournit aux mutins tout ce qu'ils veulent, armes, munitions, argent. Il n'y a

(1) Surintendant de la Justice militaire de l'armée espagnole des Pays-Bas.

(2) Voir le même jour une lettre identique au Président du Conseil des Finances.

personne, dit l'Infante, qui ne se réjouisse d'être contre nous. Tous déplorent de devoir rendre à l'Archiduc le respect qui lui est dû. Elle persiste dans son opinion au sujet des galères.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 76.

128. Gand, 22 novembre 1602. — *Albert au duc de Lerme.*

Lamentations sur la nécessité de devoir toujours faire de nouvelles demandes. L'Archiduc s'en réfère à la lettre qu'il a écrite au Roi. Le danger est grand de tout perdre aux Pays-Bas. Les mutineries et autres incidents exigent un prompt remède. Si — dit l'Archiduc — ennemis et voisins soupçonnaient la moindre faiblesse, ils déposeraient leurs masques et tous, de commun accord, entreprendraient des attaques qu'on aurait de la peine à faire échouer.

Le départ de Carillo a déjà eu lieu, celui de l'amiral est imminent.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 432 (1).

129. Gand, 1er décembre 1602. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Albert est parti pour le Luxembourg. L'ennemi y a tout ravagé et brûlé et puis s'est retiré. Il menace d'entrer en campagne en mars avec 30.000 hommes. Que le ministre fasse le nécessaire pour qu'on puisse se procurer les renforts indispensables car la troupe qui reste n'est pas sûre et elle est si réduite à cause des mutineries maudites (2). Le Nonce s'efforce de procurer un arrangement avec les mutins. Isabelle se réjouirait de pouvoir les châtier, mais c'est impossible.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 78.

(1) Nouvelles doléances le 2 décembre. On se trouve sans un réal, il n'y a pas moyen de négocier quelque chose à Anvers, la troupe est très mécontente (p. 434). Il y a encore une lettre du même genre du 27 décembre (p. 435) et une seconde du 8 janvier suivant (p. 437).

(2) *estos negros motines.*

130. Valladolid, 21 décembre 1602. — *Juan Carillo à Albert.*

Carillo a déjà écrit à Albert de ne croire à rien d'autre sinon à ce que le Roi lui signifie officiellement. Les affaires financières sont, à l'heure actuelle, dans un état d'instabilité tel qu'on ne peut considérer rien comme acquis. Même ce qui a été arrangé par le duc de Lerme, le Confesseur et d'autres, est remis en question. Les rebellés ne peuvent faire plus de tort aux affaires qu'on ne le fait à la Cour par la manière de procéder. L'arrivée de la flotte favorisera les négociations avec les banquiers. Seulement on pourrait tarder ainsi jusqu'à la fin de ce mois. Tous les membres du Conseil d'État concourent à ce que les provisions soient arrangées à bref délai. Il faudrait envoyer un rapport indiquant le montant des crédits nécessaires pour la solde de l'armée, le service de l'artillerie. Les 200,000 écus par mois sont insuffisants pour faire face à tout ce que l'Archiduc demande. Il faudrait y joindre des précisions sur les paies extraordinaires, les *entretenimientos*, etc. On a décidé d'envoyer 4.000 hommes de renfort. Beaucoup de membres du Conseil d'État et du Conseil de Guerre jugent que c'est peu. A la fin de sa lettre, — dont la rédaction est vraiment peu soignée, — Carillo parle d'un envoi de 6.000 hommes de renforts espagnols. Il recommande à l'Archiduc de favoriser Frédéric Spinola.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 138.

131. Valladolid, 31 décembre 1602. — *Juan Carillo à Albert.*

Carillo a communiqué au Père confesseur les indications qu'Albert lui avait données à propos de la collation du poste de général de cavalerie. Il a signifié notamment le désir du prince de voir la charge conférée à un sujet de confiance. Albert — a-t-il dit — considère la chose comme essentielle. Il ne rencontre les qualités requises chez aucun chef italien. Le Confesseur a demandé de lui faire connaître le candidat de l'Archiduc. Carillo a répondu que lorsque l'amiral d'Aragon serait revenu en Espagne et aurait reçu une faveur, il ferait connaître son opinion. Carillo croit que les choses sont bien plus avancées et qu'on est tout prêt à procéder à la nomination. On a, en Espagne, la même idée que l'Archiduc au sujet des Italiens. Tout porte à croire

qu'on désire que ce soit un Espagnol. On veut confier des postes plus élevés à Augustin de Messia et Luiz de Velasco parce qu'on a à la Cour l'impression générale qu'on néglige les Espagnols qui méritent de l'avancement (1).

Le Conseil d'État a rédigé une longue consulte au sujet des affaires de Flandre. Le Roi a répondu de sa main. Il y pose en principe qu'il doit assister les Archiducs et conserver la foi catholique dans leurs États et qu'il affectera à cela tout ce qu'il possède.

On regrette beaucoup qu'Albert ne favorise pas Frédéric Spinola. Carillo prie l'Archiduc de le faire et cela de manière démonstrative.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 146.

132. Bruxelles, 8 janvier **1603**. — *Albert à Carillo.*

Au sujet des provisions. L'Archiduc s'en tient à l'avis de Carillo. Il considère que rien n'est acquis tant que n'arrivent pas les dépêches royales. Il pense pourtant qu'à l'heure actuelle tout doit être arrangé. La saison est si avancée. On se trouve sans un réal, on ne dispose d'aucun crédit, on a tant de choses sur les bras. Albert charge donc Carillo de renouveler ses instances, pour qu'à tout le moins on prenne une décision sur le reste des provisions de 1602 et les 400,000 ducats extraordinaires récemment demandés. Il insiste sur les inconvénients qui résultent des retards et entre à ce sujet dans des considérations détaillées. Il note qu'il a dû envoyer Balthasar de Zuniga à Anvers pour chercher quelques crédits, à cause de ce que le Pagador est convaincu qu'il n'y a rien à faire. On peut juger par là la situation où on se trouve. On enverra des rapports détaillés sur ce qu'il faut pour l'avenir. Carillo aura à veiller à ce qu'on y pourvoie. Il signifiera à tous les ministres qui s'occupent de ce service, combien Albert et Isabelle leur savent gré de leurs efforts.

L'Archiduc se réjouit de la décision prise d'envoyer 6.000 Espagnols de renforts. Eu égard à la saison avancée, il faut veiller à ce que la chose soit exécutée avec une diligence extraordinaire.

On prête à Frédéric Spinola toute l'assistance désirable. Il se plaint parfois sans raison. La charge qu'il remplit est tout à fait incompatible

(1) *que se huya el cuerpo a los Espanoles.*

avec la situation générale. Il se croit maître, ne dépendant de personne, exige des choses déraisonnables quand Albert est présent. Il serait à souhaiter qu'il partît bientôt ou bien qu'on déterminât la façon dont il doit servir. Le processus actuel est mauvais. En post-scriptum, Albert ajoute qu'il vient d'arriver un courrier de la Cour et que Spinola a remis un mémoire dont l'Archiduc remet copie à Carillo. Lui-même a répondu à Spinola par des notes marginales transcrites sur son mémoire et l'intéressé va sans doute se plaindre à Madrid de la réponse qui lui a été donnée. Au sujet de la levée de Wallons qu'il demande de faire, il faut noter qu'on peut à peine se procurer les effectifs nécessaires pour les tercios existants. Une nouvelle levée entraînerait la dissolution de ceux-ci. Au sujet de l'embargo et de l'armement de navires qu'il propose, ce sont choses déraisonnables puisqu'il y a ici des ministres de l'Archiduc à qui ces matières compètent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 149.

133. Gand, 8 janvier **1603**. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Les mutins se sont accordés avec l'ennemi. Ils se sont engagés à ne pas se réconcilier avec les Archiducs jusqu'à la mi-mars et à leur faire dans l'intervalle tout le mal qu'ils pourront. Le pire c'est qu'on ne peut les châtier comme l'Infante le désirerait tant. Albert va se rendre à Ostende. La peste règne toujours dans la ville.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 79.

134. Gand, **20** janvier **1603**. — *Albert au duc de Lerme.*

Accusé de réception des lettres de 200,000 ducats. L'envoi, annoncé par le ministre, de provisions mensuelles du même import pour trois ans, donne satisfaction. Remerciements de l'Archiduc. Il demande en plus une provision extraordinaire de 400,000 ducats pour les approvisionnements et les levées à faire. Il faudrait aussi envoyer des renforts d'Espagne, auquel effet l'Archiduc a député à Madrid un agent de sa maison, Luis Blasco.

L'Archiduc a visité les travaux effectués devant Ostende et les a trouvés en bon état.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42. p. 441.

135. Gand, **21** janvier **1603**. — *Isabelle au duc de Lerme.*

La situation aux Pays-Bas est bonne. Albert est revenu très satisfait d'Ostende. La troupe qui s'y trouve est en bon état, pas un homme ne s'est mutiné. Il faut faire visiter avec soin tous les navires arrivant dans les ports de la Péninsule, particulièrement du Portugal. On est occupé, en effet, à Amsterdam à imprimer une bible en espagnol avec toute la doctrine de Calvin et avec des marques fausses pour simuler qu'elle a été imprimée en Espagne. Il faut visiter même les vaisseaux venant de France. L'Infante est très heureuse d'avoir fait cette découverte.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 80.

136. Valladolid, **23** février **1603**. — *Juan Carillo à Albert.*

Le Roi a donné à Albert l'assurance d'un envoi, pendant trois ans, de provisions ordinaires à raison de 200,000 ducats par mois. On a fait son possible pour obtenir le départ des lettres de janvier et février à bref délai.

Au sujet des requêtes faites par l'Archiduc pour obtenir les 100,000 écus qui ont manqué sur les mensualités de novembre et décembre et les 400,000 qu'il a demandés pour faire des levées, on a tout fait pour montrer à Madrid que ces crédits sont indispensables et qu'à leur défaut les provisions ordinaires seront peu profitables. Mais il y a de l'opposition au Conseil d'État, où on estime qu'en fixant les provisions ordinaires on a fait un grand effort. Les situations sont très changeantes en Espagne. Telle demande qui paraissait modérée à la réception a été arrêtée au Conseil d'État. Les ministres des finances ne s'entendent pas. Des jointes ont été tenues pour examiner les dépenses faites aux Pays-Bas. On estime qu'il y a de grands désordres. Il est probable que parmi les gens revenus de Flandre il se trouve beaucoup de *censeurs*. On estime que le Veedor général ne peut être un agent d'Albert, et il faut s'attendre à un incident de ce côté. Tous les gens qui viennent des Pays-Bas ont des projets et sont chargés de documents; tous se permettent de critiquer la gestion des affaires. Qu'Albert se refuse à octroyer aucun titre de congé, car cela ne sert qu'à affliger le Roi de mille manières. Carillo requiert l'intervention bienveillante de

l'Archiduc en faveur de l'amiral d'Aragon à qui on a défendu de se présenter à la Cour. Carillo a parlé au duc de Lerme au sujet de la promotion au généralat de la cavalerie et de l'attitude de Frédéric Spinola. Il a demandé un rapport écrit. Pour la cavalerie, Luis de Velasco est, de l'avis de Carillo, le premier candidat. Lerme favorisera sans doute Augustin de Messia pour la lieutenance de maître de camp général. On estime que pour de semblables postes il faut choisir des Espagnols qui, mieux que tous autres veillent à ce qui convient au service des Archiducs et du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 160.

137. Valladolid, **24** février **1603**. — *Juan Carillo à Albert.*

On a notifié la décision de faire passer des renforts aux Pays-Bas. Aucune décision n'a encore été prise au sujet du complément de 100,000 ducats dus sur la mensualité de novembre ni des 400,000 ducats d'extraordinaire. On donne comme motif que les ministres chargés des finances trompent l'Archiduc et qu'il y a une mauvaise comptabilité. On se préoccupe d'envoyer aux Pays-Bas un Veedor, un Pagador et un Contador et ce, avec des ordres précis. Les rapports faits par tous les gens revenus des Pays-Bas, la situation difficile où on se trouve, ont fait naître des projets suivant lesquels les Archiducs laisseraient les Pays-Bas à Philippe III en échange du Portugal ou d'un autre royaume avec le titre de Rois. On juge que l'absence d'héritiers des Archiducs se confirme. Le duc de Lerme et d'autres ministres du Conseil d'État désirent que l'initiative parte d'Albert. Carillo prétend être renseigné par le Confesseur et le comte de Chinchon. Il a répondu à ce dernier que le mieux serait que Philippe III fît des propositions claires à Albert qui répondrait de la même sorte, que l'Impératrice qui se trouvait à Madrid pouvait servir d'intermédiaire. On traite à Madrid de personnalités à désigner comme général de l'armée des Pays-Bas. On cite le comte de Fuentès, le duc de Savoie, le connétable de Castille, tout cela pour le cas où on arriverait à un arrangement avec Albert.

Les inventions répandues par les gens qui reviennent des Pays-Bas sont inimaginables.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 168.

138. Valladolid, 28 février 1603. — *Juan Carillo à Albert*

Inigo de Borja a reçu ordre de se rendre aux Pays-Bas avec des renforts espagnols et un tercio de Napolitains. On lèvera aussi un tercio de Lombards à envoyer ultérieurement.

On s'efforce de séparer les provisions venant d'Espagne de la contribution des États, de manière à donner à celles-là et à celle-ci une affectation propre. On pense que la contribution des États est considérable mais n'est pas employée là où il le faudrait. On est persuadé que les Archiducs disposent chaque mois de 100,000 ducats de rente ou à peu près. Des aides, la plus grande partie passe à leur profit. Carillo a remis aux ministres des finances le rapport qu'il a reçu d'Albert à propos des dépenses de décembre 1600. On y trouve le relevé des aides fournies et de leur affectation. Il y a eu à ce propos, dit Carillo, des relations sinistres. Si l'on désigne Luis de Velasco pour la cavalerie et si Albert peut se dispenser de faire des objections ce serait le mieux, sinon qu'il le fasse dans la forme requise pour donner satisfaction. On raconte que la disgrâce de l'amiral d'Aragon est le fait de l'Archiduc. Celui-ci est prié de faire savoir à ce propos ce qui convient à son service. Un Hollandais est venu en Espagne pour traiter de la mise en liberté des prisonniers. On a été contraint de lui donner 2,000 réaux pour aller à Séville et à Lisbonne parce qu'il se trouvait sans argent. Détails sur sa conduite. Les dépenses faites pour lui sont au compte d'Albert.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 170.

139. Bruxelles, 19 mars 1603. — *Albert à Philippe III.*

Tristesse causée par les décès de l'impératrice Marie, mère de l'Archiduc et de l'infante Marie, fille de Philippe III. Recommandation pour Frédéric Spinola.

Albert apprécie la faveur que lui fait le Roi par l'envoi des provisions, mais il déplore que leur arrivée tardive en fasse perdre le fruit. On manque ainsi les occasions favorables et on ne peut empêcher l'ennemi d'en profiter. Le Roi avait annoncé l'envoi des quatre premières mensualités de cette année, mais elles ne sont pas arrivées.

L'Archiduc se plaint de ce qu'on ait nommé un général pour la cavalerie légère, sans avoir demandé au préalable son avis. Aucun officier chargé du commandement de l'armée des Pays-Bas ne tolérerait pareille nomination. Albert a décidé de surseoir à la notification de la mesure ainsi prise; il demande au Roi d'y remédier, pour qu'il ne paraisse pas qu'on ait de lui une considération moindre qu'il ne faudrait.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 444.

140. Bruxelles, 16 avril 1603. — *Albert au duc de Lerme.*

L'affaire d'Angleterre mérite grande considération. Il n'y a pas de doute qu'il faille suivre la procédure que le Roi indique. Il faut prévenir que l'ennemi n'attire l'Écosse de son côté. L'Archiduc s'est vu obligé ainsi de faire la démarche exposée au Roi. D'ailleurs, du moment que l'initiative part de l'Archiduc, le Roi pourra plus facilement en apprécier le résultat et prendre ultérieurement la décision qui lui convient.

Nouvelles instances pour l'envoi des provisions.

L'opération entreprise sur Ostende a eu de bons résultats, mais on manque de troupes et de munitions pour pouvoir l'exploiter. Rivas (1) se plaint de n'avoir pas de poudre pour un jour. L'Archiduc ne peut lui envoyer le nécessaire sans dégarnir les places fortes. L'ennemi menace chaque jour de prendre pied en Flandre.

L'amiral d'Aragon s'est plaint des mesures prises contre lui par le Roi. L'Archiduc le recommande au ministre.

L'Électeur de Cologne réclame toujours la pension qui lui a été promise. Comme prince-évêque de Liége, il est voisin des Pays-Bas.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 447.

141. Bruxelles, 16 avril 1603. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Il faut croire que le duc de Lerme ne s'affligera pas de la mort d'Élisabeth d'Angleterre; personne ne le fera. Isabelle eût voulu que la Reine

(1) Juan de Rivas, châtelain de Cambrai, prit une part notable au siège d'Ostende. Sur cet officier, voir J. LEFÈVRE, *Les châtelains militaires espagnols des Pays-Bas à l'époque de l'archiduc Albert.* (REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, t. IX, 1930, pp. 831 et suiv.)

se fût convertie avant de mourir, encore — dit-elle — qu'elle nous a fait tant de mal. On a été longtemps sans nouvelles certaines. Le nouveau Roi a été choisi sans difficulté, à l'endroit même où on avait rendu la sentence contre sa mère. Il faut espérer que Jacques I^er^ estimera l'affection de Philippe III comme il l'a toujours fait jusqu'ici. Il ne faut pas perdre de temps pour se l'attacher. Possédant l'Angleterre et l'Écosse, et grâce à son beau-frère, le roi de Danemark, il est le maître de la mer. Son amitié sera précieuse : elle assurera les Indes. Privés de son assistance, les Hollandais devront en venir à la paix, ce qui soulagera les finances du Roi. L'entrée en campagne de l'ennemi paraît retardée par la mort d'Élisabeth. Les Hollandais ont envoyé une partie de leur cavalerie dans le Luxembourg, mais il ne s'y trouve plus rien à brûler. On a remporté un succès devant Ostende.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 82.

142. Saint-Albert, 30 avril **1603**. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc déclare qu'il y a sans doute aux Pays-Bas de nombreux *chroniqueurs* (1) qui feront rapport sur la situation présente. Elle est telle qu'on peut espérer chaque jour de bons succès. Albert insiste à nouveau pour obtenir l'envoi de la provision extraordinaire qui lui a été promise. Il déclare qu'il va un de ces jours passer à la côte flamande. Recommandation pour Juan Carillo.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 451.

143. Bruxelles, 1^er^ mai **1603**. — *Isabelle au duc de Lerme.*

On peut espérer une bonne issue du siège d'Ostende mais cela coûtera encore beaucoup de travail. La mort d'Élisabeth a retardé l'entrée en campagne des ennemis. Le rapport d'Albert fera voir la bonne volonté du roi d'Écosse. On tâchera de le circonvenir. Nul ne paraît cependant plus convenable pour le bien de l'Espagne. Chaque jour s'avère l'espoir qu'il sera catholique ou au moins ne persécutera pas le catholicisme.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 87.

(1) *historiadores.*

144. Bruxelles, 31 mai **1603**. — *Albert au duc de Lerme.*

Mort de Frédéric Spinola. Le ministre doit assurer l'envoi de ce qui est nécessaire pour l'entretien de l'armée. L'Archiduc s'étonne de ce que ni le Roi, ni Lerme ne lui aient répondu à propos du déplacement de Walter Zapata. Le Roi a même indiqué qu'il fallait renvoyer celui-ci à la Cour, présenter ses comptes au moment où arriverait son successeur. Il en résulte à l'évidence que le Souverain n'est pas satisfait des services de l'intéressé. L'Archiduc est convaincu que c'est sans raison; il connaît Zapata parce qu'il est de sa maison. Il n'a pas voulu cependant le garder une heure de plus en fonctions. Il lui a donc prescrit de se rendre à Madrid pour se justifier. Ainsi ceux qui par leurs informations ont tenté de nuire à Zapata lui auront fourni l'occasion de faire voir au Roi ses mérites. Si l'Archiduc se trompe il sera le premier à demander qu'on exécute le coupable. Il y a peu de gens aux Pays-Bas qui connaissent le successeur de Zapata, mais d'après ce qu'il a entendu, l'Archiduc estime que ce sujet ne convient en rien pour ce poste et sera un obstacle à l'intérêt du service. Albert prie donc Lerme de s'entremettre pour que Philippe III confie à ce personnage un autre poste. Il se défend de vouloir prôner une candidature déterminée.

Accusé de réception des ordres relatifs au paiement des quatre dernières mensualités.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 455.

145. Bruxelles, 1^er^ juin **1603**. — *Albert à Juan Carillo.*

L'Archiduc a reçu une lettre royale prescrivant le retour en Espagne de Walter Zapata afin de rendre ses comptes. L'intéressé a renoncé à l'exercice de sa charge. Il a lieu de se plaindre de ce qu'on ne considère pas les comptes qu'il a déjà rendus à propos des deniers perçus en tant que Pagador général. Albert a désigné un Veedor général intérimaire jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire. Au sujet de la personnalité désignée à cet effet, on a rapporté à Albert des détails qui lui font croire qu'il ne convient en rien pour ce poste. L'Archiduc a prié Philippe III de désigner un agent de confiance capable de traiter avec des gens de

tant de nations différentes. Il proteste qu'il ne vise qu'une chose : écarter le sujet en question et obtenir la désignation d'un candidat convenable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 204.

146. Bruxelles, 1er juin 1603. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Mort de Frédéric Spinola. Maurice de Nassau se trouve à Bréda avec sa troupe. On continue le siège d'Ostende. Albert a prescrit à Walter Zapata d'abandonner sa charge. Isabelle espère qu'il pourra se justifier. On a appris que son successeur est déjà nommé. L'Infante prie le ministre d'empêcher cet agent de venir aux Pays-Bas et d'y envoyer un autre qui puisse aider Albert et non l'embarrasser. Il y a sans doute manque d'hommes, mais il est impossible qu'on ne trouve pas en Espagne un sujet capable. Le comte d'Arenberg n'est pas encore parti pour l'Angleterre parce qu'on attend son passeport. On fait de grands préparatifs pour l'inauguration de Jacques Ier. Les ambassadeurs de Hollande sont déjà là. L'indulgence du jubilé a eu le plus grand succès (1).

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 84.

147. Bruxelles, 4 juillet 1603. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Objections d'Isabelle contre la nomination de Francisco Vaca de Benavidès au poste de Veedor général (2). Il est à espérer que l'ambassade de Jean de Tassis en Angleterre sera fructueuse.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 89.

148. Bruxelles, 12 juillet 1603. — *Albert au duc de Lerme.*

On a reçu des nouvelles d'Angleterre et des lettres du comte d'Arenberg et le ministre pourra en juger par les copies que l'Archiduc a envoyées au Roi. Il faudrait que du côté espagnol on agisse de manière

(1) *la gente del jubileo llego a un millon y ochocientos y treinta mil personas, sin los que comulgaron los ocho dias postreros en todas las iglesias.*

(2) Voir, au sujet de ce personnage, J. Lefèvre, *Le Ministère espagnol de l'archiduc Albert.* (Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 1925.)

plus décidée. L'Archiduc préconise le remplacement de Jean de Tassis. Si l'on veut en arriver à la conclusion de la paix et au renouvellement des anciennes alliances entre l'Angleterre et l'Espagne, il faudra confier les négociations à un agent plus autorisé. L'Archiduc indique comme personnalités appropriées le connétable de Castille, Juan de Idiaquès et Olivarès.

Instances pour obtenir l'envoi des provisions pour les deux mois restants de cette année.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 460.

149. Anvers, 22 août 1603. — *Isabelle au duc de Lerme.*

L'Infante déclare que c'est à bon droit qu'on a fait une faveur à Jean de Tassis. Il est parti de Bruxelles pour faire son voyage en Angleterre, en vue duquel il a fait de grandes dépenses. Au reste, l'Infante ne sait pas quelle décision Tassis prendra au sujet de ses négociations. Elle ne cache pas à Lerme que l'entourage des Archiducs sait que Tassis a dit à Bruxelles qu'il était stupéfait des choses qu'on lui avait dites de l'Archiduc. Il ne pouvait lui-même y croire. On lui avait affirmé que dès que Philippe III voulait une chose, Albert s'y opposait. Il prétendait ainsi ne pouvoir rien faire de bon à Londres, puisque lui y représenterait un chef et le comte d'Arenberg un autre! Cela procède de gens mal intentionnés, qui veulent — dit Isabelle — semer la zizanie entre nous, ce à quoi ils ne réussiront jamais. Mais, ajoute-t-elle, cela nous afflige, car on a écrit que les Archiducs se conduisent vis-à-vis de l'Angleterre de façon toute différente des désirs du Roi. Elle prétend qu'on a cependant rendu compte de tout à Philippe III et reçu son approbation. Toute la correspondance avec d'Arenberg a été montrée à Tassis et envoyée au Roi. En attendant le courrier annoncé à Madrid, on ne peut donner d'instructions à d'Arenberg. Albert est doué de la plus grande patience. Plût au ciel que tous fussent désireux de servir le Roi comme lui. Cette condescendance est l'une des raisons pour lesquelles Isabelle se réjouit le plus de son mariage avec lui.

L'ennemi a brûlé la *plate-forme* d'Ostende avec des *feux artificiels*, ce qui est une *invention démoniaque*. On a subi à cette occasion quelques pertes.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 276.

150. Tolède, **23** septembre **1603**. — *Juan Carillo à Albert.*

Albert aura été avisé du voyage du connétable de Castille. Le Roi communiquera à l'Archiduc ses dispositions au sujet de cette mission. L'intéressé portera le titre de capitaine général, sera en tout aux ordres d'Albert. On prétend qu'il va traiter la paix en Angleterre et trouver un moyen de procurer un accommodement avec les Hollandais. On lui fait un sort très avantageux : 50,000 ducats pour partir, 40,000 pour revenir, 3,000 ducats par mois, et une rente viagère de 12,000 ducats, dont 8,000 réversibles sur sa veuve. Carillo a insisté pour l'envoi des provisions extraordinaires ou la remise anticipée des mensualités. Le duc de Lerme prétend que lui et le Roi font ce qu'ils peuvent, mais sont retenus par l'impossibilité. Il est très affligé de l'embarras où Albert se trouve.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 492, fol. 228.

151. Bruxelles, **14** novembre **1603**. — *Albert au duc de Lerme.*

Retraite de l'armée ennemie sur Bois-le-Duc. Cette place est pourvue de moyens de défense suffisants. Nouvelles instances pour obtenir la provision extraordinaire de 400,000 ducats.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 464.

152. Bruxelles, **17** février **1604**. — *Albert au duc de Lerme.*

Envoi de Rodrigo Lasso à la Cour pour faire rapport au Roi tant sur l'état des finances que sur la nécessité de l'envoi des renforts. Recommandation en faveur de Mancicidor (1).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 473.

153. Gand, **2** avril **1604**. — *Isabelle au duc de Lerme.*

La situation présente est pleine de dangers. L'ennemi a envahi la Flandre avec 12,000 fantassins et 1,500 cavaliers. Les Archiducs se

(1) Voir une lettre du lendemain, p. 474.

trouvent sans troupes et disposent de 6,000 ducats! Albert fait tout son possible pour que l'ennemi ne se dirige pas sur Ostende. Les mutins joints à une partie de la cavalerie ennemie pillent le Brabant. Il n'y a pas eu moyen de laisser un homme de ce côté. Si l'on avait disposé de l'argent nécessaire, on aurait eu, après les recrutements, plus d'hommes que les Hollandais. Il faut examiner s'il est avantageux au service du Roi de perdre les Pays-Bas. Si oui, il n'y a qu'à les laisser aller. Sinon, il faut les secourir. Si au cours de cet été l'ennemi ne peut réaliser ses projets, il baissera certainement la tête. Les Archiducs sont venus à Gand pour animer les habitants. A Bruxelles on a beaucoup regretté leur départ.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 105

154. Gand, **2** mai **1604**. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc a appris avec plaisir que Lerme a écouté Rodrigo Lasso et pris en considération les représentations qu'il a faites au Roi à propos de la situation des Pays-Bas. Les Hollandais ont débarqué en Flandre avec une bonne armée. Les mutins se sont joints à une partie de la cavalerie ennemie en Brabant. L'Archiduc se trouve sans troupes pour leur résister. Il ne dispose pas des moyens nécessaires pour concentrer les formations qui avaient été préparées. Le duc de Lerme a écrit clairement à Albert à propos des congés qu'on accorde aux Pays-Bas. Le prince demande qu'on ne le condamne pas sans l'entendre. Lasso donnera les explications nécessaires. Si cependant le Roi ne veut pas qu'on accorde des permissions aux estropiés ou à ceux qui les demandent pour des raisons personnelles, on ne le fera plus. Jusqu'ici on admettait ces raisons en Espagne et on en faisait de même ici (1).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 480.

155. Gand, **20** mai **1604**. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc se trouve dépourvu de tout le nécessaire. Il se plaint surtout des défaillances de certaines personnalités. Il avait confié les postes

(1) Voir une lettre du 9 mai pour Juan de Frias (p. 483).

d'importance à des sujets dont on devait attendre du bien et on a été déçu. Les intéressés peuvent d'ailleurs alléguer qu'ils manquaient de bien des choses. Tous les soldats sont d'accord pour incriminer Luis de Velasco qui, avec 6.300 hommes, n'a pu défendre sa position. L'Archiduc s'étend sur les fautes de celui-ci. L'ennemi montre quelques velléités de s'en prendre à l'Écluse. Il pourrait aussi attaquer Ostende, dont le siège est confié à Spinola. C'est de bien mauvais gré et forcé par la nécessité qu'Albert a conclu un accord avec les mutins. La situation des provisions le met dans la plus grande peine, il ne voit guère le moyen d'entretenir l'armée qu'il est occupé à mobiliser. Même si on réussit à Ostende, le fait de ne pouvoir donner quelque satisfaction à la troupe qui a tant souffert pourrait entraîner de graves désordres.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 485.

156. Gand, 22 mai 1604. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Échec subi par Luis de Velasco. C'est un miracle qu'on n'ait pas tout perdu, non seulement les positions devant Ostende, mais aussi le reste des Pays-Bas. Il faut espérer qu'on pourra remédier à la situation de façon à ce que l'ennemi n'en retire pas honneur et profit. Devant cette situation, Albert a confié le siège à Spinola qui ne sert que pour l'honneur. L'Infante regrette de devoir dénoncer Velasco. Le service du Roi exige qu'on parle clairement. On ne peut, dans les circonstances actuelles, temporiser avec personne.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 107.

157. Lisbonne, 27 mai 1604. — *Juan de Mendoza, marquis de San German* (1) *à Albert.*

Le Roi a donné ordre de faire part à Albert de ce que certains navires hollandais viennent dans les ports portugais munis de passeports donnés en son nom. Ils sont munis d'une artillerie plus considérable qu'il ne faut pour des bateaux de commerce. Il en est qui viennent en lest et partent en lest, sans rien charger, disant qu'ils vont chercher du chargement dans d'autres ports. Tout cela fait supposer que leur intention véritable est différente de celle pour laquelle l'Archiduc leur a donné des passeports, ou peut-être que ces passeports sont faux. C'est sur l'ordre du Roi que le capitaine général a fait ce rapport.

(1) Capitaine général du Portugal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 535, fol. 134.

158. Valladolid, 2 juin 1604. — *Juan de Frias* (1) *à Albert.*

Le licencié est arrivé à la Cour et, conformément à ses instructions, en a avisé Juan Carillo. Ce dernier a mis Frias au courant de l'état des négociations relatives aux affaires des Pays-Bas et s'est chargé de lui procurer une audience du duc de Lerme. Frias a eu de la peine à se faire recevoir parce qu'on prétend que le duc ne se montre que difficilement. Il semble aussi que les affaires des Pays-Bas sont traitées de façon défavorable. Les dépêches qu'on devait expédier au mois de mai doivent être modifiées. Frias a vu aussi le duc de l'Infantado et lui a annoncé qu'il était venu de Flandre avec des lettres à remettre au Roi et à Lerme. Il a insisté également sur la nécessité de pouvoir parler à ce dernier. Il a fait une démarche semblable auprès de Rodrigo Calderon et a parlé aussi aux divers secrétaires d'État.

Il y a des gens qui prétendent que certains veulent empêcher Frias d'approcher du duc de Lerme et la chose ne paraît pas invraisemblable. En tout cas, si Frias peut atteindre le ministre il insistera sur la nécessité qu'il y a de faire un grand effort pour aider l'Archiduc. Tout ce qu'il a pu apprendre convainc Frias que Lerme est bien disposé. A la fin de sa lettre, il annonce que l'entrevue avec le premier ministre est fixée pour le lendemain.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 402, fol. 1.

159. Gand, 7 juin 1604. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Les ennemis accroissent leurs forces, grâce à l'aide des Français qui les assistent autant qu'ils peuvent. Suivant toutes les apparences, Henri IV veut la rupture.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 109.

(1) Surintendant de la Justice militaire de l'armée espagnole des Pays-Bas.

160. Valladolid, 14 juin 1604. — *Juan de Frias à Albert.*

Détails sur les difficultés que Frias a rencontrées pour obtenir une audience. Dans l'intervalle, il s'est efforcé, par l'intermédiaire de tierces personnes, à faire notifier au ministre la nécessité où l'Archiduc se trouvait et il pense que ce sont ces efforts qui ont amené l'envoi des 400,000 écus. L'entrevue avec le ministre a duré deux heures. Frias a remis les lettres de l'Archiduc puis a fait rapport sur la situation périlleuse où on se trouvait. Il a insisté aussi sur les dangers venant du côté français. Il a communiqué les nouvelles qu'il avait pu lui-même apprendre à Paris, notamment sur les recrutements qu'on faisait dans le pays pour aider les Hollandais. Tout cela nécessitait un effort extraordinaire. Il a protesté de la conviction des Archiducs quant à la bonne volonté du ministre, qui seule avait permis à Philippe III de les assister. Sans Lerme, la misère eût été encore bien pire. Les Archiducs espéraient donc que le ministre, informé de la situation, ferait une grande démonstration pour sortir des difficultés dans lesquelles on se débattait. Il a continué sur ce ton, insistant sur l'importance que présentait pour la monarchie espagnole la conservation des Pays-Bas, le dévouement des Archiducs, le fait qu'Albert exposait sa personne pour la défense de ces provinces. Bref, Frias a fait appel à tous les arguments susceptibles de convaincre le ministre. Il a rappelé qu'Albert s'était refusé à conclure la paix avec les rebelles, principalement pour ne rien faire qui fût incompatible avec le service et la volonté de Philippe III. Frias a parlé aussi dans les mêmes termes au Roi lui-même et aux autres ministres. Toutes les réponses ont été favorables. Certains émettent l'avis que dans le cas où la chose serait possible, Albert devrait venir lui-même en Espagne pour traiter de vive voix avec Philippe III et Lerme de ce qu'il y a lieu de faire. Frias partage cet avis. Le connétable de Castille a écrit à la Cour pour insister sur la gravité de la situation de l'Archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 402, fol. 5.

161. Bruxelles, 17 juin 1604. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Infante et Albert ont écouté avec beaucoup d'attention Rodrigo Lasso. Albert est très affligé de ce que le Roi lui a fait dire par ce diplomate C'est une offense à sa réputation, une marque du mécontentement de Philippe III, alors qu'il ne cherche qu'à diriger tout dans l'intérêt du service royal. Tout le monde a pu apprécier son zèle; il déplore que le Roi ne comprenne pas son dévouement et écoute ceux qui lui rapportent des nouvelles fausses. La cause des échecs est en Espagne. L'Archiduc ne peut faire de miracles. L'Infante et Albert se sont résolus à répondre à Lasso et ainsi le Roi verra ses bonnes intentions. Il eût été préférable que tout ceci se fût arrangé en secret. Il n'en a pas été ainsi. Avant le retour de Lasso la chose était connue à Bruxelles.

Lasso va retourner en Espagne pour faire rapport au Roi sur la situation.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 488.

162. Gand, 20 juin 1604. — *Isabelle au duc de Lerme.*

L'Infante commence par protester qu'elle a toujours parlé au ministre en toute sincérité. Elle se dit certaine de ce que celui-ci n'a pas encore abandonné sa décision. Il continue à penser qu'ainsi on met en sécurité la personne de l'Archiduc. Quant à Philippe III, certainement il s'imagine faire de la sorte une faveur à Albert comme on l'en a informé. Isabelle est très affligée de ce qu'on écoute de pareilles informations de personnes qui, sans doute, ont parlé en défaveur d'Albert et cela avec passion. On veut, dit-elle, semer la désunion entre nous. Même si son mari y consentait, Isabelle ne l'accepterait jamais. Elle estime plus l'honneur de son mari que tout le reste. Elle espère que Dieu le gardera dans les dangers, comme Il l'a fait pour son père, son grand-père et d'autres de sa maison. Si on n'a pas remporté les succès désirés ce n'est pas la faute d'Albert. Isabelle voit qu'il se fatigue pour le service du Roi; elle s'afflige de ce qu'on pense qu'un autre fera mieux que lui. Si Dieu, dit-elle, nous donne des enfants, les Pays-Bas profiteront quand même aux enfants de Philippe III et sinon, ils lui appartiendront [1]. L'ordre que le Roi a donné ne peut être exécuté, les Archiducs n'y peuvent consentir en aucune manière. Isabelle espère que Rodrigo Lasso pourra en convaincre le gouvernement de Madrid. Elle regrette qu'on n'ait pas

[1] *por que si Dios nos da huyos tambien ha de ser esto para los demi hermano y si no los nos da ha de ser de mi hermano.* Il s'agit de la décision d'enlever le commandement de l'armée à Albert.

gardé à ce sujet le secret. Le dommage résultant de ce que la chose ait été connue est immense. Quand Lasso est arrivé le bruit avait déjà transpiré par quelques lettres particulières. Isabelle ne pouvait y croire. Elle espère qu'à la suite de la mission de Lasso, le Roi fera le geste qu'elle attend et que Lerme y collaborera.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 109.

163. Gand, 8 juillet **1604.** — *Isabelle au duc de Lerme.*

Le siège d'Ostende est si avancé que chaque jour on espère pouvoir annoncer une bonne nouvelle. Il y a plus de trois ans que l'entreprise est commencée. La place de l'Écluse tient toujours, il serait très nécessaire de la secourir.

Éloge de Spinola. On ne peut assez dire combien il travaille et à quels dangers il s'expose, ce qu'il endure en silence. Il est généralement bien vu des soldats. On lui doit beaucoup de gratitude d'autant plus que n'étant pas vassal, il n'a pas d'obligation et il n'a pas besoin de gagner de l'argent [1].

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 112.

164. Bruges, 9 juillet **1604.** — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc se réjouit de l'approbation du ministre de la décision prise de confier l'armée à Spinola et de continuer le siège d'Ostende. Éloge du Marquis. Il faut attendre la reddition de la place dans huit ou quinze jours.

Albert convient qu'il aurait pu sévir avec plus de rigueur contre les défaillants, mais il s'est contenté d'agir comme il l'a fait et de signaler la chose au Roi. Il espérait que celui-ci aurait pris les mesures. Il ajoute en confiance qu'il n'y a rien de bon à faire tant que Philippe III ne se décide à refuser d'entendre ceux qui lui font des rapports sur les Pays-Bas. L'arrivée des renforts d'Italie et de la provision extraordinaire eût

(1) Voir une autre recommandation pour Spinola dans la lettre de l'Infante du 5 octobre (p. 119) et dans celle du 12 octobre (p. 121).

été opportune. L'Archiduc se réjouit de la satisfaction accordée au banquier Baptiste Serra. Il proteste de son dévouement au Roi, dans l'espoir que celui-ci voudra entendre Lasso.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 490.

165. Medina del Campo, **14** juillet **1604.** — *Juan de Frias à Albert.*

Frias est resté à Valladolid jusqu'au moment où les négociations relatives aux provisions furent conduites de manière satisfaisante. Il croit que ses démarches ont favorisé la décision prise d'envoyer certains secours aux Pays-Bas. Frias est allé prendre ensuite possession de sa charge de *oidor* à Valladolid. Il promet de faire des efforts pour favoriser l'expédition des provisions ordinaires et extraordinaires et veiller aux affaires des Archiducs. Il proteste de son dévouement à leur égard. Il ne manque pas d'insister auprès des ministres sur le zèle que les Princes montrent pour la défense de l'Espagne et la nécessité qu'il y a de les assister et de les rendre redoutables à leurs ennemis. Frias est tout prêt à aller à la Cour aussi souvent qu'il le faudra. Albert n'a qu'à lui donner des instructions. Le duc de Lerme et les ministres ont beaucoup d'affection pour l'Archiduc. Le comte de Villalonga a déclaré — sans doute pour que la chose fût rapportée — qu'Albert devait châtier ceux qui servent mal et récompenser ceux qui le font bien. Il a insisté aussi sur la nécessité de donner satisfaction aux Espagnols.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 402, fol. 9.

166. Bruxelles, **22** juillet **1604.** — *Albert au duc de Lerme.*

Bonnes nouvelles du siège d'Ostende. On a confié à Spinola le soin de secourir l'Écluse. On s'efforcera de faire passer le Rhin aux mutins conjointement à quelques autres troupes.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 493 [1].

(1) Voir encore une autre lettre du 28 juillet, p. 494.

167. Bruges, **23** août **1604**. — *Albert au duc de Lerme.*

Protestations de dévouement à la cause royale et remerciements pour la sollicitude du Duc. Éloge de Spinola, désir d'Albert qu'il lui soit donné satisfaction. Nécessité de l'envoi de renforts espagnols. On soignera le mieux qu'on peut le logement de la troupe. L'Archiduc déclare que tout ne dépend pas toujours de lui et qu'il est parfois dans l'impossibilité de faire ce qu'il désire. La pauvreté du pays est réellement grande. Il n'est pas possible d'agir comme on le ferait en d'autres temps. En outre on fait ce qu'on peut pour honorer la troupe. Albert pense cependant qu'on n'a pas lieu de se plaindre à ce propos. L'Archiduc a sévi contre Alvaro Huarez, comme il est indiqué dans la lettre adressée au Roi. Il lui semblait qu'il n'y avait pas lieu de dissimuler. Si cependant Lerme écoute ces gens, si le Roi les reçoit et les régale, comme ce fut le cas avec Velasco — lui qu'on peut rendre responsable de la perte de l'Écluse — qu'est-ce que l'Archiduc peut faire? Il s'excuse de parler de la sorte. Que Lerme s'informe bien de ce qui se passe. Rodrigo saura sans doute le lui dire. En plus qu'il s'exprime librement à Albert, cela lui fera le plus grand plaisir. L'Archiduc se justifiera ou redressera les erreurs si possible. Il fait appel à cet effet à la plus grande confiance qu'il a toujours témoignée au ministre.

Albert est heureux des explications données à propos de la nomination d'un maître de camp général. Il estime qu'il eût mieux valu ne pas la faire, mais recommande pour l'éventualité Augustin de Messia. Il se réjouit de l'arrivée des galions. Il annonce la reddition de l'Écluse malgré tous les efforts faits pour secourir la place. Il espère des progrès à Ostende.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 496.

168. Bruges, **6** septembre **1604**. — *Albert à Juan Carillo.*

Au sujet de l'opération de l'Écluse, à laquelle on estimait en Espagne qu'Albert aurait dû participer. L'Archiduc note qu'il arrive souvent que les auteurs des échecs imputent leur faute à d'autres.

Il y a des indices évidents d'une importante mutinerie. Il est donc souverainement opportun qu'on envoie rapidement d'Espagne l'argent

demandé pour y remédier. Le Roi a prescrit à tous les officiers de l'armée de se tenir aux ordres de Spinola. Albert relate un conflit surgi à ce sujet à propos d'un official du Veedor général. Le Veedor lui-même est intervenu, prenant de haut une observation faite par l'Archiduc lui-même, disant que Spinola était un ruiné (1) qui détruisait les finances du Roi. L'Archiduc rend compte de son altercation avec le Veedor. Il a fait rapport sur cet incident pour que le Roi décide ce qu'il juge opportun. Carillo ne doit faire aucune allusion à ce fait sauf pour le cas où on lui demanderait des explications.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 493, fol. 114.

169. Bruges, **6** septembre **1604**. — *Albert au duc de Lerme.*

Nouvelle mutinerie. On a jugé que la façon opportune d'y remédier consistait à promettre à la cavalerie deux payements avant d'entrer dans les quartiers d'hiver et Spinola a promis de fournir l'argent nécessaire. L'Archiduc a fait représenter bien des fois, en particulier par Rodrigo Lasso, ses craintes par rapport aux mutineries qui éclateraient à la fin du siège d'Ostende. Il en résulterait des inconvénients sérieux, diminution d'autorité sur la troupe, de considération auprès des habitants. L'ennemi n'a plus bougé depuis la perte de l'Écluse. D'après ce qu'on a appris des prisonniers, il semble qu'il n'a plus de projets pour le moment. A Ostende, Spinola fait sans cesse des progrès.

On a placé une garnison à Bruges à la demande même du magistrat et tout s'est passé dans le calme. La paix avec l'Angleterre a été jurée.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 500.

170. Gand, **23** septembre **1604**. — *Isabelle au duc de Lerme.*

L'Infante serait très heureuse de pouvoir annoncer la prise d'Ostende si elle ne devait y ajouter la perte de l'Ecluse. Elle appréhende une mutinerie générale. On n'a rien à donner à l'armée qui a tant travaillé. On ne pourrait dire qu'une rébellion serait injustifiée, encore qu'elle

(1) un *perdido*.

causerait la ruine des Pays-Bas. On ne sait pas ce que l'ennemi veut entreprendre, d'autant que la saison est avancée. Le Connétable est revenu d'Angleterre : on y est content de ce qu'il a fait. Les diplomates belges sont rentrés, après avoir été retenus par d'Arenberg qui souffrait de la goutte. Tout le monde dit merveille de la reine d'Angleterre.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 118.

171. Gand, 23 septembre 1604. — *Albert au duc de Lerme.*

Reddition d'Ostende. L'armée se trouve ainsi prête à tenter une nouvelle entreprise. Il faudrait une provision extraordinaire pour distribuer à la troupe qui vient de terminer une opération aussi longue et pénible. Spinola rend à ce propos de grands services aux Pays-Bas. L'Archiduc prie le ministre d'intervenir pour que le Marquis ne s'en aille pas si vite que certains semblent le dire. A propos de l'Écluse, l'Archiduc apprend qu'on fait circuler des versions opposées à la réalité, et cela avec une passion exagérée. Il envoie au ministre un rapport véritable qui lui permettra de voir qui est coupable. Il répète qu'aux Pays-Bas on peut difficilement prendre des sanctions si le Roi n'y coopère (1).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 502.

172. Nieuport, 5 octobre 1604. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc rappelle l'assentiment qu'il a donné à la promotion décidée d'Augustin de Messia au poste de maître de camp général. Il lui semble maintenant qu'il faudrait confier ce titre à Spinola. On pourrait désirer chez celui-ci plus d'expérience militaire, mais il a tant de talents qu'avec peu d'aide il pourra y suppléer. Il est populaire auprès de la troupe, dispose d'argent, a pu fournir deux payements à l'armée. L'Archiduc se sent obligé de retarder le départ de Spinola. Le Marquis se dispose à se rendre à la Cour, mais est prêt à revenir si on le lui ordonne. Il est content de servir comme maître de camp général. L'Archiduc espère que le Roi n'en fera pas une question de personne,

(1) Voir, en annexe, un rapport sur le débarquement de l'ennemi en Flandre (p. 504).

mais veillera à ce qu'il y ait quelqu'un à qui on puisse confier l'armée quand Albert ne peut s'y rendre. Avec ce titre, nul ne pourra refuser l'obéissance. L'octroi d'un titre plus élevé au Marquis ou à un autre entraînerait des inconvénients. L'Archiduc a envoyé le comte de Solre à cet effet. On pourra toujours donner une autre satisfaction à Messia.

Si Philippe III estime qu'on n'administre pas bien les finances qu'il envoie d'Espagne, on pourrait établir un tribunal pour la *Hazienda*, composé des membres que le Roi désignera et se conformant aux directives qu'il lui donnera. Ce tribunal fera rapport sur son activité à Albert, pour qu'il puisse lui donner des ordres et demeurer informé. Au reste, l'Archiduc ne se mêlera pas des opérations de cet organisme. Le Roi aurait ainsi satisfaction et lui-même serait débarrassé de ces ennuis. Nouvelles de l'Infante qui est venue ici pour voir l'opération d'Ostende.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 516 (1).

173. Tolède, 8 octobre 1604. — *Juan Carillo à Albert.*

La prise d'Ostende est d'autant plus remarquable qu'elle a tardé si longtemps et causé tant de peine. Félicitations et souhaits. La nouvelle est arrivée à Tolède par un courrier exprès. Elle a produit le plus grand contentement dans la foule. On peut y voir la preuve de son amour pour les Archiducs et de l'intérêt qu'elle porte à leurs affaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 493, fol. 128.

174. Valladolid, 11 octobre 1604. — *Rodrigo Nino y Lasso à Spinola.*

Félicitations pour la prise d'Ostende. Lasso insiste auprès des ministres espagnols pour obtenir l'envoi de l'argent nécessaire aux besoins de l'armée. Il voudrait que le montant de ce qu'on envoie avec le présent courrier soit beaucoup plus considérable, mais assure que c'est le plus qu'on a pu faire en l'absence du duc de Lerme et du Roi. Il se réjouit de la prochaine arrivée du Marquis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 128, fol. 42.

(1) L'envoi de Solre est encore annoncé dans une lettre du 11 octobre (p. 519) et dans une autre du 12 octobre (p. 520). Éloge de Spinola dans une lettre du 17 novembre (p. 521).

175. Bruxelles, **12** octobre **1604**. — *Albert à Juan Carillo.*

L'Archiduc a envoyé à la Cour le comte de Solre pour rendre compte de la situation des Pays-Bas. Ordre à Carillo de l'assister. Il pourra faire avec lui les rapports nécessaires qui seront à rédiger en espagnol. Albert a pris note des informations que Carillo lui a transmises au sujet de l'impression produite en Espagne par la perte de l'Écluse. Il s'afflige qu'on parle de cet événement en termes pareils. Il espère que grâce à la diligence de Carillo et aux démarches de Rodrigo Lasso cette mauvaise impression se dissipera.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg 493, fol. 130.

176. Fontainebleau, **14** actobre **1604**. — *Édit d'Henri IV relatif au rétablissement du commerce entre la France, l'Espagne et les Pays-Bas.*

L'édit est le résultat des tractations qui ont eu lieu entre commissaires français et espagnols. Il porte le retrait de toutes les mesures probibitives antérieures, notamment de l'imposition d'un droit de 30 % sur les marchandises françaises importées. Il implique la défense aux sujets français de servir d'intermédiaires aux Hollandais et édicte des mesures de contrôle à cet effet. Le traité comporte l'abolition des droits qui, ultérieurement au traité de Vervins étaient perçus à Calais sur les marchandises flamandes transportées en Espagne et réciproquement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 493, fol. 162.

177. Bruxelles, **7** novembre **1604**. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Remerciements pour l'aide extraordinaire de 400,000 ducats que le Roi a accordée. L'Infante ne s'offusque pas de ce que le ministre lui parle si librement au sujet de la perte de l'Écluse. Elle approuve l'ordre que le Roi a donné de châtier les coupables, ce qui est indispensable pour le service. Albert a donc prescrit à l'auditeur général de faire une enquête. Il a chargé le Veedor général d'y prendre part. On enverra le résultat à Madrid. La chose ne se terminera d'ailleurs pas si vite, car à l'heure actuelle il n'y a pas homme qui veuille dire sa pensée. On ne

peut cependant punir sans avoir prouvé la culpabilité. Isabelle déplore qu'il manque d'hommes qui servent Albert pour l'intérêt du service; tous se préoccupent de leurs visées personnelles. On ne peut se fier à personne.

Il faut espérer que le comte de Solre aura fait rapport complet de la situation. Il faudrait pouvoir partir en campagne avant l'ennemi. L'Infante est persuadée que si l'on pouvait faire cet été un grand effort, on toucherait au terme. Depuis la paix avec l'Angleterre et la prise de l'Écluse la situation est toute changée. La France fait mille politesses. Il est indispensable de maintenir la paix anglaise. On doit beaucoup aux Souverains anglais, comme le Connétable le rapportera. Éloge de la reine d'Angleterre. L'Infante se réjouit de la faveur que Philippe III a faite au cousin de Lerme. Elle regrette son départ. Lerme veillera à ce que celui qui le remplacera soit tel qu'on puisse lui parler librement, qu'il soit partisan de la paix et non de la guerre. L'Infante et Albert ne désirent autre chose que servir Philippe III.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 123.

178. Valladolid, **17** novembre **1604**. — *Juan Carillo à Albert.*

Le comte de Solre est arrivé à la Cour. Il a commencé ses négociations, comme il en aura rendu compte. Il a été reçu par le duc de Lerme. Il paraît réussir. Albert a eu la main heureuse, il est très capable et son langage fait de l'effet. Rodrigo Lasso l'accompagne dans ses visites aux membres du Conseil d'État. On prendra sans doute rapidement une décision sur le mémoire qu'il a remis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 493, fol. 132.

179. Bruxelles, 18 novembre **1604**. — *Albert au duc de Lerme.*

Accusé de réception de lettres de 400,000 ducats. Remerciements pour l'envoi de cette provision extraordinaire. Albert se réjouit des sentiments exprimés par le ministre à la suite de la prise d'Ostende et de la perte de l'Écluse. Il espère que Solre sera arrivé à Madrid et aura fait un ample rapport sur la situation. Éloge de Spinola. L'Archi-

duc demande de quoi pouvoir satisfaire les mutins. Il se réjouit de la franchise avec laquelle Lerme a exprimé son opinion sur la perte de l'Écluse. Il proteste avoir confié les armées aux personnalités les plus expérimentées.

Le Roi a prescrit des sanctions exemplaires contre les responsables de la perte de l'Écluse. L'Archiduc prétend que rarement on peut prouver de façon juridique les culpabilités, même quand elles sont notoires. Il attendra de nouveaux ordres sur la déclaration à faire à Messia.

L'Archiduc a confié l'enquête prescrite sur la perte de l'Écluse aux Veedor et Auditeur généraux.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 522.

180. Valladolid, **3** décembre **1604.** — *Philippe III à Albert.*

En considération des services rendus par le Père jésuite Robert Parsons, qui réside à Rome et son frère Georges Parsons, le Roi accorde à ce dernier une solde extraordinaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 22, fol. 84.

181. Bruxelles, **9** décembre **1604.** — *Albert au duc de Lerme.*

Nécessité de l'envoi des provisions pour que l'armée puisse entrer en campagne avant l'ennemi. Le Roi a donné ordre de payer aux Pays-Bas ce qui est dû aux banquiers Serra et Centurione, l'Archiduc convient de la justice de cette détermination, mais ajoute qu'il manque de provisions. On prétend qu'en France on est au courant de certaines particularités relatives à des ministres du Roi. L'Archiduc envoie à ce propos un papier qui pourra servir à l'information de Lerme. Recommandation pour Juan Carillo.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 527.

182. Valladolid, **26** décembre **1604.** — *Juan Carillo à Albert.*

Spinola est arrivé à la Cour avant le Connétable. Il a été reçu par le duc de Lerme, puis par le Roi. Il avait au préalable vu le comte de

Villalonga. Il écrira sans doute à Albert combien il est satisfait. Il proteste de ses bons rapports avec les Archiducs, du contentement qu'il éprouve à les servir. S'il ne reçoit pas le titre de maître de camp général il s'en trouvera déçu. Il n'ignore pas combien le Prince a appuyé ses prétentions. Le comte de Solre est très diligent et paperassier. Il a donné connaissance du mémoire qu'il va envoyer à Albert. Il y fait preuve de grandes capacités. La question de savoir si les affaires seront traitées par une jointe particulière ou par le Conseil demeure encore en suspens [1].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg 493, fol. 151.

183. Bruxelles, **26** décembre **1604.** — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc serait heureux de ne pas se trouver toujours dans l'obligation d'importuner le ministre. Il lui recommande de soigner que Philippe III prenne une prompte décision dans les affaires qui font l'objet de la mission du comte de Solre, particulièrement en ce qui concerne les provisions. Ce serait la façon de réduire les mutins. Le pays n'en peut plus. Si l'Archiduc n'est pas promptement secouru, il craint que, loin de se calmer, la mutinerie va se développer. Il faudrait obtenir aussi les crédits demandés pour les approvisionnements à faire au printemps prochain. Il aurait fallu déjà prendre les dispositions pour les recrutements futurs. Si l'on se laisse devancer par l'ennemi, il faut prévoir l'éventualité de ne plus pouvoir lui résister et en tout cas de perdre l'occasion d'entreprendre une opération favorable. Nécessité d'une prompte décision.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 530.

184. Bruxelles, **28** décembre **1604.** — *Albert à Juan Carillo.*

Le comte de Solre a rendu compte à l'Archiduc de tout ce qui s'était passé à Madrid. Il a demandé des rapports qui vont lui être envoyés. Carillo reçoit ordre d'aider Solre autant qu'il le peut et de faire tout son possible pour qu'on envoie ce qui est nécessaire pour les mutins. On

[1] En marge, Albert note que la chose importe peu, qu'il s'agit seulement d'agir vite.

devrait pouvoir commencer dès maintenant à donner les ordres pour les levées et faire de multiples achats. Carillo fera toutes les démarches nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 493, fol. 155.

185. Bruxelles, 15 janvier 1605. — *Albert au duc de Lerme.*

Albert ne saurait décrire les transes où il se débat. A la date du 15 janvier, il se trouve sans provision, aucune décision royale n'a été prise sur les affaires en vue desquelles le comte de Solre a été envoyé à Madrid. L'Archiduc s'afflige de ce que tant de temps ait été perdu. Il appréhende qu'il ne sera pas possible de prendre les dispositions nécessaires. L'ennemi ne reste pas inactif, il sera sans doute prêt à entreprendre une expédition avant qu'on puisse l'en empêcher. Le Roi et Lerme sont requis encore une fois de prendre la décision opportune. Il faut de l'argent pour payer les mutins. L'Archiduc fait de nombreuses suppositions à voir le retard que Philippe III met à se décider. Il pense que peut-être, on n'a pas entendu suffisamment le comte de Solre et, dans ce cas, il demande au ministre d'écouter ce dernier, qui pourra lui donner une information détaillée et complète de toute la situation. L'Archiduc insiste sur le fait qu'il y va du service royal et du bien de la chrétienté. Pour ses intérêts personnels, il n'a aucun souci, convaincu qu'il est, d'avoir fait son devoir.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 533.

186. Bruxelles, 15 janvier 1605. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Les ennemis se pressent dans leurs préparatifs pour entrer en campagne à la mi-février. Il est nécessaire de prier le Roi de prendre une brève résolution. Isabelle pense que le comte de Solre aura donné ample information à Madrid de toute la situation. Elle a chargé ce gentilhomme de traiter particulièrement certaines questions avec le duc de Lerme. Il convient au service du Roi, puisque les Archiducs sont encore sans enfants, de montrer du contentement et de la confiance aux habitants des Pays-Bas, car c'est là ce qu'ils estiment le plus. Il serait opportun que la décision que rapportera le comte de Solre permît de faire taire les agents des États-Généraux qui excitent ces provinces à ce sujet. Une réponse défavorable plongerait les habitants dans un désespoir général. Les ennemis ont tant d'aides qu'il ne leur manquera rien pour faire la guerre. Le comte Maurice de Nassau médite une alliance matrimoniale avec la famille de l'Électeur de Brandebourg. On serait heureux de pouvoir mettre fin à la mutinerie; le mois prochain il faudra clore les comptes et, si on ne peut payer, l'Infante ne sait ce qui arrivera.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 129.

187. Bruxelles, 1er mars 1605. — *Albert au vice-roi de Portugal.*

Frans Willems, capitaine d'un navire de guerre de la flotte des Archiducs, a attaqué sur la côte portugaise différents marchands neutres, au mépris de la commission qu'il avait reçue et à l'instigation de certains matelots anglais qu'il avait acceptés à son bord. On l'a saisi et emprisonné à Lisbonne avec les galères dont il avait le commandement. L'Archiduc y a envoyé Bernard van Gameren, gentilhomme de sa flotte, pour s'informer de l'affaire et prendre possession du navire commandé par Willems avec l'artillerie qui s'y trouve. Il doit aussi disculper l'équipage soumis aux ordres de Willems et qui n'a aucune part dans la conduite de ce capitaine et de ses marins anglais. L'Archiduc rappelle que les sujets du comte d'Emden s'étant révoltés contre leur seigneur qui est son allié, il les a déclarés ennemis. Leurs biens sont donc de bonne prise.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 493, fol. 214.

188. Bruxelles, 3 avril 1605. — *Albert à Juan Carillo.*

L'Archiduc a eu connaissance, par les lettres du duc de Lerme et du comte de Solre, des résolutions prises au sujet de Spinola. Il s'en réjouit tout en déplorant qu'elles aient tant tardé. Il eût fallu déterminer les questions d'effectifs et d'argent lorsque l'Archiduc a envoyé Solre à la Cour. Il espère l'envoi des provisions. Il attend toujours la réponse à ses lettres; à l'heure actuelle la saison est si avancée et l'ennemi est

prêt à partir en campagne. Il a donc envoyé un courrier exprès à la Cour pour protester que le mal qui va arriver ne peut lui être imputé. De la tournure que prennent les affaires, on peut clairement conclure que les ministres du Roi prétendent s'en occuper mais que leur but réel est autre. C'est là chose dure à dire, mais les événements y contraignent. Carillo fera toutes ses démarches pour obtenir l'envoi de l'argent nécessaire, protestant que sans cela il n'y a rien à faire et qu'Albert décline toute responsabilité.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 493, fol. 188.

189. Bruxelles, 25 avril 1605. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Albert a remis la Toison d'Or à Spinola en présence de beaucoup de monde. On ne s'imagine pas de quelle popularité jouit ici le Marquis. Les Archiducs envoient le prince de Ligne en Espagne pour féliciter Philippe III de la naissance de son fils. Ligne convoite depuis des années le droit de se couvrir. Isabelle recommande d'être circonspect, car si les qualités du requérant et de sa maison justifient cette prétention, il faudrait accorder la même prérogative à trois ou quatre autres, sans quoi on les affronterait. Il faut se souvenir des difficultés qui ont surgi à la suite de la faveur (1) faite à Mansfelt. Isabelle déclare que si elle eût connu la mentalité des Pays-Bas jadis comme elle la connaît maintenant, elle n'aurait jamais prié son frère de favoriser Mansfelt. On aurait voulu éviter à Philippe III cet embarras et pour cela les Archiducs ont pensé lui envoyer le duc d'Aerschot. Seulement il est devenu veuf et a dès lors décliné la proposition.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 137.

190. Bruxelles, 2 août 1605. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Spinola a heureusement passé le Rhin avec toute son armée et l'Infante espère qu'il pourra rapidement récupérer la Frise. L'ennemi est très affecté de cette entreprise. Le comte Frédéric se trouve en Flandre avec les troupes qui y sont restées. On fait moins qu'on ne l'avait

(1) *almohada.*

pensé parce qu'une mortalité considérable sévit parmi les Italiens. Il y a là une preuve qu'on ne peut tirer aucun parti des Italiens l'année de leur arrivée. Les unités en question étaient de la meilleure qualité. On espérait qu'elles auraient eu plus de résistance que les autres. Cela n'a pas été. Tout le reste de la troupe est en bon état; la qualité, d'après ce que l'Infante espère, suppléera à la quantité. Solre est parti avec Spinola pour rendre visite aux troupes que commandait jadis Albert et aplanir les difficultés de façon à éviter les plaintes des voisins.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 139.

191. Bruxelles, 26 août 1605. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Prise d'Oldenzaal et de Lingen par Spinola, ce qui permet l'entrée en Frise. On voit l'opportunité qu'il y avait à passer le Rhin et à porter les hostilités sur le territoire des ennemis, ce que ceux-ci n'auraient jamais cru possible. Cela provoque chez eux un trouble général, ils feront peu de résistance, comme on l'a vu à Lingen. Toute la Frise désire revenir au pouvoir des Archiducs. Il y a d'ailleurs beaucoup de catholiques. Il faut qu'au printemps Lerme fasse un grand effort qui sera sans doute le dernier. La guerre ne finira jamais tant qu'on ne l'aura portée à l'intérieur du pays ennemi. Éloge de Spinola et de Solre.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 284.

192. Bruxelles, 26 août 1605. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc est tout heureux d'avoir de bonnes nouvelles à écrire. L'armée a pu prendre solidement pied au delà du Rhin, la porte est ouverte à des opérations beaucoup plus importantes. On est très obligé vis-à-vis de Spinola. Sa diligence en toutes choses mérite la reconnaissance royale. Albert remercie Lerme, le seul, prétend-il, à qui l'on soit redevable d'avoir pu garder Spinola aux Pays-Bas. Il prie le ministre de lui continuer son aide de façon à pouvoir remporter des succès plus importants, ce qu'on peut espérer si les ressources nécessaires ne font pas défaut. Il doute si cette année on pourra encore faire beaucoup plus, encore que Spinola paraisse enclin à poursuivre. C'est un heu-

reux résultat de voir l'ennemi amoindri et l'armée espagnole ranimée à ce point. On prétend que tous ceux qui assistaient Spinola ont bien travaillé. L'un d'eux est Luis de Velasco et l'Archiduc a écrit au Roi pour recommander cet officier. Cependant il vaudrait peut-être mieux attendre qu'il eût rendu quelque service signalé et effacé ainsi tout souvenir du passé de manière à pouvoir lui faire une faveur plus grande. L'entreprise contre Berghes a échoué. La lettre se termine par des recommandations pour l'amiral d'Aragon, le duc d'Aerschot, le landgrave de Leuchtenberg et Juan Carillo.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 537 [1].

193. Diest, 7 septembre 1605. — *Isabelle au duc de Lerme.*

L'Infante a été très affectée de ce que Spinola n'ait pas pu pousser aussi loin qu'il le désirait, d'autant plus que le temps était bon et que les dispositions de la population en Frise sont favorables aux Archiducs. Seulement, à son avis, les gens de l'entourage de Spinola ne désirent qu'une chose, passer l'hiver en Brabant. Elle espère que le Marquis n'y consentira pas, demeurera au delà du Rhin et se refusera à laisser perdre tout le fruit de cette campagne.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 286.

194. Diest, 7 septembre 1605. — *Albert au duc de Lerme.*

Instances pour obtenir une prompte décision en matière de provisions. La plus grande partie de l'armée se trouve dans une région où il ne sera pas possible de l'entretenir ni de faire des progrès sans disposer des provisions. Spinola espère encore entreprendre quelque chose

(1) Voir les recommandations suivantes : le 9 août, pour Antonio Carnero (p. 537); le 4 septembre, pour Juan de Velasco et Melchior de Espinossa (p. 540); le 20 septembre, pour Francisco do Brizuela (p. 542); le 25 septembre, pour Rocho Compofrio (p. 543); le 19 décembre, pour Juan de Frias (p. 553); le 23 décembre, pour Inigo de Borja (p. 554); le 30 janvier 1606, pour Matheo de Urquina (p. 554); le 31 janvier, pour Alonso de Luna (p. 555); le 28 février, pour Gonzalo de la Vega (p. 557); le 5 mai, pour Gaspar de Vallejo (p. 562); le 26 mai, pour Nicolas Damant (p. 563).

cette année. Il faudra entretenir l'armée sur pied cet hiver. L'Archiduc et l'Infante sont arrivés la veille à Diest. Isabelle voulait faire une neuvaine à l'image de la Vierge, qui se trouve près de là [1].

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 541.

195. Binche, 30 octobre 1605. — *Albert au duc de Lerme.*

Capitulation de Wachtendonk. Joie que cause à l'Archiduc la prise de cette ville. Nouvelles instances pour obtenir l'envoi des provisions et des renforts espagnols demandés. Progrès du comte Frédéric en Flandre. Le ministre recevra sans doute un rapport de Juan de Silva qui est rentré du Danemark. L'Archiduc attache la plus grande importance à la négociation que ce diplomate a engagée et prie le duc de Lerme de soigner qu'elle ne soit pas abandonnée.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 549.

196. Binche, 8 novembre 1605. — *Albert au duc de Lerme.*

Spinola a rendu compte au Roi de la situation des finances, dont l'administration lui est confiée. Il insiste sur l'inconvénient de la retenue de plus 300,000 ducats qu'on a décidé de faire sur la provision ordinaire. Le montant normal de celle-ci est déjà insuffisant; après une diminution pareille on ne disposerait plus des ressources nécessaires pour entretenir un peu l'armée. Déjà maintenant elle n'est guère contente. On cherche à l'amadouer avec de belles paroles et des promesses. Parmi les inconvénients auxquels on se trouverait exposé il y a celui de perdre tout espoir de faire des progrès cette année.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 551.

197. Valladolid, 25 janvier 1606. — *Le Connétable de Castille à Albert.*

Le Connétable a reçu la lettre que lui a portée Inigo de Borja. Il proteste de son dévouement. Il espère que le Roi prendra la décision nécessaire. On attend d'heure en heure l'arrivée de Spinola.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 513.

(1) A Montaigu.

198. Valladolid, 6 février 1606. — *Juan Carillo à Albert.*

Inigo de Borja a fait toutes les démarches requises pour l'envoi des provisions et des renforts. Spinola fera rapport à Albert sur l'état des négociations. Lui aussi multiplie ses instances pour pouvoir emporter au moins 1,200,000 écus jusqu'à l'arrivée de la flotte et aviser ainsi aux besoins du restant de l'année. Carillo s'est mis à ses ordres. On se rend compte que si Spinola ne s'en va pas content, il ne pourra poursuivre l'expédition de Frise, comme il le faut. On ne sait si le Marquis aura satisfaction en ce qui concerne ses intérêts personnels. En tout cas, en matière de faveurs, il sera satisfait.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 493, fol. 252.

199. Valladolid, 8 février 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

L'audiencier annonce son arrivée à Valladolid. On prétend que la Cour retournera bientôt à Madrid. Il ne pouvait ainsi venir à un plus mauvais moment pour négocier. Spinola est venu trouver Verreycken et lui a expliqué qu'il a annoncé à Lerme l'arrivée de l'audiencier et a traité avec lui du premier point de son instruction : l'affectation sur le budget de l'*exercito* de la fourniture du fourrage nécessaire à l'armée. Il paraît que le duc de Lerme n'en veut rien entendre.

Audience, 643bis.

200. Valladolid, 9 février 1606. — *Louis Verreycken au duc de Lerme.*

Demande d'audience.

Audience, 643bis (1).

201. Valladolid, 10 février 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

L'audiencier a été reçu en audience par le duc de Lerme. Le ministre a fait un long discours sur les dépenses que la guerre de Flandre a coûtées au Roi. Albert n'ignore pas combien la situation des finances

(1) Elle est accordée pour le lendemain. (*Ibid.*)

espagnoles est obérée. Il avait laissé entendre, lors de son dernier séjour en Espagne, que si on l'assistait encore pendant un an il n'aurait plus besoin ultérieurement de secours. Philippe III porte la plus grande affection aux Archiducs. Il aime les Pays-Bas plus que ne le faisaient Philippe II et même Charles-Quint. Il a songé un moment à s'y rendre en personne. Il a donc continué à assister les Archiducs par d'importantes provisions dont le taux fut successivement 200,000, 250,000 et maintenant 300,000 écus par mois. Le Roi doit entretenir deux flottes pour assurer le trafic des Indes et est contraint à toutes sortes de dépenses. L'ambassadeur allemand vient de lui demander des secours pour pouvoir continuer la guerre contre les Turcs. On ne maintient la paix en Italie que par le payement de mercèdes et de faveurs. La multiplicité des besoins est indescriptible. Lerme a donné pourtant des assurances de bonne volonté. Il s'est plaint de l'incertitude où l'on se trouve à propos de la flotte des Indes.

Verreycken a soutenu la thèse des Archiducs. Ils ne sont pas responsables de la guerre. La cession des Pays-Bas devait y mettre fin. L'obstination des rebelles, l'instigation des puissances voisines sont cause de sa continuation. On doit assister Albert et Isabelle pour qu'ils puissent se maintenir selon leur rang. La perte des Pays-Bas serait la ruine de la monarchie. La plus grande gloire que le duc pourrait acquérir et le plus grand service qu'il rendrait au Roi consisterait à le persuader d'assister les Archiducs de façon à amener la fin de la guerre. Les rebelles ne sont pas invincibles. La campagne passée en a fourni la preuve. Si l'on porte les hostilités sur leur territoire, on diminuera les dépenses. Les Archiducs voulaient être dispensés de fournir le fourrage. Le ministre a annoncé l'envoi de renforts considérables. Il aurait voulu que Spinola eût renoncé à son voyage, à cause des dangers et de l'importance de sa charge. Il ne pouvait s'absenter sans la permission du Roi. Lerme a insisté pour qu'on refusât les licences pour le commerce avec les Hollandais. L'audiencier a déclaré qu'il fallait y réfléchir. L'interdiction du commerce affecterait les sujets des Archiducs et non les rebelles. Ceux-ci enverraient leurs produits dans les pays voisins. L'objectif à atteindre était d'exclure les produits manufacturés hollandais; pour ceux-ci on avait toujours refusé les passeports. Le reste était peu intéressant.

L'audiencier a demandé à Bruxelles qu'on lui envoie la liste des licences accordées pour démontrer sa thèse.

Le ministre déclara que la flotte ne peut guère servir dans l'état où elle est. Verreycken a objecté que la cause en est que les subsides nécessaires n'ont pas été affectés à l'escadre. Lerme a promis une audience royale à l'audiencier pour le lendemain. Il l'a engagé à renouveler ses représentations. Verreycken a pris contact aussi avec l'ambassadeur allemand à Madrid et avec l'amiral d'Aragon.

Audience, 643bis.

202. Valladolid, 11 février 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

Rapport sur l'audience que Verreycken a reçue du Roi en présence de Spinola, de Diego de Ibarra et d'autres. Satisfaction de l'audiencier pour l'accueil qui lui a été fait. La flotte espagnole a défait une escadre de dix-sept bateaux hollandais. L'audiencier va rendre visite aux membres du Conseil (1).

Audience, 643bis.

203. Valladolid, 12 février 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

L'audiencier a pris contact avec les conseillers du Conseil d'État. Tous sont unanimes à parler en mal de la flotte qui se trouve aux Pays-Bas. Ils insinuent que c'est la dépense la plus inutile. Verreycken en a attribué la cause au manque de subsides qui y ont été affectés par le service de l'*exercito*. Spinola assure pourtant qu'on obtiendra un crédit convenable pour la flotte, à condition qu'on y établisse un bon lieutenant, pour la conduire en l'absence du comte d'Arenberg. Les conseillers espagnols considèrent que, faute de prendre cette mesure, toute la dépense serait inutile.

Audience, 643bis.

(1) Voir, en annexe, un rapport espagnol sur les opérations de la flotte de la mer océane, de septembre à décembre 1605.

204. Valladolid, 15 février 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

Plus les négociations avancent plus l'audiencier perçoit la difficulté qu'il y a à affecter sur le budget de l'*exercito* le service des fourrages. Tous les conseillers refusent d'y consentir. Ils prétendent que partout c'est le pays même qui les fournit. Même les plus grands partisans d'Albert, l'ambassadeur allemand et Juan Carillo ne veulent rien espérer de ce côté, sont même d'avis d'y renoncer. Il leur paraît impossible d'obtenir à cet effet une majoration des provisions. Si l'on insinuait que les provisions sont suffisantes pour fournir ce qui est nécessaire à cet effet, les Espagnols en concluraient qu'elles sont trop élevées et voudraient peut-être les réduire. Il semble préférable de montrer au Roi l'insuffisance du revenu des aides et du domaine. Il ne faut pas songer à majorer les premières, car les États font tout ce qu'ils peuvent. On tire des domaines le plus possible. Si le Roi ne peut fournir les crédits nécessaires, qu'il permette l'octroi de licences pour le commerce, comme par le passé. On exclura les produits manufacturés. C'est la seule chose qui peut nuire aux rebelles. Si l'on interdit l'entrée de leurs autres productions ils les écouleront ailleurs. Les provinces catholiques exportent chez eux des grains, du bois, des pierres, des écorces, du houblon, de la chaux qu'elles ont en abondance. La défense d'exportation ne peut nuire aux Hollandais qui se fourniront ailleurs. Les Archiducs et leurs vassaux seuls seront lésés. Spinola est du même avis. Il appréhende pourtant des difficultés à obtenir satisfaction en matière de passeports, mais moins qu'à propos des fourrages. Quant à l'audiencier, il considère l'étroitesse des ressources de l'Espagne, l'incertitude au sujet de la flotte, la précarité des provisions du présent exercice, il juge donc tout naturel l'usage des licences. Il demande à ce sujet des instructions nouvelles. Il réclame les listes nécessaires pour appuyer sa thèse. L'Amirauté des Pays-Bas pourrait donner un avis autorisé. Tout ce qu'on peut faire pour nuire aux Hollandais c'est défendre l'importation des produits manufacturés et l'exportation du sel. Il faut équiper une flotte de vingt unités pour entraver leur navigation. Ce serait leur vraie ruine, l'interdiction du commerce est l'accessoire. On pourrait aussi accorder des passeports pour la pêche tant qu'on ne dispose d'un nombre suffisant de bateaux de guerre pour l'empêcher.

Albert et Isabelle devraient écrire à ce propos une lettre autographe au Roi et au duc de Lerme. Ils pourraient obtenir ce qu'ils désirent. Si on pouvait porter la guerre en territoire ennemi, au moins partiellement, les Archiducs seraient à l'aise. D'après les calculs faits, le produit des licences serait au moins de 300,000 écus. Si l'on y joint le produit du domaine et des aides et éventuellement l'assistance demandée en Espagne, ce que le duc de Lerme semble vouloir accorder, on aura assez.

Audience, 643bis.

205. Valladolid, 20 février 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

Verreycken, d'accord avec Carillo persiste dans son opinion précédente. Il faut se procurer le nécessaire par les licences et passeports. Ce serait perdre son temps que d'espérer plus d'Espagne. Certains Espagnols sont irréductiblement persuadés que les Archiducs sont très à l'aise. Velada, qui est des plus affectionné à leur service, prétend qu'on ne parle que de leurs libéralités. Ceux qui reviennent ici sont gavés de mercèdes telles que le Roi n'en voudrait pas faire. On cite l'exemple de la comtesse d'Uceda. Certains disent que les Archiducs sont très riches, très opulents, que tout abonde en Flandre. Il faut faire parvenir à Verreycken un mémoire pertinent pour démontrer qu'on ne dispose pas d'une flotte suffisante pour empêcher la navigation et la pêche des Hollandais. Cela ne serait pas possible avant deux ou trois ans. L'interdiction des licences ne nuit qu'aux seuls Archiducs. Les rebelles n'en font pas moins leurs affaires, même en Espagne, où ils trafiquent par l'intermédiaire de Français, Anglais ou autres. Ils font transporter leurs produits en Italie pour les expédier de là en Espagne.

Il est certain que depuis que les Hollandais n'ont plus pu librement trafiquer en Espagne, ils ont tenté de le faire aux Indes. C'est pour ce motif que Philippe II n'a jamais empêché leur commerce en Espagne.

Audience, 643bis.

206. Bruxelles, 20 mars 1606. — *Albert à Verreycken.*

Nécessité d'insister pour obtenir les crédits nécessaires pour le service du fourrage. On ne saurait se contenter de la permission d'octroyer des

licences. Du temps où le commerce était prospère ces licences rapportaient 600,000 florins ou 200,000 écus et non 300,000 comme Verreycken l'a déclaré par erreur. Leur revenu actuellement serait bien inférieur. Le commerce en Espagne est maintenant absolument interdit aux Hollandais, alors que les produits espagnols étaient ceux qui procuraient le revenu le plus considérable en la matière. Le produit probable ne dépasserait pas 400,000 florins, ce qui serait à peine suffisant pour les fourrages de deux mois, ainsi qu'il résulte de la documentation jointe à la lettre (1). Le profit que les Hollandais tireront eux-mêmes de leur côté par la perception des licences est une chose si minime qu'elle suffirait à peine pour mener la guerre pendant une quinzaine de jours. Le principal bénéfice serait pour les Pays-Bas et non pour les Hollandais. Verreycken doit donc réclamer l'un et l'autre : rétablissement des licences et fourniture de crédits pour le fourrage. Si l'on estime en Espagne que la somme demandée pour ce service est excessive, l'audiencier peut se contenter de 300,000 écus, ce qui est l'équivalent d'une mensualité, ou au moins 200,000 écus d'or. On y ajoutera le produit des licences pour se tirer d'affaire. L'audiencier doit se montrer opiniâtre quelles que soient les opinions de l'ambassadeur d'Allemagne, de Juan Carillo et autres. C'est l'objet principal de sa mission. Il remontrera à Lerme, de la part d'Albert et d'Isabelle que sans cela ils ne peuvent subsister.

La déclaration faite au sujet de l'escadre est bonne. On joint à la présente un relevé de ce que le service de l'*exercito* a affecté à la flotte au cours de ces neuf dernières années. On verra qu'on ne peut faire des miracles. Les ports de Dunkerque, Nieuport et Gravelines ne sont accessibles qu'à marée haute et au prix de mille dangers. L'ennemi se trouve toujours dans le voisinage. La prise d'Ostende, port toujours accessible, modifie la situation. Si l'on remet en état la flotte en y affectant le nombre d'unités nécessaires, on pourra détruire une partie de la navigation hollandaise. Jusqu'ici elle est libre et court par le monde. Les Archiducs désigneront une personnalité autorisée pour remplacer d'Arenberg. L'une des grandes erreurs du passé a consisté dans l'incurie de la guerre maritime. C'est elle qui peut faire le plus de tort à l'ennemi. On empê-

(1) Le 4 avril, Verreycken se rallie à cet avis. (*Ibid.*)

cherait celui-ci d'infester les mers d'Espagne et de pousser son action jusqu'aux Indes.

Il faut remercier le duc de Lerme de ses bonnes dispositions, quant à l'octroi d'une aide extraordinaire. Verreycken ajoutera que les Archiducs ne voudraient l'importuner à ce sujet s'ils n'y étaient contraints. Protestation de bons sentiments vis-à-vis de l'amiral d'Aragon.

Audience, 643bis.

207. Valladolid, **20** mars 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

Plusieurs conseillers d'État espagnols sont convaincus que les Hollandais sont bien plus accablés d'impôts que les sujets de l'Archiduc. Ils en concluent que ceux-ci pourraient fournir des aides plus considérables. Verreycken objecte que les uns font du trafic mondial et en retirent tant de bénéfices, que la charge individuelle n'est pas si grande qu'on pense. Les sujets de l'Archiduc sont privés de commerce, accablés de dettes, obligés de payer des contributions aux rebelles, rançonnés par le passage de troupes, contraints de veiller aux fortifications. Les revenus fonciers sont en réalité diminués par là de 50 % parfois annihilés. L'Amirauté ou un autre Conseil devrait dresser un mémoire sur les revenus dont disposent les rebelles et faire voir que leur richesse repose sur les bases indiquées plus haut, commerce, pêche, etc.

Audience, 643bis.

208. Bruxelles, **21** mars 1606. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc se plaint de devoir si longtemps attendre les réponses du ministre aux lettres qu'il lui a écrites. Il est impatient de connaître la décision que le Roi a prise au sujet des provisions. Il prie Lerme d'intervenir comme aussi de presser le retour de Spinola. Il voudrait également qu'on renvoyât rapidement l'audiencier, avec la résolution désirée. L'Archiduc a reçu à Montaigu les ducs de Juliers et s'efforce de les *régaler* comme il convient. Recommandation pour Juan Carillo.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 559.

209. Valladolid, **23** mars 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

Il y a tant d'incertitude à la Cour à propos de toute négociation en matière d'argent. Au moment où une chose semble achevée, elle commence à peine. On a pu obtenir des effets pour 600,000 écus qu'on envoie par ce courrier pour ne pas laisser l'Archiduc dans l'attente. Spinola ne veut pas partir sans emporter les documents, assurant les provisions jusqu'au mois d'août prochain. Il craint que s'il partait, on n'y penserait plus. Avant le mois d'août on ne peut compter sur la flotte. Pour les 1,600,000 écus restants, Spinola a offert de donner en gage tout ce qu'il possède. Il ne saurait faire plus. Il déplore qu'on marche ici avec des *pieds de plomb* sans prendre garde à la saison avancée et aux menaces de l'ennemi. Après cela Verreycken, avec la collaboration de Carillo, va s'efforcer d'achever le reste de sa mission.

Audience, 643bis.

210. Valladolid, **23** mars 1606. — *Juan Carillo à Albert.*

On s'occupe présentement de régler un crédit de 800,000 ducats pour Spinola. Celui-ci veut en obtenir encore 400,000 autres, mais il est douteux qu'il y réussisse à cause du retard de la flotte. On a appris que celle-ci se trouve rassemblée à La Havane. On ne peut donc attendre son arrivée avant le mois de juin. Alors, on accordera vraisemblablement 300,000 ducats par mois. En attendant il faudra s'accommoder de moins. Le Marquis fera rapport à Albert sur ses négociations. En Espagne, son arrivée et son séjour n'ont pas été agréables et l'on a reproché à Albert de lui avoir donné la permission de venir à la Cour.

L'audiencier a été bien reçu. On apprécie la façon dont il s'acquitte de sa charge. On le juge homme avisé, humble, prudent. Si l'on doit envoyer un agent des Pays-Bas pour négocier ici, c'est bien lui qu'il faut choisir. Il n'a fait que parler au Conseil d'État de ses affaires, sans insister pour qu'on les termine, pour ne pas embarrasser Spinola. On continue à se plaindre en Espagne de ce que l'Archiduc accorde des titres de congé aux gens qui sont à son service alors qu'il est si nécessaire d'envoyer des Espagnols aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 493, fol. 260.

211. Valladolid, 30 mars 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

Envoi des provisions de 600,000 écus. Spinola va partir dans deux ou trois jours. Le Marquis pourra emporter 1,700,000 écus. Verreycken prétend que s'il n'avait vu la chose, il n'y pourrait croire. Albert doit se féliciter d'avoir envoyé Spinola à la Cour. S'il n'était venu, tout serait encore à faire. Cela est avoué même par ceux qui ont jadis trouvé si étrange l'arrivée du Marquis.

Audience, 643bis.

212. Valladolid, 30 mars 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

L'ambassadeur français à Madrid a assuré qu'Henri IV était décidé à continuer l'opération contre le duc de Bouillon et se plaignait de ce qu'Albert entretenait des intelligences avec ce dernier. Verreycken a démenti la chose et en fait part à l'Archiduc.

Audience, 643bis.

213. Valladolid, 1er avril 1606. — *Juan Carillo à Albert.*

La question des provisions est enfin résolue. Carillo indique les combinaisons faites avec les différents banquiers, de manière à assurer l'envoi de 300,000 écus jusqu'en août. Après l'arrivée de la flotte, on avisera au reste.

Le duc de Lerme a contribué beaucoup à la réussite de cet arrangement. Que les Archiducs le remercient. Ils doivent en faire de même pour le comte de Villalonga.

Il est hors de doute que si Spinola n'était pas venu, rien ne se serait fait. C'est lui qui a réussi à régler la participation des banquiers. Inigo de Borja (1) y a contribué aussi, mais sans Spinola rien n'eût réussi.

Les mesures prises par Henri IV contre le duc de Bouillon sont connues en Espagne. On ne sait si le monarque cherche à aider les Hollandais et si ces sanctions sont simulées. Les avis sont partagés. L'ambassadeur de France à Madrid a accusé Albert de favoriser le duc de Bouillon. Tant que Spinola n'est pas parti, on ne s'occupe pas des affaires confiées à l'audiencier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 493, fol. 265.

(1) Maître de camp de l'armée espagnole des Pays-Bas, châtelain d'Anvers.

214. Bruxelles, 3 mai 1606. — *Albert à Verreycken.*

Depuis le départ du Marquis et l'arrivée de Verreycken à Madrid, Albert espère que l'audiencier aura pu traiter l'objet de sa négociation, dans le sens indiqué par sa lettre précédente. Il insiste à nouveau sur l'insuffisance du produit éventuel des licences pour le service du fourrage. Verreycken doit persister dans ce sens malgré toutes les contradictions. La faveur faite à la comtesse d'Uceda était justifiée par ses mérites. Verreycken le sait bien puisque c'est lui qui a dépêché les documents nécessaires. A propos de la soi-disant aisance des Archiducs, Albert se prétend plus digne de pitié que d'envie. On enverra de Bruxelles des mémoires dont Verreycken pourra se servir. L'audiencier ne doit insister que faiblement à propos du commerce d'Espagne, les Espagnols n'ont qu'à s'arranger en ce qui les concerne et Verreycken doit se borner à traiter les affaires des Pays-Bas. Approbation de la déclaration donnée à propos du duc de Bouillon.

Audience, 643bis.

215. Bruxelles, 3 mai 1606. — *Albert à Juan Carillo.*

Albert se réjouit du bon accueil fait à l'audiencier et de la conduite de celui-ci. Il espère que Carillo s'efforcera, d'accord avec lui, d'obtenir une bonne résolution sur les questions dont il est chargé. Il se procurera au moins des indications sur ce qu'on peut espérer de façon à être à même de faire savoir ce qu'il y aura lieu de faire. L'Archiduc est content de ce que les provisions soient réglées. Carillo doit transmettre ses remerciements à tous ceux qu'il importe. Albert écrira au duc de Lerme pour lui témoigner sa gratitude. Il partage l'avis de Carillo au sujet du rôle joué par Spinola. Il est convaincu qu'Henri IV est satisfait de la manière dont on observe aux Pays-Bas les conditions de la paix.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 493, fol. 269.

216. Bruxelles, 29 mai 1606. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Remerciements pour la faveur que Philippe III a faite à Spinola et l'annonce des provisions. Ce sont autant de miracles, dit l'Infante, dont Lerme est l'auteur. Il est déplorable que l'entrée en campagne ait dû être si tardive. L'absence de Spinola se fait bien sentir. Remerciements aussi pour une faveur octroyée à Borja. Au sujet des plaintes du ministre sur les congés qu'Albert accorde, l'Infante proteste qu'ils sont réduits au minimum, eu égard aux réclamations qui surgissent quand on les refuse. Il y des invalides qui apportent des attestations des médecins. Isabelle connaît des cas de guérisons à la suite du retour en Espagne, ce qu'elle attribue au climat. Le vrai remède consisterait à prendre des mesures en Espagne, ce qui débarrasserait les Archiducs de grands ennuis. Maintenant on voit que certains, à leur arrivée en Espagne, sont l'objet de faveurs. Cela incite les autres à la désertion. D'autres congés sont aussi justifiés. La troupe qui vient d'Italie fourmille de capitaines. Il faut en réformer la moitié. Ces gens courent alors les rues et mangent la solde du pauvre soldat. Il vaut mieux les renvoyer.

Au sujet des dénonciations de Lerme sur l'agent des Archiducs en Angleterre, Isabelle prétend n'avoir rien entendu de cette affaire aux Pays-Bas. Elle tient l'intéressé pour un homme de bien et se conformera aux ordres qu'elle a reçus. Il paraît en bons termes avec Pedro de Zuniga. L'Infante ignore s'il y a eu un petit conflit entre lui et Villamediana. Le manque d'hommes est tel qu'il faut employer ceux qui paraissent le plus appropriés, même s'il se rencontre des liens de parenté, ce qui n'entraîne aucun inconvénient. Isabelle se réjouit de l'amitié que Lerme a témoignée à l'audiencier. Elle prie le ministre de hâter son retour, car son absence aux Pays-Bas se fait sentir.

Les Archiducs feront bon accueil à Laguna. Pour ce qui est des emplois de leur maison, ils ont promis à la noblesse des Pays-Bas de les leur réserver. Il est indispensable de tenir cet engagement, d'autant plus qu'ainsi il y a plus d'union entre les gens de leur maison et la dépense est moindre. Ainsi la prétention de Laguna est inadmissible. En tout cas on se réjouira de le voir rester comme ambassadeur.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 144.

217. Madrid, 1er juin 1606. — *Juan Bravo de Àcuna à Albert.*

Envoi d'un rapport émanant de Pedro Bravo de Acuna, frère du correspondant, gouverneur des Philippines et relatif aux excès commis par les Hollandais dans les Indes orientales.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 536, fol. 7 (1).

218. Bruxelles, 9 juin 1606. — *Albert au duc de Lerme.*

Arrivée de Spinola à Bruxelles, le 30 mai, revenant de Milan. Remerciements de l'Archiduc pour les diligences du ministre. Il a appris avec joie que la question des provisions s'est arrangée plus facilement parce que Spinola a engagé son propre crédit. Il attire l'attention du ministre sur la situation dangereuse où se trouvent les affaires d'Allemagne, sur lesquelles San Clemente aura sans doute fait rapport. Recommandation pour le comte de Bruay.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 565 (2).

219. Bruxelles, 30 juin 1606. — *Albert à Verreycken.*

Lors de l'envoi du baron d'Hoboken (3) en Angleterre, on ne lui a pas donné le titre d'ambassadeur. Il a pourtant été traité là comme tel et a été invité à la chasse par Jacques Ier. Il a participé à des fêtes données au Palais, mais toujours en l'absence de l'ambassadeur de Venise, sur qui Hoboken a constamment eu la préséance. La reine d'Angleterre a reconnu que les Archiducs devaient avoir le pas sur les chefs de la république. Il y a trois mois, lors d'une fête, Hoboken s'est rencontré avec Pedro de Zuniga l'ambassadeur espagnol. Un conflit de préséance, dont l'Archiduc narre tous les détails, a surgi avec l'ambassadeur véni-

(1) Le rapport se trouve au fo 9. Il y a encore une lettre du même personnage et relative également au trafic hollandais dans les Indes portugaises, en date du 20 avril suivant (fol. 47).

(2) Voir encore, le 26 juin, une recommandation pour Geronimo Walter Zapata (p. 568); le 11 août, pour Juan Verdugo (p. 571).

(3) Conrard Schetz.

tien. Zuniga s'est plaint aux ministres anglais, rappelant les prérogatives des ducs de Bourgogne. Albert a résolu de réclamer une déclaration formelle quant à ses prérogatives, mais n'a pu obtenir satisfaction. L'Archiduc a été très mécontent et a songé à rappeler Hoboken en ne laissant à Londres qu'un secrétaire. Le conflit de Paul V avec Venise a valu à l'ambassadeur vénitien à Londres une augmentation de faveur. Le fait d'être mis en arrière des Vénitiens serait de dangereuse conséquence pour les Archiducs. Ils songent à nouveau à rappeler Hoboken, mais ne veulent le faire avant de connaître l'opinion de la Cour. Verreycken demandera l'avis du duc de Lerme.

Audience, 643bis.

220. Bruxelles, 1er juillet 1606. — *Albert au duc de Lerme.*

Spinola est parti vers le Rhin, où se trouve une partie de l'armée. L'Archiduc espère qu'on fera de la bonne besogne cette année. Spinola cherche à pénétrer en Veluwe.

L'audiencier a reçu ordre de faire rapport au duc des incidents survenus récemment en Angleterre avec l'agent des Archiducs qui réside dans ce pays.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 569.

221. Madrid, 5 juillet 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

Le duc de Lerme a assuré à nouveau qu'il ferait ses efforts pour donner satisfaction à Albert. Philippe III a décidé de renvoyer Verreycken au plus tôt. Il est nécessaire que les provinces s'évertuent à se tirer d'affaire puisque le Roi y pourvoit si libéralement. L'Espagne est exténuée à un point inimaginable. La seule importation du blé a enlevé cette année au pays douze millions d'écus. La non arrivée de la flotte, les multiples banqueroutes font que le Roi ne sait de quel côté se tourner. Il a pourtant prescrit la continuation des provisions jusqu'au mois d'août. Verreycken a insisté de son côté sur la détresse où on se trouve en Flandre. Il reste aux Archiducs pour l'année prochaine à peine 36,000 philippus. Il ne faut pas penser à des aides plus grandes. A propos du fourrage, Albert ne réclame pas d'accroissement de provisions, mais le droit d'en disposer à cet effet, dût-il licencier quelques régiments à l'entrée de l'hiver. Le duc a paru y condescendre mais en est venu à la question du charriage. Il prétend que jamais cela n'a été à charge de l'*exercito*. L'audiencier s'étend longuement à ce propos. Il déclare que l'Archiduc a toujours veillé à l'emploi judicieux des provisions.

Au sujet de l'ouverture du commerce entre les Pays-Bas et les Hollandais, le duc n'a guère paru condescendant. Il a conclu que l'affaire serait examinée au Conseil d'État. Il a permis à Verreycken d'en parler aux autres conseillers. Le cardinal de Tolède montre les meilleurs sentiments. Au sujet des affaires particulières de l'Archiduc, Verreycken et le duc de Lerme en parleront chacun isolément au Roi.

Audience, 643bis.

222. Madrid, 10 juillet 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

Il semble que le Conseil d'État va proposer au Roi d'écrire, en matière de fourrages, à Albert que, pour un an, à l'intervention de Spinola, il peut les prendre sur les provisions, de manière que la solde des soldats n'en souffre pas. On espère que les progrès réalisés cette année permettront de porter les hostilités chez l'ennemi et que de la sorte la question du fourrage disparaîtra partiellement. On s'attend aussi à obtenir un consentement tacite en matière commerciale. Verreycken voudrait savoir si après cela, il pourra considérer sa mission comme terminée. Le mémoire du conseiller sur les flottes de guerre et de commerce a plu au Conseil, surtout à Lerme et à Velada. Il y a une réserve, l'allusion à une permission pour les Pays-Bas de trafiquer aux Indes. Cela, on ne le permettra jamais, vu que les Portugais sont exclus des Indes occidentales et les Castillans des Indes orientales. On pourrait demander de faire venir Baston en Espagne, ce à quoi il faudrait consentir. Juan Carillo et Verreycken sont d'accord que l'Archiduc ne doit pas demeurer exclu de ce commerce.

Audience, 643bis.

223. Madrid, **13** juillet **1606**. — *Louis Verreycken à Albert.*

Villalonga (1) est opposé à l'affectation du service des fourrages sur les provisions et déclare que la permission du commerce avec les Hollandais serait chose indigne et inique. La consulte du Conseil d'État semble pourtant être assez favorable, mais elle doit passer par l'intervention de Villalonga, ce qui fait qu'on ne sait qu'espérer. L'audiencier relate la discussion. Villalonga insinue qu'en l'absence de Spinola certains deniers ont été dépensés à mauvais escient. Il s'est refusé à donner des précisions. Il s'est plaint de ce que certains Espagnols reviennent au pays avec la permission des Archiducs alors que l'envoi de chacun coûte 300 écus au Roi. Les estropiés on peut les laisser revenir et il faudrait les rapatrier en *coche*. Il y a des gens qui écrivent ici des *merveilles* et malheureusement on les croit trop facilement.

Audience, 643bis.

224. Madrid, **15** juillet **1606**. — *Louis Verreycken à Albert.*

Juan Carillo et l'audiencier attendent la décision à prendre sur les représentations qu'ils ont faites et qui sont déjà depuis plusieurs jours à l'examen du Conseil d'État. Le marquis de Velada déclare que finalement on laissera à Albert la faculté de disposer des provisions, à l'intervention de Spinola. L'essentiel est de veiller à l'octroi de provisions pour l'exercice prochain et cela n'est pas assuré. A multiplier les instances pour le service du fourrage on pourrait indisposer les ministres des finances. Lerme a prodigué de belles assurances, mais quatre galions apportant de l'argent se sont perdus, ce qui va entraîner de multiples banqueroutes. On attend la flotte des Indes orientales. Si les hostilités pouvaient être menées de telle façon que l'armée s'installât pour quelque temps en pays ennemi, ce serait une victoire considérable. Verreycken appréhende du retard dans les provisions. On a déjà eu tant de difficultés récemment, quand Spinola était présent et que tous escomptaient l'arrivée de la flotte. L'audiencier demande donc des instructions. Ce qui est consolant c'est l'opinion unanime au sujet du danger évident résultant du manque éventuel de provisions.

Audience, 643bis.

(1) Le marquis de Villalonga, conseiller d'État espagnol.

225. Madrid, **25** juillet **1606**. — *Louis Verreycken à Albert.*

Andrès de Prada (1) a communiqué à l'audiencier la réponse à ses demandes. Carillo et lui la jugent *crue*, peu correspondante aux légitimes prétentions de l'Archiduc. Ils sont tout désolés. Contrairement à ce qui est noté dans ce document, la troupe n'a jamais été mieux logée qu'à l'époque d'Albert. Vouloir la fixer dans les villes n'est pas un remède car ces villes diminueront d'autant leurs subsides, ce qui entravera le paiement des garnisons ordinaires. C'est à tort aussi qu'on prétend entraver le commerce puisque ce sont les Archiducs et non les rebelles qui en pâtissent. L'interdiction entraînera à bref délai la perte de Bois-le-Duc. On sous-estime ici le produit des licences, qui serait beaucoup plus considérable et atteindrait au moins 160,000 philippus. Carillo et Verreycken aviseront sur la réponse à donner.

Audience, 643bis.

226. Madrid, **12** août **1606**. — *Louis Verreycken à Albert.*

Envoi de la réponse royale relative à la représentation de Verreycken concernant le baron d'Hoboken (2).

Audience, 643bis.

227. Bruxelles, **12** août **1606**. — *Albert à Louis Verreycken.*

L'Archiduc n'est que trop convaincu des besoins de l'Espagne. Son plus grand regret est de ne pouvoir soulager le Roi des frais de cette guerre. On sait que lui, Albert, n'a aucune ressource d'ailleurs, que

(1) Secrétaire d'État de Philippe III.

(2) La déclaration se trouve en annexe. Elle porte que Philippe III a chargé son ambassadeur Pedro de Zuniga de faire des instances pour assurer la préséance de l'ambassadeur des Archiducs sur son collègue vénitien et l'assurance pour le premier des faveurs qui lui ont été promises. On ne peut permettre qu'il quitte son poste, ce qui équivaudrait à abandonner ses droits et laisser le champ libre aux Vénitiens. Ce serait le meilleur prétexte de rupture. Hoboken doit continuer à se plaindre. Il faut rappeler que la paix a remis en vigueur les anciennes alliances avec la maison de Bourgogne. On empêchera ainsi à tout le moins les Vénitiens de renforcer leur position. Les Archiducs ne doivent pas se persuader que le refus de livrer Hugo Owen a été cause de l'attitude de la Cour anglaise. Ce refus était justifié. (*Ibid.*)

le pays est épuisé. Il faut appréhender que les provinces ne puissent continuer leurs aides. Verreycken en est mieux informé que personne. L'Archiduc explique la participation du pays aux dépenses de l'armée.

Au sujet du fourrage, Albert est content d'accepter la proposition qu'on lui a faite. Il admet aussi de permettre à nouveau en secret le commerce. Ce sont les deux points essentiels de la négociation de Verreycken. Celui-ci peut donc prendre congé. Au sujet des projets maritimes de Baston, Albert est disposé à s'y prêter malgré les difficultés. Il note que les Espagnols eux-mêmes, pour la navigation aux Indes, ont recours à des marins et pilotes hollandais, plus experts et plus endurants.

Il faut calmer Villalonga. Au sujet des prétendus abus dans le service des finances en l'absence de Spinola, Albert note que Mancicidor peut répondre. C'est lui qui en a la principale maniance et aucun réal n'est dépensé sans son visa. Les *curieux* peuvent écrire ce qu'ils veulent, ils feraient mieux de ne pas le faire; mieux encore vaudrait que les Espagnols ne les crussent pas. Il peut y avoir certains abus. On donne parfois des titres de congé à des gens qui se disent malades et qui ne le sont pas. L'Archiduc y veillera. Au sujet des provisions ordinaires, Verreycken peut en laisser le soin à Carillo et revenir sans tarder.

Audience, 643bis.

228. Bruxelles, **20** août **1606**. — *Albert à Louis Verreycken.*

L'Archiduc est convaincu que Verreycken aura répondu à la note sèche et catégorique qui lui a été remise de la part du gouvernement espagnol. Le logement de l'armée dans les grandes villes est chose impossible. Elle pourrait s'y mutiner. Les Archiducs qui sont sur les lieux voient mieux que tous autres ce qu'on peut obtenir de la population. En Espagne, on juge sur des rapports de gens qui n'en savent rien. Verreycken n'insistera pas, il demandera son congé. Il déclarera au duc qu'Albert se contenterait d'une déclaration verbale lui permettant de disposer des deniers de l'*exercito* à l'intervention de Spinola. Il ne touchera plus mot des licences.

Audience, 643bis.

229. Madrid, **24** août **1606**. — *Louis Verreycken à Albert.*

On annonce l'approche de la flotte. Ce serait un grand soulagement dans la disette où on se trouve. La prise de Lochem et l'espoir de nouveaux succès méritent qu'on rende grâces à Dieu. On n'a guère d'espoir sur les quatre galions perdus. Il semble certain qu'Alonso de la Cueva viendra comme ambassadeur à Bruxelles. Un grand conseil va avoir lieu à l'Escurial à propos des finances.

Audience, 643bis.

230. Bruxelles, **24** août **1606**. — *Isabelle au duc de Lerme.*

L'Infante a désigné pour la représenter, en tant que marraine au baptême de la fille de Louis XIII, sa tante, Madame d'Angoulême, sœur bâtarde de sa mère. Elle estimait qu'il valait mieux agir ainsi que d'envoyer à Paris une personnalité qui se mettrait à ce propos dans des embarras. La décision a été mal prise par les diverses candidates, surtout par la comtesse de Mansfelt. Celle-ci avait déjà fait des préparatifs pour le voyage, convaincue qu'elle serait sans doute désignée. Isabelle pense que la dame en question désirait être appelée « Altesse » pendant ces jours-là. Au sujet de l'ambassadeur qu'on doit envoyer d'Espagne pour résider à Bruxelles, il faut, dit-elle, que ce soit un homme bien intentionné qui sache traiter avec toutes les nations et qui ne soit pas chimérique. Elle recommande la candidature de Juan Sanchez de Calombres.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 150.

231. Bruxelles, **24** août **1606**. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc est très inquiet à cause du retard des galions dont le duc lui a fait part. De ce fait on ne peut pas réaliser les contrats préparés pour les Pays-Bas. Il espère au moins qu'on lui enverra quelque chose pour entretenir les affaires jusqu'à l'arrivée des remèdes essentiels.

On n'a reçu aucune nouvelle de Spinola depuis son passage du Rhin. La prise de Groenlo doit être tenue pour certaine, d'après l'avis qu'en

a donné le comte de Solre. Départ de Bruxelles du marquis de la Laguna. Si le Roi veut véritablement entretenir un agent à Bruxelles, Lerme prendra soin qu'il soit zélé et discret car on connaît les inconvénients que peut causer une personnalité zélée mais indiscrète.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 42, p. 572.

232. Bruxelles, 25 août 1606. — *Albert au duc de Lerme.*

Il est nécessaire que le Roi prenne les dispositions voulues en matière de provisions sans quoi Spinola ne pourra achever son entreprise [1].

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 5 [2].

233. Bruxelles, 30 août 1606. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Il serait de toute importance de s'emparer de Rheinberg. Le ministre doit faire tous ses efforts pour qu'on n'ait pas travaillé en vain. La mutinerie de l'armée entraînerait la perte de tout, particulièrement pour Spinola. Ce serait déplorable eu égard à tous ses travaux passés.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 289.

234. Madrid, 23 septembre 1606. — *Louis Verreycken à Albert.*

L'audiencier avoue qu'il a peu de connaissance des affaires de la Cour. Son plus grand désir est de retourner à Bruxelles. Il attend qu'Albert ait désigné un successeur pour Juan Carillo récemment décédé. Un galion s'est perdu en entrant à Lisbonne, avec tout son chargement. Dans la conjoncture présente, c'est un désastre.

Audience, 643bis.

(1) La même déclaration est réitérée le 31 août (p. 8).

(2) Voir les lettres de recommandation suivantes : le 29 août, pour le marquis de la Laguna (p. 6) le 30 août, pour Rodrigo Lasso et Walter Zapata (p. 7); le 11 novembre, pour le même et pour Inigo de Brizuela (p. 22).

235. Bruxelles, 6 octobre 1606. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc est heureux d'apprendre que le Roi prend tant à cœur les affaires d'Allemagne. Il convient de l'opportunité d'y envoyer le duc de Feria. La question de la succession impériale est de la plus grande importance pour la maison de Habsbourg. Il se convainc que le duc de Feria aura reçu à ce propos les instructions nécessaires. Il a vu avec plaisir la déclaration de Lerme au sujet de la volonté royale de promouvoir en cela la dignité d'Albert. Celui-ci prétend qu'il n'a en cela aucune visée personnelle mais considère exclusivement le bien de la Maison. Les Espagnols se plaignent à tort de n'avoir pas eu l'occasion de participer à certaines opérations. Ils n'ont pas pu coopérer à l'attaque de l'Écluse, parce qu'ils avaient la garde d'Anvers dont l'importance est connue. Les ministres et les chefs espagnols aux Pays-Bas veillent avec soin sur le salut des unités de cette nation et prétendent qu'il ne convient pas de les envoyer là où ils reçoivent des coups. Aussi l'Archiduc hésite-t-il parfois à les employer à des entreprises aventureuses. Philippe III estime qu'il ne faut pas que l'Archiduc rappelle l'agent qu'il a envoyé en Angleterre pour les affaires des Pays-Bas. Nouvelles instances pour les provisions. Annonce donnée par Spinola de la prise de Rheinberg.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 11.

236. Bruxelles, 7 octobre 1606. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Prise de Rheinberg. Défense heureuse de Venlo. Éloge de Spinola. L'Infante remercie le ministre de lui parler franchement et déclare qu'elle fait de même. Elle justifie l'attitude du comte de Bucquoy. Elle réfute les allégations du ministre à propos des modalités du logement de la troupe en hiver. Il y a des gens mal intentionnés ou remplis de passions qui s'amusent à faire des réclamations sans savoir comment les choses se passent. L'audiencier, qui est mieux informé que personne, aura donné toutes les indications. Le logement n'est en rien une charge pour Philippe III, puisque des provisions on ne distrait pas un sou à cet effet. Toute la dépense est affectée sur les revenus des finances. Les doléances viennent des officiers et capitaines qui veulent pouvoir voler à leur gré. Il faut établir l'armée à la frontière pour prévenir les opéra-

tions de l'ennemi. Les ordres donnés d'Espagne au sujet de la distribution de la *hazienda* sont exécutés dans la mesure du possible. Souvent ces ordres sont basés sur des informations fausses, à ce point qu'Isabelle s'étonne qu'on puisse y ajouter foi. Il se fait parfois que quand ces prescriptions arrivent, les circonstances se sont modifiées. Il se présente aussi des cas trop urgents pour pouvoir en référer à Madrid. D'ailleurs, rien de tout cela ne regarde Albert, puisque le service de la *hazienda* est confié à Spinola. On peut être assuré que le Marquis et ses agents font pour le mieux. Isabelle sait qu'on a écrit à Madrid que pendant l'absence de Spinola Albert a disposé des provisions de façon incompatible avec les instructions laissées par le Marquis. L'Infante conteste cette affirmation, déclarant que tout a été fait par Mancicidor, à qui Spinola en avait remis la charge. Celui-ci n'a d'ailleurs pris que les dispositions nécessaires. Nouvelles protestations de bons sentiments vis-à-vis du Roi. On a pris cette année Rheinberg et d'autres places. Ce ne sont pas des postes d'importance, ils ne peuvent que faciliter les opérations d'une année suivante. Le jour où les armées espagnoles auront passé le fleuve, les ennemis se prêteront à un accommodement; c'est pour cela qu'ils défendent le passage avec tant d'acharnement.

Au sujet des passeports, l'Infante pensait que l'audiencier aurait donné les explications nécessaires. En les accordant on fait à l'ennemi un tort qui n'est pas négligeable. Ce n'est pas l'octroi de ces passeports qui ouvre la porte au trafic, mais la situation elle-même. Il faut employer le remède qu'on peut, d'autant plus que beaucoup d'endroits ne sauraient subsister sans les produits qui viennent de Hollande. Ils se seraient dépeuplés : cela est particulièrement le cas pour Bois-le-Duc.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 152.

237. San Lucar, 17 octobre 1606. — *Le duc de Medina Sidonia à Albert.*

Envoi d'un mémoire justifiant la confiscation du navire appelé *Le Chevalier chrétien* appartenant aux armateurs hollandais Nicolas et Simon Janssen et Mathieu Diricxen, citoyens d'Amsterdam. Le navire en question frété à Amsterdam se rendait en Russie (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 500.

(1) Le mémoire se trouve en annexe.

238. Bruxelles, 18 octobre 1606. — *Albert au duc de Lerme.*

Danger résultant de la mauvaise situation des finances. Nouvelle mutinerie provoquée par des unités nouvellement levées vis-à-vis de qui on n'a donc pas d'arriérés considérables. L'Archiduc désire souverainement les châtier et fera son possible à ce sujet. On a commencé à assurer le logement de l'armée ce qui est très difficile à cause du manque de ressources.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 15.

239. Bruxelles, 18 octobre 1606. — *Isabelle au duc de Lerme.*

L'Infante se désole de devoir à nouveau annoncer une mutinerie. Elle a confiance que Lerme fait tout ce qu'il peut pour assurer le remède et éviter qu'on ne perde en une fois tout le bénéfice des campagnes passées. Spinola fait son possible. Il n'y a pas moyen de tirer un sou des banquiers qui savent que la flotte ne vient pas.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 158.

240. Bruxelles, 8 novembre 1606. — *Albert à Louis Verreycken.*

Albert n'a plus écrit depuis longtemps pensant que l'audiencier était parti. Celui-ci a bien fait de se conformer aux ordres de l'Infante Marguerite, sœur de l'Archiduc, de rester jusqu'à ce que le successeur de Juan Carillo soit désigné. L'audiencier ne doit plus attendre. Il n'a qu'à remettre à l'Infante le coffret où il a fait enfermer toutes les correspondances adressées par l'Archiduc au défunt.

Audience, 643bis.

241. Bruxelles, 10 novembre 1606. — *Albert au duc de Lerme.*

Les lettres que porte Pedro de Toledo indiquent l'objet de sa mission à la Cour. La situation est plus angoissante qu'elle n'a été depuis plusieurs années. L'Archiduc confie au ministre une lettre adressée au Roi et lui exposant une demande qui lui a été faite par son frère l'archiduc Mathias. La matière est délicate, il faut en réserver la connaissance à

peu de gens. L'Empereur nourrit à ce sujet une opinion dont on a eu connaissance par Guillen de San Clemente (1) et d'autres. Il faut agir avec prudence, la chose est difficile mais non impossible. Albert est convaincu que Mathias suivra en tout le désir du Roi (2).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 17.

242. Bruxelles, 22 novembre 1606. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Spinola s'est porté au secours de Groenlo et l'ennemi n'a pas osé l'attendre. Le Marquis s'est acquis de la sorte une grande réputation. On voit à cela que rien n'est impossible à des gens qui servent avec zèle. La mutinerie cause toujours de grands soucis. On fait tout ce qu'on peut pour qu'elle ne s'étende pas à toute l'armée. Il serait opportun d'assister la troupe qui véritablement a fort travaillé cette année. Beaucoup ont eu leurs vêtements pourris dans la boue. Les ennemis ont démantelé Lochem, ainsi on ne se disputera plus cette place.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 159.

243. Bruxelles, 22 novembre 1606. — *Albert au duc de Lerme.*

Groenlo a été secouru par l'armée catholique, à la grande joie de l'Archiduc. Luis Fajardo a infligé un échec à la flotte hollandaise. Doléances coutumières sur le manque d'argent (3).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 23.

244. Madrid, 20 décembre 1606. — *Pedro de Toledo (4) à Albert.*

Toledo a fait diligence pour arriver à la Cour. On l'a avisé qu'on enverrait 400,000 écus, ce qui l'a peu réjoui. Depuis, une dizaine de jours se sont écoulés. Il a rencontré le comte de Villalonga qui a assuré

(1) Ambassadeur espagnol à Vienne.
(2) Le même jour, il recommande Pedro de Toledo, qui est son chapelain major (p. 20).
(3) Ces doléances sont renouvelées le 27 novembre (p. 23).
(4) Pedro de Toledo, chapelain de l'Archiduc, son agent à la Cour romaine, retourné en Espagne en 1606, entretient depuis, avec Albert, une correspondance similaire à celle du défunt Juan Carillo.

que dans deux jours au plus tard on enverrait les lettres que le Roi a écrites de sa main propre, il y a plus de huit jours, que l'argent est prêt, qu'il y a eu des retards au sujet des modalités de l'envoi, que le courrier partira le 22 au plus tard et qu'on rendra compte à l'Archiduc, de façon détaillée, de toute la situation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 45.

245. Bruxelles, 21 décembre 1606. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc doit encore en revenir à sa correspondance habituelle : se plaindre de misères et implorer des remèdes. Il s'en remet d'ailleurs au rapport de Spinola, joint à ce courrier et prie le Ministre de prendre en considération l'état où il se trouve.

Il fait aussi des confidences sur une tractation encore peu importante, mais dont Lerme pourra faire rapport au Roi. Un gentilhomme du pays de Gueldre, appelé Wittenhorst, qui a des amis chez les rebelles, a fait savoir qu'on lui avait signifié que, s'il se rendait en Hollande et y engageait une tractation au sujet d'une paix ou d'une trêve, on l'écouterait peut-être. L'Archiduc a prescrit à l'intéressé de partir et déclarer en son nom qu'on était tout prêt à écouter chaque fois que de l'autre côté on voudrait causer. Il a agi ainsi, encore que d'autres tractations semblables, engagées jadis par Wittenhorst, aient eu peu de succès. Cette fois, il n'a d'ailleurs rapporté encore que des paroles vagues. Il y a quelques jours, le même gentilhomme a reçu une lettre d'un ami annonçant une réunion prochaine des États-Généraux et l'invitant à une nouvelle tentative. En plus est arrivé à Bruxelles un habitant de Turnhout qui va souvent à La Haye. Celui-ci a rapporté une déclaration d'Oldenbarnevelt impliquant la condescendance des rebelles à une trêve de quatre ou cinq ans. L'Archiduc l'a chargé de retourner en Hollande, avec une réponse favorable de sa part. Les rebelles sont disposés à traiter, cela s'entend de tous côtés, en particulier de France. Ce n'est peut-être qu'un stratagème. L'Archiduc détient une procuration du Roi pour traiter, mais elle est déjà ancienne. Il voudrait en recevoir rapidement une nouvelle. Nécessité des provisions.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 27.

246. Bruxelles, 6 janvier 1607. — *Albert au duc de Lerme.*

Instances nouvelles sur le chapitre des provisions. Les négociations avec les Hollandais en sont toujours au même point. Par ailleurs certains avertissent l'Archiduc d'être sur ses gardes, qu'il s'agit d'un piège. Il a reçu un avis de Paris dont il communique la teneur au Ministre. Il faut en tout cas faire des préparatifs pour le printemps prochain.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 32.

247. Bruxelles, 10 janvier 1607. — *Albert à Philippe III.*

Certains bourgeois de Hambourg sont en procès avec le capitaine Rafael de Roa à propos de marchandises que celui-ci leur a saisies en mer. La cause est pendante devant le Conseil de Guerre de Madrid. L'Archiduc demande qu'elle soit promptement décidée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 176, fol. 112.

248. Bruxelles, 10 janvier 1607. — *Albert à Philippe III.*

Recommandation en faveur d'un certain Thyman Janssen, qui a rendu de grands services aux sujets du Roi prisonniers en Hollande, qui est bon catholique et tout dévoué à la cause espagnole. Il voudrait faire venir de Norvège, à destination de la Hollande, des bois et matériaux de construction pour la flotte royale. Il sollicite la permission de naviguer dans les ports de la monarchie avec des vaisseaux hollandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 176, fol. 103.

249. Bruxelles, 25 janvier 1607. — *Isabelle au duc de Lerme.*

La lettre du duc a montré à l'Infante les difficultés qui surgissent à l'occasion des provisions. Elle apprécie d'autant plus l'effort que le duc a fait pour les vaincre et la faveur du Roi qui a accordé ces provisions. Spinola est très affecté de l'ordre donné à cette occasion. Cet ordre affecte non seulement son crédit — sans lequel il ne peut servir Philippe III — mais même son honneur. Il semble que le Roi, qui jusqu'ici

se fiait à lui, lui lie maintenant les mains. On croira qu'il a fait une chose répréhensible et il perdra la considération de tous. Isabelle atteste que si elle avait été à la place de Spinola, elle aurait pris son congé. Il ne faut pas provoquer le départ du Marquis. Philippe III ne trouverait personne qui le servirait de cette façon, encore qu'il ne soit pas son vassal. Spinola risque sa vie plus qu'un simple soldat. Il travaille plus que tout autre. Il a engagé sa fortune. Il est bien vu des gens du pays, chose de grande importance. Si quelqu'un peut finir cette guerre, c'est lui. Tout cela est la vérité, quiconque parle sans passion en convendra. Si au cours de cet été Spinola avait manqué de crédit, devant le retard de la flotte, toute l'armée se fût mutinée. C'est lui aussi qui a arrangé l'affaire du logement de l'armée. Ceux qui se plaignent sont mécontents de ce qu'ils ne peuvent piller et voler tant qu'ils veulent, ce qu'on ne peut permettre ni en conscience, ni de raison. Il faut déjà tant dissimuler. Si l'on faisait un récit détaillé, Lerme serait stupéfait. Isabelle connaît un maître de camp qui se fait attribuer chaque jour 12 écus. Si les chefs qui doivent réprimer les abus sont les premiers à s'en rendre coupables que feront les autres? On doit dissimuler sous peine de provoquer un soulèvement général. Que fera la pauvre troupe? Beaucoup d'habitants ne disposent que d'une vache pour se procurer la nourriture, ont des charges de famille, parfois de huit, dix personnes. Ils doivent payer des contributions et payer une seconde fois à l'ennemi pour qu'il ne brûle pas leurs maisons. Quand il y a une mutinerie, ils doivent payer derechef. L'Infante ne comprend pas que ces gens ne se désespèrent pas. Elle ne connaît le marquis de Guadaleste [1] que pour en avoir entendu parler. Elle espère que Philippe III aura fait un bon choix.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 161.

250. Bruxelles, 25 janvier 1607. — *Albert au duc de Lerme.*

Doléances sur la mutinerie en cours et la difficulté d'assurer le logement de l'armée à cause du manque de provisions. Les lettres récemment envoyées sont d'un montant peu important. Elles ont été rendues

[1] Le marquis de Guadaleste, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles après le marquis de Laguna.

inefficaces par un ordre du Roi au Pagador général. Albert s'en rapporte à une lettre écrite à ce sujet par Spinola. Cette procédure qu'on veut introduire est inusitée et préjudiciable. Que Lerme considère quels doivent être les sentiments de Spinola qui, chaque jour, risque sa vie et sa fortune. D'un côté on le charge du maniement des finances et de l'autre on lui lie les mains en termes si peu décents. Si le Roi veut réserver les provisions aux dépenses qu'il détermine, il ne fallait que le signifier au Marquis lui-même. Celui-ci se conformera à cette décision dans la mesure du possible. Il est indispensable d'avoir confiance dans ceux à qui on remet la direction des affaires. S'il suffit qu'un commissaire ou un agent subalterne écrive à Madrid pour que le Roi prenne de semblables mesures, on arrivera à la perte totale. Dans l'intervalle nécessaire pour écrire et répondre, la situation est totalement changée. Il est indispensable de révoquer l'instruction donnée au Pagador de renoncer à des termes semblables, de faire crédit aux chefs. Si l'on n'a pas confiance en eux, mieux vaut les déplacer.

Le remède à la situation présente dépend surtout du Ministre.

L'Archiduc recevra bien le marquis de Guadaleste, destiné à résider à Bruxelles. Il accepte l'assurance des bons sentiments que Lerme prétend avoir toujours existé chez Laguna vis-à-vis de sa personne.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 35.

251. Bruxelles, 2 février 1607. — *Albert au duc de Lerme.*

On pourrait espérer de grands progrès dans le cas où les opérations seraient entreprises comme il convient. Ce serait affligeant de perdre l'occasion. Il faudrait craindre des inconvénients plus grands si cette année on restait sur la défensive. On connaît les préparatifs des Hollandais et l'assistance qu'ils reçoivent de la France. L'Archiduc estime qu'il est de l'intérêt du Roi de ne pas négliger les affaires des Pays-Bas en donnant la préférence à d'autres.

Au sujet d'une expédition projetée et dont le Roi a confié la direction à Luis de Velasco, il a fallu attendre que celui-ci fût revenu de la campagne et d'autres raisons encore ont retardé l'exécution. Albert craint que le secret ne sera pas gardé. Un des agents de Velasco a déjà commis une indiscrétion.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 39

252. Madrid, 10 février 1607. — *Pedro de Toledo à Albert.*

Il y a un mois que le duc de Lerme ne donne plus d'audience. On a assuré Toledo qu'il sera reçu par lui le lendemain. Jusque-là, il ne parlera ni au Roi ni à aucun ministre, parce que c'est là ce qui lui paraît le plus convenable. Il s'efforcera de persuader le duc de la convenance qu'il y a de continuer les provisions à concurrence de 300,000 écus. Il demandera le complément de ce qui a manqué pour l'exercice précédent. Il fera toutes les démarches qui seront nécessaires. Les membres de la Jointe ont assuré Toledo qu'il aura tout lieu d'être satisfait, que la décision sera prise à bref délai. Il a répondu qu'il n'en doutait pas, eu égard à la conviction générale de l'importance qu'il y a pour l'Espagne à attaquer les rebelles. On se souvient des dommages qu'ils ont causés les années antérieures aux flottes des Indes. On peut juger par là ce qu'ils feront à l'avenir s'ils voient qu'on poursuit plus mollement la guerre sur terre. Toledo fera tous ses efforts aussi pour obtenir satisfaction sur la question des chariots. Il s'est efforcé de faire voir aux ministres combien la troupe avait lieu d'être satisfaite de son logement.

Au sujet de la flotte, il conviendrait beaucoup que Spinola écrive pour indiquer qu'elle ne peut servir cette année. Il semble qu'il n'écrit rien sinon pour se décharger de la surintendance.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 46.

253. Madrid, 21 février 1607. — *Pedro de Toledo à Albert.*

Toledo a demandé à être informé chaque fois qu'on expédierait un courrier en Flandre pour pouvoir en profiter. Détails sur les tractations en cours avec le banquier Carlos Strata à propos des arriérés qu'on lui doit du chef des provisions. Il a répété qu'Albert a toujours déclaré que les provisions devaient atteindre 300,000 écus par mois, qu'il en demandait l'envoi rapide et s'affligerait du retard. Il ne faut pas s'attendre à quoi que ce soit, car plus rien ne se traite ni se dépêche depuis l'emprisonnement de Villalonga. Les audiences du duc de Lerme sont rares. On ne sait concevoir les choses indignes qui se passent. Les bruits répandus au sujet de l'intervention d'Albert dans le service des provisions résultent d'un billet que Strata a remis au duc de Lerme, lorsqu'on a fait

des difficultés pour lui payer les 50,000 écus dépensés en plus du montant des provisions. Le banquier prétend que cela a eu lieu en l'absence de Spinola à propos des levées et autres nécessités pour la campagne. Ce sont les membres de la *Junta de Hazienda* qui ont parlé de cette affaire, mais Toledo leur a donné une réponse pertinente.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 48.

254. Madrid, 7 mars 1607. — *Pedro de Toledo à Albert.*

Toledo a écrit à Mancicidor à propos des provisions. La situation est telle qu'il est vain de vouloir y songer. Il n'y a personne avec qui on puisse négocier; aucun ministre n'ose dire ce qu'il sait. Il n'y a pas moyen de parler au duc de Lerme quand on veut, mais seulement en certains cas déterminés. Le moment de négocier est passé, ce dont Toledo s'afflige car il connaît la situation de l'Archiduc et le temps qu'il faut ici pour obtenir une décision.

Toledo serait content de retourner aux Pays-Bas. Il demande à l'Archiduc d'écrire en sa faveur au Roi et au duc de Lerme.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 54.

255. Bruxelles, 9 mars 1607. — *Albert au duc de Lerme.*

Le commissaire hollandais qui remettra cette lettre au ministre est porteur du document concernant la mise en liberté des prisonniers hollandais se trouvant en Espagne. Comme tous les sujets du Roi ont été libérés, Albert engage le duc de Lerme à assurer l'élargissement de tous les Hollandais.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 41.

256. Bruxelles, 17 mars 1607. — *Albert au duc de Lerme.*

La connaissance que le duc de Lerme a de la situation des Pays-Bas et de leur importance pour le service du Roi doit lui donner de grands soucis. L'Archiduc est donc convaincu que le ministre fera son possible, La nécessité est telle qu'elle ne saurait durer, ne fût-ce que quelques jours. Il faut appréhender un soulèvement général de l'armée, qui entraînerait la perte totale des Pays-Bas.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 42.

257. Bruxelles, 8 avril 1607. — *Albert à Pedro de Toledo.*

Ordre de continuer ses démarches à propos des provisions dont il connaît l'importance. Tout ce qui concerne leur mécanisme doit être laissé aux soins de Spinola et de ses agents. Toledo n'a qu'à insister auprès des ministres pour les obtenir. Quand on s'adresse à lui de la part de Spinola, Toledo doit s'y prêter de bon gré. L'Archiduc désire savoir où en est l'impression du tome XI de Baronius.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 59.

258. ....., 10 avril 1607. — *Albert au duc de Medina Sidonia.*

Le navire de guerre dunkerquois, appelé *Notre-Dame du Rosaire*, a pris la mer muni de patentes de l'Archiduc. Il a été saisi sur les côtes d'Espagne. Albert demande qu'on le relâche.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 500.

259. Bruxelles, 18 avril 1607. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc apprécie la difficulté où le Roi se trouve pour fournir tout ce qui est nécessaire aux Pays-Bas. Voulant éviter de l'importuner si souvent, Albert a fait tout ce qui était possible pour ouvrir des négociations de paix. Il insiste pourtant sur la nécessité de procurer ce qui est nécessaire de façon à être mis à l'abri des soucis pendant de longues années.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 46.

260. Bruxelles, 19 mai 1607. — *Albert au duc de Lerme.*

Une dépêche reçue par Spinola a appris combien mal avait été accueillie en Espagne la nouvelle de l'armistice conclu avec les ennemis. L'Archiduc avoue que cela ne l'a pas étonné, car il sait qu'il en est peu qui désirent la fin de cette guerre. Seulement ces gens ramènent le tout à leurs intérêts personnels. Albert n'en aurait pas fait mention s'il ne s'était rendu compte que Philippe III et le duc de Lerme étaient mécontents de cet armistice. Évidemment, certaines stipulations sont telles

qu'on les désirerait autres.Il n'en est aucune qui lèse le service royal en matière essentielle. Cela apparaîtra bien si l'on veut les examiner attentivement d'après le rapport fait à ce sujet par Spinola. Si l'on considère que Philippe III a consenti à l'élément principal, celui qui est le plus sensible, au point de vue de l'honneur, qu'à la suite de cette concession l'Archiduc a poussé la négociation si loin, on ne comprend pour quelle raison le Roi refuse d'approuver ce qui a été fait ni d'envoyer les pouvoirs demandés. L'Archiduc prie le ministre de ne pas prêter l'oreille à des gens passionnés pour ne pas dire mal intentionnés et de faire en sorte que le Roi n'opère aucun changement. Sans cela, toute apparence de paix ou de trêve de longue durée s'évanouira. Cela ne paraît pas être avantageux au service royal. Nul n'est plus objectif en la matière qu'Albert. Pour bien des raisons personnelles, il ne saurait lui-même être en meilleure posture que les armes à la main et faisant la guerre aux frais d'un autre. Il ne veut considérer que le bien public et le service du Roi. Qu'il soit de l'intérêt de ceux-ci de conclure la paix, il n'en est pas de plus grande preuve que l'impression produite auprès de tous les ennemis de l'Espagne et de la religion. L'Archiduc prie le ministre d'obtenir de Philippe III l'envoi rapide des documents demandés.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 49.

261. Bruxelles, 19 mai 1607. — *Isabelle au duc de Lerme.*

On a appris à Bruxelles qu'à Madrid on critiquait la négociation pour la trêve. L'Infante déclare qu'elle en a été ahurie. Elle s'en remet à la justification que donnera Spinola. Elle va encore une fois parler clairement. Il paraît que le principal opposant est le Connétable de Castille (1). Cela est tout naturel. Il a été informé par des parents et des amis, qui sont tous intéressés à la guerre, parce qu'ils en vivent. A Lerme de juger si la paix est nécessaire dans l'état des finances du Roi. Jamais on n'arrivera à une conclusion, si on échoue maintenant. Philippe III approuve la condition principale. On cherchera à améliorer les autres, comme Spinola l'expliquera. On sauvegardera toujours l'honneur du Roi. Il ne serait pas opportun d'abandonner la négociation et de faire

(1) Juan Fernandez de Velasco, duc de Frias.

voir au monde le désaccord entre le Roi et les Archiducs. On prétend qu'Albert est complice des Hollandais. Il vaut mieux en rire. On doit éviter que ces négociations soient entravées par des passions personnelles. Si Isabelle pouvait parler au ministre elle lui démontrerait qu'il est de l'intérêt du Roi d'être déchargé du poids de la guerre

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 170.

262. Bruxelles, 31 mai 1607. — *Isabelle au duc de Lerme.*

L'Infante se réjouit de l'arrivée de Diego de Ibarra. Elle aurait souhaité que la nouvelle de la trêve eût été mieux reçue. Elle pense qu'elle est profitable au Roi. Elle s'en réfère à ce qu'écrira Albert. Si Philippe III juge qu'elle est néfaste, on rompra incontinent. Il faut envoyer alors des provisions pour la guerre offensive et défensive, sans quoi tout se perdra. Que le ministre envoie les pouvoirs demandés pour le moment voulu. Sans cela on ferait un grand tort à l'honneur d'Albert. L'Infante atteste encore que la trêve est favorable au Roi. Il y a tant d'aveuglement et de passions. Si Philippe III veut continuer la guerre, qu'il envoie quand même les pouvoirs pour ne pas manquer à l'honneur d'Albert. Il faut aussi penser à la réputation de Spinola.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 172.

263. Bruxelles, 31 mai 1607. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc a examiné la lettre du ministre relative à la trêve. Il s'afflige de voir que celui-ci la considère comme préjudiciable aux intérêts du Roi et de ses États. Il s'étonne des raisons que Lerme allègue à ce propos. Il est vrai — d'après ce que Spinola a dit à l'Archiduc au nom de Philippe III — que le Roi approuvait la convention à condition qu'on obtînt des Hollandais la renonciation de tout trafic aux Indes. Ce point est acquis, puisque les Hollandais prétendant être traités comme libres ont consenti en retour à la renonciation demandée. Ils insistent sur l'importance de cette concession, eu égard à ce qu'ils avaient déjà pris pied dans ces régions et avaient tout espoir de s'y développer. Philippe III a répondu que, considérant la situation des affaires, l'impos-

sibilité de continuer les provisions et l'importance de la concession faite par les Hollandais, il approuvait que l'Archiduc terminât l'affaire. Il semble aussi qu'on a écrit à ce sujet à l'Infante. C'est ainsi que les négociations ont été continuées. On a fixé au début de septembre une assemblée des députés des deux parties pour conclure l'affaire. Les Hollandais ont demandé au préalable le consentement du Roi. Ils prétendaient sans cela ne rien traiter et ajoutaient que si ce consentement n'arrivait pas dans le délai voulu, ils resteraient libres d'arranger leurs affaires comme ils le voudraient. A la demande des Hollandais, l'Archiduc a consenti alors un armistice. L'Archiduc eût préféré une suspension d'armes générale, par terre et par mer, en Espagne et aux Pays-Bas. Les Hollandais ont prétendu que tant que ne venait pas l'approbation royale, ils ne pouvaient rappeler leurs flottes qui se trouvaient à la côte espagnole. Il valait mieux dès lors limiter l'armistice aux opérations sur terre. On s'est donc décidé à consentir à l'armistice proposé. Puisqu'il est impossible de fournir les provisions, il n'y a pas moyen de faire du mal à l'ennemi. Quand le Roi enverra la ratification, les Hollandais rappelleront sans doute leurs escadres d'Espagne. Lerme peut donc se convaincre que c'est sans fondement qu'on déclare que le Roi a été mal servi. Si Philippe III préfère rompre les négociations, cela se peut sans peine. Mais le ministre doit considérer ce qu'il en adviendra de la réputation de l'Archiduc. On dira qu'il n'y a pas d'accord entre lui et le Roi. Dans ce cas, il faudra envoyer des provisions considérables et régulières. Diego de Ibarra sera le bienvenu, encore que Spinola puisse se plaindre qu'un autre intervienne dans cette affaire.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 52.

264. Bruxelles, 5 juin 1607. — Albert au duc de Lerme.

Spinola a fait rapport à Madrid au sujet de l'avis reçu de l'armistice sur mer accordé par les Hollandais. La mise en application de cette convention dépend de l'arrivée des documents demandés à Madrid. Lorsque le Commissaire général (1) reviendra, on fera une relation détaillée. Que Lerme envoie les documents au plus vite et se persuade qu'aux

(1) Le Père de Neyen, commissaire général des Franciscains.

Pays-Bas on sert le Roi avec le zèle voulu. Si l'on ne fait mieux, c'est qu'on ne le peut pas. L'Archiduc se croit obligé d'insister pour que, si possible, on renonce à l'envoi d'Ibarra, qui pourrait donner des soupçons aux Hollandais. Albert proteste que cet Ibarra est son ami.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 55.

265. Bruxelles, 13 juin 1607. — *Albert à Pedro de Toledo.*

Permission de revenir aux Pays-Bas, quand il aura achevé ses négociations (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 68.

266. Bruxelles, 15 juin 1607. — Albert au duc de Lerme.

Accusé de réception de la lettre du ministre du 3. Albert est content de ce que, grâce au rapport fait au Roi et à l'issue des négociations, Philippe III sera convaincu qu'on travaille aux Pays-Bas avec le zèle dû à son service. Il se réjouit des déclarations du ministre au sujet de la confiance que le Roi a en lui, archiduc. Il avoue cependant avoir été affligé de ce qu'on ait fait tant de bruit avec si peu de fondement et de ce qu'on ait voulu publier par le monde que Philippe III était mécontent de la conduite suivie aux Pays-Bas, au point d'avoir envoyé un agent spécial pour y porter remède. Albert n'oubliera jamais cet incident (2); il espère que Lerme empêchera qu'il en survienne d'autres.

Nécessité d'envoyer les documents. Même si le Roi voulait rompre les négociations, l'Archiduc espère que ce serait de façon honorable.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 60.

267. Bruxelles, 10 juillet 1607. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Le marquis de Guadaleste est arrivé. Il paraît disposé à rendre de bons services. Sa femme est une personne excellente; elle sera très bien vue de

(1) Toledo ne profita pas de sa permission, puisqu'il resta à Madrid toute l'année 1607 et qu'on l'y retrouve encore en 1608. Sa correspondance ne contient guère que des *nouvelles* et des détails sur les intérêts personnels de l'Archiduc.

(2) *esta paja.*

la population, ce qui est une chose importante. Ici on considère les Espagnols comme trop sérieux; on dit cela particulièrement des femmes. Aussi les habitants s'étonnent de voir l'amabilité de la marquise.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 175.

268. Bruxelles, **11** juillet **1607.** — *Albert à Philippe III.*

Encore qu'il ait été fait rapport au Roi au sujet des tractations pour la paix, l'Archiduc a décidé d'envoyer en Espagne, le commissaire Juan de Neyen, qui a été l'intermédiaire pour les tractations et qui pourra informer le Roi en détail (1).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 63.

269. Bruxelles, **12** juillet **1607.** — *Albert au duc de Lerme.*

Diego de Ibarra a exposé à l'Archiduc les raisons qui lui paraissaient déconseiller l'envoi de Neyen à la Cour. Albert déclare ne pas être convaincu, parce que le commissaire est celui qui pourra le mieux faire rapport à ce sujet.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 65.

270. Bruxelles, **12** juillet **1607.** — *Isabelle au duc de Lerme.*

Diego de Ibarra a dépêché ce courrier en disant que c'était pour justifier l'opposition qu'il faisait au voyage de Jean de Neyen. Les Archiducs ont estimé que ses raisons sont insuffisantes. Il leur paraît que le Roi doit être bien informé. Ils ne désirent qu'assurer le service de Philippe III. Ils espèrent que celui-ci et le ministre écouteront le commissaire des Franciscains.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 176.

271. Bruxelles, **20** juillet **1607.** — *Isabelle au duc de Lerme.*

Il est évident que les affaires de la trêve ne peuvent pas se traiter par écrit aussi bien qu'oralement. L'Infante proteste à nouveau de son affection pour le Roi et de sa décision de parler clairement au ministre.

(1) Le même jour, il recommande de Neyen à Olivarès (p. 64).

La décision prise au sujet de Spinola par le Roi a été nécessaire pour son honneur. Il peut se persuader que le Marquis ne se serait pas froissé de la venue de Diego de Ibarra, si celui-ci n'avait pas eu les projets qu'il a montrés et si l'on n'avait pas parlé en mal du Marquis. Elle estime le mécontentement de ce dernier tout à fait justifié. A l'arrivée du courrier, Ibarra a annoncé son départ. L'Infante déclare que c'est un homme très passionné dans la question de la paix. Il a d'ailleurs quelques acolytes qui l'aident.

Publié par RODRIGUEZ-VILLA, *o. c.*, p. 177.

272. Bruxelles, **20** juillet **1607.** — *Albert au duc de Lerme.*

La question de la trêve est de suprême importance et sujette à des variations. L'Archiduc s'y est engagé parce qu'il était convaincu que c'était le désir et le service du Roi. A la suite de lettres qu'il a reçues de Madrid, Ibarra a annoncé son départ en Espagne sans attendre que l'Archiduc ait préparé l'annonce de ce retour. Albert rappelle ce qu'il a toujours écrit au sujet de cet officier et répète qu'il estime sa bonne volonté (1).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 66.

273. Bruxelles, **21** août **1607.** — *Albert au duc de Lerme.*

Jusqu'ici l'Archiduc n'a fait que communiquer au Roi les avis reçus de l'audiencier. Celui-ci vient de revenir et Albert lui a prescrit de faire un rapport étendu qu'il envoie à Madrid. Il estime que cette affaire est la principale pour le bien universel et en particulier celui des Pays-Bas. On en est arrivé au point que le Roi se trouve devant un dilemme ou accepter les conditions demandées par les Hollandais ou poursuivre la guerre en envoyant à cet effet les provisions nécessaires.

Il semble bien qu'il faille renoncer à l'espoir d'obtenir la paix sans admettre la clause que les ennemis réclament. On peut espérer d'ailleurs qu'en retour ils se prêteraient à d'autres concessions.

Albert estime impossible la continuation de la guerre avec espoir de

(1) Le 20 septembre, l'Archiduc recommande Ibarra au ministre.

succès, voire même sans danger de perte sinon par l'envoi ponctuel des provisions nécessaires. Il y en a beaucoup qui disent qu'on peut se tirer d'affaire avec moins et rester sur la défensive. Voilà quarante et un ans que dure cette guerre. On a sacrifié tant de millions, employé tant de gouverneurs et de généraux et de soldats illustres. Rien n'a aidé pour réduire les Hollandais à l'obéissance. Comment le faire maintenant avec moins de provisions, alors que l'ennemi a plus de ressources et est plus assisté que par le passé? La défensive bien menée coûte autant que l'offensive. Il faut tenir compte de la population. Elle pourrait se désespérer, en voyant que la paix, qu'elle considère déjà comme faite, s'évanouit, si en même temps n'arrivent pas les provisions et les forces permettant d'espérer ultérieurement une paix meilleure. Le Roi fera ce qu'il voudra, nous espérons que sa décision sera la meilleure!

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 69.

274. San Lorenzo, 28 août 1607. — *Philippe III à Albert.*

Le Procureur général des Bénédictins a fait des instances pour que l'Archiduc permît aux Bénédictins anglais d'accepter la fondation d'un monastère de leur ordre proposée par l'évêque d'Arras. Le Roi désire recevoir des éclaircissements à ce sujet (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg 176, fol. 172².

275. Bruxelles, 7 septembre 1607. — *Albert au duc de Lerme.*

Accusé de réception des lettres de 600,000 ducats. L'Archiduc estime l'effort fait par le Roi, dont il connaît la situation financière. Il remercie

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 28 mai 1609, pour le marquis Alexandre Malaspina (fol. 199); pour le baron de Balançon (fol. 200); le 4 juin 1609, pour le commissaire Antonio Fernandez Castillo (fol. 202); le 14 juin 1609, pour le capitaine Carlos Itanceo (fol. 203); le 29 juin 1609, pour le comte Alphonse Guerrier (fol. 204); le 28 juillet 1609, pour le comte de Bucquoy (fol. 207); le 28 juillet 1609, pour le docteur Ibano de Sapio (fol. 209); le 28 juillet 1609, pour Ferdinand de Boisschot (fol. 210); le 7 août 1609, pour le comte d'Arenberg (fol. 211); le 11 août 1609, pour la ville de Namur (fol. 213); le 27 août 1609, pour le marquis de Havré (fol. 214); le 28 août 1609, pour Manuel de Portugal (fol. 216); le 7 novembre 1609, pour Jacques de Cranendonck (fol. 221); le 15 décembre 1609, pour le pagador général Urtuno de Ugarte (fol. 225); le 26 décembre 1609, pour Lopez Sueyro (fol. 231); le 29 décembre 1609, pour le duc d'Aumale (fol. 234).

le ministre pour sa sollicitude. Il a été heureux d'apprendre, tant par la lettre du Duc que par les déclarations faites à son retour par le Commissaire général, que le Roi et son ministre sont satisfaits de la conduite suivie aux Pays-Bas lors des négociations de paix. Il proteste encore qu'en toutes choses on s'inspirera des intérêts du Roi.

Il n'y a rien à faire en cette matière avant l'arrivée de la ratification royale. Les Hollandais s'obstinent sur ce point. Si l'acte en question ne vient pas dans le délai déterminé, il faut appréhender une rupture. En attendant on ne traitera plus rien aux Pays-Bas.

Il convient de désigner un nouveau châtelain de Gand.

Recommandation pour Luis de Villar, candidat à ce poste (1).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 71.

276. Bruxelles, 7 septembre 1607. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Le Commissaire général est revenu, les Archiducs ont été heureux de la façon dont la négociation a été conduite. L'Infante regrette que cette mission n'ait pas eu lieu plus tôt. Elle remercie le ministre pour sa condescendance. Elle espère que l'affaire se déroulera comme il convient pour le service du Roi et le bien des États. Puisque le Roi est décidé à consentir, il faut se hâter de terminer pour ne pas laisser le champ ouvert aux mauvais offices des voisins. Arrivée des provisions. L'Infante déplore les peines qu'elles ont coûtées au ministre.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 180

277. Bruxelles, 21 septembre 1607. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Ibarra retourne en Espagne. Il a exécuté avec ponctualité les instructions que l'Archiduc lui a données. Il n'y a donc rien à dire à son sujet sinon le recommander à la bienveillance royale.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 182.

(1) Recommandation pour Geronimo Walter Zapata, le 7 septembre 1607 (p. 74).

278. Bruxelles, 3 décembre 1607. — *Albert au duc de Lerme.*

Il serait du plus grand intérêt pour le service du Roi d'assurer l'envoi des provisions. On attend le retour de Hollande du Commissaire général et de l'audiencier. Le marquis de Guadaleste fera part au Roi de ce qui concerne le comte de Tiron.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 83.

279. Bruxelles, 10 décembre 1607. — *Albert au duc de Lerme.*

Retour de l'audiencier et du Commissaire général; ils ont fait un rapport au sujet de leurs négociations. Spinola envoie le document au Roi.

Le comte de Solre a écrit à Madrid que lui-même a des rapports avec certaines des Provinces-Unies qui seraient disposées à se remettre sous l'obédience du Roi. Le comte allègue que l'Archiduc n'aurait pas voulu l'entendre. Albert prétend que l'intéressé ne lui en a jamais parlé sinon par des généralités. Lorsque la nouvelle des négociations en cours a été divulguée, le comte a demandé une audience. L'Archiduc, persuadé qu'il ne s'agissait que de choses sans importance, que le comte ne songeait qu'à ses intérêts personnels, a répondu que son absence serait nuisible, eu égard au mécontentement de l'armée. Au reste, il n'avait qu'à écrire s'il avait à communiquer des choses importantes. Il avait un chiffre, ou bien pouvait envoyer un homme de confiance. Le comte n'a rien voulu entendre et a persisté dans sa demande d'audience. Enfin, il s'est décidé à écrire que la Frise et l'Overyssel avaient été disposées à reconnaître l'Archiduc comme leur prince, mais qu'on n'avait pu pousser les choses plus loin, devant la décision de les reconnaître comme libres. Il voulait pouvoir donner des présents pour gagner certaines personnalités. L'Archiduc a prescrit d'arrêter cette affaire.

On a sévi contre les derniers mutins, pour terroriser la troupe, de façon à éviter d'ultérieures mutineries.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 84.

280. Bruxelles, 27 mars 1608. — *Isabelle au duc de Lerme.*

La négociation en vue de la paix cause de grands soucis. Le Commissaire général va à nouveau se rendre en Espagne. Il faut qu'il rapporte une décision claire et non en paroles mais par écrit. Les Archiducs ne veulent qu'exécuter la volonté royale et ne feront rien jusqu'à ce qu'ils la connaissent. Éloge de la marquise de Guadaleste.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 186.

281. Bruxelles, 7 avril 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

Accusé de réception des provisions et remerciements. L'Archiduc se réjouit de la décision royale de confier la continuation des négociations pour la paix à Spinola et à Mancicidor. Éloge de ces deux personnalités. Il leur a semblé bon de faire partir pour Madrid le Commissaire général. Celui-ci fera rapport à Philippe III de façon à ce qu'il puisse décider. Albert voudrait connaître cette décision en toute clarté, sans la confier seulement oralement au Père de Neyen, mais par écrit [1].

Au sujet de l'intermédiaire du roi de France, on se conformera aux vues que le duc de Lerme a signifiées. Éloge du président Janin.

Conflit entre Inigo de Borja et Luis de Velasco.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 89.

282. Bruxelles, 29 avril 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

Le Roi a écrit à Spinola à propos de la trêve, mais on n'a pu déchiffrer le texte de sa lettre. Il faut envisager l'éventualité d'une rupture et soigner qu'en ce cas on puisse disposer de ce qui est nécessaire.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 93.

283. Bruxelles, 3 mai 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

Envoi d'un rapport de Spinola sur la trêve. Il ne reste qu'à attendre la décision royale. Si l'on se décide à une rupture, il est nécessaire de dis-

[1] Voir, au sujet de l'envoi de Neyen, une deuxième lettre de l'Archiduc à Lerme (p. 92). Elle est datée du même jour.

poser de crédits. En ce moment on se trouve dépourvu. Il faut craindre que les ennemis ne cherchent à en profiter. Il est certain, ajoute l'Archiduc, que s'ils nous voyaient mieux pourvus, ils ne seraient pas si exigeants.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 96.

284. Bruxelles, 14 mai 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

Envoi d'un rapport de Guillen de San Clemente. Il concerne sans doute les affaires d'Allemagne qui sont dans une mauvaise situation. L'Archiduc a envoyé Octavio Vizconde auprès de l'Empereur Mathias avec ordre d'opérer de concert avec San Clemente.

De Ratisbonne on apprend que les délégués protestants à la Diète sont retournés chez eux. Les catholiques n'attendent qu'un ordre de l'Empereur pour en faire de même. L'Archiduc tient ces nouvelles des délégués belges à la Diète.

Que le Roi se décide au sujet de la trêve : si l'on en vient à une rupture il faut envoyer ce qui est nécessaire pour la reprise des hostilités. Recommandation pour le landgrave de Lichtenberg.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 98.

285. Bruxelles, 21 mai 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

Envoi d'un rapport de San Clemente sur les affaires d'Allemagne. L'Archiduc a chargé Pedro de Toledo de se rendre en son nom à Madrid et y présenter ses condoléances pour la mort de l'Archiduchesse. L'agent des Archiducs à Paris a fait savoir qu'en France on tient pour certain que les Hollandais permettront dans une certaine mesure l'exercice du catholicisme. Le président Janin assure qu'il en est ainsi. Robiano [1] prétend avoir parlé à ce sujet à Oldenbarnevelt et Aertssens. Ceux-ci ont déclaré qu'ils ne feraient aucune concession à ce propos, ni à l'instance du Roi ni à celle d'Henri IV. Ils prétendent agir à leur façon. Ainsi les catholiques leur devront à eux et à personne d'autre ce qu'ils ont. Robiano pense donc que les Hollandais sont disposés à accorder quelque

(1) Balthasar de Robiano, trésorier général des finances.

chose aux catholiques, mais de la manière indiquée ci-dessus. Nécessité de prendre une rapide décision et d'assurer le nécessaire pour la guerre.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 100.

286. Bruxelles, 28 mai 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

Envoi d'un nouveau rapport de San Clemente. L'Archiduc espère que les affaires d'Allemagne s'arrangeront. Au sujet de la prorogation de la trêve, il s'en remet au rapport de Spinola. Il désire toujours que le Roi prenne rapidement une décision.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 103.

287. Mariemont, 21 juin 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc partage toutes les opinions du ministre au sujet de la mission du Commissaire général et de la paix. Il est certain que les Hollandais ont beaucoup d'amis et parmi eux il en est plusieurs qui ne désirent pas la paix. Comme les rebelles voient combien peu de préparatifs sont faits pour la guerre il ne faut pas s'étonner qu'ils soient si obstinés.

La dépêche royale au sujet de cette question a été envoyée à La Haye, d'où la réponse est venue hier. L'Archiduc la remet au Roi. Le ministre pourra juger de l'opinion des délégués espagnols. Il est clair que si Philippe III était disposé à conclure la paix, eu égard à ce que l'accord se trouvait réalisé sur les trois points principaux : la religion, la navigation aux Indes et le départ des étrangers, on ne romprait pas pour d'autres points. L'Archiduc prie le ministre d'examiner sérieusement la question. Si le Roi peut et veut continuer la guerre, il n'y a d'autre chose à faire que de demander aux Hollandais de concéder ce qu'il désire. Si Philippe III est obligé de rechercher la paix, il ne faut pas se laisser leurrer par les gestes des Français qui font ce qu'ils peuvent pour l'empêcher. Ce serait une illusion d'attendre une amélioration en traînant en longueur.

Nécessités des provisions.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 105 [1].

(1) Le même jour, il insiste pour obtenir le renvoi de de Neyen en Flandre.

288. Mariemont, 27 juin 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

Nouvelles instances pour que le Roi se décide rapidement sur la question de la paix. Supplications pour qu'on lui envoie les provisions.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 109.

289. Bruxelles, 6 août 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc est d'accord avec le ministre pour se réjouir de ce que la trêve ait été prorogée pendant toute cette année. Eu égard aux bonnes nouvelles venues des Indes, à propos du secours de Malacca, on peut croire que les Hollandais ne seront pas si orgueilleux. Ainsi Albert approuve la décision royale au sujet de la trêve. Il l'a communiquée à Spinola. Le Roi devrait notifier sa volonté sur la question des Indes.

Nécessité de l'envoi des provisions. L'Archiduc se plaint de constater que Philippe III se fie plus à d'autres qu'à lui et prenne des décisions sans l'avoir au préalable entendu. Il déclare faire allusion à certaines lettres royales adressées à l'Archiduc et à d'autres au sujet des provisions. Il réclame aussi contre la confiance qu'on a dans le Veedor général (1). Celui-ci a remis à Madrid, à propos de la distribution des provisions, des rapports faux. L'Archiduc prie le ministre d'obtenir du Roi le rappel de cet agent.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 113.

290. Bruxelles, 7 août 1608. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Nécessité de provisions pour l'éventualité où l'on recommencerait les hostilités (2). L'Infante espère que d'après les lettres de l'Archiduc le Roi aura reconnu qu'à propos de la distribution de ses provisions, on ne s'est pas écarté de ses ordres. Il verra combien sont mensongères les allégations de ceux qui ont écrit à ce sujet à Madrid. L'Infante et Albert sont mortifiés de ce qu'à la Cour on accorde foi à de semblables déclarations

(1) Francisco Vaca y Benavidès. Sur cet agent, voir : J. LEFÈVRE, *Le Ministère espagnol de l'archiduc Albert.* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, Anvers 1925.)

(2) Cette déclaration est renouvelée dans une lettre d'Albert au ministre, le 24 août (p. 123) et dans une autre, d'Isabelle, datée du même jour (p. 124).

sans les vérifier. Si on avait examiné les budgets envoyés des Pays-Bas, on aurait reconnu la vérité. Ils se plaignent de ce que Philippe III pense qu'il y en a qui lui obéissent mieux que l'Archiduc. Il sait pourtant par expérience combien il peut se fier à lui. Les rapporteurs ne pensent qu'à leurs propres intérêts.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 119.

291. Bruxelles, 25 août 1608. — *Albert à Pedro de Toledo.*

L'Archiduc s'étonne que dans sa dernière lettre Toledo n'ait rien écrit au sujet des provisions, alors que les dernières envoyées touchent à leur terme. Il fera donc toutes instances pour qu'on envoie bientôt quelque chose, sans quoi un grand désordre surgira.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 125.

292. Bruxelles, 31 août 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

Accusé de réception des provisions. Mauvais état des négociations avec les Hollandais. Il faut que ce soit le Roi qui prenne la décision finale (1). Aussi l'Archiduc prie le ministre de faire connaître d'urgence sa volonté, car il craint que les rebelles ne prennent les devants.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 125.

293. Bruxelles, 20 septembre 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

Les députés hollandais insistent auprès de la délégation espagnole pour obtenir satisfaction à leurs desiderata. L'Archiduc n'a pas voulu écarter la proposition faite par le président Janin pour faire traîner les négociations. Il donne occasion ainsi au Roi de décider en dernier ressort. Il prie encore le ministre de réfléchir, sans écouter ceux qui désirent la guerre, mais en considérant ce qui est nécessaire à cet effet. Les provisions d'octobre ne sont pas encore arrivées. Pour l'avenir, il

(1) *que diere el ultime golpe.*

faut des crédits copieux, surtout si on en revient aux hostilités. Il faut surtout de l'argent pour l'armée, sans quoi on peut s'attendre à une mésaventure (1).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 127 (2).

294. Bruxelles, 7 octobre 1608. — *Isabelle au duc de Lerme.*

L'Infante n'a pu renoncer à écrire au Roi son opinion au sujet de ce qu'il y a à faire pour le service royal. Connaissant les indications que Lerme lui a données à propos des finances, l'Infante manquerait à son devoir en se taisant. Accepter la trêve serait, à son avis, la conduite la plus opportune, eu égard à l'état des choses en Espagne, aux Pays-Bas et chez l'ennemi. Désireuse d'exécuter la promesse qu'elle a faite à Lerme de lui écrire sincèrement, Isabelle ajoute qu'il ne peut se laisser guider par des gens passionnés. Ceux-ci désirent la continuation de la guerre pour leur propre intérêt. Si l'on poursuit les hostilités, il faut prendre l'offensive. La défensive entraînerait lentement la perte de tout ce qui reste. Depuis quarante ans on n'a fait que perdre des places, l'une après l'autre. Ceux qui pensent que, malgré les quarante ans de guerre, ces provinces conserveront patience se trompent. Elles sont épuisées, la pauvreté est générale, tandis que la richesse des Hollandais fait l'étonnement de tous ceux qui les voient. Lerme sait ce que cette guerre a coûté à l'Espagne. La défensive consommerait les finances du Roi sans profit. Ceux qui avisent autrement ne pensent qu'à leur intérêt.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 133 (3).
Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 196.

295. Bruxelles, 7 octobre 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc s'afflige de toujours attendre la décision royale à propos des négociations hollandaises. Il a envoyé un agent à Madrid. Spinola et ses compagnons sont revenus à Bruxelles. Que le ministre se rappelle

(1) *alguna ruin resolucion.*
(2) Isabelle écrit le même jour dans le même sens à Lerme (p. 129).
(3) Le 24 octobre, les Archiducs écrivent encore une fois, l'un et l'autre, à ce sujet à Lerme (p. 138).

combien de fois il s'est plaint lui-même de la difficulté de continuer les provisions. Il veillera à éviter les dangers où l'on se trouverait s'il fallait reprendre les hostilités sans argent. Songer à la défensive entraînerait la ruine totale des Pays-Bas. Il n'y a pas de moyen terme, ou reprendre la guerre offensive et vivement ou la cesser par la paix ou la trêve. Au reste, l'Archiduc s'en remet au rapport de Spinola.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 123.

296. Bruxelles, 15 novembre 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

Au sujet des recommandations faites à l'Archiduc par le ministre à propos de la distribution ponctuelle des finances et leur emploi à l'entretien de l'armée. Albert prétend partager ces opinions. A propos du Veedor général, l'Archiduc ne peut se déclarer satisfait tant que le Roi ne prend pas la résolution qu'il a demandée. Il voudrait ne pas être obligé de prendre lui-même des mesures vis-à-vis de ce sujet, qui par sa conduite ne manque pas d'en fournir l'occasion.

Il n'y a pas de nouvelles au sujet de la trêve. Dans le cas où le Roi ne prendrait pas des mesures pour envoyer ce qui a été demandé par Urquina, on arrivera à une perte complète. On ne pourra plus se fier ni à l'armée espagnole ni aux unités du pays.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 141.

297. Le Pardo, 16 novembre 1608. — *Philippe III à Albert.*

Au sujet du conflit surgi entre le Veedor général et le Pagador général de l'armée des Pays-Bas à propos de la prétention du premier de contraindre le second à lui remettre chaque mois une relation du mouvement de la caisse. Le Roi dispense le Pagador de fournir la relation en question, qu'il trouve superflue. Il indique encore d'autres instructions à donner au Veedor général.

Bibliothèque royale, manuscrit 12428, fol. 2 (1).

(1) Ce recueil est composé tout entier de documents émanant du fonds de la Veedorie générale de l'*Exercito*. C'est, à notre connaissance, le seul fragment qui nous reste de ce fonds.

298. Bruxelles, 30 novembre 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

La décision royale en matière de trêve et de provisions qui a été apportée à l'Archiduc par Urquina (1), lui cause tant de soucis qu'il s'est décidé à envoyer en Espagne Inigo de Brizuela pour montrer les inconvénients auxquels on s'expose sûrement si le Roi ne change d'avis sur l'un ou l'autre point. Albert prie le ministre de lui donner plein crédit (2).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 146.

299. Bruxelles, 2 décembre 1608. — *Albert à Jacques Ier d'Angleterre.*

Le roi Philippe III est pleinement informé des bons offices que le souverain anglais a fait faire jusqu'ici par ses ambassadeurs en Hollande pour arriver à une issue favorable des négociations en cours. Il aurait volontiers envoyé d'Espagne un agent pour lui représenter la satisfaction singulière qu'il éprouve de cette attitude et porter à Jacques Ier ses remerciements. Considérant la longueur du voyage et l'urgence, Philippe III a prescrit à l'Archiduc de faire la démarche à sa place. Albert est tout heureux d'avoir ainsi l'occasion de faire exprimer en même temps ses propres remerciements. Il a désigné pour cette mission Fernando Giron (3) et prie le souverain de lui réserver le meilleur accueil.

Audience, 1926 (4).

(1) Matheo de Urquina, official-major de la Secrétairerie d'État et de Guerre.

(2) Le même jour Isabelle écrit dans le sens indiqué au Duc.

(3) Fernando Giron, officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, dans la suite ambassadeur d'Espagne à Paris.

(4) La correspondance des Archiducs avec les Cours étrangères était rédigée en français par les soins de l'Audiencier et conservée dans les bureaux de son office. Il est superflu de dire qu'elle abonde en courtoisies. Nous donnons la lettre en question à titre de spécimen. Notons qu'on trouve dans la même liasse et à la même date une lettre d'Isabelle à la reine d'Angleterre, également pour recommander Giron.

300. Bruxelles, 29 décembre 1608. — *Albert au duc de Lerme.*

Nouvelles instances pour que le ministre examine la question de la trêve avec attention, sans passion, d'après la réalité des choses et non d'après les apparences.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 151.

301. Madrid, 25 janvier 1609. — *Pedro de Toledo à Albert.*

Inigo de Brizuela est arrivé à Madrid et a pris son logement au collège Saint-Thomas. Il a remis à Toledo la lettre de l'Archiduc et conformément à ses instructions il l'aidera tant qu'il peut. Le religieux a été remarquablement bien reçu par le Roi, le duc de Lerme et tous les autres ministres. Il a su parler de manière convaincante. On s'étonne de ce qu'on fût convaincu en Espagne qu'Albert avait conclu la trêve avec les rebelles. Pour réfuter cette allégation, la décision prise par Albert d'envoyer Brizuela a été très opportune. Il avait seul l'autorité nécessaire pour traiter des affaires de pareille importance. Toledo s'en remet pour le reste au rapport que fera Brizuela.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 148.

302. Madrid, 30 janvier 1609. — *Le Connétable de Castille à Albert.*

Inigo de Brizuela s'en retourne avec une décision adéquate aux instructions qu'il avait reçues d'Albert et auxquelles le Roi s'est conformé. Le religieux a accompli sa mission avec la prudence qui le caractérise en toutes choses. Il exposera à Albert les efforts du Connétable pour obtenir une large assistance pour les besoins de l'armée. Il considère la chose comme absolument nécessaire au service du Roi. Protestations de dévouement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 513.

303. Madrid, 28 février 1609. — *Pedro de Toledo à Albert.*

Le Père confesseur s'en retourne. Il a fallu longtemps pour terminer ses affaires qui étaient importantes. Ce qu'on peut dire c'est qu'on a mis moins de temps qu'on appréhendait. Il a reçu ordre de ne révéler à per-

sonne la décision qu'il emporte, ce qui fait que Toledo est soucieux de la connaître. Il est certain que personne ne pouvait négocier aussi bien que Brizuela l'a fait. Il n'a pas perdu un instant. Il n'a dû recourir aux bons offices d'aucun des agents de l'Archiduc à Madrid, parce qu'il était mieux informé qu'eux. Il a pu acquérir tant de crédit auprès du duc de Lerme et des autres ministres. L'Archiduc n'aurait pu prendre de décision plus opportune que d'envoyer son confesseur. Il est certain que tous les principaux ministres versaient dans l'erreur, de manière bien contraire au service de l'Archiduc. Maintenant, ils ont connu la vérité. Toledo s'efforcera d'obtenir la réalisation des promesses faites au confesseur en matière d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 152.

304. Bruxelles, 28 mars 1609. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Remerciements pour les déclarations que lui a apportées Inigo de Brizuela de la part du ministre. Arrivée à Anvers des délégués hollandais. Détails sur les fêtes du Carnaval.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 156.

305. Bruxelles, 3 avril 1609. — *Albert au duc de Lerme.*

Mort du duc de Juliers. Il faut en l'occurrence procéder de telle manière que sans rien perdre de son droit on puisse arriver à un accord amiable. L'Empereur peut beaucoup y contribuer. Seulement il est si préoccupé des affaires de Bohême et d'Autriche, que l'Archiduc se demande s'il s'y appliquera avec l'attention nécessaire. On travaille toujours à préparer la trêve. Il y a des difficultés sur certains points, non essentiels, mais cependant d'importance, questions de limites, de contributions, de confiscations. Cela n'entraînera pas une rupture, mais les Hollandais sont obstinés. Il faut donc du temps.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 158.

306. Bruxelles, 14 avril 1609. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Les documents relatifs à la conclusion de la trêve viennent d'arriver d'Anvers.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 159.

307. Bruxelles, 24 avril 1609. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Insistance pour que le Duc montre sa bonne volonté en l'occurrence. Ce sera un grand bénéfice pour les finances royales. La trêve a été publiée le mardi de Pâques, au plus grand plaisir de tous ceux qui ne désirent pas la guerre. Le monde est ainsi fait, il n'y a pas moyen de contenter tous et chacun.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 160.

308. Bruxelles, 8 mai 1609. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Albert s'est décidé à envoyer à Madrid Brizuela, considérant que les affaires gagnent à être traitées tout à fait par les mêmes personnalités. Il s'agit de la conclusion des actes relatifs à la trêve. Nouvelle protestation que les Archiducs désirent uniquement le bien du service royal.

Recommandation en faveur de Gonzalo Guerra de la Vega pour le poste de Contador de l'armée vacant par la résignation du titulaire.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 161 (1).

309. Madrid, 8 juillet 1609. — *Andrès de Prada à Juan de Mancicidor.*

On a conclu un contrat pour les 750,000 écus nécessaires pour les cinq mois restants de cette année suivant les demandes faites à Bruxelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 521, fol. 17.

(1) Voir encore les recommandations suivantes : le 20 juin, pour Asensio de Eguiguren (p. 162); le 18 juillet, pour le Père Antonio de Sosa (p. 163); le 28 septembre, pour Hurtuño de Urizar (p. 164); le 12 octobre, pour Diego de Acuna (p. 165); le 31 décembre, pour le marquis de Guadaleste (p. 170).

310. Anvers, 15 août 1609.

Rapport de Diego l'Hermite sur les mesures à prendre pour empêcher le commerce des Hollandais avec l'Espagne.

Conseil d'État, liasse 406.

311. Madrid, 8 décembre 1609. — *Andrès de Prada à Mancicidor.*

Au sujet du religieux appelé Martin du Saint-Esprit. Voilà deux ans qu'il est venu à Madrid sur l'ordre de Philippe III. Il a abandonné la pension que lui payait le roi de France. Il a rendu ici de grands services et agi avec une modération telle qu'il est très bien vu du Roi et de ses ministres. Il est estimé pour ses bonnes qualités. Il était décidé à se rendre à Naples, où on lui a assigné une pension ecclésiastique de 600 écus. Depuis on a jugé plus opportun de l'envoyer aux Pays-Bas. Il a une parfaite connaissance des affaires de France et d'Angleterre et conserve certaines relations avec des gens de *sa nation* (1) qui résident en Hollande. Mancicidor entendra le rapport que le moine lui fera oralement et verra la lettre que l'intéressé emporte pour l'Archiduc. Prada a lui-même grande estime pour ce moine. Il a reconnu son zèle pendant le temps qu'il traitait avec lui au sujet du service du Roi. Il juge donc bon de le recommander à Mancicidor. Il demande de l'aider et de l'écouter. Il s'efforcera d'assurer le payement de la solde assignée à ce moine, qui n'a d'autres moyens de vivre ni d'assurer le sort de sa mère et de ses sœurs. Le Roi en sera très satisfait.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 321, fol. 25.

312. Bruxelles, 9 février 1610. — *Albert à Philippe III.*

Recommandation pour le marquis Alexandre de Malaspina.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 177, fol. 1 (2).

(1) des Juifs.

(2) Voir encore les lettres suivantes, relatives à des affaires particulières : le 9 février 1610, pour Luis de Cordoba (fol. 3); le 13 février 1610, pour le commissaire Gabriel de Echave (fol. 5); le 16 février 1610, pour le capitaine Francisco Riquelmo (fol. 6); le 1er mars 1610, pour Alexandre de Roble (fol. 10); le 8 mars 1610, pour Jean de Moulart (fol. 15); le 12 mars 1610, pour le comte de Cantecroix (fol. 17); le 5 avril 1610, pour René de Chalons (fol. 27); le 6 avril 1610, pour le duc d'Ossuna (fol. 29); le 7 avril 1610, pour

313. Bruxelles, 20 février 1610. — *Albert au duc de Lerme.*

Le comte d'Anover rendra compte de ce qui concerne la réforme de l'armée et les affaires du prince de Condé (1).

L'Archiduc a appris avec plaisir les décisions royales relatives aux affaires de l'Allemagne et il restera lui-même en correspondance suivie à ce propos avec Zuniga. L'Empereur a fait part de sa volonté de tenir une réunion composée des archiducs et de quelques princes allemands. Albert s'est excusé d'y aller et a promis de se faire représenter. Il se réjouit de voir que sa décision correspond aux vues du ministre. Il ne doute pas que Zuniga ne fasse ce qui est nécessaire pour atteindre le

Richard de Merode (fol. 30); le 17 avril 1610, pour Gonzalo Messia (fol. 33); le 22 avril 1610, pour Thomas Grammaye (fol. 35); le 29 avril 1610, pour le marquis de Montefalcone (fol. 38); pour le marquis Hippolyte Bentivoglio (fol. 40); le 8 mai 1610, pour le marin Antoine Carels (fol. 41); pour Lorenzo de Villavicensio (fol. 43); le 10 mai 1610, pour le sergent-major Manuel de Judici (fol. 44); pour le banquier Francisco Serra (fol. 45); le 25 mai 1610, pour Pedro Americk, abbé de Saint-Landelin, à Crespin (fol. 49); pour le comte de Bucquoy (fol. 50); le 27 mai 1610, pour Antonio Mirabello (fol. 53); le 30 mai 1610, pour le contador Antonio Carnero (fol. 56); le 11 juin 1610, pour Nicolas Doria (fol. 59); le 12 juin 1610, pour les héritiers du marquis de Bade (fol. 61); le 14 juin 1610, pour le prince de Ligne (fol. 67); le 22 juin 1610, pour Francisco de Villela (fol. 70); le 2 août 1610, pour Fernando de Silva (fol. 72); le 4 août 1610, pour Jean Namiscen, de résidence en Hollande (fol. 73); le 17 août 1610, pour Julienne Romero, fille du maître de camp Julian Romero (fol. 77); pour Alonso Pimentel (fol. 79); le 23 août 1610, pour Daniel Rindvleesch (fol. 84); le 5 octobre 1610, pour le comte Frédéric de Berghes (fol. 88); le 10 octobre 1610, pour les héritiers du maître de camp Luis de Villars (fol. 90); le ... octobre 1610, pour le comte Octavio Visconde (fol. 93); le 20 mars 1611, pour M. de Barbançon (fol. 96); le 6 juin 1611, pour Gilles de Rey, de la Maison de l'Infante (fol. 100); le 17 décembre 1611, pour le maître de camp Juan de Menesses (fol. 101); le 28 février 1612, pour le pagador général Hurtuno de Ugarte (fol. 104); pour Jean L'hermite (fol. 105); le 12 septembre 1612, pour le président Henri van Etten (fol. 106); le 21 septembre 1612, pour Walter Willekens, pilote (fol. 108); pour Jean Moulart (fol. 109); le 3 novembre 1612, pour Baudouin et Albert de Guerneval (fol. 110); le 17 novembre 1612, pour Sancho de Monrroy (fol. 112); pour le pagador général Hurtuno de Ugarte (fol. 114); pour Luiz Davila y Monroy (fol. 116); le 30 novembre 1612, pour le baron de Barbançon (fol. 118); pour Luis de Vélasco (fol. 120); pour Juan d'Arbelay, courrier (fol. 122); pour le maître de camp Alonso Davalos (fol. 123); pour le marquis de Havré (fol. 124); le 9 mars 1613, pour le comte Christoval d'Oostfrise et d'Emden (fol. 127); le 10 mars 1613, pour le marquis de Versoy (fol. 128); le 25 avril 1613, pour Ludovico Melzi (fol. 130); le 15 mai 1613, pour le baron d'Auchy (fol. 133); le 30 mai 1613, pour Julienne Romero (fol. 135); le 5 juin 1613, pour le marquis de Malaspina (fol. 137); le 28 août 1613, pour le baron de Balançon (fol. 143); le 30 septembre 1613, pour le commissaire Luis de Casuso Maeda (fol. 148); pour le maître de camp Alfonso Davalos (fol. 149); pour Hurtuno de Ugarte (fol. 152); pour Antonio Carnero (fol. 159).

(1) Voir encore, à ce propos, la lettre d'Albert du 12 mars (fol. 178).

résultat souhaitable. Il a envoyé en Allemagne Octavio Vizcomde et il est convaincu qu'il y sera bien reçu par tous.

L'Archiduc rappelle qu'il a recommandé déjà le payement de 129,000 écus que l'on doit à des Anversois pour le compte de l'armée. Beaucoup ont eu confiance dans la parole d'Albert sans vouloir accepter ses bijoux en gage.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 175.

314. Bruxelles, 22 avril 1610. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Il s'agit de préparer les hostilités, comme Albert l'expliquera en détail. La France se met en peine de lever des troupes. Henri IV veut la guerre parce qu'on ne veut pas lui livrer cette femme (1), qui est gagnée — ou pour mieux dire perdue — pour lui. Cela fait grand' peine à l'Infante; c'est la meilleure personne du monde, la plus distinguée. Les présents, les lettres, les mauvais conseils sont causes de sa perdition. On a fait ici tout ce qu'on peut pour la gagner; c'est peine perdue. La principale complice est la femme de l'ambassadeur de France. Ce dernier n'y intervient pas, c'est un homme honorable. C'est dans la maison de l'ambassadeur que la princesse se trouve et c'est de là qu'elle expédie sa correspondance. En se rappelant la figure du galant, Isabelle ne peut s'empêcher de rire malgré la guerre qu'il veut faire. Le Roi doit se décider, tenant compte du mal qu'Henri IV peut faire aux Pays-Bas. Elle ne saurait s'expliquer plus longuement dans une lettre écrite en clair. Demain on commence à tirer le papegai.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 182.
Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 213.

315. Bruxelles, 25 avril 1610. — *Albert à Philippe III.*

Les États-Généraux ont recommandé certains de leurs sujets qui ont un procès pendant devant le vice-roi de Portugal à propos d'un vaisseau qui leur a été saisi et qui s'appelle le *Lion roux*. Ils ont appris que le Roi

(1) Allusion à la princesse de Condé.

va évoquer devant lui ce procès et le faire trancher par son Conseil royal. L'Archiduc insiste pour qu'on leur administre une brève justice (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 177, fol. 36; reg. 536, fol. 139.

316. Mariemont, 10 juin 1610. — *Isabelle au duc de Lerme.*

A retenir cette seule déclaration. La mort d'Henri IV a été terrible. Dieu veille toujours sur sa cause.

Publié par Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 215.

317. Mariemont, 19 juin 1610. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc a appris avec plaisir les tractations qui ont eu lieu avec Marie de Médicis. Il espère que celle-ci pourra maintenant facilement mettre en exécution ses bonnes dispositions.

La mort d'Henri IV a causé beaucoup d'étonnement. L'Archiduc rappelle les préparatifs qu'il avait fallu faire en prévision des événements qu'on appréhendait. Arrivée du prince de Condé à Bruxelles. On dit

(1) Voir les lettres suivantes, relatives à des affaires particulières : le 5 octobre 1613, pour le capitaine Francisco Melzi (fol. 160); pour le jeune comte de Solre (fol. 161); le 30 octobre 1613, pour Philippe de Licques, seigneur de Wiskerke (fol. 169); le 6 janvier 1614, pour le comte de Ritberg (fol. 175); le 10 janvier 1614, pour le secrétaire Antonio Suarez Arguello (fol. 176); le 22 février 1614, pour Philippe de Robles (fol. 180); le 3 mai 1614, pour Gonzalo Guerra de la Vega (fol. 187); le 4 mai 1614, pour le marquis de Guadaleste (fol. 189); le 7 mai 1614, pour le baron de Balançon (fol. 191); le 9 mai 1614, pour Simon Rodriguez d'Evora (fol. 195); le 29 mai 1614, pour le baron de Lembecq, fils et héritier de Richardot (fol. 200); le 16 juin 1614, pour Antonio Suarez (fol. 209); le 1er juillet 1614, pour François de la Dience, chanoine de la cathédrale d'Arras (fol. 211); le 9 juillet 1614, pour Gilles du Fain (fol. 219); le 17 juillet 1614, pour le comte Ferrante de la Somaglia (fol. 227); le 8 août 1614, pour Antonio Suarez (fol. 230); le 18 août 1614, pour Albert Struzzi (fol. 240); le 22 août 1614, pour le marquis de Malaspina (fol. 245); le 27 août 1614, pour le baron d'Hoboken (fol. 249); le 3 septembre 1614, pour Maria de Aranda y Utenhoven, veuve du maître de camp Juan de Aranda (fol. 251); le 30 septembre 1614, pour Antoine Carels (fol. 252); le 11 octobre 1614, pour Anne de Breest, veuve d'Henri Tserraerts, écoutête d'Anvers (fol. 253); le 16 octobre 1614, pour le pagador Antonio Wedel (fol. 256); pour Valentin de Gorneval (fol. 257); le 22 octobre 1614. pour le comte de Tirconnel (fol. 258); pour Philippe de Robles (fol. 259); pour Hurtuno de Ugarte (fol. 261); le 29 octobre 1614, pour le duc d'Arschot (fol. 264); le 31 octobre 1614, pour le comte de Solre (fol. 267); le 21 novembre 1614, pour le licencié Jean de Nieukerque (fol. 271); le 20 décembre 1614, pour Henri François Van Gestel (fol. 298).

qu'il veut se réconcilier avec sa femme. On pourra peut-être se débarrasser de celle-ci, encore qu'elle paraisse vouloir retourner chez son père.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 186.

318. Madrid, 4 juillet 1610. — *Antonio de Aroztegui* (1) *à Mancicidor.*

On a réduit de 6,000 à 4,000 ducats la pension qu'on payait, à Madrid, au prince d'Orange. Un sérieux acompte sur la première échéance a été payé à Madrid, en secret, par le secrétaire Aroztegui à un homme de confiance du prince. Pour l'avenir, Aroztegui a reçu ordre de s'informer par l'intermédiaire de Mancicidor à qui le prince désire qu'on remette les 4,000 ducats et... autres destinés à un de ses conseillers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523².

319. Mons, 9 juillet 1610. — *Le prince d'Orange à Spinola.*

Recommandation pour Charles de Baudequin qui, depuis plusieurs années, est gentilhomme du prince et dont les ancêtres ont été depuis cent ans au service des rois d'Espagne.

Audience, 1465.

320. Bruxelles, 27 juillet 1610. — *Albert à Pedro Marmoleja* (2).

Antoine de Moerbeke, Flamand, habitant des provinces soumises, veut se rendre aux Indes pour y régler ses affaires. L'Archiduc déclare avoir toutes les raisons pour s'intéresser à lui. Il prie son correspondant de favoriser le voyage dudit Moerbeke.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 536, fol. 152.

321. Bruxelles, 23 septembre 1610. — *Albert au duc de Lerme.*

Les États-Généraux ont levé leur camp devant Juliers. On peut se considérer comme débarrassé des soucis qu'on avait jusqu'ici. On

(1) Secrétaire d'État, à Madrid.
(2) Juge du *registro* des Indes, de résidence à Séville.

s'efforcera de remettre l'armée des Pays-Bas sur le pied réglé avant les derniers mouvements survenus en France et en Allemagne (1).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 193.

322. Bruxelles, 28 septembre 1610. — *Albert au duc de Medina Sidonia.*

Nicolas van Ophoven, marchand d'Anvers, fait savoir qu'on lui a saisi en Espagne certaines marchandises sous prétexte qu'elles venaient des Provinces-Unies, malgré toutes les attestations qu'il a pu fournir. Il a demandé à l'Archiduc d'intercéder pour lui auprès de Medina Sidonia. Albert déclare que l'intéressé est bon catholique et que les marchandises viennent bien de l'endroit qu'il indique et non des Provinces-Unies (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 12v°.

(1) Voir encore la lettre du 9 octobre (p. 194).

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 25 janvier 1610, pour Philippe de Laloo, fils d'Alonso, secrétaire de Philippe II (fol. 1); le 2 février, pour les héritiers de Daniel Rentvlies (fol. 2); le 16 février, pour Hernando Carillo (fol. 3); le 1er mars, pour le comte d'Emden (fol. 4); pour le comte d'Arenberg (fol. 4 v°); ll 25 mars, pour Walrave de Wittenhorst (fol. 5 v°); le 5 avril, pour le comte de Cantecroy (fol. 6); le 22 avril, pour Antonio Suarez Arguello (fol. 6 v°); le 6 mai, pour le baron d'Hoboken (fol. 7); le 31 mai, pour le docteur Rocho Campofrio (fol. 8); le 23 juin, pour le comte d'Arenberg (fol. 8); le 19 juillet, pour l'audiencier Louis Verreycken (fol. 9 v°); le 27 août, pour Emmanuel Ximenès, habitant d'Anvers (fol. 12); le 28 septembre, pour Philippe de Maes, agent de l'Archiduc à Rome (fol. 13); le 16 octobre, pour Balthasar Smit, ancien échevin d'Anvers (fol. 13); le ... novembre, pour le comte d'Arenberg et son fils Charles (fol. 14); le 24 novembre, pour le défunt Geronimo Walter Zapata (fol. 15 v°); le 25 janvier 1611, pour le prince comte d'Arenberg (fol. 17); le ... mai, pour les Fugger (fol. 17 v°); le 14 mai, pour Balthasar Smit (fol. 18); le ... juin, pour le marquis de Marnay (fol. 18 v°); le 23 juin, pour le prince comte d'Arenberg et son fils Eugène (fol. 19); le ... août, pour le licencié Philippe de Laynes (fol. 20 v°); le 16 septembre, pour le comte de Berlaimont (fol. 23 v°); le 26 septembre, pour le comte Wladislas de Furstemberg, de la maison de l'Archiduc (fol. 24); le ... octobre, pour Diego Messia (fol. 25); le 29 novembre, pour Diego Ortiz, gouverneur de Dunkerque (fol. 27); le 29 novembre, pour Joachim Denzenhear, garde-joyaux (fol. 27); le 16 décembre, pour les enfants du président van Etten (fol. 27 v°); le 20 janvier 1612, pour Diego de Messia (fol. 29); le 3 janvier, pour Adrien Conrard de Bourgogne, étudiant au collège germanique à Rome (fol. 30); le 9 février, pour Juan d'Oostfrize et de Ritberg (fol. 30); le 17 février, pour les Carmes des Pays-Bas (fol. 30); le 29 avril, pour les Dominicains (fol. 32 v°); le 15 mai, pour Balthasar de Robiano, trésorier général des finances (fol. 32 v°); le ... juin, pour les Carmes (fol. 34); le 17 septembre, pour Diego de Messia (fol. 36 v°-37); le 20 octobre, pour Diego Ortiz (fol. 37 v°);

323. Mariemont, 2 novembre 1610. — *Albert à Philippe III.*

Recommandation pour Henri Pamelart, habitant des Pays-Bas, qui veut faire un voyage au Brésil pour y réaliser certains biens qu'il possède, ramener sa femme et puis venir vivre aux Pays-Bas. Il demande un passeport pour un an. Albert déclare que ce vassal est un bon catholique et il le recommande au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 13v°.

324. Paris, 9 novembre 1610. — *Le prince d'Orange à Spinola.*

Le prince a l'intention d'envoyer le nommé Kerremans à l'archiduc Albert pour terminer l'affaire des salines. Spinola a compris combien il est intéressant pour le service de l'Archiduc de terminer cette affaire. La demande du prince est juste. L'opposition que certains y font est inspirée par des vues particulières. Pour sauvegarder leurs intérêts ils ne tiennent pas compte des obligations qu'ils ont vis-à-vis de leur maître. Le prince prie Spinola de s'entremettre pour que l'Archiduc lui continue sa faveur. Flux de politesses.

Audience, 1465.

325. Mariemont, 12 novembre 1610. — *Albert au duc de Lerme.*

Nécessité d'envoyer des provisions, à cause des inconvénients qui surgiraient au moindre retard. Balthazar de Zuniga aura fait part sans doute de la conclusion de la paix entre les princes de la ligue catholique et les protestants. On peut de ce côté avoir moins de soucis. La réconciliation s'est opérée entre le roi de Hongrie et l'empereur d'Allemagne. Dans l'une et l'autre affaire l'Électeur de Mayence est intervenu, semble-

le 26 avril, pour Diego Roberti (fol. 44 v°); le 21 septembre, pour Diego de Messia (fol. 53); le 30 octobre, pour le comte d'Estaires (fol. 54); le 9 novembre, pour le docteur Roco Campofrio (fol. 54 v°); le 15 février 1614, pour Ulric de Asseliers, conseiller de l'empereur Maximilien II (fol. 59); pour son collègue Christoval Harant, baron de Polsiez (fol. 60); le 12 mars, pour Lope Zapata (fol. 62); le 15 mars, pour Philippe Maes, résident de l'Archiduc à Rome (fol. 62 v°); le 22 mars, pour Jeanne Jocincourt, dame de l'Infante (fol. 63); le 30 avril, pour le maître de musique Pedro Rimonte (fol. 64); le 15 octobre, pour le comte de Frezin (fol. 67).

t-il, de façon opportune. Il est très dévoué à la maison de Habsbourg et désire que le Roi lui accorde une pension. Visconde a bien travaillé à la concorde entre les frères de l'Archiduc. Albert recommande ce gentilhomme à la générosité royale.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 199 (1).

326. Bruxelles, 5 janvier 1611. — *Albert au duc de Lerme.*

Nécessité de réparer les places fortes de Gand et d'Anvers et d'envoyer de l'argent à cet effet.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 205.

327. Bruxelles, 2 février 1611. — *Albert au duc de Lerme.*

Joie causée par la réception des provisions et remerciements au ministre. Albert partage les idées de Lerme au sujet des affaires d'Allemagne. Le développement qu'elles prennent peut causer de grands soucis. L'Archiduc et les siens espèrent que le Roi accordera son concours, conformément à ses sentiments magnanimes et chrétiens. Nouvelle recommandation pour l'Électeur de Mayence. Lerme apprendra que l'Archiduc a fait arrêter Diego Lopez Sueyro; par contre, il s'est abstenu de faire une démonstration contre Luis de Velasco, qui le mériterait cependant. Il en laisse le soin au Roi, qui appréciera mieux que tout autre la responsabilité de Velasco et le ressentiment justifié de l'Archiduc lui-même contre ceux qui entreprennent de pareilles choses à son insu.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 206.

328. Bruxelles, 11 avril 1611. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc se réjouit de ce que Philippe III prenne à cœur les affaires d'Allemagne. Il espère que les ordres nécessaires auront été donnés à Zuniga. Il faut désirer que la situation s'améliore et s'établisse sur un

(1) Le 11 décembre Albert recommande le landgrave de Lichtenberg, les comtes d'Arenberg et de Bucquoy (p. 202).

pied ferme au moins pour quelque temps. Cela se ferait si on pouvait arranger la question du roi des Romains et si Philippe III assistait le roi de Hongrie. Ce dernier serait alors plus libre et moins sujet à subir la loi que d'autres veulent lui imposer. L'Archiduc a appris avec plaisir les indications données par Lerme à propos des affaires de France. Il ne doute pas qu'elles prendront la tournure que le Roi désire. Le duc de Savoie ne pourra les entraver si on ne l'aide du côté français et il semble que la Cour de Paris y a renoncé.

Affaires particulières de Sueyro, du landgrave de Hesse et d'Octavio Vizconde.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 213.

329. Mariemont, 6 mai **1611**. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc se persuade que Spinola sera déjà arrivé à Madrid. Il s'est conduit d'excellente façon comme Lerme le sait. Aussi l'Archiduc prie le ministre de faire en sorte que le Marquis revienne au plus vite dans les Pays-Bas. Tant pour les affaires de ces provinces que pour celles qui concernent les États voisins, le Roi ne trouvera pas facilement un ministre ayant de telles qualités. Albert s'affligerait beaucoup de ce qu'il ne revînt pas. Il est convaincu que Spinola fera toujours ce que le Roi désire. Encore serait-il bon d'accorder la faveur que les Archiducs ont sollicitée pour lui, à savoir qu'on lui permît de se couvrir. Albert et Isabelle se réjouiraient de ce privilège comme s'ils en étaient eux-mêmes les bénéficiaires.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 43, p. 216 (1).

330. Bruxelles, 7 mai **1611**. — *Isabelle au duc de Lerme.*

Isabelle pense que le marquis Spinola sera déjà arrivé à Madrid. Elle ne peut s'abstenir de déclarer qu'en temps de guerre comme en temps de paix, sa présence est très opportune aux Pays-Bas. Lerme rendra un grand service au Roi en faisant une faveur au Marquis et en lui prescrivant de revenir ici. Il a une telle compétence en toutes les matières du Gouvernement des Pays-Bas. Albert peut se reposer sur lui.

Publié par Rodriguez-Villa, o. c., p. 235.

(1) Voir encore une autre lettre du 19 mai (p. 219).

331. Bruxelles, 7 janvier **1612**. — *Albert au comte de Lemos.*

L'Archiduc se déclare dépourvu de chevaux espagnols. Le Roi a promis de lui en fournir chaque année un certain nombre. Albert prie son correspondant de lui envoyer ceux qui lui sont dus de ce chef (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 28vo.

332. Bruxelles, 5 mars **1612**. — *Juan de Mancicidor à Spinola.*

Albert a pris connaissance des lettres que le Marquis a écrites à Mancicidor les 3 et 17 février. On n'y fera pas de réponse détaillée parce qu'on attend incessamment son retour. Cette perspective réjouit Albert et Mancicidor également. Il espère que le Roi aura accordé au Marquis la faveur qui lui revient.

Audience, 1465.

333. Bruxelles, 10 mars **1612**. — *Albert à Inigo de Cardenas.*

Le retard des courriers qui font la navette entre l'Espagne et les Pays-Bas est très pernicieux pour le service royal et pour celui des hommes d'affaires. Aussi l'Archiduc a-t-il décidé d'envoyer à Madrid Antonio Tassis, pour tâcher de porter remède à cette situation et accélérer l'arrivée des courriers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 536, fol. 200.

334. Madrid, 7 janvier **1613**. — *Philippe III à Mancicidor.*

Accusé de réception d'un traité relatif à la navigation des Indes rédigé en Angleterre et d'avis au sujet de la Hollande. Remerciements pour la sollicitude du Secrétaire et demande de continuation (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 6.

(1) Voir une autre lettre à ce sujet, le 4 août (fol. 35 vo) et une troisième du 3 mars 1614 (fol. 62).

(2) Il est question encore d'un traité de navigation aux Indes, de provenance anglaise, dans une autre lettre du Roi à Mancicidor du 3 mars suivant. (*Ibid.*, fol. 10.) Le 16 avril il le remercie encore pour l'envoi d'avis au sujet de la Hollande (fol. 12), encore le 6 septembre (fol. 16), le 25 décembre (fol. 22), le 7 juillet 1614 (fol. 29), le 1er février 1615 (fol. 36), le 27 février (fol. 41).

335. Madrid, 31 mars **1613.** — *Philippe III à Mancicidor.*

Le Secrétaire prendra connaissance d'une lettre royale adressée à Albert et appréciera la décision prise de ramener à un statut différent la cavalerie et d'opérer d'autres réformes dans l'armée. Il faut ajuster la dépense au montant des provisions. Le Roi est convaincu que Mancicidor emploiera son zèle à assurer la réalisation de ces deux mesures. Il le lui recommande. Il lui a fait payer deux années de traitement. Il ajoute qu'il a reçu un rapport élogieux sur son activité émanant du comte de la Oliva (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 11.

336. Mariemont, 19 juin **1613.** — *Albert à Balthazar de Zuniga.*

L'Archiduc a désigné le comte Henri van den Bergh et le conseiller Putz pour le représenter à la Diète impériale. Il prie l'Ambassadeur de leur accorder entier crédit.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 48 (2).

(1) Le 6 septembre le Roi annonce qu'il a appris que la réforme a été exécutée et remercie Mancicidor de son intervention (fol. 16).

(2) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 10 novembre 1614, pour l'Irlandais Dermizio Omallun (fol. 69); le 11 mai 1615, pour Juan de Obreen, seigneur de Tavigny, gentilhomme luxembourgeois (fol. 70); le 21 mars, pour le chanoine Barthélemy de Ayala, résident à la Cour romaine (fol. 71); le 16 mai, pour Catherine Libia, comtesse de Firstemberg, dame de l'Infante (fol. 72 v°); le 10 avril, pour le baron de Dramelay (fol. 73 v°); le 10 avril, pour Herman Vernier, tapissier (fol. 74 v°): le 24 juin, pour l'abbesse Anne de Robles (fol. 77); le 2 septembre, pour Roco Campofrio (fol. 77); le 28 septembre, pour Henri de Melun, ; icomte de Gand (fol. 79); le 15 novembre, pour Albert de Gavre, baron d'Ognies (fol. 80 v°-81); le 20 novembre, pour Marguerite San Giovane, veuve de Jean der Ee, amman de Bruxelles (fol. 81); le 12 décembre, pour Christoval de Rolhausen (fol. 81 v°); le 21 décembre, pour Diego Woilawski, de la maison de l'Archiduc (fol. 81 v°); le 15 mars 1616, pour Anselme de Francqueville, marchand des Pays-Bas (fol. 83); le ... avril, pour Ernest de Raviles, chanoine (fol. 83 v°); le 5 avril, pour Godefroid Riques, Polonais (fol. 85); le 15 juin, pour Philippe Maes (fol. 88); le 30 juillet, pour Philippe d'Andelot, gouverneur de Gray (fol. 88 v°); pour Jean d'Andelot, Bourguignon (fol. 89); le 10 septembre, pour le colonel comte de Firstemberg (fol. 90); le 20 octobre, pour Antonio Suarez de Arguello (fol. 92 v°); le 20 octobre, pour le tapissier Herman Vernier (fol. 92 v°-93); le 10 novembre, pour Ericius Puteanus (fol. 95); le 30 décembre, pour le duc d'Arschot (fol. 96); le 28 janvier 1617, pour le comte de Firstemberg (fol. 98); le 25 mars, pour Henri Piesport, secrétaire de l'Archiduc (fol. 100); le 12 avril, pour Albert de Gavre (fol. 100 v°); le 29 juillet, pour le comte de Cantecroix (fol. 101); le ... novembre, pour Adam Philippe de Cromberg (fol. 105 v°); le 6 janvier 1618, pour le comte de Hohenzollern (fol. 107); le 10 janvier 1614, pour Suarez Arguello (fol. 108 v-109); le .. janvier, pour le prévôt de l'abbaye d'Hertfelt (fol. 109 v°); le 10 février, pour le comte de Cantecroy (fol. 113); le 24 mars, pour Andres de Soto, général des Frères Mineurs (fol. 115); le 2 mars, pour le marquis de Renty (fol. 115 v°-116); le ... avril, pour Joseph, archevêque métropolitain de Macédoine (fol. 116 v°); le ... avril, pour le gardien des Capucins d'Anvers (fol. 117); le 5 août, pour le duc d'Arschot (fol. 120); le 15 septembre, pour Charles de Bernemicourt, comte de la Thieuloye (fol. 120 v°); le ... septembre, pour Pedro de Toledo (fol. 121 v°); le 11 septembre, pour Suarez Arguello (fol. 122); le 21 septembre, pour le marquis de Bade (fol. 123); pour Suarez Arguello (fol. 123 v°-124).

(1) Voir une autre réponse non datée de Mancicidor. Elle promet de prendre les renseignements, encore que ce ne soit pas facile car on ne dispose pas à Bruxelles de beaucoup de confidents écossais (fol. 45).

(2) Voir en annexe les réponses des confidents (fol. 46).

337. Madrid, 30 juillet **1613.** — *Juan de Ciriza à Mancicidor.*

Le Roi a appris que le Pape a chargé différents religieux de la mission d'Écosse et que ceux-ci ont déjà pénétré dans ce pays. Il a décidé de leur payer une subvention de 1,200 ducats pendant trois ans. Le Père jésuite Sébastien Hernandez, qui réside à la Cour de Madrid, doit remettre la somme en question aux intéressés à l'intervention du colonel Guillaume Sempie, en leur disant qu'elle provient d'œuvres pieuses accomplies en Espagne. Mancicidor doit tâcher de s'informer par les voies les plus appropriées quel résultat cette mission a atteint, quelles personnalités y travaillent et si l'argent leur est réellement remis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 522, fol. 33 (1).

338. Mariemont, 14 novembre **1613.** — *Mancicidor à Juan de Ciriza.*

Au sujet de la mission d'Écosse, Mancicidor a fait toutes les diligences possibles, grâce à deux confidents qui ont été interrogés à l'insu l'un de l'autre. Ils ont relaté qu'il y a là neuf ou dix prêtres, à savoir : quatre franciscains, un capucin, un augustin et trois prêtres séculiers. Le fruit de la mission est peu important en comparaison du nombre des missionnaires. Parmi ceux-ci il en est quatre bien instruits. Ils vivent des aumônes que leur font les catholiques écossais. Un des confidents déclare qu'ils ont reçu une certaine somme pour leur voyage; cela s'est fait si secrètement qu'on ne peut l'affirmer. Mancicidor attend aussi les renseignements que doit lui fournir d'Angleterre un jésuite.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 522, fol. 44 (2).

339. — Anvers, **16** janvier **1614.** — *Inigo de Borja à Spinola.*

Un soldat montant la garde à une des portes de la ville avec mission d'empêcher le départ de tout militaire sans la permission du châtelain, a annoncé à ce dernier le débarquement d'un agent du Turc [1] accompagné de quatre suivants turcs et de six prisonniers, hollandais et autres. Borja a chargé les gens du Magistrat de s'informer si l'intéressé était muni d'un passeport de l'Archiduc. On a reconnu qu'il n'avait d'autre document qu'une lettre du Grand Turc destinée au comte Maurice de Nassau, des papiers tunisiens et des lettres provenant des Hollandais qui se trouvent dans ces régions. La mission de cet agent est, semble-t-il, de conduire à destination les consuls que les Hollandais vont envoyer dans cette région pour assurer le maintien de leur alliance. Jusqu'ici, Borja n'a pris aucune mesure, il attend les ordres d'Albert. Ce député turc est arrivé par Marseille, il a traversé la France et l'Artois pour venir à Anvers. De là il va passer en Hollande [2].

Audience, 1465.

340. Madrid, **26** mars **1614.** — *Philippe III à Juan de Mancicidor.*

Accusé de réception d'un rapport transmis par le Secrétaire, émanant de Gonzalo Gomez de Cardenas et relatif à la monnaie de billon.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 23.

341. Madrid, **29** mars **1614.** — *Juan de Ciriza à Mancicidor.*

Ciriza déclare que ses subalternes ont reçu des instructions précises de ne transmettre à Spinola aucun ordre relatif à des matières qui sont de la compétence de l'Archiduc. On a examiné les dépêches et on n'a découvert aucune infraction à cette règle. Si pourtant il s'en trouvait, Mancicidor est prié d'en faire part franchement et on fera à ce sujet toute diligence.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 522, fol. 60.

(1) *del Turco.*

(2) Au dos il a été indiqué que l'original de cette lettre a été envoyé à Philippe III. Spinola en a conservé une copie.

342. Aranjuez, **22** mai **1614.** — *Philippe III à Juan de Mancicidor.*

Accusé de réception des avis envoyés par Mancicidor sur les affaires hollandaises. Le Secrétaire doit, de façon permanente, faire part au Roi des questions importantes, particulièrement de ce qui concerne la santé d'Albert. Le Roi a prescrit à Inigo de Cardenas de donner avis à Bruxelles de l'état des choses en France.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 24.

343. Madrid, **12** juin **1614.** — *Juan de Ciriza à Mancicidor.*

Le Secrétaire a transmis au Roi la lettre de Mancicidor du **24** mai. Toute indisposition de l'Archiduc est une source de préoccupation à Madrid, comme on le conçoit. Mancicidor doit en toutes occasions donner des renseignements à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 522, fol. 65.

344. San Lorenzo, **7** juillet **1614.** — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a appris que les Hollandais construisent un nouveau fort dans le voisinage d'Anvers, pour être mieux en état de s'emparer un jour de la citadelle. Il faut croire qu'il n'en résulte aucun inconvénient puisque Albert n'a pas jugé nécessaire d'en faire mention dans sa correspondance avec le Roi; pourtant celui-ci désire connaître à ce propos l'opinion de l'Archiduc [1].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 177, fol. 217.

345. Madrid, **7** juillet **1614.** — *Juan de Ciriza à Mancicidor.*

Depuis deux ou trois mois sont arrivés à Madrid différents courriers, sans apporter des lettres de Guadaleste. On est persuadé que c'est par

(1) Le 8 août l'Archiduc répond qu'il ne s'agit pas de la construction d'un nouveau fort, mais de la réparation d'un ancien ouvrage. L'Archiduc proteste de son dévouement à tout ce qui intéresse le service royal : *pues a todo lo que del real servicio de V. Md se offreze acuda con el amor celo y demostracion que soy obligado y lo hare adelante, como es justo demas de ser negocio que particularmente nos conviene*

inadvertance que ce dernier n'a pas été averti de leur départ. Le Roi a prescrit de signifier à Mancicidor qu'aucun courrier ne peut être expédié sans que le Marquis le sache. Mancicidor notifiera cette décision aussi à Spinola.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 522, fol. 66.

346. Bruxelles, **24** juillet **1614**. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc a écrit au Roi en faveur de divers hommes d'affaires originaires des Pays-Bas et établis à Séville. Il s'agit d'arrêter les vexations dont ils se plaignent. Albert les recommande à la bienveillance du Duc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 300 [1].

347. Bruxelles, 8 août **1614**. — *Albert à Philippe III.*

Le Roi s'est déclaré satisfait du zèle et de l'affection que lui témoigne l'Archiduc, particulièrement de ce qu'il a amené les sujets des Pays-Bas à prêter le serment de fidélité à Philippe III. L'Archiduc proteste encore de son dévouement [2] et s'en remet pour le reste aux lettres de Spinola.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 177, fol. 232.

348. Bruxelles, **15** octobre **1614**. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc rappelle qu'il a appris jadis que la province de l'Ordre des Dominicains établis aux Pays-Bas se trouvait dépourvue de personnalité compétente pour administrer la maison d'études à Louvain.

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 3 avril 1600, pour Alonso de Cardenas; le 30 mars 1602, pour Jean Lhermite; le ... février 1610, pour Duarte Manuel et Gonzalo Ximenès, habitants d'Anvers; le 4 mars 1612, pour Jean Lhermite; le 5 octobre 1613, pour le comte de Solre; le ..., pour Jacques van der Vale; le 7 janvier 1614, pour le comte de Ritberg; le 10 janvier 1614, pour Antonio Suarez Arguello; le 6 janvier 1614, pour Francisco Vaca de Benavides; le 26 janvier 1615, pour le même; le 23 mai 1615, pour Matheo de Urquina; le 15 septembre 1615, pour le comte de Solre; le 18 juin 1616, pour les enfants de Francisco Vaca de Benavides; le 20 février 1620, pour le marquis de Marnay; le 1er mai 1621, pour le comte de Cantecroy.

(2) *assegurando a V. M. que en ello yre haziendo todas mis diligencias y officios en cumplimiento de mis obligaciones a las quales no fallare jamas y besso a V. M. las manos infinitas veces por la confianza que haze de mi pecho tan devida a la afficion que iengo a du servicio.*

Pour y établir l'ordonnance des études il a estimé nécessaire la présence d'un dominicain espagnol. Il a demandé au général de l'Ordre, cardinal Xavierre, d'y pourvoir et celui-ci a envoyé le religieux Thomas de Torres. Ce Père a dirigé avec compétence la maison d'études, y a enseigné pendant sept ans et puis a occupé pendant trois ans la chaire primaire de l'Université de Louvain. C'est l'Archiduc qui lui a confié cet enseignement universitaire, à cause de sa science et de ses vertus. Torres a formé des élèves : les uns enseignent les arts et les autres la théologie. Ainsi l'essor des études est assuré. Ce religieux va retourner dans sa province. L'Archiduc le recommande à la générosité royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 67 vo [1].

349. San Lorenzo, **15** novembre **1614**. — *Philippe III à Juan de Mancicidor.*

Le Roi a pris connaissance d'une lettre que Mancicidor a écrite à Juan de Ciriza au sujet d'un arrangement à faire avec les Hollandais à propos de la question de Clèves et de Juliers. Il s'agit d'une affaire de telle importance que Mancicidor devrait en aviser la Cour de manière détaillée, exposant clairement l'objet de la mission confiée récemment à Octave Vizconde député par l'Archiduc auprès de Spinola. Il ne doit pas s'en tenir à des expressions brèves et générales. Il tiendra cela pour règle dans sa correspondance ultérieure en matière importante [2].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 34.

350. Bruxelles, **16** décembre **1614**. — *Albert à Philippe III.*

Les États-Généraux des Provinces-Unies ont écrit à l'Archiduc pour se plaindre de ce qu'aux îles Canaries le bruit ait couru de la rupture de la trêve. Ils ont demandé réparation pour les dommages que leurs sujets ont subis de ce chef. L'Archiduc convient que la trêve ayant été strictement observée, il importe de donner satisfaction aux intéressés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 177, fol. 287.

(1) Voir le même jour, une recommandation pour Georges d'Autriche, prévôt de Saint-Pierre à Louvain et chancelier de l'Université (fol. 68).

(2) Voir encore au sujet de l'affaire de Juliers, la lettre royale du 24 mai (fol. 42).

351. Bruxelles, 19 décembre 1614. — *Albert à Philippe III.*

Un certain Juan Nasimicx, maître charpentier hollandais, a fait savoir qu'il a jadis construit à Amsterdam un navire pour le compte de Philippe III sur l'ordre de Fadrique de Tolède, fils du duc d'Albe et du comte de Bossu (1). On lui doit de ce chef une somme considérable. Il s'agit d'un vieillard pauvre, chargé de famille et catholique. L'Archiduc plaide sa cause.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 177, fol. 290.

352. Madrid, 20 décembre 1614. — *Philippe III à Albert.*

Voilà longtemps qu'on fait usage du chiffre général et il y a des raisons de le modifier. On en a composé un nouveau que le Roi communique à l'Archiduc. Celui-ci en fera le même usage que du précédent, il fera savoir au Roi qu'il l'a reçu et fera renvoyer la couverture pour qu'on puisse s'assurer que le secret n'a pas été violé. L'Archiduc fera part aux ministres espagnols accrédités en Italie, Allemagne, France et Angleterre de la teneur du nouveau chiffre et puis s'en servira pour sa correspondance avec le Roi et avec les mêmes ministres (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 177, fol. 295.

353. Madrid, 5 janvier 1615. — *Juan de Ciriza à Mancicidor.*

On approuve la conduite de l'Archiduc qui a promis aux habitants de Juliers de ne conserver aucune des places du duché si les Hollandais évacuent celles qu'ils ont occupées. On a jugé étrange d'abandonner

(1) L'Archiduc commet ici une erreur évidente : c'est Philippe II qu'il faut lire.

(2) Le 16 janvier suivant l'Archiduc accuse réception de cette lettre et promet de s'y conformer (reg. 178, fol. 8). Voir les lettres suivantes : le 27 mars 1615, pour Gabriel de Roye, résident à Cologne (fol. 44); le 30 mars 1615, pour le président Henri van Etten (fol. 48); pour le comte Wolfgang de Mansfelt (fol. 50); le 30 mars 1615, pour Pedro de San Juan (fol. 51); pour la marquise douairière de Havré (fol. 53); pour les fils du marquis de Bade (fol. 59); le 2 avril 1615, pour les Bénédictins anglais (fol. 68); le 4 avril 1615, pour les fils du marquis de Bade (fol. 71); le 5 avril 1615, pour Demicio Omallun (fol. 73); le 8 avril 1615, pour le comte de Berlaimont (fol. 78); le 12 avril 1615, pour Gilberti Seton, Écossais (fol. 85).

Wesel sans que la chose ait été annoncée à Madrid. On ne doute pas que Mancicidor veille avec un soin particulier aux affaires qui sont du service royal; il est pourtant important que lui, qui est si bien averti, rende compte à Madrid de ce qu'il juge opportun.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 522, fol. 82.

354. Madrid, 6 janvier 1615. — *Le duc de Lerme à Albert.*

Le Roi vient de régler le sort de Francisco Vaca de Benavides. On lui a proposé cinq candidats pour le poste de Veedor général, parmi lesquels en premier lieu Francisco de Irrarazaval. Il désire porter son choix sur un sujet méritant et connaître à ce propos l'avis de l'Archiduc. Celui-ci est prié de notifier sa façon de penser au ministre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 300 (1).

355. Bruxelles, 16 janvier 1615. — *Albert à Philippe III.*

Recommandation en faveur du duc d'Arschot, comte d'Arenberg et de sa famille.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 6 (2).

(1) Le 26 janvier Albert répond qu'il n'a aucune préférence. (*Ibid.*) — Voir à la date du 18 juin 1616 une recommandation de l'Archiduc en faveur de Benavides.

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 26 janvier 1615, pour Henri Frans van Ghestel (fol. 21); le 26 janvier, pour Jean de Nieukerke (fol. 22); le 31 janvier, pour Hurtuño de Ugarte (fol. 23); le 1er février, pour le duc de Neubourg (fol. 24); le 13 février, pour le Turc, Matheo de Rodas (fol. 31); le 20 février, pour Esteban de los Reyes (fol. 34); le 17 mars, pour Gaspar de Valdes, châtelain de Gand (fol. 36); le 1er mai, pour Juan Bruno, vicaire général des Minimes, de résidence à Anvers (fol. 99); le 2 mai, pour le comte de Tirone (fol. 100); pour le comte d'Hohenzollern (fol. 101); le 10 mai, pour le comte de Berlaimont (fol. 103); le 20 mai, pour Inigo de Brizuela, cousin du confesseur d'Albert (fol. 108); le 22 mai, pour le capitaine Nicolas de Tiras, natif d'Anvers (fol. 110); le 23 mai, pour le maître de camp Gaspar de Valdes (fol. 122); pour le comte Octavio Vizconde (fol. 123); pour les Carmes déchaussés (fol. 130); le 28 mai, pour le financier Martin de Galaretta (fol. 136); le 3 juin, pour Diego Lopez Sueiro (fol. 138); le 20 juin, pour Diego de Bracamonte Davila (fol. 142); pour Charles de Bonnières (fol. 144); le 27 juin, pour le capucin Philippe de Aredondo (fol. 153); pour Gilbert Seton (fol. 154); pour le comte de Berlaimont (fol. 155); pour les enfants du marquis de Bade (fol. 162); pour Emmanuel de Portugal (fol. 167); le 7 juillet, pour le duc d'Arschot (fol. 169); pour la marquise de Havré (fol. 171); le 21 juillet, pour l'Électeur de Mayence (fol. 173); le

356. Bruxelles, 17 janvier 1615. — *Juan de Mancicidor à Philippe III.*

Un religieux franciscain, compagnon du défunt Père de Neyen, a remis différents documents que le Secrétaire transmet au Roi, sur l'ordre de l'Archiduc. Il ajoute qu'il croit être de son devoir de faire remarquer qu'il ne faut pas faire beaucoup de cas des propositions de ce genre. L'appellation de zélé est une tromperie. Cela n'empêche pas qu'il puisse être intéressant d'examiner ces documents, pour voir ce qu'on peut en tirer d'utile.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 14.

357. Arganda, 24 janvier 1615. — *Philippe III à Juan de Mancicidor.*

Le Roi a pris connaissance de l'avis que Mancicidor a donné à Juan de Ciriza, à propos des soldes qu'on assigne à des Irlandais. Il déclare qu'on ne peut accorder à des personnalités irlandaises des pensions et avantages dépassant au total 1,000 écus. Quand il y aura des disponibilités, on pourra mettre à exécution les mesures prises en excédent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 35.

31 juillet, pour Octavio Vizconde (fol. 181); pour Philippe de la Loo (fol. 183); pour Juan Bamirez (fol. 188); le 5 août, pour Juan Baston, jadis conseiller au Parlement de Paris (fol. 190); pour Charles de Bonnières (fol. 191); le 8 août, pour Marie Prats, veuve du contador Juan de Salablanca (fol. 193); le 12 août, pour le capitaine Luc Carraciolo (fol. 200); le 22 août, pour Sancho Martinez de Leyva (fol. 213); pour le duc Ernest Louis de Saxe (fol. 215); le 1er septembre, pour Ferdinand de Boisschot (fol. 220); le 15 septembre, pour le maître de camp Fernand Giron (fol. 225); le 16 septembre, pour Melchior d'Espinosa (fol. 229); pour le comte de Vaudemont (fol. 235); pour le défunt marquis de Havré (fol. 238); pour Luis de Velasco (fol. 239); pour le duc d'Arschot (fol. 243); le 17 septembre, pour le baron de Merode, seigneur de Pietersem (fol. 251); le 20 septembre, pour le gentilhomme irlandais Dermicio Omallum (fol. 266); le 27 septembre, pour le duc de Nemours (fol. 268); le 3 octobre, pour l'Électeur de Mayence (fol. 271); le 12 octobre, pour Édouard Giraldin, officier irlandais (fol. 273); le 13 octobre, pour Juan Clutin, Allemand (fol. 274); pour Alonso de Melo, officier (fol. 276); le 5 novembre, pour Jean Moulart (fol. 281); le 8 novembre, pour le pagador général Hurtuño de Ugarte (fol. 282); le 10 novembre, pour Philippe de la Loo (fol. 286); le 21 novembre, pour Melchior de Espinosa (fol. 300); pour le comte et la comtesse de Berlaimont (fol. 301); le 30 novembre, pour le maître de camp Miguel de Idiaquez (fol. 315); pour son collègue Marcel de Judici (fol. 316); pour le capitaine Francisco d'Acuña (fol. 317); le 12 décembre, pour le comte Octavio Vizconde (fol. 318); le 24 décembre, pour Melchior d'Espinosa (fol. 322).

358. Bruxelles, 26 janvier 1615. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de la convention de Xanten à laquelle le Roi a décidé de se conformer. L'Archiduc exécutera ces instructions et rendra compte en temps opportun de tout ce qui sera fait. Il tiendra aussi l'Empereur au courant. Des mois vont s'écouler avant que l'affaire ne se termine. Il faudra donc tenir l'armée sur pied sans licencier un seul homme avant le règlement final. Alors on pourra faire des propositions en vue d'une réduction éventuelle de l'armée. L'Archiduc demande que les provisions mensuelles soient payées au commencement du mois et non à la fin, pour éviter de grands inconvénients.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 19.

359. Madrid, 1er février 1615. — *Philippe III à Albert.*

Lorsque le comte de Bucquoy est parti pour l'Allemagne, Albert lui a octroyé la pleine solde de capitaine général de l'artillerie et l'intéressé l'a gardée jusqu'ici. Or, Bucquoy demeure au service de l'Empereur, le Roi voudrait connaître l'opinion de l'Archiduc sur la continuation de la faveur ainsi faite à cet officier. Le poste de capitaine général de l'artillerie ne peut rester vacant, il faut nommer un intérimaire et lui donner une solde. Philippe III prescrit de décompter à Bucquoy ce qui lui a été payé en Allemagne par les soins de Balthasar de Zuniga.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 28.

360. Madrid, 11 février 1615. — *Philippe III à Juan de Mancicidor.*

Le Roi remercie le Secrétaire du dévouement qu'il témoigne dans la question du serment à prêter par les habitants des Pays-Bas et le prie de persévérer jusqu'à ce que le résultat soit obtenu. Il tiendra compte de l'avertissement donné par Mancicidor sur la nécessité de se montrer conciliant en toutes les choses que l'Archiduc désire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 40.

361. Madrid, 17 mars 1615. — *Philippe III à Albert.*

Le marquis de Guadaleste a fait savoir que le duc de Neubourg a reçu en sa présence une lettre royale et a manifesté son étonnement de n'être pas intitulé duc de Clèves et de Juliers, alors que partout on lui donnait ces titres et que c'étaient les armées espagnoles qui l'avaient rétabli dans ces possessions. Philippe III sollicite à ce sujet l'avis d'Albert.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 38 (1).

362. Bruxelles, 30 mars 1615. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc rappelle qu'à diverses reprises et en dernier lieu le 3 juillet 1614, il a écrit en faveur de certains bourgeois de Bruxelles à qui l'on doit plus de 30,000 écus, montant de diverses ordonnances de payement de soldes que ces bourgeois ont achetées. Il demande encore une fois que le Roi prenne des mesures pour leur donner satisfaction. Il recommande ensuite Ludovico Melzi et un chanoine français, du nom de Jean Boucher, qui a quitté sa patrie et est venu aux Pays-Bas du temps de Philippe II.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 46.

363. Madrid, 12 avril 1615. — *Philippe III à Albert.*

Ferdinand de Boisschot a demandé à Madrid qu'on lui paie son traitement d'auditeur général. Avant de prendre une décision, le Roi veut insister sur l'abus résultant de ce que l'intéressé — envoyé en Angleterre — demeure éloigné de son poste. Il voudrait savoir si son absence doit être longue, car il faut éviter que des titulaires de certaines fonctions touchent leur solde pendant qu'ils sont absents. On s'en tiendra à l'observance des ordres qui ont été donnés à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 89.

(1) Le 27 juin l'Archiduc répond que l'Empereur n'a pas encore donné au Duc l'investiture des provinces en question et que le principal objet du litige demeure toujours en suspens (fol. 164)

364. Madrid, 18 avril 1615. — *Philippe III à Albert.*

On a appris à la Cour qu'à la mort de Bartholomé Sanchez, lieutenant général de la cavalerie, l'Archiduc a nommé à sa place le comte Henri de Berghes. Le Roi estime qu'il y a des inconvénients à confier de semblables postes à des Flamands et surtout au sujet en question dont on a moins à se louer que d'autres.

En plus, on a appris qu'on accorde des suppléments de solde (1) à des gens du pays, ce qui est très préjudiciable, eu égard à l'état des finances royales. L'Archiduc évitera que cela se fasse encore.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 92.

365. Madrid, 22 mai 1615. — *Philippe III à Albert.*

Lors du dernier voyage du comte d'Anover à Madrid, le Roi l'a chargé de transmettre un règlement au sujet de la répartition et du logement de l'armée des Pays-Bas. A l'occasion de la promotion de Francisco de Irrarazaval, comme Veedor général, Philippe rappelle ces instructions. Il veut qu'elles soient promptement exécutées, comme le réclame la conservation de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 118 (2).

366. Madrid, 22 mai 1615. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi rappelle les instructions qu'il a données au mois de mars 1613 au sujet de la réforme de la *Sala de quentas* de l'armée des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 116 (3).

(1) *ventajos.*

(2) Voir en annexe la teneur de ces instructions. Elle pose, en principe, la nécessité d'alléger pour la population la charge résultant du logement de la soldatesque et de la répartir de telle manière qu'on pût facilement en opérer la concentration. Elle détermine qu'il y aura quatre quartiers de logement, à savoir : Maestricht, Anvers, Gand et Cambrai (fol. 119).

(3) Le 16 septembre l'Archiduc fait des observations sur l'exécution de ces ordres (fol. 233).

367. Mariemont, **23** mai **1615**. — *Albert au président du Conseil des Finances.*

Le Roi a fait savoir qu'il avait pris des mesures pour assurer le payement des mensualités au début de chaque mois. L'ordre en question n'est pas encore arrivé aux Pays-Bas. L'Archiduc a décidé de députer à Madrid Matheo de Urquina. Il recommande au président l'objet de sa sollicitation et assure qu'Isabelle et lui seront très obligés de ce qu'on fera à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 537, fol. 102.

368. Valladolid, **26** juin **1615**. — *Philippe III à Albert.*

L'usage s'est introduit aux Pays-Bas de faire des payements sur la production de simples billets. C'est un abus à éviter, sauf en cas de stricte nécessité, en campagne, alors qu'on n'a pas le temps de rédiger des ordonnances régulières. En matière d'argent, les vues de l'Archiduc sont les mêmes que celles du Roi. Il y va d'ailleurs au plus haut point de l'intérêt d'Albert. Philippe III espère donc que l'Archiduc fera faire les modifications nécessaires et en donnera part à Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 150 (1).

369. Valladolid, **26** juin **1615**. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a décidé d'assurer la direction du service des finances et la distribution des crédits affectés à l'entretien de l'armée, en rétablissant un conseil ou une jointe de la *Hazienda*. A cet organisme doivent coopérer les fonctionnaires et ministres qu'Albert jugera à propos d'y appeler. Ils n'auront pas droit de ce chef à une rémunération spéciale. Albert fera connaître son avis et, s'il n'a pas d'objection à formuler, il prendra les mesures pour mettre incontinent le nouveau bureau en activité. On y traitera toutes les affaires relatives aux finances et on y rédigera des consultes sur lesquelles l'Archiduc prendra la décision opportune. Celui-ci communiquera au Roi ce qu'il aura décidé de façon à ce que ce dernier soit au courant de tout.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 148.

(1) Voir les explications de l'Archiduc en date du 16 septembre suivant (fol. 247).

370. Bruxelles, **27** juin **1615**. — *Albert à Philippe III.*

Spinola a écrit à l'ambassadeur Inigo de Cardenas tout ce qui a trait à la concentration de troupes à la frontière française, en particulier dans la région de Sedan. L'Archiduc s'en remet à ce que le même Spinola écrira au Roi, et proteste qu'il se conformera toujours aux ordres du Souverain, comme il le faut et comme il le peut (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 165.

371. Valladolid, 8 août **1615**. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a pris connaissance des motifs qui ont décidé l'Archiduc à désigner Henri de Berghes comme lieutenant général de la cavalerie. Il désire que des promotions de ce genre lui soient communiquées avant de les publier. Il recommande aussi d'éviter d'accorder des suppléments de solde à des natifs du pays. Il ne faut pas permettre à Boisschot de s'absenter ni payer de solde à des gens qui sont absents. Ordre de se conformer à ces instructions (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 198.

372. Bruxelles, **16** septembre **1615**. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet du logement de l'armée dont il est question dans la lettre royale du **22** mai. L'Archiduc envoie un rapport détaillé indiquant comment ce logement s'effectue. Il proteste qu'il fait tout son possible pour que l'opération se fasse convenablement, mais ajoute qu'on ne peut toujours réaliser ce qui serait le plus opportun. En tout cas, on se préoccupe toujours d'assurer le service du Roi, le bien de la population et la conservation de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 227.

(1) *como es razon en quanto fuere possible.*

(2) *y assi lo ordenara V. A. y que se guarde en esto lo que esta resuelto con tanto acuerdo.*

373. Bruxelles, 16 septembre 1615. — *Albert à Hernando Carillo.*

Le moment où il faudra arranger les nouvelles provisions approche, car l'exercice courant prend fin en octobre. L'Archiduc a envoyé un courrier exprès pour solliciter du Roi l'arrangement nouveau à courir depuis le mois de novembre. Les dépenses militaires vont augmenter à cause des recrutements qui s'imposent. Il faudra aussi assurer la paie de l'infanterie espagnole qu'on attend par mer. Le montant des provisions nouvelles ne peut être inférieur à 150,000 écus par mois. Il est nécessaire que les effets soient payables au début du mois pour éviter les anticipations qui sont si pernicieuses. Remerciements pour tout ce que Carillo fera à cet effet (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 537, fol. 108.

374. Bruxelles, 16 septembre 1615. — *Albert à Philippe III.*

Francisco de Irrarazaval a remis la lettre royale notifiant sa désignation comme Veedor général. L'Archiduc a ordonné de lui remettre les registres, les listes et les documents de la Veedorie. Tant que l'intéressé demeurera au poste, on lui donnera toutes les indications, comme le Roi l'a prescrit. On l'assistera comme on peut, de manière à le mettre en état d'accomplir les obligations de sa charge. L'Archiduc promet d'avoir pour lui tous les égards qu'il mérite, d'autant plus — ajoute-t-il — que telle est la volonté royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 230.

375. Bruxelles, 16 septembre 1615. — *Albert au duc de Lerme.*

L'Archiduc a écrit au Roi qu'il était nécessaire de fixer le montant des provisions depuis novembre prochain à 150,000 écus par mois. Il insiste auprès du Duc sur la convenance qu'il y a à lui donner satisfaction dans l'intérêt du service royal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 300.

(1) Il est à noter que l'Archiduc associe toujours Isabelle à ses remerciements. La formule est toujours la même : *nos obligara mucho a la Infante y a mi.*

376. Bruxelles, 16 septembre 1615. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc réitère encore son désir de donner satisfaction aux religieux de San Lorenzo qui voulaient faire imprimer aux Pays-Bas des livres de dévotion (1). Il a fait examiner la chose au Conseil privé et à entendu à ce propos les imprimeurs jurés d'Anvers, Balthasar et Juan Moretus, et Juan Kerberghe. Il leur a donné connaissance du mémoire remis par les religieux au Roi et envoyé par lui à Bruxelles. La réponse donnée par les imprimeurs est communiquée à Madrid avec la présente et l'Archiduc insinue qu'on pourrait la faire connaître aux religieux. Ceux-ci auraient l'occasion ainsi de déclarer s'ils veulent remplir les conditions exigées ou faire d'autres propositions, quitte à soumettre celles-ci aux imprimeurs. On pourra donner alors les ordres nécessaires en ce qui concerne l'estimation raisonnable de leurs livres.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 228-240.

377. Burgos, 20 septembre 1615. — *Philippe III à Juan de Mancicidor.*

Mancicidor a écrit au secrétaire Juan de Ciriza que l'ambassadeur français résidant en Hollande exerçait une influence néfaste sur l'arrangement des affaires de Juliers. Le Roi a chargé Inigo de Cardenas de prier instamment les souverains français de tenir l'engagement qu'ils avaient pris en cette matière. Il requiert Mancicidor de le tenir au courant de tout ce qui arrive. L'entrée en campagne des Hollandais avec leur artillerie ne peut manquer d'éveiller des soupçons. On doit se tenir sur ses gardes, comme le Roi l'a écrit à l'Archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 48.

378. Burgos, 20 septembre 1615. — *Philippe III à Juan de Mancicidor.*

Ordre d'informer le Roi au sujet de l'intention qu'on suppose à Spinola de se constituer une fortune (3) aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 50.

(1) *libros del nuevo rezo.*
(2) *la tasacion.*
(3) *un erario.*

379. Burgos, 20 septembre 1615. — *Philippe III à Albert.*

Un *zélé* a représenté les inconvénients résultant de ce qu'on ne paie pas à de pauvres veuves ce qui reste dû de la solde de leur mari. Albert devra examiner le document remis et notifier à Madrid ce qu'on pourrait faire pour leur donner satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 261 (1).

380. Bruxelles, 10 novembre 1615. — *Albert à Philippe III.*

Les renforts espagnols annoncés par le Roi sont arrivés à Dunkerque et Nieuport. Ces gens étaient mal vêtus et besogneux. Dès que les effets d'habillement seront achevés on les distribuera, de façon à pourvoir aux besoins de ces hommes. L'Archiduc a fait débarquer les quatre compagnies anciennes qui servaient sur la flotte pour les retenir dans l'armée des Pays-Bas, car les renforts arrivés sont inférieurs en nombre à ce qu'on attendait. Au reste, Spinola fera rapport sur tout ce qui concerne le logement et la répartition de ces renforts. L'Archiduc insiste sur la nécessité des provisions, s'en remettant à ce propos aux représentations qui auront été faites par le maître de camp Inigo de Borja. L'Infante et Albert en sauront gré au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 288.

381. Burgos, 13 novembre 1615. — *Philippe III à Albert.*

Le duc de Tursi, commandant de l'escadre des galères de Gênes, a fait savoir au Roi qu'on manquait de galériens parce que le nombre des condamnés de l'État de Milan était insuffisant. L'Archiduc veillera à ce que tous ceux qui seront à l'avenir condamnés aux galères en Bourgogne, soient envoyés à Milan. Il fera part à Madrid des mesures prises pour l'exécution de cet ordre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 293.

(1) Voir en annexe le mémoire non daté ni signé. On y prétend qu'il y a en Flandre beaucoup de pauvres veuves, parmi lesquelles des personnes distinguées. L'une d'elles a une créance de plus de 1000 ducats sur le Roi et doit demander l'aumône. On les néglige complètement (fol. 262).

382. Burgos, 21 novembre 1615. — *Philippe III à Albert.*

Irrarazaval a fait savoir à Madrid que l'Archiduc est tout disposé à mettre fin aux abus résultant du fait que dans les places fortes et dans les villes de garnison on vendait très cher les objets de nécessité aux soldats. Le Roi voudrait qu'Albert écoutât le Veedor à propos de cette question et donnât ensuite les ordres nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 298.

383. Burgos, 21 novembre 1615 — *Philippe III à Albert.*

Des rapports récemment envoyés au Roi sur la composition de l'armée il résulte que dans l'infanterie espagnole et dans la garnison des places fortes on trouve des soldats qui ne sont pas Espagnols. L'Archiduc connaît bien les inconvénients qui en résultent et le Roi désire qu'on exécute les ordres qu'il a donnés sur ce point. Il tient à ce que l'Archiduc y veille avec soin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 309.

384. Burgos, 21 novembre 1615. — *Philippe III à Albert.*

Le comte de Bucquoy a écrit au Roi pour lui demander de prescrire s'il doit demeurer en Allemagne ou revenir occuper son poste aux Pays-Bas. Le Roi lui a fait savoir qu'il devait revenir. La conclusion de la paix avec les Turcs enlève toute raison d'être à son séjour là-bas. Cependant, avant de communiquer cet ordre, le Roi veut connaître l'avis de l'Archiduc et apprendre de lui où la présence de l'intéressé est la plus utile.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 311 (1).

385. Burgos, 21 novembre 1615. — *Philippe III à Albert.*

Par les lettres de l'Archiduc et de Spinola le Roi s'est rendu compte de l'état de la question de Juliers et de la nécessité de tenir l'armée sur pied.

(1) Le 15 janvier 1616, l'Archiduc fait savoir que Bucquoy est rentré aux Pays-Bas avec une permission limitée de l'Empereur et qu'il a repris ses charges. L'Archiduc se prononce nettement en faveur de sa permanence aux Pays-Bas (fol. 24).

Il a prescrit au président du Conseil des Finances d'organiser l'envoi des provisions nécessaires, conformément à la demande de l'Archiduc. Il a fait faire des démarches à Paris par le duc de Monteleon et Inigo de Cardenas. Il sera heureux si l'Archiduc veut le tenir au courant de ce qui se passe en la matière.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 305.

386. Burgos, **21** novembre **1615**. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a appris qu'on a prêté dans la cavalerie et dans l'infanterie des compagnies (1) afin de donner le titre de capitaine et la solde y afférente à certaines personnalités. C'est là un abus notoire qu'il eût fallu éviter. Le Roi prescrit que ceux qui ont ainsi prêté leur compagnie soient privés de leur solde et que les compagnies demeurent aux ordres de ceux à qui on les a prêtées. A l'avenir on ne peut faire de nomination qu'à la suite d'un décès, d'une résignation ou d'une promotion. Le Roi sera heureux de recevoir l'avis que cet ordre a été exécuté.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 178, fol. 307.

387. Bordeaux, **4** décembre **1615**. — *Le duc de Monteleon à Albert.*

Le Roi a chargé Monteleon d'accompagner la Reine de France, sa fille, et d'aller prendre la direction de l'ambassade de Paris. Le diplomate proteste de ses bonnes dispositions vis-à-vis de l'Archiduc. Il a d'ailleurs reçu ordre du Roi d'entretenir une correspondance régulière avec Albert. La lettre se termine par le récit de la joyeuse entrée de Louis XIII et de sa femme à Bordeaux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 537, fol. 125.

388. Bruxelles, **12** décembre **1615**. — *Albert au duc de Lerme.*

Inigo de Borja a fait part à l'Archiduc du zèle avec lequel le ministre veille aux affaires qui les concernent lui et l'Infante, particulièrement

(1) *companias de prestado... con fin de dar nombres de capitanes.*

en matière de provisions. Albert remercie et espère qu'il en sera encore ainsi à l'avenir (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 301.

389. Bruxelles, **12** décembre **1615**. — *Albert à Inigo de Borja.*

L'Archiduc a pris connaissance du rapport de Borja relatif à l'état de la négociation qui lui a été confiée et des démarches qu'il a déjà faites. Il espère que le châtelain les continuera jusqu'au moment où les provisions seront arrangées. Il faut absolument qu'elles viennent sans tarder sous peine de s'exposer aux plus grands dommages. L'Archiduc a écrit au même sujet au duc de Lerme et au marquis de Las Siete Iglesias.

Secrétairerie d'État et de Geurre, reg. 537, fol. 127.

390. Bruxelles, **2** janvier **1616**. — *Mancicidor à Philippe III.*

Le lieutenant bailli de Dunkerque vient de s'emparer d'un certain Conrard Pieterssen, qui était venu de Middelbourg à Dunkerque avec un tonneau et une caisse remplis de monnaies fausses (2) et de figurines de plomb (3). Le prisonnier a reconnu qu'il était originaire de Westphalie, bijoutier (4) de son métier, et qu'il avait fait l'année précédente un séjour à Séville. Là il s'était lié avec un certain André Herle et avait conclu un contrat qu'on a retrouvé dans le coffre. Ce Herle réside présentement avec sa femme à Middelbourg et tente d'introduire en Espagne des fausses monnaies et des figurines de plomb. Il paraît que sont intéressés à ce trafic un Français Jacques Paisse, un Brabançon Raymond Van Noy et un Brugeois Jérôme Marquier, qui tous trois résident à Séville. Le prisonnier a reconnu avoir aidé à la fabrication de semblables figurines et avoir reçu à cette occasion dudit Herle 100 ou 200 florins.

Mancicidor a fait part de ces renseignements et des autres aveux du

(1) Le même jour une lettre semblable est envoyée au marquis de Las Siete Iglesias (*Ibid.*)

(2) *quartos falsos.*

(3) *figuros de plomo.*

(4) *platero.*

prisonnier à l'Archiduc, qui lui a prescrit d'écrire au Roi, pour qu'il puisse incontinent faire arrêter les complices de ce trafic de fausses monnaies. Si les inculpés prennent connaissance de l'emprisonnement de Pieterssen, ils pourraient s'enfuir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 5.

391. Bruxelles, 2 janvier 1616. — *Albert à Philippe III.*

Jacques Vanderval, habitant de Dunkerque, a remis un mémoire relatif aux exportations d'or qui se font d'Espagne, au grand préjudice du service royal. L'Archiduc le soumet à l'examen du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 3.

392. Bruxelles, 4 janvier 1616. — *Mancicidor à Philippe III.*

Jacques Vanderval a donné des indications au sujet de certaines pratiques usitées pour frauder les droits du Roi.

Lorsque les flottes reviennent des Indes et sont à l'ancre devant San Lucar, diverses embarcations vont à leur rencontre et chargent de bord à bord des métaux précieux, de l'indigo et de la cochenille. Il y aurait lieu de prendre des mesures pour éviter ce trafic. Il faudrait avoir un agent à Dunkerque pour saisir les marchandises arrivées de la sorte, et on pourrait se servir à cet effet dudit Vanderval, qui se montre zélé pour le service royal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 9.

393. Madrid, 8 janvier 1616. — *Inigo de Borja à Albert.*

Borja regrette de n'avoir pas eu plus de succès dans ses démarches. Il a multiplié ses efforts pour faire arranger les provisions suivant le désir de l'Archiduc. Tous avaient assuré qu'il en serait fait ainsi, le Roi l'avait

(1) Il y a en annexe (fol. 4) un écrit très court dudit Vanderval. On y indique que le trafic se fait à Séville et à San Lucar. Il faudrait avoir un agent secret pour surveiller les vaisseaux hollandais qui viennent faire leur chargement dans ces ports, prescrire une visite sérieuse de ces bâtiments qui y ferait découvrir des métaux précieux. A signaler ce détail : les Hollandais — prétend l'auteur — paient les droits du Roi en monnaie fausse.

aussi promis et avait donné au président du Conseil des Finances l'ordre reçu, du moins d'après les déclarations de Juan de Ciriza. Cependant, les provisions nouvelles demeurent fixées à 130,000 écus comme l'année précédente. Les mensualités sont payables à la fin du mois, alors que le président s'était déclaré d'accord avec Urquina et Borja pour fixer le payement au commencement du mois.

Borja a fait remettre au duc de Lerme et au marquis de Las Siete Iglesias les lettres de l'Archiduc. Il a lui-même représenté à nouveau à Philippe III et à ses ministres que les 130,000 écus sont insuffisants pour le maintien de l'armée. Il a demandé qu'en plus des effets de cet import, qu'on envoie avec le présent courrier, on en négocie d'autres jusqu'à concurrence de 150,000 écus. Les conseillers d'État ont promis de faire leur possible et ont rendu trois consultes à ce sujet. Borja leur a représenté que les Espagnols en service aux Pays-Bas sont peu nombreux, qu'il faudrait envoyer des renforts, ce qu'on pourrait faire le plus facilement de Milan.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 537, fol. 130.

394. Bruxelles, 12 janvier 1616. — *Albert à Philippe III.*

L'infanterie espagnole, qui a débarqué récemment à Dunkerque, était en si mauvais état qu'il a fallu établir un hôpital pour soigner les hommes, sans quoi le plus grand nombre seraient morts. L'Archiduc a préposé à cet effet le Contador Pedro de Quintano, qui vient de mourir. Il recommande à la générosité royale la femme du défunt, Claire van Schor et ses onze enfants. C'était un vieux serviteur, qui avait trente-trois années de services dans la Pagadorie générale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 15 (1).

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 12 janvier 1615, pour la comtesse douairière de Solre (fol. 19); pour la veuve de Diego Ortiz, gouverneur de Dunkerque (fol. 20); le 13 janvier, pour Dermicio Omallun (fol. 26); pour l'Électeur de Mayence (fol. 36); pour Ferdinand de Boisschot (fol. 38); pour la comtesse de Berlaimont (fol. 40); pour les religieuses Carmélites déchaussées à Louvain (fol. 44); le 21 janvier, pour Guillaume Ferdinand van Efferen, gouverneur de Schaffenbourg (fol. 51); le 23 janvier, pour Emmanuel de la Baulme, comte de Saint-Amour (fol. 52); le 25 janvier, pour Luis de Velasco (fol 53); le 4 février, pour Inigo de Borja (fol. 67); le 19 février, pour Charles de Bonniers (fol. 73); pour les comtes Frédéric de Berghes et de Berlaimont

395. Bruxelles, 15 janvier 1616. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc désire procurer au Roi une ample information sur les matières traitées par ce dernier dans ses lettres du 21 novembre, et il députe à cet effet en Espagne pour y faire rapport Francisco de Ibarra, gentilhomme de sa chambre, capitaine espagnol.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 46.

396. Bruxelles, 15 janvier 1616. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc a reçu la lettre royale annonçant l'arrivée des provisions. Elles sont de toute nécessité. On se trouve ici sans aucune ressource, dépourvu de tout moyen de payer la troupe. Un retard pourrait entraîner les plus grands inconvénients et causer un désordre irrémédiable. L'Archiduc renouvelle donc ses instances. Il approuve les démarches que le Roi a fait faire à Paris pour l'arrangement de l'affaire de Juliers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 25.

397. Madrid, 25 janvier 1616. — *Philippe III à Mancicidor.*

Le Roi a pris connaissance des déclarations faites par Conrard Pieterssen, — celui qui a été arrêté par le bailli de Dunkerque, — pour le trafic des fausses monnaies. Mancicidor a bien agi en en rendant compte. On a immédiatement donné des ordres à Séville et on a appris que saisie avait été faite des biens de ses complices. Mancicidor enverra sans délai les accusations et les renseignements que Pieterssen a fournis à leur sujet. Chaque fois que l'Archiduc écrit à Madrid, il faut en faire part à temps au marquis de Guadaleste. Mancicidor soignera, lui aussi, qu'il soit fait ainsi [1].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 53 [2].

(fol. 75); pour Francisco de Batefort, fils du baron de Dramelay (fol. 88); pour le baron de Licques (fol. 82); le 25 février, pour le comte Henri de Berghes (fol. 83); le 2 mars, pour le baron de Balançon (fol. 85); le 2 mars 1616, pour Hurtuño de Ugarte (fol. 91); pour le prince de Barbançon (fol. 95); pour Pedro de San Juan (fol. 97); le 3 mars, pour Juan de Rivas (fol. 100); le 8 mars, pour le comte d'Hoogstraeten (fol. 107); pour la duchesse douairière d'Arschot (fol. 109); pour Matheo de Urquina (fol. 111).

(1) Le 17 mars le Roi demande de nouvelles explications pour pouvoir vider cette affaire (fol. 60).

(2) Voir une lettre du 19 février recommandant Charles de Bonnières (fol. 54).

398. Madrid, 25 janvier 1616. — *Philippe III à Albert.*

Le marquis de Guadaleste a reçu ordre de faire rapport à Madrid de tout ce qui se passe aux Pays-Bas. Pour qu'il puisse d'autant mieux le faire, Albert l'avertira chaque fois qu'il a l'intention d'expédier un courrier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 57.

399. Bruxelles, 4 février 1616. — *Albert à Philippe III.*

L'archiduc Ferdinand a fait rapport à Albert des insolences et des hostilités commises par les Vénitiens dans certains territoires de la Croatie. Il y a là une violation manifeste de la paix conclue trois ans auparavant. L'Empereur a fait en vain des représentations à l'ambassadeur vénitien accrédité à sa Cour. Il s'est adressé alors à l'Archiduc pour obtenir assistance contre ses ennemis et ceux de la maison de Habsbourg, demandant qu'il intercède auprès du Roi. L'Archiduc exécute sa mission.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 62.

400. Bruxelles, 4 février 1616. — *Albert à Philippe III.*

Annonce de l'arrivée des lettres de provision à concurrence de 1 million 560,000 écus, montant des crédits alloués pour un an. La quote est ainsi réduite à 130,000 au lieu de 150,000 par mois. On a représenté pourtant que ce dernier chiffre constituait le minimum indispensable. L'Infante et l'Archiduc remercient le Roi avec effusion des faveurs qu'il leur prodigue et de sa sollicitude pour les affaires des Pays-Bas. Ils conviennent que le Roi a fait son possible. On assurera la bonne distribution de l'argent envoyé et le maintien de l'armée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 65.

401. Bruxelles, 4 février 1616. — *Albert à Inigo de Borja.*

Les provisions sont arrivées. Elles n'ont pas l'import qu'on espérait, mais l'Archiduc remercie malgré tout le châtelain des diligences qu'il a

faites. Il le prie encore d'insister pour obtenir le complément jusqu'à 150,000 écus et de demander l'envoi de renforts espagnols.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 537, fol. 138.

402. Madrid, 16 février 1616. — *Francisco de Ibarra au duc de Lerme.*

L'Archiduc a reçu les lettres royales du 21 novembre précédent. La première prescrit de ne pas payer leur solde aux capitaines qui ont abandonné leurs compagnies immédiatement après leur nomination. Ibarra a représenté au duc de Lerme, au nom d'Albert, combien celui-ci était irrité de ce qu'on ait pris semblable résolution exclusivement sur la foi d'un racontar. Le Roi eût dû, au préalable, demander des indications à l'Archiduc, qui est dévoué plus que personne à son service. La réalité est qu'à la suite des guerres passées il est resté dans l'armée de nombreux officiers dignes d'être promus au commandement d'une compagnie. Comme l'occasion ne devait pas se présenter de le faire dans de longues années, l'Archiduc a fait des promotions à titre honorifique pour encourager ces sujets. Il n'en résulte aucun détriment pour les finances royales, car comme on peut le voir par le rapport du Contador de l'armée il n'y a que quatre de ces officiers qui soient restés en place et ont obtenu de ce chef une augmentation de traitement. Ibarra donne la liste de ceux qui ont été l'objet de cette faveur avec l'indication de leurs états de service. La révocation de la mesure ainsi prise serait un affront pour Albert.

La seconde lettre prescrit d'écarter des rangs de l'infanterie espagnole certains sujets d'autres nationalités. Albert a écrit à diverses reprises sur la nécessité d'y admettre quelques militaires non espagnols, pour concilier à la nation espagnole la sympathie de la population. L'exécution des ordres royaux provoquerait l'exaspération des habitants, leur semblerait un indice de défiance, les pousserait à se montrer moins aimables. L'Archiduc a donc décidé de suspendre l'exécution de cet ordre. La troisième concerne Melchior de Espinosa, que le Roi soupçonne de n'avoir pas accompli toutes les obligations qu'il avait envers lui. Albert serait déshonoré si les faveurs qu'il accordait au nom du Roi étaient dans la suite révoquées. Il prétend ne jamais en accorder, sinon dans l'intérêt

de son service. Il voudrait toujours être entendu au préalable. Il propose de faire une enquête au sujet d'Espinosa.

L'Archiduc supplie le Roi de ne pas prêter l'oreille à des rapports sinistres qui lui sont faits par des gens intéressés, avant d'avoir entendu son avis. Il proteste de son dévouement. Il a chargé Ibarra de le représenter par écrit au duc de Lerme.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 537, fol. 146.

403. Madrid, 23 février 1616. — *Francisco de Ibarra à Albert.*

Ibarra a fait demander audience au duc de Lerme. Celui-ci l'a reçu et assuré de ses bonnes dispositions envers l'Archiduc. Il s'est plaint de ne pouvoir assister à toutes les séances du Conseil d'État. Il prétend que s'il avait été présent, les lettres dont Albert se plaint n'auraient pas été écrites. A son avis, tout ce qui concerne les Pays-Bas doit être communiqué d'abord à Albert et ne peut être résolu par le Roi que d'après son avis. Le duc de Lerme veillera à ce qu'il en soit ainsi. Dans les affaires présentes, on remédiera comme l'Archiduc indique. Telle est la substance de sa réponse. Il a demandé un écrit sur l'objet des doléances de l'Archiduc. Celui-ci pourra prendre connaissance du mémoire qu'Ibarra lui a remis et qu'il a envoyé à Mancicidor (1).

Ibarra a eu aussi audience du Roi. Le Souverain a déclaré qu'il examinerait la chose et donnerait satisfaction à Albert. Il a vu aussi Uceda et tous les conseillers d'État, sauf le Confesseur. Ils ont fait preuve des meilleures dispositions et la décision sera sans doute conforme aux désirs de l'Archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 537, fol. 143.

404. Madrid, 2 mars 1616. — *Philippe III à Albert.*

On a reconnu des inconvénients au fait de confier certaines charges à des Italiens qui n'étaient pas vassaux du Roi et sont dans la suite passés au service d'autres princes. En conséquence, chaque fois qu'on dési-

(1) C'est le document analysé ci-dessus nº 402. Voir les remerciements de l'Archiduc à Ibarra en date du 21 mars (fol. 156).

gnera un Italien, ou un autre individu de nationalité quelconque, mais non sujet du Roi, pour un poste de capitaine ou un grade supérieur, on lui imposera le serment que jamais il ne prendre les armes contre le Roi, sinon pour la défense de son prince naturel.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 89.

405. Madrid, 2 mars 1616. — *Philippe III à Mancicidor.*

Le Roi a examiné la lettre que le Secrétaire lui a écrite et aussi celle adressée au duc de Lerme, dans lesquelles il explique la procédure suivie par lui et les autres ministres en service aux Pays-Bas. Il exprime sa plus entière satisfaction au Secrétaire d'État et de Guerre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 58.

406. Madrid, 2 mars 1616. — *Philippe III à Mancicidor.*

Nécessité de poursuivre l'affaire du serment à prêter par les provinces. Le Roi a écrit à ce sujet à Spinola. Il faut aussi que Mancicidor s'emploie en ce qui le touche à écarter les difficultés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 59.

407. Bruxelles, 3 mars 1616. — *Mancicidor à Philippe III.*

Le Secrétaire d'État a reçu la lettre royale accusant réception de l'avis de l'emprisonnement de Conrard Pieterssen. Il a depuis envoyé à Madrid la copie des actes du procès. L'inculpé est toujours détenu en prison jusqu'à ce que le Roi ait décidé de son sort.

Mancicidor fait part à Guadaleste de tous les courriers que l'Archiduc expédie en Espagne. Le départ du présent courrier est retardé jusqu'à ce que l'Ambassadeur ait remis ses lettres. Si un autre avis a été donné au Roi, il est contraire à la vérité.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 99.

408. Bruxelles, 8 mars 1616. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet du payement des pensions dues aux veuves des soldats. L'Archiduc prétend avoir appliqué à cet effet 2,000 ducats, prélevés sur les crédits de l'armée. Il les a partagés entre les intéressées, en proportion de la solde dont jouissaient jadis leurs maris (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 117.

409. Bruxelles, 8 mars 1616. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc a remis par écrit à Irrarazaval l'ordre de se rendre à la maison de Spinola et y prendre ses ordres chaque fois que celui-ci le fera appeler pour des affaires ayant trait au service des finances royales. Il ajoute que telle est la volonté royale et qu'elle a été notifiée à Spinola (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 113 (3).

410. Madrid, 17 mars 1616. — *Philippe III à Mancicidor.*

Mancicidor a communiqué à Juan de Ciriza des détails sur les armements que font les Hollandais pour se rendre dans les Indes orientales et occidentales. Le Roi en a pris connaissance. Au sujet des doléances des Hollandais à propos du mauvais accueil qu'on leur réserve à Lisbonne, Mancicidor devra s'informer en détail du fondement de ces griefs de façon à ce qu'on puisse y remédier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 64.

(1) Voir en annexe le tableau de la répartition du crédit cité (fol. 118).
(2) Voir la copie de l'ordre donné à Irrarazaval daté du 20 février (fol. 114).
(3) Il faut signaler encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 8 mars 1616, pour Conatio O'Neil (fol. 116); le 16 mars, pour Francisco de Toar, gentilhomme de la bouche (fol. 119); le 17 mars, pour le colonel Griffin Markan (fol. 122); le 19 mars, pour la comtesse de Berlaimont (fol. 129); le 21 mars, pour le comte de Bucquoy (fol. 134); le 30 mars, pour Richard de Merode (fol. 143); le 1er avril, pour Pedro de Gomecourt, gentilhomme de la maison de l'Archiduc (fol. 145); le 8 avril, pour Antoine de Beaufort (fol. 147); le 14 avril, pour Cosme Massi (fol. 151); pour Martin de Galaretta (fol. 152); pour le maître de camp Maximilien de Huchin (fol. 155); le 20 avril, pour le prince de Barbançon (fol. 158); pour Pedro de San Juan (fol. 168).

RIJKS UNIV. GENT

411. Madrid, 19 mars 1616. — *Philippe III à Mancicidor.*

Le Roi a examiné la teneur de la déclaration faite à Mancicidor par Jacques Vanderval, citoyen de Dunkerque, au sujet des exportations d'or et d'argent que des étrangers viennent chercher à Séville et à San Lucar. Il a pris des mesures et a chargé Albert d'établir des surveillants à Dunkerque et dans les autres ports.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 65.

412. Madrid, 20 mars 1616. — *Inigo de Borja à Albert.*

Le maître de camp a recommencé ses instances auprès de tous les ministres pour obtenir le complément des provisions, jusqu'à concurrence de 150,000 écus. Ciriza a répondu que pour le moment on n'augmenterait pas les crédits envoyés. Il a insisté sur toutes les difficultés qu'il avait rencontrées. La moindre n'est pas l'entêtement du président du Conseil des Finances. Ciriza a déclaré qu'il espérait qu'on pourrait envoyer des renforts espagnols.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 537, fol. 154.

413. Madrid, 23 mars 1616. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a pris connaissance du rapport de l'Archiduc relatif à l'érection d'une *Junta de Hazienda*. Il estime que si l'on voulait appliquer strictement les règles qui ont été tracées pour la bonne distribution des crédits, on pourrait se passer d'établir cet organisme. Si l'on agit autrement, il faudra y recourir pour veiller à ce que les provisions soient employées exclusivement à l'entretien de l'armée et non au payement d'anciennes dettes. Il faut que rien ne se fasse sans qu'il en ait été rendu compte au préalable à l'Archiduc et qu'on ait obtenu son approbation. L'Archiduc examinera toute la question. Il fera ensuite connaître son avis au Roi, pour que celui-ci puisse prendre une décision finale quant à l'établissement de la jointe.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 141.

414. Madrid, 23 mars 1616. — *Philippe III à Albert.*

Francisco de Ibarra a remis au Roi la lettre dont l'Archiduc l'avait chargé et lui a fait amplement rapport sur diverses affaires. Le Roi admet les explications données par l'Archiduc au sujet des « compagnies prêtées » (1), mais désire qu'on évite à l'avenir de faire de pareilles promotions.

Pour ce qui concerne l'admission dans les rangs de l'infanterie espagnole de soldats d'autres nations, Philippe III rappelle que jadis on ne le permettait que pour des seigneurs des Pays-Bas, sur la demande du père de l'intéressé qui sollicitait en cela une faveur particulière. Il veut que pour l'avenir on reste dans cette norme. On ne permettra pas la chose à tout le monde (2). Seulement, il faut éviter que la population n'en prenne ombrage. Aussi l'Archiduc ne communiquera-t-il cet ordre à personne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 135 (3).

415. Bruxelles, 20 avril 1616. — *Albert à Philippe III.*

Accusé de réception des derniers ordres royaux relatifs à la distribution des finances. L'Archiduc prétend que les directives du Souverain sont observées ponctuellement, sauf pour de petits payements, en cas de force majeure. Il a prescrit à Spinola de continuer à veiller à l'observation de ces prescriptions. Il proteste que nul ne sert mieux le Roi en cette matière que le Marquis. L'Archiduc demande donc que rien ne soit changé à l'organisation du service des finances. Il faut éviter de donner foi à des gens qui, poussés par des motifs d'ordre personnel, cherchent à entraver l'action de ceux qui désirent véritablement le bien du service. Si l'Archiduc vient à apprendre quelque chose de nuisible, il en fera part au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 174.

(1) *companias de prestado.*
(2) *Generalidad.*
(3) Le 20 avril, l'Archiduc promet de se conformer à ces ordres (fol. 165).

416. Bruxelles, 20 avril 1616. — *Albert à Philippe III.*

Philippe III a fait savoir à l'Archiduc que le roi d'Angleterre s'efforçait de dissoudre le tercio irlandais qui servait dans l'armée des Pays-Bas. Il faut veiller avec soin à la conservation de cette unité. A l'heure actuelle elle comprend 1,070 soldats, y compris les deux compagnies anglaise et écossaise. Les crédits s'élèvent à 1,047 écus, ainsi qu'il résulte du rapport ci-joint d'un contador de l'armée (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 162.

417. Bruxelles, 21 avril 1616. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de l'affaire de Conrard Pieterssen. Le Conseil privé a pris connaissance des ordres royaux au sujet de la vérification minutieuse à faire de toutes les charges alléguées contre lui et de son châtiment. Les Conseillers estiment qu'il convient d'attendre le résultat de l'action intentée à Séville contre ceux qui y ont été arrêtés à la suite de ses déclarations. Ils ajoutent qu'il vaudrait mieux le transporter en Espagne, où on pourrait lui infliger le châtiment qu'il mérite.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 182.

418. Bruxelles, 21 avril 1616. — *Mancicidor à Philippe III.*

Remerciements chaleureux pour la satisfaction que le Roi a témoignée de la conduite du Secrétaire. Les doléances des Hollandais à propos du mauvais traitement qu'on leur a réservé à Lisbonne ont été formulées en termes généraux. Mancicidor les a transmises au Roi avec la copie de la lettre que les Hollandais ont écrite à ce propos à Verreycken. On pourra contrôler le bien-fondé de leurs réclamations; il semble à Mancicidor qu'elles procèdent exclusivement du désir de se plaindre (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 183.

(1) Voir le rapport en annexe (fol. 163-164).

(2) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 26 avril 1616, pour le capitaine Benoît Spinola (fol. 184); le 13 mai, pour Ferdinand de Boisschot (fol. 197); le 7 juin, pour l'Électeur de Cologne (fol. 231); pour le président Richardot (fol. 232); pour Gabriel de Roye (fol. 233); le 10 juin, pour Marcel de Judice (fol. 235); pour le capitaine irlandais Guillaume Walsche (fol. 239).

419. Bruxelles, 30 avril 1616. — *Albert à Philippe III.*

Nouvelles instances pour que le Roi fasse connaître ses intentions au sujet de la succession de la dignité de roi des Romains et qu'il envoie à Balthazar de Zuniga les crédits nécessaires à l'exercice de sa charge (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg, 179, fol. 185.

420. Aranjuez, 10 mai 1616. — *Philippe III à Albert.*

Anselme Prévost, marchand de Saint-Omer, a fait des propositions au sujet de l'érection d'un port près de Gravelines. Il prétend qu'il n'en coûterait rien au trésor royal et qu'il en résulterait un grand avantage pour le pays. Albert est prié d'examiner la question.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 192 (2).

421. Madrid, 10 mai 1616. — *Philippe III à Albert.*

L'Archiduc a fait part au Roi du décès du gouverneur de Cambrai, Juan de Rivas. Eu égard à l'importance de ce gouvernement, Philippe III le confie au maître de camp Ferdinand Giron, dont il fixe la solde.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 195 (3).

422. Madrid, 31 mai 1616. — *Philippe III à Albert.*

Ordre d'assurer le maintien des prérogatives auxquelles a droit le veedor général Irrarazaval, en particulier en ce qui concerne la revue des troupes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 217-219 (4).

(1) Voir une seconde lettre à ce propos, en date du 28 mai (fol. 213).

(2) Voir en annexe (fol. 193) le mémoire, d'ailleurs très court, de Prévost.

(3) Voir la réponse de l'Archiduc datée du 5 juillet (reg. 180, fol. 3).

(4) Voir encore une autre lettre à ce sujet, le 12 juin suivant (fol. 240). — Dans sa lettre du 5 juillet, l'Archiduc explique qu'Irrarazaval n'a aucune raison de se plaindre (reg. 180, fol. 16).

423. Madrid, 31 mai 1616. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a appris que dans les places fortes et les villes de garnison, les commandants et gouverneurs fixent les prix des denrées à des taux excessifs, ce qui rend l'existence impossible aux soldats. Ces mêmes gouverneurs profitent seuls de certaines impositions que paient les civils et tolèrent d'autres abus. Ordre de remédier à cette situation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 221.

424. Madrid, 31 mai 1616. — *Philippe III à Albert.*

Lors de la campagne dernière, en vue des opérations à exécuter dans le pays de Clèves et de Juliers, on a retiré les vétérans des garnisons. On a prescrit aux gouverneurs des villes de lever des recrues pour les remplacer. En réalité ils n'ont guère réuni que des individus renvoyés par l'ennemi et dont on doit se défier. En plus, parmi les compagnies recrutées dans le voisinage des places fortes, on comprend parfois pour la moitié des ouvriers qui figurent à la revue et puis s'en retournent. Il faudrait renvoyer cette troupe et la remplacer par des compagnies de Wallons. L'Archiduc examinera la question et prendra les dispositions opportunes. Il évitera aussi que les fonctionnaires administratifs ne perçoivent des taxes indues.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 225 [1].

425. Madrid, 10 juin 1616. — *Philippe III à Albert.*

On a appris que Spinola octroie des *ayudas de costa* et dispense les fonctionnaires comptables de certaines formalités qui seraient nécessaires pour le paiement de ces faveurs. C'est là une nouveauté à laquelle il faut mettre fin. Albert donnera l'ordre voulu à Spinola.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 237.

(1) Voir la réponse de l'Archiduc, datée du 5 juillet (reg. 180, fol. 10).

426. Madrid, 12 juin 1616. — *Philippe III à Albert.*

Irrarazaval a fait savoir au Roi que le maître de camp Juan de Rivas est mort, en spécifiant que de sa succession il faut payer à chacun de ses fils 8,000 florins et laisser le reste au Roi. Albert doit prescrire à Irrarazaval de s'informer exactement de cette affaire et de veiller à son exécution.

Le même Veedor a envoyé à Madrid copie du contrat récemment conclu pour la fourniture du pain de munition. On a permis à cette occasion de faire des prélèvements sur les réserves des places fortes. On aurait dû éviter cela à cause de l'inconvénient qu'il y a à laisser ces places sans approvisionnements. En plus, la conclusion de semblables contrats est de la compétence du Veedor et le Roi désire que l'Archiduc lui en laisse la charge à l'avenir [1].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 179, fol. 240.

427. Dôle, 20 juin 1616. — *Le Parlement de Dôle à Albert.*

Le Parlement a pris connaissance d'une lettre écrite au comte de Champlite par l'Archiduc à propos de la levée à faire en Bourgogne de quelque 4,000 hommes pour le service du Roi. On veut aussi éviter le passage des gens de guerre de Bourgogne en Savoie et l'enrôlement des Bourguignons dans les armées étrangères. Le Parlement a fait rédiger un édit à ce sujet. L'Archiduc a prescrit que la levée en question ne se fasse qu'en cas de stricte nécessité et rapidement. La Bourgogne étant petite, éloignée des autres provinces des Pays-Bas, environnée de pays étrangers, on a toujours évité d'y faire de grandes levées. On a voulu ménager les princes étrangers. C'est pourquoi Charles-Quint et Philippe II se sont toujours contentés de recrutements restreints. Le chiffre de 4,000 hommes est trop élevé; on ne pourrait plus, en cas de besoin,

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 14 juin 1616, pour les Carmes déchaussés de Louvain (fol. 242); le 18 juin, pour Francisco de Benavidès (fol. 246); pour le marquis de Montefalcone (fol. 247); pour Albert Strozzi (fol. 248); le 30 juin, pour le baron de Balançon (fol. 262); pour le comte Henri de Berghes et Pedro de San Juan (fol. 264).

réunir assez d'hommes pour la défense du pays. Le Parlement demande que si le recrutement doit se faire absolument, on prenne des mesures pour éviter les frais aux habitants.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 74.

428. Mariemont, 5 juillet 1616. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet des prérogatives à reconnaître au Veedor général. L'Archiduc prétend qu'il a décidé que seuls les hommes réellement présents sous les drapeaux seront payés. Il s'est réservé le droit d'assigner des traitements à des nobles et à d'autres personnes. Pareille disposition n'est pas contraire à l'intérêt du service royal. Il en résulte un bénéfice pour les finances. Si on laissait au Veedor le droit de concéder des traitements, les dépenses de l'armée augmenteraient. Puisque l'Archiduc ne transfère pas à un autre l'autorité qu'il enlève au Veedor, celui-ci n'a pas à se plaindre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 1.

429. Mariemont, 5 juillet 1616. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de l'ordre donné par le Roi de consacrer 30,000 ducats aux places fortes d'Anvers et de Gand. L'Archiduc déclare que la seconde a besoin de plus de réparations que la première.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 7.

430. Mariemont, 5 juillet 1616. — *Albert à Philippe III.*

Envoi d'un rapport sur l'alliance des villes hanséatiques avec les Hollandais. On fera toute diligence pour voir si on peut y remédier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 8 (1).

(1) Le rapport se trouve en annexe (fol. 9). On n'a pu encore se procurer le texte de la convention. Il semble qu'il s'agit d'une alliance générale. Les autorités de Hambourg ont déclaré récemment qu'ils feraient donner des explications à Philippe III et à Albert. Ils n'en ont encore rien fait. Leurs délégués, qui se sont rendus en Hollande pour terminer l'affaire des contributions à fournir en temps de guerre, ont passé par Bruxelles et Anvers. Ils n'en ont soufflé mot. L'Archiduc a décidé de leur faire entendre ses doléances, par l'intermédiaire d'un marchand qui était leur ami et puis par le trésorier général de

431. Mariemont, 5 juillet 1616. — *Albert à Philippe III.*

Envoi d'un rapport au sujet de la donation du comté de Hornes faite par les Hollandais à Henri de Nassau (1). Le reste de la lettre traite d'affaires particulières concernant les troupes espagnoles logées dans le pays de Juliers, Conatio O'Neill, fils du comte de Tiron, et Alonso de Melo.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 13 (2).

Robiano. Il a fait représenter que les Hanséates avaient été si bien traités par le Roi et n'avaient aucune raison de conclure cette alliance. Les délégués ont prétendu qu'ils avaient agi par crainte du roi de Danemark et dans le but d'assurer leur commerce. Ils ont affirmé n'avoir pas l'intention d'agir contre le Roi ni l'Archiduc. Robiano leur a exposé qu'en cas de rupture de la trêve avec les Hollandais, ils pourraient être entraînés dans une guerre. Les délégués ont répondu de façon confuse et finalement ont déclaré qu'ils aviseraient aux moyens de porter remède à cette situation.

On croit savoir que la contribution des villes hanséatiques est fixée à 17 % des frais de la guerre, ce qui est beaucoup. Le rapport donne la liste des villes qui se sont liées par cette convention.

(1) Le rapport se trouve (fol. 14). Il indique les avatars subis par le comté de Hornes à la suite de la cession faite en 1602 par Sabine d'Egmont.

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 5 juillet 1616, pour Anselme Prévost, marchand de Saint-Omer (fol. 20); pour Inigo de Borja (fol. 21); pour O'Sullevan Bearra, Irlandais (fol. 23); le 8 juillet, pour le comte d'Annapes (fol. 25); pour Philippe de Robles (fol. 26); pour le contador Pedro Coloma (fol. 27); le 9 juillet, pour Melchior d'Espinosa (fol. 30); le 11 juillet pour Adam van Afferen, conseiller de l'Électeur de Mayence (fol. 32); pour le comte de Cantecroy (fol. 35); le 30 juillet, pour Gilbert de Gand et Vilain (fol. 47); le 31 juillet, pour Philippe de Ayala, conseiller des finances (fol. 49); le 13 août, pour le maître de camp Marcel de Judici (fol. 69); pour N. de Vendegies, comte d'Estaires, chef des finances (fol. 70); pour Juan de Rivas (fol. 76); pour Henri de Berghes (fol. 79); pour Spinola (fol. 80); le 16 août, pour Fernand Giron (fol. 82); pour Anselme Prévost (fol. 84); pour Juan de Rivas (fol. 86); le 17 août, pour le colonel Sébastien Baur (fol. 91); pour Marguerite de Varik, veuve de Sancho Martinez de Leyva (fol. 93); pour Charles de Mansfeld, fils de Pierre-Ernest (fol. 96); pour Guillaume Verdugo, gouverneur de Gueldre (fol. 97); le 28 août, pour la princesse comtesse de Mansfeld (fol. 100); le 7 septembre, pour Pedro Sarigo Ribera (fol. 105); pour la marquise de Guadaleste (fol. 106); pour Thomas Stantvoort, naturel de Frise (fol. 108); le 10 septembre, pour le duc d'Arschot (fol. 119); pour Ferdinand de Boisschot et le prince de Ligne (fol. 125); pour Donatio O'Neill (fol. 127); pour Luis de Velasco (fol. 135); le 20 septembre, pour Fernando de Guevara et Luis de Velasco (fol. 146); le 16 septembre, pour Pedro Vaca de Soto, fils de Francisco Vaca de Benavides (fol. 162); le 30 septembre, pour l'Électeur de Mayence (fol. 164); pour Corneille O'Driscol (fol. 165); pour le baron Henri de Collorado (fol. 166); le 4 octobre, pour Charles de Santillier, gentilhomme de la bouche de l'archiduc Ferdinand (fol. 168); pour le comte de Solre (fol. 169); le 13 octobre, pour le prince d'Avellino (fol. 179); le 18 octobre, pour le marquis de Varambon (fol. 180); le 24 octobre, pour la duchesse douairière d'Arschot et son fils (fol. 184); le 29 octobre, pour Francisco de Irrarazaval (fol. 186); pour le marquis de Spinola (fol. 188); le 30 octobre, pour Manuel de Portugal (fol. 197); pour le duc d'Arschot (fol. 103); pour Luis de Velasco et Fernando de Guevara (fol. 205).

432. Mariemont, 5 juillet **1616**. — *Albert à Philippe III.*

Le Roi a exprimé le désir que le service des *gastos secretos* soit assuré exclusivement par l'Archiduc lui-même. Celui-ci objecte que la gestion en est confiée à Spinola, en sa qualité de surintendant des finances. Éloge du Marquis et du baron d'Auchy, qui vient d'être nommé capitaine de cavalerie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 17.

433. Bruxelles, 3 août **1616**. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc communique au Roi la lettre du Parlement de Dôle, en date du 20 juin précédent (n° 426). Il la commente en disant que si on n'observe pas la neutralité de la Bourgogne, on ne pourra se maintenir dans ce pays.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 73.

434. Bruxelles, 10 août **1616**. — *Albert à Philippe III.*

Recommandation en faveur de certains habitants de Bruxelles à qui le Roi doit plus de **32,000** ducats. Ces gens ont envoyé un délégué à la Cour, en **1614**, mais n'ont pas encore obtenu satisfaction. Il s'agit de pauvres, qui vivent de leur travail. L'Archiduc implore pour eux la générosité royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 51.

435. Bruxelles, 13 août **1616**. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet des affaires de Juliers. Il ne faut pas espérer un accord à cause de la mauvaise volonté des Hollandais. Il n'y a donc qu'à maintenir les troupes espagnoles dans les places qu'elles ont occupées. Si on les en retire, ces places seront prises par les Hollandais. Les Français ont peu coopéré à la conclusion d'un accord. Au sujet de la cession que le marquis de Brandebourg veut faire aux Hollandais, Albert reconnaît que si réellement ce projet existe on n'aura guère le moyen de s'y

opposer. Ils sont très amis. La cession sera préjudiciable, car les Hollandais prétendront que tout leur appartient et ne voudront pas évacuer les places qu'ils détiennent. Le duc de Neubourg s'est offert à céder son droit au Roi, moyennant une compensation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 55.

436. Bruxelles, 13 août **1616**. — *Albert à Philippe III.*

Le nerf de l'armée consiste dans l'infanterie espagnole. Il ne faut pas la démembrer en enlevant des hommes pour en faire des cavaliers. On emploie à cet effet des Wallons, qui sont aussi bons que ceux de n'importe quelle autre nation. On en trouve autant qu'on veut. Ce n'est qu'en cas de nécessité absolue qu'on accorde des congés aux Espagnols.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 78.

437. San Lorenzo, 16 août **1616**. — *Philippe III à Albert.*

Le marquis de Villafranca a fait rapport sur la mauvaise situation des affaires en Italie. Le Roi prescrit à Luis de Velasco de se rendre en Bourgogne avec 4,000 Wallons, et de là, avec en outre un groupe de Bourguignons, passer en Savoie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 88 (1).

438. San Lorenzo, 10 septembre **1616**. — *Philippe III à Albert.*

Le comte de Solre a fait savoir au Roi qu'une personne qualifiée de Hollande lui avait offert de venir en Espagne donner des indications sur le trafic des fausses monnaies. Albert doit examiner les documents relatifs à cette affaire et donner son avis sur le cas qu'on pourrait faire de cette proposition (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 113.

(1) Voir la réponse de l'Archiduc du 25 septembre (fol. 148 et suiv.).
(2) Voir les annexes (fol. 114). — Le 30 octobre, l'Archiduc a fait savoir qu'on a appelé de Hollande le sujet en question (fol. 211).

439. San Lorenzo, 10 septembre 1616. — *Philippe III à Albert.*

L'Archiduc a prescrit que les compagnies d'infanterie wallonne doivent se composer de 100 hommes, dont 50 mousquetaires. Par contre, il n'y a que 30 mousquetaires dans les compagnies espagnoles. Il y a là en temps de trêve un surcroît de dépenses qu'il faudrait éviter. Le Contador de l'armée a aussi introduit une nouvelle procédure. L'Archiduc doit veiller au maintien des traditions.

On a appris qu'on accorde des compléments de paie à des soldats natifs des Pays-Bas qui se trouvent dans les rangs de l'infanterie espagnole. On connaît aussi d'autres abus. Le Roi voudrait recevoir de l'Archiduc des informations à ce propos.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 186, fol. 121-123.

440. Saint-Laurent, 20 septembre 1616. — *Philippe III à Mancicidor.*

Ordre d'avertir l'Archiduc de tout ce que Mancicidor sait à propos de la ligue avec les Hanséates (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 66.

441. San Lorenzo, 20 septembre 1616. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a appris que les titulaires du poste d'auditeur général non seulement sont originaires des Pays-Bas, mais encore peu sympathiques à la nation espagnole. Le surintendant de la justice militaire, qui devrait être Espagnol, est Flamand. On estime en Espagne que s'il ne doit y avoir qu'un seul auditeur, il doit être Espagnol. Si l'on tient à la fois un auditeur et un surintendant, l'un doit être Espagnol et l'autre Flamand.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 140.

442. San Lorenzo, 7 octobre 1616. — *Philippe III à Albert.*

Le colonel anglais Griffin Markam a fait savoir que certains nobles anglais et écossais désirent prendre service dans l'armée royale et vivre

(1) Voir une autre lettre à ce sujet du 5 octobre (fol. 70).

dans une région où ils peuvent pratiquer le catholicisme. Il faudrait lever un régiment sur le modèle des unités allemandes (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 175.

443. Tervueren, 30 octobre 1616. — *Albert à Philippe III.*

Le blé a manqué cette année aux Pays-Bas. Remacle Roberti a représenté qu'il lui était impossible de tenir ses engagements quant à la fourniture du pain de munition. L'Archiduc lui a permis de mêler du seigle au froment.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 195 (2).

444. Bruxelles, 30 octobre 1616. — *Albert à Philippe III.*

Les archiducs Maximilien et Ferdinand se lamentent du retard de la décision royale par rapport à la question de la succession. Ils se plaignent du tort que ce retard cause à la maison de Habsbourg. L'Archiduc prie le Roi de hâter sa résolution.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 198 (3).

(1) Voir, en annexe, le mémoire de Markam (fol. 176). — Le 30 octobre 1616, Albert répond à cette lettre. Il n'est pas favorable au projet (fol. 194).

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 30 octobre, pour Manuel de Portugal (fol. 218), pour Fernand Giron (fol. 225); le 31 octobre, pour Francisco Vaca de Benavidès (fol. 231), pour Pedro Sarigo Ribera (fol. 233); le 9 novembre, pour Manuel de Portugal (fol. 235); le 12 novembre, pour Daniel Rintvleesch (fol. 244); le 18 novembre, pour le baron de Rhodes, Simon Rodriguez de Evora (fol. 249); le 30 novembre, pour le couvent de Saint-Maximin de Luxembourg (fol. 263), pour le veedor Luis Casuso de Maeda (fol. 265); le 1er décembre, pour le maître de camp Juan de Aranda (fol. 267); le 6 décembre, pour le comte de Ritberg et d'Emden (fol. 268), pour le comte de Tiron (fol. 270); le 6 décembre, pour Manuel de Portugal (fol. 272); pour les Anglais en service dans l'armée des Pays-Bas (fol. 271); le 7 décembre, pour Francisco Andia de Irrarazaval (fol. 277); le 10 décembre, pour le comte de Frezin (fol. 284); le 13 décembre, pour le duc de Neubourg (fol. 288); le 14 décembre, pour Irrarazaval (fol. 290); le 18 décembre, pour le duc d'Arschot (fol. 296), pour Fernand Giron (fol. 297), pour l'Anglais, Gabriel Denis (fol. 301), pour le duc d'Arschot, le maître de camp Maximilien de Houchin, et le comte de Solre (fol. 302), pour Luis de Velasco (fol. 304, pour le baron de Varambon (fol. 305).

(3) Voir une lettre du Roi relative à la question de la succession de Bohême et de Hongrie, le 14 novembre 1616 (fol. 247) et une deuxième, du 27 novembre (fol. 261). Il y a une lettre de l'Archiduc en date du 18 décembre (fol. 307) et une seconde du 22 décembre (fol. 316).

445. Bruxelles, 30 octobre **1616**. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de l'hôpital militaire. La troupe est si dispersée qu'il est difficile de soigner tous les malades. On tâchera de faire son possible.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 207.

446. Madrid, 19 novembre **1616**. — *Philippe III à Mancicidor.*

Le Roi a examiné les suggestions faites par Melchior van den Kerckhove pour interrompre le commerce des Hollandais aux Indes. L'Archiduc a reçu ordre d'entendre ce que dit cet homme et puis d'expliquer ce qu'il y a lieu de faire. Mancicidor s'informera lui aussi du fondement de ces propositions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 72.

447. Madrid, **29** novembre **1616**. — *Philippe III à Mancicidor.*

Par une lettre du secrétaire à Ciriza, le Roi a eu connaissance de la levée de 4,000 hommes qu'on fait en Hollande pour le compte des Vénitiens. Mancicidor expédiera en diligence un courrier pour faire connaître où en est cette affaire; en particulier, il donnera des précisions sur les navires qui doivent transporter cette troupe [1].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 523, fol. 71.

448. Londres, **7** décembre **1616**. — *Diego Sarmiento de Acuña, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, à Philippe III.*

Rappel d'un rapport antérieur du **24** septembre au sujet du conflit surgi entre Anglais et Hollandais à propos du commerce des draps et de la dissolution éventuelle de la compagnie commerciale établie à Londres et à Middelbourg.

L'ambassadeur espagnol a essayé par tous les moyens d'attiser la

[1] Voir encore une lettre du Roi à ce sujet en date du 27 novembre (fol. 76). — Le 29 mai 1617, il y a une lettre royale relative au marquis de Belveder (fol. 77).

querelle, malgré la faveur dont les Hollandais jouissent auprès des personnalités principales du gouvernement anglais. Il en a parlé au Roi, lui exposant qu'en Espagne et aux Pays-Bas on trouvait de la laine et des draps et que les habitants faisaient des instances pour qu'on prohibât l'importation des draps anglais. Les dispositions du Roi, influencé d'ailleurs par la Reine, sont très opposées aux Hollandais. Opposition que suscitent ces tendances hostiles de la part de certains ministres anglais. Tractations de l'ambassadeur avec le président de la compagnie commerciale anglaise nommé Aldreman. Elles ont eu lieu à l'intervention de l'agent accrédité à Londres par l'Archiduc. Sarmiento discute les propositions qu'on pourrait faire éventuellement aux Anglais tant de la part du Roi que de l'Archiduc [1].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 40.

449. Bruxelles, 18 décembre **1616**. — *Albert à Philippe III.*

Accusé de réception de la décision royale suspendant l'entrée en Bourgogne de Luis de Velasco. L'Archiduc a décidé de congédier les hommes qu'on levait dans cette province.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 300.

450. Madrid, **20** décembre **1616**. — *Philippe III à Albert.*

Ordre de rendre justice à certains Irlandais et Écossais débarqués à Dunkerque par un navire français.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 180, fol. 309.

451. Madrid, **24** décembre **1616**. — *Luis de Alarcon à Albert.*

Arrivée de la flotte. Ce qui reste pour le Roi ne dépasse pas 192,000 écus. Les nécessités ordinaires de l'année prochaine atteignent 5,000,000. Des négociations sont entamées avec les banquiers au sujet de la provision de l'armée des Pays-Bas. Elle ne dépassera pas

[1] Ce rapport est communiqué à l'Archiduc le 6 février suivant. Cf. tome 1er, p. 496.

1,550,000 écus. On ne saurait faire plus. Les ressources sont réduites à l'extrême. Si les banquiers acceptent les conditions le contrat sera conclu avant la Noël. Ils font de grosses difficultés. Hernando Carillo, d'accord avec Alarcon, fait tous les efforts nécessaires. Plus loin, Alarcon déclare que le contrat est conclu. Il comporte 8,300,000 écus, montant des besoins de la monarchie pour l'année prochaine. Les effets ont été transmis au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 483, fol. 182.

452. Bruxelles, 28 décembre 1616. — *Juan de Mancicidor au duc de Lerme.*

Le Secrétaire rappelle qu'il y a quelque temps déjà il a traité dans une lettre adressée au Duc la question des mesures à prendre pour l'éventualité du décès de l'Archiduc. Il faudrait que le Roi envoyât une réserve de 400 à 500,000 écus. Le Secrétaire répète la même recommandation. Il espère que l'Archiduc vivra longtemps, mais il le trouve si faible que toute maladie grave pourrait le mettre en danger. Le Roi en envoyant cette somme pourrait fixer l'endroit où il faut la déposer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 300.

453. Bruxelles, 18 janvier 1617. — *Albert à Philippe III.*

A la suite de la lettre royale relative à l'admission d'un agent hollandais à Madrid et du rapport adressé à ce propos par Juan de Ciriza à Mancicidor. On a fait toute diligence pour apprendre des particularités sur cette mission. Il en ressort qu'il ne s'agit pas de la part des États-Généraux de l'envoi d'un agent officiel, mais d'affaires purement particulières. L'Archiduc attendra les ordres ultérieurs du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 9 (1).

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 13 janvier 1617, pour la comtesse de Meghem (fol. 4), pour Henri van Gestel, président de Bois-le-Duc (fol. 5); le 14 janvier, pour Jean de Vigard, malinois (fol. 6); le 27 janvier, pour les soldats réformés de nationalité anglaise (fol. 20), pour le comte de Ritberg et d'Emden (fol. 23), pour les comtes de Tirone et de Tirconnel (fol. 24), pour les marquis de Havré et de

454. Bruxelles, 18 janvier 1617. — *Spinola à Philippe III.*

Philippe III a recommandé au Marquis de prendre garde pour le cas où le duc de Neubourg voudrait remettre au Roi ses droits sur les pays de Clèves et de Juliers. Cela se ferait si le duc de Brandebourg cédait ses prétentions aux Hollandais. Le Marquis prétend n'avoir plus rien appris à ce propos. Il proteste qu'il y prêtera l'attention requise. Il estime d'ailleurs que tôt ou tard on en viendra là. Il ne peut se figurer que les Hollandais veuillent restituer les places qu'ils occupent et dès lors le Roi n'évacuera pas celles où se trouvent ses troupes. Ces places sont d'ailleurs plus nombreuses et plus importantes.

Audience, 1465.

455. Bruxelles, 19 janvier 1617. — *Albert à Luis de Alarcon.*

L'Archiduc a vu par la lettre d'Alarcon du 24 décembre les difficultés soulevées à propos des provisions. Il se réjouit de ce que le contrat ait été conclu. Il remercie Alarcon de ses efforts.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 483, fol. 191.

456. Madrid, 21 janvier 1617. — *Philippe III à Albert.*

Affaire de la succession de Hongrie et de Bohême. Il y a lieu de presser la conclusion de cette affaire. Le Roi a donné pouvoir à Zuniga et à

Varambon et le comte de Firstemberg (fol. 25); le 2 février, pour Melchior d'Espinosa (fol. 31); le 3 février, pour Oghius Halun, Irlandais (fol. 34); 8 février, pour Louis Dorville (fol. 45); le 9 février, pour Cormacio O'Neill (fol. 46); le 16 février, pour Charles Alexandre de Croy, marquis de Havré (fol. 55); pour le banquier Franco Cataneo (fol. 60); le 23 février, pour le comte de Tirconnel (fol. 64); le 2 mars, pour Garcia de Pareja (fol. 76); le 7 mars, pour Richard de Merode (fol. 81), pour Patricio Hamilton, capitaine écossais (fol. 82); le 10 mars, pour Jean L'Hermite (fol. 84); le 11 mars, pour Fernando de Guevara (fol. 90); pour Vaca de Benavides (fol. 91); pour le marquis de Havré (fol. 98); le 27 mars, pour Francisco Melzo (fol. 115), pour Thomas de Mendieta (fol. 117); le 29 mars, pour le comte de Ritberg (fol. 118), pour Emmanuel de Portugal (fol. 121); le 31 mars, pour le maître de camp Juan de Menessès (fol. 124); le 3 avril, pour Guillaume Stravius, originaire de la Principauté de Liége (fol. 130); le 12 avril, pour Guillaume de Metternich (fol. 135); le 15 avril, pour le baron de Rochinol (fol. 136); le 25 avril, pour Cosme de Médicis (fol. 137).

Oñate (1) de conclure et s'en remet pour le reste aux déclarations que Zuniga fera à l'Archiduc. Au sujet de la ligue des princes catholiques, il faut persévérer dans la conduite suivie jusqu'ici (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 10.

457. Bruxelles, 27 janvier 1617. — *Albert à Philippe III.*

Le Roi a prescrit de lever aux Pays-Bas des marins pour prendre service dans les flottes espagnoles. L'Archiduc envoie un rapport au sujet des dépenses à faire à ce propos (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 17.

458. Bruxelles, 27 janvier 1617. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet des Irlandais et Écossais arrivés récemment à Dunkerque sur un navire français. Ceux qui avaient été condamnés aux galères ont vu leur peine commuée en celle du bannissement, comme le Roi l'a prescrit.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 21.

459. Bruxelles, 27 janvier 1617. — *Albert à Philippe III.*

Accusé de réception des lettres de provisions destinées à l'armée. Albert et Isabelle en désiraient fort l'arrivée et se confondent en remerciements. Promesse de distribution judicieuse.

Dans le cas où le duc de Brandebourg voudrait céder aux Hollandais ses droits sur Clèves et Juliers, Albert s'efforcerait d'obtenir du duc de Neubourg qu'il abandonnât les siens au roi d'Espagne. Le personnage qui a offert des révélations sur l'importation de fausses monnaies en Espagne vit en Hollande. Il a été invité à venir à Bruxelles mais il ne

(1) Nommé récemment ambassadeur ordinaire en Allemagne, ainsi qu'il résulte d'une dépêche du 16 juillet 1616 (fol. 14).
(2) Voir, en annexe, la lettre de Philippe III à Zuniga du 21 janvier (fol. 11).
(3) Voir le rapport en annexe (fol. 18).

l'a pas encore fait. L'Archiduc rendra compte ultérieurement de ce qui en est de l'achat du château de Montjoie par les Hollandais. Questions particulières relatives à Lope Diaz de Panga et Emmanuel de Portugal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 15.

460. Madrid, 30 janvier 1617. — *Philippe III à Albert.*

Au sujet du rapport de l'Archiduc par rapport aux mesures à prendre pour empêcher l'importation en Espagne de fausses monnaies et l'exportation de métaux précieux. Le Roi a appris que les personnes qui expédient leurs marchandises en Hollande doivent fournir des attestations qu'elles ont reçu du billon en payement de ces marchandises, sans quoi ils débarquent dans d'autres ports le billon qu'ils veulent importer. L'Archiduc tâchera de découvrir quels sont ces correspondants dont les Hollandais disposent, car de la sorte on pourra facilement empêcher cette fraude (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 28.

461. Bruxelles, 31 janvier 1617. — *Albert à Philippe III.*

Nouvelles demandes pour que le Roi fasse connaître sa décision en ce qui concerne la succession impériale (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 30.

462. La Haye, 11 février 1617. — *Les États-Généraux des Provinces-Unies aux Archiducs.*

On a appris que l'embargo a été mis à San Lucar, Cadix et autres ports d'Espagne sur plusieurs navires appartenant à des sujets des Provinces-Unies. Parmi eux se trouvaient des navires tout chargés et prêts à appareiller pour l'Italie et ailleurs. On a même débarqué la cargaison de certains. Perte considérable qui en résulte pour les intéressés et en

(1) Le 11 mars, l'Archiduc répond qu'on fait toutes les investigations possibles mais qu'il est difficile d'arriver à un résultat parce que le trafic se fait très secrètement (fol. 87).
(2) Voir la réponse royale du 16 février suivant (fol. 53).

général pour les Provinces-Unies; violation des conditions de la trêve, doléances amères. Les États-Généraux prennent leur recours aux Archiducs comme contractants de la trêve. Ils désirent obtenir par leur intermédiaire la levée de l'embargo et le dédommagement opportun. Ils se sont adressés au même effet à Philippe III et à leur commissaire Carel Carelsen van Cracan qu'ils ont envoyé en Espagne pour empêcher les violations de la trêve.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 69.

463. Bréda, 20 février 1617. — *Le prince d'Orange à Spinola.*

Le Marquis aura vu, par la lettre que le Roi lui a écrite, qu'il veut que les lettres de change que le prince détient soient payées à raison de 500 philippus par mois, jusqu'à concurrence du payement complet de la somme qui lui est due. Comme l'argent destiné au service de l'armée est arrivé, le prince a chargé Gabriel Ossorio de solliciter ce qui lui revient. Il prie Spinola de donner complète satisfaction à l'ordre du Roi. Protestations de serviabilité (1).

Audience, 1465.

464. Bruxelles, 26 février 1617. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de l'échange de certains prisonniers entre les Provinces-Unies et l'Espagne. On voit qu'il s'agit de part et d'autre de captures faites aux Indes. L'Archiduc attend les ordres du Roi. En attendant il a envoyé quelques secours aux intéressés dont la misère était bien grande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 71 (2).

465. Bruxelles, 26 février 1617. — *Albert à Philippe III.*

Le Roi a fait part à l'Archiduc des prétentions de Miguel Jousserand et Adrien Honoré de recevoir des titres de noblesse. L'Archiduc objecte

(1) *sera obligar a un servidor suyo de mas en mas en todas las occasiones de su servicio.*

(2) Voir, en annexes, un rapport sur les états de service des prisonniers espagnols se trouvant en Hollande (fol. 72), et une liste des sujets hollandais détenus en Espagne et au Portugal (fol. 73).

que les seigneurs des Pays-Bas qui émettent des prétentions de ce genre s'adressent à lui. Dans le cas où il s'avère que les intéressés réunissent les qualités et mérites nécessaires, l'Infante et Albert leur octroyent les titres requis comme à des gens qui sont leurs vassaux (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 67.

466. Bruxelles, 26 février 1617. — *Albert à Philippe III.*

Communication de la lettre écrite par les États-Généraux à propos de l'embargo mis sur leurs navires en Espagne. Les Archiducs supplient le Roi de leur faire justice.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 68.

467. Bruxelles, 11 mars 1617. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet du rapport de Diego Sarmiento relatif au commerce des draps anglais. L'Archiduc s'en remet à la teneur d'une note jointe à sa lettre et attend la réponse royale (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 85.

468. Madrid, 22 mars 1617. — *Philippe III à Albert.*

Au sujet des réclamations des Hollandais par rapport à l'embargo mis sur leurs navires. Le Roi envoie la copie des ordres qui ont été donnés à ce propos par le Conseil de Guerre. Il ajoute qu'on agit ainsi chaque fois que les escadres espagnoles sortent des ports du pays.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 110.

(1) *sciendo vasallos nuestros.*

(2) La note se trouve fol. 86. On y expose les mesures qui ont déjà été prises pour favoriser les relations commerciales des Pays-Bas avec l'Angleterre et le peu de succès qu'elles ont eu. On constate qu'il n'y aurait guère d'espoir d'arriver à un adoucissement du sort des catholiques en Angleterre et qu'il serait inopportun de permettre aux Anglais de pratiquer leur culte aux Pays-Bas, même en privé.

469. Bruxelles, 29 mars 1617. — *Albert à Philippe III.*

Le Roi avait demandé à l'Archiduc d'user des moyens les plus opportuns pour obtenir que les Hollandais retirent leurs navires des eaux espagnoles où ils prétendent faire la chasse aux pirates. L'Archiduc estime qu'il n'y a lieu de faire aucune démarche dans ce sens. Elle serait mal venue auprès des Hollandais et plus nuisible qu'utile.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 120.

470. Bruxelles, 21 avril 1617. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de Garcia de Pareja. L'Archiduc s'est décidé à le traiter comme ambassadeur du Roi, ce qui a fait le plus grand plaisir à l'intéressé. En plus Pareja a remis la lettre royale et a exprimé de vive voix le contentement du Roi pour la manière dont ont été menées les affaires de la prestation du serment. Albert et Isabelle sont tout heureux d'avoir pris connaissance de la satisfaction du Roi. Ils le remercient de la confiance qu'il leur témoigne. Ils sont enchantés de Pareja, qui a commencé à transmettre les remerciements du Roi aux provinces. La chose est déjà faite en Brabant et sera continuée ailleurs.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 150 (1).

471. Aranjuez, 11 mai 1617. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi sait que, quand des bannières sont vacantes dans des compagnies espagnoles, on les donne à des soldats qui ne comptent pas les années de service requises. Il serait opportun que les bannières et les compagnies vacantes fussent réservées à des alfères et à des capitaines réformés. Albert est chargé de l'exécution de ces prescriptions, qui sont à l'avantage des finances royales (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 173 (3).

(1) Le document en question est cité dans le tome Ier, fol. 499.

(2) Voir la réponse de l'Archiduc du 17 juillet (fol. 261).

(3) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 18 avril 1617, pour Aurelio Spinola (fol. 145); le 21 avril, pour le comte de Bucquoy (fol. 153); pour Diego Lopez Sueyro (fol. 156), pour Henri-François van Gestel, président de Bois-le-Duc (fol. 158); le 15 mai, pour Philippe Prats (fol. 175); le 29 mai, pour la

472. Aranjuez, 11 mai 1617. — *Philippe III à Albert.*

Le nommé Carlos Cracon est venu en Espagne, chargé d'affaires relatives aux Provinces-Unies mais n'a pas été reçu (à la Cour?). De Saint-Sébastien il a écrit au Roi qu'il avait ordre de lui faire part des plaintes des Hollandais à propos de la saisie de leurs navires. Philippe III observe que le fait de saisir des navires, en cas de besoin, n'est pas une nouveauté et ne constitue pas un préjudice, pourvu qu'on paie une indemnité, ce qu'on a toujours fait. Albert pourra répondre en ce sens à Cracon quand il lui parlera.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 167 (1).

473. Bruxelles, 30 mai 1617. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de l'importation des monnaies fausses en Espagne et des correspondants que les Hollandais tiennent à cet effet dans ce pays. Albert a envoyé en grand secret en Hollande une personne experte en la matière. Celle-ci a usé de toutes les ruses mais n'a pu découvrir quels sont ces correspondants. Par contre elle a dressé la liste des Hollandais qui se livrent au trafic des fausses monnaies et Albert la communique

Confrérie de la Sainte-Croix à Cologne (fol. 191), pour le comte Henri de Berghes (fol. 193), pour le Portugais Duarte Fernandez établi en Hollande (fol. 197), pour le capitaine Diego de Salcedo (fol. 199); le 30 mai, pour Gonzalo Guerra (fol. 201), pour Henri van Gestel (fol. 216), pour le pagador Antonio Wedel (fol. 221), pour Gonzalo de la Guerra (fol. 222), pour Emmanuel de Portugal (fol. 232); le 18 juin, pour Guillaume Stravius (fol. 235), pour Pedro de Toledo (fol. 238), pour Lopez Sueiro (fol. 240); le 7 juillet, pour la Confrérie de la Sainte-Croix à Cologne (fol. 264), pour Henri et Frédéric de Berghes (fol. 268); le 29 juillet, pour Georges Vasta, comte de Houst (fol. 273); le 1er août, pour M. de Jalon (fol. 278), pour Emmanuel de Portugal (fol. 281); le 7 août, pour Juan de Menessès (fol. 286), pour Cosme Coradin, capitaine espagnol (fol. 287); le 13 août, pour Antoine de Berchem, bourgmestre d'Anvers (fol. 289); le 22 août, pour Henri O'Neill (fol. 310); le 24 août, pour le baron de Licques (fol. 321); le 15 août, pour Juan de Rivas (fol. 322); le 26 août, pour Pedro Sarigo Ribera (fol. 323), pour le comte de Middelbourg (fol. 325); le 1er septembre, pour le capitaine Diego de Zuniga (fol. 331); le 23 septembre, pour Emmanuel de Portugal et Matheo de Urquina (fol. 343); le 25 septembre, pour le comte d'Emden (fol. 356).

(1) Voir, en annexe, une lettre de Cracon et une autre des États-Généraux, toutes deux adressées au Roi (fol. 168-170). Le 7 juillet, Albert répond que l'article 8 de la trêve tranche la question. Il est défendu de saisir les navires. D'autre part, le nommé Cracon n'est pas venu à Bruxelles. Il faudrait donc lui faire donner la réponse en Espagne (fol. 266).

avec la présente. Il rappelle que la première mesure à prendre consiste à faire faire dans les ports de la Péninsule la visite des navires et ce par des personnes dignes de foi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 214.

474. Madrid, 4 juin 1617. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a prescrit au pagador général de l'armée Hurtuño de Ugarte de payer à Irrarazaval le montant de sa solde depuis le jour de son départ jusqu'à ce que le Roi en décide autrement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 230.

475. La Haye, 6 juillet 1617. — *Les États-Généraux à Albert.*

Les États-Généraux ont reçu diverses plaintes tant de capitaines de navires de commerce que de commandants de navires de guerre qui croisent sur les côtes espagnoles pour assurer la sécurité contre les pirates, à cause de ce qu'on les arrête et les réquisitionne. En plus on s'empare des marchandises. Tout cela est contraire au traité de la trêve. Les États rappellent qu'ils en ont fait part aux Archiducs pour obtenir du Roi la cessation des abus. De la part des Archiducs on leur a donné bon espoir d'un prompt remède mais sans effet jusqu'ici. Ils viennent de recevoir de nouvelles doléances de Corneille Jacobs et d'Alexandre van den Berghe, dont les navires ont été réquisitionnés pour le service de Philippe III. Les États déclarent que c'est une situation intolérable causant la ruine de leurs vassaux. Ceux-ci, de bonne foi et confiants dans la trêve, ont envoyé leurs marchandises en Espagne. Ils réclament une prompte réponse pour savoir ce qu'ils auront à faire (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 276.

476. Bruxelles, 7 juillet 1617. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de l'échange projeté des prisonniers espagnols et hollandais. Les Hollandais considérant le retard qu'on met du côté espagnol à leur répondre, voulant se décharger des dépenses que leur cause la garde de

(1) L'Archiduc communique la lettre au Roi, le 1er août suivant (fol. 275).

ces captifs et offusqués des mauvais traitements infligés — disent-ils — à leurs prisonniers en Espagne, ont incarcéré les prisonniers espagnols avec des criminels de droit commun. On leur impose de durs travaux qui leur coûteront la vie en peu de temps. On a offert aux Hollandais de leur payer 2 réaux pour chaque jour d'entretien, jusqu'à ce que la décision royale sait arrivée et pourvu qu'on les retire de la prison. L'Archiduc plaide pour les malheureux!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 263.

477. San Lorenzo, 28 juillet 1617. — *Philippe III à Albert.*

D'après les avis envoyés par Juan de Mancicidor on a appris qu'en Hollande on arme 18 navires, pour y embarquer 3,000 ou 4,000 hommes et les expédier à Venise. L'Archiduc est chargé de vérifier la réalité de cet armement. Il enverra un courrier exprès pour porter la réponse et éventuellement un autre pour annoncer que les navires sont prêts à partir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 271.

478. Bruxelles, 29 juillet 1617. — *Albert au duc d'Ossuna.*

L'Archiduc rappelle qu'il a le droit de percevoir une rente en Espagne (1). Il sait que la perception en est rendue plus difficile à cause de la déficience de certaines propriétés foncières sur qui elle était affectée. Albert prie le duc d'Ossuna de prendre les dispositions nécessaires pour y porter remède (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 101 v°.

479. ....., 15 août 1617. — *Les États-Généraux des Provinces-Unies à l'Archiduc.*

En conformité des lettres que l'Archiduc a écrites à Philippe III, les États attendent la restitution des navires saisis à leurs sujets avec dédommagement. Voilà qu'un autre armateur Frédéric Geritsen Wit, citoyen d'Enkhuizen vient de faire remettre de nouvelles doléances. Un de ses vaisseaux a été attaqué dans le golfe de Venise, par des galères comman-

(1) en vertu d'une donation de Philippe III.
(2) Il y a dans ce registre diverses lettres relatives à cette affaire.

dées par le duc d'Ossuna. Le capitaine est mort à la suite de blessures. On a enlevé une partie de l'armement du bateau et puis on s'en est saisi. Un autre navire du même armateur a été mis de force au service du roi d'Espagne pendant sept mois, ce qui a causé à l'intéressé une perte de plus de 11,000 florins. Renouvellement des réclamations antérieures (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 315.

480. Lisbonne, **23** août **1617**. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a chargé jadis l'Archiduc d'acheter aux Pays-Bas de la poudre, des armes et des munitions pour une expédition sur mer qui n'a pas eu lieu. L'Archiduc a fait savoir que tous ces approvisionnements sont bien nécessaires aux Pays-Bas en vue des éventualités qui peuvent y surgir. Philippe III fait remarquer combien lourde est la charge de fournir une provision aussi considérable que celle absorbée par l'armée des Pays-Bas. Il doit faire face aux besoins tout aussi pressants de l'Espagne. L'état actuel des finances ne tolère pas de provision extraordinaire, sinon en cas de nécessité. On a envoyé pour l'achat de ces munitions 51,000 ducats. Si l'Archiduc veut les retenir, on diminuera d'autant les provisions ordinaires de l'année suivante. On ne peut faire autrement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 311.

481. San Lorenzo, **24** août **1617**. — *Philippe III à Albert.*

Envoi des instructions à remettre par l'Archiduc à l'agent qu'il enverra en mission diplomatique au Danemark. Il lui fera payer une *ayuda de costa*, semblable à celle donnée jadis à Juan de Silva, quand il s'est rendu dans le même pays (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 317 (3).

(1) Le 23 août, l'Archiduc tente auprès du Roi et du duc d'Ossuna d'obtenir satisfaction pour les États-Généraux (fol. 313-314).

(2) Voir, en annexe (fol. 318), les instructions citées. On y indique que l'agent en question est Francisco de Medina.

(3) Voir encore les lettres suivantes relatives à des lettres particulières : le 17 septembre, pour Félix Virago, secrétaire de Spinola (fol. 362), pour Jean Moulart, lieutenant de la Garde des Archers (fol. 364); le 30 septembre, pour Flaun Cleri, étudiant irlandais (fol. 365).

482. Bruxelles, **6** septembre **1617**. — *Albert à Philippe III.*

Envoi d'avis reçus de Hollande à propos des armements qui se font dans ce pays à destination de Venise. Nouvelles instances pour presser l'élection du roi des Romains, à cause des intrigues des princes protestants, en particulier du prince palatin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 333 (1).

483. San Lorenzo, **23** septembre **1617**. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a appris que les soldats de la nation espagnole sont misérables et déprimés. Il faut leur faire distribuer une paie entière en acompte sur leur solde. On prélèvera l'argent nécessaire sur la réserve de 250,000 ducats dont on dispose (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 341.

484. Bruxelles, **25** septembre **1617**. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc a appris par les lettres royales des 18 et 20 novembre la décision prise à propos du veedor général Irrarazaval. Il prie le Roi de se persuader que la conduite suivie aux Pays-Bas à propos de ce sujet a été en tous points raisonnable. On n'a visé que le bien du service royal. L'Archiduc a chargé Inigo de Brizuela de faire à ce propos un rapport au Roi. Albert proteste encore une fois de son dévouement à la cause de Philippe III.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 348.

485. Bruxelles, **25** septembre **1617**. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc a examiné les papiers de Duarte Fernandez que le Roi lui a fait remettre. La question a été examinée diverses fois et on a entendu l'intéressé. Il ne semble pas que ses propositions puissent favo-

(1) Voir le texte des avis (fol. 334). — L'Archiduc revient encore sur cette question dans une lettre du 25 septembre (fol. 351), dans deux autres du 6 octobre (fol. 381) et du 3 novembre (fol. 401).

(2) *los dozientos y cinquenta mill ducados que ay puestos de erario.*

riser en quoi que ce soit le service royal. On lui a donc prescrit de retourner en Hollande, car il ne convient pas qu'il réside à Anvers. Il pratique le judaïsme et donnerait du scandale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 361.

486. Bruxelles, 25 septembre 1617. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet des doléances hollandaises concernant les saisies faites en Espagne. L'émoi des intéressés est très grand. Il faut leur donner satisfaction, car il y a là une infraction manifeste à la trêve. L'Archiduc n'a pas jugé bon de remettre la réponse royale aux Hollandais, car elle ne pourrait que les exaspérer. Elle leur paraîtrait équivaloir à une rupture de la trêve. Nouvelles instances à propos des six prisonniers espagnols détenus en Hollande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 357.

487. Bruxelles, 25 septembre 1617. — *Albert à Philippe III.*

Albert a prescrit à Spinola de faire rapport au Roi sur la nécessité des provisions, notamment d'un crédit extraordinaire pour profiter des dissensions qui existent en Hollande. Il a demandé aussi l'envoi de renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 358.

488. Bruxelles, 25 septembre 1617. — *Albert à Luis de Alarcon.*

Les provisions ordinaires de l'armée seront épuisées à la fin d'octobre. Il est nécessaire d'en assurer le renouvellement. Alarcon fera les démarches nécessaires auprès du Roi et de ses ministres. Il agira avec tout le zèle qu'il a toujours manifesté. Il sollicitera aussi une provision extraordinaire de 250,000 écus. Albert a écrit directement au Roi à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 484, fol. 38.

489. Lerme, 4 octobre 1617. — *Philippe III à Albert.*

Le train de l'artillerie absorbe 13,000 écus par mois ainsi qu'il appert par les documents envoyés en Espagne. Il semble qu'en temps de trêve et eu égard à la mauvaise situation des finances on pourrait modérer ces dépenses. L'Archiduc prendra les mesures nécessaires. On a appris aussi que quand l'armée est en garnison il est plus profitable de lui donner directement de l'argent pour se procurer du pain que de charger le munitionnaire d'en fournir. Albert fera aussi le nécessaire à cet égard.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 369.

490. Lerme, 6 octobre 1617. — *Philippe III à Albert.*

A la suite de la recommandation faite par l'Archiduc en faveur de Spinola, le Roi a décidé de faire payer aux Pays-Bas ce qui reste dû au Marquis. Il charge Albert de lui exprimer ouvertement sa satisfaction (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 379.

491. Madrid, 18 octobre 1617. — *Luis de Alarcon à Albert.*

Au sujet des démarches à faire pour les provisions. Hernando Carillo assure l'Archiduc qu'il s'en préoccupe souverainement. Dès que la flotte arrivera, on conclura les contrats ordinaires et on veillera à ce qui concerne les Pays-Bas. Au sujet des 250,000 écus extraordinaires, il y a beaucoup à craindre, eu égard à la situation des finances. Alarcon écrira aussi à ce propos à Spinola.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 484, fol. 47.

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 6 octobre, pour le marquis de Marnay (fol. 381); le 12 octobre, pour l'alfère Francisco Rodrigo de Bustamente (fol. 391); le 15 octobre, pour le fils de Charles Harchies de la Chambre des Comptes (fol. 392), pour Fernandez de Velasco (fol. 393); le 17 octobre, pour Claude de Beaufort (fol. 394); le 21 octobre, pour le baron Henri de Colebrat (fol. 395); le 16 novembre, pour François d'Ognies, seigneur de Courrières (fol. 411), pour le maître de camp René de Chalon (fol. 413); le 18 novembre, pour l'Électeur de Mayence (fol. 414); le 20 novembre, pour le maître de camp, Miguel de Idiaquez (fol. 415); le 5 décembre, pour le comte Christoval d'Oosfrize (fol. 418).

492. Bruxelles, 13 novembre 1617. — *Mancicidor à Philippe III.*

Suivant les ordres du Roi, on a cherché en Hollande des pilotes experts dans la navigation aux Indes Orientales. On en a trouvé deux qui sont, à ce qu'on dit, très compétents. On les envoie à Séville en les adressant au président de la *Casa de contractacion*, munis d'une lettre de l'Archiduc. Le président est invité à les soumettre à un examen, comme il l'a fait pour ceux qui ont été envoyés précédemment. S'il constate que les intéressés ont les capacités requises, il doit les recevoir et exécuter le contrat conclu avec eux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 405.

493. Bruxelles, 13 novembre 1617. — *Mancicidor à Philippe III.*

Le comte d'Egmont qui réside pour le moment en Hollande a fait savoir à l'Archiduc que le comte Juan de Nassau, jusqu'ici en service dans l'armée hollandaise, voudrait rentrer dans l'obéissance royale. Son frère aîné, Juan Ernest de Nassau vient de mourir à Venise. Lui-même se contenterait de la faveur que le Roi voudrait bien lui faire, après l'avoir reçu en grâce. Il s'efforcerait aussi de réaliser ses projets de mariage avec une fille du prince de Ligne. On sait aussi que le comte Henri de Nassau, capitaine général de la cavalerie hollandaise, frère de Maurice, désire épouser la fille du marquis de Havré, nièce du prince de Ligne qui est au service de l'Infante. Il paraît disposé aussi à rentrer dans l'obédience du Roi et à se faire catholique. L'Archiduc semble bien disposé à l'égard des intéressés. Mancicidor communique la chose au Roi, pour que celui-ci en soit averti.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 406.

494. Bruxelles, 13 novembre 1617. — *Albert à Philippe III.*

Un Portugais résidant en Hollande a fait des propositions contenues dans un mémoire que l'Archiduc communique au Roi, sous toutes réserves. Si Philippe III veut l'entendre, il peut le faire venir en Espagne, à condition de lui envoyer un passeport et de lui faire payer une *ayuda de costa*.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 181, fol. 408.

495. Bruxelles, 2 janvier 1618. — *Mancicidor à Philippe III.*

Le Roi a demandé au Secrétaire de lui indiquer quels sont les gens de la maison de l'Archiduc qui servent dans l'armée. Mancicidor en cite trois. Au reste l'Archiduc a donné ordre d'exécuter la volonté royale, en ce qui concerne le serment à exiger de ceux qui occupent un poste dans l'armée, tout en n'étant pas sujets du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 3 (1).

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 6 janvier, pour le comte de Hohenzollern (fol. 1); le 12 janvier, pour Ferdinand de Boisschot (fol. 2); le 16 janvier, pour Francisco de Aguilar Alvarado (fol. 7), pour le comte Tirconnel (fol. 8); le 20 janvier, pour Gaspar de Valdès (fol. 10), pour Francisco de Sagastisaval (fol. 11); le 14 février, pour Juan Baptiste Doria (fol. 13), pour les comtes Juan et Henri de Nassau (fol. 14); le 10 mars, pour le prince François de Lorraine (fol. 18), pour Nicolas Chamart, abbé de Bonne-Espérance (fol. 20); le 16 mars, pour Gaspar de Valdès (fol. 25); le 21 mars, pour Francisco Zapata, gentilhomme de la maison d'Albert (fol. 26); le 3 avril, pour le marquis de Marnay (fol. 31); le 5 avril, pour Francisco de Ibarra (fol. 32); le 17 avril, pour l'Irlandais Juan Bal (fol. 38); le 20 avril, pour Diego de Hernani (fol. 40); le 27 avril pour le baron d'Auchy, gendre du défunt Juan de Mancicidor (fol. 44); le 24 mai, pour Dermicio Omallun (fol. 46), pour Carlos O'Neill (fol. 47); le 2 juin, pour le baron de Monde, gentilhomme bourguignon (fol. 49); le 6 juin, pour le financier Paulo Francesqui (fol. 50); le 21 juin, pour Jacques Mailand, baron de Ledington, Écossais (fol. 51), pour le capitaine anglais Henri Chenie (fol. 52), pour Eustache d'Ognies, gouverneur de Hesdin (fol. 53); le 25 juin, pour le colonel Otto d'Egmont (fol. 54), pour Melchior d'Espinosa (fol. 37); le ... juin, pour Francisco Thomas de Miranda, Portugais résidant en Hollande (fol 58); le 30 juillet, pour le capitaine irlandais Walter de la Hoyd (fol 61); le 30 août, pour Juan Culenano, prêtre irlandais (fol. 62); le 24 septembre, pour Jean Mulart, lieutenant des archers de la Garde (fol. 64), pour Paul Carondelet, gouverneur de Bouchain (fol. 65); le 25 septembre, pour les bénédictines anglaises de Bruxelles (fol. 66); le 27 septembre, pour le licencié Antoine Lhermite (fol. 67), pour Jacques Paton, Écossais (fol. 71); le 3 octobre, pour Albert de Gavre, gentilhomme de la maison de l'Archiduc (fol. 72); le 7 octobre, pour Marie Zapata, comtesse de Villerval (fol. 74), pour le duc d'Arschot (fol. 75); le 7 octobre, pour le maître de camp Diego de Messia (fol. 76), pour le capitaine Martin de Urquina (fol. 85); le 9 octobre, pour Gonzalo Guerra de la Vega (fol. 88); le 15 octobre, pour Hurtuño de Ugarte, pagador général (fol. 93); le 19 octobre, pour Philippe de Ayala (fol. 95); le 25 octobre, pour le comte de Ritberg (fol. 100); le 29 octobre, pour Daniel Rindvleesch (fol. 102), pour les religieuses anglaises de Saint-Omer (fol. 103), pour Théodore de Fritema, veuve du commissaire Thomas Gramaye (fol. 104); le 31 octobre, pour Diego Perez de Malivenda (fol. 106); le 3 novembre, pour Albert Struzzi (fol. 108); le 5 novembre, pour Francisco Vaca de Benavides (fol. 109); le 18 novembre, pour Antonio Suarez de Arguello (fol. 110); le 11 novembre, pour la maison de Belgiojoso (fol. 111); le 15 novembre, pour le landgrave Louis de Hesse (fol. 112); le 20 novembre, pour Alexandre Brancaccio (fol. 113); le 24 novembre, pour Francisco de Arlin (fol. 114); le 8 décembre, pour le marquis de Belveder (fol. 117), pour Carlos de Bentinck (fol. 119); le 9 décembre, pour Carlos Coloma, châtelain de Cambrai (fol. 121); le 18 décembre, pour Carlos Mariscal (fol. 122).

496. Bruxelles, **12** janvier **1618**. — *Mancicidor à Philippe III* (1).

Le Secrétaire a connaissance de ce que le Roi a écrit à l'Archiduc et à Spinola, par rapport aux affaires de Hollande. Lui-même exprime l'opinion qu'en ce moment il ne convient d'entreprendre aucune négociation. Il prétend d'ailleurs déjà avoir opiné dans ce sens précédemment. Il faut attendre la tournure des événements.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 6.

497. Bruxelles, **15** février **1618**. — *Albert à Luis de Alarcon.*

L'Archiduc a appris les raisons qui ont causé le retard dans l'envoi de la provision ordinaire pour les Pays-Bas. Il pourrait en résulter de grands inconvénients. Albert espère qu'à l'heure actuelle l'envoi aura eu lieu. S'il en était autrement Alarcon recommencerait ses démarches en particulier auprès du comte de Salazar, président du Conseil des Finances.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 484, fol. 92.

498. Aranjuez, **17** mai **1618**. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a connaissance des talents de Gabriel de Roye, de l'expérience qu'il a des affaires du Nord, de l'importance des services qu'il peut rendre en tenant sa résidence à Cologne. Il lui assigne un traitement de 50 écus à condition de demeurer dans cette ville et d'y veiller aux intérêts du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 26, fol. 158 (2).

499. Madrid, **28** mai **1618**. — *Consulte du Conseil de Portugal.*

Au sujet de la prorogation de la trêve avec les États-Généraux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 165.

(1) La date est incomplète, l'indication du mois manque. Comme la lettre répond à deux dépêches, du 1er et 16 novembre, *proscimo passado*, il est tout indiqué de supposer que le mois est janvier, d'autant plus qu'il arrive fréquemment que l'on omet le nom du premier mois de l'année, en se contentant de l'indication du jour qui est celui de l'année comme celui du mois.

(2) Voir encore une lettre relative au même personnage en date du 24 août suivant (fol. 283).

500. Bruxelles, **28** mai **1618**. — *Albert à Philippe III.*

Les autorités du Franc de Bruges sont en controverse avec les États-Généraux des Provinces-Unies parce que les autorités de l'Écluse ont usurpé leurs pouvoirs sur une zone comprenant deux ou trois lieues du territoire du Franc. Une conférence se tient à ce propos entre des délégués belges et hollandais. Parmi ces derniers il s'en trouve un dont le fils a été arrêté sur un vaisseau hollandais à Manille, en **1612**. Albert invite le Roi à le relâcher.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 48 (1).

501. Mariemont, **30** juin **1618**. — *Ordre de l'Archiduc Albert.*

L'Archiduc rappelle qu'il a représenté au Roi les qualités et mérites du comte Jean de Nassau, qui est venu de Hollande pour se mettre à son service et prendre rang dans l'armée. Philippe III a décidé de lui faire payer une pension de 3,000 écus, à compter du **24** janvier précédent, jour où le comte est arrivé à Bruxelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 26, fol. 88.

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 24 décembre, pour le marquis de Belveder (fol. 127); le 29 décembre, pour le comte de Vertaing (fol. 129); le 29 décembre, pour le comte Juan de Ritberg (fol. 137); le 3 janvier 1619, pour Albert Struzzi (fol. 140); le 4 janvier, pour le comte de Cantecroy (fol. 141), pour le maître de camp Marcel Judici (fol. 142); le 17 janvier, pour Thomas de Mendieta (fol. 147), pour Catherine Splinter, veuve de Gérard Sulen, gentilhomme de Gueldre, et puis, femme de Folkart de Fritema, secrétaire d'État (fol. 148); le 23 janvier, pour Jérôme de Coster, citoyen anversois (fol. 154); le 29 janvier, pour Philippe de Liques (fol. 158), pour le maître de camp Antoine de Druquet (fol. 159); le 8 février, pour l'Anglais Thomas Worthington (fol. 174), pour le capitaine Martin Bentinq (fol. 175); le 14 février, pour San Juan de Itturao (fol. 180); le 3 janvier 1619, pour Baudouin Viche, habitant du Franc de Bruges (fol. 180²); le 22 février, pour Louis de Guise, comte de Boulay, conseiller d'État du duc de Lorraine (fol. 187), pour le baron de Grobbendonck (fol. 195); le 28 février, pour Richard de Merode (fol. 201), pour Garcia de Pareja (fol. 203), pour le comte Jean de Ritberg (fol. 206), pour Diego de Messia (fol. 210); le 2 mars, pour Louis de Blondel (fol. 214); le 6 mars, pour le comte d'Argill, Écossais (fol. 221); le 16 mars, pour Carlos Coloma, châtelain de Cambrai (fol. 228); le 24 mars, pour François de Luscan, page de l'Archiduc (fol. 232); le 4 avril, pour la veuve, comtesse Frédéric de Berghes (fol. 255); le 18 avril 1619, pour le capitaine Gilles de Liéres, baron du Wal (fol. 263); le 20 avril, pour Sir Thomas Studder, Anglais (fol. 266); le 2 mai, pour le comte de Tirconnel (fol. 279).

502. Madrid, 7 septembre 1618. — *Luis de Alarcon à Albert.*

Le Roi a désigné Juan de Villela pour aller occuper en Flandre la charge détenue jadis par Hernando Carillo (1). Éloge de ce personnage. Les provisions de cette année paraissent très compromises. Il faut qu'Albert écrive à ce sujet au Roi. Au besoin il doit envoyer une personnalité spéciale à cet effet. Peut-être pourra-t-on charger de ce soin Pedro de Toledo.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 484, fol. 170.

503. Bruxelles, 24 septembre 1618. — *Albert à Luis de Alarcon.*

Ordre de solliciter avec instance les provisions nécessaires pour l'armée des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 484, fol. 176.

504. Madrid, 24 septembre 1618. — *Luis de Alarcon à Albert.*

Alarcon rappelle une lettre précédente par laquelle il a insisté sur l'opportunité d'envoyer à Madrid un agent chargé de traiter la question des provisions de l'exercice suivant. La situation financière est très serrée. Le président du Conseil des Finances qui est dévoué à l'Archiduc l'a engagé à écrire à ce sujet à Bruxelles. Dans la répartition que Philippe III a faite de ses crédits il n'a rien prévu pour l'armée de Flandre. Puisque Pedro de Toledo vient à la Cour, il pourrait en être chargé. Alarcon fera ce qu'il doit, comme toujours (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 484, fol. 178.

505. Bruxelles, 7 octobre 1618. — *Albert à Philippe III et aux membres du Conseil d'État espagnol* (3).

Les provisions ordinaires envoyées pour le service de l'armée seront épuisées à la fin de ce mois. Il importe souverainement au service du

(1) Il s'agit de la surintendance de la Justice militaire.

(2) Le 20 octobre, Albert annonce l'envoi de Diego de Messia (fol. 191).

(3) Le duc de Lerme, le duc d'Uzeda, le Confesseur, le duc de l'Infantado, le comte de Benavente, Diego de Messia, Balthazar de Zuniga, le marquis de Luguna, le Cardinal de Tolède et le président du Conseil des Finances.

Roi et à la sécurité des Pays-Bas que Philippe III en assurât la continuation. L'Archiduc a décidé d'envoyer en Espagne Diego de Messia (1) pour intercéder à cet effet. Les conseillers sont priés de lui faire bon accueil, de faire en sorte que les nouvelles provisions s'envoient sans délai et soient payables dès le mois de novembre ou à tout le moins de telle manière qu'on puisse remettre les 250,000 ducats qui ont été pris sur la réserve.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 78-83.

506. Bruxelles, ... octobre 1618. — *Albert à Philippe III.*

Manuel Gomez de Lisbonne et Guiomar Mendez de Madrid ont fait savoir à l'Archiduc qu'eux-mêmes et les enfants de Pedro Mendez et de Blanca Gomez, habitants de Lisbonne, voudraient venir s'établir à Anvers pour leurs affaires et qu'ils ont sollicité à cet effet une permission du Roi. L'Archiduc recommande leur requête.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 124 v° (2).

507. Madrid, 14 novembre 1618. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi proroge encore pour trois ans la subvention annuelle de 1,000 ducats accordée au séminaire écossais de Douai.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 26, fol. 283 v°.

(1) Les instructions de Messia se trouvent fol. 80. Elles sont citées au tome Ier, n° 1347. Il en est de même de la lettre de l'Archiduc au Roi, datée aussi du 7 octobre 1618, n° 1349.

(2) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 20 octobre 1618, pour l'ecclésiastique Charles van Elen (fol. 125), pour Adam Philippe de Crumberg, cousin de l'Electeur de Mayence (fol. 125 v°); le 25 octobre, pour le comte de Ritberg (fol. 126); le 10 novembre, pour Pedro de San Juan (fol. 126 v°); le 10 novembre, pour Suarez Arguello (fol. 127 v°-128); le 21 novembre, pour Nicolas Stump, officier allemand (fol. 128 v°); le 4 janvier 1619, pour le comte de Cantecroix (fol. 130); le 8 février, pour Engelbert Desbois, prévôt de Lille (fol. 132); le 16 avril, pour Engelbert de la Neuveforge, conseiller de Luxembourg (fol. 133 v°); le 30 avril, pour le comte de Henin (fol. 133 v°), pour le comte Jean de Nassau (fol. 133 v°), pour le prince de Barbançon (fol. 134); le 6 mai, pour Suarez Arguello (fol. 134 v°); le 22 juin, pour Diego de Messia (fol. 137); le 6 août, pour Jean Moulart, lieutenant des archers (fol. 139); le 8 septembre, pour Christoval de Emden, capitaine des archers (fol. 141); le 28 septembre, pour le religieux Henri Condé (fol. 143), pour le même, administrateur des fondations pieuses de la nation flamande à Séville (fol. 143 v°); le 31 octobre, pour Renier Meys, licencié en droit et

508. Madrid, 19 novembre 1618. — *Luis de Alarcon à Suarez Arguello.*

La nouvelle la plus remarquable est le fait du retour de Philippe III à Madrid. Il se préoccupe beaucoup des affaires et donne des audiences. Il ne négocie rien avec Uceda, ni avec un autre favori. Il a envoyé un message au Conseil prescrivant de rassembler tous les ordres antérieurs pour en assurer l'exécution. On doit lui envoyer les originaux et pour l'avenir toutes les faveurs devront être signées de sa main exclusivement. Le peuple est très content de voir que le Souverain veut s'occuper de ses affaires. On dit qu'il y aura beaucoup de nouveaux ordres. Le Roi a commencé la réforme de sa maison.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 484, fol. 207.

509. Madrid, 29 novembre 1618. — *Luis de Alarcon à Albert.*

On a fait des difficultés à Madrid pour le payement prescrit par Spinola d'une somme de 2,000 écus à Garcia de Pareja pour être venu à la Cour solliciter les provisions. Albert a ordonné à Alarcon de traiter la chose au tribunal de la *Contaduria* puisque la mesure en question émanait d'Albert lui-même. L'origine de la difficulté, dit Alarcon, provient du fait que les instructions du Veedor et du Contador leur défendent d'admettre aucune dépense autre que celles du service de l'armée. Lorsqu'il s'agira d'une dépense extraordinaire, le Roi enverra des ordres particuliers. Les dépenses incriminées sont de ce genre. Le tribunal a objecté qu'il fallait deux choses pour les légitimer : la preuve qu'elles avaient été prescrites par l'Archiduc et l'assurance qu'il y eut un ordre royal dérogeant aux instructions citées. Alarcon propose d'aviser aux mesures à prendre pour éviter le retour de semblables ennuis. Il note qu'il est nécessaire qu'il y ait à la Cour un agent chargé de solliciter les provisions. La dépense en résultant doit être imputée sur les crédits de l'armée, mais on le fera de manière dissimulée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 484, fol. 208.

avocat auprès de la Curie (fol. 144 v°); le 7 décembre, pour le dominicain Francesco de Vivero (fol. 145), pour le licencié Maldonado (fol. 145 v°); le 10 janvier 1620, pour Simon Rodriguès d'Evora (fol. 148), pour Antoine de Baterano, capitaine Comyni Juan (fol. 148 v°); le 16 janvier, pour le comte Wladislas de Furstenberg (fol. 149).

510. Tervueren, 30 novembre 1618. — *Albert au Cardinal Zapata.*

L'Archiduc a appris que le Cardinal vient de prêter serment comme membre du Conseil d'État. Il se félicite du choix que le Roi a fait en sa personne. Les provisions de l'armée prennent fin ce mois. Il est de la plus grande importance pour le service du Roi et la sécurité de ces provinces d'en assurer la continuité. L'Archiduc a envoyé à la Cour le maître de camp Diego de Messia. Le Cardinal voudra bien lui accorder tout crédit et aider à l'envoi immédiat de provisions nouvelles à payer depuis le commencement du mois. Il faudrait qu'elles soient arrangées suivant la norme suivie en 1617 et non celle de 1618. Dans l'un et l'autre cas la dépense est la même, le Cardinal comprendra donc combien il est opportun pour le service royal qu'on fasse comme l'Archiduc le demande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 537, fol. 78.

511. Madrid, 10 décembre 1618. — *Philippe III à Albert.*

Accusé de réception de la lettre de l'Archiduc du 9 novembre précédent relative aux intérêts de Pierre Pecquius. Le Roi proteste que la désignation qu'il a faite de Juan de Villela n'a eu d'autre but que de permettre à Pecquius de veiller à ses autres fonctions. On lui conservera l'intégrité de sa solde comme surintendant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 26, fol. 344.

512. Bruxelles, 24 décembre 1618. — *Albert à Luis de Alarcon.*

L'Archiduc a reçu la lettre d'Alarcon relative aux difficultés faites à Spinola pour passer en compte certaines dépenses qu'on prétend être extraordinaires. On fait état des instructions du veedor et du contador défendant d'admettre aucune dépense étrangère à la solde ordinaire de l'armée. L'Archiduc s'étonne de pareille attitude. Tout le monde sait qu'il est autorisé à prescrire toute dépense qui lui paraît opportune au service de l'armée, tant ordinaire qu'extraordinaire. Ce pouvoir, le Roi ne l'en a pas privé. L'instruction du veedor général ne détruit pas ce droit, mais il enlève au veedor lui-même la faculté de procéder à de

semblables dépenses de sa propre autorité. Pour que la prérogative fût soustraite à Albert, il faudrait que Philippe III l'eût expressément prescrit, par clause dérogative, exprimant formellement que telle était sa volonté, malgré tout ordre qu'Albert pût donner. Pareille mesure Philippe III n'a jamais prise et il faut espérer qu'il ne la prendra jamais. Ce serait enlever à l'Archiduc un droit reconnu à n'importe quel général espagnol. Spinola a reçu comme instruction d'exécuter les ordres qu'Albert lui donne. C'est sur le mandat exprès de l'Archiduc que les payements incriminés ont été faits. Si donc on a un reproche à adresser ce n'est pas au Marquis, mais à l'Archiduc. Alarcon exposera la chose au tribunal de la *Contaduria*. Certaines de ces dépenses ont été faites sur l'ordre du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 484, fol. 231.

513. Madrid, 14 janvier 1619. — *Pedro de Toledo à Albert.*

La situation à la Cour est extrêmement confuse à cause de l'absence du Cardinal-Duc (1). On ne peut, à l'heure actuelle, rien affirmer sans crainte de se tromper. Le Roi accorde de multiples audiences et cela avec la plus grande ponctualité, parfois même l'après-midi. Tous les ministres s'adressent à lui sans aucune réserve. Dans la majorité des cas, il se conforme à l'avis des Conseils. Le duc d'Uceda (2) a beaucoup de pouvoir, mais il ne suit pas la même ligne de conduite que son père. Il donne des audiences, mais elles demeurent sans résultat parce que beaucoup de gens y assistent. Il cherche par des marques de courtoisie et par de bonnes paroles à satisfaire tout le monde, ce qu'il ne faisait pas précédemment. Le Duc demeure à Lerme. Il écrit au Roi. On tient pour certain qu'il ne retournera pas à la Cour.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 163.

514. Londres, 18 janvier 1619. — *Julian Sanchez de Ulloa, secrétaire de la Légation espagnole en Angleterre, à Philippe III.*

De nombreux gentilshommes anglais désirent se mettre au service du roi d'Espagne. Si ce dernier voulait lever un régiment, avec la permission de Jacques Ier, ils offrent de chercher un colonel et des officiers choisis dans la noblesse anglaise. Ils recruteraient une troupe d'élite, pour servir en Flandre ou ailleurs. Plusieurs Anglais, qui ont déjà par le passé été employés en Flandre, se sont à cet effet adressés au comte de Gondomar (1). Les auteurs de la proposition sont : Édouard Somersee, Georges Piten et Édouard Paran, personnes très honorables et toutes trois catholiques.

(1) Le duc de Lerme devenu cardinal lors de sa retraite.
(2) Fils et rival du duc de Lerme.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 39.

515. Bruxelles, 24 janvier 1619. — *Spinola à Diego de Messia.*

Arrivée des lettres de provisions. Les échéances ne sont pas réglées comme elles l'avaient été pour 1617 ni 1618 mais sont plus espacées. Albert n'en est pas moins reconnaissant à Messia pour toute la peine qu'il s'est donnée. Le Roi a écrit à Spinola pour lui prescrire de reconstituer dans son intégralité la réserve qui avait été établie. Cet ordre est inexécutable. Il faudrait que Philippe III ordonnât aux banquiers de régler leurs paiements d'après les usages suivis en 1617. Messia est prié de prêter ses bons offices. Si on ne reconstitue pas la réserve, elle manquera au moment où on en aura le plus besoin. Pour les affaires d'Allemagne, Albert a écrit à Philippe III pour obtenir le retour de Messia aux Pays-Bas. Spinola espère que cette démarche réussira.

Audience, 1465.

516. Le Pardo, 30 janvier 1619. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a appris par un avis de Pedro de San Juan que le prince d'Orange avait accordé à un navire hollandais la permission d'aller à la course aux Indes Orientales. Il y a là une violation des conventions de la trêve. L'Archiduc doit vérifier le fait (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 162.

(1) Ambassadeur d'Espagne à Londres.
(2) Voir en annexe la traduction de la patente accordée par Maurice de Nassau pour le navire *Le Soleil doré* (fol. 163).

517. Madrid, 15 février 1619. — *Balthasar de Zuniga à Albert.*

Le Ministre a fait tous ses efforts pour obtenir l'arrangement des affaires d'Allemagne. Il a réussi en grande partie. Le Roi sera toujours heureux que l'Archiduc lui communique son avis sur ces matières. Il faudra se presser pour les levées à faire, car la saison est déjà avancée. On a pensé qu'il était opportun d'envoyer un aide à Oñate à cause du poids de sa charge (1). Si donc l'Archiduc députe le comte de Noyelles à Vienne, il pourrait lui adjoindre le conseiller Putz ou un autre magistrat ou un secrétaire avec mission de résider à la Cour impériale, tant que durent les troubles. L'intéressé devra se mettre aux ordres d'Oñate pour l'aider dans ses négociations avec les princes allemands, particulièrement pour la restauration de la Ligue catholique. Zuniga proteste de son dévouement à l'Archiduc, à la maison de Habsbourg et à toute la nation allemande. *Secrétairerie d'État et de Guerre*, liasse 516 (2).

518. Madrid, 22 février 1619. — *Philippe III à Albert.*

L'Archiduc a déclaré qu'il serait opportun que le Roi fût représenté à la Cour danoise par un ambassadeur. Philippe se rallie à cette opinion. Il estime qu'il faudrait déterminer d'abord la manière d'introduire ce diplomate en accord avec le souverain danois. L'Archiduc est invité à donner son avis à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 185 (3).

519. Madrid, 22 février 1619. — *Philippe III à Albert.*

Ordre de maintenir au Collège anglais de Douai la rente de 1,600 florins qui lui a été accordée antérieurement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 26, fol. 330.

(1) *por ser tan gran machina aquella.*

(2) Il y a dans la correspondance de l'Archiduc avec Zuniga quelques lettres d'intérêt particulier à relever : le 18 novembre 1619, pour Diego, fils de Bernard Putz; le 19 juillet 1620, pour François de Smit, consul de la nation flamande et allemande à Séville; le 28 décembre 1620, pour le duc d'Arschot; le 1er février 1621, pour le comte de Cantecroix et la marquise Caroline d'Autriche.

(3) Le 30 mai, l'Archiduc répond qu'il s'efforcera de mettre l'affaire en train et de négocier éventuellement l'établissement d'une mission danoise à Madrid (fol. 301).

520. Bruxelles, 28 février 1619. — *Albert à Philippe III.*

Le Roi a fait savoir à l'Archiduc qu'il serait opportun d'envoyer de Bruxelles un ambassadeur aux princes allemands du Rhin, y compris le duc de Bavière. Il aurait charge de les exhorter au rétablissement de la Ligue catholique. L'Archiduc fait observer que les princes ont tenu une réunion et l'Électeur de Mayence a promis de rendre compte à Bruxelles des résolutions qui y ont été prises. En attendant, il semble à Albert qu'il n'y a rien à faire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 202.

521. Bruxelles, 28 février 1619. — *Albert à Balthasar de Zuniga.*

Accusé de réception de la lettre du ministre du 15 février. Remerciements. Le comte Hugues de Noyelles va partir à bref délai pour l'Allemagne. Il sera accompagné d'un conseiller de robe longue, qui aura ordre de se tenir à la disposition d'Oñate.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 516 (1).

522. Bruxelles, 28 février 1619. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de la permission accordée par Maurice de Nassau à un navire hollandais pour aller aux Indes. Le fait est indiscutable. Pedro de San Juan a eu en mains l'acte original et en a envoyé la traduction à Ciriza. On s'est procuré le document grâce au nommé Cornelius Smout qui déclare que le navire a commencé son voyage.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 207.

523. Bruxelles, 28 février 1619. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet du plomb et de la poudre qu'on a achetés aux Pays-Bas pour les envoyer à Malaga.

(1) Voir dans la même liasse les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 7 avril 1605, pour Jacques de Zélandre; le 24 février 1620, pour Marie de Mol, veuve de Mancicidor.

Le plomb a été envoyé en Espagne. L'Archiduc voudrait garder la poudre et les autres ingrédients se rapportant à l'artillerie, pour l'approvisionnement des forteresses. Si un incident survenait, on serait forcé de demander au Roi une provision extraordinaire pour l'achat de ces ingrédients (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 208.

524. Bruxelles, 3 mars 1619. — *Albert à Francisco Tescada* (2).

Le Roi a prescrit de rechercher un pilote hollandais, de préférence un de ceux qui ont participé à la découverte du passage qui se trouve près du détroit de Magellan. On a trouvé un certain Pedro Miguel alias de Wal, à qui l'Archiduc a fait remettre un passeport. Tescada est chargé d'examiner le sujet en question et éventuellement de l'admettre au service royal. Dans ce cas il faudra assurer la stricte exécution du contrat qui a été conclu avec lui sur l'ordre du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 537, fol. 83 (3).

525. Bruxelles, 25 mars 1619. — *Spinola à Philippe III.*

Le roi Ferdinand a exprimé le désir qu'on lève au plus vite aux Pays-Bas, 6,000 fantassins wallons et 1,000 cavaliers. Albert a donné des ordres en conséquence. Le Marquis espère que ces troupes pourront se trouver en Alsace au début de mai. Les 6,000 fantassins wallons qu'on lève formeront deux tercios placés respectivement sous le commandement des comtes de Bucquoy et de Henin.

Audience, 1465.

(1) Voir la réponse condescendante du Roi en date du 20 avril (fol. 268).

(2) Président de la *casa de contractation* de Séville.

(3) Le texte du passeport se trouve en annexe. Il est indiqué que de Wal est hollandais, capitaine de mer, pilote, désireux de se rendre en Espagne pour ses affaires. Il a été au service de la Compagnie des Indes orientales hollandaises, a fait divers voyages aux Indes. L'Archiduc prescrit à tous les ministres du Roi de lui laisser libre passage (fol. 84). Il y a aussi (fol. 85) le texte du contrat conclu avec lui.

526. Bruxelles, 25 mars 1619. — *Spinola à Philippe III.*

Fernand Giron aura fait rapport au Roi sur la situation des affaires en France. L'ambassadeur français à Bruxelles a demandé à Albert que l'Archiduc veuille renouveler l'ordre donné lors des derniers troubles survenus en France. Il défendait de réunir aux Pays-Bas des troupes ou des armes ou d'en permettre le passage par ces provinces. L'Archiduc a décidé de satisfaire à ce désir. En même temps le diplomate français a demandé qu'en cas de nécessité on lui fournît un secours en cavalerie et infanterie comme la promesse avait été faite antérieurement de la part du Roi. Albert a fait donner une réponse positive.

Audience, 1465.

527. Bruxelles, 19 avril 1619. — *Albert à Philippe III.*

Corneille Smout, natif des Pays-Bas, qui a résidé aux Provinces-Unies plusieurs années après la trêve pour faire du commerce, a envoyé à diverses reprises à Pedro de San Juan des avis sur la navigation des Hollandais aux Indes. Grâce à lui, on a pu se procurer quelques pilotes qui se sont engagés au service du Roi. Corneille Smout en personne se rend en Espagne et à cette occasion l'Archiduc le recommande à Philippe III.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 265.

528. Bruxelles, 2 mai 1619. — *Albert à Philippe III.*

L'Ambassadeur de France à Bruxelles, Péricard, a fait savoir que son maître agirait dans la question de la succession impériale d'une manière conforme aux intérêts des Habsbourgs. Il a fait part aussi de la conclusion d'une alliance défensive entre le duc de Savoie et la république de Venise.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 283.

529. Diest, 6 mai 1619. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc rappelle qu'à diverses reprises il a intercédé pour Suarez Arguello, secrétaire du Roi et d'Albert, chargé de la secrétairerie parti-

culière et de la secrétairerie allemande. Il a charge, de ce chef, de l'administration de l'infanterie allemande. L'Archiduc demande que sa solde soit portée à 100 écus, comme elle était pour son prédécesseur Westernacher. Il a plus de trente ans de services.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 134 v° (1).

530. Bruxelles, 28 mai 1619. — *Spinola à Philippe III.*

D'après les nouvelles d'Allemagne, on a lieu de craindre que les habitants de Moravie fassent leur jonction avec ceux de la Bohême. Le Marquis s'en réfère au rapport de l'Archiduc.

Les 1,000 cavaliers qu'on a déjà envoyés à Bucquoy comme renforts seront sans doute arrivés à destination. D'autres renforts suivront: 1,000 cavaliers, 6,000 fantassins wallons et 3,000 Allemands, que lève Jean de Nassau.

Audience, 1465.

531. Bruxelles, 30 mai 1619. — *Albert à Philippe III.*

Le roi de France a envoyé à Bruxelles le comte de la Rocheguion comme ambassadeur extraordinaire. Il doit présenter ses condoléances à l'Archiduc à la suite de la mort de l'Empereur. Il a ajouté que puisqu'Albert n'émettait aucune prétention à la succession impériale, Louis XIII ferait tous ses bons offices pour que cette dignité échût au roi Ferdinand. Dans le cas où il se réconcilierait avec Marie de Médicis, il pourrait éventuellement envoyer des troupes en Allemagne pour défendre les intérêts des Habsbourgs.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 299 (2).

532. Belen, 17 juin 1619. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi rappelle qu'il a chargé récemment l'Archiduc de prescrire aux officiers de l'artillerie de se rendre chez le Veedor général pour conférer

(1) Voir d'autres recommandations pour le même au folio 136 v°.

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 30 mai 1619, pour Louis de Guise, comte de Bruay (fol. 300); pour le comte d'Argaill (fol. 308); le 17 juin, pour Juan de Villela (fol. 340); le 24 juin, pour Eustache d'Ognies (fol. 355).

avec lui des affaires de leur service. Il a appris depuis que ces mêmes officiers ne rendent pas compte au Veedor des achats qu'ils font. L'Archiduc doit prescrire qu'en cette matière on observe strictement les instructions données antérieurement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 344.

533. Bruxelles, 17 juin 1619. — *Albert à Philippe III.*

Le vicomte de Duncaster, ambassadeur anglais, est venu à Bruxelles présenter ses condoléances à l'Archiduc à l'occasion de la mort de l'Empereur. Il a déclaré que son maître l'envoyait en Bohême pour tâcher d'y apaiser les troubles. Il demandait à l'Archiduc d'écrire une lettre au roi Ferdinand l'engageant à se prêter à une suspension d'armes. Albert a fait droit à ce désir. Enfin, le diplomate a fait savoir que Jacques I^er^ était mécontent du comte d'Argaill.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 182, fol. 327.

534. Mariemont, 2 juillet 1619. — *Albert à Balthasar de Zuniga* (1).

L'Archiduc félicite le diplomate pour l'octroi que le Roi lui a fait de la charge d'*ayo* du Prince son fils et de la commanderie de Léon. Les dépêches adressées au Roi feront connaître à Zuniga la situation des affaires d'Allemagne. Albert le remercie de lui avoir fait savoir qu'à Madrid on désire connaître de manière plus détaillée l'avis de l'Archiduc sur la question allemande et les remèdes à y appliquer. Au sujet du conseil de Zuniga d'envoyer des Pays-Bas une personnalité compétente en matière de guerre pour aider le roi Ferdinand, Albert promet d'y aviser.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 516.

(1) Ancien ambassadeur espagnol à Bruxelles et à Paris, membre du Conseil d'État espagnol.

535. Bruxelles, 6 juillet 1619. — *Albert à Philippe III.*

Un catholique résidant en Hollande et affectionné au service du Roi a fait une proposition relative au commerce des Indes. Philippe III est prié de l'examiner et de faire savoir ce qu'il y a lieu de répondre (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 5.

536. Bruxelles, 6 juillet 1619. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc a chargé Pedro de San Juan de se mettre en rapport avec le comte d'Egmont qui réside en Hollande pour agir sur Manuel de Portugal. Le Roi voudrait que ce dernier retournât à son service et vînt se fixer en Espagne avec ses enfants. Du rapport fait par le comte d'Egmont, il résulte qu'il y a peu d'espoir d'arriver au résultat désiré.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 1 (2).

537. Lisbonne, 16 juillet 1619. — *Déclaration de Pedro Alvarez Pereira au sujet des améliorations à apporter éventuellement à la trêve de douze ans.*

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 162.

538. Bruxelles, 22 juillet 1619. — *Albert à Philippe III.*

Suivant le désir du Roi on a fait des démarches pour embaucher les six ou huit pilotes au courant de la navigation vers les Philippines. On a de la peine à les trouver et à les faire venir de Hollande. Promesse d'observer les instructions royales relatives à la charge de Veedor.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 16.

(1) Voir, en annexe, le texte de la proposition qui émane d'un certain Corneille Janssens Lisseborm. Il fait savoir que certains marchands portugais ont conclu des contrats en Hollande pour acheter du bois, des cordes, des mâts et autres produits de ce genre. Ils ont expédié ces marchandises aux Indes. Il y a des abus dans la fabrication des câbles, cordages, etc., et il en est résulté souvent la perte des navires de guerre de la flotte royale. Il faut craindre, en plus, que ce ne soit un moyen efficace pour les Hollandais de pénétrer aux Indes. Il y a possibilité de se procurer tout le nécessaire aux Pays-Bas et l'intéressé offre de s'en charger (fol. 6).

(2) Voir en annexe la lettre du comte d'Egmont à San Juan (fol. 2).

539. Bruxelles, 22 juillet 1619. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet des réclamations projetées par les Hollandais contre les infractions commises en Espagne contre la trêve. Jusqu'ici ils n'ont pas envoyé d'agent à Bruxelles. Il ne semble donc pas qu'il soit opportun de leur en parler. En cas de besoin, on leur répondra dans le sens que le Roi a indiqué.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 22.

540. Bruxelles, 22 juillet 1619. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de la mission du vicomte Duncaster. D'après ce que celui-ci a déclaré à Bruxelles, il n'aurait d'autre charge que de favoriser l'apaisement en Bohême et non d'intervenir dans l'élection impériale. L'ambassadeur français accrédité à Bruxelles prétend même que le diplomate anglais fait diligence pour retarder cette élection, mais il ne faut pas donner crédit à cette affirmation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 17.

541. *Bruxelles*, 22 juillet 1619. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet des entraves à apporter aux mariages entre Bourguignons et Français. L'Archiduc prétend faire tout ce qu'il peut, mais ajoute qu'il n'est pas toujours possible d'arriver à un résultat. Quand les intéressés trouvent le moyen de faire un parti avantageux, ils ne veulent pas y renoncer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 19.

542. Bruxelles, 22 juillet 1619. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de l'établissement des relations diplomatiques avec le Danemark. L'Archiduc s'est adressé à cet effet à Francisco de Medina qui a des relations personnelles avec un ministre danois influent. Quant au projet de faire résider à Bruxelles et non à Madrid le ministre éventuel-

lement accrédité par le souverain danois, il semble qu'il sera difficile à mettre à exécution. Car il paraîtra étrange que le Roi envoie son agent à Copenhague et refuse d'accueillir l'agent danois à Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 23.

543. Bruxelles, **22** juillet **1619**. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet des instructions royales relatives à l'entrée de Juan de Villela dans la Jointe de guerre qui siège aux Pays-Bas. Le Roi veut que les conseillers expriment leur avis, suivant leur rang d'ancienneté, exception faite des conseillers d'État et des ambassadeurs. A ceux-ci revient un rang de préséance. L'Archiduc demande encore des explications complémentaires sur le rang que doit occuper Villela (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 14.

544. Mariemont, **22** juillet **1619**. — *Spinola à Philippe III.*

A propos des indications demandées par Philippe III concernant la compagnie que les Hollandais méditent d'établir pour le commerce des Indes Occidentales. Le Marquis déclare qu'on n'a plus rien appris depuis sa dernière lettre. Les Anglais se sont arrangés avec les Hollandais à propos de la navigation aux Indes Orientales par une convention. Albert a envoyé la copie de ce document au Roi.

Audience, 1465.

545. Mariemont, **22** juillet **1619**. — *Spinola à Philippe III.*

Le cardinal Borja (2) a fait connaître une déclaration du Pape, portant que Louis XIII était mécontent de ce que le roi Ferdinand eût décliné

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 22 juillet 1619, pour le comte de Bucquoy (fol. 15); pour le comte de Vaudemont et le duc de Lorraine (fol. 20); pour le comte Henri de Nassau (fol. 25); le 19 août, pour le duc d'Aumale (fol. 43); pour le duc de Neubourg (fol. 44); le 20 août, pour le marquis de Belveder (fol. 49); le 11 septembre, pour l'Electeur de Cologne (fol. 79-82); pour le comte Frédéric de Hohenzollern (fol. 83); le 20 décembre, pour Claude Gabriel de Batefort, baron de Dramelay (fol. 211); le 29 décembre, pour Balthasar de Rojas Manrique (fol. 214); le 3 janvier 1620, pour Juan Berthold de Wonsheim (fol. 215); pour Patrice Daniel, Irlandais (fol. 216).

(2) Ambassadeur intérimaire espagnol auprès du Saint-Siège.

l'offre du duc de Nevers de se mettre à son service dans la guerre actuelle. Ferdinand Giron a relaté lui aussi le mécontentement du roi de France. Le Marquis explique les raisons qui ont fait écarter l'offre du prince français.

Audience, 1465.

546. Mariemont, **22** juillet **1619**. — *Spinola au duc d'Uceda.*

Le Marquis apprécie les inquiétudes du Roi par rapport aux affaires d'Allemagne. Il se réjouit de l'envoi annoncé de 6,000 fantassins de renforts. Il se félicite aussi du succès que vient de remporter Bucquoy et qui fait grand honneur aux armées royales. Si Bucquoy eût été muni de l'artillerie nécessaire, il serait allé à Prague. C'est le manque de munitions qui l'a arrêté. Il s'est rendu à Vienne pour voir l'empereur Ferdinand.

Si les rois de France et d'Angleterre tiennent leurs promesses à propos de l'élection du roi des Romains, elle se fera sans peine. On ne peut s'y fier. Il faut espérer cependant que le choix se portera sur l'archiduc Ferdinand ou sur Albert. Ce dernier a jugé que pour le moment Spinola ne devait pas retourner en Allemagne. En tout cas, il se conformera aux ordres du Roi. Les Français ont raison de se plaindre des Hollandais. Les Arminiens sont tout à fait anéantis. On leur interdit l'exercice de leur culte et on chasse leurs prédicants. Anglais et Hollandais se sont mis d'accord pour naviguer les uns et les autres aux Indes Orientales. Albert envoie à Philippe III la copie de l'accord qu'ils ont conclu entre eux.

Audience, 1465.

547. Mariemont, **22** juillet **1619**. — *Spinola à Philippe III.*

Fernand Giron aura fait part au Roi de la nouvelle que la duchesse de Lorraine a envoyé un gentilhomme à Paris pour négocier le mariage de sa fille avec le frère de Louis XIII. Il est entendu que l'union n'aurait lieu que postérieurement à la mort du duc de Lorraine, car celui-ci n'y voudra jamais consentir. On a notifié la chose au comte

de Vaudemont pour lui demander ce qu'il y a lieu de faire. Spinola tâchera d'empêcher ce mariage et de favoriser celui du fils du même comte de Vaudemont.

Audience, 1465.

548. Lisbonne, 31 juillet 1619. — *Philippe III à Albert.*

Affaires d'Allemagne. Approbation générale des dispositions prises par l'Archiduc. C'est à ce dernier qu'il appartient de décider si le comte d'Oñate doit demeurer à Vienne. Spinola doit se rendre dans la ville où aura lieu le Congrès.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 36 (1)

549. Lisbonne, 9 août 1619. — *Philippe III à Albert.*

Communication de la dépêche du secrétaire Juan Sanchez de Ulloa (2). L'Archiduc doit prendre connaissance de la proposition y contenue. Il serait peut être opportun d'accepter les services des capitaines anglais en vue de la fin de la trêve avec les Hollandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 38.

550. Madrid, 10 août 1619. — *Consulte du Conseil des Indes.*

Au sujet de la prolongation éventuelle de la trêve avec les Hollandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 151.

551. Bruxelles, 19 août 1619. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc s'en remet au rapport que fera au Roi le comte d'Oñate à propos de la question de l'élection impériale et du Congrès de Francfort. Il remet à Madrid copie de la correspondance qu'il a lui-même

(1) Voir une seconde lettre du Roi relative aux mêmes affaires, en date du 23 août (fol. 55).
(2) Analysée ci-dessus n° 513.

échangée avec Oñate (1). En cas de rupture, le Roi considérera le danger que courraient la maison de Habsbourg et la religion catholique. Les protestants pourraient s'emparer de toute la gestion des affaires d'Allemagne. Ils chercheraient à s'étendre sur les Pays-Bas. Il est nécessaire de conserver une armée de 30,000 fantassins et 5,000 cavaliers. A cet effet il faudrait que le Roi portât de 130,000 à 300,000 le montant des provisions mensuelles. Il ne faut pas compter beaucoup sur l'appui des catholiques. Le seul remède à la situation est l'intervention décidée du roi d'Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 41.

552. Lisbonne, 23 août 1619. — *Philippe III à Albert.*

Opportunité de maintenir la *sala de quentas* dans la situation où elle se trouvait antérieurement. L'Archiduc désignera pour ce bureau deux nouveaux employés à la place de ceux qui sont morts. On prendra à cet effet des fonctionnaires disponibles. On pourra au besoin quelque peu augmenter leur traitement. L'auditeur de l'armée doit servir d'assesseur à la *sala* pour les procès qu'elle soutient. On désignera aussi un fiscal pour ces mêmes procès. Dans la commission que l'Archiduc donnera aux fonctionnaires qu'il va désigner, il sera stipulé qu'ils ont à observer les instructions de leurs prédécesseurs. En cas de doute en matière de comptabilité, ils doivent s'adresser à la contadorie majeure de Madrid. Ils devront d'ailleurs être en contact permanent avec cette contadorie, dans la manière que le Roi indique (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 62.

553. Bruxelles, 23 août 1619. — *Albert à Philippe III.*

Le comte d'Oñate a envoyé à Bruxelles une lettre destinée au Roi avec demande de la transmettre d'urgence. Elle contient sans doute un rap-

(1) Ambassadeur espagnol à Vienne.
(2) Le 28 septembre l'Archiduc promet de se conformer à ces instructions (fol. 100). Voir encore une autre lettre de l'Archiduc datée du 30 octobre (fol. 124).

port sur les événements de Francfort. Le roi Ferdinand est arrivé en cette ville, les ambassadeurs du duc de Saxe ont reçu la procuration nécessaire pour passer au vote. Les six Électeurs ont été unanimes sur le point de l'admission du roi Ferdinand. Ainsi on peut croire que l'issue est proche. Le même comte a écrit à Pedro de San Juan pour l'entretenir d'une alliance entre la maison d'Autriche et celle de Saxe. L'Archiduc envisage cette éventualité de manière favorable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 64.

554. Bruxelles, **31** août **1619**. — *Albert à Philippe III.*

Oñate envoie un exprès au Roi pour faire part de l'élection de Ferdinand comme roi des Romains. Félicitations de l'Archiduc. Il espère qu'il en résultera du bien pour la maison de Habsbourg et la religion catholique.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 68.

555. Bruxelles, **31** août **1619**. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de la proposition de Louis XIII de se poser en médiateur pour liquider les questions pendantes en Bohême, sous réserve de l'admission aux négociations du roi d'Angleterre. L'Archiduc communique au Roi une lettre qu'il a écrite à ce sujet à Oñate (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 69.

556. Mariemont, **31** août **1619**. — *Spinola à Philippe III.*

Annonce de l'élection faite à Francfort du roi Ferdinand comme empereur. Le Marquis espère que le nouvel élu témoignera à Philippe III la reconnaissance qu'il lui doit.

Audience, 1465 (2).

(1) Voir le texte de la lettre qui n'est cependant datée que du 6 septembre 1619 (fol. 70).
(2) Le même jour notification semblable est faite aux Conseillers d'État espagnols (*ibid.*).

557. Bruxelles, **11** septembre **1619**. — *Albert à Philippe III.*

Le Roi a demandé récemment qu'on recherchât des pilotes en Hollande. On y a envoyé une personne expérimentée. Elle a fait un rapport non seulement sur la question des pilotes mais sur la navigation qu'on y entretient avec les Indes. Le Roi est prié d'examiner ce document. Encore qu'il semble bien difficile de trouver des pilotes expérimentés, on continuera par différentes voies les efforts commencés (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 75.

558. Lisbonne, **23** septembre **1619**. — *Consulte du Conseil de Portugal.*

Sur l'opportunité de la prolongation de la trêve avec les Hollandais. L'examen de la question est fait au point de vue spécial du commerce des Indes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 149.

559. Bruxelles, **28** septembre **1619**. — *Spinola à Balthasar de Zuniga.*

Le Marquis rappelle la décision prise par Albert d'amener à Bruxelles une partie de l'armée à la suite du refus du troisième membre du Magistrat de la ville de payer les contributions ordinaires. Le **23** de ce mois l'infanterie et l'artillerie désignées sont arrivées. Les habitants de Bruxelles ont fait savoir qu'ils recevraient la troupe qu'on voulait leur imposer. Conformément aux ordres de l'Archiduc on a introduit dans la ville huit compagnies, cinq de 300 Allemands et trois de 150 Wallons. Depuis tout est arrangé quant au payement des aides. On s'efforce maintenant de châtier les instigateurs et d'organiser le gouvernement de la ville.

Audience, carton 1466.

(1) Le rapport se trouve en annexe. Il traite notamment de la navigation aux Moluques, au Japon, aux Philippines, dans l'Afrique du Nord, etc. (fol. 76).

560. Bruxelles, 28 septembre 1619. — *Albert à Philippe III.*

Accusé de réception de la lettre royale du 23 août. Conformément à ces indications on donnera la réponse à l'ambassadeur français. L'Archiduc attend les rapports que le Roi a promis au sujet de la navigation et émanant des Conseils des Indes et de Portugal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 95.

561. Bruxelles, 28 septembre 1619. — *Spinola à Pedro de Toledo.*

L'Archiduc a résolu de charger Toledo des négociations à faire cette année à Madrid pour l'obtention des provisions. Il lui a envoyé les documents nécessaires à cet effet. Spinola insiste pour que les provisions nouvelles soient ordonnancées comme le furent celles de 1617 et il envoie à ce sujet un rapport. La différence entre celles-ci et celles accordées les deux années suivantes est nuisible à la bonne organisation de la trésorerie (1).

Audience, 1465.

562. Bruxelles, 28 septembre 1619. — *Spinola à Philippe III.*

Le Roi a écrit précédemment à Spinola qu'il avait appris que le comte Maurice possédait un grand village (2) près de Liége appelé Herstal. Il prétendait y construire un château fort, ce à quoi les Liégeois s'opposaient. Il est vrai, répond Spinola, qu'Herstal appartient à Maurice de Nassau, mais ressort à la juridiction du Brabant. On ignore qu'il y ait la moindre apparence d'y construire une forteresse et éventuellement Albert y ferait opposition.

On a entendu parler ici de l'intention de Maurice de Nassau de construire une forteresse dans une localité du pays de Juliers.

Audience, 1465.

(1) Voir en annexe le rapport sur les provisions de 1617, 1618 et 1619.
(2) *un casar grande.*

563. Bruxelles, 28 septembre 1619. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc exprime sa bienveillance pour la nation flamande établie à Séville et en d'autres villes de l'Andalousie, dont les membres sont ses sujets (1). Il a appris que ces gens se sont parfois adressés au Roi pour des affaires qui intéressent toute leur nation. Il les recommande à la bienveillance royale (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 143 v°.

564. Bruxelles, 28 septembre 1619. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de l'entretien d'un régiment anglais dans l'armée des Pays-Bas. En temps de guerre Albert la trouve très opportune, car ces gens sont très courageux. Mais en ce moment, il ne faut pas y songer. Qu'on réponde aux intéressés quelques bonnes paroles (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 101.

565. Bruxelles, 29 septembre 1619. — *Albert à Philippe III.*

Transmission d'un rapport du comte d'Oñate relatif à la situation dangereuse de la maison de Habsbourg et de l'Empire. Quand le Roi aura pris connaissance de ce document, il pourra se décider au sujet des secours qu'il convient d'envoyer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 108.

566. Bruxelles, ... septembre 1619. — *Spinola à Philippe III.*

L'ambassadeur de France est venu trouver Spinola et lui a déclaré que Louis XIII lui avait notifié ses démarches réitérées faites auprès

(1) *vasallos mios.*
(2) Voir le même jour une lettre de recommandation en faveur du Dominicain Henri Condé, administrateur perpétuel des œuvres pieuses de la même nation flamande de Séville.
(3) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 28 septembre 1619, pour le baron Adam-Philippe de Cromberg (fol. 103); le 10 octobre, pour le licencié de Nieukerke (fol. 113); pour Jacques Wouters, archer (fol. 115); le 30 octobre, pour Juan de Villela (fol. 119); le 20 novembre, pour Diego de Messia (fol. 189).

du Palatin pour le dissuader d'accepter la couronne de Bohême Il avait insisté auprès du roi d'Angleterre et des princes de l'Union évangélique pour qu'ils agissent dans le même sens auprès du Palatin. Louis XIII voudrait qu'Albert fît des instances auprès de l'Empereur. Il faudrait faciliter un arrangement à propos des affaires de Bohême. L'Archiduc a promis d'agir dans ce sens.

Audience, 1465.

567. Mariemont, 4 octobre 1619. — *Albert au duc d'Albuquerque.* ambassadeur à Rome.

Recommandation pour Juan Vivès, résident de l'Archiduc à Rome [1].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 144.

568. Almeria, 10 octobre 1619. — *Philippe III à Albert.*

Ordre de continuer encore pendant deux ans le payement de la pension de 2,000 écus au séminaire irlandais de Douai.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 27, fol. 85.

569. 27 octobre 1619. — *Déclaration de Vasco Fernandez Cesar au sujet des infractions que les Hollandais ont commises par rapport au commerce des Indes.*

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 136.

570. Mariemont, 30 octobre 1619. — *Albert à Pedro de Toledo.*

L'Archiduc communique à Toledo la lettre qu'il a écrite au Roi au sujet des affaires d'Allemagne. Celles-ci sont des plus périlleuses et mènent à un désastre. Albert a fait connaître son appréciation sur les mesures à prendre pour parer aux dangers actuels. Toledo fera toutes

(1) Voir, le même jour, une recommandation semblable de l'Archiduc à l'ambassadeur espagnol à Vienne, Oñate, en faveur de Jacques Bruneau (fol. 144).

diligences pour obtenir du Roi une décision au sujet des propositions faites. L'agent sollicitera qu'on envoie à bref délai des provisions à concurrence de 300,000 ducats, à commencer par le mois présent. Qu'on prescrive aussi l'arrivée des renforts d'Espagne et d'Italie. Il avisera par le menu l'Archiduc des décisions prises.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 512, fol. 190.

571. Mariemont, 30 octobre 1619. — *Spinola à Philippe III.*

Conformément au désir du Roi, Albert a fait cession de ses droits sur l'Autriche en faveur de l'empereur Ferdinand. Il a envoyé à cet effet Jacques Bruneau pour remettre l'acte en question au moment où le même empereur abandonnerait certains meubles qui appartenaient au défunt Mathias. Ce serait la compensation des dettes de ce dernier vis-à-vis de son frère Albert.

Audience, 1465.

572. Mariemont, ... octobre 1619. — *Spinola à Philippe III.*

Au sujet des instances faites auprès de l'Archiduc par le comte de Vaudemont pour l'octroi de certaines pensions à des gens de Lorraine. On doit contrecarrer les manœuvres faites de ce côté par le roi de France.

Audience, 1465.

573. Bruxelles, 9 novembre 1619. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc a appris que la comtesse de Berlaymont [1] se dispose à marier sa fille, la douairière d'Hoogstraeten [2], héritière de sa maison, à un gentilhomme français. Il fait tous ses efforts pour faire échouer ce projet et ramener en Belgique la mère et la fille. Il veut se conformer

(1) Marguerite de Lalaing, veuve de Florent de Berlaymont.
(2) Marie-Marguerite, comtesse de Berlaymont, veuve d'Antoine de Lalaing. Elle se remaria en 1621 avec le comte Louis d'Egmont.

aux instructions royales prescrivant d'éviter des mariages de personnalités de la noblesse des Pays-Bas avec des Français (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 194.

574. Bruxelles, 10 novembre 1619. — *Albert à Philippe III.*

Le dernier rapport du comte d'Oñate aura fait voir au Roi la mauvaise situation des affaires en Allemagne. D'une lettre du duc de Bavière, il résulte qu'il a accepté l'élection du Palatin comme roi de Bohême. L'Archiduc persiste dans son sentiment sur la nécessité qu'il y a pour le Roi de concentrer son armée, suivant les indications contenues dans les lettres précédentes. Il faut des renforts pour l'armée d'Alsace.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 186 (2).

575. Bruxelles, 21 novembre 1619. — *Albert à Philippe III.*

Oñate a fait savoir qu'il a envoyé au Roi la copie de la convention conclue entre l'Empereur et le duc de Bavière. L'Archiduc discute la teneur de cette convention et en fait voir l'inanité.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 191 (3).

576. Bruxelles, 9 décembre 1619. — *Albert à Philippe III.*

Le Roi sait bien que les provisions sont à peu près épuisées. Chaque jour l'angoisse augmente en vue de l'éventualité de se trouver dépourvu. Il faut tenir compte de la situation périlleuse de l'Allemagne. Nouvelles supplications pour que le Roi prenne au plus vite une décision qui importe tant à son service.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 201.

(1) Le 25 mars suivant, le Roi remercie l'Archiduc (fol. 325).
(2) Voir en annexe un extrait d'une lettre du Palatin au duc de Bavière (fol. 187).
(3) Voir encore différentes autres lettres de l'Archiduc sur les affaires d'Allemagne : le 14 décembre 1619 (fol. 208-209), le 18 décembre (fol. 210), le 22 décembre (fol. 212).

577. Bruxelles, 9 décembre 1619. — *Albert à Philippe III.*

Accusé de réception d'une lettre royale prescrivant de témoigner au nonce du Pape l'estime qui lui est due. Promesse de s'y conformer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 205.

578. Bruxelles, 9 décembre 1619. — *Albert à Philippe III.*

Envoi d'une lettre écrite à l'Archiduc par ceux du Conseil secret de l'archiduc Léopold d'Innspruck. Il y est question de livres hérétiques qu'on prétend devoir être envoyés en Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 196 (1).

579. Bruxelles, 19 décembre 1619. — *Spinola à Philippe III.*

Le duc de Bavière a envoyé à Bruxelles le baron de Grot, son capitaine général d'artillerie. Il s'est engagé à mettre en activité la plus forte troupe qu'il pourrait de la Ligue catholique. Il a demandé en même temps l'envoi par l'Archiduc d'une autre armée destinée à pénétrer dans le Palatinat. Il veut éviter que tous les ennemis ne retombent sur lui. Albert a fait savoir qu'il attendait la réponse royale.

Audience, 1465.

580. Madrid, 31 décembre 1619. — *Philippe III à Albert.*

Le contador Gonzalo Guerra de la Vega a représenté au Roi que ses prédécesseurs et tous les fonctionnaires du service de la *Hacienda* ont été toujours payés sur une simple quittance signée par eux. Lui-même a été traité de la même façon jusqu'à ce qu'il ait été décidé qu'aucun payement ne se ferait plus sinon sur ordonnance de Spinola. Le Roi

(1) La lettre en question se trouve en annexe. Il y est indiqué que l'on tient pour certain que l'Électeur Palatin a fait imprimer quantité de bibles et de catéchismes calvinistes pour les envoyer en Espagne dans l'espoir d'introduire dans ce pays la zizanie et l'hérésie (fol. 197).

observe que cette disposition doit s'entendre pour la troupe, mais non pour les Veedor et Pagador généraux. Gonzalo Guerra de la Vega doit jouir de la même faveur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 27, fol. 97 v°.

581. Madrid, **12** janvier **1620**. — *Philippe III à Albert.*

Le concours du roi de Pologne est de grande importance pour les affaires d'Allemagne. Le Roi s'est donc décidé à lui écrire et communique à l'Archiduc le texte de sa lettre. Celui-ci désignera aux Pays-Bas une personnalité convenable pour aller porter le document au destinataire. L'agent en question sollicitera tant au nom de Philippe III que d'Albert le souverain polonais pour qu'il veuille assister l'Empereur dans une situation si difficile. C'est la manière la plus appropriée pour manifester son affection aux Habsbourgs (1). Albert doit aussi examiner comment le Roi pourrait entreprendre une démarche similaire auprès du roi de Danemark, de façon à obtenir son concours ou au moins sa neutralité.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 223.

582. Madrid, **12** janvier **1620**. — *Philippe III à Albert.*

Accusé de réception des dernières lettres de l'Archiduc relatives à l'état des affaires en Allemagne et aux mesures à prendre. L'Archiduc connaît l'état des finances royales, la charge qui résulte de l'entretien de l'armée des Pays-Bas et la dépense causée par celle qui opère en Allemagne. Le Roi est décidé pourtant à envoyer des renforts importants dont il fait l'énumération dans sa lettre. On formera ainsi l'armée qui doit pénétrer dans le Palatinat. On enverra une provision d'un million de ducats, divisée en douze mensualités de 100,000 ducats. Oñate dispose d'une provision semblable pour le service de l'armée de Bucquoy. Le Roi a voulu notifier ces décisions à Albert. Il se rendra compte qu'on fait ce

(1) Le 24 février l'Archiduc fait savoir qu'il a envoyé en Pologne le vice-chancelier Putz (fol. 293). Le roi de Pologne est Sigismond III Wasa; celui de Danemark Christian IV.

qu'on peut. Il faut encourager le duc de Bavière et les princes de la Ligue catholique et faire de vives instances auprès du Pape pour qu'il participe aux dépenses. On sollicitera aussi les princes d'Italie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 221.

583. Bruxelles, **16** janvier **1620**. — *Albert à Philippe III.*

Épuisement des provisions. On ne dispose pas d'un réal pour l'entretien de l'armée. Si les provisions nouvelles n'arrivent pas, on peut s'attendre à des misères. En ce moment la situation est si troublée de toutes parts.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 231.

584. Bruxelles, **16** janvier **1620**. — *Albert à Philippe III.*

L'Empereur, l'archiduc Léopold et les autres princes catholiques d'Allemagne ont fait faire des instances auprès de l'Archiduc pour connaître la décision royale. Ils insistent sur la nécessité de se hâter. L'Archiduc joint ses propres instances à celles des princes allemands.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 229.

585. Bruxelles, **16** janvier **1620**. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc a envoyé le vice-chancelier Putz auprès des villes hanséatiques. Il fait l'éloge de ce personnage.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 230.

586. Bruxelles, **20** janvier **1620**. — *Philippe III à Albert.*

Le comte de Firstemberg, ambassadeur impérial à Paris, a demandé récemment à l'Archiduc quel secours il pourrait solliciter de Louis XIII en faveur de l'Empereur. Il ajoutait avoir entendu qu'on estimait en France que les troupes que Louis XIII se déciderait éventuellement à céder à l'Empereur ne pourraient guère s'écarter de la frontière.

L'Archiduc a fait répondre au diplomate de demander le plus de troupes possible. Il doit ajouter qu'il fallait les envoyer en Bohême. Leur maintien à la frontière française rendrait absolument vain le secours qu'on voulait offrir à Ferdinand II. Le diplomate n'a obtenu du gouvernement français qu'une réponse vague. L'Archiduc a prescrit à Firstemberg d'insister pour obtenir des précisions. Il a chargé Fernando Giron et Boisschot de faire des démarches semblables.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 232 (1).

587. Bruxelles, 31 janvier 1620. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc a pris connaissance de la décision royale d'équiper aux Pays-Bas une flotte de vingt navires. Il a chargé Diego de Hernani, qui a été jadis contador de la flotte, de se rendre à Ostende. Cet agent s'abouchera avec le gouverneur Luis de Aguilar Coronado afin de faire les contrats nécessaires. On va négocier la lettre de 24,000 ducats que le Roi a envoyée à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 247.

588. Bruxelles, 1er février 1620. — *Albert à Pedro de Toledo.*

L'Archiduc a reçu de son agent une lettre — qui nous manque. Elle exposait l'état des négociations relatives aux provisions ordinaires et l'espoir de leur prompte arrivée.

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 16 janvier 1620, pour Philippe de Licques (fol. 234); le 22 janvier, pour le baron de Grobbendonck (fol. 235); pour Claude de Lannoy, seigneur de La Motterie (fol. 236); le 27 janvier, pour Gonzalo Guerra de la Vega (fol. 237); pour le marquis de Belveder (fol. 239); le 3 février, pour Thomas Studler, Anglais (fol. 252); pour le comte de Vaudemont (fol. 264); le 5 février, pour Philippe de Porres (fol. 266); le 9 février, pour le capitaine Alexandre Brancacio (fol. 274); pour Lancelot, fils du baron de Grobbendonck (fol. 275); le 20 février, pour le maître de camp Simon Antunez (fol. 276); pour Juan de Villela (fol. 277); pour Marie de Mol, veuve de Juan de Mancicidor (fol. 278); pour le marquis de Malaspina (fol. 280); le 24 février, pour Pedro de San Juan (fol. 283); pour Pedro Sarigo Ribera (fol. 289); pour le sergent-major anglais Thomas Studler (fol. 297); pour le marquis de Marnay, gouverneur du Limbourg (fol. 298); pour Louis, landgrave de Hesse (fol. 299); le 7 mars, pour le comte d'Orgaill (fol. 309); le 17 mars, pour le capitaine Julio de Judicis (fol. 313); le 19 mars, pour la comtesse veuve Frédéric de Berghes (fol. 316); le 21 mars, pour le maître de camp Alonso de Mendosa (fol. 317).

Albert note qu'il a conseillé au Roi la mobilisation d'une armée de 30,000 hommes et 5,000 cavaliers pour envahir l'Allemagne. Il a demandé les crédits nécessaires. Philippe III a pris une décision positive au sujet de l'armée. Il a annoncé l'envoi d'un million d'écus. C'est peu de chose. Il faut beaucoup plus. Une armée de 21,000 fantassins et 4,000 cavaliers — c'est le minimum pour entrer en Allemagne — coûterait 1,600,000 écus. Albert a donc fait solliciter une somme pareille. Il a envoyé à la Cour Francisco de Medina, pour y agir dans ce sens, de concert avec Toledo. Celui-ci est invité à collaborer avec cet agent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 192.

589. La Haye, 3 février 1620. — *Les États-Généraux des Provinces-Unies à Albert.*

Les États rappellent leurs réclamations antérieures au sujet des injustices commises au détriment de leurs nationaux en Espagne, Portugal et Italie. L'Archiduc leur a fait répondre par Verreycken. Il a promis justice et demandé une spécification écrite des dommages prétendus. Les États-Généraux remercient l'Archiduc de ses bons offices et émettent l'espoir qu'ils porteront leurs fruits. Voilà plus d'un an que cela dure, sans qu'il en soit résulté aucun effet. On est tenté de croire que tous les actes abusifs ont été commis sur l'ordre du Roi ou de ses agents. Les intéressés se sont adressés à nouveau aux États. Ils demandent de les aider à obtenir l'indemnisation de tous les dommages qui leur ont été causés au mépris de la trêve. Ils s'adressent à l'Archiduc et réclament satisfaction d'ici à quatre mois.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 291.

590. Madrid, 3 février 1620. — *Philippe III à Albert.*

Envoi des lettres de provisions de l'année courante, semblables à celles de l'année précédente. L'Archiduc fera anticiper une somme de 100,000 ducats pour envoyer en Allemagne. Cette somme sera remboursée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 250.

591. Madrid, 4 février **1620**. — *Philippe III à Albert.*

Octroi d'une faveur à Albert Gaston Spinola, fils de la comtesse de Bruay, en récompense des services de son aïeul, le duc d'Arschot, comte d'Arenberg.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 27, fol. 143 v°.

592. Madrid, 7 février **1620**. — *Philippe III à Albert.*

Un catholique hollandais a fait la proposition de fournir des matériaux nécessairess à la flotte. L'Archiduc doit demander des renseignements de façon à ce qu'on puisse prendre une décision opportune.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 268.

593. Bruxelles, 8 février **1620**. — *Albert au duc de Savoie.*

Le Duc est sans doute averti de la révolte des habitants de Bohême et de Moravie. Les habitants de la plus grande partie de la Hongrie, instigués par eux, se sont également soulevés. Ceux de la Haute- et de la Basse-Autriche ont suivi le même exemple. L'Empereur s'est offert par tous les moyens de les traiter avec bonté, leur offrant une amnistie générale. Ils se sont obstinés, à cause du secours qu'ils attendent des princes protestants. Ils ont oublié toute la fidélité qu'ils doivent à leur Souverain. Ils se sont coalisés avec les protestants pour ruiner la maison de Habsbourg, extirper la religion catholique, détruire la puissance des princes catholiques. L'Archiduc s'adresse au duc de Savoie comme membre de la communion catholique et dévoué aux intérêts de la religion. Il lui demande son assistance en faveur de l'Empereur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 151 v° (1).

594. Madrid, **23** février **1620**. — *Pedro de Toledo à Albert.*

Arrivée de Francisco de Medina. Zuniga coopère avec ardeur à l'obtention de ce qu'on demande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 199.

(1) Une lettre identique est écrite le même jour au Grand-Duc de Florence, aux princes de Mantoue, de Parme, d'Urbin et de Modène. (*Ibid.*)

595. Bruxelles, **24** février **1620**. — *Albert à Philippe III.*

Envoi de la dernière lettre des États-Généraux des Provinces-Unies. L'Archiduc leur a fait répondre par l'audiencier Verreycken. Remise à Madrid du rapport des Hollandais concernant les dommages qu'ils ont subis pendant la trêve.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 290.

596. Bruxelles, **24** février **1620**. — *Albert à Philippe III.*

Le Roi a prescrit d'accélérer la mobilisation de l'armée qui doit opérer dans le Palatinat. Il a demandé des propositions au sujet de la désignation du commandant de cette armée. L'Archiduc objecte qu'il n'y a pas moyen d'accélérer les choses tant que le Roi n'aura pas fait connaître sa décision sur les représentations faites par l'intermédiaire de Francisco de Medina. Il faut aussi au préalable envoyer l'argent nécessaire pour mettre l'affaire en train. Quant au commandement, on a toutes les raisons de le confier à Spinola. Pour le cas où une guerre éclaterait aux Pays-Bas, il faudrait immédiatement le rappeler. On confierait alors le commandement au Palatinat à l'officier qu'on jugerait le mieux convenir. Tant que la paix règne aux Pays-Bas, le commandement y sera exercé par le marquis de Belveder.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. **284** (1).

597. Bruxelles, **24** février **1620**. — *Albert à Philippe III.*

La lettre royale du **3** de ce mois a fait connaître à l'Archiduc les instances que le Roi a faites auprès de l'Électeur de Saxe, du duc de Brunswick et des villes hanséatiques pour les induire à secourir l'Empereur. Vifs remerciements. Quant à ce qui concerne le roi de Danemark, Albert rappelle qu'il a envoyé précédemment à Copenhague Francisco de Medina. Celui-ci y a établi des relations d'amitié avec un ministre influent à la Cour danoise. Sur la question de l'établissement d'une ambassade réciproque, on n'a pas encore eu de réponse. Albert propose

(1) Voir encore une autre lettre au sujet des affaires d'Allemagne (fol. 286). La réponse royale date du 23 mars (fol. 319).

maintenant d'envoyer un agent à Copenhague. Il le présenterait comme son ambassadeur à lui avec mission de tâcher d'obtenir du souverain danois qu'il se fît représenter à Bruxelles. Il attend des instructions du Roi à ce sujet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 281.

598. Bruxelles, 24 février 1620. — *Albert à Philippe III.*

Accusé de réception des lettres de provisions pour l'année en cours. Albert regrette qu'elles ne soient pas conformes à celles de 1617. Cela eût permis de reconstituer la réserve de 230,000 ducats. Il reconnaît que le Roi n'a pas pu faire plus.

Il convient de considérer que la trêve approche de sa fin. L'Archiduc s'est cru dispensé de remettre à Oñate les 100,000 ducats dont il est question dans une lettre royale. Il prie le Roi de les envoyer par ailleurs.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 295.

599. Madrid, 7 mars 1620. — *Philippe III à Albert.*

Louis Bravo de Acuña, ambassadeur espagnol à Venise, a fait savoir qu'il avait appris que cette république aurait offert une flotte et de l'argent au roi d'Angleterre, pour faire une diversion en faveur du Palatin. Elle fait des instances auprès des Hollandais pour qu'ils attaquent les forces espagnoles dans la mer océane. Albert sera ainsi au courant des projets des Hollandais, qui ont aussi, à ce qu'il semble, des intelligences au Portugal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 305.

600. Madrid, 7 mars 1620. — *Philippe III à Albert.*

On apprend de différents côtés que les dissensions entre Arminiens et Gomaristes ne cessent d'augmenter en Hollande. L'Archiduc doit s'efforcer de les attiser en secret.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 307.

601. Madrid, 27 mars 1620. — *Philippe III à Albert.*

Envoi d'un mémoire de Diego Perez de Malivendà qui propose de se charger de l'équipement d'une flotte.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 183, fol. 333 (1).

602. Bruxelles, 3 avril 1620. — *Albert à Philippe III.*

Recommandation en faveur du couvent des Clarisses à Luxembourg.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 1 (2).

(1) Le mémoire se trouve en annexe (fol. 335). Il prétend démontrer le tort qu'une flotte royale pourrait faire à la flotte hollandaise. Voir la réponse de l'Archiduc le 14 avril (reg. 184, fol. 20).

(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 6 avril 1620, pour Marie Hanedouche, fille du baron de Escornaix, gouverneur du Hainaut et de l'Artois (fol. 3); pour Antonio Suarez de Arguello (fol. 5); pour François Darlin, seigneur de Bournival (fol. 8); pour Jean Berthold de Wolsheim, agent du duc de Neubourg (fol. 10); le 14 avril, pour Pedro de Toledo, administrateur de l'hôpital royal (fol. 12); pour les Jésuites de Bruxelles (fol. 21); pour le marquis de Belveder, général de cavalerie (fol. 27); pour le comte Frédéric de Hohenzollern (fol. 28); le 18 avril, pour le châtelain de Gand, Gaspar de Valdes (fol. 39); le 19 avril, pour l'Irlandais Daniel Clancy (fol. 40); le 28 avril, pour Miguel alias de Val, pilote hollandais (fol. 43); le 29 avril, pour Marguerite de Chalon, veuve du colonel Philippe de Robles (fol. 46); pour Jeanne Thiélay, veuve du commissaire Juan del Haro (fol. 48); pour Gaspar de Rustici, commissaire des montres (fol. 49); le 14 mai, pour la famille du comte de Cantecroix (fol. 62); pour Marie Hanedouche (fol. 63); le 19 mai, pour le capitaine Juan de Virelles (fol. 64); le 29 mai, pour Jean Berthold de Wolsheim (fol. 67); le 31 mai, pour le sergent-major Manuel Franco (fol. 71); pour le chapelain Antonio de Barros (fol. 73); le 3 juin, pour le marquis de Belveder (fol. 81); pour Sarigo Ribera (fol. 83); pour les fils du marquis de Bade (fol. 87); le 16 juin, pour le religieux Francisco de Vivero (fol. 100); le 24 juin, pour Nicolas Baston, portier de Courtrai (fol. 101); pour le comte de Middelbourg (fol. 103); le 6 juillet, pour Antonio de Barros (fol. 122); le 15 juillet, pour Berthold de Wolsheim (fol. 128); pour le comte d'Argill (fol. 130); le 2 août, pour le maître de camp Marcel de Judice (fol. 149); le 5 août, pour Gilles de Lieres, baron de Val (fol. 159); pour Pierre Carondelet, gouverneur de Bouchain (fol. 161); le 18 août, pour le chapitre de la Toison d'Or qui s'est réuni à Dijon (fol. 166); le 20 août, pour le marquis de Marnay (fol. 170); le 30 août, pour Pedro de San Juan (fol. 175); le 2 septembre, pour le protonotaire Grammaye qui se prétend évêque de Péronne (fol. 177); pour le comte d'Argill (fol. 179); pour l'adjudant anglais Richard Greene (fol. 183); le 11 septembre, pour Carlos Coloma (fol. 201); pour le chirurgien de la maison d'Albert Michel Ange Jouvenone (fol. 203); le 17 septembre, pour le capitaine Melchior de los Reyes (fol. 206); pour Pedro de Maeda (fol. 207); le 16 septembre, pour le marquis de Marnay (fol. 208); pour le comte de Cantecroy (fol. 214); pour Barthélemy de Wolsheim, lieutenant du duc de Neubourg (fol. 218).

603. Bruxelles, 14 avril 1620. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet des difficultés à propos de la Bourgogne et du comté de Montbéliard. L'Archiduc tâchera de donner satisfaction au duc de Wurtenberg. Il s'efforcera d'établir un ambassadeur au Danemark. A la place du vice-chancelier Putz, qui a décliné l'offre de se rendre en Pologne, l'Archiduc a désigné le conseiller Pierre Wisscher, qui se mettra en route rapidement. Il justifie la conduite suivie à propos du marquis de Marnay à qui il a maintenu sa solde de maître de camp. Il sollicite une faveur pour Sarigo Ribera. Il se conformera aux instructions royales à propos de l'admission de gentilshommes belges dans l'infanterie espagnole, eu égard à la satisfaction qu'ils en éprouvent. Il évitera d'en faire une règle générale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 17.

604. Bruxelles, 14 avril 1620. — *Albert à Pedro de Toledo.*

L'Archiduc a vu les renseignements que Toledo a fournis à Spinola au sujet des affaires dont il l'avait chargé. Il a connaissance du concours prêté par lui à Medina. Remerciements.

Albert a écrit au Roi pour lui fournir certaines indications demandées par rapport à l'armée. Il communique le texte de sa lettre à Toledo. Il est convaincu qu'en Espagne on est décidé à traiter cette affaire avec tout l'intérêt qu'elle mérite. On ne peut commencer l'opération sans ressources.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 204.

605. Bruxelles, 14 avril 1620. — *Albert à Philippe III.*

Les Électeurs, princes et États catholiques d'Allemagne ont tenu une réunion à Xanten. L'Archiduc y a envoyé Pecquius et le conseiller Wisscher pour le représenter. Ils ont fait un rapport sur les travaux de cette assemblée et l'Archiduc en fait la notification au Roi (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 22.

(1) Le rapport se trouve folio 23. Voir une seconde lettre relative à la réunion tenue par certains princes allemands à Mulhouse (fol. 37). La réponse royale, datée du 9 mai, se trouve au folio 98.

606. Bruxelles, 28 avril 1620. — *Albert à Philippe III.*

Le duc de Feria a annoncé l'embarquement des renforts que le Roi a décidé d'envoyer aux Pays-Bas. Il a signifié aussi l'envoi d'un agent auprès du duc de Savoie pour solliciter la permission du passage. Il a invité l'Archiduc à faire une démarche semblable auprès du duc de Lorraine et d'envoyer les ordres requis au Gouverneur de la Bourgogne et au parlement de Dole. L'Archiduc s'est exécuté. Le tercio de Portugais dont l'envoi aux Pays-Bas avait été prescrit par le Roi, y est arrivé. Une pareille augmentation d'effectifs nécessite des ressources supplémentaires pour leur entretien et leur paiement. Les provisions ordinaires peuvent à peine couvrir les frais de l'armée. Le Roi doit procurer l'argent nécessaire, en particulier le million dont l'envoi était décidé. Cela est indispensable, même si l'expédition du Palatinat n'a pas lieu cette année. Sans cela la présence de troupes si nombreuses ne serait qu'une source de confusion (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 41.

607. Aranjuez, 29 avril 1620. — *Philippe III à Albert.*

Les frais du transport des troupes qui doivent passer de Naples aux Pays-Bas sont à charge de l'Archiduc depuis leur arrivée en Bourgogne. On a procédé de la sorte lors de tous les envois de troupes. Albert est prié de prendre les mesures nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 44.

608. Madrid, 11 mai 1620. — *Pedro de Toledo à Albert.*

Francisco de Medina s'en retourne avec la réponse faite à sa proposition. Toledo s'en réjouit. Il sollicitera les ministres de profiter de tous les courriers pour donner des ordres à Gênes et à Milan. Éloge de Medina.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 208.

(1) Voir encore une autre lettre de l'Archiduc relative à la composition de l'armée destinée au Palatinat et aux crédits nécessaires, en date du 14 mai (fol. 60) et deux lettres du Roi, en date du 3 juin (fol. 85) et du 10 juin (fol. 92).

609. Madrid, 11 mai 1620. — *Pedro de Toledo à Suarez Arguello.*

L'agent a vu les lettres d'Albert au Roi et à ses ministres. Il a fait toutes les diligences possibles. Chaque ministre pour soi répond oui. Quand le moment arrive de passer aux actes, ils ne font rien de ce qu'ils promettent. Zuniga désire donner satisfaction à Albert. Il a déjà essuyé plusieurs refus, mais ne désespère pas.

On a parlé récemment d'une défaite de Bucquoy. On n'a reçu aucune lettre à ce sujet, ce qui est étonnant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 210.

610. Bruxelles, 23 mai 1620. — *Albert au duc d'Ossuna, vice-roi de Naples.*

Le Roi a notifié récemment sa décision de mobiliser aux Pays-Bas une armée destinée à passer en Allemagne. Il a annoncé avoir envoyé des ordres en Italie pour qu'on envoie de là 1,600,000 écus pour le service de cette armée et les effectifs nécessaires. Prière au duc d'assurer la rapide exécution de cet ordre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 516.

611. Bruxelles, 23 mai 1620. — *Albert à Pedro de Toledo.*

Francisco de Medina a apporté la lettre de Toledo. La dépêche de Philippe III signifie sa décision de poursuivre l'expédition du Palatinat et de mobiliser l'armée nécessaire. Toledo insistera auprès du Roi et de ses ministres pour qu'ils prescrivent d'urgence d'envoyer l'argent et les troupes indispensables.

Secrétairie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 215 (1).

(1) Le 7 juin Toledo répond qu'il fera son possible et que le gouvernement espagnol en fera autant (fol. 216).

612. Madrid, 31 mai 1620. — *Philippe III à Albert.*

Henri de Berghes occupe le poste de lieutenant général de la cavalerie. Il est en même temps gouverneur de la Gueldre, ayant été récemment promu à cette fonction par l'Archiduc. Ce cumul est inadmissible; chacun de ces offices requiert un titulaire. Albert doit y remédier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 75.

613. Madrid, 31 mai 1620. — *Philippe III à Albert.*

Ordre de renforcer les compagnies de cavalerie en introduisant des Espagnols.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 77.

614. Madrid, 31 mai 1620. — *Philippe III à Albert.*

Un accord a été conclu avec l'adjudant anglais Richard Greene, à Londres, pour la levée d'un régiment d'infanterie anglaise qui est venu aux Pays-Bas. On a promis de payer une solde égale à celle de l'infanterie espagnole et d'y admettre deux adjudants. Il demande qu'on lui affecte la solde d'un de ces postes. Le Roi réclame l'avis de l'Archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 79.

615. Londres, 7 juin 1620. — *Le comte de Gondomar à Philippe III.*

Le diplomate a reçu à diverses reprises la visite du marquis de Buckingham, qui lui a parlé au nom du Roi, son maître. Il a exprimé le mécontentement du Souverain contre les Hollandais. Il a déclaré notamment que lui-même, en sa qualité d'amiral d'Angleterre, se trouvait humilié de ce qu'en son temps les Hollandais eussent fait un affront aussi sensible aux navires anglais. Il faisait allusion à un incident survenu aux Indes orientales, dont Gondomar avait déjà fait part au Roi. Gondomar a répondu que de tout cela Buckingham et son maître étaient eux-mêmes responsables. Les Hollandais leur avaient déjà ravi la pêche, le commerce, la navigation, l'or et l'argent. En plus, ils soulèveraient l'Angle-

terre et en feraient une république, ce qui était souverainement affligeant pour le Roi, son fils et le bien général. Buckingham a manifesté le désir de son maître de voir l'Espagne refuser une prolongation de la trêve. Gondomar a répliqué que le moyen le plus efficace serait que Jacques Ier déclarât lui-même la guerre aux Hollandais. Le baron Digby a déclaré avoir appris qu'on disait à Madrid que Philippe III serait prêt à abandonner à Jacques Ier toutes les provinces rebelles. Gondomar a protesté, admettant seulement la cession possible de l'une ou l'autre d'entre elles, si l'Angleterre aidait l'Espagne à récupérer le reste. Les ministres anglais finirent par adopter cette proposition, à condition qu'on leur cédât la Hollande et la Zélande.

La grande difficulté réside dans l'aveuglement du roi d'Angleterre sur les sentiments de Maurice de Nassau et des Hollandais. Ses ministres ont longuement discuté la question avec lui. En conclusion, il a accepté la proposition et a demandé que Gondomar en fasse rapport à Madrid. Il est prêt à prendre l'engagement de ne toucher à rien aux Indes occidentales et de consentir à une démarcation dans les Indes orientales. Il est disposé à une alliance générale entre l'Angleterre et l'Espagne.

Gondomar a entretenu les ministres anglais dans ces bonnes dispositions. Il exprime ensuite son avis personnel. La guerre avec les Hollandais est très difficile, l'entretien de l'armée même pendant la trêve est très coûteux. Il est indigne de prolonger la trêve ou de faire la paix avec des rebelles aussi obstinés. Le danger est réel de voir les provinces obéissantes suivre leur exemple. Il faut sortir de cette situation. L'accroissement de force que la Hollande et la Zélande constitueraient pour l'Angleterre n'est pas à considérer. D'ailleurs les troupes dont le roi d'Angleterre devra faire usage pour y conserver sa domination ne pourront être employées à autre chose. Il n'y aura pas moyen de les mettre à la disposition des Français ou du diable, comme dit Buckingham. La grosse difficulté consiste à assurer le secret. Le Roi décidera. L'affaire pourrait être traitée soit par le diplomate espagnol qui viendra à Londres prendre la succession de Gondomar soit par Digby qui va se rendre en Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 264 (1).

(1) Le 20 octobre, Philippe III communique cette lettre à Albert (fol. 262).

616. Madrid, 10 juin 1620. — *Philippe III à Albert.*

On a appris que le tercio du maître de camp Luis de Olivera est réduit à 900 hommes. Il faudra le conserver pendant cette campagne et ultérieurement le fondre avec les autres unités espagnoles tout en conservant quelques officiers portugais que l'Archiduc choisira.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 93 (1).

617. Tervueren, 16 juin 1620. — *Albert à Philippe III.*

Accusé de réception d'effets comportant une partie de la provision d'un million d'écus prévue pour l'armée du Palatinat.

On travaille aux levées qui ont été décidées aux Pays-Bas. L'Archiduc manque d'indications complémentaires sur l'arrivée des renforts venant d'Italie et le complément de la provision. Il prie le Roi d'envoyer en diligence les ordres nécessaires à cet effet, sans quoi on ne pourra rien effectuer. Il faudrait prendre des dispositions pour que les effets de provisions soient rédigés de manière qu'on puisse effectivement les toucher aux Pays-Bas en écus de 57 plaques.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 96.

618. Diest, 20 juin 1620. — *Albert à Pedro de Toledo.*

L'Archiduc a reçu la dernière lettre de Toledo et a vu ce qu'il a écrit à Spinola. Aux Pays-Bas on attend l'avis des ordres donnés en Italie pour l'envoi des hommes et de l'argent. Nouvelles prescriptions de faire les instances nécessaires. Le Roi a envoyé encore 90,000 écus pour la flotte à équiper aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 218 (2).

(1) Le 6 juillet l'Archiduc promet de se conformer à cet ordre (fol. 122).
(2) Les prescriptions sont réitérées le 16 juin (fol. 221).

619. Tervueren, 29 juin 1620. — *Albert à Philippe III.*

Envoi d'un contrat conclu par Spinola avec Adrien van de Val pour la construction de douze vaisseaux de guerre dont le Roi a décidé l'équipement aux Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 105.

620. Tervueren, 29 juin 1620. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc désigne Pedro de Toledo, administrateur général de l'hôpital militaire, pour résider à la Cour. Il y traitera les affaires des Pays-Bas, qui sont nombreuses et importantes. Il prie le Roi de lui faire entièrement crédit.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 110 (2).

621. Tervueren, 29 juin 1620. — *Albert à Philippe III.*

Nouvelles instances pour presser l'arrivée des renforts devant venir d'Italie (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 112.

622. Tervueren, 6 juillet 1620. — *Albert à Philippe III.*

Par sa lettre du 3 juin (4) le Roi a indiqué diverses personnalités qui devraient siéger dans la jointe traitant les affaires relatives à la trêve.

(1) Voir le texte du contrat (fol. 106). Il est convenu que la construction doit avoir lieu à Ostende, dans les six mois. On indique qu'un autre contrat de ce genre a déjà été conclu le 6 février. Les modalités de l'armement sont spécifiées, ainsi que les mâts, les voiles, la boiserie, les ancres et d'autres éléments. Le prix convenu est de 26.000 florins par unité, payables en plusieurs fois. L'entrepreneur se soumet à la justice militaire. L'acte, daté du 27 juin, est contresigné par le veedor général et le contador général de l'armée. Le 15 juillet le Roi insiste encore sur l'importance de cette affaire (fol. 128).

(2) Le même jour, l'Archiduc écrit dans le même sens au Conseil d'État.

(3) Voir encore une autre lettre de l'Archiduc du 1er juillet. Il y est aussi question d'argent (fol. 114). Cette dernière affaire est encore traitée dans une lettre royale du 3 juillet (fol. 115). La question de l'armée du Palatinat est reprise dans une lettre de l'Archiduc du 6 juillet (fol. 119). Voir la réponse royale du 15 juillet (fol. 126)

(4) Nous ne l'avons pas retrouvée.

L'Archiduc promet de se conformer à cette recommandation, quand le moment sera venu et si la chose paraît opportune.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 120.

623. Tervueren, 6 juillet 1620. — *Albert à Philippe III.*

En l'absence de Spinola, l'Archiduc se fera assister par Belveder, comme le Roi l'a indiqué. Si ultérieurement le retour de Spinola aux Pays-Bas s'avérait nécessaire, l'Archiduc prendrait les dispositions requises. Il prie le Roi de croire à son dévouement (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 121.

624. Tervueren, 6 juillet 1620. — *Albert à Philippe III.*

Le Roi a décidé d'envoyer aux Indes des soldats expérimentés de l'armée des Pays-Bas pour y occuper les postes supérieurs. Il a demandé à l'Archiduc de désigner les personnalités à choisir. Celui-ci veut savoir si tous doivent être Portugais ou Espagnols et à quelles fonctions on les destine (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 123.

625. Tervueren, 17 juillet 1620. — *Albert à Philippe III.*

Le Contador de l'armée, le f.f. de Pagador général, les Veedor et Contador de l'artillerie, le Contador des vivres se sont plaints de l'insuffisance de leur solde. Ils ont demandé qu'on rétablisse la situation existant lors de l'arrivée du Veedor général Christoval de Benavente.

La question a été traitée à la jointe. Sur son avis, l'Archiduc a décidé d'en revenir à la situation indiquée et dont l'expérience a montré l'opportunité. Avant d'exécuter sa décision, il veut pourtant connaître les vues du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 132.

(1) *supplico confie de mi que esta mira mucho en todo como tan interessado y zeloso del.*

(2) La lettre royale datée du 31 mai se trouve au folio 71.

626. Bruxelles, 19 juillet 1620. — *Albert à Philippe III.*

Un crédit de 1,600,000 écus a été prévu pour la nouvelle armée. Une partie seulement en a déjà été envoyée aux Pays-Bas et on ne sait rien des tractations qui ont lieu en Italie pour en assurer le complément. Le Roi considérera qu'une armée aussi nombreuse ne peut se conserver que si l'on pourvoit à ses nécessités. L'Archiduc renouvelle ses instances pour que le titre de Secrétaire du Roi soit conféré à Pedro de San Juan. C'est un bon serviteur, qui a déjà tant d'années de services et qui traite toutes les affaires secrètes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 133 (1).

627. Bruxelles, 19 juillet 1620. — *Albert à Pedro de Toledo.*

Au sujet des 1,600,000 ducats demandés, l'Archiduc note qu'il n'en est encore venu que 664,000. On est sans nouvelles du reste. Albert est plein de soucis. Il a fait des levées importantes. Il faut de l'argent, sans quoi on se heurtera à de graves inconvénients. Nouvel ordre d'insister auprès du Roi et de tous les ministres.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 512, fol. 224 (2).

628. Bruxelles, 19 juillet 1620. — *Albert à Philippe III.*

Conformément à l'arrangement conclu, le duc de Bavière devait rompre avec les princes protestants au moment même où l'armée royale pénètrerait dans le Palatinat. Depuis, à l'intervention de l'archiduc Léopold et de l'agent de l'Électeur de Cologne, une convention a été conclue entre le duc de Bavière et les princes protestants. La situation se trouve totalement modifiée. Albert en a été profondément ému. Il est bien différent, en effet, d'attaquer les protestants avec deux armées ou avec une. Les catholiques ont tant de fois demandé que l'armée espagnole pénétrât dans leur pays. Maintenant qu'ils sont en paix avec les protes-

(1) Nouvelles instances de l'Archiduc à propos de l'envoi d'argent, le 3 août (fol. 150).
(2) La correspondance de Toledo finit brusquement par une lettre d'ailleurs insignifiante adressée à Suarez Arguello, le 9 août suivant (fol. 227).

tants, cette intervention leur pèserait. Quelle que soit la discipline de l'armée, les passages entraînent toujours des inconvénients. On pouvait jadis compter sur l'assistance des catholiques pour toutes les nécessités. Maintenant on ne sait ce qui se passera. En cas de retraite, au lieu de secourir l'armée espagnole, on lui cherchera des difficultés. L'Archiduc est donc bien perplexe.

Il dépêche ce courrier en toute diligence. On avait déjà donné des ordres à certaines unités de se trouver à Mayence, à la date du 18 août. Pour ce moment on pouvait compter sur la présence des troupes d'Italie. On étendra ces dispositions au reste de l'armée pour être en mesure éventuellement d'entreprendre l'expédition. Si on décide d'y renoncer, tant que le duc de Bavière ne se déclare pas contre les protestants, au moins la présence de l'armée royale empêchera ces derniers d'opérer en Bohême. On fera savoir alors au duc de Bavière que les troupes espagnoles sont prêtes pour le moment où l'Empereur proclamera le ban de l'Empire.

L'Archiduc prie le Roi de faire connaître au plus vite sa décision. Il appréhende que celle-ci, venant trop tard, les événements l'aient forcé lui-même, Albert, à la prévenir (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 135.

629. San Lorenzo, 5 août 1620. — *Philippe III à Albert.*

On est bien surpris de la conduite du duc de Bavière qui n'a averti ni l'Empereur ni le ministre espagnol et a agi d'accord avec la France. C'est un contretemps fâcheux. Eu égard aux avis autorisés donnés par l'Archiduc, le Roi consent à ce que son armée occupe la région indiquée. Spinola se mettra d'accord avec Oñate, le duc de Bavière et l'Empereur et agira suivant les circonstances. Depuis les conventions du duc de Bavière avec les protestants, il faut se défier de ce prince; le Roi s'en remet aux décisions de l'Archiduc. Si on apprenait que le Duc est prêt

(1) Voir en annexe les conditions du contrat du duc de Bavière avec les princes de l'Union évangélique (fol. 137) et une lettre du duc de Bavière du 6 juillet (fol. 138). Le 23, l'Archiduc insiste encore pour obtenir une décision (fol. 143). Voir encore une autre lettre du 2 août (fol. 146).

à se conformer au ban de l'Empire, il faudrait avertir l'Empereur. L'ordre devrait être signifié au même moment à l'Archiduc. Les armées bavaroise et espagnole devraient alors entrer simultanément en campagne.

Secrétairie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 151.

630. Madrid, 5 août 1620. — *Philippe III à Albert.*

Les rapports arrivés en Espagne ont appris que pour la composition de l'armée du Palatinat, on retire des Pays-Bas quatre tercios anciens, un Espagnol, un Bourguignon, un Allemand et un Wallon. On remplace le tout par de nouvelles formations. On enlève aussi les douze compagnies de cavaliers vétérans pour les remplacer par des recrues. On juge à Madrid qu'il serait peut-être opportun de ne point retirer le tercio espagnol ni le tercio bourguignon. Toutes les unités qui viennent d'Italie sont composées de vétérans. L'ennemi qu'on va combattre ne dispose que de formations nouvelles. Il faut tenir compte de l'éventualité de la rupture de la trêve. Cela aussi fait considérer comme très inopportun le départ des compagnies de cavalerie ancienne. La cavalerie hollandaise est réputée comme la meilleure; si elle partait en campagne elle aurait la prédominance, et on pourrait appréhender un insuccès. Il convient que l'armée des Pays-Bas demeure bien pourvue de vétérans, particulièrement de cavaliers. Le Roi soumet le tout à la considération de l'Archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 157.

631. Bruxelles, 16 août 1620. — *Albert à Philippe III.*

Le comte d'Oñate a fait savoir que le duc de Bavière est entré en Autriche avec l'armée de la Ligue catholique. L'Autriche supérieure s'est inclinée sans aucune difficulté devant la volonté impériale. Le Duc est entré à Lintz. Quelques chefs rebelles se sont soumis. Au reste, l'Archiduc s'en remet à la lettre d'Oñate. Félicitations et espoir de bons succès, si le Duc et l'Électeur de Saxe pénètrent en Bohême. L'armée espagnole se trouve concentrée à Coblence, possession de l'Électeur de Trèves.

Spinola est parti. Aux Pays-Bas on demeure soucieux. En cas de nécessité, l'Archiduc rassemblerait les forces qui y sont restées. Le commandement en a été confié à Belveder.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 163.

632. San Lorenzo, 20 août 1620. — *Philippe III à Albert.*

Les militaires que le Roi a demandés pour le service des Indes doivent être des officiers portugais. L'Archiduc est invité à faire connaître à la Cour le nom du personnage qu'il a envoyé au Danemark.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 167.

633. San Lorenzo, 26 août 1620. — *Philippe III à Albert.*

Au sujet de la jointe chargée de discuter les affaires de la trêve. Le Roi approuve que les personnalités désignées par l'Archiduc y prennent place. Il propose d'y introduire aussi le marquis de Belveder.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 173 (1).

634. Madrid, 31 août 1620. — *Luis de Alarcon à Albert.*

La présence de Pedro de Toledo auprès du Roi est très nécessaire. Chaque jour cet agent parle au Souverain et aux ministres, il procure l'expédition des dépêches. Son autorité, son franc-parler sont des plus utiles à l'heure actuelle (2). Juan de Ciriza est seul chef du service d'expédition. Le duc, le confesseur et le patriarche, le tirent de leur côté et sont les maîtres de toute la machine.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 486, fol. 13.

(1) Voir la réponse d'Albert à la date du 26 septembre. L'Archiduc prendra en considération la suggestion royale. Au reste, on ne traite pas en ce moment la question de la trêve. Les Hollandais sont en campagne (fol. 219). Le 5 novembre, Philippe III insiste à nouveau pour l'admission de Belveder (fol. 289).

(2) Le 21 septembre le même correspondant annonce la mort de Toledo (fol. 19). Ses papiers ont été mis en sécurité par Zuniga.

635. Mariemont, **2** septembre **1620**. — *Albert à Philippe IV.*

Le Roi a fait savoir à l'Archiduc que lui, Albert ou l'Empereur devaient donner à Spinola le titre de capitaine général de la nouvelle armée. L'Archiduc rappelle que cette armée est composée de soldats du Roi et entretenue à ses frais, comme tout le monde sait. Philippe III devrait lui concéder le titre en question et accorder en même temps une *ayuda de costa* dont le Marquis aura bien besoin pour les dépenses qu'il devra faire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 180 (1).

636. Mariemont, **2** septembre **1620**. — *Albert à Philippe III.*

Le Roi aura appris la réconciliation de Louis XIII et sa mère. Ici on a observé la plus stricte neutralité. Si des difficultés surgissaient encore à l'avenir, on y prendra garde suivant l'intention du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 181.

637. Mariemont, **2** septembre **1620**. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet de deux lettres royales annonçant l'envoi de troupes et d'argent. Les troupes annoncées sont arrivées, exception faite de sept cents Espagnols.

On n'a toujours reçu que 887,000 écus. L'Archiduc prie le Roi de lui fournir le complément, jusqu'à concurrence des 1,600,000 prévus. Un plus long retard exposerait les deux armées à des dangers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 182.

638. Mariemont, **2** septembre **1620**. — *Albert à Philippe III.*

Les Hollandais ont concentré leur armée dans la région de Wesel. L'Archiduc communique les avis qu'il a reçus à ce propos du marquis de Belveder. Il paraît que les Hollandais manifestent l'intention d'entre-

(1) Philippe III accorda le titre en question à Spinola. Voir la lettre de remerciements d'Albert (fol. 214). Elle est du 26 septembre.

prendre quelque chose contre cette place. Cela n'est pas certain. L'Archiduc a fait prendre des dispositions pour que l'armée puisse se réunir en cas de besoin et veiller à la défense du pays.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 184 (1).

639. San Lorenzo, **2** septembre **1620**. — *Philippe III à Albert.*

Le Veedor général Christoval de Benavente a fait savoir que la comptabilité des finances est redevable à la *Hazienda* d'environ 400,000 écus. L'Archiduc devrait s'efforcer d'obtenir la liquidation de cette dette et s'en servir pour les multiples dépenses qui se présentent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 190.

640. San Lorenzo, **2** septembre **1620**. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a pris connaissance du contrat conclu pour l'équipement des douze vaisseaux de guerre qui sont en construction. Il en est de même des huit autres prévus pour atteindre le chiffre de vingt unités pour la flotte de guerre. Le président du Conseil des Finances a reçu ordre d'envoyer incontinent l'argent nécessaire. Albert indiquera ce qu'il faudra en fait d'artillerie pour l'armement de ces mêmes navires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 192 (2).

641. San Lorenzo, **4** septembre **1620**. — *Philippe III à Albert.*

Le gouverneur de Puerto Rico a envoyé au Roi une patente trouvée aux mains d'un pirate. Elle est donnée au nom du comte Maurice de Nassau, contrairement aux stipulations de la trêve. Albert sera ainsi au courant des procédés des Hollandais. Il leur fera entendre ses plaintes à ce propos.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 198.

(1) Voir en annexes les rapports émanant de Juan Gonzalès, gouverneur de Wesel (fol. 185).

(2) Voir la réponse de l'Archiduc, le 26 septembre (fol. 209).

642. Mariemont, 11 septembre 1620. — *Albert à Philippe III.*

Corneille Snellinck, natif d'Anvers, domicilié à Amsterdam, fait savoir qu'il reçoit en secret dans sa maison les religieux qui vont clandestinement aux Provinces-Unies. Il risque, en ce faisant, sa vie et ses biens. Il a envoyé souvent de l'argent pour payer les garnisons espagnoles de la Frise. Il a trois fils qu'il a fait éduquer aux Pays-Bas. Il demande que son fils aîné Andres Snellinck soit admis à servir à la Cour de Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 200 (1).

643. Mariemont, 26 septembre 1620. — *Albert à Philippe III.*

Les renforts italiens annoncés précédemment sont arrivés. Le nombre est inférieur à ce qui était prévu. Une partie des hommes se sont enfuis en route. D'autres sont morts. L'Archiduc réclame à nouveau le complément de la provision de 1,600,000 écus.

Spinola a passé le Rhin le 5 de ce mois. Relation des opérations militaires. Le Marquis se trouve maintenant à Oppenheim. Les protestants

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 26 septembre 1620, pour Nicolas Baston (fol. 220); pour le marquis de Bade (fol. 221); le 3 octobre, pour le comte d'Argill (fol. 225); pour le chapelain Vincent de Noguera (fol. 227); pour Manuel de Portugal (fol. 229); pour le duc de Bavière (fol. 231); le 10 octobre, pour Matheo de Urquiña (fol. 235); le 13 octobre, pour le duc d'Arschot (fol. 237); le 14 octobre, pour Pedro de Toledo, administrateur de l'hôpital royal (fol. 239); le 17 octobre, pour le protonotaire Gramaye (fol. 254); le 20 octobre, pour Martin de Sosa Sanpayo, gouverneur de Pernambouc (fol. 260); le 24 octobre, pour le comte Frédéric de Hohenzollern (fol. 271); pour l'Électeur de Mayence (fol. 272); le 5 novembre, pour le colonel Guillaume Semple (fol. 283); pour le maître de camp Marcel de Judici (fol. 285); pour le marquis de Bade (fol. 287); le 1er décembre, pour Fernand Giron (fol. 297); pour l'Électeur de Mayence (fol. 299); pour Thadée Obrenam, Irlandais (fol. 301); le 11 décembre, pour le comte d'Argill (fol. 303); pour Jean-Charles de Schonenberg (fol. 306); le 12 décembre, pour Marguerite de Chalons, veuve de Philippe de Robles (fol. 308); pour Claire van Schor, veuve du contador Pedro Quintana (fol. 309); le 22 décembre, pour le contador Antonio Carnero (fol. 311); pour Claude de Lannoy, gouverneur de Maestricht (fol. 313-315); le 28 décembre, pour Manuel de Portugal (fol. 319); pour Gabriel de Roye (fol. 328); pour Frédéric de Hohenzollern (fol. 329); pour le marquis de Bade (fol. 330); pour le protonotaire Gramaye (fol. 332); pour l'Électeur de Mayence (fol. 333); pour Fernand Giron (fol. 337); pour Juan de Laloo (fol. 338); pour Charles de Schonenberg, le marquis de Marnay et Pedro de San Juan (fol. 339).

disposent d'une armée de 40,000 hommes. Ils attendent un secours hollandais (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 212.

644. Mariemont, 26 septembre 1620. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc a appris que les Hollandais ont envoyé des secours aux protestants allemands en cavalerie et en infanterie. Ainsi l'armée de Spinola se trouve dans un état d'infériorité sensible. Le Marquis a fait rapport à Bruxelles sur le danger. Il a demandé qu'on lui envoie des renforts prélevés sur les unités restées aux Pays-Bas. Il allègue que le fait que les Hollandais ont distrait des troupes de leur armée indique qu'ils n'ont pas l'intention de rompre la trêve. Spinola a depuis lors envoyé à Bruxelles le capitaine Diego de Salcedo pour insister sur l'envoi des renforts. Albert donnera satisfaction au plus vite à ce désir, sans dégarnir les Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 215.

645. Mariemont, 14 octobre 1620. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet du renforcement de la cavalerie prescrit par le Roi. On attendra la fin de la campagne du Palatinat. Le moment n'est pas venu de se plaindre aux Hollandais à propos du passeport donné par Maurice de Nassau au pirate pris à Porto Rico. L'armée hollandaise se trouve en campagne. Au moment opportun, on fera des représentations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 242.

646. Mariemont, 14 octobre 1620. — *Albert à Philippe III.*

Au mois de juillet dernier le comte d'Oñate a envoyé à Albert un courrier qui est tombé entre les mains des protestants. La dépêche chiffrée d'après le chiffre général s'est ainsi perdue. Le résident de l'Archiduc à Londres, Jean-Baptiste van Male, a eu avis que ces lettres avaient été envoyées par les protestants au roi d'Angleterre. Il a pu se

(1) Nouvelles instances de l'Archiduc, le 14 octobre (fol. 241).

procurer des copies grâce à ses relations avec la personne qui détenait les originaux. Il a ajouté que cette personne était en mesure de les déchiffrer, mais que lui, Van Male, s'efforçait de l'en dissuader. Voulant contrôler le fait, l'Archiduc a chargé son agent de persuader en douceur la personne en question de déchiffrer les dépêches et de remettre le déchiffrement. On a réussi à l'obtenir et on a collationné le texte avec le duplicata remis par Oñate. Il en est résulté que le déchiffrement est exact. On a su par Van Male que le roi Jacques I^er^ avait eu connaissance du texte. Il faut donc que Philippe III change immédiatement son chiffre. L'Archiduc s'en remet au rapport qu'il a prié Bedmar de faire à propos du mariage de la comtesse d'Hoogstraeten.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 244.

647. Mariemont, 14 octobre 1620. — *Albert à Philippe III.*

On vient d'apprendre que l'armée de secours promise par les Hollandais aux protestants d'Allemagne va opérer sa jonction avec ces derniers. L'Archiduc a donc prescrit aux renforts désignés pour l'armée de Spinola — 3,000 fantassins et 10 compagnies de cavalerie — de se mettre en route. Le prince d'Orange se trouve près de Wesel. Ses forces sont inférieures à celles de Belveder. Il a été convenu avec Spinola que si la cavalerie de renfort hollandais retournait du Palatinat aux Provinces-Unies, la cavalerie royale rentrerait également aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 246 (1).

648. Mariemont, 15 octobre 1620. — *Albert à Philippe III.*

Spinola a tenté de bousculer le secours envoyé par les Hollandais aux protestants allemands. Il n'y a pas réussi. Les troupes ennemies se sont écartées de son armée et se sont établies dans des territoires appartenant à leurs alliés. Une troupe hollandaise s'est installée entre Cologne et Bonn. Les Hollandais prétendent que c'est là un territoire du marquis de Brandebourg. Ils menacent ainsi le trafic de Cologne sur le Rhin

(1) La réponse royale date du 17 novembre. Elle promet l'envoi d'argent (fol. 291).

et causent des inquiétudes aux catholiques. On a songé à les déloger de vive force. Mais on craint que cela entraînerait une rupture générale. Ce serait un accident fâcheux, dans la situation présente. L'Électeur de Cologne est très effrayé et demande avec instance des secours à l'Archiduc. On tâchera de lui envoyer de l'argent et des troupes. Ce sera à la condition que ces dernières reviennent si l'Électeur n'en a pas absolument besoin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 247.

649. San Lorenzo, 17 octobre 1620. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi envoie la liste des personnalités qu'il juge les plus capables pour desservir les différents postes de proveedor, veedor et contador de la flotte qu'on va équiper aux Pays-Bas. Encore que ce soient tous sujets jugés convenables, il se pourrait qu'il y en ait d'autres aux Pays-Bas. Le Roi soumet ces candidatures à l'appréciation de l'Archiduc. Il lui demande de vouloir éventuellement indiquer les siennes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 249 (1).

650. San Lorenzo, 17 octobre 1620. — *Philippe III à Albert.*

Gabriel de Roye réside au nom du Roi à Cologne. Il prétend ne pouvoir vivre avec les 50 écus qui lui sont assignés. Il a demandé à Philippe III de lui donner le titre d'agent et la solde attachée à cette fonction, ou l'expectative de l'office de trésorier de la Toison d'Or. Albert est invité à faire connaître son avis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 252.

(1) Voir la liste en annexe (fol. 250). Les candidats proposés sont :
a) Comme général : Luis de Aguilar Coronado, gouverneur d'Ostende;
b) Comme amiraux : Firmin de Lodossa y Andueça, Antonio de Isassi, Juan de Lara y Moran, Andres Cutillo;
c) Comme proveedor : Hurtuño de Uricar;
d) Comme veedor y contador : Vicente de Anciondo;
e) Comme pagador : un official non désigné de la pagadorie de l'armée;
f) Comme *teñedor de bastimientos :* celui que l'Archiduc désignera.

651. San Lorenzo, 20 octobre 1620. — *Philippe III à Albert.*

Au sujet du secours envoyé à Spinola. Il vaut veiller avec soin à la sécurité des Pays-Bas. Les Hollandais useront de toutes espèces de stratagèmes. Dans le cas où il ne resterait que peu de forces dans ces provinces, ils pourraient facilement y réaliser leurs desseins. Les troupes qu'on distraira des Pays-Bas y feront grandement défaut. Le Roi espère que l'Archiduc fera attention à tout cela.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 267.

652. Tervueren, 24 octobre 1620. — *Albert à Philippe III.*

Rapport sur les opérations au Palatinat. Récit d'une rencontre entre l'armée de Spinola et celle des protestants renforcés des Hollandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 273.

653. Tervueren, 24 octobre 1620. — *Albert à Philippe III.*

Le comte de Gondomar aura fait savoir au Roi que Jacques I^er^ a déclaré ouvertement son intention de secourir le comte palatin. Il prétend être mu non par des sentiments d'hostilité contre les Habsbourgs, mais par des raisons de famille et de religion. Il s'efforce d'assurer au Palatin le concours de ses propres alliés. Il a fait faire des levées en Écosse.

Les Hollandais continuent à se fortifier dans la région de Cologne. Le prince d'Orange se trouve près de Wesel.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 275.

654. San Lorenzo, 27 octobre 1620. — *Philippe III à Albert.*

Le comte d'Oñate a fait remettre à Albert le ban impérial proclamé contre le Palatin. Il a insisté sur l'opportunité d'en faire la publication immédiate. L'Empereur juge plus opportun de différer cette publication. Albert examinera la chose, décidera et puis fera part au Roi de ce qui a été fait. Le même diplomate a rappelé les ordres du Roi de ne pas

intervenir dans les propositions de paix faites à Vienne par la France et l'Angleterre. Il s'attend à ce que l'Empereur l'interpelle à ce propos et demande des instructions. Le Roi désire connaître l'avis d'Albert. Il a prescrit à Oñate de s'en référer aux indications qu'il recevra de l'Archiduc. En cas d'urgence il se ralliera à celles qui lui seront données par les personnes compétentes. En tout cas, il faut s'efforcer d'écarter l'intervention de la France dans ces affaires, car elle ne peut être favorable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 281 (1).

655. Madrid, 24 novembre 1620. — *Luis de Alarcon à Albert.*

Les flottes du Pérou et de la Nouvelle-Espagne sont arrivées. Elles n'ont apporté pour le Roi que 660,000 écus. La situation est devenue telle qu'on n'a pu faire les provisions des maisons royales ni des armées pour l'année qui vient. Il en est résulté des désastres dont le moindre a été de saisir un million d'écus venus des Indes pour le compte de particuliers. On paie avec une monnaie de billon dont la frappe rapporte du bénéfice.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 486, fol. 56 (2).

656. Le Pardo, 24 novembre 1620. — *Philippe III à Albert.*

L'Archiduc a annoncé qu'il enverrait incessamment un agent au Danemark pour obtenir l'intervention du Souverain de ce pays en faveur de l'Empereur. Le Roi prescrit d'ordonner à cet agent de demeurer à la Cour danoise le plus qu'il peut. Il doit y prendre le plus d'informations possible. L'Archiduc lui-même maintiendra sa correspondance avec ce souverain le plus étroitement qu'il peut, de façon à cultiver ses bonnes dispositions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 293.

(1) Voir la réponse de l'Archiduc, en date du 28 décembre (fol. 322).

(2) Le lendemain Alarcon revient sur la question des finances. Il annonce qu'on va saisir les biens de particuliers et d'églises sans excepter ni hôpital ni monastère (fol. 58).

657. Le Pardo, **24** novembre **1620**. — *Philippe III à Albert.*

Au sujet de l'offre de secours faite par Albert à l'Électeur de Cologne. Eu égard au besoin d'hommes et d'argent, le Roi veut qu'on évite autant que possible de faire de semblables propositions. Il approuve la décision prise par Albert de ne pas se plaindre au comte Maurice de Nassau à propos du passeport trouvé entre les mains d'un pirate (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 295.

658. Bruxelles, 3 décembre **1620**. — *Albert à Luis de Alarcon.*

Au sujet de l'arrivée de la flotte des Indes. L'Archiduc se persuade qu'Alarcon n'en continuera pas moins ses démarches pour qu'on assure les provisions de l'armée des Pays-Bas. Elles sont indispensables, maintenant qu'on touche à la fin de la trêve (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 486, fol. 70.

659. Bruxelles, 18 décembre **1620**. — *Albert à Balthasar de Zuniga.*

L'Archiduc rappelle qu'il a écrit au Roi demandant d'accorder au duc d'Arschot la solde de 500 écus par mois qu'on payait jadis aux Grands d'Espagne, en service aux Pays-Bas. Le duc d'Aumale et Spinola jouissent d'un traitement beaucoup plus considérable. Il a rappelé les services rendus par les ancêtres du requérant, les siens, ceux de ses frères (3).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 516.

660. Madrid, **20** décembre **1620**. — *Luis de Alarcon à Albert.*

La situation financière est si difficile qu'il n'y a pas moyen de conclure de contrat pour les provisions de l'année prochaine. On cherche

(1) Voir la réponse de l'Archiduc du 28 décembre (fol. 334).
(2) L'Archiduc répète cette déclaration le 15 janvier (fol. 73).
(3) Voir le 24 février suivant une recommandation pour Marie de Mol, veuve de Juan de Mancicidor (*ibid*); le ... février, pour le comte de Cantecroix.

des moyens extraordinaires. On songe à prélever le huitième sur l'or et l'argent venu des Indes. Cela ferait grand tort aux marchands et aux trafiquants.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 486, fol. 68.

661. Bruxelles, **28** décembre **1620**. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet des personnalités à choisir pour la flotte de guerre. La charge de général de la flotte destinée à Aguilar Coronado est incompatible avec celle de gouverneur d'Ostende qu'il occupe déjà. En effet, la ville demeurerait ainsi sans gouverneur quand l'escadre prend la mer. C'est une considération à retenir. Albert ne connaît d'autre compétence pour ce généralat que le comte de Ritberg, frère du comte d'Emden, qui a d'ailleurs posé sa candidature. On pourrait se contenter pour le moment de lui donner le titre d'amiral.

Au sujet de la provedorie de la flotte. Il faudra suivre l'usage établi aux Pays-Bas. On ne fait aucun achat d'approvisionnements pour le compte du Roi, et les capitaines se fournissent eux-mêmes moyennant un prix à forfait. La construction des navires est réglée par des *assientos*, il semble donc qu'on peut épargner le traitement d'un proveedor.

L'Archiduc accepte la candidature de Vincente de Anciondo comme proveedor. Il préconise lui-même celle de Philippe de Silva comme pagador. Il faudra éviter toute dépendance de ce sujet vis-à-vis du pagador général, pour ne pas troubler les budgets. On peut aussi se passer d'un *tenedor de bastimientos*.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 320.

662. Bruxelles, **28** décembre **1620**. — *Albert à Philippe III.*

Au sujet du secours envoyé à l'Électeur de Cologne. L'Archiduc rappelle que c'est le Roi qui a prescrit d'agir de la sorte en cas de nécessité. Ce cas s'est présenté à la suite de l'intervention hollandaise près de Bonn. Ainsi il y a un danger imminent pour ce prince, à cause de l'absence de son frère, l'Électeur de Bavière. Le prince de Cologne avait demandé des troupes de renfort. Il accepterait aussi, si cela présentait

un inconvénient pouvant provoquer une rupture de la trêve, un envoi d'argent. Il ferait alors procéder lui-même à des levées. L'Archiduc a préféré choisir ce dernier parti.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 184, fol. 325.

663. Madrid, 4 janvier **1621**. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi approuve les modalités suivies dans la visite que l'Archiduc a fait faire au roi de Danemark. Il recommande encore une fois de cultiver les bonnes dispositions de ce souverain.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 19.

664. Bruxelles, 4 janvier **1621**. — *Albert à Philippe III.*

Recommandation pour Marie de Mol, veuve du défunt secrétaire d'État et de Guerre, Juan de Mancicidor.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 1 [1].

665. Madrid, 15 janvier **1621**. — *Luis de Alarcon à Albert.*

Carlos Coloma [2] est arrivé à la Cour au moment où on discutait les contrats pour les provisions. Alarcon répète que la flotte n'a rapporté

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 4 janvier 1621, pour les Frères Mineurs de Gravelines (fol. 4); le 16 janvier, pour le docteur Juan Baptiste Assoris, chapelain de l'oratoire de l'Archiduc (fol. 7); le 20 janvier, pour le défunt capitaine François de Blyleven (fol. 16); le 21 janvier, pour Jacinte de Velasco, capitaine (fol. 17); le 4 février, pour le Père Henri Condé (fol. 21); le 6 février, pour le comte Octave Visconte (fol. 32); le 10 février, pour la confrérie de la Sainte-Croix, à Cologne (fol. 53); le 11 février, pour Jean-Charles de Schoonberg (fol. 69); pour Ferdinand Casteletti, gentilhomme de la chambre de l'Archiduc (fol. 70); le 2 mars, pour les Frères Mineurs anglais établis à Gravelines (fol. 73); le 6 mars, pour l'alfère Carlos O'Neill (fol. 81); le 10 mars, pour Diego de Messia (fol. 92); le 11 mars, pour le comte de Tiron (fol. 97); le 17 mars, pour Thomas Ledes, chevalier anglais (fol. 98); le 26 mars, pour le capitaine Antoine Tserclaes (fol. 108); le 29 mars, pour Thadée Obrenan, officier irlandais (fol. 111); pour les officiers écossais Juan Carpentin et Guillaume Hamilton (fol. 113); pour Hugo Canello, gardien des Récollets irlandais (fol. 133).

(2) Châtelain de Cambrai.

pour le Roi que 300,000 écus. Le produit de la taxe du huitième atteindra environ 500,000 écus. On tient compte de l'éventualité de la rupture de la trêve. Chaque jour les dépenses augmentent. Carlos Coloma, d'accord avec Alarcon, fait toutes les démarches nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 486, fol. 76.

666. Madrid, 19 janvier **1621**. — *Philippe III à Albert.*

Les dépenses excessives auxquelles on est astreint de tout côté font qu'il est nécessaire de recourir à tous les moyens licites. On prélèvera donc soigneusement les contributions dans le Palatinat pour contribuer au paiement de l'armée qui s'y trouve.

Dans une seconde lettre du même jour, le Roi revient sur cette question, dénonçant le mauvais état de ses finances au moment où les besoins sont si grands [1].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 9-11.

667. Bruxelles, 30 janvier **1621**. — *Albert à Balthasar de Zuniga.*

L'Archiduc a envoyé à la Cour Carlos Coloma pour négocier certaines affaires des Pays-Bas. Il prie Zuniga de collaborer à la réussite de ces négociations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 516.

668. Madrid, 4 février **1621**. — *Luis de Alarcon à Albert.*

Le Roi est en possession des effets convenus avec les banquiers pour les provisions ordinaires. Elles seront envoyées à bref délai. Coloma va partir [2].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 486, fol. 88.

(1) Voir en annexe une lettre du Roi à Oñate au sujet de la restitution du Palatinat (fol. 13).

(2) Remerciements d'Albert le 1er mars (fol. 97).

669. Madrid, 4 février **1621**. — *Pleins pouvoirs donnés par Philippe III à Albert.*

Il s'agit de la réconciliation éventuelle avec le prince d'Orange. Le Roi prétend avoir appris de certaines personnes zélées que le prince désire se réconcilier avec lui.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 28.

670. Madrid, 4 février **1621**. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi approuve l'Archiduc qui, de l'avis conforme de l'Électeur de Mayence et de Spinola, a renoncé à exécuter le ban impérial. Il lui recommande de rester en communication avec Oñate. Il a fait envoyer à ce dernier 200,000 écus. Il constate que l'armée, se trouvant victorieuse dans des provinces aussi riches que la Bohême et la Moravie, devrait en quelque partie s'aider des ressources du pays. Il faut s'efforcer de défaire complètement le Palatin. Le Roi annonce l'envoi de provisions et se réjouit de ce que l'équipement de la flotte soit si avancé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 30.

671. Madrid, 8 février **1621**. — *Philippe III à Albert.*

Au sujet des nominations à faire dans la direction de la flotte. Le Roi persiste dans sa décision de confier le généralat au gouverneur d'Ostende et il en expose les raisons. Il veut que l'Archiduc fasse la déclaration à l'intéressé et promet d'envoyer le *titulo* qu'il faudra lui remettre. Il désigne en plus comme amiral Firmin de Lodossa, comme veedor et contador Vincente de Anziondo, comme pagador Philippe de Silva.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 34.

672. Madrid, 8 février **1621**. — *Philippe III à Albert.*

Envoi de documents relatifs à l'affaire de la Valteline (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 76.

(1) Voir les annexes fol. 38 et suiv. La réponse de l'Archiduc, datée du 2 mars, se trouve au fol. 80.

673. Madrid, 8 février **1621**. — *Philippe III à Albert.*

Le Roi a communiqué à Albert sa décision au sujet de la trêve par une autre lettre datée du même jour. Il annonce le départ imminent du religieux Henri de Condé. Ce moine expliquera qu'il a des intelligences en Hollande et est à même ainsi de rendre un service signalé. Philippe III prescrit à nouveau l'exécution des ordres donnés par sa dépêche du 4 février.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 40.

674. Bruxelles, 10 février **1621**. — *Albert à Philippe III.*

A l'occasion des levées de troupes faites aux Pays-Bas pour les armées d'Italie et d'Allemagne, beaucoup de prêtres, natifs de ces provinces, sont partis pour servir de chapelains. A l'heure actuelle on manque d'aumôniers dans l'armée des Pays-Bas et celle du Palatinat. Le Roi est invité à envoyer des ecclésiastiques espagnols et italiens. Il devrait donner des ordres au duc de Feria et veiller à ce que les arrivants aient les qualités requises pour leur ministère.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 48.

675. Bruxelles, 10 février **1621**. — *Albert à Philippe III.*

Rapport sur les affaires du Palatinat. Il faudrait pousser plus loin de façon à arriver à la fin, soit de vive force, soit par une composition favorable. Demande d'envoi d'argent, conformément aux représentations qui ont été faites de la part de l'Archiduc par Carlos Coloma.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 49.

676. Bruxelles, 10 février **1621**. — *Albert à Philippe III.*

Remise d'un rapport émanant d'un certain Guillaume Gasset venu de Hollande. Le Roi devrait donner les ordres requis pour faire arrêter les navires dont il y est question. L'intéressé prétend que cette confiscation

serait fondée et demande qu'on lui remette la part qui revient aux dénonciateurs. L'Archiduc insiste pour qu'il en soit fait ainsi. Ce serait la meilleure façon de provoquer d'autres dénonciations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 51 (1).

677. Bruxelles, 24 mars **1621**. — *Albert à Philippe III.*

Le baron de Digby est venu en ambassade particulière du roi d'Angleterre auprès des Archiducs. Il a traité trois points. Le roi Jacques Ier demande aux Archiducs d'intercéder à Madrid pour le mariage projeté de son fils. Il désire un accommodement sur la question du Palatinat, fondé sur la restitution au Palatin de l'ensemble de ses possessions et une suspension d'armes générale dans le Palatinat. Il voudrait connaître l'objet de la mission du chancelier Pecquius. Il faut noter que l'ambassadeur anglais à La Haye en sera bien vite au courant et avertira son maître, peut-être à sa manière. Digby, par contre, pourrait faire un rapport convenable et obtenir l'appui de la Cour de Londres. L'Archiduc a fait répondre qu'il emploiera ses bons offices auprès du Roi en ce qui concerne le mariage projeté. Il fera de même auprès de l'Empereur pour l'arrangement des affaires du Palatinat. Il a notifié aussi en termes généraux l'objectif de la mission de Pecquius.

Bedmar estime qu'il est de l'intérêt de l'Espagne de conclure un armistice au Palatinat eu égard aux soucis que cause la rupture avec les Hollandais. Albert est du même avis. Il a écrit à Spinola d'examiner la

(1) Voir le rapport en annexe (fol. 52). On équipe à Amsterdam, Rotterdam, Hoorn et Enkhuizen des navires chargés de marchandises de Hollande et d'Allemagne et en plus, secrètement des quartos (a) pour plus de 900 florins à destination de Xerès, San Lucar et autres ports d'Espagne. Il y a aussi des chargements d'épices qui sont de contrebande. On voit même des vaisseaux chargés d'épices qui vont au Portugal. L'auteur cite comme propriétaires de certains de ces navires Corneille Janssen et Alard Samson, natif d'Enkhuizen. Il faudrait ordonner à l'arrivée de ces navires une visite sévère, on découvrirait la contrebande. Si l'on faisait procéder à l'examen des livres de caisse des marchands flamands et hollandais, on constaterait que depuis la trêve on a fait des importations considérables de *quartos* et d'épices. Ces marchands ont des complices parmi leurs correspondants établis en Espagne. Gasset s'offre à aller lui-même faire sur place la preuve de ses allégations.

(a) Le quarto est une monnaie de billon valant 7 mites.

possibilité de réussir. Il n'en faut pas moins envoyer la provision demandée, car sans argent on ne peut rien faire de bon ni pour la paix, ni pour la guerre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 185, fol. 105.

678. Bruxelles, 31 mars **1621**. — *Albert à Carlos Coloma.*

L'Archiduc a envoyé une lettre au Roi par le présent courrier pour le supplier d'envoyer sans aucun retard les provisions extraordinaires de 170,000 écus. La trêve va finir, on recommencera la guerre. Les Hollandais sont bien en point. Ils disposent de grandes forces pour entrer en campagne et réaliser tous les progrès qu'ils peuvent. Ils se mettront en marche, d'après ce qu'on entend, dès l'expiration de la trêve, soit dans dix jours. A voir le manque de troupes et de provisions dont on dispose ici pour assurer la défense du territoire, Albert se trouve en grande peine et rempli de soucis. Il craint des dommages. Il charge Coloma de faire tous ses efforts auprès du Roi et des ministres pour envoyer, sans perdre une heure, les provisions qui sont souverainement nécessaires pour la sécurité des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 487.

679. Madrid, 28 avril **1621**. — *Philippe III à Thomas de Mendieta* (1).

Le Roi ordonne de remettre chaque année au marquis de Bedmar la somme de **2,000** ducats. Que celui-ci la délivre à une certaine personne et cela pendant la durée que Bedmar connaît.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 32, fol. 216 (2).

680. Bruxelles, 30 avril **1621**. — *Albert à Francisco de Ibarra.*

L'Archiduc a pris connaissance de l'état des négociations confiées à Ibarra. Il le charge de continuer ses instances pour obtenir le maintien des provisions du Palatinat. Sans doute un accord a été conclu de ce

(1) Pagador général de l'armée

(2) La lettre est citée dans un ordre de service émanant d'Isabelle et datée du 20 décembre 1628.

côté, mais une bonne partie de l'armée commandée par Spinola est venue aux Pays-Bas. Dans les places qu'on a occupées au Palatinat sont restés près de 20,000 hommes et la situation n'est pas encore assurée. Il faut donc maintenir les provisions (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 539, fol. 143.

681. Bruxelles, 5 mai 1621. — *Albert à Balthasar de Zuniga.*

Les Archiducs envoient le duc d'Arschot à la Cour pour présenter leurs condoléances au Roi et aux Princes à l'occasion de la mort de Philippe III. Ils veulent ainsi féliciter les nouveaux Souverains de leur avènement. Arschot a reçu ordre de rendre compte à Zuniga et de suivre ses instructions à propos des modalités à suivre pour faire les *compliments*.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 516.

682. Bruxelles, 13 mai 1621. — *Albert à Balthazar de Zuniga.*

Mort de Philippe III. Vœux pour le nouveau Roi. Les Archiducs se félicitent du choix que celui-ci fait de Zuniga (2). Ils se convainquent qu'en toutes les affaires qui les concernent il montrera toujours le même dévouement que par le passé. Ils ont la même opinion d'Olivarès.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 516.

683. Bruxelles, 31 août 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Éloge de l'Électeur de Mayence qui s'est toujours montré dévoué à la maison de Habsbourg. Recommandation pour son cousin le baron Adam Philippe de Cromberg.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 518, fol. 175 v° (3).

(1) Voir encore une lettre de l'Archiduc au même, en date du 13 mai (fol. 151).

(2) Sans doute comme président du Conseil des Finances, titre qui lui est donné dans la lettre d'Isabelle du 2 mai 1622.

(3) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 6 mars 1620, pour Jean-Baptiste Vivès (fol. 153 v°); le 6 avril, pour Suarez Arguello (fol. 155 v°); le 12 mai, pour Manuel Nunez, de la maison de l'Archiduc (fol. 159); le 22 août, pour Jean-Baptiste Vivès (fol. 162); le 21 septembre, pour Roco Campofrio (fol. 165); le 23 septembre, pour Mathias d'Autriche (fol. 165); pour Suarez Arguello (fol. 165 v°); le 24 octobre, pour l'abbé de Villers, Henri van der Heyden (fol. 166); le 28 novembre, pour Jean-Baptiste Vivès (fol. 167); le 3 avril 1621, pour le comte d'Hoogstraeten (fol. 169); le 13 mai, pour Campofrio (fol. 171 v°); le 9 juillet, pour l'ecclésiastique Christoval van Elen (fol. 175); le 2 mars 1621, pour le comte de Cantecroy (fol. 176 v°).

684. ....., 23 octobre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Obligation de veiller à tout ce qui a trait au service divin, aux personnes et aux choses consacrées à la vie spirituelle.

Rappel de la vigilance avec laquelle Albert a traité les affaires ecclésiastiques. En cas de vacance des archevêchés de Malines, Besançon et Cambrai, l'Infante fera des présentations comme aussi pour l'abbaye de Saint-Vaast. Tout le reste est à la collation de la Gouvernante. Nécessité de maintenir la paix avec l'Angleterre. Il faut correspondre régulièrement avec l'ambassadeur espagnol à Londres, garder des intelligences dans le pays pour être au courant des intentions du souverain, assurer le sort des catholiques anglais avec toute la vigilance possible.

Isabelle est invitée à présenter des candidats pour la présidence du Conseil de Flandre à Madrid, ainsi que pour un des deux postes de secrétaire de ce même Conseil. Elle fera de même en cas de vacature des présidences du Conseil privé, du Grand Conseil, du Parlement de Bourgogne, du Gouvernement de cette province, de la Chancellerie de Brabant, du poste d'amiral.

Elle désignera aussi des candidats pour les fonctions de maître de camp général de la cavalerie, les gouvernements d'Anvers, Gand, Cambrai et Ostende, la surintendance générale de la Justice militaire. La dignité de Veedor général et les autres offices *del sueldo* sont conférés à Madrid. Il en est de même des titres de noblesse, mais on aura toujours égard aux avis de l'Infante.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 1.

685. Madrid, 28 décembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Du temps de son gouvernement de Luxembourg, le comte de Mansfelt défunt a annexé à la maison royale se trouvant dans la ville de Luxembourg certaines propriétés des religieuses du couvent du Saint-Esprit

des religieuses de l'Ordre de Sainte-Claire à Luxembourg. Il leur a promis une compensation, mais la chose n'a pas été exécutée. Une enquête a été faite à ce propos sur l'ordre de Philippe III. Le Roi a décidé de leur payer de ce chef 6,000 florins.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 28, fol. 35 v°.

686. Madrid, 23 mars 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les Chartreux anglais résidant à Malines ont rappelé que depuis leur établissement aux Pays-Bas on leur a octroyé une aumône mensuelle de 100 écus. Ils ont demandé, eu égard à leurs nécessités, que cette aumône fût augmentée. Ils rappellent que certains soldats espagnols et anglais ont cédé à leur profit, en 1610, 7,000 écus à prélever sur leur solde, mais que jusqu'à présent ils n'ont pu obtenir le paiement. Le Roi a décidé de faire droit à leur demande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 28, fol. 9.

687. Aranjuez, 25 avril 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Décision royale portant que pendant la durée de la guerre avec les Hollandais les fonctions d'alfère et de sergent cesseront d'être triennales et deviendront biennales.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 28, fol. 26-46.

688. Bruxelles, 2 mai 1622. — *Isabelle à Balthazar de Zuniga.*

L'Infante a rendu compte au Roi de la situation des affaires des Pays-Bas et du Palatinat. Dans cette région la guerre continue. Le Palatin s'est mis à la tête de son armée. Il a déclaré qu'il ne veut pas de suspension d'armes. Il exige une bonne paix, sans quoi il continuera la guerre. Il faudra donc maintenir aux Pays-Bas deux armées. Le Roi devrait envoyer les 1,400,000 écus qui manquent pour compléter les 300,000 écus mensuels demandés. Il y a, pour environ 267,000 écus, des effets restés en souffrance sur les provisions passées. Les paiements de la troupe

sont de ce chef en retard. Il faudrait en plus 150,000 écus par mois pour le Palatinat. L'Infante requiert l'intervention de Zuniga pour obtenir satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 516.

689. Bruxelles, 2 mai 1622. — *Isabelle à Balthasar de Zuniga.*

Le Roi a envoyé à l'Infante le comte d'Ossona [1] pour lui présenter ses condoléances et Isabelle l'a reçu comme ambassadeur. A propos de la place qu'il doit occuper dans la chapelle royale une contestation s'est élevée. Il est d'usage de donner la préséance aux ambassadeurs extraordinaires là où il y a des ordinaires. Le marquis de Bedmar fait des difficultés. Il prétend que dans les dépêches apportées par Ossona, il n'est pas traité d'ambassadeur extraordinaire. La difficulté reste en suspens et Isabelle demande à Zuniga des instructions d'urgence. En attendant, on tâchera d'éviter que les deux diplomates ne se rencontrent à la chapelle.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 516.

690. Madrid, 17 mai 1622. — *Juan de Ciriza à Philippe IV.*

Le Secrétaire rappelle que le Conseil d'État a représenté au Roi qu'il convenait pour le bien du service de désigner un président pour le Conseil de Flandre, à la suite de quoi a été nommé Inigo de Brizuela. Il y a lieu de lui faire expédier sa patente.

Manuscrits divers, reg. 4402, fol. 71.

691. Madrid, 17 juin 1622. — *Titre de châtelain d'Anvers octroyé par Philippe IV à Diego de Messia à la suite de la promotion d'Inigo de Borja comme général de la cavalerie de l'armée des Pays-Bas.*

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 28, fol. 67 v°.

(1) Il s'agit du diplomate qu'on appelle ultérieurement marquis d'Aytona.

692. Madrid, 9 juillet **1622**. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les officiaux de la Secrétairerie d'État à Madrid placée sous la direction de Juan de Ciriza ont droit chaque année à une gratification extraordinaire. Le Roi a décidé de payer le montant pour l'année échue sur le produit des prises faites par la flotte d'Ostende ou sur d'autres revenus extraordinaires du gouvernement des Pays-Bas. L'Infante est chargée de l'exécution de cet ordre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 28, fol. 60 v°-135.

693. Madrid, 6 septembre **1622**. — *Philippe IV à Isabelle.*

Dans le titre remis à Gaspar Ruiz de Pereda, Veedor général de l'armée, il n'y a pas de spécification de la solde dont celui-ci doit jouir. Le Roi détermine qu'elle sera de 100 écus par mois pour lui-même et 24 écus pour les deux officiaux qui tiendront ses livres. Par une deuxième lettre du même jour, le Roi lui octroie en plus une pension de 1,800 écus par an.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 28, fol. 172 v°-173.

694. Bruxelles, 4 octobre **1622**. — *Ordre de service de l'Infante Isabelle.*

L'Infante rappelle que les Pères Jésuites d'Anvers ont représenté au Roi qu'ils ont édifié une église somptueuse grâce aux aumônes que leur ont faites certains particuliers. Ils demandent que le Roi veuille les recevoir sous sa protection et prendre à sa charge le frontispice de leur église. On y gravera ses armes. Le Roi a chargé Isabelle de prendre les dispositions requises. Elle décide de payer aux Jésuites 4,000 écus à prélever sur le produit des prises, et ce en quatre parties. Les armes royales devront être placées sur le frontispice.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 28, fol. 110.

695. Madrid, 15 mars **1623**. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordre de payer sur le produit des prises diverses gratifications aux officiaux de la Secrétairerie d'État de Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 28, fol. 277 v°.

696. Carmona, 28 février **1624**. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordre de payer sur le produit des prises des pensions à différents officiaux de la Secrétairerie d'État à Madrid et à la veuve d'un secrétaire la somme indiquée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 29, fol. 13 v°.

697. Madrid, 16 mars **1624**. — *Inigo de Brizuela à Spinola.*

Le Roi a fait connaître sa décision de supprimer complètement les licences. Le Conseil des Finances a reçu charge de procurer une compensation, sans cependant vendre ni engager le domaine. Cette décision a été conforme aux conclusions d'une jointe. L'Évêque doute donc si l'on pourrait facilement faire revenir sur cette décision. Il n'est pas sans appréhension sur l'opération entreprise par Henri de Berghes et Lucas Cayro dans le pays des rebelles. Il appréhende que ce ne soit qu'une « *courrerie* » qui provoque des représailles.

Audience, carton 1466.

698. Madrid, 22 avril **1624**. — *Olivarès à Spinola.*

Le ministre déclare qu'il est occupé à former une bibliothèque de livres et documents curieux. Il réunit en particulier tous les manuscrits latins, italiens et espagnols qu'il peut trouver relatifs à des matières d'ordre politique. Il prie Spinola de l'aider en lui faisant parvenir tous les manuscrits de ce genre découverts aux Pays-Bas.

Audience, carton 1466.

699. Madrid, 27 juillet **1624**. — *Inigo de Brizuela à Spinola.*

On n'a pas encore examiné au Conseil d'État les représentations que Spinola a faites au sujet du déficit des provisions. On ne peut préjuger de la décision qui sera prise à ce sujet. Olivarès a déclaré la veille à l'Évêque que l'on enverrait à bref délai ce qui manquait le plus. Brizuela

regrette de ne pouvoir à chaque heure faire des instances à ce sujet. Il appréhende une rupture avec la France. Louis XIII concentre des troupes et cela doit causer des soucis à Spinola. Nouvelles diverses.

Audience, carton 1466.

700. Madrid, 9 octobre **1624.** — *Inigo de Brizuela à Spinola.*

Accusé de réception de deux lettres du Marquis. L'Évêque est très inquiet de la tournure que prendront les événements au printemps prochain. Il considère le siège de Bréda comme une entreprise difficile. Cette opération doit durer longtemps, fournir à l'ennemi l'occasion de s'emparer d'une autre place et puis de venir encore à temps pour secourir Bréda. Par une lettre de San Juan, l'Évêque a appris que le prince d'Orange s'est emparé de Clèves. On a reçu le relevé du déficit qu'il y a dans les provisions jusqu'à la fin de décembre. Bien que Spinola fasse mention dans ses lettres des provisions extraordinaires, nul ne s'en préoccupe. On considère qu'on réalise un miracle en procurant 300,000 ducats par mois. L'Évêque appréhende que la France et l'Angleterre aillent embarrasser l'Espagne. Il se demande ce qui arrivera dans l'éventualité que Spinola craint d'une guerre générale. Il déclare que le travail accompli par l'armée espagnole devant Bréda est immense.

Audience, carton 1466.

701. Bruxelles, **12** mai **1625.** — *Isabelle au duc de Feria* (1).

Le Roi a envoyé à l'Infante la copie de la convention conclue à Madrid à propos de la Valteline. Il fera parvenir une copie semblable au Duc. Le Roi a prescrit en outre à Isabelle d'envoyer à Lucerne une personne appropriée pour y exécuter la convention et recevoir les garanties qui y sont stipulées. L'Infante a désigné à cet effet Adrien Thomassin, seigneur de Mersi, président du Parlement de Dôle, à qui elle a fait remettre des instructions. Il a reçu ordre d'avertir Feria.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 454[2]

(1) Gouverneur du Milanais.

702. Madrid, **12** juillet **1625.** — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Remerciements pour la bonne volonté et l'affection dont les États ont fait preuve, particulièrement lors du siège de Bréda.

Publié dans GACHARD, *Lettres des souverains...*, p. 360.

703. Bruxelles, **21** mars **1626.** — *Ordre de l'Infante Isabelle.*

Fernand de Boisschot, membre du Conseil d'État, a rappelé que lors de ses séjours en France et en Angleterre, il a été amené à faire de grandes dépenses pour assurer la décence de sa position. Il demande que depuis son retour de France on lui rende la solde dont il jouissait jadis à titre d'auditeur général de l'armée. L'Infante fait droit à cette demande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 29, fol. 360.

704. Bruxelles, **21** avril **1626.** — *Instructions données par l'Infante Isabelle à Martin de Idiaquez, capitaine espagnol.*

1. La mission est secrète. L'intéressé prétendra qu'il se rend en Espagne pour les affaires d'ordre personnel après avoir reçu un congé de six mois.

2. Il demandera audience au Roi par l'intermédiaire d'Olivarès et remettra au Souverain la lettre de créance qu'il a reçue.

3. Il fera part de ce qu'on a appris au sujet du projet des Hollandais d'envoyer **36** vaisseaux de guerre pour bloquer Dunkerque et Mardyck. On croit aussi que les Anglais renforceront ce blocus. Cela constitue un danger pour la flotte espagnole dont Philippe IV a annoncé l'arrivée à Mardyck. L'Infante estime qu'il serait préférable que l'escadre espagnole prît une autre route, se dirigeant directement vers les parages où les Hollandais vont à la pêche du hareng et revînt ensuite à Ostende.

4. Elle voudrait que cette flotte amenât les fantassins espagnols demandés.

5. Elle renonce à envoyer des pilotes parce que ceux de Dunkerque

ne sont pas expérimentés dans cette navigation. D'ailleurs, le départ de pilotes de Dunkerque pour l'Espagne ferait du bruit. Il vaudrait mieux engager des pilotes se trouvant sur des navires hambourgeois et autres qui naviguent habituellement dans ces parages.

6. L'Infante insiste pour qu'en tout cas on envoie d'Espagne les quarante barques qu'elle a demandées.

7. Mauvaise situation financière. Nécessité de l'intégralité des 300,000 ducats demandés.

8. Recommandation de se presser, tant à l'aller qu'au retour.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 301 (1).

705. Madrid, 12 janvier 1627. — *Olivarès à Isabelle.*

Le Roi a décidé de soumettre à une jointe d'État l'examen des documents émanant de Juan Boverius avec la lettre d'Isabelle y incluse. On y a reconnu qu'il n'y a pas à espérer de finir cette guerre en faisant un effort extraordinaire. Il ne reste que deux moyens pour réduire les rebelles à l'obéissance ou au moins à un état favorable. Le Roi préférerait la conclusion de la paix, à condition qu'on admît des améliorations en matière religieuse et qu'on pût sauvegarder l'honneur et les intérêts du reste de la monarchie. On tolérerait ainsi, sous apparence de paix (2), une situation qui dans quelques années pourrait devenir l'occasion d'une nouvelle guerre. C'est la procédure qu'on a toujours préconisée du côté espagnol. La partie adverse émet des prétentions exagérées, persuadée que l'Espagne devra les accepter. La trêve passée, dans l'idée des Hollandais et de beaucoup d'autres, a fait de leur pays un État souverain. Ils veulent le montrer et traiter avec leur propre souverain sur un pied d'égalité. C'est chose incompatible avec la loi divine, même abstraction faite de la perte de considération que l'Espagne éprouverait. Pour la trêve passée on pouvait trouver une excuse dans le fait qu'on n'avait pas l'expérience du mal qui en est résulté. Dès lors il ne reste qu'une voie, réduire autant qu'on peut les frais de la guerre et la considérer comme perpétuelle, en prenant des dispositions pour pouvoir se maintenir. On s'efforcera ainsi d'obtenir par la ténacité ce qu'on n'a pu

(1) Le même jour, l'Infante recommande son envoyé à Olivarès. (*Ibid.*)
(2) *a titulo de paz.*

atteindre par la violence. Le Roi peut au besoin trouver les ressources nécessaires auprès de ses sujets, s'il venait à en être dépourvu lui-même. La perte de l'honneur atteindrait à la fin le Roi et ses sujets. Il faut que tous, sujets fidèles et rebelles, sachent que Philippe IV est décidé à continuer la guerre tant que les rebelles ne proposent la paix. Celle-ci n'est possible que si l'on veut modifier les stipulations d'ordre religieux, trouver une modalité admissible pour la reconnaissance de la souveraineté royale et améliorer la navigation, en particulier celle de l'Escaut. A cet effet l'armistice proposé par Boverius ne paraît pas indispensable. Le Roi admet l'intervention du comte de Groesbecq, vassal de l'Électeur de Cologne. Celui-ci peut incontinent exposer les trois points sur lesquels l'Espagne exige une amélioration. Dans le cas où l'on se rendrait compte que les rebelles paraissent enclins à la condescendance, on ne refusera pas un armistice de brève durée. Il faut que l'Infante s'attache à conserver les prérogatives des Espagnols qui ont toujours été les auteurs des succès et permettent la continuation de la guerre. On tâchera d'envoyer aux Pays-Bas des renforts de cette nationalité.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 301.

706. Madrid, 18 janvier 1627. — *Juan de Benavidès à Isabelle.*

A son arrivée à la Cour, Benavidès a sollicité une audience d'Olivarès suivant les instructions de l'Infante. Le ministre se préoccupe des provisions de l'année courante. Le reste de la lettre ne comprend que de belles paroles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 540, fol. 146.

707. Madrid, 19 janvier 1627. — *Olivarès à Isabelle.*

Remise d'un mémoire émanant de Florencio Conrio, archevêque irlandais, franciscain, relatif à l'opération à entreprendre en Irlande.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 301 (1).

(1) Le mémoire se trouve en annexe. Le 28 janvier l'Infante accuse réception et s'en réfère à ce qu'elle a écrit au Roi à ce sujet. Le 30 janvier suivant, Olivarès envoie un nouveau mémoire relatif encore à l'expédition projetée et le 12 mars un troisième, dans lequel il est question entre autres d'un projet de mariage entre le comte de Tiron et la sœur du comte de Tirconnel. L'Infante répond à cette dernière lettre le 17 avril. Tous ces documents se trouvent dans la même liasse 301.

708. Bruxelles, 4 février 1627. — *Isabelle à Olivarès.*

Accusé de réception de sa lettre du 12 janvier. Promesse générale de s'y conformer. L'Infante n'a guère de confiance dans l'intervention du comte de Groesbecq. Elle tient pour bien meilleure la voie ouverte par le commis Kesseleer. Celui-ci est entré en relations avec des députés hollandais à propos de l'échange de prisonniers. Les Hollandais se sont déclarés prêts à la trêve, mais la veulent identique à celle de 1609 (1). Une nouvelle réunion va avoir lieu encore pour traiter des prisonniers restants, ceux qui ont été capturés dans les mers d'Espagne. Il semble à l'Infante qu'il serait opportun de leur répondre qu'on admettra une trêve, mais sans traiter la question de la souveraineté. La conclusion ainsi réalisée constituerait une réelle amélioration ouvrant la porte à des avantages plus grands (2).

Si l'armistice n'a lieu que sur terre, on ne renoncera pas aux opérations projetées pour cette année en mer. L'Infante insiste pour connaître la décision royale à ce sujet comme aussi à propos de l'échange des prisonniers. Elle partage l'avis d'Olivarès : si l'on pouvait terminer la guerre avec honneur, on réaliserait ce qui est le plus profitable au service du Roi.

Isabelle promet de maintenir toujours les privilèges de la nation espagnole.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 301.

709. Madrid, 6 février 1627. — *Juan de Benavidès à Isabelle.*

Olivarès a annoncé l'envoi de lettres de provision à concurrence d'un million et demi d'écus, soit 250,000 par mois, depuis avril prochain. Benavidès doute que les arriérés soient payés complètement. Isabelle devrait faire de nouvelles instances. Les ministres à Madrid se dérobent, prétendant que la chose est impossible. Ils reconnaissent l'opportunité de donner satisfaction à ceux qui ont avancé de l'argent. Benavidès leur a fait voir le dommage qui résulterait d'une autre façon d'agir, à cause

(1) Voir à ce sujet : J. CUVELIER, *Les négociations diplomatiques de Rosendael (1627-1630)*, dans MÉLANGES HENRI PIRENNE, t. I, pp. 73-80.
(2) L'expression est délibérément vague : *que abrira camino a otras cosas.*

de la nécessité où l'on peut se trouver de faire appel au crédit. Isabelle devra sans tarder insister sur le même point. Benavidès a traité avec Olivarès la question de l'union des États de la monarchie. Il lui a parlé aussi de certaines affaires d'ordre particulier dont l'Infante l'avait chargé. Enfin il a discuté longuement avec le ministre la question de Spinola. On est en Espagne quasi convaincu de ses projets de mariage avec une dame de Croy. Benavidès a objecté la gravité (1) du Marquis, l'habitude répandue en Flandre de juger d'après les apparences (2), la facilité des racontars (3). Ainsi les intéressés se sont calmés, car Benavidès parle de connaissance certaine et il inspire une certaine confiance. Il a jugé bon d'en avertir Isabelle.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 540, fol. 148.

710. Bruxelles, 28 février 1627. — *Isabelle à Juan de Benavidès.*

L'Infante accuse réception des lettres annonçant l'arrivée de Benavidès à la Cour et ses entretiens avec Olivarès et Messia. Elle a pris connaissance aussi de celles écrites à Spinola. Remerciements. Isabelle insiste surtout sur la question des provisions. Celles qui viennent d'arriver sont incomplètes et d'échéance trop tardive. On ne peut pas escompter suffisamment pour remédier aux nécessités du moment. L'Infante a écrit à ce propos au Roi. Elle ne veut pas s'expliquer à ce sujet avec Benavidès parce qu'elle n'a pas de chiffre pour correspondre avec lui. Il apprendra bien le contenu de la lettre adressée au Roi. Il doit continuer ses instances et ne les arrêter qu'après avoir obtenu satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 540, fol. 150.

711. Paris, 5 mars 1627. — *Le marquis de Mirabel à Isabelle.*

L'ambassadeur a reçu la dépêche de l'Infante lui demandant un rapport sur la question de la paix ou de la guerre avec l'Angleterre. Au même moment Mirabel se disposait à lui communiquer le texte d'une

(1) *et seso.*
(2) *cuan faciles son en Flandes las aparencias*
(3) *ivan ordinarias los malicias.*

proposition qui lui a été faite par le Père de Bérul. Elle concerne une alliance à conclure avec le roi d'Espagne en vue de la guerre contre les Anglais. Il y a longtemps que cette affaire est en cours. Olivarès la désire avec passion. Mirabel est très peu enthousiaste de ce projet. Il a toujours soupçonné la sincérité des Français. Il considère la mollesse avec laquelle ils ont rempli leurs engagements. Ces gens ont toujours cherché à pousser Philippe IV à déclarer la guerre sous la foi de leurs promesses. L'ambassadeur assure que leur politique n'a qu'un seul but, empêcher l'amitié de l'Angleterre et de l'Espagne, qu'ils craignent souverainement. Les Espagnols ont tort de sacrifier cet avantage, les Français n'en feraient pas de même pour eux. Mirabel a représenté tout cela à Philippe IV et à Olivarès. Ce dernier a fait preuve de défiance, aussi Mirabel a-t-il cessé ses discours. Tout récemment Richelieu lui a dit que le gouvernement de Paris ne pouvait se déclarer contre les Anglais tant qu'il ne disposerait pas de forces maritimes suffisantes. Si pourtant Philippe IV voulait entreprendre quelque chose contre les Anglais, la flotte espagnole pourrait disposer de ports sûrs en France et y trouverait des victuailles et des munitions. Si Louis XIII se réconciliait avec l'Angleterre, il ne ferait rien qui soit préjudiciable à l'Espagne. De tout cela Mirabel a rendu compte à Olivarès. Le Père Bérul est venu dans l'intervalle remettre son mémoire que Mirabel a aussi transmis à Madrid. Devant le refus de Mirabel de rien conclure, le gouvernement français a communiqué la teneur de ses propositions à son ambassadeur accrédité à Madrid avec mission d'obtenir l'assentiment de Philippe IV. De tout cela il faut conclure que la Cour de Paris cherche uniquement à s'assurer que l'Espagne n'aboutisse pas à la conclusion d'un traité avec l'Angleterre. Si les Français désiraient la guerre ils ne chercheraient pas tant de délais. Les Anglais leur offrent suffisamment d'occasions pour se déclarer leurs ennemis. Mirabel a rendu compte de tout cela à La Cueva. Il espère que le prochain courrier qui va de Paris à Madrid fera connaître la décision ultime. A Paris, il ne faut pas s'attendre à grand'chose (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 402².

(1) Voir, en annexe, le rapport de Bérul et une lettre de Mirabel à Olivarès du 2 mars. Mirabel est ambassadeur d'Espagne à Paris.

712. Bruxelles, 12 mars 1627. — *Isabelle à Mirabel.*

Réponse à la lettre précédente. Isabelle ignorait tout cela jusqu'ici et remercie l'ambassadeur de son rapport si détaillé. Elle estime qu'il doit faire connaître son sentiment au Roi, que c'est là une obligation de sa charge. L'Infante elle-même a écrit à Philippe IV dans le même sens. Elle veut que Mirabel l'avertisse directement en personne de toute cette affaire. Jusqu'ici La Cueva ne lui avait dit mot des lettres de Mirabel. Elle veut en être avertie pour pouvoir prendre ici les décisions les plus opportunes au service du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 402².

713. Madrid, 30 mars 1627. — *Juan de Benavidès à Isabelle.*

L'Infante aura déjà reçu les lettres portées par un courrier extraordinaire avec les effets des provisions. Benavidès continue ses instances pour obtenir ce qui manque. On lui a promis une rapide satisfaction mais il reste sceptique. Il s'en réfère au rapport qu'il envoie à Spinola.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 540, fol. 152.

714. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires de la flotte. On a toujours donné comme instruction aux navires de se retirer à Los Passages si le retour ne peut s'effectuer aux Pays-Bas. Il y a déjà dix-huit navires à la mer. On a eu bien de la peine à réunir les équipages nécessaires. Il y a en plus cinq navires appartenant à des particuliers et douze qui sont en préparation. Il faudrait en faire venir quelques-uns de Gênes. On fera son possible pour armer en guerre les prises qui s'y prêtent.

Envoi de la copie des ordres donnés pour le gouvernement de la flotte. Les équipages acceptent avec plaisir la nouvelle répartition des prises. Il faut garder à son poste l'amiral Firmin de Lodossa et non le remplacer, comme il paraît en être question.

Publié dans Rodriguez-Villa, *o. c.*, p. 245.

715. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Isabelle à Olivarès.*

L'Infante a reçu du Comte-Duc un mémoire émanant de l'archevêque de Tuamente Florencio Conrio relatif à l'opération d'Irlande. Elle répond que ce projet d'expédition est pour le moment abandonné et s'en réfère à ce qu'elle a écrit à ce sujet au Roi. Elle ajoute qu'au sujet du mariage qu'on lui demande de favoriser entre le comte de Tiron et la sœur du comte de Tirconnel, elle a fait ce qu'elle a pu. Elle s'est heurtée au refus de cette dernière (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 301.

716. Bruxelles, 22 avril 1627. — *Isabelle à Juan de Benavidès.*

Accusé de réception de la lettre du 30 mars précédent. Les provisions qui sont arrivées sont d'un import de 198,000 écus par mois. Il est tout à fait impossible de se tirer ainsi d'affaire. Il faut insister pour obtenir au moins 300,000 écus. Pour le trimestre écoulé le minimum doit être 400,000. Benavidès insistera aussi pour qu'on paie aux banquiers 773,000 écus. C'est là l'import des anticipations qu'ils ont consenties. Il est possible que la remise d'une somme aussi considérable soit difficile. Isabelle se déclarera satisfaite si l'on fournit au Pagador général des effets d'un montant égal au déficit des provisions de l'année précédente. Elle tâchera alors de donner satisfaction aux banquiers et s'il reste un reliquat il sera affecté aux provisions de l'année courante (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 539, fol. 128.

717. Madrid, 17 juin 1627. — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Le Roi envoie aux Pays-Bas le marquis de Leganès. Ce diplomate les remerciera de leur zèle et fidélité et leur communiquera les moyens

(1) Le mémoire du Prélat et la lettre d'Olivarès datée du 12 mars 1627, se trouvent dans la même liasse.

(2) Voir, en annexe, la liste des effets protestés de la provision de 1626.

appropriés pour procurer le repos à ces provinces. Il les prie d'ajouter foi à ce qui leur sera dit de sa part.

Publié dans GACHARD, *Lettres des souverains...*, p. 361.

718. Madrid, 22 juillet 1627. — *Juan de Villela à Isabelle.*

Envoi des ordres destinés aux banquiers pour le paiement des provisions de ce mois. Mort de l'Infante Marie-Marguerite. Villela a reçu ordre d'en avertir Isabelle (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 540, fol. 156.

719. Madrid, 1er avril 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les chevaliers de la Toison d'Or ont tenu une réunion à Bruxelles, pour la réception de quatre nouveaux membres. Ils ont examiné le règlement d'un conflit de préséance entre le comte de Vertaing et celui de Henin. Le Roi a prescrit d'entendre à ce sujet le Conseil privé. Celui-ci a rendu une consulte concluant en faveur du premier. Se conformant à cet avis, il charge Isabelle d'en faire la notification aux chevaliers de résidence aux Pays-Bas.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 5 (2).

720. Madrid, 28 juin 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle sa cédule du 16 mai précédent prohibant le commerce avec les rebelles. Il a décidé de confier à Urtuno de Urizar la vérification des marchandises embarquées aux Pays-Bas à destination de l'Espagne. Ce fonctionnaire sera subordonné au Conseil de Commerce établi à Bruxelles en attendant la mise en activité du Conseil de l'Amirauté. Une instruction a été rédigée et envoyée au dit Conseil de Commerce qui la remettra à Urizar. Il y est déterminé que l'Infante lui délivrera les docu-

(1) Voir la réponse de l'Infante à la date du 23 août (fol. 158).

(2) Voir une recommandation datée du 22 avril 1628, pour le conseiller de Luxembourg, Philippe de Hasten (fol. 3).

ments nécessaires à son entrée en charge. Il faut que la prohibition du trafic avec les rebelles soit publiée aux Pays-Bas. Elle implique la défense d'importer des produits imités de ceux de Hollande même si ces produits sont fabriqués dans des pays neutres ou amis. Il faut de toute manière empêcher l'arrivée des articles hollandais en Espagne. On conservera aux neutres et aux alliés le droit d'y importer leurs marchandises. L'interdiction des marchandises d'imitation a pour but d'empêcher l'importation des produits hollandais. Il faudra que les produits fabriqués aux Pays-Bas soient enregistrés et scellés, accompagnés de certificats de façon à écarter toute contestation au sujet de leur provenance. Les sujets des Pays-Bas doivent accepter ces dispositions. Elles sont à leur avantage puisqu'elles tendent à leur assurer le monopole du commerce. Les marchandises non scellées seront exclues de la monarchie. Isabelle prendra les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette mesure. Elle veillera à la fabrication de cachets bien connus qui attesteront la provenance des marchandises des diverses villes. Toute cette affaire doit être confiée au Conseil de Commerce. Dans les patentes à délivrer à Urizar on lui réservera le droit de juger en premier ressort des affaires de contrebande. Il y aura appel au Conseil de Commerce à l'exclusion de tous les autres tribunaux. On lui assurera ainsi le sort fait aux veedors désignés pour les ports d'Espagne (1). Ce n'est qu'en cas d'affaire très importante qu'on pourra en appeler du Conseil de Commerce au Roi lui-même. On décidera en dernier ressort par l'intermédiaire de la jointe suprême de la Cour.

Conseil privé espagnol, 1508, fol. 6.

721. Madrid, 24 juillet 1628. — *Ambroise Spinola à Olivarès.*

Le Comte-Duc a fait part au Marquis de la décision royale de prescrire à Isabelle de masser 4,000 ou 5,000 soldats sur la frontière française. Spinola se croit obligé de déclarer qu'on ne peut, sans courir le plus grand danger, distraire aucune troupe de l'armée opérant contre les Hollandais. Celle-ci est déjà si réduite qu'elle pourra difficilement résister à l'ennemi. Si l'on veut faire lever aux Pays-Bas ceux qu'on appelle les

(1) Voir, en annexe, la copie de la patente donnée à ces veedors (fol. 7).

élus, il faut envoyer de l'argent. Il est certain que les États ne voudront pas eux-mêmes fournir ce qui est nécessaire. Il faut que le Roi sache que même une concentration de 10,000 à 12,000 hommes à leur frontière ne saurait troubler les Français, parce qu'ils mettront leurs places frontières à l'abri de toute surprise. Ce sera une perte d'argent et une cause de ruine pour la région où cette armée sera établie. En plus il y a grand danger de voir surgir un incident, qui amènerait la guerre. La situation serait alors des plus mauvaises, à cause des hostilités à soutenir de deux côtés. On se trouve à ce point dépourvu de troupes pour opérer contre les Hollandais qu'il a fallu demander des renforts à l'Empereur. Il vaudrait mieux renforcer l'armée de Gonzalo de Cordoba chargée de l'expédition contre Casal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 301.

722. Bruxelles, 6 septembre 1628. — *Isabelle à Olivarès.*

L'Infante a signifié bien des fois au Roi combien il importe de pourvoir régulièrement à l'envoi des provisions nécessaires pour la guerre. Elle s'est décidée à envoyer à la Cour le maître de camp Francisco Zapata pour faire de nouvelles représentations. Elle prie le ministre d'écouter en confiance cet agent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 301 (1).

723. Madrid, 16 novembre 1628. — *Francisco Zapata à Isabelle.*

Il accuse réception de l'ordre d'Isabelle de continuer ses instances pour l'envoi des provisions. Zapata a fait tous ses efforts et les continuera. Il lui semble d'après ce qu'il a pu entendre qu'on est d'avis de ne pas en envoyer. Il demande donc de nouveaux ordres (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 540, fol. 199.

(1) Le même jour, l'Infante envoie une lettre identique à Olivarès. (Ibid.)
(2) Le 7 décembre, Isabelle renouvelle l'ordre de continuer ses instances (fol. 207).

724. Madrid, 18 novembre 1628. — *Spinola à Pedro de San Juan.*

Accusé de réception d'une lettre du secrétaire datée du 26 octobre et relative à une mutinerie. San Juan déclarait que la rébellion ne s'étendait pas, mais qu'on ne pouvait être assuré de l'avenir eu égard à la détresse de l'armée.

Spinola exprime son désir ardent que Philippe IV prenne une décision au sujet de la trêve. On a lieu d'espérer que cela ne durera plus. On saura bientôt si les Français et les Anglais s'allient. Si San Juan apprend quelque chose de la commission d'Arssens, le député hollandais qui se trouve à Paris, il devra en faire part à Spinola.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 524.

725. ....., 28 novembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Recommandation de presser l'exécution des ordres donnés pour le Conseil de Commerce et de confier à cet effet l'affaire au conseiller Pierre Roose.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 10.

726. Madrid, 18 décembre 1628. — *Olivarès à Roose.*

Gabriel de Roye s'occupe de la restauration du commerce entre les différents vassaux du Roi à l'exclusion des rebelles. Roose est invité à coopérer autant qu'il le peut à la réussite de cette affaire.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 1.

727. Madrid, 12 janvier 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet des ordres royaux donnés le 28 juin précédent. Le Roi est toujours sans nouvelles de ce qui a été fait en la matière. Tout retard entrave la correction des abus. On ne peut en effet vérifier facilement la provenance des marchandises qui viennent des pays du Nord, sans être accompagnées de certificats. Les veedors établis dans les ports espagnols doivent avoir recours à des procédés moins efficaces et plus fâcheux pour les commerçants.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 11.

728. Madrid, 20 février 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Carlos Coloma a demandé qu'on lui cède la propriété de la seigneurie de Blaton, dont il avait obtenu l'engagère à la suite de son ambassade en Angleterre et que cette seigneurie soit érigée en marquisat à son profit. Le Roi réclame l'avis de l'Infante (1).

Audience, reg. 886, fol. 264.

729. Madrid, 24 mars 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Prenant en considération la recommandation de l'Infante et les déclarations faites par Spinola et Leganès, Philippe IV accorde le titre de comte au baron de Wiltz (2) et au seigneur de Wiese (3). Le Roi a décidé qu'on ne concédera de titres semblables qu'avec une extrême réserve. Quant à ce qui concerne les titres de comte, baron et autres, on s'en tiendra aux règles en usage jusqu'ici. Les requêtes des prétendants non suffisamment connus au Conseil suprême seront toujours soumises à l'avis d'Isabelle.

Audience, reg. 886, fol. 30.

730. Madrid, 27 mars 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a désigné certains conseillers de courte robe pour siéger au Conseil suprême. Il paraît qu'ils désirent avoir leur patente avant de commencer leur voyage. Philippe IV envoie les documents à l'Infante et la prie d'insister auprès des intéressés pour qu'ils se mettent en route.

Audience, reg. 886, fol. 139.

731. Madrid, 11 mai 1629. — *Olivarès à Isabelle.*

Guillaume d'Ymmerseele arrivé en Espagne a fait part de ses tractations avec le prince d'Orange et de celles qui ont eu lieu entre celui-ci

(1) Voir une seconde lettre du Roi, le 17 juin 1631 (fol. 258) et la réponse favorable d'Isabelle en date du 11 juillet 1631 (fol. 261). — Le registre 886 contient les différentes lettres échangées entre Philippe IV et Isabelle à propos des demandes d'anoblissement.
(2) Membre du Conseil de guerre, gouverneur de Thionville.
(3) Grand bailli d'Ypres.

et le comte de Warfusée. Le Roi considère inopportun d'engager d'autres négociations que celles en cours avec les députés hollandais de peur de remettre en question les résultats déjà acquis avec ceux-ci.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 301 (1).

732. Madrid, 6 juin 1629. — *Juan de Benavidès à Isabelle.*

A son arrivée à Madrid Benavidès s'est rendu au Palais avec le marquis de Leganès. Il a fait rapport à Olivarès sur la nécessité de secourir Bois-le-Duc, le manque d'argent, le danger que présente une armée non payée. Il a demandé que le Roi prescrive sans délai à Aytona d'implorer l'assistance de l'Empereur. Il a insisté pour qu'on fixe à 300,000 écus le montant des provisions ordinaires. Il a fait valoir qu'il semblait nécessaire d'entretenir deux armées pour secourir Bois-le-Duc. La dépense était ainsi doublée. Il a justifié la désignation du comte Henri de Berghes pour le commandement de l'armée et le maintien de Coloma pour prévenir toute diversion de l'ennemi. Il a montré à Olivarès un plan du siège et de la distribution des forces ennemies. Le Comte-Duc a annoncé qu'il avait envoyé 50,000 ducats, des traites de 300,000 et qu'on ferait tout son possible. Il prétend se rendre compte de la situation de Bois-le-Duc. Il a fait écrire à l'Empereur pour obtenir l'envoi immédiat de l'armée d'Alsace. Il approuve la désignation de Berghes. Benavidès a eu aussi une entrevue avec le Roi en compagnie de Leganès. Il en fait le récit insistant sur l'intérêt que Philippe IV y a prêté. Flux de belles paroles. Récit d'une entrevue avec l'Infante Marguerite.

Spinola se démène fortement pour les affaires des Pays-Bas. Il est décidé qu'on va l'envoyer en Italie. Lui-même — Spinola — prétend avoir vu la lettre de l'Infante adressée à Olivarès.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 540, fol. 210 (2).

(1) Le 27 mai, Isabelle promet de se conformer à ces instructions. Elle ajoute de main propre qu'Ymmerseele n'a été envoyé en Espagne que dans le seul but de faire rapport sur les contacts qu'il a eus avec le prince d'Orange de façon à ce que le Roi puisse prendre une décision au sujet des pourparlers de Kesseleer.

(2) Voir la réponse d'Isabelle du 10 juillet (fol. 239).

733. Madrid, 18 juin 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a établi le Conseil suprême sur le même pied que le Conseil d'Italie. Il a assigné aux conseillers les gages afférant à leur charge. Il concède aux secrétaires le même sort qu'à ceux du Conseil d'Italie, ainsi qu'on peut le voir par les lettres patentes dépêchées en leur faveur. L'Infante fera entériner ces documents et veillera à l'assignation des gages des secrétaires. *Secrétairerie d'État et de Guerre*, liasse 402².

734. Bruxelles, 30 juillet 1629. — *Isabelle à Mirabel.*

L'Infante a reçu la lettre de Mirabel datée du 27 courant rapportant les doléances du duc d'Orléans et son désir de venir à Bruxelles. Il voudrait qu'on lui fixât ici une résidence. Isabelle communique au Marquis les ordres qu'elle a reçus de la Cour. Elle le charge de tâcher de détourner le duc d'Orléans en douceur et avec adresse de partir pour Bruxelles. En ce moment, sa présence ici ne saurait convenir aux intérêts espagnols. *Manuscrits divers*, reg. 4402, fol. 92 v°.

735. Madrid, 11 août 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a appris qu'il se présentait certaines difficultés au sujet des ordres transmis par la lettre royale du 28 juin 1628 et de l'établissement du Conseil de Commerce. Le Roi rappelle qu'il a prescrit déjà de remettre cette affaire à Roose. Il insiste sur le dommage résultant du retard apporté dans l'érection de ce Conseil et l'organisation de la Veedorie du Commerce. Celle-ci a compétence pour donner les attestations sans lesquelles on ne peut exercer de surveillance dans les ports espagnols. Le Roi a prorogé les délais fixés par l'ordonnance primitive. Il le fait une dernière fois encore pour deux mois finissant en octobre prochain. Alors la prohibition sera effective. Philippe IV espère que l'Infante veillera à ce que les marchandises soient pourvues de certificats délivrés par Urizar. Ainsi on évitera aux sujets belges la confiscation de leurs marchandises.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 9.

736. Bruxelles, 17 septembre 1629. — *Consulte du Conseil privé.*

Au sujet de l'établissement du Conseil suprême à Madrid. Le Conseil privé déclare n'être pas informé des motifs qui ont provoqué cet établissement. En attendant de disposer de données plus amples, il ne peut rendre son avis. Il proteste n'avoir laissé sans réponse aucune requête qui lui aurait été présentée. Il s'est mis en rapport avec le Conseil des Finances à propos des gages à assigner aux membres du Conseil suprême. On estime leur total à 90,000 florins. C'est une somme considérable qu'on ne pourra pas trouver aux Pays-Bas. Les nécessités de la guerre, l'épuisement des revenus du domaine et des aides sont tels qu'il reste à peine de quoi payer les anciens Conseils et les ministres ordinaires. Il n'y aurait aucune raison pour donner au nouveau Conseil un droit de préférence. Il n'y avait jadis en Espagne qu'un président et un seul conseiller au plus, et de façon temporaire. Les gages ne montaient pas à grand'chose. La moitié seulement était affectée sur les Pays-Bas. Il n'y a pas moyen de faire un prélèvement sur le produit des exploits des Conseils des Pays-Bas. Ce produit est absorbé. S'il y avait un reliquat il eût été affecté aux nécessités militaires.

Isabelle accepte ces conclusions et déclare qu'on en fera part au comte de Solre.

Conseil privé, recueil 9bis.

737. Madrid, 26 novembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet du retard apporté à l'établissement du Conseil de Commerce. Ce sont les sujets des Pays-Bas qui subissent les inconvénients des visites faites dans les ports espagnols, à cause du manque de certificats. On avait en vue de favoriser le commerce de ces sujets. Le résultat est diamétralement opposé. Les rebelles, grâce à la fraude, par le moyen de faux certificats et d'autres procédés trafiquent plus librement que les sujets du Roi. Celui-ci rappelle qu'il a fixé à la fin d'octobre le dernier délai pour l'exécution des mesures de prohibition. Il a décidé de dissimuler encore jusqu'à la fin de décembre. A partir de ce moment les veedors recevront ordre de n'avoir aucune considération pour personne. Le Roi espère que l'Infante fera en sorte qu'on ne doive pas en

venir là et donnera à Urizar les ordres nécessaires pour l'exercice de sa mission. Elle doit réunir les personnalités désignées pour le Conseil de Commerce.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 10.

738. Bruxelles, 29 novembre 1629. — *Aytona à Philippe IV.*

Isabelle a notifié au Marquis la volonté royale de lui confier le poste d'ambassadeur ordinaire à Bruxelles. Il doit assurer la conservation des archives de l'ambassade. Aytona se soumet, pour tout le temps que le Roi le prescrira. Il espère que ce ne sera pas longtemps. Il désire user ensuite de la permission que le Roi lui a accordée antérieurement d'aller régler ses affaires en Espagne.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 4 v°.

739. Bruxelles, novembre-décembre 1629. — *Aytona à Olivarès.*

Le Marquis, muni d'une lettre pressante de l'Empereur a fait des démarches à Munich auprès de l'Électeur de Bavière pour obtenir un secours pour les Pays-Bas. L'Électeur a répondu clairement que ses collègues ecclésiastiques sont pleins d'appréhensions vis-à-vis de Wallenstein. L'intention manifestée par celui-ci de défaire l'armée de la Ligue les obligeait à garder leurs forces concentrées. Le duc de Bavière a reconnu maintes fois que les Hollandais sont les ennemis communs de l'Empire, que la ruine des Pays-Bas entraînera celle de la Bavière. Quand on relève la conclusion qui en résulte, l'opportunité de secourir les Pays-Bas, il s'esquive. Il se borne à dire qu'il faut écarter d'abord les appréhensions des princes de la Ligue à l'égard de l'Empereur et des Habsbourgs. La rupture avec la Hollande, Aytona la considère comme impossible pour la Ligue et pour l'Empereur même, tant que Wallenstein commande l'armée impériale. Il faut continuer les négociations par des intermédiaires adroits et corrompre sans bruit les Électeurs. Il est nécessaire de maintenir la présence de Jacques Bruneau auprès de l'Empereur.

Nouvel éloge des ministres flamands. Isabelle a consenti, pour le bien

du service, à leur confier les mesures destinées à sauver la patrie et la religion. Les ministres espagnols réunissent les ministres flamands quand ils veulent les entendre. La première réunion de ce genre prescrite par Isabelle a eu comme objet les mesures à prendre pour contester le droit prétendu par les Hollandais depuis la perte de Bois-le-Duc, de chasser tous les ecclésiastiques de ce district. La Cueva a désapprouvé cette réunion, peut-être par conviction, peut-être pour contredire Aytona. Celui-ci ignore comment on pourra conserver ces sujets à la dévotion du Roi si l'on se défie d'eux et si on les exclut du Gouvernement. Même si Philippe IV disposait d'une armée nombreuse, Aytona estimerait dangereux de traiter de haut la population. Français, Anglais et Hollandais instiguent les habitants à chasser les Espagnols, leur offrent leur assistance. Il n'est personne parmi eux, déclare Aytona, auquel on ne peut se fier autant qu'à nous-mêmes. Eux ont aussi confiance en nous et ont demandé à Isabelle que nous entrions au Conseil d'État. Isabelle a refusé. Il faudrait en ce moment sortir des usages traditionnels. Il conviendrait d'appeler au Conseil d'État deux ecclésiastiques, car ce sont eux qui disposent de la plus grande influence. Aytona a cédé la première place à Mirabel. Il prétend faire peu de cas des prérogatives, mais espère que sa condescendance ne le dépréciera pas aux yeux d'Olivarès. Isabelle a prescrit à La Cueva de remettre à Aytona les archives de l'ambassade, mais il ne l'a pas fait.

Les quatre conseillers d'État espagnols se trouvant aux Pays-Bas se réunissent chaque jour. Du temps où ils n'étaient que deux déjà ils étaient impopulaires. Que serait-ce, à quatre, s'ils ne collaboraient avec personne du pays? En tout cas jusqu'ici ils ont été unanimes dans leurs décisions, sauf que la convocation du Conseil d'État belge a été décidée par l'Infante à l'insu de La Cueva et de Coloma, mais avec l'approbation ultérieure de ce dernier.

L'ennemi entreprendra certainement quelque chose cet hiver. S'il s'empare d'une place forte, il faut craindre que le reste du pays se jette dans ses bras, n'espérant plus pouvoir être défendu par le Roi.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 45 v° (1).

(1) Il n'y a pas moyen de préciser la date de cette lettre. Le manuscrit porte 3 novembre, ce qui est une erreur évidente puisqu'Aytona n'est arrivé que le 11. D'autre part, la lettre d'Aytona du 14 décembre fait allusion à une précédente du 5 décembre. Peut-être est-ce celle-ci.

740. Bruxelles, 14 décembre 1629. — *Aytona à Olivarès.*

Isabelle a convoqué une seconde fois le Conseil d'État belge sur les instances d'Aytona et de Mirabel. Aytona soupçonne qu'il y a quelqu'un qui cherche à faire mauvaise impression sur l'Infante pour le contrarier. Le plus grand mal dont on souffre à l'heure présente est le manque de décision et l'absence de chef militaire. Ni Mirabel ni Aytona n'ont pu hâter l'approvisionnement en poudre, le général de l'artillerie est absent, tout se passe en disputes pour savoir à qui revient la distribution de l'argent. Les officiers inférieurs ne veulent pas obéir au lieutenant de l'artillerie. Les conseillers des Finances prétendent intervenir et tout le temps se passe en négociations. Si le général de l'artillerie était à son poste et non dans un gouvernement particulier, tout cela cesserait. Le Conseil d'État a été requis de faire des propositions pour obtenir un concours financier et ainsi, avec l'argent venant d'Espagne, on pourra améliorer la situation. Aytona a envoyé les deux capucins Philippe et Alexandre en Bavière en vue de la conclusion de l'alliance avec la Ligue. Si Tilly attaquait en Frise, les armées de l'Empereur sur le Rhin ou l'Yssel, l'armée espagnole par le Brabant ou la Gueldre, on pourrait opérer de grandes choses.

La flotte de Dunkerque est un épouvantail (1) pour les Hollandais. Si Philippe IV voulait en confier la direction à Aytona pendant l'absence de Spinola, il s'y appliquerait. L'Électeur de Cologne est l'objet de sollicitations pressantes de la part des Français.

Le bruit court que les Hollandais seraient disposés à conclure une trêve.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 47.

741. Bruxelles, 18 janvier 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

La venue du comte de Solre et l'arrivée des provisions semblent avoir donné un peu de courage à la population.

L'ennemi se trouve au delà du Rhin avec 10,000 hommes environ. il occupe de nouveaux quartiers d'hiver de façon à maintenir ses troupes en bon état. Il se renforcera encore avec les levées qui se font en Hol-

(1) *cruel azote.*

lande. Il fait aussi de grands approvisionnements pour partir en campagne à la fin de mars avec une autre armée, en Brabant. Il vise Hulst, Bréda ou Anvers. Il prépare son artillerie avec abondance d'embarcations, de pontons, de moulins, etc. La situation ne s'est guère améliorée depuis que le Marquis a écrit en novembre. On est sur le point de désespérer puisqu'en ce moment on n'a encore fait aucun préparatif. Tout manque. L'Infante recourt aux conseils d'Aytona et de Mirabel, avec le concours de San Juan et de l'audiencier. Elle se conforme généralement à leur avis et donne les ordres en conséquence. Rarement les dispositions ont un effet parce que les autorités militaires et les ministres du pays sont en rapports directs oralement ou par écrit avec la Gouvernante et certains s'avisent même d'amender les avis qu'Aytona et Mirabel ont donnés. Ceux-ci ne peuvent avoir d'autorité, si le Roi ne prescrit aux ministres inférieurs de rester dans le domaine de leurs attributions. Il y a une confusion qui entraîne la ruine de l'Etat. Elle est difficile à éviter parce que l'Infante elle-même se désespère de ce qu'on veuille changer la procédure usitée. Le droit universellement reconnu à tous les ministres, tant espagnols qu'indigènes, de consulter directement la Gouvernante finit par leur donner une autorité égale à celle des ministres supérieurs. Le Veedor et les autres ministres inférieurs sont incapables de connaître les affaires les plus importantes. Il ne convient pas qu'ils emploient les crédits comme bon leur semble. Ils sont dans l'impossibilité de juger s'il vaut mieux payer la garnison de Bréda que celle de Rheinberg. Les conséquences funestes de cet état de choses ont apparu du moment où Spinola a quitté ces provinces. Depuis le Roi n'a plus connu que des insuccès. L'une des causes principales résulte du fait que La Cueva et Coloma ignoraient les décisions des ministres des Finances et n'avaient aucune autorité sur eux. Un ambassadeur du Roi ne peut diriger des négociations importantes, sans avoir une connaissance particulière de tout ce qui a trait aux finances. On ne devrait pas dépenser un réal à son insu. Un grand inconvénient résulte de l'absence de division du travail. Mirabel et Aytona font double besogne. Aytona souhaiterait que le Roi déterminât les affaires dont il a à s'occuper. Il proteste qu'il ne vise pas un but intéressé. Il insiste aussi sur l'inconvénient qu'un même poste ait deux titulaires. Si la mission de l'ambassade était purement consultative, la présence

de plusieurs ambassadeurs serait profitable. Mais il faut aussi diriger certaines négociations. Le Roi devrait désigner un général autorisé pour l'armée et un ambassadeur pour la direction générale. Si l'un et l'autre avaient l'autorité nécessaire dans sa sphère propre, on pourrait espérer une amélioration de la situation.

Il faudrait apporter de grands remèdes à l'organisation des finances des Pays-Bas. Quand on a besoin d'argent pour l'armée, il faut emtamer des négociations, comme si les finances n'appartenaient pas au Roi. A l'heure actuelle, on doit agir avec prudence. On peut aviser à une amélioration pour l'avenir. Quant à la gestion des provisions, Aytona n'y a encore découvert d'autre défaut que celui signalé ci-dessus du fait que les ministres supérieurs n'en sont pas informés.

Il semble que ces provinces soient décidées à aider le Roi si celui-ci les aide à son tour. Sans cela, on peut s'assurer qu'elles prendront le parti de s'unir aux Hollandais — moyennant le libre exercice de la religion ou de se livrer au roi de France. Cela est surtout vrai pour le Hainaut, l'Artois et la Flandre. Les habitants prétendent qu'ils choisiront le moindre mal. Ils s'allieront avec la France plutôt qu'avec les Hollandais. Aytona remercie le Roi de sa désignation comme majordome d'Isabelle. Il l'a déclaré à l'Infante, mais celle-ci a répondu qu'elle ne jugeait pas convenable pour lui d'exercer l'intérim pendant l'absence de Spinola. Elle déplore que le Roi dispose des fonctions de sa maison. Il semble à Aytona que toute tentative du Roi d'insister entraînerait des inconvénients. Aytona termine en demandant qu'on lui paie ses gages de l'ambassade d'Allemagne.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 4 v°.

742. Bruxelles, **20** janvier **1630**. — *Aytona à Olivarès.*

L'escadre de Dunkerque ne peut prendre la mer faute d'argent. Il faudrait **20,000** ducats par mois. Il y a pour **200,000** ducats d'arriérés. Isabelle est très désireuse de voir arriver Tilly. On a envoyé le Père Philippe de Bruxelles en toute diligence pour tâcher de le faire venir.

Au sujet du Palatinat, Aytona se rallie tout à fait à l'opinion de Bruneau. Sa conservation coûte de l'argent, provoque le mécontente-

ment dans toute l'Allemagne. Elle fournit aux Français et à d'autres un prétexte pour inquiéter l'Espagne. Solre est d'un avis contraire. Il semble pourtant extravagant de vouloir conserver le Palatinat quand on n'a pu garder Bois-le-Duc!

On a perdu tout respect pour Isabelle, tant chez les gens du pays que chez les Espagnols; tout cela provient de ce qu'il n'y a de châtiment pour personne. Tout le monde veut être chef et conseiller l'Infante. Aytona est désespéré. Eloge du chancelier, qui est impopulaire et à ce qu'on dit assez vaniteux! L'audiencier est intelligent, La Motterie grand personnage, Balançon, homme de bien, mais insuffisant. On peut se fier à Fontana. Parmi les militaires du pays, il n'en est aucun à qui on puisse confier une affaire importante. Aytona esquisse le portrait de tous les hommes de guerre se trouvant aux Pays-Bas. Au sujet de l'état de l'armée, il ne peut écrire que des choses affligeantes.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 49 v°.

743. Madrid, 13 février 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle la décision qu'il a prise d'envoyer Leganès aux Pays-Bas. Il rappelle que celui-ci est président du Conseil suprême « *et par conséquent le chef de tous mes autres conseils et tribunaux* ». Il a donc droit incontestablement à la préséance dans toutes les assemblées. Philippe juge pourtant opportun qu'Isabelle proclame le Marquis conseiller d'Etat des Pays-Bas, comme le fut jadis Brizuela.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 114.
Manuscrits divers, reg. 4402, fol. 219.

744. Bruxelles, 7 mars 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Remerciements pour l'ordre royal confiant à Aytona le commandement de la flotte en l'absence de Spinola et fixant ses gages au même taux que ceux de l'ambassade d'Allemagne. Le Marquis a pris connaissance aussi des prescriptions royales au sujet du partage des documents d'ordre politique. La Cueva lui a remis les archives de l'ambassade.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 7 v°-8.

745. Bruxelles, 8 mars 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Le Marquis n'a plus fait de rapport depuis le 18 janvier parce qu'il ne s'est rien présenté d'autre que ce qui a été relaté par Isabelle. Juan de Necolalde exposera les modalités de la nouvelle manière de payer l'armée. On a préféré le système des payements journaliers à celui des payements mensuels. Il facilite aussi les recrutements. On peut d'ailleurs ultérieurement le modifier.

Le gros de l'armée se trouve sur les frontières du Brabant et de la Flandre. Les Irlandais, le tercio de Mansfelt, les comtes de Fontana et de Wacquen restent sur la côte. Ces formations sont insuffisantes pour défendre leurs positions. Balon et Judicis assurent la défense du Sas, de Hulst, des digues du pays de Waes, jusqu'à Anvers. Mauvais état des ouvrages de fortifications qui s'étendent de Hulst à Anvers. Les Conseillers des finances s'en soucient peu. C'est un des inconvénients pour le service que les caisses des finances et de l'*exercito* se renvoient l'une à l'autre certaines dépenses. Luis de Benavidès se trouve dans le pays d'Alost et de Termonde pour pourvoir à toute éventualité qui se présenterait dans le pays de Waes, Anvers et le Brabant. Le Marquis indique aussi les positions prises par le comte de Salazar à Lierre, de Henin à Malines et Grobbendonck dans la région du Démer. Dès que l'ennemi partira en campagne on pourra réunir promptement sept mille fantassins et 1,500 cavaliers. Isabelle a prescrit que jusqu'à l'arrivée des généraux que le Roi enverra d'Espagne, Aytona doit assister le comte de la Motterie et les autres commandants. La situation climatologique actuelle fait que l'ennemi ne peut rien entreprendre. Quant à l'armée opérant au delà de la Meuse et du Rhin, d'après Henri de Berghes, elle ne comprend pas 1,000 hommes en état de tenir la campagne. Tout le reste est absorbé par les garnisons. Cette armée coûte 110,000 ducats par mois et ne sert donc qu'à défendre les États du duc de Neubourg, le gouvernement d'Henri de Berghes et Lingen. Le cœur du pays, le Brabant et la Flandre restent découverts. On a offert Lingen à Wallenstein et au duc de Bavière. Aucun n'en veut.

Exposé des mesures prises pour l'approvisionnement de l'artillerie. Parmi les causes des insuccès Aytona signale la haine contre la nation espagnole, qu'on rend responsable de toutes les défaites. En toutes

choses, on appréhende qu'il y ait des intelligences de l'ennemi. Gravelines court un danger particulier, du chef de son voisinage avec Calais où réside un agent hollandais. Dunkerque est dans le même cas. Les autres places de la Flandre sont en sécurité pour deux mois. La contrée la plus sujette aux menaces de l'ennemi est le pays d'Hulst et d'Anvers. Mais la garde des digues paraît mettre cette région à l'abri. Bréda est la place la plus exposée. Si l'on dispose d'argent, on pourra prendre des mesures. Aytona a proposé de la munir de tout ce qui lui est nécessaire en cas de siège. Maestricht, Ruremonde et Venlo courent aussi des dangers, surtout cette dernière ville, dont la population est peu sûre. Henri de Berghes prétend que c'est pour cette ville qu'il craint le plus. Geldern où lui-même se trouve est à l'abri, s'il le veut. Rheinberg et Orsoy sont les moins fortifiées. Le duc de Neubourg se trouve à Dusseldorf. L'ennemi entreprend contre cette ville chaque jour de nouvelles attaques, ce qui fait qu'elle est en danger évident. Le duc de Neubourg voudrait la neutraliser. Cela entraînerait les plus grands inconvénients pour le service du Roi. Les Hollandais exigent des conditions si dures qu'il n'y a pas à croire que la neutralisation se réalisera. L'armée royale occupe encore d'autres places de Neubourg. Il vaudrait mieux les confier à l'Empereur ou à la Ligue catholique ou les neutraliser. Lingen peut être pris par l'ennemi en six semaines; pour les raisons qu'Aytona indique, on ne pourrait la secourir qu'en laissant tout le pays découvert. Il faudrait évacuer ces places, concentrer toutes les forces en une seule armée. Spinola, qui a la charge du gouvernement politique et militaire des Pays-Bas, saura mieux que tout autre ce qu'il y a à faire. Aussi toutes les suggestions qu'Aytona fait ne devraient se réaliser qu'après son retour. Les places royales sur la frontière française manquent de tout, Cambrai en particulier. Il n'y a pourtant rien à craindre de l'armée française qui se débande.

Aytona fera rapport sur la situation de la flotte quand elle sera revenue. Au sujet de la mentalité de ces provinces, on est occupé à rédiger un écrit destiné à être envoyé au Roi. Il mérite une sérieuse attention. Certains grands personnages répandent dans le peuple des opinions qui ont été les causes des révolutions passées. La principale consiste en ce que plusieurs seigneurs du pays veulent détenir le gouvernement

suprême et exclure les étrangers. Ils disent que ces derniers n'ayant rien à perdre dans ces provinces ne se soucient pas comme il convient de leur conservation.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 7 v°.

746. Bruxelles, 8 mars 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Le comte de Solre a accentué ses instances auprès de Henri de Berghes pour qu'il veuille se rendre à la Cour. Les meilleurs amis de de Berghes n'ont pu le persuader. Il dit qu'il se contentera si l'on lui laisse son gouvernement et le commandement de l'artillerie, pourvu que le Roi veuille le dispenser d'entrer en campagne et désigne un autre pour le commandement.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 11 v°.

747. Bruxelles, 6 avril 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Au sujet de la déclaration royale du 4 mars déterminant qu'à titre d'ambassadeur extraordinaire Aytona doit avoir la présidence des Jointes et Conseils où il se trouve. Un doute peut se présenter à propos de Leganès qui est plus ancien conseiller d'Etat que lui. Aytona assure que ni lui ni Leganès n'entraveront le service et il expose la manière dont ils se sont conduits à ce propos.

Mirabel et Aytona sont entrés à Bruxelles le même jour. Aytona avoue que l'arrivée de ce collègue dont il ne savait rien jusque-là l'a étonné. Il a appris depuis que lui-même devait desservir l'ambassade ordinaire et Mirabel être tenu comme ambassadeur extraordinaire. Aytona lui a donc accordé en tout la préséance. Depuis est arrivé Solre. Malgré la répugnance de ce dernier, Mirabel et Aytona l'ont forcé à occuper la première place, comme étant l'ambassadeur le plus récemment arrivé. Ils estimaient que les gens du pays auraient du ressentiment de ce qu'on ne fît pas cette courtoisie à Solre. Pour ce motif, Aytona et Mirabel l'ont persuadé à prendre la première place malgré qu'il l'eût lui-même refusée. Récemment est arrivé Leganès. Il a dit avoir reçu du Roi l'ordre de ne pas prendre le pas sur Aytona. Aytona a longtemps

discuté avec lui, persuadé que le Roi ignorait que les deux autres ambassadeurs qui se trouvaient à Bruxelles prenaient le pas sur lui, Aytona. Il ne doit pas savoir non plus qu'à Leganès, à titre de nouveau venu, revenait la préséance. Le Roi devrait décider qu'il faut s'en tenir à l'usage ordinaire, et si tous quatre doivent être tenus comme ambassadeurs extraordinaires. Le premier rang doit alors revenir au dernier arrivé, ainsi Aytona sera le dernier. Au sujet de l'ordre des votes dans les Conseils et les Jointes où se rencontrent La Cueva, Leganès, Mirabel et Aytona, on se réglera d'après la date de la nomination comme conseillers d'Etat. Quand Aytona, Leganès et Mirabel se rendent au Conseil d'Etat belge, ils suivent l'usage habituel de cette institution. Là les juristes siègent d'un côté et les nobles de l'autre. Parmi ceux-ci Mirabel siège le premier, Aytona le second et Leganès le troisième. Dans ce Conseil, il est d'usage que les derniers arrivés votent d'abord, Leganès, en sa qualité de président du Conseil suprême vote le dernier.

Aytona termine en exposant la solution donnée au problème de la préséance dans la *Junta de Hazienda*. En tout cas le Roi peut être assuré que jamais une question de préséance ne poussera aucun de ses ambassadeurs en fonctions à Bruxelles à entraver son service. Il n'a qu'à décider ce qui convient le mieux.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 12.

748. Bruxelles, 6 avril 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Le Marquis a envoyé un officier espagnol auprès d'Henri de Berghes pour l'engager à fournir des troupes à Jean de Nassau. Il l'a chargé d'observer la conduite de de Berghes. L'officier a rapporté que ce général paraît très content à Ruremonde, ne témoignant aucune antipathie à cause de l'arrivée de Leganès. Cela nous a tous étonnés, dit Aytona. On en vient à le considérer comme un homme dissimulé. Le généralat de la cavalerie est confié à Leganès, le gouvernement de la Gueldre à Juan Verdugo. Berghes prétendait qu'on ne désignât pas de titulaire pour ce poste, où il voulait faire sa résidence. Il sait aussi que le Roi a confié l'artillerie à Carlos Coloma. Il ne montre aucun ressen-

(1) du Conseil suprême.

timent, ce qui fait craindre qu'il dissimule, à moins que Dieu n'ait touché son cœur. On dit que depuis qu'il s'est marié, il s'est séparé de ses sœurs, se confesse et communie. Son fils et ses sœurs sont très mécontents de ce mariage. Il convient de se mettre en garde contre les actions de cet homme. En attendant qu'on prenne quelque décision, il faut l'assurer de la faveur royale et lui donner quelque argent pour les postes qu'on lui enlève. Il estime l'argent plus que les honneurs. A son départ de Bruxelles, il a déclaré à Aytona qu'il se contenterait de son gouvernement et de l'artillerie. Il prétend que ses frères sont morts au service du Roi et que lui-même s'y trouve depuis quarante ans. Il faut lui donner satisfaction ou le châtier. Il est dangereux de rester dans la situation actuelle. Henri de Berghes sait que le Roi est au courant de tout ce qu'on a dit de lui. Il a en sa possession des correspondances adressées à San Juan où l'on parle très mal de lui. Il connaît les allégations portées contre lui. Il a souvent voulu se disculper auprès d'Aytona. On a reconnu qu'il est bien au courant de ce qu'on lui impute. Jean de Nassau a dit publiquement tout ce qu'il sait de de Berghes, et cela même à des amis de ce dernier. Au sujet de son inceste avec ses sœurs, il ne nie pas, mais quelle que soit l'attitude prise par Jean de Nassau, de Berghes ne lui a montré aucun ressentiment. Il a dit à l'officier envoyé par Aytona que cette année l'ennemi n'assiégerait pas la ville, mais entreprendrait une grande opération. La Cueva prétend que les avis de Berghes ont toujours été sûrs. Du reste on apprend la même chose de certaines sources et le contraire par ailleurs. Il est indubitable que depuis que l'ennemi a vu les préparatifs qui se font pour continuer la guerre, il commence à douter des succès de cette année. On vient d'apprendre que la flotte hollandaise envoyée aux Indes Occidentales a été défaite par D. Fadrique.

Isabelle a fait des instances auprès du duc de Bavière pour obtenir l'envoi de Tilly aux Pays-Bas. L'Empereur en a fait également. On attend la décision dans quelques jours.

Le retour de Spinola est très nécessaire aux Pays-Bas, tout autant qu'en Italie. Toutes les charges de ces provinces sont aux mains d'intérimaires.

Le gouvernement politique de ces provinces empire chaque jour. Les conseillers sont excités par la noblesse qui ne songe qu'à augmenter

l'autorité des Etats et diminuer celle du Roi. Aytona s'efforce de remédier à ce mal qui est très grand. Roose enverra un rapport à ce sujet et Solre en fera sans doute autant. Isabelle a permis que les conseillers d'Etat espagnols se réunissent avec ceux du pays. Si ceux-ci étaient bien intentionnés, on pourrait attendre de bons résultats. Seulement il faut considérer les rivalités qu'il y a entre eux, l'intérêt qu'ils portent à l'autorté des Etats au détriment de celle du Roi. D'autres vices qui affectent certains d'entre eux empêchent les bons effets que pourraient donner ces assemblées. On communiquera aux conseillers belges ce qu'on pense faire en matière militaire, quand il ne s'agit pas de choses secrètes.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 13.

749. Bruxelles, 6 avril 1630. — *Aytona à Olivarès.*

Relation du voyage fait à Dunkerque et rapport sur l'état de la flotte. Mauvais état des ports de Nieuport, Dunkerque et Ostende. La situation s'améliorerait si le Conseil des Finances qui a charge des fortifications travaillait avec plus de zèle. Mardyck n'est pas non plus en bon état. On a payé cinq termes à toute l'armée, ce qui a fait grand effet. Si l'on pouvait continuer dans cette voie on démembrerait l'armée hollandaise. On a publié un édit accordant le pardon à tous les sujets du Roi qui servent les rebelles, à condition qu'ils viennent prendre place dans l'armée. L'ennemi dispose de 28,000 hommes pour entrer en campagne. Opportunité d'abandonner les places qui se trouvent au delà du Rhin, sauf Lingen.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 54.

750. Bruxelles, 26 avril 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Leganès rendra compte au Roi des mouvements de l'armée. Lorsqu'on aura passé la revue on pourra préciser le montant des effectifs. Récit d'une rencontre survenue en mer entre l'amiral Ribera et un navire hollandais.

Le budget de la flotte que le Roi a fixé à 22,800 écus par mois sera suffisant; il y a beaucoup de dettes. Les places manquent de tout ce

qui est nécessaire à leur défense. Jusqu'ici les Hollandais étaient inférieurs en forces, aussi se préoccupaient-ils de l'armement de leurs forteresses tandis qu'on ne se souciait guère de celles des Pays-Bas. Ainsi s'explique l'état où elles se trouvent.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 13.

751. Bruxelles, 26 avril 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de rappeler à Isabelle qu'il fallait insister pour hâter la venue de Tilly pour prendre le gouvernement des armes des Pays-Bas. On a fait tout son possible à ce propos. Le duc de Bavière ne veut pas accorder la permission requise et Tilly refuse de s'en dispenser.

Le Roi n'approuve pas les mesures prises pour le paiement de l'armée. Le Marquis justifie cette réglementation. Si l'on n'améliore pas la situation de la troupe, on éprouvera bientôt des dommages irréparables. Le soldat ne pouvait vivre avec ce qu'on lui donnait sans faire du mal au pays où se trouve son logement. Cela entraîne le mécontentement de la population et le refus des aides. Il faut assurer au soldat le nécessaire, de manière à pouvoir réprimer les désordres. Les Espagnols de la garnison d'Anvers ont commencé une mutinerie, causée par la misère. Un soldat, père de famille, voyait sa femme et un de ses fils mourant de faim. Lui-même s'était privé de nourriture pendant deux jours. Les meilleurs soldats s'en vont servir d'autres princes, il ne reste que la canaille qu'on rencontre dans tous les pays (1). Sauf à titre exceptionnel ceux qui servent pour l'honneur ou pour des motifs plus élevés que l'intérêt personnel sont partis. Le mode de paiement nouveau assure le rétablissement de l'armée. Les prédicants hollandais s'efforcent de persuader que cette nouvelle organisation ne va pas durer, parce que beaucoup d'hommes de l'ennemi viennent s'engager au service du Roi. Puisque les finances sont insuffisantes pour payer 20,000 hommes, il vaut mieux n'en garder que 10,000. Les informations données au Roi à propos des contributions qu'on lèverait dans les États de Juliers sont fausses. Discussion sur l'opportunité de conserver les places au delà du Rhin. On a proposé de prendre l'offensive

(1) *la gente mas vil y ruin que ay en todos sus provincias y reynos.*

contre les Hollandais, c'est inutile eu égard à la situation de l'armée. Aytona rappelle ses déclarations sur l'opportunité d'abandonner les places situées au delà du Rhin. Il veut aussi laisser Bréda, en ne gardant que la citadelle. Ainsi l'ennemi ne viendra pas la prendre. On dépense chaque année pour cette ville 400,000 ducats ce qui est une grande partie des provisions. Malgré cela la place reste en grand danger. Si Lingen est attaqué par l'ennemi, on ne pourra facilement se porter à son secours.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 16.

752. Bruxelles, 16 mai 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Au sujet de la décision royale de prélever 22,800 ducats sur les provisions pour le service des flottes (1). On peut ainsi, déclare Aytona, entretenir 30 navires de guerre, qui causeront de grands soucis à l'ennemi. Mais depuis deux ans on n'a plus rien payé pour la flotte, on est donc forcé de liquider l'arriéré et de remettre en état les navires qui se trouvent dans les ports. Les provisions de la flotte ne doivent pas être remises au Pagador général. Il faudra établir un pagador pour la flotte. Le mieux serait de séparer le budget de l'escadre de Wacquen de celle de l'*Armada* pour éviter toute doléance. On prétend maintenant qu'on soigne mieux une escadre que l'autre.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 19.

753. Bruxelles, 24 mai 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Exposé des tractations engagées pour assurer le concours du duc de Lorraine. Aytona conclut que les princes de la Ligue catholique refuseront certainement de rompre avec la France. Si l'on fait part à l'évêque de Trèves de la négociation engagée avec le duc de Lorraine, il ne manquera pas d'avertir la Cour de Paris. Il ne faut confier la chose qu'au duc de Bavière, en secret et avec prudence (2).

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 19.

(1) Le Marquis distingue l'*Armada* de Dunkerque et la flotte que commande le comte de Wacquen.

(2) A cette lettre sont jointes d'importantes annexes : *a*) le rapport d'Henri Teller, *secrétaire de langues* du marquis de Mirabel, envoyé auprès du duc; *b*) la lettre d'Aytona au président Bruneau; *c*) les conditions exigées par le duc de Lorraine pour conclure une alliance avec l'Empereur et le roi d'Espagne et les princes de la Ligue catholique; *d*) observations du conseiller Bourgeois, agent du duc de Lorraine, au sujet des propositions faites à son maître par le roi d'Espagne et l'Empereur (fol. 19-32). — Voir, plus loin encore, une lettre de Bourgeois à Teller du 22 novembre 1630 et une correspondance d'Isabelle avec ce dernier (fol. 38 v°-41).

754. Bruxelles, 31 mai 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Aytona prétend qu'il a toujours donné au comte de Solre l'assistance prescrite par le Roi. Le Comte lui rendra compte de la situation.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 32.

755. Bruxelles, 10 juin 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Le prince d'Orange et ses adhérents tiennent souverainement à conclure la trêve. La majorité des villes hollandaises est gouvernée par des magistrats gomaristes qui ne veulent pas traiter à ce sujet. Aytona prétend le savoir d'une personne qui connaît les secrets du Prince. C'est le commis Kesseleer qui, sur l'ordre du Roi, traite seul la question avec Berkel, l'agent du Prince. Ils ont eu, il y a vingt jours, une entrevue à Rosendael (1) sous prétexte d'un échange de prisonniers. Berkel avait reçu ordre formel des États de ne pas dire mot de la trêve et on lui a adjoint un Zélandais pour s'en assurer. Berkel n'en a pas moins dit quelques bonnes paroles, mais a refusé une déclaration catégorique. Il est retourné en Hollande. Après quelques jours, il a rapporté à Kesseleer l'aveu qu'en ce moment il n'y avait pas auprès des Etats les dispositions voulues pour un traité. Le Prince et ses amis pourraient avec le temps améliorer la situation. Aytona s'est efforcé de savoir si le Prince estimait que Kesseleer était la personne appropriée comme intermédiaire. La réponse a été que pour le moment il ne fallait pas changer. Il est certain que Berkel est plus fin que Kesseleer et que les Espagnols sont de ce chef en infériorité. Les Hollandais sont décidés à refuser d'abandonner Pernambouc et la Compagnie des Indes. Ils méditent d'autres conquêtes au Brésil. Ils vont envoyer une flotte à destination de Bahia. On dit qu'il est arrivé en Hollande sept

(1) A ce sujet, voir J. CUVELIER *Les négociations diplomatiques de Roosendael (1627-1630)* (MÉLANGES HENRI PIRENNE, t. Ier, pp. 73-80). Bruxelles, 1926.

navires, valant plus de 3,000,000 d'or et du salpêtre. Ceci va leur faciliter l'approvisionnement en poudre. Le prince d'Orange n'est pas encore parti en campagne à cause des conflits entre Arminiens et Gomaristes. Il n'est pas opportun de commencer le siège d'une place importante, pour plusieurs raisons. Par contre, si la population voyait que l'armée royale entreprend une opération considérable elle pourrait se décider à un plus grand effort. On prendra une décision à l'arrivée du prochain courrier.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 32 v°.

756. Bruxelles, **23** juillet **1630**. — *Aytona à Philippe IV.*

Capture de Jean de Nassau. La nouvelle a été connue par une lettre de sa femme. On a appris que ses blessures allaient mieux. Il sera plus tôt guéri que remis en liberté. Le prince d'Orange est son ennemi personnel. L'armée serait déjà partie en campagne si les banquiers avaient payé les effets. Jusqu'à la fin juin, il y a un déficit de 400,000 ducats. Il n'y a ici pas plus de 3,000 Espagnols et Italiens qui peuvent partir en campagne. Le prince d'Orange ne désire pas la continuation de la guerre. Il a refusé jusqu'ici de partir en campagne, sous prétexte que les Espagnols avaient pris les devants. En réalité, il craint qu'en son absence les Etats ne prennent une résolution préjudiciable à ses intérêts et à ceux de ses amis (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 34 v°.

757. Bruxelles, **24** juillet **1630**. — *Aytona à Olivarès.*

Il n'y a pas moyen de diriger convenablement l'armée des Pays-Bas, sans conférer à une seule personnalité le commandement absolu. La forme actuelle entraînerait les plus grands inconvénients si Aytona et Mirabel ne s'entendaient pas. Il est indispensable de confier, après Isabelle, le gouvernement des Pays-Bas à une personnalité à la fois politique et militaire, s'il s'en trouve, et sinon il faut envisager un délégué

(1) Le même jour, Aytona demande encore la permission d'aller en Espagne pour ses affaires particulières, principalement pour se marier (fol. 35).

muni de pleins pouvoirs et de ressources et capable d'écouter des conseils. Aytona appréhende qu'Olivarès ne songe à lui, mais il le prie de considérer qu'il n'est pas militaire. Il n'a en fait de stratégie que le peu d'expérience acquise dans ses pérégrinations. Tout insuccès d'Aytona sera inculpé à Olivarès, dont tout le monde sait que le Marquis est la créature. Il commence déjà à percevoir l'envie de certains qui, ne sachant pas ce que représente ce poste, le convoitent. Aytona déclare que lui et ses collègues éprouvent un grand découragement à voir que toutes les ressources de la monarchie sont mises à la remorque de Spinola. Le Génois a emporté en Italie la plus grande partie de l'argent dont le Roi disposait. Il a levé des Espagnols, des Napolitains et des Sardes, disposé des subventions des princes italiens, etc., tandis que la situation est déplorable aux Pays-Bas. Spinola, qui est grand soldat, pourrait se contenter de ressources moindres, tandis qu'ici on manque d'un chef de sa taille. Aytona ne voit d'autre remède que le retour de Spinola aux Pays-Bas. Il est certain que tout serait changé. Mais il est douteux que Spinola veuille revenir. Aytona voudrait obtenir la permission de retourner en Espagne, pour son mariage.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 66.

758. Bruxelles, 19 août **1630**. — *Aytona à Philippe IV.*

Rapport sur les affaires d'Allemagne. La situation aux Pays-Bas s'améliore quelque peu. Le Hainaut a consenti une aide extraordinaire peu importante. Cela ne servira guère si le Roi n'envoie pas les provisions. En Hollande on tient pour certaine l'arrivée de la flotte espagnole. Les succès de l'Empereur en Italie ne les persuadent pas à parler de trêve. Ils envoient chaque jour des renforts aux Indes. On a fait des préparatifs pour une opération contre une des îles de la Zélande, notamment en réunissant des embarcations appropriées. L'ennemi a préparé 40 navires de plus que ceux qu'il tenait ordinairement sur la côte et sur les voies fluviales. L'armée espagnole de Flandre souffre de maladies. La Compagnie des Indes occidentales va tenir une assemblée pour réunir les moyens nécessaires à une grande opération.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 35 (1).

(1) Voir aussi une recommandation pour Papenheim (fol. 36).

759. Bruxelles, 19 août 1630. — *Aytona à Olivarès.*

L'invasion de l'Allemagne par Gustave-Adolphe est un événement de grande importance, aussi bien pour l'Empereur que pour les Pays-Bas. Aytona est très ému de la décision prise par Wallenstein de rappeler les 10,000 hommes qu'il tenait aux Pays-Bas. Il a déclaré pourtant à Isabelle qu'il approuvait la conduite de ce général qui veut disposer d'une armée de réserve. Aytona s'est préoccupé de réunir de l'argent pour l'envoyer à Leganès. Il déclare qu'à cet effet nul ne l'aide, mais tout le monde l'embarrasse. Les ministres du pays sont guidés par leurs intérêts et leurs intrigues. Les Espagnols sont ignorants et présomptueux. Les ministres inférieurs sont négligents, beaucoup manquent de capacités politiques. Il n'y a pas moyen de les réduire à la raison. Toutes les dépenses militaires se font par Necolalde (1). On ne peut douter de l'intégrité de cet agent. Tout le monde le tient pour homme de bien. Encore faudrait-il que les ordonnances de paiement fussent signées par Leganès et Aytona. Ceux-ci auraient ainsi une plus ample connaissance des dépenses, sans devoir sans cesse recourir aux lumières de Necolalde ou du Pagador. Il faudrait réformer le service de la *hazienda* en attendant l'arrivée d'un gouverneur des armes. La princesse d'Orange a écrit une lettre très courtoise à Isabelle demandant un passeport pour se rendre aux eaux de Spa. Le Prince a montré beaucoup de reconnaissance pour la faveur accordée. S'il entreprend quelque expédition cette année ce sera tout à fait contre son goût, car il désire fort la trêve.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 67 v°.

760. Bruxelles, 8 septembre 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

L'ennemi a tenté de bloquer le canal de Mardyck, il n'a pas réussi mais recommencera sans doute sa tentative.

La flotte royale ne comprend que 6 galions et 2 pataches. La décision d'y appliquer chaque mois 20,000 ducats reste inopérante. Les banquiers refusent de payer la majorité des effets. Les gens compétents,

(1) Juan de Necolalde, veedor général de l'armée.

tant aux Pays-Bas qu'en Hollande, déclarent que si le Roi entretenait 50 galions sur la côte de Flandre, les Hollandais seraient humiliés sinon vaincus et disposés à une paix ou trêve avantageuse. Dans la situation présente, il y a peu à attendre de la flotte. Van der Wall s'est emparé d'un navire hollandais venant de Guinée richement chargé. Ce sera une grosse émotion en Hollande. Le même Van der Wall a capturé aussi six navires marchands qui allaient à Rouen. Ces prises valent plus de 200,000 ducats. Le Roi n'en profitera pas, mais Spinola perçoit la dîme. On a pris aussi deux galions de guerre hollandais, l'un s'est rendu à un vaisseau du Roi, l'autre à un navire du même Van der Wall.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 36 v°.

761. Bruxelles, 8 septembre 1630. — *Aytona à Olivarès.*

Il est de toute nécessité de défendre la côte, car l'ennemi fera tous ses efforts pour s'emparer de l'une ou l'autre place. On a désigné de nouveaux gouverneurs pour Mardyck et Dunkerque. Les autres places de la Flandre sont confiées à des personnalités sûres. On manque d'argent pour entretenir les garnisons et édifier des fortifications.

Le capitaine Miguel Jacopsens est bien arrivé à La Corogne. Aytona a été heureux de l'apprendre. Isabelle n'a pas voulu que les six galions demandés partent pour l'Espagne sur la demande d'Olivarès. Les provinces se fussent désolées de voir qu'au moment où elles attendent des navires d'Espagne pour la défense de leur côte, on leur enlève ceux dont elles disposent.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 70.

762. Bruxelles, 20 octobre 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Le comte Jean de Nassau se trouve à Bruxelles. A l'occasion des nominations qui se font dans l'armée en Allemagne, on insiste pour qu'il y retourne occuper son poste. On lui laisse l'espoir d'une promotion. Nassau se démène auprès d'Isabelle pour qu'on lui accorde son congé ou un titre fixe qui lui permît de demeurer au service du Roi. Aytona insiste pour que le Roi fasse au Comte la faveur qu'a demandée pour

lui l'Infante. Des étrangers qui se trouvent aux Pays-Bas, il n'en est aucun à qui on puisse confier une armée sinon lui. Les Hollandais le craignent et l'estiment comme une des meilleures têtes qui se trouve dans l'armée royale et au service de l'Empereur. C'est un homme très maniable, que les commandants de l'armée entraîneront où ils voudront sans réplique. La guerre actuelle est de celles qu'on ne peut mener avec les seuls généraux espagnols. La perte de Jean de Nassau serait très sensible.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 38.

763. Bruxelles, 23 octobre 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Récit d'une tentative manquée d'une expédition maritime contre Flessingue. Exposé du dissentiment qu'il y a entre le comte de Wacquen et l'évêque de Gand d'une part et le comte de Fontana et ses amis, de l'autre. Les uns entravent les autres. Les Hollandais préparent une grande flotte. Les gens de la Compagnie des Indes sont si insolents que le prince d'Orange lui-même les craint.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 37.

764. Bruxelles, 23 octobre 1630. — *Aytona à Olivarès.*

Insolence des Hollandais. Ils traitent les souverains anglais, danois et suédois comme leurs laquais et cela devant leurs propres ambassadeurs. Non seulement ils ne veulent pas de la trêve avec l'Espagne, mais nul n'oserait en faire la proposition sans risquer d'être jeté à l'eau. Il faut donc se préparer à une longue guerre. Eloge du comte Jean de Nassau [1].

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 70 v°.

765. Bruxelles, 14 décembre 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

L'Infante Isabelle et les ministres rendront compte de la situation aux Pays-Bas. La défaillance des financiers est telle qu'on doit craindre

[1] Nouvel éloge de cet officier, le 31 octobre (fol. 71).

un grand soulèvement dans la troupe ou parmi les habitants. Les soldats ne sont pas payés, certaines provinces suspendent leurs provisions ordinaires. Les banquiers s'excusent en alléguant les retards des courriers qu'ils interprètent toujours dans le mauvais sens. En plus, il y a eu beaucoup de défaillances à Venise. La guerre et la contagion troublent tous les esprits. Aucun crédit n'est réputé sûr. On comprend très bien aux Pays-Bas les inconvénients que rencontreront les ministres espagnols à se procurer de l'argent. Mais on voudrait être averti à temps pour prendre ses dispositions. Il est désastreux de faire fondement sur des échéances qui sont douteuses ou retardées.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 41.

766. Bruxelles, 19 décembre 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Mécontentement de la troupe qui est mal payée. Necolalde envoie à Madrid un rapport détaillé. Aytona voudrait aller à la Cour faire un rapport oral. Il est nécessaire d'expédier des renforts d'Espagne ou d'Italie. Avec l'armée actuelle, on ne peut faire la guerre. Les envois de cette année ont atteint 2,200,000 écus, Aytona s'est procuré par la voie des finances plus de 200,000 écus en plus des aides extraordinaires. Tout cela a été insuffisant. On n'aurait pu se défendre si l'ennemi était parti en campagne. A l'arrivée d'Aytona les places et les magasins étaient dépourvus de tout. Il a fallu se procurer 150 canons et assurer le nécessaire. En dépensant encore 100,000 ducats on mettra le service de l'artillerie en ordre.

On est occupé à la réforme de l'armée. Certains officiers réformés passent au service de l'ennemi qui dispose ainsi d'éléments compétents. Pour la continuation de la guerre, il est indispensable de recourir aux étrangers, surtout aux Allemands. L'Allemagne est le pays le plus voisin et le plus peuplé. Anglais, Irlandais et Ecossais sont de bons soldats, mais trop peu nombreux. Les Wallons se débandent au bout de quelques jours. Espagnols, Bourguignons et Italiens périront tous au premier siège. Il faut prendre une décision au sujet de la levée des Allemands. Si l'ennemi ne se décide pas à la paix, il reprendra les hostilités avec plus de vigueur. La paix conclue par Philippe IV avec

l'Angleterre a humilié les Provinces-Unies; si une chose doit les obliger à traiter, c'est bien celle-là. Il y a d'ailleurs de grandes difficultés à la levée des Allemands: elle est très coûteuse. Il faut payer ces gens régulièrement, sans quoi ils se mutinent. On ne sait pas où les loger. Les provinces font des difficultés à consentir des aides, si l'on veut les contraindre à loger des troupes. Aytona indique les régions où doivent se faire des levées et d'autres modalités du recrutement.

La collaboration qu'on peut espérer de l'Empereur et du duc de Bavière est plus nuisible qu'utile. Les troupes impériales sont coûteuses et insolentes. Celles du duc de Bavière sont encore pires. Déclaration sur l'attitude de ce prince et de l'Electeur de Cologne. Anglais, Irlandais et Ecossais sont peu nombreux et miséreux. Si l'on dispose d'argent, dit le Marquis, on se procurera autant d'hommes qu'on voudra. Les Espagnols et Italiens doivent être amenés. On est disposé à envoyer des bateaux à la côte de la Péninsule pour le transport des troupes. C'est la voie la plus sûre, particulièrement depuis que les ports anglais sont libres. Il y a plus de sept ans qu'on n'a plus envoyé d'hommes d'Espagne ou d'Italie. Les habitants du pays se dispersent facilement et il n'y a pas de troupe plus sûre que celle qui se compose d'étrangers.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 39 v°.

767. Bruxelles, 28 décembre 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

L'Infante a décidé d'envoyer le baron d'Auchy à Madrid à la suite des préparatifs que fait l'ennemi; ce dernier a écarté les propositions du roi d'Angleterre par rapport à la trêve. Le prince d'Orange demande 3 millions d'écus en plus du paiement de l'armée. Les Etats-Généraux font tous leurs efforts pour lui donner satisfaction. Il faudrait aux Pays-Bas, 4 ou 5,000 hommes de renforts. Parmi les ministres de ce pays, il y en a peu qui soient parfaits. Comme on a besoin de leur concours pour les questions d'argent on n'obtient jamais ce qu'on voudrait. Les envois d'argent ont été insuffisants et tardifs. On n'a pu maintenir la discipline parmi la troupe; ainsi celle-ci a vécu au détriment des habitants. Aussi les provinces font-elles des difficultés pour l'octroi des aides. Leganès et Aytona vont se rendre à Gand pour demander aux Etats de

Flandre de se charger du paiement de 15,000 fantassins et 600 cavaliers. Les habitants d'Anvers demeurent inquiets. L'ennemi ne peut s'emparer de la ville sans battre au préalable la petite garnison qui s'y trouve.

Aytona trace ensuite le tableau des différentes forteresses qui sont exposées aux attaques de l'ennemi. Dusseldorf, Orsoy, Rheinberg, Geldern, Ruremonde, Maestricht, Juliers, Hulst et les places de la Flandre.

L'ennemi a aussi l'intention de pénétrer en Brabant. Si l'armée royale ne se débande pas, on pourra facilement l'empêcher. Les habitants de ces provinces sont remplis de crainte. Ils exagèrent les forces de l'ennemi et sous-estiment leur propre armée. C'est aussi une source de discrédit que le bruit répandu que le Roi ne dispose pas aux Pays-Bas de personnalité capable d'entreprendre de grandes actions. Cependant, il y a autant de sujets qualifiés que dans les Cours de n'importe quel autre prince d'Europe. Parmi les personnalités non espagnoles, il y a Jean de Nassau, La Motterie, Ballon, Balançon et Fontana. Tous sont capables de commander une armée. Il y a aussi des Espagnols: Coloma, Bravo, Valdès et autres. On rencontre beaucoup de braves qui meurent de faim, endurent des souffrances incroyables et servent bien. Seulement la guerre est devenue ici une espèce de trafic (1); celui qui a le plus d'argent gagne.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 45 (2).

768. Bruxelles, 18 janvier 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de l'amiral de Santa Cruz l'Infante déclare qu'il n'a guère d'expérience de la stratégie sur terre. Elle espère que la chance suppléera. Isabelle a fait appeler immédiatement l'intéressé eu égard à l'entrée en campagne hâtive de l'ennemi.

Il est opportun d'augmenter le nombre de maîtres de camp. On estime que quatre est trop, tant à cause de la disposition actuelle des

(1) *un genero de trato y mercancia.*

(2) Le 31 décembre, Aytona insiste à nouveau sur les préparatifs des Hollandais (fol. 47 v°). — Le 3 janvier, il annonce l'envoi décidé par Isabelle de Philippe de Bruxelles à la Cour (fol. 48).

troupes que du manque de considération qui résulte d'un nombre exagéré. Elle discute le statut de diverses personnalités. Carlos Coloma, Juan Bravo, le comte de la Motterie, Ballon, le comte Jean de Nassau. A propos du duc d'Arschot, elle déclare qu'il faut veiller à le satisfaire à cause de la grande place qu'il occupe dans le pays. Il semble qu'il travaille bien pour le service du Roi, en matière de subsides. Il n'est guère soldat mais a été maître de camp de Wallons et colonel d'Allemands. Il faudrait lui donner le titre de maître de camp général. Quant à l'emploi de ses services on sera prudent et on lui adjoindra des gens qui l'empêcheront de se tromper.

En ce qui concerne Henri de Berghes on ne peut rien prouver qui ait été fait contre le service du Roi. En lui donnant le titre de maître de camp général il sera satisfait. On pourra donner ainsi l'artillerie à un Espagnol. Il vaudrait mieux que le Roi fasse les promotions lui-même, encore qu'Isabelle ait reçu le pouvoir de le faire.

Il faudrait déclarer que les châtelains de Cambrai, d'Anvers et de Gand ont autorité sur tous les maîtres de camp.

L'Infante a notifié à Aytona qu'il a charge de la flotte dans la forme que le Roi a indiquée. Ainsi il n'a pas de solde, ni de droits à percevoir (1). Elle a notifié aussi au comte de Wacquen la faveur que le Roi lui a faite.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 48.

769. Bruxelles, 18 février 1631. — *Aytona à Olivarès.*

Le Roi a notifié à Isabelle sa décision de confier à Aytona la charge de majordome de l'Infante. Celle-ci a déclaré à l'intéressé qu'elle était désireuse de lui remettre la fonction mais voulait savoir au préalable si elle-même et le Cardinal-Infant tiendraient une seule maison ou deux maisons séparées (2).

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 76.

(1) Voir, à la date du 18 janvier, les remerciements d'Aytona (fol. 40 v°).

(2) Voir, le même jour, une lettre relative aux affaires particulières de Carlos Coloma et de Juan Bravo de Laguna (fol. 76 v°) et une autre concernant sa propre situation (fol 77).

770. Bruxelles, 19 février 1631. — *Aytona à Olivarès.*

Le Ministre a envoyé à Aytona la cédule royale lui ordonnant de se couvrir chaque fois que le feraient les autres. Il demande que l'on écrive à l'Infante en faveur de la marquise d'Aytona. Il veut qu'elle soit honorée de façon conforme au poste de son mari. On évitera ainsi des conflits de préséance avec certaines personnalités et leurs femmes. En Espagne tout est connu mais, entre étrangers, il peut y avoir des conflits. Havré, Egmont, Manuel de Portugal, Ligne et autres se couvrent sans avoir reçu d'autorisation.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 79.

771. Bruxelles, 6 mars 1631. — *Aytona à Philippe IV.*

Affaires de politique générale. Conclusion d'une ligue entre le duc de Bavière au nom des princes catholiques et le roi de France. Attitude du Pape. Questions allemandes. C'est une politique étrange de vouloir s'attacher les princes allemands voisins et de ruiner leurs Etats. On cherche en effet à y faire loger l'armée des Pays-Bas, comme si ces pays étaient propriétés du Roi. Cela est parfois indispensable dans le pays de Liége. Pourtant il faudrait éviter les abus, car on s'est ainsi tout à fait aliéné l'Electeur de Cologne et le pays de Liége. Il faut craindre que Français et Hollandais ne s'installent dans ce pays (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 51.

772. Bruxelles, 2 avril 1631. — *Aytona à Philippe IV.*

Arrivée de 5,000 hommes de renforts, Espagnols et Italiens. Le marquis de Santa Cruz rendra compte en détail des opérations à entreprendre cette année. Les forces des rebelles sont très grandes. Avec l'assistance des provinces, l'arrivée des renforts et le peu de troupes qu'a laissées l'Empereur, l'armée royale est remise en bon état. L'arrivée des renforts a fait son effet sur la population qui voit l'intérêt que

(1) Voir encore une lettre d'Aytona sur les affaires d'Allemagne, le 20 mai 1631 (fol. 55).

le Roi prend à leur conservation. L'ennemi se soucie de voir que la route de la mer est ouverte. Le Roi devra encore envoyer des renforts parce qu'on ne fait cette guerre qu'avec des soldats de nationalité étrangère. Les troupes nationales se débandent très vite, malgré tout ce qu'on fait pour assurer le payement. A la fin d'avril, on disposera de 17,000 hommes de plus, qu'il faut payer sur le compte de *l'exercito*. Pour les mois de mai à août, les provisions de 125,000 écus sont bien réduites. Il faudra que le Roi envoie un supplément, sans quoi Santa Cruz entrera en campagne de façon bien dangereuse. L'armée non payée se débandera en deux jours. Aytona fait son possible pour la flotte. Les habitants d'Amsterdam insistent auprès du prince d'Orange pour qu'il bloque Dunkerque. Le voisinage de la France leur inspire confiance. La place ne peut être défendue contre un siège. Il faut donc tenir des forces importantes en Flandre, pour pouvoir facilement la secourir. Le plus grand danger réside dans les places du Rhin et de la Meuse. L'Infante a confié la cavalerie à Jean de Nassau et la charge de maître de camp général à Coloma. Du comte de Nassau, Aytona déclare qu'on ne pourrait faire un meilleur choix. On a appris que les Hollandais en sont très affectés. Les Espagnols récemment arrivés sont logés dans le pays de Dunkerque et d'Ostende.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 53 v°.

773. Bruxelles, **2** avril **1631**. — *Aytona à Philippe IV.*

Affaires de la flotte. Sept galions sont prêts dans le canal de Mardyck pour se rendre en Espagne. On pensait les envoyer à la rencontre d'une flotte hollandaise qui revient avec un chargement de grains et qui est peu escortée. Si le Roi veut les envoyer à Pernambouc ou les employer en Espagne, la flotte des Pays-Bas sera très affaiblie. En plus, aucun matelot ne voudra s'engager de peur d'être envoyé au loin. Ces marins ne veulent pas servir là où il n'y a pas de prises à faire. Quant au projet d'envoyer le Cardinal-Infant par mer, Aytona estime qu'il est très dangereux à exécuter, avec la seule assistance des navires du Roi. Il vaudrait mieux que le Prince vînt sur des vaisseaux anglais. Avec les

forces maritimes dont on dispose maintenant on ne peut que troubler le commerce hollandais. Quand le nombre de galions sera plus grand, il y aura moyen de tenter une opération d'importance.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 57 v°.

774. Bruxelles, **2** avril **1631**. — *Aytona à Olivarès.*

Au sujet des affaires particulières du prince de Rebecq, pour qui Isabelle a écrit ostensiblement une recommandation appuyant sa prétention au poste de conseiller d'Etat, mais qui ne mérite aucune faveur.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 80.

775. Bruxelles, 15 mai **1631**. — *Aytona à Olivarès.*

Le Marquis déclare qu'il n'est pas militaire. Il ne désire pas être réduit à des fonctions purement administratives. Il veut avoir quelque part à l'autorité militaire soit en accompagnant Santa Cruz, soit en se chargeant de la partie que ce dernier délaisse. Le gouvernement de la flotte n'est pas un obstacle à l'exercice d'une autre charge. Il se plaint de ce que dans les Conseils et à propos des dispositions à prendre, la plus lourde charge lui incombe, tandis qu'il n'a aucune part dans l'exécution.

L'ordre donné par le Roi à Aytona de suivre Santa Cruz pourrait exciter la défiance de ce dernier. Elle disparaîtra bien vite quand Santa Cruz appréciera l'attitude que prend Aytona.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 83 v°.

776. Bruxelles, **5** juin **1631**. — *Aytona à Philippe IV.*

Santa Cruz s'est rendu à Anvers pour organiser la défense du Brabant et du pays de Waes. Le gros de l'ennemi se trouvait sur le Rhin, mais on tenait pour certain qu'il devait débarquer en Flandre. On a prescrit à Henri de Berghes de veiller à la sécurité de ses places et d'envoyer le reste de ses troupes dans la direction du Brabant. Santa Cruz

a décidé de se poster avec tous les chefs de l'armée à Lierre, de façon à se trouver à distance égale des deux extrémités du pays. On a appris que l'ennemi s'est dirigé vers le Sas. Jugeant que la garnison était insuffisante on a envoyé Coloma avec les troupes disponibles. Santa Cruz lui-même avec tout le reste de l'armée s'y rendra quand ce sera nécessaire.

Récit des mouvements qui ont eu lieu ultérieurement et en particulier d'une tentative ennemie contre Bruges. Elle a abouti à un échec. Cela discrédite un peu l'ennemi mais il ne faut pas douter qu'il recommencera ses attaques.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 56 v°.

777. Bruxelles, 13 juin 1631. — *Aytona à Philippe IV.*

Mouvements divers de l'armée. On sait de source sûre (la trésorerie qui accompagne le prince d'Orange) que l'ennemi dépense chaque jour 44,800 ducats, qu'il détient 4,600 embarcations pour lesquelles on dépense 4 florins (1). Il dispose en Flandre de 25,000 fantassins et paraît vouloir se diriger sur Bréda. Il aura l'avantage de se procurer ses vivres par les voies d'eau. Les Espagnols doivent amener le tout par chariots.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 58.

778. Bruxelles, 17 juin 1631. — *Aytona à Olivarès.*

Eloge d'Olivarès qui peut réunir des provisions aussi considérables. Les forces de l'ennemi augmentent chaque jour. Ni ce que le Roi envoie, ni ce que les Provinces donnent ne peut suffire pour l'empêcher de faire la guerre à son avantage, même si l'armée espagnole entre en campagne avec 40,000 hommes, l'ennemi garde sa supériorité. Il faut pouvoir disposer de deux armées, l'une pour contenir l'ennemi, l'autre pour l'attaquer. Les Hollandais profitent de leur situation hydrographique. La position est très défavorable pour les Espagnols. Le siège de Bréda en est la preuve. Les Hollandais sont aidés du monde entier, ils sont unis et disposent d'un chef comme le prince d'Orange.

La prise de Bois-le-Duc et de Wesel a encouragé les rebelles et découragé les Espagnols. En plus, on a perdu le respect de la population

(1) Il faut sans doute comprendre par jour et par embarcation.

qui estime que le Roi est incapable de la défendre et de lui conserver sa religion. Il faut donc des provisions plus considérables, 200,000 ducats par mois sont insuffisants. Evidemment il peut survenir en Hollande des événements qui troubleraient la situation, comme la retraite du prince d'Orange ou des difficultés sur mer. Tout cela sera insuffisant pour réduire les rebelles. L'armée souffre de beaucoup de misères, mauvais état des forteresses, rivalités entre les nations, relâchement de la discipline.

L'arrivée du Cardinal-Infant apportera le remède à toutes les défaillances.

Bibliothèque royale, reg. 16147, fol. 86 v°.

779. Bruxelles, 27 juin 1631. — *Aytona à Philippe IV.*

L'ennemi paraît demeurer sur la défensive. Depuis des années on n'a plus eu l'occasion de l'humilier comme maintenant. Il a fait tant de préparatifs en vain. Le prince d'Orange se trouve discrédité. On a dépensé pendant ce mois de juin 300,000 ducats de plus que le produit total des revenus des finances. Eloge du Pagador général.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 58 v°.

780. Madrid, 11 juillet 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle sa lettre du 28 mai, exposant les motifs de la décision prise d'envoyer aux Pays-Bas le marquis de Santa Cruz pour gouverner l'armée, fixant sa solde et déterminant ses attributions. Il est convenable que le commandant en chef ait une connaissance précise de la *hazienda* et une autorité convenable dans le service de la distribution. Il est décidé que toutes les dépenses faites au moyen de l'argent envoyé d'Espagne seront exécutées sur des ordres de paiement signés de lui, examinés dans la Jointe chargée du service de la *hazienda*, rédigés par le Contador, contresignés par le secrétaire de la Jointe et le Veedor général et que les documents définitifs (1) seront signés par Isabelle.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 32, fol. 12.

(1) *los recandos finales.*

781. Madrid, 11 juillet 1631. — *Philippe IV à Luis de Guevara* (1).

Le Roi a désigné le marquis de Santa Cruz pour le gouvernement des armées en service aux Pays-Bas. Il veut que tout le personnel de l'armée soit soumis au Marquis et que tout l'argent envoyé d'Espagne soit distribué en vertu d'ordonnances signées aussi par lui. Ordre au Veedor général d'observer ces instructions.

Bibliothèque royale, manuscrit 12428, fol. 29.

782. Dunkerque, 11 juillet 1631. — *Aytona à Philippe IV.*

Au sujet de l'ordre royal d'envoyer à La Corogne le plus grand nombre des unités de la flotte. Le voyage ne peut se faire par le Pas-de-Calais, à cause de la présence de forces ennemies supérieures. Il faudra contourner la Grande Bretagne. L'amiral Francisco de Rivera se rendra en Espagne par voie de terre. Il faut pendant son absence ne charger Wacquen que du commandement intérimaire de la flotte. Eloge de Rivera.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 59 v°.

783. Bruxelles, 21 juillet 1631. — *Aytona à Olivarès.*

Arrivée de Marie de Médicis à Avesnes. Isabelle n'a pas encore pris de décision à son sujet. Elle attend l'avis de Santa Cruz et de Coloma.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 89.

784. Bruxelles, 30 juillet 1631. — *Aytona à Philippe IV.*

Affaires maritimes. On a reconnu que les Hollandais tiennent dans le Pas-de-Calais des forces considérables. On appréhende que la flotte espagnole, même avec le concours de celle des Pays-Bas, ne pourrait leur résister. On a répandu le bruit que le Cardinal-Infant vient avec cette flotte, qu'il sera escorté de navires anglais; cela n'empêchera pas

(1) Veedor général de l'armée.

les Hollandais de l'attaquer. Aytona insiste sur l'inconvénient qu'il y a à ce que le Roi retienne en Espagne si longtemps les navires de la flotte des Pays-Bas. Les Hollandais peuvent ainsi naviguer librement car on n'a pas un navire à leur opposer. Aytona espère disposer au printemps de 40 galions dont 24 puissants. Les Hollandais en ressentiront les effets.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 62 v°.

785. Bruxelles, 30 juillet 1631. — *Aytona à Philippe IV.*

Long récit des tractations qui ont eu lieu avec le duc de Lorraine à propos de Gaston d'Orléans, de l'arrivée de Marie de Médicis à Avesnes, de sa rencontre en cette ville avec Aytona et Rubens, et de son établissement à Mons. Exposé des intentions présumées de la Reine-Mère de la force de son parti qui — d'après Aytona — est supérieur à tous les partis qui ont existé en France. Attitude prise en l'occurrence par Louis XIII et Richelieu. Les ministres de Marie de Médicis sont convaincus que Philippe IV ne provoquera pas la guerre avec Louis XIII et réciproquement. Entravé par sa lutte avec les Hollandais, le roi d'Espagne ne peut guère les assister Ils ont de grandes intelligences en France, veulent se mettre en campagne et espèrent s'emparer de la plus grande partie du royaume. Aytona rappelle le rôle joué par Marie de Médicis, la qualité d'héritier du duc d'Orléans. Il demande que le Roi fasse connaître sa décision. Il doit envoyer les dépêches non seulement par la France, mais par l'Angleterre et l'Italie. Dans le cas où l'on en viendrait à une rupture avec Louis XIII, grâce à l'arrivée des renforts d'Italie, l'armée espagnole serait considérable et, si les banquiers paient les lettres de provisions, on pourra maintenir cette armée.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 60.

786. Mons, 31 juillet 1631. — *Aytona à Olivarès.*

L'arrivée de Gaston d'Orléans est un des plus grands événements de cette époque. C'est la meilleure occasion de se venger des insultes des Français. L'intervention du Roi en faveur de sa belle-sœur, opprimée

par la violence de Richelieu, est parfaitement justifiée. Le fait que Marie de Médicis est impliquée dans l'affaire donne une garantie de stabilité qu'on n'aurait pas avec Gaston seul. Toutes les dépêches du Roi montrent qu'il ne veut pas s'engager dans cette affaire. Aussi, en attendant ses ordres, on demeurera sur la réserve. Il s'agit d'une question d'argent; cela rend Aytona prudent. Ce qui est heureux, c'est que ni Monsieur, ni le duc de Lorraine ne demandent à Philippe IV de rompre avec Louis XIII. Ces seigneurs désirent qu'on fasse pour eux ce que le roi de France fait pour les Hollandais. Tant que le conflit durera avec le duc d'Orléans, Richelieu n'osera pas rompre avec Philippe IV, sous peine de se perdre. Nul ne saurait résister à la fois à une guerre extérieure et à la guerre civile. La France tout entière est suspecte, il y a tant de défiance. Si l'on agit rapidement, on exécutera de grandes choses, mais si Richelieu se remet de sa peur, l'affaire sera beaucoup plus difficile.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 89.

787. Mons, **31** juillet **1631**. — *Aytona à Olivarès.*

Rubens a traité avec le marquis de la Vieuville et avec les agents de Monsieur et il rendra compte lui-même des détails. Aytona n'a rien à ajouter sinon à demander une prompte décision. En s'attardant on perdrait l'occasion. Il va se rendre à Bruxelles pour traiter l'affaire avec Isabelle et les autres ministres. Si Monsieur ne peut se mettre en campagne avant que les moissons ne soient rentrées, il aura de la peine à réunir son armée et à l'entretenir.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 90.

788. Bruxelles, **19** août **1631**. — *Aytona à Philippe IV.*

Visite d'Isabelle à Marie de Médicis. Installation de celle-ci à Bruxelles. Pilorens, l'agent de Gaston, est également arrivé et discute avec Rubens. Opinion du Marquis sur l'importance du parti de la Reine-Mère en France.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 63 v°.

789. Anvers, **23** septembre **1631**. — *Aytona à Philippe IV.*

Echec complet d'une expédition maritime dirigée par le comte Jean de Nassau contre l'île de la Plata située à la pointe de l'île de Fortolem.

L'armée espagnole est plus forte que jamais. Il y a plus de 14.000 Espagnols et Italiens. Cavalerie et artillerie sont les meilleures qu'il y ait eu aux Pays-Bas.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 64 [1].

790. Anvers, **28** septembre **1631**. — *Aytona à Philippe IV.*

Le Marquis déclare qu'il est indispensable de favoriser le parti de la Reine-Mère et du duc d'Orléans s'il est déjà formé, et, sinon, l'aider à s'organiser parce que si Richelieu l'emporte et maintient toute la France à la dévotion de Louis XIII, Philippe IV court grand danger de perdre l'Italie et les Pays-Bas. Sur l'ordre d'Isabelle on continue à donner à Marie de Médicis l'assistance qu'elle demande.

Bibliothèque royale, reg. 16147, fol. 92 v°.

791. San Lorenzo, **2** novembre **1631**. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi veut être informé de façon détaillée de l'emploi des provisions remises cette année pour le service de l'armée et de la flotte. Il prie l'Infante de charger sans délai les ministres du service des finances de rédiger les rapports nécessaires et cela suivant le questionnaire joint à la lettre.

Bibliothèque royale, manuscrit 12428, fol. 34.

792. Bruxelles, **1** décembre **1631**. — *Aytona à Olivarès.*

Le Marquis prétend qu'on se trouve dans un danger redoutable. Il va tâcher de faire un tableau fidèle de la situation en indiquant les mesures à prendre.

[1] Voir encore deux autres lettres du même jour, l'une renouvelant les instances pour pouvoir retourner en Espagne (fol. 64 v°) et l'autre relative aux mouvements de la flotte (fol. 64 v°).

On a à faire d'un côté aux Hollandais, de l'autre à Gustave-Adolphe qui avance sans arrêt depuis la victoire qu'il a remportée sur Tilly. Les catholiques sont abattus, Tilly lui-même dont la valeur inspirait confiance est désemparé. Il a beau disposer de 50,000 hommes tandis que Gustave-Adolphe n'en a que 30,000, le roi de Suède ne s'en prépare pas moins à pénétrer dans le Palatinat. Les Pays-Bas seront alors en danger évident. Aytona sait de bonne source que Richelieu va attaquer le Hainaut. Comment pourrait-on, avec les forces dont on dispose, résister à trois ennemis puissants ? Il n'y a aux yeux d'Aytona qu'un remède : réunir une grande armée dans le Palatinat et assister le duc d'Orléans pour qu'il pénètre en France. Avec les Hollandais il faut conclure une trêve à n'importe quel prix. Aytona a exposé toutes ces idées aux membres du Conseil, Santa Cruz, La Cueva et Coloma. Il ajoute qu'il ne faut pas tarder. Gustave-Adolphe, Richelieu et le prince d'Orange agissent en vitesse.

L'armée qu'on confiera au duc d'Orléans immobilisera les Français. La flotte de Dunkerque peut également opérer une diversion contre la France. Aux dernières nouvelles on a appris que Gustave-Adolphe a installé 3.000 hommes à Francfort.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 97.

793. Bruxelles, 14 décembre 1631. — *Aytona à Philippe IV.*

Affaires d'Allemagne. Dans le cas où les rois de France et de Suède feraient alliance, les Pays-Bas ne pourraient plus recevoir d'autre secours que par mer. Il faut faire des levées importantes ici et disposer d'argent à cet effet. On ne peut se fier aux Allemands, car la majorité sont hérétiques. Ils abandonnent facilement leurs postes et vont s'engager auprès de Gustave-Adolphe. Ils n'allèguent pas d'autre prétexte que la liberté de religion. Exposé des mesures prises pour le renforcement de l'armée. Aytona conclut en disant qu'il y a en Allemagne six ou sept armées ennemies. Gustave-Adolphe fait de nouvelles levées dans les régions qu'il occupe.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 65 v°.

794. Bruxelles, 17 décembre 1631. — *Aytona à Olivarès.*

Le Marquis a reçu les instructions d'Olivarès par rapport à la bonne harmonie entre lui et Santa Cruz. Il s'afflige de ce que le ministre ajoute foi aux bruits qui courent à ce propos. Toute la lettre est consacrée à la réfutation de ces allégations. Aytona conclut en disant que lui-même jusqu'ici a échappé plus que tout autre à la calomnie. Le Gouverneur des armes est la cible de tous parce que tout le mécontentement qu'entraînent les questions de logement de l'armée, de réforme, etc., retombe sur lui.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 98 v° [1].

795. Bruxelles, 20 décembre 1631. — *Aytona à Philippe IV.*

Rencontre de l'armée espagnole du Palatinat avec celle de Gustave-Adolphe. Louis XIII se trouve à Metz pour opérer sa jonction avec lui. Danger que courent les Pays-Bas. Il ne faut pas beaucoup espérer du concours de la population, encore qu'elle soit exposée à perdre ses biens et sa vie.

Attitude des princes allemands. Il est certain que les Electeurs ecclésiastiques s'arrangeront avec Gustave-Adolphe par l'intermédiaire de Louis XIII.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 66 v°.

796. Bruxelles, 1 janvier 1632. — *Aytona à Philippe IV.*

Des crédits confiés à Aytona, il y a encore 170,000 écus que les banquiers ne veulent pas payer, cela fait un déficit total de 300,000. Devant les menaces de Louis XIII et de Gustave-Adolphe, il n'y a qu'un remède, l'envoi aux Pays-Bas par Philippe IV de grosses sommes d'argent.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 67.

(1) Voir une seconde lettre du même jour, consacrée tout entière à l'armée du Palatinat (fol. 100).

797. Bruxelles, 27 janvier **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit qu'on lui envoie par écrit l'opinion des personnalités compétentes à propos des expéditions à entreprendre cette année. Aytona objecte que vu la supériorité de l'ennemi on ne doit songer qu'à lui résister. Isabelle a donc renoncé à demander ces consultations.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 67.

798. Bruxelles, 27 janvier **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Opérations militaires en Allemagne. Attitudes de Gustave-Adolphe et de Louis XIII. Les princes allemands sont persuadés qu'accepter le secours du roi d'Espagne équivaut à courir à la ruine, aussi ils refusent. L'armée espagnole est discréditée. La population des Pays-Bas est pleine d'appréhensions sur les dangers qui la menacent. Elle ne peut croire que le Roi résiste à tant d'ennemis. Les princes voisins sont dans la même défiance. L'opinion générale est que Gustave-Adolphe va venir au pays de Gueldre et dans les Etats du duc de Neubourg, se mettant d'accord avec les Hollandais. Le seul espoir qui reste est que le Roi assurera le paiement des lettres de provisions qu'il a envoyées.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 67 v°.

799. Bruxelles, 1 février **1632**. — *Ordre d'Isabelle.*

Le Roi a désigné Francisco de Ribera comme capitaine général d'une flotte qu'il a décidé d'équiper en Espagne et a choisi pour le remplacer à la tête de la flotte des Pays-Bas le comte de Wacquen, grand bailli du pays de Gand.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 32, fol. 140.

800. Bruxelles, 8 février **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Victoire de Papenheim sur les Suédois près de Magdebourg et retraite de ceux-ci. Menace que présente l'armée de Gustave-Adolphe pour les Pays-Bas. Tractations de Louis XIII avec les princes allemands. Opérations militaires en Allemagne. Santa Cruz a rencontré beaucoup de difficultés aux Pays-Bas notamment de la part des chefs militaires. Il n'a pu encore partir en campagne. Le Roi devrait envoyer par voie de mer les doubles des lettres de provisions.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 69.

801. Bruxelles, 8 février **1632**. — *Aytona à Olivarès.*

Le Marquis espère qu'avec l'argent qu'Olivarès a envoyé on sauvera les Pays-Bas. Dans le cas où le Roi se déciderait à lever des armées plus considérables, il lui en coûterait moins et l'on pourrait pénétrer dans les pays ennemis et neutres. Gustave-Adolphe et Louis XIII agissent de la sorte. Si toute l'armée doit rester sur la défensive et demeurer aux Pays-Bas, on n'obtiendra pas d'aide. Au bout de quelques jours elle se dispersera. L'expérience a montré en Allemagne que c'est la supériorité numérique qui décide. A la bataille de Leipzig, l'armée de Tilly composée de vétérans a été battue par celle de Gustave-Adolphe qui était plus nombreuse et disposait de 150 pièces d'artillerie. Le reste de la lettre concerne l'armée de Gonzalo de Cordoba.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 103 v°.

802. Bruxelles, 9 février **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Au sujet des levées à faire, Philippe IV suppose que les commodités et les ressources pour mettre une armée sur pied sont les mêmes que par le passé. En réalité les soldats s'engagent à des prix élevés, voyant le besoin où l'on se trouve. Ils vont là où l'on donne le plus, sans tenir compte ni de religion ni de prince. On dit qu'il y a beaucoup d'Italiens à Cologne.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 70.

803. Bruxelles, **12** février **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

La décision royale par rapport à la trêve est très opportune. Si l'on pouvait de la sorte se débarrasser des Hollandais, les autres ennemis

du Roi ne se promettraient plus les succès qu'ils attendent maintenant. Depuis longtemps on remarque que les Etats-Généraux ne veulent plus de la trêve. Il faudra donc procéder avec prudence.

Isabelle examine la procédure à suivre pour notifier à Henri de Berghes la faveur que le Roi veut lui faire en lui confiant la cavalerie de l'armée qu'on va mobiliser.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 70 v°.

804. Bruxelles, **13** février **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Difficulté de lever des recrues. Il ne faut pas songer à des Allemands, car l'ennemi occupe toutes les régions où l'on en trouvait. Le duc d'Orléans a offert 4.000 Français. La situation aux Pays-Bas et en Allemagne va en empirant. Nécessité de donner les ordres requis à Cordoba. Les princes étrangers paient mieux leurs nouvelles levées que le Roi, aussi l'on ne peut réunir que des gens sans valeur. En plus les mauvais paiements discréditent l'armée, il se commet infiniment de vols. Les fonctionnaires (1) font de l'opposition quand on veut modifier leurs procédés. Mauvais état des effectifs. Le seul remède est d'assurer un bon paiement. Cette assurance ne sera effectuée qu'au bout d'un an ou deux, car on ne croit pas aux promesses. On cherche à remédier à cet inconvénient en annonçant que le Roi envoie beaucoup d'argent pour l'armée du Palatinat. Il faut presser l'arrivée de Gonzalo de Cordoba. Le comte d'Emden qui commande l'armée se trouvant dans la région de la Moselle n'a pas l'autorité requise.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 71.

805. Bruxelles, **13** février **1632**. — *Aytona à Olivarès.*

Aytona a appelé Rubens d'Anvers pour tâcher d'engager par son intermédiaire des négociations en vue d'une trêve. Le peintre a jugé excellente la dépêche royale relative à cette question. Le moment est infiniment défavorable. Il semble que les Etats-Généraux n'ont jamais montré moins de condescendance, cependant on essayera. Rubens dis-

(1) *hombres de pluma.*

pose d'un moyen, grâce aux relations qu'il a avec un confident du prince d'Orange. On considère comme souverainement difficile de persuader Henri de Berghes de se rendre en Espagne. La proposition va lui paraître suspecte, aussi Isabelle hésite-t-elle à en parler. On avisera à la procédure à suivre. On n'a jamais mieux traité les Espagnols et les Italiens que cette année. Il est vrai qu'il s'en est une fois enfui 60 ensemble, mais c'étaient des gens ordinaires (1). Ceux qui ont quelque souci d'honneur ne s'enfuient pas. On en a vu mendier à Bruxelles, c'étaient des hommes sortant de l'hôpital de Malines. Ils étaient de la même condition que les déserteurs. Ils agissaient plus par poltronnerie que par nécessité, ne voulant pas retourner à leurs compagnies. Bonnes dispositions du duc d'Orléans. Particularités sur le Père Chanteloup, oratorien de la suite de Marie de Médicis.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 104.

806. Bruxelles, **16** février **1632**. — *Ordre d'Isabelle.*

L'Infante rappelle que par sa lettre du **21** novembre **1629**, le Roi lui a prescrit de fournir aux marquis d'Aytona et de Mirabel les crédits nécessaires pour qu'ils puissent gagner par des cadeaux la noblesse du pays. Mirabel reconnaît avoir reçu de ce chef du Pagador général 6,000 écus. Isabelle donne l'ordre nécessaire pour régulariser cette dépense.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 32, fol. 149.

807. Bruxelles, 1er mars **1632**. — *Ordre d'Isabelle.*

L'Infante rappelle que par la lettre royale du **24** novembre précédent, le monarque a prescrit que Pedro de San Juan, secrétaire d'État et de Guerre, cesserait de percevoir à son profit les taxes prélevées par lui conformément à l'autorisation de l'Infante et à la tradition suivie par ses prédécesseurs. Ces taxes rentreront dans la caisse de l'armée. En retour une solde de **3,000** écus est allouée au secrétaire (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 32, fol. 165-194.

(1) *picaros.*

(2) Un ordre semblable daté du même jour a trait à l'audiencier Louis Verreycken, dont la solde est fixée également à 3,000 écus (fol. 168).

808. Bruxelles, 10 avril **1632**. — *Aytona à Olivarès.*

Si les banquiers continuent à agir comme ils le font, ni Hollandais ni Suédois n'auront besoin d'autres moyens pour s'emparer des Pays-Bas et de toutes les possessions du roi d'Espagne. Isabelle est convaincue que les projets annoncés par Philippe IV d'envahir la France ne se réaliseront pas. C'est cette conviction qui explique le ton de la lettre qu'elle a écrite à ce propos. Elle a depuis manifesté à Aytona la crainte que si cette expédition avait lieu, on soignerait moins les affaires des Pays-Bas. Aytona déclare avoir toujours été convaincu de la nécessité de la rupture avec la France. C'est ce pays qui est l'origine de tous les maux. Il paraît que la saison est déjà avancée pour entreprendre de si grands mouvements. L'invasion du pays par le duc d'Orléans sera moins coûteuse et moins dangereuse pour la monarchie. Cordoba est à l'heure actuelle, lui aussi, plus favorable à l'idée de se borner à aider le duc d'Orléans. Si le Roi veut rompre ultérieurement, il peut se préparer dès maintenant. En tout cas, cette année on ne réalisera pas beaucoup. Il faut éviter de perdre la considération par une rupture insuffisamment préparée.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 107.

809. Bruxelles, 10 avril **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Rapport sur la flotte. Ordre donné par le Roi d'envoyer en Espagne six unités. Impossibilité de l'exécuter faute de ressources. Il a fallu se servir du produit des prises, non seulement de la part revenant aux chefs de la flotte, mais même de celle de la troupe. On ne peut fabriquer en Belgique que des unités de 300 tonneaux. L'équipement coûte plus cher ici qu'en Espagne. On peut se procurer des navires en Hollande. Nouvelles instances pour obtenir des provisions.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 73.

810. Bruxelles, **21** avril **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Rapport sur les affaires d'Allemagne. Désunion entre les catholiques. Si Gustave-Adolphe ne s'était pas arrêté pour mettre en sécurité le produit de ses vols dans la région du Rhin et avait poursuivi sa marche, il ne resterait plus rien des catholiques en Germanie inférieure. Le roi de Suède reproche à Louis XIII de ne pas l'avoir laissé aller à Cologne. Il a dépouillé 3.000 églises. Les Hollandais paraissent vouloir entrer tôt en campagne, ce à quoi Richelieu les presse.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 73 v°.

811. Bruxelles, **29** avril **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Au sujet des demandes faites à Isabelle par le duc d'Orléans, et de l'aide à donner au duc de Lorraine. Il faut éviter que celui-ci ne fasse sa soumission à Louis XIII et Richelieu. La grosse difficulté est d'ordre financier. La décision royale de donner à Gaston 100,000 ducats une fois et puis 20,000 par mois découragera l'intéressé qui la jugera insuffisante. Que Philippe IV réfléchisse à l'importance des assistances données par Philippe II à un moment où la monarchie espagnole avait moins besoin de faire une diversion en France. C'est ce pays qui est cause de tous les dangers où l'on se trouve (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 74.

812. Bruxelles, **29** avril **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

De tous côtés on annonce que les Français vont remettre Calais aux mains des Hollandais en échange de l'Ecluse. Des bruits continuent à circuler suivant lesquels il y a de graves conspirations aux Pays-Bas. Aytona n'a rien pu découvrir encore malgré ses diligences. Il affirme que les projets (2) des ennemis du dehors et du dedans sont redoutables. En Allemagne les protestants racontent que Tilly a été battu par Gustave-Adolphe (3).

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 76.

(1) Voir, en annexe, le texte de la déclaration faite par les conseillers d'État espagnols au nom de l'Infante au duc d'Orléans (fol. 75).

(2) *las intelligencias.*

(3) Voir quelques détails complémentaires sur les événements d'Allemagne dans une lettre du 9 mai (fol. 76 v°).

813. Madrid, 1er juin **1632**. — *Philippe IV à Louis-Philippe de Guevara.*

Le Roi a reçu le rapport du Pagador général indiquant les recettes et les dépenses effectuées en décembre **1631**. Il se prétend satisfait des services du Pagador. Il estime que ce rapport et les autres similaires ne sont pas rédigés de la manière appropriée. Le Roi fait connaître ses exigences. Il proteste contre l'absence de toute indication au sujet des revenus des aides et des finances du pays. Il exige que les relevés ultérieurs soient conformes aux ordres donnés à ce sujet.

Bibliothèque royale, manuscrit 12428, fol. 203.

814. Bruxelles, 9 juin **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

L'entrée du duc d'Orléans en France aura troublé ce pays, aussi Aytona craint-il que cette lettre n'arrivera pas entre les mains du Roi.

Les Pays-Bas courent à leur perte. Le prince d'Orange s'est emparé de Ruremonde et de Venlo sans résistance. A la vue de l'ennemi la bourgeoisie a contraint la troupe à capituler. On lui a laissé le libre exercice de la religion. Ainsi ces provinces ont l'intention de tirer leur plan en cas de danger extrême (1).

En l'absence de Cordoba l'on ne peut aller à la rencontre de l'ennemi, dont les forces sont bien supérieures. Quand ce général sera arrivé, il faudra risquer une bataille pour ne pas se perdre volontairement (2)

L'ennemi doit avoir assiégé Maestricht. Par voie d'eau il a pris position sur les digues d'Anvers, entre le fort de la Croix et celui de Saint-Philippe. Feria et Coloma sont de ce côté avec **5,000** hommes. L'armée comprend **7,000** fantassins, **2,000** cavaliers et **30** pièces d'artillerie. Tout le reste est absorbé par les garnisons, les tronçons que commandent Fontana et Coloma et celui destiné à Cordoba.

L'ennemi a donc attaqué de tous côtés, ce qui ne s'est jamais vu. Il se confie au désespoir de la population, à son désir de chasser les

(1) *con que todas estas provincias estan ya en pensamiento de prevenir con tiempo su peligro si aguardasen al ultimo extremo.*

(2) C'est ainsi que nous comprenons l'expression : *por no perdernos cuydadamente.*

Espagnols, de bouleverser un Gouvernement que tous détestent, bons et mauvais. Si Cordoba arrive à temps, ils n'exécuteront pas si facilement leurs projets.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 77.

815. Bruxelles, 15 juin **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Le Gouverneur du fort de la Croix s'est rendu à la vue de l'ennemi. Ainsi l'armée espagnole a dû se retirer. Les habitants d'Anvers ont été encouragés en voyant la vaillance des Espagnols. Ils attribuent la capitulation à l'infériorité du commandant. Ils prétendent que c'est le châtelain qui a vendu le fort. Il est nécessaire de renforcer l'armée de Santa Cruz pour dégager Maestricht. Il l'est tout autant d'assurer Anvers où l'on se procure de l'argent. Cette forteresse doit servir de refuge en cas extrême. La place a besoin de certains travaux de fortifications pour lesquels on manque d'argent. Le prince d'Orange a pris des postes à Maestricht. Santa Cruz se trouve à Diest attendant les troupes qu'on réunit de tous côtés et l'arrivée de Cordoba. Aytona reste seul à Bruxelles. Il s'est rendu à Anvers pour se procurer de l'argent, mais les banquiers se retirent peu à peu.

Si le prince d'Orange ne lève pas le siège de Maestricht à la nouvelle de l'arrivée de Cordoba, il est à craindre que la place se perdra. Il faut hâter l'arrivée de cet officier, car il n'y a pas de chef comme lui. On craint toujours une grande conjuration entre les gens de la première noblesse. Cette conjuration est pour ainsi dire découverte, mais il paraît bon de dissimuler en attendant de disposer des forces nécessaires pour réfréner la population. Celle-ci prétend que le Roi n'a pas le moyen de la défendre, qu'il vaut donc mieux se concerter pour sauver ses biens et sa religion. Barbançon, Warfusée et de Berghes sont violemment soupçonnés. Il y a partout défiance, insécurité et trahisons. On en voit la preuve dans la reddition à l'ennemi de forts et de places.

Le prince d'Orange déclare qu'il traitera Isabelle mieux que ne l'ont fait les Espagnols.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 77 v°.

816. Bruxelles, **25** juin **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

On s'est décidé à faire une tentative pour bousculer les positions ennemies près de Maestricht et secourir la place. Tous les chefs sont bien d'accord. L'armée est pleine de courage. Il y a 18,000 fantassins et 5,000 cavaliers, avec 40 pièces d'artillerie. Si l'on peut secourir Maestricht, tout ira bien. Si la place est perdue, tout est en danger. Menace grandissante de l'ennemi contre Anvers. Il a inondé le terrain jusqu'aux portes de la ville. Il s'est emparé du fort de Saint-Ambroise. L'inondation favorise l'ennemi.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 78 v°.

817. Bruxelles, **25** juin **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Henri de Berghes a perdu Ruremonde et Venlo et s'est retiré à Liége. Aytona communique au Roi des textes imprimés portant des déclarations du traître. Il y a de nombreux complices, mais ils ne se sont pas déclarés. On a instruit un procès contre lui devant une assemblée qu'Isabelle avait constituée pour remédier aux dangers du moment. Y siégent l'archevêque de Malines, l'abbé du Parc (1), le trésorier général (2), le comte de Coupignies et d'autres.

On a écrit à toutes les provinces pour leur faire voir le fâcheux effet que peuvent produire ces déclarations dans les conjonctures présentes. La majeure partie des États et des provinces à qui de Berghes a écrit montre de la bonne volonté. La défiance est partout, elle est plus à craindre, dit Aytona, que la trahison de de Berghes. L'ambassadeur parle à tous avec assurance, mais il ne sait si cela suffira. Il faut que le Roi envoie des ressources sans quoi il perdra toutes ces provinces au cours de la saison présente et exposera le reste des États. Aytona remet à la Cour une lettre du prince d'Orange. Celui-ci cherche à rassurer les catholiques et montrer à ces provinces qu'il veut assurer leur liberté et s'unir à elles.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 79.

(1) Jean Maes ou Masius.
(2) Hugues de Noyelles.

818. Madrid, 30 juin **1632**. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu d'Isabelle certaines requêtes tendant à l'obtention de titres de noblesse ou d'autres faveurs. Il en est qui sont écrites de la main du secrétaire du Conseil d'État Finia. Cela fait supposer que ce secrétaire intervient dans ces affaires plus qu'il ne lui est permis. C'est lui qui *dresse* parfois les lettres de l'Infante remettant et commentant ces requêtes. Celle-ci est priée de prendre les dispositions requises.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 15.

819. Madrid, 8 juillet **1632**. — *Philippe IV au comte Jean de Nassau* (1).

Il y a déjà plusieurs années que les armées royales ne remportent plus de succès comme par le passé. Les dépenses sont plus élevées que jamais, cependant la force et la dignité des troupes ont baissé. On s'est donc demandé quelle était la cause de cette situation pour y porter remède. Le Roi estime que les désordres et les confusions énervent la discipline. C'est à cause de cela qu'on ne travaille ni ne combat plus comme par le passé. Le comte est requis de donner son avis à ce sujet (2).

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 218.

820. Madrid, **14** juillet **1632**. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet de l'expédition d'un document demandé par Isabelle pour le serment que les provinces ont à prêter au fils du roi Philippe IV. Le Conseil propose de retarder encore la décision, comme celle qui concerne les désordres survenus aux Pays-Bas.

(1) Capitaine général de la cavalerie de l'armée des Pays-Bas.

(2) On trouve dans le même registre, f° 276, la copie d'une lettre datée du 12 août suivant, qui est sans doute la réponse du comte Jean de Nassau, ainsi que de deux autres lettres, l'une également du 12 août et l'autre du 22 octobre, relatives aussi à l'organisation militaire.

Au sujet de la trahison d'Henri de Berghes, le Conseil estime que le crime est notoire. Il ne faut pas engager de procès, mais le Roi peut incontinent déclarer qu'il a encouru le châtiment de son délit. Il ne convient en aucune manière de répondre au manifeste de de Berghes.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 18.

821. Madrid, 15 juillet **1632**. — *Philippe IV aux Etats des diverses provinces.*

Le Roi remercie les Etats d'avoir écarté les propositions du comte Henri de Berghes.

Publié par GACHARD, *Lettres des souverains*, p. 367.

822. Madrid, 16 juillet **1632**. — *Philippe IV aux Etats des diverses provinces.*

Remerciements semblables. Le Roi exhorte les Etats à s'opposer aux attentats d'Henri de Berghes et leur promet des secours prompts et extraordinaires.

Publié par GACHARD, *Lettres des souverains...*, p. 368 (1).

823. Bruxelles, 23 juillet **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Exposé de la situation devant Anvers. Les provinces concourent par des aides. Il y a beaucoup de gens mal intentionnés et plus nombreux encore sont ceux qui craignent de perdre leurs biens. Les uns et les autres sont d'accord pour prévenir le danger. Tous discutent en public le parti qu'il faudra prendre, ils estiment que le plus grand mal est d'être vassaux du Roi et que celui-ci ne peut les défendre. Ce qui augmente ces pratiques, c'est le mépris, la haine qu'on porte à la nation espagnole. Ces gens prétendent, dit Aytona, que nous voulons la guerre et empêchons la paix. Dans les campagnes on ne raconte rien moins sinon que les provinces sont résolues à faire des Vêpres Siciliennes contre les Espagnols. La conjuration d'Henri de Berghes a bonne

(1) La première lettre, en français, est venue par la Secrétairerie du Conseil suprême; la seconde, en espagnol, vient du Conseil d'État.

presse, les Espagnols ne sont pas sans appréhensions. La défiance qui règne peut influencer tous les ministres espagnols. Beaucoup dépend de la question de Maestricht, mais même en cas d'issue favorable il y aura grand danger. Tous les princes voisins sont ennemis publics ou cachés, les populations mal intentionnées, le Gouvernement et l'armée discrédités, les ministres du pays demeurés fidèles, méprisés par la foule, les Espagnols menacés.

On peut se considérer comme assiégé par les Français et les Suédois, depuis que les Français ont occupé la Lorraine. On raconte qu'ils vont s'arranger avec Henri de Berghes pour que celui-ci pénètre dans le Hainaut ou l'Artois. Les banquiers refusent de payer les provisions. Le seul remède à tous ces maux consiste dans l'envoi d'argent aux Pays-Bas et en Allemagne. Henri de Berghes est très discrédité. Des conjurés, un seul s'est déclaré : Warfusée. Il évite de venir voir Isabelle et reste à Liége. Barbançon et les autres chevaliers de la Toison d'Or sont arrivés dès qu'on les a appelés. Ils font des démonstrations de fidélité. Isabelle a convoqué les Etats-Généraux parce que sans cela il n'y a pas d'aide à obtenir. De beaucoup de côtés on propose de conclure une trêve. C'est le meilleur moyen de gagner quelque temps. On dit que c'est le doyen de Cambrai qui a poussé son frère à la trahison. Il est certain que le Cardinal de Richelieu a gagné beaucoup d'adeptes aux Pays-Bas.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 79 v°.

824. ..... juillet **1632**. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a envoyé une procuration à l'Infante pour recevoir le serment des États des Pays-Bas à prêter à son fils Balthasar-Charles. L'Infante gardera le secret sur la réception de ces documents, tant qu'elle ne se sera assurée des bonnes dispositions de tous les Etats.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 25.

825. Bruxelles, 4 août **1632**. — *Aytona à Olivarès.*

Envoi d'un rapport du Pagador général sur les protêts des banquiers. Dans la situation où l'on se trouve le paiement réel des effets envoyés

était la seule ressource. Si ce paiement n'a pas lieu, le désespoir sera général. On dit que Papenheim va arriver. Si l'on n'a pas d'argent à lui donner, il sera plutôt un ennemi qu'un ami. Aytona a caché à Isabelle le peu qu'on a pu toucher des provisions. Il ne veut pas que Cordoba le sache, il ferait encore plus de difficultés de se charger du commandement des armées. Il espère que le ministre pourra réparer ce dommage, car si l'on ne peut compter sur une assistance effective, tout sera perdu avant la fin de l'année.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 112 (1).

826. Bruxelles, 27 juillet 1632. — *Aytona à Philippe IV.*

Reddition de Maestricht. Éloge de la défense organisée par le baron de Lede qui mérite que le Roi lui confère le titre de comte ou de marquis.

Le peuple se serait soulevé s'il ne pensait que les armées du Roi et de Papenheim vont encercler le prince d'Orange dans la ville. Ce ne sera pas facile, car la détresse d'argent est telle qu'on n'a jamais connu rien de semblable. Occupation de Trèves par les Français. Trahison du gouverneur de Bouchain. Suspicions à l'égard du comte d'Egmont contre qui plaident sa grande vanité et son ignorance. Henri de Berghes veut vivre dans la retraite. Il fait faire des démarches auprès d'Isabelle par le marquis de Berghes. Elles étaient guidées par la peur de l'arrivée de Papenheim. On ne dispose pas de 200 ducats pour expédier un courrier. Le Marquis craint que le peuple et l'armée ne prennent une décision extrême.

Cordoba ne veut pas se charger de l'armée de Flandre. Le Roi doit prendre une décision pour mettre fin à cette situation. On se trouve avec beaucoup de chefs, sans un chef. Nouvelles instances pour obtenir de l'argent.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 81.

(1) Voir, en annexe, le rapport du Pagador général sur la négociation des effets envoyés d'Espagne (fol. 112 v°).

827. Bruxelles, 27 août 1632. — *Aytona à Olivarès.*

Tout le monde se considère comme perdu. Isabelle attend le remède de Dieu, elle envisage les modalités d'un départ des Pays-Bas, si c'est nécessaire. On ne se fait pas une idée de la haine qu'on porte aux Espagnols. La Cueva était sur le point de partir. Ses créanciers le retiennent et il court grand risque d'être tué. Santa Cruz a demandé son congé.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 113 v°.

828. Bruxelles, 20 septembre 1632. — *Aytona à Philippe IV.*

Le départ de Papenheim a mis les Pays-Bas dans un danger extrême. L'armée royale s'est retirée de la Meuse. Elle est très affaiblie. La cavalerie atteint 5,500 hommes bien traités, mais peu sûrs, composée en grande partie d'étrangers, ennemis mortels des Espagnols. L'infanterie est perdue. L'armée de Flandre s'étend de Diest à Namur. L'armée de Cordoba s'établira à Andenne de façon à couvrir les provinces de Namur et de Luxembourg. Coloma se trouve avec quelques troupes dans l'Artois et le Cambrésis. Les Français font mine de vouloir assiéger Cambrai. On prétend que le comte d'Egmont se trouve parmi eux. Le prince d'Orange a appelé Henri de Berghes. Si tous ces ennemis nous attaquent, écrit Aytona, il n'y aura guère de résistance possible car le pays est rempli de traîtres. Le Roi devrait désigner un généralissime. La division du commandement ne peut durer. Cordoba ne veut en aucune façon se charger de l'armée des Pays-Bas. Perte de Limbourg. Geldern, Rheinberg et Orsoy sont de ce chef très exposés, ce sera bien si l'ennemi ne s'en empare pas cet hiver.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 82 v°.

829. Bruxelles, 20 septembre 1632. — *Aytona à Olivarès.*

Nécessité d'envoyer un secrétaire à Bruxelles. Aytona l'initierait insensiblement aux affaires et ainsi on mettrait Pedro de San Juan à l'écart en douceur.

L'importance des forces ennemies impresionne toute la population. Chaque jour on découvre des indices d'un soulèvement général. Malgré cela le Marquis est persuadé que si l'armée peut être augmentée et est bien commandée la situation s'améliorera. Isabelle se défie des ministres belges plus encore que ne le font Aytona et ses collègues.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 114.

830. Bruxelles, 21 septembre **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Les députés des Etats de ces provinces se sont réunis à Bruxelles. Ils ont insisté sur la nécessité de conclure une trêve avec les Hollandais. Ils ont demandé que l'Infante les autorisât à traiter comme il s'est fait en 1596 à l'époque de Fuentès, en 1600 du vivant d'Albert. A l'heure actuelle ni la Gouvernante, ni les ministres ne peuvent agir librement. Au premier refus les Etats feraient cause commune avec les rebelles. Ils témoignent pourtant le plus grand zèle pour le service royal. Ils ont donc désigné trois députés. On ne peut obtenir des Etats un concours pour les dépenses de la guerre qu'après que cette tentative aura été faite. On verra alors clairement que c'est la faute des rebelles si l'on ne fait pas la trêve. Seulement si les insuccès continuent, la majeure partie de ces provinces subiront la loi des Hollandais. Dans l'éventualité où les habitants se décideraient à se séparer du Roi, la plus grande partie de l'armée les suivrait, car elle est composée principalement de gens du pays.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 83 v°.

831. Madrid, 11 octobre **1632**. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a décidé le départ prochain du Cardinal-Infant pour les Pays-Bas. Il a appris que de nombreux abus se sont introduits dans le gouvernement de ces provinces, tant dans le domaine politique que militaire. On a donc décidé de rédiger à Madrid deux instructions déterminant les principes à suivre par le Cardinal-Infant. Roose est bien au courant des intentions royales parce qu'il a été présent à la rédaction de ces instructions. Il est chargé de coopérer en ce qui le concerne à leur exécution.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 27.

832. Madrid, 11 octobre **1632**. — *Philippe IV à Roose.*

Il doit y avoir au Conseil suprême un conseiller juriste, après que Roose lui-même sera retourné en Flandre. Il est invité à proposer un candidat.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 26.

833. Madrid, 11 octobre **1632**. *Philippe IV à Isabelle.*

D'après les rapports de Roose, remis au Roi avec l'approbation d'Isabelle, celui-ci s'est rendu compte de certains désordres qui règnent dans l'administration politique et militaire. Désireux de prévenir les inconvénients qui en résultent et d'assurer la paix et la justice aux habitants, Philippe IV a décidé l'envoi aux Pays-Bas du Cardinal-Infant, comme successeur futur d'Isabelle. Ce prince a reçu les instructions dont le Roi confie le texte à sa tante. Il désire qu'elle les examine et les fasse exécuter, dans la mesure du possible. Elles spécifient tout ce qui a trait aux prérogatives et à l'autorité que l'Infante doit conserver, tant que le Cardinal-Infant n'aura pas pris le gouvernement. Recommandation en faveur de Roose. Il doit avoir le pas sur tous les ministres belges.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 17.

834. Bruxelles, **12** octobre **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Les trois délégués des États-Généraux, le duc d'Arschot, l'abbé de Saint-Vaast et l'archevêque de Malines se sont rendus à Maestricht. Il a été décidé que les négociations auront lieu dans cette ville. Une seconde rencontre s'est tenue en présence de six autres agents. La première fois on a fait aux délégués toutes sortes de propositions indécentes. On croit que les Hollandais n'y persisteront pas, car les États ont déclaré qu'il ne fallait pas toucher à la souveraineté du Roi. Les inconvénients de la trêve seront toujours moindres que ceux de la guerre. Il ne s'agit pas seulement des Hollandais mais des autres ennemis du Roi. Leur nombre augmente chaque jour à la vue des embarras où l'Espagne se

trouve. La trêve, quelles que soient les conditions, met en sécurité ce qui reste des Pays-Bas, l'Italie, les Indes et les affaires d'Allemagne.

Aytona déclare que l'expérience qu'il a acquise le persuade qu'il n'y a rien de bon à espérer de cette guerre. Si les Hollandais en arrivent à un accord raisonnable, il faut tenter de conclure avec eux une alliance offensive et défensive. Ainsi Philippe IV assurera la paix à l'Europe entière. Les ennemis des Habsbourgs, en particulier les Français, voyant le Roi débarrassé d'une lutte aussi pénible, cesseront de l'inquiéter. Les intérêts de l'Espagne se trouvent dans la paix; les événements de cette année l'ont montré. On fait de grands efforts pour empêcher la trêve. Le comte de Soissons se trouve à la frontière pour assister les malcontents. Ils sont peu nombreux et sans crédit, mais peuvent quand même inquiéter le Gouvernement. Le Roi doit faire connaître sa volonté en toute diligence. S'il montre du mécontentement, il est à craindre que les États s'écarteront de son service. Si l'on avait pu empêcher ces tractations, on l'eût fait. La perte de Maestricht et des autres places, le discrédit de l'armée l'a provoquée. Les députés jugent qu'il y a une grande marque de fidélité à vouloir rester en union avec la Couronne. Les députés n'ont pas le pouvoir de conclure. Seulement si on leur refuse une chose qu'ils jugent opportune, ils prendront une résolution funeste.

Départ de l'évêque d'Ypres et du prélat du Parc pour Madrid.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 84 (1).

835. Bruxelles, **22** octobre **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Isabelle a chargé le Marquis de faire rapport au Roi sur la situation des Pays-Bas. La présente relation exprime donc l'avis commun de l'Infante et de l'Ambassadeur.

La première partie contient l'exposé des principaux événements militaires de l'année écoulée.

Négociations pour la trêve. On a cru au début qu'elles donneraient un bon résultat. Le prince d'Orange connaissant l'étendue du mécon-

(1) Voir une lettre du même jour à Olivarès, manuscrit 16147, fol. 114 v°.

tentement régnant dans les Pays-Bas, la haine qu'on y porte aux Espagnols, la crainte qu'on a de sa force, les dispositions de la France, persiste dans les cinq exigences préalables: 1° obligation pour les provinces de maintenir la trêve ou la paix à l'état perpétuel (1); 2° obligation pour l'armée de prêter serment aux États; 3° démolition des citadelles; 4° obligation de confier les villes maritimes aux habitants du pays; 5° départ des Espagnols. Ces conditions vont empêcher la conclusion du traité. Et la faute en retombera sur le Roi.

Pour autant qu'on puisse en juger, les dispositions de la population sont telles qu'elle forcera le Roi à accepter toutes les conditions des Hollandais, du moment qu'on sauvegarde la religion et la souveraineté royale. La réconciliation du duc d'Orléans avec son frère a provoqué des commentaires funestes sur le discrédit des forces espagnoles. On ne saurait concevoir les discours qui se tiennent à ce propos. Une rupture immédiate avec la France entraînerait infailliblement la perte des Pays-Bas. Par contre, l'arrivée de renforts importants d'Allemagne ou d'Angleterre et beaucoup d'argent pourraient améliorer la situation.

Le véritable remède serait que le Roi ouvrît les hostilités contre la France du côté de l'Espagne. On en viendra forcément là un jour. La France peut enlever au Roi ses possessions d'Italie et les Pays-Bas, tant qu'elle n'est pas attaquée sur son propre territoire. Quant aux unités espagnoles qui se trouvent éloignées de leur souverain, on ne peut guère en faire de cas. Voilà 80 ans qu'elles n'ont plus vu leur Roi; elles sont rongées de désordres et d'abus ainsi que pourront l'expliquer ceux qui, comme Cordoba, les ont commandées. C'est la cause des désastres actuels. On attend les ordres nécessaires pour payer l'armée à la fin de ce mois. S'ils font défaut, les désordres de la troupe pourraient pousser la population à prendre les armes. Le comte d'Egmont a mis le comble à ses extravagances. Il délivre des patentes et s'intitule duc de Clèves, de Juliers et de Gueldre. L'armée française qui se trouve le long des frontières se fait appeler armée des Pays-Bas.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 85 (2).

(1) *que los provincias obedientes se obliguen a mantener la tregua o paz sin excepcion alguna.*

(2) Voir un rapport complémentaire à Olivarès, manuscrit 16147, fol. 115 v°.

836. Bruxelles, 30 octobre **1632**. — *Aytona à Olivarès.*

Aytona approuve la décision d'envoyer le Cardinal-Infant aux Pays-Bas, pour le mois de décembre ou de janvier prochain. Les affaires sont devenues telles qu'elles ne peuvent être traitées par les ministres seuls. Il faut la présence des princes, même si possible celle du Roi.

Le duc d'Orléans n'a pas si grande culpabilité dans l'accommodement qu'il a conclu avec son frère. Il a subi l'influence des nobles de son entourage. Ceux-ci ne peuvent dissimuler leur haine pour les Espagnols.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 117.

837. Madrid, 4 novembre **1632**. — *Décret de Philippe IV.*

Le Roi rappelle que, le 26 juillet **1629**, il a donné procuration à Isabelle pour conclure une paix ou une trêve avec les États-Généraux des Provinces-Unies. Ces États ont refusé d'accepter la médiation du roi d'Angleterre. Les circonstances étant devenues toutes différentes, le Roi retire sa procuration.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 31 [1].

838. Bruxelles, 7 novembre **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Perte d'Orsoy. Au moment où les Pays-Bas sont attaqués de tous côtés, les armées du Roi se trouvent en mauvais état. L'autorité militaire est divisée parce que Philippe IV n'a pas désigné de généralissime. Les députés des États ont demandé de quitter Maestricht à cause de la contagion. Il y a quelque espoir de plus de réussir, encore qu'Aytona ne puisse le croire. En tout cas, il convient d'entretenir la population dans ses espérances.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 87 v°.

(1) Voir une seconde révocation datée du 14 novembre (fol. 32).

839. Tirlemont, 26 novembre **1632**. — *Aytona à Olivarès.*

Aytona a insisté auprès de Cordoba pour entreprendre encore une petite expédition cette année.

La réforme des unités espagnoles et italiennes a été opérée. On a réduit le nombre de tercios de chaque nation à trois. L'effectif total est de 7,000 hommes, qui sont en très mauvais état. Tant que les provinces gardent leurs illusions au sujet de la trêve, il ne faut guère attendre leur concours. On a amélioré les fortifications d'Anvers. On se préoccupe de Namur. Gaston d'Orléans a révélé que l'intention de Richelieu et des Hollandais est d'enlever cette dernière place aux Espagnols. Rapport sur la situation en Allemagne. La Bourgogne est menacée et l'on ne dispose guère de moyens de la secourir. Nécessité de garder de bonnes dispositions à l'égard de Gaston d'Orléans [1].

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 118 v°.

840. Madrid, 11 décembre **1632**. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a insisté auprès d'Isabelle pour qu'on constituât une réserve de 400,000 écus pour les occasions qui peuvent se présenter. Il faudrait employer à cette intention les 150,000 écus, venant à échéance à la fin de ce mois dont les effets sont signés du banquier Julio César. On y joindra la mensualité de janvier **1633**. Aytona donnera à ce sujet de plus amples explications. On ne peut faire de prélèvement sur cette réserve que pour améliorer les contrats relatifs aux fournitures pour l'armée. On devra alors rembourser ces prélèvements au moyen des provisions suivantes. L'Infante a reçu pouvoir de vendre et d'engager des domaines, ainsi l'on évitera l'inconvénient d'employer les 400,000 écus en question pour des nécessités urgentes en vue desquelles on ne disposerait pas de provision.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 37.

(1) Voir une nouvelle recommandation pour Gaston d'Orléans dans une lettre du 16 décembre suivant (fol. 120).

841. Paris, 15 décembre **1632**. — *Pierre Roose à Olivarès.*

Roose reçoit des plaintes sur la misère des Pays-Bas. On l'attribue généralement à ce que les soldats sont mal payés et les chefs trop nombreux. Quand on insiste sur les grandes provisions et les prescriptions appropriées que le Roi a envoyées ces deux dernières années, les plaignants objectent que malgré tout les soldats sont réduits à la mendicité. Dès lors et sans discipline, l'effort suprême dont Olivarès fait mention ne servira à rien. Le secrétaire de l'ambassade des Pays-Bas a dit à Roose que le respect dû à Isabelle est anéanti. Le secrétaire d'ambassade français qui s'est rendu à Bruxelles, pour réclamer la relaxation d'un baron français qui avait été arrêté à la demande de Marie de Médicis, n'ayant pu obtenir satisfaction s'est rendu de façon insolente aux Etats Généraux. Roose supplie Olivarès de reconstituer le gouvernement politique et militaire. Il ne faut faire fondement que sur l'armée des Pays-Bas et la composer de nationalités sûres. L'organisation politique est réglée par les instructions dont il faudra assurer inviolablement l'observation. La réorganisation militaire doit s'étendre à tous les postes depuis le maître de camp général et y compris les services administratifs. On évitera les dépenses inutiles. Le chef-président rappelle les désastres récents. On évitera que les États ne s'emparent du Gouvernement sous prétexte que le Roi est incapable de les défendre. La cause principale des misères est le manque de justice. Il faut en plus dissoudre les États-Généraux. Ce sont eux qui donnent le plus de soucis à Roose.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 8.

842. Bruxelles, 16 décembre **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

Incident provoqué par l'arrivée à Bruxelles d'un agent de Louis XIII, M. de Robles et son attitude vis-à-vis des États-Généraux. Jamais, dit Aytona, la monarchie française n'a fait de plus grand affront au roi d'Espagne. Il faut attendre à bref délai une rupture à moins que la mort de Gustave-Adolphe ne l'arrête. Les frontières du côté de la France sont découvertes ; si le Roi envoyait promptement des ressources, on pourrait y remédier.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 89.

843. Bruxelles, 16 décembre **1632**. — *Aytona à Philippe IV.*

L'ennemi s'est retiré après la prise d'Orsoy. L'armée va s'installer dans ses quartiers d'hiver encore que la chose ne soit pas facile. La mort du Roi de Suède rend moins pressantes les menaces suédoises et françaises. Il reste toujours la supériorité de l'armée hollandaise à laquelle il faut parer si l'on ne veut courir grand risque. Le duc d'Arschot et l'archevêque de Malines écrivent de La Haye qu'il y a peu d'espoir d'arriver à la trêve.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 90 v°.

844. Bruxelles, 2 janvier **1633**. — *Aytona à Philippe IV.*

Affaires de finances. Le Marquis justifie l'emploi qu'il a fait de la réserve de 400,000 ducats que le Roi voulait constituer.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 91 [1].

845. Madrid, 15 janvier **1633**. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a examiné le rapport de l'Infante en faveur des capitaines qui ont été assiégés à Maestricht, faisant état de la valeur avec laquelle ils ont défendu la place. Il accorde à ceux d'entre eux qui sont déjà nobles, le titre de chevalier et aux autres la noblesse. Il charge Isabelle de leur communiquer cette nouvelle.

Conseil d'État, liasse 403.

846. Bruxelles, 7 février **1633**. — *Aytona à Philippe IV.*

Rapport sur la flotte. Nécessité de nommer un amiral à la suite de la mort du comte de Wacquen. Aytona explique pourquoi il n'a pas désigné Lede. Il insiste aussi sur le besoin de nommer un proveedor et un pagador généraux. Il voudrait disposer d'un crédit de 100,000 écus pour construire de petites embarcations destinées à opérer sur les canaux et les rivières. Ce sera une bonne façon d'inquiéter les Hollandais. Sans

[1] Il y a encore un rapport sur le même sujet, le 7 février (fol. 91 v°).

doute il ne faut pas s'attendre à obtenir en un an ou deux des résultats considérables. Il est impossible de conquérir en une fois la Hollande. Mais une entreprise de ce genre, même mal exécutée aurait un heureux effet (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 92.

847. Bruxelles, 7 février 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Au sujet de la prétention de l'Électeur de Cologne d'obtenir la reddition de Rheinberg. Il ne faut y consentir qu'en cas de nécessité absolue.

Isabelle était bien consciente des difficultés pouvant résulter des tractations entre Hollandais et députés des Pays-Bas et de la réunion des Etats-Généraux. On ne pouvait les empêcher; on a agi par nécessité, choisissant le moindre de deux maux. Le Roi veut qu'Aytona insiste sur l'offre de la Frise faite à Wallenstein. Aytona objecte que le général rit de cette offre dont l'objet est aux mains des Hollandais et difficile à leur enlever.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 93.

848. Bruxelles, 7 février 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Importance des préparatifs faits par les Hollandais. Par contre il n'y a pas moyen de renforcer l'armée des Pays-Bas parce que l'Angleterre empêche de faire des levées chez elle. Il y a de grandes difficultés à recruter des Bourguignons. On doit peu espérer des Allemands. En laissant les garnisons nécessaires, on pourra disposer pour l'armée de campagne de 6,000 fantassins espagnols et italiens, 2,000 anglais et irlandais, 1,500 bourguignons. On aura de la peine à se procurer 10,000 soldats allemands et wallons. Avec cette armée on pourrait tenir contre les Hollandais. Si une rupture surgit avec la France, ou si un autre rebelle se lève comme le comte d'Egmont, on ne saurait résister.

Si le Roi voulait faire un grand effort, on pourrait lever dans ces provinces plus d'hommes que nul ne pense. Les places situées au delà de la

(1) Il y a encore un rapport sur le service de la flotte à la date du 17 mars suivant (fol. 95 v°).

Meuse courent le plus grand danger. Dans toutes celles qui se trouvent sur la frontière française, le Cardinal de Richelieu tient des intelligences. Il a occupé Chimay et Revin, deux localités tenues comme libres, par l'Électeur de Trèves et la princesse de Chimay. Jusqu'ici le pays a diminué ses aides, mais pour le moment il semble décidé à vouloir procurer quelque assistance. Il exige qu'on fasse au préalable un placard très rigoureux contre les désordres militaires. On rencontre d'ailleurs des difficultés, car les magistrats des villes prétendent avoir une juridiction importante. Il est impossible de réduire en peu de jours l'armée à une discipline rigoureuse avant que le paiement régulier n'ait eu lieu pendant des mois.

Toutes les places sont très exposées. Namur est la clef des Pays-Bas. Sa défense absorbe la moitié de l'armée. Les finances qui jadis se chargeaient de ce service s'en excusent maintenant à cause du manque de ressources. Le Roi a envoyé à Roose des pleins pouvoirs pour vendre le domaine, mais il n'y aura pas d'acheteur. Il faudrait constituer une armée au delà de la Meuse pour défendre les trois places qu'on y possède. Faire des levées en Allemagne, il ne faut pas y songer, car le pays est épuisé.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 93 v°.

849. Bruxelles, 8 février 1633. — *Aytona à Olivarès.*

La lettre est consacrée tout entière aux affaires personnelles du Marquis.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 123.

850. Bruxelles, 14 février 1633. — *Aytona à Olivarès.*

Exposé des efforts faits en vue du renforcement de l'armée. Toutes les mesures requises pour l'artillerie ont déjà été exécutées. On a prévu la remonte de la cavalerie. Tout ce que le Marquis appréhende c'est le manque de ponctualité dans le paiement des effets. On a commencé à faire des pontons et si l'argent ne manque pas, on pourra alerter l'ennemi par voie d'eau ou au moins défendre Anvers.

On n'a rien fait aux fortifications parce que le Conseil des Finances ne veut rien donner pour cet objet. Aytona a demandé à Roose de remettre

les pouvoirs qu'il détient de vendre ou d'engager des domaines. Il refuse, prétendant que ce serait contrevenir aux ordres du Roi. Pendant toutes ces discussions on perd des provinces. Il faut prendre garde aux galanteries, parce que les dames fomentent des troubles ici et Richelieu profite d'occasions de ce genre (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 124 v°.

851. Madrid, 6 mars 1633. — *Olivarès à Roose.*

Éloge dithyrambique de la conduite du chef-président. Recommandation de veiller à la stricte économie sous peine de se perdre totalement. Le ministre se prêterait volontiers à conclure un traité de paix avec les Français de façon à pouvoir opérer avec énergie contre les rebelles. Ainsi on arriverait à un renversement total de la situation. Il doute d'ailleurs de la conduite que les Français suivront après les événements heureux qui leur sont survenus par une fortune inespérée.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 15.

852. Bruxelles, 8 mars 1633. — *Aytona à Olivarès.*

Roose fera au Roi un ample rapport au sujet des négociations pour la trêve. On ne reçoit de secours d'aucun côté. Les Portugais n'ont pas encore envoyé les ordres requis pour le paiement des effets échéant le 1er de ce mois. Il a fallu recourir à des anticipations. Le concours des provinces est très déficient. On veut obliger le Gouvernement à accepter la trêve en refusant ou en diminuant les aides. Cordoba refuse de commander son armée, il ne veut assister aux opérations que comme particulier. En tout cas on usera de ses conseils. On est décidé à aller attaquer l'ennemi. On fait tout son possible pour résister à cette furieuse tempête, mais il n'y a d'autres secours à attendre que l'assistance d'Olivarès.

Les places situées au delà de la Meuse sont exposées au plus grand

(1) *No quiero dejar de decir a V. E. que los festejos y galanteos tienen hechado a perder este lugar porque las mugeres lo rebuelben todo y al Cardenal de Richelieu haze sus lances tambien por este camino valiendosse del vino frances para granjear mugeres deste pays.*

danger. Exposé des dispositions prises pour l'organisation de l'armée. On continue la construction des pontons et des chaloupes parce que c'est la meilleure façon d'atteindre les Hollandais. Les nécessités de la flotte sont très grandes ; toutes les unités sont fort anciennes. On a pris récemment trois galions hollandais revenant des Indes. L'un d'eux est le plus beau navire qu'on ait jamais vu.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 126.

853. Bruxelles, 18 mars 1633. — *Aytona à Olivarès.*

Situation du président Roose. Il est combattu par ses deux ennemis déclarés qui sont le chancelier de Brabant et le conseiller de Steenhuys. Ceux-ci poussés par leurs intérêts personnels et sous l'influence des multiples adversaires secrets du chef-président, cherchent à entraver toute son activité et à le discréditer. Ils nuisent ainsi au service royal. Olivarès sait qu'Aytona n'a pris aucune part dans la promotion de Roose. Il n'a jamais écrit en sa faveur. D'ailleurs le Roi dispose d'un Conseil de Flandre qui connaît les sujets. Aytona s'efforce d'assurer à Roose l'autorité qui revient à sa charge. Il agirait de même vis-à-vis de n'importe quel autre titulaire. On ne peut nier que Roose, en plus de ses talents connus d'Olivarès, ne soit le plus zèlé des ministres belges. Le chancelier est persuadé que c'est Aytona qui l'a écarté de la présidence du Conseil privé. Il espère encore se substituer à Roose.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 127 v°.

854. Bruxelles, 13 avril 1633. — *Aytona à Olivarès.*

Le ministre aura reçu sans doute beaucoup de relations de ce qui s'est passé à Bouchain. Aytona y joint la sienne. Il rapporte en détail les différents incidents, en particulier l'arrestation du gouverneur de la place.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 129.

855. Bruxelles, 4 avril 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Apparences de rupture avec la France. Quelques cavaliers du comte d'Egmont ont pénétré dans le Cambrésis. Contre une attaque des Français joints aux Hollandais l'armée est insuffisante.

On négocie avec le duc d'Orléans. Celui-ci offrira toutes les garanties qu'on lui demande; il ne saurait en donner une qui soit réelle. Dieu sait ce qu'il accomplira de ses promesses! Importance de s'assurer les bonnes dispositions de l'Électeur de Mayence et du prince de Witzbourg. Négociations avec le duc de Bavière et le duc de Lorraine. Au sujet du projet d'exciter l'Empereur et Wallenstein contre les Français, Aytona fait observer que ceux-ci désirent toujours que le plus grand risque soit pour le roi d'Espagne.

Le Roi a approuvé la décision prise de ne pas publier les ordonnances militaires. Seulement elles ont été connues aux Pays-Bas parce que d'Espagne, certains en ont envoyé le texte. Elles ont provoqué des mécontentements. Il faudrait en imprimer d'autres, où il ne serait pas question d'avant-gardes. On veillera à assurer les prérogatives de la nation espagnole, tout en dissimulant comme le Roi l'ordonne.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 96.

856. Lierre, 12 mai 1633. — *Aytona à Olivarès.*

Nécessité absolue de faire la paix soit en Allemagne, soit aux Pays-Bas. La conclusion de cette dernière rencontre un grand adversaire dans la personne de Roose. Son obstination l'empêche de se plier aux nécessités du moment. Aytona a remis un rapport écrit à Isabelle. Il faut faire des concessions en Flandre pour avoir la paix et assurer la quiétude de la monarchie. Les Hollandais n'accorderont pas la trêve. Ils sont pleins d'insolence, ayant conscience de la dépression de la population belge. En tout cas, le monde entier aura vu que Philippe IV veut assurer la paix à ses peuples à n'importe quel prix. Les sujets seront dès lors contraints à donner, si possible, eux-mêmes une assistance plus efficace.

Le reste de la lettre concerne les intérêts particuliers du Marquis.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 130 v°.

857. Lierre, 12 mai 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Le Marquis s'est établi ici avec l'armée qui atteint 11,000 hommes d'infanterie et 3,000 cavaliers. Il est assisté du duc de Lerme, du baron de Balançon, du comte Jean de Nassau et d'une série d'autres officiers de second rang dont il fait l'énumération. Il expose la situation des autres tronçons de l'armée, celui du comte de Fontana en Flandre, du comte de la Motterie dans le Namurois. On dispose de quelques chaloupes sur l'Escaut, elles rendront de grands services cet été.

Les forces de l'ennemi sont bien supérieures à celles du Roi. Le prince d'Orange est parti en campagne, son intention est d'assiéger Rheinberg et de bloquer Geldern. L'ennemi peut lever des troupes en France, en Angleterre, en Écosse et en Allemagne et ainsi réparer ses pertes. Le Marquis supplie de Roi de continuer son assistance. De ces provinces il n'y a pas grand'chose à attendre. Les habitants veulent contraindre les Espagnols à la trêve, ne comprenant pas que le meilleur moyen de l'obtenir est d'aider le Gouvernement. L'ennemi sera d'autant plus exigeant qu'on est moins en mesure de lui résister.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 98.

858. Lierre, 12 mai 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Le Roi s'est rallié à la proposition du duc de Feria de constituer une armée spéciale de 20,000 fantassins. Le Marquis se réjouit de cette décision qui seule peut assurer le salut des États des Pays-Bas, d'Italie et autres. Il faudrait que le Roi pressât l'exécution de cette décision. Le Marquis justifie l'emploi des crédits qui lui ont été confiés. Il est impossible d'entretenir l'armée avec les 225,000 écus que le Roi envoie chaque mois, même avec le supplément de 25,000 écus pour la flotte.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 99 v°.

859. Lierre, 12 mai 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Au sujet des affaires de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans. Il ne faut pas se fier à ce que la Reine constitue un parti, encore que son

entourage veuille prétendre le contraire. Quant au parti de Monsieur c'est au Roi à le fomenter par des envois d'argent. Les mécontents de France se déclareront pour lui dans la mesure où ils verront que Philippe IV l'assiste, comme on a vu l'année précédente. Si on n'aide pas le duc on perdra le meilleur instrument dont on dispose pour entraver les projets de Richelieu. Celui-ci doit se réjouir de ce que Gaston se trouve à Bruxelles dans un état de gêne. Depuis son arrivée Isabelle lui a donné plus de 16,000 écus. On n'a pas voulu s'engager davantage sans ordre du Roi.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 100.

860. Madrid, 13 mai 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle que le 15 mai 1631, il a signalé à l'Infante la disette sévissant en ce moment à Lisbonne. Il a permis alors d'y mener, même sur des vaisseaux hollandais, du blé, en suivant la procédure adoptée par ceux qui viennent y chercher du sel. A la faveur de cette faculté sont arrivés dans les ports de l'Andalousie et avec des passeports émanant de l'Infante certains navires hollandais. Ils transportent non pas du blé, mais d'autres marchandises. Ils n'ont pas abordé à Lisbonne. Il résulte des inconvénients considérables de l'octroi de semblables passeports. Un abus véritable a été commis par les ministres qui avaient charge de faire connaître la portée réelle des permissions accordées. Isabelle fera une enquête et éventuellement châtiera les coupables.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 23.

861. Vienne, 25 mai 1633. — *Le marquis de Castañeda* (1) *au Cardinal-Infant.*

Avant l'arrivée de Castañeda à la Cour de Vienne, le président Bruneau a représenté les difficultés qu'on éprouvait à obtenir des secours pour la Flandre conformément aux promesses faites à Philippe IV. Le même président a fait rapport sur l'état du gouvernement impérial et les difficultés qui pouvaient en résulter.

(1) Membre du Conseil de Guerre, ambassadeur en Allemagne.

Le Roi s'étonne de ce qu'on n'ait pas parlé plus clairement au gouvernement impérial. Il aurait fallu rappeler les assistances généreuses en hommes et en argent accordées précédemment. Il se plaint à bon droit de ce qu'on ne réponde pas à sa générosité. Il va se trouver dans l'obligation de retirer son assistance et employer tout l'argent pour lever une armée chargée de la défense de ses États. Castañeda a fait tous ses offices auprès du comte d'Eggenberg. Le Roi a annoncé que le duc de Feria va venir en Alsace pour former une armée de 20,000 fantassins et 4,000 cavaliers. Castañeda en a rendu compte à l'Empereur. Il a parlé aussi à Eggenberg et lui a représenté respectueusement le mécontentement du Roi du fait que le concours des armes impériales lui avait manqué en Flandre. Ainsi l'ennemi avait attaqué cette possession de tous côtés. Le Roi s'était en conséquence décidé à prendre à son compte toute la défense de ses États. Il va donc mobiliser une armée en Alsace, sous le commandement de Feria. Le ministre allemand a été affecté de ce que cette décision eût été prise à l'insu de l'Empereur. Tout le reste de la lettre est consacré à l'armée d'Alsace.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 314, fol. 35.

862. Milan, 4 juin 1633. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Castañeda* (1).

Le Roi a confié le soin des levées à faire pour l'armée d'Alsace au résident Jacques Bruneau. Le Cardinal-Infant lui communique le texte des instructions données à cet agent, pour que Castañeda puisse au besoin l'aider.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 314, fol. 3.

863. Stevensweert, 16 juin 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Tentative faite par Aytona de secourir les places situées au delà de la Meuse menacées par une attaque du prince d'Orange. Récit du passage de la Meuse. Efforts du prince pour l'empêcher. L'ennemi s'est retiré en désordre. On prétend qu'il a perdu plus de 600 chevaux dans sa retraite.

(1) La réponse du Marquis, datant du 15 juin, se trouve au fol. 14.

Exposé des mouvements exécutés depuis. L'ennemi se trouve obligé de garder des garnisons renforcées à Rheinberg, Orsoy, Maestricht, Ruremonde et Venlo. Le prince d'Orange paraît décidé à se rendre en Flandre, où Aytona le rejoindra immédiatement. Instances pour obtenir les secours nécessaires.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 101.

864. Stevensweert, 16 juin 1633. — *Aytona à Olivarès.*

Le prince d'Orange, déclare Aytona, se joue de nous. Lui est près de La Haye, tandis que nous sommes éloignés de Madrid. Le Roi et Olivarès ne connaissent les dangers auxquels on est exposé que par la relation qu'on en fait. Cela n'est évidemment pas aussi efficace que la vue directe. La perte de Maestricht doit entraîner celle de Rheinberg, Geldern et Juliers. Le Marquis ne dispose pas à l'heure actuelle de plus de forces que lors de la prise de Maestricht. L'ennemi a massé des troupes nombreuses sur le Rhin. Il va les amener sur la Meuse.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 132.

865. Madrid, 7 juillet 1633. — *Olivarès à Roose.*

Le ministre s'afflige de ce que malgré toutes les bonnes dispositions qui ont été prises on n'a pu rétablir la discipline militaire. Le paiement des provisions sera effectif. Les retards qu'il y a eu sont dus aux galions qu'on attend pour ce mois. La réussite du passage de la Meuse a été gâté par la perte de Rheinberg. Si les choses en restent là, on peut espérer une amélioration à l'arrivée du duc de Feria. Le Roi se réjouira de rendre la sécurité aux habitants, car il a pour eux l'amour qu'ils méritent.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 20.

866. Madrid, 18 juillet 1633. — *Olivarès au secrétaire d'État Francisco de Galaretta.*

Arrivée des galions et de la flotte d'Amérique entrés à Cadix le 13, avec un rapport permettant d'apprécier sa richesse. Il y a au moins

3 millions à enregistrer (1); on peut ainsi assurer le payement de toutes les provisions, ce dont le secrétaire fera part à Isabelle. Il est arrivé en plus des Indes deux navires qu'on n'attendait pas. Cela a causé une joie encore plus grande et le commerce s'en trouve ranimé. On espère encore d'autres galions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 301.

867. Lummen, 4 août 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Nouveau rapport sur les opérations militaires.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 102.

868. Lummen, 5 août 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Au sujet de l'envoi de M[r] de Alvena par le duc d'Orléans vers le Cardinal de Richelieu. Aytona explique la conduite du prince. Il discute aussi la mentalité de l'entourage de ce dernier (2).

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 103.

869. Madrid, 20 août 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle que de l'avis d'Isabelle il s'est décidé à établir à Madrid un Conseil pour les affaires des Pays-Bas. Le projet n'a pas encore été complètement réalisé à cause de l'état obéré des finances. C'est des Pays-Bas que doivent venir les sommes nécessaires au paiement de cet organisme, comme il se fait dans les autres États de la monarchie. Le Conseil suprême se trouvant à présent incomplet devrait être plus régulièrement payé. Il a la préséance sur les autres corps. Il convient de lui fournir les ressources dont il a un si pressant besoin. Il subit une sorte de mépris de la part des autres Conseils établis à la Cour et n'a guère d'autorité sur les ministres des Pays-Bas. Il est notoire

(1) *Que vienen por registros.* — Voir le rapport annexe.
(2) Il y a encore une seconde lettre à ce même sujet en date du 23 septembre (fol. 104) et une troisième du 4 novembre (fol. 106 v°).

que ces derniers sont régulièrement payés et que rien ne manque aux Conseils. Le Roi a déjà signalé le fait à l'attention de l'Infante. Il revient à la charge, prescrivant d'ordonner à Roose et au Trésorier général de faire remettre un acompte au secrétaire du Conseil suprême.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 26.

870. Olmen, 23 septembre 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Affaires militaires. On n'a pu empêcher la jonction de la cavalerie hollandaise avec celle des Suédois. Les habitants du pays se sont émus de ce que l'armée se trouvât loin du Démer par où l'ennemi menaçait de faire invasion. La cavalerie suédoise est de qualité inférieure mais brave. Les Électeurs ecclésiastiques n'ont guère donné de renforts. Cependant à l'heure actuelle la cavalerie royale est supérieure à celle de l'ennemi. Éloge du comte Jean de Nassau (1). Le prince d'Orange a fait répandre le bruit qu'il voulait venir à Bruxelles et terminer la guerre d'un coup. Il prétendait que c'était chose facile. Les mécontents ajoutaient que c'était chose faite. Exposé des mouvements du prince et de l'armée royale. Il y a en plus la menace des Français et des Suédois. Ceux-ci prétendent pénétrer dans le pays. Danger que constitue la mentalité de la population. La plus grande partie de la haute noblesse est l'ennemie du Roi. Le duc de Feria devrait être mis en état de contenir les armées française et suédoise. Le nouveau généralissime que le Roi donnera à l'armée des Pays-Bas doit disposer des forces nécessaires pour défendre les provinces contre le prince d'Orange et châtier les rebelles du pays. Aytona fait ce qu'il peut pour renforcer sa cavalerie. S'il disposait de ressources suffisantes, avant la Noël, la grande partie serait en ordre.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 104.

871. Olmen, 23 septembre 1633. — *Aytona à Olivarès.*

Aytona espère qu'on ne subira pas de perte sensible d'ici à l'hiver. Alors le Roi et Olivarès disposeront du temps nécessaire pour prendre

(1) *hombre que no sale de su paso que atiende mas a conservar la que a ganar reputacion con ella.*

les mesures requises. Ce ne sont ni le prince d'Orange ni les troupes hollandaises qui constituent le plus grand danger. On a vu cette année ce qu'ils peuvent faire seuls, sans le concours des Suédois. Le plus de souci vient de la ruine et de l'hostilité de la population elle-même. Aytona ne veut pas insister sur les incidents qui se sont passés avec le duc d'Arschot et les autres qui se trouvent à Bruxelles. Il pense qu'Isabelle en fera rapport. Il est impossible qu'une femme résiste à de pareils événements; il faut qu'un homme y porte remède, l'épée à la main. La perte est certaine si on n'emploie des remèdes violents. Ceux-là ni l'Infante ni personne ne peut en faire usage qu'avec l'appui de forces étrangères. Éloge de Jean de Nassau. Mauvaise situation de l'armée. Lorsque Aytona s'est avancé à la recherche de l'ennemi, beaucoup de maîtres de camp originaires des Pays-Bas ont voulu l'en dissuader. Ils prétendaient qu'il n'y avait ici qu'à perdre. Qu'Olivarès considère si on peut pousser plus loin la trahison ou la bassesse! Orange et Hollandais se fient moins à leurs forces qu'à l'état des esprits régnant ici. Nécessité de faire venir sans tarder le Veedor et le Pagador généraux. Aytona ne peut se charger de l'administration des finances. Si Philippe IV et Olivarès veulent lui remettre le poste le plus difficile de la monarchie, qu'ils lui donnent des aides et non des gens qui l'embarrassent. L'île de Stevensweert est mise en état de défense. Ce sera une place d'armes contre les Allemands et une porte d'entrée pour châtier éventuellement les provinces si elles entendaient se soulever.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 133.

872. Bruxelles, 4 novembre 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Accusé de réception de la prescription royale confiant le commandement des armes pour l'année suivante à Aytona. Remerciements de ce dernier qui promet de garder le secret comme il lui a été demandé.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 106 v°.

873. Bruxelles, 4 novembre 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Depuis le dernier rapport il s'est passé des événements considérables. Le prince d'Orange s'est mis en mouvement avec toutes ses forces. On

a appris qu'il se dirigeait vers Maestricht. Aytona se trouvait ainsi dans une situation extrêmement difficile, à cause du manque de vivres. L'armée ruinait tout le pays par où elle passait. Le Marquis est allé se placer à Haelen, tandis que le prince d'Orange s'installait à une lieue de Maestricht, dans la direction de Liége. Les Liégeois devant cette attitude ont pris les armes, pour interdire aux deux armées l'entrée de leur pays. Aytona les a assurés qu'il ne pénètrerait pas dans la principauté si l'ennemi ne le faisait pas. Ils ont fait front alors contre les Suédois.

Le Marquis a pris toutes les dispositions pour agir éventuellement contre le prince d'Orange. Il ne s'est rien passé d'important depuis, sauf une tentative hollandaise contre Léau et une autre contre l'île de Stevensweert. Le prince d'Orange s'est retiré à Ruremonde et de là à Nimègue. Les Suédois ont été payés et licenciés. Le Marquis espère qu'on pourra garder Stevensweert malgré les difficultés.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 107.

874. Bruxelles, 5 novembre **1633**. — *Aytona à Olivarès.*

Il faut pour atteindre quelque résultat au cours de l'année **1634** une provision extraordinaire et un renfort de **6,000** étrangers. En plus, l'armée du Roi en Allemagne doit opérer de telle manière qu'elle empêche les Français et les Suédois d'envahir les Pays-Bas ou de porter secours aux Hollandais. Le commandant de l'armée pourra alors attaquer Maestricht. Sans doute le manque de sécurité où l'on se trouve à propos des provinces obéissantes défend de s'engager dans une affaire importante. Il est possible que par la voie qu'Olivarès connaît on arrive à découvrir toute la conspiration. Nécessité de renforts espagnols. On devrait envoyer un officier au Portugal, parce que c'est de là, semble-t-il, qu'on pourrait tirer le plus d'hommes. Il faudrait lever un tercio en Aragon. Les Français, dit Aytona, nous serrent de tous côtés, au point qu'il ne reste qu'une voie libre, celle de la mer. Il semble qu'ils aient l'intention de rompre au printemps. Si le Roi envoyait à Aytona la cavalerie dont celui-ci a parlé, ils y regarderaient à deux fois. Détails sur la façon de recruter les Espagnols, en particulier la cavalerie dans l'Aragon. Éloge de Juan de Benavidès.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 135.

875. Bruxelles, 5 novembre **1633**. — *Aytona à Olivarès.*

A propos de la suggestion faite par Olivarès de s'emparer cet hiver avec la flotte d'un port de Hollande ou de Zélande. Aytona déclare que cela est très difficile eu égard à la vigilance de l'ennemi. Il en est de même de toute surprise sur terre. Quant à la dissolution des États-Généraux, aux négociations en vue de la trêve à faire publiquement au nom du Roi, ce ne sont pas choses faciles.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 135 v°.

876. Bruxelles, 8 novembre **1633**. — *Aytona à Olivarès.*

Au sujet de certaines propositions à faire au nom de l'Espagne à Wallenstein.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 136.

877. Bruxelles, 13 novembre **1633**. — *Aytona à Olivarès.*

L'homme des **20,000** ducats, ayant reçu l'argent, a commencé ses révélations. En même temps un autre (1) qui se trouve en dehors des Pays-Bas a fait de même. La conspiration compte parmi les plus importantes qu'on ait vues. Nous sommes tous vendus, dit le Marquis. Le Roi va perdre tous les Pays-Bas et puis le reste. Qu'Olivarès envoie de l'argent et des renforts, car le besoin n'a jamais été aussi urgent!

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 136 v°.

878. Bruxelles, 28 novembre **1633**. — *Aytona à Philippe IV.*

Maladie d'Isabelle. Le Marquis a donc ouvert la dépêche qui lui avait été confiée par le Roi. Elle contient la désignation du duc d'Arschot, de Coloma, de Boonen, de Fuentès et d'Aytona pour assurer le gouvernement. Ce grand nombre sera une source de confusions. C'est Fuentès qui aura le gouvernement des armes. Aytona est perplexe.

(1) Nous laissons au lecteur le soin d'interpréter l'expression *otro penitente*.

Il a montré la dépêche à Roose qui partage son avis. Les mécontents envoient des dépêches à Henri de Berghes et à Louis XIII pour embrouiller la situation. Le danger est évident. Le Marquis a fait part du tout au Cardinal-Infant.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 108 v°.

879. Bruxelles, 28 novembre **1633**. — *Aytona à Olivarès.*

Maladie d'Isabelle. Le Roi doit envoyer des pouvoirs étendus similaires à ceux dont Isabelle dispose, eu égard aux difficultés que les gens du Conseil des Finances et autres fonctionnaires pourraient soulever. Si avant l'arrivée du Cardinal-Infant, on n'organise pas le gouvernement, tout se perdra infailliblement en peu de jours. Il ne faut pas compter sur du repos cet hiver.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 137.

880. Bruxelles, 1er décembre **1633**. — *Aytona à Philippe IV.*

Mort d'Isabelle. Le Roi ressentira la perte. Elle avait gagné l'amour du peuple, le maintenait dans son devoir. Le seul remède est la venue du Cardinal-Infant.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 109.

881. Londres, 9 décembre **1633**. — *Juan de Necolalde, ministre résident en Angleterre, à Martin de Axpe.*

Nouvelle reçue à Londres de la mort d'Isabelle. Le ministre a pris le deuil. Dans la chapelle de l'ambassade espagnole on fera une neuvaine. Les catholiques anglais y assisteront pour témoigner l'affection qu'ils portaient à la défunte. Nécessité de la présence en Flandre du Cardinal-Infant. La désignation des gouverneurs intérimaires est une disposition tout à fait insuffisante.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 364, fol. 56.

882. Bruxelles, 1er décembre **1633**. — *Aytona à Olivarès.*

Mort d'Isabelle. On exécutera le contenu de la dépêche royale datée de 1630 qu'Aytona a conservée jusqu'ici par devers lui. Instances pour la prompte arrivée du Cardinal-Infant.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 137.

883. Bruxelles, 4 décembre **1633**. — *Aytona à Olivarès.*

Le Marquis a envoyé à la Cour le Père Philippe pour faire un rapport général sur la situation des Pays-Bas.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 137 v°.

884. Bruxelles, 7 décembre **1633**. — *Aytona à Olivarès.*

On se trouve dans la plus grande confusion à cause d'une stipulation de la dépêche royale relative à l'organisation du gouvernement intérimaire. Il est indiqué que les décrets sont invalides s'ils sont rendus en l'absence d'un des Gouverneurs. Il faut croire qu'il y a là une erreur du scribe. Les voisins se disposent à attaquer. Sans assistance royale, tout sera vite perdu.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 137 v°.

885. Bruxelles, 14 décembre **1633**. — *Aytona à Philippe IV.*

Isabelle a désigné Aytona comme exécuteur testamentaire. Elle a recommandé l'exécution de ses legs encore trois heures avant sa mort. Les dettes atteignent 250,000 ducats, les legs à peu près la même somme. Si le Roi prescrit de dégager les effets qui sont au Mont-de-piété, il y aura de quoi exécuter ces volontés. Si l'on envoyait de Madrid assez d'argent, on pourrait renoncer à vendre les bijoux les plus précieux. Certains sont dignes d'être conservés par Philippe IV. On ne pourra en tout cas les vendre qu'en dessous de leur prix.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 109 v°.

886. Bruxelles, 14 décembre 1633. — *Aytona à Philippe IV.*

Le gouvernement des Pays-Bas est confié aux personnalités que le Roi a désignées. Aytona demande des instructions sur la façon dont il doit se comporter vis-à-vis d'eux. Il s'agit de la participation aux affaires secrètes. Si on les leur confie, il y aura des indiscrétions. Aytona leur a caché jusqu'ici les révélations de Gerbier. La situation empire en particulier depuis la perte de Ratisbonne.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 109 v°.

887. Bruxelles, 14 décembre 1633. — *Aytona à Olivarès.*

On est sans dépêche de la Cour depuis le 24 octobre. Les difficultés où l'on se trouve dépassent les forces humaines. Il faut des ordres clairs au sujet du gouvernement des armes. Le temps n'est pas aux demandes et aux réponses. Si le Roi veut qu'Aytona en exerce la charge, il faut qu'il lui en donne le moyen. Le Marquis se lamente sur sa propre détresse.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 138.

888. Milan, 17 décembre 1633. — *Le Cardinal-Infant au comte d'Oñate* (1).

L'Infant a appris la mort d'Isabelle. Les ministres en service aux Pays-Bas ont rappelé la grande émotion que cet événement a provoquée auprès de la population. Si le Cardinal-Infant ne s'y rend à bref délai, il y aura pour le Roi grand danger de perdre ces provinces. D. Ferdinand se rend compte des menaces qui pèsent sur elles. Si le manque de ressources et son état de santé ne le retenaient, il eût enfourché son cheval, au moment même où il a appris le décès. De l'avis de ses ministres, il a décidé de faire le voyage par la Bourgogne. Il attendra là les renforts pour passer en Flandre. Il y a une armée française postée à la frontière de la Franche-Comté. On devrait donc disposer d'une bonne troupe en vue de la sécurité de ce pays et de l'Infant lui-même.

(1) Ambassadeur espagnol à Vienne.

Celui-ci indique les mesures prises à cet effet. Il a requis le concours du duc de Feria pour assurer sa personne. Il veut demander conseil à Oñate sur l'opportunité de soliiciter un passeport de Louis XIII, en considération de ce que le voyage a lieu si près de son royaume. Oñate requerra en tout cas Ferdinand II d'envoyer 3,000 cavaliers en Bourgogne. Le diplomate connaît les raisons à faire valoir. Il sollicitera le concours de Wallenstein, au besoin à prix d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 329, fol. 99.

889. Milan, 17 décembre 1633. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Castañeda.*

Mort d'Isabelle. Les Pays-Bas sont exposés à des dangers multiples. Le Cardinal-Infant a notifié à Oñate son prochain départ. Il prie Castañeda de collaborer à l'exécution de ses instructions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 315, fol. 196.

890. Bruxelles, 19 décembre 1633. — *Aytona à Olivarès.*

D'après les avis reçus des Hollandais, ceux-ci sont décidés à faire de grands efforts contre les Indes. Ils vont rappeler les députés des États-Généraux sous prétexte de l'insolence des Espagnols. Leur jactance s'est encore accrue depuis les insuccès de cette année et la mort d'Isabelle. Recommandation pour le personnel de la maison de l'Infante.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 138 v°.

891. Vienne, 29 décembre 1633. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Le duc de Feria a insisté auprès de Philippe IV en vue d'un prompt départ de Don Ferdinand pour les Pays-Bas. Il indique les routes à suivre pour le voyage. Devant l'éventualité d'un passage par l'Allemagne, Oñate en a parlé à l'Empereur et au prince d'Eggenberg (1).

(1) Ulrich, comte de Eggenberg, ministre de Ferdinand II. — Voir la lettre de l'Empereur à Wallenstein, le 26 décembre (fol. 159). L'itinéraire proposé se trouve au fol. 167.

Il leur a représenté le dangereux état des Pays-Bas. Il a insisté sur l'insécurité des routes, la vraisemblance du passage par l'Allemagne. Il a demandé 6,000 cavaliers pour servir d'escorte à Don Ferdinand jusqu'à Thionville. L'Empereur a promis tout son concours pour la sécurité de la personne du Cardinal-Infant. Différents ministres ont fait valoir les difficultés. L'absence de la cavalerie exposerait la Bohême et d'autres régions aux incursions de l'ennemi. Il pourrait passer le Rhin et barrer le passage au Cardinal-Infant. La route d'Alsace à Thionville abonde en défilés. Les Français pourraient s'y poster soit au passage de Don Ferdinand soit au-devant de la cavalerie allemande effectuant son retour. Toutes ces objections sont rationnelles. Les ministres allemands ont suggéré un itinéraire plus long mais plus sûr. Il se présente cependant une difficulté. Entre Cologne et le Brabant on courrait le risque de se heurter aux Hollandais. La question reste pendante. Diego de Quiroga s'est rendu auprès de Wallenstein. Son concours lui a été demandé en termes généraux pour les raisons qu'Oñate indique. Il promet de donner des détails complémentaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 329, fol. 139.

892. Bruxelles, 29 décembre 1633. — *Aytona à Olivarès.*

Instances pour obtenir des secours. Danger de perdre les Pays-Bas. Si cet événement se réalise, ni les Indes, ni l'Espagne, ni l'Italie ne pourront se défendre. On a perdu cette année toute l'Allemagne, toute la Lorraine et la moitié des Pays-Bas. L'Espagne n'est guère convaincue du danger où l'on se trouve aux Pays-Bas. Elle songe à ses commodités au lieu de tenter de rétablir sa gloire passée. Elle nous laisse, dit Aytona, la haine de toutes les nations et on nous abandonne sans pouvoir et sans réputation. Le prince d'Orange fait de grands préparatifs. Si les Français en viennent à la rupture, ils arriveront à Bruxelles et s'empareront du pays sans combattre. Recommandation pour le duc de Havré.

Bibliothèque royale, manuscrit 16147, fol. 139.

893. Vienne, 14 janvier 1634. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Refus de Wallenstein de prêter la cavalerie demandée. Les raisons du général sont indiquées. Le ministre estime que toute instance serait inutile (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 329, fol. 179.

894. Madrid, 17 janvier 1634. — *Philippe IV à Roose.*

Le marquis d'Aytona notifiera au chef-président les décisions qui ont été prises à propos de la réforme de l'armée, opération si nécessaire pour la conservation de la discipline. Ordre d'y coopérer.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 100.

895. Madrid, 21 janvier 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi expose que dans le titre qu'il a fait délivrer à Miguel de Salamanca pour le poste de veedor et contador de l'artillerie de l'armée des Pays-Bas il est spécifié que sa solde sera déterminée par une cédule spéciale. Cette solde est fixée à 300 écus par mois, y compris l'indemnité qui lui revient pour frais de bureau et celle afférente au poste de gentilhomme de la bouche du Cardinal-Infant. Il aura droit d'en jouir du moment où il prendra possession de ses fonctions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 33, fol. 85.

896. Vienne, 22 janvier 1634 — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Mort du duc de Feria. Le Roi a décidé de mobiliser cette année des armées importantes. Il faut des chefs pour celles-ci. Oñate préconise la candidature de Gonzalo de Cordoba. Philippe IV n'est pas satisfait de la désignation d'Aldringer pour le généralat de la cavalerie. Il faudra

(1) Voir une lettre complémentaire du 22 février (fol. 185). Ici se trouve aussi le rapport de Quiroga (fol. 187).

envoyer un officier de l'armée des Pays-Bas. Le meilleur serait Leganès, après lui Philippe de Silva et enfin un Belge. Pour le commandement de l'artillerie, Oñate indique Philippe de Mansfelt, qui a servi en Flandre, a passé en Allemagne de l'assentiment d'Isabelle et y est devenu général de l'artillerie. Juan Cerbellon conviendrait aussi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 329, fol. 218.

897. Madrid, 29 janvier 1634. — *Olivarès à Roose.*

Le présent courrier apporte les ordres de paiement pour diverses mensualités. On s'efforce d'envoyer des provisions plus importantes encore qu'il en coûte *des gouttes de sang*. Olivarès espère que la réforme sera exécutée sans protestation. On fera tout son possible pour réduire les dépenses à ce qui est inévitable. La situation difficile où l'on se trouve en fait une nécessité. On travaille à régler l'affaire du duc d'Arschot.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 38.

898. Madrid, 31 janvier 1634. — *Philippe IV à Roose.*

Au sujet du duc d'Arschot.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 101.

899. Madrid, janvier 1634. — *Philippe IV au marquis d'Aytona.*

Le Roi a chargé le Conseil des Finances de dresser un état général de tous les revenus de la Couronne aux Pays-Bas avec indication des charges y affectées. Il fera des propositions quant aux réformes à exécuter. Philippe IV prescrit à Aytona d'examiner l'avis rendu par le Conseil des Finances et d'écouter à ce propos Roose et Jacques Boonen. Ils auront alors tous trois à faire connaître leurs opinions particulières.

Conseil privé espagnonl, reg. 1508, fol. 99.

900. Vienne, 5 février 1634. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Les difficultés n'ont cessé d'augmenter pour l'Empereur. Il ne lui sera pas facile d'y remédier. De l'avis d'Oñate, il faut s'attendre à ce que Wallenstein vienne assiéger Ferdinand II à Vienne. Si le Cardinal se rendait dans cette ville, il pourrait ne pas y trouver l'Empereur. Le voyage par la Lorraine eût été bien plus facile, quand les ennemis n'étaient pas prévenus comme ils le sont maintenant. Passer par l'Allemagne sans disposer d'une armée de sécurité n'est pas chose praticable. Il faut d'ailleurs mobiliser une armée pour assurer les Pays-Bas. Don Ferdinand doit y appliquer toutes ses ressources. L'Empereur sera invité à prêter quelques-unes de ses formations, quand l'affaire de Wallenstein sera terminée. Oñate se prétend incompétent pour indiquer la route qu'il y a lieu de préférer. Il demande que la présente dépêche soit gardée secrète.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 329, fol. 270.

901. Milan, 21 février 1634. — *Martin de Axpe au comte d'Oñate.*

Le Roi a envoyé des ordres très clairs, mais les provisions sont si réduites. Le voyage du Cardinal-Infant aux Pays-Bas paraît plus retardé que jamais, malgré que Philippe IV en ait fait publier l'imminence. Le Cardinal-Infant a chargé Axpe d'expliquer certains points à ce propos. Devant la force de la cavalerie ennemie et les places multiples dont l'ennemi dispose, Don Ferdinand devrait être accompagné de 8 à 10,000 cavaliers. Il faut tenir compte de la nécessité éventuelle de combattre et d'autres éléments semblables. Nouvelles de Wallenstein (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 329, fol. 306.

902. Madrid, 27 février 1634. — *Olivarès à Aytona.*

Dispositions prises pour l'envoi des renforts demandés. Olivarès espère que le montant des effectifs susceptibles d'être embarqués attein-

(1) On sait que la mort de Wallenstein date de 1634. La correspondance du comte d'Oñate est remplie d'indications à son sujet.

907. Madrid, 7 mars **1634**. — *Philippe IV à Oñate* (1).

Le président Costa a été envoyé à Madrid par le prince Thomas de Savoie. La décision prise à ce sujet est contenue dans la lettre royale adressée à Aytona. L'Empereur ou Oñate lui-même pourraient être appelés à concourir à l'exécution des décisions que le Roi a prises pour parer à une attaque de la France. Oñate prendra connaissance des documents et fera connaître son avis (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 331, fol. 18.

908. Londres, 17 mars **1634**. — *Juan de Necolalde au Cardinal-Infant.*

Charles Ier et ses ministres commencent à se préoccuper des agissements des Français, suivant l'aveu qu'en a fait à Necolalde, le secrétaire d'État anglais. Celui-ci lui a demandé de lui confier une personnalité sûre pour faire une reconnaissance dans les ports français. On prétend que Louis XIII procède à des armements et que certains navires hollandais fréquentent ces mêmes ports. Necolalde entretenait chez lui un capitaine dunkerquois retraité, français de naissance. Il va l'envoyer à Saint-Sébastien. En cours de route il espionnera la côte. Le passage sera facilité par sa nationalité française. Necolalde a chargé aussi Christoval de Benavente de s'informer au sujet de ces armements.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 364, fol. 98.

909. Madrid, 18 mars **1634**. — *Philippe IV à Oñate.*

Le meurtre de Wallenstein et les circonstances qui ont accompagné cet événement sont la preuve de la faveur divine pour la maison de Habsbourg. Le Roi a toujours considéré la mission d'Oñate en Allemagne comme nécessaire. Il se réjouit de la part prise par son ambassadeur à la découverte de ce grand danger et aux dispositions pour l'écarter. Le Roi veut faire don de trois *encomiendas* à Piccolomini, Galas, et Aldringer. Aux autres participants à l'exécution, il réserve trois habits militaires et des pensions, une paie entière aux soldats. L'ambassadeur fera connaître son avis au Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 332, fol. 7.

(1) On trouve ici l'énumération des titres de l'intéressé : membre du Conseil d'État, président du Conseil des Ordres, ambassadeur extraordinaire en Allemagne.

(2) Voir toutes les annexes chiffrées, fol. 21.

910. Vienne, 21 mars **1634**. — *Le comte d'Oñate à Olivarès.*

Oñate espère que le voyage du Cardinal-Infant se fera à bref délai. L'Empereur a permis de disposer d'Aldringer tout le temps que l'armée espagnole opérera en Allemagne (1). La personnalité de Wallenstein formait la principale espérance de Louis XIII en vue de la destruction de la maison de Habsbourg en Allemagne. Le danger de ce côté a disparu. Le passage du Cardinal-Infant est maintenant facile. Les ministres allemands sont pleins d'espérances.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 330, fol. 82.

911. ....., mars **1634**. — *Olivarès à Aytona.*

Le ministre espère qu'à la suite de la lettre qu'il a écrite au secrétaire d'État Rojas et du paiement des mensualités, la situation financière sera devenue plus satisfaisante. Quant à l'emploi du crédit extraordinaire de 200,000 écus, Aytona doit s'en référer aux ordres du Roi datés du 21 novembre précédent. L'emploi de cet argent est réservé aux imprévus. Olivarès explique en détail les différents crédits qui seront affectés au service des troupes opérant en Allemagne, pour la constitution d'un groupe faisant face à la France. Il indique ce qui est consacré à la mise en état des forteresses et à d'autres nécessités. Promesse d'envoi de renforts.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 41.

912. Madrid, 6 avril **1634**. — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Ordre de respecter et d'assister le marquis d'Aytona.

Publié dans GACHARD, *Lettres des souverains*, p. 380.

(1) Voir encore à ce sujet la lettre du 29 avril suivant (fol. 301).

913. Londres, **21** avril **1634**. — *Juan de Necolalde au Cardinal-Infant.*

Difficultés que les Hollandais rencontrent pour leurs dispositions en vue de l'entrée en campagne. La mort de Wallenstein est pour Richelieu un fâcheux incident. En tout cas il continuera à détourner les Hollandais de se prêter à une trêve. Aytona dispose de provisions considérables et pousse hâtivement ses préparatifs.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 364, fol. 110.

914. Vienne, **29** avril **1634**. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Depuis son arrivée à Vienne, la reine de Hongrie a témoigné le plus grand désir de rencontrer le Cardinal-Infant. Elle s'est arrangée pour que la rencontre ait lieu à Halle. L'ambassadeur indique diverses mesures à prendre à cet effet.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 330, fol. 294.

915. Vienne, **29** avril **1634**. *Le comte d'Oñate à Martin de Axpe.*

Le comte a appris par la lettre du secrétaire, datée du **12**, le départ du prince Thomas de Savoie pour les Pays-Bas. Le duc de Savoie en a fait part à l'Empereur. Il a fait dire qu'il ignorait le motif de ce voyage. Depuis, Oñate a reçu aussi de la Cour d'amples documents relatifs à Thomas de Savoie. Ils auront été sans doute communiqués également au Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 330, fol. 303.

916. Vienne, **4** mai **1634**. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Le Roi a fait parvenir à Oñate par la voie de Flandre toute une documentation relative aux propositions de Thomas de Savoie. Il communique le tout au Cardinal, prétendant n'avoir reçu lui-même aucune indication d'Aytona. Il en a fait part à l'Empereur. A son avis, Thomas de Savoie cherche avant tout son intérêt et sa réconciliation avec l'Espagne bien plus que le bien commun.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 331, fol. 17.

917. Londres, **5** mai **1634**. — *Juan de Necolalde au Cardinal-Infant.*

Les Hollandais ont obtenu la permission de faire des recrutements en Angleterre mais n'en ont pas fait grand usage. Richelieu a réussi pourtant à les détourner de la trêve par la conclusion d'une ligue dont Necolalde envoie le texte à Don Ferdinand et au Roi. L'emprisonnement de Barbançon et de ses complices a été très opportun. Les conjurés sont nombreux. Necolalde avait donné des indications à ce sujet précédemment à Isabelle et à Aytona. Il était informé par des correspondants hollandais. La fin de la lettre concerne les affaires personnelles de Necolalde.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 364, fol. 116.

918. Londres, **12** mai **1634**. — *Juan de Necolalde à Martin de Axpe.*

La venue en Flandre du prince Thomas de Savoie provoque des commentaires multiples. Les ministres anglais ont demandé des explications à Necolalde qui a déclaré que ce prince venait assister à la guerre, comme tant d'autres l'avaient fait et prendre service. On est au courant ici des doléances de Richelieu à ce propos. Aytona a annoncé la capture du prince de Barbançon. Le prince d'Epinoy et le comte de Henin se sont échappés. Le Gouverneur a remis une relation sur la conduite suivie à Madrid à propos du duc d'Arschot et l'acte de pardon. Charles I[er] et ses ministres sont très affectés de ce que la ligue entre la France et les Hollandais ait été conclue sans leur intervention.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 364, fol. 125.

919. Madrid, **18** mai **1634**. — *Philippe IV à Aytona.*

Les autorités du Collège des religieux irlandais franciscains de Louvain ont fait savoir que lors de la dernière réforme opérée aux Pays-Bas, on leur a supprimé l'aumône de **1,000** ducats qu'on leur donnait chaque année. Celle-ci était affectée sur les provisions destinées à la forteresse d'Anvers. Ils ont rappelé que leur fondation n'avait été autorisée qu'à condition de s'abstenir de demander l'aumône. Ils se trouvent donc dans une extrême nécessité. Ils ne peuvent plus continuer

leurs études artistiques et théologiques. Ils vont être contraints de cesser les missions qu'ils font en Irlande, au risque d'entraîner la perte du catholicisme dans ce pays. Le Roi prescrit qu'à l'avenir aucune des réformes opérées ne s'étendra plus à eux et qu'il faut leur payer la subvention prescrite avec tous les arriérés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 33, fol. 154.

920. Madrid, 20 mai 1634. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a décidé de se réserver la collation de certaines fonctions ecclésiastiques pour pouvoir récompenser directement ceux qui le méritent. Dans le cas où Aytona et Roose jugent qu'il n'y a pas d'inconvénient, on peut remettre au Cardinal-Infant à son arrivée à Bruxelles les instructions qui sont aux mains de Roose.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 109.

921. Madrid, 16 juin 1634. — *Olivarès à Roose.*

Le présent courrier porte la réponse donnée à la lettre que les États ont écrite au Roi. Elle est conforme aux avis donnés à ce sujet par Aytona et Roose lui-même. On n'a pas pu hâter la solution de cette affaire, parce qu'on a dévalisé en France le courrier qui portait la lettre. Ce n'est que le 15 juin que le pensionnaire Schotte en a remis le texte au Roi. Olivarès espère qu'on n'aura pas dû avoir recours à Bruxelles à l'usage des blancs-seings qui sont à la disposition d'Aytona.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 63.

922. Madrid, 18 juin 1634. — *Philippe IV aux États-Généraux.*

Ordre de terminer les négociations avec les Hollandais. Justification de la conduite royale dans l'affaire du duc d'Arschot.

Publié dans GACHARD, *Lettres des souverains*, p. 381.

923. Madrid, 18 juin 1634. — *Olivarès à Roose.*

Le Roi a décidé que le Père Philippe de Bruxelles devait prolonger de deux mois son séjour à Madrid, ce à quoi celui-ci ne s'est résigné qu'après beaucoup de résistance.

On a prescrit à Aytona de convoquer le Provincial et de lui recommander de ne permettre à personne l'accès de la cellule de l'intéressé pour qu'on assurât le soin dû aux documents qui s'y trouvent. Dans le cas où Aytona serait en campagne, Roose exécutera cette commission. Pour mettre fin définitivement aux difficultés, Philippe IV a fait demander au Pape une permission pour que le religieux soit autorisé à s'employer complètement au service du Roi.

Manuscrits divers, reg. 458, fol. 65.

924. Vienne, 4 juillet 1634. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Avis de l'ambassadeur sur les récompenses à donner à Galas, Aldringer et Piccolomini, à propos de leur participation au meurtre de Wallenstein.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 332, fol. 3.

925. Londres, 13 juillet 1634. — *Juan de Necolalde à Martin de Axpe.*

On a saisi en Flandre des lettres de France et de Hollande. On voit qu'Orange et Richelieu se partagent les villes de la côte, comme si elles étaient conquises. Cette capture a été très heureuse en vue des précautions à prendre. Aytona en a fait remettre des copies à Necolalde pour qu'il s'en serve pour raviver les craintes des Anglais et faire voir avec quel mépris Français et Hollandais les traitent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 364, fol. 142.

926. Madrid, 14 juillet 1634. — *Philippe IV à Ferdinand, roi de Hongrie.*

Réception des rapports de Ferdinand sur l'exécution de Wallenstein. La chose avait été notifiée à Madrid par les ambassadeurs espagnols.

Le Roi se réjouit, lui aussi, de l'événement. Il a appris que Ferdinand II, a chargé le roi de Hongrie du gouvernement de la Bohême et du commandement des armées impériales. Ferdinand de Hongrie a insisté à Madrid pour l'envoi d'argent destiné à l'entretien des armées. Philippe IV rappelle les liens de parenté entre les deux branches des Habsbourgs. Il se convainc de la nécessité des mesures à prendre pour remédier à la déchéance causée par Wallenstein. Il rappelle le concours apporté par Philippe III et par lui-même à la grandeur de l'Empire, l'emploi fait à ce propos de toute leur autorité, l'envoi de grosses sommes. Les théologiens ont exposé à Philippe IV, que sans aucun espoir d'atteindre certains avantages pour ses propres États, il ne peut soustraire à ses sujets des sommes aussi considérables que celles envoyées en Allemagne. Il renouvelle ses protestations quant à son désir de favoriser la Maison. Il espère que l'Empereur ne prêtera pas l'oreille à des rapports sinistres et se persuadera de l'intention formelle de l'assister. Philippe IV a préconisé une procédure destinée à tenir en respect la France, à l'écarter de Flandre et d'Italie. On n'a pas voulu de l'alliance qu'il a proposée et qui était si favorable à Ferdinand II. En ce moment l'Empereur est désemparé, Louis XIII et les Hollandais menacent les États de la Couronne espagnole. Ils mettent en danger tous les feudataires de l'Empire, parents et amis de la Maison. Le Roi se trouve contraint de réserver son argent pour la défense de ses États. Il rappelle avoir fourni des provisions considérables. Il signale l'alliance des Hollandais hérétiques avec Louis XIII, tandis que Ferdinand II ne veut pas s'allier à l'Espagne. Malgré tout, il va envoyer 100,000 thalers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 332, fol. 157.

927. Madrid, 6 août **1634**. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi espère que Roose fera diligence pour l'achat et la fourniture des armes qu'il lui a demandées. La nécessité de prendre des mesures pour l'éventualité d'une rupture avec la France fait qu'on a encore plus grand besoin de ces armes. Ordre d'en hâter l'envoi.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 15.

928. Madrid, 7 août **1634**. — *Olivarès à Roose.*

Remerciements du ministre pour le zèle témoigné par le chef-président dans l'affaire de la dissolution des États-Généraux. Jean-Baptiste Stercq avait fait rapport à Roose sur les discussions qui ont eu lieu à ce sujet.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 71 v°.

929. Madrid, 8 août **1634**. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a prescrit à Galaretta de remettre à Roose une dépêche royale adressée à Marie de Médicis avec la copie d'une autre lettre que le Roi envoie à Galaretta. Celui-ci doit déchiffrer le document lui-même. Roose fera part du contenu au marquis d'Aytona, puis il remettra la lettre à Marie de Médicis en lui prodiguant les assurances au nom du Roi.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 120.

930. Vienne, 30 août **1634**. — *Le comte d'Oñate à Martin de Axpe.*

Le chancelier de l'Empire est venu montrer à Oñate au nom de l'Empereur certaines dépêches latines reçues du Cardinal-Infant. Ferdinand II a déclaré depuis, lui-même, qu'il ne comprend pas que Don Ferdinand ne dispose pas d'un secrétaire de langue latine plus instruit. Ni le style, ni la langue, ni l'orthographe de ces dépêches ne semblent dignes du Cardinal-Infant. Il se fonde sur sa familiarité avec Oñate pour en parler. Si on ne modifie la forme de cette correspondance, on s'expose à ce que plusieurs princes allemands auront peu de considération pour Don Ferdinand. L'ambassadeur a répliqué que le personnel compétent est en Flandre. Il termine en notant que les Allemands affectent leur connaissance de la latinité. Toute omission ou rature provoque des murmures (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 332, fol. 139.

(1) Voir, en annexes, deux lettres latines incriminées (fol. 141).

931. Obersdorff, **22** septembre **1634**. — *Oñate au Cardinal-Infant.*

Le Roi a communiqué à Oñate certains documents interceptés par Aytona et relatifs aux tractations de Louis XIII avec le prince d'Orange et les États rebelles. Il s'agit pour ceux-ci de la prise de certaines places des Pays-Bas. Ils cherchent à troubler ces provinces et atteindre ainsi leur but final, la ruine de l'autorité espagnole. Il semble que Richelieu veuille faire savoir à ces provinces qu'on ne cherche pas à les conquérir. On leur laissera leur liberté et leurs privilèges, on assurera le respect du culte. Tout ce qu'on demande est un soulèvement contre l'Espagne. En même temps on règle le partage. La France gardera toute la côte et le pays entre Malines et Ostende. Les Hollandais prendront Bréda, Hulst, la Gueldre, etc. ; mais ils doivent commencer par s'emparer de Dunkerque, Mardyck et Gravelines. A cet effet, Louis XIII leur offre l'assistance promise par le dernier traité et en plus l'armée de Charnasse. Si ces places conquises lui sont livrées il continuera la même coopération.

Le prince d'Orange répond qu'on peut envisager deux procédures: la négociation ou la force. Celle-ci est la plus dure. Il indique à quelles conditions il s'engage à assiéger Dunkerque et à livrer la place à la France. Il fait des propositions quant à la coopération militaire. Une opération française doit être entreprise du côté du Hainaut et de l'Artois. Il faut agir en secret eu égard aux répugnances que certains éprouvent vis-à-vis des accroissements de la France. Le prince demande l'envoi en Hollande de Charnasse pour terminer les négociations. Des discussions ont eu lieu au sujet de la possession de Dunkerque. D'autres documents concernent la nécessité d'une rupture entre la France et l'Espagne. La victoire de Nordlingen fera changer bien des projets de l'ennemi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 332, fol. 163.

932. Obersdorff, 6 octobre 1634. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Dès que la victoire de Nordlingen a été connue, Oñate s'est efforcé de renouer les négociations en vue de l'alliance entre l'Empereur et le

roi d'Espagne. On a rédigé le texte des articles publics et secrets et Castañeda en enverra la copie au Cardinal-Infant. On a fait envoyer le même texte à Madrid. La teneur est conforme aux instructions royales.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 332, fol. 177.

933. Madrid, 9 octobre **1634**. — *Philippe IV à Roose.*

Approbation générale de la conduite de Roose qui a prélevé sur les crédits dont il a l'administration certaines sommes pour les levées faites par le prince Thomas et le duc d'Orléans. Roose a demandé qu'on ne le charge pas de questions financières. Le Roi fera droit à ce désir quand il le peut, connaissant la répugnance du chef-président pour ce genre d'affaires. A l'heure actuelle il estime qu'il peut rendre de grands services dans ce domaine.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 122.

934. Diest, 11 octobre **1634**. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Remerciements pour la communication des documents interceptés. Don Ferdinand a reçu ultérieurement tout le dossier de Madrid. On prendra les dispositions nécessaires. Les Allemands sont si indisciplinés qu'il ne convient pas d'en employer en Flandre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 332, fol. 184.

935. Bruxelles, **12** ocotbre **1634**. — *Roose à Olivarès.*

Le chef-président rappelle que par une de ses lettres antérieures il a annoncé que le Conseil d'État avait proposé à l'unanimité le Dr Alix pour une place de conseiller extraordinaire au Parlement de Dole. Ainsi on assurerait le contentement des députés de Bourgogne qui étaient arrivés avec le don gratuit offert par cette province. On proposait de lui accorder la dispense requise à cause de sa parenté avec le conseiller Berreur. Roose s'est trouvé dans l'impossibilité à lui seul de contrecarrer cette décision. Il a fait part de ses objections à Aytona.

Celui-ci l'a chargé d'écrire en secret à Olivarès que malgré la consulte du Conseil on remettait à la décision royale la dispense à accorder. Depuis, Roose a appris que Philippe IV avait conféré une place de conseiller extraordinaire au même Alix avec dispense pour la parenté. Il demande des ordres complémentaires et propose en attendant de conserver la patente en prenant comme prétexte l'opposition de ceux du Parlement.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 95.

936. Bruxelles, 13 octobre **1634**. — *Roose à Olivarès.*

Le chef-président a écrit une lettre à Olivarès au sujet des négociations relatives au duc d'Orléans. Il a écrit au Roi par rapport aux questions d'argent. En plus Jean-Baptiste Stercq donnera à Olivarès de vive voix toutes les explications désirables sur d'autres affaires. Il rappelle les instructions qu'il a reçues tant de Philippe IV que d'Olivarès de ne pas employer ses crédits sinon dans le cas de nécessité ou de profit évident. Il explique les décaissements qu'il a décidés pour les recrutements des troupes du duc d'Orléans et du prince Thomas de Savoie. Aytona est venu à nouveau insister auprès de Roose pour qu'il lui remît 60,000 ducats. Roose répète qu'il faut prendre des mesures pour assurer le paiement régulier de l'armée, que lui ne veut être chargé d'apprécier les besoins où l'on peut se trouver. Il faut disposer pour cela du budget de l'armée et c'est l'office du Veedor général. En plus le commandant de l'armée seul peut estimer les dangers de la guerre. A son avis il ne faut pas craindre démesurément une rupture de la part de la France tant que la situation ne devient pas plus mauvaise en Allemagne. Il donnera à Aytona la somme demandée sous forme de prêt.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 77.

937. Bruxelles, 13 octobre **1634**. — *Roose à Olivarès.*

Long rapport au sujet de Gaston d'Orléans et de ses partisans (1).

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 78.

(1) Voir aussi la lettre de Roose du 20 octobre suivant (fol. 85).

938. Bruxelles, 20 octobre **1634**. — *Roose à Philippe IV.*

Le chef-président rend compte de ce qu'il a fait pour réaliser l'envoi d'armes à destination de l'Espagne. Il justifie sa conduite dans l'emploi des 200,000 écus qui lui ont été confiés. Il prétend que les conditions indiquées par le Roi pour l'emploi de ces fonds à d'autres fins que celles primitivement spécifiées ne se sont pas réalisées. Depuis il en a remis une partie pour les troupes du prince Thomas, une autre pour celles de Monsieur, une troisième pour l'armée royale. Il explique les rapports qu'il a eus à ce sujet avec Aytona et les fonctionnaires du service des finances. Il demande d'être déchargé de ce genre d'affaires.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 123.

939. Eberstorff, 8 novembre **1634**. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

A l'intervention du roi de Hongrie, Ferdinand II a finalement conclu une ligue avec l'Espagne. La teneur des articles aura été communiquée au Cardinal-Infant par Aytona. Aux termes de la convention, l'Empereur se déclare virtuellement l'ennemi de la France et de la Hollande. Oñate n'espère pas pourtant qu'il déclarera la guerre à ces deux puissances. Les ministres impériaux ont une telle estime de la réputation de leur maître, qu'elle ne leur semble pas compromise par les atteintes qui lui sont portées du côté français et hollandais. Il y a d'ailleurs pour retarder la rupture des causes réelles: le manque de forces indispensables pour soutenir deux guerres à la fois, l'absence de chefs capables. En tout cas, la présente ligue maintient l'obligation de l'Empereur de rompre. Les ministres espagnols pourront tenter de tirer tout le profit possible des circonstances qui se présenteront. On maintiendra, conformément à la teneur de ces articles une armée en Allemagne pour le compte du Roi. C'est une décision particulièrement heureuse. On pourrait en cas de besoin en disposer en Flandre ou en Italie. La ligue qu'on vient de conclure oblige l'Empire à assister le roi d'Espagne. A l'heure actuelle il faut peu attendre de l'Allemagne, mais on pourra en tirer profit peut-être un jour. En tout cas, c'est le plus qu'on a pu réaliser. Le texte sera communiqué à Philippe IV et au Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 332, fol. 208.

940. Madrid, 10 novembre 1634. — *Philippe IV à Roose.*

Envoi d'un modèle de passeport dont on fera usage à l'avenir pour les navires qui viennent chercher du sel en Espagne. Le Roi a prescrit de s'abstenir de toute vexation vis-à-vis des marchands et de tolérer sans obstacle leur circulation (1).

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 126.

941. Londres, 24 novembre 1634. — *Juan de Necolalde à Philippe IV.*

Au sujet d'un projet de convention d'armements maritimes anglo-espagnols.

L'ambassadeur note que chaque fois qu'il parle avec des ministres anglais des Hollandais, il les appelle toujours *rebelles*. Parlant des agents qu'ils entretiennent en Angleterre et qu'ils appellent eux-mêmes ambassadeurs, Necolalde les désigne comme agents ou procureurs des rebelles de Sa Majesté. Cette attitude a été admise par les représentants du gouvernement anglais, qui leur donnent la même qualification dans tout acte auquel Necolalde prend part. En 1633, un navire de Dunkerque s'est emparé d'une embarcation appartenant à un Hollandais naturalisé Anglais. Les puritains se sont adressés au Roi en sa faveur, se fondant sur cette naturalisation. Après de longues discussions le gouvernement anglais a refusé d'intervenir, considérant que l'intéressé était né en Hollande.

Le reste de la lettre est consacré à la discussion des différents articles de la convention projetée. Elle vise à constituer une alliance offensive et défensive entre les deux Couronnes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 364, fol. 197 (2).

942. Bruxelles, 28 novembre 1634. — *Le Cardinal-Infant à Oñate.*

D'accord avec le Conseil privé, le Cardinal-Infant a décidé d'envoyer une instruction particulière à Robert Pratz, résident à Rome, au sujet

(1) Voir, en annexe, le texte du passeport en question (fol. 127).

(2) Cette question du projet de ligue anglo-espagnole fait l'objet de multiples lettres échangées entre Londres, Madrid et Bruxelles, que l'on trouve dans ce registre.

de l'abbaye de Saint-Maximin. Il s'agit de la défense des prérogatives royales. Le document est communiqué à Oñate, pour qu'éventuellement celui-ci prête son concours.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 332, fol. 239.

943. Madrid, 6 décembre 1634. — *Philippe IV à Roose.*

Le pensionnaire Charles Schotte fait savoir que les députés réunis à Bruxelles se sont conformés à l'ordre royal et considèrent que la session des États-Généraux est close. Ils se bornent à terminer les comptes des dépenses qu'ils ont faites en Hollande et en Espagne. Le Roi envoie à Roose un mémoire qui lui a été remis à ce propos par le même pensionnaire (1).

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 130bis.

944. Bruxelles, ... 1634. — *Roose à Olivarès.*

Entrée à Bruxelles du prince Thomas de Savoie qui y a été reçu avec la décence requise. Les jugements formulés à propos de son arrivée sont différents. Olivarès doit examiner la question si le séjour du prince aux Pays-Bas peut être favorable au Roi et nuisible à ses ennemis et s'il ne vaudrait pas mieux faire venir l'intéressé en Espagne.

Impossibilité de donner satisfaction au duc de Neubourg et aux princes catholiques allemands, faute d'argent. Aytona a insisté souvent auprès de Roose sur les difficultés où il se trouvait lui-même. Le chef-président se lamente sur les embarras que cela lui cause. Il demande d'être dispensé pour l'avenir de semblables affaires. Il est d'usage de faire une faveur aux députés du comté de Bourgogne qui apportent le don gratuit de la province. On a donné des espérances au comte de Saint-Amour. Eloge du docteur Alix, dont la prétention fait l'objet d'une lettre spéciale. Revenant, à la fin de la lettre, sur la question d'argent, le chef-président déclare qu'Aytona vient de recevoir satisfac-

(1) La lettre existe en double exemplaire. Le mémoire du pensionnaire relatif aux derniers travaux des États-Généraux se trouve au fol. 133.

tion à propos des effets des provisions qui avaient été protestés. Les questions touchant la Reine-mère et Monsieur s'embrouillent. Dans l'affaire connue d'Olivarès, on a procédé avec toute la prudence et la circonspection désirables.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 96.

945. ..... **1634.** — *Roose à Olivarès.*

A l'arrivée des ordres royaux, Aytona a prescrit d'arrêter les deux princes et le comte de Henin. Epinoy s'est sauvé en France, mais on a saisi ses papiers, ses meubles et ses propriétés. Henin s'est retiré au pays de Liége. Certains malintentionnés ayant déclaré que le Roi prétendait se saisir de toutes les notabilités du pays, comme à l'époque du duc d'Albe, Aytona a fait publier incontinent la déclaration dont il a envoyé copie au Roi. Ce document a amené l'apaisement général. Le fait de pardonner à tous a été considéré par certains comme un déshonneur pour ceux qui s'étaient bien conduits. D'autres furent d'avis qu'il aurait fallu faire des exceptions. C'est le souci de la paix publique qui a décidé la détermination prise. Après coup, il se trouvera des gens pour dire que le pardon accordé est une marque de faiblesse. Ce qui importe c'est de justifier le fait accompli, en faisant à ce propos toutes les diligences possibles. La clémence royale sera toujours appréciée aux Pays-Bas, si l'on voit qu'on dispose de forces suffisantes pour châtier. Si l'on peut mettre fin aux désordres militaires, le Cardinal-Infant sera aussi en sécurité à Bruxelles que le Roi à Madrid. Pour cela il faut dès à présent effectuer la réforme de l'armée. On réalisera au début de la campagne ce qui a été prescrit au commencement de l'année. Il faudrait confirmer la déclaration faite par Aytona et justifier par des lettres à écrire à Aytona l'arrestation et l'interrogatoire du duc d'Arschot. On peut prétendre que le Roi avait reçu de princes étrangers des avis à propos d'une conspiration grave; cela ne lui suffit pas pour se départir de l'opinion qu'il avait toujours eue de la fidélité de ses sujets. Les discours que le duc a tenus aux Pays-Bas, prétendant que sans lui le pays se perdrait, ont contraint le Roi à l'interroger, pour être en mesure de faire justice. Il faut justifier aussi sa détention. On ne doit pas le tenir rigoureusement, mais lui donner un peu plus de liberté qu'il

ne serait absolument requis. On veillera à ce qu'il ne puisse partir avant que l'affaire ne soit totalement terminée. Il est indispensable de montrer que c'est uniquement le désir de conserver les Pays-Bas qui a poussé le Roi à faire justice. On évitera que l'indulgence ne soit interprétée comme faiblesse. Il faut faire preuve d'un grand désir de conclure la trêve à l'issue de la campagne. Tant que celle-ci dure, il n'y a pas à traiter, puisque les Hollandais se sont concertés avec la France.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 100.

946. Madrid, 1er janvier **1635.** — *Olivarès au comte d'Oñate* (1).

Il est nécessaire de mettre, cette année, les affaires dans une situation telle qu'on puisse procurer la paix à la monarchie espagnole, ou au moins opérer un redressement favorable pour l'année suivante.

Les hostilités commencées par la France en Allemagne impliquent une rupture. Le rappel de l'ambassadeur français accrédité à Madrid confirme cette décision. C'est l'obligation de garder une armée à la frontière méridionale des Pays-Bas qui a entraîné la perte de Wesel, Bois-le-Duc et autres places. Les Français ont ameuté la noblesse de Flandre, pénétré dans différentes places, menacé d'autres villes. Le Roi a donc décidé de leur déclarer la guerre. Olivarès fait part à Oñate des dispositions prises en vue du printemps prochain. Il s'agit d'abord des mesures financières. On a prévu une provision de 3 millions pour la Flandre. On prendra des mesures pour assurer le maintien d'un corps d'armée sur le Rhin, chargé de secourir les Électeurs ecclésiastiques et d'opérer une diversion contre les Hollandais. Ce corps pourra aussi éventuellement faire une incursion en France. On enverra les crédits nécessaires pour les armées du Cardinal-Infant et du prince Thomas de Savoie. On prévoira aussi les crédits pour la flotte, de façon à ce qu'elle puisse attaquer les Français et les Hollandais. Olivarès s'étend ensuite sur les préparatifs faits en Italie et en Espagne, en particulier la mobilisation des forces maritimes. A voir les dispositions prises, il semble que les Français auront de la peine à refuser un arrangement. On envisage même un transport de Cosaques en France.

(1) Ambassadeur d'Espagne à Vienne.

Ceci, déclare Olivarès, doit être traité dans le plus grand secret et avec célérité. Il faut s'attendre à une clameur de la population française quand elle se verra affligée de *cette peste*. Les armées d'Allemagne sont en état d'envahir la France et de bloquer les Hollandais entre leurs rivières. Il faut obtenir cette année une paix qui assure la tranquillité, après quatorze ans de guerre continuelle avec le monde entier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 333, fol. 63.

947. Madrid, **2** janvier **1635**. — *Philippe IV à Juan de Necolalde.*

Le comte d'Oñate a fait savoir à Madrid que la ligue projetée avec l'Empereur était conclue. Le gouvernement allemand désire y associer le roi d'Angleterre et le Pape (1). Necolalde doit observer les instructions qu'il détient et en envoyer la copie au Cardinal-Infant. A celui-ci Philippe IV prescrit de transmettre à Necolalde les ordres opportuns. Le résident exécutera les directives qu'il recevra d'Oñate.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 364, fol. 260.

948. Bruxelles, **23** février **1635**. — *Roose à Olivarès.*

La question essentielle est d'assurer le paiement de la troupe, sans quoi les mesures de rigueur provoqueront une mutinerie. La continuation des désordres sera suivie d'une révolution. Olivarès doit donner les instructions sur ce qu'il y a à faire et en assurer le secret. Le lieutenant du prince d'Epinoy a révélé que celui-ci avait été averti par Louis XIII du jour où il allait être arrêté. Le roi de France savait la chose par des renseignements venus de Madrid.

Éloge du conseiller Gavarelle. Si Olivarès persiste dans son désir, qu'on lui désigne deux autres conseillers. Roose souhaite qu'on trouve des sujets convenables. En ce moment on peut soupçonner à bon droit ceux qui sont le plus en vue (2).

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 109.

(1) Urbain VIII.
(2) *los mas aparentes.*

949. Madrid, **2** mars **1635**. — *Olivarès à Roose.*

Le Père Philippe de Bruxelles va rentrer aux Pays-Bas après avoir accompli sa mission avec le plus grand zèle. On n'a pu le retenir. Le ministre s'en remet aux déclarations qu'il fera au chef-président. Celui-ci doit expliquer aux supérieurs la nécessité où l'on s'est trouvé de le retenir, dans l'intérêt du service royal.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 110.

950. Bruxelles, **19** mars **1635**. — *Le Cardinal-Infant à Olivarès.*

Le refus des banquiers d'exécuter les paiements prévus était une cause de grandes difficultés parce qu'il l'empêchait de faire les préparatifs pour la campagne. Le Gouverneur a été tout heureux d'apprendre que le comte-duc a pris des mesures pour y remédier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 302.

951. Bruxelles, **22** mars **1635**. — *Le Cardinal-Infant à Juan de Necolalde.*

On est averti à Bruxelles — encore que ce ne soit pas par une voie tout à fait sûre — que les Hollandais désirent que Louis XIII rompe avec l'Espagne et attachent plus de prix à cette rupture qu'au subside de **3** millions de livres qui leur a été promis par la France. Cette promesse était la réponse à l'engagement pris de ne pas conclure de trêve dans le courant de l'année. Louis XIII exige que, dans le cas où Ferdinand II romprait avec lui, les Hollandais déclarent la guerre à l'Empereur. Il formule la même exigence au sujet du roi d'Angleterre. Don Ferdinand espère que tous les éléments se conjureront contre les Français. Il fait l'énumération des circonstances du moment favorables à la cause espagnole.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 364, fol. 283.

952. Madrid, 7 avril **1635**. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a prescrit au Cardinal-Infant de mettre en commun pour un an la caisse des finances et celle des provisions. D'ailleurs si cette année on n'entreprend aucun siège et si l'on ne confie pas une armée au prince Thomas, le service des provisions sera soulagé. Ordre au chef-président de coopérer à cette mesure.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 148.

953. Londres, 13 avril **1635**. — *Juan de Necolalde au Cardinal-Infant.*

Un vaisseau de Dunkerque a pris un navire se rendant d'Angleterre en Hollande et transportant du tabac. Les intéressés se sont plaints au gouvernement des Pays-Bas. Gerbier a fait des démarches. Necolalde a écrit à ce propos à Ferdinand de Boisschot. La réponse a été que les juges de l'amirauté avaient reçu ordre de rendre justice et que ce produit avait été toujours considéré comme prohibé. Les diligences de Gerbier paraissaient devoir échouer. Le secrétaire d'État anglais a représenté à Necolalde que les intéressés s'étaient adressés aux docteurs de Louvain. Ces derniers auraient répondu que le tabac n'était pas une matière prohibée. Ainsi, le ministre anglais se plaignait d'une injustice. Necolalde a répliqué que pareille décision dépassait la compétence des docteurs de Louvain et dépendait des ordonnances militaires. Des prises de ce genre avaient été faites en grand nombre par le passé. On rendrait toujours justice aux Anglais. Don Ferdinand devrait s'informer si la faculté de Louvain a donné un pareil avis et au besoin sévir contre le fait de soutenir, en faveur d'un étranger, une thèse pareille.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 365, fol. 5.

954. Bruxelles, 14 avril **1635**. — *Le Cardinal-Infant à Oñate* (1).

Don Ferdinand a reçu les rapports de l'ambassadeur au sujet de ses tractations avec le gouvernement impérial. Le but principal de Phi-

(1) Inigo Velez de Guevara, comte d'Oñate, ambassadeur en Allemagne.

lippe IV est de fomenter la rupture entre la France et l'Empire. Toutes les démarches et toutes les dépenses faites à ce propos sont justifiées. La situation est telle aujourd'hui qu'une alliance ayant été conclue entre la France et la Hollande, il faut attendre une attaque des uns et des autres. Il faudra faire front contre des ennemis si puissants. Les Pays-Bas sont incapables de soutenir le poids de la guerre et des logements militaires. Le pays est si diminué à la suite des conquêtes de l'ennemi. Il faut donc qu'Oñate parvienne à opérer la rupture entre la France et l'Empire. L'occasion est propice pour pénétrer en France. On y appréhende fort la rupture. On craint le duc d'Orléans. Les mécontents qui sont si nombreux formeraient un parti considérable s'ils voyaient Louis XIII embarrassé. Le Cardinal-Infant craint que les Français ne prennent les devants. Si les Hollandais entraient au même moment en campagne, la situation serait périlleuse. Il faut éviter que Français et Hollandais n'agissent simultanément. Oñate fera des représentations pressantes à Ferdinand II et au roi des Romains (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 334, fol. 165.

955. Londres, 20 avril **1635**. — *Juan Necolalde à Martin de Axpe.*

Deux marchands anglais se sont rendus en Espagne pour y obtenir certaines diminutions en matière de douanes. Cette prétention n'est pas fondée. Le sort fait aux Anglais est égal à celui réservé aux Espagnols. Il n'en est pas de même en Angleterre où l'on n'observe pas l'ancienne alliance avec la maison de Bourgogne. On fait payer aux sujets du Roi des droits doubles. Une imposition énorme qu'on vient d'établir a contraint Necolalde à faire des représentations à Charles I^er^ et à ses ministres. Ce fut en vain. Il faudrait user de représailles (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 365, fol. 23.

(1) Voir de nouvelles instances les 29 avril (fol. 28) et 5 mai suivants (fol. 218).

(2) Voir, en annexe, un mémorandum relatif aux doléances des marchands flamands établis à Londres. Il ne comprend pas moins de 23 articles.

956. Bruxelles, 4 mai **1635**. — *Le Cardinal-Infant à Juan de Necolalde.*

Accusé de réception des avis relatifs aux propositions françaises faites à Londres. La situation aux Pays-Bas est dangereuse. Le prince d'Orange s'est posté sur la frontière avec une armée plus nombreuse que les années précédentes. Il a été aidé de plusieurs princes allemands. Le roi de France se trouve à Saint-Quentin avec toute sa noblesse. Weimar opère sur la Moselle. Le Cardinal-Infant va concentrer son armée et partir en campagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 365, fol. 42.

957. Londres, 11 mai **1635**. — *Juan de Necolalde au Cardinal-Infant.*

Le ministre fera usage dans ses rapports avec Charles I^er^ des renseignements que Don Ferdinand lui a communiqués. Au sujet de la déclaration de guerre française, il note qu'elle a été signifiée à Londres par les ambassadeurs français. Le roi d'Angleterre dissimule mais il est courroucé contre eux et plus encore contre les Hollandais. Il est mécontent de l'alliance conclue sans son intervention. Il a déclaré que le Cardinal-Infant n'avait pu prévenir l'orage et que les Français feraient sans doute quelques progrès. Les Espagnols sauraient cependant se défendre et se venger. Le comte de Carlyle a dit que la victoire resterait à celui qui serait le plus réellement ami du roi d'Angleterre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 365, fol. 74.

958. Bruxelles, 15 mai **1635**. — *Roose à Olivarès.*

A noter cette déclaration: Roose répondra des affaires politiques sous peine de mort. Quant aux affaires militaires, elles demeurent dans la même situation que par le passé. La France va à une rupture certaine. Elle s'est emparée par surprise d'Orchimont, sous le nom du prince d'Orange. Cette façon d'agir lui fera plus de tort que de bien. Roose prétend savoir de source sûre que la France ne désire pas la rupture. Elle ne cherche qu'à tromper les Hollandais par des mouvements apparents. L'armée espagnole manque d'infanterie, les chefs des deux armées agissent de façon divergente. Ainsi l'on peut craindre que l'année passera comme la précédente. La France, dit le chef-président, nous fait la guerre, sans une rupture ouverte. Elle évite les hostilités chez elle et notre faiblesse nous oblige à dissimuler. C'est là ce qui augmente l'insolence des Français. Roose critique cette attitude.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 114.

959. Tirlemont, 23 mai **1635**. — *Le Cardinal-Infant à Oñate.*

Les Français ont publié un édit défendant le commerce avec les Pays-Bas et arrêté certains navires appartenant à des sujets du Roi. Ils ont déclaré la guerre par l'envoi d'un messager. Don Ferdinand a envoyé le prince Thomas pour défendre la province de Namur et celui-ci a subi une défaite. Le comte de la Feira, Alonso Lodron et le marquis de Sfondrato ont été faits prisonniers avec 600 hommes. La charge de toutes les forces françaises sur les Pays-Bas, l'entrée en activité des Hollandais qui sont en plus grand nombre que jamais, provoquent une confusion terrible. On ne saurait assurer la défense contre de semblables attaques. Il faut prier l'Empereur de faire opérer une diversion contre la France.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 334, fol. 239.

960. Bruxelles, ... mai **1635**. — *Roose à Philippe IV.*

Au sujet de la mise en commun décidée des recettes provenant des finances avec les provisions. Le chef-président convient de la justice du principe puisque le tout est l'argent du Roi. Il note cependant qu'en pratique la chose est difficilement réalisable, sans modifier les instructions anciennes et récentes. Il croit qu'il en résultera du désordre. On perdra en une semaine tout le fruit des améliorations apportées depuis deux ans dans le service. La question de la fusion des caisses a été envisagée lors de la rédaction des instructions du Cardinal-Infant. On a pris alors la résolution contraire pour éviter les confusions.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 152.

961. Bruxelles, 1er juin 1635. — *Le Cardinal-Infant à Castaneda* (1).

Le Cardinal-Infant a fait rapport au comte d'Oñate sur la situation générale des Pays-Bas. Il lui ordonne de négocier auprès de l'Empereur et du roi de Hongrie pour obtenir ce qui est nécessaire. Castañeda prendra connaissance de ce document. S'il se trouve encore à Vienne ou près de l'Empereur, il fera la même diligence. Il rendra compte du résultat de ses efforts. Il peut ainsi rendre le service le plus signalé au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 317, fol. 27.

962. Louvain, 10 juin 1635. — *Martin de Axpe au marquis de Castañeda et au comte d'Oñate.*

Depuis qu'on a connu l'alliance franco-hollandaise, on a considéré comme certaine la rupture avec la France. Dès lors on s'est estimé en danger évident si les secours ne venaient promptement d'Allemagne. On a à diverses reprises sollicité leur arrivée, comme aussi le retour aux Pays-Bas des troupes espagnoles se trouvant sous le commandement du comte de Mansfelt. Les renforts demandés ne sont pas venus. Les troupes de Mansfelt sont arrivées dans un état tel qu'elles ne peuvent rendre service. Français et Hollandais ont opéré leur jonction et se sont avancés contre le Cardinal-Infant. Ils se sont emparés de Tirlemont. Don Ferdinand a fait de nouvelles instances auprès de Galas pour qu'il avance ses troupes. Celui-ci refuse de le faire sans ordre exprès de l'Empereur. Le Cardinal-Infant a prescrit d'avertir les ambassadeurs du danger extrême où se trouvent les Pays-Bas, sans l'arrivée prompte des secours demandés. Si une bataille s'engage et si l'ennemi défait l'armée royale, ces provinces tombent en ses mains. Désespoir des vassaux des Pays-Bas de ne pas voir les armées impériales concourir à leur défense.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 324, fol. 270 (2).

(1) Ambassadeur espagnol à Vienne.

(2) Voir de nouvelles instances du Cardinal-Infant lui-même en date du 1er juillet et signalant notamment la menace du siège de Louvain (fol. 47).

963. Londres, 6 juillet 1635. — *Juan Necolalde à Martin de Axpe.*

Le ministre a reçu à nouveau des avis d'un confident qu'il a en Angleterre. Ils roulent toujours sur les trahisons aux Pays-Bas (1). Necolalde se plaint qu'on n'en tienne pas compte. L'année précédente il a relaté des détails et indiqué des noms. Le Cardinal-Infant n'a pas montré assez de vigilance ni de sévérité vis-à-vis des coupables. Epinoy entretient d'abondantes correspondances. Egmont garde toujours la jouissance de ses revenus. C'est un traître et le sort qu'on lui fait est un très mauvais exemple. Si la confiscation de ses biens a eu lieu, Necolalde voudrait en être avisé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 365, fol. 145.

964. Bruxelles, 7 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Juan de Necolalde.*

Les galions de Dunkerque ne sont plus en sécurité depuis la guerre avec la France. Sur la demande des négociants d'Anvers, Don Ferdinand a écrit à Charles Ier pour que l'argent qu'on expédie d'Espagne pour le service de l'armée des Pays-Bas soit embarqué sur un navire de guerre anglais. Les négociants s'engagent à payer les frais. Necolalde est chargé de faire les offices nécessaires pour obtenir satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 365, fol. 154.

965. Bruxelles, 18 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Castañeda.*

Le Cardinal-Infant députe le comte de Fuensaldaña, gentilhomme de sa chambre, pour rendre visite au roi de Hongrie. Il lui exposera la situation des Pays-Bas. Il s'agit de s'entendre sur la manière dont les armées respectives pourraient opérer avec le plus de profit. Castañeda pourra en juger par les instructions données à l'intéressé. Il l'aidera dans ses négociations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 317, fol. 47.

(1) Voir le texte de l'avis, fol. 149.

966. Londres, 10 août 1635. — *Juan de Necolalde à Martin de Axpe.*

De son confident de Hollande, Necolalde a appris notamment que Jean de Nassau est un traître, qu'il a de multiples rapports avec le prince d'Orange et Henri de Berghes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 365, fol. 182 (1).

967. Bruxelles, 7 septembre 1635. — *Roose à Olivarès.*

Le porteur de cette lettre est le capitaine Marco Antonio. Il présentera de la part du chef-président et de l'auteur, le docteur Jansenius, homme de piété et de doctrine, un livre qui a été composé à la demande de Roose lui-même. Cet ouvrage tend à la défense du Roi contre les insolences des Français et des rebelles. Il vise à démontrer aux yeux de toute la monarchie et en particulier des Pays-Bas la justice et la félicité de son gouvernement. Le chef-président a déjà écrit au sujet de ce livre différentes fois à Olivarès. Il prétend en avoir été l'instigateur. Si l'ouvrage n'est pas sorti plus tôt de presse, il faut en chercher la cause dans les travaux de l'auteur. Roose se plaint aussi de ses propres occupations. Il demande de n'être pas entravé dans l'exercice de sa charge. Il faudrait qu'Olivarès fît lire le travail (2) pour en retrancher les chapitres qui lui plaisent moins. Le ministre devrait aussi remédier à la situation actuelle, en donnant au Cardinal-Infant de bons aides pour les affaires militaires et pour celles de sa maison.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 123.

968. Madrid, 22 septembre 1635. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a notifié au Cardinal-Infant qu'on estime que le prince Thomas de Savoie convient absolument pour le service aux Pays-Bas, eu égard à ses capacités et à son dévouement. Il a donc décidé de l'y envoyer avec le désir de le voir employer de façon conforme à son rang. Notification de la chose est donnée à Roose.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 150.

(1) On trouve dans le registre plusieurs avis de ce correspondant concernant les affaires les plus variées.

(2) Il s'agit évidemment du *Mars Gallicus*.

969. Madrid, 26 septembre 1635. — *Olivarès à Roose.*

Affliction que cause la mort d'Aytona. On aura bien de la peine à le remplacer. Les succès remportés par le Cardinal-Infant et ses lieutenants ont bouleversé la situation. La surprise de Schenk est de la plus grande importance. Olivarès supplie le chef-président d'appliquer toute son attention à la cessation des désordres militaires. Le ministre assure qu'on cherchera à conserver et même à augmenter son autorité.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 124.

970. Madrid, 28 septembre 1635. — *Patente de gouverneur des armes aux Pays-Bas délivrée par Philippe IV au prince Thomas de Savoie Carignan.*

Conseil d'État, liasse 404.

971. Bruxelles, 11 octobre 1635. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a examiné une requête présentée par les marchands du pays de Flandre aux États provinciaux. Elle concerne la défense d'importer des toiles et manufactures françaises dans les États de la monarchie. On sait que certains marchands anglais font de grandes instances en Espagne pour obtenir la permission d'y introduire ces toiles. Ils offrent à cet effet une somme d'argent considérable. Le Conseil d'État représente la chose au Cardinal-Infant, le priant d'écrire à Philippe IV pour que la prohibition soit maintenue. Le Roi doit considérer le préjudice qui résulterait pour la Flandre de toute modération. Il faut par tous les moyens conserver le peu de trafic qui subsiste dans ces provinces. Cela fera sentir aux Français les inconvénients de la guerre. Ces derniers seraient moins sensibles si par la route de l'Angleterre la France pouvait importer ses produits en Espagne. Elle se procurerait l'argent nécessaire aux dépenses militaires.

Conseil d'État, reg. 1, fol. 162.

972. Gemp, 25 octobre 1635. — *Instructions données par le Cardinal-Infant à Martin de Axpe* (1).

Il s'agit de l'entrevue que celui-ci doit avoir avec le greffier des États-Généraux Musch à Cranenburg. Pleins pouvoirs pour renouveler la trêve de 1609, à condition qu'elle s'étende aux Indes. Pour l'exercice du culte dans la mairie de Bois-le-Duc on s'en tiendra à ce qui a été convenu. Les États-Généraux devront restituer leurs conquêtes faites au Brésil et aux Indes occidentales, les places situées au delà de la Meuse, Venlo, Ruremonde, Maestricht, Limbourg et le pays d'Outre-Meuse. Sur ce dernier point cependant, en cas de besoin, le secrétaire d'État peut faire des concessions.

Les démolitions à faire réciproquement de certaines forteresses font l'objet d'un article spécial. La fermeture de l'Escaut demeure acquise. Un armistice sera conclu pour attendre la ratification royale. Le secrétaire s'informera de quelle manière les Hollandais comptent se débarrasser de l'armée française. Il promettra qu'on obtiendra l'acceptation de la trêve par l'Empereur. On désignera une localité pour la conclusion de l'accord que le secrétaire est chargé de négocier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 302.

973. Madrid, 17 novembre 1635. — *Olivarès à Roose.*

Importance de la prise de Schenk. Elle est la porte ouverte pour la guerre qui doit réduire les provinces rebelles, si l'on sait profiter de l'occasion. Le ministre indique les mesures à prendre pour les opérations ultérieures. Il assure que les provisions nécessaires ne manqueront pas. On a écrit à ce sujet au Cardinal-Infant, comme aussi à propos de la trêve. On lui a prescrit de ne pas s'aventurer dans cette affaire, sinon de l'avis de Roose. On a vu au Conseil d'État l'écrit qu'il a composé à ce sujet et tous les conseillers ont admiré sa prudence. En Espagne on désire la trêve mais de façon convenable après la prise de Schenk. C'est aux rebelles qu'il convient de s'humilier.

(1) Secrétaire d'État et de Guerre.

Le ministre a commencé la lecture du livre de Jansenius, qui a semblé un travail d'importance, et vaudra à son auteur une grande réputation. Il ne saurait en être autrement quand l'auteur s'est soumis à une pareille censure.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 128.

974. Bruxelles, 1er décembre 1635. — *Instructions données par le Cardinal-Infant à Martin de Axpe.*

Le document concerne l'entrevue qu'il doit avoir avec le greffier Musch à Turnhout. Confirmation de l'instruction du 10 octobre. Le secrétaire peut promettre, en cas de réussite, 2 millions de patacons, à échéances limitées. Il rendra compte au Cardinal si son partenaire a des pouvoirs pour conclure. Alors on pourra lui expédier un document semblable. Il peut offrir un armistice et accepter des échanges des places de la Meuse et de Schenk.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 302.

975. Madrid, 7 décembre 1635. — *Andrès de Rojas à Martin de Axpe.*

Le secrétaire d'État de Madrid signifie à son collègue de Bruxelles la volonté royale formelle qu'il déchiffre lui-même la lettre, jointe à la présente et destinée au Cardinal-Infant. Elle ne peut être confiée à aucun autre (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 304.

976. Vienne, 26 décembre 1635. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Castañeda exécutera l'ordre donné par le Cardinal-Infant de tâcher de persuader l'Empereur à faciliter la trêve avec les Hollandais. Oñate représente que ce que les Hollandais exigent de Ferdinand II est très dur. Il lui semble que le souverain ne pourra y consentir de sa seule autorité. Il est évident que le roi d'Espagne devrait se débarrasser de

(1) La lettre manque.

l'une des deux guerres. Les Impériaux se réjouiraient d'un accord avec les Hollandais. Toutes les forces retomberaient alors sur la France, le seul ennemi dont les Allemands se soucient. Pour Oñate il vaudrait mieux s'accorder d'abord avec la France, pour pousser les armées coalisées espagnoles et allemandes contre les Provinces-Unies et réaliser la rupture de l'Empire avec celles-ci. Le diplomate justifie son opinion. Il conclut qu'après la paix avec la France, les Hollandais feraient de meilleures conditions. De différents côtés on apprend qu'ils sont à court d'argent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 335, fol. 290.

977. Madrid, 12 janvier 1636. — *Olivarès à Roose.*

Le ministre veut bien croire que ce n'est pas la faute des agents des Pays-Bas qu'on est si mal informé à Madrid sur l'état des affaires. Il proteste qu'il est intolérable qu'on n'ait plus reçu de lettre depuis le 15 octobre. Roose aura connaissance des mesures extraordinaires qu'on a prises pour assurer le sort de l'armée d'Allemagne. Le ministre estime que les progrès qu'on peut attendre de cette armée au cours de la présente année seront moins considérables qu'on aurait pu le croire au premier abord.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 135.

978. Bruxelles, 20 janvier 1636. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Castañeda.*

Le Cardinal a reçu le rapport de Castañeda relatif aux instances faites par lui pour décider Ferdinand II à faire la guerre à la France. Le diplomate a indiqué l'opinion de l'Empereur et celle des Électeurs. On a discuté le but à atteindre, la manière d'opérer, les ressources et enfin la procédure pour consolider les résultats acquis. L'opinion commune est que Philippe IV doit se tenir sur la défensive aux Pays-Bas et dans le Milanais. L'Empereur considère qu'une contribution mensuelle de 100,000 thalers de la part du roi d'Espagne est indispensable. On doit viser à contraindre par la force des armes Louis XIII à exécuter la paix de Ratisbonne. Don Ferdinand discute ces différents points. Il constate qu'il est impossible de fournir le pain de munition. Le Luxembourg est ruiné et la prestation de la Bourgogne est insuffisante. Il prétend avoir reçu l'ordre du Roi de faire vigoureusement la guerre contre les Hollandais. Il faut considérer que ce qu'on gagne de ce côté, on pourra le conserver à jamais. Au contraire, les gains réalisés en France devront être abandonnés lors de la conclusion de la paix. En plus, il faut renforcer les divers postes qu'on a conquis sur la Meuse et sur le Rhin, sous peine de les perdre à nouveau. Don Ferdinand juge nécessaire de confier aussi à Castañeda la teneur des ordres royaux. Celui-ci n'en continuera pas moins ses instances pour qu'une diversion soit faite en Hainaut et en Artois, de façon à retenir l'ennemi de ce côté.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 318, fol. 22.

979. Bruxelles, 31 janvier 1636. — *Martin de Axpe au marquis de Leganès, gouverneur du Milanais.*

Dans quelques jours, Axpe doit avoir une entrevue avec le greffier des États de Hollande. Il a fait tout ce qu'il a pu pour avancer cette négociation. Il faut considérer que le monde est troublé et que le Roi se trouve très embarrassé en beaucoup d'endroits. Olivarès veut que les affaires marchent à son gré et que tous obéissent à ses ordres. Axpe s'est avancé si loin dans les négociations de la trêve, parce qu'il la trouve opportune. D'autres personnalités jouissant de grand crédit veulent que la trêve soit conclue à des conditions très avantageuses. Tant mieux si on peut les obtenir, mais des provinces qui ont soutenu la guerre pendant quatre-vingts ans, ne s'accommoderont que de conditions convenables (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 456, fol. 23.

980. Bruxelles, 5 février 1636. — *Instructions données par le Cardinal-Infant à Martin de Axpe.*

Il est question d'une entrevue que le secrétaire d'État doit avoir avec le greffier Musch à Turnhout. Il déclarera que le Cardinal-Infant a reçu

(1) Le 3 avril Axpe revient sur la question. Il ajoute que les États de Hollande ont envoyé un agent pour traiter avec lui dans le plus grand secret. Il ajoute qu'il désirerait personnellement ne pas être chargé de cette affaire (fol. 56).

pleins pouvoirs du Roi pour conclure la trêve, et demandera à voir ceux du greffier. Si l'intéressé exhibe le document, Axpe lui délivrera une copie de sa propre procuration. Si Musch n'a pas de pouvoirs, le secrétaire déclarera qu'il n'est pas possible de négocier. En tout cas il exposera la volonté sincère du Roi d'en arriver à la trêve. Si l'agent hollandais exhibe des pouvoirs, Axpe peut désigner un endroit pour réunir les délégués des deux parties.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 302.

981. Vienne, 15 février 1636. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Conformément aux ordres donnés par le Cardinal-Infant à Castañeda, Oñate a avisé Ferdinand II et le roi de Hongrie des accords convenus entre le Cardinal et le duc de Lorraine au sujet de la diversion à opérer en France. Les souverains y ont donné pleine approbation. Le duc de Lorraine pourra agir sans embarras, d'après les instructions de Don Ferdinand. Si l'invasion de la France se fait hâtivement, on peut en espérer de bons effets. Elle soulagera la frontière du Luxembourg et empêchera l'ennemi d'agir comme il l'entend.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 336, fol. 102.

982. Madrid, 20 février 1636. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi rappelle qu'en 1634 on a envoyé à Roose vingt passeports destinés à être remis aux marchands venant chercher du sel en Espagne, moyennant pour chacun le paiement de 50 ducats d'argent. Roose a fait savoir qu'il n'avait délivré que la moitié de ces passeports. Il convient qu'il fasse parvenir en Espagne les 500 ducats qui en proviennent. Il s'adressera à cet effet à Diego Texeira de Sampayo, correspondant établi à Anvers du banquier Duarte Fernandez.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 156.

983. Bruxelles, 6 mars 1636. — *Le Cardinal-Infant à Oñate.*

Philippe IV a fait savoir à Oñate que le Cardinal-Infant tenait plein pouvoir pour signer tout traité de paix en Allemagne. Comme l'Empereur, Louis XIII et le Pape ont désigné leurs plénipotentiaires, il ne faut pas donner lieu à des commentaires de la part de gens mal intentionnés. Don Ferdinand reconnaît avoir reçu les pleins pouvoirs, mais prétend que dans les difficultés du moment il ne peut se résoudre à prendre une décision sans connaître au préalable la pensée du Roi. Comme on ne connaît pas encore les noms des plénipotentiaires français, le Cardinal-Infant a décidé d'écrire à Ferdinand II pour lui faire savoir que les plénipotentiaires espagnols seront prêts, mais sans indiquer leurs noms.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 336, fol. 182.

984. Madrid, 14 mars 1636. — *Olivarès à Roose.*

Accusé de réception des deux dernières lettres du chef-président. Le ministre ne peut cacher son mécontentement sur la manière dont ont été conduits les pourparlers pour la trêve. Il ne cessera jamais de la désirer, mais ne peut admettre que les négociations aient lieu de manière indécente. On regrette que les avis de Roose ne soient pas assez demandés en cette matière (1) et le Roi a exprimé son désir qu'il en soit fait de la sorte. On a fait les démarches requises à Rome pour obtenir un bref du Pape pour le Père Philippe. Si Roose estimait opportun un voyage de ce religieux à Madrid, il faudrait demander l'autorisation à son provincial. On notifierait la chose au Cardinal-Infant pour ménager ce dernier. Ce courrier amènera les lettres de provisions du mois d'avril. Olivarès s'efforce d'assurer le paiement des provisions de cette année. De sa main, Olivarès écrit en post-scriptum que Roose doit s'assurer que le Roi et lui gardent toute leur estime pour sa personne. Le Cardinal-Infant écrit de *grandes choses* à son sujet.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 138.

(1) Sans doute par le Cardinal-Infant et son entourage.

985. Londres, 4 avril 1636. — *Juan de Necolalde, résident d'Espagne en Angleterre, à Martin de Axpe.*

Les marchands de draps anglais désirent poursuivre les négociations entamées par rapport à l'*étape* de leurs produits aux Pays-Bas. Il y a déjà eu à ce sujet différentes conférences à propos d'une diminution que les Anglais demandent des droits d'entrée. C'est là une affaire qui a été traitée par les ministres belges (1). Le Cardinal-Infant pourrait prendre des mesures pour que l'agent des marchands anglais soit entendu et qu'on en arrive à la conclusion du traité. Les difficultés résident, paraît-il, dans le fait qu'un droit nouveau a été établi sur les draps anglais. Il y a grand intérêt pour le commerce à faire disparaître cette entrave. On pourrait ainsi peu à peu enlever à la Hollande, l'étape que les Anglais y tiennent. Necolalde écrit à ce sujet à Kinschot (2) qui est un de ceux qui ont traité la matière. Il prie le secrétaire de soigner qu'on fasse bon accueil aux marchands anglais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 366, fol. 180.

986. Milan, 6 avril 1636. — *Le marquis de Leganès au Cardinal-Infant.*

A l'occasion de la mort du chancelier de la Toison d'Or, le Marquis fait observer qu'il y a eu des conflits multiples entre le défunt et le Conseil suprême de Flandre. Il serait opportun de lui donner comme successeur un agent choisi dans le personnel même du Conseil, comme Juan de Gavarelle. Don Ferdinand est prié d'écrire dans ce sens à Madrid, pour ainsi mieux assurer le service royal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 456, fol. 52.

987. Bruxelles, 9 avril 1636. — *Martin de Axpe à Olivarès.*

Arrivée à Bruxelles d'un gentilhomme appelé Nicolas van der Dussen, envoyé au secrétaire par les États de Hollande. Axpe communique au

(1) *los ministros de finanzas.*
(2) François de Kinschot, conseiller des finances, puis chancelier de Brabant.

comte-duc la note que ce gentilhomme lui a remise et la réponse du Cardinal-Infant. Van der Dussen a prétendu avoir ordre de parler à la personne qu'Axpe lui désignerait, mais la chose devait se faire en tout secret. Il fallait soigner que Français et Anglais n'en apprissent rien, car sans cela on retomberait dans les inconvénients rencontrés les fois précédentes. Si l'on pouvait s'arranger, il faudrait conclure avant que rien ne fût découvert. Le gentilhomme a montré son passeport et en a exhibé un autre, en blanc, pour l'éventualité où le gouvernement de Bruxelles voulût envoyer un délégué. Il a prétendu être catholique, avoir une sœur religieuse chez les Carmélites de cette ville, être bien connu du président Roose. Ce détail a été reconnu vrai. Le chef-président a été aux études avec lui et le prétend homme de bien, incapable de tromper, mais peut-être trompé lui-même. C'est la première fois que les Hollandais envoient un agent.

Van der Dussen prétend n'être pas politicien et n'avoir d'autre mission que de remettre la déclaration et recevoir la réponse. Il assure qu'il y a chez les ministres hollandais un réel désir de paix. Wittenhorst ne peut garder aucun secret et c'est pour cela que les États le retiennent à La Haye. Diverses provinces, Hollande, Overyssel, Utrecht et la Gueldre désirent la trêve. Il n'en est pas ainsi de la Zélande, de la Frise et de Groningue. Axpe a réclamé l'unanimité des diverses provinces comme nécessaire à la conclusion d'un accord. Il relate la teneur des propos échangés. Il prétend que les négociations sont menées de manière beaucoup plus décente que par le passé. Van der Dussen a promis de revenir dans dix jours (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 302.

988. Bruxelles, 11 avril 1636. — *Roose à Olivarès.*

Le chef-président a écrit une lettre au Roi au sujet d'un achat de navires dont on l'avait chargé. Il proteste qu'il est dans l'impossibilité de s'occuper d'affaires de ce genre, à cause du manque de capacités et

(1) Voir, en annexe, le texte de la déclaration de Van der Dussen et de la réponse, ainsi que les différentes instructions données à Axpe par le Cardinal-Infant que nous avons analysées ci-dessus.

d'argent. Au sujet du crédit de 500,000 ducats qui lui a été confié, il assure que sans l'assistance du pagador Vincent Scorza, il serait incapable d'en rendre compte. Ses occupations ne lui laissent pas le temps nécessaire.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 149.

989. Munich, 14 avril 1636. — *Diego de Saavedra, ministre espagnol à Munich, à Philippe IV.*

Les troubles des Liégeois doivent causer de grands soucis parce qu'ils sont fomentés par les armées française et hollandaise. Il peut en résulter un danger pour la Flandre. Il semble que l'Électeur de Cologne s'est avancé plus qu'il ne convenait en ces temps troublés. Il eût mieux valu dissimuler. Saavedra a eu un entretien avec l'Électeur. Celui-ci atteste qu'il n'a reçu aucune indication à ce sujet de son frère. Il réserve son jugement jusqu'à plus ample information (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 389, fol. 281.

990. Munich, 14 avril 1636. — *Diego de Saavedra à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit à Saavedra d'intervenir auprès du duc de Bavière pour tâcher d'obtenir que la Ligue catholique rompît avec la neutralité envers les Hollandais. Saavedra rappelle que l'année précédente il a relaté au Roi l'état avancé où se trouvait cette négociation. En ce moment les affaires se trouvaient dans une disposition différente, la Ligue catholique était en pleine vigueur. Saavedra estime qu'il est peu probable que les princes de la Ligue se prêteront à la rupture, maintenant que tout est si troublé. Les événements les obligeront à réaliser les désirs du Roi. L'occasion principale est la rébellion des Liégeois. Il faut s'attendre à ce que Français et Hollandais vont intervenir pour attirer à eux et contre le Roi et l'Empereur cette population féroce et belliqueuse (2). Alors le sort de l'Électeur de Cologne provoquera la rupture

(1) L'Électeur de Bavière est Maximilien Ier, son frère Ferdinand, évêque de Liége, archevêque de Cologne.

(2) *feroz y vellicosa.*

de la neutralité. Saavedra en a parlé à l'Électeur de Bavière au sujet des troubles liégeois et du passage de la Meuse par les Français. Il a insisté sur l'opportunité de réunir toutes les forces catholiques contre les Hollandais qui, unis à leurs alliés Français, causaient de si grands maux. Leur orgueil faisait le malheur de l'Allemagne. L'Électeur a donné une réponse dilatoire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 389, fol. 282.

991. Vienne, 29 avril 1636. — *Oñate au Cardinal-Infant.*

Don Ferdinand aurait voulu que l'armée commandée par le marquis de Grana fût à ses ordres et qu'il pût s'en servir pour attaquer les Hollandais par la Frise. Les ministres impériaux déclarent que c'est chose totalement impossible. Parmi ces troupes, il est beaucoup d'unités qui appartiennent aux princes catholiques. Ceux-ci se laisseront difficilement persuader à entreprendre des hostilités contre les Hollandais, sous un prétexte quelconque. Ce qui s'y trouve au service direct de l'Empereur est insuffisant pour exécuter les opérations que Philippe IV désire.

Oñate répète qu'à son avis le seul moyen de finir la guerre est de pénétrer en France, avec une armée considérable. Le reste de la lettre est étranger aux affaires des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 336, fol. 280 (1).

992. Vienne, 29 avril 1636. — *Oñate au Cardinal-Infant.*

Il est venu un agent hollandais à Vienne. Il a reçu audience de Ferdinand II et s'est plaint de l'attitude hostile prise par Piccolomini représentée comme contraire à la neutralité. Il a demandé que l'Empereur

(1) Oñate revient encore sur le même sujet le 17 juin suivant. Il déclare encore que tant que la rupture n'est pas réalisée entre l'Empire et les Hollandais, — et on ne peut guère l'espérer — il est très problématique que l'Empereur prescrira aux troupes de la Westphalie d'opérer contre les Hollandais. Il faudra toujours tenir compte de la répugnance des princes Electeurs du Rhin, qui refuseront d'y consentir. Ils appréhendent le danger qui en résulterait pour leurs États. Il faudrait que la guerre se fît du consentement commun de l'Empire et avec des forces telles qu'on pût se promettre rapidement un bon succès (fol. 141).

rappelle ce général. En retour, les Hollandais ne causeraient aucun dommage directement ni indirectement à l'Empire. Le même délégué a fait savoir que les Hollandais étaient disposés à conclure une trêve qui pourrait être semblable à celle de 1609. En secret, il a même précisé qu'on rendrait Pernambouc. L'ennemi désirait connaître l'attitude que prendrait vis-à-vis de lui l'Empereur, au cas où malgré son alliance avec la France, il conclurait une paix séparée.

D'après ce que Ferdinand II a déclaré à Oñate, la réponse donnée était conçue en termes généraux. Elle indiquait le refus du souverain de se séparer du roi d'Espagne. Certains ministres ont été désignés pour traiter l'affaire. Oñate en rendra compte à Bruxelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 336, fol. 296 (1).

993. Madrid, 12 mai 1636. — *Philippe IV à Roose.*

Voilà longtemps qu'on a demandé les papiers relatifs au procès du duc d'Arschot. Le Roi a écrit à ce sujet une dernière fois au Cardinal-Infant en octobre 1635, sans résultat. On se trouve ainsi dans l'impossibilité de trancher cette question, alors que le duc a déjà fait deux ans de prison.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 158.

994. Madrid, 12 mai 1636. — *Philippe IV à Roose.*

La contadorie de l'armée n'est pas suffisamment informée des troupes qui sont payées par le service des finances des Pays-Bas, parce que ces paiements se font par les fonctionnaires belges. Roose veillera à ce que les deux caisses — des finances et des provisions — ne demeurent pas séparées mais soient réunies.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 159.

(1) Voir une seconde lettre d'Oñate sur les tractations hollandaises en date du 17 mai suivant (reg. 337, fol. 45).

995. Madrid, 24 mai 1636. — *Olivarès à Roose.*

Le marquis de Mirabel va servir à Bruxelles comme majordome du Cardinal-Infant. Il sera son principal ministre. Le Duc espère que Roose le recevra bien. Mirabel a été averti de l'estime que le Roi a pour le chef-président. On espère que tous deux vivront en bonne intelligence. En post-scriptum, de sa main, Olivarès ajoute que l'union entre les ministres est chose indispensable.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 142.

996. Bruxelles, 3 juin 1636. — *Le Cardinal-Infant à Oñate.*

Accusé de réception des lettres relatives aux tractations hollandaises à Vienne. Le Cardinal-Infant convient de la nécessité qu'il y a de désigner une personnalité tout à fait compétente pour participer aux travaux du Collège électoral. Il faudrait qu'elle fût en état de convaincre cette assemblée d'opérer la rupture avec les Hollandais. Il s'agirait de faire voir les inconvénients qui résultent de la continuation de cette guerre et la convenance de réduire les rebelles à l'obéissance de leur souverain légitime ou au moins de les mettre à la merci du Roi. Ce diplomate devrait être aussi à la hauteur des instructions de la Cour pour le cas où l'on traiterait de la trêve. Don Ferdinand déclare que la personnalité la plus qualifiée est le conseiller Claude de Humin (1). Il demande l'avis de l'ambassadeur sur l'inconvénient résultant de certaines difficultés que ce Humin a eues jadis avec des princes allemands.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 337, fol. 109 (2).

997. Bruxelles, 21 juin 1636. — *Martin de Axpe à Olivarès.*

On a appris aux Pays-Bas que les Français ont attaqué la Bourgogne et assiégé Dôle, le 28 mai; le Cardinal-Infant désirait souverainement secourir cette province. On a considéré les grandes difficultés qu'il y

(1) Conseiller du Conseil privé.

(2) Voir à la date du même jour une lettre du Cardinal-Infant concernant le comte Jean de Nassau (fol. 117) et une seconde au sujet du même, le 8 août (fol. 338).

avait à envoyer des troupes des Pays-Bas à cause de la distance. On ne peut se borner à des unités de cavalerie et de dragons, sans bagages et sans artillerie, capables d'exécuter l'opération plus rapidement. Il faudrait équiper une armée organisée et nombreuse. Dans ce cas, on manquerait aux Pays-Bas de moyens de défense. Le Cardinal-Infant avait concerté avec le duc de Lorraine que celui-ci s'y rendît avec sa cavalerie et des dragons. Notification avait été faite de cet envoi à l'archevêque de Besançon et au marquis de Conflans. Le Gouverneur général avait assuré qu'en cas de besoin, il irait lui-même et qu'il avait exhorté la population à faire preuve de son antique valeur. En même temps l'on a écrit au roi de Hongrie, pour insister sur le danger que courait la Bourgogne, la nécessité d'en assurer la conservation, la difficulté de la secourir par les Pays-Bas. Les ministres espagnols ont pu obtenir que Galas fût envoyé au secours de la Bourgogne. Le Comte-Duc pourra s'en rendre compte par une lettre du roi de Hongrie à Piccolomini. Il semble ainsi qu'on a pourvu au danger. La diversion décidée par les Pays-Bas consiste dans l'invasion de la France par les forces de Piccolomini, Jean de Weert, les Polonais et l'armée des Pays-Bas. On laissera un groupe suffisant pour faire face aux Hollandais. La question du commandement de l'armée chargée d'opérer en France est épineuse. Les Allemands ne veulent obéir ni au duc de Lorraine ni au prince Thomas. Le Cardinal-Infant craint des inconvénients s'il ne se charge pas lui-même de ce commandement. Son absence des Pays-Bas est aussi nuisible. En attendant, il se tiendra à Cambrai qui sera la place d'armes, jusqu'à ce qu'il reçoive les instructions demandées au Roi. Si ces ordres se font attendre, le Gouverneur a décidé de confier au marquis de Mirabel la charge de demeurer à Bruxelles. Ce diplomate expédierait les affaires courantes, dans le cas où lui-même passerait plus avant dans l'armée.

La question liégeoise est en voie d'accommodement. Le Cardinal-Infant a prescrit au duc de Lorraine, à Piccolomini et à Jean de Weert, d'attendre un jour ou deux. Si les Liégeois ne se prêtent pas à un accommodement, l'armée doit se mettre en marche dans la direction de la frontière française.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 302.

998. Madrid, 22 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a écrit à Jacques I[er] pour accréditer le comte d'Oñate y Villa Mediana et il a chargé ce diplomate de demander la restitution à la veuve Jacques van der Walle et consorts, armateurs de Dunkerque, de trois navires que les Hollandais ont saisis dans les ports d'Angleterre. Le Cardinal-Infant pourra examiner le mémoire que les intéressés ont remis à cet effet, et il fera pour sa part tous les efforts afin que satisfaction leur soit donnée (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 214, fol. 602².

999. Bruxelles, 28 juin 1636. — *Le Cardinal-Infant à Juan de Necolalde.*

La menace que Louis XIII fait peser sur l'Italie, l'entrée de ses armées dans le territoire des Pays-Bas exécutée en 1635, l'invasion qu'elles font actuellement en Bourgogne ont obligé le Cardinal-Infant à envahir lui-même la France. Il s'efforce de contraindre le monarque à employer ses troupes à la défense de ses propres États. Faisant l'expérience des inconvénients et des ruines que la guerre entraîne, Louis XIII se décidera à conclure la paix. Le Cardinal-Infant va se mettre à la tête d'une nombreuse armée qui comprend les troupes du duc de Lorraine, celles de la Ligue, de Piccolomini, des Polonais et des formations de l'armée des Pays-Bas. Il charge le résident d'expliquer la décision prise au roi d'Angleterre, en insistant sur la corrélation qu'il y a entre cette expédition et les intérêts de la Reine-mère. Necolalde expliquera le tout en termes très affectueux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 366, fol. 330.

1000. Londres, 11 juillet 1636. — *Juan de Necolalde au Cardinal-Infant.*

Le résident a fait à Charles I[er] les déclarations qui lui ont été prescrites par les instructions du Cardinal-Infant. Le Roi a déclaré qu'il faisait

(1) Voir, en annexe, le mémoire de Martine Mesen, veuve de Jacques van der Walle.

des vœux pour la conclusion d'une paix avantageuse et a décliné l'offre de mettre à sa disposition des navires espagnols. Necolalde a insisté sur les insultes commises par les Hollandais et l'opportunité de les châtier. Tout cela ne l'a pas ému davantage. Il a dit simplement qu'il avait prescrit de ne tolérer aucune insulte.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 367, fol. 12.

1001. Madrid, 15 juillet 1636. — *Olivarès à Roose.*

Martin de Axpe a fait rapport sur les circonstances qui ont accompagné la perte de Schenk. Le ministre la déplore souverainement. Il fondait tant d'espoirs sur sa conservation. Il lui semble cependant que la situation est moins mauvaise qu'il se l'imaginait, eu égard aux forces dont on dispose et aux jugements appropriés émis par Roose et tous les autres ministres en service à Bruxelles.

Les renforts que vont apporter les navires des Pays-Bas seront sans doute très importants. Un navire anglais qui est arrivé à La Corogne emportera le marquis de Mirabel et le Veedor général. Olivarès déclare que Mirabel est disposé à agir d'accord avec Roose.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 147.

1002. Valenciennes, 18 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Castañeda.*

Le Gouverneur rappelle qu'il a toujours tenu Castañeda au courant des affaires liégeoises. Il lui a signalé en particulier le ressentiment éprouvé par l'Électeur de Cologne à propos des tractations entreprises par Diego de Saavedra. Il se plaint de ce qu'on n'ait pas tenu les promesses qui lui ont été faites. Don Ferdinand juge opportun que Castañeda soit bien informé de cette affaire, de façon à pouvoir en parler en Allemagne. Il lui remet donc copie d'un rapport complet adressé à Oñate et relatif à l'ensemble de la question.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 319, fol. 185.

1003. Madrid, 9 août 1636. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a prescrit à diverses reprises de mettre ordre dans le service des finances des Pays-Bas. Il voit qu'on ne s'en préoccupe pas assez. Il veut qu'on suive la procédure en usage à Milan. Elle consacre la fusion de la caisse des finances avec celle des provisions tout en conservant les distinctions nécessaires. Ordre d'exécuter sa volonté et d'assurer de la sorte le paiement de l'armée.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 160.

1004. Madrid, 9 août 1636. — *Philippe IV à Roose.*

Roose a fait rapport à Olivarès des fautes qui peuvent avoir entraîné la perte de Schenk. Il a rapporté aussi le mauvais payement de la troupe et l'inobservance des ordres royaux. Remerciements. Le chef-président et les autres ministres, en particulier le Veedor général doivent assister le Cardinal-Infant.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 162.

1005. Ratisbonne, 14 août 1636. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Accusé de réception du rapport du Cardinal-Infant sur les opérations qui ont eu lieu à Liége [1]. L'ambassadeur note que dès le début, les princes et ministres allemands ont blâmé l'insolence des Liégeois et reconnu la nécessité de les mortifier. On ne jugeait pas pourtant que le moment fût bien choisi pour tenter une expédition qui paraissait devoir être difficile.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 338, fol. 11.

1006. Madrid, 17 août 1636. — *Olivarès à Roose.*

Depuis le 27 mai on n'a plus reçu de nouvelles à Madrid, sinon deux lettres de Galaretta. Roose appréciera le plaisir avec lequel on accueil-

[1] Le rapport se trouve (reg. 337, fo[s] 298). Il porte la date du 18 juillet.

lerait les avis venant des Pays-Bas. On ne saurait être satisfait de ce qu'on ne presse pas les affaires du duc d'Arschot. C'est de Bruxelles que doivent venir les indications permettant de prendre la décision.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 148.

1007. Madrid, 4 octobre **1636**. — *Olivarès à Roose.*

On n'a toujours pas reçu de nouvelles de Roose. L'arrivée des Espagnols et la pénétration du duc de Lorraine et de Galas en France sont des événements destinés à favoriser la campagne contre ce pays. On a appris avec plaisir qu'on a porté secours à Dôle.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 149.

1008. Arras, 4 octobre **1636**. — *Martin de Axpe à Olivarès.*

Les Français ont subi des dommages sérieux du fait des armées opérant pour le compte de l'Espagne. Ils se sont vus obligés de leur opposer des forces considérables. Ils ont concentré une armée qui semble dépasser les 30,000 hommes, confiée au duc d'Orléans et commandée par les chefs les plus réputés. Récit d'une rencontre qui a eu lieu entre l'armée française et un groupe de 300 Allemands de l'armée de Piccolomini. Exposé des mouvements de l'armée espagnole et de l'armée française. Retraite de l'armée espagnole dans la direction de la frontière, jusqu'à deux lieues d'Arras. On restera dans l'expectative pour voir les mouvements de l'ennemi. On suppose d'ailleurs que les inconvénients que celui-ci aura éprouvés par suite du manque de vivres et de fourrages l'auront affaibli.

Le Cardinal-Infant est très affligé de l'attitude des Allemands. Ils se sont à peu près mutinés depuis qu'ils n'ont plus eu l'occasion de faire le pillage, qui a enrichi les chefs et les soldats (1). Ils veulent bouleverser le pays, piller et brûler jusqu'à ce qu'on leur donne satisfaction. Ils réclament incontinent des quartiers d'hiver. Le pays pourra à peine

(1) L'expression est pittoresque : *los Alemanes... medio amotinados despues que les faltan las pecoreas donde los cabos y aun los soldados han hecho sus bolsas.*

suffire pour loger l'armée du Roi, après les dévastations qu'il a subies. Le Luxembourg, qui est la province la plus étendue, est particulièrement affecté. On a écrit à l'Empereur et au roi de Hongrie pour faire voir qu'il n'y avait pas moyen de loger ces gens aux Pays-Bas. On n'a pu occuper un territoire suffisant en France, et cela surtout à cause de la déplorable attitude des Allemands (1). Ceux-ci, depuis vingt jours ont ruiné et dévasté la Bourgogne.

On a proposé à l'Empereur et au roi de Hongrie de les installer dans les pays de Juliers et de Liége. Les princes en question ont fait l'année dernière tant d'objections. Le prince-évêque se trouve à la Diète et sans doute on cherchera à gagner sa sympathie, ce qui fait craindre qu'on ne voudra pas le mécontenter à ce sujet. On sait que les chefs allemands sont pour beaucoup dans ce soulèvement. Le Cardinal-Infant craint le mauvais exemple pour l'armée des Pays-Bas, le danger que l'ennemi ne profite de l'occasion. Il a fait réunir de l'argent pour donner satisfaction aux chefs et a envoyé un agent à Vienne pour traiter expressément la question des quartiers d'hiver.

Récit d'une rencontre de Jean de Weert avec l'ennemi et d'une entrevue de Thomas de Savoie avec le Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 302.

1009. Ratisbonne, 11 octobre **1636**. — *Le comte d'Oñate à Philippe IV.*

Arrivée à Vienne de Fopius (2), agent hollandais chargé de demander le renouvellement de la neutralité entre l'Empire et les Provinces-Unies.

Jusqu'ici il n'a pas fait de proposition formelle. Il ne discute que les intérêts particuliers du prince d'Orange en Allemagne. Il a cherché à avoir un entretien avec Oñate lui-même qui s'y est prêté dans l'intérêt du service royal.

Fopius s'est prétendu catholique. Il a assuré qu'il y avait beaucoup de catholiques en Hollande, que ceux-ci et tous les hommes de bien

(1) *a la floxedad conque por alla se havian caminado a la entrada en Francia.*
(2) Le Dr Fopius Aysoma.

désiraient la paix. La haine des habitants contre les Espagnols s'était mitigée. A l'heure actuelle, elle se porte contre les Français. Le prince d'Orange et les provinces sont très irrités contre ceux-ci. Le délégué prétend que les Hollandais sont tout disposés à s'accorder avec les représentants du Roi. L'occasion est favorable. On ne cache pas le besoin que le peuple éprouve de se remettre. On craint l'armée et les conséquences de la guerre. Le prince d'Orange est trop âgé, il ne peut guère espérer assurer le sort de ses enfants encore tout petits. Des délégués désignés pour le congrès de Cologne, deux sont très bien intentionnés mais les trois autres ne le sont pas.

Oñate a assuré que le Roi recevrait la population avec clémence si elle voulait revenir sous son obédience et lui accorderait ensuite la liberté de conscience et de tels privilèges qu'elle n'aurait rien à désirer. Les provinces obéissantes réunies avec les autres jouiraient de la situation la plus favorable, pouvant exercer leur commerce et leur navigation sans danger, débarrassés des frais qu'entraîne la guerre. Fopius ne s'est pas déclaré au sujet d'un traité de paix. Il se prête plus à une trêve, qui lui paraît chose plus prompte. Il a demandé pourquoi on avait arrêté les négociations récentes de Martin de Axpe. L'ambassadeur répondit qu'Axpe n'avait pas les pouvoirs nécessaires et qu'il pensait que l'alliance des Hollandais avec les Français avait empêché la conclusion du traité.

Fopius voudrait se charger des négociations et accepterait la médiation secrète d'un ministre allemand. Lui désirerait à cet effet Trauttmansdorff. Il prétendait que pour réussir, il fallait assurer le peuple qu'on diminuerait les impôts, distribuer des honneurs aux gens que le commerce a enrichis et qui désirent maintenant être annoblis, donner satisfaction au prince d'Orange. Oñate a promis en tout cas toute satisfaction à l'intéressé lui-même en cas de succès. Il estime qu'il vaudrait beaucoup mieux que les négociations eussent lieu aux Pays-Bas en présence de l'Infant, là où l'on dispose de ministres capables.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 338, fol. 252.

(1) Le baron Maximilien de Trauttmansdorff, ministre de Ferdinand II.

1010. Ratisbonne, 14 octobre 1636. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Au sujet des tractations engagées à Vienne par le délégué hollandais Fopius. L'intéressé a remis un mémoire à l'Empereur. Il cherche à obtenir le renouvellement de la neutralité conclue à Ratisbonne en 1630 entre l'Empire et les Provinces-Unies.

L'Électeur de Mayence a insisté sur la convenance d'assurer ainsi la sécurité des principautés allemandes voisines des Provinces-Unies. Il semble bien que celui de Cologne agit de même.

Oñate a insisté sur le danger de cette pratique, le discrédit qu'elle doit entraîner pour l'Empereur et l'Empire, le dommage en résultant pour le Roi. Il est inconvenant que l'Empereur traite sur pied d'égalité des vassaux médiats de l'Empire, sujets d'un membre aussi important que le roi d'Espagne. Il y aurait du discrédit à ne pas assister un prince de l'Empire dans une cause aussi notoirement juste. Ce serait justifier l'usurpation que les Hollandais ont faite de tant de villes et de places, favoriser ceux qui empêchent la pacification de l'Empire. Le parti hollandais sera fortifié par l'assurance de n'avoir aucune attaque à redouter du côté de l'Allemagne. L'Empereur semble décidé à exiger de Fopius l'obligation de montrer ses pleins pouvoirs. Il estime que la façon d'arriver à un accord consisterait dans une assurance réciproque mais non dans un acte de neutralité. L'Électeur de Mayence exige que l'acte à conclure soit acceptable par le roi d'Espagne. Oñate cherche à gagner du temps. Il se plaint de l'absence du conseiller de Hertoghe, envoyé par le Cardinal-Infant, dont l'assistance lui manque.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 338, fol. 236.

1011. Arras, 20 octobre 1636. — *Martin de Axpe à Olivarès.*

L'ennemi se trouve toujours devant Corbie. La mortalité est très forte dans cette ville. La garnison est réduite à 800 fantassins et 60 cavaliers. L'ennemi perd aussi beaucoup de monde. Du côté espagnol on espère bientôt pouvoir secourir la place.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 302.

1012. Arras, 31 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Oñate.*

Au sujet des tractations du docteur Fopius Aysema.

Il faut continuer à contrecarrer les efforts de l'intéressé pour obtenir en faveur du prince d'Orange l'investiture du comté de Meurs.

Au sujet de la neutralité de l'Empire sollicitée par les Hollandais, il faut évidemment l'entraver. Il serait dur que l'Empereur et les Électeurs, qui ont tant de raisons de provoquer la rupture, remettent la neutralité en vigueur. Oñate fera voir que si les Hollandais sont assurés, que du côté de l'Empire on n'envahira pas leur territoire, non seulement ils renonceront à la tendance dont ils font preuve maintenant en faveur de la paix, mais seront plus animés à la guerre. Les intérêts des Électeurs voisins de la Hollande sont mieux assurés par une trêve que par la neutralité. Il est préférable d'inspirer aux rebelles l'appréhension de la rupture qui sans doute les disposera à la paix.

La réponse de Philippe IV à la lettre d'Oñate indiquera la conduite à suivre. Aux Pays-Bas on ne considère pas Fopius comme aussi catholique qu'il le prétend. On sait qu'il est sagace et industrieux. Don Ferdinand estime qu'il est tout à fait à propos de lui dire ce qu'on tient à faire savoir aux Hollandais. Il approuve donc qu'Oñate l'ait assuré de la clémence royale, du traitement que la population recevra en retour de l'obéissance à son souverain naturel. Il estime inconvenant de parler en ce moment de liberté de conscience ou d'en faire une condition nécessaire à la paix. Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'on accorde si facilement la liberté de conscience à des rebelles hérétiques. Il est vraisemblable que ce sera une trêve et non la paix qu'on conclura. Dans ce cas, il n'est pas besoin de parler de cette liberté, mais seulement s'en référer à la trêve de 1609. Au sujet de l'interruption des négociations de 1635, Oñate peut déclarer que le Cardinal-Infant dispose des pleins pouvoirs nécessaires. Par contre, les Hollandais n'ont jamais exhibé les pouvoirs dont ils avaient besoin. Ils ont commencé par assurer qu'ils concluraient le traité sans l'intervention de la France et puis ont parlé de cette intervention. Tout cela doit mettre les Espagnols en garde. Il faut dire à Fopius que la première condition est d'exhiber des pleins pouvoirs en règle, comme ceux que le Cardinal-Infant tient du Roi. Sans cela ni Philippe IV ni le Cardinal ni ses ministres ne pourront croire à la loyauté des négociations. En attendant que le Roi ait indiqué l'endroit de l'entrevue et le nom des ministres à y employer, il faut tirer de Fopius tout ce qu'on peut. On devrait chercher à découvrir quel est ce secret si important que Fopius a révélé au confesseur de l'Impératrice.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 338, fol. 315.

1013. Ratisbonne, 24 novembre 1636. — *Le comte d'Oñate au Cardinal-Infant.*

Le délégué hollandais n'a cessé ses instances auprès de l'Empereur, du roi de Hongrie, des Électeurs catholiques et protestants. Il désire qu'on établisse et observe mieux la neutralité entre l'Empire et les Provinces-Unies. Les efforts d'Oñate tendent au contraire à prétendre que l'Empire s'engage dans la guerre. Le Roi a de son côté les lois, les constitutions de l'Empire, la convenance résultant des grands bienfaits de Philippe IV en faveur de l'Empereur et de son fils. Par contre, les relations des Électeurs protestants avec les Hollandais, l'angoisse de celui de Cologne et des autres princes et États catholiques voisins, désireux de mettre leur pays en sécurité et de le libérer par la neutralité des vexations que leur causent les Hollandais et même les armées du Roi, agissent dans le sens opposé. Les Hollandais font état des décisions prises aux Diètes de 1562, 1594 et 1603. Par ces décisions, l'Empereur Rodolphe II et l'Empire, contrairement aux anciennes constitutions se sont engagés à ne pas intervenir dans la guerre. Ils ont prétendu demeurer sur la défensive contre quiconque voulût pénétrer dans l'Empire. On se base aussi sur un avis donné en 1630 par le Collège électoral à l'Empereur pour qu'on observe plus strictement la neutralité.

Sur l'ordre de l'Empereur, les représentants de l'Espagne ont eu plusieurs entrevues avec des ministres impériaux. Après les instances de l'Électeur de Cologne on a dû se résigner à écouter les propositions hollandaises. On a décidé de traîner l'affaire en longueur. A l'heure actuelle, tout le monde considère qu'il est impossible d'obtenir une rupture. Oñate a remis aux Électeurs des mémoires dont il communique le texte à Don Ferdinand.

L'Électeur de Mayence fait preuve de plus de gratitude vis-à-vis du Roi et tient compte des intérêts espagnols. Seulement il cherche adroitement à ne pas froisser les autres Électeurs. Celui de Cologne, étant le plus exposé, insiste le plus pour la neutralité. Celui de Bavière se soucie le moins des Hollandais. Saxe et Brandebourg ont avec eux le lien de la religion et d'autres intérêts comme on a toujours expérimenté par le passé. Tous sont d'avis que pour pacifier l'Empire il faudrait mettre fin aussi à la guerre contre les Provinces-Unies. Oñate estime qu'il est impossible d'obtenir une rupture. Il tâchera au moins que le Collège électoral ne se prononce pas formellement pour la neutralité.

Les ministres impériaux ont décidé d'entendre le délégué hollandais plutôt que de transmettre l'affaire au Collège électoral. L'Empereur conservera ainsi les mains libres. Certains ministres ont reçu ordre de s'aboucher avec l'émissaire hollandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 339, fol. 26.

1014. Madrid, 30 novembre 1636. — *Pleins pouvoirs donnés par Philippe IV au Cardinal-Infant pour conclure un traité définitif concernant la question du Palatinat.*

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 346, fol. 159.

1015. Madrid, 30 novembre 1636. — *Philippe IV à Roose.*

Au sujet des difficultés soulevées pour le paiement des 30 soldats mis à charge du Conseil suprême. Le Roi ne peut s'empêcher de déclarer qu'il est malséant qu'on retire chaque année d'Espagne 4 ou 5 millions de ducats et qu'en même temps on rechigne pour 2 ou 3,000. En tout cas l'ordre doit être exécuté.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 168.

1016. Bruxelles, 14 décembre 1636. — *Ordre du Cardinal-Infant.*

Le Roi a décidé de se procurer aux Pays-Bas différents tableaux pour orner une maison de campagne qu'il a fait construire dans le Pardo.

Il est prescrit de payer à P.-P. Rubens qui a été chargé du travail une somme de 4,000 écus en acompte sur le prix des tableaux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 35, fol. 159 v°.

1017. Bruxelles, 14 décembre 1636. — *Roose à Olivarès.*

Voilà quatre mois que Philippe IV a confié le gouvernement de la Bourgogne au baron de Balançon. Celui-ci s'est montré peu disposé à l'accepter. On a déjà écrit à diverses reprises au Roi, pour qu'il prenne des dispositions. Pendant ce temps, le gouvernement reste toujours vacant. Le Cardinal-Infant estime qu'on pourrait en charger le marquis de Saint-Martin, soldat de valeur. Il n'y a pas à nier qu'il a été quelque peu compromis dans les désordres des Allemands [1]. Don Ferdinand estime, d'accord avec ses ministres, qu'on doit se borner à lui confier la direction de la guerre.Il est indispensable de le tenir en bride, en matière politique au moyen du Parlement. Les conseillers de ce tribunal ont fait savoir que la province ne saurait rester plus longtemps sans gouverneur, aussi le Cardinal-Infant a-t-il commis Saint-Martin *ad intérim*. Le poste de président du Parlement est vacant depuis cinq ans. Il doit se trouver dans les papiers du Conseil suprême une relation détaillée sur les diverses candidatures préconisées à cet effet par la défunte Isabelle.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 150bis.

1018. Bruxelles, 20 décembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Oñate.*

Au sujet des tractations hollandaises à Vienne. Le Gouverneur approuve la conduite d'Oñate.

Il est utile et désirable de conclure une trêve avec les rebelles. La chose est bien difficile tant que les troupes espagnoles ne peuvent mieux prendre pied sur la Meuse et le Rhin et que les Hollandais conservent leurs conquêtes au Brésil. Il faut donc profiter de toutes les occasions. Si l'on ne peut obtenir la rupture de l'Empire avec les Provinces-Unies, à tout le moins l'échec de leur tentative augmentera leurs

[1] *le aya pegado algo en las desordenes de Alemania.*

alarmes et diminuera leurs moyens de continuer la guerre. L'Empereur et les Électeurs ne sauraient se dérober. Ils pourraient au moins faire voir aux rebelles, combien ils gagneraient à toute trêve ou paix. Oñate devrait profiter dans ce sens de l'occasion actuellement offerte.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 339, fol. 163.

1019. Bruxelles, 12 janvier **1637**. — *Le Cardinal-Infant à Oñate.*

Le Cardinal-Infant a écrit à l'Électeur de Cologne pour lui exposer les raisons de donner ordre au baron de Jehay, gouverneur de Huy, de prêter un serment identique à celui de son prédécesseur le comte de Groesbeeck. Il est conforme aux déclarations faites par l'Électeur Ernest en **1595** et l'Électeur actuel en **1612**. Oñate en fera part secrètement à l'Empereur et à ses ministres pour que ceux-ci ne croient pas qu'il y a là une innovation.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 339, fol. 190.

1020. Ratisbonne, 31 janvier **1637**. — *Le comte d'Oñate à Philippe IV.*

Oñate a pu habilement faire traîner les négociations relatives à la neutralité de l'Empire vis-à-vis de la Hollande, jusqu'après l'élection du roi des Romains. Il envoie la copie de la réponse des ministres impériaux à la proposition du Collège électoral. Il a exposé dans un mémoire adressé à l'Empereur le bon droit du Roi à l'assistance impériale. Il a fait appel aux constitutions de l'Empire contrairement aux prétentions hollandaises et aux allégations de certains membres du Collège. Il a eu des conférences diverses à ce sujet. Le Collège a finalement accepté que, sans promettre aux Provinces-Unies une neutralité formelle, on exhorterait celles-ci à s'accommoder avec le Roi. On leur offrirait la médiation allemande. Durant les négociations on ne ferait aucun mal de part et d'autre. Si elles restaient vaines, on s'en tiendrait aux termes des constitutions impériales. C'est là une attitude plus admissible que celle conseillée au début. Il est exigé que les Hollandais ne fassent pas alliance avec les ennemis de l'Empire. Il faut considérer qu'il n'y a aucune constitution impériale qui empêche l'Empereur et l'Empire d'assister le Roi dans une guerre quelconque.

On considère ici que c'est la meilleure solution qu'on pouvait espérer. En ce moment l'état de l'Empire est tel qu'on ne saurait lui demander de rompre avec les Hollandais. L'Empereur et le Collège ont reconnu le droit du Roi d'être assisté. Ils ne pourraient y contrevenir sans violer la constitution de l'Empire, base de l'union entre les cercles et l'assistance réciproque due à l'Empereur. On a reconnu que la neutralité particulière arrangée par certains princes avec les Hollandais ne peut empêcher l'Empire d'agir contre ces derniers, suivant les circonstances. Tout le monde reconnaît qu'une véritable pacification en Allemagne est impossible tant que dure la guerre de Hollande. Si les Hollandais ne restituent pas les places conquises sur le Rhin, les armées royales peuvent pénétrer en Allemagne et y opérer contre eux de la manière qu'ils jugeront la plus efficace. Le député hollandais a reconnu tout cela. Il a déclaré à un ministre allemand qu'une longue trêve pourrait être rapidement conclue si ses compatriotes connaissaient les concessions que Philippe IV est disposé à faire. Ils ne craignent pas de se prêter à une trêve ou à la paix sans l'intervention de la France, mais ne veulent pas s'engager dans des négociations avec ou sans elle, avant d'avoir l'assurance d'une pacification au moins temporaire avec le Roi.

Oñate a répondu que dès que le Cardinal-Infant connaîtrait les conditions ultimes que les Provinces-Unies agréeraient, il pourrait donner une prompte réponse. Cela est difficile tant qu'on n'entame pas de négociations publiques ou secrètes.

Le député hollandais a dit que jadis la chose dépendait de beaucoup de chefs, maintenant exclusivement du prince d'Orange. Ce dernier a reçu d'un ambassadeur français le titre d'Altesse. Les ministres allemands se persuadent que les rebelles désirent la paix et en ont besoin, à cause du manque de secours étrangers et d'argent. Si le Cardinal-Infant pouvait vérifier ces allégations, il serait peut-être opportun d'offrir au prince d'Orange, la Gueldre ou un autre duché à condition d'amener les Provinces-Unies à rentrer sous l'obédience du Roi à des conditions favorables.

Oñate a obtenu qu'on refuse au prince l'investiture qu'il demandait du comté de Meurs. C'est le seul résultat qu'il a atteint avec les maigres forces dont il disposait. Eloge de Trauttmansdorff.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 339, fol. 287.

1021. Chelsea, 11 mars 1637. — *Le comte de Villa Mediana, ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Londres, au Cardinal-Infant.*

Un certain sujet du Roi, Camille Fontana, et avec lui d'autres habitants de Bergen-op-Zoom, qui ont passé à l'ennemi, voudraient obtenir le pardon par l'intermédiaire de Villa Mediana. Ils offrent à ce propos de livrer cette place au Roi. Il paraît qu'il y a 62 complices italiens et wallons impliqués dans cette affaire. L'ambassadeur a fait les promesses requises. Il relate en détail les déclarations faites par un des intéressés pour assurer la réalisation de l'entreprise.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 381, fol. 74.

1022. Bruxelles, 21 mars 1637. — *Le Cardinal-Infant au comte de Villa Mediana.*

Le Gouverneur a chargé à diverses reprises Villa Mediana de faire des instances auprès de Charles I^er^ pour qu'on renonce à la prétention de lever un droit de 2,5 % sur les marchandises envoyées d'Espagne aux Pays-Bas et réciproquement. Le Conseil d'État a fait des représentations à ce sujet. Villa Mediana renouvellera ses démarches à ce propos.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 381, fol. 86.

1023. Madrid, 2 mai 1637. — *Philippe IV à Roose.*

Eloge du chef-président. Le Roi a prescrit au Cardinal-Infant de faire appel à son concours en toutes choses, particulièrement pour les affaires internes du pays. Il lui a recommandé le secret sur les avis que Roose lui donne. Le Roi désire que le chef-président veille à la rapide expédition des affaires. Il doit se dispenser d'assister aux Conseils quand il le juge à propos, ou ne s'y rendre qu'à certaines heures. Il peut se faire expliquer ce qui a été traité en son absence.

Philippe IV veut disposer à Madrid d'un Conseil des Pays-Bas. Roose proposera au Cardinal-Infant deux juristes et deux secrétaires et une personnalité au courant des affaires de finances. Il a ordonné au Cardinal-Infant de payer à Roose la somme nécessaire pour entretenir un secrétaire et un official. Il a prescrit depuis longtemps de lui allouer des gages identiques à ceux dont il jouissait en Espagne. Il veut lui assurer ainsi au moins 5,000 florins d'augmentation. Il lui accorde en plus une gratification extraordinaire de 8,000 florins pour les voyages qu'il a exécutés cette année.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 171.

1024. Bruxelles, 6 mai 1637. — *Roose à Olivarès.*

Plaintes sur sa santé. Roose se désole de ce qu'à Bruxelles on ne soit nullement disposé à remédier à la situation. Ce serait cependant très facile. Il a écrit au Roi qu'il n'y a pas moyen de maintenir plus longtemps la situation politique, si l'on ne remédie à l'état militaire.

On enverra par le service des *Gastos secretos* la somme nécessaire pour les garnisons d'Espagne, conformément aux ordres du Roi et du ministre. Roose assure que si l'on ne garde pas le secret sur ce transfert, il vaudrait mieux perdre les 200 écus par an dont il s'agit. Pour ce qui concerne la tunique blanche (1) il n'y a pas moyen de l'acheter sans argent. Se procurer les ressources à Cambrai et à Courtrai est de toute impossibilité. Ces villes ont souffert de l'insolence de la soldatesque et de la peste. Les habitants de Cambrai ont été lésés en matière de logements, malgré les assurances données par le Cardinal-Infant et par Roose. Ils ont donné 40,000 florins cette année, comme aide extraordinaire. C'est beaucoup eu égard à l'exiguité du district et aux dévastations qu'il a subies.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 151.

1025. Bruxelles, 7 mai 1637. — *Roose à Philippe IV.*

Au sujet de l'achat de certains navires destinés à la flotte de la mer océane dont Roose avait été chargé par le Roi et de l'emploi que le chef-président a fait des fonds qui lui ont été confiés. Roose se défend contre

(1) *la ropa blanca.*

les reproches que Philippe IV lui a faits à ce propos et demande d'être déchargé de cette affaire. Il prétend n'avoir aucune aptitude pour des questions de finances et ne pouvoir continuer à supporter de pareilles charges. La lettre se termine par des doléances.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 172.

1026. Bruxelles, 13 mai 1637. — *Le Cardinal-Infant à Castañeda.*

On a appris de divers côtés que la France mobilise une armée considérable pour envahir ces provinces. On sait aussi que les Hollandais font les plus sérieux préparatifs à la même fin. Tout cela plonge Don Ferdinand dans des soucis que Castañeda peut apprécier. Les troupes dont il dispose sont notoirement incapables de résister à des ennemis aussi vigoureux. On avait décidé à Ratisbonne d'envahir la France avec une armée de 26,000 hommes, par la Lorraine ou le Luxembourg. On ne peut guère compter que cette armée sera en place vers le 15 de ce mois. Pour prévenir la ruine complète de ces provinces, Don Ferdinand voudrait disposer des 6,000 hommes que l'Empereur tient pour lui en réserve. Il remet à Castañeda une lettre de créance pour l'Empereur et le charge de demander l'envoi de ces 6,000 hommes de renforts. Leur venue entravera les progrès que l'ennemi fait ce printemps. Don Ferdinand indique les dispositions à prendre pour l'exécution de cet ordre. Il compte sur le concours de Piccolomini. Il insiste sur la nécessité de hâter l'entrée en campagne des armées du Luxembourg et de la Bourgogne (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 319, fol. 206.

1027. Madrid, 13 mai 1637. — *Olivarès à Roose.*

Par le rapport que lui a fait Jean-Baptiste Stercq, le ministre a été mis au courant de toutes les affaires pendantes. Le religieux, à son retour, en reparlera à Roose. Il lui montrera aussi combien le chef-président a tort de penser qu'Olivarès n'aurait plus pour lui la même

(1) Rappelons pour la compréhension des documents relatifs aux tractations avec la Cour impériale, que le règne de Ferdinand II, comme empereur, commence en 1619 et se termine à sa mort, le 15 février 1637. Ferdinand III est son fils et successeur.

estime que par le passé. Il peut se fier à la protection du Roi et du ministre. Au sujet du désir exprimé par le chef-président qu'on confiât les affaires à des agents qui ont sa confiance, le ministre répète qu'à Madrid aussi on est dépourvu de sujets sur qui on peut se reposer. On y manque de connaissances des affaires des Pays-Bas. Ainsi, Roose devrait envoyer en Espagne un certain nombre de personnalités en qui il a pleine confiance.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 152.

1028. Bruxelles, 27 mai 1637. — *Le Père Juan de Saint-Augustin au Cardinal-Infant.*

Le Roi a prescrit au religieux de faire rapport au Cardinal-Infant au sujet du prince Thomas de Savoie. On a rapporté à Madrid qu'il ne remplissait pas bien ses fonctions. Juan de Saint-Augustin prétend que l'Infant est mieux informé que lui-même de toute cette affaire. Il rédige ensuite un long rapport, traitant successivement de la fidélité et des capacités du prince, des services qu'il rend au Cardinal-Infant, de la nécessité de s'abstenir de toute innovation à son sujet, de ses relations avec son frère le duc de Savoie, des inconvénients d'un séjour de la princesse sa femme à Bruxelles, des moyens de les atténuer, des dépenses de sa maison, de la charge du gouvernement des armes, de certains incidents militaires, de son attitude vis-à-vis de la conclusion d'une trêve, et d'autres questions accessoires. L'opinion du Confesseur est toujours favorable au prince Thomas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 555, fol. 36.

1029. Londres, 19 juin 1637. — *Juan de Necolalde au Cardinal-Infant.*

Necolalde rappelle les avis donnés en 1636 au sujet d'un navire chargé de tabac que les armateurs de Dunkerque avaient arrêté pendant qu'il naviguait vers la Hollande. Le roi Charles I^er^ a fait alors une démarche en faveur des intéressés. Necolalde a prétendu que la prise était justifiée par les sentences des amirautés de Dunkerque et de Bruxelles. Depuis l'on paraît décidé en Angleterre à recourir à des repré-

sailles. Ordre a été donné d'agir contre les vassaux du Roi jusqu'à concurrence de la valeur — d'ailleurs fantastiquement surestimée — du tabac saisi. On a arrêté des cargaisons espagnoles sur des navires hambourgeois. Le Cardinal-Infant est prié d'aviser aux mesures à prendre pour sauvegarder l'autorité des tribunaux des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 367, fol. 252.

1030. Bruxelles, **29** juin **1637**. — *Roose à Philippe IV.*

Remerciements pour les faveurs royales lui accordées. Le chef-président a expliqué au Cardinal-Infant les modalités à suivre pour lui permettre de s'absenter des Conseils. Au reste il justifie sa conduite, explique le poids de sa charge, rappelle son état de santé, etc. Il insiste sur la nécessité de mettre fin aux désordres militaires.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 181.

1031. Bruxelles, **29** juin **1637**. — *Roose à Philippe IV.*

Le Roi a demandé un rapport à Roose sur les incidents relatifs au sergent-major Brimeux et au comte de Fuenclara. Le chef-président explique que l'un et l'autre sont soumis à des juges spéciaux, totalement indépendants des tribunaux du pays. Lui-même ne peut donc s'expliquer que sur la participation qu'il a prise à cette affaire sur l'ordre formel du Cardinal-Infant.

Lorsque Brimeux est arrivé à Bruxelles, il s'est rendu dans la maison de son oncle l'archevêque de Malines. Le Cardinal-Infant a signalé à Roose que l'intéressé venait de l'étranger et avait eu des intelligences avec les Français. Il semblait que c'était un crime grave. Roose avait charge de s'informer comment on ne lui avait pas assigné une prison plus rigoureuse que la maison de son oncle. Le Cardinal-Infant l'a fait transporter à la citadelle d'Anvers. Il a chargé l'auditeur général et deux membres du Conseil privé d'examiner son affaire. Don Ferdinand fera rapport détaillé au Roi du résultat de leur enquête. Roose veillera

à ce qu'on ne perde pas de temps à vider le procès. L'essentiel est de savoir si l'intéressé a réellement été cause de la perte de la ville [1].

Au sujet de Fuenclara. Les châtellenies d'Ypres et de Furnes ont versé des sommes considérables pour le rachat des logements militaires. Elles se sont plaintes des exactions et concussions de cet officier. La chose a été examinée au Conseil privé. L'auditeur général a été chargé d'une enquête en collaboration avec quatre juristes belges. Ceux-ci ont fait leur rapport et le Cardinal-Infant prétend en avoir rendu compte au Roi, lui communiquant aussi l'avis de Roose. Il est nécessaire de faire justice.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 178 [2].

1032. Bruxelles, **5** juillet **1637**. — *Le Cardinal-Infant au comte de Villa Mediana.*

Le Gouverneur remet à Villa Mediana le texte d'une représentation qui lui a été faite par le résident anglais à Bruxelles et de la réponse qu'on y a donnée. Il importe souverainement d'éviter une rupture avec l'Angleterre. Philippe IV veut absolument écarter cette éventualité dont les conséquences seraient désastreuses dans les circonstances actuelles. Il paraît que le roi d'Angleterre a réalisé ou va réaliser une alliance plus étroite avec la France et la Hollande. Dans le cas de besoin, Villa Mediana lui déclarera que l'Empereur et le duc de Bavière ont consenti à ce que le Cardinal-Infant termine les négociations relatives au Palatinat. Le Cardinal-Infant explique aussi les commentaires qu'il y a lieu de faire à Londres sur la réponse donnée au résident anglais à Bruxelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 382, fol. 4.

1033. Anvers, **26** juillet **1637**. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Castañeda.*

Le Cardinal rappelle sa lettre antérieure et expose la situation périlleuse où il se trouve. Les choses n'ont fait qu'empirer depuis. Les Fran-

(1) de Corbie.
(2) Voir une seconde lettre de Roose à ce propos en date du 27 septembre (fol. 185).

çais serrent de près Landrecies. Dans toute la région voisine ils exécutent sans résistance leurs incursions. Les Hollandais sont plus puissants que jamais. Ils ont l'œil sur Bréda et ont assiégé cette place. Don Ferdinand s'est vu contraint de concentrer ses forces en toute hâte pour la secourir. C'est à cet effet qu'il est venu à Anvers. Guillaume de Nassau se trouve prêt avec une armée sans qu'on sache par où il va se diriger. On ne dispose pas d'un seul homme à lui opposer. Les ennemis continuent leurs progrès en Bourgogne. On annonce qu'ils sont en vue de Besançon. On craint que bientôt ils s'empareront de tout le pays. Le duc de Lorraine songe à se retirer en Suisse. On n'a pas renoncé à l'espoir que l'Électeur de Cologne permettra le passage de ce côté de Jean de Weert, mais ce sera en tout cas avec si peu d'hommes. Piccolomini est plein de zèle, mais n'a pas de forces suffisantes pour agir seul.

Il a refusé de pénétrer en France et ses motifs sont légitimes. Don Ferdinand lui a prescrit de couvrir les frontières des Pays-Bas pour limiter les opérations éventuelles des Français. On peut apprécier la lourde charge qui va peser sur ces provinces, mais il n'y a pas à choisir. Il faut se résigner au moindre mal. Le Cardinal ne sait dépeindre la lamentable situation à laquelle il se voit réduit. Il ne veut douter de la bonne volonté de l'Empereur. Celui-ci doit dans son propre intérêt considérer les Pays-Bas, tout comme ses propres États. Il a sans cesse témoigné son affection à Don Ferdinand. Malgré tout les promesses demeurent sans effet. On avait du côté espagnol assuré les crédits pour les armées destinées à opérer en Bourgogne et dans le Luxembourg. Castañeda reçoit l'ordre de faire de nouvelles instances pour qu'on envoie à Piccolomini les renforts promis. Le seul remède à la situation consisterait à renforcer son armée au point voulu. Il pourrait alors pénétrer en France et réduire l'ennemi à la défensive. Dans le cas où celui-ci étendrait ses progrès, il y a lieu de craindre que ces provinces accablées par ennemis et amis ne se laissent aller à une décision funeste qui hante déjà les esprits d'un grand nombre.

P. S. Capitulation de Landrecies. Castañeda peut juger de la peine que cause à l'Infant cet événement. Il appréciera le danger que courent les places voisines, le profit qu'on retire des troupes de Piccolomini.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 320, fol. 41.

1034. Chelsea, 7 août 1637. — *Le comte d'Oñate y Villa Mediana au Cardinal-Infant.*

Il faut tenir compte de l'impossibilité où l'on pourrait se trouver de secourir vigoureusement Bréda. L'ambassadeur indique qu'il sait que Bergen-op-Zoom est tout à fait dépourvu de défenseurs. Toute la garnison a été retirée pour faire le siège de Bréda. Il y aurait peut-être une diversion à faire de ce côté.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 382, fol. 34.

1035. Chelsea, 7 août 1637. — *Le comte d'Oñate y Villa Mediana au Cardinal-Infant.*

Oñate a sollicité une audience à Charles I^er^ et lui a déclaré que le Cardinal-Infant avait les pouvoirs nécessaires pour arranger la question du Palatinat.

Il ne faut pas se plaindre de Gerbier, parce que cela ne peut qu'augmenter son crédit auprès du gouvernement anglais. Le dommage causé en Angleterre aux vassaux du Roi est très grand, mais il est très difficile d'en espérer le redressement. Les tribunaux sont enclins à favoriser les Français et les Hollandais en matière de prises. Oñate estime impossible d'obtenir satisfaction. Il faut se borner à ce que le Cardinal-Infant a déjà demandé une déclaration précise de ce qui constitue les bonnes et mauvaises prises. On déterminera des sanctions contre les juges qui contreviennent à cette décision. Oñate prétend que son seul désir est d'obéir aux ordres du Cardinal-Infant. Il note cependant qu'il n'est pas bon de menacer de rupture un prince avec qui on n'a aucun intérêt de rompre. Quand on traite avec un souverain mal disposé, il faut éviter de montrer qu'on craint la rupture, sous peine de le rendre exigeant. Oñate ajoute qu'il a trouvé Charles I^er^ antipathique, ses ministres opposés à l'Espagne. Les plus modérés sont convaincus que d'eux dépend la conservation et la destruction de la monarchie catholique. Ils sont pleins de mépris pour les forces espagnoles. Ils considèrent comme une bonté de leur souverain de ne pas émettre d'autres prétentions. En considération de cette mentalité, Oñate affiche de la fierté. Les Anglais,

dit-il, sont très unis quand il s'agit de leurs intérêts, particulièrement au détriment de l'Espagne. Le parti espagnol à Londres était si bas, qu'il ne disposait d'aucun confident. Malgré la peine qu'il lui en a coûté, Oñate a pu réunir des indices notoires de la faiblesse de Charles Ier. Ainsi augmente le danger que présente l'action de la reine et des ministres. Pour réagir il faut afficher qu'on ne craint pas le coup que le roi d'Angleterre pourrait porter à l'Espagne, montrer que Philippe IV est en mesure de faire plus de mal et connaît les moyens appropriés. C'est par une pareille attitude que les ministres espagnols à Londres peuvent servir la cause de leur maître. Il doit en résulter l'estime de la monarchie et le désir de s'assurer son amitié. Quand on attend pour répondre, on fait voir qu'on hésite. Cela ne modifie pas l'opinion des marchands anglais ni de Charles Ier. Ils ne se préoccupent pas de ce que leurs prétentions soient dénuées de fondement. Au contraire, c'est parce qu'elles sont déraisonnables qu'ils les formulent. Il faut éviter tout indice de condescendance, parce que ces gens l'attribuent à la nécessité où l'on se trouve de rechercher leur amitié.

Le Cardinal-Infant doit déclarer à Gerbier qu'il a donné ordre à ses flottes de continuer à molester les Hollandais. Il s'agit de parler clairement. Que Charles Ier agisse comme il l'entend ! Si Gerbier pousse l'arrogance jusqu'à déclarer que Charles Ier fera escorter les navires de pêche anglais et combattra tous ceux qui prétendent troubler les eaux continentales anglaises, on pourra difficilement trouver une réponse qui ne comporte aucun risque. Il vaut mieux prévenir cette éventualité et éviter le risque.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 382, fol. 38.

1036. Chelsea, **21** août **1637**. — *Le comte d'Oñate y Villa Mediana au Cardinal-Infant.*

Il vaut mieux retarder la réponse à donner à Gerbier à propos des pêcheries. Oñate n'en a pas parlé à Londres et se taira jusqu'à ce qu'une déclaration devienne nécessaire. Il se prononcera pourtant si Don Ferdinand lui en donne l'ordre. Charles Ier a fait savoir qu'il était ému du mécontentement manifesté par Oñate. Il a fait prendre des renseignements pour pouvoir donner satisfaction à l'ambassadeur. Les Hollandais dégoûtent la Cour britannique par leurs prétentions en matière de pêche. Le monarque déclare être décidé à agir de concert avec Villa Mediana si celui-ci veut l'aider. Le diplomate a donné la réponse la plus aimable. Don Ferdinand pourrait peut-être, grâce à ses confidents en Hollande, faire connaître aux rebelles les dispositions du souverain anglais. Cela les irriterait. Dans le cas où les bonnes dispositions de Charles Ier s'accentueraient, Oñate tâcherait d'obtenir qu'il rappelle ses sujets qui sont au service des Hollandais. Ceux-ci pourraient se trouver contraints de renoncer à l'attaque contre Bréda. On serait en mesure alors d'offrir de l'argent à Charles Ier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 382, fol. 49.

1037. Venlo, **24** août **1637**. — *Le Cardinal-Infant à Castañeda.*

Rappel de ses lamentations précédentes. La situation est encore devenue bien pire. On n'a pu secourir Bréda ni forcer l'ennemi de lever le siège. Don Ferdinand s'est vu réduit à se poster à Venlo. Il est plein d'appréhension sur ce qui arriverait dans le cas où l'ennemi en finirait vite avec Bréda. Il pourrait aussi détacher des forces de son armée de siège pour tenter un coup en Flandre. Les opérations ennemies en Luxembourg, Hainaut et Artois sont exposées dans les instructions que le Cardinal-Infant a données à Fernando de Texada. On peut juger l'impression que ces progrès feront sur la population. Don Ferdinand ne peut douter du secours de l'Empereur, même s'il n'était facilité par les victoires remportées par les armées impériales sur les Suédois. Le seul remède à la situation présente consiste dans l'intervention prompte de forces d'Allemagne. Ainsi les sujets ne perdront pas tout courage et verront que de toutes les façons possibles on se préoccupe de leur défense. Le Cardinal a donc décidé d'envoyer Fernando de Texada pour solliciter l'intervention de l'Empereur. Castañeda disposera les choses de façon à ce que l'officier en question puisse au besoin s'adresser aussi à Galas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 320, fol. 179.

1038. Madrid, 17 septembre 1637. — *Olivarès à Roose.*

Nouvelles doléances sur la lenteur apportée à secourir Bréda. La perte d'une place aussi importante peut entraîner des conséquences graves et en plus entâcher l'honneur des armes royales.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 156.

1039. Madrid, 17 septembre 1637. — *Olivarès à Roose.*

Les événements survenus depuis que l'ennemi a assiégé Bréda sont intolérables. Le Roi s'est senti touché dans sa réputation plus qu'il ne l'a jamais été. Il ne faut en aucune façon dissimuler. Si les ministres du Gouvernement, qui avaient à assurer le secours de la place, s'étaient concertés avec les Français et les Hollandais, ils n'auraient pu agir de façon différente. C'est cela surtout qui a affligé Philippe IV. Aytona et Spinola ont réalisé jadis des marches plus longues que celles qui auraient été nécessaires cette fois. Roose doit entretenir de bonnes relations avec Francisco de Melo, dont Olivarès fait l'éloge, quoiqu'il note que c'est un Portugais. La désunion est payée par le Roi, celui-ci désire que Melo et Roose tiennent le timon.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 155.

1040. Bruxelles, 17 septembre 1637. — *Roose à Olivarès.*

Mort de Jean-Baptiste Stercq survenue en Espagne. Le Cardinal-Infant a chargé Roose de faire examiner par le Conseil d'État et celui des Finances les moyens de se procurer de l'argent. On va dresser l'état de tous les biens confisqués, avec l'indication de ceux qui sont les plus disponibles (1) de manière à se procurer ainsi des ressources par voie d'hypothèque. S'il se présente des inconvénients, on pourrait aussi engager le domaine, quitte à rembourser les sommes empruntées par la vente des confiscations. Tout cela doit servir en remplacement des provisions que doit amener la flotte de La Corogne (2). Seulement ce programme rencontre des difficultés du chef des dettes que l'on a vis-à-vis des banquiers qui ont fait des anticipations. C'est le *cancer* (1) qui ronge les finances royales. Il ne faut pas s'attendre à ce que la situation s'améliore, étant donnée la mauvaise volonté de ceux qui devraient agir. Le remède ne serait pourtant pas si difficile que certains ministres espagnols le prétendent. Ils découragent les ministres du pays. Certaines provinces sont ruinées : Luxembourg, Hainaut, Artois, Namur, Limbourg, la plus grande partie du Brabant. Il faut avant tout de l'économie et de la discipline. Il est indispensable de réduire le nombre d'officiers et de fonctionnaires au strict nécessaire. On allègue deux prétextes pour entraver la réforme. La défaillance de l'Espagne, le fait que l'argent ne vient pas aux dates requises, qu'on le destine à d'autres effets qu'au service de l'armée. Des millions sont venus depuis quelques années sans profit pour la troupe qui détruit les ressources du pays. Quant à la première difficulté, Roose estime qu'il ne serait pas si difficile de régulariser les envois d'argent et rendre fixe le paiement de la troupe. Pour ce qui est du second prétexte, Roose proteste que du temps où il était en Espagne il a toujours vu qu'Olivarès s'opposait rigoureusement à ce que rien ne soit diverti de l'argent consacré à l'armée.

En faisant disparaître ces deux prétextes, on pourrait réaliser les décisions si souvent prises par le Roi. Le ministre sera sans doute informé par d'autres voies des événements militaires.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 156bis (2).

1041. Madrid, 19 septembre 1637. — *Philippe IV à Roose.*

Le Cardinal-Infant communiquera au chef-président la proposition que le colonel Basterval a faite à l'Empereur d'établir une armée permanente en Westphalie pour agir contre les Hollandais. Le Roi considère qu'il s'agit là d'une affaire d'une importance extrême. Roose doit prêter une assistance particulière au Cardinal-Infant. Il s'agit de s'entendre avec l'Électeur de Cologne et les autres intéressés, de façon à

(1) *apparentes.*

(2) La pensée n'est pas claire; le texte espagnol est : *en orden del remplacamiento de los provisiones o de la plata que ha de venir con la armada de Coruña.*

(1) *el cancer.*

(2) Voir encore à la date du 31 octobre l'exposé de différentes réformes à réaliser.

obtenir leur consentement. On peut leur offrir tout ce qui est nécessaire. Pour arriver à la conclusion de la paix désirée, le maintien de semblable armée serait des plus profitables. En procurant la réussite de cette affaire, le chef-président rendrait un singulier service au Roi.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 188.

1042. Madrid, 19 septembre 1637. — *Philippe IV à Castañeda.*

Rappel des instructions antérieures relatives aux préparatifs à faire pour la campagne prochaine. Il convient d'insister encore sur l'opération en Frise. Ce serait le remède à tout, aussi le Roi la recommande-t-il souverainement. Il faut représenter au duc de Bavière que le Palatin s'est arrangé avec les Hollandais pour attaquer la Flandre au moyen des troupes levées par le roi d'Angleterre et de concert avec les Français. Il a fait imprimer un mémoire prétendant que l'élection impériale est nulle. On voit par là que le Palatin et les Hollandais ont expressément rompu avec l'Empire et l'Espagne ou du moins que les Provinces-Unies sont les auxiliaires du Palatin. Il semble juste que l'Empire vienne au secours de Philippe IV. Celui-ci insiste chaleureusement auprès de son ambassadeur pour qu'il mène la chose à bien.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 320, fol. 255.

1043. Bruxelles, 2 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Castel-Rodrigo, ambassadeur espagnol à Rome.*

Le marquis aura appris par les lettres royales que Philippe IV a concédé au Cardinal-Infant trois abbayes aux Pays-Bas, à savoir Saint-Vaast à Arras, Saint-Pierre à Gand, Saint-Claude en Bourgogne. Il vise ainsi à améliorer, grâce à l'autorité de Don Ferdinand, l'administration intérieure de ces monastères. Celui-ci tiendra donc ces abbayes en commende. Comme il est déjà archevêque de Tolède et détenteur d'autres bénéfices ecclésiastiques en Espagne et en Italie, il lui faut une dispense pontificale. La question est difficile parce que l'indult nécessaire aux nominations ecclésiastiques n'a pas encore été dépêché.

Le Pape prétendra que cet acte est nécessaire. Comme les abbayes en question sont vacantes depuis longtemps et que la collation faite par le Roi au Cardinal-Infant est connue du public, Castel Rodrigo fera les démarches nécessaires pour écarter toutes les difficultés. Si l'indult n'est pas encore concédé au moment où cette lettre arrive, Castel Rodrigo signalera à Urbain VIII le mécontentement du Roi, de ce que le pontife actuel n'ait pas accordé ce que ses prédécesseurs n'ont pas refusé. Il lui signifiera qu'en attendant on fait usage aux Pays-Bas de l'indult accordé aux Archiducs et ajoutera au besoin qu'on veut ainsi éviter de causer du scandale à ceux qui ignorent l'existence de ce titre.

En tout cas l'indult est nécessaire [1].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 427, fol. 83.

1044. Munich, 9 octobre 1637. — *Diego de Saavedra à Philippe IV.*

Le Roi a envoyé à Saavedra une lettre de créance pour l'Électeur de Bavière. Il doit engager ce dernier à faire une diversion contre les Hollandais avec ses troupes et les armées impériales. Il s'agirait de les attaquer par la Frise et de les forcer à lever le siège de Bréda. Saavedra déclare qu'il a proposé cette diversion à Castañeda dès qu'il a appris le siège de Bréda. L'occasion ne s'est pas présentée alors favorablement. Elle l'est moins encore, eu égard à l'affaiblissement de l'armée de Galas opérant contre les Suédois. Si ce général disposait de forces suffisantes, il ne les céderait pas pour le service du Roi à qui il est opposé. Les ministres impériaux sont de sentiment qu'il ne faut s'occuper que de la défense de l'Empire et ne pas s'engager contre les Hollandais ni les Français. On en trouve la preuve dans les ordres donnés à Piccolomini qui sont en contradiction avec l'accord conclu à Ratisbonne. La saison des opérations en Frise est passée, le climat sert de défense. Il n'y a pas à espérer la rupture avec les Hollandais, à moins que les circonstances ne l'imposent. Le ministre développe à ce sujet une série de considérations. Saavedra n'en a pas moins fait la proposition à l'Électeur de Bavière. Celui-ci a déclaré ne pas disposer de forces

[1] Voir une lettre complémentaire au sujet des trois abbayes à pourvoir en commende au Cardinal-Infant, à la date du 28 novembre suivant (fol. 112).

suffisantes. Si la paix était conclue avec les Suédois, peut-être les Impériaux jugeraient-ils à propos d'employer contre les Hollandais les troupes devenues disponibles, qui sans cela se mutineraient. On leur doit tant que l'Empereur ne pourrait en payer le centième. Pour la campagne prochaine on ne peut faire aucun état sur l'assistance de l'Allemagne. Le Roi ne doit se fier qu'à ses propres forces. Quand celles-ci seront telles qu'on n'aura plus besoin du concours allemand, on pourra faire voir à l'Empereur l'erreur de ses conseillers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 391, fol. 223 (1).

1045. Munich, 11 octobre 1637. — *Diego de Saavedra à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit à Saavedra de solliciter de l'Électeur de Bavière un secours pour la Bourgogne. L'ambassadeur a obtenu du prince l'ordre pour Jean de Weert d'intervenir dans cette province avec toutes ses troupes, nonobstant les instances faites par les Électeurs de Mayence et de Cologne. L'arrivée de Jean de Weert a été le salut de la Bourgogne. Lorsqu'il a appris son arrivée, Weymar a levé le siège de Besançon et la Bourgogne a pu respirer. Le désespoir de la population est extrême. Elle souffre autant de la part de ceux qui la défendent. On peut donc craindre un soulèvement. Déjà à l'heure actuelle plus de soldats sont tués de la main des paysans que de celle de l'ennemi. Le Roi devrait consentir au renouvellement de la neutralité avec la France en tolérant les négociations avec les Suisses. Il se débarrasserait ainsi des soucis de sa défense. Celle-ci est impossible sans le concours de l'Empire, sur lequel on ne peut compter. S'il faut engager des négociations avec l'Électeur de Bavière, Saavedra le fera. On doit assurer la réalisation des offres qu'il fait, indépendamment de l'ambassade espagnole de Vienne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 389, fol. 219.

1046. Munich, 13 octobre 1637. — *Diego de Saavedra à Philippe IV.*

Rapport sur la situation à Vienne. L'Empereur est plein d'affection pour Philippe IV, mais il est impressionnable. Il est très travailleur. Sa

(1) Voir une lettre du même genre datée du 11 octobre suivant (fol. 214).

confiance est acquise à Trauttmansdorff, ministre désintéressé, mais n'ayant pas l'expérience requise pour une pareille charge. Il est d'un commerce difficile et d'opinions tranchées. Il se soucie de la paix de l'Empire et de la gloire de son maître. Il insinue à celui-ci que la puissance de l'Espagne amène des ennemis à l'Allemagne. Il veut entretenir en secret de bons rapports avec la monarchie catholique, mais non en public. Il prétend réfuter l'opinion que ce sont les ministres espagnols accrédités à Vienne qui dirigent l'Empire. On évitera donc vis-à-vis d'eux des démonstrations publiques.

Il y a aussi la jalousie de Trauttmansdorff contre Castañeda qui recherche la faveur de l'Empereur. Le ministre allemand engage Ferdinand III à constituer un trésor de guerre, qui le débarrasserait de la nécessité de l'assistance espagnole. Il ne veut pas attaquer les Français et les Hollandais avec les armes de l'Empire. Il ne se refuse pas de traiter avec les Suédois, encore que la continuation de la guerre lui offre le moyen d'employer ses troupes qui autrement se mutineraient et fournit un prétexte pour refuser des secours importants à Philippe IV. Voilà l'opinion de Saavedra sur Trauttmansdorff. Même si les principes de ce ministre étaient justes, il faudrait les écarter en ce moment et unir toutes ses forces pour contraindre les ennemis à une paix universelle. Les ministres impériaux qui traitent de la paix et de la guerre n'ont, aux yeux de Saavedra, aucune sympathie pour Philippe IV. On ne peut se fier à eux. La chose capitale est l'envoi par l'Empereur de troupes au secours du Cardinal-Infant. Elles lui sont indispensables pour chasser les Français du pays et reprendre Bréda. Éloge de Don Ferdinand, qui est si mal assisté. Tout ce qu'on a perdu a été la conséquence du manque de prévoyance. Les ennemis du Roi s'acharnent sur lui et sur sa Maison, mais c'est lui qui est le plus puissant. Les Hollandais ont perdu des places et tant de monde devant Bréda qu'ils ne pourront entrer en campagne l'année prochaine. Les Français ont subi aussi des pertes et des revers. Ils vivent dans la crainte de soulèvements intérieurs. Il faut s'attendre à ce qu'ils se prêtent à des négociations de paix. Le diplomate termine en esquissant toutes les mesures à prendre pour la campagne prochaine.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 391, fol. 214.

1047. Bermeray, 20 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Castañeda.*

Envoi d'une lettre destinée à Ferdinand III. Il s'agit d'obtenir des quartiers d'hiver pour les troupes impériales commandées par Piccolomini et qui se trouvent en service dans les Pays-Bas. Il faut tenir compte de l'état de désespoir et d'inquiétude de la population. Elle se défie des mesures qu'on prend pour sa défense. Ces dispositions s'amplifient par les désordres intolérables et irrémédiables des Allemands. On entend déjà les clameurs des paysans qui souhaitent la venue des Hollandais et des Français. Ils prétendent que nul ne les traitera si mal que les Allemands. Quand bien même le pays serait en état d'assurer le logement de cette soldatesque, il faudrait encore y renoncer pour éviter les mouvements populaires. On ne saurait empêcher les paysans de prendre les armes contre les Allemands pour défendre leur vie et leurs biens. Don Ferdinand espère que l'Empereur donnera son consentement à un projet de répartition qu'il a indiqué dans une lettre antérieure du 2 octobre (1). Il ajoute qu'il faut représenter à Ferdinand III que les princes voisins chez qui on veut loger cette soldatesque doivent savoir que le Cardinal-Infant agit sous la poussée d'une nécessité inéluctable. La conservation des Pays-Bas importe à l'intérêt de tous.

L'Électeur de Cologne se rend compte de la nécessité où le Cardinal-Infant se trouve de cantonner ces troupes en dehors des Pays-Bas. Il a demandé que celles qu'il faudra loger dans la principauté de Liége soient placées dans la banlieue de la ville (2) et non dans la région soumise à l'obédience du prince. Au besoin, si l'on ne peut obtenir de Ferdinand III une permission expresse, on se contentera d'un consentement tacite. Dans le cas où les princes intéressés feraient des représentations pour pousser l'Empereur à refuser son consentement, Castañeda tâchera de les exhorter à la tolérance. Nécessité d'agir vite.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 320, fol. 307 (3).

(1) Ce document manque.
(2) *el districto de aquella villa.*
(3) Voir la lettre à Ferdinand III (fol. 311).

1048. San Lorenzo, 22 octobre 1637. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi est plein de soucis à la pensée que son frère se trouve en personne à l'armée opérant contre les Français. Il ne peut s'exposer comme un maître de camp général. Roose doit aussi lui faire des représentations à ce sujet.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 189.

1049. Madrid, 24 octobre 1637. — *Olivarès à Roose.*

La prise de Ruremonde et de Venlo ne sauraient compenser la perte de Bréda. On peut cependant s'en féliciter. C'est le prélude possible d'entreprises plus importantes et la preuve que les armées du Roi ne demeurent pas inactives. On n'a jamais permis aux banquiers espagnols de laisser non payés les effets envoyés aux Pays-Bas, pour avoir l'occasion de conserver l'argent sur les navires de la flotte. A la suite des difficultés où ils se trouvaient et du resserrement du crédit à Anvers, on a promis qu'on leur accorderait des facilités. Pour le cas d'accident imprévu ou de refus de leur part de payer, on a envoyé au Cardinal-Infant le pouvoir dont il est question (1). Il y est stipulé que tout doit être restitué au moyen des provisions. L'intention du Roi a toujours été que le paiement de la troupe doit avoir le pas sur tout le reste. On enverra au Cardinal-Infant un rapport sur les opérations de la Catalogne.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 157.

1050. Cambron, 30 octobre 1637. — *Roose à Philippe IV.*

Mort de Zègre Coulez. La charge de président du Grand Conseil réservée à la collation royale par les instructions du Cardinal-Infant est ainsi vacante. Roose discute les différentes candidatures qui ont été présentées. Le Gouverneur soutient celle d'Henri de Vicq. Il propose de remplacer celui-ci au Conseil privé par Charles Laurin, présentement

(1) Sans doute pour engager le domaine royal.

président du Conseil d'Artois. On pourrait aussi ultérieurement le faire siéger au Conseil d'État.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 190 (1).

1051. Cambrai, 31 octobre **1637**. — *Roose à Olivarès.*

Au sujet des lettres d'Olivarès demandant que le chef-président lui désigne un candidat à la secrétairerie du Conseil suprême et lui recommandant d'entretenir bonne intelligence avec Melo. Il propose Diego Brecht, greffier du Conseil des Finances. Cet agent pourra rendre plus de services que deux ou trois conseillers. Il fait lui aussi l'éloge de Melo. Il justifie l'attitude qu'il a prise vis-à-vis de l'ambassadeur au début de son séjour à Bruxelles. Il conclut par cette déclaration : il est désolant de voir ici tant de chefs. Chaque nouveau venu prétend guérir avant de connaître la maladie dont souffre ce gouvernement. Cette connaissance est bien difficile à acquérir, même pour celui qui a passé plusieurs années ici. Roose continue à se conformer aux instructions du Cardinal-Infant et à celles des Conseils. Lors du départ de Melo pour l'Allemagne, il a échangé avec lui les plus vives manifestations d'amitié.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 160.

1052. Bruxelles, 1er novembre **1637**. — *Roose à Philippe IV.*

Au sujet de la lettre royale du 13 octobre relative à l'usage de remettre certaines affaires aux Conseils d'État et privé. Il est vrai que cela se pratique, en conformité d'ailleurs avec les instructions. Il vaut mieux que le Gouverneur écoute des avis divers et non seulement ceux du chef-président. On dit déjà que toutes les affaires se décident d'après le seul jugement de Roose. Quand il siège au Conseil, le chef-président recueille les votes pour obtenir soit l'unanimité, soit une majorité. Puis il conclut en conformité avec elle. C'est une prétention absurde d'exiger l'insertion des votes de la minorité et des arguments à faire valoir dans l'un et l'autre sens. L'usage suivi est conforme à ce qui s'est toujours fait.

Il n'y a pas à s'occuper de la procédure suivie à l'assemblée

(1) Le 20 décembre, le Roi fait savoir qu'il s'est rallié à l'avis de Roose.

tenue en **1632** avec les nobles du pays, qui a fait tant de bruit. Ce fut toujours la coutume des gens de peu de valeur de faire des déclarations en secret. Si l'on a écrit au Roi qu'il faut acter les votes de tous les conseillers, on peut voir par la déclaration que le chef-président fait ici, que cela n'est pas. Si l'on a accusé ce dernier de dicter au secrétaire du Conseil la conclusion à prendre sans tenir compte des votes, on les incrimine lui et le secrétaire de flagrantes illégalités. Le Roi n'a alors qu'à faire décapiter Roose et tous les conseillers qui ont fermé les yeux tant d'années.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 191.

1053. Bruxelles, 19 novembre **1637**. — *Le Cardinal-Infant à Castañeda.*

Rappel de représentations faites à Ferdinand III par Castañeda pour obtenir l'action des troupes impériales contre les Hollandais et les Français. Le Cardinal prescrit de nouvelles instances. La convention conclue entre Français et Hollandais exige de ces derniers de remettre aux premiers la ville de Maestricht qui va leur permettre de s'emparer de Liége. Le transfert de Maestricht aux Français entraînera de graves inconvénients pour l'Empire et pour les Pays-Bas. Castañeda appréciera s'il est opportun de demander à l'Empereur de déclarer lui-même aux Hollandais qu'il est au courant des tractations en cours à ce propos. Le monarque devrait ajouter qu'il leur imputera comme acte d'hostilité formelle tout ce que les Français opéreront grâce à la possession de Maestricht et qu'il prendra les mesures appropriées au sort de l'Empire et des princes allemands.

Castañeda insistera sur l'avantage que les Hollandais retirent de la mort du landgrave de Hesse. Ceux-ci continuent chaque jour leurs usurpations aux Pays-Bas et en Allemagne, grâce à leur alliance avec la France. Ainsi se prépare la ruine des Pays-Bas et de l'Empire. Si ces démarches ne réussissent pas à entraver la cession de Maestricht, du moins feront-elles voir à l'Empereur et aux Électeurs qu'il est de leur intérêt de se déclarer contre les Hollandais. Ordre à Castañeda de faire connaître le résultat de ses démarches.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 321, fol. 133.

1054. Chelsea, **26** novembre **1637**. — *Le comte d'Oñate y Villa Mediana au Cardinal-Infant.*

Au sujet du maintien d'un agent des Pays-Bas à Londres. Éloge d'Henri Teller (1). Depuis le retour de ces provinces à la monarchie espagnole, toutes les affaires doivent être traitées par l'ambassadeur du Roi. Il serait opportun pourtant de disposer ici d'un juriste flamand au courant des affaires maritimes. Il tiendrait un registre des plaidoiries engagées devant l'Amirauté sous les ordres de l'ambassadeur. Teller a de grands talents, il servira bien ailleurs. Il a été très utile à Necolalde par sa connaissance de la langue anglaise. Il a un parent au service de Charles I^er^.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 382, fol. 91.

1055. Bruxelles, **3** décembre **1637**. — *Roose à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit à Roose d'examiner de concert avec le Veedor général et le Pagador général la cause de Vincent Lazana. Le chef-président demande à en être dispensé. Il représente qu'il lui est tout à fait impossible de s'occuper de cette affaire et de questions semblables, sans négliger d'autres plus importantes dont il a déjà la charge.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 198.

1056. Bruxelles, **3** décembre **1637**. — *Roose à Philippe IV.*

Il y a plus d'un an que sur l'ordre du Cardinal-Infant le chef-président a proposé pour le gouvernement du Luxembourg les candidatures du baron de Balançon, des comtes d'Isembourg et de la Motterie. Cette province si désolée a besoin d'un gouverneur. Le Cardinal-Infant prescrit de faire une nouvelle instance. Le chef-président discute les mesures à prendre éventuellement pour arrêter la ligne de conduite de celui que le Roi nommera.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 195.

(1) Au sujet de ce personnage, voir J. LEFÈVRE, *Henri Teller, doyen d'Anvers et diplomate*, dans ARCHIVES, BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES, Bruxelles, 1936.

1057. Chelsea, **7** décembre **1637**. — *Le comte d'Oñate y Villa Mediana au Cardinal-Infant.*

Renseignements sur l'état de défense de La Brielle. Il est bien plus assuré qu'au printemps.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 382, fol. 109.

1058. Chelsea, **11** décembre **1637**. — *Le comte de Oñate y Villa Mediana à François de Galaretta.*

Renseignements au sujet de Gerbier. Il ne faut pas l'appeler résident puisque Charles I^er^ déclare qu'il ne l'est pas. Galaretta ne peut le traiter de « Seigneurie ». Il s'entend certainement avec les Hollandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 382, fol. 106.

1059. Madrid, **12** décembre **1637**. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a pris connaissance de la lettre adressée à Olivarès par Roose sur la mauvaise situation des Pays-Bas, la nécessité d'un effort pour y remédier. Le chef-président estime qu'il conviendrait que le Cardinal-Infant n'écoutât qu'un seul conseiller et non toute une série de chefs qui sont en désaccord. Le Roi a vu aussi d'autres documents transmis par le chef-président à propos du secours de Bréda, de la neutralité que les Bourguignons veulent rétablir avec la France, des procédés hollandais pour infester les mers des Indes. Remerciements.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 200.

1060. Madrid, **12** décembre **1637**. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi rappelle que le gouverneur de Damvillers n'a pas voulu recevoir le secours qui lui était envoyé. Il en est résulté la perte de la place. Il a déclaré au Cardinal-Infant qu'il fallait sévir et punir les coupables. Ainsi on évitera que pareils exemples ne soient suivis. Roose examinera toutes les lettres écrites à ce propos depuis l'année précédente par le

Cardinal-Infant et le prince Thomas lors des pertes de Corbie, Bréda, La Chapelle et Damvillers. Le Roi rappelle certaines circonstances particulières à chacune d'elles. Il faut que les causes soient instruites aux Pays-Bas, mais qu'on envoie les dossiers en Espagne pour y rendre la sentence. On tient pour néfaste que les Flamands jugent les Espagnols. Ce sera une satisfaction pour le Roi lui-même et pour l'Espagne qui consacre tant d'argent et sacrifie tant de vies pour cette guerre, que d'examiner cette question avec toute la gravité requise.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 199.

1061. Madrid, 13 décembre **1637**. — *Olivarès à Roose.*

Le ministre se prétend en communauté de vues complète avec Roose. Il se propose de faire à celui-ci certaines déclarations sur des points essentiels au service du Roi. On va donner ordre de faire venir Brecht à Madrid. A la suite du départ de Francisco de Melo, le marquis de Cerralbo est envoyé aux Pays-Bas. Olivarès fait le portrait de ce personnage. Il ajoute qu'on lui a donné le titre d'ambassadeur extraordinaire auprès de l'Empereur pour ne pas lui confier un emploi définitif. On le jugera à l'œuvre. Olivarès discute ensuite la question des finances. Il déplore les extorsions des banquiers et considère que Roose pourrait rendre un grand service au Roi, en tâchant d'obtenir des services des finances belges une anticipation de 200 ou 300,000 écus. Les pertes qu'on a subies l'année dernière et le discrédit qui en est résulté pour le Gouvernement font voir la nécessité de pourvoir au remède. Voilà quatre ans que les Pays-Bas coûtent au trésor environ cinq millions et demi. Il faut châtier les coupables. Le Roi doit voir et pouvoir montrer au Conseil de Castille les dossiers des procès engagés aux Pays-Bas de façon à ce qu'on puisse rendre les sentences. Olivarès énumère toutes les places perdues. On a toujours dit que ces places étaient mal défendues, mais il n'y a eu aucune sanction. On n'a pas puni le gouverneur de Corbie parce qu'il était cousin de l'archevêque de Malines. La décision prise par le Roi de faire une enquête sur la perte de Bréda paraît avoir provoqué des objections de tous, comme si cette ville était en

Chine et si le Roi ne devait payer toutes ces armées avec des millions et le sang de ses sujets.

Il faudrait que les banquiers flamands se prêtent à des emprunts [1] de façon à débarrasser le Roi du joug des Génois. L'année qui finit a été la plus malheureuse que l'Espagne ait connue depuis un demi-siècle.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 163.

1062. Posen, 16 décembre **1637**. — *Castañeda au Cardinal-Infant.*

Réponse à la lettre du 19 novembre. Castañeda a écrit sur-le-champ à l'Empereur qui s'est rallié à l'avis du Cardinal. Des ordres ont été dépêchés incontinent à Piccolomini pour qu'il écrive au nom de Ferdinand aux Provinces-Unies pour demander qu'on n'exécute pas la convention incriminée, sous peine d'une rupture déclarée.

Castañeda a cherché à persuader l'Empereur de faire la déclaration en personne, il n'y a pas réussi. Il a continué ses instances pour développer les sentiments hostiles de l'Empereur [2]. Il demande éventuellement des instructions complémentaires. L'ambassadeur s'étend ensuite longuement sur les mesures à prendre au sujet du commandement de l'armée de Bourgogne eu égard à la maladie du duc de Lorraine et de l'éventualité de sa mort.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 321, fol. 246.

1063. Chelsea, **26** décembre **1637**. — *Le comte d'Oñate y Villa Mediana au Cardinal-Infant.*

On s'est plaint au Cardinal-Infant de l'abandon des catholiques anglais. Villa Mediana prétend n'avoir pu se procurer une maison convenable. Charles I[er] n'a pas voulu l'aider. Les Français, les Puritains qui sont mécontents de ce qu'il entretient une chapelle, voire certains catholiques anglais l'ont contrecarré. Il a pourtant trouvé une demeure où il a établi un oratoire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 382, fol. 129.

(1) *assientos.*
(2) *para aplicar el fuego.*

1064. Fin 1637 - début 1638 (1). — *Roose à Philippe IV.*

Le chef-président a communiqué au Cardinal-Infant la lettre royale relative aux pertes de places subies depuis la rupture de la trêve. Le Gouverneur a prescrit à Roose de donner son avis. Celui-ci a objecté qu'il n'était pas militaire, qu'il était étranger à la stratégie (2). Pour le côté judiciaire, il y avait des tribunaux spéciaux. En plus, certaines pertes s'étaient faites pendant que lui-même était absent. Roose a dû malgré cela exécuter l'ordre du Gouverneur de faire à ce sujet rapport au Roi.

Il déclare qu'il faut examiner les causes des pertes qu'on déplore pour découvrir les fautes commises. Il est évident que sans disposer de la supériorité des forces aucune place ne peut tenir un siège. D'autre part, pour fournir le nécessaire à toutes les places, il faudrait se borner à la défensive qui sera toujours plus coûteuse que l'offensive.

Le chef-président relate ensuite les circonstances particulières aux pertes d'Oldenzaal, Groenlo, Bois-le-Duc, Venlo, Ruremonde, Limbourg, Rheinberg, Corbie, Landrecies, La Chapelle, Bréda, Damvillers. Il conclut en exprimant l'avis du Cardinal-Infant qu'il vaut mieux que les procès entamés contre les gouverneurs et commandants soient décidés aux Pays-Bas. On peut communiquer secrètement l'essentiel au Roi. On exécutera ensuite aux Pays-Bas la décision que le Roi aura prise. On évitera ainsi les réclamations qu'on pourra faire du chef des privilèges ou pour d'autres raisons.

Conseil privé espagnol, reg. 1500, fol. 206.

1065. Le Pardo, 8 janvier 1638. — *Olivarès à Roose.*

Envoi d'un crédit spécial d'un demi-million pour les événements graves. Roose pourra en disposer complètement mais avertira de l'emploi qu'il en fait. Il serait à souhaiter qu'on pût s'emparer d'une place importante. On peut être assuré que l'argent ne manquera pas. Roose estimera l'effort qu'on fait en Espagne au milieu des calamités extrêmes dans

(1) La lettre n'est pas datée. C'est évidemment la réponse à la lettre royale du 12 décembre 1637, analysée ci-dessus.
(2) *lo mechanico.*

lesquelles on se débat. La personne qui a charge de payer le crédit en question ignore son destinataire et doit remettre l'argent au porteur. Comme les anticipations sont si coûteuses, il faut tâcher si possible d'en obtenir de ce banquier à intérêt moins élevé.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 171.

1066. Posen, 13 janvier 1638. — *Le marquis de Castañeda au Cardinal-Infant.*

L'ambassadeur a notifié déjà au Cardinal-Infant la décision de Ferdinand III signifiée aux Hollandais par Piccolomini à propos de la remise éventuelle de Maestricht aux Français. On ne connaît pas encore la réponse, mais on a reçu celle du prince d'Orange à Piccolomini au sujet des quartiers établis dans le pays de Clèves et de Juliers. Castañeda émet son appréciation sur Piccolomini. Il appréhende qu'on s'aliénera ce dernier si l'on n'agit pas avec une extrême prudence. Ce général cherche à s'élever grâce aux faveurs du Roi, sollicitées par le Cardinal-Infant. Castañeda s'étend sur l'attitude des ministres allemands. Il conclut néanmoins que le Cardinal-Infant devrait témoigner à Piccolomini la plus grande confiance et prescrire à Castañeda d'entretenir les meilleures relations avec lui.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 322, fol. 8.

1067. Le Pardo, 15 janvier 1638. — *Olivarès à Roose.*

Le chef-président est au courant de l'opportunité qu'il y a de former une jointe politique où concourront les différents ministres. Le Roi a décidé l'exécution de cette mesure, qui ne paraît devoir rencontrer aucune opposition. Puisque cet organisme doit traiter des affaires de la politique extérieure, son existence ne porte aucune atteinte aux institutions du pays. Roose est invité à concourir à sa mise en activité.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 168.

1068. Le Pardo, 16 janvier 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Au sujet de la situation religieuse de la mairie de Bois-le-Duc. On prétend que plus de 40,000 personnes sont mortes sans avoir reçu les sacrements, qu'il y a plus d'un million de gens qui vivent dans le même abandon. La conscience royale s'en trouve chargée. Roose doit faire connaître son avis pour qu'on puisse prendre une décision à ce propos.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 2.

1069. Le Pardo, 16 janvier 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Le comte-duc a reçu ordre du Roi de transmettre à Roose un crédit d'un demi-million dont le chef-président fera usage d'après les instructions du même Olivarès. An moment voulu, notification devra être donnée au Cardinal-Infant de l'existence de ce crédit et de l'emploi qui en a été fait. Au reste, il faut se conformer aux instructions que donnera Olivarès.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 4 (1).

1070. Bruxelles, 22 janvier 1638. — *Roose à Olivarès.*

Les ordres relatifs au départ de Brecht n'ont pas été communiqués au chef-président. Le Cardinal-Infant prétend ne pas les avoir vus. Roose ignore aussi la décision prise à propos de la présidence du Grand Conseil de Malines. Il proteste qu'il s'efforce de recruter des juristes pour le service royal. Les Conseils ne ressemblent pas à ce qu'ils étaient il y a cinquante ans. On pourrait introduire au Conseil privé deux sujets mieux doués si le Roi se conformait à la proposition du Cardinal-Infant. Les hommes ne naissent pas avec une barbe ! Ce n'est pas peu de chose d'avoir amélioré la situation dans un pays où les mauvais penchants abondent. Le chef-président assure qu'il tiendra la main à cette réforme.

Ce n'est pas d'ailleurs cette infirmité-là qui affaiblit le Gouvernement.

(1) Voir, en annexe, le compte rendu par Roose de l'emploi de ce crédit (fol. 5). Le 3 mars, Roose demande d'être débarrassé de cette charge. Il n'a aucune compétence ni aptitude pour les affaires d'argent et ne peut s'en occuper sans négliger le reste (fol. 12).

Les désordres militaires ne font qu'augmenter. Les provinces sont ravagées au point que les revenus du domaine ont diminué de la moitié, il en est de même des aides. Il ne faut pas attendre de subsides tant que durera cette situation. Roose a expliqué au Cardinal-Infant, que si l'Espagne voulait faire un effort financier considérable, ces provinces seraient préservées de la perte, et contribueraient comme par le passé à leur défense. La situation s'améliorerait l'année suivante au point qu'on pourrait se dispenser de provision extraordinaire. L'armée, à l'heure actuelle n'existe que sur le papier, est indisciplinée et non exercée. On a manqué l'occasion de faire la réforme, le Pagador a tardé de remettre l'état des finances. Le chef-président relate la discussion qu'il a eue avec ce fonctionnaire. Il lui a dit qu'il ne fallait pas faire état des ressources du pays qui étaient affectées au paiement de la troupe et à des dépenses inexcusables. La situation est telle que si l'on n'y remédie, d'après Roose, le Roi ne sera plus le maître du pays au mois d'août.

Olivarès ne doit pas se laisser berner par des armées qui n'existent que sur le papier. La situation sera pire au printemps qu'elle n'était l'année précédente. Amand de Hornes a dressé un état, à la demande de Roose, indiquant le moyen d'entretenir une armée de 30,000 Wallons en dix régiments avec douze cent mille florins. Il ne faut pas avoir de scrupule parce que ce sont gens du pays. Ils servent très bien, quand ils ont de bons chefs. Les effectifs espagnols et italiens sont insuffisants pour faire la guerre défensive ou offensive. Les Allemands sont chers, indisciplinés, peu sûrs. Il suffirait d'en avoir quatre régiments de 3,000 hommes.

En résumé, il faut opérer une réforme, écarter le superflu, ne pas affecter sur les aides des charges quelconques. Si l'on ne réduit pas le nombre des officiers supérieurs à la proportion usitée à l'époque d'Albert tout sera confusion. Il faut que le maître de camp général soit un vrai soldat, capable d'assister l'Infant et n'ayant pas lui-même besoin d'aide. Dans certaines provinces il n'est plus question de subsides, ailleurs on les accorde mais on ne les paie pas. Ainsi il ne faut pas songer à des anticipations sur le domaine ou sur les aides. Les habitants disent que le Roi a envoyé tant de millions sans que les soldats en aient profité. On ne peut dès lors se fier à la parole, voire même au serment de gens

qui servent si mal leur souverain. On refuse d'extirper la cause du mal, ce qui serait si facile. On continue à négocier avec les banquiers, alors que moyennant le rétablissement de la discipline on pourrait s'arranger avec les États eux-mêmes. Le projet d'arrangement proposé par les banquiers est moins favorable aux intérêts du Roi que les offres de Clarisse. Celui-ci est prêt à envoyer son fils en Espagne. Le Père confesseur a jugé plus opportun d'y députer le maître de la monnaie Van Haelbeek, qui est homme de peu de moyens et délaisse sa charge pour diriger les affaires de certains banquiers. Roose le tient pour entendu en affaires monétaires, mais assez intéressé, n'ayant pas toujours distingué ses principes de ses intérêts particuliers.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 173.

1071. ... janvier 1638. — *Le prince d'Orange à Piccolomini.*

Le prince a reçu la lettre de Piccolomini notifiant la décision d'établir son armée au cours de l'hiver dans les pays de Clevès et de Juliers. Il proteste que ce serait une atteinte à la décision prise en 1630 et 1631 de débarrasser cette région des troupes espagnoles et impériales. Le prince espère que la convention sera maintenue.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 322, fol. 12.

1072. Madrid, 13 février 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Il est certain que les titulaires d'emplois publics aussi importants que Roose sont exposés à la malignité. Il faut l'éviter. Le chef-président tâchera d'accélérer l'expédition des affaires, en dépit de la lenteur naturelle avec laquelle on procède. On prétend que Roose fait traiter aux Conseils privé et d'État de multiples questions et que là il tranche souverainement. Au lieu de noter dans les consultes les différentes opinions, il dicte au secrétaire la conclusion qui lui semble bonne. Demande d'explications.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 10 (1).

(1) Voir la réponse du chef-président en date du 11 mars 1638 (fol. 13). Elle est identique aux allégations contenues dans la lettre du 1er novembre, analysée ci-dessus, n° 1052. Le 17 mai suivant, Philippe IV accepte les explications données (fol. 35).

1073. Madrid, 13 février 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Le Cardinal-Infant a fait savoir qu'il a confié le gouvernement du Luxembourg au comte de La Motterie, nonobstant l'ordre royal. Roose doit justifier comment on a, pour un poste de telle importance, préféré un sujet aussi discrédité (1).

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 8.

1074. Madrid, 13 février 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a reçu avis que la population est particulièrement indignée de ce qu'on ait châtié le prince d'Epinoy et d'autres. Le comte d'Egmont, qui a fait le plus de déclarations contre le service royal demeure indemne. On prétend que cela est dû exclusivement à la faveur de Roose, dont les mobiles sont bien connus. Le Roi s'étonne de l'attitude prise ; il s'agit d'une révolte notoire. Il exige une explication détaillée.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 9 (2).

1075. Chelsea, 19 février 1638. — *Le comte d'Oñate y Villa Mediana au Cardinal-Infant.*

Un secrétaire d'État anglais a demandé la mise en liberté de certains pêcheurs hollandais qui étaient munis d'un passeport du roi d'Angleterre. Ce ne serait que pour une fois, sans que cette faveur puisse être citée comme précédent. Pareille conduite, dit Villa Mediana, contribuerait à accroître aux yeux des Hollandais la valeur des passeports anglais et montrerait que l'intervention de Charles Ier peut procurer la liberté. Il reconnaît le droit de la Cour britannique de délivrer des passeports aux Hollandais, sans que ce soit pour les vassaux du Roi une raison de ne pas les attaquer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 382, fol. 157.

(1) Le 16 janvier précédent, le Roi avait notifié à Roose la nomination qu'il avait faite de Balançon comme gouverneur du Luxembourg (fol. 1).

(2) Le 17 mai, le Roi accepte les explications que Roose a données à propos du comte d'Egmont. En plus, il demande confidentiellement pourquoi le Cardinal-Infant n'a pas fait poursuivre cette affaire (fol. 42).

1076. Bruxelles, 3 mars 1638. — *Roose à Olivarès.*

On n'a pas fait les préparatifs nécessaires pour la campagne. Roose craint plus que jamais qu'on ne lui cache la situation exacte des finances. Il considère comme dangereux de devoir être l'intermédiaire, surtout dans un gouvernement aussi désordonné. Il se trouve entouré d'un grand nombre de personnalités nouvelles. Il ne leur demande qu'une chose, ne pas l'entraver dans sa mission. Tous ces gens préfèrent montrer de la complaisance au lieu de songer au remède qu'ils retardent au point de le rendre impossible. Les ressources seraient suffisantes si le paiement de l'armée était réglé comme il faut. Roose n'accuse personne ; il se convainc que toutes les intentions sont pures. Il déclare que s'il voulait perdre le Roi, il n'agirait pas autrement que ne le font les ministres des Pays-Bas.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 183.

1077. Madrid, 6 mars 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi rappelle que c'est sur son ordre que le prince Philippe d'Arenberg, duc d'Arschot, a été arrêté pour sa participation à la conjuration fomentée par les princes d'Epinoy et de Barbançon, les comtes d'Egmont, de Henin et autres. Ces gens voulaient se rendre libres et traiter à ce sujet avec Louis XIII pour l'engager à se porter à la frontière des Pays-Bas avec 40,000 hommes. On a procédé à l'interrogatoire du duc. Le fiscal du Roi, Jean-Baptiste de Larrea a dressé contre lui un réquisitoire demandant l'application des peines comminées. Le duc a répondu à ce réquisitoire et a demandé pardon. La question a été examinée par une jointe particulière instituée à cet effet. Il a été décidé de faire une enquête aux Pays-Bas. Le Roi prescrit au Cardinal-Infant d'en confier la charge au président du Grand Conseil de Malines, Henri de Vicq. Elle doit être exécutée dans les six mois à courir depuis le 15 février. Le président entendra les dépositions des témoins présentés par le duc, recevra leur serment et fera enregistrer leurs allégations. Son rapport sera remis à l'accusé pour qu'il puisse en faire état dans les procédures.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 38, fol. 38 v° (1).

(1) Le 1er mai, le Cardinal-Infant communique cet ordre à Henri de Vicq.

1078. 11 mars 1638. — *Rapport du président Roose à Philippe IV.*

Au sujet de la Bourgogne. Roose remet la copie des instructions qui ont été données à Diego de Saavedra. Les Bourguignons seront trompés dans cette question de la neutralité par la malice des Français. L'ambassadeur français s'est moqué des Espagnols, au grand mépris du Roi. Cependant les intéressés ont fait tant d'instances auprès du Cardinal-Infant qu'on a prescrit de continuer les négociations malgré le déshonneur qui en résulte pour le Roi.

Au sujet de la mairie de Bois-le-Duc. Roose rappelle les incidents successifs. Il prétend qu'il ne lui restait d'autre issue que de se retirer complètement de cette affaire, ou de publier ce qui s'était passé. Sans cela il eût encouru toute la haine comme ce fut le cas à propos de la trêve.

De longues négociations ont eu lieu à propos des aides et subsides. Le Cardinal-Infant a promis de mettre fin aux désordres militaires. Cette promesse restera sans effet tant qu'on ne fera pas disparaître les abus que le président a signalés. Il est aussi déplorable que l'on continue les paiements de l'armée par la vente et l'engagement des domaines. Le gouvernement militaire est tellement discrédité que l'ennemi fonde ses espérances sur cette déchéance. Roose critique les dispositions prises par le Cardinal-Infant pour le paiement de l'armée. Il indique certaines réformes à faire. Il conclut que les procédés que l'on suit ne sauraient procurer l'argent nécessaire. Ils feront gagner deux ou trois mois, après quoi il n'y aura moyen ni d'améliorer les conditions de la trêve, ni même de la conclure.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 18.

1079. Bruxelles, 11 mars 1638. — *Roose à Philippe IV.*

Au sujet de la nomination du comte de La Motterie au gouvernement du Luxembourg. Roose répond que Cantelmo refusant pour diverses raisons de se rendre dans cette province, le Cardinal-Infant a décidé, de l'avis de fray de San Juan et du marquis de Mirabel, que La Motterie devait s'y rendre à titre de gouverneur provisoire. La commission de l'intéressé est terminée.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 17.

1080. Posen, 15 mars 1638. — *Le marquis de Castañeda au Cardinal-Infant.*

Piccolomini a fait part au Cardinal-Infant de la tractation qui a eu lieu avec Richelieu, par l'intermédiaire de M. de Longueval. L'Empereur a fait donner une réponse hautaine. L'offre d'une réconciliation avec la France impliquant l'obligation de se séparer de Philippe IV a été prise pour une injure.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 322, fol. 100.

1081. Madrid, 30 mars 1638. — *Olivarès à Roose.*

Le comte-duc espère que Roose se ralliera à la nomination du marquis de Cerralbo. Il annonce aussi l'arrivée de Miguel de Salamanca dont il fait l'éloge. Galaretta est considéré comme un homme de peu de valeur et assez vaniteux. On a expérimenté à multiples reprises que le Cardinal-Infant écoute ses secrétaires et leur laisse plus d'autorité qu'il ne convient. Le Roi est très affecté de la difficulté qu'on fait de lui remettre le linge qu'il a demandé, alors que lui sacrifie tant de millions. Si la chose était connue en Castille, elle y provoquerait le désespoir. Les conseillers des Finances agissent très mal. On n'ignore pas que tous ceux qui ont dirigé ce service se sont enrichis par le maniement des finances du Roi. Il en est de même à propos de la demande faite pour payer les garnisons espagnoles. La quantité est si petite, toutes les autres provinces la payent.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 178 (1).

1082. ..... mars 1638 (2). — *Roose à Philippe IV.*

Accusé de réception de la lettre royale du 13 du mois précédent (3) relative au fait de n'avoir pas engagé un procès contre le comte

(1) Voir la réponse de Roose à la date du 27 mai (*ibid.*).
(2) La minute ne porte pas de date. Le détail initial permet d'assigner avec certitude la date du mois de mars 1638.
(3) Voir le n° 1074.

d'Egmont ni confisqué ses biens comme il a été fait à propos d'Epinoy. Il est contraire à la vérité de dire que Roose en est la cause. Quant à prétendre que les motifs de cette partialité sont publics, le président déclare que lui les ignore. Il ne peut fournir de détails sur ce qui s'est passé avant son retour aux Pays-Bas. Il a appris au Conseil privé que les documents relatifs à l'action à intenter contre Egmont étaient prêts. Le chancelier de Boisschot les a retenus, à ce qu'il disait, sur l'ordre de l'Infante Isabelle. Roose relate ensuite d'autres incidents, prétendant que le Roi en trouvera tous les détails dans la correspondance d'Aytona. Roose lui-même a fait rapport à trois reprises au Cardinal-Infant, qui lui a prescrit de ne rien faire. On doit sans doute trouver à Madrid les minutes des lettres écrites à ce propos au nom du Roi. Il y a six mois que le comte d'Egmont a intenté un procès au Conseil de Brabant. A cette occasion on a demandé une consulte à ce même Conseil. On l'attend toujours.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 71.

1083. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Francisco de Galaretta, secrétaire d'État et de Guerre à Andrès de Rojas.*

Envoi d'un mémoire de l'évêque d'Ypres relatif à la question des rétorsions. Ce mémoire aurait dû être joint à une lettre du Cardinal-Infant du 11 mars adressée au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 304 (1).

1084. Chelsea, 9 avril 1638. — *Le comte d'Oñate y Villa Mediana au Cardinal-Infant.*

Un secrétaire d'État anglais est venu faire une représentation à Villa Mediana à propos de certains prisonniers hollandais qui ont été arrêtés pour s'être livrés à la pêche sur un navire anglais. Pour s'en débarrasser l'ambassadeur a déclaré qu'il ignorait tout de cette affaire. Gerbier a écrit à ce sujet à Londres, demandant qu'on use de représailles. Villa

(1) Le mémoire, assez étendu et rédigé en latin, se trouve en annexe.

Mediana assure que ce serait le moyen d'obtenir satisfaction. Il va demander audience à Charles Ier et déclarer que le Cardinal-Infant ne veut admettre à sa Cour Gerbier, hollandais et rebelle. Il va demander son rappel.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 382, fol. 197.

1085. Bruxelles, 10 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Castel Rodrigo.*

Le Cardinal-Infant a vu les stipulations de l'indult que le Pape veut concéder. Les ministres des Pays-Bas refusent de l'admettre sous prétexte qu'il n'est pas conforme aux faveurs reconnues antérieurement à Philippe II. Cependant Don Ferdinand désire donner satisfaction au Souverain Pontife. Il n'ignore pas qu'à Rome on soupçonne qu'à Bruxelles on veut refuser l'indult, puis agir sans ce document et ainsi étendre l'autorité et la juridiction du pouvoir laïc. Cette politique est loin de sa pensée. Il a donc écrit à Madrid pour prier le Roi d'accepter le texte proposé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 427, fol. 174 (1).

1086. Bruxelles, 18 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Castañeda.*

La réponse impériale à la proposition de paix française est bien conforme à l'union existant entre l'Empire et la monarchie catholique. L'attitude de Ferdinand III a été semblable à celle de Philippe IV lors d'une ouverture de ce genre faite à la fin de 1637. Le Roi a répondu alors qu'il ne pouvait se prêter à un armistice sans en faire part d'abord à l'Empereur. L'intention du gouvernement français est de semer la discorde entre les deux couronnes. Piccolomini a mal fait de dissimuler à Bruxelles l'ouverture de Longueval. Don Ferdinand pensait qu'elle tendait à la paix générale et non à une paix séparée entre la France et l'Empire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 322, fol. 164.

(1) Voir encore au sujet de l'indult — question qui d'ailleurs remplit toute la correspondance du Cardinal-Infant avec Castel Rodrigo — les lettres suivantes de D. Ferdinand et de Salamanca, 20 mai 1638 (fol. 192), 20 août 1638 (fol. 233), 18 juillet 1639 (reg. 428, fol. 95), 29 juillet 1639 (fol. 106), 8 juin 1640 (reg. 429, fol. 47), 29 juin 1640 (fol 79), 23 août 1640 (fol. 95), 31 août 1640 (fol. 104), etc.

1087. Chelsea, 2 avril 1638. — *Le comte d'Oñate y Villa Mediana au Cardinal-Infant.*

Au sujet des tractations franco-suédoises à Hambourg. Il faudrait que le Cardinal-Infant envoyât dans cette ville un agent de confiance pour s'informer, rendre compte et puis entraver ces pratiques.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 382, fol. 209.

1088. Bruxelles, 24 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Castañeda.*

Au sujet des tentatives des Français et des Hollandais d'opérer de concert une attaque contre les forces espagnoles du côté de Maestricht et du pays de Liége. Castañeda fera observer à la Cour impériale que les Hollandais ont violé la neutralité de l'Empire. Ainsi il semble qu'un cas formel de rupture se présente pour l'Empereur. L'ambassadeur tâchera d'obtenir de Ferdinand III l'accomplissement de ses engagements. Il insistera sur les efforts faits par les ennemis pour se donner la main et mettre les Pays-Bas dans une confusion extrême.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 322, fol. 170.

1089. Vienne, 8 mai 1638. — *Le marquis de Castañeda au Cardinal-Infant.*

Les Suisses catholiques ont fait rapport à l'Empereur sur les instances faites par la Bourgogne en vue de sa neutralisation vis-à-vis de la France. Ferdinand III demande à ce sujet l'avis de Castañeda. Celui-ci a prié le souverain d'attendre qu'il ait reçu des instructions formelles du Cardinal-Infant. Il requiert celui-ci de faire connaître sa volonté. Il n'y a pas beaucoup à attendre de la loyauté des Français.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 322, fol. 204.

1090. Bruxelles, 15 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Alonso de Cardenas, ambassadeur à Londres.*

Cardenas a signifié au Cardinal-Infant la désignation que Philippe IV a faite de sa personne comme ambassadeur à Londres. Il lui a notifié les lettres de créance qu'il avait reçues. Don Ferdinand ajoute qu'il était déjà informé des raisons de sa mission en Angleterre. Il se réjouit du choix qui a été fait. En conformité avec les ordres qu'on a reçus à Bruxelles, on le tiendra au courant de tout ce qu'il doit savoir pour ses travaux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 368, fol. 1.

1091. Madrid, 17 mai 1638. — *Philippe IV à Roose.*

La proposition de régler les paiements à faire à l'armée d'après les provisions venant d'Espagne et les aides fournies par le pays est le point essentiel pour la conservation du pays. Puisqu'il n'est pas possible d'exécuter les paiements par semaine on le fera par mois. Le Roi estime qu'il faut fixer uniformément la valeur du réal à 48 plaques, ce qui est d'ailleurs le prix en usage dans le commerce. La différence entre la valeur intrinsèque des différents réaux est modique. Le Roi approuve l'opinion du chef-président à propos de la neutralité de la Bourgogne. Il est évident que si cette neutralité était favorable, les Français ne l'accorderaient pas. Seulement les Bourguignons ont toujours été heureux de ce qu'on ne les privât pas de toute espérance de voir un remède à leurs ruines. Il faut exciter leur indignation contre les Français. On fera voir que les ennemis sont cause de leurs malheurs.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 43.

1092. ..... 27 mai 1638. — *Roose à Olivarès.*

Les ordres pour l'achat des effets d'habillements destinés au Roi avaient déjà été donnés à Cambrai et à Courtrai. Ils ont été retenus par le Cardinal-Infant, comme aussi ceux relatifs au paiement de 2,000 ducats pour les garnisons d'Espagne. Le Gouverneur craignait de voir

surgir des inconvénients graves. Le Roi souffre aux Pays-Bas, non du chef de ses ennemis, mais de ses propres troupes. Voilà deux ans qu'on a dû concéder aux habitants de Cambrai des privilèges en échange des 200,000 florins nécessaires pour réprimer les désordres des gens de guerre. C'est cinq fois plus qu'ils ne paient à Sa Majesté, ce n'est pas la moitié des dommages qu'on leur cause.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 212.

1093. Laxenburg, 28 mai 1638. — *Le marquis de Castañeda au Cardinal-Infant.*

Au sujet des instances à faire pour provoquer la rupture entre l'Empereur et les Hollandais. On s'est borné à décider la formation d'une armée de 15,000 hommes destinée à agir en Westphalie contre les ennemis de l'Empire. Les difficultés qu'on objecte à Ferdinand III sont si graves qu'il ne faut guère s'attendre à l'exécution de cette décision.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 322, fol. 224.

1094. Madrid, 31 mai 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Accusé de réception d'un rapport transmis à Olivarès sur la situation militaire et la nécessité de mettre fin aux engagements du domaine tant qu'on dispose de dépôts d'argent (1). Le Roi note qu'en Castille, il ne possède aucune propriété qui ne soit extrêmement engagée et que beaucoup ont été vendues. On a envoyé 4 ½ millions cette année aux Pays-Bas.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 44.

1095. Bruxelles, 1er juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Henri de Vicq* (2).

Par une dépêche royale datant du 7 mars précédent, expédiée par le canal de la jointe chargée de l'affaire engagée contre Philippe d'Aren-

(1) *dinero reservado.*
(2) Président du Grand Conseil de Malines.

berg, duc d'Arschot, il est prescrit au Cardinal-Infant de charger de Vicq de l'enquête à faire à son sujet aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 38, fol. 25.

1096. Bruxelles, 12 juin 1638. — *Miguel de Salamanca au marquis de Castañeda.*

Au sujet de l'armée allemande à établir en Westphalie. Si la chose se réalisait, elle entraînerait de bonnes conséquences, en particulier vis-à-vis des Hollandais. Le voisinage de forces aussi considérables les alarmerait et les empêcherait sans doute de mener toutes leurs unités en campagne. Ils seraient contraints de laisser une partie en Frise. Ordre de continuer les démarches.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 322, fol. 239 (1).

1097. Londres, 25 juin 1638. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Arrivée en Angleterre du comte d'Egmont. Il a tenté en vain de se rencontrer avec le comte d'Oñate. Depuis il a écrit à Cardenas pour lui annoncer son arrivée et demander de lui députer un agent. Cardenas a fait droit à ce désir. Le comte a témoigné la meilleure volonté de s'accommoder avec Philippe IV et le Cardinal-Infant. Il voudrait que Cardenas intervienne pour obtenir une atténuation à la sévérité montrée contre lui. Cardenas communique au Cardinal un billet qu'Egmont lui a remis. Il prétend n'avoir lui-même aucune connaissance de l'affaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 368, fol. 37.

1098. Madrid, 29 juin 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi rappelle qu'il a mis à la disposition de Roose un crédit de 500,000 ducats. On sait que jusqu'ici il a disposé de 130,000 ducats,

(1) Voir une lettre du Cardinal-Infant au même propos, le 30 juillet (fol. 187).

à savoir 80,000 pour la Bourgogne, 30,000 pour l'Angleterre et 20,000 pour le Cardinal-Infant. S'il a dépensé davantage, il doit en effectuer le remploi, de façon à pouvoir disposer du reste quand l'occasion s'en présentera.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 46.

1099. Madrid, 29 juin 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a vu la lettre du chef-président à Olivarès relative aux difficultés qu'on rencontre pour l'envoi du cadeau destiné à sa personne (1) et des 2,000 ducats demandés pour les garnisons d'Espagne. C'est une chose bien dure, en comparaison des 4 à 5 millions envoyés chaque année d'Espagne aux Pays-Bas.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 48.

1100. Bruxelles, 3 juillet 1638. — *Miguel de Salamanca à Castañeda.*

Le secrétaire d'État et de Guerre prétend avoir appris qu'en Allemagne on se plaint de la forme usitée dans la correspondance du Cardinal-Infant à l'adresse de l'Empereur. On incrimine le manque de formules de politesse et le style dépourvu de l'élégance requise dans la secrétairerie d'un prince aussi illustre. Le Cardinal-Infant désire souverainement qu'il soit porté remède à la chose. Il prétend que les dépêches soient rédigées de manière à donner satisfaction aux ministres allemands. Castañeda devrait obtenir qu'on pût écrire à Vienne en espagnol. Ainsi le Cardinal-Infant pourrait corriger les erreurs commises dans sa secrétairerie. Jusqu'ici il est d'usage de dresser en espagnol le canevas des lettres pour les faire rédiger ensuite en latin. De la sorte, on ne voit pas facilement les erreurs. Le secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne n'est pas un homme des plus remarquables.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 322, fol. 260.

(1) *la ropa blanca para mi.*

1101. Anvers, 4 juillet 1638. — *Miguel de Salamanca à Alonso de Cardenas.*

Au sujet du comte d'Egmont. Le Cardinal-Infant fait observer que ce sujet a été déclaré rebelle et traître. Pour préparer une réponse que Cardenas pourra lui donner, le procès de l'intéressé a été remis à l'examen d'une jointe spéciale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 368, fol. 50.

1102. Bruxelles, 11 juillet 1638. — *Miguel de Salamanca à Alonso de Cardenas.*

Le Cardinal-Infant a pris connaissance des documents que Cardenas lui a fait remettre de la part du comte d'Egmont. Il fait répondre que les procédures intentées récemment contre celui-ci procèdent d'un ordre formel du Roi. On n'a pas retrouvé de traces d'une convention qui aurait été conclue entre lui et Aytona. Egmont paraît très compromis dans la conspiration. Don Ferdinand suppose que Cardenas aura rendu compte à Madrid de ses tractations avec l'intéressé et sinon lui prescrit de le faire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 368, fol. 69 v° (1).

1103. Madrid, 23 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Salamanca a demandé à être déchargé du service des finances. Il faut le confier en commun au Veedor général, à Salamanca et à fray Juan de San Augustin.

Bibliothèque royale, manuscrit 12428, fol. 222.

1104. Madrid, 23 juillet 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Le chef-président a écrit à Olivarès qu'à cause de sa mauvaise santé il ne pouvait pas écrire de lettres d'affaires. Il ajoutait que ses appréhensions s'étaient réalisées. En Espagne on ne comprend rien à ce mystère.

(1) Le recueil comprend diverses lettres relatives aux tractations du comte d'Egmont.

On s'étonne de n'avoir reçu aucune explication à propos des tractations relatives aux Wallons, alors qu'on a su par le prince Thomas et fray de San Juan que cette affaire était terminée.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 49.

1105. Madrid, 26 juillet 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Le crédit confié à Roose doit servir aux nécessités pressantes qui peuvent se présenter, telles qu'avances à faire sur les provisions et accidents graves pour lesquels on ne dispose pas d'autre remède. Le Roi veut que le chef-président se conduise ainsi. Le maintien de ce crédit met en ce moment le gouvernement espagnol dans une posture très difficile. Il lui est à peu près impossible de faire face aux affaires de Guipuscoa. Ce sera un miracle si l'on peut s'en tirer. Aux travaux de Gravelines on doit affecter le produit des confiscations en commençant par celles faites sur d'Egmont (1).

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 51.

1106. Anvers, 3 août 1638. — *Roose à Philippe IV.*

Le mauvais état de santé du chef-président l'a empêché de répondre avec la ponctualité requise. Envoi des documents relatifs à l'emploi des 500,000 ducats. Le danger de voir les lettres ouvertes en France a engagé le chef-président à retenir celles qu'il doit écrire en matières secrètes jusqu'à ce qu'une occasion s'offre de les expédier par mer.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 52.

1107. Bruxelles, 5 août 1638. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Castel-Rodrigo.*

Le Gouverneur a fait examiner par le Conseil privé la lettre que Castel-Rodrigo a écrite au secrétaire Galaretta au sujet du projet

(1) Le 27 août, le Roi prescrit à Roose de suppléer les 40,000 ducats de déficit qu'il y a dans les provisions qu'il envoie en ce moment pour les Pays-Bas (fol. 54). Le 13 octobre, le chef-président promet de s'exécuter et demande qu'on ne remette pas ultérieurement ce crédit entre ses mains (fol. 63). Le 4 décembre, nouvel ordre de verser de 250,000 à 300,000 ducats pour couvrir le déficit des provisions (fol. 66).

d'*indult* que le Pape veut accorder à Philippe IV. Il en résulte que l'acceptation de l'acte ainsi rédigé, causerait un préjudice notable aux droits du Roi et des habitants des Pays-Bas et de la Bourgogne. On a fait rédiger une instruction suivant laquelle, Castel-Rodrigo pourra déclarer au Pape et à la Curie qu'on ne saurait accepter pareilles propositions. Le Cardinal-Infant prétend pourvoir aux dignités, au nom du Roi, de la même manière que la collation s'est faite par le passé, sans tolérer aucune altération aux anciens droits, coutumes, usages et privilèges des Pays-Bas. Il a écrit dans ce sens au Roi en lui communiquant le double de cette instruction (1).

Conseil d'État, reg. 1, fol. 132.

1108. Prague, 19 août 1638. — *Le marquis de Castañeda à Miguel de Salamanca.*

Au sujet du formulaire de la correspondance avec l'Empereur. Castañeda a lu la lettre de Salamanca à Trauttmansdorff. Le ministre a déclaré qu'on eût désiré plus de formules dans la souscription. On a remis jadis à Mirabel un formulaire à observer. Ce document avait été composé par Oñate. Récemment on a décidé de se servir du règlement suivi par Isabelle dans ses lettres à Ferdinand II. Il semble qu'on devrait s'y conformer. On ne fera pas de difficultés à l'emploi de l'espagnol.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 322, fol. 399.

1109. Madrid, 27 août 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Affaire du comte d'Egmont. Le Roi a prescrit que le procès soit vidé. Roose doit se conduire en ce qui le concerne avec discernement et justice (2). Il rendra compte de ce qui se fait à ce propos.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 55.

(1) Voir la copie de l'instruction (fol. 156).
(2) *con todo la entereza y justificacion.*

1110. Montaigu, 20 août 1638. — *Le Cardinal-Infant au président Roose.*

Les provisions que le Roi a envoyées pour l'armée des Pays-Bas ont été employées à des nécessités inévitables pour empêcher les mouvements des Français en Flandre et en Artois. On se trouve sans ressources à un moment grave puisque les Hollandais ont commencé le siège de Geldern. Le Cardinal-Infant a convoqué une jointe où siégeaient le marquis de Cerralbo, Juan de Saint-Augustin et Louis de Guevara. On y a reconnu la nécessité absolue d'opérer un prélèvement sur les provisions spéciales que le Roi a confiées à Roose. Ordre de remettre 50,000 écus au proveedor des vivres Amand de Hornes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 38, fol. 113 v°.

1111. Prague, 30 août 1638. — *Le marquis de Castañeda à Ferdinand III.*

Le Cardinal-Infant a chargé l'ambassadeur de remettre une lettre à l'Empereur et de lui faire des représentations. Les Hollandais ont attaqué Geldern, une des places les plus importantes des Pays-Bas. Ils disposent de l'aide du Palatin et du landgrave de Hesse. Les Français attaquent avec 40,000 hommes dans l'Artois. Ainsi le Cardinal-Infant ne peut distraire de son armée ce qu'il faudrait pour secourir Geldern.

Le Cardinal-Infant se convainc que Ferdinand III comprendra l'importance de cet accident et lui accordera le secours de l'armée commandée par le comte de Artzfelt.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 323, fol. 14.

1112. Londres, 3 septembre 1638. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Le ministre rappelle qu'il a annoncé déjà l'arrivée à Londres d'un courrier dépêché par le prince d'Orange à Charles I^er^ à la suite du départ de Bruxelles de Marie de Médicis. Il annonce que la souveraine va se rendre à Bois-le-Duc et passera de là en Angleterre. La même chose a

été signalée par Gerbier. Celui-ci avait signifié à Marie de Médicis qu'on serait bien heureux de la recevoir en Angleterre, sans ses ministres. Cardenas demande des instructions sur l'attitude qu'il devra adopter vis-à-vis de la Reine-mère.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 368, fol. 122.

1113. Madrid, 5 septembre 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Le chef-président a fait savoir que dans le cas où les négociations qu'il dirige se terminent bien, il espère arriver à la trêve avec les Hollandais. Dans les circonstances présentes, le Roi y verrait un grand service et il recommande chaleureusement la chose. Il ne faut pas négliger cette affaire à cause de la pénurie d'argent où l'on se trouve.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 56.

1114. Venlo, 7 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Castañeda.*

Si les événements de guerre se déroulaient de manière convenable vers la fin de la campagne, le Gouverneur chercherait à attaquer Maestricht. Considérant que des Français ont été reçus dans cette ville, il ne serait vraisemblablement pas difficile d'obtenir de l'Empereur l'autorisation pour Piccolomini de coopérer à cette opération. Castañeda est chargé d'en faire la proposition. Il emploiera tous les moyens pour obtenir une décision.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 323, fol. 30.

1115. Londres, 24 septembre 1638. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

L'ambassadeur a reçu la lettre du Cardinal-Infant (1) indiquant les raisons du départ de Marie de Médicis de Bruxelles et des procédés

(1) Elle datait du 13 septembre et manque dans le recueil. Il s'y trouve d'autres lettres encore concernant Marie de Médicis.

employés par sa suite pour la persuader d'agir de la sorte. L'assistance que la Reine-mère a reçue pendant tout son séjour aux Pays-Bas est bien connue en Angleterre. On commence à douter de son arrivée. On pense que Richelieu saura persuader le prince d'Orange de la garder dans les Provinces-Unies.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg 368, fol.143.

1116. 25 septembre 1638. — *Instructions données aux députés de Hollande envoyés en mission à Paris pour la conclusion d'une ligue offensive.*

On y trouve l'exposé de toutes les difficultés auxquelles se butte le gouvernement hollandais en vue de la continuation de la guerre, en particulier les questions financières. Le remède principal paraît être l'offensive sur mer. Une bonne partie des instructions est consacrée à l'exposé de cette thèse. Le roi de France est invité aussi à continuer ses opérations dans le Hainaut et l'Artois.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 323, fol. 172.

1117. Bruxelles, 2 octobre 1638. — *Roose à Philippe IV.*

Réponse à la lettre royale du 23 juillet précédent. Nouvelles doléances du chef-président sur ses maladies. Il a insisté antérieurement auprès du Cardinal-Infant pour qu'on ne retardât pas le paiement de la troupe. Elle est peu nombreuse et mécontente. Le pays est ruiné. Il n'y a aucun espoir d'amélioration. Le Gouverneur général a promis de faire le nécessaire. Roose s'en réfère aux avertissements successifs qu'il a donnés au comte-duc et au Roi lui-même. Faute des documents de comptabilité nécessaires, la question a été longtemps différée. Roose a demandé au Gouverneur de pouvoir traiter la question au Conseil d'État pour obtenir au moins des autorités locales le concours qu'elles pouvaient donner. Il explique les différents incidents qui ont surgi alors, la parole donnée par le Gouverneur général. Cet engagement n'a pu être tenu, d'où le mécontentement de certains États provinciaux.

Roose a déclaré alors que l'année suivante la situation serait encore pire. La porte restait ouverte aux ennemis. Si l'on ne perdait pas Anvers, Saint-Omer ou la Gueldre, on le devait exclusivement à la Providence. Au sujet de l'affaire des 30,000 Wallons le Cardinal-Infant aura sans doute écrit à Philippe IV. Les provinces feront des difficultés pour fournir une contribution. Elles ne paieront qu'à condition qu'on contente les soldats et que les désordres militaires cessent.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 60.

1118. Bruxelles, 13 octobre 1638. — *Roose à Philippe IV.*

Au sujet de la lettre royale du 17 août relative au comte d'Egmont. Le Roi aura sans doute été averti de ce qui concerne cette affaire par le président du Grand Conseil. L'ordre donné à Roose de conformer sa conduite aux événements est superflu. On peut trouver à Bruxelles l'acte original prescrivant de suspendre le procès. Il y a aussi d'autres documents conservés dans les bureaux des secrétaireries à Madrid. Au reste, Roose désire être débarrassé de cette affaire puisqu'elle est engagée en justice.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 64.

1119. Bruxelles, 20 octobre 1638. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le mémoire remis au nom du prince-évêque de Liége au sujet du trafic des houilles sur la Meuse a été examiné par les trois Conseils collatéraux. Le Conseil d'État estime que la chose dépend du bon plaisir du Roi. Le prince-évêque n'a pas lieu de se plaindre. Le Conseil discute ensuite les différents aspects de la question et conclut en proposant de permettre le passage des houilles, moyennant la perception des licences accoutumées. Le Cardinal-Infant promet de prendre une décision à bref délai.

Conseil d'État, reg. 2, fol. 145.

1120. Londres, 21 octobre 1638. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Cardenas a reçu la lettre de Don Ferdinand expliquant la décision prise de fournir des passeports aux délégués hollandais pour le Congrès de Cologne. Il promet de faire usage opportun de ces renseignements. Les Anglais désirent que des incidents entravent ou retardent la conclusion de la paix. La guerre entre la France et l'Espagne favorise leurs intérêts particuliers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 368, fol. 176.

1121. Londres, 29 octobre 1638. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Recommandation pour Alexandre de Bournonville, fils aîné du comte de Henin, qui désire passer aux Pays-Bas et entrer au service du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 368, fol. 180.

1122. San Lorenzo, 5 novembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Guevarra a envoyé à Madrid trois documents d'ordre financier. Le premier contient le relevé des crédits confiés à Miguel de Morales, official de la secrétairerie particulière du Cardinal-Infant pour les *gastos secretos*. Ces dépenses se chiffrent pour la période du 1er août 1636 au 22 avril 1638 à 305,270 ducats. Le second apporte la liste des gens à qui des paiements ont été faits sur le budget des *gastos secretos*. Le troisième indique certains paiements faits au nom d'Isabelle et du Cardinal-Infant, encore à titre de *gastos secretos*. Le Roi remet à son frère les remarques qu'il a faites à propos de ces dépenses et recommande la modération en matière de dépenses. Il rappelle l'obligation de lui envoyer tous les quatre mois un rapport de ce genre.

Bibliothèque royale, manuscrit 12428, fol. 236.

1123. Madrid, 30 novembre 1638. — *Philippe IV à Castañeda.*

L'ambassadeur de Ferdinand III a fait remettre à la Cour deux mémoires. L'un sert à demander une assistance de 2 millions pour l'année suivante. Le Roi indique les crédits qu'il est prêt à accorder et qui atteignent environ 1 ½ million. Un paragraphe spécial est consacré à l'armée de Westphalie. Elle doit être confiée à des chefs qui soient entièrement à la satisfaction du Roi et aux ordres du Cardinal-Infant. Castañeda doit faire tous ses efforts pour arranger cette affaire. Il fera connaître le résultat de ces négociations au Cardinal-Infant et au gouverneur du Milanais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 323, fol. 228.

1124. Madrid, 4 décembre 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Le chef-président connaît les intentions royales par rapport à la trêve et le désir de la conclure le plus rapidement possible. Philippe IV en fait part encore une fois, il estime qu'elle est nécessaire dans la situation actuelle. On s'aperçoit que les Pays-Bas sont ruinés par une guerre si longue. Le chef-président doit s'occuper avant tout des mesures à prendre pour la continuation des hostilités. En second lieu, il avisera à ce qui concerne la trêve. Encore qu'il puisse émettre son sentiment à ce propos, il doit en public se conformer à l'opinion de l'entourage du Cardinal-Infant. Il doit expliquer à ce dernier les inconvénients que présentent les avis de ses conseillers. Si le Gouverneur Général prend une décision différente du sentiment de Roose, il y a lieu de montrer en public le même contentement que si la solution était conforme à ses vues personnelles. Le Roi a appris que les Hollandais connaissent l'opinion de Roose. Persuadés de l'importance des fonctions que celui-ci occupe, ils excluent la possibilité que la trêve soit conclue. Les succès que les armées royales viennent de remporter pourraient faire naître l'opinion que ce n'est pas l'heure de mettre fin à la guerre.

Le Roi a voulu faire connaître sa volonté à Roose pour qu'à Bruxelles on agisse unanimement dans ce sens. Il faut tenir compte de la situation générale de la monarchie.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 67.

1125. Madrid, 28 décembre 1638. — *Philippe IV à Roose.*

Le chef-président ne peut se désintéresser de l'affaire d'Egmont, mais doit veiller à ce qu'elle se traite de manière conforme à la justice. Il prendra patience encore cette année, car on ne peut le dispenser d'intervenir dans des questions d'argent.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 69.

1126. ....., 1638. — *Roose à Philippe IV.*

Le poste de chef des finances est vacant par la mort du comte de Croix. Il y a beaucoup de candidats, parmi lesquels le duc d'Havré (1). Le Roi connaît ses mérites. Les instructions prescrivent de ne pas multiplier les postes. On doit considérer la haute naissance de l'intéressé, le fait qu'on ne pourra pas lui refuser l'entrée du Conseil d'État. Le Cardinal-Infant a chargé Roose de faire rapport au Roi afin que celui-ci décide s'il y a lieu de faire une nomination.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 70.

1127. ..... 1638. — *Propositions du prince Thomas de Savoie au sujet de la campagne prochaine.*

C'est un long exposé relatif aux opérations contre les Français, les Suédois et les Hollandais. On prévoit la constitution de six armées différentes dont une en Westphalie pour opérer contre les Hollandais. On examine en particulier la situation de la Bourgogne. Pour la défense de la Flandre et du Brabant, il faudrait 50,000 hommes. L'auteur examine la question des diverses nationalités pouvant fournir les effectifs nécessaires. La conclusion de traités particuliers amènerait la division entre les ennemis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 323, fol. 195.

(1) Charles Philippe de Croy, marquis de Renty, duc de Havré.

1128. Bruxelles, **22** janvier 1639. — *Le Cardinal-Infant à Inigo de Cardenas.*

Le Cardinal-Infant a appris par Inigo de Cardenas le désir de la duchesse de Chevreuse de venir aux Pays-Bas. Il prie le ministre d'assurer l'intéressée des bons sentiments qu'il éprouve à son égard. Avant de consentir à sa demande, le Cardinal-Infant doit attendre les instructions de Madrid. Il a donc écrit d'urgence. Dans l'entre-temps, Cardenas lui prodiguera de belles paroles. Si la dame en question était expulsée d'Angleterre, elle pourrait jusqu'à nouvel ordre s'établir à Gand.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 369, fol. 26 (1).

1129. Bruxelles, **29** janvier 1639. — *Le Cardinal-Infant à Castañeda.*

Le Cardinal-Infant s'est rendu compte du peu de confiance que l'ambassadeur témoigne d'obtenir de l'Empereur ce qui lui a été demandé sur l'ordre formel de Philippe IV. La nécessité augmente chaque jour aux Pays-Bas. On connaît les desseins des Français et des Hollandais : on voit leurs préparatifs. Les mesures qu'on peut prendre de ce côté sont minimes. La saison est si avancée qu'il faut une prompte résolution. Castañeda reçoit ordre d'y apporter toute sa vigilance.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 324, fol. 130.

1130. Bruxelles, **24** février 1639. — *Le Cardinal-Infant aux ministres d'Allemagne et d'Italie.*

A l'occasion de discussions engagées à propos des rétorsions avec les Hollandais, ceux-ci ont montré certaines dispositions à conclure une trêve. Ils ont demandé des passeports pour les délégués qu'ils enverraient à Cologne. Ils ont formulé le désir que le Cardinal-Infant y députât des agents pour traiter avec eux. Don Ferdinand a fait droit à cette requête. Il donnera les passeports demandés dès qu'il connaîtra

(1) Les tractations de la duchesse de Chevreuse et du duc de La Valette, fils du duc d'Epernon, notamment l'offre faite par celui-ci de livrer Metz, font l'objet de correspondances incessantes entre Cardenas et le gouvernement de Bruxelles.

les noms des intéressés. Il a voulu témoigner une nouvelle fois des sentiments pacifiques du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 476, fol. 60.

1131. Bruxelles, ... mars 1639. — *Miguel de Salamanca aux ministres d'Italie.*

Au sujet des passeports sollicités pour les Hollandais. L'ambassadeur de Venise à Paris est venu demander qu'on les intitulât plénipotentiaires et députés. Le Cardinal-Infant a fait répondre qu'il sait que les Hollandais se contenteront de la désignation nominale, sans aucun titre. On peut s'attendre à ce que le titre de député ne soit pas jugé satisfaisant. Le diplomate vénitien l'insinue lui-même. On a prié ce dernier de faire connaître les termes de son arrangement avec les Hollandais, pour que le Cardinal-Infant puisse prendre la décision la plus opportune.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 476, fol. 64.

1132. Bruxelles, **2** avril 1639. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Léganès.*

Les lettres de Diego de Saavedra feront voir à Léganès l'état misérable où se trouve la Bourgogne. Si Léganès ne lui porte secours, cette province se perdra incontestablement. Il est impossible d'y envoyer du renfort des Pays-Bas. Les troupes qu'on ferait partir de ce côté manqueraient à la défense de ces provinces, attaquées à la fois par la France et la Hollande. Il ne faut rien attendre des levées. Les routes des Pays-Bas en direction de la Bourgogne sont telles qu'il n'y aurait pas moyen de trouver des vivres. Ordre formel d'y envoyer **2,000** hommes pour conserver cet antique patrimoine royal.

Le maintien de cette province est préférable à la conquête de tout le Piémont. Ce n'est pas servir le Roi, que de se soucier exclusivement de ce dont on a personnellement la charge immédiate. Don Ferdinand proteste de la sympathie qu'il a toujours eue pour Léganès, cela seul le déterminerait à parler ainsi. En plus il est poussé par l'obligation qui lui incombe d'assurer le bien de la monarchie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 458, fol. 3 (1).

(1) Voir la réponse du 20 avril suivant (fol. 17).

1133. Bruxelles, 12 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Léganès.*

La nécessité de secourir la Bourgogne cause au Cardinal-Infant les plus grands soucis. Il y a peu à espérer des tractations avec les Suisses par rapport à la neutralisation (1). Il faut assurer la conservation de cette province si loyale et qui préocupe tellement le Roi. La Bourgogne se perdra sans doute, si on ne lui porte rapidement secours. Les Français s'empareront alors rapidement du peu qui reste de la Lorraine. Ils pourront facilement pénétrer dans le Luxembourg et d'autre part, par la voie de l'Alsace et de la Westphalie, faire leur jonction avec les Hollandais. On doit appréhender après cela, à bref délai, la ruine de tous les Pays-Bas. Don Ferdinand serait heureux d'y porter remède, mais cela lui est impossible. Il est réduit à la défensive. Depuis la prise de Hesdin les Français se sont renforcés et attaquent par les frontières de la Flandre et du Luxembourg, avec deux armées. Les Hollandais paraissent vouloir encore faire un grand coup cette année. Louis XIII se trouve à la frontière du Luxembourg. D'aucun côté on ne peut remédier à cette situation plus facilement que de l'Italie. Nouvelles instances pressantes de secourir la Bourgogne malgré les difficultés que l'opération présente.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 450, fol. 124.

1134. Madrid, 26 mai 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi sait que la procédure suivie par la *Junta de Hazienda* est demeurée inchangée. Il recommande à son frère de rappeler aux ministres de ce bureau l'obligation d'exécuter les derniers ordres donnés à ce sujet.

Bibliothèque royale, manuscrit 12428, fol. 310.

(1) Voir, à ce sujet, une seconde lettre du même jour (fol. 126). — Voir la réponse de Léganès du 21 septembre (fol. 142). — Le 28 octobre, le Cardinal-Infant réitère son ordre (fol. 200). La question bourguignonne continue pendant le cours de l'année 1640 à faire l'objet des dépêches échangées entre le Cardinal et Léganès. — On verra notamment par une lettre du 7 mars, que ce dernier maintient son refus de se charger du secours de la province (fol. 296).

1135. Lillers, 20 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Castañeda.*

L'Empereur a renouvelé ses ordres quant au rappel en Allemagne d'une partie des troupes qui sont sous le commandement de Piccolomini. Celui-ci a demandé au Cardinal-Infant la permission de s'y conformer. Don Ferdinand a ordonné d'y surseoir jusqu'à ce que l'Empereur ait appris la nouvelle du succès remporté par ses armes auprès de Thionville. Il a représenté à nouveau lui-même à Ferdinand III les risques qui résulteraient du départ de ces troupes et il charge Castañeda de faire de nouvelles instances.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 325, fol. 177.

1136. Londres, 30 juin 1639. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Le président Cognus, qui est au service de Marie de Médicis est venu faire à Cardenas une longue relation au sujet du départ des Pays-Bas effectué par la Reine-mère. Le tout se résume à des plaintes qui sont contenues dans un premier manifeste publié. Cardenas, sans discuter, a répondu que tout cela lui était déjà connu. Il a insisté sur la bonne volonté témoignée à la souveraine par Philippe IV et Don Ferdinand. Il a prétendu que le geste posé par celle-ci ne pouvait se justifier. Le président a fait ensuite d'amples déclarations sur la conduite ultérieure de la Reine-mère, ses raisons de mécontentement, son désir de favoriser les intérêts du Roi. Cardenas a tout écouté et répondu en termes généraux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 369, fol. 208.

1137. Londres, 1er juillet 1639. — *Inigo de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Simon Mascarenas, maître de camp d'un tercio d'infanterie espagnole, s'est embarqué à Cadix avec 10,500 hommes sur des navires anglais. Il a relaté que les Hollandais ont capturé 1,000 hommes de son régiment. Il a fait rapport de sa traversée et Cardenas communique

ce document à Bruxelles. Il appert de ce rapport que la troupe espagnole s'est bien conduite, tandis que les armateurs anglais ont mal exécuté leur contrat. Le reste de la lettre est consacré à l'examen du problème du transport de ces hommes jusqu'à Dunkerque.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 369, fol. 292 (1).

1138. Gand, 1er août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Alonso de Cardenas.*

Les conseillers de Vulder et Asseliers, désignés par Philippe IV pour aller siéger au Conseil suprême, se rendent en Espagne avec leurs familles. Le Roi a prescrit au Cardinal-Infant de prendre toutes les mesures pour la sécurité de ces personnes. Cardenas doit solliciter pour elles un passeport du roi d'Angleterre en vue d'assurer leur passage de Dunkerque à Douvres et de là en Espagne. Il s'informera s'il y a un navire anglais en partance pour l'Espagne où ces ministres pourraient prendre place.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 370, fol. 1.

1139. Madrid, 5 août 1639. — *Olivarès à Roose.*

La perte de Hesdin a causé une profonde affliction parce qu'on pensait pouvoir secourir la place après la victoire remportée par Piccolomini. Les succès des Français en Catalogne ont encore augmenté le mal. On est décidé pourtant à faire en sorte que la guerre qui se déroule à l'intérieur de la Péninsule ne diminue pas l'assistance aux affaires des Pays-Bas. On met tout en œuvre pour la négociation des contrats concernant les provisions.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 246.

1140. Montaigu, 15 août 1639. — *Pleins pouvoirs donnés par le Cardinal-Infant à Diego de Saavedra pour conclure l'acte de neutralisation de la Franche-Comté de Bourgogne.*

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 395, fol. 95.

(1) Voir les annexes (fol. 294).

1141. Londres, 22 octobre 1639. — *Alonso de Cardenas à Miguel de Salamanca.*

Combat livré le 21 octobre sur les côtes anglaises entre les escadres espagnole et hollandaise. Le roi d'Angleterre est très irrité de cet événement. S'il ne rompt pas avec les Hollandais c'est l'indice du peu de cas qu'il fait de l'honneur. Cardenas réclame des instructions du Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 370, fol. 156.

1142. Londres, 29 octobre 1639. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Au sujet de l'attaque exécutée à la côte par les Hollandais contre la flotte espagnole. Dès que Cardenas a connu l'arrivée de celle-ci dans les eaux anglaises il a fait des démarches pour lui assurer la protection des forces britanniques. Il a demandé aussi des assurances pour les hommes qui s'y trouvaient. Il aurait voulu qu'ils puissent passer à Dunkerque sur de petits bateaux et avec une escorte anglaise. Cardenas a demandé audience à Charles Ier qui la lui a accordée pour le lendemain. Ce délai visait à gagner du temps, pour convoquer le Conseil et déterminer la réponse à donner.

L'ambassadeur s'est lamenté sur l'affront reçu par le roi d'Espagne à la face de toutes les nations d'Europe. Il a noté que l'événement s'est produit dans un port anglais où l'escadre se trouvait sous la protection de l'Angleterre. Il a protesté contre l'appui donné aux rebelles par des vassaux anglais. Charles Ier a multiplié les belles paroles. Il a demandé à Cardenas de désigner par écrit les sujets anglais qui avaient engagé les Hollandais à cette attaque. La preuve faite, il sévirait contre eux. La réplique de Cardenas est très prolixe. Enfin, il demande ce qu'il peut écrire à Madrid au sujet de l'impression produite sur Charles Ier par cet attentat et les réparations qu'il compte exiger. Le monarque a déclaré — encore avec beaucoup de paroles — qu'il devait réfléchir. Cardenas a obtenu des assurances quant à la protection anglaise pour ce qui reste de la flotte et pour les soldats qui doivent passer à Dunkerque.

Charles Ier a reçu l'ambassadeur hollandais, à qui il a manifesté son

mécontentement. Cardenas ne peut se convaincre que Charles Ier simule la mauvaise humeur qu'il affiche, ni penser qu'il ait secrètement autorisé l'attaque hollandaise. Les Anglais n'ont jamais cru que les Hollandais, qui ont tant besoin d'eux, oseraient faire pareille chose. Par contre, jusqu'ici aucune mesure n'a été prise, sinon l'établissement d'une Commission de ministres anglais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 370, fol. 162.

1143. Londres, 29 octobre 1639. — *Alonso de Cardenas à Miguel de Salamanca.*

Détails complémentaires sur la bataille navale. On n'est pas encore informé de l'étendue des pertes de l'ennemi. Il semble qu'elles sont considérables. Il faudra sur ce sujet attendre des avis de source hollandaise. On raconte que quatre navires espagnols se sont enfuis dans l'île de Wight. Au sujet de la protection anglaise que le ministre a demandée pour le reste de la flotte, Cardenas note que malgré le grand nombre d'ennemis auxquels il se heurte, il espère réussir. Il a *régalé* une personnalité influente. C'est le seul moyen de réussir. Le roi d'Angleterre, est-il annoncé en post-scriptum, vient d'accorder que la flotte anglaise escorte les neuf navires espagnols qui sont prêts à passer à Dunkerque. Il a décidé de faire escorter éventuellement les embarcations qui transporteront les hommes. Il va envoyer un agent à Bruxelles faire part au Cardinal-Infant de ses regrets. C'est un puritain, parent de Gerbier, hollandophile.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 370, fol. 176.

1144. Londres, 4 novembre 1639. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal a prescrit à Cardenas de ne pas trop insister sur les griefs du roi d'Espagne, mais de faire voir qu'il y a lieu pour Charles Ier de procéder à une démonstration en vue de sauver sa dignité. Il promet de se conformer ponctuellement à ces instructions. Il multipliera ses instances pour décider Charles Ier à rompre avec les Hollandais. Le

souverain paraît persister dans son indignation première. Lors de sa dernière audience il a déclaré qu'il pensait se venger du déshonneur qui lui a été infligé et il a répété cette assurance à diverses personnes. Cardenas ne pense pas cependant qu'il se propose de rompre avec les Hollandais. L'entraîner à pareille décision serait infiniment difficile. Il faut tenir compte de ses ministres, des puritains, des agents hollandais et français, des intrigues de la Reine qui patrocine les négociations françaises et a sur son mari tant d'influence. Tout cela le détournera d'une action contre la Hollande. L'escorte anglaise demandée pour les navires espagnols a été accordée après de multiples diligences.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 370, fol. 183.

1145. Bruxelles, 5 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Alonso de Cardenas.*

Nouvelles prescriptions pour obtenir que la bataille navale entraîne un rapprochement entre l'Angleterre et l'Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 370, fol. 191.

1146. Bruxelles, 12 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Alonso de Cardenas.*

Le résident Gerbier a remis un mémorandum au sujet des plaintes de la Cour de Londres à propos des bruits tendancieux répandus aux Pays-Bas. Il s'agit de l'attitude de Charles Ier et de ses sujets vis-à-vis de la récente bataille navale. On n'a pas encore rédigé la réponse. Elle sera conforme à l'*indiscrétion* et à l'*audace* du mémorandum [1].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 370, fol. 205.

1147. Bruxelles, 12 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Alonso de Cardenas.*

Les neuf navires espagnols sont partis d'Angleterre sans attendre l'escorte que Cardenas avait demandée. Le Cardinal-Infant approuve la

[1] Voir le mémoire de Gerbier (fol. 207).

conduite du ministre. Les nouvelles qu'il a données au sujet de la conduite de Charles Ier sont conformes à ce qu'on a appris par ailleurs. On s'attend à recevoir à bref délai des ordres de Madrid qui détermineront la conduite à suivre. Dans l'intervalle, Cardenas continuera ses instances, insistant sur l'importance que l'événement présente pour le roi d'Angleterre et montrant ensuite les justes griefs de l'Espagne. Le reste de la lettre concerne une levée d'Irlandais et les tractations des ducs de Lorraine et d'Elbœuf.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 370, fol. 203.

1148. Londres, 25 novembre 1639. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant a fait part à Cardenas des intentions de Philippe IV par rapport aux négociations d'Angleterre.

En concédant un emprunt au souverain britannique, le roi d'Espagne cherche à atteindre un triple objectif : gagner la confiance de la Cour de Londres, assurer la navigation dans la Manche et le commerce des Pays-Bas avec l'Angleterre enfin obtenir la permission de lever 10,000 Irlandais, dont 6,000 pour les Pays-Bas.

L'ambassadeur note qu'on ne saurait contester entre les deux Couronnes, nonobstant la paix officielle, une certaine défiance issue de la question du Palatinat. Il y a en plus la malice de certains ministres qui ont de l'influence auprès de Charles Ier. La diversité de religion, les sympathies pour la France et la Hollande sont autant de raisons qu'ils emploient pour détourner Charles Ier de Philippe IV. La Reine cherche à augmenter la défiance. Ainsi, si l'on pouvait arriver à rétablir la confiance, ce serait chose inestimable. Cardenas se demande si l'octroi d'un emprunt serait un moyen efficace. Il met particulièrement en doute l'aptitude du monarque anglais à assurer la navigation dans la Manche. La récente bataille navale montre le mépris qu'on a pour ce souverain. En concédant un emprunt on risquerait de perdre le capital sans en tirer les fruits désirés. Il vaudrait mieux demander autre chose que la sécurité de la Manche. L'inobservance de celle-ci sera une cause de plaintes perpétuelles. La levée de 10,000 Irlandais est la seule demande

réalisable. Elle se heurtera d'ailleurs à des difficultés comme Cardenas l'expose de manière détaillée. Il sera difficile aussi de faire en sorte que Charles Ier insiste lui-même pour obtenir l'emprunt proposé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 370, fol. 238.

1149. Bruxelles, 25 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Castañeda.*

A diverses reprises le Cardinal-Infant a exposé au Roi, l'intérêt qu'il y aurait à constituer en Westphalie une armée commandée par un général donnant toute satisfaction et soumis aux instructions du gouvernement de Bruxelles.

Nul ne peut mieux apprécier l'opportunité de cette mesure que Castañeda. On a eu depuis des tractations à ce sujet avec Piccolomini. On a pu reconnaître son zèle pour le service de Philippe IV. Piccolomini convient de la nécessité de pareille armée et s'est déclaré disposé à concourir à ce qu'en Allemagne on en facilitât la mobilisation. Nul ne convient mieux pour ce commandement que Piccolomini. Le Cardinal-Infant a écrit de nouveau à ce sujet à Philippe IV et à Olivarès. Tout le monde estime que c'est la seule diversion qui peut réfréner les Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 324, fol. 290.

1150. Bruxelles, 26 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Alonso de Cardenas.*

Miguel de Salamanca a répondu à Gerbier sur l'ordre du Cardinal-Infant. Cardenas déclarera à Charles Ier que Don Ferdinand ne peut plus recevoir Gerbier. Il faudrait qu'on le remplaçât. Si le Cardinal-Infant ne l'exclut pas immédiatement, c'est par considération pour Charles Ier. Sans faire du bruit, on lui refusera toute audience pour faciliter par là son remplacement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 370, fol. 250 (1).

(1) Le texte de la réponse de Salamanca se trouve en annexe.

1151. Londres, 2 décembre 1639. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Au sujet de la mission confiée à Cardenas de procurer le rappel de Gerbier. Cardenas rappelle que ce n'est pas une nouveauté, qu'Oñate a fait en 1637 des instances pour qu'on écarte cet agent des Pays-Bas et a représenté en ce moment qu'il était Hollandais et de ce chef antipathique. Un agent hollandais, portant le titre d'ambassadeur extraordinaire est venu à Londres. Il a été reçu par le Roi et a demandé son assistance au titre de l'ancienne alliance entre ses prédécesseurs et la Maison de Bourgogne. Il y a de l'ironie à se présenter ainsi comme héritiers de cette Maison. Le Roi a affiché une attitude très réservée et il n'a promis d'accorder une nouvelle audience que dans plusieurs jours.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 370, fol. 263.

1152. Londres, 30 décembre 1639. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

L'ambassadeur a exposé au roi d'Angleterre qu'il était impossible au Cardinal-Infant de recevoir en audience le résident Gerbier et qu'il espérait que ce dernier serait rappelé. Son attitude est intolérable, malgré tous les avertissements qu'on lui a donnés. Le souverain a demandé qu'on lui expliquât par écrit les griefs à formuler, ce que Cardenas a décliné. Il a rappelé les plaintes déjà émises il y a deux ans contre ce diplomate. Le Roi s'est montré très désireux de maintenir Gerbier à son poste. Le reste de la lettre concerne le baptême d'un fils du prince d'Orange.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 370, fol. 308.

1153. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Leganès.*

En France on se plaint de ce que les courriers de ce pays destinés à Rome soient arrêtés dans le Milanais et retardés plusieurs jours. On fait alors de même pour ceux qui vont des Pays-Bas en Espagne par la France. Ordre de porter remède à cette difficulté.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 458, fol. 246.

1154. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Velada* (1).

A l'occasion de l'insulte faite au roi d'Angleterre par les Hollandais, en attaquant dans le port de Downs la flotte espagnole, au mépris des traités de paix, Philippe IV a prescrit au Cardinal-Infant d'envoyer à Londres un ambassadeur extraordinaire et de choisir à cette occasion une personne de grande autorité. Le Cardinal-Infant a désigné à cet effet de Velada. Celui-ci doit faire ses préparatifs pendant qu'on rédige ses instructions. On déterminera l'indemnité qu'on doit lui allouer. On songera à le remplacer *ad interim* dans ses fonctions actuelles de gouverneur de Dunkerque.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 374, fol. 40 (2).

1155. ..... 1639 (3). — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Depuis que l'Infant est revenu de la campagne, se sont tenues plusieurs jointes d'État. Roose n'a voulu assister à aucune d'elles. Il a commencé par se prévaloir de son mauvais état de santé, puis a prétexté les embarras de sa charge. Ceralbo, qui a été ces derniers jours malade, a lui aussi manqué quelques réunions. Ainsi, aux dernières séances le comte de Fontana et Juan de Saint-Augustin seuls ont délibéré. Ils se sont refusé à voter sur les matières discutées, prétendant qu'elles étaient graves. Ils ont engagé le Cardinal-Infant à réclamer l'avis séparément des différents ministres, après que ceux-ci auront délibéré et se seront ainsi éclairés mutuellement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 560, fol. 75.

1156. Bruxelles, 3 janvier 1640. — *Ordre de service du Cardinal-Infant.*

Le Roi a décidé que le commandement de l'armée opérant contre la France doit être confié cette année à Philippe de Silva. Le Cardinal-Infant prescrit de lui reconnaître tous les droits afférant à cette charge.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 39, fol. 58.

(1) Antonio Sancho Davila y Toledo.
(2) Voir la réponse de l'intéressé à la date du 3 janvier suivant (fol. 41).
(3) Le document n'est pas daté.

1157. Londres, 6 janvier 1640. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Au sujet des instructions du Cardinal-Infant par rapport aux négociations à introduire auprès de Charles Ier à propos des affaires hollandaises. L'ambassadeur assure des bonnes dispositions du monarque. Il a ajourné la réponse à donner aux diplomates hollandais jusqu'à ce qu'il ait pris connaissance des propositions espagnoles. Affaires d'Écosse. Elles rendent difficile la levée des Irlandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 371, fol. 16.

1158. Londres, 6 janvier 1640. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Tractations avec le duc de la Valette en vue de la constitution d'un parti qui obligerait Louis XIII à retirer ses troupes des Pays-Bas pour réprimer les difficultés intérieures. C'est une affaire de suprême importance. Le duc de la Valette a l'approbation du duc de Soubise. Cardenas a transmis à ce sujet toute une documentation en Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 371, fol. 22.

1159. Londres, 14 janvier 1640. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

L'ambassadeur a pu se procurer des renseignements secrets sur l'attitude des délégués hollandais. Voyant l'indignation de Charles Ier et craignant son alliance avec l'Espagne, ils ont proposé le renouvellement de la ligue conclue avec lui en 1625 pour un terme de quinze ans. Ils veulent se mettre sous la protection du roi d'Angleterre, par une alliance perpétuelle. On lui offre à ce sujet les places de sécurité tenues jadis par Élisabeth. Il pourra y établir des garnisons. On assure que Charles Ier acceptera cette offre. Ils ont demandé que le traité fût soumis à l'approbation du Conseil. La question a été remise à l'examen de huit ministres.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 371, fol. 48.

1160. Londres, 20 janvier 1640. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Les ministres anglais ont unanimement rejeté l'offre hollandaise. Ils penchent plus à persuader leur souverain à s'entremettre pour la conclusion d'une trêve entre l'Espagne et la Hollande. Ils estiment que ce serait chose facile à obtenir des deux parties. Ils y trouvent le moyen de donner à Philippe IV la satisfaction qui lui est due. Ils ne considèrent pas le lien existant entre Hollandais et Français, qui rend improbable la réussite de cette proposition. Si les Hollandais désirent la trêve, ils chercheront plutôt à l'obtenir par le Congrès de Cologne. Ainsi, d'après Cardenas, tout cela n'est qu'une procédure pour permettre aux Anglais de rester en bons termes avec l'Espagne et la Hollande et éviter à leur souverain l'obligation de rompre avec cette dernière. Ils pensent que cette proposition spécieuse sera bien accueillie en Espagne. L'armée nouvelle levée en Angleterre soi-disant pour combattre les Écossais pourrait aussi servir contre la France. La reine d'Angleterre est très mécontente de Louis XIII et parle défavorablement de Richelieu.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 371, fol. 62.

1161. Bruxelles, 20 janvier 1640. — *Le Cardinal-Infant à Francisco de Melo* (1).

Le Roi a communiqué au Cardinal-Infant la teneur de la lettre qu'il a écrite à Melo lui faisant part de la mauvaise situation où se trouve l'Empereur, lui prescrivant de l'aider et de passer incontinent à Vienne. Don Ferdinand ajoute que tout dépend de l'exécution par Melo des ordres royaux. Il espère que celui-ci tiendra le gouvernement des Pays-Bas au courant de toutes ses négociations. La tournure qu'elles prennent indique les mesures qui s'imposent dans ces provinces.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 337, fol. 9.

(1) A ce moment vice-roi de Sicile.

1162. Bruxelles, 17 février 1640. — *Roose à Philippe IV.*

Au sujet de la lettre royale relative au décret du Cardinal-Infant réglant la préséance des conseillers d'État, d'après la date de leur prestation de serment. Le Roi suppose que Roose est l'inspirateur de cette mesure qui porte préjudice aux prérogatives traditionnelles de la noblesse. Le chef-président déclare que la question a été discutée aussi par d'autres ministres. Il ne saurait donc dire si c'est son opinion qui a déterminé le Cardinal-Infant. En tout cas, cette mesure est conforme aux maximes du gouvernement des Pays-Bas contenues dans les instructions du Cardinal-Infant. Au reste l'opinion émise par le Roi sur la prérogative traditionnelle de la noblesse est très douteuse (1).

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 90.

1163. Madrid, 7 mars 1640. — *Philippe IV à Alonso de Cardenas.*

La duchesse de Chevreuse s'est plainte du manque d'argent. Mille ducats de pension par mois ne lui suffisent pas. Philippe IV en ajoute 500, plus une *ayuda de costa* de 12,000 écus. Des ordres ont été donnés au Cardinal-Infant pour satisfaire le désir de discrétion exprimé par l'intéressée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 371, fol. 159.

1164. Bruxelles, 9 mars 1640. — *Le Cardinal-Infant à Alonso de Cardenas.*

Le marquis de Velada va se rendre en Angleterre pour y accomplir la mission extraordinaire dont le Roi l'a chargé. Cardenas ne peut ignorer l'importance de cette mission, puisque toutes les affaires que le diplomate aura à traiter ont été commencées par Cardenas lui-même. Les dépêches et les instructions de Velada ont été rédigées dans les

(1) Voir, à la même date, une lettre concernant la prétention des nobles à la préséance (fol. 92).

termes que Cardenas pourra apprécier; car Velada a reçu ordre de les lui montrer. Le Cardinal-Infant espère qu'il procurera au nouveau venu toute l'assistance désirable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 371, fol. 148 (1).

1165. Madrid, 23 mars 1640. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a appris que les affaires du Gouvernement souffrent beaucoup de la mort de certains ministres. Il paraît aussi qu'à cause de sa maladie, Roose ne peut assister aux assemblées. Le Roi lui prescrit de s'y rendre quand son état le lui permet.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 98.

1166. Madrid, 23 mars 1640. — *Philippe IV à Roose.*

Le Cardinal-Infant a fait savoir que la situation militaire lui cause des soucis et qu'il rencontre des difficultés à obtenir une assistance du pays, au moment où l'on apprend que l'ennemi fait ses préparatifs. Le Roi lui a prescrit de recourir à la collaboration de Roose. Celui-ci s'efforcera d'obtenir de plus grands efforts de la part des États.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 99.

1167. Madrid, 30 mars 1640. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Au sujet de l'indult demandé au Saint-Siège pour la provision des bénéfices ecclésiastiques en Flandre. La question a déjà été traitée à diverses reprises dans la correspondance du Roi avec le diplomate. On a examiné les dernières lettres du Marquis et les avis du Cardinal Albornoz et du Père Juan de Saint-Augustin.

Les questions controversées sont au nombre de trois :

1. Est-ce que le Cardinal-Infant, en vertu de ses instructions, détient le pouvoir de désigner les titulaires des évêchés et prélatures ?

(1) Voir, en annexe, la lettre de créance adressée à Charles Ier et donnée à de Velada par le Cardinal-Infant. Velada y est intitulé Capitaine Général des armées de terre et de mer destinées à la reconquête du Brésil (fol. 150).

2. Faut-il accepter l'indult que le Pape a accordé pour la nomination à certaines abbayes et à la collation d'autres prébendes ?

3. Quelle attitude faut-il prendre devant l'innovation romaine d'imputer certaines pensions sur des bénéfices des Pays-Bas ?

1. Il est certain que le Saint-Siège a contesté le droit du Cardinal-Infant et refusé de reconnaître ses candidats. Le Roi déclare que le droit de nomination lui revient à lui seul. Les instructions du Cardinal-Infant n'ont pas transmis à ce prince le droit de présentation. La chose a été notifiée à Don Ferdinand à qui l'on a envoyé depuis un pouvoir spécial, en règle.

2. Si Castel-Rodrigo pense pouvoir obtenir pour Philippe IV un indult semblable à celui de Charles-Quint et de Philippe II, il fera le nécessaire. Sinon il acceptera l'acte proposé sous réserve qu'on l'observera de la manière en usage à l'époque des Archiducs. Le Roi indique le style qu'on suivra pour conserver les privilèges du pays, son droit royal sans se mettre en conflit avec le Saint-Siège.

3. Il refusera formellement de tolérer la charge des pensions. Elle est contraire au statut des Pays-Bas et n'a jamais existé jusqu'ici.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 429, fol. 31-162.

1168. Madrid, 6 avril 1640. — *Olivarès à Roose.*

On a appris que Roose était décidé à se retirer des affaires générales pour ne plus s'occuper que de celles concernant la justice et l'administration intérieure. L'intéressé lui-même a déclaré que la situation n'avait jamais été plus périlleuse. L'Infant se trouve dépourvu de ministres espagnols. Olivarès rappelle que Philippe IV a placé dans Roose une confiance dont n'a jamais joui aucun ministre originaire des Pays-Bas. Il déclare que si le Roi envoyait Olivarès lui-même servir le Cardinal-Infant à Bruxelles, il ne lui ferait pas plus de crédit qu'il n'en fait à Roose. Celui-ci n'ignore pas qu'Olivarès a contribué pour sa part à établir cet état de choses.

Olivarès se persuade que le chef-président a souvent fait des représentations au Cardinal-Infant conformément à ses instructions. Malgré

cela rien n'a été réalisé. Le Cardinal-Infant favorise un ministre qui n'est pas d'accord avec Roose et dont ce dernier se défie. Ce ministre lui cause tous les désagréments en révélant les secrets. Olivarès reconnaît que Roose est devenu ainsi odieux à tous. Cette impopularité a provoqué le système de gouvernement suivi par le Cardinal-Infant et va entraîner la ruine générale et irrémédiable. Même dans ce cas, la retraite de Roose serait inadmissible, tant qu'on ne serait sorti du danger où l'on se trouve. Un flux de paroles est consacré à la démonstration de cette thèse.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 259.

1169. Madrid, 12 avril 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi désire nommer sans délai comme chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or un personnage ayant les qualités requises par les statuts de l'Ordre. Il prie son frère de lui désigner des candidats.

Conseil d'État, liasse 402.

1170. Madrid, 19 avril 1640. — *Philippe IV à Roose.*

Il y a lieu de développer le commerce des Indes portugaises. Il serait opportun à cet effet d'y admettre des habitants de tous les pays. Le Président s'informera s'il y a aux Pays-Bas des gens désireux d'y prendre part. Ils devraient venir à Lisbonne et passer de là aux Indes pour en revenir quand ils le jugeront bon. Le Roi a aussi écrit à ce propos à Salamanca. Lui et Roose feront connaître leur avis à ce sujet.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 100.

1171. Bruxelles, 20 avril 1640. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Leganès, gouverneur du Milanais.*

Le Nonce résidant à Paris a notifié le ressentiment éprouvé en France du fait qu'on retient au Milanais les courriers. Il a insinué que si des mesures n'étaient pas prises, les Français interdiraient complètement

la traversée de leur pays aux courriers d'Espagne. Cela causerait un grand préjudice au Roi. Ordre formel (1) de laisser passer tous les courriers français, sans leur donner aucun lieu de se plaindre. Don Ferdinand a écrit dans le même sens à Thomas de Savoie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 340, fol. 160.

1172. Vienne, 25 avril 1640. — *Diego de Saavedra à Philippe IV.*

Le marquis de Grana a déclaré que grâce à ses bons offices et à ceux de Piccolomini, l'archiduc Léopold-Guillaume est tout acquis à la cause du Roi. Cet archiduc désire profiter de toutes occasions pour témoigner ses bons sentiments.

Il faut considérer combien grande est la tempête qui menace le Cardinal-Infant, depuis le projet des Français d'attaquer Thionville et Saint-Omer. Les secours d'Allemagne seront indispensables en considération de si nombreux ennemis. Il serait opportun de gagner l'archiduc en lui donnant de l'argent. Il en est si dépourvu. Le Roi fait des faveurs à des ministres ordinaires. A plus forte raison faut-il veiller à l'archiduc dont l'influence sera toujours grande dans les affaires militaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 342, fol. 78.

1173. Aranjuez, 29 avril 1640. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Ordre de solliciter du Pape une dispense en faveur du Cardinal-Infant pour exercer ses fonctions d'archevêque de Tolède. Celui-ci, est-il indiqué comme raison, est chargé de l'administration d'une partie si importante de la monarchie. La perte de ces provinces impliquerait la destruction chez elle de la foi catholique (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 429, fol. 57.

(1) La formule est expressive : *os encargo y ordeno con toda precision.*

(2) Voir, en annexe, une délibération d'une jointe spéciale tenue à Madrid le 13 avril 1640, et la copie de la lettre adressée par le Roi au Souverain Pontife (fol. 59-60). Au sujet de l'issue de cette affaire, voir la lettre du Cardinal-Infant à Castel-Rodrigo, du 23 août (fol. 95).

1174. Bruxelles, ... avril 1640. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Velada, ambassadeur extraordinaire à Londres.*

Le 7 mars, Philippe IV a annoncé au Cardinal-Infant sa décision d'envoyer à Londres, comme ambassadeur extraordinaire, le marquis Virgilio Malvezzi, pour traiter de certaines affaires dont le Roi lui-même aura sans doute fait part à Velada. On peut se prêter avec confiance à ces négociations puisqu'on doit faire au souverain anglais de nouvelles propositions. Certaines lui seront très favorables. L'arrivée de Malvezzi est sans doute rapprochée. En attendant Don Ferdinand confie à Velada le texte de la réponse qu'il a donnée à Philippe IV à propos de la nécessité de surseoir aux tractations qui ont trait aux objets à négocier par Malvezzi. Velada soignera que ce retard n'entraîne pas d'inconvénient.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 374, fol. 161.

1175. Bruxelles, 19 mai 1640. — *Le Cardinal-Infant à Castañeda et au marquis de La Fuente, ambassadeurs à Vienne et à Diego de Saavedra, ministre à Munich.*

Situation dangereuse des Pays-Bas. Menace causée par l'importance des forces françaises et hollandaises. Le siège de Casal n'a pas amené une diversion. Ordre aux diplomates de faire des instances auprès de l'Empereur pour obtenir un prompt secours. La rupture avec les Hollandais serait à l'heure actuelle une puissante diversion.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 340, fol. 189 (1).

1176. ....., 19 mai 1640. — *Roose à Olivarès.*

Salamanca a remis au chef-président la lettre d'Olivarès. Roose n'est guère édifié du zèle de certains qui écrivent en secret. Aucun d'eux n'oserait dire la même chose en public sans s'exposer au démenti de tous. Il déplore que le ministre leur fasse crédit. Il ne voit d'autre

(1) Ces instances sont renouvelées le 8 août, après l'échec de la tentative de débloquer Arras (fol. 243), et encore le 10 août (fol. 249), ainsi que le 11 septembre (reg. 341, fol. 19).

remède, sinon qu'Olivarès vienne aux Pays-Bas se rendre compte par lui-même ou permette à Roose de passer en Espagne.

Olivarès reproche à Roose d'abandonner le navire qui est en déperdition. Le chef-président objecte que d'autres ont causé cette perte et voudraient maintenant lui imputer la responsabilité. L'opinion du ministre se fonde sur deux griefs : Roose aurait entravé les efforts faits pour trouver de nouvelles ressources à charge du pays et refuserait de s'occuper des affaires de la Jointe politique. De longues explications sont consacrées à la réfutation de cette double accusation.

On ne saurait dire que le chef-président se désintéresse des affaires judiciaires et administratives qui sont de son ressort. Depuis près de de deux ans on l'a écarté de tout ce qui a trait à l'armée. Il ne sait rien des finances militaires sinon ce que tout le monde dit : elles sont très mauvaises. Il n'a pas vu les ordres royaux relatifs à la Jointe. Deux points sont essentiels, les désordres de l'armée et la gestion du Gouvernement qui se fait au mépris des instructions générales et de celles des Conseils et ministres. Il termine en déclarant qu'il n'accuse personne, qu'on a peut-être des instructions qu'il ignore, qu'il ne parle que des faits.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 272 (1).

1177. Londres, **25** mai 1640. — *Déclaration faite par le vice-roi d'Irlande aux ministres espagnols Cardenas, Velada et Malvezzi.*

1. Le roi d'Angleterre est décidé à conclure une alliance avec Philippe IV et à rompre avec les Hollandais, dès que la rébellion d'Écosse aura pris fin et que le Royaume-Uni sera revenu à une situation normale.

2. On donnera incontinent les ordres pour la levée de 3,000 Irlandais pour le service de l'Espagne.

3. On accordera un navire de la flotte anglaise pour transporter en Espagne la marquise de Ceralbo et la comtesse de Feria.

4. Le docteur Eten, juriste, a été désigné pour traiter avec Velada et un juge de l'amirauté de Dunkerque.

(1) Voir une autre lettre du même genre et de la même date (fol. 263).

5. Le roi d'Angleterre fournira une escorte pour les transports d'hommes et d'argent aux Pays-Bas. Dans l'éventualité d'une attaque hollandaise contre Dunkerque ou une autre place de la côte ou d'une aggression de la part d'une autre puissance, le roi d'Angleterre contribuera à la défense de la place. Il assurera le maintien du commerce anglo-espagnol et anglo-flamand. Il fera usage à cet effet de sa flotte et y ajoutera 20 vaisseaux destinés à opérer dans le Pas-de-Calais.

6. Philippe IV prêtera en retour 1,200,000 écus. Dans le cas d'une rupture avec les Hollandais cette somme sera décomptée des 100,000 écus par mois, montant de la subvention promise en ce cas, en vertu de l'alliance.

Toutes ces stipulations ont été notifiées à l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 378, fol. 9.

1178. Gand, **10** juin 1640. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Velada.*

Le Gouverneur a reçu les documents transmis par Velada au sujet des négociations d'Angleterre. En particulier il a vu la teneur des propositions faites par le vice-roi d'Irlande.

Il estime que l'offre ainsi libellée est bien différente de l'objectif qu'on voulait atteindre. Il est peu probable qu'elle soit acceptée en Espagne. L'engagement est si vague du côté anglais tandis qu'on sollicite de Philippe IV des subventions d'importance énorme. Le Cardinal-Infant réclame des renseignements complémentaires sur l'offre de 3,000 Irlandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 378, fol. 29.

1179. Gand, **12** juin 1640. — *Miguel de Salamanca à Olivarès.*

Le maître de camp Francisco Manuel de Melo a provoqué en duel Manuel de Castro, au pays de Liége. La nouvelle ayant été connue, on a prévenu la rencontre et on a emprisonné Melo. On l'a reconduit en Espagne. Depuis, des instances ont été faites pour qu'on permît le

retour de cet officier très apte à servir aux Pays-Bas. Mais ici on est très hostile aux duels, les placards sont si rigoureux à ce sujet. Le Cardinal-Infant a chargé son secrétaire de recommander l'intéressé au premier ministre. Il aurait été heureux que cet incident n'eût pas empêché cet officier de demeurer ici.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 302.

1180. Gand, 17 juin 1640. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Velada.*

L'offre de secours faite par les Anglais en vue de la défense de Dunkerque semble peu efficace. Les Hollandais pourraient concentrer des forces plus considérables. Ils seraient aussi en mesure d'attaquer par terre. Il faut solliciter des renseignements complémentaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 378, fol. 37.

1181. Gand, 19 juin 1640. — *Roose à Philippe IV.*

Au sujet de l'admission des sujets des Pays-Bas au commerce avec les Indes orientales. Il faudrait publier cette décision dans toutes les villes principales.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 109.

1182. Madrid, 25 juin 1640. — *Philippe IV à Virgilio Malvezzi.*

Accusé de réception des lettres du marquis relatives aux débuts de sa mission à Londres. Le Roi approuve l'attitude prise par Malvezzi et ses collègues. Il loue la concordance qui existe entre les trois diplomates. Il ne peut prendre de décision avant de connaître les amendements anglais au projet de traité arrangé précédemment avec Necolalde. Il est d'accord avec ses représentants pour estimer que les Anglais désireront toujours voir l'Espagne entravée par une guerre avec la Hollande et ce n'est qu'en se voyant tout à fait perdus qu'ils se décideraient à agir dans le sens contraire. Les diplomates ont discuté s'il valait mieux pour l'Espagne abandonner l'Angleterre à son sort ou l'aider. Philippe IV tient pour une chose d'importance extrême d'empêcher l'Angleterre de se perdre. Si elle était réduite à l'état de république, il en résulterait indubitablement pour le Roi la perte des Pays-Bas. La cause protestante en serait à ce point renforcée qu'on pourrait craindre l'invasion de toute l'Europe. Ainsi donc les diplomates représenteront de manière expresse à Charles I[er] que Philippe IV désire souverainement la conservation de sa couronne. Une déclaration du même genre sera faite à l'ambassadeur anglais à Madrid.

La demande d'argent faite par les Anglais est énorme. Le Roi s'insurge contre cette demande. Il note que la coordination des flottes espagnole et anglaise fermerait la Manche aux Français et aux Hollandais. La puissance hollandaise réside dans le commerce. La perspective d'une guerre contre l'Angleterre amènerait les Hollandais à un accommodement avec l'Espagne.

Pour le moment il faut examiner si l'on peut obtenir un accord assurant la défense de Dunkerque, Gravelines, Ostende, Mardyck et Nieuport. Pour cela on demandera de pouvoir louer au nom de Philippe IV, à prix modéré, une escadre anglaise. En retour le Roi accorderait à titre d'emprunt 200,000 à 500,000 écus au cours d'une année. L'année suivante on pourrait s'engager plus loin, après avoir vu les Anglais à l'œuvre. Le Roi explique à nouveau combien la somme demandée par les Anglais est excessive. Le chiffre de 600,000 ou 800,000 écus lui paraît dépasser ce qui serait raisonnable. Quant aux levées irlandaises, elles devraient atteindre au moins 6,000 hommes par an.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 376, fol. 79 (1).

1183. Lille, 28 juin 1640. — *Le Cardinal-Infant à Castañeda.*

La situation des Pays-Bas devient angoissante depuis que les Français ont mis le siège devant Arras, avec une armée nombreuse. Si l'on ne peut secourir rapidement la place, elle sera en danger et, après elle, toutes celles de l'Artois et de la Flandre. Le Cardinal-Infant ne dispose que de forces tout à fait inférieures. L'importance d'Arras est telle qu'il

(1) Voir d'abondantes annexes.

se considère cependant obligé de la secourir. Il a écrit à ce sujet d'une manière détaillée à Ferdinand III et imploré son secours. Il charge Castañeda d'appuyer ses représentations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 328, fol. 108 (1).

1184. Ratisbonne, 3 juillet 1640. — *Le marquis de La Fuente à Miguel de Salamanca.*

Le marquis avoue les soucis que lui cause la situation depuis les nouvelles du siège d'Arras. Il s'efforce de faciliter l'envoi de secours. Tous les ennemis opérant de concert, il est impossible à l'Empereur de distraire une partie de ses troupes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 340, fol. 217.

1185. Londres, 9 juillet 1640. — *Cardenas, Malvezzi et Velada à Philippe IV.*

Sur l'état des négociations entreprises auprès du gouvernement anglais en vue d'obtenir une alliance avec l'Espagne et la rupture avec les Hollandais. Ces ouvertures sont conformes à l'accord conclu à Madrid entre Olivarès et le baron Cotinton. Charles Ier donnera des instructions à son ambassadeur actuel à Madrid, Hartus Optoon.

Les ministres anglais ont résolument écarté le projet d'alliance et de rupture avec les Hollandais. Le vice-roi d'Irlande a proposé, depuis, l'octroi par l'Espagne au roi d'Angleterre d'un emprunt de 1,200,000 écus pour lequel on donnerait en hypothèque tous les biens et navires anglais se trouvant dans les ports. Cette proposition que les ministres espagnols jugent inacceptable fait l'objet d'une longue discussion. Cardenas et consorts notent que les Anglais ont changé leurs intentions primitives et ne peuvent eux-mêmes penser qu'on admettra semblable proposition. Les troubles de l'Écosse ont d'ailleurs sensiblement modifié la situation de l'Angleterre. On répand le bruit de tractations entre

(1) Voir la lettre à Ferdinand III (fol. 110). Le même jour, le Cardinal-Infant écrit dans les mêmes termes à La Fuente. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 340, fol. 21.)

Charles Ier et les Hollandais. Moyennant un emprunt de 4 millions de florins on engagerait à ceux-ci les pêcheries du Roi. Ce serait chose indigne après l'affront récemment infligé à ce monarque par l'agression commise dans les eaux anglaises contre la flotte espagnole. Cardenas et ses collègues voient dans la proposition qui leur a été faite une manœuvre. Si l'on refuse l'emprunt demandé, ils auront une raison non seulement pour s'excuser de conclure une alliance avec l'Espagne et de rompre avec les Hollandais, mais même pour donner satisfaction à Philippe IV au sujet de la récente bataille navale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 377, fol. 59.

1186. Ratisbonne, 10 juillet 1640. — *Le marquis de La Fuente à Miguel de Salamanca.*

L'ambassadeur se félicite des heureux débuts de l'opération du Cardinal-Infant entreprise pour secourir Arras. Encore qu'on n'ait pas reçu de lettre à ce sujet en Allemagne, les avis répandus sont si nombreux qu'on se laisse aller à y croire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 340, fol. 223.

1187. Londres, 14 juillet 1640. — *Velada au Cardinal-Infant.*

Les ministres anglais ont annoncé que Gerbier serait rappelé des Pays-Bas pour la saint Michel. Velada envoie au Cardinal-Infant le texte d'une lettre que le même Gerbier a écrite à l'un des principaux ministres anglais (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 378, fol. 72.

1188. Londres, 21 juillet 1640. — *Alonso de Cardenas à Miguel de Salamanca.*

Arrivée à Londres d'un courrier d'Espagne apportant la lettre royale qui confie à Cardenas la charge d'ambassadeur ordinaire en Angleterre.

(1) Voir, en annexe, une feuille d'avis datés du 7 juillet, donnés par Gerbier (fol. 74).

L'intéressé reconnaît qu'il doit cette faveur au Cardinal-Infant et à la satisfaction que celui-ci a toujours montrée de son zèle. Il remercie aussi Salamanca.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 371, fol. 281 (1).

1189. Ratisbonne, 24 juillet 1640. — *Le marquis de La Fuente à Miguel de Salamanca.*

On demeure toujours très soucieux à cause du siège d'Arras. On prétend que les Français se sont attaqués à cette place, en se fiant à certaines intelligences qu'ils y avaient. On en voit la confirmation dans le fait qu'aucune tranchée n'a été ouverte ni devant la ville ni dans la campagne. Les instances faites auprès de Ferdinand III et de Trauttmansdorff pour obtenir du secours n'ont abouti à aucun résultat sinon à en faire voir l'urgente nécessité. Philippe IV a rappelé Castañeda. Les affaires seront traitées à la Cour de Vienne par La Fuente et Saavedra. La Fuente est aux ordres du Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 340, fol. 231.

1190. Londres, 2 août 1640. — *Les ambassadeurs Velada, Malvezzi et Cardenas à Philippe IV.*

Rapport des trois ambassadeurs au sujet de leurs négociations. Le vice-roi d'Irlande a promis de faire ses efforts pour que Charles Ier consentît aux levées d'Irlandais qu'on a sollicitées. Le souverain britannique a peu d'espoir d'obtenir de l'Espagne l'emprunt de 1,200,000 ducats demandés. Depuis, le même vice-roi a ajouté que son souverain est mécontent des comtes de Tiron et Tirconnel, d'Eugène O' Neill, à l'heure actuelle gouverneur d'Arras, qui fomentent sans cesse des soulèvements en Irlande. Il a ajouté que moyennant la condition qu'on choisisse comme chefs des personnalités dont il est sûr, Charles Ier accordera la permission demandée. Les ambassadeurs ont assuré le vice-roi du désir sincère de la Cour d'Espagne de voir Charles Ier libéré des soucis que

(1) La copie de la lettre royale, datée du 25 juin, se trouve au fol. 270. — Cardenas écrit aussi le 21 juillet une lettre de remerciements au Cardinal-Infant lui-même (fol. 283).

lui causent les affaires d'Écosse. On a insisté de part et d'autre sur la bonne correspondance et la confiance réciproque à rétablir entre les deux Couronnes. La concession de l'emprunt d'une part et la permission de lever des Irlandais d'autre part en seraient les manifestations. Le roi d'Angleterre serait particulièrement reconnaissant si l'on pouvait déjà obtenir pour lui du Cardinal-Infant un emprunt de 400,000 écus. Les Anglais assurent qu'ils ne demanderont pas les 800,000 écus complémentaires avant la conclusion de l'alliance. Les ministres ont fait savoir qu'ils se concerteraient. Ils rappellent les ordres qu'ils ont reçus de Madrid de solliciter le secours de l'Angleterre pour la défense de la côte flamande, en particulier le droit de louer à des marchands anglais une douzaine de navires. Lors d'une ultérieure entrevue, les ministres espagnols ont assuré le vice-roi de la bonne volonté de leur souverain, et réitéré leur demande quant à l'assistance anglaise pour Dunkerque. Cette demande a été mal accueillie pour les raisons indiquées, notamment l'impossibilité d'équiper rapidement la flotte nécessaire. L'interlocuteur est revenu sur l'emprunt de 400,000 écus sollicité avec instance par Charles Ier. Les ambassadeurs espagnols concluent par diverses considérations. Le roi d'Angleterre manque d'argent au point de devoir se résoudre à des mesures souverainement préjudiciables au commerce. Il doit se livrer à des manœuvres monétaires. La concession du recrutement des Irlandais ferait voir au monde entier que les deux Couronnes se sont rapprochées et inquiéterait les ennemis de l'Espagne. Ainsi la condescendance de Philippe IV vis-à-vis du roi d'Angleterre serait en tout cas favorable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 377, fol. 38.

1191. Ratisbonne, 6 août 1640. — *Diego de Saavedra à Philippe IV.*

La situation périlleuse où le Cardinal-Infant se trouve à Arras cause les plus grands soucis. Saavedra a fait tous ses efforts pour obtenir du secours. Il a représenté aux ministres les conséquences que la perte de cette place entraînerait pour l'Empire. Il indique dans quelles conditions on pourrait espérer une intervention favorable et déclare qu'il ne perdra aucune occasion propice.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 342, fol. 188.

1192. Ratisbonne, 7 août 1640. — *Diego de Saavedra à Philippe IV.*

Attaque exécutée en Bourgogne par l'armée du marquis de Villeroy. Défense héroïque de Salins et de Dôle. Éloge de la conduite du procureur général Antoine Brun et du marquis de Saint-Martin. Le courage témoigné à cette occasion mérite les démonstrations les plus flatteuses de la part du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 342, fol. 190.

1193. Ratisbonne, 7 août 1640. — *Diego de Saavedra à Philippe IV.*

Nécessité d'envoyer pour le Cercle de Bourgogne des plénipotentiaires chargés d'assister aux travaux de la diète. Ainsi, grâce aux délégations du Cercle d'Autriche et de l'évêché de Passau, on disposera de trois voix sûres. Il faut choisir des sujets de valeur. Saavedra recommande Brun, procureur général de Bourgogne, très instruit, très éloquent, très versé dans le latin (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 342, fol. 183.

1194. Du camp de Sailly, 8 août 1640. — *Le Cardinal-Infant au marquis de La Fuente.*

Récit détaillé de l'opération entreprise pour secourir Arras. Le résultat a été très malheureux. Les pertes subies sont lourdes. L'importance de la place est telle qu'on réitérera la tentative de la secourir. Ordre donné une nouvelle fois à La Fuente de faire des représentations à la Cour impériale sur l'importance du danger auquel la perte d'Arras exposerait ces provinces. Les Hollandais ont attaqué Geldern mais on a pu les écarter, grâce à la diligence du comte de Fontana. Il n'est pas admissible qu'ils renoncent au projet d'intenter une opération du genre eu égard à l'importance des forces dont ils disposent. La nécessité demeure donc toujours extrême de l'envoi par l'Empereur d'une troupe

(1) Voir, en annexe, une liste des délégués du Cercle de Bourgogne depuis 1594. — Saavedra avait déjà écrit dans le même sens à Philippe IV le 5 août (fol. 194).

de secours qui permette de tenir tête à tant d'ennemis. Les forces du Cardinal-Infant diminuent chaque jour, l'ennemi augmente les siennes continuellement. La conservation de ces provinces importe pourtant souverainement à l'Empereur. Le Cardinal-Infant fait appel à son amitié et à ses liens de parenté.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 340, fol. 243.

1195. Du camp de Sailly, 10 août 1640. — *Le Cardinal-Infant au marquis de La Fuente.*

Après examen, on a reconnu qu'il était impossible de tenter une seconde fois de secourir Arras. Aussi le Cardinal-Infant considère la ville comme perdue. La Fuente appréciera l'importance du succès ainsi remporté par l'ennemi. Nouvelle recommandation de faire toute instance auprès de l'Empereur pour obtenir du secours. Nécessité d'une déclaration précise à propos des quartiers d'hiver qu'on doit pouvoir établir sur territoire allemand pour les troupes de Lamboy.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 340, fol. 249.

1196. Ratisbonne, 26 août 1640. — *Le marquis de La Fuente, ambassadeur à Vienne au Cardinal-Infant.*

Conformément aux ordres du Cardinal-Infant, La Fuente a renouvelé ses instances auprès de l'Empereur pour obtenir de lui le secours nécessaire. Ferdinand III est désolé des événements survenus et désireux d'exécuter ses promesses. La Fuente a appris que parmi les ministres allemands il y a eu des opinions diverses. Ceux qui paraissaient zélés à la cause du Cardinal-Infant tendent à reculer la mise à exécution des mesures décidées. Ils allèguent que l'Empereur n'est pas en état d'envoyer de grandes troupes et qu'il ne faut pas mettre en jeu la réputation de ses armes. La Fuente a entendu depuis que tous sont d'accord sur l'obligation et la convenance de secourir le Cardinal-Infant, mais diffèrent d'opinion sur les modalités. On note que Don Ferdinand

n'a pas précisé la manière dont il entendait être secouru. La Fuente fait par le menu le récit de ses négociations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 340, fol. 291 (1).

1197. Madrid, ... août 1640. — *Philippe IV à Francisco de Melo, vice-roi de Sicile.*

Les affaires de Flandre sont en mauvais état à la suite de la perte d'Arras. Le Cardinal-Infant manque de ministres aptes à le conseiller. A la réception de cette lettre, Melo terminera toutes les affaires en cours concernant l'arrangement des secours d'Allemagne et se rendra en Flandre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 357, fol. 98 (2).

1198. Bruxelles, 1er septembre 1640. — *Ordre de service du Cardinal-Infant à Miguel de Salamanca.*

Don Ferdinand rappelle les ordres qu'il a fait expédier au Pagador général Juan de Lira pour qu'il fît remettre d'Anvers à Londres différentes sommes d'un montant total de 16,500 écus, mises à la disposition d'Alonso de Cardenas, en conformité avec les ordres du Roi. Il s'agissait notamment de payer à la duchesse de Chevreuse les 12,000 écus dont le Roi lui a fait gratification. Il prescrit au secrétaire d'assurer l'exécution de ces dispositions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 40, fol. 99 v°.

1199. Madrid, 1er septembre 1640. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi sait qu'à propos du commerce aux Indes portugaises, Roose a répondu qu'il avait confié cette affaire à son frère. Celui-ci s'était rendu à Anvers pour traiter avec certains marchands de cette place. On a appris ainsi que beaucoup déjà participaient à ce commerce par

(1) Il y a, le même jour, une lettre conçue dans le même sens de Saavedra. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 342, fol. 246.)

(2) Voir une seconde lettre du Roi à Melo, datée du 4 septembre suivant. (*Ibid.*).

l'intermédiaire de marchands portugais, ainsi on ne pourrait augmenter considérablement le trafic. On atteindrait son but en permettant des relations directes entre les Pays-Bas et les Indes, sans escale à Lisbonne. Cette réponse a été communiquée à la Jointe qui s'occupe de la formation des compagnies pour le commerce des Indes portugaises. Roose reçoit à nouveau l'ordre de traiter cette affaire avec Salamanca. Le Roi estime que les commerçants des pays du Nord sont particulièrement appropriés. Encore qu'il faille maintenir l'escale à Lisbonne, on peut accepter toutes les conditions des intéressés. L'affaire est de très grande importance.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 111.

1200. Ratisbonne, 6 septembre 1640. — *Le marquis de La Fuente au Cardinal-Infant.*

L'ambassadeur a appris que les ministres allemands avaient délibéré au sujet de la distribution des quartiers d'hiver et que l'opposition se manifeste unanimement contre l'installation projetée de l'armée de Lamboy. La raison en est dans les instances faites par les habitants du Cercle de Westphalie afin de n'être pas chargés de troupes.

L'ambassadeur a traité la question avec Ferdinand III montrant l'affliction ressentie par le Cardinal-Infant à l'annonce des objections faites au sujet des quartiers d'hiver. L'Empereur a fait preuve de bonnes dispositions, mais La Fuente ne se rassure guère parce qu'on rencontrera de très grandes difficultés. Trauttmansdorff a annoncé qu'on trouverait des quartiers d'hiver, parce qu'il se souciait de l'armée du roi d'Espagne autant que de celle de Ferdinand III. Il ajouta que la prétention de Lamboy d'obtenir les mêmes que l'année précédente procédait non d'une raison de service, mais de convenances personnelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 341, fol. 15 (1).

(1) La question des quartiers d'hiver de l'armée de Lamboy continue à alimenter la correspondance du Cardinal-Infant avec l'ambassade d'Allemagne au cours des mois suivants.

1201. Bethune, 11 septembre 1640. — *Le Cardinal-Infant au marquis de La Fuente et à Diego de Saavedra.*

Importance de la perte ressentie par la prise d'Arras par les Français. Le Cardinal-Infant veut le reprendre et en commencer le siège dès le mois d'octobre. L'automne paraît plus propice pour faire la guerre que le printemps. L'ennemi aura plus difficile alors de réunir les troupes nécessaires pour entraver les desseins du Cardinal-Infant. L'un des moyens les plus appropriés à la réalisation de ce projet est l'arrivée des secours qu'on attend de l'Empereur. La Fuente et Saavedra renouvelleront leurs instances. Le projet a été communiqué à Piccolomini qui concourra sans doute à sa réalisation (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 341, fol. 19.

1202. Ratisbonne, 29 septembre 1640. — *Diego de Saavedra à Philippe IV.*

Saavedra a présenté à la chancellerie de Mayence les pleins pouvoirs que le Roi lui a remis pour siéger à la Diète, au nom du Cercle de Bourgogne. Sa réception s'est faite sans aucune difficulté. Le maréchal de l'Empire lui a assigné la place qui lui revient, immédiatement après celle de la Maison de Habsbourg d'Autriche. Il a le second vote dans le Collège des princes. On a discuté s'il fallait inviter les délégués de la France et de la Suède. Saavedra a proposé de ne pas s'y prêter et la Diète a suivi son avis. Il se réjouit du service qu'il a rendu ainsi à la monarchie. Saavedra représente une nouvelle fois, à propos des Hollandais que le vocable « plénipotentiaires » n'a pas l'importance d'« ambassadeurs ». Ce dernier impliquerait la reconnaissance de la souveraineté que les Hollandais veulent introduire depuis la trêve de 1609 et entraînerait les pires conséquences pour les provinces obéissantes (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 343, fol. 67.

(1) Voir la lettre à Piccolomini (fol. 21). Il y a aussi une lettre à l'Empereur (fol. 25). -- Le Cardinal-Infant revient à la charge le 14 septembre (fol. 27) et encore le 11 octobre (fol. 86).

(2) Voir, en annexe, la représentation de Saavedra à Ferdinand III (fol. 69).

1203. Madrid, 3 octobre 1640. — *Philippe IV à Roose.*

La question du traité de paix proposé au Roi mérite d'être examinée longuement. On ne peut ainsi donner la réponse par le présent courrier. Roose examinera tous les papiers qui se trouvent aux Pays-Bas relativement à la paix, puis donnera son avis. Il faut gagner du temps jusqu'à ce qu'on ait pris une décision.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 112 (1).

1204. Ratisbonne, 3 octobre 1640. — *Diego de Saavedra au Cardinal-Infant.*

L'ambassadeur s'efforce d'obtenir l'amendement de la décision prise par la Diète. Celle-ci désire que Ferdinand III agisse auprès de Philippe IV pour que le Roi accorde aux délégués hollandais les passeports nécessaires pour se rendre au Congrès de Cologne et ce avec le titre d'« ambassadeurs ». Saavedra s'insurge contre le fait que les délégués de la Maison de Habsbourg aient émis sans aucune nécessité pareille proposition. Il y voit la preuve qu'on désire par des actes de ce genre priver le Roi de la souveraineté sur les Hollandais. S'il avait un conseil à donner, Saavedra engagerait à laisser perdre la monarchie plutôt que de céder sur ce titre d'ambassadeur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 343, fol. 59.

1205. Rome, 13 octobre 1640. — *Le marquis de Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de l'indult de Flandre. Envoi d'un bref complémentaire. Celui-ci, déclare le marquis, est conforme aux actes similaires expédiés jadis par Pie IV et Sixte V sous la réserve qu'il est stipulé que la nomination par le Roi doit se faire dans les dix mois.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 429, fol. 150.

(1) Voir la réponse du chef-président du 10 novembre. — Elle ne contient guère que des généralités sur son mauvais état de santé. En conclusion, il déclare que sans négliger les autres moyens, il lui semble que le meilleur c'est l'épée.

1206. Ratisbonne, 17 octobre 1640. — *Le marquis de La Fuente au Cardinal-Infant.*

Au sujet des ordres du Cardinal-Infant prescrivant de faire de nouvelles instances pour obtenir la rupture de l'Empereur avec les Hollandais. L'ambassadeur estime que le désir de paix est tel que les ministres impériaux refuseront sans doute de s'engager dans une nouvelle guerre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 341, fol. 154.

1207. Madrid, 19 octobre 1640. — *Philippe IV à Roose.*

Depuis 1631, le Conseil suprême a été chargé de l'entretien de 30 soldats, ce qui monte à environ 2,000 ducats. Le Roi a insisté souvent pour que la somme en question soit remise. Il réitère formellement l'ordre de payer au receveur de ce Conseil la somme de 2,000 ducats pour l'année terminée le 30 décembre 1639. Le Roi se souvient de ce que Roose a déclaré à Olivarès que ce paiement devrait être tenu secret pour éviter les inconvénients (1).

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 113.

1208. Londres, 26 octobre 1640. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant a écrit à Velada pour qu'il négocie la levée des hommes nécessaires pour les tercios irlandais de l'armée des Pays-Bas. Cardenas objecte qu'on est d'une rigueur extrême pour permettre des levées de ce genre. Philippe IV a prescrit à ses ambassadeurs de multiplier leurs instances pour obtenir la permission de recruter des hommes pour l'Espagne. Cette négociation n'est pas encore terminée. Le Cardinal-Infant doit donner des instructions complémentaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 377, fol. 209.

(1) Voir la réponse conciliante de Roose le 18 décembre (fol. 117).

1209. Ratisbonne, 30 octobre 1640. — *Diego de Saavedra au Cardinal-Infant.*

Saavedra a parlé à Trauttmansdorff au sujet du secours que le gouvernement impérial devrait envoyer au Cardinal-Infant à propos de l'expédition contre Arras. Le ministre a répondu que l'archiduc Léopold-Guillaume traitait à ce sujet avec Don Ferdinand et que toute l'armée impériale ferait une diversion telle que les Hollandais ne pourraient rien entreprendre contre les Pays-Bas. D'après les indications fournies par Piccolomini et le marquis de Grana, les effectifs seraient d'une dizaine de régiments, ce que Saavedra trouve fort peu. La question des quartiers d'hiver reste toujours indécise.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 343, fol. 150.

1210. Bruxelles, 9 novembre 1640. — *Le Cardinal-Infant à Francisco de Melo.*

Le Cardinal-Infant pense que Melo doit déjà se trouver à Ratisbonne. Il reconnaît l'importance du rôle que le diplomate jouera à la Diète. Il a appris en plus la décision que le Roi a prise de faire passer Melo à Bruxelles, eu égard au manque de ministres nécessaires. Don Ferdinand prodigue de belles paroles et insiste pour une arrivée rapide (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 337, fol. 169.

1211. Bruxelles, 10 novembre 1640. — *Roose à Olivarès.*

Le chef-président cherche à se tenir au courant des événements de Catalogne. Il approuve Olivarès de les divulguer pour justifier la conduite des armées du Roi. Il convient beaucoup d'arrêter cette rébellion soit par la force des armes, soit par un accommodement. Dans ce cas, il faudra donner aux insurgés plus qu'ils ne demandent. Ainsi l'exa-

(1) Le même jour, Salamanca écrit à Melo dans le même sens. Le Cardinal-Infant se répète dans une lettre du 15 novembre (fol. 174). — Nouvelles instances le 26 janvier (reg. 358, fol. 237).

gération même des concessions faites provoquera une réaction dans des circonstances meilleures. En tout cas, il ne faut pas maintenir de guerre intestine mais en fomenter chez les ennemis de façon à les disposer à la paix.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 287.

1212. Madrid, 23 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Souverain a décidé d'octroyer certaines gratifications à des fonctionnaires de la secrétairerie d'État pour les affaires du Nord à Madrid. Il charge le Cardinal-Infant de les faire payer sur le produit des prises de la flotte de Dunkerque.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 40, fol. 57.

1213. Londres, 26 novembre 1640. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Le bruit court à Londres que le prince d'Orange cherche à obtenir pour son fils la main de la princesse Isabelle, seconde fille de Charles Ier. On parle de cela comme d'un projet très avancé. Deux députés hollandais et un agent du prince viennent en faire la proposition. Cette manœuvre, qui provoque de multiples conversations, ne peut que préjudicier au Roi. Cardenas et ses collègues désirent recevoir des instructions du Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 377, fol. 239.

1214. Ratisbonne, 28 novembre 1640. — *Francisco de Melo au Cardinal-Infant.*

Melo s'est procuré le texte d'une proposition faite aux États-Généraux des Provinces-Unies au nom du Conseil d'État. Il considère que ce document contient des considérations intéressantes. Il en envoie une copie au Cardinal-Infant et en a fait passer une autre à Olivarès (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 357, fol. 228.

(1) Le texte se trouve (fol. 232). Il s'agit des négociations hollando-françaises, de l'intervention dans les affaires de Catalogne, de l'action des armées impériales, etc.

1215. Ratisbonne, 12 décembre 1640. — *Diego de Saavedra au Cardinal-Infant.*

L'ambassadeur a reçu le dossier que le Cardinal-Infant lui a envoyé à propos de la neutralité liégeoise. Il a représenté à Ferdinand III les inconvénients et les dangers de pareille tractation. L'Empereur en a convenu et a promis de ne pas ratifier l'arrangement. Il ne veut pas pourtant s'y opposer pour ne pas mécontenter les Liégeois. Saavedra lui a demandé de représenter à l'Électeur qu'il avait mal agi, que ce traité serait nuisible à sa personne et à ses États.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 343, fol. 232.

1216. Bruxelles, 22 décembre 1640. — *Le Cardinal-Infant à Melo.*

Melo a communiqué à Bruxelles la décision royale de conclure une paix, une trêve ou un armistice avec les partis qui voudraient s'y prêter. Il a signifié les pleins pouvoirs qu'il a reçus pour arranger les affaires au mieux. Le Roi veut aussi que de Bruxelles on instruise le diplomate des motifs qui ont fait appeler l'évêque de Bois-le-Duc, des négociations avec Richelieu, des perspectives d'accommodement avec les Hollandais.

La question de la trêve dépasse en importance toutes les autres : c'est pour cela que Melo doit se trouver plutôt à Bruxelles qu'à Ratisbonne. Cela est d'autant plus important qu'on a accordé des passeports aux Hollandais. Dès lors Melo doit se tenir près de Cologne, pour que le monde voie que ce n'est pas du côté du Roi qu'il manque quelque chose pour le Congrès. La présence à Bruxelles est encore opportune, parce qu'on peut ainsi traiter avec les Hollandais, si les Français manquaient au Congrès. On a envoyé un agent en Hollande. De la négociation de Bergaine, on ne sait rien aux Pays-Bas. Au sujet de la France, n'y a eu que la tractation faite par Salamanca. Le seul procédé pour éviter le conflit qui menace la monarchie est de pousser la guerre en France. Il en sera fait ainsi si l'Empereur exécute la convention conclue en son nom par Piccolomini avec les princes français. Melo, en sa

qualité de ministre supérieur, en qui le Roi a témoigné tant de confiance, doit s'efforcer de faire que ces espérances deviennent cette année des réalités.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 357, fol. 304.

1217. Bruxelles, 22 décembre 1640. — *Miguel de Salamanca à Melo.*

Melo a demandé à être mis au courant des tractations qui ont eu lieu en vue de la conclusion d'une trêve avec les Français et les Hollandais. Salamanca lui fait rapport de celles auxquelles il a été personnellement mêlé. Il relate par le menu l'entrevue qu'il a eue à Paris avec Richelieu en 1638, discutant notamment l'attitude éventuelle de l'Empereur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 357, fol. 294.

1218. Bruxelles, 29 décembre 1640. — *Le Cardinal-Infant à Diego de Saavedra.*

Au sujet de la neutralité liégeoise, vis-à-vis des Français, le Cardinal-Infant déclare qu'il importe beaucoup aux intérêts de l'Empire et des Pays-Bas que cette neutralité ne soit pas conclue. Il charge Saavedra de continuer ses instances (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 343, fol. 252.

1219. Bruxelles, 29 décembre 1640. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Velada.*

On a appris que le prince d'Orange désire faire épouser à son fils une princesse, fille de Charles Ier. Il semble bien que l'arrivée des trois députés hollandais annoncée par Cardenas soit en corrélation avec ce projet. Velada essayera adroitement de le faire échouer. Il exposera au souverain anglais que ce serait pour lui la fin de tout espoir d'épouser une princesse espagnole. La Maison d'Espagne ne voudrait pas par cette voie s'apparenter avec un rebelle, ennemi aussi déclaré.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 378, fol. 239.

(1) Voir, en annexe, un document relatif à la neutralité liégeoise qui se trouve joint à la lettre du Cardinal-Infant.

1220. Ratisbonne, 5 janvier 1641. — *Francisco de Melo au Cardinal-Infant.*

L'ambassadeur reconnaît la sollicitude du Cardinal-Infant pour prendre les dispositions susceptibles d'arrêter les conséquences funestes que l'on doit appréhender à la suite des revers de la campagne précédente. Le Gouverneur a fait part à Melo de la lettre qu'il a écrite au prince d'Orange au sujet de l'éventualité d'une trêve avec la Hollande. Il lui indique les démarches à faire auprès de Ferdinand III. L'Empereur a bien accepté la proposition qui lui a été faite d'envoyer un agent en Hollande. La question a été délibérée par des ministres sympathiques à l'Espagne et on est occupé à rédiger les instructions destinées à Auersperg. Celui-ci aura le titre de gentilhomme envoyé. On a trouvé des prétextes pour justifier sa mission. Comme il s'agit d'un jeune homme, il faudra lui donner adroitement un compagnon qui le rejoindra à Cologne et lui communiquera les ordres du Cardinal-Infant. La substance de l'instruction qu'on donnera à Auersperg se bornera à lui prescrire l'obéissance en tous points au Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 358, fol. 68.

1221. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Roose à Olivarès.*

Remerciements pour l'envoi des provisions. Pour le moment, il n'y a pas moyen d'assurer le paiement de l'armée, dans la suite, il y a lieu de craindre qu'on dise qu'il est très tard pour tenter de recouvrer le crédit qu'on a perdu. En attendant, on continue les errements passés; en fin de compte on manque de troupes pour défendre les fortifications et le peu qu'il y a se débande. Le rétablissement de la justice se fait toujours attendre. Les plaintes réitérées des villes et des États sur les désordres militaires continuent ; il faut craindre qu'on en vienne à des dangers extrêmes. Les Hollandais veulent conclure la paix ou la trêve avec les États et non avec le Roi. Olivarès a recommandé à Roose de développer les ressources fournies par le pays. Cela n'est pas inhérent à la charge de chef-président, mais il tâchera cependant de le faire. Il rappelle ses déclarations antérieures. Miguel de Salamanca a parlé à Roose au sujet d'une *Junta de Hazienda*. Le président aurait pu s'excuser

sur la multiplicité de ses occupations, en particulier sur celles de sa charge au Conseil privé. Il ne l'a pas fait pour éviter toute équivoque. Il a prié Salamanca de lui communiquer les ordres du Roi et du Cardinal-Infant pour qu'il puisse y répondre par écrit.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 295.

1222. Bruxelles, 19 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Francisco de Melo.*

La décision prise par l'Empereur d'envoyer en Hollande le comte d'Auersperg pour introduire une tractation en vue de la trêve a été très heureuse. Philippe IV a insisté à nouveau sur ce point, recommandant de poursuivre avec force une affaire dont l'heureuse conclusion est si nécessaire, particulièrement depuis les mouvements survenus en Portugal dont on a donné connaissance à Melo.

Suivant le désir de celui-ci on enverra à Cologne une personnalité pour renseigner Auersperg. Il est venu ici un agent hollandais pour faire une ouverture. C'est l'affaire la plus importante du moment, il convient de la favoriser par tous les moyens possibles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 355, fol. 159.

1223. Londres, 22 janvier 1641. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Les marquis de Velada et Malvezzi ont pris congé de Charles Ier. Ils lui ont fait des représentations pour le cas où le duc de Bragance qui s'intitule roi de Portugal enverrait des agents à Londres. Ils ont demandé de refuser d'entendre, voire de laisser débarquer de pareils agents. Ils ont allégué le mauvais exemple que cette révolution constituerait pour tous les souverains. Le Roi a promis de satisfaire à ces désirs et Cardenas a entendu la même déclaration de Cotinton.

La reine d'Angleterre a reçu aussi les diplomates espagnols. Ceux-ci ont vu la princesse Marie, sa fille aînée. Malgré l'état de santé de celle-ci on parle de son prochain voyage en France. Détails sur la dépendance du Roi vis-à-vis du Parlement.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 372, fol. 30.

1224. Madrid, 26 janvier 1641. — *Olivarès à Roose.*

Le présent courrier apportera les ordres pour le paiement des provisions de ce mois. Le ministre espère qu'on aura pu remédier à cette arrivée tardive par un prélèvement sur les crédits mis à la disposition de Miguel de Salamanca. Il se convainc que les préparatifs de la campagne prochaine auront été exécutés suivant les besoins. Il ne peut s'empêcher de déplorer que dans les circonstances présentes Roose se contente d'agir suivant ses moyens alors qu'il faut maintenant faire l'impossible. On va tâcher de parer aux *accidents* survenus en Catalogne et au Portugal.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 297.

1225. Madrid, 27 janvier 1641. — *Philippe IV à Francisco de Melo.*

Olivarès a communiqué au Roi le rapport que Melo lui a adressé de Ratisbonne sur la manière dont il pourrait prendre service en Flandre. Il semble à Philippe IV que, détenteur du titre de capitaine général de l'armée d'Alsace, Melo n'a pas besoin d'un autre titre. Celui-ci implique l'obligation pour tous les militaires de lui obéir. S'il est bien vrai qu'en réalité Melo va remplir aux Pays-Bas les fonctions de lieutenant du capitaine général (1), on ne peut lui en accorder le titre sans offenser le prince Thomas et le duc de Lorraine.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 41, fol. 10.

1226. Bruxelles, 27 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Velada et au marquis Virgilio Malvezzi.*

Le Gouverneur a appris avec plaisir la décision royale prescrivant à ces deux agents de venir prendre service aux Pays-Bas. Il espère qu'ils auront reçu le congé nécessaire pour quitter l'Angleterre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 377, fol. 295.

(1) On sait que le titre de Capitaine général est l'apanage du Gouverneur.

1227. Madrid, 28 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre de faire payer sur le produit des prises de la flotte de Dunkerque une gratification que le Roi a faite à Andrès de Rojas, secrétaire d'État à Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 40, fol. 211 v°.

1228. Ratisbonne, 30 janvier 1641. — *Diego de Saavedra à Philippe IV.*

La révolte du Portugal a fait sensation. Comme elle éclate dans une partie essentielle de la monarchie et à un moment où les forces de celles-ci sont occupées de tous côtés, où les provinces sont si affligées et les esprits des vassaux si peu sûrs, on peut craindre une ruine universelle. A cela ni la force ni la raison ne pourraient remédier. Le plus grand danger menace la Bourgogne, le Palatinat et les Pays-Bas. Les moyens nécessaires à leur défense manquent et ils diminueront encore par les séditions intérieures de la Péninsule. Il faut donc aviser aux moyens de réduire le mal fût-ce en sacrifiant quelque partie de la monarchie. La Bourgogne ne peut se défendre elle-même : le Roi est incapable de la soutenir. Mieux vaut la laisser se cantonner avec les Suisses que de l'exposer aux Français. La situation des Pays-Bas était déjà très dangereuse depuis la perte d'Arras. Les vassaux n'ont pas confiance qu'on puisse les défendre. Leur désespoir ne va que grandir. Même s'ils se persuadaient que Philippe IV pourra fournir l'assistance indispensable, il faut craindre encore l'exemple que donneraient des mouvements révolutionnaires en d'autres parties, par exemple aux Indes. Ainsi il semble donc que le Roi doit, quel que soit le prix, procurer un accommodement avec la Hollande, que ce soit la trêve ou la paix. Il faudrait envisager un arrangement avec le prince d'Orange, à qui on céderait les Provinces-Unies, pour les mettre en guerre contre lui et disloquer ces républiques qui sont si funestes aux souverains.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 343, fol. 39.

1229. Londres, 1er février 1641. — *Le marquis de Velada au Cardinal-Infant.*

Don Ferdinand a signifié à Velada la décision royale qu'il ait à quitter l'Angleterre et à venir servir aux Pays-Bas. Remerciements de l'intéressé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 378, fol. 258.

1230. Bruxelles, 2 février 1641. — *Le Cardinal-Infant à Cardenas, Malvezzi et Velada.*

Au sujet du mariage projeté du prince d'Orange. Il faut agir avec une extrême prudence. On doit considérer comme très probable que Charles Ier se conduit lui-même avec artifice. En prêtant l'oreille à cette machination, il cherche à tirer des avantages du prince d'Orange. Le Cardinal-Infant croit qu'on pourra plus facilement agir dans la suite. En tout cas, il faut au préalable se procurer des informations plus détaillées. A noter cette remarque : si le roi d'Angleterre tolère une telle alliance pour sa fille, il devra marier son fils à une personne de la même étoffe.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 377, fol. 303.

1231. Bruxelles, 2 février 1641. — *Le Cardinal-Infant au marquis de Castel-Rodrigo.*

Le Roi a écrit au Cardinal-Infant qu'à la suite des événements de Catalogne et de Portugal, il fallait aviser aux moyens de sortir de cette situation difficile et que l'un des plus nécessaires et des plus certains était une pacification générale. Il voudrait conclure une suspension d'armes pour 18 ou 24 mois. Il s'est donc décidé à accepter les bons offices du Nonce et de l'ambassadeur de Venise. Le Cardinal-Infant considère que l'intention royale est aussi de faire une trêve avec les Hollandais. Le Roi a envoyé au Cardinal-Infant des pleins pouvoirs. L'ambassadeur vénitien à Paris a écrit à Salamanca au même sujet et Don Ferdinand communique à Castel-Rodrigo la correspondance échan-

gée à ce sujet. L'ambassadeur est chargé de représenter au Pape l'état des négociations, les dispositions conciliantes de Philippe IV et de son frère, l'insuffisance des efforts faits par le Nonce et l'ambassadeur vénitien pour amener la France à prendre la voie de la conciliation. Pour ce qui concerne la trêve avec les Hollandais, on a engagé quelques tractations particulières, sans que l'on puisse encore juger du résultat.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 439, fol. 239.

1232. Londres, **15** février **1641**. — *Cardenas, Malvezzi et Velada au Cardinal-Infant.*

Exposé de l'attitude prise par les ambassadeurs à propos du mariage projeté du prince d'Orange. Le Cardinal-Infant avait prescrit de l'entraver en faisant miroiter le projet d'un mariage anglo-espagnol. Philippe IV a donné comme instruction de traiter cette affaire conjointement avec le projet d'une alliance contre les Hollandais. La nouvelle d'un mariage déjà conclu entre le prince d'Orange et la seconde fille de Charles I^er^ s'est répandue alors que les ministres espagnols et autres étaient dans l'ignorance des tractations. D'autres bruits alarmants ont été semés : assistance des Français aux Catalans, état déplorable de l'armée des Pays-Bas, soulèvement du Portugal. Les ministres espagnols ont fait leurs premières doléances à Cotinton. Le ministre anglais a rapporté la confirmation de la promesse royale de prendre des sanctions à propos de la bataille navale, l'assurance que le mariage hollandais n'était pas conclu, une ouverture tacite à faire des propositions.

La réponse donnée par les ministres espagnols a été dilatoire de manière à pouvoir attendre de nouvelles instructions de la Cour. Cardenas et consorts discutent ensuite longuement l'attitude à prendre. D'après ce qu'ils indiquent le mariage projeté ne semble pas imminent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 377, fol. 317.

1233. Londres, **22** février **1641**. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Le Roi a rendu compte au Parlement du mariage de sa fille avec le fils du prince d'Orange. Il a justifié sa décision par plusieurs arguments:

la conformité de religion, le voisinage, la continuation de la bonne correspondance entre la couronne anglaise et les États de Hollande et enfin le profit résultant pour la Grande-Bretagne de l'alliance avec le prince d'Orange. Il vise notamment des facilités pour la récupération du Palatinat. Charles I^er^ a demandé l'avis du Parlement. C'est un acte insolite. Les prédécesseurs ont toujours écarté l'intervention du Parlement dans les affaires matrimoniales pour éviter que le consentement du Parlement ne finisse par devenir nécessaire. Les plus avisés prétendent que la chose n'est pas faite, que désireux de sortir de l'affaire, le Roi s'est décidé à la soumettre au Parlement. Il est sûr d'y rencontrer de l'opposition et ce lui sera un prétexte pour se dégager vis-à-vis des Hollandais. Déjà des personnalités influentes déclarent que ce mariage de rang inégal est une abomination. Les Hollandais seraient très courroucés d'une rupture.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 372, fol. 36 (1).

1234. Madrid, **29** mars **1641**. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Remise du texte de l'accord qui a été conclu entre le Danemark et l'Espagne. On n'a pas fixé la date où cette convention doit être mise en application. Le Roi estime que c'est lors de la détermination de ce qui concerne les Pays-Bas qu'on pourra le mieux se décider. Il charge le Cardinal-Infant de négocier avec Hannibal Schestedt, l'ambassadeur extraordinaire du roi de Danemark, et d'avertir la Cour des décisions prises pour qu'on puisse donner les ordres nécessaires.

Conseil d'État, liasse 294.

1235. Londres, **29** mars **1641**. — *Alonso de Cardenas à Miguel de Salamanca.*

L'ambassadeur a appris d'une personnalité de l'entourage des délégués portugais venus à Londres, que celui d'entre eux qui est passé

(1) La question du mariage hollando-anglais alimente abondamment la correspondance de cette année entre Londres et Bruxelles.

en Hollande avait comme instruction de traiter avec les États-Généraux Il s'agissait d'obtenir qu'on leur remît les places occupées au Brésil. En retour, les Portugais négocieraient avec Philippe de Silva pour la reddition d'Anvers. Cardenas ignore si cet officier est au courant de la chose. Les délégués ont ordre aussi de négocier avec les chefs portugais en service aux Pays-Bas, en particulier avec le capitaine de cavalerie Sancho de Faro. Un négociant portugais qui habite Anvers se charge de leur fournir de l'argent. Le navire qui transportait ces délégués portugais à Londres aurait pu facilement être pris par cinq frégates dunkerquoises (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 372, fol. 141.

1236. Ratisbonne, 9 avril 1641. — *Francisco de Melo au Cardinal-Infant.*

Éloge de Salamanca. L'Empereur et ses ministres traitent les affaires communes avec plus ou moins de sentiment suivant le cours des événements et la façon de procéder des ministres espagnols. A l'heure actuelle, on agit avec autant de clarté du côté espagnol que du côté allemand. Les grandes vertus de l'Impératrice acquièrent chaque jour plus de crédit ; elle est vraiment sœur du Cardinal-Infant. Si l'abondance des ressources, des crédits de 500,000 voire d'un million de ducats étaient disponibles en Allemagne, certaines défiances disparaîtraient. A l'heure actuelle on manque d'argent. A l'occasion de l'anniversaire du Roi, toute la Cour a déployé un luxe tel qu'on n'avait jamais vu.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 306, fol. 30.

1237. Ratisbonne, 17 avril 1641. — *Francisco de Melo au Cardinal-Infant.*

Au sujet des difficultés que font les Hollandais à recevoir les lettres de l'Empereur et d'écouter le comte d'Auersperg. Les Hollandais ont

(1) Voir, en annexe, un document imprimé, intitulé *Lettre de Monseigneur le Comte d'Egmont à Messieurs les députéz des Etatz des provinces des Pays-Bas*, Londres, 1641. Il s'y trouve notamment une déclaration de Louis XIII promettant aux provinces le maintien de leurs privilèges et du catholicisme.

fait savoir que ce n'est pas à cause des manigances françaises, mais parce qu'ils ne sont pas satisfaits. Ils exigent que l'Empereur les traite de façon convenable. Ils ont proposé comme dernier procédé qu'on les appelle « Illustrissimes et Dilection ». On a finalement décidé de faire droit à leur demande, puisqu'on fait de même avec d'autres princes de l'Empire. On ordonnera à Auersperg de ne pas quitter la Hollande, sans ordre du Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 306, fol. 78 (1).

1238. Bruxelles, 27 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Alonso de Cardenas.*

Au sujet des intrigues portugaises favorisées par les relations avec certains marchands portugais d'Anvers. Cardenas continuera à prendre des informations à ce propos, cherchant à connaître les noms de ces marchands. On fera de même aux Pays-Bas. On surveillera en particulier Sancho de Faro.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 372, fol. 178.

1239. Londres, 3 mai 1641. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Gerbier est revenu à Londres et s'est abouché avec Cardenas. Il a discuté avec ce dernier à propos du document que le comte d'Egmont a fait imprimer. Il a déclaré au nom de Charles Ier que celui-ci était courroucé de pareille audace et prendrait des sanctions. Cardenas a fait belle figure à Gerbier. Il exécutera l'ordre reçu récemment de Madrid, de tâcher d'obtenir le rappel de ce résident.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 372, fol. 185.

1240. Madrid, 6 mai 1641. — *Philippe IV à Miguel de Salamanca.*

Francisco de Melo a fait rapport sur la situation des affaires de la Bourgogne et la nécessité où l'on s'y trouve. Salamanca y enverra

(1) Voir une première lettre de Melo à ce sujet, le 9 avril (fol. 42).

100,000 ducats à faire valoir sur les provisions dont il a la disposition. Il demeurera en contact permanent avec Melo et les autres ministres de la Bourgogne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 41, fol. 37.

1241. Bruxelles, 11 mai 1641. — *Le Cardinal-Infant à Alonso de Cardenas.*

Au sujet d'une tractation communiquée par Cardenas et émanant d'un parent du prince d'Orange en vue de la conclusion d'une trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Le Cardinal-Infant prescrit d'entretenir l'affaire. A diverses reprises on a fait savoir aux Hollandais et au prince d'Orange que Philippe IV et Don Ferdinand sont toujours prêts à un accommodement décent. On pourrait facilement arranger un accord favorable à la Hollande. Don Ferdinand désirerait engager des conversations dans un endroit neutre comme Liége ou Cologne, ou bien ouvrir des pourparlers aux Pays-Bas mêmes. Cardenas continuera ses démarches pour empêcher un resserrement de l'alliance entre Charles I^er^ et les Hollandais.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 372, fol. 207.

1242. Bruxelles, 28 mai 1641. — *Salamanca à Francisco de Melo.*

Le secrétaire d'État et de Guerre a expédié un courrier exprès à Melo pour lui notifier la décision du Cardinal-Infant concernant la venue de Melo à Bruxelles. Celui-ci reçoit pleine satisfaction. Les armées de Flandre lui devront les mêmes honneurs qu'elles ont rendus jadis à Spinola. Tous et en tout temps lui obéiront. Dans le cas où pour la saison d'hiver, Philippe IV prendrait une autre décision, ce que l'on se refuse à croire, on donnera à Melo le congé qu'il demande. Le Cardinal-Infant lui-même rendra à Melo tous les honneurs que méritent les éminents services qu'il a rendus. Salamanca insiste pour qu'il vienne sans tarder, parce que sa présence est très nécessaire. Les Français pressent Aire. Une autre armée se trouve à la frontière du Luxembourg.

Les Hollandais font de grands préparatifs. On a gardé le secret absolu sur les affaires particulières de Melo. Difficultés financières à cause du resserrement de la Bourse d'Anvers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 360, fol. 159.

1243. Londres, 31 mai 1641. — *Alonso de Cardenas au Cardinal-Infant.*

Gerbier est venu faire des instances auprès de Cardenas au nom de Charles I^er^ pour obtenir de la part du Cardinal-Infant la mise en liberté de Wibbold van der Dus, lieutenant-colonel hollandais et de son cousin Monasses van der Dus, tous deux pris par une frégate de Dunkerque. Il remet le mémoire de Gerbier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 372, fol. 255 (1).

1244. Bruxelles, ... mai 1641. — *Roose à Olivarès.*

Le chef-président déclare qu'il consacre à l'exercice principal de sa charge toute sa journée. Il prétend ne pouvoir laisser le Conseil privé sans direction. Le ministre devrait s'informer auprès des personnalités dépourvues de passion de l'état où se trouvent la justice militaire et certains Conseils, que Roose ne veut pas nommer. Il se plaint de recevoir sans cesse des ordres à propos des affaires du Conseil privé sans qu'on ne l'ait au préalable entendu. Au sujet de la situation militaire, Roose a appris qu'on se dispose à une campagne purement défensive, se dépensant en fortifications, ce qui a pour conséquence que l'on se trouve dépourvu de troupes et d'argent. La lettre abonde en critiques de tout genre sur l'administration militaire. Roose demande en terminant au ministre de garder cette lettre entre ses mains, sans la laisser voir à personne; sa divulgation n'aurait d'autre résultat que de lui attirer de la haine et des entraves.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 261 (2).

(1) Voir le mémoire en annexe. Ici on appelle cet Hollandais, Van der Does, ce qui paraît bien être l'orthographe exacte. — Il y a une deuxième lettre de Cardenas du 3 juin suivant (fol. 265).

(2) Les doléances de tout genre sont réitérées dans une lettre du 20 juillet suivant (fol. 271).

1245. Bruxelles, 2 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Alonso de Cardenas.*

Cardenas a fait savoir qu'il retarderait ses instances pour obtenir le rappel de Gerbier jusqu'à ce qu'il ait reçu un nouvel ordre du Cardinal-Infant. Don Ferdinand lui prescrit de faire ces démarches. Il remerciera Charles I^er^ et Cotinton pour le rappel de Gerbier et demandera qu'on lui désigne un successeur. Si le Roi persiste à vouloir le renvoyer à Bruxelles, Cardenas représentera vivement tous les inconvénients qu'a entraînés la présence de ce ministre français.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 372, fol. 259.

1246. Ratisbonne, 12 juin 1641. — *Melo à Salamanca.*

Melo parle à Salamanca en ami. Ce dernier a d'ailleurs vu toutes les dépêches royales relatives à la venue du premier aux Pays-Bas. La condition primordiale pour qu'il puisse servir en Flandre est l'expédition par le Gouverneur d'une cédule prescrivant l'exécution de l'ordre royal fixant le droit pour Melo de commander à tous. Il faut qu'en Allemagne et partout on sache qu'il va aux Pays-Bas pour conduire les armées sous les ordres de Don Ferdinand. Cet ordre doit être rendu public, sans quoi l'on estimerait que l'ambassadeur est retiré d'Allemagne pour un échec. Exhiber le titre de capitaine général d'Alsace ou de gouverneur des armes du Milanais ne sert à rien, car on dira que ces titres ne servent pas en Flandre. L'Empereur et ses ministres font tout ce qu'ils peuvent pour le garder. Ferdinand III déclare que s'il reste encore quelques jours, on pourrait terminer les affaires d'Allemagne.

Il faut parler clairement. Le Cardinal-Infant doit expédier l'ordre formel à tous les officiers de lui obéir. Si pareil ordre n'est pas publié avant le départ d'Allemagne, le service royal y perdra beaucoup dans ce pays, Melo lui-même se déconsidèrera en Flandre. Melo espère que Salamanca lui procurera une décision favorable pour qu'il puisse obéir en toute ponctualité aux ordres qui lui seront donnés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 306, fol. 211.

1247. Bruxelles, 12 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Alonso de Cardenas.*

Au sujet des deux prisonniers hollandais Wibald et Monassès van der Does. La démonstration récente faite par Charles I^er^ en faveur des agents portugais venus de la part du duc de Bragance n'est guère adroite. En plus, on pourrait tirer de ces prisonniers certains éclaircissements, car toute tractation entre le prince d'Orange et Charles I^er^ peut être préjudiciable à l'Espagne. Cependant Don Ferdinand veut se montrer condescendant. Cardenas renouvellera ses instances pour obtenir le rappel de Gerbier. On a envoyé l'ordre à Dunkerque de relâcher les deux prisonniers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 372, fol. 293 (1).

1248. Neuville, 14 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Francisco de Melo.*

Le Cardinal rappelle à Melo l'ordre déjà donné de venir aux Pays-Bas. Considérant combien on ressent l'absence de sa personne, il renouvelle la prescription de venir sans aucun retard.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 306, fol. 223.

1249. Madrid, 14 juillet 1641. — *Philippe IV à Miguel de Salamanca.*

Le roi d'Angleterre a licencié son armée d'Irlande et a averti Alonso de Cardenas de son consentement à l'envoi de deux ou trois tercios d'Irlandais aux Pays-Bas. Salamanca se mettra en rapports avec Cardenas pour que les formations en question soient reçues au service de Philippe IV.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 41, fol. 34 v°.

1250. Madrid, 16 juillet 1641. — *Philippe IV à Miguel de Salamanca.*

Ordre de faciliter les levées qui se font en Angleterre en se mettant d'accord à ce sujet avec Cardenas. Le secrétaire ne devra pas s'arrêter

(1) Voir la réponse de Cardenas du 28 juin (fol. 339).

avant que les unités en question ne soient embarquées pour l'Espagne où l'on en a tant besoin.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 41, fol. 35.

1251. Lillers, 4 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Miguel de Salamanca.*

Le Roi a prescrit de payer avec ponctualité la pension de la duchesse de Chevreuse. On ne peut percevoir en ce moment ce qui est nécessaire sur les provisions de l'armée; aussi, le Cardinal-Infant ordonne-t-il au secrétaire de les prélever sur les provisions spéciales dont lui, Salamanca, a l'administration.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 41, fol. 46.

1252. Aire, 9 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Castel-Rodrigo, ambassadeur en Allemagne.*

Quand on a commencé les tractations avec les princes français, la condition la plus expresse exigée par ceux-ci a été l'arrivée aux Pays-Bas de Piccolomini, à qui il fallait confier le commandement de l'armée chargée d'envahir la France. L'Empereur a donné sa promesse, mais malgré tous les efforts faits dans ce sens, l'on n'a pu obtenir l'arrivée de ce général. Le Cardinal-Infant a écrit de nouveau à ce sujet à Ferdinand III et charge Castel-Rodrigo d'insister auprès de lui. Piccolomini s'est toujours montré disposé à venir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 361, fol. 78.

1253. Madrid, 13 août 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a pris connaissance du rapport du Cardinal-Infant au sujet de la terminaison du procès intenté à Esteban de Gamarra avec l'avis du surintendant de la justice militaire et des auditeurs qui ont connu de cette affaire. Voyant la pénurie de chefs dont le Cardinal-Infant dispose, le Roi aurait du scrupule à le priver de cet officier. Il est évident qu'il ne peut rester que si on lui conserve le commandement de son tercio et toutes les prérogatives dont il jouissait antérieurement. Autrement, sa

présence aux Pays-Bas ne serait d'aucun profit et sa réputation en souffrirait plus que si on le rappelait à Madrid. Le surintendant déclare que la culpabilité de Gamarra se démontre par des présomptions et des témoignages individuels, qui portent tous qu'il a extorqué de l'argent sans que personne ne lui ait réclamé de restitution (1). Dans ces conditions on peut admettre la possibilité de le laisser aux Pays-Bas à condition de s'arranger pour qu'il rachète sa condamnation à prix d'argent et que les choses se fassent sans bruit. D'ailleurs sa longue détention semble déjà une peine considérable.

Le Cardinal-Infant le réprimandera avec véhémence et réclamera l'engagement de s'amender. Pourtant le Roi tient compte de l'éventualité qu'aux Pays-Bas on ne jugeait pas la sanction comme suffisante, puisqu'on lui a fait son procès publiquement. Si donc le Cardinal-Infant juge inopportun de le laisser aux Pays-Bas, il n'a qu'à le renvoyer. Dans ce cas aussi, on ne publiera pas la sentence, mais Don Ferdinand déclarera à l'intéressé qu'il doit aller servir en Espagne. Ce n'est qu'après son retour qu'on désignera un nouveau commandant pour son tercio. Défense de saisir ses propriétés. Il faut éviter que la condamnation n'entache sa réputation, sans laquelle il ne peut bien servir ni en Espagne, ni aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 41, fol. 68.

1254. Londres, 16 août 1641. — *Alonso de Cardenas à Miguel de Salamanca.*

Henri de Vicq a été nommé à la place de Gerbier qui est désigné comme maître des cérémonies. Ce dernier a demandé un passeport pour faire revenir l'ameublement de sa femme. Il demande aussi qu'on prescrive au gouverneur de Gravelines et de Dunkerque de faciliter le passage de sa famille. Il désire obtenir le présent qu'on accorde d'habitude aux ministres d'Angleterre au moment de leur congé. Cardenas insiste pour qu'on lui donne satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 373, fol. 158 (2).

(1) Nous laissons ici le lecteur juge de la fidélité de notre traduction : *...haver tomado dinero codiciosamente sin que si le aya puesto demanda particular por nadie.*

(2) Voir la réponse de Salamanca en date du 25 août (fol. 164).

1255. Estaires, 21 août 1641. — *Miguel de Salamanca à Alonso de Cardenas.*

Au sujet du passage de Marie de Médicis par les Pays-Bas à destination de Cologne. Le Cardinal-Infant désapprouve formellement la condescendance dont Cardenas a fait preuve. Don Ferdinand a envoyé Lorenzo Rodriguez de Azevedo, official de la Secrétairerie, auprès de Marie de Médicis. Il lui a notifié qu'il accordera le passeport demandé pour le voyage à Cologne. Pour le reste, il attendra les ordres de Madrid.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 373, fol. 166 (1).

1256. Courtrai, 4 octobre 1641. — *Roose à Olivarès.*

Indications sur les circonstances qui ont amené la reddition d'Arras. Il est certain, dit le chef-président, qu'en dissimulant de pareils incidents on en provoque d'autres et par contre il est dangereux de sévir quand on ne dispose pas de plus de forces. En tout cas, l'impunité démoralise les soldats et la population et les Français font tout ce qu'ils peuvent chaque fois qu'ils ont l'occasion de ruiner les sujets du Roi. Dans les basses classes (2), on parle diversement de la maladie du Cardinal-Infant. Les uns l'attribuent à la complexion du prince, les autres au changement de climat et à la façon différente de vivre. D'autres incriminent l'action des médecins. Il en est qui comparent l'état du Gouverneur à l'état du pays. Il serait meilleur pour l'un et l'autre — dit Roose — de suivre un régime préventif plutôt que de s'affaiblir par des cures et des rechutes. Le reste de la lettre réitère des lamentations habituelles.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 291.

1257. Bruxelles, 8 novembre 1641. — *Roose à Olivarès.*

La maladie du Cardinal-Infant, dit Roose, nous alarme tous. Le chef-président a déjà fait des suggestions pour le cas d'une issue fatale. Il espère que la décision royale arrivera sans tarder. Il ne faut pas

(1) Voir les annexes et la réponse de Cardenas du 30 août (fol. 177). La correspondance de ce même diplomate fournit d'abondants détails sur la reine-mère.
(2) *pequenos lugares.*

croire qu'Aire tiendra longtemps. Ce sera une raison de plus, après tant de pertes, pour remédier enfin à la situation dangereuse dans laquelle se trouve ce Gouvernement.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 312.

1258. Bruxelles, 10 novembre 1641. — *Le Conseil d'État à Philippe IV.*

Mort du Cardinal-Infant. Le Conseil a été averti que le Roi a désigné différents gouverneurs pour le remplacer avec ordre de prêter serment au Conseil d'État. Le Conseil a siégé à cet effet et envoyé les lettres nécessaires. Protestations de dévouement.

Conseil d'État, liasse 281.

1259. Bruxelles, 14 novembre 1641. — *Roose à Olivarès.*

Mort du Cardinal-Infant. Éloge du défunt. Roose se plaint d'un manque d'égards dont il prétend avoir été victime et que Miguel de Salamanca a voulu faire passer comme une erreur de secrétaire. Il ajoute qu'il lui est impossible de remplir la charge d'exécuteur testamentaire, encore qu'il soit tout disposé à prêter sa collaboration pour éviter les inconvénients et les illégalités qui se sont produits lors de l'exécution du testament de l'Infante Isabelle. L'archevêque de Malines s'est excusé également.

Conseil privé espagnol, reg. 1502, fol. 314.

1260. Bruxelles, 14 novembre 1641. — *Roose à Philippe IV.*

Notification de la mort du Cardinal-Infant. Protestations de dévouement.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 123.

1261. Londres, 22 novembre 1641. — *Alonso de Cardenas à Diego de la Torre.*

Affliction causée par la mort du Cardinal-Infant. Célébration de messes pour le repos de son âme, dans la chapelle de l'ambassade.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 372, fol. 305.

1262. Madrid, 6 décembre 1641. — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Notification de la nomination de Melo comme Gouverneur intérimaire.

Publié dans GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 387.

1263. Bruxelles, 6 décembre 1641. — *Roose à Philippe IV.*

Le Roi a chargé le chef-président de l'envoi en Espagne de 2,000 Wallons à prendre dans l'armée des Pays-Bas. Roose promet de faire tous ses efforts, encore que cette affaire n'ait aucun rapport avec sa profession. Nouvelles déclarations sur la nécessité d'apporter des réformes dans l'organisation militaire. Il s'agit de la perte ou de la conservation de ces États. Il faut supprimer les dépenses inutiles, fût-ce au prix de quelques inconvénients, pour des gens peu nombreux et qui ne sont pas indispensables. La seule chose à faire est de pénétrer en pays ennemi — en particulier en France — avec les armées qui, jusqu'ici, ont détruit les Pays-Bas.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 125.

1264. Madrid, 11 décembre 1641. — *Philippe IV à Roose.*

Une des raisons qui ont poussé le Roi à désigner Francisco de Melo pour le gouvernement des Pays-Bas est la recommandation même de Roose. On a envoyé un titre conforme à celui délivré jadis à Aytona.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 130.

1265. Madrid, 13 février 1642. — *Philippe IV à Roose.*

Accusé de réception de la lettre du ministre, du 6 décembre 1641, concernant les modalités à suivre en vue de l'envoi de 2,000 Wallons en Espagne et de la régularité du paiement de la troupe. Le Roi désire souverainement exécuter la réforme de l'armée. Il reconnaît qu'il est impossible d'empêcher le paiement de quelques soldes injustifiées. En tout cas, il a prescrit à Melo de commencer le paiement de l'armée suivant les règles qu'il a déterminées et qu'on retrouve dans la correspondance de la défunte Isabelle. Nouvelles instances pour l'emploi des Wallons.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 135.

1266. Bruxelles, 11 mars 1642. — *Roose à Olivarès.*

Roose s'efforcera d'assister le Gouverneur général Francisco de Melo comme un père. Il doute d'ailleurs que sa collaboration puisse être utile tant qu'on ne modifiera pas la forme du gouvernement. Retarder la réforme jusqu'à l'arrangement des affaires d'Espagne équivaut à laisser mourir le malade et à faire croire à la population qu'on néglige le remède qu'elle-même cherche et désire. L'armée hollandaise suffit pour détruire toutes les ressources du pays.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 339.

1267. Madrid, 10 avril 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Par les instructions secrètes données le 6 décembre précédent pour le gouvernement général on a précisé les dignités ecclésiastiques réservées à la collation royale. Il est possible que parmi elles il s'en trouve que le Cardinal-Infant a conférées de son vivant. Melo enverra des informations sur celles qui peuvent encore rester à conférer et il en fera de même pour celles qui deviendront vacantes pendant le cours de son gouvernement.

Conseil d'État, liasse 74 (1).

(1) Voir encore une autre lettre royale du même jour relative à la collation des bénéfices. (*Ibid.*)

1268. Madrid, 16 avril **1642**. — *Philippe IV à Roose.*

Ordre au chef-président de siéger à la *Junta de Hazienda* chaque fois que d'autres occupations plus impérieuses ne l'en empêchent pas.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 136.

1269. Du camp à Wasin, **25** juin **1642**. — *Roose à Olivarès.*

Roose a appris avec peine les difficultés où l'on se trouve par rapport aux affaires de la Péninsule. La situation aux Pays-Bas s'est améliorée, grâce aux mesures de Francisco de Melo et de ses subordonnés dont Roose fait l'éloge. Le chef-président s'efforce d'aider le Gouverneur général autant qu'il le peut. Il espère que la mort ou la disgrâce de Richelieu améliorera la situation en Espagne. Détails sur la répartition des forces militaires. Il ne faut pas croire que l'Empereur rompra avec les Hollandais, à raison des mauvaises dispositions que témoignent les Électeurs. Les Hollandais ne manqueront pas de prétextes pour défendre leurs frontières. Nouvelles protestations de dévouement.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 344.

1270. Wasin, **25** juin **1642**. — *Melo à Philippe IV.*

Melo avait préparé une escadre de douze navires de guerre pour aller servir sur les côtes d'Espagne. Elle n'a pu sortir à cause de la présence d'une flotte hollandaise. Les Français ont rappelé quatre de leurs régiments qui se dirigeaient vers la Catalogne. Ils en ont fait venir quatre autres opérant également de ce côté. Toutes ces formations doivent servir à attaquer la Flandre. La menace contre l'Espagne est ainsi atténuée. Détails sur les opérations militaires. L'ennemi est le maître de la campagne ; il n'a rien à craindre pour son propre pays.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris.
Pays-Bas, reg. 11, fol. 328 (1).

(1) Le recueil 11 du fonds des Pays-Bas du Ministère des Affaires étrangères comprend une série d'analyses de lettres de Melo. Ces résumés, rédigés en français, étaient évidemment communiqués à Paris par un agent infidèle, de service dans l'entourage immédiat de Melo. Elles peuvent suppléer à l'indigence extrême où l'on se trouve tant à Bruxelles qu'à Simancas en ce qui concerne les années 1642-1643. Au reste, celui qui en fera usage, doit tenir compte du fait que ces documents ne contiennent pas le texte intégral et qu'en l'absence des originaux, il est impossible de vérifier l'exactitude de la traduction et l'importance des passages omis. L'usage de ces documents nécessite de ce chef une prudence particulière. Cette remarque ne concerne que les lettres de Melo à Philippe IV.

1271. Wasin, **25** juin **1642**. — *Melo à Philippe IV.*

Au sujet des négociations de Madame de Chevreuse. Melo ne croit pas qu'elles soient en bonne voie. Les tractations de la duchesse ne sont pas assez secrètes. On ne saurait se fier à une femme aussi légère. Elle fait du chantage. Elle a déjà menacé Melo de révéler tout ce qui s'est passé, de se livrer à Richelieu, d'accuser la reine de France, sœur de Philippe IV.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris.
Pays-Bas, reg. 11, fol. 334.

1272. Wasin, **28** juin **1642**. — *Melo à Philippe IV.*

Melo a reçu les indications relatives aux tractations engagées en Allemagne avec le prince d'Orange par l'intervention de Melander. Cette tentative a échoué parce que Melander s'est rendu suspect au prince d'Orange. Celui-ci ne négociera plus avec cet intermédiaire. Aux yeux de Melo, la meilleure médiation est celle de Charles I^er^. Il est en proche parenté avec Frédéric-Henri de Nassau. Les États-Généraux se défient de ce dernier. Melo a prescrit à Alonso de Cardenas de s'aboucher avec le souverain britannique. Ce serait un bonheur immense de se débarrasser de la guerre de Hollande et de s'accommoder avec le prince d'Orange. On pourrait alors s'attaquer aux Français et aux autres ennemis de la monarchie.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris.
Pays-Bas, reg. 11, fol. 336.

1273. Wasin, **28** juin **1642**. — *Melo à Olivarès.*

Melo a conduit les opérations conformément aux ordres qu'il a reçus d'Olivarès. Après la victoire remportée sur les Français, il marche contre les Suédois pour les contraindre à la retraite. Il se plaint de devoir

agir souvent de façon contraire à l'opinion émise par les chefs de l'armée. C'est la conséquence de l'obligation qui lui est imposée de cacher le vrai mobile de ses actions. Réclamations contre Andrea Cantelmo.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris.
Pays-Bas, reg. 11, fol. 338

1274. ....., 13 septembre 1642. — *Melo à Philippe IV.*

Récriminations contre la légèreté, la bassesse et l'impiété du duc de Lorraine. Il faut l'empêcher de venir aux Pays-Bas. Le Luxembourg est exposé de tous côtés à l'invasion française. Nécessité de demander du secours à l'Empereur.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris.
Pays-Bas, tome 11, fol. 378.

1275. ....., 13 septembre 1642. — *Melo à Philippe IV.*

Doléances du Gouverneur sur la réduction extrême des effectifs. Les Français peuvent se maintenir sur le Rhin grâce à l'aide hollandaise. Leur armée a reçu ordre de rentrer au pays en passant par le Luxembourg. Seule l'aide des Allemands peut empêcher ce passage. Si l'on n'est pas secouru, les ennemis pourraient arracher les Pays-Bas au Roi, fondre sur l'Espagne et mettre en danger la monarchie.

Ministère des Affaires Etrangères à Paris.
Pays-Bas, tome 11, fol. 381.

1276. ....., 13 septembre 1642. — *Melo à Olivarès.*

Melo met tout son espoir dans des éventualités . . . problématiques. Il escompte la mort de Louis XIII, celle de Richelieu, qui ne peut plus vivre longtemps, celle du duc de Bragance, une révolte en Hollande, tous événements qui pourraient modifier la situation. On a embarqué à Dunkerque 1,500 hommes pour l'Espagne. Les frégates sortiront du port, sans danger à cause de la longueur des nuits.

Ministère des Affaires Etrangères à Paris.
Pays-Bas, tome 11, fol. 379.

1277. ....., 13 septembre 1642. — *Melo à Grimaldi, nonce à Paris.*

Le Gouverneur prie le Nonce de remercier le monarque français pour le passeport qu'il a donné pour lui, Melo et sa femme. Il se réserve de témoigner sa gratitude à Louis XIII et à Richelieu quand l'occasion se présentera (1).

Ministère des Affaires Étrangères à Paris.
Pays-Bas, reg. 11, fol. 376.

1278. ....., 10 octobre 1642. — *Melo à Philippe IV.*

Nouvelles militaires. L'état sanitaire et disciplinaire de l'armée est demeuré bon malgré la faim. Les effectifs opérant contre la France atteignent 10,000 hommes. Ceux dirigés contre les Hollandais, 8,000. Instances de Melo pour qu'on désigne un nouveau Gouverneur général. Lui-même est envié et se reconnaît incapable. On commence à dire en Flandre qu'il est impossible de se maintenir sans les envois d'argent d'Espagne et que ceux-ci vont cesser.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris.
Pays-Bas, reg. 11, fol. 398.

1279. Saint-Amand, 10 octobre 1642. — *Roose à Philippe IV.*

L'audiencier a notifié à Roose que le dernier courrier a apporté des ordres du Roi relatifs à l'observance des instructions du Gouvernement général, en particulier pour la collation des bénéfices et charges réservés au Roi. Melo y a répondu par des lettres rédigées par l'audiencier d'après une minute espagnole qui a été remise à ce dernier. Roose proteste de sa vigilance à propos de l'observation des instructions, jusqu'au moment où il s'est trouvé dans les circonstances (2) qui lui en ont enlevé le pouvoir. Ces instructions ont pendant tout un temps produit de bons effets et assuré une situation bien différente de celle qu'on déplore maintenant. On peut invoquer à ce sujet notamment le témoignage du

(1) Cette lettre, comme toutes celles de Melo au Nonce, se trouve dans le registre en original.
(2) *los rencontres.*

Conseil suprême. Roose a remis récemment à Melo un rapport relatif à la vente des juridictions et domaines, sans faire allusion aux déficiences de la police ni à l'inobservance des instructions des Conseils, à l'omission du sceau et du paraphe, à l'obligation de montrer les consultes et dépêches aux ministres compétents. Le Roi a chargé Roose d'assurer l'exécution ponctuelle des instructions. Il devrait lui en donner les moyens.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 138.

1280. Bruxelles, 10 décembre **1642**. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a examiné les lettres royales adressées à Melo le 10 avril au sujet de la collation des bénéfices ecclésiastiques. Il proteste de son obéissance. Il croit devoir exposer les raisons militant en faveur du maintien de l'usage de conférer les dignités aux Pays-Bas, sans obliger les sujets du pays à faire des démarches à l'extérieur. Il prétend qu'en Espagne on ne pourra pas apprécier les candidats. La charge nouvelle qui incombera de ce chef aux habitants va exciter leur mécontentement au moment où le pays est foulé par l'ennemi. Cela mérite plus de considération que les droits des ministres d'Espagne. Les revenus de la majorité des abbayes et dignités sont fort diminués, certaines de leurs propriétés dépendant des villes et bailliages sont occupées par l'ennemi. Pour plusieurs il est nécessaire d'y établir des coadjuteurs, de peur que les Français ne tentent de les céder à leurs partisans. La consulte se termine par l'examen de certains cas particuliers (1).

Conseil d'État, liasse 73.

1281. ....., **3** janvier **1643**. — *Melo au Nonce Grimaldi.*

Remerciements pour les indications que le prélat a données au sujet des dispositions pacifiques commençant à se montrer en France. Pareils sentiments ne manquent pas en Espagne. Melo attend le

(1) Le Gouverneur se rallie à la conclusion du Conseil. La lettre qu'il a écrite à Philippe IV le 8 janvier suivant est la paraphrase de la Consulte.

passeport demandé pour renvoyer dans la Péninsule le corps du Cardinal-Infant.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris. Pays-Bas, reg. 11, fol. 421.

1282. Bruxelles, 8 janvier **1643**. — *Melo à Philippe IV.*

Le Gouverneur a fait examiner les instructions royales relatives à la collation des offices civils et ecclésiastiques. Il semble qu'il vaudrait mieux s'en tenir à l'ancien usage et faire les nominations aux Pays-Bas, sans obliger les sujets à des frais considérables à l'occasion de démarches à faire hors du pays. En agissant autrement, on écarterait des candidats méritants et l'on s'exposerait à voir les fonctions tomber aux mains de sujets moins dignes. En plus, en Espagne, on ne peut apprécier la conduite et les mérites des postulants, car souvent après que la consulte a été faite, on vient à être informé de certaines particularités. On provoquerait un grand mécontentement chez la population, en agissant autrement. Cela doit être pris en considération plus que les intérêts des ministres de par delà. Quant aux abbayes, il faut noter que leurs revenus sont très réduits à la suite des guerres et des manipulations monétaires; certaines dépendent de régions occupées par les Français. Il faut donc faire les nominations rapidement de peur d'usurpation de la part de l'ennemi.

Manuscrits divers, reg. 4402, fol. 259.

1283. ....., **24** janvier **1643**. — *Melo au Nonce Grimaldi.*

Demande de passeport pour Hélène de Bossu et sa fille Marie-Thérèse qui doivent retourner en Espagne avec leur suite en même temps que le corps du Cardinal-Infant. Le Gouverneur recourt aux bons offices du Nonce pour obtenir du gouvernement français le document désiré.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris, Pays-Bas, reg. 11, fol. 442.

1284. ....., **12** février **1643.** — *Philippe IV à Melo.*

Dans l'état présent les difficultés augmentent sans cesse. On doit aviser aux moyens d'en sortir. En plus des préparatifs militaires, il faut recourir à la diplomatie. Pour le moment l'objectif principal doit être de conclure la paix avec la France. C'est la puissance de ce pays qui nuit le plus à la monarchie espagnole. Un des services les plus grands que Melo puisse rendre au Roi, c'est de procurer un traité avec ce pays. La mort de Richelieu rendra sans doute une plus grande autorité à la reine Anne d'Autriche. Le Roi lui a écrit une lettre qu'il charge Melo de lui remettre par la voie la plus efficace. Ce serait peut-être le moyen de prendre contact.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 59, p. 304.

1285. Bruxelles, **21** février **1643.** — *Roose à Philippe IV.*

Au sujet de l'observance des instructions du Gouverneur général. Le chef-président possède la copie des instructions données aux Gouverneurs précédents. Il suppose que celles de Melo doivent y être conformes. Cependant on a déclaré au commencement de ce gouvernement que toutes les anciennes instructions étaient périmées. On ne communique pas à Roose certains documents relatifs à la correspondance du Roi et ainsi il en ignore le contenu. C'est un scandale que les instructions secrètes restent cachées au ministre qui a charge d'en assurer l'exécution. Un Gouverneur suivant pourra faire perdre au Roi le meilleur de ses possessions (1) au moyen d'un simple billet. La lettre est remplie de récriminations . Le Roi doit donner à Roose l'autorité requise pour assurer l'observance des instructions ou lui permettre de consentir à tout ce qu'on lui ordonne ou aviser d'un autre moyen.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 143.

1286. Bruxelles, **21** février **1643.** — *Roose à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit à Roose d'observer les instructions du Gouverneur général sans permettre qu'il y soit contrevenu sinon avec la permission royale notifiée par une dépêche du Conseil suprême. Le chef-président observe que les instructions du Cardinal-Infant prévoient la réduction à deux ou trois conseillers de robe longue du personnel du Conseil d'État. Il est indiqué aussi qu'à chaque vacature le Cardinal-Infant devra proposer des candidats avec l'exposé détaillé de leurs mérites. Les instructions précédentes prohibent l'établissement de postes surnuméraires. Cependant Melo vient d'annoncer que le Roi a désigné le Trésorier général de Kinschot pour siéger au Conseil d'État avec l'ordre de lui expédier des patentes semblables à celles du chancelier de Brabant et du conseiller Laurin. Roose a demandé au Gouverneur de réserver cette nomination, directement contraire aux instructions. Le chef-président déclare qu'il ne peut exercer sa charge ni pourvoir aux désordres qu'il constate (1).

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 141.

(1) *lo mas precioso de ceste Gobierno.*

1287. Madrid, **5** mars **1643.** — *Philippe IV au Parlement de Dôle.*

Envoi des pleins pouvoirs nécessaires pour la conclusion du traité de la neutralité de la Bourgogne, d'accord avec les cantons suisses.

Conseil d'État, liasse 507 (2).

1288. Madrid, **9** mars **1643.** — *Philippe IV à Melo.*

Depuis que le Roi a travaillé lui-même à la direction des affaires générales, il a conçu un projet susceptible de donner satisfaction à tous les intéressés. Il s'agit d'une chose essentiellement secrète. Il députe donc à Bruxelles Francisco de Galaretta qui est bien au courant de l'affaire projetée et l'exposera de vive voix au Gouverneur. Le Roi juge qu'il ne faut pas confier la chose aux fonctionnaires en service à Bruxelles, encore qu'ils soient dévoués et sûrs. Il faut y mêler le moins de monde possible. Toutes les correspondances y relatives ne

(1) La question de la nomination de Kinschot et de l'observance des instructions forme encore l'objet d'une autre lettre du chef-président du 21 mars 1643 (fol. 147).

(2) La procuration en question, qui est donnée aussi au baron de Scey, se trouve jointe au même document. Voir aussi une lettre de Philippe IV aux cantons suisses.

peuvent passer que par le seul Galaretta, lequel fera usage du chiffre qui lui a été remis. L'objectif consiste dans une paix durable à donner à ces provinces. Pour justifier le voyage de Galaretta aux Pays-Bas, le Roi lui a confié la charge de veedor de l'artillerie (1).

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 59, p. 215.

1289. Madrid, 9 mars 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi envoie aux Pays-Bas Francisco de Galaretta pour lui faire rapport sur une négociation qu'il a décidée. Il serait opportun que Melo désignât quelqu'un pour traiter cette affaire avec le prince d'Orange. Il pourra assurer ce dernier que les propositions qui lui seront faites émanent de la volonté royale. Quant à Melo il écoutera en confiance Galaretta.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 59, p. 214.

1290. ....., 17 mars 1643. — *Melo au Nonce Grimaldi.*

Au sujet du personnel qui accompagne le corps du Cardinal-Infant. Melo prétend avoir fourni à ce sujet toutes les indications demandées. Parmi les personnalités désignées se trouve Miguel de Salamanca, secrétaire d'État du défunt. On ne voit pas quel mal il pourrait faire en France. On a bien laissé passer aux Pays-Bas l'abbé Mondini, qui a joué un rôle politique et qui s'est rendu en France avec le corps de Marie de Médicis. Si le gouvernement français prétend refuser tout passeport à certaines personnalités, cette exclusion ne peut retomber sur un ministre au service immédiat du défunt. Grimaldi est invité aussi à demander un passeport pour Antonio Sarmiento.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris, Pays-Bas, reg. 11, fol. 534.

(1) La négociation confiée à Galaretta avait comme objectif un accommodement entre le roi d'Espagne et le prince d'Orange basé sur le principe de la cession par le premier au second de certains éléments des Provinces-Unies en retour du concours qu'il lui prêterait pour faire rentrer le reste sous l'obéissance royale. Un recueil de documents consacrés totalement à cette entreprise chimérique a été publié dans les *Documentos Ineditos*, t. 59, pp. 205 et suiv. On ne trouvera ici que l'analyse des lettres échangées à ce propos entre Philippe IV et les Gouverneurs généraux Melo et Castel-Rodrigo.

1291. Rocroi, 18 mai 1643. — *Melo au Nonce Grimaldi.*

Melo estime qu'on ne pouvait renoncer du côté espagnol à une attaque contre la France, alors que cette puissance au beau milieu des tractations de paix a entrepris la conquête de la Bourgogne. L'armée espagnole a donc envahi la France. Elle a brûlé quelques endroits de la Thiérache. On a incendié accidentellement une église à Henin. Melo est tout affligé de cet incident. Il en fait part au Nonce, pour le prier de s'entremettre auprès de l'administration de l'archevêché de Reims. Le Gouverneur voudrait faire rebâtir l'édifice à ses frais.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris, Pays-Bas, reg. 11, fol. 611.

1292. Rocroi, 19 mai 1643. — *Melo au Nonce Grimaldi.*

A cause de la mort de Louis XIII (1), Philippe IV ne tolèrera pas que ses armées s'attaquent à un roi enfant. Grimaldi est prié de notifier la chose à la Régente. Il doit demander aussi si Melo peut faire présenter ses condoléances. Il s'informera si la Reine recevrait l'évêque de Bois-le-Duc (2). Ce prélat est natif des Pays-Bas et est demeuré jusqu'ici étranger aux affaires.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris. Pays-Bas, tome 11, fol. 612.

1293. ....., 24 mai 1643. — *Melo à Philippe IV.*

Le Roi apprendra par une autre dépêche ce qui s'est passé à Rocroi. Les causes du désastre sont l'indiscipline, les actes d'injustice et de violence des officiers et de leurs hommes. Le désastre subi par les Espagnols est un châtiment, une vengeance divine. Lors de leur entrée en France les armées espagnoles se sont livrées à des désordres ignobles, notamment dans l'église de Henin. On y a brûlé le tabernacle, malgré les mesures sévères qu'on avait prises. Pour détourner la colère du Ciel, les prières et la promesse de réédifier l'église, ont été insuffisantes.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris. Pays-Bas, reg. 11, fol. 277.

(1) Louis XIII décéda à Saint-Germain-en-Laye le 14 mai 1643.
(2) Joseph de Bergaine.

1294. Madrid, 29 juin **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi déclare qu'on est redevable à Joseph Navarra de Echarreu, official de la secrétairerie d'État espagnole, d'une somme de **33,569** réaux pour arriérés de ses gages. Il veut que cette somme lui soit payée sur le produit des prises de la flotte de Dunkerque.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 43, fol. 53.

1295. Atienza, 5 juillet **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi attend des nouvelles de l'arrivée de Galaretta et de ses négociations. La bonne issue de celles-ci est considérée comme chose de souveraine importance.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 59, p. 232.

1296. Atienza, 5 juillet **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

On reste redevable à Juan de Rocas, second official de la secrétairerie d'État d'Espagne, de la somme de **23,000** réaux que le Roi a prescrit de lui faire payer sur le produit des prises de la flotte de Dunkerque. La lettre stipule que le Roi veut en ce cas déroger à toutes les prescriptions contraires à cette faveur, qu'il est de souveraine convenance à son service que les officiaux de la secrétairerie d'État soient régulièrement payés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 43, fol. 111.

1297. Bruxelles, 7 juillet **1643**. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil de Luxembourg a signalé que le Pape a promulgué une bulle sur l'observance de certaines fêtes et que ce document a été communiqué aux doyens ruraux avec ordre de le publier. Le Conseil a prescrit de surseoir à cette publication jusqu'à ce que le Roi eût fait connaître sa volonté. Le Conseil privé estime que cette bulle introduit des innovations importantes : abolition de fêtes traditionnelles, érection de fêtes nouvelles. Ces modifications peuvent faire du tort au

culte et provoquer les railleries des hérétiques voisins. Le Conseil propose que le Roi réserve sa décision et demande au préalable l'avis des autorités ecclésiastiques du pays. Le Gouverneur général prescrit une information complémentaire.

Conseil privé, recueil 307.

1298. Saragosse, 9 août **1643**. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi a reçu plusieurs avis au sujet des désordres qui se commettent en matière monétaire. Le chef-président examinera les mesures à prendre. On ne peut baisser le prix des monnaies espagnoles, mais il faut réduire les monnaies étrangères à leur juste valeur, de façon que les sujets des Pays-Bas ne soient pas lésés au profit des étrangers.

Manuscrits divers, reg. 457, fol. 160 (1).

1299. Saragosse, 9 août **1643**. — *Philippe IV à Roose.*

Au sujet de la lettre du chef-président du 10 octobre précédent. Le Roi a prescrit de suspendre les instructions données à Melo pour en revenir à celles délivrées en **1595** à l'archiduc Albert, dont Roose possède la copie. Ordre de s'y conformer. Quand il diffère d'avis avec Melo, il doit obéir à ce dernier. Au reste, Roose doit jouir de toutes les prérogatives de sa charge, conformément à la teneur des instructions de **1595**.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 161.

1300. Saragosse, 10 août **1643**. — *Philippe IV à Roose.*

Complément de la lettre de la veille. En attendant la rédaction de nouvelles instructions on s'en tiendra à celles de **1595**. Le Roi rappelle que le gouvernement d'Albert a joui d'une grande autorité à l'inté-

(1) Le 10 octobre, Roose répond en envoyant la copie du placard qui va être publié par les Conseils des diverses provinces (fol. 167). La publication de ce placard fait l'objet d'une nouvelle lettre de Roose le 10 août 1644 (fol. 200).

rieur et à l'étranger et que les instructions en question laissent au chef-président toute l'autorité de sa charge.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 162 (1).

1301. Saragosse, 10 août 1643. — *Philippe IV à Roose.*

Au sujet de la nomination de Kinschot. On préviendra de semblables incidents par l'observance des instructions de 1595. Le Roi approuve le zèle de Roose, mais note qu'il aurait dû faire ses représentations directement à Melo, sans aviser l'intéressé. La charge du président consiste à faire des observations avec plus ou moins d'instances suivant la gravité du cas, mais avec le respect dû au représentant du Souverain. Il ne faut pas que les habitants s'imaginent que le Roi veuille modifier les ordonnances du pays ni la compétence du Gouverneur.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 163.

1302. Namur, 13 août 1643. — *Melo à Philippe IV.*

Au sujet de l'arrivée de Galaretta. Le Gouverneur s'en refère aux rapports envoyés à cet effet au secrétaire André de Rojas, justifiant en particulier l'intervention de l'évêque de Bois-le-Duc Bergaine. Ce dernier va bientôt partir muni des instructions que le Gouverneur a fait rédiger par Galaretta (2).

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 59, p. 247.

1303. Saragosse, 5 septembre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Ordre de payer sur le produit des prises de la flotte de Dunkerque, 3,000 ducats au marquis de Mirabel, conseiller d'État, pour le dédommagement des dépenses qu'il a faites lors de son voyage en Aragon.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 43, fol. 229.

(1) Voir les réponses de Roose en date du 10 octobre (fol. 169 et suiv.).
(2) Voir le texte de ces instructions (p. 251). La réponse royale — recommandant de presser la négociation — datée du 12 septembre se trouve p. 266.

1304. Saragosse, 19 septembre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Nouvelle recommandation à propos de la négociation confiée à Bergaine. Une issue favorable serait le meilleur remède pour la cause espagnole.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 59, p. 270.

1305. Saragosse, 1er octobre 1643. — *Philippe IV à Roose.*

Éloge du zèle de Melo. Nouvel ordre de se conformer aux décisions du Gouverneur.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 164.

1306. Saragosse, 2 octobre 1643. — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Remerciements pour les services rendus cette année. Le Roi espère que les circonstances deviendront plus favorables. Il exhorte les États à prendre courage et les assure qu'il emploiera tous les moyens qui sont en son pouvoir pour leur procurer une bonne paix. Il termine en s'en remettant au comte d'Isenghien à qui il les invite à donner foi et créance.

Publié dans GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 391.

1307. Saragosse, 28 octobre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Au sujet de la négociation de Bergaine. Si l'affaire se met en train, Melo doit y pousser autant qu'il peut et en faire rapport à Madrid. En attendant, il s'abstiendra de toute proposition aux États des Provinces-Unies. Tant que l'affaire est en cours, on ne doit entamer aucune autre pratique. Le Roi demande des indications sur l'état des choses en France, sur les troubles qui y ont éclaté et les partis qui s'y sont formés.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 59, p. 289 (1).

(1) Voir la lettre royale du même jour à Galaretta (p. 290).

1308. Bruxelles, 31 octobre **1643**. — *Melo au Cardinal de Mazarin.*

Tant que Richelieu était ministre, il écrivait à Melo dans les cas de convenance, en matière de prisonniers, de passeports, de questions humanitaires. Depuis que Mazarin a succédé au Cardinal, Melo cherche l'occasion de reprendre cette correspondance. Il demande un passeport pour le duc d'Albuquerque. Ce personnage ne peut causer aucun tort à la France.

Ministère des Affaires Étrangères à Paris. Pays-Bas, tome 11, fol. 656.

1309. Bruxelles, 8 novembre **1643**. — *Melo à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de hâter le départ de Bergaine pour Cologne. Melo avertira le Roi sans délai de la décision prise à ce propos.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 59, p. 294.

1310. Saragosse, **24** novembre **1643**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Chaque fois que l'on s'est trouvé aux Pays-Bas sans gouverneur de sang royal, il en est résulté des inconvénients. Le caractère des habitants et le souci qu'ils ont de leurs convenances expliquent cette nécessité. Le Roi s'est donc vu obligé d'envoyer son fils Don Juan. Eu égard au jeune âge du prince, il est nécessaire de le faire assister, tant dans le domaine militaire que politique. Le Roi a chargé du commandement des armées, Piccolomini, avec le titre de gouverneur des armes. Castel-Rodrigo dirigera les affaires d'État comme lieutenant de Don Juan. Il aura la préséance sur Piccolomini. Cette division a été nécessaire. Piccolomini devra être souvent absent. On ne pouvait charger du tout Castel-Rodrigo, en considération de ses infirmités et de la nécessité qu'il y aura pour lui de se trouver sans cesse aux côtés de Don Juan. Piccolomini a accepté facilement cette proposition. Le Roi espère que tout ira bien. Ainsi Castel-Rodrigo ne pourra assister au Congrès de Munster. Pour le remplacer, le Roi a désigné le prince de Astillano, qui exercera les fonctions d'ambassadeur à Vienne. Ce diplomate a reçu ordre de se rendre incontinent à Vienne et s'y mettre en rapport avec

Castel-Rodrigo. Le même prince s'informera si c'est le duc de Longueville qui passe à Munster en qualité de premier ministre plénipotentiaire français, ou si c'est un autre diplomate du même rang. Dans ce cas seulement, il se rendra lui-même à Munster et autrement restera à Vienne.

Castel-Rodrigo quittera la Cour impériale, alléguant comme prétexte qu'il va au Congrès de Munster. Arrivé en cette dernière ville, il constatera que les plénipotentiaires français n'y sont pas encore et en donnant ce motif ou tout autre qu'il jugera à propos, passera en Flandre. Ce n'est que quand Don Juan et Piccolomini seront arrivés à leur tour, que Castel-Rodrigo montrera ses dépêches. Alors aussi Melo quittera les Pays-Bas.

Castel-Rodrigo montrera à son successeur désigné pour l'ambassade de Vienne, les instructions qu'il tient pour le Congrès de Munster, ou bien les enverra aux diplomates que le Roi a désignés pour cette assemblée. En tout cas, il est défendu de rien en révéler avant que Castel-Rodrigo n'ait annoncé publiquement sa mission en Flandre, de façon à conserver la chose secrète, aussi longtemps qu'il le faut. Si l'arrivée du nouvel ambassadeur à Vienne se faisait attendre, le Marquis ne retarderait pas pour cela son départ pour la Flandre. Il laissera les archives de l'ambassade à son secrétaire.

Piccolomini se trouve en Espagne, il passera par l'Italie et de là en Allemagne, de façon à se rencontrer avec Castel-Rodrigo et à faire éventuellement le voyage ensemble. En tout cas, Castel-Rodrigo doit s'arrêter aux Pays-Bas à l'endroit qui lui convient et n'entrera à Bruxelles qu'au moment où l'arrivée de Don Juan sera annoncée officiellement.

Le dernier paragraphe de la lettre est écrit par Philippe IV lui-même. Il contient de belles paroles. Il insiste sur l'importance des Pays-Bas, dont il déclare que c'est le peuple le plus important de sa monarchie, qui donne la loi au reste (1). L'année prochaine sera décisive pour toute l'Europe (2).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 1.

(1) *os encargo la gente mas importante de mi monarchia, pues Flandes es la que da la ley â todo.*

(2) *el ano que viene que a mi juicio es lo que ha de dar ley a toda Europa.*

1311. Bruxelles, 7 décembre **1643**. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a vu en copie la lettre du Pape envoyée à Melo au sujet du livre de Jansenius. Il demande à voir l'original. Melo le lui transmet.

Conseil privé, recueil 307.

1312. Bruxelles, 10 décembre **1643**. — *Roose à Philippe IV.*

Melo a remis au chef-président une lettre royale protestant qu'il n'avait en rien provoqué cette dépêche qui, par extraordinaire, n'était contresignée par aucun ministre. Roose l'a lue en présence de Melo, encore que ce dernier prétendît en avoir copie. Il a demandé au Gouverneur général de lui indiquer un fait précis qui pouvait avoir donné lieu à cette lettre. Melo a répondu qu'il n'avait pas provoqué la rédaction du document et que pour le moment il n'avait aucune raison de l'avoir fait. Le chef-président a répliqué qu'il ne croyait pas non plus avoir donné lieu par le passé à une plainte de ce genre, que, s'il en était autrement, on n'avait qu'à l'avertir pour qu'il puisse s'expliquer. Melo a persisté dans sa première déclaration. La lettre se termine par des plaintes. Il est douloureux pour un ministre, qui a si souvent offert de rendre compte de tout ce qui a passé par ses mains, d'être condamné sans avoir été entendu, ni avoir reçu connaissance des causes individuelles qui ont donné lieu à des plaintes, ni même du nom des plaignants.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 189.

1313. Bruxelles, 18 décembre **1643**. — *Melo à Philippe IV.*

Galaretta a rendu compte au Roi du départ de Bergaine. Melo s'en réfère au rapport qu'il a dressé lui-même le 8 novembre à ce sujet. Éloge de Bergaine. Semblable affaire exige du temps et de l'attention. Il faut tenir compte des nouvelles de Hollande. De toutes parts on est d'accord pour prétendre qu'il y a un manque de confiance manifeste entre les États et le Prince. Les premiers sont inquiets de la conduite de ce dernier. Dès lors, il faut peu attendre des propositions de celui-ci, même si lui en personne était en mesure de les exécuter. En plus, il est

aujourd'hui évident que le Prince ne désire que s'allier à la France; il cherche bien plus à gagner des avantages au détriment des Espagnols que des Hollandais.

Le Gouverneur traite encore deux autres questions : l'ajournement des négociations en vue d'une trêve avec les Hollandais, après les ordres réitérés du Roi de négocier semblable trêve en toute occasion soit à Munster, soit directement et l'ajournement des négociations avec les partis en France. Or, ce sont là les deux remèdes dont on espère une amélioration de la cause de l'Espagne. Tout délai ultérieur peut être néfaste et décourager les Hollandais de l'espoir d'un accommodement et les pousser à l'alliance avec la France dont les intérêts visent à la ruine de l'Espagne. Au sujet des négociations avec les partis français, il faut noter que l'obligation d'attendre la réponse de l'Espagne pourrait entraîner l'échec, les partis ayant eu l'occasion de s'entendre entre eux.

Il convient donc de ne pas perdre de temps sous des prétextes qui pourraient paraître vains. On ne peut retarder l'occasion de conclure la paix d'un côté.

Au temps où il servait en Italie, Melo a envoyé des rapports étendus, même avant les révolutions survenues en Espagne, sur la nécessité de s'accommoder d'un côté pour pouvoir soutenir la guerre contre la France. Il demeure encore du même avis. Il faut à tout prix s'arranger avec les Hollandais et les Catalans et par cette voie avec la France qui est le plus grand ennemi.

Les révolutions qui pourraient surgir en France ne sont pas équivalentes à celles d'Espagne. Les forces dont le Roi dispose actuellement ne lui permettent pas d'améliorer la situation sans s'accommoder avec les Hollandais ou avec la France, prendre parti en Catalogne et puis en finir avec le Portugal. On pourra alors se retourner à nouveau contre les Français, qui sont les ennemis naturels. On profitera encore pendant dix ans de la minorité de Louis XIV.

Il ne faut pas se laisser pousser à employer des remèdes moins efficaces qui ne peuvent qu'entraîner la perte de l'Espagne. Melo rappelle des ordres antérieurs qu'il a reçus de conclure la paix avec la France et la Hollande à tout prix.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 59, p. 298.

1314. Bruxelles, 20 décembre 1643. — *Instructions données par Melo à Alonso de Uribarri, veedor et contador de la flotte des Pays-Bas, envoyé en mission en Espagne.*

Le préambule indique que l'intéressé est parfaitement au courant de ce qui concerne l'armée navale dans laquelle il a servi depuis qu'elle a été constituée. L'objet de la mission est d'exposer au Roi toute la situation de la flotte.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 43, fol. 220 v°.

1315. Madrid, 20 décembre 1643.

Patente de lieutenant général pour les affaires politiques donnée à Castel-Rodrigo. Elle ne contient que des clauses générales.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 5.

1316. Madrid, 20 décembre 1643. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Don Juan portera les mêmes titres que jadis le Cardinal-Infant.

Dans le cas où Castel-Rodrigo et Piccolomini n'arriveraient pas ensemble aux Pays-Bas, chacun d'eux attendra quelques jours l'arrivée de son collègue et, si le retard se prolongeait, entrerait en fonctions incontinent. Au préalable, il montrera à Francisco de Melo la dépêche jointe à la présente. En attendant l'arrivée de Piccolomini, le commandement des armes sera exercé par André Cantelmo ou, à son défaut, par le comte d'Isembourg.

Dans le cas où Castel-Rodrigo tarderait, ses fonctions seraient remplies *ad interim* par une jointe, formée des ministres qui ont été désignés par le Roi à Melo. Philippe IV remet au Marquis les lettres de commission destinées éventuellement à Cantelmo ou à Isembourg. Les inconvénients d'un régime intérimaire sont bien connus. Castel-Rodrigo fera donc bien de se dépêcher.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 4 v°.

1317. Madrid, 9 janvier 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Bergaine et Galaretta rendront compte au Marquis des négociations secrètes dont ils sont chargés et dont il appréciera l'importance. Il fera le nécessaire pour qu'on puisse juger s'il faut les continuer ou y mettre fin.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 59, p. 316.

1318. Bruxelles, 15 janvier 1644. — *Roose à Philippe IV.*

Melo a déclaré au chef-président que le Roi lui avait communiqué une lettre de ce ministre dans laquelle il accusait faussement le Gouverneur de violer les instructions et les usages. Roose a répliqué qu'il était tout prêt à justifier le contenu de ses lettres. Il prétendait ne s'être exprimé qu'en termes généraux. Il pouvait apporter des précisions, conformément aux ordres que le Roi lui avait donnés. Il maintient les allégations contenues dans ses lettres précédentes.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 192.

1319. Madrid, 15 janvier 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi rappelle les dispositions prises pour le cas où l'arrivée de Don Juan serait postérieure à celle de Castel-Rodrigo et de Piccolomini. Depuis on a jugé bon de prendre d'autres mesures. Celui des deux qui arrivera le premier attendra son collègue à deux ou trois journées de Bruxelles. Ils entreront ensemble dans la capitale. Par considération pour Melo, le Roi lui a laissé le choix d'abandonner son poste incontinent ou de le retenir jusqu'à l'arrivée de Don Juan. Dans le premier cas, le Marquis veillera à rester en bonne intelligence avec Piccolomini, à cause du dommage qui résulterait d'un différend. Dans le second cas, Melo devra — sur les ordres du Roi — avoir recours à l'assistance de Castel-Rodrigo et de Piccolomini. Il ne traitera les affaires que d'accord avec eux, chacun dans son domaine.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 6 v°.

1320. Madrid, 15 janvier 1644. — *Philippe IV à Francisco de Melo.*

Le Roi a nommé Don Juan comme Gouverneur avec l'assistance de Castel-Rodrigo et Piccolomini. Il communique les dispositions prises pour l'éventualité de l'arrivée des deux lieutenants antérieurement à celle du Prince lui-même. Il espère que Melo mettra les nouveaux venus au courant des affaires. Il prodigue au ministre démissionnaire toutes sortes de belles paroles. Il dit en particulier qu'il a besoin de lui à Madrid.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 7 v°.

1321. Madrid, 18 janvier 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Melo a fait part de certaines tractations qui ont eu lieu avec le résident suédois en Hollande, en vue de la conclusion de la paix entre l'Espagne et la Suède. Le Roi communique à Castel-Rodrigo les documents relatifs à cette affaire. Il insiste sur la nécessité d'éviter des ennuis au roi de Pologne. Celui-ci pourrait craindre qu'on ne cherche à lui nuire. Il recommande aussi le secret, de peur de provoquer l'intervention des ennemis des Habsbourgs. Castel-Rodrigo s'entendra éventuellement à ce propos avec Melo.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 8 v°.

1322. Bruxelles, 2 février 1644. — *Francisco de Galaretta au secrétaire André de Rojas.*

Éloge du Père Hilarion de Saint-Augustin, provincial des Carmes déchaussés. Il a rapporté que des personnes dévouées au service royal lui ont fait des doléances au sujet des inconvénients qu'entraîne la prolongation du Gouvernement actuel. Les sentiments de la population et surtout de la noblesse — a-t-il ajouté — se sont soudain modifiés en apprenant que c'était Don Juan qui allait venir les gouverner. L'opposition est basée sur l'illégitimité native et la jeunesse de ce prince. On vante maintenant la conduite de Melo. Il y a des indices que ce soit le résultat de certaines négociations de celui-ci, particulièrement avec les États de Brabant. Le religieux a demandé d'en rendre compte au Roi ou à Rojas. Galaretta s'en est excusé d'abord, prétendant qu'il y avait des

ministres plus autorisés que lui, qu'on pourrait juger son action intempestive. Il a ajouté qu'il s'agissait de soupçons dont on ne pouvait faire la preuve. Il a offert au moine de transmettre éventuellement un rapport que lui-même Hilarion rédigerait. Et de fait il joint ce rapport à sa lettre.

A son retour de la campagne Melo a reconnu combien il était détesté. Il s'est mis alors à flatter la noblesse, en particulier Isembourg qui a des relations étroites avec la Maison d'Arenberg. La nouvelle que deux vaisseaux se trouvaient à La Corogne pour l'embarquement de Don Juan a troublé Melo et ses agents. Galaretta prétend que le Gouverneur dit qu'il n'aurait que faire à Madrid, comme conseiller d'État, lui qui avait dirigé des pays et des armées.

On voit combien les sentiments de la population ont changé. On ne parle plus que de la bâtardise et de la jeunesse de Don Juan. Parmi ceux qui vitupèrent aujourd'hui contre Don Juan, beaucoup il y a quelques jours le désiraient. On craint que son entourage ne le corrompe par de mauvaises mœurs. On ne peut réunir des preuves sur la participation de Melo à ce mouvement, mais il y a des indices. Différentes personnes autorisées ont manifesté le sentiment que Melo ne dissimule pas au sujet de son retour en Espagne. Galaretta s'est jugé obligé de faire une enquête. Il a eu recours à Bergaine. Ce prélat prétend ne rien savoir des manigances de Melo avec les États de Brabant. Il a rapporté une confidence de l'évêque d'Anvers, par rapport à l'intention des États d'écrire à ce sujet à Madrid. L'évêque d'Anvers ajoute que si les habitants voient Don Juan accompagné de ministres prudents tout le bruit cessera, surtout s'il est muni d'argent.

Beaucoup disent qu'Alvaro de Melo, frère de Francisco, a des sympathies pour le Portugal plus que pour la Castille. Le Confesseur du Gouverneur est moins modeste qu'il ne faudrait pour un disciple de saint François.

L'évêque et le Père Hilarion attestent qu'un soulèvement éclaterait si l'on faisait revenir le duc d'Albuquerque qui est détesté.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 59, p. 323 (1).

(1) Voir le rapport du Père Hilarion, p. 328. — Il y a une autre lettre de Galaretta à Rojas au même sujet datée du lendemain (p. 330).

1323. ....., 3 février 1644. — *Juan de Necolalde* (1) *au secrétaire d'État André de Rojas.*

Necolalde rappelle qu'il a fait connaître à Madrid les bruits répandus à propos de l'entrée en campagne du prince Thomas de Savoie. Depuis, Melo a fait savoir qu'il n'en était rien et que le Prince retournait en Italie. L'annonce de la venue de Don Juan a provoqué certains mécontentements, notamment chez l'archevêque de Malines. Ce dernier a tenu à diverses personnes, en particulier aux États de Brabant, des propos méprisants. On parle de la bâtardise qui est une cause d'exclusion, d'après le droit brabançon. Le baron d'Hoboken suit le parti de l'Archevêque. On discute s'il y a lieu d'admettre Don Juan; certains parlent d'envoyer un agent auprès de Philippe IV. Il faut croire que Melo rendra compte de tout en détail.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 9 v°.

1324. ....., 3 février 1644. — *Le Pensionnaire d'Anvers à Philippe IV.*

Il croit du devoir de sa charge de faire les présentes révélations. Certains ministres ont dévoilé l'intention royale d'envoyer ici Don Juan. Le chancelier Boisschot, le trésorier général Kinschot, l'archevêque de Malines, l'évêque d'Anvers, le comte d'Ursel, le bourgmestre de Bruxelles de Marselaer font des objections, à cause de la jeunesse du Prince et de la situation générale des affaires. Les États de Brabant ont tenu diverses assemblées, sans avoir été convoqués au nom du Roi. Ils ont décidé d'écrire à Madrid, pour se plaindre. Le résident impérial accrédité à Bruxelles a déclaré à Melo que, si Don Juan arrive, lui-même se retirera et que l'ambassadeur allemand à Madrid fera de même. Depuis les États se sont résolus à faire une remontrance à Melo. Ils ont persuadé quelques gentilshommes de Flandre et de Gueldre à agir de même. Le chancelier de Boisschot a déclaré à plusieurs conseillers de Brabant, notamment à de Thulden, que les États mettraient tout en œuvre pour écarter Don Juan. Marselaer prétend qu'il ne cessera de pro-

(1) Veedor général, ancien résident à Londres.

tester contre cette désignation, dût-il à jamais être privé de toutes fonctions publiques.

Le comte d'Ursel a parlé au même sujet à Don Francisco de Melo. On ne sait où tout cela aboutira.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 10 v°.

1325. Madrid, 4 février 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le comte de Sirvela vient d'être désigné comme ambassadeur ordinaire à Rome, à la place du marquis de Los Velez, promu à la vice-royauté de Sicile. Castel Rodrigo entretiendra bonne correspondance avec le nouveau titulaire de l'ambassade romaine.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 9.

1326. Saragosse, 8 mars 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi rappelle les instructions qu'il a données le 4 janvier à propos de l'attention à prêter à la négociation confiée à Galaretta. Il a reçu un rapport de Melo daté du 18 décembre précédent sur l'état de cette affaire. Castel-Rodrigo se conformera, pour ce qui a trait aux tractations avec les Hollandais et les Français, aux instructions contenues dans une lettre royale de ce jour adressée à Melo.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 327 (1).

1327. Saragosse, 8 mars 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Approbation de la ligne de conduite suivie par Bergaine. Tout doit être confié à Castel-Rodrigo à son arrivée. Il faut faire connaître au prince d'Orange que Melo ou Castel-Rodrigo ont charge de lui faire une proposition secrète et lui demander d'aviser au moyen de prendre contact.

(1) Le 23 mars, Philippe IV recommande encore cette affaire à Castel-Rodrigo (fol. 349) et, à nouveau, le 31 mai (fol. 360) et le 25 juin (fol. 367).

Le Roi partage les idées de Melo au sujet de la trêve à conclure avec les Hollandais. D'autres indications particulières ont été données à ce sujet aux plénipotentiaires espagnols. Il y a là deux négociations distinctes et il faut agir avec adresse pour que l'une n'entrave pas l'autre. On peut difficilement prescrire de Madrid laquelle doit avoir la préférence. Melo discutera la question avec Castel-Rodrigo et prendra avec lui les dispositions en vue de la meilleure observance des instructions royales.

Le Roi est partisan aussi de la conclusion d'un traité avec la France, conformément aux instructions qu'il a données à Cardenas le 24 novembre précédent.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 339 (1).

1328. Saragosse, 8 mars **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Remise des deux lettres émanant du Pensionnaire d'Anvers et du Veedor général Juan de Necolalde. Il y est question des rumeurs provoquées par la désignation de Don Juan. Ces réclamations n'ont guère de fondement. A son arrivée aux Pays-Bas, le Marquis prendra des informations à ce propos et en particulier cherchera à pénétrer les opinions des ministres en service.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 9.

1329. Saragosse, **21** mars **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a reçu la lettre du 7 février par laquelle le Marquis déclarait son intention d'ajourner son voyage aux Pays-Bas et de venir d'abord prendre des instructions à Madrid. Il y ajoutait des raisons d'ordre personnel. Semblable proposition est incompatible avec la décision royale, ayant trait au départ de Don Juan et à l'organisation de son régime.

Castel-Rodrigo se rendra donc incontinent à son poste. De là il fera toutes les représentations nécessaires tant au sujet des affaires publiques que de ses intérêts propres.

(1) Voir deux lettres de Melo au Roi, relatives à la même matière, en date des 16 et 23 mars (pp. 346-347). La réponse de Philippe IV date du 7 mai (p. 358).

Le Roi n'attend pas la réponse du Marquis pour faire partir Don Juan. Il demande accusé de réception de sa lettre et indication de la date du départ.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 11 v°.

1330. Saragosse, **21** mars **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Éloge du Marquis. Le Roi ne veut confier à personne d'autre la jeunesse de Don Juan. Si l'on ne prend des mesures rapides, il y a lieu de craindre des embarras aux Pays-Bas. Philippe IV n'entend disposer de Castel-Rodrigo que pour un ou deux ans. Au bout de ce temps le régime sera établi; Don Juan sera instruit et alors le Roi accordera au Marquis un poste de toute satisfaction. Il ne veut pas faire connaître ce poste, à cause de l'aversion qu'il a pour le procédé de donner des droits de succession. Sa parole doit suffire.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 13 (1).

1331. Saragosse, **31** mars **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a prescrit au Gouverneur général du Milanais et au vice-roi de Naples de faire les levées nécessaires.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 13 v°.

1332. Saragosse, **31** mars **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le prince Thomas de Savoie a été à Paris. Plusieurs ont raconté que le gouvernement français allait lui confier le commandement des troupes opérant contre les Pays-Bas. On a averti le Roi que, dans ce cas, il y aurait lieu d'expulser du pays et de l'armée certains individus ayant des relations avec lui.

Les personnages visés sont la princesse de Phalsbourg et Carlos Guasco, Esteban de Gamarra, le maître de camp baron de Riba Corri, le quartier-maître Budolfi de Navarra, un capitaine de cavalerie appelé Tasso et son frère. On cite aussi André Cantelmo et Pedro Roceo de Vittagutierre.

(1) Cette lettre est tout entière autographe.

Le Roi ignore ce qu'il y a de fondé dans les bruits relatifs au commandement du prince Thomas. Il a voulu en avertir le Marquis, pour qu'éventuellement il puisse prendre des mesures. Il communiquera la chose à Piccolomini.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 13.

1333. Avant le 10 avril **1644** (1). — *Le secrétaire Routart à Philippe IV.*

Un habitant des Pays-Bas, dévoué au service du Roi, est venu faire des révélations à Routart. Il se prétend en correspondance secrète avec un gentilhomme sujet du roi de Pologne et qui depuis dix-huit ans est au service des Hollandais. Il a pris part à la conquête de diverses places au Brésil et aux Indes portugaises. Le personnage en question est catholique et de grande noblesse. Il prétend s'être décidé à passer au service des Hollandais pour être en état de procurer un jour un avantage signalé à la cause catholique! Les Hollandais viennent de le désigner comme amiral de la flotte qui doit prochainement se rendre aux Indes portugaises, à la place de Maurice de Nassau, fils naturel du prince d'Orange. Le correspondant propose de livrer au Roi les places les plus importantes des Indes et des navires de guerre, pour faciliter la conquête du Portugal. En cas de réussite, il demande la grandesse et un emploi en rapport avec cette qualité. Le Secrétaire voudrait savoir quel accueil il doit faire à cette proposition.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 24 v°.

1334. Avant le 10 avril **1644** (2). — *Le secrétaire Routart à Philippe IV.*

Il a confié la lettre précédente à son fils, qui la déchiffrera puis la remettra au Roi ou en son absence à la Reine.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 26.

(1) Cette lettre, de même que la suivante, doit être antérieure au 10 avril 1644, date à laquelle Philippe IV en annonce l'envoi à Castel-Rodrigo. Comme il fallait au moins trois semaines pour faire passer une lettre des Pays-Bas en Espagne, il est vraisemblable que cette lettre et la suivante doivent être datées au plus tard de la mi-mars 1644.

(2) Voir note précédente.

1335. Saragosse, 10 avril **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le secrétaire du Conseil privé Routart a écrit au Roi deux lettres à propos d'une ouverture faite par un gentilhomme polonais.

Il faut convenir que le fonctionnaire en question est dévoué et intelligent, mais il a perdu la raison à trois ou quatre reprises (1). Cependant, eu égard à l'importance de cette affaire, le Roi en confie la charge au Marquis. Il traitera la chose en tout secret avec le même Routart.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 24.

1336. Bruxelles, 18 avril **1644**. — *Consulte du conseil privé.*

Le Conseil a examiné la requête du prince de Gavre (2) tendant à obtenir la permission de revenir aux Pays-Bas, malgré la défense émanée au nom du Roi le **27** août **1639**. Le Conseil estime qu'eu égard aux circonstances particulières l'intéressé doit recourir au Roi pour lui demander grâce. Il est au reste favorable au prince. Il expose les raisons pour lesquelles il semble qu'il serait opportun de faire droit à la requête. Melo prescrit de faire rapport au Roi.

Conseil privé, recueil 308.

1337. Saragosse, **24** avril **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le marquis de Grana, ambassadeur allemand à Madrid, a demandé qu'on fasse payer en Flandre un train d'artillerie qui a servi comme auxiliaire dans l'armée. Il paraît que dans les archives de l'ambassade espagnole à Vienne se trouvent des documents prouvant que cette prétention n'est pas fondée. Le Marquis est invité à donner des renseignements à ce sujet.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 14.

1338. Saragosse, **24** avril **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Ordre de faire une enquête à propos des usages, en matière de politesse et de cérémonies, suivis à l'égard des princes allemands, surtout

(1) *por haver estado fuera de juicio tres o quatro vezes.*

(2) Louis, comte d'Egmont.

des voisins des Pays-Bas, à l'époque du défunt Don Juan d'Autriche. Il s'agit de prendre des dispositions semblables pour le second Don Juan. Il paraît que dans les archives de l'Audience on pourra trouver des renseignements. Il y a lieu de s'enquérir aussi chez le secrétaire Finia, attaché au Conseil d'Etat, homme très bien informé.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 14 v°.

1339. Saragosse, **25** avril **1644**. — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Notification de la nomination du marquis de Castel-Rodrigo comme lieutenant de Don Juan.

Publié dans GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 394.

1340. Balbastro, **5** mai **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Pierre de la Faille a demandé d'être nommé conseiller des Finances à la place de N. van Male décédé. Le Roi réclame à ce sujet l'avis du Marquis.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 15.

1341. Bruxelles, 8 mai **1644**. — *Roose à Philippe IV.*

Le chef-président a reçu la lettre du Roi relative à la venue prochaine de Don Juan d'Autriche, comme Gouverneur des Pays-Bas. Promesse de dévouement.

Conseil privé espagnol, fol. 196 [1].

1342. Sarinena, **17** mai **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Refus d'accorder à Don Juan le passeport nécessaire pour passer par la France. Le Marquis gouvernera les Pays-Bas, en qualité de lieutenant de Don Juan, en vertu d'une dépêche qu'il recevra du Conseil suprême

(1) Voir une lettre de recommandation du même jour pour le sieur de Saint-Germain, prédicateur de la défunte reine de France (fol. 197).

de Flandre. Le Roi a confiance dans les sentiments de Piccolomini. Il demeure d'accord au sujet de l'inconvénient de la séparation des pouvoirs civil et militaire. Il envoie donc au Marquis une commission pour la direction des affaires militaires, mais avec ordre de ne s'en servir et de ne la montrer à personne sinon en cas de besoin absolu. On évitera autant que possible de la publier. En tout cas, on le fera de telle manière que Piccolomini n'en vienne pas pour cela à une rupture. Le Roi a écrit à ce dernier et remet la lettre au Marquis pour la faire parvenir au destinataire, au moment opportun. Il faut s'efforcer de maintenir celui-ci dans de bons sentiments et éviter qu'il n'en vienne à douter de l'exécution des engagements pris vis-à-vis de lui [1].

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 16 v°.

1343. Sarinena, 17 mai **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a écrit à Ferdinand III pour insister sur la nécessité qu'il y a de voir l'Empereur consacrer le plus de forces possible à la défense des Pays-Bas. Les traités récemment conclus entre Français et Hollandais visent à l'occupation complète du pays. Castel-Rodrigo remettra la lettre à l'ambassadeur espagnol accrédité à Vienne. Ce dernier la transmettra à l'Empereur en mains propres et insistera pour qu'une décision rapide soit prise.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 15.

1334. [....., 17 mai **1644**] [2]. — *Philippe IV à Ferdinand III.*

Français et Hollandais ont renouvelé les conventions de **1635** et récemment se sont engagés à mettre sur pied de part et d'autre une armée d'environ **25,000** hommes. Leurs préparatifs sont des plus dangereux, pour toute la Maison de Habsbourg. Dans une dépêche antérieure du **3** avril, le Roi a fait part déjà à l'Empereur de ces menaces. Il éprouve le besoin de les réitérer. Il se trouve dans des difficultés

(1) Le texte de la commission se trouve fol. 17 v°.

(2) Lettre non datée. Elle est probablement de la même date que la précédente où il en est question.

extrêmes. Des sommes énormes et des armées considérables doivent être tirées de ses États. Il se croit obligé d'insister sur les malheurs que cette nouvelle coalition peut entraîner pour toute la chrétienté. L'Empire et les États patrimoniaux des Habsbourgs en Allemagne sont particulièrement exposés, à la suite de la perte éventuelle de la Flandre. C'est grâce à elle et aux troupes y engagées qu'on a pu conserver jusqu'ici l'Empire, la Hongrie et la Bohême. Il est hors de doute que la Flandre et l'Espagne peuvent assurer la défense de l'Allemagne, mais la perte de la Flandre serait funeste. Le Roi prie donc son cousin d'apporter à la défense des Pays-Bas tout le concours possible, de façon à faire échouer les projets des ennemis et préparer la paix universelle.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 16.

1345. Hontinena, 19 mai 1644. — *Philippe IV à Piccolomini.*

Refus du passeport de Don Juan. Retard apporté à son voyage, nécessité de le faire remplacer. Le Roi a envoyé une commission à Castel-Rodrigo. Il n'y a pas moyen de laisser le gouvernement divisé entre deux personnes. Philippe IV est convaincu que Piccolomini sera le premier à se rallier à ses vues et comprendra les nécessités du bien public. Éloge du général. Promesse d'observer les engagements pris vis-à-vis de lui dès l'arrivée de Don Juan. Belles paroles.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 18.

1346. Hontinena, 19 mai 1644. — *Pedro Coloma à Castel-Rodrigo.*

Annonce d'une victoire remportée en Espagne le jour de Pâques et envoi d'un rapport à ce sujet.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 18 v°.

1347. Hontinena, 19 mai 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Envoi d'un rapport sur les événements militaires survenus en Espagne.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 19.

1348. Berbegal, 24 mai 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Don Juan n'a pu effectuer son départ. Le Conseil de Flandre va dépêcher une patente de Gouverneur pour Don Juan et de lieutenant pour Castel-Rodrigo. Ce dernier pourra faire usage de ce document, en l'absence du Prince. Le Roi a fait avertir en même temps Piccolomini et Roose. Il appréhende que cette nouvelle forme de Gouvernement pourrait susciter des embarras, notamment de la part du Conseil d'État et du Conseil privé. Il envoie donc secrètement une patente de Gouverneur général *ad interim* en attendant l'arrivée de Don Juan. Le pli ne peut être ouvert qu'en présence de Melo, Piccolomini et Roose et au besoin du premier conseiller du Conseil de Flandre (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 20.

1349. Berbegal, 24 mai 1644. — *Philippe IV à Francisco de Melo.*

Castel-Rodrigo lui remettra le pli indiquant la forme nouvelle du gouvernement des Pays-Bas. Compliments (2).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 22.

1350. Fraga, 3 juin 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Les États de Flandre ont fait des instances auprès du Roi pour qu'il retire la provision de la charge de président du Conseil de Flandre octroyée au conseiller Malineus. Ils demandent que la fonction soit confiée à un Flamand ou au moins à un juriste natif d'une province où l'on n'exclut pas les Flamands des charges publiques. Ils se fondent à ce propos sur leurs privilèges. Le Gouverneur entendra à ce sujet le Conseil d'État, puis expliquera pourquoi il a proposé Malineus, quoique Brabançon.

En attendant on ne recevra pas ce dernier à la prestation de serment (3).

Conseil d'État, liasse 166.

(1) Voir le texte de la patente datée du même jour, f° 20 v°.
(2) Lettres semblables à Piccolomini et à Roose, f°s 22 v° et 23.
(3) Voir, en annexes, les documents servis comme preuves par les États.

1351. Bergues-Saint-Winoc, 8 juin **1644**. — *Instructions données par Francisco de Melo au comte de Saint-Amour, général d'artillerie, chargé de négociations avec l'Empereur et le duc de Bavière.*

Il s'agit des opérations militaires en Flandre et de la collaboration allemande.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 45.

1352. Fraga, **22** juin **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

On a eu toute satisfaction de Miguel de Salamanca pour les services rendus au temps du Cardinal-Infant. Le Roi a décidé de l'attacher à l'administration de Don Juan et le recommande à la bienveillance du Marquis.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 33.

1353. Fraga, **22** juin **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Miguel de Salamanca se rendra incontinent en Flandre avec le titre de plénipotentiaire. Le Roi communique au Marquis le texte des instructions secrètes envoyées à cet agent avec lequel le Marquis se mettra d'accord (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150,, fol. 23 v°.

1354. Fraga, **22** juin **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Nouvelles instances pour qu'il hâte son voyage.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 23 v°.

1355. Fraga, **24** juin **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Désir intense du Roi d'arriver à une paix qui donne le repos à la chrétienté. L'expérience du passé montre que seule la restitution réciproque de ce qui appartient à chaque Couronne peut assurer une paci-

(1) Salamanca était chargé d'entreprendre en cours de route une négociation avec la France (*ajustar alguna negociacion en aquel reyno*).

fication définitive. Le Roi se préoccupe particulièrement d'un accommodement avec la France. Il voudrait arriver à une paix équitable pour les trois Couronnes (1). Sans doute il y a des exemples de restitution intégrale de tout le territoire occupé. Il faut cependant considérer les avantages que le gouvernement français détient en ce moment, sa tendance guerrière, l'obligation où se trouve la reine de pactiser avec son ministère actuel et de s'accorder avec le parti militaire. En outre, le gouvernement français plus que tout autre est sujet à des aventures, qui peuvent affaiblir sa puissance intérieure. Il semble donc qu'il n'est pas impossible d'arriver à un arrangement. D'après la législation française le commandement des armées revient aux princes du sang, et parmi ceux-ci le duc d'Orléans tient le premier rang.

Evidemment on ne peut se fier à la prudence ni à la constance de ce prince, mais il sera toujours d'une grande influence pour favoriser les tendances pacifiques qu'on suppose à la reine.

La paix est désirée de toute la monarchie française. Parmi les procédés les plus appropriés pour incliner le duc à en favoriser la conclusion, il faut tenir compte de son désir — dont on a eu connaissance — de marier sa fille au fils de Philippe IV. Le Roi est prêt à favoriser ce projet et même à en assurer la réalisation. Dans le cas où le duc pourrait procurer la paix désirée, on consentirait du côté espagnol à ce que la princesse sa fille renonçât à tous ses droits de succession. Il en résulterait un bénéfice évident pour le peuple français, qui supporte mal la longue durée de la guerre et un accroissement d'influence pour la reine. On pourrait songer à un mariage de Louis XIV avec une fille de l'Empereur et à l'union du prince de Bohême avec une infante d'Espagne. Castel-Rodrigo se chargera d'avertir le duc d'Orléans de façon discrète et digne. Sans doute le consentement de l'Empereur est nécessaire, mais jusqu'ici il vaut mieux ne rien dire. Si les apparences sont favorables, Ferdinand III ne saurait se récuser; dans le cas contraire, il vaut mieux qu'il ignore que ces projets aient été agités. Miguel de Salamanca doit passer par la France. C'est un ministre de confiance. Philippe IV l'a mis au courant de ses intentions et l'a chargé de faire, si l'occasion se présente, quelques ouvertures au duc. On commencera

(1) Sans doute France, Espagne et Empire.

par parler du mariage de la princesse de Phalsbourg, on insistera sur le désir manifeste du Roi de donner satisfaction à la Maison de Lorraine. De cette façon, ou de toute autre appropriée, on fera connaître au duc le grand désir du Roi d'en arriver à la paix et sa décision de prêter une oreille favorable à toute ouverture qui pourrait y conduire. L'agent espagnol peut, en cas de besoin, faire d'abondants présents au favori du duc ou à tout autre susceptible de l'influencer. Salamanca rendra compte à Castel-Rodrigo de toutes les observations qu'il aura faites en France. Ainsi le Marquis verra s'il y a lieu de pousser plus loin. Toutes les lettres relatives à cette affaire devront être remises au Roi en mains propres, de façon à ce que l'affaire ne s'ébruite pas (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 26.

1356. Fraga, **26 juin 1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Tout retard du Marquis de se rendre à Bruxelles entraîne de graves inconvénients pour le service du Roi. Nouvel ordre de partir incontinent.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 33.

1357. Alost, **29 juin 1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Marquis a quitté Vienne, le 8 mai. Les lettres qu'il avait reçues de Melo lui faisaient voir qu'il n'y avait aucune urgence à son arrivée aux Pays-Bas. Le même Melo était d'intention de demeurer en place jusqu'à la fin de la campagne. Il n'a cependant pas manqué de faire son voyage avec toute la diligence possible. Il est ainsi arrivé à Namur le 11 courant. Il s'y est arrêté jusqu'à ce qu'on lui eût aménagé une demeure à Bruxelles. Il a décliné l'offre de Melo de prendre sa résidence au palais.

(1) En annexe (fol. 29) se trouve la copie des instructions données à Miguel de Salamanca, majordome de Don Juan, membre du Conseil des Finances, plénipotentiaire au Congrès de Munster. — Voir la réponse de Castel-Rodrigo, en date du 9 août. (*Documentos Ineditos*, t. 59, p. 440.)

Melo lui a proposé une entrevue à Audenarde. De même Piccolomini a offert de venir à sa rencontre, s'excusant d'avoir pris déjà contact avec Melo. Castel-Rodrigo a répondu à l'un et à l'autre qu'il était prêt à les rencontrer au camp, si la chose était nécessaire. De fait une entrevue aura lieu à Audenarde.

Juan de Necolalde a envoyé à Namur le secrétaire Pedro Martinez de Paz, avec certains avis qu'il avait reçus de la comtesse de Tassis, qui les tenait de son frère le baron de Balançon. Il en résultait que certains de ceux qui étaient le plus obligés au Roi, comme l'archevêque de Malines, le Trésorier général et autres tenaient de mauvais propos, se prétendant abandonnés par l'Espagne et contraints de s'accorder avec les Hollandais. Necolalde insistait sur l'opportunité d'un passage par Bruxelles. Castel-Rodrigo s'y est rendu et y a eu une entrevue avec Necolalde. Le Père Hilarion est venu insister auprès de lui sur la nécessité de secourir Gravelines. Il a déclaré que ces machinations avaient cours parmi ceux qui portaient la plus grande affection au Roi, comme l'archevêque et d'autres prélats, qu'elles n'étaient pas la résultante de mauvais sentiments mais de la peur. Castel-Rodrigo demeurera attentif à cette affaire et en parlera à Melo et à Piccolomini.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 417.

1358. Alost, **30 juin 1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Accusé de réception de la lettre royale du 8 mars au sujet des propos tenus sur l'arrivée de Don Juan. Il rappelle qu'il y a déjà répondu de Vienne. Lors de son passage à Bruxelles, il a touché cette question avec différents religieux : le Père Hilarion, le Père Juan de la Mère de Dieu, dernier Confesseur du Cardinal-Infant, le Père Riveros, Jésuite, Confesseur d'Aytona. Tous ont été unanimes à dire que cette affaire avait fait grand bruit, que c'était l'archevêque de Malines qui l'avait soulevée et mise en discussion aux Etats. Sur ce point ils étaient tous d'accord. Certains ajoutaient que le baron de ..... favorisait ces manœuvres, lui qui déjà avait été mêlé à la conjuration antérieure. Le Trésorier général faisait de même. Tous ensemble avaient résolu

d'écrire au Roi. Le Père Hilarion les en a dissuadés. Les ecclésiastiques rappellent les exemples des révolutions survenues sous le gouvernement de Marguerite de Parme et de Don Juan (1). L'évêque d'Anvers prétend que Dieu ne saurait favoriser un pareil gouvernement. Tout le monde redoute la jeunesse de Don Juan et on prétend ne rien pouvoir attendre de bon de son régime. On insiste sur le discrédit où sont tenus ici les bâtards. Pour y remédier il faudrait, à l'arrivée de Don Juan, écarter tous ceux qui pourraient donner du scandale et y veiller avec soin, car ici on se scandalise de l'adultère. Il faut veiller à envoyer d'Espagne une assistance importante pour le maintien des armées qui sont le gage de la sécurité.

Le comte d'Isembourg est certainement partisan de Léopold-Guillaume. On a connaissance d'une lettre de lui annonçant l'arrivée de Don Juan et faisant savoir qu'il transmettait sa correspondance par l'intermédiaire des Jésuites, ce qui lui paraissait la voie la plus sûre. C'est de cette manière que Castel-Rodrigo en a eu connaissance. Il a recommandé à Navarro (2) d'examiner les lettres que les Jésuites pourraient éventuellement lui remettre pour y chercher des détails complémentaires. Il craint que les Jésuites ne les lui auront pas remises pour ne pas compromettre ceux qui s'étaient montrés partisans de Léopold-Guillaume.

L'Empereur a déclaré que ceux qui jadis se montraient moins satisfaits du Gouvernement actuel (3) se mettent maintenant à en désirer la continuation. Certains Flamands que Castel-Rodrigo a eus à son service, et qui sont établis à Lille et à Anvers parlent dans le même sens au sujet de l'attitude de l'Archevêque et consorts. Il semble donc que l'opposition soit générale.

Si Don Juan arrive, muni d'argent, tout s'arrangera. Sans argent et sans victoire tout sera vain, la population ne sera jamais contente. Promesse d'informations ultérieures.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 418.

(1) L'un et l'autre bâtards.
(2) Secrétaire de l'ambassade espagnole à Vienne.
(3) de Melo.

1359. Alost, **30** juin **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Félicitations pour la victoire remportée par les armées royales en Catalogne.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 422.

1360. Alost, 1er juillet **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a rappelé à Castel-Rodrigo les ordres qu'il a donnés à Melo au sujet des préparatifs à faire en vue de l'organisation de la Maison de Don Juan. Ils comprenaient la recommandation d'acheter des meubles qu'on pouvait trouver à Bruxelles et à Tervueren. Le Marquis a appris qu'il n'y avait rien qui valût la peine d'être acheté.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 422 (1).

1361. Alost, 1er juillet **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de l'ordre royal daté du **24** avril relatif aux recherches à faire en matière de protocole. A son départ de Vienne, le Marquis a prescrit de rechercher dans les chancelleries impériales le formulaire suivi par l'Empereur dans sa correspondance avec le défunt Don Juan. Navarro a envoyé le document en question à Castel-Rodrigo qui le communique au Roi.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 423.

1362. Alost, 1er juillet **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet des ordres des **17** et **23** mars relatifs à l'organisation du gouvernement.

Au moment où ces documents sont arrivés, Gravelines se trouvait en grand danger. Melo était en campagne avec Piccolomini et tous deux en bon accord. Le Marquis appréhendait les conséquences funestes pouvant résulter d'un changement de gouvernement opéré dans ces cir-

(1) Voir une seconde lettre à ce sujet, le 14 juillet, p. 425.

constances. Il craignait particulièrement le cas où Piccolomini, le seul chef militaire capable se trouvant en ce moment aux Pays-Bas, se fût dégoûté du commandement et voulût l'abandonner. Il s'est donc considéré comme obligé de tenir dans le plus grand secret les ordres royaux. Il a engagé une discussion avec Necolalde sur l'éventualité d'un changement de gouvernement, dans le cas où Melo désirerait le quitter. Cette éventualité est connue de tout le monde parce que Piccolomini en a fait part au Roi. Necolalde et aussi le Père Hilarion sont de l'avis de Castel-Rodrigo au sujet du danger d'opérer ce changement en ce moment. Celui-ci déclare qu'il préférera toujours l'intérêt du service royal, sans considérer en rien son sort personnel.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 423.

1363. Fraga, 9 juillet **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a nommé Francisco de Galaretta secrétaire d'Etat et de Guerre de Don Juan. Le même agent a fait savoir qu'il ne convenait pas de laisser à Diego de la Torre le poste d'official major, qu'il a détenu du temps de l'infante Isabelle et du Cardinal-Infant. Castel-Rodrigo n'en proposera pas moins à Torre de reprendre ses anciennes fonctions. S'il refuse, le Marquis indiquera des sujets aptes à le remplacer, de façon à ce que le Roi puisse prendre la décision requise. Galaretta a reçu ordre de prendre son service de secrétaire d'Etat et de Guerre auprès de Castel-Rodrigo. Il conservera ses gages actuels et à l'arrivée de Don Juan on lui rendra ceux qu'il détenait à l'époque d'Isabelle. A propos d'autres avantages sollicités par le même Galaretta, Castel-Rodrigo prendra la décision opportune. Il faut considérer que la Maison de Don Juan est un peu moins importante que celle du Cardinal-Infant.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 34.

1364. Journes, 14 juillet **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Diego de Saavedra a fait savoir que le prince d'Orange, d'après ce qu'on apprend, engage les Etats-Généraux à envoyer leurs plénipotentiaires à Munster. Il déplore que ni lui ni son collègue ne soient autorisés

expressément à traiter avec les Hollandais. Leurs instructions contiennent seulement la clause que les diverses couronnes se sont décidées à négocier une paix générale. Les Hollandais font des objections à ce propos et n'admettront pas qu'un pouvoir complémentaire soit donné par un autre acte. La procuration donnée à Castel-Rodrigo lui-même est identique. Melo tient des pouvoirs spéciaux pour la conclusion d'un traité particulier [avec les Hollandais]. Seulement son départ compliquera les choses. Les Hollandais prétendent ne se prêter à d'autre tractation qu'à la négociation générale qui a lieu à Munster. Il faudrait donc que le Roi envoyât une nouvelle procuration contenant la charge expresse de négocier avec les Hollandais.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 426 [1].

1365. Journes, 14 juillet **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Marquis rappelle qu'il a annoncé son entrevue avec Melo et Piccolomini à Audenarde. Il a exposé les raisons pour lesquelles il tenait en suspens l'ordre reçu récemment de gouverner les Pays-Bas. Cet ordre n'était d'ailleurs pas accompagné d'une dépêche destinée à Melo, l'avertissant du changement ou le privant de la faculté qu'il avait reçue d'abandonner le pouvoir quand il le voudrait. Melo est arrivé à Audenarde le 1er juillet, ayant laissé Piccolomini au camp. Les deux ministres ont passé deux jours à Audenarde. Melo a tâché de connaître la teneur des dépêches dont Castel-Rodrigo était porteur, prétendant que le chef-président qui l'accompagnait pouvait se rendre à Bruxelles avec ces dépêches. Castel-Rodrigo a prétendu ne pouvoir s'expliquer avant d'avoir vu Piccolomini. Il a assuré qu'à trois ils examineraient ce qui, dans les circonstances présentes, serait opportun pour le service royal. Melo s'est rendu à Bruxelles. Castel-Rodrigo s'est dirigé vers Berghes, pour que Piccolomini ne dût pas s'écarter des opérations. Melo l'a averti, depuis que lui-même attendait Piccolomini à Audenarde, que de là il voulait se rendre à l'armée dirigée contre la Hollande et examiner avec les officiers de cette armée ce qu'on pourrait prélever pour secourir

[1] Le 30 juillet, recommandation pour Balthasar Walderode, secrétaire de l'ambassade espagnole en Allemagne (p. 429); le 9 août, pour Diégo de Saavedra (p. 431).

Gravelines. De fait, on a résolu de ne prendre de décision qu'après l'arrivée du duc de Lorraine et de Beck venant du Luxembourg.

Ils sont arrivés à Journes où Castel-Rodrigo a convoqué Piccolomini pour connaître son avis sur la continuation du gouvernement de Melo. Il tâchera d'éviter que le duc de Lorraine ne trouve un prétexte pour reprendre sa conduite ordinaire, car il n'est pas l'ami de Piccolomini.

Melo s'est engagé à fournir à Piccolomini les 12,000 fantassins et les 4,000 cavaliers qu'il a demandés pour secourir Gravelines. Castel-Rodrigo proteste qu'il agira suivant l'intérêt du service.

Melo et Piccolomini auront sans doute rendu compte de la bonne défense de Gravelines.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 427.

1366. Madrid, **25** juillet **1644**. — *La reine d'Espagne à Castel-Rodrigo.*

Recommandation pour la comtesse douairière d'Isenghien et de Middelbourg.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 34 v°.

1367. Fraga, **25** juillet **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Nouvel éloge de Salamanca. Le Roi l'a désigné pour servir de majordome à Don Juan.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 35 v°.

1368. Fraga, 1er août **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Capitulation de Lerida.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 36 (1).

(1) Voir les félicitations de Castel-Rodrigo, le 9 septembre. (*Documentos Ineditos*, t. 59, p. 451.)

1369. Bruxelles, 8 août **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a demandé à Castel-Rodrigo d'exprimer son avis sur la venue aux Pays-Bas de Don Juan. Le Marquis a tardé d'y répondre pour pouvoir d'autant mieux s'informer. Il lui semble qu'aucun obstacle ne se présente de la part de la population. Si l'on voit que le Prince dispose de troupes et d'argent, les habitants seront consolés. Le grand désir qu'on affecte ici de voir Léopold-Guillaume à la tête du gouvernement, provient de ce qu'on se persuade qu'à cause de son âge et de son expérience, il pourrait assurer les affaires. On attend beaucoup des secours d'Allemagne. On n'a pas de notions précises. Enfin toute la question consiste à disposer de troupes. Celui qui en a sera bien reçu, quel qu'il soit. Le Roi n'a qu'à signifier à Castel-Rodrigo la décision qu'il veut prendre.

Il a rendu visite à l'Archevêque pour l'encourager. Il a discuté avec lui de l'amélioration survenue en Allemagne et aux Pays-Bas. Il l'a assuré que pour l'année suivante le Roi pourrait envoyer tout ce qui est nécessaire et a ajouté d'autres paroles appropriées pour l'encourager. Le prélat a déclaré à cette occasion qu'il était désireux de servir Don Juan. Il a demandé à Castel-Rodrigo d'insister auprès du Roi pour que celui-ci donnât à Don Juan un personnel choisi et pieux et écartât de lui les autres. Il a insisté sur ce point.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 430.

1370. Bruxelles, 9 août **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Marquis rappelle qu'il a annoncé déjà son entrevue projetée avec Piccolomini pour aviser aux mesures à prendre de commun accord en vue de la réorganisation du gouvernement. L'entrevue a été longue. L'un et l'autre des deux interlocuteurs ont protesté vouloir ce qui était le plus favorable au service royal. Ils se sont mis d'accord pour juger qu'il ne fallait pas faire de changement en ce moment. On devrait éviter d'enlever la direction des affaires à celui qui avait fait les préparatifs pour la campagne et connaissait les personnes et les ressources disponibles. Le discrédit et la haine du peuple

s'acharneraient sur le nouveau gouvernement, à la suite des événements auxquels il faut s'attendre dans la situation actuelle. Castel-Rodrigo et Piccolomini ont été d'accord pour reconnaître l'opportunité de tenir Melo au pouvoir jusqu'à ce que la campagne eût pris une autre tournure. Eux-mêmes auraient alors acquis les connaissances nécessaires. Castel-Rodrigo a fait une proposition dans ce sens à Melo quand il l'a vu à Audenarde. Melo lui-même jugeait son départ comme possible à la date du 11 août. Castel-Rodrigo lui a représenté qu'il avait examiné la question avec Piccolomini et que maintenant il l'interrogeait, lui Melo, comme conseiller d'Etat, lui demandant son avis. Il assura son interlocuteur que lui Castel-Rodrigo était prêt à l'aider, s'il voulait bien garder la direction des affaires jusqu'à ce que la campagne eût pris une autre tournure, qu'il se rendrait à Bruxelles. Piccolomini était prêt à se charger du secours de Gravelines, si l'on trouvait les troupes nécessaires à cet effet.

Depuis son retour, Castel-Rodrigo a encore examiné la question avec le Veedor général et Galaretta et celui-ci avec Bergaine. Tous ont été du même avis sur l'opportunité du maintien de Melo. Castel-Rodrigo a rapporté le tout à ce dernier, offrant de lui fournir ce qui était nécessaire.

Piccolomini et Fuensaldaña continuent à faire face aux Français. Le premier se déclare toujours prêt à faire ce qui est le plus utile au service du Roi. La population et les ministres continuent à demeurer dans l'obéissance et le respect vis-à-vis de Melo. Mais on entend les murmures qui sont de coutume quand les affaires vont mal.

Le Roi examinera si Castel-Rodrigo a besoin pour la lieutenance générale de certains documents espagnols en plus de ceux qu'il a reçus par le Conseil de Flandre, pour le cas où Don Juan ne viendrait pas aux Pays-Bas. Il appréciera si le même besoin se présente pour Don Juan s'il vient.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 433.

1371. Bruxelles, 9 août **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Melo et Piccolomini ont fait part au Roi de la situation dangereuse résultant de la perte de Gravelines. Les Hollandais ont passé l'Escaut et assiègent le Sas. La cause de tous ces désastres est le manque de

moyens de résistance. Le Roi aura appris tout ce qui a été fait par les provinces. Elles ont aliéné de leur patrimoine et se sont procuré l'argent nécessaire pour les quartiers d'hiver. On craint à chaque heure que le pain de munition vienne à manquer. Dans cette situation on entend toutes espèces de discours. Force est de songer au remède, de faire des préparatifs pour la campagne prochaine de façon à apaiser la population. Il faut espérer que des événements plus favorables décourageront l'ennemi et le pousseront à se prêter à des transactions sincères en vue de la paix. La perspective de préparatifs de défense aux Pays-Bas et d'une amélioration possible de la situation en Allemagne est l'unique moyen d'arriver à la paix. Avant la venue de la flotte, Mazarin disait que, si elle arrivait, il serait nécessaire de faire la paix.

Castel-Rodrigo apprécie les difficultés où l'Espagne se trouve et les efforts qu'on y a faits. Il déclare que ce qu'il a vu des Pays-Bas apparaît comme la contrée la plus fertile et la plus peuplée du monde. Les sujets sont pleins de bonnes dispositions, ils sont calmes, ils ont collaboré au milieu des difficultés et sont affligés des défaites. Mais cela ne suffit pas pour augmenter les forces. Ces provinces pourraient se séparer et former un canton autonome. Il est à craindre qu'elles soient absorbées par les ennemis, ou s'allient à eux, séduites par la liberté de conscience, la richesse de la navigation, les conquêtes qui se feraient alors aux Indes.

Il faut donc sacrifier son dernier sang pour sauver les Pays-Bas. Le Roi sait quelles étaient les nécessités au moment où il n'y avait que la guerre avec les Hollandais. Il est de toute importance de disposer de forces italiennes et espagnoles; elles sont très diminuées depuis la bataille de Rocroy. Il n'est plus venu de renforts. De Madrid on n'a pas envoyé les moyens nécessaires pour conserver ce qui reste. Il est opportun de faire venir de la Péninsule les troupes disponibles et d'y procéder à de nouvelles levées. Il faut aussi expédier des hommes d'Italie, d'où l'on passe facilement ici. On doit profiter de l'échange de prisonniers offert par les Français. On déplore, cette année, le manque de chefs. Parmi les gens du pays, il n'est personne de considération. La personnalité de Piccolomini est excellente, mais il lui faut des lieutenants. On doit faire commander deux armées. L'officier à qui l'on a confié cette année celle opérant contre la Hollande n'inspire guère

confiance à la troupe. On regrette Cantelmo. Il faudrait le faire revenir en qualité de maître de camp général, à moins qu'on n'appréhende qu'il ne puisse s'entendre avec Piccolomini. A l'arrivée de Caracena, on disposerait ainsi de trois chefs étrangers. On confierait l'artillerie à un Belge. On pourrait ainsi travailler sans craindre les inconvénients qui se présentent en cas de défaite quand les chefs sont originaires du pays. Castel-Rodrigo s'informera plus amplement d'une personnalité pour le commandement de l'artillerie.

Même les habitants du pays jugent Cantelmo le plus qualifié pour le poste de maître de camp général. Si l'on ne prend des mesures en ce qui concerne l'argent, les renforts et les chefs, le pays se perdra.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 436.

1372. Bruxelles, 9 août **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de faire diligence pour s'informer des machinations auxquelles a été mêlé Antoine de Beaufort. Les lettres de Navarro lui auront fait connaître la livraison des documents et la procédure suivie en la matière. Navarro (1) assure qu'il n'y a pas eu d'autres complices. Il a reçu ordre de tâcher de prendre possession de la correspondance d'Isembourg.

Castel-Rodrigo estime opportun de remettre Beaufort à l'Empereur. Il ne faut pas le faire venir aux Pays-Bas. Cela pourrait provoquer des mouvements ici parmi ses parents et ceux qui désiraient la venue de Léopold-Guillaume. Il vaudrait mieux le conduire en Italie.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 441.

1373. Fraga, 9 août **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Accusé de réception d'un rapport du Marquis au sujet de l'état des affaires en Allemagne et des préparatifs pour la campagne. L'Empereur a emprunté à cet effet 400,500 florins au duc de Bavière. Le

(1) Secrétaire d'ambassade espagnol à Vienne, ultérieurement Secrétaire d'État et de Guerre à Bruxelles.

Marquis a fait des ouvertures, en vue de la conclusion d'une alliance. Il en est résulté des tractations avec les Électeurs. Les chances de paix générale paraissent minimes aux ministres allemands. Le Roi se félicite des bonnes dispositions de l'Empereur à son égard.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 37.

1374. Bruxelles, 9 août 1644. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

L'évêque de Bois-le-Duc a exposé à Castel-Rodrigo et à Galaretta les motifs de son arrivée précipitée à Maaseik. Il a ajouté en grand mystère qu'il avait été appelé par l'archevêque de Malines et les autres évêques pour discuter de l'état actuel des choses. Il a insinué que c'était l'archevêque qui élevait le plus la voix, annonçant son intention de prendre son parti. D'après l'opinion générale le Roi était incapable de défendre les Pays-Bas. On a demandé à Bergaine de faire rapport sur ce qui avait été traité dans ces conférences et sur les mesures appropriées pour y porter remède. Le document demandé a été remis à Galaretta. On a reconnu qu'il n'avait pas l'étendue promise. On en conclut que l'évêque montre beaucoup de timidité ou de prudence. Bergaine, à chaque entrevue qu'il a eue avec Castel-Rodrigo, a toujours fait part des préoccupations que lui causait le langage de l'archevêque et d'autres personnalités. Non content d'encourager Bergaine à travailler au service du Roi, Castel-Rodrigo a fait une autre démarche. Il a rendu à l'archevêque la visite que celui-ci lui avait faite. Il a discuté longuement avec ce prélat, comme il le rapporte dans une autre lettre.

A Galaretta Bergaine a confié qu'il venait de voir l'archevêque et l'avait trouvé plus calme. Cela semblait être l'effet de son entrevue avec Castel-Rodrigo.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 374.

1375. Bruxelles, 9 août **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Galaretta a rendu compte de la négociation confiée à l'évêque de Bois-le-Duc. Castel-Rodrigo l'a chargé de faire rapport au Roi sur l'état de la question. L'évêque de Bois-le-Duc a eu une entrevue avec Castel-Rodrigo lui-même. Il lui a fait savoir qu'il avait hâté son voyage à la

demande des autres évêques, pour traiter du remède à apporter à la situation générale des affaires. Bergaine a protesté de son zèle pour la religion et garanti sa fidélité. Il n'a pas caché qu'entre évêques et autres personnes d'autorité, il y a des tractations en vue d'un accommodement avec la France. Le Marquis rappelle que d'Alost il a écrit au Roi, à propos de paroles tenues par l'archevêque de Malines et d'autres personnages les plus obligés au service du Roi. Il a invité Melo à catéchiser l'évêque de Gand. Melo a répondu que semblables propos se tiennent toujours dans des moments aussi troublés.

Castel-Rodrigo a dit à Bergaine tout ce qui lui paraissait convenable. Il a rappelé ses obligations, montrant l'inanité des remèdes qu'on préconise, puisqu'on ne pourra empêcher Français et Hollandais de s'emparer des Pays-Bas s'ils disposent des forces nécessaires. Cette éventualité ne se produira pas, eu égard aux efforts du Roi et à ceux qu'ils feront eux-mêmes pour la défense de la religion. C'est là le prétexte dont ils se couvrent toujours. Il a cité le cas des évêques allemands et espagnols, qui par leur patience sont rentrés en possession de leurs églises. Même si l'on perdait tous les Pays-Bas, ils pourraient encore être dédommagés dans les autres États de la monarchie. Tous leurs discours manquaient donc de fondement. Le Marquis a chargé Bergaine d'encourager ses confrères.

Bergaine estime que depuis l'entrée d'Orange dans le pays de Waes et l'élaboration de ses projets contre le Sas, ses prétentions auront augmenté. La proposition à laquelle on a songé ne pourrait amener aucun fruit. Tous les propos de Bergaine font voir la crainte où il se trouve d'exposer sa personne. Il a peu d'espoir de réussir, eu égard aux défaites subies récemment. Castel-Rodrigo cite une tentative précédente en vue d'un accommodement avec le Prince, qui n'a pas réussi non plus. Considérant cependant qu'il n'y a pas moyen de tenter une autre voie, il engagera Bergaine à exécuter sa commission malgré ses répugnances. Il profitera lui-même des indications que Melo lui donnera et de l'expérience personnelle qu'il pourra acquérir. Il a chargé Galaretta de lui indiquer d'autres modalités pour le cas où Bergaine s'excuserait totalement (1).

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 375.

(1) Voir, le même jour, un rapport de Galaretta à Philippe IV, p. 379.

1376. Bruxelles, **12** août **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le comte de Garcies est revenu de l'armée opérant contre les Hollandais qui assiègent le Sas. Il a fait rapport sur les opérations. L'infanterie (1) ne comprend que 6,000 hommes, il n'y a que deux tercios de vétérans. Garcies n'a aucun espoir dans ce secours.

La nécessité d'envois d'argent est plus urgente que jamais. Avec le départ de Melo on se trouve sans un réal. Le danger d'une mutinerie est évident si l'on n'a pas moyen d'entretenir la troupe qui depuis longtemps n'a plus rien reçu. On est exposé au plus grand danger de manquer de pain. Le découragement de la population augmentera encore, par la perte du Sas. Certaines places fortes sont dépourvues. On les jugeait en sécurité et on y a prélevé ce qu'on estimait nécessaire à d'autres places et à l'armée.

Nouvelles instances pour obtenir l'envoi de Cantelmo. Il faudrait le charger du commandement de l'armée opérant contre la Hollande. Il est populaire aux Pays-Bas. Castel-Rodrigo a appris qu'il s'entendait très bien avec Piccolomini et pourrait le suppléer en cas de besoin. Il faudrait faire venir aussi Fuensaldaña comme maître de camp général de l'armée opérant contre les Français. Il connaît très bien cette frontière. Ainsi et avec l'arrivée de Caracena et l'éventualité de la mobilisation d'une armée convenable la situation pourrait se modifier.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 443.

1377. Lerida, **12** août **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

A son arrivée aux Pays-Bas, le Marquis se sera rendu compte de la situation militaire et de l'acharnement des Français qui ont attaqué Gravelines. Soucis que cause la perspective de la perte d'une place si importante. Le Roi espère qu'on poussera activement les tractations pour obtenir des renforts du côté de l'Allemagne.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 38.

(1) Il y a un passage qui manque dans le document, sans doute abîmé. Il faut suppléer probablement... des troupes envoyées au secours de la place...

1378. Lerida, **12** août **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a ordonné au secrétaire Navarro de surveiller les machinations d'Antoine de Beaufort (1), encore qu'il s'agisse d'un individu peu intelligent. Le traitement qu'il faut réserver en Allemagne à Don Juan, doit être en conformité avec sa personne et ses fonctions. Le Roi a écrit à ce propos à Fr. Diego de Quiroga et à Navarro. Il a prescrit de prendre des informations au sujet de la façon dont on traitait le défunt Juan d'Autriche, lors de son séjour aux Pays-Bas. Le Marquis s'informera sur place si l'on trouve un document ou des indications à ce propos.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 42.

1379. Lerida, **12** août **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Marquis a fait savoir qu'il est parti de Vienne le 8 mai, laissant le soin de l'ambassade à Navarro, sous la direction du confesseur de l'Impératrice. Le Roi espère qu'il sera arrivé en Flandre.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 42 v°.

1380. Lerida, **12** août **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Envoi d'un rapport du Veedor général ayant trait à la mauvaise distribution des finances aux Pays-Bas.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 39 (2).

1381. Lerida, **12** août **1644**. — *Convention conclue au nom de Philippe IV avec les colonels Grite et de Marets.*

Ces colonels vont quitter le service de la France pour passer à celui de l'Espagne.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 51 v°.

(1) Il est question encore de ce personnage dans une autre lettre du Roi du 11 octobre (*Ibid.*, fol. 67).

(2) Le rapport se trouve en annexe. Il est daté du 2 juillet. On y dénonce les gaspillages auxquels on s'est livré sous le gouvernement de Melo.

1382. Lerida, **12** août **1644**. — *Philippe IV à Melo.*

Accusé de réception et approbation du contrat conclu avec le duc de Lorraine en vue de l'accession des troupes lorraines à l'armée des Pays-Bas (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 54.

1383. Bruxelles, **20** août **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Les Français connaissent la situation des Pays-Bas et les propos que tiennent les habitants. Ils ont envoyé quantité de tracts à diverses personnes. Castel-Rodrigo en remet un exemplaire au Roi. La comtesse de Tassis, femme du maître des postes, en a donné avis, joignant un pli qui lui était destiné. Le Marquis a fait arrêter les autres plis. Certaines lettres avaient déjà été distribuées. Il a fait appeler le chancelier de Brabant et l'a chargé d'en rendre compte au Conseil d'État. Il ajoute que ces libelles étaient répandus en rue. Il fallait faire semblant de ne pas s'en préoccuper. On a décidé de faire toute diligence, d'ouvrir les plis. On y a trouvé cinq ou six libelles sans lettre. Diverses personnes ont renvoyé soit au Gouverneur soit au Chancelier les plis qu'elles avaient reçus. On a décidé d'engager une procédure au Conseil privé et de rédiger une réponse. Castel-Rodrigo a fait part du tout à Melo, le Conseil d'État et le Conseil privé en ont été saisis. On n'a pas agi contre le courrier par peur de représailles. Le Conseil privé fait toutes diligences. Melo a fait savoir que des papiers avaient aussi été distribués à Gand.

Il faut envoyer des renforts et de l'argent, mettre sur pied une bonne armée et ainsi ouvrir le chemin à la paix. Sans cela on doit tout craindre, non seulement de l'ennemi mais d'une mutinerie.

Détails sur les opérations militaires aux Pays-Bas et en Allemagne.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 445.

(1) Le contrat se trouve en annexe.

1384. Bruxelles, **21** août **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit au Marquis de s'informer des personnalités compétentes pour occuper la charge de général de l'artillerie sollicitée par Bucquoy. Castel-Rodrigo a pris des renseignements. On dit qu'il n'est pas intègre (1), n'a pas de grandes capacités (2), mais aux Pays-Bas on ne trouve personne de plus compétent. Il ne faut pas le décourager, il est bien vu de la population et a beaucoup d'influence. Il faut se souvenir des mérites de son père.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 448.

1385. Bruxelles, **21** août **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Les Conseils attendent la réponse des consultes qu'ils ont rendues à Melo. Tous conviennent du danger où l'on se trouve, de la nécessité de prompts remèdes, de la difficulté de loger l'armée cet hiver. Il ne faut pas attendre l'amélioration du pays lui-même. Arrivée de Caracena.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 449.

1386. Bruxelles, **28** août **1644**. — *Francisco de Galaretta à Castel-Rodrigo.*

Au sujet de la charge de secrétaire d'État et de Guerre que le Roi veut lui confier. Il se déclare insuffisant et demande au Marquis de le faire savoir au Roi.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 450 (3).

1387. Saragosse, **31** août **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo* (4).

Le Roi a appris avec joie l'arrivée du Marquis à Namur, puis la suite de son voyage jusqu'à Bruxelles, son entrevue avec Melo et les préparatifs envisagés pour le secours de Gravelines.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 43.

(1) *limpio de manos.*
(2) *ni tiene sobrada cabeza.*
(3) Voir une lettre de Castel-Rodrigo au Roi, datée du 9 septembre, relative au même Galaretta. (*Ibid.*, fol. 461.)
(4) Le même jour, Philippe IV communique à Castel-Rodrigo un rapport de Melo sur les préparatifs faits pour secourir Gravelines (fol. 43). Ce rapport, daté du 29 juin, se trouve fol. 43 v°.

1388. Bruxelles, **9** septembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Melo a demandé à Castel-Rodrigo de rendre compte au Roi de la situation où l'on se trouve depuis la perte du Sas. Il ne faut pas expliquer combien les soucis ont ainsi augmenté. Il reste encore une si grande partie de la campagne à subir. L'ennemi menace la Flandre de deux côtés. Les travaux de défense ne sont pas achevés. Le reste de la lettre traite des opérations militaires en Allemagne.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 454.

1389. Bruxelles, **9** septembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet des libelles distribués aux Pays-Bas pour exciter la population à prendre une résolution précipitée. Les gazettes françaises font allusion à ces tracts. Elles représentent comme certain le résultat qu'on vise à obtenir. On est occupé à composer des réponses; s'il s'en trouve une intéressante, le Marquis la fera imprimer. Brion s'en occupe, il a les talents appropriés à ce travail. Castel-Rodrigo remet un écrit de ce conseiller, réponse au mémoire que les Français ont écrit aux Électeurs et aux princes allemands. On va imprimer les pouvoirs donnés par la France et l'Espagne pour les négociations de paix. Cette publication se fera en français. Le reste de la lettre est étranger aux affaires des Pays-Bas.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 459.

1390. Bruxelles, **9** septembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a demandé si l'on possède aux Pays-Bas des documents relatifs au style suivi en Allemagne vis-à-vis du défunt Don Juan d'Autriche. Il pensait que Finia pourrait donner des indications, mais Castel-Rodrigo le détrompe à ce sujet. L'Audiencier prétend aussi qu'il sera difficile de trouver des renseignements. Il promet de faire diligence dès son retour de la campagne.

Au sujet des titres donnés par Don Juan lui-même, le Marquis envoie

copie d'une instruction qu'il a trouvée. Il a recommandé encore à Navarro de faire diligence à ce propos. Au sujet de Beaufort, il prétend que c'est un homme de peu de capacités.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 460.

1391. Saragosse, 18 septembre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Don Juan de Lira (1) s'est chargé, sur l'ordre du Roi, de prendre soin d'une enfant, fille du Cardinal-Infant. Il était convenu qu'au départ du Pagador, qui paraissait prochain, lui et sa femme ramèneraient la petite fille. Voici qu'ils tardent et si leur retour devait encore se faire attendre, le Roi voudrait qu'on fît venir l'enfant d'une autre façon. Il charge Castel-Rodrigo de s'informer auprès de Lira. Dans le cas où celui-ci prolongerait son séjour et qu'il y eût possibilité de faire venir l'enfant de manière décente, le Pagador devrait la remettre au Marquis. Ce dernier la conduirait à la personne chargée de la ramener. Dans ce cas on s'informera auprès de Lira du montant des dépenses faites depuis qu'il a la garde de l'enfant. Si pourtant le même Lira devait revenir à bref délai, il vaudrait mieux que la petite fille fît le voyage avec des personnes qu'elle connait. En tout cas, celui qui la ramènera, quel qu'il soit, a ordre d'avertir le Roi, dès son arrivée en Espagne.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 55.

1392. Saragosse, **19** septembre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a appris la perte de Gravelines et l'impossibilité de secourir le Sas. Il n'y a pas à s'étonner que des bruits sinistres se fassent entendre aux Pays-Bas. Pourtant il faut se fier à la Providence et faire des préparatifs pour la campagne prochaine. Le Roi communique au Marquis le texte des lettres de consolation qu'il a écrites à l'archevêque de Malines, à l'évêque de Gand et aux ministres et Conseils (2).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 56 v°.

(1) Pagador général de l'armée des Pays-Bas.
(2) Toutes ces lettres se trouvent en annexes, fol. 57 v° et suiv.

1393. Termonde, **20** septembre **1644**. — *Consulte du Conseil d'État.*

Conformément à un ordre transmis par Melo, le Conseil estime que la formalité proposée par le Gouverneur est sans précédent. Elle pourrait être évitée aussi cette fois. Il ajoute qu'on pourrait y suppléer par la prestation de serment que Castel-Rodrigo doit faire entre les mains de Melo qui implique le désistement de ce dernier. Si celui-ci le désire, on pourrait faire mention de ce désistement dans l'acte qui sera couché sur le pli de la patente de Castel-Rodrigo. On noterait en substance qu'à la suite de la déclaration faite par Melo qu'il se disposait à se retirer en Espagne en conformité des lettres reçues du Roi, Castel-Rodrigo a prêté le serment (1).

Conseil d'État, liasse 281.

1394. Saragosse, **20** septembre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Envoi d'un mémoire d'Antoine Brun, exposant ses états de service (2).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 68.

1395. Termonde, **24** septembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Castel-Rodrigo est venu à Termonde où se trouvait déjà Melo et où sont arrivés Piccolomini, Roose et différents conseillers d'État. Ceux-ci avaient été appelés par Melo pour prendre connaissance des dépêches reçues du Roi. Castel-Rodrigo a fait savoir à Piccolomini qu'il détenait une lettre royale qui le concernait. Elle déterminait la situation jusqu'à l'arrivée de Don Juan. Il s'est efforcé de convaincre Piccolomini de toutes les raisons qu'il avait de s'y conformer. Piccolomini a commencé par s'étonner du changement, jugeant qu'il y avait atteinte à son honneur, que Don Juan ne viendrait pas. Il ajoutait que dans le cas où le Roi rappellerait Castel-Rodrigo, il suivrait la même procédure à l'arri-

(1) La réponse de Melo porte que devant la nécessité de presser son départ, il a, purement et simplement, sans autre formalité et conformément aux ordres du Roi, remis le gouvernement à Castel-Rodrigo.
(2) Le mémoire en question, daté du 2 avril, se trouve fol. 68.

vée d'un successeur. Castel-Rodrigo a réussi à le convaincre. Le Général est prêt à prendre ses fonctions au jour où Melo partira. Castel-Rodrigo le recommande à la générosité royale.

Le Conseil d'État a examiné et accepté les patentes de Don Juan et de Castel-Rodrigo. Le Marquis entrera lui aussi en charge au départ de Melo. Il a conservé le secret absolu sur l'acte royal relatif au commandement des armes.

Melo aura quitté les Pays-Bas dans huit jours.

Opérations de guerre en Allemagne.

Melo a reçu jadis procuration pour vendre le domaine. Cet acte devient caduc par son départ. Le Roi est prié d'en envoyer un autre avec des renforts espagnols et italiens.

Isembourg refuse de servir sous les ordres de Piccolomini. On enverra à sa place Caracena.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 464.

1396. Saragosse, **24** septembre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a eu connaissance des mesures prises pour la défense de Gravelines et a appris depuis la perte de la place.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 56 (1).

1397. Saragosse, **24** septembre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Envoi d'un rapport de Diego de Saavedra ayant trait à la situation politique en France.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 60 (2).

(1) Voir, à la date du 20 septembre, une recommandation pour le comte de Solre.

(2) Le rapport se trouve en annexe, fol. 60 v°. Le même jour, le Roi communique encore un autre rapport du même Saavedra à propos du comte Jean de Nassau à la Toison d'Or (fol. 61 v°). Le document se trouve fol. 62; un troisième, relatif aux tractations de Munster (fol. 62 v°) qui se lit au fol. 63, et un quatrième ayant trait à la rentrée en grâce du comte de Henin, fils du duc de Bournonville (fol. 64).

1398. ....., 30 septembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Melo va partir. Jusqu'ici il ne s'est pas encore déchargé de la direction des affaires. Il n'a pas fait le rapport final que Castel-Rodrigo et Piccolomini lui ont demandé. Nouvelles des opérations militaires en Allemagne.

Castel-Rodrigo a discuté avec le duc de Lorraine. Il lui a proposé de servir le Roi l'année prochaine avec des troupes et le duc a accepté. De l'avis de celui-ci, il faut deux armées pour opérer contre la France.

Pour être en état de prendre l'offensive il en faudrait trois. Le duc offre de renforcer ses troupes et demande de l'argent et des hommes. Nouvelles des opérations militaires.

On fait de grands efforts en France avec le concours des parlements pour se procurer de l'argent. On prétend continuer la tactique suivie par la diffusion de libelles séditieux. Le gouverneur de Gravelines, comte de Grancey, voyant combien peu de succès avaient eu dans cette ville les écrits envoyés à plusieurs reprises à diverses personnes, s'est décidé à en expédier d'autres au bourgmestre par l'intermédiaire d'un marin de Dunkerque. Celui-ci avait charge de lui apporter un récépissé. Tout cela indique l'acharnement mis par les Français à inquiéter la population. Castel-Rodrigo a fait rédiger des réponses à ce dernier tract.

On a pris des mesures pour mettre Anvers à l'abri d'une surprise. Balançon a charge de la ville. Le châtelain Sastago est très malade. On va insister auprès de Bergaine pour qu'il achève sa mission. La trêve avec les Hollandais serait le vrai et l'unique remède. Les Français le savent. Ils y apporteront toutes espèces d'entraves. Il faut employer tous les moyens, en particulier l'argent, comme on l'a fait par le passé. L'argent est nécessaire, de l'avis de tous on ne peut rien faire sans lui.

Nouvelles instances pour obtenir l'envoi de Cantelmo et de Fuensaldaña.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 465

1399. ....., septembre-octobre 1644 (1). — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Melo a fait savoir qu'on a eu connaissance d'une convention arrangée en 1640 entre la Hollande et la Suède, en vue de la guerre du Danemark. Il a donné aussi des informations à propos des opérations en Norvège et de l'amélioration survenue dans les affaires d'Allemagne. Le Roi porte le tout à la connaissance du Marquis.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 26.

1400. ....., 1er octobre 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Melo a désigné Esteban de Gamarra pour gouverner *ad interim* la citadelle de Cambrai. Le Roi a chargé le même de Melo de faire des remontrances à Gamarra et de l'inviter à se conduire de façon à démentir les bruits répandus sur son compte en matière de finances. Melo a justifié son choix, prétendant qu'il n'y avait pas d'autre maître de camp, capable éventuellement de défendre la ville. Castel-Rodrigo veillera à la sécurité de la place.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 64 v°.

1401. Bruxelles, 1er octobre 1644. — *Francisco de Galaretta à Geronimo de Villanueva* (2).

En conformité des ordres transmis par le Roi à Castel-Rodrigo, Galaretta se trouve déchargé du poste de Veedor général de l'artillerie. Il a pris possession des archives de la Secrétairerie d'État et de Guerre. Il reconnaît n'avoir peut-être pas toutes les aptitudes que ce poste exige dans les circonstances présentes. Il se prétend animé du zèle requis au service royal.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 575.

(1) Lettre non datée. Castel-Rodrigo n'ayant remplacé Melo qu'au mois de septembre 1644, la lettre du Roi ne peut être antérieure à cette date. D'autre part, son contenu prouve qu'elle se rapporte aux premiers mois du gouvernement de Castel-Rodrigo.

(2) Secrétaire d'État à Madrid.

1402. Bruxelles, 8 octobre 1644. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Piccolomini a fait part par l'intermédiaire de Gabriel de Toledo d'une conversation qu'il a eue avec un général français. Ce dernier a insisté sur son désir de la paix, sur l'importance du rôle que le duc pourrait jouer en l'occurrence et la nécessité qu'il désignât un agent à cet effet. Piccolomini a choisi Toledo et celui-ci a pris prétexte pour son voyage d'un échange des prisonniers. Castel-Rodrigo l'a remercié de ses efforts.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 47.

1403. Saragosse, 10 octobre 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Melo a fait savoir qu'il ne lui semblait pas à propos de désigner le chancelier de Boisschot comme plénipotentiaire espagnol au Congrès de Munster. Le Roi approuve la décision prise de ne pas remettre au chancelier la dépêche royale écrite à ce sujet. Don Miguel de Salamanca a reçu le titre de plénipotentiaire, encore que sa mission principale soit d'assister Castel-Rodrigo dans le gouvernement des Pays-Bas. Le Marquis peut cependant, s'il le juge bon, employer Salamanca pour le Congrès, en attendant que le Roi en ait nommé un autre. En tout cas c'est le duc-prince d'Astillano qui sera envoyé ultérieurement pour terminer les affaires du Congrès.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 66 v° (1).

1404. Le Pardo, 12 octobre 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi annonce la mort de sa femme et prescrit de faire célébrer des obsèques aux Pays-Bas (2).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 67 v° (3).

(1) Voir la réponse de Castel-Rodrigo, datée du 24 novembre. (*Documentos Ineditos*, t. 59, p. 488.)

(2) Voir la réponse de Castel-Rodrigo, le 22 novembre. (*D. I.*, t. 59, p. 484.)

(3) Voir à la date du 26 octobre, une lettre du Roi relative aux affaires particulières de Charles de Croy.

1405. Bruxelles, 13 octobre 1644. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

L'évêque de Bois-le-Duc a eu une longue entrevue avec le Marquis à propos de sa commission. Ils ont reconnu qu'il était extrêmement difficile d'en retirer quelque profit. Tel est d'ailleurs aussi l'avis de Melo. Castel-Rodrigo énumère toutes les considérations qui justifient cette opinion pessimiste. Il rappelle les ordres formels reçus du Roi de conclure à tout prix une trêve avec les Hollandais. C'est la procédure qui paraît devoir donner le plus de contentement à la population. L'annonce de pareille convention calmerait les habitants et les engagerait à faire le nécessaire. Castel-Rodrigo a ordonné quand même à Bergaine de continuer ses négociations. Il discute longuement différentes considérations relatives à un accommodement avec les Hollandais.

Il a notifié à l'archevêque de Malines et à l'évêque de Gand le désir du Roi d'arranger une trêve. Il a voulu de la sorte calmer leurs craintes.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 383 (1).

1406. Bruxelles, 14 octobre 1644. — *Roose à Philippe IV.*

Le Conseil privé a vu les lettres royales écrites au Gouverneur général au sujet de l'*Augustinus* de Jansenius. Il a rendu son avis auquel Roose se conforme.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 207.

1407. Bruxelles, 14 octobre 1644. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Envoi d'une consulte du Conseil d'État sur les affaires ecclésiastiques, en particulier la provision de l'archevêché de Cambrai. Il s'agit des droits du Roi. On n'a pas les documents nécessaires pour trancher la question. L'archiduc Albert n'a certainement jamais toléré le droit réclamé par les chanoines d'élire leur archevêque. Mais vraisemblablement, il leur a indiqué la personne sur laquelle ils devaient porter leurs voix. Il faut chercher les documents décisifs à Rome et le Marquis a

(1) Voir encore un rapport de Castel-Rodrigo sur la même affaire, le 24 novembre suivant (p. 397).

donné les ordres nécessaires à cet effet. Il y a nécessité d'agir sans tarder. Le Roi doit désigner un candidat. Si les chanoines ne l'agréent pas, on indiquera un second et en cas de besoin un troisième. Ce dernier serait le candidat définitif. Castel-Rodrigo propose avant tout l'évêque de Bois-le-Duc dont il fait l'éloge. Il indique aussi la candidature de l'évêque d'Arras (1), il signale que l'évêque de Gand n'est pas érudit.

Au sujet des autres évêques, il fait remarquer qu'on les dépeint comme trop vifs ou trop doux.

Le Roi dispose d'ailleurs à Madrid de ministres qui connaissent les affaires des Pays-Bas depuis bien plus longtemps que Castel-Rodrigo.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 474.

1408. Madrid, 23 octobre 1644. — *Roose à Philippe IV.*

Le Roi rappelle qu'au mois de septembre précédent il a chargé le chef-président de rassurer les sujets des Pays-Bas. Il renouvelle ses prescriptions en communiquant à Roose les lettres qu'il a écrites à ce sujet aux États des diverses provinces (2).

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 208.

1409. San Lorenzo, 27 octobre 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Parmi les moyens les plus appropriés pour arriver à une paix juste on a envisagé le mariage du duc d'Anjou avec l'Infante, fille du Roi. Celle-ci recevrait en dot l'Artois et la Bourgogne. Le Roi s'est résigné avec peine à cette concession. Si l'union projetée demeurait stérile, ces provinces, ou à tout le moins l'Artois devraient faire retour à la monarchie. Sur ce point il faut être catégorique. Castel-Rodrigo tâchera de mettre cette négociation en train. On déterminera le moment où les deux provinces doivent être séparées du reste de la monarchie, en prenant en considération la minorité des deux époux futurs. La France devra renoncer à ses conquêtes en Flandre, en Roussillon et en Sardaigne,

(1) Nicolas du Fief.

(2) Voir la copie de la lettre aux États, datée du même jour. Elle ne contient que de belles paroles.

s'abstenir de toute intervention en faveur des révoltés catalans et portugais.

Par le passé, l'Espagne a restitué à la France des places importantes. Il faut traiter en premier lieu la question du mariage de la fille du duc d'Orléans avec le fils du Roi. Ce n'est qu'en second lieu qu'on peut parler de l'autre mariage. Il faudra faire voir que si la France et l'Espagne ne se mettent d'accord avec l'Empereur, il sera impossible de réaliser la paix générale à Munster.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 71 v °.

1410. San Lorenzo, 28 octobre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Marquis a insisté sur la nécessité de choisir quelques chefs capables pour l'armée des Pays-Bas. Il faut convenir, remarque le Roi, qu'on en manque dans toute la monarchie. Il n'y a pas moyen de renvoyer Cantelmo aux Pays-Bas. Castel-Rodrigo examinera avec Piccolomini, s'il y a lieu d'y rappeler Fuensaldaña. Le Roi recommande à Castel-Rodrigo la bonne entente avec Piccolomini. Il insiste aussi sur les égards dus à Beck.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 65 v°.

1411. San Lorenzo, 28 octobre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

On tâchera d'envoyer aux Pays-Bas des renforts espagnols et italiens. On tentera d'effectuer l'échange des prisonniers tombés entre les mains des Français à Rocroy.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 75.

1412. San Lorenzo, 28 octobre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Transmission d'un rapport de Melo concernant le mariage de Carlos Guasco avec la princesse de Phalsbourg (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 75 v°.

(1) Le rapport se trouve en annexe, fol. 76.

1413. San Lorenzo, 28 octobre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Recommandation de maintenir les bonnes dispositions du duc de Lorraine, de façon à ce qu'il laisse ses troupes au service du Roi et écarte les propositions françaises.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 75 (1).

1414. San Lorenzo, 28 octobre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a appris la perte de Gravelines. Cela lui est une cause de grands soucis. Il a considéré les remèdes à appliquer, tant en prévision des dangers dont les projets de l'ennemi constituent une menace que du trouble qui commence à s'emparer des sujets des Pays-Bas. Depuis, comme il fallait s'y attendre, on a perdu le Sas. Le Roi a décidé immédiatement l'envoi de 500,000 ducats pour les préparatifs de la campagne prochaine, en plus des mensualités de l'année présente.

Au point de vue diplomatique, on ne laissera passer aucune occasion favorable. L'exaltation du nouveau Pape ne peut être que favorable (2). Le Roi va entreprendre de nouvelles négociations avec le duc de Bavière, les rois de Pologne (3) et de Danemark (4).

On tâchera d'envoyer des renforts italiens et espagnols. Il convient aussi de faire des recrutements en Allemagne, où le Roi enverra un agent spécial à cet effet.

Il compte aussi sur le concours des provinces. Le Marquis indiquera s'il convient d'attendre pour faire les demandes l'arrivée de la provision extraordinaire de 500,000 ducats. Celle-ci fera voir aux sujets que le Roi les assiste. Castel-Rodrigo recevra aussi le pouvoir nécessaire pour vendre des biens domaniaux, comme l'ont eu ses prédécesseurs (5).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 72 v°.

(1) Voir la réponse de Castel-Rodrigo du 15 décembre. (*D. I.*, t. 59, p. 510.)
(2) Innocent X.
(3) Wladislas VII.
(4) Christian IV.
(5) Une autre lettre du même jour annonce l'envoi de cette procuration (fol. 82), qui y est jointe (f° 82 v°).

1415. San Lorenzo, 28 octobre 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a écrit de nouvelles lettres aux provinces et ministres des Pays-Bas et les confie à Castel-Rodrigo. Il rappelle son intention d'envoyer aux Pays-Bas Don Juan. Il demande à nouveau l'avis du Marquis sur le moment où il conviendra de réaliser ce projet. Il indiquera la façon dont les choses se passeront quand il sera arrivé. Le Marquis a demandé une commission de Gouverneur général *ad interim* semblable à la commission précédente qu'il détient déjà et qui a été expédiée par le Conseil de Flandre. Elle sera envoyée à bref délai.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 79 v°.

1416. San Lorenzo, 28 octobre 1644. — *Patente de lieutenant de Don Juan, Gouverneur général des Pays-Bas, en faveur de Castel-Rodrigo.*

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 81.

1417. Bruxelles, 29 octobre 1644. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Piccolomini a eu vent par un confident qui prétend avoir des relations avec le prince d'Orange d'une machination ourdie dans la place forte de Namur. Isembourg a été chargé de prendre des informations. Cet officier a déclaré d'abord qu'il ne croyait rien de cette affaire. Depuis on a répété qu'il s'agissait de machinations dans lesquelles étaient mêlées des personnes d'importance. Castel-Rodrigo en a délibéré avec Roose et Galaretta. On a décidé d'écarter de la ville Barbançon, à cause des soupçons provenant de sa correspondance avec Antoine de Beaufort. On a décidé de le faire venir à Bruxelles sous le prétexte de traiter avec lui la question du logement de l'armée.

On s'est avisé d'assurer la place, d'introduire des troupes avec un chef sûr, chargé de surveiller la conduite d'Isembourg et des principaux habitants de la ville. D'accord avec Caracena la mission a été confiée au colonel Octavio Guasco.

Barbançon est déjà à Bruxelles. Il a parlé de la répugnance d'Isembourg de se mettre aux ordres de Piccolomini. La lettre se termine par

des considérations sur le sort d'Isembourg. Castel-Rodrigo déclare qu'il préférerait confier le gouvernement de Namur à Barbançon qu'à Isembourg, malgré les assurances données par Melo au sujet de ce dernier.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 476 (1).

1418. San Lorenzo, 31 octobre 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Salamanca aura rendu compte des ouvertures qu'il a été chargé de faire en passant par Paris, tant à Mazarin qu'au duc d'Orléans. On a appris que les Français ne permettront pas son passage. En tout cas, ils ne se prêteront à aucune tractation. Le Marquis essayera de mettre la chose en œuvre par une autre voie. Il faut s'aboucher avec le Cardinal, quel que soit le prix. On peut envisager des concessions plus amples que celles dont on avait chargé Salamanca. C'est avec Mazarin que l'on peut le mieux traiter, dût-on y aller de 300 à 400 voire de 500,000 ducats. La mort d'Urbain VIII pourrait offrir des contingences favorables, eu égard à l'apparence du nouveau Pape (2).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 83 v°.

1419. Madrid, 9 novembre 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a reçu le rapport du Marquis sur les arrangements pris à Termonde à propos du départ de Melo, l'accession de son successeur au gouvernement, les tractations avec Piccolomini pour procurer l'acceptation de celui-ci. Remerciements. Le Roi a fait écrire à Piccolomini pour l'assurer de sa gratitude et lui faire donner satisfaction en ce qui concerne le duché d'Amalfi.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 84.

(1) Il y a aussi certaines lettres relatives à des affaires particulières : le 29 octobre, pour Ferdinand de Boisschot (p. 479), pour Brun (p. 480); le 19 novembre, pour Miguel de Salamanca (p. 481); le 22 novembre, pour Juan de Lira (p. 482), pour Brun (p. 483), pour Boisschot (p. 485); pour lui encore, le 24 novembre (p. 488).

(2) *la maxima y los semblantes del nuevo Pontifice.* Peut-être faut-il comprendre par là son caractère et sa devise.

1420. Madrid, 16 novembre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Depuis quelque temps, on travaille à la rédaction des instructions pour le Gouvernement général. On a écrit à ce propos aux ministres compétents. Roose a fait certaines remarques. La multiplicité de ses occupations a empêché le Roi d'y répondre. Il n'a pu pousser plus avant la rédaction du document. Il y a lieu maintenant de s'en occuper. Il est nécessaire que Roose émette son avis, en sa qualité de ministre zélé et autorisé. Philippe IV désire l'écouter en personne et faire discuter toute l'affaire en sa présence. Il lui a donc prescrit de passer en Espagne. Castel-Rodrigo l'exhortera à se conformer à cet ordre, lui fera remettre la gratification accoutumée et le remplacera, à la présidence du Conseil privé *ad interim*, par l'aîné des conseillers.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 84.

1421. Madrid, 16 novembre **1644**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a reçu les rapports sur les opérations militaires. Il se réjouit de l'engagement pris par le duc de Lorraine de servir aux Pays-Bas avec ses troupes, l'année prochaine. Le remède à toutes les misères présentes consiste avant tout en une question d'argent. Promesse du prochain envoi de la provision extraordinaire de 500,000 ducats, déjà annoncée. Si la situation ne s'améliore pas en Allemagne, il sera difficile de faire partir des renforts pour les Pays-Bas. Aussi faut-il ménager le duc de Lorraine, quelle que soit sa nature inconstante. Castel-Rodrigo et Piccolomini prendront soin de la chose. L'importance du Palatinat est bien connue. Le duc de Lorraine devra y veiller, sans pour cela pénétrer en Allemagne avec ses troupes. S'il le faisait, il y aurait des difficultés à les réunir ultérieurement aux forces des Pays-Bas. La défense de ces provinces doit passer avant tout le reste.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 85.

1422. Bruxelles, 22 novembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a signalé jadis à Melo la requête que lui avait présentée le chancelier de Boisschot. Il veut obtenir à titre héréditaire la patente qui lui a été accordée à vie. L'intéressé allègue ses services. Il ajoute

que la concession de faveurs viagères est inusitée aux Pays-Bas. Le Roi a écrit à Castel-Rodrigo qu'il n'y a pas de précédent de concession semblable à des magistrats. Il prescrit de faire examiner la question au Conseil d'État.

Les conseillers consultés estiment peu fondés les arguments du Chancelier. Ils signalent deux ou trois exemples de concessions viagères. Ils prétendent que la faveur convoitée par Boisschot n'a été concédée à aucun magistrat et qu'il n'y a pas d'opportunité à le faire pour lui. Le Trésorier général seul prétend que cette objection ne tient plus depuis que semblable concession lui a été faite à lui-même. Castel-Rodrigo estime qu'à propos de l'octroi de faveurs, il faut toujours consulter les ministres des Pays-Bas. L'extension demandée par Boisschot ne ferait pas bon effet ici. Il vaudrait mieux laisser traîner l'affaire, Boisschot est si âgé !... On pourrait lui dire d'attendre jusqu'à la conclusion de la paix...

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 485.

1423. Bruxelles, 23 novembre **1644**. — *Francisco de Galaretta à Francisco Antonio Alarcon, président du Conseil des Finances espagnol.*

Le rapport que le Veedor général transmet au Conseil d'État fera voir au président Alarcon la nécessité où l'on se trouve en matière d'argent. On y indique le montant de ce qui est nécessaire pour se mettre en état de défense au cours de l'année suivante. L'ennemi fait de grands préparatifs. A Anvers le crédit manque totalement. Il est impossible de faire percevoir les effets arrivés à échéance. Le pays a fait, au cours des dernières années, des efforts extrêmes en matière de subsides. On n'a pu le préserver ni des invasions de l'ennemi ni des passages et repassages des troupes. Il est tout à fait ruiné. Il ne faut donc pas attendre la continuation de son assistance. Il importe souverainement à la conservation des Pays-Bas de recevoir à temps les remises nécessaires. Le Secrétaire fait appel à Alarcon qui dirige les finances à une époque aussi difficile. Il déclare qu'une bonne défense est le seul moyen de se préserver de la tempête qui assaille le pays.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 575 (1).

(1) Cette lettre est provoquée par un billet autographe de Castel-Rodrigo à Galaretta, qui se trouve en annexe.

1424. Bruxelles, **24** novembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la fille du Cardinal-Infant. L'occasion eût été excellente de l'envoyer avec Melo et sa femme. Seulement quand l'ordre royal est arrivé, ceux-ci étaient déjà partis.

Lira est plus embarrassé que jamais dans ses comptes. Castel-Rodrigo garde par devers lui la lettre royale qui concerne le Pagador.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 489 (1).

1425. Bruxelles, **24** novembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Piccolomini a communiqué à Castel-Rodrigo le rapport qu'il a rédigé pour le Roi au sujet du logement et de la restauration de l'armée. A propos de la première question on a décidé de faire appel au concours des provinces. La chose a été discutée au Conseil d'État en présence de Castel-Rodrigo lui-même. On se borne à indiquer comme expédient d'employer le reliquat encore à percevoir des rachats. Il faut noter que cet argent est destiné à donner une demi-paie à l'armée au moment où elle entre dans ses quartiers d'hiver. Le Conseil a aussi examiné la question des paiements ultérieurs à faire à la troupe. Le Conseil privé a également été consulté. L'éventualité d'un *donatif* a été agitée et d'autres combinaisons l'ont été aussi.

De cette discussion confuse il résulte qu'on dispose de peu de moyens en présence des nécessités urgentes. Tout se borne à espérer des aides, surtout si l'on permet aux États de payer eux-mêmes l'armée, comme on a commencé à le faire les années précédentes, de l'assentiment des ministres espagnols. Caracena et Piccolomini sont du même avis. Ils y voient un grand avantage si l'on peut tendre ainsi à stabiliser la pratique d'endosser aux provinces la plus grande partie de l'armée.

L'archevêque de Malines a manifesté beaucoup de bonnes dispositions devant la nécessité extrême. Pour y remédier il faut vendre des

(1) Voir encore deux lettres du même jour, l'une, relative aux affaires militaires en Allemagne; l'autre, en faveur de Thomas Lopez de Andrada, secrétaire particulier du Marquis (pp. 461-462). Le 10 décembre 1644, lettre pour le comte de Salazar, châtelain de Gand (fol. 501).

propriétés ecclésiastiques, même sans la permission du Pape. De son côté, l'archevêque y est disposé. L'évêque de Gand a fait preuve aussi de zèle. Il est plus enclin à traiter avec les États. Il a grande autorité en Flandre et croit que cette province pourra prendre une bonne part de la charge de l'armée. Voilà où l'on en est. Tant qu'on ne verra pas des dispositions effectives prises en Espagne, le Marquis doute fort qu'on passe des paroles aux actes. Les Flamands sont particulièrement découragés à cause du voisinage des Français.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 493.

1426. [Novembre **1644**] (1). — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Depuis l'arrivée du Cardinal-Infant, des rapports ont été faits à Madrid sur le caractère et les agissements de Roose. Il appert qu'en bien des points il n'a pas donné satisfaction. Cela résulte d'un rapport que le Roi communique au Marquis. Melo a reçu ordre de lui indiquer aussi sa façon de penser ainsi que le chef-président. Récemment s'est produit un nouvel incident. Roose n'a pas écrit mot au Roi sur les péripéties de la dernière campagne. Il y a lieu de prendre des mesures à son sujet. Si véritablement il manque à la fidélité qu'il doit au service royal, il n'y a pas lieu de le maintenir une heure de plus. Il n'est évidemment pas nécessaire pour cela de lui intenter une action judiciaire. D'autre part, on a appris que pour donner satisfaction ouvertement à la justice, il serait peut-être opportun d'engager un procès contre lui et de l'entendre.

La question reste donc douteuse. Il est d'autant plus nécessaire d'y prendre garde, que le Président occupe un poste éminent. Il a de nombreux parents, amis et créatures. Au début d'un gouvernement, les changements, même peu importants, peuvent entraîner des inconvénients.

Le **15** février dernier, dans un rapport à ce sujet, Melo a opiné que la question était plus embarrassante que dangereuse. Pour le moment il valait mieux ne rien innover. On a plusieurs fois suggéré de faire

(1) Lettre non datée. D'après son contenu, elle doit se placer en novembre 1644.

demander à Roose sa démission. On lui donnerait une rente ecclésiastique ou une promotion. Le Roi a résolu de faire connaître tous ces détails au Marquis pour que celui-ci arrange l'affaire, en tenant compte de ses observations personnelles. Philippe IV a écrit une lettre au chef-président pour l'appeler en Espagne, sous le prétexte des instructions. En son absence il sera plus facile de prendre une décision. Il faut toujours considérer les talents de l'intéressé, les services qu'il a rendus, le zèle qu'il a montré (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 86.

1427. Madrid, 6 décembre 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a pris connaissance de l'intervention du duc de Lorraine auprès du Marquis en faveur de Guasco et de la princesse de Phalsbourg. Il se tient aux indications qu'il a données antérieurement sur la façon d'agir en cette occurrence.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 90.

1428. Madrid, 6 décembre 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Il est peut-être inutile de recommander encore au Marquis la bonne entente avec Piccolomini. Ce dernier s'est plaint au Roi de n'avoir pas été informé suffisamment de l'état des troupes et des approvisionnements et d'autres questions militaires. Le Roi espère que Castel-Rodrigo veillera à donner au général toutes les indications nécessaires.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 90 v°.

1429. Bruxelles, 7 décembre 1644. — *Consulte de deux conseillers du Conseil d'État* (2).

Au sujet de la lettre royale du 3 juin relative à la promotion au Conseil de Flandre. Les conseillers rappellent qu'ils ont proposé à Melo

(1) Le texte se termine par cette remarque du copiste : *no hay mas descifrado.*
(2) Le chancelier de Brabant et le conseiller Laurin.

d'autres candidatures. Ils ont noté que pour Malineus, il n'y avait aucun obstacle puisqu'il avait obtenu jadis des Archiducs des lettres de naturalité. Celles-ci ont été communiquées aux États de Flandre. Malineus a d'ailleurs exercé la lieutenance civile à Gand.

Les conseillers proposent de suggérer au Roi d'écarter la réclamation, quitte à laisser aux intéressés la faculté de s'adresser en justice et d'admettre Malineus à la prestation de serment.

Conseil d'État, liasse 166.

1430. Madrid, 8 décembre 1644. — *Philippe IV à Piccolomini.*

Le Roi a décidé d'envoyer le marquis Virgilio Malvezzi, de son Conseil de Guerre, vers le duc de Bavière, afin de faire rapport sur la situation militaire. Il est possible que le duc, l'Empereur et le Roi puissent opérer de concert l'année suivante, en vue de la défense de l'Empire et de l'offensive en France. Tant que l'ennemi n'apercevra pas de communauté d'action entre les forces impériales et espagnoles, il ne faut rien attendre des tractations en vue de la paix. A tout le moins Malvezzi tâchera d'obtenir une assistance plus efficace pour la défense des Pays-Bas. Si l'on ne peut améliorer la situation actuelle, on évitera au moins qu'elle n'empire encore. Castel-Rodrigo se tiendra en communication avec Malvezzi.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 91.

1431. Madrid, 8 décembre 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Au sujet d'un incident qui a eu lieu entre Piccolomini et le maréchal français comte de Quindey (?). Le Marquis tâchera de persuader Piccolomini de s'abstenir de la démarche à laquelle il s'était décidé, à la suite de l'injure reçue. Il faut éviter que des officiers supérieurs n'entretiennent des amitiés ou des relations avec des Français. Pour le moment, on ne peut rien dire à ce sujet à Piccolomini.

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 90 v°.

1432. Bruxelles, 13 décembre 1644. — *Consulte du Conseil des Finances.*

A la mort du conseiller de Vulder un siège est devenu vacant au Conseil suprême. On apprend que la place est très convoitée. Le Conseil des Finances suggère de la supprimer eu égard à l'état des finances. Il voudrait que le Conseil suprême soit réduit aux cadres établis sous Charles-Quint et Philippe II. Il n'y avait alors qu'un garde des sceaux et un secrétaire. Les gages étaient de 6,000 florins pour le garde des sceaux et de 1,500 pour le secrétaire. La moitié se payait sur le budget de la Maison du Roi et le reste — encore bien difficilement — sur les finances des Pays-Bas.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 502.

1433. Madrid, 13 décembre 1644. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a été averti des renseignements qui ont été donnés à Piccolomini à propos d'une conspiration qui aurait été ourdie à Namur. Le Marquis a pris immédiatement les mesures nécessaires pour la sécurité de la place. Il a fort bien fait, comme aussi d'en avoir retiré le prince de Barbançon. Celui-ci a été jadis emprisonné à Anvers et s'est rendu très suspect. Il ne faut donc pas le laisser à un endroit si dangereux. On écartera aussi Isembourg pour ne l'employer qu'en des endroits moins exposés (1).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 92.

1434. Bruxelles, 15 décembre 1644. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Castel-Rodrigo proteste qu'il a toujours fait et fera son possible pour exécuter les ordres royaux relatifs à la négociation avec le prince d'Orange. Il se convainc d'ailleurs que le Prince fera ce qu'il peut pour la faire échouer. Il croit aussi que ce même prince tâche de détourner

(1) Voir, le 20 décembre, une lettre de recommandation pour un officier allemand du nom de Hugo de Halveill.

les États-Généraux de leur désir d'accommoder une trêve avec le roi d'Espagne.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 412 (1).

1435. Bruxelles, 15 décembre 1644. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a recommandé à Castel-Rodrigo de réaliser la neutralité de la Bourgogne. Celui-ci remarque que Melo ne lui a donné aucune indication à ce propos. Aussi ne peut-il rien dire. Il suppose que s'il s'était passé quelque chose d'important les membres du parlement l'eussent averti. Il exécutera les ordres du Roi. Tant que les Français ne s'apercevront pas qu'on dispose de forces suffisantes pour entraver leurs projets, il faut craindre qu'ils ne seront pas de meilleure composition de ce côté que par ailleurs.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 503.

1436. Bruxelles, 15 décembre 1644. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet des négociations matrimoniales confiées à Salamanca. Le fonctionnaire en question n'a pu encore porter son premier projet à la connaissance du duc d'Orléans. On a songé aussi à recourir éventuellement à l'intervention du duc de Lorraine. Il est heureux que le nouveau Pape soit tel qu'on puisse lui confier un secret.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 504.

1437. Bruxelles, 15 décembre 1644. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Protestation de dévouement. Le Marquis fait ses préparatifs pour la campagne prochaine. Si au cours de celle-ci les ennemis ne peuvent nous détruire — dit-il — ils seront contraints de faire la paix. Français et Hollandais font leurs préparatifs. Il faut que les envois annoncés

(1) Dans un billet joint, adressé sans doute à un secrétaire d'État, le Marquis ajoute qu'il craint plus que jamais que le prince ne méprise l'autorité du Roi, et ne fasse traîner les négociations que dans le seul but de gagner du temps et de retarder les préparatifs qu'il faudrait faire pour lui résister.

d'hommes et d'argent arrivent à temps. On doit tenir compte de la situation boursière à Anvers. En préparant une défense efficace on encouragerait la population et on la débarrasserait du souci que l'on ne peut la défendre. Le Marquis déclare que l'Empereur se trouve dans une situation telle qu'on ne saurait en espérer de secours. Une partie de la lettre est consacrée aux affaires d'Allemagne. Castel-Rodrigo a écrit à Anne d'Autriche à propos de l'échange des prisonniers. Mazarin a envoyé la réponse royale et elle est jointe à la présente. Les négociations entamées avec la population seraient grandement favorisées par l'arrivée des provisions.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 505.

1438. Bruxelles, 15 décembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Marquis rappelle ses tractations avec les diverses provinces pour obtenir des ressources en vue du logement de l'armée pendant l'hiver. On a commencé par l'éventualité d'un don gratuit à faire par les gens d'église. L'archevêque de Malines a fait preuve des meilleures dispositions. On le dit prêt à céder dans son diocèse le 5e denier, mais il n'a pas encore fait d'offre formelle. Le chancelier de Brabant pense que cela donnera 150,000 florins. Ce sera un exemple pour les autres.

L'évêque de Gand ne montre guère de bonnes dispositions. Il a cependant promis de payer 150 hommes pendant six mois.

On cherche à obtenir des villes du pays de Waes qu'elles contribuent aux fortifications. Insistance pour que le Roi envoie de l'argent sans retard. Il faut se prémunir contre l'ennemi dont les préparatifs sont déjà faits. Il s'imagine que cette année il va prendre ces provinces.

On a payé un peu à la cavalerie et à l'infanterie opérant contre la France. On fait une revue en Brabant et Luxembourg. Les effectifs sont très réduits.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 514.

1439. Bruxelles, 15 décembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a annoncé sa décision finale d'envoyer Don Juan aux Pays-Bas. Il a demandé à Castel-Rodrigo de lui indiquer le moment le plus favorable. Le Marquis prétend que ce moment est rapproché, si le

voyage doit se faire par mer. Si le Prince vient par terre par la voie d'Italie, il devrait prendre la route suivie jadis par le Cardinal-Infant. S'il arrive, même sans les ressources indiquées, il recueillera malgré tout les applaudissements qui lui sont dus.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 515.

1440. Bruxelles, 15 décembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Entre Piccolomini et le Marquis les rapports sont les meilleurs; il en est de même avec Beck. Fuensaldaña restera. Il désire le poste de maître de camp général. La lettre parle des prétentions de Beck et d'Isembourg. A propos de ce dernier on note qu'il ne convient guère pour le service aux Pays-Bas. On a contre lui des soupçons continuels ensuite de son étroite parenté avec Barbançon. Castel-Rodrigo revient alors sur les prétentions de Fuensaldaña. D'après lui cet officier devrait se contenter du poste de maître de camp de l'armée opérant contre la France. Il termine en parlant de la candidature de Bucquoy au poste de général de l'artillerie.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 516.

1441. Bruxelles, 15 décembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

La longue durée de la guerre a ruiné les revenus du domaine royal. Les ressources manquent pour le paiement des conseillers et magistrats. Le Conseil des Finances propose de laisser vacante la place du conseiller de Vulder. Il voudrait même qu'on licenciât le Conseil suprême pour en revenir à la situation existant sous le règne de Philippe II. Ici on considère cet organisme comme inutile. Sans doute la situation était autre quand les affaires étaient florissantes; maintenant on ressent la dépense que cause ce bureau.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 519.

1442. Bruxelles, 16 décembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport du Pagador général sur le mauvais état des finances. Il faut prendre des dispositions pour assurer un prompt

remède comme le requièrent le service du Roi et la conservation des Pays-Bas.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 521.

1443. Madrid, 20 décembre **1644**. — *Philippe IV aux châtelains militaires d'Anvers, Gand et Cambrai.*

Nomination de Don Juan comme Gouverneur et de Piccolomini comme gouverneur des armes. Ordre de lui obéir.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 529.

1444. Bruxelles, 24 décembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Depuis son entrée en fonction, Castel-Rodrigo n'a pas manqué de profiter de toutes les occasions pour faire rapport sur la situation militaire et politique. Il s'est proposé aussi d'envoyer à Madrid une personnalité bien informée pour faire rapport au Roi sur l'état des affaires. Ce délégué ferait voir les préparatifs de l'ennemi en vue de la campagne prochaine. La faiblesse et le désarroi des Espagnols sont connus de leurs ennemis. Il semble qu'ils veuillent se précipiter sur ces provinces avec plus de force encore que les années précédentes. Les États de Hollande ont offert au prince d'Orange 10,000 hommes de plus que par le passé. Les Français ont promis un renfort de 6,000 hommes. Les Hollandais machinent une opération contre Hulst et Anvers. Les Français veulent attaquer Namur. Les chefs militaires espagnols pensent qu'une attaque aura lieu sur la région côtière pour empêcher l'arrivée des secours par mer. L'armée espagnole est si affaiblie, non seulement pour combattre les forces aussi considérables de l'ennemi, mais même pour pratiquer une modeste défensive. Des dommages irréparables sont à craindre si le Roi n'avise à des remèdes prompts et efficaces.

Le Roi a annoncé l'envoi d'une provision extraordinaire de 500,000 écus, le complément des mensualités arriérées et la négociation des contrats en vue de la campagne prochaine. Le Marquis expose la multiplicité de ses besoins pour la remonte de la cavalerie, les recrutements, etc.

On doit 35,000 écus au duc de Lorraine. Il multiplie ses instances. Il faut envisager aussi la constitution d'une réserve pour l'éventualité de la reprise des négociations avec la France et les Provinces-Unies. Le manque de crédits des banquiers d'Anvers auprès de leurs collègues d'Espagne est une cause de retard. Le mauvais état de la bourse d'Anvers met le désarroi dans le service des provisions. Il faut attendre peu du pays, les habitants doutent de la capacité du Roi de les défendre et souffrent du poids de la guerre.

Éloge de Piccolomini. Son armée manque d'effectifs, est misérable et mal payée. Ainsi il se trouve dans l'embarras qu'on peut se figurer. Castel-Rodrigo proteste de son propre dévouement.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 522.

1445. Bruxelles, 24 décembre **1644**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV*

Piccolomini a reçu des lettres du Roi destinées aux trois châtelains militaires (1) et au gouverneur de Namur. On pense ainsi que ce même Piccolomini a le droit de leur donner des ordres, ce que les intéressés n'admettent pas. Ils se fondent sur l'exemple du prince Thomas de Savoie dont les pouvoirs comme gouverneur des armes sont spécifiés par une patente. Ils rappellent aussi les usages suivis par Spinola et Aytona. Jamais les châtelains n'ont été aux ordres du gouverneur des armes, sauf quand celui-ci commandait une partie de l'armée. Pour éviter tout conflit, Castel-Rodrigo a fait expédier secrètement par la Secrétairerie d'État et de Guerre des ordres semblables à ceux donnés par Piccolomini. Seulement il est arrivé que celui-ci a donné un ordre au comte de Sastago (2) et il a eu connaissance de la procédure secrète de Castel-Rodrigo. Il est donc venu amèrement se plaindre au Marquis, prétendant tenir ce pouvoir de la commission qu'il a reçue. Le Roi doit décider.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 527.

(1) De Gand, Anvers et Cambrai. Il s'agit de la lettre du 20 décembre, analysée ci-dessus, n° 1443.

(2) Châtelain d'Anvers.

1446. Bruxelles, 28 décembre **1644**. — *Alliance conclue par Castel-Rodrigo, lieutenant général, et Piccolomini, gouverneur des armes aux Pays-Bas, avec l'Électeur de Cologne, en qualité de gouverneur du Cercle de Westphalie.*

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 530.

1447. Bruxelles, 17 février **1645**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Philibert d'Espinosa, prieur de Haspre (1), prétend connaître le moyen de préserver les Pays-Bas de la ruine qui les menace sans divertir aucune force armée de la Catalogne. Il offre de venir en Espagne donner l'explication *de ce moyen extraordinaire qui ne seroit pas encore parvenu à ma cognoissance*. Le Roi a peu d'espoir dans cette proposition, mais il veut que le Gouverneur l'appelle auprès de lui pour l'entendre.

Conseil d'État, liasse 74.

1448. Saragosse, 9 avril **1645**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi rappelle qu'il a déjà écrit deux lettres au sujet de Roose, le 16 novembre précédent et a reçu réponse du Marquis le 28 février. Le jugement de ce dernier, fondé sur des expériences personnelles, conclut que l'intéressé n'a pas manqué à son devoir essentiel. Il apprécie son caractère et ses façons d'agir. Le Roi se rallie à l'opinion du Marquis, quant à l'inopportunité de changer quelque chose au sujet de Roose. On doit assurer son contentement, mais ne pas lui donner plus d'autorité qu'il ne faut. On évitera de le mêler à rien qui puisse le rendre présomptueux ou le pousser à excéder ses pouvoirs (2).

Bibliothèque royale, manuscrit 16150, fol. 88.

1449. Saragosse, 10 mai **1645**. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a entendu les représentations que le Gouverneur général lui a fait faire par Miguel de Salamanca au sujet de ses intérêts personnels,

(1) Entre Cambrai et Valenciennes.

(2) En annexe se trouve un rapport de Roose résumant les indications fournies à son sujet au Roi.

en particulier de sa solde. Il prend en considération la pénurie d'argent que le Marquis éprouve et les dépenses qui lui incombent. Il décide donc que depuis le jour de son arrivée aux Pays-Bas, Castel-Rodrigo doit jouir de la même solde que son prédécesseur Melo. La dépense est affectée sur le budget de l'*exercito*, en plus de 1,000 écus par mois à charge des finances.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 45, fol. 53.

1450. Bruxelles, 10 mai **1645**. — *Le comte de Peñaranda à Philippe IV.*

Depuis les derniers événements militaires survenus en Allemagne, il semble difficile que Léopold-Guillaume puisse venir promptement aux Pays-Bas. L'Empereur vient de le désigner comme son lieutenant général. Devant cette constatation Peñaranda s'était abstenu de traiter la question avec Castel-Rodrigo, mais ce dernier vient de la mettre lui-même sur le tapis. Il a déclaré qu'il n'était pas disposé à rester ici à l'arrivée de l'Archiduc. Peñaranda lui a représenté que Philippe IV s'en est remis à Castel-Rodrigo pour la conservation et le gouvernement de ces provinces, qui paraît si difficile. Il désirait aussi la venue de Léopold-Guillaume parce que cela semblait à tous le moyen le plus approprié pour s'assurer des secours de l'Allemagne et se débarrasser de la sorte d'une partie du poids de la guerre. Il n'est pas possible, d'envoyer d'Espagne ou d'Italie les troupes nécessaires. Pour le moment toute la direction des affaires repose sur Castel-Rodrigo : le Roi pensait que celui-ci s'accommoderait des nécessités de la situation. Le Marquis paraît difficile à convaincre. Il ne peut se résoudre à servir ou assister un prince qui ne soit fils du Roi. L'Archiduc a déjà atteint l'âge d'homme. Il est très personnel (1). Peñaranda et Castel-Rodrigo examineront encore la question. La venue de Léopold-Guillaume n'aura pas lieu au cours de la présente campagne.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 82, p. 65.

(1) *harto amigo de obrar para si.*

1451. Bruxelles, 10 mai 1645. — *Le comte de Peñaranda à Philippe IV.*

Castel-Rodrigo et Piccolomini auront fait rapport au Roi sur l'état des affaires. Peñaranda se croit obligé de dire que ces deux personnalités sont tout à fait d'accord. Il en est résulté qu'on a mis en état une armée bien supérieure à ce qu'on pouvait attendre de l'état actuel des choses. On prétend qu'on dispose de plus de 15,000 cavaliers. Peñaranda a déclaré à Castel-Rodrigo qu'il fallait avant tout agir contre la France, pour la forcer à diminuer l'intensité avec laquelle elle opère du côté de l'Espagne. Castel-Rodrigo est convaincu. Piccolomini fera vraisemblablement tout son possible. Le duc de Lorraine les gêne l'un et l'autre. Peñaranda l'a observé ces derniers jours. C'est un prince d'une inconstance extrême, sans scrupule. Il est extrêmement difficile de traiter avec lui. On ne peut se fier à lui du jour au lendemain. Tout son héritage et tout son domaine repose sur la conservation des quelques troupes dont il dispose. Aussi il s'en prévaut avec adresse, les faisant désirer à tous les princes. Il est résolu de ne les employer efficacement au service d'aucun. Voilà seize jours qu'il se trouve à Bruxelles. Peñaranda s'afflige en voyant que l'entrée en campagne est retardée par les longues négociations en cours avec ce duc. On sait de source certaine qu'il traite avec les Français et qu'il a un agent à Paris.

Pour Peñaranda, il n'y aurait qu'une chose à faire : s'assurer du duc avant que celui-ci, voyant la misérable situation de l'Empereur, ne s'arrange avec les Français. On pourrait perdre les services dont ses troupes sont susceptibles. On aurait dépensé inutilement de l'argent. Ses troupes n'ont cessé de voler et de piller les régions où elles étaient logées. Piccolomini et Castel-Rodrigo veulent malgré tout temporiser. Ils prétendent que c'est un stratège dont le concours est très utile.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 82, p. 67.

1452. Saragosse, 12 mai 1645. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a pris connaissance des observations faites par le Gouverneur sur la consulte du Conseil des Finances, proposant de ne pas conférer le siège vacant au Conseil suprême par la mort du conseiller de Vulder.

Castel-Rodrigo est chargé d'entendre à ce sujet les avis des conseillers des Conseils d'État et privé qu'il jugera opportun.

Conseil d'État, liasse 283.

1453. Bruxelles, 1er juin 1645. — *Le comte de Peñaranda à Pedro Coloma.*

Peñaranda ne s'est pas volontiers décidé à écrire au sujet des affaires des Pays-Bas. Il n'a pas séjourné longtemps ici ni pu réunir les renseignements nécessaires. Il pourrait donc facilement se tromper.

On ne saurait trouver meilleur homme que Castel-Rodrigo. La bonté et la sincérité de Piccolomini méritent aussi de l'estime. Peñaranda ne croit cependant pas que les capacités de celui-ci soient suffisantes pour la tâche qu'il doit remplir. Castel-Rodrigo ne semble pas y suppléer parce qu'il considère comme un grand sacrifice le fait de devoir renoncer à toute intervention dans le domaine militaire et de le laisser tout entier à la décision de Piccolomini. Ainsi s'explique le retard apporté dans les préparatifs. Il est bien certain que la campagne eût pu commencer un mois plus tôt. Tous les avis sont unanimes. On dit que si, après la défaite subie par Condé, les Espagnols eussent lancé quelques troupes en France, elles y auraient provoqué une grande confusion. Fuensaldaña commande l'armée opérant contre les Français. Voilà plus d'un mois qu'il se trouve à la frontière. On estime qu'il a perdu beaucoup de temps. Il a permis à l'ennemi de regrouper ses forces, sans que nous — dit Peñaranda — eussions profité de la grande victoire que Dieu a donnée aux armées bavaroises. A l'heure actuelle on se trouve pressé par les Hollandais. On dispose de si peu de ressources pour leur résister, qu'on s'en trouve souverainement inquiet.

L'arrangement conclu avec le duc de Lorraine est une chose vaine. On paie les troupes de Lamboy à raison de 5,000 hommes alors qu'il n'y en a certainement pas 4,000. Les provinces qui ont tant contribué à la remonte de la cavalerie et aux autres préparatifs pour la campagne réclament, en voyant que le seul résultat a été la destruction des prairies et des moissons. Peñaranda pourrait s'étendre longuement sur des questions de personnes. Ce qu'il vient de dire lui paraît suffisant. Il

estimera toujours que le Gouverneur des Pays-Bas peut n'être pas un militaire. Il doit cependant être capable de tenir la campagne et avide de la gloire que donnent les victoires. Dans la situation présente cela est impossible.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 82, p. 84.

1454. Bruxelles, 3 juin 1645. — *Consulte du Conseil de Brabant.*

Le procureur général de Brabant a dénoncé le fait que l'internonce résidant à Bruxelles, grâce aux intelligences qu'il a à l'Université de Louvain, tâche de nouveau de réaliser la publication et l'application des bulles du Saint-Siège relatives à l'*Augustinus*. Il est connu que certains docteurs de l'Université ont pris à ce propos une résolution contraire aux ordres donnés par Melo en 1644. Il y a là un attentat aux droits du Roi. Aucune bulle romaine ne peut être publiée aux Pays-Bas sans *placet*. Le procureur général a requis le Conseil de délivrer des lettres de cassation contre l'internonce, le recteur et les docteurs de l'Université. Le Conseil rappelle que depuis 1641 il a tenu en surcéance la publication de ces bulles et qu'on attend la décision royale. Il a donc renouvelé la surcéance. Il juge bon d'en avertir le Gouverneur pour l'éventualité où l'internonce ou quelque autre prétendrait élever des plaintes à ce sujet.

Conseil de Brabant, reg. 266, fol. 113.

1455. Madrid, 12 juin 1645. — *Philippe IV au marquis de Castel-Rodrigo.*

Au sujet de l'évêché de Tournai et des candidatures proposées à cet effet par le Gouverneur général. Le Roi rappelle que Nicolas du Fief a été élu évêque d'Arras deux ans avant la perte de cette place. Le Cardinal-Infant a fait des instances pour que l'intéressé levât ses bulles. Il ne pouvait y avoir alors aucune opposition de la France et cependant la chose n'a pas été faite. L'évêché d'Arras est resté sans titulaire et se trouvait dépourvu pendant le siège de la ville. Lors de la capitulation, il a été convenu avec la France que rien ne serait modifié par rapport

à l'évêque. Le Roi ne sait pas si du Fief a demandé ses bulles à Rome. En tout cas si on le transférait maintenant à Tournai, Louis XIV ne manquerait pas de présenter un candidat pour Arras. Philippe IV veut donc que du Fief demande la confirmation du siège d'Arras et il a désigné pour Tournai le baron de Rassenghien.

Conseil d'État, liasse 491.

1456. Bruxelles, 28 juin 1645. — *Consulte du Conseil privé.*

Opportunité de supprimer le Conseil suprême.

Rappel des arguments du Conseil des Finances. Les affaires peuvent mieux se traiter aux Pays-Bas où se trouvent les Conseils ordinaires, où l'on dispose des archives nécessaires. Depuis l'érection du Conseil suprême, on n'en a guère vu sortir que des nominations et des anoblissements. Il arrive que des demandeurs n'ayant pas obtenu satisfaction à Madrid s'adressent ici au Conseil d'État, d'où naissent des contestations.

Publié dans *Documentos Ineditos*, t. 59, p. 548 (1).

1457. Saragosse, 2 août 1645. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a demandé de lui présenter un candidat pour le poste d'official major de la secrétairerie d'État et de Guerre dans l'éventualité où Diego de la Torre ne voudrait plus rester. Celui-ci est retourné à la Cour. Le Gouverneur indique, pour le remplacer, Martin de Galaretta, qui lui a été proposé à cet effet par Francisco de Galaretta, son frère. Il fait l'éloge de ce candidat.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 233, fol. 245.

1458. Bruxelles, 3 août 1645. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Nouvelles militaires. Il semble qu'il sera très difficile aux Hollandais de pénétrer dans le pays de Waes. Ils se sont retirés à Maldeghem d'où

(1) Il y a à la date du 27 juin une consulte du Conseil d'État tendant à la même fin (p. 550).

ils menacent Bruges, Damme et le Nord du pays. La conduite du duc de Lorraine a été telle qu'elle a réparé une grande partie du mal qu'il a causé l'année précédente. Sans son assistance il n'est pas douteux que l'ennemi eût fait un mauvais coup avec les forces dont il disposait.

Le pays de Waes est resté jusqu'ici indemne. Le duc de Lorraine a consenti à venir se placer sur la Lys. On a eu connaissance par des lettres interceptées des projets français de tenter une nouvelle invasion en Flandre ou d'opérer leur jonction avec le duc d'Orléans. Nécessité de l'armée. Le Gouverneur espère que le Roi y pourvoira.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 233, fol. 246² (1).

1459. Bruxelles, **3** août **1645**. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

L'Empereur a envoyé à Bruxelles le colonel Meslin, gentilhomme de la Maison de l'Archiduc Léopold-Guillaume, avec l'ordre formel de persuader le duc de Lorraine de réunir ses troupes à celles que commande l'Archiduc. Le Marquis a représenté le dommage qui résulterait pour les Pays-Bas et par conséquent pour toute la Maison de Habsbourg du départ des troupes de Lorraine. Il a insisté sur les circonstances dangereuses où l'on se trouve. Il a cherché à le détourner de sa mission ou au moins à le convaincre de s'aboucher d'abord avec Piccolomini, espérant qu'on éviterait ainsi de suggérer de nouvelles idées au duc. Meslin n'a pas contesté ces raisons, mais il a objecté que déjà Castel-Rodrigo avait représenté tout cela à l'Empereur et que malgré cela il avait reçu l'ordre en question.

Il paraissait attacher plus d'importance à la défense du territoire où se trouvait l'Empereur qu'à la perte éventuelle des Pays-Bas. Après discussion, on a convenu que le Marquis écrirait encore à l'Empereur et qu'en tout cas on attendrait la réponse de celui-ci. Depuis, l'agent impérial est venu faire de nouvelles instances auprès de Castel-Rodrigo demandant au moins une déclaration, pour le cas de réponse affirmative de l'Empereur, s'il laisserait partir le duc. Castel-Rodrigo a répondu clairement que non, puisque ces États une fois perdus, on ne pourrait plus les reconquérir. Meslin a eu aussi une entrevue avec le duc de Lorraine lui-même. Celui-ci a répondu qu'on ne faisait guère de

(1) L'encre du document a fort pâli. Il y a des parties qui sont illisibles.

cas de lui, qu'il ne pouvait laisser perdre les Pays-Bas et ne voulait pas servir sous les ordres de Léopold-Guillaume, plus jeune soldat que lui. Il a rappelé qu'on lui avait jadis offert le généralat et qu'on l'a depuis donné à l'Archiduc. Meslin a fini par demander qu'on renvoie les quatre régiments de cavalerie restés ici de l'armée d'Alsace, et cela incontinent et après avoir assuré leur remonte. Le Gouverneur ne pouvait satisfaire à ce désir. Il a fait donner à l'intéressé 1,000 écus d'*ayuda de costa*.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 233, fol. 246.

1460. Bruxelles, **10** novembre **1645**. — *Castel-Rodrigo au conseiller Prats, résident à Rome, chargé des affaires des Pays-Bas.*

La duchesse de Guise s'est plainte au Roi de ce que le duc de Guise veut faire invalider le mariage qu'il a conclu avec elle en présence de l'archevêque de Malines et qui a été tenu pour valide pendant tant d'années. Il lui intente une procédure devant le tribunal de la Rote au mépris des privilèges des Pays-Bas. Le résident est prié de faire le nécessaire pour mettre fin à cet abus.

Conseil d'État, reg. 4, fol. 132 v° (1).

1461. Bruxelles, **6** janvier **1646**. — *Roose à Philippe IV.*

Le chef-président a reçu ordre du Roi d'engager les habitants à contribuer à leur propre défense et octroyer les aides les plus considérables. Roose prétend avoir toujours agi de la sorte. Il insiste sur les dépenses inutiles toujours croissantes et la ruine du pays. Ce sont les deux obstacles à la réalisation des intentions du Roi. Roose n'a cessé d'écrire dans ce sens depuis plusieurs années. On ne lui a jamais répondu. Philippe IV devrait croire les allégations non de Roose mais des États de Brabant qui le prient de les communiquer au Roi. Les soldats sont peu nombreux et pauvres. Il faudrait une armée double de celle qui se trouve actuellement aux Pays-Bas.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 211.

(1) Voir une seconde lettre de Castel-Rodrigo à ce sujet au chancelier de Milan (fol. 135).

1462. Madrid, 18 janvier 1646. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a pris connaissance des lettres du Marquis, de celles de Melo, des consultes des Conseils privé et de Brabant avec d'autres avis des ministres relatifs à la bulle d'Urbain VIII concernant l'*Augustinus*. Il déclare que le *placet* n'est pas nécessaire pour la publication et l'exécution de cette bulle. L'internonce et les ministres pontificaux peuvent l'appliquer sans que les agents du Roi y mettent le moindre empêchement. Le Marquis est requis d'enjoindre à tous les Conseils des Pays-Bas de prêter leur concours aux ministres du Pape. On ne peut retarder plus longtemps la publication de cette bulle, eu égard aux insistances du Pape après l'audience qu'il a accordée aux délégués de l'Université de Louvain.

Conseil privé espagnol, reg. 1508, fol. 130.

1463. Madrid, 30 janvier 1646. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a exposé à l'appréciation des ministres autorisés la lettre du Marquis datée du 23 octobre précédent avec les annexes y jointes. Elle traitait de la question si le *placet* était nécessaire pour la publication et l'exécution de la bulle d'Urbain VIII relative au jansénisme.

Le Roi décide que l'internonce et ses ministres peuvent publier le document, sans que les ministres royaux puissent y faire la moindre opposition. Il a décidé d'écrire par la voie du Conseil suprême dans ce sens et il le fait également par la présente (1). Il prescrit donc à Castel-Rodrigo de donner les ordres nécessaires à cette fin.

Conseil d'État, liasse 85.

1464. Bruxelles, 1er février 1646. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné les lettres du Cardinal de La Cueva (2) relatives à la confirmation des nominations récentes faites par le Roi à l'archevêché de Cambrai et à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand. Le Conseil

(1) Lettre espagnole, expédiée par le Conseil d'État.
(2) Marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Rome.

estime que, pour se conformer aux ordres royaux, il faudra s'efforcer de maintenir les prérogatives de la Couronne par toutes les voies convenables. On évitera cependant d'entrer en contestation devant la Curie ou de la reconnaître comme juge. Il faut rechercher toutes les consultes rendues à cet effet au Roi et aux Gouverneurs généraux. Le Gouverneur général est invité à répondre dans ce sens à La Cueva. Castel-Rodrigo se rallie à ces conclusions.

Conseil privé, recueil 309.

1465. Bruxelles, 6 février 1646. — *Castel-Rodrigo à Francisco de Alarcon.*

Le Gouverneur a envoyé au Roi un rapport sur l'état des provisions, des sommes perçues et de celles qu'on a refusé de payer. Il faudrait soigner pour assurer le payement de ces dernières, d'autant plus que les nouvelles provisions tardent tant à venir. Les ennemis sont déjà très avancés dans leurs préparatifs. Il faut envoyer des provisions effectives sous peine de voir se continuer les revers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 575.

1466. Madrid, 13 mars 1646. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Défense d'expédier à Bruxelles des patentes relatives à des dignités ecclésiastiques réservées à la collation royale en vertu des instructions secrètes du Gouvernement des Pays-Bas.

Conseil privé espagnol, reg. 1509, fol. 131.

1467. Madrid, 20 mars 1646. — *Décret de Philippe IV.*

Le Roi rappelle que Francisco de Melo, ambassadeur en Allemagne et puis Gouverneur des Pays-Bas, a eu la maniance de fonds considérables. Il est nécessaire d'en déterminer l'importance, l'emploi qui en a été fait et les modalités suivies dans l'administration et la distribution. Philippe IV veut désigner un agent de confiance pour prendre les infor-

mations et faire le rapport nécessaire à cet effet. Il désigne donc Miguel de Luna, surintendant de la justice militaire, à qui il donne pleins pouvoirs. Il le charge de se tenir en communication à ce propos avec Castel-Rodrigo, qui a reçu ordre de le favoriser. On lui remettra une lettre originale du Veedor général Juan de Necolalde à Andres de Rojas, dans laquelle Necolalde cite deux consultes qu'il a rédigées pour Melo. Il y est question du titre de congé accordé par Melo au secrétaire Diego de la Torre et d'*ayudas de costa* de 14,000 écus avec d'autres faveurs accordées indûment à ce secrétaire (1).

Conseil d'État, liasse 439.

1468. Madrid, 21 mars 1646. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet des lettres de Peñaranda et des motifs qui ont amené l'emprisonnement de Jean-Baptiste Jacquet, le délégué de la Bourgogne. Éloge de Brun. Peñaranda a rappelé la situation déplorable des habitants de la Bourgogne, ces vassaux si fidèles (2) qui n'ont plus reçu aucune assistance de Flandre depuis trois ans. Le comté est le plus exposé aux prochaines attaques françaises.

L'apostille royale demande une consulte sur les affaires de Bourgogne.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 82, p. 287.

1469. Madrid, 5 avril 1646. — *Philippe IV aux États des différentes provinces.*

Le Roi fait savoir aux États qu'il s'occupe sans relâche des moyens de les secourir. La grosse somme de deniers et les gens qu'il a envoyés aux Pays-Bas pour la campagne actuelle sont déjà des preuves de sa sollicitude à cet égard. Il veille à ce que l'argent qui reste à fournir pour le service de toute l'armée soit remis ponctuellement. Il espère que, au moyen de ces secours et des aides des États, la tranquillité et la sûreté du pays seront garanties.

Publié dans GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 397.

(1) Ce décret est imprimé: Le 10 décembre 1647, Léopold-Guillaume en communique le texte au chef-président pour le faire examiner au Conseil d'État et éventuellement collaborer à son exécution.

(2) *aquellos fieles vasallos.*

1470. Bruxelles, 12 avril 1646. — *Roose à Philippe IV.*

Le chef-président rappelle qu'il a servi trente ans au milieu des tempêtes continuelles provoquées par les ennemis publics et secrets du Roi. Il est prêt à faire la preuve de son zèle et de son désintéressement. Tandis qu'il attend la réforme des abus qui se sont introduits dans le gouvernement des Pays-Bas, ses rivaux qui sont intéressés au maintien de ces désordres ont perdu le chef-président dans l'opinion des ministres de la Cour. Il importe au service du Roi et à l'honneur de Roose que la lumière soit faite. Il prie le Roi d'examiner le mémoire qu'il a envoyé au Père Marcellin Barrea et de faire une enquête dans les papiers qui se trouvent à Madrid.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 213 (1).

1471. Bruxelles, 22 mai 1646. — *Consulte du Conseil d'État des Pays-Bas.*

Le Conseil a pris connaissance de deux billets lui adressés par Castel-Rodrigo et demandant d'urgence son avis sur une proposition remise par les délégués hollandais au Congrès de Munster. Ultérieurement encore le Conseil a été requis de faire connaître son sentiment sur la réponse des plénipotentiaires espagnols à la proposition hollandaise.

Le Conseil constate qu'après cette réponse il ne lui reste que peu à discuter. Il s'en rapporte à ses consultes précédentes. Il ajoute qu'il aurait pu fournir des indications utiles si le Gouverneur avait bien voulu l'entendre au moment où la question restait entière.

Une des affaires encore à régler est la prétention de l'égalité des droits à établir sur les marchandises arrivant par la mer et celles venant par l'Escaut et les canaux. L'intérêt des Pays-Bas n'exige pas que l'on établisse cette égalité, en abaissant ou en augmentant les tarifs. Il convient au contraire, pour ne pas rendre inutiles les ports de la côte et conserver le trafic au pays d'assurer à ces ports une préférence d'au moins 3 %. D'après l'expérience des négociations précédentes on sait que cet avan-

(1) Une note marginale indique que cette lettre n'a été envoyée que le 19 novembre suivant.

tage de 3 % pour les ports de la côte compense la différence des frais de transport. Il ne faut donc pas céder à la prétention des Hollandais. Elle est incompatible avec la souveraineté du Roi et mettrait les sujets des Pays-Bas à leur merci, en ce qui concerne le commerce. En plus il en résulterait pour le Roi la privation des revenus que lui procuraient les licentes. Il faut tenir ferme, car il est à craindre qu'un conflit ne surgisse à ce propos avec la Flandre, ou entre elle et le Brabant.

Il est question aussi de la restitution des biens du comte Jean de Nassau. Ici encore le Conseil indique une interprétation qu'il y aurait lieu de défendre dans le cas où la question fût encore demeurée ouverte.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 82, p. 331.

1472. Munster, 8 juillet 1646. — *Le comte de Peñaranda à Philippe IV.*

Le diplomate a eu avis de la capitulation de Courtrai. L'effet de ce défavorable événement sera le plus fâcheux sur le cours des négociations. Castel-Rodrigo s'est adressé à Peñaranda pour solliciter des Hollandais une suspension d'armes. Peñaranda rend compte des efforts qu'il a faits dans ce sens. Il demande deux blancs seings du Roi pour pouvoir éventuellement ratifier sans retard un accord qu'on aurait pu obtenir. La situation est telle en Flandre qu'il faut tâcher de gagner des heures. On a appris par le baron de Noirmont [1] que les États-Généraux sont décidés à déclarer la guerre au tyran du Portugal et à chasser le ministre portugais de La Haye.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 82, p. 380 [2].

1473. Saragosse, 3 septembre 1646. — *Philippe IV à Roose.*

On a reconnu le préjudice résultant pour la religion et le clergé du fait que certains moines s'occupent d'affaires séculières, négociations de procès, recouvrements d'argent, sollicitation d'offices, etc. Le Roi a

(1) Antonio Gallo de Salamanca.

(2) Voir, p. 382, la teneur d'un traité provisoire à conclure entre l'Espagne et les Provinces-Unies.

prescrit aux supérieurs d'Ordres de rappeler leurs religieux qui s'occupent de pareilles affaires, à moins de cas spéciaux. Les Conseils et ministres ne pourront accorder aucune audience à des religieux traitant des affaires du genre indiqué. Roose veillera en ce qui le concerne à l'observation de ces ordres.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 216 [1].

1474. Saragosse, 17 septembre 1646. — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Notification de la nomination de Léopold-Guillaume.

Publié dans GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 398.

1475. Bruxelles, 12 octobre 1646. — *Roose à Philippe IV.*

En l'absence du chef-président le Conseil privé a accordé le *placet* sur la bulle relative à l'archevêché de Cambrai. Il y a là une violation des ordres du Roi. C'est une nouveauté préjudiciable, consistant à ce que le chapitre élise un archevêque. Le chef-président a fait des objections à Castel-Rodrigo demandant qu'il sollicite l'avis du Conseil d'État, ce qu'il a fait en réalité. Roose a mis lui-même par écrit son avis, comme le Gouverneur l'avait demandé. Celui-ci est parti de Bruxelles et, en attendant son retour, il ne manquera pas comme de coutume de gens pour critiquer le chef-président. Celui-ci veut prendre les devants et communiquer son mémoire au Roi.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 218.

1476. Bruxelles, 12 octobre 1646. — *Roose à Philippe IV.*

Le chef-président a appris d'Espagne que le Roi est mal informé sur sa conduite. Son honneur lui importe plus que la vie. Il prie le Roi

(1) Le même jour, le Roi écrit dans des termes identiques au Conseil privé. (*Conseil privé*, reg. 681, fol. 266.)

de ne pas écouter ce qu'on lui rapporte, jusqu'à ce que Roose lui ait envoyé un mémoire qui doit confondre ses accusateurs (1).

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 220.

1477. Saragosse, 13 octobre 1646. — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Mort du prince Balthasar-Carlos, son fils. La douleur que le Roi ressent s'augmente de la peine qu'en éprouveront des vassaux aussi anciens et aussi fidèles.

Publié dans GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 399.

1478. Bruxelles, 30 décembre 1646. — *Roose à Philippe IV.*

Au sujet de la promotion à faire au Conseil privé à la suite du décès du conseiller Laurin. Roose prétend avoir déjà antérieurement recommandé le président Weyms (2). Il note cependant l'objection résultant du fait que l'intéressé est le beau-fils du conseiller de Vulder et la proposition qu'il avait faite d'employer ce dernier comme conseiller d'État. En plus, une requête a été présentée par certains magistrats pour qu'on levât l'interdiction de faire siéger en commun des proches parents, avec une liste de dispenses qui ont été accordées dans des cas semblables. Roose prétend qu'il ne convient nullement d'accorder ces sortes de dispenses. Les abus qui en ont résulté doivent être redressés. On ne peut créer de nouveaux abus qui entraînent la ruine des Conseils. Ceux-ci doivent être composés de personnalités indépendantes. Il s'est rencontré en un seul Conseil sept ou huit parents. On ne pourra démontrer que le chancelier de Gaule, qui touche par alliance à Roose, soit entré au Conseil privé sur l'avis de Roose lui-même, ni que celui-ci ait voulu suivre l'exemple de Richardot. Il n'eût pourtant pas été malséant de sa part d'introduire un de ses neveux au Conseil privé. Le Roi pourrait

(1) Voir encore une lettre de Roose au même sujet à la date du 11 décembre (fol. 221) et deux autres des 24 et 28 février suivants (fol. 230).

(2) Du Conseil de Luxembourg.

faire sonder les intentions de de Vulder de façon à permettre l'entrée de son beau-fils au Conseil privé. Dans ce cas il faudrait aviser à une nouvelle promotion à faire au Conseil privé.

Conseil privé espagnol, reg. 1501, fol. 226.

1479. Bruxelles, 15 janvier 1647. — *Consulte du Conseil privé.*

Au sujet de la prétention du baron de Rassenghien quant à l'interdiction pour l'archevêque de Malines de porter la croix épiscopale au service funèbre du prince d'Espagne, à moins d'avoir sollicité sa permission, à lui Rassenghien. L'archevêque prétend au contraire jouir de ce droit aussi bien dans la chapelle de la Cour que dans toute autre église de son diocèse. Le Conseil note l'indécence qu'il y aurait à ce qu'une contestation se produisît dans la chapelle et indique une solution provisoire, favorable à l'archevêque. Castel-Rodrigo se rallie à sa proposition.

Conseil privé, recueil 309.

1480. Bruxelles, 19 janvier 1647. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Présentation de candidatures pour l'évêché d'Ypres vacant par le décès de feu l'évêque Boucquart (1).

Conseil d'État, liasse 2.

1481. Madrid, 23 février 1647. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le Roi a vu le rapport du Gouverneur concernant la procédure suivie à la veedorie et à la contadorie de l'armée pour assurer la bonne distribution de l'argent envoyé d'Espagne. Il prescrit l'observance intégrale des ordres que lui-même a donnés à cet effet. Il veut que tant à l'un qu'à l'autre office on détienne une relation détaillée des effets envoyés et des sommes perçues en réalité, pour qu'on puisse connaître la diffé-

(1) Voir la lettre royale du 9 mars 1647 suivant, apportant la désignation de Louis de Croy à l'évêché.

rence et vérifier les comptes non seulement des dépenses effectuées mais même des sommes non perçues. Il faut envoyer chaque mois les états à Madrid et incontinent ceux des années 1645 et 1646.

Bibliothèque royale, manuscrit 12428, fol. 346.

1482. Bruxelles, 1er avril 1647. — *Consulte du Conseil privé.*

Au sujet des réclamations de l'abbé de Saint-Anastase (1) à propos de l'exposition à Louvain d'un portrait de Jansénius accompagné d'une inscription en vers français et flamands. Le Conseil propose de solliciter des renseignements complémentaires auprès du recteur de l'Université.

Conseil privé, recueil 309.

1483. Bruxelles, 9 avril 1647. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Gouverneur général a soumis au Conseil privé un mémoire de Juan de Lira et la lettre royale prescrivant à ce dernier de quitter les Pays-Bas dans les quinze jours et de rendre à Madrid compte de sa gestion. Le Pagador général prétend faire état des procès engagés contre lui pour refuser l'exécution de l'ordre royal. Le Conseil écarte cette raison. Castel-Rodrigo se rallie à ces conclusions.

Conseil privé, recueil 309 (2).

1484. Madrid, 24 avril 1647. — *Le marquis de Fresno à Castel-Rodrigo.*

Ordre de payer 9,335 réaux d'argent qui restent dus à Petro Willemsens, fauconier, pour les alcyons qu'il a amenés, de façon que l'intéressé et les autres personnalités que la chose concerne, reçoivent satisfaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 575.

(1) Internonce à Bruxelles.
(2) Voir une seconde lettre au sujet de Lira à la date du 11 juillet suivant. (*Ibid.*)

1485. Madrid, 10 mai 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Pape Urbain VIII a édicté une bulle contre l'*Augustinus* de Jansénius. La publication de ce document a longtemps tardé. A la suite des instances faites au nom du Pape actuel Innocent X, le Roi a écrit à Castel-Rodrigo au début de 1646, lui défendant de mettre un empêchement quelconque à la publication du document et prescrivant aux ministres intéressés de prêter leur concours à l'autorité ecclésiastique. Castel-Rodrigo a donné suite à cet ordre. Le Nonce de Madrid a fait d'ultérieures instances, prétendant que l'exécution de la bulle n'était pas complète. Philippe IV a renouvelé ses prescriptions à Bruxelles. Castel-Rodrigo a affirmé que les ordres requis avaient été donnés. Malgré cela, le Nonce s'est plaint à nouveau, prétendant qu'en Flandre on éprouve la plus grande répugnance à se conformer aux ordres pontificaux. L'Archiduc s'informera de manière précise auprès de Castel-Rodrigo, tenant compte de la volonté pontificale et la cessation de tout empêchement.

Conseil d'État, liasse 85.

1486. Madrid, 7 juillet 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a pris connaissance du rapport de l'Archiduc daté du 11 mai au sujet de la prétention des princes de Chimay et de Barbançon d'être traités eux-mêmes et tous les descendants de la Maison d'Arschot comme princes de l'Empire. Ils se réclament du nouveau diplôme concédé par l'Empereur modifiant le titre de prince en celui de duc. Le Roi note que dans ses États les princes allemands n'ont pas droit à un traitement spécial, on ne leur permet ni de se couvrir ni de prendre place parmi les grands. En Allemagne on ne fait pas de distinction en faveur des Grands d'Espagne. Le titre de duc concédé aux d'Arenberg ne constitue pas un avancement sur celui de prince qu'ils avaient auparavant. Si le Roi a permis au duc d'Arschot de faire usage du titre de duc d'Arenberg, c'était en considération du fait qu'il n'impliquait aucune prééminence aux Pays-Bas. En tout cas il ne peut y avoir aucune prétention de la part de collatéraux. Même si le titre récemment

accordé conférait une prérogative au duc d'Arschot, ce que le Roi conteste, les collatéraux n'en seraient pas fondés à émettre des exigences.

Il faut continuer à les traiter comme par le passé, tant que le Roi ne leur fait pas une nouvelle faveur.

Conseil privé, reg. 681, fol. 192.

1487. Munster, 18 août 1647. — *Le comte de Peñaranda à Castel-Rodrigo.*

L'Archiduc a prescrit à Peñaranda de faire traîner les négociations de la paix sans en venir à une rupture. Il veut avoir le temps de réaliser les opérations qu'il se propose pendant le restant de la campagne.

Peñaranda déclare que cela se pourra tant que les Hollandais ne font pas d'instances. Au reste, il appréhende qu'à la fin de la campagne on aura perdu plus que gagné. Puisque l'Archiduc ne peut rien faire sans les troupes du duc de Lorraine, Peñaranda a de la peine à se figurer ce qu'il réalisera.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 83, p. 411.

1488. Munster, 9 janvier 1648. — *Le comte de Peñaranda* (1) *à Francisco de Galaretta.*

Le comte déclare qu'il est ébahi de voir la dépêche de Léopold-Guillaume se plaignant de ce qu'il ne s'est pas exprimé clairement au sujet du duc de Lorraine. La grosse question est de convaincre le duc par la raison. S'il ne veut se prêter à ce qu'on demande, il faut s'assurer de sa personne et de ses troupes. Peñaranda répète qu'il ne peut comprendre comment on laisse partir Caracena en ce moment. Le gouvernement du Milanais pourrait continuer tel qu'il va depuis deux ans. Après le départ de Caracena, il n'y aura plus à Bruxelles de chef espagnol ni de représentant espagnol dans les Conseils. Comme Galaretta le dit, on aurait pu en Espagne remédier à cet état de choses. Puisqu'on ne l'a pas fait, c'est ici qu'il faut agir dans la mesure du possible. Le départ de Caracena des Pays-Bas serait une perte irréparable.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 84, p. 78.

(1) Le comte de Peñaranda, Gaspar de Bracamonte, chef de la délégation espagnole au Congrès de Munster.

1489. Munster, 17 janvier 1648. — *Le comte de Peñaranda à Philippe IV.*

Incident survenu au Congrès de Munster.

Il reste une difficulté qui en d'autres temps serait minime, mais qui maintenant cause beaucoup de soucis. Comment se gouvernera-t-on aux Pays-Bas vis-à-vis du duc de Lorraine ? Il n'y a là, — dit Peñaranda — ni Conseil, ni résolution, ni zèle, ni intelligence des affaires. Que le Roi — poursuit-il — me pardonne si je lui parle avec cette franchise. Il doit estimer que le service que je lui rends de la sorte est plus grand que celui résultant de la conclusion de la paix avec la Hollande. Le diplomate communique le texte des lettres qu'il a reçues de Léopold-Guillaume et de Galaretta. Il veut bien croire que tous les ministres font leur devoir, travaillant comme il faut, consultant le Roi, mais lui, Peñaranda, sent le besoin de crier que l'heure n'est pas aux équivoques, qu'il faut parler clairement.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 84, p. 86.

1490. Munster, 31 janvier 1648. — *Le comte de Peñaranda à Pedro Coloma* (1).

Signature de la paix avec la Hollande. Peñaranda est très mélancolique en lisant les lettres d'Italie et en voyant ce qui se passe en Flandre. Il faut croire que ces provinces sont perdues entre les mains de ceux qui dirigent les affaires. Pedro Coloma en jugera par le contenu des lettres du secrétaire Galaretta que Peñaranda lui transmet. Il s'afflige de voir aux mains de Schwartzemberg non seulement les provinces du Roi, mais les trésors qu'on y envoie pour la guerre et qui sont arrachés au sang des vassaux de Castille.

« Qu'est-il ce comte de Schwartzemberg, pour se faire ainsi le maître de tout, pour m'obliger à lui rendre compte des intérêts les plus intimes du Roi ? » Si on laisse aller les choses ainsi, le navire sans pilote ni gouvernail ira à sa perte.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 84, p. 104.

(1) Secrétaire d'État à Madrid.

Il considère cet ordre comme obligatoire, encore que lui-même préférât d'autres candidats.

L'Archiduc se rallie à cette proposition.

Conseil d'État, liasse 167.

1495. Madrid, 4 avril 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Les ministres du Parlement de Dole font des instances pour obtenir une augmentation de leur solde. Demande d'avis.

Conseil d'État, liasse 510 (1).

1496. Munster, 18 avril 1648. — *Le comte de Peñaranda à Luis de Haro.*

Fuensaldaña (2) a fait savoir à Peñaranda que Philippe IV avait envoyé une lettre autographe à Léopold-Guillaume sur la façon d'opérer dans la campagne présente. Le comte estime qu'il ne faut guère prescrire de règles à des généraux. Ce pourrait être à leurs yeux une excuse pour leurs déficiences. Peñaranda s'efforce de rester dans les meilleures relations avec Fuensaldaña. Il assure que tous sans aucune exception parlent fort bien à son sujet. C'est à lui que tout se limite en fait de direction et de conseil. Il peut devenir malade, mourir. Il n'y a personne d'autre, ni militaire ni juriste. Du surintendant de la justice militaire Haro sait ce qu'il vaut. Il n'y a pas de Veedor général capable d'aider. Il ne reste aucun chef espagnol. Voilà tout ce qu'il y a à dire au sujet des Pays-Bas.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 84, p. 163.

1497. Madrid, 27 mai 1648. — *Philippe IV au parlement de Dole.*

Le baron de Scey estime qu'il est opportun de maintenir l'ancienne alliance entre la Bourgogne et la Suisse. Le Roi se rallie à cette opinion et envoie les pouvoirs nécessaires. Il veut que la gestion soit réglée par le parlement et par le baron lui-même.

Conseil d'État, liasse 507.

(1) Voir la réponse de l'Archiduc datée du 15 mai. Elle réclame au préalable communication de la requête des membres du Parlement. (Ibid.)

(2) Le comte de Fuensaldaña, gouverneur des armes, surintendant général des finances.

1498. Madrid, 28 mai 1648. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle qu'on a jadis donné à Louis-Roger Clarisse le château de Montfort en gage de l'emprunt qu'il a consenti. Lors de la paix de Munster, on a offert au prince d'Orange la restitution de ce château. Le Roi prescrit que cette remise ait lieu incontinent. On fera examiner en justice les prétentions de Clarisse. En cas de besoin, Léopold-Guillaume donnera une autre hypothèque.

Conseil d'État, liasse 287.

1499. Munster, 11 juin 1648. — *Le comte de Peñaranda à Philippe IV.*

Les nouvelles venues de Paris annoncent que la reine de France a fait appeler Mademoiselle d'Orléans en présence du duc son père et de Mazarin. On a accusé gravement la princesse de vouloir se marier avec l'Archiduc, à l'insu de la reine et des ministres. Récit de la scène qui eut lieu. Peñaranda a écrit à ce propos à Léopold-Guillaume qui ne lui a pas répondu. Le diplomate croit devoir dire au Roi que Brun (1) est en correspondance régulière avec Schwartzemberg et tient un chiffre à cet effet. Il en est de même de l'abbé de Mercy qui a été envoyé par Léopold-Guillaume pour traiter avec la duchesse de Chevreuse. Les bruits qui ont couru du mariage de l'Archiduc avec Mademoiselle d'Orléans paraissent émaner de ces négociations de Mercy avec Chevreuse. Éloge de Brun. Celui-ci ne cherche qu'à avoir des amis et des armes contre le président Roose. C'est pour cela qu'il s'est efforcé de rechercher l'amitié de Schwartzemberg. Il n'a jamais machiné quelque chose contre le service du Roi.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 84, p. 258.

1500. Bruxelles, 30 août 1648. — *Le comte de Peñaranda à Philippe IV.*

Le rapport de l'Archiduc fera connaître au Roi la défaite subie le 20 du courant. Philippe IV comprendra l'état où l'on se trouve après un revers semblable.

(1) Antoine Brun, ambassadeur d'Espagne à La Haye.

L'Archiduc a prié Peñaranda de venir le voir. La rencontre a eu lieu dans l'abbaye de Saint-Amand. Le ministre l'a supplié de se montrer à Bruxelles, devant la population, dont l'attitude a donné beaucoup à craindre.

Peñaranda s'est décidé à envoyer à La Haye Friquet, pour faire voir aux États-Généraux à quels risques ils sont exposés s'ils tolèrent la perte de l'Espagne. Il suffirait de 2 à 3,000 fantassins pour rétablir l'équilibre. Peñaranda fait tout ce qu'il peut avec les moyens dont il dispose. Ce n'est pas le moment de se livrer à des personnalités. Il y a une déficience considérable chez ceux qui administrent ici les affaires, tant politiques que militaires. Le diplomate voudrait avoir une entrevue de deux heures avec le Roi. Il ne peut écrire ce que Philippe IV devrait savoir. On ne dispose pas de chefs; il est impossible de se défendre sans Espagnols et Italiens. Si l'on en disposait, le moyen le plus efficace serait de confier le gouvernement des Pays-Bas et de l'armée au duc de Lorraine.

Peñaranda déclare qu'il a ainsi parlé franchement. Il n'est pas difficile de deviner ce qu'il ne dit pas.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 84, p. 318.

1501. Bruxelles 8 novembre **1648**. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Au sujet des difficultés suscitées à Anvers à propos des licences et des droits d'entrée sur les draps anglais et les marchandises de France. L'Archiduc a traité la chose dès l'abord avec le président Roose et le Conseil d'État. Roose s'est déclaré partisan d'une conduite ferme. Il préconise un refus de céder aux instances des Anversois. Celles-ci étaient préjudiciables aux finances et à l'autorité du Roi. Léopold-Guillaume s'est rallié à cet avis. Depuis, Peñaranda a appris que le chef-président a eu une entrevue avec des délégués anversois et leur a donné raison dans leurs prétentions. L'Archiduc est enclin à céder sur le chapitre des licences, par crainte que les Anversois ne prennent une décision funeste sur la question des draps anglais et des marchandises françaises, mais n'a pas encore décidé la chose. Haro jugera comment on peut gouverner les affaires quand le ministre qui doit être consulté

agit de la sorte. Le Roi devrait se décider sur les propositions que l'Archiduc lui a faites au sujet de Roose et du chancelier de Brabant qui est si âgé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 20.

1502. Bruxelles, **23** novembre **1648**. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Fuensaldaña s'est rendu à Anvers. Il a trouvé les financiers très mal disposés vis-à-vis du Pagador général. Ils se proposent de retirer tout l'argent qu'ils ont prêté à la pagadorie. Ils ne se prêteront à aucune négociation tant que le Pagador reste en fonctions. Voyant qu'il n'y avait pas moyen de se procurer un réal et que les besoins étaient immenses, le Gouverneur a appelé Peñaranda et Fuensaldaña pour discuter du remède à apporter à cette situation. On a suggéré à l'Archiduc de faire appeler le baron de Limal et de lui proposer de se charger de la direction de la pagadorie, jusqu'à ce que la situation se fût améliorée. Celui-ci a fini par céder. Il a prié l'Archiduc de demander pour lui un titre de comte aux Pays-Bas ou la permission de porter celui de marquis que l'Empereur lui a octroyé.

L'Archiduc fait l'éloge de l'intéressé. En post-scriptum — autographe sans doute et rédigé en italien — il insiste à nouveau pour obtenir ce qu'il demande (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 25.

1503. Bruxelles, **2** mars **1649**. — *Le comte de Peñaranda à Philippe IV.*

Dès son arrivée aux Pays-Bas, Peñaranda a fait au Roi un ample rapport, exposant ses vues sur la personne et la Maison de l'Archiduc, le gouvernement et l'administration de la justice, les Conseils et les Ministres. Depuis Galaretta est retourné en Espagne. S'il a relaté tout ce qu'il sait et tout ce qu'il a discuté avec Peñaranda, avant et depuis l'arrivée de ce dernier à Bruxelles, le Roi sera bien au courant du

(1) Voir une seconde lettre à ce sujet, le 20 juillet 1649 (fol. 39); une troisième, le 23 mars 1650 (fol. 47).

mauvais état où tout se trouve et de la nécessité d'y porter remède. Peñaranda est informé des quelques mesures que Philippe IV a prises. Elles sont insuffisantes et empirent le mal par l'humeur qu'elles provoquent. Peñaranda rappelle la déclaration contenue dans sa première lettre : il est indispensable d'écarter Schwartzemberg. Le Roi a répondu qu'il s'efforcerait de le faire par l'intervention de l'Empereur. Le diplomate espagnol a interprété cette déclaration en ce sens que Philippe IV cherchait à écarter le majordome, sans dire le motif à Léopold-Guillaume. Ferdinand III a écrit à l'Archiduc qu'il avait désigné Schwartzemberg pour siéger à son Conseil d'État. Il demandait de l'envoyer aussitôt à sa Cour, parce qu'il s'agissait d'un emploi fixe. La femme de Schwartzemberg devait accompagner son mari. Il a ajouté ces mots : *satienti pauca*. Léopold-Guillaume a demandé à son frère d'où venait cette nouveauté, quelle en était la cause, si elle procédait du Roi. Ferdinand III a découvert tout le secret. Il a dit que le Roi désirait qu'il en soit ainsi, que la cause était l'avarice (1) bien connue du majordome. Il a ajouté que les Espagnols ne pouvaient souffrir un étranger parmi eux. Peñaranda a eu connaissance de la première lettre de Ferdinand III, grâce à une personnalité de la Maison de l'Archiduc, ennemie du majordome. Le diplomate espagnol a notifié la chose au comte de Lumiarès et ce dernier a fait connaître toute la correspondance échangée entre Ferdinand III et Léopold-Guillaume.

Après la réception de la première lettre impériale, on publia par toute la Cour que Schwartzemberg s'en allait. Lui et sa femme le déclarèrent à quelques confidents. Ni Léopold-Guillaume ni le majordome n'en soufflèrent mot à un ministre. Depuis, le bruit a cessé. Schwartzemberg est toujours en place, plus ancré que jamais dans la confiance de l'Archiduc, disposant sur lui d'un pouvoir absolu. Léopold-Guillaume s'occupe en ce moment de l'organisation du Conseil privé. Il a choisi Hovynes et Berreur, le premier intime de Schwartzemberg, le second un peu moins, tous deux ennemis jurés de Roose. Ces gens vantent tous les mérites du majordome.

Le Roi réfléchira et se demandera comment vont aller les choses de son service entre les mains d'un homme, qui les considérait jadis sans

(1) *codicia.*

amour et sans intérêt personnel. Aujourd'hui, il est rempli d'une haine formelle contre lui et contre les ministres qu'il présume avoir rendu compte à Madrid. De tout cela l'Archiduc n'a jamais dit une parole à Peñaranda; ni Hovynes, ni Berreur ne l'ont fait davantage. Même silence vis-à-vis de Fuensaldaña.

Peñaranda affirme au Roi formellement qu'à propos de tout ce qui concerne le gouvernement de ces provinces, en particulier le service des provisions, lui, Peñaranda, n'a jamais vu une seule consulte. Il n'a pas été invité une seule fois à donner son avis, de tout le temps de son séjour aux Pays-Bas. L'opinion courante est que tout se traite entre Schwartzemberg, Lede et un Oñate, secrétaire de chambre de Léopold-Guillaume. De ce dernier on doit dire qu'il vaudrait beaucoup mieux qu'il fût dehors. On proclame couramment que tout se vend, dans le domaine ecclésiastique et dans le civil. Schwartzemberg touche chaque année 50,000 florins d'*ayuda de costa* de Léopold-Guillaume. On peut le voir dans les registres de sa Maison. Cela ne lui suffit pas encore. En somme toutes les négociations en cours en France, tous les ordres les plus secrets, tous les intérêts du Roi, passent par la connaissance ou pour mieux dire la censure de Schwartzemberg, se dirigent d'après ses vues. Cela est intolérable. Celui qui n'entre pas par cette porte n'a rien à espérer. Il en est surtout ainsi, si l'on se prévaut du Roi; aussi les gens des Pays-Bas ne veulent-ils plus de son intercession. Philippe IV sait ce qui est arrivé au marquis de Trelon. On n'a pas rendu publique la nomination à l'archevêché de Cambrai et cela seulement parce que le pontife désigné par le Roi était l'évêque d'Anvers et non celui de Namur, à qui les Jésuites voulaient conférer cette dignité. On a retenu pendant deux mois toutes les nominations à faire de gouvernements provinciaux. L'unique raison était que le comte de Bassignies, cousin du marquis de Lede, ne voulait pas quitter Namur. Enfin on lui a donné le gouvernement de l'Artois, parce qu'il semble que, la paix conclue, ce gouvernement sera le meilleur. Le Roi a-t-il donné des ordres à ce sujet ? Il lui est facile de le constater d'après les archives des secrétaireries. Il y a aux Pays-Bas un Italien, du nom de Perottini, jadis attaché à la Maison de Piccolomini. Voilà plus d'un an que Galaretta a écrit à Peñaranda, qui se trouvait à Munster, pour se plaindre des indiscrétions. Il y avait de grands indices pour croire que c'était un

confident et un espion de Mazarin. On avait assuré qu'au départ de Piccolomini on écarterait cet Italien. Ce dernier s'est abouché avec Schwartzemberg. Encore que divers ordres aient été donnés pour le faire partir, tout a été vain. Il reste toujours à Bruxelles.

Pour dire tout en un mot, il n'y a plus de Roi; on ne connaît Philippe IV que le jour où viennent les lettres de provisions. Au sujet du jansénisme, la manière dont les Jésuites traitent l'Archiduc et la haine qu'ils lui ont vouée (1) sont choses déplorables. Toute cette population depuis tant d'années n'a plus vu le Roi. La noblesse, considérant le peu d'effet que produisent les ordres venus de Madrid, se déshabitue d'y recourir. Peñaranda n'entend personne parler de Philippe IV, sinon ceux qui se plaignent du gouvernement. Tous se contentent de recourir à l'Archiduc. Dans tous les Conseils du Roi il n'est personne qui ignore qu'en bien des affaires les intérêts de l'Espagne sont différents de ceux de l'Empire, parfois incompatibles avec eux.

A quel risque ne se trouve-t-on exposé, puisqu'il est notoire que chaque fois qu'un conflit d'intérêts surgira, l'avantage de l'Allemagne aura la préférence ? On a discuté le style de la réponse à donner par l'Archiduc à la lettre de créance du prince de Conti. Ce prince et son frère se font appeler couramment Altesse. Dans les circonstances présentes il ne fallait pas entraver cette négociation pour une question de mots. Peñaranda a proposé à Léopold-Guillaume d'écrire en allemand. Il alléguait avoir entendu qu'à Vienne on appelait Altesse le duc d'Angoulême ou celui de Vendôme. Fuensaldaña était du même avis. On se disait qu'ainsi il y aurait moins de conséquences pour le Roi. Schwartzemberg prétendait qu'à Paris il ne se trouvait personne qui lût l'allemand. Peñaranda fut forcé de lui répondre qu'en allemand les courtoisies étaient beaucoup moins significatives qu'en espagnol, que Léopold-Guillaume représentait plus la dignité de gouverneur du Roi que de frère de l'Empereur.

Ainsi on écrivit la lettre, non en allemand, mais en espagnol ou en français, l'appelant Altesse. Peñaranda a rapporté à Léopold-Guillaume l'offre de troupes faite par Jean de Weert. Ces forces étaient au service du duc de Bavière et ne voulaient plus y rester. Schwartzemberg déclara

(1) *el odio en que tienen a Su Alteza.*

que Léopold-Guillaume ne pouvait les admettre pour ne pas dégoûter le duc de Bavière. Peñaranda répliqua qu'il ignorait les raisons que le Roi pouvait avoir de ménager le duc et renoncer à une proposition avantageuse, d'autant plus que le duc désirait que ces troupes passent au service de la France. L'indiscrétion est le pain quotidien. Peñaranda décharge sa conscience en écrivant ce qu'il voit. Il ne suffit pas d'écarter Schwartzemberg. Si celui-ci s'en allait, ce dont Peñaranda doute, l'irritation pousserait l'Archiduc à en choisir un autre pire encore. Quant à l'antipathie pour la nation espagnole, Léopold-Guillaume est aussi mauvais que Schwartzemberg. Si le Roi veut être duc de Brabant et comte de Flandre, il doit aussi écarter Léopold-Guillaume. Peñaranda ignore qui pousse l'Archiduc au gouvernement, encore qu'il a souvent posé cette question. Il a prédit beaucoup de ce qui est arrivé, ce n'était pas difficile. Il sait que de grands rois ont su trouver les moyens de se débarrasser de parents très rapprochés pour conserver le décorum et l'honneur de leur couronne. L'Archiduc retournera volontiers à Passau. Le fît-il de mauvais gré, il importerait qu'il le fît.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 84, p. 354.

1504. Valenciennes, **12** mars **1649**. — *Léopold-Guillaume au marquis de Lede.*

Les États-Généraux ont fait récemment des instances réitérées tant par correspondance que par l'intermédiaire de leurs plénipotentiaires à La Haye, pour obtenir la restitution de certaines prises faites par les armateurs ostendais. Plusieurs de ces prétentions ayant été reconnues fondées, on s'est résolu à une transaction. Le Marquis doit donner à l'amirauté de Bruges les ordres nécessaires pour l'exécution de cette transaction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 47, fol. 1.

1505. Bruxelles, **30** avril **1649**. — *Le comte de Peñaranda à Philippe IV.*

Peñaranda a eu une longue entrevue avec le conseiller Stockmans qui était allé à La Haye sur l'ordre de l'Archiduc. Il a rédigé un rapport

sur le gouvernement hollandais et le comte en envoie la copie au Roi. Il se plaint qu'on n'ait pas exécuté les promesses faites à Munster. Le peuple hollandais n'a d'autre idole que l'argent. Le prince d'Orange est entouré de Français; il est jeune, élevé dans la haine des intérêts espagnols.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 84, p. 373.

1506. Bruxelles, 14 mai 1649. — *Le comte de Peñaranda à Philippe IV.*

Philippe IV a insisté pour qu'on pressât le voyage de Brun à La Haye. Il a ajouté cette considération que tant que les États-Généraux ne désignent pas d'ambassadeur pour l'Espagne, il ne convenait pas que Brun figurât à La Haye au nom du Roi, mais seulement en celui de Léopold-Guillaume. Peñaranda expose longuement les objections qui se présentent à l'exécution de cette décision. Il rappelle qu'en faisant la paix avec les Provinces-Unies, on les a établies sur un pied de souveraineté.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 84, p. 376.

1507. Bruxelles, 14 mai 1649. — *Le comte de Peñaranda à Philippe IV.*

Arrivée de l'Archiduc à Bruxelles. Celui-ci a exécuté au milieu de l'hiver le plus rigoureux qu'on ait jamais vu les deux opérations de Saint-Venant et d'Ypres. Il a été reçu par la population par des démonstrations incroyables de joie. En réalité, dit Peñaranda, on ne peut apprendre sans admiration le travail qu'il a fourni à Ypres. La garnison ennemie était si forte, l'armée si petite, le temps si défavorable ! La veille du jour où la place fut prise, l'Archiduc s'exprimait en des termes si pessimistes qu'on ne put croire la nouvelle de la capitulation, quand celle-ci arriva.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 84, p. 375.

1508. Bruxelles, 21 mai 1649. — *Rapport du comte de Peñaranda sur les tractations qu'il a eues avec M. de Beutost, agent de Mazarin, en vue de la conclusion de la paix.*

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 293 [1].

1509. Bruxelles, 26 juin 1649. — *Le comte de Peñaranda à Caracena.*

L'ennemi s'est jeté sur Cambrai, tandis que l'armée espagnole et les troupes du duc de Lorraine se trouvent dans les parages de Valenciennes. C'est une éventualité terrible. Ce qui donne le plus de soucis, c'est la conduite du duc de Lorraine. On a bien signé des contrats avec lui. Il a reçu des acomptes considérables; on ne lui doit plus rien à l'heure actuelle. L'humeur de ce personnage, son aversion à risquer ses troupes donnent lieu à des appréhensions. Il y a trois semaines Peñaranda a déclaré à l'Archiduc en présence de Fuensaldaña et de Garcies, qu'il se considérerait comme le ministre le plus ignorant et le plus mal informé du monde, si les Français n'assiégeaient cette année Cambrai. Il est déplorable qu'en cette année où la Flandre a tenu de son côté la plus grande partie de la France, on n'a pu faire aucune diversion ni en France, ni en Espagne, ni en Italie. Nous ferons un beau traité, dit Peñaranda, si nous perdons Cambrai. On dit que l'Archiduc est décidé à tout faire pour défendre la place.

Publié dans *Documentos Ineditos*, tome 84, p. 387.

1510. Madrid, 29 juillet 1649. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

On a conclu un contrat avec Clarisse pour un emprunt de 250,000 écus, dont 100,000 à livrer comptant. Il est convenu qu'on lui cédera en propriété les gages donnés à titre d'hypothèque pour les emprunts précédents. Sans cela, on lui remettra d'autres propriétés équivalentes. Il sera ainsi remboursé des contrats antérieurs, en principal et en intérêts. Les 150,000 écus restants seront fournis en dixièmes au cours de

[1] Ce rapport a été envoyé à Philippe IV le 7 juin.

1650. Cet ordre doit être formellement exécuté. La factorerie des Clarisse n'est point comprise dans le décret de suspension générale des consignations du 1er octobre 1648.

Conseil d'État, liasse 287.

1511. Madrid, 4 août 1649. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Le Roi a décidé de faire remettre annuellement à Brun 50,000 écus pour le service de l'ambassade. Le crédit en question lui sera envoyé directement sans aucun intermédiaire. En plus, Philippe IV a donné des instructions à Léopold-Guillaume et au comte de Peñaranda pour qu'ils assistent l'ambassadeur sur le budget des finances des Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 31, fol. 66.

1512. Le Pardo, 17 janvier 1650. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

L'ambassadeur a annoncé au Roi qu'il attendait les instructions que devait lui donner Léopold-Guillaume au sujet de l'attitude à prendre vis-à-vis du ministre du Parlement anglais accrédité à La Haye. Le Roi répond qu'à l'heure actuelle Brun aura sans doute reçu les dites instructions.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 31, fol. 121.

1513. Madrid, 1er février 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi communique à l'Archiduc par le conseiller et lieutenant de l'état de premier roi d'armes des Pays-Bas dénonçant des abus commis en matière héraldique. Il prescrit de remettre ce document au Procureur général de Brabant. Celui-ci devra faire une enquête et prendre les sanctions requises. Il veut que les questions relatives aux contraventions en matière nobiliaire soient jugées sommairement et non suivant la procédure ordinaire (1).

Conseil d'État, liasse 403.

(1) Voir les annexes.

1514. Bruxelles, 7 février 1650. — *Le comte de Peñaranda à Geronimo de la Torre* (1).

Peñaranda rapporte en confidence au secrétaire d'État qu'il a eu une entrevue il y a quelques jours avec Léopold-Guillaume. Il s'est entretenu avec lui de l'état de l'armée, en particulier du commandement de la cavalerie. A la réponse de l'Archiduc, il a constaté que le Gouverneur partageait son avis, particulièrement en ce qui concerne l'appréciation à porter sur les chefs actuels de la cavalerie.

Navarro vient de faire savoir qu'il a reçu ordre de dépêcher une patente de sergent général de bataille en faveur d'Antonio de la Cueva. On lui conservera la lieutenance générale de la cavalerie. Cela constitue une préférence au détriment de Francisco Pardo et de Beck.

Peñaranda ne veut discuter l'opportunité de cette mesure, ni examiner si elle est conforme ou non aux ordres du Roi. Il ne prétend pas se demander s'il convenait pour cet emploi de préférer Antonio de la Cueva et faire injure à un homme comme Beck, donner du scandale à l'armée, mécontenter les autres prétendants. Il proteste que toutes ces nominations faites dans l'armée et les consultes envoyées à ce propos au Roi se font sans la moindre intervention de sa part. Différentes fois il a communiqué son appréciation à Fuensaldaña, insistant sur le discrédit et le mécontentement de la cavalerie. Fuensaldaña n'a jamais contesté la vérité de ses observations. Peñaranda fait ses confidences. Il prétend avoir eu l'opinion que des ministres de son grade peuvent être entendus et consultés, même sans l'ordre formel du Roi. Or, jamais il n'a été mêlé à aucune nomination. Il n'a pas protesté tant qu'il n'a pas vu d'erreurs tout à fait funestes au service du Roi. Cette fois il n'a pu cacher la situation. Il le fait sans répugnance. Il a déjà emballé tous ses bagages. Il est prêt à partir, n'attendant que l'argent nécessaire pour payer ses créanciers. On ne pourra pas dire qu'il est poussé par l'ambition de participer en une manière quelconque au gouvernement.

Publié dans *Documentos Inéditos*, t. 84, p. 479.

(1) Secrétaire d'Etat à Madrid.

1515. Bruxelles, **21** mars **1650**. — *Rapport du comte de Peñaranda sur l'attitude à prendre vis-à-vis du parti de Turenne et les instructions à donner à ce propos au comte de Fuensaldaña qui a reçu diverses invitations de Turenne à s'aboucher avec lui* (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 293.

1516. La Haye, **25** mars **1650**. — *Antoine Brun à Philippe IV.*

Au sujet des négociations que Brun a conduites avec les États-Généraux, à l'intervention du conseiller de l'Amirauté suprême de Corde, envoyé par Léopold-Guillaume. Elles ont trait au commerce et à la navigation. Un traité a été conclu sous réserve de l'approbation de l'Archiduc et de la ratification royale. Le texte se trouve encore à Bruxelles afin d'être examiné par les Conseils. Ce retard facilite les manœuvres des malveillants qui cherchent à détourner les Provinces-Unies. La Zélande et la Frise sont particulièrement opposées. Elles prétendent ne consentir à aucune visite de leurs navires.

Brun s'efforcera de faire cesser cette opposition. Il est question aussi de l'établissement de consuls d'Espagne dans les ports hollandais.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 31, fol. 164.

1517. Madrid, 1er avril **1650**. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

A propos de tractations de l'ambassadeur avec le prince d'Orange. Le Roi a écrit à l'Archiduc pour lui notifier la prétention de la princesse d'Orange, mère, tendant à obtenir l'exemption de logements militaires pour sa terre de Turnhout. Il a déclaré qu'il accorde la faveur demandée. Il prescrit à Léopold-Guillaume de faire rédiger les ordres nécessaires, dans le cas où il n'y verrait pas d'inconvénient. L'Archiduc a reçu mission d'en avertir Brun pour que celui-ci puisse éventuellement en faire part à la princesse.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 31, fol. 166.

(1) Ce rapport est transmis au Roi par Léopold-Guillaume le 23 mars suivant.

1518. Madrid, 9 juillet **1650**. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Au sujet des instances faites par les États-Généraux des Provinces-Unies pour qu'il soit permis aux juifs de résidence à Amsterdam et ailleurs de faire du commerce dans les ports de la monarchie. Le Roi refuse.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 11.

1519. Madrid, 9 juillet **1650**. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

L'ambassadeur s'est plaint de sa situation financière et a demandé l'octroi d'une *ayuda de costa*.

Le Roi remarque que le traitement assigné à Brun pour l'exercice de l'ambassade est identique à celui alloué à l'ambassadeur envoyé à Londres. En plus, on lui a laissé la solde de conseiller au Conseil suprême, faveur unique. Elle est destinée à le mettre à l'aise et à attester la satisfaction que le Roi a de sa personne. Philippe IV a écrit à Léopold-Guillaume pour faire exécuter les ordres déjà donnés à propos du payement de ce qui reste dû à Brun. Celui-ci pourra faire des instances auprès de l'Archiduc. Il mettra sa Maison sur un pied en rapport avec ses revenus.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 23.

1520. Madrid, **24** juillet **1650**. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Le Roi a pris connaissance des démarches faites par l'ambassadeur pour entraver les manœuvres françaises tendant à faire prohiber par les États-Généraux toutes les levées pour les armées du roi d'Espagne. Il a écrit à Léopold-Guillaume qu'il accorde pour cette année à la princesse d'Orange l'exemption des logements militaires dans sa terre de Turnhout. Il veut conserver les bonnes grâces de la princesse.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 38 (1).

(1) Voir, en annexe, la lettre du Roi à la princesse (fol. 39).

1521. Madrid, 18 août 1650. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Permission accordée à l'ambassadeur de conclure le traité de commerce projeté avec les Provinces-Unies et promesse de prompte ratification.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 57.

1522. Madrid, 23 novembre 1650. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

L'Ambassadeur a fait part au Roi des divergences existant entre le prince d'Orange et la province de Hollande et l'opportunité de favoriser l'un ou l'autre. Le Roi a écrit à Léopold-Guillaume. Il lui a signifié ses intentions pour que l'Archiduc donne des directives à Brun. Il se fie à la dextérité du diplomate et recommande de le tenir au courant.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 159.

1523. Madrid, 30 novembre 1650. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Au sujet des ouvertures faites par certains députés des États-Généraux en vue de leur médiation éventuelle entre la France et l'Espagne. Le Roi discute les avantages et les inconvénients de l'intervention hollandaise et décide de faire traîner les choses. Brun donnera une réponse dilatoire.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 170.

1524. Madrid, 2 décembre 1650. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Brun a communiqué à Madrid le texte d'une lettre qu'il avait écrite à l'Archiduc par rapport à ses entretiens avec le prince d'Orange. Il a notifié aussi qu'il connaissait l'intention du Prince de faire une enquête pour savoir si des cadeaux avaient été donnés aux plénipotentiaires des États-Généraux ayant siégé à Munster ou à d'autres ministres hollandais.

Brun demandait qu'on veillât avec le plus grand soin sur les correspondances qui pouvaient exister à ce sujet dans les différentes secrétaireries. Le Roi a donné ordre de garder soigneusement les lettres de Brun se trouvant dans la secrétairerie d'État à Madrid. Il a donné des instructions identiques à Léopold-Guillaume, à propos des correspondances de Brun et de Peñaranda.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 178.

1525. Madrid, 7 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi avait décidé d'envoyer 400,000 florins à Brun, pour qu'ainsi, avec les 210,000 dont il dispose déjà, il puisse commencer à donner satisfaction au prince d'Orange et aux autres ministres hollandais.

A la suite de la mort du prince d'Orange, il a résolu de procéder d'une manière un peu différente. Il laisse l'Archiduc juge de la question, s'il faut envoyer de l'argent immédiatement ou si l'on peut attendre l'arrivée des galions.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 194.

1526. Madrid, 22 février 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a examiné la lettre de l'Archiduc et les annexes, y compris la correspondance de Brun, relatives à la satisfaction due aux héritiers du prince d'Orange. Il s'agit des offres faites lors de la conclusion de la paix. La décision d'exécuter ces engagements demeure inviolable. On enverra l'argent nécessaire.

Philippe IV remercie l'Archiduc pour les instructions qu'il a demandées à ce sujet à Brun, dont il approuve la teneur [1].

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 33, fol. 34.

1527. Bruxelles, 27 mars 1651. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Envoi d'un relevé des provisions venues d'Espagne pendant les années 1650 et 1651 pour le payement de la pension de l'Archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 50.

[1] Voir une lettre royale à Brun au même sujet (fol. 31).

1521. Madrid, 18 août 1650. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Permission accordée à l'ambassadeur de conclure le traité de commerce projeté avec les Provinces-Unies et promesse de prompte ratification.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 57.

1522. Madrid, 23 novembre 1650. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

L'Ambassadeur a fait part au Roi des divergences existant entre le prince d'Orange et la province de Hollande et l'opportunité de favoriser l'un ou l'autre. Le Roi a écrit à Léopold-Guillaume. Il lui a signifié ses intentions pour que l'Archiduc donne des directives à Brun. Il se fie à la dextérité du diplomate et recommande de le tenir au courant.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 159.

1523. Madrid, 30 novembre 1650. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Au sujet des ouvertures faites par certains députés des États-Généraux en vue de leur médiation éventuelle entre la France et l'Espagne. Le Roi discute les avantages et les inconvénients de l'intervention hollandaise et décide de faire traîner les choses. Brun donnera une réponse dilatoire.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 170.

1524. Madrid, 2 décembre 1650. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Brun a communiqué à Madrid le texte d'une lettre qu'il avait écrite à l'Archiduc par rapport à ses entretiens avec le prince d'Orange. Il a notifié aussi qu'il connaissait l'intention du Prince de faire une enquête pour savoir si des cadeaux avaient été donnés aux plénipotentiaires des États-Généraux ayant siégé à Munster ou à d'autres ministres hollandais.

Brun demandait qu'on veillât avec le plus grand soin sur les correspondances qui pouvaient exister à ce sujet dans les différentes secrétaireries. Le Roi a donné ordre de garder soigneusement les lettres de Brun se trouvant dans la secrétairerie d'État à Madrid. Il a donné des instructions identiques à Léopold-Guillaume, à propos des correspondances de Brun et de Peñaranda.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 178.

1525. Madrid, 7 décembre 1650. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi avait décidé d'envoyer 400,000 florins à Brun, pour qu'ainsi, avec les 210,000 dont il dispose déjà, il puisse commencer à donner satisfaction au prince d'Orange et aux autres ministres hollandais.

A la suite de la mort du prince d'Orange, il a résolu de procéder d'une manière un peu différente. Il laisse l'Archiduc juge de la question, s'il faut envoyer de l'argent immédiatement ou si l'on peut attendre l'arrivée des galions.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 32, fol. 194.

1526. Madrid, 22 février 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi a examiné la lettre de l'Archiduc et les annexes, y compris la correspondance de Brun, relatives à la satisfaction due aux héritiers du prince d'Orange. Il s'agit des offres faites lors de la conclusion de la paix. La décision d'exécuter ces engagements demeure inviolable. On enverra l'argent nécessaire.

Philippe IV remercie l'Archiduc pour les instructions qu'il a demandées à ce sujet à Brun, dont il approuve la teneur [1].

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 33, fol. 34.

1527. Bruxelles, 27 mars 1651. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Envoi d'un relevé des provisions venues d'Espagne pendant les années 1650 et 1651 pour le payement de la pension de l'Archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 50.

[1] Voir une lettre royale à Brun au même sujet (fol. 31).

1528. Madrid, 19 avril 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le recteur et l'Université de Louvain se sont adressés au Roi à propos de la prétention des Jésuites établis dans cette ville d'acquérir par achat le collège royal. Le Roi a toute estime pour le zèle de ces religieux, mais il défend qu'on procède à cette aliénation. Il prescrit de favoriser par tous les moyens l'Université.

Conseil privé, reg. 681, fol. 309.

1529. Madrid, 10 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi est informé de ce que certains marchands étrangers, Anglais, Écossais, Irlandais et autres, de résidence aux Pays-Bas, prétendent jouir des privilèges accordés aux nobles. Ils allèguent qu'ils sont d'origine noble et que dans leur pays le commerce ne déroge pas à la noblesse. Ils prétendent que ni eux ni leurs descendants n'ont besoin de lettre de réhabilitation. Il est prescrit pourtant par l'édit de 1617 que ceux qui ont flétri leur noblesse par quelque profession ne pourront plus jouir des privilèges nobiliaires sinon après avoir abandonné cette profession et obtenu des lettres de réhabilitation.

Les marchands venant résider aux Pays-Bas et les enfants y nés sont à réputer comme sujets du Roi. Ils sont obligés de se conformer aux lois en vigueur dans ces provinces. Philippe IV veut prévenir les abus, tant au regard des autres marchands que par considération pour les égards dus à la noblesse. Il prescrit donc de veiller à l'observance des stipulations de l'édit de 1617.

Conseil d'État, liasse 403.

1530. Madrid, 14 mai 1651. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Diego de la Torre, évêque d'Ephèse, a fait rapport au Roi. Il a signalé que les Hollandais l'ont chassé de leurs provinces parce qu'il s'était montré zélé et lui ont confisqué ses biens. Il a demandé d'être promu au premier évêché qui deviendra vacant aux Pays-Bas. Le Roi recommande à Léopold-Guillaume de se souvenir de cette personnalité à l'occasion des nominations futures (1).

Conseil d'État, liasse 3.

1531. Bruxelles, 1er juin 1651. — *Le secrétaire Navarro à Antoine Brun.*

Gabriel de Toledo est revenu d'Espagne, porteur de diverses dépêches du Roi et de Luis de Haro.

Le Roi a décidé de remettre au gouvernement des Pays-Bas, la discussion de la paix. Léopold-Guillaume a reçu à cet effet une ample procuration et de nouvelles instructions. On insiste pour que les Français fassent une suggestion précise aux médiateurs avec promesse de donner satisfaction, sur les trois points essentiels, au Roi et au duc de Lorraine. On ignore ce que les Français répondront. A Bruxelles on est décidé à marcher rondement, si l'ennemi veut se prêter à des pourparlers. De nombreux Français se trouvant au service des Provinces-Unies viennent aux Pays-Bas sans passeports. Il faut maintenir l'obligation d'un document de ce genre, sans quoi on ne saurait se garer contre l'espionnage. Le traité de navigation ne s'applique qu'aux vassaux des Provinces-Unies.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 175, fol. 151.

1532. Bruxelles, 29 juillet 1651. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a fait rechercher dans les archives des documents relatifs aux démonstrations de joie faites antérieurement à l'occasion de la naissance des Infantes d'Espagne. Il prétend n'en avoir trouvé aucune trace. Certains conseillers croient se souvenir qu'on s'est borné à faire part de l'événement aux Conseils et aux prélats.

Conseil privé, recueil 312.

(1) Voir, en annexe, le mémoire de la Torre qui s'intitule coadjuteur du vicaire général du Pape dans les Provinces-Unies.

1533. Bruxelles, 8 août 1651. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a vu le projet de lettre rédigé par l'archevêque de Malines (1) et l'évêque de Gand (2). Il estime la rédaction très judicieuse, impliquant une soumission telle que le Pape pourrait s'en contenter. Il vaut mieux étouffer le feu par une prudente dissimulation que de l'irriter par une indiscrète rigueur. L'Archiduc devrait écrire dans ce sens à Rome, remontrant particulièrement qu'on ne peut excuser l'internonce. Celui-ci a violé les règles de la bonne correspondance entre les deux puissances en exécutant la bulle relative à de telles personnalités, sans intervention préalable du Gouvernement. Il lui appartenait à lui, Archiduc, d'apprécier s'il était opportun de traiter publiquement comme criminels les deux premiers prélats des Pays-Bas. Cette conduite trouble la conscience des habitants et favorise le jeu des hérétiques voisins. Léopold- Guillaume invitera le Pape à prescrire à l'internonce de se conduire à l'avenir avec plus de modération. Les deux évêques ont écrit à Rome pour assurer le Souverain Pontife de leur soumission. Le Gouverneur général fera ses instances auprès de la Curie pour qu'on y procède avec le moins de bruit possible. Léopold-Guillaume se conforme à ces conclusions.

Conseil privé, recueil 312.

1534. Madrid, 3 octobre 1651. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Le Roi a pris connaissance du rapport de Brun sur l'opportunité de choisir un consul espagnol à Amsterdam où se trouve déjà un consul français. Il a écrit à ce sujet à Léopold-Guillaume, le chargeant de proposer des candidats pour ce poste (3).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 33, fol. 310.

1535. Bruxelles, 21 octobre 1651. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet de la lettre royale du 10 mai précédent relative aux privilèges de la noblesse. Le Gouverneur général a entendu à ce propos le

(1) Jacques Boonen.
(2) André Triest.
(3) Voir la copie de la lettre du Roi à l'Archiduc, datée du même jour (fol. 312).

Conseil privé. Le Conseil fait remarquer que la publication des ordres du Roi pourrait faire du tort au commerce déjà si affaibli. L'Archiduc partage cette appréciation (1).

Conseil d'État, liasse 403.

1536. Bruxelles, 30 octobre 1651. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné la lettre du Roi à Léopold-Guillaume au sujet de l'intention de réserver à l'ambassadeur espagnol à Rome la connaissance exclusive des affaires à traiter avec la Curie. Il note qu'avant la cession des Pays-Bas aux Archiducs, il y avait à Rome un agent des Pays-Bas, nommé Dublioul. Celui-ci, payé sur le budget des finances, remplissait son office sous la direction de l'Ambassadeur. Le Conseil estime qu'il faut persévérer dans cette voie. L'absence d'un agent *confident*, natif des Pays-Bas, expérimenté dans les affaires, serait préjudiciable au Roi et aux habitants. Le Conseil expose diverses considérations dans ce sens. Il rapporte les inconvénients qui se sont présentés de ce chef à l'époque où le marquis de Castel-Rodrigo était ambassadeur à Rome. Il sait que tous les royaumes de la monarchie et même le duché de Milan ont des agents à la Curie. Il semble bienséant que les Pays-Bas, qui sont de l'ancien patrimoine du Roi, de plus grande étendue et de plus de considération que le Milanais, soient aussi représentés. Ce serait une diminution pour les Pays-Bas, si on les privait de cette faveur.

Le Gouverneur demande qu'on lui propose des candidats.

Conseil privé, recueil 312.

1537. Bruxelles, 16 novembre 1651. — *Le secrétaire d'État Navarro à Antoine Brun.*

Le Secrétaire rappelle que, sur l'ordre de l'Archiduc, il a notifié à Brun la demande venue de Madrid de la désignation d'un candidat pour le poste de consul d'Espagne à Amsterdam. On ne veut pas d'un marchand. Brun doit faire connaître son opinion sans délai (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 175, fol. 326.

(1) Voir, en annexe, la consulte du Conseil privé datée du 27 juillet.
(2) Navarro revient sur cette question dans une lettre du 4 décembre suivant (fol. 346).

1538. La Haye, **20** novembre **1651**. — *Brun au secrétaire d'État Navarro.*

L'Ambassadeur déclare qu'il ne saurait envoyer une personnalité de son ambassade pour occuper le poste de consul à Amsterdam. Il estime qu'on pourrait retarder quelque peu la désignation de cet agent. On vient d'exclure de Cadix le consul hollandais établi dans cette ville. Il faut envisager l'éventualité du refus par le magistrat d'Amsterdam d'admettre le consul espagnol désigné. Par ailleurs, Brun ne trouve pas, en dehors du personnel de son ambassade, un sujet du Roi connaissant le français et le flamand. Il cite un Bourguignon, établi à Anvers, nommé Claude Abbé.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 175, fol. 330.

1539. Bruxelles, **21** mars **1652**. — *Navarro à Antoine Brun.*

Au sujet de la correspondance de la reine de Suède avec le magistrat d'Anvers. Ce dernier ne répondra pas à la lettre. Se considérant comme sujet de Philippe IV, il avisera la Souveraine qu'il rendrait compte à la Cour de ce qu'elle avait écrit. On a appris la résolution prise à Madrid d'envoyer un ministre en Suède à la suite de la décision de la reine Christine de se faire représenter à Madrid. Lorsqu'on aura reçu de cette ville les explications à propos de cette décision, Navarro en fera part à l'Ambassadeur.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 175, fol. 107.

1540. Madrid, **14** mai **1652**. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Le Roi a pris connaissance des renseignements que Brun lui a fournis au sujet du trafic des navires hollandais aux Canaries et le transport des produits apportés de là aux Indes. Ces fraudes ruinent le commerce de Séville, au profit exclusif de quelques particuliers. Il faut prendre des mesures pour remédier à ces abus. Brun doit solliciter des États-Généraux qu'ils ne délivrent de lettres de course que moyennant l'engagement de ne pas passer aux Indes. Le Roi a écrit dans le même sens à Léopold-Guillaume. Toute la lettre concerne le trafic avec les colonies.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 34, fol. 93 (1).

1541. Bruxelles, **17** juin **1652**. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Philippe IV a fait savoir qu'il avait fait don au conseiller du Conseil privé van der Piet (2) du poste vacant par la promotion d'Asseliers (3). L'Archiduc s'étonne de ce que pareille décision soit prise à son insu. Jamais une nomination de ce genre n'est restée cachée à un Gouverneur qui était sujet du Roi. Du temps de Castel-Rodrigo un ecclésiastique a été désigné pour un canonicat à Tournai, sans son intervention. Le Marquis a signifié au Conseil d'État et au Chapitre qu'on ne pouvait le reconnaître. Le Roi est évidemment le maître, mais Léopold-Guillaume supplie le Ministre de ne pas permettre de semblables innovations.

Le Conseil suprême de Flandre est peu utile au service; on pourrait éviter cette dépense (4).

Il est nuisible qu'on ne désigne pas un titulaire pour la présidence du Conseil privé. Horvynes qui est le plus ancien conseiller en fait les fonctions, mais il n'a pas l'autorité nécessaire pour ce poste et il se plaint, à juste titre, que dans la forme actuelle il ne peut l'exercer convenablement et que l'intérim ne sert qu'à lui attirer des inimitiés. Il demande qu'on le relève de la charge ou qu'on lui donne l'autorité requise.

De sa main, Léopold-Guillaume proteste qu'il n'a d'autre visée que le service royal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 303, fol. 75.

1542. Madrid, **14** juillet **1652**. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle une lettre précédente, du **23** juin, qu'il a transmise à l'Archiduc. Elle contenait la résolution prise sur la manière de donner

(1) Voir les annexes, fos 97 et suiv.
(2) Baudouin van der Piet, conseiller au Conseil privé, puis au Conseil suprême.
(3) Robert Asseliers, conseiller au Conseil suprême, puis chancelier de Brabant.
(4) Voir, en annexe, un historique du Conseil suprême (fol. 77).

satisfaction au duc d'Arschot à propos de la terre de Zevenberg. Il a promis alors d'aviser d'urgence à la conduite à tenir à propos de la prétention des gens de sa famille de s'appeler ducs d'Arenberg. Il a examiné mûrement la question. Il ne veut pas admettre que ses sujets fassent usage aux Pays-Bas d'un titre accordé par un prince étranger, fût-ce l'Empereur. Il y a à cela une opposition formelle dans l'ordonnance de l'archiduc Albert de 1616. On a refusé au comte de Henin (1) et au marquis de Marnay (2), le port de titres concédés par le roi de France. On a fait comprendre à Madrid au duc d'Arschot qu'il ferait bien de ne pas s'intituler, aux Pays-Bas, duc d'Arenberg, mais de se contenter du titre de duc d'Arschot. C'est en vue de cette dernière appellation qu'on lui a donné la grandesse. Le Roi ne veut dispenser de l'observance du placard de 1616 ni la famille d'Arschot ni aucune autre. Il en prescrit la stricte observance.

Conseil privé, reg. 681, fol. 196.

1543. Madrid, 30 juillet 1652. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Brun a fait savoir à Madrid que, si l'on veut l'aider, il pourra non seulement assurer la paix entre l'Espagne et les Provinces-Unies, mais même la rendre profitable, comme on en fait chaque jour l'expérience. Le Roi recommande l'assistance à donner à l'Ambassadeur.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 235.

1544. Madrid, 21 août 1652. — *Luis de Haro à Augustin Navarro.*

Le Roi a écrit à Léopold-Guillaume pour répondre au désir de celui-ci de connaître la décision au sujet de la paix. Le duc de Lorraine a fait des insinuations dans le même but, réclamant, pour la sécurité d'un traité éventuel, la restitution préalable de Dunkerque, La Bassée et Arras. On sait combien il faut se défier du Duc, personnalité discréditée et suspecte. Cependant pour le cas où le roi de France serait obligé de

(1) Alexandre de Bournonville, gouverneur de Valenciennes.
(2) Duc de Pondevaux.

faire des propositions, Philippe IV a voulu mettre Léopold-Guillaume au courant de ses intentions. Il lui donne pleins pouvoirs pour conclure. Infériorité de la flotte française vis-à-vis de la flotte espagnole. Exposé de la situation devant Barcelone. Détails sur une rencontre navale entre la flotte espagnole et une escadre française.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 82.

1545. Madrid, 2 septembre 1652. — *Philippe IV aux États de Flandre.*

Remerciements pour l'assistance fournie en vue de la récupération de Gravelines et de Dunkerque.

Publié dans GACHARD, *Lettres des souverains...*, p. 401 (1).

1546. Bruxelles, 2 décembre 1652. — *Navarro à Antoine Brun.*

Au sujet du congé demandé par Brun à Léopold-Guillaume. L'Archiduc veut bien l'accorder mais à condition que le diplomate n'en fasse usage que dans les moments où la chose pourra se faire sans entraver les négociations. Il faut tenir compte, ajoute le Secrétaire d'État, que les Provinces-Unies sont en guerre avec l'Angleterre et que la paix conclue avec l'Espagne est si récente.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 175, fol. 283.

1547. Bruxelles, 4 janvier 1653. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Le grand souci du moment réside dans la situation des partis en France et l'opportunité de les fomenter par tous les moyens possibles. C'est la raison pour laquelle on tient l'armée en campagne, malgré les incommodités de l'hiver et le manque de ressources. On a offert au

(1) Ces remerciements sont renouvelés dans une lettre royale du 21 novembre suivant (p. 402). A noter cette particularité, déjà signalée antérieurement. La même matière traitée une première fois dans une lettre française expédiée par le Conseil suprême et, une seconde fois, dans une dépêche espagnole, sortie de la Secrétairerie d'État.

Prince [de Condé] d'attaquer Réthel. Ainsi l'on s'expose à un danger certain, dans le but de conserver les avantages qu'on a remportés l'année passée. L'Archiduc a demandé au Roi des renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 97.

1548. La Haye, 9 janvier **1653**. — *Antoine Brun à Philippe IV.*

La princesse douairière d'Orange a demandé à diverses reprises à Brun certaines satisfactions qui font l'objet d'un mémoire traduit du français en espagnol. Elle prétend avoir fait toutes les démarches possibles. Elle n'a pu, par un agent exprès qu'elle maintient à Bruxelles, obtenir satisfaction. Elle a prié Brun de faire remettre le mémoire au Roi. Le diplomate insiste pour que satisfaction lui soit donnée.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 35, fol. 1 (1).

1549. Bruxelles, 1er février **1653**. — *Augustin Navarro à Luis de Haro.*

Le comte de Tassis, gentilhomme très chrétien et dévoué au service royal, s'est plaint à Navarro de la grande influence que les Jésuites exercent à la Cour. Il a ajouté en secret que le Père van Hollant, compagnon du confesseur de l'Archiduc, avait insisté auprès de lui sur l'opportunité d'une assemblée de la noblesse. Elle devrait demander au Roi de désigner Léopold-Guillaume comme *seigneur naturel*. Il insinuait que ce même Jésuite avait eu probablement des tractations semblables avec d'autres nobles. Navarro a communiqué l'affaire à Fuensaldaña, en sa qualité de *premier ministre* (2). Ce Jésuite est une personnalité insuffisante pour diriger une semblable affaire, mais les

(1) Le 29 mars, Philippe IV fait savoir qu'il a envoyé le mémoire à Léopold-Guillaume, avec ordre de payer ce qui est dû à la princesse (fol. 72). — Voir encore une deuxième lettre royale relative aux affaires de la princesse, en date du 21 mai (fol. 100).

(2) *primer ministro.*

religieux de cet Ordre se tiennent tellement et sont si dépendants de leurs supérieurs, qu'il n'est pas difficile de voir combien l'affaire est à surveiller.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 101.

1550. Madrid, 15 février **1653**. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Le Roi a donné des instructions à Léopold-Guillaume pour éviter les désordres commis par les troupes du duc de Lorraine. L'établissement de la Chambre mi-partie est le moyen le plus adéquat pour éviter les conflits. Philippe IV a envoyé à Léopold-Guillaume les ordres nécessaires. Il lui a prescrit de donner satisfaction aux Provinces-Unies tant qu'il est possible. Brun assurera le gouvernement de La Haye de la ferme intention du Roi de maintenir une bonne amitié avec elles. Il leur déclarera aussi que nulle part les ministres du roi d'Espagne ne leur causeront des difficultés.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 35, fol. 13.

1551. Bruxelles, 17 février **1653**. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné mûrement la lettre royale du **30** septembre relative aux plaintes du Nonce de Madrid. Celui-ci prétend qu'on a augmenté les taxes à payer pour les *placets*, au détriment de l'immunité ecclésiastique. Le Conseil note que les modifications apportées aux tarifs sont minimes. Il reconnaît qu'en ce moment les propriétés ecclésiastiques sont ruinées, qu'il faut à tout instant accorder des réductions. Désireux d'enlever au Saint-Siège tout grief et de satisfaire aux ordres du Roi, le Conseil propose à Léopold-Guillaume de remettre en usage les anciens tarifs. Il y aurait lieu d'écrire en ce sens à Philippe IV. On pourrait noter à ce propos que le Saint-Siège a relevé depuis quelques années les *annates*, au détriment des sujets des Pays-Bas et au mépris des conventions. Léopold-Guillaume se conforme.

Conseil privé, reg. 718, fol. 61.

1552. La Haye, 17 février 1653. — *Antoine Brun à Philippe IV.*

L'Ambassadeur proteste de sa ferme résolution de communiquer à Léopold-Guillaume tout ce qui se passe et se conformer ainsi aux ordres réitérés du Roi. Il s'assure que l'Archiduc sera satisfait de sa conduite.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 35, fol. 27.

1553. Bruxelles, 20 février 1653. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a vu la lettre royale du 29 novembre précédent et le mémoire y joint au nom de Léopold-Guillaume réclamant des explications sur le fait de Jansenius. Il note que les conseillers Hovynes et de Steenhuys (1) sont indisposés, que Malineus est en mission à Ratisbonne et qu'ainsi le Conseil se trouve réduit à quatre rapporteurs. Il demande un délai avant de s'expliquer.

Conseil privé, reg. 718, fol. 73.

1554. Bruxelles, 3 mars 1653. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a pris connaissance de la lettre royale relative à la requête présentée par les États de Luxembourg au sujet de l'administration de la justice dans leur province. Il convient de ce que les six juristes qui siègent au Conseil de Luxembourg sont tous proches parents. Il propose à l'Archiduc d'écrire au Roi pour l'engager à faire droit à la demande des États, en établissant au Grand Conseil de Malines un conseiller surnuméraire luxembourgeois. On pourrait inviter ce même Conseil, lors d'une prochaine vacature, à présenter un candidat luxembourgeois. L'Archiduc déclare se conformer en tous points à ces conclusions.

Conseil privé, reg. 718, fol. 60 v°.

1555. La Haye, 13 mars 1653. — *Antoine Brun à Philippe IV.*

Brun a reçu le pouvoir que le Roi lui a envoyé. Il en fera usage de telle manière que la décision ultime restera toujours au Roi, dans le cas où lui-même arriverait à se mettre d'accord avec les États-Généraux

(1) Philippe-Guillaume de Steenhuys, dans la suite chancelier de Brabant.

sur la rédaction des articles. Il s'entendra avec Léopold-Guillaume et Fuensaldaña sur les modalités à suivre pour faire le meilleur usage du pouvoir envoyé. Ce document inspirera à tout le moins plus de confiance aux États-Généraux.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 35, fol. 95.

1556. Madrid, 19 mars 1653. — *Luis de Haro à Augustin Navarro.*

Remise d'une dépêche adressée à Léopold-Guillaume. Ordre à Navarro de la déchiffrer lui-même, ainsi que la lettre jointe qui lui est destinée personnellement et la copie y annexée. La lettre de Philippe IV à Léopold-Guillaume explique toute l'affaire ainsi que tous ses motifs. Il n'y a rien à ajouter. On s'est efforcé de retarder cette déclaration autant que possible. On a voulu éviter à l'Archiduc le chagrin qu'elle peut lui causer. Le Roi a reçu des plaintes de ses sujets; les alliés ne cessent de témoigner leur défiance.

Dès lors Philippe IV a dû discuter la chose avec ses principaux ministres. Il a été reconnu qu'en conscience on ne peut refuser de prendre les mesures demandées par les sujets et les alliés. Le ministre ajoute que différentes propositions ont été faites récemment par les partisans du prince de Condé. Il y a quelques jours une autre a été faite par un lieutenant général de la Guienne. Chaque fois on a demandé avant tout de cacher la chose à Léopold-Guillaume et à Schwartzemberg, sous prétexte qu'on ne pouvait en aucun cas se fier à eux. Encore que Philippe IV soit pleinement satisfait de Léopold-Guillaume, il est impossible de supporter les inconvénients résultant de la défiance vis-à-vis de Schwartzemberg. On ne saurait pourtant pour ce motif traiter avec l'Archiduc d'une manière réservée, sans tenir compte de sa personne ni de ses mérites.

Quant aux modalités de la remise de la lettre à Léopold-Guillaume, aux explications à donner sur l'impossibilité d'ajourner encore la démarche, l'espoir que le Gouverneur n'abandonnera pas le service royal à la suite d'une mesure à laquelle le Roi est contraint en justice et en conscience, tout cela est laissé à la discrétion de Navarro. Protestations du ministre de son estime pour l'Archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 107.

1557. Madrid, 19 mars 1653. — *Luis de Haro à Navarro.*

Parmi les motifs qui ont provoqué la démarche décidée — concernant Schwartzemberg — se trouvent les indications communiquées par Navarro à propos du comte de Tassis et des tractations des Jésuites avec la noblesse. Ce sont des choses qu'il faut couper dans leur racine. Le ministre ignore ce que Léopold-Guillaume fera. En tout cas il serait opportun qu'il renonce à de pareilles espérances (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 111.

1558. Bruxelles, 22 mars 1653. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

L'Archiduc a représenté souvent au Roi l'inconvénient qu'il y a à ce que les troupes du duc de Lorraine et de Condé se permettent de prendre leurs quartiers d'hiver en Allemagne. Cela provoque des doléances des princes voisins, qui se voient maltraités. Ils attribuent le fait à la responsabilité ou au moins à la connivence du Gouvernement des Pays-Bas. Les princes intéressés qui se trouvent à la diète de Ratisbonne se sont plaints à l'Empereur. Ferdinand III a écrit à ce sujet une lettre autographe à l'Archiduc. A Bruxelles on fait tout ce qu'on peut pour que Condé n'aille pas s'établir dans l'Empire. Le duc n'a pas les ressources nécessaires pour entretenir ses troupes. Luis de Haro devrait assurer à Condé l'assistance nécessaire pour ne pas tomber dans de pareils inconvénients.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 114 (2).

1559. Bruxelles, 5 avril 1653. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Nouvelles de la santé de l'Archiduc. Condé désire venir à Bruxelles. On ne pourra l'en empêcher malgré les dépenses et ennuis qui en résulteront. Il veut être traité sur pied d'égalité avec l'Archiduc. Fuensaldaña a demandé un ordre de l'Archiduc sur le protocole à suivre vis-à-vis du Prince. On est convaincu que Léopold-Guillaume ne peut

(1) *no see lo que el s^or Archiduque resolvere, pero cierto que hara mucho en renunciar tantas conveniencias et futuras esperanzas.*

(2) Voir, en annexe, la lettre de Ferdinand III à Léopold-Guillaume du 3 mars (fol. 115).

disposer des prérogatives qui ont été accordées jusqu'ici aux princes de la Maison de Habsbourg. On veut attendre à ce sujet des ordres de Madrid. Navarro a insinué que l'avis de Fuensaldaña était de traiter le prince comme le duc de Lorraine, ce à quoi l'Archiduc s'est rallié. Condé a demandé que l'Archiduc le visitât le premier à son arrivée à Bruxelles. Depuis Léopold-Guillaume a été indisposé et Condé est resté quelques jours encore à Namur.

Si l'on doit se régler en cette matière sur les précédents, il faut considérer qu'aucun n'est plus récent que le séjour fait à Bruxelles par le père même de Condé à l'époque de l'archiduc Albert. D'après les lettres conservées dans les archives de la secrétairerie on voit que les usages suivis furent tout différents. L'Archiduc désire complaire à Condé pour tâcher de le maintenir dans le parti espagnol ou au moins éviter de donner un motif de départ. Haro représentera la question au Roi, de façon à ce que celui-ci donne des ordres compatibles avec le respect dû aux Habsbourgs.

On se trouve à l'ouverture de la campagne, sans un réal, sans chevaux pour conduire l'artillerie, sans ressources pour acheter des munitions. Le pain manque, l'armée se débande dans les quartiers d'hiver. Si les Français entraient tôt en campagne, on pourrait craindre un accident. On a demandé aux villes d'avancer pour un mois le pain à leurs garnisons. Certaines seulement ont consenti. On a invité les prélats à fournir les grains nécessaires, mais il y a peu à espérer. On a recours aux expédients les plus extraordinaires. On a confié la recette d'Anvers à François Peinapel qui a avancé 10,000 florins. Si donc on raconte au Roi qu'on vend les emplois, il en connaîtra la cause. Fuensaldaña veut sans cesse aliéner des domaines et Léopold-Guillaume se conforme à son avis, malgré les protestations du Conseil des Finances. Il veut éviter que l'armée ne meure de faim. On ne saura bientôt plus payer les ministres du pays.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 116 (1).

(1) On peut noter à propos de cette lettre une particularité diplomatique, qui semble caractéristique du gouvernement de l'Archiduc. La minute de la lettre est écrite en espagnol par le secrétaire d'État et de Guerre ou un de ses subalternes. Léopold-Guillaume y apporte lui-même des corrections considérables en italien. Une seconde minute est alors rédigée en espagnol évidemment et conforme à ces corrections.

1560. Bruxelles, 12 avril 1653. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Diego Henriquez de Castro a offert d'avancer 60,000 écus en argent et 40,000 pour le pain de munition si on le mettait en possession de la pagadorie générale. Devant la pénurie générale où l'on se trouve, on a accepté sa proposition. Avec 20,000 écus qu'on a retirés de la recette d'Anvers et 20,000 offerts par le comté de Flandre on a pu réunir 100,000 écus pour les recrutemenuts destinés aux troupes assignées à Condé. On tâchera d'entrer en campagne aussitôt qu'on pourra. Seulement, s'il ne vient pas d'assistance d'Espagne on ne réalisera pas beaucoup. Les ressources du pays sont insuffisantes.

On cherche un accommodement sur la question des courtoisies à faire au prince de Condé. On attend les ordres du Roi et jusque-là on s'efforcera d'éviter tout geste compromettant. Il faut craindre des inconvénients au moment où les armées se mettront en campagne. Le prince français prétend que le commandement soit exercé alternativement, ce qui serait très inconvenant. Il faut que le Roi décide.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 303, fol. 127.

1561. Bruxelles, 19 avril 1653. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Arrangement pris avec Condé au sujet de son arrivée à Bruxelles et de sa visite à l'Archiduc. La prétention du Prince d'être traité sur un pied d'égalité avec l'Archiduc est mal fondée, eu égard à la différence des deux Maisons. Léopold-Guillaume désire ne pas perdre Condé. Il s'efforcera de le ménager dans l'intérêt du service royal. On a tenu une conférence des ministres et on a décidé d'envoyer Juan de Borja [1] à Namur pour offrir à Condé de venir à Bruxelles et de loger au Palais, où il pourra entrer par la porte du Parc, en privé, et résider aussi longtemps qu'il voudra. On a donné des instructions à Borja pour la conduite à tenir dans le cas où Condé accepterait ou refuserait la proposition.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 128.

[1] Châtelain d'Anvers.

1562. Bruxelles, 20 avril 1653. — *Augustin Navarro au marquis de Castel-Rodrigo* [1].

Le Roi a prescrit à Navarro de remettre une dépêche à Léopold-Guillaume et puis aussitôt d'en envoyer une autre à Castel-Rodrigo. Cette dernière, adressée à l'Empereur, expose les motifs qui doivent convaincre l'Archiduc de ne pas quitter les Pays-Bas. Dans la lettre royale à Léopold-Guillaume il est question aussi de l'éloignement de Schwartzemberg. Navarro croit devoir informer Castel-Rodrigo, qu'après avoir lu à Léopold-Guillaume la lettre du Roi, il lui a parlé dans le sens indiqué dans une de ses lettres dont il transmet la copie à Castel-Rodrigo.

Le Gouverneur a commencé par dire qu'il ne transmettrait pas la décision à Schwartzemberg. Depuis il a ajouté qu'il l'avait fait, consolant l'intéressé pour le traitement qu'on lui infligeait, insistant sur le déshonneur qu'il y avait à le noter ainsi comme un homme de peu de talent. L'issue reste incertaine. En tout cas, Léopold-Guillaume a pris huit jours pour répondre. Il a ajouté que Schwartzemberg ne trahirait pas pendant ce temps, puisqu'il ne l'avait pas fait jusqu'ici. L'ascendant du majordome sur le Prince est incommensurable. Dans cette question où le Roi ne lui laisse pas d'alternative, l'Archiduc ne prend pas de décision. Le Roi a prescrit à Navarro de demander au Gouverneur une réponse. Fuensaldaña est aussi d'avis que la volonté royale est absolue, sauf pour la question de la permanence de Léopold-Guillaume. En tout cas, qu'il prescrive ou remette le départ de Schwartzemberg, on ne peut douter des sentiments de l'Archiduc, au moment où on le prive d'un ministre qu'il estime.

Léopold-Guillaume a déclaré qu'il devait considérer l'honneur de Schwartzemberg eu égard à l'importance de ses fonctions. Il prétend avoir écrit à l'Empereur de le rappeler sous un prétexte spécieux. C'est pour cela — pense Navarro — qu'il retarde sa réponse au Roi. Il cherche à gagner du temps. Navarro a proposé à Léopold-Guillaume d'envoyer Schwartzemberg vers le duc de Neubourg, sans le mettre au courant de la décision royale. Une fois en Allemagne, on pourrait écrire au majordome de ne plus revenir. L'Archiduc n'a pas écarté cette proposition.

[1] Ambassadeur d'Espagne à Vienne, dans la suite Gouverneur général des Pays-Bas.

Depuis il a dit qu'il serait plus décoratif de l'envoyer vers le roi des Romains pour le féliciter de son élection. Philippe IV désire que le départ de Schwartzemberg se fasse sans bruit. En tout cas Navarro continuera à tenir Castel-Rodrigo au courant.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 133.

1563. Bruxelles, **26** avril **1653**. — *Augustin Navarro à Luis de Haro.*

Le secrétaire a exposé au Roi où en est la question du départ de Schwartzemberg. Léopold-Guillaume veut prendre son temps avant de répondre. On ne sait à quelle décision il va se résoudre. Il prétend que si on ne lui donne pas l'assistance nécessaire, son honneur sera en jeu. Tout est ici épuisé. Après l'envoi des 300,000 ou 400,000 écus dont Haro a parlé dans ses lettres, on n'en serait pas moins, le reste de l'année, dans l'impossibilité de donner le pain de munition, on courra le danger de perdre une bonne partie de ce qu'on a gagné. Le Gouverneur se plaint, avec sa modestie coutumière, de ce que le Roi lui donne son congé mais ne lui envoie pas de quoi payer ses dettes. Navarro est persuadé que Schwartzemberg voyant qu'il ne peut rester, insistera auprès de Léopold-Guillaume pour que lui aussi s'en aille. Il est certain que — sans Schwartzemberg — le Roi ne pourrait trouver un prince plus qualifié pour le gouvernement des Pays-Bas. Il a discuté la question de son successeur avec Navarro, pensant que celui-ci aurait des renseignements à ce sujet. Quand il a prescrit à Navarro de rendre compte à Fuensaldaña des décisions du Roi, il a ajouté que celui-ci le déprécierait bientôt. On a persuadé cela à l'Archiduc, Navarro ne sait pour quelles raisons. Son ressentiment sera plus grand encore, quand on le prive d'un ministre pour qui il a une espèce de vénération. Le secrétaire n'a pas tâché d'insister sur les motifs du maintien de Léopold-Guillaume à Bruxelles, car celui-ci manifeste ceux qu'il a de partir. L'intrusion des Jésuites est une chose déplorable. Les fonctions civiles et les postes ecclésiastiques sont conférés à des gens qui sont à leur dévotion. Les magistrats des villes sont désignés dans les collèges de la Compagnie ! Il faut remédier à ce genre de nomination. Bientôt on connaîtra la décision de l'Archiduc.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 131.

1564. Bruxelles, **26** avril **1653**. — *Augustin Navarro à Luis de Haro.*

Léopold-Guillaume a averti le Secrétaire d'État et de Guerre qu'il recommande à Fuensaldaña le plus grand secret au sujet de la décision royale relative à Schwartzemberg et au Gouverneur lui-même. Il faut se taire en attendant la décision finale. Si la chose transpirait, au moment où Condé et tant de Français se trouvent à Bruxelles, Léopold-Guillaume lui-même serait atteint dans son honneur. Schwartzemberg se trouverait tout à fait discrédité. Dans ce cas il faudrait sauver la réputation du Comte. Ordre semblable était donné à Navarro lui-même. Dans le cas où Léopold-Guillaume partirait, Navarro ne saurait rester ici. Le caractère dont le Roi l'a revêtu depuis tant d'années l'empêche de servir de secrétaire à un autre gouverneur. Il espère, dans ce cas, obtenir promptement son congé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 135.

1565. Bruxelles, **3** mai **1653**. — *Augustin Navarro à Luis de Haro.*

Léopold-Guillaume a écrit au Roi annonçant qu'il prend un délai avant de se décider. Il a envoyé un agent à Ratisbonne et attend, d'après ce qu'il dit, la réponse de l'Empereur. Navarro ne peut s'opposer à ses attermoiements. Léopold-Guillaume n'en a pas encore parlé à Fuensaldaña. Nulle démarche ne pourrait ébranler l'opinion de l'Archiduc sur Furstemberg. A mon avis — dit le Secrétaire d'État — l'Archiduc s'efforce de le garder ou de l'écarter avec honneur. Schwartzemberg a envoyé une lettre à Navarro avec prière de la montrer à Léopold-Guillaume. Ils sont certainement d'accord. Cet écrit est sans doute composé pour que Navarro l'envoie à Madrid, à titre de justification. Schwartzemberg a ajouté qu'il écrivait lui-même à différents ministres de la Cour. L'Archiduc a chargé Navarro de montrer à Fuensaldaña la lettre qu'il a écrite au Roi. Il lui a fait dire qu'en cas où lui, Archiduc, se déciderait à partir, ce doit être de façon digne [1]. Il prescrit à

[1] C'est ainsi que nous comprenons l'expression : *no ha de hazer vana roto.*

Fuensaldaña de réunir les 200,000 écus qui sont nécessaires pour payer ses dettes. Le Comte a fait répondre que l'Archiduc est le maître. Il n'a qu'à déterminer sur quel budget il faut prendre le crédit demandé : les ressources des finances ou les crédits de l'armée.

Si Léopold-Guillaume retarde plus longtemps le départ de Schwartzemberg, il faudra lui rappeler la décision formelle du Roi. Celle-ci est déjà connue de tous. Navarro ne comprend pas comment le majordome peut prolonger son séjour, sinon dans une mauvaise intention. C'est là aussi l'appréhension de Fuensaldaña. Il faut craindre une manigance avec le duc de Lorraine et le prince de Condé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 144.

1566. Bruxelles, 10 mai 1653. — *Augustin Navarro à Luis de Haro.*

Arrivée des provisions de 500,000 écus.

Léopold-Guillaume n'a pas encore pris de décision. Il attend toujours la réponse de Vienne. Schwartzemberg a reçu une lettre par le courrier de Paris. Il l'a remise à Navarro pour la montrer à Léopold-Guillaume, qui lui a prescrit de la communiquer à Fuensaldaña. Le Gouverneur a ordonné une enquête. En tout cas Schwartzemberg a parlé plus clairement que jamais de son voyage, témoignant le désir de le différer jusqu'au départ de Léopold-Guillaume. Il est survenu un incident qui va donner de grands soucis : une cédule a été affichée à Sainte-Gudule avec le texte de l'interdit fulminé contre l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand. La chose a été si mal interprétée au Conseil de Brabant qu'on y a proclamé que ce document constituait un libelle diffamatoire. Les conseillers ont rendu à ce propos un édit public affiché aux portes du Conseil. Il y a plus de deux mois que Léopold-Guillaume a consulté sur cette question le Conseil d'État. Les conseillers ont déclaré à l'unanimité que, d'après les lois fondamentales des Pays-Bas et en considération du fait qu'il ne s'agit pas de matière de foi, les intéressés ne doivent pas comparaître à Rome ni à l'extérieur du pays.

L'Internonce a quitté Bruxelles depuis plusieurs jours, peut-être pour se mettre à l'abri d'une sédition populaire.

Philippe IV a écrit à Léopold-Guillaume qu'il avait ordonné de solliciter l'intervention du cardinal Trivulcio [1]. Navarro le lui a rappelé, mais maintenant l'Archiduc déclare qu'on ne lui a rien écrit ! En prévenant cet accident on se fût épargné bien des embarras.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 148.

1567. ....., 12 mai 1653. — *Le comte de Schwartzemberg à Navarro.*

Le Roi exprime, paraît-il, le désir que Léopold-Guillaume continue d'exercer le Gouvernement des Pays-Bas, mais en se séparant de Schwartzemberg. Celui-ci affirme qu'il est intervenu souvent pour empêcher que l'Archiduc n'abandonne le Gouvernement, pour obéir à des scrupules de conscience. Comme son intervention est demeurée sans effet, Schwartzemberg s'en remet à Navarro pour trouver les moyens capables d'influencer le Gouverneur, conformément aux ordres du Roi. Quant à la décision royale qui le concerne, Schwartzemberg l'avait prévue déjà avant de quitter l'Allemagne. S'il a consenti à venir à Bruxelles, c'est uniquement pour obéir à l'Archiduc. Il supplie Navarro de tenter d'obtenir du Gouverneur général, le congé qu'il a vainement sollicité maintes fois. Il souhaite pouvoir se justifier personnellement auprès du Roi.

La décision royale est basée, d'une part, sur la méfiance que Schwartzemberg inspire aux alliés, et, d'autre part, sur les plaintes formulées contre lui par les sujets de Sa Majesté. Le Comte se défend de mériter ces reproches. Il n'a pu, dit-il, fournir aucun sujet de plainte, n'ayant participé ni au ministère, ni à la rédaction des consultes. Il a toujours pris soin, au contraire, de conseiller à Son Altesse de se conformer autant que possible aux décisions des Conseils et aux désirs du comte de Fuensaldaña. Il n'a pas davantage bénéficié des provisions aux offices

[1] Ambassadeur intérimaire d'Espagne auprès du Saint-Siège. Sur ce personnage et tous ses collègues, voir J. LEFÈVRE, *L'ambassade espagnole auprès du Saint-Siège au au XVII^e siècle*. (BULLETIN DE L'INSTITUT HISTORIQUE BELGE DE ROME, fasc. XVII, 1936.)

et aux bénéfices. Il espère que Navarro fera valoir les arguments auprès du Gouverneur général et auprès du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 146 (1).

1568. Bruxelles, **17** mai **1653**. — *Augustin Navarro à Luis de Haro.*

Navarro s'est excusé de se rendre auprès de Léopold-Guillaume pour raison de santé. Celui-ci lui a fait demander par écrit son avis sur la double décision à prendre, l'invitant à parler sincèrement. Le Ministre pourra juger de sa réponse par le texte joint à la lettre. Le lendemain Léopold-Guillaume a déclaré, pour ce qui concerne sa personne, qu'il demeurera aux Pays-Bas. Il veut continuer à servir le Roi. Quant à Schwartzemberg, l'Archiduc maintient ses déclarations antérieures et ainsi le Roi sera obéi. Il a ajouté, par un autre billet, que la volonté royale était que Schwartzemberg partît sous un prétexte honorable. Dans le cas où l'élection du roi des Romains se fait attendre, le Comte sera chargé d'aller féliciter le duc de Neubourg.

Pareille déclaration est inadmissible. L'Archiduc persiste dans son attitude. Il sait que Navarro a reçu les lettres royales avec ordre de les communiquer à Fuensaldaña. Or, il répond à Philippe IV et à Haro sans rien confier de sa réponse ni au Secrétaire ni à Fuensaldaña.

Ces derniers jours Condé a été très bien accueilli par certains gentilshommes, il y a eu des banquets. Une fête fameuse a eu lieu dans la salle appelée « Isabelle » avec grand concours de dames. Le prince français est pour le moment à Anvers.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 158.

1569. Madrid, **27** mai **1653**. — *Luis de Haro à Augustin Navarro* (2).

Envoi d'une lettre royale à l'Archiduc. La présente lettre est personnelle à Navarro. Le Roi est satisfait de l'attitude qu'il a prise en cette affaire. L'insistance à montrer auprès de l'Archiduc pour le départ de

(1) A noter cette particularité : dans ses écrits autographes, Léopold-Guillaume fait usage de l'italien. Son majordome fait de même.

(2) Cette lettre est réservée à Navarro seul.

Schwartzemberg devait demeurer dans la modalité requise par la personne du Gouverneur. On peut espérer qu'après avoir reçu une réponse de Vienne, Léopold-Guillaume se décidera. Si cependant il tergiversait encore, Navarro lui rappellerait qu'il s'agit d'une mesure dans laquelle le Roi ne lui a laissé aucune liberté. Si le départ est retardé d'une heure de plus, Navarro devra en rendre compte à Madrid. Luis de Haro remet copie au Secrétaire d'État de la lettre écrite à l'Archiduc, encore qu'il pense que celui-ci le chargera de déchiffrer sa dépêche. Dans le cas où l'Archiduc trouverait comme expédient de faire partir Schwartzemberg pour Madrid, ou si l'intéressé le désirait lui-même, il ne faudrait pas faire d'opposition. On en finirait ainsi en une fois, ce qui serait convenable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 161.

1570. Madrid, **27** mai **1653**. — *Luis de Haro à Augustin Navarro* (1).

Accusé de réception de la lettre de Navarro du **3** mars avec celle incluse de l'Archiduc lui-même. Formules de politesse. Accusé de réception de la lettre de Schwartzemberg. Nul ne doute de la satisfaction qu'on doit tenir de sa personne, de ses qualités, de ses mérites. On n'a pu calmer la défiance des alliés, c'est le motif qui a dicté la décision royale. Si l'Archiduc concède au Comte la permission de se rendre à la Cour, le Roi l'accueillera favorablement, ménagera sa réputation et ses intérêts.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 163.

1571. Bruxelles, **21** juin **1653**. — *Consulte du Conseil privé.*

L'évêque de Gand a sollicité l'intervention du Conseil privé pour obtenir que le Saint-Siège désignât des *judices in partibus* afin d'examiminer son attitude dans la question du jansénisme. Le Conseil propose à l'Archiduc d'écrire dans ce sens à Rome.

Conseil privé, reg. 718, fol. 96.

(1) Cette lettre pouvait être montrée à Léopold-Guillaume.

1572. Madrid, 25 juin 1653. — *Philippe IV à Antoine Brun.*

Cardenas a rendu compte au Roi des événements survenus à Londres et des modifications en matière gouvernementale intentées par Cromwell. Il est vraisemblable que Cardenas en aura averti aussi Brun. Préalablement déjà le Roi lui avait prescrit de procurer le renouvellement de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre. Il a renouvelé le mandat d'agir de la sorte avec tout gouvernement anglais, quelle que fût sa forme. Il a été expressément stipulé que la négociation entreprise par Cardenas ne peut s'étendre à d'autres fins.

Elle est limitée à la conclusion d'un traité de bonne correspondance, telle qu'elle existait à l'époque des rois. Quant à s'étendre à une alliance, il faut au préalable une connaissance plus détaillée et une assurance sur la stabilité du gouvernement avec qui on traite. Philippe IV a fait connaître aussi à Cardenas son intention de maintenir une bonne correspondance avec les Hollandais. A ce propos l'Ambassadeur à Londres doit demeurer en contact avec Léopold-Guillaume, Fuensaldaña et Brun lui-même.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 35, fol. 124.

1573. Bruxelles, 9 août 1653. — *Augustin Navarro à Luis de Haro.*

Le secrétaire a lu à Léopold-Guillaume la lettre du ministre du 1er juillet. Celui-ci avait déjà pris connaissance de la lettre royale. Le Prince a déclaré qu'on ne répondait pas à ce qu'il avait écrit par rapport aux intérêts de Schwartzemberg pour lequel il demandait justice. La même opinion est répétée dans l'antichambre. Comme le Roi a écrit à Léopold-Guillaume et à Schwartzemberg d'une manière si favorable au comte, Fuensaldaña et Navarro paraissent être les seuls accusateurs. Léopold-Guillaume a déclaré lui-même à Navarro qu'il le tenait pour ennemi de Schwartzemberg.

Ainsi le ministre peut juger comment se maintiendra la confiance qu'il souhaite entre Léopold-Guillaume, Fuensaldaña et Navarro. Ce dernier s'efforce de servir l'Archiduc avec fidélité. Fuensaldaña aussi. L'Archiduc réserve toute son affection à Schwartzemberg.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 189.

1574. Bruxelles, 31 août 1653. — *Augustin Navarro à Luis de Haro.*

Le secrétaire d'État ne saurait contribuer à établir des liens de confiance entre Léopold-Guillaume et le comte de Garcies [1] puisque certains l'ont discrédité, lui Navarro, auprès du Prince, qui le tient pour un ennemi déclaré de Schwartzemberg. Jusqu'au jour où Léopold-Guillaume sera convaincu que le majordome ne doit plus revenir, il gardera sa défiance. Le secrétaire s'efforce de servir le Gouverneur comme il convient.

Nouvelles du départ de Fuensaldaña pour l'armée. La situation varie d'heure en heure, non seulement par les contingences naturelles de la guerre, mais aussi à cause de l'état misérable des alliés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 303, fol. 192.

1575. Bruxelles, 11 septembre 1653. — *Augustin Navarro à Luis de Haro.*

On a tenu diverses conférences ces derniers jours au sujet de l'égalité de traitement que Condé revendique avec obstination. C'est Navarro qui a proposé les accommodements, basés sur le principe énoncé dans les lettres royales. Ainsi on condescend aux désirs du prince sans nuire à l'autorité de l'Archiduc. Seulement il n'y a rien à arranger avec un homme habitué à commander.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 196.

1576. Du camp devant Rocroi, 11 septembre 1653. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Réclamations en matière d'argent. On a envoyé cette année aux Pays-Bas seulement 900,000 écus dont 200,000 n'ont pas été payés. Les effets payables par les banquiers Cortizos sont à échéances si lointaines que les anticipations sont très coûteuses. Haro ne doit pas s'imaginer qu'une année suivante on pourra réaliser ce qu'on aurait fait cette année-ci.

(1) Officier supérieur de l'armée des Pays-Bas

Léopold-Guillaume se plaint de ce qu'il a dû souffrir du prince de Condé. Celui-ci prétend en tous points recevoir un traitement égal à celui de l'Archiduc. Il n'y a pas d'espoir que cette situation s'améliore, tant qu'ils restent en présence l'un de l'autre. Le Roi décidera. On doit évidemment au prince de Condé une grande part des succès remportés l'année passée.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 194.

1577. La Haye, 3 octobre **1653**. — *Antoine Brun à Philippe IV.*

Remise au Roi de la copie d'une lettre écrite par Brun à Augustin Navarro, pour l'informer de l'intention des États-Généraux de prohiber la fréquentation de la chapelle de l'ambassade espagnole de La Haye aux sujets hollandais. C'est là une mesure grave. Les États-Généraux prétendent qu'elle ne s'applique qu'à leurs sujets, et non au personnel de l'ambassade ni aux vassaux du Roi qui sont de passage. Brun s'efforcera de porter remède à cet accident. Il incrimine la violence des prédicants. Ils se sont insurgés contre la facilité qu'offrait aux catholiques hollandais la chapelle de l'ambassade.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 35, fol. 194 (1).

1578. San Lorenzo, 3 novembre **1653**. — *Philippe IV à Fuensaldaña.*

Au sujet des propositions faites à Antoine Brun par un juif de résidence à Amsterdam et nommé Samuel Pinto. Ce juif prétend être à même d'indiquer un moyen de se procurer des ressources considérables sans charge pour les sujets. Le Roi demande l'avis de Fuensaldaña à ce sujet. Il s'entendra avec Léopold-Guillaume.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 235.

1579. Bruxelles, ... décembre **1653**. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a délibéré sur les trois lettres royales que le Gouvernement général lui a transmises au sujet du jansénisme. Il propose de notifier au Conseil de Brabant la volonté du Roi et lui prescrire de s'abstenir

(1) Voir la réponse royale, le 3 décembre (fol. 250).

de toute intervention en la matière, à moins d'autorisation préalable du Gouverneur. En ce qui concerne les protestations de l'internonce par rapport aux édits émanés en la matière, le Conseil observe qu'il vaut mieux ne plus y faire allusion puisqu'un nouvel internonce plus accommodant est arrivé à Bruxelles. Le Conseil indique que Léopold-Guillaume devrait écrire dans ce sens à Madrid. Au sujet de la volonté royale, quant à la soumission de l'archevêque de Malines et de l'évêque de Gand, Léopold-Guillaume pourrait répondre que les deux prélats ont à peu près satisfait aux exigences du Saint-Siège. Le Roi devrait continuer ses instances pour que le Pape voulût renoncer à d'ultérieures rigueurs.

Il est à craindre autrement qu'on ne se heurte à l'opposition des États provinciaux, surtout ceux du Brabant. Le Conseil s'étend longuement sur l'opportunité de cette condescendance de la part du Saint-Siège. Il note que l'Université et en particulier la Faculté de Théologie se sont soumises. Léopold-Guillaume peut ajouter qu'il fera son possible pour sauvegarder la juridiction ecclésiastique. Le Conseil s'attache ensuite à la question du Frère André Sebille, qui d'après son avis doit recevoir de l'Archiduc une réprimande convenable avant d'être réadmis à son poste. Le Conseil indique les conditions préalables à la mainlevée des biens des Dominicains d'Anvers, compromis dans la même question. Il propose enfin de déclarer que les ordres seront donnés de prêter en cas de besoin l'assistance du bras séculier aux tribunaux ecclésiastiques.

Conseil privé, reg. 718, fol. 120 v°.

1580. Bruxelles, 18 février **1654**. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La lettre est la paraphrase de la consulte du Conseil privé du mois de décembre précédent (n° **1579**).

Conseil privé, reg. 718, fol. 123.

1581. Bruxelles, **2** mars **1654**. — *Le secrétaire d'État Navarro au secrétaire d'ambassade Richard.*

Rapport sur les circonstances qui ont accompagné l'arrestation du duc Charles de Lorraine et la venue aux Pays-Bas de son frère François.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 178, fol. 67.

1582. Aranjuez, 22 avril 1654. — *Ratification par Philippe IV de la convention conclue entre Léopold-Guillaume et le prince-évêque de Liége, Maximilien-Henri de Bavière, au sujet des dommages causés aux Liégeois par les armées du duc de Lorraine et du prince de Condé.*

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 308.

1583. Bruxelles, 19 mai 1654. — *Augustin Navarro à Luis de Haro.*

La comtesse de Schwartzemberg est partie pour la Westphalie. Elle a déclaré à un ami de Navarro que Léopold-Guillaume lui avait prescrit de laisser à Bruxelles sa maison et ses enfants. La dame aurait répondu que l'Archiduc n'ayant pas d'enfants ne pouvait apprécier l'affection des parents. Ce ne sont là probablement que racontars de femmes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 306, fol. 213.

1584. Bruxelles, 12 juin 1654. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet du projet de séquestrer les biens des Génois aux Pays-Bas, d'après le billet écrit au chef-président du Conseil privé par Navarro. On pourrait tout au moins les menacer de façon à les contraindre à payer les effets du service des provisions récemment arrivés et souscrits par eux. Le Conseil, à l'unanimité, estime que les conséquences de pareille mesure sont si dangereuses qu'il faudrait pour s'y résoudre des motifs réels ou à tout le moins apparents (1). Il peut y avoir eu de pareilles raisons en Italie. Si le Conseil en était informé, il pourrait en tirer des conséquences. On ne lui a communiqué ni l'ordre du Roi, ni le dispositif des mesures prises pour l'Espagne. Le Conseil indique les raisons pour lesquelles, à son avis il convient d'écarter les mesures de rigueur (2).

Conseil d'État, liasse 406.

(1) *il se faudroit servir de raisons justes et equitables ou du moins apparentes.*

(2) Léopold-Guillaume apostille : *me conformo in totto.*

1585. Bruxelles, 2 juin 1654. — *Léopold-Guillaume au duc de Lorraine.*

L'Archiduc a envoyé Augustin Navarro pour communiquer au duc l'ordre royal de se rendre en Espagne. Ce voyage a sans doute comme objectif une solution satisfaisante de toutes ses affaires (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 576, fol. 305.

1586. Madrid, 17 août 1654. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le consul d'Espagne à Amsterdam, Jacques Richard a fait savoir que, lors de la publication de la paix entre l'Angleterre et la Hollande, bon nombre de navires ont quitté les ports hollandais chargés notamment de produits appartenant à des Français domiciliés dans les Provinces-Unies ou les fréquentant. Ces gens ont des relations d'intérêt importantes avec des habitants de la France. On leur fournit en Hollande des certificats constatant qu'il s'agit de produits hollandais et qu'aucun ennemi de l'Espagne n'y est intéressé. Richard prétend avoir vu dans l'officine d'un notaire des passeports expédiés en faveur d'un marchand français de résidence à Amsterdam. Les importations frauduleuses de toiles françaises ne font que s'accroître. Le secrétaire Richard s'est en plus efforcé d'obtenir du magistrat d'Amsterdam le châtiment d'un pirate notoire originaire des Pays-Bas et de son lieutenant Van Campen.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 178, fol. 240.

1587. Bruxelles, 14 septembre 1654. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Il y a longtemps qu'on se rend compte des embarras causés par Isembourg. Il fait preuve d'aversion pour tout ce qui touche au service du Roi. Il agit de la sorte au Conseil des Finances, où il exerçait les fonctions de premier chef, entravant toutes les décisions, ou au moins retardant leur exécution. Sa maison était le lieu de rassemblement de

(1) Voir une deuxième lettre de l'Archiduc au duc de Lorraine, le 25 juin (fol. 319).

tous les mécontents. On s'y réjouissait de toutes les mauvaises nouvelles, on y médisait du Gouvernement.

L'Archiduc a consulté à ce propos Fuensaldaña et Navarro. Ils ont été d'avis que l'occasion qui s'offrait du retour d'Isembourg dans ses propriétés devait être mise à profit pour lui écrire de rester chez lui jusqu'au jour où son intervention serait indispensable au Conseil des Finances. Pour que la chose ne transpirât pas, Léopold-Guillaume a chargé Navarro d'exécuter cet ordre en personne. Isembourg a répondu à la lettre qu'on lui a écrite en rappelant ses quarante années de services. Il ajoute que ses rivaux devaient l'avoir desservi auprès de l'Archiduc. Il a promis d'obéir. La chose s'est faite dans le plus grand secret. Jusqu'ici personne n'en parle.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 576, fol. 326 (1).

1588. Bruxelles, 28 septembre **1654**. — *Consulte du Conseil privé.*

Le secrétaire d'État et de Guerre Navarro a envoyé au chef-président l'acte émanant de la reine Christine de Suède, établissant Garcia de Yllan comme son résident. Le Conseil a rédigé le texte de la déclaration que le Gouverneur général est invité à faire à ce sujet.

Conseil privé, recueil 313.

1589. Bruxelles, 1er octobre **1654**. — *Léopold-Guillaume à Fuensaldaña.*

L'Archiduc a reçu la lettre que le comte lui a écrite la veille. Il approuve les considérations y contenues et convient de ce qu'on ne peut exposer l'armée au risque évident d'une bataille sans nécessité. Il faudrait combattre avec des troupes tellement diverses ! Il se rallie à l'avis que le comte donne avec l'assentiment de tous les chefs. Puisque Fuensaldaña a connaissance des forces de l'ennemi et de celles de l'armée royale, l'Archiduc déclare ne pouvoir lui donner d'ordres sinon de se conformer à son propre jugement. Détails sur la santé de Léopold-Guillaume.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 577 (2).

(1) Voir les lettres échangées avec Isembourg, fol. 328 et suiv.
(2) Copie de cette lettre a été transmise à Madrid le 3 octobre suivant.

1590. Bruxelles, **15** octobre **1654**. — *Consulte du Conseil privé.*

Garcia de Yllan a obtenu de l'Archiduc un décret lui accordant la jouissance de tous les privilèges qui reviennent à des résidents de rois et princes souverains. Il s'est procuré en plus un autre décret, sans que le Conseil privé y ait eu aucune part. Ce dernier acte détermine la juridiction et la compétence des juges qui auront à s'occuper de lui. Il y est notamment stipulé que tous les procès engagés contre lui seront évoqués au Conseil privé. Le Conseil proteste à propos de ce dernier décret. Quant à ce qui touche la forme, cet acte n'aurait pas dû être dépêché par l'office du *secrétaire d'État de la monarchie*, Navarro. Son contenu se rapporte à peu près exclusivement aux Conseils collatéraux, provinciaux et autres subalternes des Pays-Bas qui sont accoutumés à recevoir les instructions du Gouverneur général au moyen de dépêches signées par les secrétaires des Conseils collatéraux. Le Conseil rappelle qu'il a déjà protesté diverses fois contre cet usage. Il prie le Gouverneur d'y prendre considération, de ne pas mêler la compétence des uns et des autres pour éviter la confusion.

Quant au fond, la faveur accordée à l'intéressé paraît beaucoup trop étendue. Le Conseil propose de s'en tenir au premier décret. Il signale qu'Yllan est engagé dans certains procès devant l'audience militaire. Le Conseil demande à être entendu avant l'octroi de concessions aussi étendues.

Conseil privé, recueil 313.

1591. Madrid, 30 janvier **1655**. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Envoi à l'Archiduc d'une requête du comte d'Egmont sollicitant la grandesse (1).

Conseil d'État, liasse 403.

(1) Voir la requête en annexe. En corrélation avec cette demande, il y a à la date du 18 octobre un décret de Léopold-Guillaume au Conseil d'État, demandant en secret et d'urgence des renseignements sur l'octroi de la grandesse à la Maison d'Egmont.

1592. Madrid, 10 mars **1655**. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le religieux irlandais franciscain Pedro de Valois a exposé qu'il savait que certaines personnes, dans une bonne intention, ont représenté au Roi en 1654, que plusieurs religieux franciscains irlandais servaient dans l'armée des Pays-Bas à titre de chapelain et engageaient les soldats à quitter le service de Philippe IV. A la suite de ces dénonciations, Philippe IV avait prescrit à Léopold-Guillaume d'expulser ces moines. Ce sont, prétend Pedro de Valois, autant d'accusations fausses. Le Roi remet à Léopold-Guillaume le mémoire justificatif du plaignant avec charge de l'examiner (1).

Conseil d'État, liasse 293.

1593. Bruxelles [avril-mai] (2) **1655**. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné la requête présentée à Léopold-Guillaume par les Jésuites. Il reconnaît qu'un décret de Philippe II de 1581 permet à la Compagnie d'acquérir dans les villes les immeubles nécessaires pour leurs collèges jusqu'à concurrence d'un revenu de 3,000 florins. Cet octroi a été confirmé en 1615. Les religieux demandent qu'un acte d'interprétation leur soit donné et qu'une faveur particulière soit faite pour le collège de Bruxelles. Ils voudraient que le revenu autorisé soit porté à 9,000 florins eu égard à la dépréciation monétaire. Le Conseil expose les objections qui militent contre la concession demandée, le mauvais effet sur la population, l'exemple pour les autres Ordres. Il propose de consentir à une majoration moindre. Il rappelle un ordre donné par le Roi au Cardinal-Infant de ne pas admettre la multiplication des couvents et de refuser tout octroi à des gens de mainmorte pour acquérir des immeubles. Léopold-Guillaume se rallie aux conclusions du Conseil et prescrit de faire traduire le document en espagnol pour l'envoyer à Madrid.

Conseil privé, reg. 719, fol. 50 v°.

(1) Voir le mémoire en question dans la même liasse.

(2) La consulte n'est pas datée. Elle se trouve enregistrée entre deux autres consultes, l'une du 10 avril et l'autre du 13 mai 1655.

1594. Bruxelles, 18 juillet **1655**. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Au sujet des quartiers d'hiver à accorder au prince de Condé. Si le Roi se rallie à l'avis de l'Archiduc, qui lui-même a accepté les conclusions de la jointe tenue à ce sujet avec les principaux ministres, et s'il fait remettre l'argent nécessaire, la chose pourra s'arranger. Sans cela il n'y a pas moyen de trouver aux Pays-Bas des quartiers d'hiver pour le Prince. Au sujet des espérances que le ministre nourrit pour la campagne présente, l'Archiduc les déclare vaines. Il rappelle ses déclarations antérieures, quant à la situation misérable des Pays-Bas, la certitude des pertes futures, d'après l'expérience faite à Landrecies. Il se plaint d'être tout à fait abandonné par l'Espagne. Il ne considère plus sa présence aux Pays-Bas comme étant d'une utilité quelconque. Pour ne constater que des pertes, il ne semble pas qu'on ait besoin d'un Habsbourg. Un gouverneur quelconque viendrait plus à propos. On a envoyé une somme insignifiante à payer en dix fois. Comment remédier avec cela aux nécessités ? Léopold-Guillaume déplore les difficultés que le ministre rencontre pour réunir des fonds aussi insuffisants, mais de la sorte on ne peut ni faire la guerre ni même vivre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 235.

1595. Madrid, 13 août **1655**. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Depuis plusieurs années on tolère aux Pays-Bas l'établissement de nouveaux couvents nonobstant les édits en vigueur sur la matière et en particulier les ordres donnés au Cardinal-Infant. Renouvellement de ces prescriptions.

Conseil privé, reg. 719, fol. 89 v° (1).

1596. Bruxelles, 28 août **1655**. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

La situation est pénible et devient chaque jour pire, faute de ressources. On attend donc avec impatience les lettres du ministre. Quand

(1) Le même jour, le Roi adresse un ordre identique directement au Conseil privé (fol. 90).

l'Archiduc les reçoit et constate qu'elles n'apportent pas le remède nécessaire, le découragement grandit. Aucun travail ne suffit à réparer le mal. De l'argent et des troupes, voilà ce qu'il faut. Haro peut apprécier l'état où l'Archiduc se trouve, avec cette charge sur les épaules, tandis que tout se perd entre ses mains. Il accomplit son devoir. Si les Français occupent ces provinces, ils se précipiteront avec toutes leurs forces sur l'Espagne. Cette seule considération devrait suffire pour ne pas laisser ce pays dans l'abandon total.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 246.

1597. La Haye, 16 septembre 1655. — *Gamarra au comte de Schwartzemberg.*

Le comte est mieux au courant des affaires des Pays-Bas que ne l'est Gamarra lui-même. Une certaine personnalité — qui n'est peut-être pas bien informée — a écrit à Gamarra que Léopold-Guillaume a envoyé en Espagne Gaspar Bonifaz pour notifier au Roi qu'il voulait retourner en Allemagne. Il attendrait juste assez pour que sa décision fût connue à Madrid. Gamarra demande à Schwartzemberg de le renseigner à ce sujet.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 314.

1598. Madrid, 5 octobre 1655. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle qu'à diverses reprises il a écrit à l'Archiduc pour hâter la venue des conseillers désignés pour le Conseil suprême. Ce départ n'a pas encore eu lieu. L'absence de ces magistrats est préjudiciable. Il prie donc l'Archiduc de les faire venir au plus vite, espérant qu'il ne tolèrera aucun délai.

Conseil d'État, liasse 283.

1599. Bruxelles, 15 octobre 1655. — *Léopold-Guillaume au Conseil des Finances.*

Le Roi a notifié à l'Archiduc que la flotte anglaise, commandée par l'amiral Pen a passé aux Indes occidentales et a attaqué l'île de Saint-

Domingue. La tentative anglaise a été repoussée. Elle constitue une violation flagrante des traités de paix. Le Roi a décidé à titre de représailles de saisir les biens des sujets anglais se trouvant dans les États. Ordre pour le Conseil d'y collaborer (1).

Conseil d'État, liasse 293.

1600. Bruxelles, 16 octobre 1655. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

L'Archiduc a reçu la dépêche ministérielle du 19 septembre et Fuensaldaña lui a communiqué celle que lui-même avait reçue. Au sujet de l'affaire d'Angleterre, on exécutera les ordres donnés. Il est regrettable que ces décisions n'aient pas été prises après l'arrivée de la flotte, quand l'argent, les Espagnols et les Italiens étaient déjà aux Pays-Bas. Si Cromwell prend cet embargo pour une rupture, les Pays-Bas seront coupés de toute communication avec l'Espagne et réduits à un état misérable. Toute la navigation sera à la merci de Cromwell.

Au sujet de l'envoi projeté de 600,000 ou 800,000 écus pour la Noël, l'Archiduc observe que si les effets sont payables, — encore que le montant soit insuffisant pour les besoins — et avec l'espoir d'envois ultérieurs, on pourra commencer à faire certains préparatifs. Mais s'il faut en déduire ce qu'on doit à Condé et quelque chose pour l'Archiduc lui-même, la somme restante sera insignifiante. Il faut donc que les 800,000 écus soient réservés à l'armée, représentés par des effets et non des papiers sans valeur, comme ce fut le cas jusqu'ici. On a la coutume de rédiger des *assientos* pour autant de centaines de mille écus, payables en autant de mensualités. On ne remet de l'argent que pour deux ou trois mensualités et les banquiers ne veulent payer que celles-là. Tout le reste est du papier, qui ne sert qu'à une chose, faire du bruit dans le monde et discréditer le Gouvernement. On sait déjà que les 800,000 écus seront le produit d'une nouvelle concession des Cortès.

Haro doit envoyer le tout en une fois. Si on ne peut le faire en métal, à cause des événements d'Angleterre, il faut que ce soit en effets payables à vue. Avec de vulgaires papiers on ne peut faire la guerre ! Dans

(1) Voir la lettre identique adressée à ceux de l'Amirauté. (*Ibid.*)

ce cas, Léopold-Guillaume mettra à exécution la décision que notifiera Gaspar Bonifaz. Quant à l'envoi d'Espagnols et d'Italiens, l'Archiduc pense que si l'on en vient à une rupture avec l'Angleterre, il n'y aura d'autre route que celle de l'Allemagne. Léopold-Guillaume a tenté d'obtenir de l'argent des provinces. Leur pauvreté est telle qu'on ne peut rien assurer. On fera tout son possible.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 250.

1601. Bruxelles, 30 octobre 1655. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Au sujet de l'offre de la reine de Suède d'engager des troupes à ses frais. C'est une vaine courtoisie ! Nouvelles doléances sur la misère suprême où l'on est réduit. Sans assistance effective, la perte de ces provinces est inévitable.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 253.

1602. Madrid, 29 novembre 1655. — *Philippe IV à Esteban de Gamarra.*

Des différents documents que Gamarra a transmis à Madrid, le Roi a reconnu que son ambassadeur avait reçu des ouvertures de la part de certains agents du gouvernement hollandais en vue d'une alliance. On a fait aussi des propositions au sujet de l'établissement d'une garnison hollandaise dans une place forte (1). Philippe IV estime que tout cela est trop vague. Il veut savoir s'il s'agit d'une alliance entre les États-Généraux et l'Espagne, comme Léopold-Guillaume avait prescrit d'en négocier une, ou s'il est question d'un accord des Provinces-Unies avec les Pays-Bas. Cette dernière alternative serait à écarter. Le Roi a écrit à Léopold-Guillaume au sujet de la prétention hollandaise sur la place forte en question (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 161.

(1) *el castillo de Lut.*
(2) Désignée encore une fois sous le vocable : *el castillo de Lut.*

1603. Bruxelles, 18 décembre 1655. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Les provisions annoncées par le ministre ne sont toujours pas arrivées. Haro peut apprécier l'embarras où l'on se trouve. Le marquis de Castel-Rodrigo a fait savoir que si l'on n'envoie pas rapidement l'argent, on perdra l'occasion de faire des recrutements en Allemagne. Tout retard, si petit soit-il, sera extrêmement préjudiciable aux intérêts du Roi. La somme paraît d'ailleurs bien petite; depuis des mois, on n'a plus reçu un maravedi. Quand Condé et l'Archiduc auront prélevé leur part et qu'on aura remboursé ce qui a été emprunté, il restera à peine le nécessaire pour les levées en Allemagne. Ainsi l'on ne pourra entretenir les troupes dans les quartiers d'hiver ni faire les préparatifs pour la campagne future. On a exposé de façon précise dans les documents confiés à Gaspar Bonifaz ce qui est nécessaire. Si une seule des exigences y insérées n'est pas satisfaite, l'Archiduc considère qu'il est impossible d'entrer en campagne. Dès lors sa présence sera inutile aux Pays-Bas. Léopold-Guillaume écrira à ce sujet en détail au Roi. Les troupes entrent dans leurs quartiers d'hiver. On n'entendra que des lamentations, tant des soldats que des habitants.

De Paris, on écrit que le duc François de Lorraine se trouve dans cette ville, sans qu'on lui ait fait le moindre accueil, qu'il n'a aucun rapport avec la Cour. S'il en est ainsi, c'est la chose la plus extraordinaire qui se soit jamais vue.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 265.

1604. Bruxelles, 18 décembre 1655. — *Martin de Galaretta, secrétaire d'État et de Guerre, à Luis de Haro.*

Léopold-Guillaume a reçu les lettres du Roi et de Haro récemment arrivées. Il a rédigé immédiatement la réponse, ne laissant d'autre charge au secrétaire que de traduire le texte italien en espagnol.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 267.

1605. La Haye, 20 décembre 1655. — *Esteban de Gamarra à Philippe IV.*

Gamarra rappelle ses instances antérieures pour qu'on donnât satisfaction à Roger Huyghens, député de la Gueldre. Il s'agit des promesses qui lui ont été faites au nom de Philippe IV lors de la paix de Munster.

L'Ambassadeur a fait des démarches répétées auprès de Léopold-Guillaume et de différents ministres des Pays-Bas. Il se trouve obligé de recourir une nouvelle fois au Roi, pour qu'il prescrive à Léopold-Guillaume d'obéir sans réplique.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 179.

1606. Madrid, 19 janvier 1656. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Le Roi rappelle qu'au mois d'octobre 1655 il a notifié au Gouverneur général par la voie du Conseil suprême la représentation relative à l'échange de Besançon contre Frankenthal. Il a demandé à ce sujet l'avis de Léopold-Guillaume. Depuis, la ville de Dôle a fait des instances pour que le Roi ne tolère pas le transfert des tribunaux royaux de Dôle à Besançon. Le Roi requiert l'Archiduc de faire examiner les deux questions par les Conseils compétents et les ministres. Il y ajoutera son opinion personnelle.

Conseil d'État, liasse 512.

1607. Madrid, 5 février 1656. — *Philippe IV à Esteban de Gamarra.*

Léopold-Guillaume a fait de fréquentes instances auprès du Roi pour qu'il lui permît d'aller résider dans ses évêchés. Il allègue les scrupules que lui causait sa longue absence. Le Roi lui a exposé combien il manquerait aux Pays-Bas, eu égard à l'autorité avec laquelle il les a gouvernés. Il espère que ces arguments convaincront l'Archiduc de ne pas s'en aller. Pourtant il a désigné Don Juan, pour l'éventualité contraire.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 36.

1608. Bruxelles, 26 février 1656. — *Martin de Galaretta, secrétaire d'État et de Guerre, à Luis de Haro.*

Tous les habitants et en particulier les ministres ont été profondément émus de ce que, tandis que la situation du pays est si périlleuse, on ait fait connaître en même temps le départ de Léopold-Guillaume et de Fuensaldaña. On savait que ce dernier était tout à fait au courant des affaires. Son départ, coïncidant avec celui de Léopold-Guillaume, cause de très grandes appréhensions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 286.

1609. Madrid, 4 mars 1656. — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Le Roi informe les États qu'il a nommé son fils Don Juan, Gouverneur général des Pays-Bas. Ce prince a reçu ordre de les assurer qu'il ne perdra jamais le souvenir du zèle avec lequel ils l'ont constamment servi.

Publié dans GACHARD, *Lettres des Souverains*, p. 403 [1].

1610. Bruxelles, 11 mars 1656. — *Martin de Galaretta, secrétaire d'État et de Guerre, à Luis de Haro.*

Léopold-Guillaume fait les préparatifs pour son départ. Il n'a pas encore spécifié s'il attendait Don Juan. L'Archiduc a bien voulu spontanément octroyer au secrétaire d'État et de Guerre un des ordres militaires dont le Roi lui avait laissé la disposition.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 289.

1611. Bruxelles, 18 mars 1656. — *Martin de Galaretta à Luis de Haro.*

Une confusion extrême règne aux Pays-Bas parce qu'on a annoncé à la fois le retour de Léopold-Guillaume en Allemagne et le départ de Fuensaldaña pour Milan. Il en est qui en profitent pour exciter la popu-

(1) Le même jour, il écrit aussi au Conseil privé. *Conseil privé*, reg. 681, fol. 344.

lation à la révolte, agitant des perspectives terribles. L'arrivée prompte de Don Juan est souhaitable. Il serait avantageux aussi de retarder le départ de Fuensaldaña pour calmer la population. Celle-ci voit avec appréhension ce bouleversement général, au moment où l'on approche de l'entrée en campagne. Le secrétaire rapporte ce que lui ont dit des gens du pays bien intentionnés.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 291.

1612. Bruxelles, 8 avril **1656**. — *Martin de Galaretta à Luis de Haro.*

Léopold-Guillaume a pris toutes ses dispositions pour le voyage. Il a annoncé l'événement pour le lendemain de Pâques. Le secrétaire est convaincu qu'il ne partira pas à moins d'avoir reçu avis de l'arrivée de Don Juan en Italie. Ses confidents le pressent de rester, le persuadant d'alléguer comme prétexte que ses créanciers exigent le paiement intégral de ses dettes avant le départ. L'Archiduc a reçu hier ses créanciers en audience et le secrétaire a appris par un témoin qu'ils ont dit mille injures (1) le menaçant de l'arrêter. Tout cela avait pour but de le retenir jusqu'à l'arrivée de la décision royale relative à l'archevêque de Malines. Les Jésuites, qui sont ses créatures, désirent qu'il reste jusqu'à ce que cette affaire soit terminée. Ils le sollicitent d'insister auprès du Roi pour qu'une décision soit prise. En tout cas l'état actuel du gouvernement des Pays-Bas est une source de confusion. Ceux qui veulent faire cause commune avec Léopold-Guillaume n'ont qu'un souci : discréditer Don Juan. Le secrétaire s'excuse de rapporter de pareilles choses.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 294.

1613. Bruxelles, 8 avril **1656**. — *Léopold-Guillaume à Luis de Haro.*

Accusé de réception des lettres de provisions de **300,000** ducats. Haro connaît l'étendue de la misère où l'on se trouve. Il n'y a d'autre remède que des millions. La somme reçue est bien petite, on tâchera d'en tirer

(1) *dos mil desacatos.*

parti. L'Archiduc reconnaît que c'est au Ministre que l'on doit tout ce qu'on reçoit. Il ajoute que sans argent il n'y a rien à faire. Toute la lettre roule sur le même thème.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 292.

1614. Bruxelles, 15 avril **1656**. — *Martin de Galaretta à Luis de Haro.*

Don Juan a annoncé son arrivée à Milan. On a appris le succès qu'il avait remporté en mer, échappant à quatre navires turcs. La population des Pays-Bas, qui avait une mauvaise impression sur ce prince, a jugé que c'était là un présage heureux. Léopold-Guillaume prépare un départ imminent.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 298.

1615. Bruxelles, **4** mai **1656**. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Roi ayant accordé sa retraite à l'Archiduc, une jointe a été convoquée, avec le concours de Fuensaldaña, Cardenas, Hovynes, Berreur et le trésorier général, pour discuter les modalités de trouver les ressources indispensables. Il fallait que le départ pût se faire avec la décence convenable après le payement des dettes. Eu égard à la détresse financière, le Conseil d'État n'a pu écarter le procédé mis en délibération par Léopold-Guillaume lui-même et consistant dans une proposition du receveur général des finances, Marc Grimming. Elle impliquait la promesse à faire aux magistrats de la Flandre de les continuer dans leurs fonctions, moyennant le prêt de quelques sommes pour le paiement des dettes. Il convient que l'engagement pris soit tenu et que la faveur soit réservée à ceux qui ont prêté de l'argent et refusée aux autres. Le nouveau Gouverneur va être l'objet de sollicitations pour que la continuation de leur charge soit accordée indistinctement à tous les magistrats de la province. Le Conseil propose de l'écarter. Don Juan accorde la prorogation à tous, eu égard, dit-il, à son arrivée et aux prêts d'argent faits pour les dettes de Léopold-Guillaume.

Conseil d'État, liasse 441.

1166. Aranjuez, 7 mai 1656. — *Le secrétaire Fernando Perez de Angulo* (1) *à Gamarra.*

On estime qu'à l'heure actuelle Don Juan et Caracena doivent être arrivés à Bruxelles. Et, sans que l'Ambassadeur le lui dise, Angulo sait bien que le nouveau Gouverneur lui sera plus sympathique que son prédécesseur.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 133, fol. 5.

1617. Madrid, 22 mai 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Plusieurs ordres ont été envoyés à Léopold-Guillaume par la voie du Conseil suprême. Ils arriveront peut-être après le départ de l'Archiduc. Quand Don Juan aura pris possession de ses fonctions, il en assurera l'exécution.

Conseil privé, registre 681, fol. 344.

1618. Madrid, 3 juillet 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Plusieurs prétendants se plaignent de ce que la solution de leurs affaires soit retardée à cause de ce qu'on n'envoie pas des Pays-Bas les avis demandés à leur sujet. Le Roi désire donner aux parties toute la satisfaction possible, particulièrement dans les circonstances présentes. Il charge Don Juan de rendre les avis demandés et de répondre aux lettres qui lui ont été envoyées et le seront à l'avenir.

Conseil d'État, liasse 283.

1619. Bruxelles, 28 septembre 1656. — *Consulte du Conseil privé.*

Sur l'ordre de Don Juan le Conseil a fait appeler le directeur de la Gazette de Bruxelles. Il lui a déclaré de la part du Gouverneur général que lorsqu'on sera dans l'occasion de parler dans les gazettes des affaires de France ou des ministres, on devra le faire en termes généraux et sans

(1) Secrétaire d'État de Philippe IV.

user de paroles indécentes. Cela s'applique surtout à Mazarin qui s'est plaint d'avoir été malmené dans les gazettes.

L'intéressé a promis de se conformer à ces instructions. Il signale qu'à Paris on emploie dans les gazettes des expressions bien plus déplacées contre la nation espagnole, Léopold-Guillaume et Don Juan. Le Conseil se demande si l'on ne devrait pas demander à titre de réciprocité que des instructions similaires soient données aux gazetiers français.

Don Juan prétend que les mesures ont été prises.

Conseil privé, recueil 313.

1620. Madrid, 8 octobre 1656. — *Philippe IV à Don Juan.*

Les gens du Parlement de Dôle ont envoyé au Roi un mémoire relatif aux nominations faites dans leurs rangs et aux modifications apportées aux anciens règlements et usages. Le Gouverneur est requis de donner à ce sujet son avis au Roi (1).

Conseil d'État, liasse 510.

1621. La Haye, 8 octobre 1656. — *Esteban de Gamarra à Philippe IV.*

Le baron Gerbier, ancien résident du roi d'Angleterre à Bruxelles, a remis à Gamarra un mémoire relatif aux mines d'argent se trouvant dans les possessions espagnoles en Amérique. Gamarra en communique le texte au Roi (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 275.

1622. Madrid, 31 octobre 1656. — *Philippe IV à Esteban de Gamarra.*

Au début de juillet de cette année est arrivé à Madrid, un agent français, M. Lionne. Il devait traiter d'un arrangement entre les deux couronnes. Se sacrifiant au repos général de l'Europe, le Roi s'est prêté à une condescendance bien plus large que ne l'exigeaient ses intérêts. Il a offert aux alliés de Louis XIV toute la satisfaction qu'ils pouvaient

(1) Voir, en annexe, le mémoire du Parlement.
(2) Voir le mémoire en annexe (fol. 27).

désirer. La France a émis des conditions exorbitantes et contraires à tous les précédents. On n'aurait pu les admettre sans faillir à l'honneur et à la dignité royale. Lionne s'en est retourné en septembre sans avoir conclu le traité désiré. Le Roi a jugé bon de notifier la chose au Nonce et à différents ambassadeurs accrédités à Madrid.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 78, fol. 284.

1623. Madrid, 12 mars 1657. — *Philippe IV au Conseil des Finances.*

Le Souverain rappelle la lettre qu'il a écrite au Conseil le 13 juillet précédent. Il y est prescrit, eu égard à l'impossibilité où l'on se trouve de faire face aux nécessités les plus urgentes, de suspendre le paiement des pensions assignées sur les Finances. Il semble que cet ordre n'est pas assez précis. Le Roi stipule qu'il doit s'étendre à toutes espèces de pensions, exception faite de celles qui constituent un traitement.

Conseil des Finances, liasse 180.

1624. Madrid, 29 avril 1657. — *Philippe IV à Esteban de Gamarra.*

Au sujet du projet d'assurer à Don Juan la dignité de prince-évêque de Liége. Le Roi considère qu'il faut y renoncer de peur de provoquer le ressentiment de l'Électeur de Cologne (1). Il a donc prescrit de cesser toutes les tractations qui auraient déjà été engagées.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 40, fol. 97.

1625. Bruxelles, 13 novembre 1657. — *Consulte du Conseil privé.*

Le comte de Tassis, général des postes, a représenté qu'en 1654, Léopold-Guillaume a prescrit la suppression de certains comptoirs de messageries établis d'autorité privée par ceux de Bruxelles et d'Anvers. L'existence de ces bureaux semblait préjudiciable au service des postes de l'État. Les habitants d'Anvers ont tenté de les rétablir, s'adressant à

(1) Maximilien-Henri de Bavière.

cet effet aux États de Brabant. Ils ont commencé un procès devant le Conseil de la même province. A la suite d'une sentence ambiguë rendue par ce Conseil, les Anversois ont rétabli un comptoir. Ils ont défendu d'expédier aucune lettre touchant leur ville, sinon par les messagers de ce comptoir. Ils ont même adressé des avis aux magistrats des principales villes, à Liége, en Hollande, Zélande, à Cologne et ailleurs. Le surintendant de ce comptoir a fait saisir par un huissier du Conseil de Brabant la valise d'un des courriers royaux se dirigeant vers la Hollande méridionale. Il y a là une menace de destruction pour l'office des postes royales et de ruine pour l'État. Il convient de maintenir le monopole royal. Le Conseil propose au Gouvernement de s'adresser au Conseil de Brabant. Don Juan accepte la conclusion.

Conseil privé, recueil 315.

1626. Bruxelles, 13 mars 1658. — *Le chef-président Hovynes à Don Juan.*

Conformément aux ordres du Gouverneur général, le chef-président a rédigé la minute d'une lettre à écrire à Philippe IV au sujet de la nomination du chancelier de Brabant et d'un conseiller d'État. Elle est conforme à l'intention de Don Juan, du moins dans la mesure où Hovynes a pu la connaître. Il s'en remet cependant à la décision du Gouverneur général pour les modifications à apporter dans la forme. Il prie Don Juan de faire expédier la lettre en secret et par le secrétaire d'État et de Guerre et non par l'Audiencier qui est grand ami du conseiller de Steenhuys (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 579, fol. 115.

1627. Madrid, 15 mars 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Au sujet de la rente de 6,000 florins que le Gouverneur, d'accord avec le Conseil d'État, veut imposer sur l'évêché de Gand actuellement vacant au profit de celui de Ruremonde. On cherche à décharger de la

(1) Voir, en annexe, le texte de la minute, préconisant la désignation de Steenhuys comme chancelier de Brabant et de Malineus comme conseiller d'État.

sorte le budget des finances d'une charge de 3,000 florins qu'on payait ainsi à ce dernier. Le Roi se rallie à cette proposition. Il fera faire les démarches nécessaires auprès de la Curie. En attendant une décision pontificale on fera déjà payer par l'évêché de Gand à celui de Ruremonde l'équivalent de la rente de 6,000 florins. La charge des finances disparaît incontinent.

Conseil d'État, liasse 3.

1628. Bruxelles, 1er mai 1658. — *Don Juan au marquis de Caracena.*

Le 23 mars précédent, Philippe IV a approuvé la résolution que Don Juan a prise au sujet de l'exercice de l'anglicanisme à Bruges par le roi d'Angleterre et les gens de sa suite. D'après cette décision le Gouverneur cherchait à ne pas être impliqué lui-même dans cette affaire. Il voulait que Conseils, magistrats et évêques, agissent d'office, usant en cela des moyens dont ils disposent. On causerait moins d'amertume au roi d'Angleterre tout en évitant la tolérance de l'anglicanisme, ailleurs que dans la seule maison où le Roi réside. Il recommande encore d'agir vis-à-vis de Charles II avec douceur.

Conseil d'État, liasse 293.

1629. Madrid, 14 juin 1658. — *Philippe IV à Don Juan.*

Le doyenné de la cathédrale d'Anvers est vacant. C'est là une dignité réservée à la collation royale. Don Juan doit proposer des candidats.

Conseil d'État, liasse 6.

1630. Bruges, 18 août 1658. — *Don Juan à Philippe IV.*

Le Gouverneur a reçu la lettre royale relative au décanat d'Anvers. Il note que le revenu de cette fonction ne dépasse pas les 2,000 florins. Elle ne peut donc être réservée à la collation royale. Don Juan en a disposé de l'avis du Conseil d'État.

Conseil d'État, liasse 6.

1631. Madrid, 19 octobre 1658. — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Le Roi exprime le chagrin que lui causent les insuccès de la campagne. Il assure les provinces qu'il secourra les Pays-Bas de toutes les provisions d'argent et de tous les renforts qu'il lui sera possible. Il les exhorte à persévérer dans le zèle et la fidélité qu'ils lui ont toujours témoignés.

Publié dans GACHARD, *Lettres des souverains...*, p. 404.

1632. Madrid, 6 novembre 1658. — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Le Roi informe les États qu'il rappelle son fils Don Juan pour la conquête du Portugal et a nommé le marquis de Caracena Gouverneur général des Pays-Bas par provision.

Publié dans GACHARD, *Lettres des souverains...*, p. 406.

1633. Bruxelles, 20 novembre 1658. — *Le Conseil d'État à Philippe IV.*

La promotion de Guillaume de Steenhuys comme chancelier-adjoint de Brabant pourrait faire supposer qu'une vacature s'est produite au Conseil privé. En réalité il y a encore au Conseil plus de référendaires qu'il n'en est prévu dans les instructions.

Le Roi est prié de ne pas désigner de nouveau titulaire. Il ne faut pas conserver à Steenhuys son poste au Conseil privé, eu égard à l'incompatibilité des deux charges. Le précédent du défunt chancelier de Boisschot a été reconnu jadis très préjudiciable au service royal.

Conseil d'État, liasse 127.

1634. Bruxelles, 6 février 1659. — *Caracena à Gamarra.*

Détails sur le départ de Don Juan. Caracena trace le portrait suivant du bâtard de Philippe IV : C'est l'homme le plus mal conseillé du monde. Il sait qu'une des causes principales de son rappel des Pays-

Bas est la mauvaise situation financière. Il fait en ce moment des dépenses telles qu'il semble vouloir se retirer dans un désert, ne plus servir, ne plus occuper de poste. Il s'en va en Espagne avec l'intention de se justifier, tâcher d'obtenir son retour aux Pays-Bas. Caracena ne peut concevoir pareille mentalité, agir ainsi et penser qu'on lui donnerait encore un emploi, ici ou ailleurs, sans qu'on ne limite gravement son autorité ! Il lui faudrait un tuteur qui lui tire les oreilles ! Il a cru à ces prophètes qui lui ont fait tant de mal. Cela doit faire grand plaisir à ses ennemis, car c'est le bon moyen de ne jamais s'améliorer. Caracena le déplore. Il est triste de voir un prince, doué de tant de qualités, affecté de ce défaut de ne croire que les adulateurs. Don Juan se plaindra de Caracena, car celui-ci lui a dit des vérités. Avec l'âge il acquerra la prudence et finira par reconnaître qui le trompe. A la fin, la vérité garde toujours ses droits.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 183, fol. 13.

1635. Bruxelles,10 février **1659**. — *Caracena à Gamarra.*

Le Roi a écrit à Caracena pour lui prescrire à nouveau l'établissement de la *Junta de Hazienda*. D'autre part Caracena avait lui-même écrit à ce sujet à la Cour et il attend la réponse du Roi avant d'exécuter l'ordre reçu.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 183, fol. 16.

1636. Madrid, **3** avril **1659**. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a pris note d'une lettre de Don Juan du mois de décembre 1658, relative aux explications fournies par les membres du Parlement de Dôle. Il s'agit de l'envoi fait par eux d'une députation à Louis XIV, à son arrivée à la frontière de la Bourgogne. Philippe IV déclare que les conseillers auraient pu s'abstenir de cette démarche, faite sans sa permission ni celle du Gouverneur général. Au reste il tâchera d'éviter tout acte d'hostilité qui troublerait la neutralité de cette province. C'est dans ce sens que Caracena répondra à la lettre que le Parlement a envoyée à Madrid et que le Roi lui transmet.

Conseil d'État, liasse 507 (1).

(1) Le 9 juillet, Caracena répond dans ce sens aux États. (*Ibid.*)

1637. Madrid, **3** avril **1659**. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Conseil privé s'est adressé au Roi pour se plaindre de ce que *le secrétaire aux affaires d'Espagne de par delà*, Martin de Galaretta aurait participé à l'expédition de dépêches concernant les affaires de justice et de police. Sur ses rapports des résolutions seraient prises et adressées ultérieurement aux Conseils. L'audiencier en ferait autant et prescrirait aux Conseils d'exécuter ses décisions. Il en résulterait une sujétion des Conseils à l'audiencier et au secrétaire espagnol. Cela préjudicie aux prérogatives des Conseils et viole les instructions données. Le Gouverneur doit s'en tenir à la stricte observance de ses instructions et écarter toute innovation.

Conseil privé, reg. 681, fol. 310.

1638. Bruxelles, **22** avril **1659**. — *Consulte du Conseil privé.*

Au sujet de l'abbaye de Saint-Amand. Le Conseil s'excuse de revenir sur cette question. Il ne le fait que pour demander des explications complémentaires sur les intentions du Gouverneur et la manière de les adapter aux ordres du Roi. Il traite successivement dans son rapport l'absolution de l'abbé de Saint-Amand, le domicile à lui assigner, la pension à lui allouer, celles à reconnaître aux religieux qui l'accompagneront et les points accessoires. Le Conseil proteste de la pureté de ses intentions. L'apostille de Caracena apporte la décision sur les différents éléments.

Conseil privé, recueil 316 (1).

1639. Madrid, **5** mai **1659**. — *Philippe IV à Caracena.*

Nonobstant les édits défendant l'érection de nouveaux couvents sans permission royale, on a admis au cours de ces dernières années plusieurs fondations. Le Roi a rappelé à Léopold-Guillaume et antérieurement au Cardinal-Infant l'obligation d'observer ses prescriptions. Il note le peu d'estime qu'on fait de l'état ecclésiastique quand les clercs ne peuvent

(1) Voir d'autres consultes du Conseil en date des 6, 7 mai et 30 juin.

vivre décemment. La situation actuelle des Pays-Bas ruinés par les guerres ne peut souffrir l'inobservance de cette mesure. Il renouvelle formellement l'ordre donné.

Conseil privé, reg. 681, fol. 363 (1).

1640. Bruxelles, 16 mai 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur rappelle que le mois précédent il a notifié à Madrid que les États de Bourgogne et les conseillers du Parlement de Dôle avaient l'intention d'envoyer une députation à Madrid. Il apprend que les intéressés persistent dans ce projet. Les délégués sont déjà partis.

Caracena réitère ses instances à propos de la subordination due par les autorités du comté au Gouvernement général. Le Parlement de Dôle n'a pu réaliser l'ajournement ou la dissolution de l'assemblée des États. La présence de Louis XIV dans le comté et une demande de subside servent de prétexte pour envoyer des députés à Madrid, sans avoir notifié la chose à Caracena ni exposé le motif de ce voyage. De l'avis du Conseil d'État, le Gouverneur représente au Roi que cette décision porte préjudice à son autorité. Elle scandalise les autres sujets des Pays-Bas. Les Bourguignons ont toujours été soumis au Gouverneur général des Pays-Bas. Le Marquis conseille à Philippe IV de renvoyer ces députés sans les écouter.

Conseil d'État, liasse 507.

1641. Madrid, 13 juin 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a examiné la lettre de Caracena relative aux plaintes du Nonce concernant la publication de l'édit pontifical au sujet du Jansénisme. Il a vu aussi les consultes du Conseil privé et du Conseil de Brabant relatives à cette affaire. Il conclut qu'il s'agit de matières purement dogmatiques. Le *placet* n'est requis qu'en matières bénéficiales et litigieuses. Il faut donc, tout en demeurant dans le style accoutumé, que le Gouverneur permette la publication de cet édit, tout comme il a été fait à propos des autres relatifs au Jansénisme.

Conseil d'État, liasse 85.

(1) Le même jour, le Roi écrit dans ce sens directement au Conseil privé (fol. 363).

1642. Bruxelles, 24 juillet 1659. — *Caracena à Philippe IV.*

Le Gouverneur rappelle l'avis qu'il a déjà donné sur l'intention des États de Bourgogne d'envoyer des députés à Madrid. Ses efforts pour entraver cette députation ont échoué. Apprenant que les délégués sont arrivés à Madrid, Caracena renouvelle ses doléances. Les États allèguent pour se justifier, la crainte que leur province ne soit cédée à la France, mais ce n'est qu'un prétexte. Ce sont des intérêts particuliers qui ont provoqué cette démarche. A ce propos, Caracena remarque que le personnel des Conseils du gouvernement est en surnombre, par rapport aux règlements. On ne saurait y introduire encore de nouveaux éléments. Une grande partie des affaires qui se traitent au Conseil privé concerne les provinces flamandes et sont expédiées en flamand. Les Bourguignons qui ignorent la langue et l'usage de ces régions y seraient de peu d'utilité. D'autres raisons encore font écarter la prétention d'introduire un Bourguignon au Conseil privé. L'exemple de la Bourgogne s'étend à l'Artois qui a songé aussi à envoyer des agents à Madrid, pour défendre ses intérêts à l'occasion du traité de paix. Le Gouverneur espère que le Roi ne prendra aucune décision sans son intervention et renverra les Bourguignons pour éviter de trop grands frais à la province.

Conseil d'État, liasse 507.

1643. Madrid, 18 août 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Transmission à fin d'avis de la représentation remise à Madrid, par Antoine Michotey, premier conseiller du Parlement de Dôle et député des États de Bourgogne.

Conseil d'État, liasse 507 (1).

(1) Le mémoire se trouve en annexe. Il est rédigé en espagnol. Les principaux points traités sont : 1° Mode de nomination aux emplois dans le Parlement; 2° Augmentation des gages du personnel parlementaire; 3° Nécessité de remplir les sièges vacants au Parlement; 4° Réglementation des sessions des États et procédure de ceux-ci; 5° Choix exclusif de gens originaires du pays pour les bénéfices ecclésiastiques; 6° Défense d'imposer des pensions exagérées sur les bénéfices; 7° Négociations à entreprendre à Rome pour éviter les appels à la Curie et sauvegarder les droits du chapitre de Besançon; 8° Mesures d'ordre économique; 9° Faveurs à réserver aux Bourguignons dans les nominations aux Conseils du gouvernement; 10° Privilèges à reconnaître aux nobles et aux militaires.

1644. Madrid, 31 août 1659. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Parlement de Dôle a rappelé l'ordre royal de rechercher les règlements et instructions concernant les maîtres aux requêtes de ce tribunal. Il expose qu'il n'y a d'autre usage que celui de désigner comme tels des gens de qualité, comme prélats, archevêques et autres. Les maîtres aux requêtes n'ont jamais eu voix délibérative dans les affaires de justice. On peut voir qu'à la suite d'incidents malheureux le nombre de ces maîtres aux requêtes est excessif. Les principaux nobles du pays se trouvent dans l'impossibilité d'arriver à cet honneur. Pour pouvoir prendre une décision opportune, le Roi réclame l'avis du Gouverneur.

Conseil d'État, liasse 510.

1645. Bruxelles, 16 septembre 1659. — *Décret de Caracena au Conseil privé.*

Le Gouverneur communique au Conseil la lettre royale du 13 juin relative aux plaintes du Nonce apostolique à propos de la publication d'un édit pontifical prohibant certains livres jansénistes. Il y joint le texte d'une autre lettre royale du mois de juillet suivant prescrivant la publication de cet édit, de la manière usitée pour la publication des autres bulles relatives à la matière.

Conseil privé, reg. 1, fol. 4 v°.

1646. Bruxelles, 16 septembre 1659. — *Décret de Caracena au Conseil privé.*

Le Roi a prescrit qu'on s'abstienne de toute innovation en ce qui concerne la publication du jubilé notifié par le Saint-Siège aux Pays-Bas. Il faut s'en tenir au formulaire usité. Le Conseil d'État ne doit pas écrire de lettre circulaire à ce sujet aux évêques et vicaires généraux, comme il l'a fait en 1656.

Conseil privé, reg. 1, fol. 4.

1647. Bruxelles, 6 novembre 1659. — *Le Conseil d'État à Philippe IV.*

Rappel de la lettre du 20 novembre 1658. Les États de Brabant font opposition à la promotion de Steenhuys, ce qui fait que l'intéressé continue à fréquenter le Conseil privé. Le Conseil croit devoir insister encore sur son avis, pour prévenir l'importunité des prétendants.

Conseil d'État, liasse 127.

1648. Madrid, 6 novembre 1659. — *Philippe IV à Gamarra.*

Ordre de quitter Bruxelles et de rejoindre son poste à La Haye. Dans le cas où les Anversois engageraient quelque négociation avec les Provinces-Unies en général, ou en particulier avec la Zélande, Gamarra cherchera à l'entraver. Des instructions semblables ont été données à Caracena.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 41, fol. 338.

1649. Bruxelles, 18 novembre 1659. — *Le Conseil d'État à Philippe IV.*

La longue durée de la guerre a provoqué des difficultés financières qui ont entraîné des perturbations dans l'organisation administrative. Il faut en revenir à l'état primitif, maintenant que la paix est conclue. Les Gouverneurs généraux ont fait, à prix d'argent, quantité de nominations superflues. Il y a deux conseillers surnuméraires au Conseil privé. Le nombre de secrétaires y a passé de 4 à 16. Les instructions du Conseil des Finances prévoient 3 commis, il y en a 16. Le nombre des greffiers a crû de 2 à 5. Il y a de même inflation dans toutes les Chambres des Comptes. L'accroissement est aussi important dans les Conseils de justice. La vénalité des offices s'est introduite; on a consenti à des résignations et à des survivances, malgré que ce fût là un droit réservé à la Couronne. Cette augmentation n'est d'aucune utilité; elle surcharge les finances, amène la confusion dans les affaires, avilit les emplois, jadis objet de considération. La population se plaint de ce que l'admi-

nistration de la justice soit mise à l'encan par la vénalité des charges. Les prédécesseurs du Roi ont toujours proscrit cette vénalité. Ils se sont réservé le droit de nomination aux emplois. Nécessité d'en revenir à l'état primitif.

Conseil d'État, liasse 282.

1650. Bruxelles, 18 décembre 1659. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a pris connaissance de la lettre écrite par Philippe IV à Caracena au sujet des requêtes remises à Madrid par le conseiller Michotey se qualifiant de vice-président du Parlement de Dôle et député des États de Bourgogne. Il n'y a là que la réédition de certaines prétentions déjà émises précédemment. Sans discuter le fond de la question, le Conseil remarque que le procédé ne tend qu'à supprimer la subordination de la Bourgogne vis-à-vis du Gouvernement général. Caracena devrait engager Philippe IV à répondre de belles paroles aux députés, mais à exiger au préalable que les États prennent une décision sur le don gratuit demandé en son nom par le Gouverneur général. Les Bourguignons peuvent d'autant moins s'excuser qu'ils ont joui du bénéfice de la neutralité, tandis que les habitants des autres provinces ont eu à supporter le poids de la guerre. Les États pourront alors représenter au Roi ce qui se rapporte au bien de leur province et le notifier au Gouverneur général. Le Conseil expose que le délégué bourguignon qui s'est rendu à Madrid n'était pas député par tout le corps des États. En tout cas la députation a été désignée nonobstant la défense de Caracena.

Conseil d'État, liasse 507.

1651. Bruxelles, 20 décembre 1659. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné la requête présentée au Roi au nom de la noblesse des Pays-Bas. Il lui semble que ce document n'est pas recevable. La noblesse ne forme pas un corps comme les États d'une province ou *les nobles quand ils sont légitimement assemblés*. L'objet de la requête est inadmissible, et préjudiciable aux requérants pour beaucoup de raisons. Le chef-président le représentera de vive voix au

Gouverneur général. Aucune mesure de ce genre n'a été prise ni après la paix de Vervins ni après celle de Munster. Le placard de 1587 ne peut être invoqué à titre d'exemple puisqu'il fait suite à une révolution intérieure. Cet acte portait d'ailleurs de multiples restrictions. Caracena est invité à éconduire les intéressés en leur signifiant qu'après la conclusion de la paix il se fera informer des moyens à employer pour soulager ceux que la guerre a contraints à s'endetter et les protéger contre la rigueur des créanciers. Chacun pourra d'ailleurs, en particulier, recourir aux procédures ordinaires. Il faut tenir compte aussi des difficultés des créditeurs. Caracena se rallie à ces propositions.

Conseil privé, recueil 316.

1652. Bruxelles, 28 janvier 1660. — *Le Conseil d'État à Philippe IV.*

Le Conseil rappelle qu'il a toujours été d'usage que les rapports des Gouverneurs généraux au Roi sur des matières ayant été au préalable discutées au Conseil d'État soient dépêchés par un des secrétaires de ce Conseil. Il se rend compte maintenant que ces dépêches s'expédient dans la secrétairerie espagnole, sans intervention de sa part. Il ne sait quel sort est fait à ses propositions. Il prie le Roi de donner des ordres pour que les rapports du Gouverneur sur des affaires délibérées au Conseil d'État soient expédiées par ses secrétaires.

Le Conseil a appris aussi que le Gouverneur général a fait envoyer à la Cour par la secrétairerie espagnole une consulte proposant des candidatures pour un siège vacant au Conseil privé. Cela aussi s'est fait à l'insu du Conseil d'État, qui préalablement avait déconseillé toute nomination à ce poste. Les conseillers prient le Roi, dans le cas où il se déciderait malgré tout à nommer un nouveau titulaire au Conseil privé, de demander au préalable leurs propositions.

Conseil d'État, liasse 270.

1653. Madrid, 31 janvier 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le baron de Rivière a fait savoir que le Conseil privé l'a condamné à une amende de 150 florins et a fait exécuter sa sentence d'une façon

indécente. Il a demandé au Roi de suspendre la sentence, d'enlever la connaissance de ce litige au Conseil privé et de désigner des juges impartiaux. Philippe IV rappelle la décision prise de rendre au baron l'ensemble de ses charges et la totalité de ses biens. Il prescrit d'exécuter ces ordres (1).

Conseil privé, reg. 1, fol. 12.

1654. Bruxelles, 4 février 1660. — *Caracena à Philippe IV.*

Accusé de réception de la lettre royale concernant les requêtes du conseiller Michotey. Le Gouverneur transmet en retour la consulte du Conseil d'État rendue à ce sujet. Il se rallie aux conclusions exposées par les conseillers.

Conseil d'État, liasse 507.

1655. Madrid, 4 février 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le traité de paix avec Louis XIV vient d'être signé et ratifié. Le Roi en envoie la copie imprimée à Caracena avec ordre d'en faire la publication selon la forme accoutumée. En ce qui concerne la mainlevée des biens patrimoniaux de Louis XIV situés aux Pays-Bas, Philippe IV remet la copie de l'acte semblable qui paraît avoir été dépêché aux Pays-Bas en 1598 après la paix de Vervins. Caracena fera rechercher l'original et prescrira la rédaction d'un acte nouveau conforme à celui-là.

Conseil d'État, liasse 295.

1656. Bruxelles, 11 février 1660. — *Décret de Caracena au Conseil privé.*

Le Roi a fait savoir que le duc Charles de Lorraine lui a demandé la restitution des propriétés et de l'argent qui lui ont été saisis par les ministres des Pays-Bas. Le Conseil donnera à ce propos au Gouverneur les indications nécessaires pour que celui-ci puisse rédiger sa réponse.

Conseil privé, reg. 1, fol. 10.

(1) Voir une lettre itérative du 20 juin suivant (fol. 24). Le baron de Rivière est François Kinschot, conseiller des Finances.

1657. Villa Real, 7 mai 1660. — *Philippe IV à Gamarra.*

Le président et les juges de la Chambre mi-partie ont fait connaître le désir du Gouvernement hollandais de dissoudre la Chambre. Elle n'a pourtant résolu jusqu'ici aucune des questions pour lesquelles elle avait été constituée. Le Roi estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande. Il faut au préalable vider les conflits, en particulier ce qui concerne la Gueldre. Gamarra fera des instances auprès du Gouvernement hollandais pour maintenir la Chambre en activité jusqu'à l'achèvement de ses travaux, ainsi qu'il est prévu par le traité de paix (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 42, fol. 131.

1658. Bruxelles, 12 juin 1660. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné la lettre royale adressée au Gouverneur général sur la requête des États de Luxembourg. Il rappelle qu'il y a un an différents conflits ont surgi entre le Conseil, les États et le Gouverneur de cette province. Il s'agit des dénombrements des feux, répartition de certaines charges militaires, etc. Les ecclésiastiques et les nobles se sont aussi plaints de prétendues infractions à leurs privilèges. On a rédigé alors un nouveau règlement dont le Conseil remet la copie. Les intéressés ont été renvoyés devant le Conseil de Luxembourg pour terminer leur différend par la voie judiciaire. Le Conseil propose d'envoyer le règlement en question à Madrid (2).

Conseil privé, recueil 317.

1659. Bruxelles, 21 juin 1660. — *Caracena à Gamarra.*

Charles II a fait proposer à Caracena une suspension d'armes avec l'Espagne. Le Gouverneur a répondu que c'était là une affaire intéressant l'ensemble de la monarchie, qu'il ne pouvait décider lui-même.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 184, fol. 138 (3).

(1) Ces mêmes instructions sont renouvelées le 24 octobre suivant (fol. 227).
(2) L'apostille déclare qu'on répondra dans ce sens au Roi.
(3) On trouve dans la correspondance échangée entre Bruxelles et La Haye au cours de l'année 1660 d'abondants détails sur le rétablissement de Charles II en Angleterre. — La lettre du monarque anglais à Caracena, datée du 31 mai 1660, se trouve fol. 140.

1660. Madrid, 27 juin 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a vu les deux lettres de Caracena du 17 janvier précédent relatives à l'élection de l'archevêque de Besançon et à son droit de nomination à titre de souverain. Philippe IV entend qu'on maintienne au chapitre le privilège qui lui a appartenu de tout temps et cela malgré les prétentions du Saint-Siège. Il a fait écrire dans ce sens à l'ambassadeur à Rome. Il est d'autant plus obligé d'agir de la sorte que le chapitre a offert de renoncer pour l'avenir à son droit de présenter des candidats dès que le Roi aura pris possession de la ville. Il envoie au Gouverneur les pouvoirs nécessaires pour remplir cette formalité de la prise de possession.

Conseil d'État, liasse 512.

1661. Bruxelles, 30 juillet 1660. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a pris connaissance de la décision royale relative à la requête de Charles de Lorraine. Elle tend 1° au paiement des sommes dont on s'est emparé pendant sa détention; 2° à la jouissance absolue des terres qu'il a reçues aux Pays-Bas en engagère; 3° à l'usage de son droit de renouveler les magistrats de ces terres.

Le Conseil rappelle qu'il a traité la première question dans une consulte précédente, sur laquelle il n'a pas obtenu de réponse. Quant au second point, la jouissance de ses terres lui a été rendue après le départ de son frère le duc Nicolas-François. En ce qui concerne le renouvellement des magistrats, le Conseil constate qu'il a été fait parfois au nom du duc, tant par ses propres agents que par ceux de Béatrix de Cusance et de ses enfants (1).

Conseil privé, recueil 317.

1662. Madrid, 2 août 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a pris en considération les lettres du Gouverneur faisant mention du désir des nobles de la Flandre et du Hainaut d'obtenir une réduction pour les arriérés des emprunts contractés pendant la guerre. Ils

(1) Caracena déclare que la consulte, avec toutes les annexes, a été transmise au Roi.

allèguent comme précédent les dispositions prises en 1587 et celles décidées récemment pour la Bourgogne par l'archiduc Léopold-Guillaume. Caracena estime qu'il s'agit là d'une prétention justifiée. Il préconise l'établissement d'une jointe composée de ministres impartiaux qui pourrait mettre sur pied un règlement approprié aux circonstances. Il recommande d'agir dans le plus grand secret. Il veut que rien ne soit connu avant la décision ultime. En attendant il empêchera qu'on use de contrainte pour le paiement des arriérés.

Conseil privé, reg. 1, fol. 36 v°.

1663. La Haye, 8 août 1660. — *Gamarra à Philippe IV.*

Lors de son séjour à Bruxelles, Gamarra a pris connaissance d'une consulte du Conseil privé. Elle concerne les plaintes des évêques et ecclésiastiques des Pays-Bas à propos d'une ordonnance hollandaise du 20 décembre 1657. Ce document s'occupe des successions collatérales. Les évêques ont à payer le 40e denier de leurs propriétés situées dans l'étendue des Provinces-Unies, à chaque mutation. Caracena a chargé l'ambassadeur d'obtenir le retrait de cette mesure. Celui-ci rend compte des négociations qu'il a engagées à ce sujet et de l'accommodement qu'il a obtenu. Il ajoute que le Gouvernement hollandais paraît disposé à autoriser les ecclésiastiques à vendre leurs propriétés, encore que cela soit contraire à l'article 43 du traité. Il insiste sur l'intérêt que présente cette question, que Brun a jadis en vain soulevée d'après les instructions qu'il avait reçues de Léopold-Guillaume (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 42, fol. 197.

1664. Madrid, 26 août 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Les différents Conseils de guerre des Indes, d'Italie, etc., ont reçu ordre, à l'occasion des présentations de candidatures pour les différents emplois, de désigner avant tout ceux qui ont servi à la guerre et ont été réformés. Cela ne s'applique pas aux emplois militaires mais aux postes

(1) Voir, à la date du 5 octobre (fol. 219), la lettre royale approuvant cette conduite.

civils, accessibles à ceux qui n'ont pas fait d'études supérieures (1). Le Gouverneur est chargé de dresser la liste des officiers réformés avec l'indication de leurs états de service.

Conseil privé, reg. 1, fol. 35 v°.

1665. Madrid, 4 septembre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le prêtre Eustache de la Motte a rappelé au Roi les services rendus par son père et ses frères. Il a insisté sur la perte qu'il a subie de ses biens situés dans l'Artois. Il a prié le Roi d'écrire à Caracena pour qu'il soit compris dans les propositions que le Gouverneur doit faire au sujet des dignités ecclésiastiques vacantes aux Pays-Bas.

Conseil d'État, liasse 21.

1666. Bruxelles, 16 septembre 1660. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné le décret du Gouverneur général relatif aux plaintes du Nonce de Madrid au sujet du *placet*. Le prélat ne se contente pas des stipulations énoncées dans les circulaires de Caracena de décembre 1659. Il tâche d'empêcher que les bulles qu'il nomme dogmatiques soient examinées pour reconnaître si elles sont bien telles. Il cherche à restreindre encore l'inspection des autres bulles. Il s'agit d'une affaire de très grande importance, sur laquelle il convient d'entendre le Grand Conseil et les autres tribunaux (2).

Conseil privé, recueil 317.

1667. Madrid, 23 septembre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a reçu la lettre de Caracena contenant les propositions de Gamarra de candidatures pour le consulat de Middelbourg. On considère à Madrid qu'il faut désigner un sujet espagnol. Il s'agit de choisir une personnalité instruite, ayant des capacités administratives et déjà

(1) *los no letrados.*
(2) Caracena se conforme aux conclusions du Conseil.

pourvue d'un traitement. Ainsi on pourra se contenter de lui donner un supplément. Il faut qu'il touche en tout 50 écus par mois. Caracena fera des propositions à Madrid, d'après ces directives. Il en fera aussi pour les autres consulats à établir en Hollande.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 184, fol. 287.

1668. Bruxelles, 25 septembre 1660. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné la requête et les annexes qui ont été présentées au Gouverneur général par les États de Brabant et l'Université de Louvain. Il propose de les envoyer à Philippe IV de façon à ce qu'il prescrive à son ambassadeur à Rome d'interposer son autorité auprès du Saint-Siège, pour obtenir satisfaction sur la remontrance de l'Université de Louvain. Pour gagner du temps Caracena pourrait envoyer le duplicatum des documents directement à l'ambassadeur à Rome (1).

Conseil privé, recueil 317.

1669. Madrid, 5 octobre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet des prétentions du duc de Lorraine et de la consulte du Conseil privé y relative. Le Roi réclame encore des renseignements complémentaires avant de prendre une décision définitive.

Conseil privé, reg. 1, fol. 37.

1670. Madrid, 7 octobre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le comte de Fuensaldaña, ambassadeur à Paris, fait rapport au Roi sur les difficultés qu'a occasionnées le logement de certaines formations de l'armée des Pays-Bas, sur des territoires dépendant de l'abbé de Saint-Hubert. L'abbé en question prétend que son domaine est neutre. Le prince-évêque de Liége a fait appel à la garantie de l'Empire. Des instances ont été faites auprès du prince de Chimay, gouverneur du

(1) Caracena se rallie à ces conclusions.

Luxembourg, et du Gouvernement général pour qu'on fît déguerpir ces formations. Ces tentatives n'ayant pas abouti, l'abbé de Saint-Hubert s'est emparé d'un capitaine et de plusieurs soldats. Le Conseil privé a rendu un décret ordonnant de saisir l'abbé et de confisquer ses biens. L'intéressé s'est adressé au gouvernement français. Lionne a fait une déclaration à Fuensaldaña au sujet des mesures de représailles décidées, à moins qu'on n'arrêtât toute la procédure. Il veut faire remettre l'affaire à l'assemblée des commissaires franco-espagnols, conformément au traité de paix. Le Roi charge Caracena de se tenir en rapports avec Fuensaldaña. Il lui semble que c'est par l'intervention des commissaires que le litige se règlera le plus facilement. Il n'est pourtant pas de ceux pour la liquidation desquels les mêmes commissaires ont été établis (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 404, fol. 165.

1671. Madrid, 11 octobre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet du surintendant de la justice militaire Francisco de Valcarcel. Ce dernier a obtenu un titre de congé pour retourner en Espagne. Il ne peut en faire usage à cause du manque d'argent. Le Roi prescrit à Caracena de faire remettre à l'intéressé au moins un sérieux acompte sur ce qui lui est dû. On prélèvera ce qu'il faut sur les contributions ordinaires des provinces et cela en particulier sur celles de la Gueldre. Cette prescription doit être exécutée ponctuellement, sans délai, sans aucune réplique. Caracena fera savoir à Madrid que la chose est faite.

Conseil des Finances, Cour brûlée, liasse 137.

1672. Madrid, 11 octobre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi demande l'avis du Gouverneur sur la requête des religieuses du couvent de N.-D. de la Conception à Enghien tendant à pouvoir établir un couvent dans leur Ordre à Bruxelles.

Conseil privé, reg. 1, fol. 113.

(1) La lettre en question est insérée dans un rapport étendu relatif à l'affaire de Saint-Hubert (fol. 150).

1673. Madrid, 11 octobre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Caroline d'Autriche a annoncé au Roi que le Grand Conseil de Malines venait de terminer le procès engagé par elle contre le comte de Saint-Amour (1) à cause de l'enfant posthume de son fils le prince de Cantecroix, procréé avec Béatrix de Cusance. Il reste encore à déterminer l'identité de l'enfant que la remontrante présente comme fils posthume du prince de Cantecroix. Elle voudrait qu'après vingt-trois ans de procédures elle puisse voir la fin de cette affaire avant de mourir. Le Roi charge Caracena de presser le Grand Conseil d'en finir.

Conseil privé, reg. 1, fol. 41.

1674. Madrid, 25 octobre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Ordre de payer les arriérés de la rente due aux Dominicains irlandais de Louvain.

Conseil privé, reg. 1, fol. 43 v°.

1675. Bruxelles, 29 octobre 1660. — *Consulte du Conseil des Finances.*

Le Conseil prétend n'avoir aucune connaissance ni du montant des gages de Valcarcel, ni des arriérés. Il ne connaît aucune ressource sur laquelle on pourrait affecter le paiement. L'aide de la Gueldre est affectée au paiement des gouverneurs et de la garnison qui s'y trouvent.

Conseil des Finances, Cour brûlée, liasse 137.

1676. La Haye, 18 novembre 1660. — *Gamarra à Philippe IV.*

Gamarra a continué ses instances pour empêcher la dissolution de la Chambre mi-partie. Le maintien importe tellement au service royal et aux intérêts de ses sujets, principalement des ecclésiastiques. Ses efforts ont abouti à un bon résultat. Toutes les provinces ont consenti à la

(1) Gouverneur de la province de Namur.

continuation de la Chambre, sauf la Zélande. C'est elle qui est la plus intéressée dans les controverses soumises à cet organisme. Gamarra espère cependant obtenir aussi son consentement.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 42, fol. 259.

1677. Bruxelles, 18 novembre 1660. — *Caracena à Gamarra.*

Par une dépêche du 24 octobre, le Roi a prescrit à Caracena de charger Gamarra de continuer ses instances auprès du gouvernement hollandais pour éviter la dissolution de la Chambre mi-partie. Il veut qu'on termine au préalable les questions pendantes. Cela intéresse souverainement le service royal et les biens des ecclésiastiques. Cela est d'ailleurs conforme au traité de paix.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 184, fol. 313.

1678. Madrid, 26 novembre 1660. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet de la déposition de l'abbé de Saint-Amand, Nicolas Du Bois et de la désignation de Benoît Le Grand comme supérieur avec droit de succession. Le Roi a examiné à nouveau toute la documentation relative à cette affaire. Il considère que l'opposition que l'abbé a faite jadis à l'évêque de Tournai est absolument justifiée. Elle ne procède que du désir de défendre les droits de son monastère. La déposition de l'intéressé n'est pas fondée. Malgré les ordres qui ont été donnés en 1658 à l'intervention du Conseil suprême, le Roi prescrit le rétablissement intégral de Du Bois. Sa volonté est formelle, n'admet aucune réplique et doit être exécutée sans délai.

Conseil privé, reg. 1, fol. 1 (1).

1679. Madrid, 10 décembre 1660. — *Philippe IV au Conseil d'État.*

Le Roi rappelle l'ordre qu'il a donné au Conseil en 1659 de lui faire des propositions pour la réforme des emplois surnuméraires, établis

(1) Voir un décret de Caracena relatif à la même affaire en date du 20 février 1661 (fol. 16), un second du 13 octobre suivant (fol. 77), et d'autres ultérieurs, *passim*.

dans les Conseils, tribunaux et Chambres des Comptes, par le procédé de la vénalité. On considère comme tels les dons gratuits ou prêts à intérêt. Il renouvelle son ordre.

Conseil d'État, liasse 282.

1680. La Haye, 16 décembre 1660. — *Gamarra à Philippe IV.*

Au sujet de la Chambre mi-partie. Gamarra a obtenu des États-Généraux l'envoi d'un ordre aux délégués hollandais de collaborer avec ceux du Roi à la liquidation des questions pendantes. Il déclare que le conseiller Verheyden n'a pas la compétence requise pour diriger les travaux de l'assemblée. Il insiste pour que celle-ci soit composée de gens instruits.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 42, fol. 286.

1681. Le Pardo, 23 janvier 1661. — *Philippe IV à Gamarra.*

L'ambassadeur a revendiqué le droit de présenter des candidats pour les consulats espagnols établis dans les ports des Provinces-Unies. Cela est conforme aux usages suivis à l'égard de son prédécesseur. Le Roi convient qu'il peut faire les présentations, mais en se mettant d'accord au préalable avec le Gouverneur général des Pays-Bas. Celui-ci se trouve si près. Il est possible qu'il y a dans les Provinces-Unies, des fils d'Espagnols, connaissant les diverses langues, et déjà pourvus de solde. Ce sont ceux-là que Gamarra devra choisir.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 43, fol. 20.

1682. Madrid, 3 février 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Après la mort du marquis de Marnay, candidat présenté par le chapitre de Besançon pour l'archevêché de cette ville, le même chapitre a proposé à sa place Juan Diego Fauche, doyen de l'église de Besançon. Le chapitre s'est en même temps adressé au Roi, demandant de défendre ses droits contre les prétentions du Saint-Siège. Philippe IV a chargé ses ambassadeurs en Allemagne et à Rome de veiller au maintien des

prérogatives du chapitre. Il a prescrit à nouveau à son ambassadeur à Rome de procurer au doyen l'acte de nomination à l'évêché. Il ne peut être fait aucune modification au style coutumier. Caracena de son côté ne tolèrera pas d'innovation. Il fera un rapport détaillé sur le droit que le Roi détient vis-à-vis de l'église de Cambrai, à titre d'indult du Saint-Siège, de possession coutumière semblable à celle des autres églises de Flandre et de Bourgogne, ou de concession impériale.

Conseil d'État, liasse 500 (1).

1683. Bruxelles, 15 mars 1661. — *Le Conseil d'État à Philippe IV.*

Au sujet de la réforme des Conseils. Le Conseil d'État propose d'en revenir à la situation existante à l'époque d'Albert.

1. Le Conseil privé continuera à se composer d'un président, de six conseillers et quatre secrétaires.

2. Le Conseil des Finances doit être profondément remanié. On propose de réduire à un seul le nombre de chefs antérieurement fixé à trois et de ramener à quatre celui des conseillers. On se bornera aussi à y maintenir deux greffiers.

3. Exposé des mesures à prendre pour les Chambres des Comptes de Lille, Brabant, Gueldre et Dôle.

4. Réduction des postes inférieurs, surintendants des montres et des fortifications.

Conseil d'État, liasse 282.

1684. La Haye, 20 avril 1661. — *Gamarra à Caracena.*

Gamarra a reçu la ratification par Caracena de l'accord conclu par lui l'année précédente avec les États-Généraux. Il s'agit du droit de mutation qu'ils prétendaient lever sur les propriétés ecclésiastiques, situées sur leur territoire. Il a reçu aussi l'adhésion des ecclésiastiques intéressés. Il insistera auprès des États-Généraux pour obtenir leur ratification. Il rappelle que ceux-ci ont demandé une approbation de l'accord par le Roi lui-même et prie Caracena de la procurer (1).

(1) Voir en annexe une lettre du doyen Fauche à Philippe IV.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 183, fol. 116.

1685. Bruxelles, 11 juin 1661. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet du voyage à Besançon du marquis de Saint-Martin chargé de prendre possession de la ville et du retard apporté par les autorités municipales à la prestation de leur serment. Caracena propose au Roi de donner au lieutenant général établi en Bourgogne une procuration pour arranger l'affaire des privilèges dont les intéressés demandent la confirmation et y prêter au nom du Roi le serment pertinent.

Conseil d'État, liasse 512.

1686. Madrid, 13 juin 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a vu le rapport du Parlement de Dôle à propos de la nomination d'Augustin Nicolas comme maître aux requêtes de ce Parlement. Il était objecté que l'aïeul de l'intéressé avait été jadis exécuté à Besançon pour crime d'ordre religieux. Eu égard aux lettres d'abolition que le père de l'intéressé a obtenues, aux fonctions de gouverneur de Besançon qu'il a occupées, le Roi prescrit au Parlement de déférer à l'ordre donné en faveur du dit Nicolas.

Conseil d'État, liasse 510 (2).

1687. Madrid, 3 juillet 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi rappelle les ordres successifs de restituer leurs biens à tous ceux compris dans le traité de paix et à ceux qu'on y a joints par mesure

(1) La question des propriétés ecclésiastiques situées en territoire hollandais et appartenant à des institutions belges fait l'objet de multiples échanges de vues dans la correspondance entre l'ambassade et le Gouvernement général.

(2) Il y a une autre lettre du Roi au même sujet en date du 19 juillet 1663, une troisième du 3 octobre 1664 et une quatrième du 19 juin 1665, avec des pièces jointes dans la même liasse.

de faveur. Il a prescrit récemment d'en faire autant avec le prince d'Épinoy (1), pour témoigner sa condescendance vis-à-vis de Louis XIV. Il enjoint à nouveau d'agir ainsi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 405, fol. 227.
Conseil d'État, liasse 452.

1688. Madrid, 18 juillet 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a chargé Francisco Ramos de Manzano du Conseil de Castille d'écrire l'histoire des événements survenus pendant son règne. A cet effet l'intéressé a besoin de pouvoir examiner les documents reposant dans les archives et secrétaireries des Conseils. Le Gouverneur fera rechercher dans la secrétairerie d'État et de Guerre et dans les autres fonds d'archives des Pays-Bas les documents utiles et les transmettra par intervalles à ce Francisco Ramos (2)

Conseil privé, reg. 1, fol. 68 v°.

1689. Madrid, 3 août 1661. — *Philippe IV à Gamarra.*

Dans le cas où il lui est nécessaire de traiter des affaires de vive voix avec Caracena, l'ambassadeur peut se rendre à Bruxelles. Son absence de La Haye ne doit pas dépasser six à huit jours.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 44, fol. 72.

(1) Guillaume-Alexandre de Melun.

(2) A la lettre se trouve joint un décret royal, dont voici l'analyse. On a reconnu depuis plusieurs années que des écrivains étrangers et peu affectionnés ont publié des histoires qui s'écartent de la vérité. Ces écrits contestent les droits que le Roi possède sur les différents Etats de sa monarchie. Il est dans l'obligation de maintenir la justice de ses prétentions et d'en convaincre l'opinion publique. Le Roi considère que son règne dure déjà quarante ans. Il a soutenu pendant vingt-cinq ans des guerres continuelles avec les principales puissances. Il a dû faire face aux soulèvements du Portugal et de la Catalogne. On a pu, enfin, arriver à la paix. Il convient que l'histoire de ces événements soit écrite avec sincérité. Ainsi la dignité de ses sujets ne sera pas exposée à être altérée dans des écrits qui peuvent faire foi maintenant et à l'avenir. Il faut se prémunir contre la malignité d'écrivains passionnés. Le Conseil d'État a représenté à diverses reprises, et le fait encore maintenant, qu'il serait opportun de charger un ministre d'écrire l'histoire du règne. Il faudrait choisir un sujet qui eût le talent (a), l'érudition et les connaissances nécessaires et en qui on eût confiance au point de lui communiquer les documents les plus secrets d'ordre politique et militaire. Il faut aussi que l'auteur soit à même de discuter avec équité et circonspection la justice des différentes guerres, les droits des différents Etats. Le Roi se rallie à cette proposition et choisit Ramos.

(a) *el estilo.*

1690. Madrid, 3 août 1661. — *Philippe IV à Gamarra.*

Au sujet du pays d'Outre-Meuse. Le Roi a prescrit à Caracena de faire examiner par le Conseil d'État tous les documents relatifs à la question et puis de lui donner son avis. Philippe IV prendra alors une décision dont il communiquera la teneur à Gamarra.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 44, fol. 74.

1691. Bruxelles, 17 septembre 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le dernier article de la paix des Pyrénées stipule que le traité doit être enregistré au Grand Conseil et dans les diverses Chambres des Comptes et les Conseils. Il en sera de même au Parlement de Paris, et dans les autres parlements. On a agi ainsi lors de la paix de Vervins. Le Roi ordonne que la publication soit faite dans la forme déterminée. Caracena communiquera à Fuensaldaña le procès-verbal de cette formalité pour que le document soit échangé contre un acte semblable émanant de la France.

Conseil privé, reg. 1, fol. 73 v°.

1692. Madrid, 4 novembre 1661. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi rappelle qu'il a transmis récemment à Bruxelles une lettre des députés de Besançon insistant pour le maintien de leurs privilèges et demandant le transfert du Parlement de Dôle à Besançon. Le Gouverneur entendra à ce sujet l'avis du Conseil d'État, puis fera rapport à Madrid.

Conseil d'État, liasse 512.
Conseil privé, reg. 1, fol. 87.

1693. La Haye, 20 novembre 1661. — *Gamarra à Caracena.*

L'ambassadeur demande à Gamarra des instructions au sujet de l'attitude à prendre à l'occasion des illuminations qui vont avoir lieu à La Haye, en suite de la naissance du Dauphin de France.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 185, fol. 97.

1694. Bruxelles, 22 novembre 1661. — *Caracena à Gamarra.*

Le sergent major de Cambrai, Diego de Espinossa vient d'arriver. Il annonce qu'un courrier venu d'Espagne a notifié l'heureuse naissance à Madrid d'un prince héritier. Encore que les différends entre la France et l'Espagne ne soient pas terminés, il semble à Caracena que Gamarra peut participer aux illuminations qu'on fera à l'occasion de la naissance du Dauphin à condition que les Français en fassent autant à propos du prince espagnol.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 185, fol. 101.

1695. Bruxelles, 2 décembre 1661. — *Le Conseil des Finances à Charles II.*

Le Conseil, se fondant sur la décision royale communiquée à Caracena par la lettre du 23 décembre 1660, persistait dans son opinion que le prince d'Épinoy demeurait exclu du traité et non fondé à demander restitution de son patrimoine. Depuis, il lui a été notifié que Philippe IV avait décidé par grâce de rendre les biens de l'intéressé, suivant les modalités du traité. Le Conseil se trouve perplexe tant à cause de la contradiction de ces ordres que du fait que la plus grande partie de ces biens ont été vendus. Le produit de ces ventes, quelque 300,000 patacons ont été employés aux nécessités. Il est de toute impossibilité de restituer les biens qui se trouvent aujourd'hui en possession de gens qui les ont achetés de bonne foi. Le Conseil propose de déclarer que le prince doit se contenter des biens non vendus, qui pendant la guerre ont été attribués à son frère puîné le marquis de Richebourg et que celui-ci a dû depuis lui restituer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 405, fol. 228.
Conseil d'État, liasse 452.

1696. Bruxelles, 20 décembre 1661. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné la requête présentée à Caracena par les délégués du prince-évêque de Liége au sujet de la reprise des conférences qui ont eu lieu à Bruxelles en 1655. Il s'agit du 60e que le prince-évêque prétend lever à Dinant. On veut aussi désigner des commissaires pour terminer le différend relatif à Nassogne et à Saint-Hubert. Le Conseil propose d'accéder à la première demande et désigne les personnalités pour y intervenir. Il propose de n'aborder la seconde qu'après la conclusion de la première. Caracena se conforme à cette proposition.

Conseil privé, recueil 318.

1697. Bruxelles, 24 janvier 1662. — *Le Conseil des Finances à Philippe IV.*

Complément de la lettre du 2 décembre. Le Conseil se convainc que l'intention de Philippe IV comme celle de Louis XIV qui a intercédé en faveur du prince d'Épinoy, est que celui-ci jouisse du bénéfice de la restitution de ses biens comme tous ceux qui sont normalement compris dans le traité de paix. Il n'est pas à présumer qu'on ait voulu lui faire une faveur spéciale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 405, fol. 233.
Conseil d'État, liasse 452.

1698. La Haye, ... janvier 1662. — *Gamarra à Charles II.*

Gamarra rappelle que dans le courant de l'année précédente il a envoyé le secrétaire Vincent Richard à Bruxelles pour informer le marquis de Caracena et les membres du Conseil d'État de l'état des négociations relatives au partage du pays d'Outre-Meuse. Il a signalé l'offre des États-Généraux de procéder à un échange pour les abbayes et autres endroits intéressant particulièrement le service du Roi. Vincent Richard a négocié l'affaire avec le conseiller Verheyen. Gamarra se plaint des difficultés rencontrées à Bruxelles, particulièrement au Conseil d'État qui subit l'influence du président Hovynes. Après de multiples contes-

tations on a pu arriver au but et le traité a été signé par Gamarra et les délégués hollandais. Il espère que le Roi le ratifiera, non seulement pour écarter les difficultés qui pourraient de ce chef surgir mais encore faciliter la conclusion du traité d'alliance, pour la défense des *provinces belgiques* (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 45, fol. 22.

1699. Bruxelles, 14 février **1662**. — *Esteban de Gamarra au comte de Peñaranda, vice-roi de Naples.*

Les dernières lettres de Madrid annoncent qu'on a mis en délibération la désignation du successeur à donner à Caracena et que Peñaranda se trouve parmi les candidats. Gamarra estime que le vice-roi ne se plairait guère, car la situation a bien changé depuis que ce dernier a quitté les Pays-Bas. Il relate le conflit qu'il y a eu avec Marchin qui, dans une jointe, a prétendu à la préséance sur La Fuente. En tout cas si Marchin persévère dans sa conduite capricieuse, il ne gardera pas longtemps la charge de maître de camp général, qui à tout point de vue est un poste espagnol.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 434.

1700. Bruxelles, 2 mars **1662**. — *Caracena à Philippe IV.*

Le marquis d'Yènes (2) gouverneur de Bourgogne, a fait demander des instructions sur la façon dont il devra se conduire vis-à-vis de Louis XIV et du prince de Condé, premier prince français, lors de leurs voyages, vis-à-vis des ducs de Lorraine et de Savoie, du prince de Montbéliard, des cantons suisses, tant en général qu'en particulier. Le Gouverneur a consulté à ce sujet le Conseil d'État qui s'est déclaré incompétent. Il estime donc devoir demander lui-même les ordres du Roi.

Conseil d'État, liasse 507.

(1) Le 18 avril, Gamarra insiste à nouveau pour obtenir l'acte de ratification, fol. 99): il le fait encore le 2 mai (fol. 119) et le 16 mai (fol. 125).

(2) Philippe de la Beaume.

1701. Bruxelles, 11 mars **1662**. — *Esteban de Gamarra au comte de Peñaranda.*

L'ambassadeur déclare qu'à Bruxelles il est des gens qui ne croient pas que Peñaranda acceptera le Gouvernement des Pays-Bas, d'autres craignent qu'il ne vienne. Ces derniers sont surtout les corsaires qui sont convaincus que Peñaranda ne tolèrera pas ce que Caracena a supporté. De fait Gamarra n'aurait jamais pensé que celui-ci eût tant de patience.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 434.

1702. Bruxelles, 13 mars **1662**. — *Philippe IV à Caracena.*

Remise à fin d'avis de la lettre des gens du Parlement de Bourgogne demandant le renouvellement de la neutralité du duché et de la Franche-Comté, à l'intervention des cantons suisses.

Conseil d'État, liasse 507 (1).

1703. Naples, 14 mars **1662**. — *Le comte de Peñaranda à Gamarra.*

Ces jours-ci s'est répandue la nouvelle que le Roi avait désigné Peñaranda pour le Gouvernement général des Pays-Bas. Ce dernier a objecté son grand âge, son état de santé, l'impossibilité qu'il y a pour lui d'entreprendre un si grand voyage. Il espère qu'on admettra ses raisons.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 434 (2).

1704. Bruxelles, 3 avril **1662**. — *Caracena à Philippe IV.*

Les gens du Parlement de Dôle ont notifié au Gouverneur la démarche qu'ils ont faite à Madrid en vue du renouvellement du traité de neutralité de leur province. Ils ont demandé son appui à la Cour. Ils ont fait part aussi des démarches faites dans le même but par les cantons

(1) La lettre des Conseillers, datée de Dôle, le 29 décembre 1661, se trouve en annexe. Elle rappelle les rétroactes de l'affaire.

(2) Le 16 mai, il écrit qu'on a admis ces raisons. (*Ibid.*)

suisses. Caracena critique de façon véhémente la conduite des parlementaires. Il leur a écrit au nom du Roi de s'abstenir de pareilles démarches, au détriment de l'autorité royale. Il leur a enjoint de s'adresser au Roi pour lui exposer la nécessité de leur neutralité, les bons effets qu'ils en ont ressentis, l'explication d'une extension qu'ils prétendent y donner. Il a réclamé aussi la copie des derniers traités conclus à ce sujet.

Conseil d'État, liasse 507.

1705. Madrid, 16 avril 1662. — *Philippe IV à Gamarra.*

Accusé de réception du rapport de l'ambassadeur relatif aux nécessités de la citadelle de Gand. Le Roi a prescrit à Caracena de veiller aux réparations. Il remercie aussi Gamarra de ses informations sur le besoin de secourir l'armée de campagne et les troupes des garnisons.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 45, fol. 91.

1706. Madrid, 5 mai 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Frère Chrysostome de Sainte-Aldegonde, religieux de l'Ordre des Carmes de l'ancienne observance réformée de la province de Flandre, a présenté une requête tendant à pouvoir établir un couvent à Lille. Le Gouvernement donnera son avis après avoir entendu à ce sujet le Conseil d'État. Le Roi veut qu'on évite autant que possible l'érection de nouveaux couvents.

Conseil privé, reg. 1, fol. 113 v°.

1707. Madrid, 13 mai 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a chargé précédemment le Gouverneur de lui remettre son avis, après avoir entendu le Conseil d'État, au sujet de la requête du secrétaire Saxon Finia tendant à pouvoir résigner sa charge au profit de son fils François Ignace Finia. Il renouvelle sa demande. (1)

Conseil d'État, liasse 270.

(1) La première lettre du Roi, datée du 24 novembre précédent, se trouve dans la même liasse, avec en annexe le mémoire de Finia.

1708. Madrid, 1er juin 1662. — *Philippe IV à Gamarra.*

Au sujet de la ratification demandée de l'acte de partage du pays d'Outre-Meuse. Le Roi a fait connaître ses intentions à Caracena qui les communiquera à Gamarra (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 45, fol. 174.

1709. Bruxelles, 5 juillet 1662. — *Consulte du Conseil privé.*

Les États d'Artois ont présenté une requête tendant à pouvoir en appeler au Roi d'un procès qu'ils ont engagé au Conseil privé contre le comte de Grammont désigné *ad interim* pour le gouvernement de leur province. Le Conseil remet la requête à Caracena à qui il appartient de décider. Il l'avertit en outre qu'il a accordé un nouveau délai d'un mois aux mêmes États à propos d'un autre procès. Caracena blâme l'octroi de ce délai. Au reste il déclare qu'il n'y a pas d'obstacle à ce que les États s'adressent au Roi, bien entendu après avoir obéi.

Conseil privé, recueil 319.

1710. Madrid, 10 juillet 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

A la suite de diverses remontrances qui lui ont été faites par les secrétaires du Conseil de Brabant, le Roi a décidé que le personnel de ce secrétariat serait réduit à six, plus deux greffiers et deux secrétaires assistants auprès du Gouverneur général. Le Roi désigne les personnalités à qui seront confiés les deux premiers postes de secrétaire qui deviendront vacants.

Conseil d'État, liasse 127.

1711. Madrid, 14 juillet 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

L'archevêque et le chapitre de Cambrai ont présenté deux requêtes avec un bref du Pape. Tous ces documents sont relatifs à leur prétention

(1) Le 15 octobre, le Roi annonce enfin qu'il va envoyer par un courrier exprès l'acte de ratification (fol. 285).

d'être remis en possession de leur ancienne juridiction temporelle, comme membres de l'Empire. Le Roi demande l'avis du Gouverneur (1).

Conseil d'État, liasse 513.

1712. Bruxelles, 28 juillet 1662. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné les représentations faites par le Conseil de Flandre et l'évêque de Gand sur le port par ce dernier du titre d'illustrissime. Il note qu'aucune ordonnance ne règle l'attribution de pareil titre aux ecclésiastiques. Les règlements de 1595 et 1615 ne s'appliquent pas à eux. La question demeure ainsi dans l'état coutumier. L'évêque fait bien voir que son prédécesseur a joui de ce titre pendant trente ans. Mais le Conseil estime que d'après l'ordre hiérarchique, l'évêque devrait se contenter d'un titre plus modeste. Comme on ne pourrait faire de règlement sans avoir entendu tous les évêques et consulté la Cour, le Conseil privé estime que le Conseil de Flandre a agi inconsidérément. Il note en plus que la guerre a troublé toute l'organisation de la police. Il est dès lors déplacé de s'en prendre à un évêque qui a tant de titres possessoires. On trouvera d'ailleurs bien plus d'abus en fait de port de titres chez des nobles et des magistrats et cela au mépris des placards. Le Gouverneur pourrait donc imposer silence au Conseil de Flandre. Caracena accepte ces propositions.

Conseil privé, recueil 319.

1713. La Haye, 31 juillet 1662. — *Gamarra à Caracena.*

L'ambassadeur rappelle que le délai de deux mois consenti par les États-Généraux pour attendre la ratification par Philippe IV du traité de partage du pays d'Outre-Meuse vient d'expirer. Il demande des instructions à Caracena. Il craint que les Hollandais vont passer à des voies de fait, ce qui causera des pertes aux abbayes et à la noblesse qui est restée pour la plus grande partie fidèle au Roi. Il réclame des ordres d'urgence. Depuis leur alliance avec la France, déclare-t-il, les Hollandais ne font plus grand cas des Espagnols.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 185, fol. 270 (2).

(1) Voir les annexes.
(2) Gamarra revient à la charge le 8 août (fol. 284).

1714. Bruxelles, 28 septembre 1662. — *Le Conseil des Finances à Philippe IV.*

Le Conseil rappelle ses lettres antérieures sur l'impossibilité de restituer tout le domaine saisi au prince d'Épinoy. Il attend toujours la décision royale. Il est l'objet de menaces de la part de l'intéressé. Il s'attend à des désordres incroyables si l'on prescrit une restitution intégrale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 405, fol. 235.
Conseil d'État, liasse 452.

1715. Madrid, 6 octobre 1662. — *Philippe IV à Caracena.*

Les recteurs et professeurs de l'Université de Dôle ont présenté une requête au Roi tendant à faire annexer aux chaires de théologie les prébendes qu'ils prétendent leur être réservées dans le chapitre de Dôle. Demande d'avis (1).

Conseil d'État, liasse 501.

1716. Madrid, 24 octobre 1662. — *Philippe IV à Gamarra.*

Au sujet des machinations de Louis XIV en Angleterre pour faire l'acquisition de Dunkerque. Gamarra exposera aux Hollandais le danger que présenterait pour eux cette opération. Il fera voir que les Français ne cherchent qu'à étendre leurs conquêtes aux Pays-Bas et visent surtout les ports.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 45, fol. 297.

1717. Madrid, 28 décembre 1662. — *Philippe IV à Gamarra.*

Au sujet des tentatives de Louis XIV d'échanger avec les Hollandais Dunkerque contre Maestricht. Cette convention est la plus menaçante qu'on pourrait conclure contre les Pays-Bas. Ordre formel de l'entraver autant que possible et de passer à cet effet incontinent à La Haye.

(1) Voir la requête en annexe.

Gamarra tâchera d'enlever aux Hollandais ce moyen de plaire à Louis XIV. Il poussera plus loin les tractations pour la conclusion d'une alliance entre eux et l'Espagne.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 45, fol. 365.

1718. Madrid, 17 janvier 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Au sujet de la lettre du Gouverneur datée du 12 décembre exposant les raisons qui l'avaient engagé à retarder la restitution des biens de l'archevêché de Besançon. Le Roi prescrit d'assurer l'exécution par le Parlement de Dôle des ordres donnés. Il prétend qu'il a pris sa décision, par complaisance pour le Saint-Siège. Il ne faut pas s'arrêter aux allégations du doyen et du chapitre. Le Roi a fait faire des instances auprès du Saint-Siège pour la rentrée en grâce de ces derniers.

Conseil d'État, liasse 500.

1719. Bruxelles, 27 janvier 1663. — *Consulte du Conseil privé.*

Au sujet de l'admission des nobles aux États de Namur et de l'avis rendu à ce sujet par le Conseil de cette province. Le Conseil privé note qu'il est évident que l'intérêt du service royal et du bien public recommande d'éviter la rencontre d'*une trop grande multitude de gens de diverse sorte* qui se disent nobles et prétendent avoir accès aux États. Il faudrait que le Roi fît au plus vite un règlement précis sur la matière. En attendant, le droit d'entrée semble acquis à tous ceux qui ont le caractère de noble; il faut continuer à les admettre tous indifféremment.

Conseil privé, recueil 319 (1).

1720. Madrid, 16 février 1663. — *Philippe IV aux États des différentes provinces.*

Remerciements aux États pour tout ce qu'ils ont fait pour aider Philippe IV à soutenir le poids de la monarchie.

Publié dans GACHARD, *Lettres des souverains...*, p. 407.

(1) Caracena s'oppose formellement à ce qu'en attendant la rédaction du nouveau règlement, on n'admette aucun annobli.

1621. Madrid, 7 mars 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Conformément à l'avis de Caracena, le Roi a accordé à Pierre Blondel du Conseil privé un siège au Conseil d'État. Il prescrit au Gouverneur de déclarer à l'intéressé la faveur qui lui est faite. Il ajoutera que la patente sera remise à Madrid à celui qui aura charge de la lever au nom de Blondel.

Conseil d'État, liasse 270.

1722. Madrid, 13 mars 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le baron de Reede ne cesse de faire des instances pour l'exécution des engagements pris à Munster vis-à-vis du prince d'Orange et de la princesse douairière. Le Roi réitère son désir d'exécuter sa promesse et de donner satisfaction au prince. Il a prescrit au Conseil des Finances d'Espagne de prendre les mesures appropriées et il en fait de même à Caracena.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 186, fol. 29 (1).

1723. Madrid, 13 mars 1663. — *Philippe IV à Gamarra.*

Le Roi a considéré la lettre de Gamarra relative au contentement témoigné par les Hollandais à la suite du partage du pays d'Outre-Meuse et leur désir que la ratification soit rédigée en français, avec l'offre d'en faire autant de leur côté. Il a décidé de faire droit à cette demande et envoie le texte à Gamarra (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 46, fol. 100.

1724. Madrid, 13 avril 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Il convient de prendre possession au plus tôt de Besançon. Le Roi s'est décidé à accorder aux habitants la conservation des privilèges dont ils jouissaient pendant qu'ils étaient rattachés à l'Empire. Il ajoute le droit de relever directement de la Couronne. Il a prescrit au marquis

(1) Le Roi avait déjà écrit dans le même sens le 28 février précédent (fol. 30). — Il revient encore à la charge le 20 juin suivant (fol. 198).

(2) Le 7 avril suivant, Gamarra annonce que l'échange des ratifications a eu lieu (fol. 176).

d'Yènes d'accomplir toutes les formalités requises. Il est donc entendu que les habitants de Besançon n'ont pas à s'adresser pour leurs affaires aux tribunaux des Pays-Bas.

Conseil d'État, liasse 512.

1725 Madrid, 25 avril 1663. — *Philippe IV à Gamarra.*

Au sujet du rapport de l'ambassadeur ayant trait aux instances faites par la princesse d'Orange auprès du Gouvernement hollandais. Il s'agit de la satisfaction à donner à son neveu, conformément aux engagements pris à Munster. Elle voudrait qu'on eût recours à des représailles sur les biens des ecclésiastiques brabançons situés en Hollande, sous prétexte que les ecclésiastiques se sont portés garants du paiement. Le Roi a requis le Conseil des Finances de payer ponctuellement ce qui a été promis. En attendant, Gamarra s'efforcera d'empêcher la saisie des biens des ecclésiastiques.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 46, fol. 199 (1).

1726. Bruxelles, 16 mai 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Il n'y a aux Pays-Bas ni règlements ni instructions sur les usages à suivre à l'occasion des visites faites par des princes voisins. C'est une source d'inconvénients. Indications sur le séjour fait aux Pays-Bas par le frère de l'Électeur de Bavière, frère de la reine d'Espagne. Le rapport se termine par le portrait du prince, qui paraît à Caracena très modeste, courtois, peut-être pas très intelligent, encore fort jeune, puisqu'on le dit âgé à peine de **24** ans (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 186, fol. 89.

1727. Bruxelles, 20 mai 1663. — *Caracena à Philippe IV.*

Au sujet de la décision royale de conserver au second fils du président du Parlement de Dôle, Michotey, la pension accordée jadis à son frère à

(1) Voir la réponse de Gamarra, le 29 mai suivant (fol. 267), à une autre lettre royale du 20 juin (fol. 337), et une seconde de Gamarra le 26 juin (fol. 349).

(2) Le duc de Bavière est Ferdinand, père de Maximilien-Emmanuel, dans la suite Gouverneur Général des Pays-Bas; son frère s'appelle Maximilien-Philippe.

charge de l'abbaye du Mont Benoît. Le Conseil conteste la validité de ce transfert. Il rappelle que l'abbaye en a déjà été chargée une fois lors de la promotion de l'abbé Hyacinthe de Lannoy dont il vante les mérites. Il note en plus qu'il y a lieu de faire une démonstration par rapport à la mauvaise conduite du président de Dôle, dans l'affaire de l'archevêché de Besançon.

Conseil d'État, liasse 501.

1728. Madrid, 5 juin 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Désignation des conseillers Locquet et Fierlant pour venir siéger au Conseil suprême, en remplacement de Malinez et de van der Bruggen décédés et nomination de Brouchoven de Bergeyck à un nouveau siège. Désignation du président Colins et du conseiller Stockmans pour le Conseil privé. Caracena prescrira aux trois premiers de venir en Espagne et leur fera remettre par la voie des finances l'*aiuda de costa* qu'ont eue les autres conseillers pour leur voyage.

Conseil d'État, liasse 283.

1729. Bruxelles, 23 juin 1663. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a pris connaissance de la dépêche royale contenant la décision confirmant les privilèges et l'autonomie de Besançon. Il veut bien croire que le souverain aura agi *avec sa haute prudence*. Il note cependant le *naturel de ce peuple-là et les vantises dont ils se sont servis en cette Cour lorsqu'ils vinrent proposer l'indépendance de ce Gouvernement et du Parlement de Bourgogne*. Le Conseil soupçonne que les intéressés ont trompé le Roi pour obtenir cette faveur. Il en résultera de fâcheuses conséquences tant pour les intéressés eux-mêmes que pour la Cour (1). Le Conseil propose de faire une enquête pour connaître les modalités de cette dépendance immédiate de l'Empereur dont ils se vantent. Il demande aussi si lui-même doit encore intervenir dans les questions relatives à l'archevêché de Besançon.

Conseil d'État, liasse 512.

(1) *Le ministère qui réside près de Sa Majesté.*

1730. Madrid, 4 juillet 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le cardinal d'Aragon a notifié au Roi les plaintes du Souverain Pontife au sujet de l'opposition faite au nouvel archevêque de Besançon par certains ministres et certains chanoines du chapitre (1). Le Roi est décidé à se concilier toujours la sympathie du Pape et à éviter toute controverse entre ecclésiastiques. Caracena s'informera de la matière auprès des tribunaux compétents et fera connaître son avis. Le cardinal d'Aragon se mettra en rapport à ce sujet avec Caracena. Les ordres que celui-ci donnera seront libellés au nom du marquis d'Yènes, gouverneur de la Bourgogne, car tout ce qui concerne Besançon dépend directement du Roi et de son Conseil d'État, comme il a déjà été signalé.

Conseil d'État, liasse 500.

1731. La Haye, 10 juillet 1663. — *Gamarra à Philippe IV.*

L'abbé de Tongerloo est venu à La Haye au nom des prélats du Brabant faire des instances pour empêcher la saisie de leurs propriétés demandée par la princesse d'Orange Certains ministres hollandais lui ont donné quelques espérances. Gamarra ne s'y fie guère. L'événement a justifié ses appréhensions. Les délégués hollandais sont venus lui déclarer que les instances faites auprès de Philippe IV et de Caracena étaient restées vaines. Ils ont incriminé la décision de la comtesse d'Isenghien de se saisir des biens du prince, à moins qu'on ne réalisât le paiement qui est venu à échéance en avril précédent et dont le montant atteint 130,000 florins. Ils se déclarent obligés de concéder la saisie demandée. Ils ont ajouté que si l'on vend les biens du prince d'Orange situés aux Pays-Bas, ils feront vendre ceux que les ecclésiastiques brabançons possèdent dans les Provinces-Unies et qui sont bien plus considérables. Gamarra renouvelle donc ses instances. Il a écrit aussi à Caracena.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 46, fol. 381 (2).

(1) Voir la lettre du cardinal d'Aragon en annexe. Ce cardinal était ambassadeur intérimaire d'Espagne auprès du Saint-Siège.

(2) Nouvelles instances de Gamarra le 24 juillet suivant (fol. 444).

1732. Bruxelles, 30 juillet 1663. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a examiné la lettre royale du 4 juillet. Les troubles qui déchirent l'Église de Besançon proviennent de ce que le Saint-Siège a nommé un nouvel archevêque sans le consentement du Roi. Ce droit touche privativement à Philippe IV, comme étant devenu souverain de la ville. Le droit de provision aux évêchés a de toute ancienneté été lié à la souveraineté. Les souverains qui ont possédé Besançon ont toujours joui de cette prérogative. Si le Pape veut assurer la paix aux ecclésiastiques de Besançon, qu'il tolère la jouissance par le Roi de ce qui est son droit. Si, pour plaire à la Cour de Rome, il faut toujours céder ses prérogatives, le Roi sera bientôt dépouillé de toutes celles de sa monarchie.

Conseil d'État, liasse 500.

1733. La Haye, 7 août 1663. — *Gamarra à Philippe IV.*

Le secrétaire du prince d'Orange a remis à Gamarra deux lettres royales destinées l'une à Gamarra lui-même et l'autre à Caracena. Elles prescrivent d'écouter les propositions du prince (1) et de s'efforcer de lui donner satisfaction. En plus, par la voie de Bruxelles, est arrivée une autre dépêche à Gamarra, contenant des instructions semblables. L'ambassadeur attend la réponse de Caracena pour agir en conformité avec lui. Il rappelle les ordres antérieurs du Roi et promet de le tenir au courant de la tournure des négociations.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 47, fol. 11.

1734. Madrid, 10 août 1663. — *Philippe IV Caracena.*

Le Roi a examiné la lettre du Gouverneur général et la consulte du Conseil d'État y jointe concernant la promotion faite par le Saint-Siège du conseiller de Grammont au siège de Besançon. Il a vu aussi les représentations faites à ce sujet par le chapitre de Besançon et le Nonce apostolique. Philippe IV considère qu'il n'est pas certain que l'Empe-

(1) Il s'agit de la contestation avec la comtesse d'Isenghien.

reur ait jamais eu le pouvoir de nommer l'archevêque de Besançon. Dès lors il ne saurait prétendre lui-même à ce droit en vertu de l'échange fait jadis de Besançon contre Frankenthal. Il a donc décidé de renoncer à toute opposition contre la promotion de Grammont. Il a demandé au Saint-Siège de régler à l'avenir la nomination de l'archevêque de Besançon comme celle de Cambrai. Il prescrit la restitution des biens saisis à l'archevêché, pour donner satisfaction au Saint-Siège.

Conseil d'État, liasse 500.

1735. Madrid, 21 août 1663. — *Gamarra à Philippe IV.*

Le Roi a annoncé à Gamarra qu'il avait prescrit à Caracena de lui payer le montant de la médianate dont lui, Gamarra, était redevable à cause de sa promotion au poste de conseiller au Conseil suprême. Caracena vient de faire savoir qu'il n'a pas d'argent pour s'exécuter.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 47, fol. 39.

1736. Madrid, 3 septembre 1663. — *Philippe IV à Gamarra.*

Un *zélé* a insisté auprès du Roi sur l'opportunité de conclure une alliance avec les Provinces-Unies en vue de la défense réciproque des 17 provinces. Gamarra cherchera une occasion favorable pour introduire cette négociation. Il fera semblant d'agir spontanément, de n'avoir pas reçu d'ordre à ce sujet. Il allèguera le danger qui résulterait pour les États-Généraux de l'occupation par la France du reste des Pays-Bas espagnols. Par les ports de Dunkerque, Mardyck et Gravelines, on pourrait entraver leur commerce. Le Gouverneur donnera une réponse dilatoire à des suggestions qui pourraient être faites par rapport à l'occupation éventuelle d'Alger ou le commerce des Indes (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 47, fol. 72.

(1) Voir le mémoire du *zélé* en annexe. — La réponse de Gamarra se trouve fol. 292.

1737. Madrid, 14 septembre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le nommé Jean Perez de Herran a été désigné pour desservir une place dans la compagnie des archers de la garde de corps du Roi. Comme il lui importe de prouver sa naissance bruxelloise de même que celle de son père et de son grand-père, le Roi charge Caracena de prescrire au magistrat de la ville de vérifier le fait. Il fera remettre les pièces justificatives.

Conseil privé, reg. 1, fol. 165.

1738. Madrid, 17 septembre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi communique au Gouverneur le texte de la lettre qu'il a écrite au Parlement de Dôle par rapport à la place de chevalier qu'il vient d'accorder au comte de Laubépin. Il charge Caracena de la transmettre aux destinataires, de façon à ce qu'avec son intervention la volonté royale soit exécutée.

Conseil d'État, liasse 508.

1739. Madrid, 17 septembre 1663. — *Philippe IV au Parlement de Dôle.*

Le Roi a examiné la lettre des parlementaires exposant les raisons pour lesquelles ils ne voulaient admettre le comte de Laubépin à l'office de chevalier du Parlement. Ils demandaient que la patente obtenue par l'intéressé fût annulée. Il lui restait loisible d'attendre qu'une des places ordinaires soit vacante et qu'il y soit promu sur la proposition du Parlement. Les raisons alléguées à cet effet, à savoir les usages de la province, l'intérêt de la justice, le prétendu droit de présentation, ne sont pas assez solides pour faire révoquer la faveur accordée au comte. Le Roi prescrit formellement au Parlement d'admettre Laubépin.

Conseil d'État, liasse 508.

1740. Madrid, 26 septembre 1663. — *Philippe IV à Gamarra.*

Au sujet de la renonciation à la succession faite par l'Infante Marie-Thérèse et du projet d'alliance avec les Provinces-Unies. Dans le cas

où celle-ci se réalise, le Roi accordera une place de conseiller au Conseil des Finances au Pensionnaire général de Hollande, comme Gamarra l'a promis (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 47, fol. 155.

1741. Madrid, 28 septembre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Octroi au receveur Patrice Moledy du titre de secrétaire du Conseil suprême *ad honorem*.

Conseil d'État, liasse 283.

1742. Madrid, 8 octobre 1663. — *Philippe IV à Caracena.*

Ordre de notifier à François Ignace Finia la faveur que le Roi lui a faite en le désignant comme secrétaire du Conseil d'État.

Conseil d'État, liasse 270.

1743. Madrid, 14 novembre 1663. — *Philippe IV au marquis d'Yènes.*

Le Roi a prescrit à Caracena de restituer les biens saisis de l'archevêché de Besançon. Dans le cas où Caracena n'aurait pas exécuté cet ordre, Yènes s'en chargerait. Il en rendra compte à Madrid et ne permettra que ni le Parlement de Dôle ni aucun autre ministre ne fasse opposition à cette mesure.

Conseil d'État, liasse 500.

1744. La Haye, 20 décembre 1663. — *Esteban de Gamarra au Cardinal Pascal d'Aragon, ambassadeur d'Espagne à Rome* (2).

Gamarra prétend avoir appris que la Congrégation *de Propaganda Fide* a prescrit par deux lettres écrites au Vicaire Général des Provinces-

(1) Voir une instance de Gamarra sur cette singulière proposition, le 30 octobre suivant (fol. 268), la lettre royale du 6 novembre 1663 (fol. 284), celle de Gamarra du 27 novembre (fol. 336) et autres documents relatifs au projet d'alliance.

(2) Sur ce personnage et ses collègues, voir J. LEFÈVRE, *L'ambassade espagnole près du Saint-Siège au dix-septième siècle* (BULLETIN DE L'INSTITUT HISTORIQUE BELGE DE ROME, t. XVII).

Unies, en date du 23 juin et du 10 novembre, qui ont été communiquées au supérieur des Jésuites, l'ordre aux Jésuites et aux autres religieux de se retirer des Provinces-Unies, pour autant qu'ils se fussent établis dans certaines villes non stipulées par un Concordat. La Congrégation n'a pas tenu compte du fait que ces religieux y sont venus sur l'ordre de l'archevêque d'Ephèse ou de ses prédécesseurs. Gamarra prétend que cette mesure procède du peu d'affection qu'on a pour les Jésuites. Elle résulte aussi de ce qu'on se soucie plus des intérêts particuliers que de ceux de la religion. Il rappelle que lors de la séparation des provinces du Nord, il n'y est pas resté plus de 4 ou 5 prêtres séculiers.

En leur nom Henri Smetio s'est rendu à Rome et a rendu compte à Clément VIII du manque de clergé. Il a dit au Pape que le meilleur remède à y apporter était le prompt envoi de Jésuites. A la suite de cela le Pape a prescrit au général des Jésuites d'y envoyer le plus grand nombre de Pères de la Compagnie. C'est là l'origine de leur mission en Hollande. Vingt et un religieux se sont répartis en 18 villes, pour le plus grand bien de la religion. Des conflits ont surgi entre ces religieux et les séculiers qui sont arrivés depuis. Le Pape a prescrit de laisser les Jésuites là où ils se trouvaient avec faculté pour le Vicaire général d'en admettre plus s'il le jugeait opportun. Certains Vicaires généraux ont agi ainsi, reconnaissant le grand profit qu'on retirait de leur enseignement. Pendant les neuf ans que Gamarra a résidé à cette ambassade, il a reconnu les mérites des Jésuites, le grand nombre de conversions qu'ils ont réalisées. A leur arrivée à Rotterdam il y avait 300 catholiques et maintenant 8,000. A Dordrecht, au contraire, où il n'y a pas de Jésuites, le nombre des catholiques reste toujours le même.

Tout le reste de la lettre concerne les Jésuites.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 317.

1745. La Haye, 25 décembre 1663. — *Gamarra à Philippe IV.*

Gamarra rappelle les démarches qu'il a faites pour arrêter les représailles réclamées par la princesse d'Orange contre les biens des ecclésiastiques du Brabant. Il a averti Caracena de la tournure des événements, pour qu'il fît retarder la vente des biens du prince d'Orange. Le Pen-

sionnaire général de Hollande a déclaré que ceci était une affaire d'État à État. Gamarra en conclut qu'il serait opportun de donner quelque satisfaction au prince.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 47, fol. 417.

1746. Madrid, 27 janvier 1664. — *Philippe IV à Gamarra.*

Le Roi a vu la lettre que Gamarra a écrite à Luis de Haro au sujet de la conclusion d'une alliance avec les Provinces-Unies. Il le charge de continuer ses instances. Il usera de tous les moyens susceptibles d'arriver à la fin désirée. Il a vu que Gamarra déclare qu'un de ces moyens consiste à donner satisfaction à la princesse d'Orange. Il a donc prescrit à Caracena qu'il obtienne en tout cas de la comtesse d'Isenghien qu'elle laisse au Roi la charge de payer la dette qu'elle détient sur les biens de la Maison d'Orange. Caracena doit proposer à la comtesse les moyens propres à la satisfaire, soit en fiefs soit en effets. Le Roi veut liquider cette obligation qui lui cause tant d'embarras. Il y a de multiples intérêts engagés et il faut éviter la menace de la saisie des biens ecclésiastiques, qui causerait un scandale en Flandre. En payant cette dette on enlèverait aux Provinces-Unies la cause de leur mécontentement (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 48, fol. 116.

1747. Madrid, 14 février 1664. — *Philippe IV à Gamarra.*

Le Roi a vu le document remis par Gamarra au gouvernement hollandais au sujet de l'extension au duché de Brabant de la renonciation faite à la succession paternelle par l'infante Marie-Thérèse, maintenant reine de France. Une jointe a été établie pour examiner ce document et d'autres relatifs à la cession faite par Philippe II au profit des Archiducs.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 48, fol. 169.

(1) Voir une autre lettre sur la même question, le 9 avril suivant (fol. 293).

1748. Bruxelles, 14 février 1664. — *Décret de Caracena au Conseil privé.*

Le Roi a rappelé que les fiscaux des Conseils doivent veiller à ce que nul ne s'attribue un titre qui ne lui revient pas. Or il résulte des mémoires remis tant au Gouverneur général qu'aux différents tribunaux, que cette prescription n'est pas appliquée. Il y a là un attentat à l'autorité royale à qui seule est réservée la collation des titres. Le Conseil est requis d'aviser à la question de charger rigoureusement le fiscal de faire le nécessaire en le prévenant que si des délits se commettent par sa négligence ou sa dissimulation, il en sera personnellement responsable.

Conseil privé, reg. 1, fol. 160 v°.

1749. Madrid, 22 mars 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Envoi à fin d'avis d'une requête des sept lignages de Bruxelles (1).

Conseil d'État, liasse 403.

1750. Madrid, 26 mars 1664. — *Philippe IV aux États des diverses provinces.*

Le Roi informe les États du rappel de Caracena et de son remplacement par Castel Rodrigo.

Publié dans GACHARD, *Lettres des souverains...*, p. 408.

1751. Madrid, 16 avril 1664. — *Philippe IV à Caracena.*

Le Roi a examiné la consulte du Conseil d'État relative à la provision de l'abbaye de Corneux que lui, Philippe IV, avait donnée en commande à Albert de Berghes, fils du comte de Grimbergen. Il a vu aussi les

(1) L'objet de cette requête nous est inconnu, parce que les annexes manquent. Il est intéressant de constater que certaines administrations s'adressent directement au Roi, sans passer par l'intermédiaire du Gouverneur général. On peut juger par là combien l'organisation administrative est altérée.

représentations du même Conseil au sujet de trois canonicats vacants à Dôle, Artois et Salins. L'un de ceux-ci avait été conféré par le Gouverneur au préjudice de la provision que le Roi avait faite lui-même en faveur d'un autre candidat. Il prescrit à Caracena de s'abstenir à l'avenir de conférer des dignités réservées à la nomination royale.

Conseil d'État, liasse 502.

1752. Bornival, 24 mai 1664. — *Décret de Caracena au Conseil privé.*

Le président du Conseil de Flandre est occupé à faire des investigations au sujet des fraudes commises par certains commerçants en matière de passeports. Il indague aussi sur des correspondances entretenues avec l'ennemi en 1658. Il est nécessaire d'examiner les placards émanés sur l'interdiction du commerce entre les sujets du Roi et les vassaux de la Couronne française après la déclaration de la guerre. On tiendra compte des traités conclus depuis au sujet de l'entrecours du commerce, particulièrement celui rédigé cette année, à l'intervention du conseiller van der Bruggen. Le Conseil est invité à transmettre tous ces documents au président du Conseil de Flandre.

Conseil privé, reg. 1, fol. 172.

1653. Madrid, 4 juin 1664. — *Philippe IV à Gamarra.*

L'ambassadeur a fait part de ce que les États de Hollande s'étaient séparés sans avoir pris de décision au sujet de l'alliance avec l'Espagne. Il ajoutait que si on ne lui envoyait pas d'argent, la négociation serait compromise. Il signalait aussi qu'il fallait préparer la défense des Pays-Bas, à cause de la crainte qu'on éprouvait de voir retomber sur eux tout le poids de la guerre. Le Roi recommande à Gamarra d'avoir l'œil sur l'attitude que prennent les Français vis-à-vis de l'évêque de Castor [1] et d'empêcher si possible que son clergé ne prenne le parti de la France. Cela pourrait troubler les Pays-Bas et entraîner l'adhésion de la population flamande qui a tant d'inclination au jansénisme.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 48, fol. 361.

[1] *obispo Castorense*, probablement un évêque hollandais « in partibus infidelium ».

1754. La Haye, 10 juin 1664. — *Gamarra à Philippe IV.*

Il y a eu depuis quelques années plusieurs contestations au sujet des limites de la Flandre. Les États-Généraux prétendent élargir leur territoire, au détriment du Roi. Il en est résulté de multiples désordres. Les efforts continuels de Gamarra n'ont pu apaiser le conflit. Caracena a demandé à Gamarra de solliciter la désignation de commissaires chargés de trancher les questions pendantes. Gamarra a cherché à décliner cette mission. Il rappelle qu'il a été calomnié pour avoir terminé le partage du pays d'Outre-Meuse. La transaction est pourtant si avantageuse pour le service royal et le bien de la religion. Il s'est déclaré prêt à collaborer avec les députés qu'on enverrait éventuellement à cet effet à La Haye, mais refuse de diriger cette affaire. Il a obtenu depuis que les Hollandais envoyent des députés à Bruxelles qui traiteront là avec ceux que Caracena désignera.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 48, fol. 382.

1755. Bruxelles, 25 juin 1664. — *Gamarra à Philippe IV.*

Les États-Généraux ayant désigné des délégués pour traiter à Bruxelles avec les agents de Caracena les questions concernant la frontière flamande, le Gouverneur général a requis Gamarra de venir faire un séjour à Bruxelles pour mettre l'affaire bien en cours.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 48, fol. 415.

1756. Bruxelles, 26 juin 1664. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la lettre royale du 16 avril relative à la provision de certains bénéfices ecclésiastiques en Bourgogne. Le Conseil est obligé de représenter qu'en réservant à la collation royale des bénéfices de si peu d'importance, un préjudice notable est causé à l'autorité que doit exercer le Gouverneur général. La Bourgogne respecte si peu les ordres de ce Gouverneur. Toutes les difficultés qu'on a rencontrées à propos de Besançon proviennent de ce qu'on peut facilement s'adresser à la Cour de Madrid et y circonvenir les ministres. Il faudrait que le Roi fût averti de cette situation.

Conseil d'État, liasse 502.

1757. Madrid, 21 juillet 1664. — *Philippe IV à Gamarra.*

Le marquis de Caracena a obtenu le titre de congé nécessaire pour revenir en Espagne et le Roi a désigné à sa place le marquis de Castel-Rodrigo. Il prescrit à Gamarra de demeurer en correspondance avec le nouveau Gouverneur, tout le temps que celui-ci sera en fonction, pour se concerter sur les intérêts du service (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 49, fol. 37.

1758. Bruxelles, 21 juillet 1664. — *Décret de Caracena au Conseil privé.*

Différents marchands de la Flandre, de Lille et de Tournai ont en 1658 entretenu des correspondances avec l'ennemi. Ils fournissaient des munitions et des vivres dans les villes conquises et faisaient subsister l'armée ennemie. Ils ont formé une association et ainsi attiré à eux tout le commerce le long de l'Escaut et de la Lys. Ils ont exercé un trafic illicite de passeports tant du Roi que de l'ennemi, fraudé les droits d'entrée et de sortie et autres appartenant au Roi. De tels délits doivent être châtiés. Le nombre des inculpés est grand. Ils sont soumis à des juridictions différentes, ce qui pourrait provoquer des sentences contradictoires. Il n'est guère pratique de confier l'affaire au Conseil de Flandre, car certains inculpés habitent Lille, Tournai et d'autres villes dont les magistrats sont souvent les fauteurs des délits. Ces magistrats prétendent qu'en première instance on ne peut citer leurs habitants devant un autre tribunal que celui de leur domicile. La cause impliquera vraisemblablement des matières relatives à la souveraineté. Selon toutes apparences, certains des intéressés seront accusés de lèse-majesté et autres cas *énormes*. Il faut traiter l'affaire rapidement, alors que les tribunaux sont déjà encombrés. Il est de l'intérêt du Souverain qu'on s'en tienne à une procédure sommaire, faisant abstraction des formalités ordinaires. Il est donc requis d'établir une jointe de juges délégués. Le Conseil privé désignera sans délai sept magistrats, choisis dans les différents Conseils, pour instruire cette affaire. On espère ne rencontrer aucune difficulté.

Conseil privé, reg. 1, fol. 181.

(1) Voir de nouvelles recommandations du Roi à ce sujet, le 23 août (fol. 90).

1759. Bruxelles, 22 juillet 1664. — *Gamarra à Philippe IV.*

Les États-Généraux ont communiqué à Gamarra le texte de la procuration qu'ils entendaient donner aux délégués désignés pour traiter avec les commissaires du Roi la réglementation des frontières de la Flandre. Le Conseil privé a examiné ce document. Il a fait observer à Caracena qu'il contient certaines clauses obscures susceptibles de provoquer de multiples disputes. Il a insinué qu'il fallait demander que la procuration fût conforme aux pleins pouvoirs donnés antérieurement. Gamarra a obtenu satisfaction et Caracena a fait expédier un acte similaire pour les délégués espagnols. Il espère que l'arrivée des délégués hollandais se fera dans peu de jours.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 49, fol. 41.

1760. Bruxelles, 25 juillet 1664. — *Gamarra à Philippe IV.*

Conformément aux ordres contenus dans la dépêche royale du 16 juin, relative aux démarches à faire pour éviter que des représailles ne soient faites contre les prélats du Brabant, Gamarra s'est mis à l'œuvre. Les avis qu'il a reçus de La Haye lui font espérer bon succès à condition qu'on donne quelque satisfaction à la comtesse d'Isenghien et qu'on empêche toute saisie des propriétés du prince d'Orange. La princesse sollicite cette saisie. On lui a fait part des ordres donnés par le Roi à Caracena et à Castel-Rodrigo de procurer satisfaction à son neveu. En agissant ainsi, on se conforme au traité de paix et on favorise la conclusion de l'alliance pour laquelle Gamarra continue à dépenser tous ses efforts.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 49, fol. 45.

1761. Bruxelles, 6 août 1664. — *Gamarra à Philippe IV.*

Après de multiples oppositions faites par les gens malintentionnés aux intérêts du Roi, qu'on trouve dans les Provinces-Unies, Gamarra a pu obtenir l'expédition des instructions destinées aux commissaires qui doivent régler à Bruxelles avec les délégués du Roi l'arrangement des

limites de la Flandre. Ils ont demandé de pouvoir inspecter les comptes originaux des rentes jadis grevées sur le duché de Brabant, pour déterminer la quote des villes qu'ils possèdent. Dans le cas où cet arrangement réussirait, il en résulterait un profit considérable. Les députés sont arrivés hier. Gamarra s'efforcera de les recevoir au mieux, car ce sont les ministres principaux du Gouvernement.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 49, fol. 82.

1762. Bruxelles, 11 août **1664**. — *Consulte du Conseil privé.*

Au sujet du projet d'étendre la commission des juges délégués à la connaissance des excès commis par certains marchands en matière de passeports. Le Conseil est défavorable au projet. Le Gouverneur persiste dans sa décision pour les raisons qu'il allègue dans une apostille étendue.

Conseil privé, recueil 320.

1763. Bruxelles, 4 octobre **1664**. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil rappelle les observations qu'il a déjà faites sur l'inconvenance de tolérer le cumul fait par le conseiller de Steenhuys des fonctions de conseiller au Conseil privé et de chancelier de Brabant. Il allègue en particulier la différence qu'il y a entre le serment prêté au Roi en général et celui prêté en tant que duc de Brabant et à l'intervention des États de cette province. Il note les contestations fréquentes entre le Conseil privé et le Conseil de Brabant. La patente de chancelier-adjoint délivrée à Steenhuys l'oblige à quitter le Conseil privé. La permanence de ce conseiller au Conseil privé cause au fisc un préjudice de plus de 3,000 florins par an. Castel-Rodrigo répond que Steenhuys conteste cette incompatibilité et a écrit à ce sujet au Roi.

Conseil privé, recueil 320 (1).

(1) Voir une seconde consulte en date du 29 octobre (*Ibid.*), une troisième du 5 novembre, une quatrième du 13 décembre.

1764. Bruxelles, 24 novembre **1664**. — *Décret de Castel-Rodrigo au Conseil privé.*

Les affaires de gouvernement et de police ne sont pas traitées avec le soin voulu. Il faut que le Conseil veille à ce qui est essentiel. Il se débarrassera donc des affaires secondaires pour les remettre aux Conseils de province, à qui elles compètent. Il se limitera à ce qui forme véritablement ses attributions propres.

Conseil privé, reg. 1, fol. 204 v°.

1765. Bruxelles, 13 janvier **1665**. — *Consulte du Conseil privé.*

Philippe IV a écrit à Caracena pour lui faire savoir que les Dominicains sollicitaient l'autorisation d'établir un couvent à Lessines. Il l'a chargé d'entendre à ce sujet le Conseil privé. Celui-ci propose de répondre qu'il ne convient en aucune façon de tolérer cet établissement à Lessines, *pour n'estre qu'un petit trou de villette* appauvri par la guerre, déjà obérée par une garnison et incapable de supporter cette charge. D'ailleurs le curé de Lessines et les autres Ordres mendiants voisins s'y opposent. Castel-Rodrigo se conforme à cette conclusion et propose de rédiger la dépêche dans ce sens.

Conseil privé, reg. 321.

1766. Madrid, 28 janvier **1665**. — *Consulte du Conseil suprême.*

Sur la restitution des biens du prince d'Epinoy et la représentation faite à ce sujet par l'archevêque d'Ambrun. Exposé de l'avis des différents conseillers et discussion des arguments. En conclusion le Conseil propose de se borner à la restitution des biens non vendus.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 405, fol. 241.

1767. La Haye, 4 février **1665**. — *Gamarra à Philippe IV.*

Castel-Rodrigo a insisté auprès du Roi en vue de conclure une alliance avec les Hollandais, à l'intention d'assurer la conservation des Pays-Bas. Il note que les circonstances sont favorables et demande les pouvoirs

nécessaires à cet effet. Le Roi a répondu qu'il avait donné à Gamarra l'ordre de se mettre en rapport avec le Gouverneur général des Pays-Bas. Gamarra fait voir l'empêchement qu'il y a à engager ces négociations au moment où l'on est occupé à la conclusion d'une paix stable avec l'Angleterre. Cette puissance se dispose à rompre avec les Hollandais.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 50, fol. 47.

1768. Bruxelles, 5 février 1665. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil de Namur a rappelé le décret royal émané de Madrid le 15 juillet 1664 réservant aux gentilshommes nobles depuis trois générations la franchise des charges publiques. Ce décret a été notifié à Namur par Caracena. Depuis son arrivée Castel-Rodrigo a prescrit au Gouverneur de la province, le comte de Meghem, de convoquer les Etats avec charge de n'y appeler comme nobles que ceux se trouvant dans la condition rappelée. Le Conseil de Namur prétend qu'il est seul fondé à connaître la question de savoir si les intéressés étaient véritablement d'ancienne noblesse. Il en est résulté un conflit avec le Gouverneur. Le Conseil privé prend nettement le parti du Conseil de Namur, condamnant formellement l'attitude du comte de Meghem, qui admettait de son autorité *les uns à l'assemblée des Etats et puissance des franchises et en excluant les autres*. Il rappelle aussi la promesse faite au Conseil privé lui-même de maintenir les *droits et autoritez de ce Conseil*.

Castel-Rodrigo prescrit qu'il faut observer les ordres du Roi à la lettre.

Conseil privé, recueil 321.

1769. Madrid, 24 février 1665. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

L'archevêque d'Ambrun (1) a présenté une requête pour obtenir la restitution intégrale du patrimoine du prince d'Epinoy. Le Roi a fait examiner toute l'affaire. Il envoie la copie de la consulte du Conseil suprême rendue à ce sujet. Castel-Rodrigo expliquera à La Fuente les

(1) Ambassadeur de France à Madrid.

raisons qui militent contre les prétentions du Prince. Elles ne sont fondées sur aucun article du traité de paix. L'ambassadeur fera tous ses efforts pour que les Français renoncent à leurs instances et ne persévèrent pas dans la décision d'accorder au prince d'Epinoy des lettres de représailles contre les biens du prince de Chimay. Dans le cas où l'on ne pourrait arriver à ces fins, il faudrait examiner la compensation à donner éventuellement aux acquéreurs de ces biens.

Conseil d'État, liasse 452.
Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 405, fol. 245.

1770. Madrid, 13 mars 1665. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Rappel des lettres antérieures relatives à la réintégration de l'archevêque de Besançon et envoi d'une nouvelle représentation du Nonce apostolique (1).

Conseil d'État, liasse 500.

1771. Bruxelles, 31 mars 1665. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné la représentation faite au Roi par les Etats d'Artois contre le règlement qui a été rédigé pour eux. La controverse porte sur la prétention des Etats de ne pas verser entre les mains du receveur général les deniers provenant des aides et leur refus d'accorder ces aides si ce n'est à cette condition. Le Conseil privé estime inopportun de lier la volonté royale à celle des Gouverneurs généraux et propose de laisser la requête sans réponse. Castel-Rodrigo déclare qu'il en référera au Roi.

Conseil privé, recueil 321.

1772. Bruxelles, 27 avril 1665. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a pris connaissance de la décision royale provoquée par une consulte du Conseil suprême à propos d'un mémoire de l'ambassadeur français demandant la restitution au prince d'Epinoy des biens

(1) Celle-ci se trouve en annexe.

qu'il possède aux Pays-Bas. Il a vu aussi la réclamation du prince de Chimay à la suite de la saisie faite de sa terre d'Avesnes par le roi de France, à la demande d'Epinoy. Le Conseil a examiné tous les rétroactes de cette affaire. Il considère que le prince d'Epinoy n'a d'autre prétention à émettre que sur les seuls biens qui font encore partie du domaine royal et non sur ceux qui ont été aliénés. Le Conseil estime que Castel-Rodrigo pourrait transmettre toute la documentation au marquis de La Fuente, pour que celui-ci fasse voir au gouvernement français le peu de fondement des prétentions du Prince et obtienne la restitution de la seigneurie de Chimay.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 405, fol. 225 (1).

1773. Madrid, 4 mai 1665. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Eu égard aux bons services que le baron de Bergeyck a rendus en qualité de conseiller au Conseil suprême, le Roi lui accorde la permission de retourner aux Pays-Bas, tout en lui conservant son siège au Conseil avec toutes les prérogatives y jointes.

Conseil d'État, liasse 270.

1774. La Haye, 14 mai 1665. — *Gamarra à Castel-Rodrigo.*

Le Gouverneur a communiqué à Gamarra les doléances du magistrat et des marchands d'Anvers au sujet d'une ordonnance récente des Etats-Généraux. Ce document prescrit, depuis le 10 avril, de débarquer toutes les marchandises à Lillo et au Sas de Gand. Il défend aux embarcations de passer plus loin. Castel-Rodrigo a ajouté qu'il consulterait sur cette affaire le Conseil d'Etat et communiquerait son avis à Gamarra. Il prétendait que si l'on n'obtenait pas le retrait de cette mesure, il défendrait à titre de représailles de descendre l'Escaut au delà d'Anvers, pour éviter la ruine de cette ville.

Gamarra note que les Etats-Généraux fondent la légitimité de cette ordonnance sur la paix de Munster consacrant la fermeture de l'Escaut. Il rappelle que cette fermeture a été observée les premières années qui

(1) Le 3 juillet, Caracena transmet le texte de cette consulte à La Fuente, avec prière d'agir en conséquence à Paris (fol. 216).

ont suivi la conclusion de la paix. Depuis, des marchands zélandais, poussés par leur intérêt particulier, ont demandé le libre passage, moyennant la permission de l'amirauté de Zélande, qui a la direction des voies fluviales. Peu à peu, les Hollandais les ont imités de peur de leur laisser la totalité du bénéfice. Ils ont pris part tacitement au trafic, sans qu'il y eût une autorisation formelle des États-Généraux. Il y a plus de trois ans, les Hollandais ont reconnu l'importance des fraudes commises par les Zélandais à la faveur de la connivence des commis chargés de visiter les embarcations, qui sont eux-mêmes Zélandais. On a constaté qu'ils payaient des droits de douanes minimes et qu'ils se faisaient forts d'introduire toutes espèces de marchandises. Ils attiraient ainsi à eux le monopole du commerce. Les Hollandais ont demandé alors de prohiber toute importation de ce genre pour mettre fin à ces fraudes. Les Zélandais ont fait opposition à cette mesure tant qu'ils ont pu. En temps de guerre et peu après la conclusion de la paix, aucune embarcation ne pouvait dépasser sans permission Lillo et le Sas. C'est là que les marchands des Etats du Roi allaient acheter les marchandises et les transportaient à l'intérieur du pays. Gamarra prétend savoir que cette procédure leur était beaucoup plus avantageuse et il explique les raisons de cette opinion. Il ajoute que si Castel-Rodrigo décide des représailles, le tort fait aux sujets du Roi sera plus grand que les dommages des Hollandais. Certains commerçants anversois perdront la facilité qu'ils ont maintenant de frauder la moitié des droits, ce qui n'est guère possible quand il faut décharger et recharger devant des commis. Gamarra fera néanmoins les démarches prescrites par Castel-Rodrigo. Il rappelle que, conformément aux stipulations du traité de paix, il aurait fallu supprimer les licentes, établies de part et d'autre pendant la guerre. Les Hollandais continuent encore à les percevoir. Les Anversois, excités par les Zélandais, ont empêché le Roi d'en continuer la perception, ce qui est pour lui une perte de 300,000 écus. La situation actuelle a rendu nécessaire la dissimulation de cette insolence. Ni le magistrat ni le peuple n'y ont rien gagné, mais les marchands — qui sont en si petit nombre — se sont enrichis, car ils ont continué la vente de leurs marchandises au même prix qu'à l'époque où l'on percevait les licentes.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 188, fol. 181.

1775. Bruxelles, 28 mai 1665. — *Castel-Rodrigo à Gamarra.*

La Fuente rendra compte à Gamarra des vains prétextes dont les Français se servent chaque jour pour chercher une rupture. Les embarras où se trouvent les autres voisins leur fournissent une occasion favorable. Castel-Rodrigo s'efforce de leur enlever toute raison de justifier une rupture anticipée, mais en Espagne on leur accorde tout ce qu'ils réclament dans leur jactance (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 187, fol. 189.

1776. Madrid, 12 juin 1665. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

La sœur Angélique de la Trinité, prieure des Carmélites de Salins, a sollicité la permission d'établir un couvent à Besançon avec l'octroi d'une pension affectée sur les sauneries. Demande d'avis.

Conseil d'État, liasse 501.

1777. Bruxelles, 24 juillet 1665. — *Castel-Rodrigo à La Fuente.*

Le Gouverneur général a pris connaissance de la lettre lui adressée par La Fuente en date du 18 et de celle envoyée par le même au Roi. Il est question de la demande introduite par les Français de laisser passer les 24,000 hommes que Louis XIV a décidé d'envoyer au secours des Hollandais contre les Anglais. Castel-Rodrigo proteste que c'est lui qui a empêché l'évêque de Munster, pendant plus de six mois, de réclamer ce qu'on lui avait injustement usurpé. Il a offert sa médiation aux Hollandais, dans l'espoir d'écarter ce conflit qui peut avoir de si importantes conséquences. L'évêque de Munster n'est pas seul, il est assisté de celui que la France soupçonne le moins. Le Gouverneur s'insurge contre la façon dont on apprécie sa conduite. Il faut croire, dit-il, que je suis un bien bon ministre du Roi et homme de grand talent puisqu'à Paris on me craint tellement qu'on s'alarme de toute chose. Ma sollicitude ne s'emploie qu'à procurer la sécurité des Pays-Bas, sans faire de tort à personne, ce qui est la charge que le Roi m'a confiée.

(1) *con sus rodomontadas.*

Le nombre de 24,000 hommes dépasse de 14,000 le contingent dû par la France à la Hollande, qui est 10,000. En plus, les Hollandais ne demandent pas ce contingent de 10,000 hommes, mais désirent surtout des navires et de l'argent. Castel-Rodrigo se trouvera ainsi obligé d'armer de son côté. Il faudra considérer le but réel que la France poursuit, sa déloyauté, les soupçons que cause son attitude vis-à-vis du Portugal. Les ministres français ne peuvent se plaindre de ce que le Gouverneur prenne ses précautions.

On réclame le passage par les Pays-Bas, sans dire par où. La traversée de la Flandre est impraticable. Pour marcher contre l'évêque de Munster, mieux vaut se diriger par Philippeville et Dinant en passant par le pays de Liége.

On ne peut permettre le passage en masse compacte (1) sans exiger des assurances écrites. Ce serait une grande charge pour les habitants des Pays-Bas et il faudrait concentrer des forces d'importance égale pour mettre la population à l'abri des vols et du pillage. On connaît l'attitude qu'a prise l'armée française à son retour d'Alsace et particulièrement dans le Palatinat.

Castel-Rodrigo émet toutes ces considérations pour que La Fuente en soit averti. Au reste, il ignore comment l'Espagne pourra tolérer ce passage, eu égard au traité qu'elle a avec l'Angleterre. En plus, l'évêque de Munster est prince de l'Empire. Il est expressément contraire aux Constitutions impériales de nuire à un autre membre. Il faut donc envisager l'éventualité d'un refus par l'Espagne. Louis XIV a empêché jadis le passage des Allemands, alors que maintenant il veut faire passer 24,000 hommes par les Pays-Bas. Castel-Rodrigo signale l'inégalité avec laquelle on veut l'accabler. Au reste, il ne sera pas plus facile de s'opposer à leur passage.

Le Gouverneur envoie ce courrier en diligence à Madrid. La Fuente est invité à répondre au plus vite, de façon à ce que Castel-Rodrigo sache à quoi s'en tenir (2). L'annonce du passage réclamé par les Français est venue bien tard; il y a plus de vingt jours que Castel-Rodrigo la connaissait. Devant le silence de La Fuente, le Gouverneur ne pouvait y

(1) *en cuerpo.*
(2) *sepa yo en quanto pies de agua navego.*

croire ni se résoudre à demander des ordres à Madrid sur une éventualité problématique.

Castel-Rodrigo se réjouit de ce que le Pape commence à apprécier l'attitude de Louis XIV qui paraît en conflit avec tous les bons catholiques.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 405, fol. 256.

1778. Madrid, 21 août 1665. — *Philippe IV à Castel-Rodrigo.*

Le chapitre métropolitain de Besançon s'est adressé au Roi pour être protégé contre les *attentats* de la justice ordinaire. Il a demandé de nouvelles lettres de sauvegarde. Le Roi demande à ce sujet l'avis du Gouverneur général.

Conseil d'État, liasse 502.

1779. Madrid, 26 août 1665. — *Philippe IV à Gamarra.*

Le marquis de La Fuente a fait savoir à Madrid que Lionne lui a fait part au nom de Louis XIV de l'obligation où il se trouve d'assister les Etats-Généraux dans leur conflit avec l'évêque de Munster. Il a demandé que le Roi envoie aux Pays-Bas l'ordre de laisser passer les troupes françaises, de 20 à 24,000 hommes. La Fuente a annoncé qu'il ferait part de cette proposition à Gamarra. Le Roi prie ce dernier de faire tous ses efforts pour persuader les Etats-Généraux de la sincérité de son affection à leur égard. Il prétend n'avoir ni alliance ni convention quelconque avec l'évêque de Munster ni aucun autre. Il est décidé à demeurer toujours dans les meilleurs termes avec eux. Gamarra fera toutes les démarches pour que les Etats-Généraux veuillent accommoder leur différend avec l'évêque. Il fera valoir toutes les raisons qu'il y a pour empêcher Louis XIV de se servir de ce prétexte pour introduire ses troupes aux Pays-Bas. Philippe IV a écrit à l'Empereur pour l'engager à se poser en médiateur. Gamarra se mettra en rapport avec Castel-Rodrigo à qui l'on a envoyé de Madrid les ordres nécessaires. L'ambassadeur d'Angleterre à Madrid a fait savoir que le roi Charles II avait fait des

ouvertures à Castel-Rodrigo pour l'aider à s'opposer au passage des Français. Le Roi communique à Gamarra le texte de la réponse qu'il a fait donner au diplomate anglais.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 51, fol. 100.

1780. Bruxelles, 27 août 1665. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil privé sait que le Roi par la voie du Conseil suprême accorde des lettres de grâce pour des délits commis aux Pays-Bas. Le Conseil reconnaît que le droit de grâce appartient au Roi. Il note pourtant qu'il a toujours été entendu que les affaires des Pays-Bas doivent passer par l'intermédiaire du Gouverneur général et des Conseils. Il n'y a là aucune restriction à l'autorité royale. Le Conseil suprême n'a connaissance que des affaires qui sont réservées de façon expresse à la connaissance immédiate du Roi, telles les affaires d'annoblissement. Le Conseil prie le Gouverneur d'appeler à ce sujet l'attention du Roi ou de lui permettre de le faire directement (1).

Conseil privé, recueil 322.

1781. Madrid, 9 septembre 1665. — *Philippe IV à Gamarra.*

Le Roi a reçu le rapport de l'ambassadeur relatif aux nécessités de la place forte de Gand insistant sur les représentations qu'il avait faites à ce sujet à Castel-Rodrigo. Il note que la chose lui avait été signalée aussi par le Gouverneur général. Il a donné à celui-ci les ordres nécessaires. Il faut mettre les Pays-Bas à l'abri de toute agression de la part de l'ennemi.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 51, fol. 127.

1782. Bruxelles, 11 septembre 1665. — *Castel-Rodrigo à La Fuente.*

La Cour de Madrid a approuvé l'attitude de Castel-Rodrigo en ce qui concerne le passage réclamé par les Français. Le Gouverneur espère que ces derniers n'en parleront plus. On a reconnu que dans le traité

(1) Castel-Rodrigo charge le Conseil de rédiger la lettre à écrire à ce sujet au Roi.

de paix il n'y a aucun article qui oblige à tolérer le passage des troupes. D'ailleurs voilà l'hiver qui s'approche; les Hollandais veulent de l'argent, rien d'autre. Les Espagnols sont donc en droit de refuser le passage des troupes aux Français, d'autant plus que ceux-ci ont agi de même vis-à-vis d'eux.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 405, fol. 268.

1783. Madrid, 23 septembre 1665. — *La Reine régente au Conseil privé.*

Mort de Philippe IV.

Conseil d'État, liasse 80².

1784. Bruxelles, 24 octobre 1665. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil remet au Gouverneur général le projet de lettre à écrire au Roi conformément à la décision prise sur la consulte du 27 août.

Conseil privé, recueil 322.

1785. Madrid, 13 novembre 1665. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

La Régente rappelle la lettre de Philippe IV du 12 décembre relative aux instances faites par le Nonce de Madrid au sujet de la réintégration dans son siège de l'archevêque de Cambrai et des sanctions à prendre contre le chapitre. Le Roi défunt chargea le Gouverneur général de procurer un accommodement et de lui en faire part. Castel-Rodrigo ne s'est pas exécuté, tandis que le Nonce continue ses instances. Le Gouverneur est invité à agir et cela en répondant entre autres aux points suivants : 1° s'il y a lieu pour la Régente de s'opposer aux censures fulminées contre les chanoines qui prétendent avoir suivi le parti du Roi et élu Humbert de Précipiano; 2° si l'arbitrage de cette controverse revient au Saint-Siège ou à la Couronne; 3° si l'élection de Précipiano s'est faite suivant les règles requises.

Conseil d'État, liasse 500.

1786. La Haye, 26 novembre 1665. — *Gamarra au duc de Sermoneta.*

Au sujet du passage des troupes françaises par les Pays-Bas. Elles ont commis de multiples insolences, pillant les églises, violant les femmes, volant tout ce qu'elles trouvaient, répandant beaucoup de fausses monnaies. Ce passage a provoqué le mécontentement qu'on peut s'imaginer. Le reste de la lettre ne concerne pas les Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 318.

1787. Madrid, 30 décembre 1665. — *La Reine régente à Castel-Rodrigo.*

La Régente rappelle une lettre du défunt Philippe IV relative à une requête de Pierre Froissard de Broissia, prétendant à la coadjutorerie de l'abbaye de Saint-Paul à Besançon. Le Gouverneur était chargé de procéder à une enquête sur l'état de cette abbaye, pour voir s'il serait nécessaire d'y établir un coadjuteur. Elle renouvelle cette prescription.

Conseil d'État, liasse 512.

1788. Bruxelles, 4 janvier 1666. — *Le Conseil d'État à la Reine régente.*

Condoléances pour la mort de Philippe IV. Protestations de dévouement.

Conseil d'État, liasse 80² (¹).

1789. Madrid, 4 août 1666. — *Décret de la Reine régente adressé à Castel-Rodrigo.*

Rappel du décret du 12 juillet prescrivant de traiter les Français en ennemis. Décision de confisquer tous leurs biens.

Conseil d'État, liasse 451.

(¹) On trouve, dans la même liasse, la lettre de condoléances du Conseil privé, datée du 7 janvier.

1790. Bruxelles, 3 janvier 1667. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la permission sollicitée d'établir un couvent des Carmélites à Besançon. Le Conseil y voit de notables inconvénients : le grand nombre de cloîtres qu'il y a déjà tant en Bourgogne que dans les autres provinces, l'opportunité d'en diminuer le nombre plutôt que de l'augmenter, le préjudice notable qui en résulte pour le service royal. Ces considérations ont été plusieurs fois alléguées. Elles ont servi de base aux édits prohibitifs émanés à ce sujet. Il serait injuste de charger encore davantage les domaines dont les revenus sont déjà insuffisants.

Conseil d'État, liasse 501 (1).

1791. ....., 9 mai 1667. — *Louis XIV à la Reine régente.*

Protestations de dispositions pacifiques. Rappel de la démarche faite à la fin de 1665, de l'intervention de la reine défunte Anne d'Autriche, auprès de La Fuente, de la réponse négative faite par la Régente. Incrimination de l'ordre donné par celle-ci au Gouverneur général des Pays-Bas de réclamer le serment de fidélité à la population. Déclaration du Roi quant à son intention de s'emparer par la force de ce qui lui revient. Protestations de modération.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 319, fol. 76.

1792. Bruxelles, 26 mai 1667. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Gouverneur général a fait savoir au Conseil qu'il convient que dans les circonstances présentes il y ait des délégués du Cercle de Bourgogne à la Diète de Ratisbonne. Ils doivent insister sur le tort causé par la violente invasion de Louis XIV. Castel-Rodrigo a désigné à cet effet, l'abbé de Bellevaux (2), conseiller ecclésiastique au Parlement de Dôle et Claude Philippe, conseiller laïc. Il a chargé le Conseil de préparer leurs instructions. Le Conseil objecte qu'il n'y a jamais eu par le passé qu'un seul délégué. Ce sera une augmentation de dépenses.

Conseil d'État, liasse 306.

(1) Le Gouverneur se rallie à ces conclusions.
(2) Hubert de Précipiano.

1793. La Haye, 7 juin 1667. — *Gamarra à l'archevêque de Palerme.*

Castel-Rodrigo est dépourvu d'hommes et d'argent. Il est pourtant occupé à fortifier Charleroi. Gamarra remet à l'archevêque un exemplaire de la note qu'il a fait imprimer pour réfuter les prétentions de Louis XIV. Il a voulu ainsi, en attendant la publication du travail auquel on s'applique à Bruxelles, désillusionner ceux qui s'étaient trompés à ce sujet. Le reste de la lettre ne concerne pas les Pays-Bas.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 319[1], fol. 94.

1794. La Haye, 7 juin 1667. — *Gamarra à Luiz Ponce de Leon.*

Castel-Rodrigo a bien des raisons d'être inquiet. Il se trouve dépourvu de tout, pour n'avoir pas voulu croire à temps aux avis répétés que Gamarra lui a donnés à propos des projets de Louis XIV. C'est lui aussi qui a convaincu la Cour que le monarque français ne provoquerait pas de rupture, tant qu'il serait en guerre avec l'Angleterre. Ainsi l'on s'est endormi à Madrid, jusqu'au jour où l'archevêque d'Ambrun a remis sa note (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 319[1], fol. 95.

1795. La Haye, 23 juin 1667. — *Gamarra à Luiz Ponce de Léon.*

Le comte de Castellar aura sans doute notifié à Ponce de Léon la lâcheté (2) avec laquelle l'Empereur et ses ministres ont accueilli l'invasion des Pays-Bas par la France. L'agent français accrédité à Vienne a déclaré que la demande de secours transmise au nom de Castel-Rodrigo a été reçue avec indifférence. C'est à perdre la raison. Il est à craindre que l'agent français à Vienne dispose de plus de ressources que le ministre espagnol, car, dit Gamarra, on nous laisse tous sans argent et dans l'impossibilité de rendre efficaces les instances qu'on fait dans une occasion aussi pressante.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 319[1], fol. 99.

(1) On trouve, dans le même registre, diverses lettres de Gamarra à Ponce de Léon, critiquant l'imprévoyance de Castel-Rodrigo. Ce Ponce de Léon était ambassadeur à Rome.
(2) *tibieza.*

1796. Bruxelles, 6 octobre 1667. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet du décret royal du 4 août relatif à la confiscation des biens des Français. Le Conseil le déclare inexécutable comme il prétend l'avoir montré par ses consultes précédentes. La France occupe plusieurs grandes villes, elle domine le plat pays, elle pourra saisir les biens de la majorité des sujets des Pays-Bas et cela à peu près sans compensation. On provoquera l'exode de quantité d'habitants, Le Conseil déclare à l'unanimité qu'il ne faut pas procéder à cette confiscation, du moins tant que les Français n'en prennent pas l'initiative.

Conseil d'État, liasse 451.

1797. Bruxelles, 23 novembre 1667. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a pris connaissance des lettres écrites au Gouverneur par l'Électeur de Cologne et le Nonce accrédité en cette ville au sujet de la désignation d'une ville pour les tractations en vue de la paix avec la France. Les conseillers insistent sur la nécessité de faire preuve de sentiments pacifistes. Ils protestent contre la mauvaise foi de Louis XIV, dénonçant le danger que peut cacher sa proposition. Ils se prétendent insuffisamment renseignés sur l'état général de la monarchie espagnole pour exprimer une opinion formelle. En tout cas, ils considèrent Aix-la-Chapelle comme la ville la plus favorable à pareille négociation.

Conseil d'État, liasse 449.

1798. La Haye, 24 novembre 1667. — *Gamarra à Luiz Ponce de Léon.*

Le fait que le gouvernement hollandais voit les Espagnols si dépourvus de forces est cause de ce qu'il ne peut se décider à coopérer à la défense des États de Flandre. Les Provinces-Unies reconnaissent que la perte de ces provinces entraînera la leur. Castel-Rodrigo, au lieu de faire les préparatifs nécessaires à la campagne prochaine, réforme certaines unités. Cela cause un grand étonnement à La Haye. La force de l'armée réside dans les Espagnols, mais la Péninsule est si dépourvue d'hommes qu'il n'est pas facile d'en tirer ce dont on a besoin.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 319², fol. 186.

1799. Bruxelles 13 décembre 1667. — *Castel-Rodrigo à la Reine régente.*

Le grand âge et l'état de santé de l'archevêque de Cambrai, Gaspar Nemius, font appréhender sa fin prochaine. Il est à craindre que le chapitre faisant usage de son droit prétendu ne procède à l'élection d'une personnalité peu agréable à la Reine. Le Gouverneur a demandé l'avis du Conseil d'État. Il a insinué en outre au chapitre qu'en l'éventualité du décès de l'archevêque, on doit l'avertir et attendre les ordres de la Cour. Le Conseil d'État se prétendait moralement certain de l'obéissance du chapitre et dissuadait de recourir à des mesures préventives. Au reste, le chapitre a assuré lui-même son intention de se conformer aux ordres reçus. Le Gouverneur lui a fait signifier la volonté royale de promouvoir à l'archevêché l'évêque de Saint-Omer, Lancelot Jonart. Il a requis les chanoines de porter leurs votes sur lui, ce qu'ils ont fait.

Conseil d'État, liasse 513.

1800. Madrid, 10 mars 1668. — *La Reine régente à Don Juan d'Autriche.*

Le chapitre de Cambrai a présenté une requête relative au logement des gens de guerre et à d'autres charges de ce genre que le magistrat de la ville prétend lui imposer au mépris des immunités ecclésiastiques. Il convient de contenter le chapitre dans les circonstances présentes. Don Juan assurera le maintien de ses privilèges (1).

Conseil d'État, liasse 513.

1801. La Haye, 15 mars 1668. — *Gamarra à Luiz de Guzman Ponce de Léon.*

Gamarra a été content de voir les lettres que Guzman a reçues du marquis d'Yènes. Elles sont conformes à la poltronnerie de cet officier. Il a livré le château de Joux sans tirer un coup de mousquet, alors que l'ennemi ne disposait pas de plus de 120 hommes. Il a persuadé depuis

(1) Le 30 octobre 1668, le Connétable fait communiquer cette décision au Conseil d'État.

divers chatelains de se rendre à Louis XIV. Celui-ci l'a établi lieutenant général de la Bourgogne lui assignant comme résidence le château de Gray. Le même souverain a concédé à Juan de Batteville diverses prébendes enlevées à l'abbé de Bellevaux, sous prétexte que celui-ci se trouve au service de Charles II, comme député à la Diète de Ratisbonne. Il ne faut pas s'étonner de ce qu'un moine défroqué ait trahi son souverain.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 319[2], fol. 35.

1802. Bruxelles, 10 avril 1668. — *Décret du Connétable de Castille au Conseil d'État.*

On s'est étonné en Espagne de la manière dont on a procédé à l'élection de l'archevêque de Cambrai. Le Conseil est requis d'envoyer les consultes qu'il a rédigées à ce sujet. Il informera en termes précis de la manière dont se sont faites les nominations précédentes, de façon à ce qu'on puisse rendre un compte détaillé à la Cour.

Conseil d'État, liasse 513.

1803. Bruxelles, 25 mai 1668. —*Consulte du Conseil d'État.*

Pour satisfaire à l'ordre de la Régente du 19 janvier, le Conseil fait rapport sur les circonstances qui ont accompagné la désignation de Lancelot Jonart comme archevêque de Cambrai. Il traite la question en détail, relatant les précédents. En conclusion il déclare que le chapitre s'est montré cette fois plus facile que par le passé, que toutes les formalités ont été observées. Le service royal requiert que cette promotion soit suivie d'effet. Le Gouverneur fait envoyer la consulte à Madrid.

Conseil d'État, liasse 513.

1804. Madrid, 1[er] septembre 1668. — *La Reine régente au Connétable de Castille.*

La Régente a accordé la place de second secrétaire au Conseil d'État, à celui qui épousera la fille de Simon de Fierlant, conseiller au Conseil

suprême. Elle veut que cette décision soit exécutée malgré les objections soulevées par le chef-président Hovynes.

Conseil d'État, liasse 270 (1).

1805. Malines, 19 octobre 1668. — *Gamarra à Pedro de Aragon* (2).

Gamarra a rencontré le Connétable à Bruxelles qui lui a remis une lettre de la Régente prescrivant de demeurer deux ou trois mois dans la capitale pour mettre le nouveau Gouverneur au courant des affaires. Il a trouvé celui-ci bien différent de ce que certains avaient allégué à son sujet pour le rendre odieux à la population. Il écoute tout le monde avec bienveillance, s'applique aux affaires, expédie le tout avec célérité, ce qui le fait bien voir. Il a désigné des plénipotentiaires pour régler avec les agents français les questions controversées de Condé, Lingen et autres. Castel-Rodrigo est parti par la France avec quatre ou cinq compagnons vêtus à la mode française.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 319[2], fol. 152.

1806. La Haye, 27 décembre 1668. — *Gamarra au baron de la Berlière* (3).

L'ambassadeur rapporte que lors de l'entrevue qu'il a eue à Malines avec le Connétable, celui-ci lui a signalé qu'il avait reçu des ordres de Madrid. Dans le cas où les États de Brabant voudraient envoyer des députés en Espagne, il devait le permettre. Malgré les observations de Gamarra, le Connétable s'est déclaré résolu à exécuter les ordres reçus. Au reste, l'ambassadeur ne doute pas que l'effet de la députation sera annulé par les consultes des Conseils qu'on va envoyer à la Cour et le rapport que le Connétable fera lui-même. Il importe pour l'autorité royale qu'on maintienne les licentes et qu'on n'en accorde pas l'abolition. Lors de son arrivée aux Pays-Bas, le Connétable a eu des instruc-

(1) Il est à noter que la faveur accordée ainsi à Régine Béatrice de Fierlant avait déjà été notifiée dans deux lettres précédentes des 9 avril et 26 mai 1668 (*Ibid.*). Voir encore une autre lettre de la Régente à ce propos, en date du 10 septembre 1673.
(2) Ambassadeur d'Espagne à Rome.
(3) Jacques d'Ennetières.

tions pour faire restituer aux colonels les patentes qu'ils avaient reçues. Il a fait des représentations à ce sujet à la Cour, mais la Reine n'y a rien voulu innover, malgré que Castel-Rodrigo eût assisté à la discussion de cette affaire par le Conseil d'État.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 265.

1807. Madrid, ... 1668. — *La Reine régente au Connétable de Castille.*

Le conseiller de la Chambre des Comptes André van Gessel a présenté une requête à Madrid au sujet de la collation faite par Castel-Rodrigo de la survivance de la charge de garde des chartes du Brabant en faveur du baron de Goyck. La Régente réclame un avis sur les aptitudes de celui qui dessert à l'heure actuelle l'emploi en question et interdit provisoirement au baron de Goyck d'en faire l'exercice (1).

Conseil d'État, liasse 112.

1808. Madrid, 19 février 1669. — *La Reine régente au Connétable de Castille.*

Le comte de Castellar a rendu compte de l'ordre — qu'il supposait avoir été donné par le Connétable aux députés du Cercle de Bourgogne — de se séparer des députés de l'Empire au cas où l'on ne voulût pas comprendre le Cercle de Bourgogne dans le traité de garantie. Il a notifié les observations faites à ce sujet par l'Empereur. La Régente déclare que cette conduite du Connétable a causé un grand étonnement d'autant plus qu'il n'en avait pas averti la Cour. Elle ajoute n'avoir donné elle-même d'autres instructions à Bruxelles que de s'opposer aux prétentions de Louis XIV et de tâcher d'obtenir l'extension au Cercle de Bourgogne du traité en question. Il est vraisemblable que ce sont les députés eux-mêmes qui, pour faciliter leurs négociations, ont pris l'initiative de cette menace. Le Connétable fera savoir ce qu'il en est, pour qu'on puisse répondre à Castellar (2).

Conseil d'État, liasse 307.

(1) Voir en annexe la requête de van Gessel.

(2) La lettre de Castellar, datée du 3 janvier, se trouve en annexe. Castellar était ambassadeur extraordinaire à Vienne.

1809. Madrid, 21 juillet 1669. — *La Reine régente au Connétable de Castille.*

Le chapitre de Cambrai a présenté une requête à la Cour se plaignant du règlement qu'on veut publier aux Pays-Bas et qui est préjudiciable aux droits de leur église. Il implique l'imposition de tailles sur leurs maisons et sur toutes les terres du Cambrésis. La Régente demande l'avis du Gouverneur général (1).

Conseil d'État, liasse 513.

1810. Gand, 1er septembre 1669. — *Décret du Connétable de Castille au Conseil d'État.*

Le Gouverneur a vu la consulte du Conseil sur la mauvaise conduite des Anversois. Il prétend lui-même, pendant son séjour dans leur ville, avoir fait tous les efforts possibles pour les ramener à la raison. Il atteste que dès qu'ils auraient consenti à l'impôt, on modèrerait le tarif dont ils se plaignaient. L'attitude prise par les Anversois est telle que le Conseil doit examiner en grand secret s'il faudrait concentrer des troupes autour de la ville, pour les contraindre. A céder devant une pareille insolence, on s'exposerait aux pires conséquences pour le service du Roi.

Conseil d'État, liasse 131.

1811. Bruxelles, 22 octobre 1669. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Gouverneur général a notifié au Conseil privé la désignation faite par le Saint-Siège de l'abbé Airoldi comme internonce à Bruxelles. Il demandait qu'il soit ordonné à tous les tribunaux de reconnaître ce prélat en la qualité indiquée. Le Conseil privé note que les nonces n'ont jamais été reconnus sans que leurs bulles aient été au préalable placetées par lui. Il a fait examiner les registres de ses archives et ceux du Grand Conseil et a rédigé un mémoire démontrant que le placet a été appliqué sur toutes ces bulles. Le même usage est d'ailleurs suivi en France et en

(1) La requête se trouve en annexe.

Espagne. L'attitude de l'abbé Airoldi est tout à fait insolite et attentatoire aux droits du Souverain. Le Conseil propose de suspendre l'effet des lettres de créance, jusqu'à ce qu'elles aient été placetées. C'est aussi une prétention inusitée de vouloir être reconnu comme nonce par tous les tribunaux. La décision du Gouverneur général est formelle : exécuter l'ordre donné sans réplique.

Conseil privé, recueil 324.

1812. Bruxelles 26 octobre 1669. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a vu la lettre de la Régente du 30 août précédent relative à l'offre faite au nom de la ville de Dôle d'une somme de 300,000 francs pour le rétablissement des fortifications de la ville, moyennant certaines conditions : rétablissement du Parlement, maintien de l'Université, des assemblées des Etats, etc. Le Conseil déclare que pour former un concept raisonnable de la réponse à adresser à la Régente, il doit demander au préalable l'avis du prince d'Arenberg et des commissaires envoyés à Dôle. Le Conseil note que la question de l'administration de la Bourgogne est toujours pendante.

Conseil d'État, liasse 512.

1813. Bruxelles, 28 janvier 1670. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la représentation du nonce à Madrid sur l'opportunité d'introduire des ecclésiastiques au Conseil d'Etat et au Conseil privé. Le Conseil proteste contre l'outrecuidance de cette intervention étrangère. Il énumère les raisons qui militent contre cette proposition en fulminant contre les prétentions du clergé (1).

Conseil d'État, liasse 270.

(1) *...le grand pouvoir que les ecclésiastiques se sont attribué et attribuent encore journellement et que par une nouveauté Sa Sainteté oblige tous les prélats avant de leur accorder sa confirmation a luy faire un serment particulier de révéler tout ce qu'ils sauront ou entendront, pouvoir estre aucunement contraire a ses authorités...* Le Gouverneur général se rallie aux conclusions du Conseil, puisqu'il écrit *en esta conformidad lo consultare a S. M.*

1814. Bruxelles, 28 janvier 1670. — *Le Connétable de Castille à la Reine régente.*

Après toutes les controverses auxquelles a donné lieu à propos du traité de garantie l'acte séparé relatif à la détermination des troupes à engager et dont la Reine a connaissance, les puissances de la Triple Alliance ont enfin accédé aux désirs de l'Espagne. Le Gouverneur envoie le projet de rédaction sur lequel on s'est mis d'accord. Il explique pourquoi il a remis les 200,000 patacons nécessaires aux armements de la Suède avant que la ratification de cette puissance ait été donnée. Les Hollandais se sont portés garants pour les Suédois.

Conseil d'État, liasse 289.

1815. Madrid, 18 mars 1670. — *La Reine régente au Connétable de Castille.*

Rappel de la décision du 1er juin précédent (1). Elle est étendue à toutes les pensions sans restriction.

Conseil des Finances, liasse 186.

1816. Bruxelles, 4 août 1670. — *Consulte du Conseil privé.*

Le Conseil a examiné le décret de la Reine régente du 10 décembre 1668 au sujet de l'estimation des pains d'abbaye. Il rappelle l'origine de l'obligation incombant aux monastères et le droit pour eux de s'en acquitter en nature. Il en résulte qu'il n'existe aucune obligation de rachat. Le Conseil prie le Gouverneur d'exposer ces raisons à Madrid. En attendant, on exécutera le décret royal comme mesure provisoire.

Conseil privé, recueil 324.

1817. Madrid, 3 juin 1671. — *La Reine régente au marquis de Los Balbases* (2).

Au sujet des négociations pendantes relatives aux traités d'alliance. La Régente renouvelle l'ordre donné antérieurement de se conduire pas-

(1) Analysée dans le tome 5.
(2) Ambassadeur d'Espagne à Vienne.

sivement et de prendre garde de ne s'engager à rien sans mandat exprès. Los Balbases écoutera les propositions et en réfèrera à Madrid. On a toujours estimé à la Cour que la véritable union entre les deux couronnes doit se manifester avant tout dans la réciprocité des assistances.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 336.

1818. Bruxelles, 2 septembre 1671. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a examiné les lettres royales des 22 juin et 22 août précédents. La première note qu'en considération du préjudice que causerait à l'Espagne et aux Provinces-Unies la perte de Cologne, la Régente est prête à s'engager à la défendre dans la mesure où le feront les Etats-Généraux. Elle entend montrer la solidarité des intérêts des deux puissances aux Pays-Bas. Il conviendra donc d'agir en commun pour le maintien de la ville. La Régente ajoute qu'en cas de danger certain, on peut y introduire des forces suffisantes pour détourner toute attaque. Le Conseil a examiné aussi une lettre de Lira (1) relative à la répugnance des Etats-Généraux à collaborer à la défense de Cologne.

Le Conseil note le peu d'inclination de l'Angleterre de s'intéresser au maintien de la triple alliance, les vues intéressées de la Suède, la volonté de la France de commencer la guerre, peut-être du côté de Cologne. Il lui semble qu'il n'y a d'autre moyen de se mettre à l'abri qu'un traité particulier d'alliance offensive et défensive entre les Provinces-Unies et l'Espagne. Il faut continuer les instances à ce sujet à La Haye. En cas d'attaque de Cologne, le Gouverneur général peut secourir la ville et notifier la chose à La Haye. Il y a lieu d'insister à Londres et à Stockholm sur l'importance de la conservation de Cologne. La perte de cette ville pourrait entraîner celle des Pays-Bas et des Provinces-Unies. Elle donnerait à la France le moyen d'établir une puissance irrésistible.

Conseil d'État, liasse 306.

1819. Madrid, 29 février 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le nonce accrédité à Madrid, l'évêque de Gand et l'évêque nommé de Ruremonde se sont adressés à la Cour. Ce dernier demande que son

(1) Manuel Francisco de Lira, ambassadeur d'Espagne à La Haye.

évêché soit doté de moyens suffisants, tandis que son collègue de Gand veut être déchargé de la pension de 6,000 florins concédée à l'évêque de Ruremonde par le Saint-Siège suivant l'ordre de Philippe IV. La Régente a prescrit à son ambassadeur à Rome de faire des instances pour la continuation de la pension, insistant sur les inconvénients résultant de la vacance du siège de Ruremonde. Elle communique au Gouverneur le texte de la lettre qu'elle a écrite à l'évêque de Gand (1).

Conseil d'État, liasse 3.

1820. Bruxelles, 7 mars 1672. — *Pedro Ronquillo, surintendant de la justice militaire à la Reine régente.*

Au sujet d'un conflit avec Monterey à l'occasion de l'exercice de la justice militaire. Il s'agit des prétentions du fisc à la succession du défunt Fernando de Solis. Le Surintendant accuse Monterey d'abus de pouvoir. La lettre, qui est très longue, constitue une véritable dissertation sur le statut du Surintendant de la justice militaire.

Manuscrits divers, reg. 950, fol. 44 v°.

1821. Madrid, avril 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

Le recteur des Jésuites a représenté que la Compagnie possède aux Pays-Bas trois maisons de la province d'Angleterre pour y instruire des catholiques anglais, tant religieux que laïcs. On a voulu les astreindre à payer les contributions, ce qui est contraire à leurs privilèges d'Ordre mendiant. La Reine prescrit d'assurer l'immunité fiscale aux collèges anglais, quitte, si le Gouverneur le trouve bon, à faire ses observations à la Cour.

Conseil d'État, liasse 78.

1822. Madrid, 9 juillet 1672. — *La Reine régente à Monterey.*

La Régente a reçu une requête de l'abbé de Saint-Bertin à Saint-Omer demandant l'expédition de nouvelles patentes de nomination pour son

(1) Les deux évêques sont : Ignace de Grobbendonck, à Gand; Lancelot de Gottignies, à Ruremonde.

coadjuteur. Il demande qu'on la rédige sans y insérer les clauses relatives aux pensions affectées et à affecter sur le temporel du monastère. La Régente rappelle qu'elle a fait insérer ces clauses pour mieux assurer le paiement de ces pensions. Elle use d'un droit qui lui revient sur l'abbaye de Saint-Bertin comme sur toute autre, encore qu'elle soit consistoriale. Cette insertion a été faite aussi pour éviter l'opposition qu'ont souvent manifestée les abbés après leur installation. On appréhende la même chose de la part de l'intéressé. Il faut, en effet, considérer la déclaration qu'il a faite que les titulaires de ces pensions pourront toujours faire valoir leurs droits auprès du Saint-Siège. Monterey consultera les Conseils pour savoir si l'on peut omettre cette clause, sans porter préjudice au pouvoir royal de grever les abbayes de semblables pensions.

Conseil d'État, liasse 493*bis* (1).

1823. Madrid, 11 juillet **1672**. — *La Reine régente à Monterey.*

Jean-Léon de Pape, désigné chef-président du Conseil privé, a fait savoir qu'on lui refuse au Conseil d'État les prééminences qui lui reviennent. La Régente prescrit de lui assurer le même traitement qu'au défunt Hovynes.

Manuscrits divers, reg. 4402, fol. 84.

1824. Madrid, 3 août **1672**. — *La Reine régente à Monterey.*

Le magistrat de la ville d'Arbois en Bourgogne a sollicité la permission pour les Capucins d'établir un couvent dans leur ville. Monterey fera examiner la requête par le Conseil d'État, après avoir entendu à ce sujet le gouverneur de la province.

Conseil d'État, liasse 501 (2).

(1) Voir la consulte du Conseil d'État du 7 septembre suivant (*Ibid.*). Le 7 janvier 1673, la Régente réclame une nouvelle consultation du Conseil (*Ibid.*).

(2) Voir la consulte du Conseil d'État en date du 6 avril suivant. Elle conclut à un refus, malgré les avis favorables donnés notamment par Geronimo de Quinonès, gouverneur de la province. On allègue *le grand nombre de cloistres qu'il y a audit pays en ayant de leur Ordre jusqu'à vingt.*

1825. Madrid, 22 août **1672**. — *Consulte du Conseil suprême.*

Sur l'ordre de la Régente, le Conseil a examiné le mémoire remis par le Nonce pontifical se plaignant de ce qu'en Flandre on établisse des coadjuteurs avec droit de succession et cela sans l'intervention du Saint-Siège. Il a vu aussi la lettre écrite à ce sujet par le cardinal Nithard à la Régente (1).

Le Conseil a exposé dans différentes consultes que les conciles prohibent toute espèce d'expectative (2), particulièrement le concile de Trente. Les coadjutories ne sont tolérées qu'en cas de nécessité absolue et d'utilité évidente. Le Conseil propose cependant de remettre le mémoire à Monterey pour que celui-ci demande l'avis des évêques et Conseils des Pays-Bas.

Conseil d'État, liasse 87.

1826. Madrid, 22 août **1672**. — *La Reine régente à Monterey.*

Envoi d'un bref pontifical. Ordre d'entendre à ce sujet les évêques et Conseils des Pays-Bas et de donner ensuite son avis avec la liste des coadjutories que le Gouverneur pourrait avoir accordées et la spécification de l'ordre en vertu duquel il l'a faite (3).

Conseil d'État, liasse 87.

1827. Madrid, 7 décembre **1672**. — *La Reine régente au Conseil d'État.*

Le comte de Monterey a permis aux troupes hollandaises de pratiquer leur culte dans des maisons particulières et à des endroits indiqués. Il a agi ainsi sans ordre de la Reine et à son insu. Elle désapprouve cette conduite qui dépasse les stipulations des traités. Elle a prescrit au Gouverneur général de s'en tenir là à l'avenir. Elle a voulu

(1) Cette lettre se trouve jointe à la consulte.

(2) *futuras.*

(3) Les doléances du Saint-Siège portaient sur le fait qu'aux Pays-Bas, on désignait dans certaines abbayes des coadjuteurs avec droit de succession, sans que les intéressés prissent leur recours à Rome pour obtenir confirmation de leur nomination.

avertir le Conseil d'État de sa décision pour que celui-ci s'efforce de rassembler tous les exemplaires du placard émané à cette occasion et de les détruire.

Conseil d'État, liasse 84.

1628. Madrid, 18 janvier 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet de l'affectation à charge de la mense épiscopale de Gand d'une rente de 6,000 florins au profit de l'évêque de Ruremonde. La Reine prétend que son intention n'était autre que de contraindre l'évêque de Gand à effectuer le payement et de signifier le ressentiment qu'elle éprouvait de l'attitude de cet évêque. Celui-ci, à l'insu de la Cour, avait voulu se dispenser de cette charge. Il s'était adressé à la Curie, alors que lui-même, à titre d'évêque de Ruremonde, avait joui de la même faveur. Le Gouverneur fera part à l'intéressé du ressentiment de la Souveraine. Remise d'une requête ultérieure présentée par le nonce de Madrid.

Conseil d'État, liasse 3.

1829. Bruxelles, 20 janvier 1673. — *Le Conseil d'État à la Reine régente.*

Le Conseil a reçu par l'entremise du secrétaire d'État et de Guerre, Miguel de Iturietta, la lettre royale du 7 décembre.

Le placard incriminé par la Régente a été au préalable vu et approuvé par les Conseils des Pays-Bas avant sa publication. On a considéré que la Souveraine, ayant contracté alliance avec les États-Généraux, on ne pouvait interdire à leurs troupes l'usage de leur culte. Il paraissait indispensable de limiter cet exercice pour prévenir que les sujets des Pays-Bas n'en subissent quelque atteinte. C'est là le but du placard. Si les circonstances se représentaient, le Conseil engagerait à faire de même, d'autant plus que l'alliance est réciproque. Au moment où les Français s'avançaient sur le cœur du pays avec 60,000 hommes, il ne fallait pas chercher des difficultés sur le chapitre de la religion. Le Conseil s'étend longuement sur la justification de la tolérance en question. Il conclut en exprimant le regret que le service

royal ait requis une alliance avec des hérétiques. Cet inconvénient serait évité si l'on recevait d'Espagne l'argent nécessaire pour se mettre en état de défense. Il est patent que toutes les contributions du pays ne peuvent y suffir d'autant plus que les exactions françaises empêchent la perception des droits royaux (1).

Conseil d'État, liasse 84.

1830. Madrid, 4 mai 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

Au sujet de l'extension des impôts aux Ordres mendiants. Eu égard à l'importance minime de leur contribution, la Régente prescrit de les exempter, soit en recommandant aux receveurs de ne pas percevoir ce qui les concerne, soit en suivant la procédure usitée à l'époque de Castel-Rodrigo et du Connétable.

Conseil royal de Philippe V, liasse 279.

1831. Madrid, 4 mai 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

La Régente a examiné toutes les pièces jointes à la lettre du Gouverneur datée du 21 septembre précédent au sujet du payement des impôts à réclamer aux Ordres mendiants. La Régente ne veut pas dispenser ces Ordres des charges de la généralité de l'état ecclésiastique. Seulement, en secret, elle prescrit de les exempter du payement de leur part, comme les Gouverneurs précédents, Castel-Rodrigo et le connétable de Castille, ont fait.

Conseil d'État, liasse 78.

1832. Madrid, 8 juin 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Provincial des Carmes de la régulière observance des Ordres mendiants, a pris son recours à Madrid pour le maintien des privilèges de ces Ordres et au sujet du livre intitulé : *Motivum Juris* qui a été

(1) Une note indique que ce document a été expédié sous forme de consulte et confié à Iturietta.

imprimé à cet effet. La Régente prescrit de ne pas molester ces religieux. Monterey notifiera cette décision aux Conseils.

Conseil d'État, liasse 84.

1833. Bruxelles, 23 juin 1673. — *Le Conseil privé à la Reine régente.*

Le comte de Monterey a notifié la décision royale de suspendre pendant six mois le payement des gages de tous les ministres et d'employer ces crédits au service de la troupe. Le Conseil déclare qu'il est impossible que l'État puisse subsister sans l'assistance royale. Il insiste sur la ruine du pays, le sort qui est fait au Conseil privé, les charges qui lui incombent. Il prie la Reine de lui restituer l'entièreté de ses gages et exemptions.

Conseil privé, reg. 682, fol. 74 v°.

1834. Bruxelles, 9 juillet 1673. — *Décret de Monterey au Conseil d'État.*

Le Gouverneur fait savoir que la Régente l'a requis de l'informer au sujet de la sentence rendue au Grand Conseil de Malines contre le livre intitulé : *Motivum Juris Francisci Bonae Spei.* Ce livre émane du Provincial des Carmes déchaussés. Il a été approuvé par le Provincial des Dominicains et des Augustins. Le Grand Conseil doit spécifier quelles sont les propositions erronnées contenues dans cet ouvrage et donner communication des actes de procédure. En attendant, il faut suspendre les sanctions. La Régente réclame qu'on prenne grand soin de la conservation des prérogatives de la Couronne et de la vénération qu'on doit au Saint-Siège, pour que les ministres pontificaux n'aient pas lieu de se plaindre.

Conseil d'État, liasse 84.

1835. Madrid, 9 octobre 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

Rappel de la lettre du 22 août précédent. La Régente remet en plus une nouvelle lettre du cardinal Nithard avec ordre exprès de faire un rapport distinct sur la matière (1).

Conseil d'État, liasse 87.

(1) La lettre de Nithard se trouve en annexe.

1836. Madrid, 9 octobre 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

Nouvelles instances faites par le Nonce, auxquelles la Régente ne peut répondre sans avoir l'avis qu'elle a plusieurs fois réclamé du Gouverneur. Elle prescrit de répondre sans autre délai (1).

Conseil d'État, liasse 87.

1837. Madrid, 22 novembre 1673. — *La Reine régente à Monterey.*

La Régente a examiné la lettre du Gouverneur du 30 novembre 1672 et les documents y joints exhibés par ceux du Conseil d'État d'une part et le chef-président du Conseil privé de l'autre. Il s'agit de la préséance au Conseil d'État et de la direction des affaires. Elle a entendu l'avis du Conseil suprême. Elle décide à nouveau que le président du Conseil privé doit avoir la direction du Conseil d'État. Elle veut que sa décision soit enregistrée par tous les Conseils.

Manuscrits divers, reg. 4402, fol. 130.

1838. Madrid, 16 mars 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Nonce à Madrid a remis un mémoire contenant, à ce qu'il prétend, des propositions hérétiques. Il a prié la Souveraine d'en faire rechercher et puis châtier l'auteur. Le Gouverneur le fera examiner par quelques théologiens et prendra des mesures pour empêcher l'édition de pareils ouvrages.

Conseil d'État, liasse 84.

1839. Madrid, 9 avril 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Nonce fait de nouvelles instances pour obtenir une décision royale au sujet du mémoire qu'il a remis. La Reine rappelle les ordres qu'elle a donnés le 28 juillet et 9 octobre 1673. Elle veut avoir la réponse du Gouverneur pour donner satisfaction au Saint-Siège.

Conseil d'État, liasse 87.

(1) La réclamation du Nonce se trouve en annexe.

1840. Madrid, 27 mai 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

Le Nonce a fait de nouvelles instances pour que l'on sollicite à Rome les bulles nécessaires pour les coadjutories que le Gouverneur général a accordées dans certaines abbayes et pour les pensions imposées à ces mêmes abbayes. La Reine a déjà demandé l'avis du Gouverneur à ce sujet, sans avoir reçu de réponse. Si ce retard est imputable aux Conseils, Monterey les répréhendera en insistant sur le préjudice qui en résulte pour le service royal et l'intérêt des particuliers.

Conseil d'État, liasse 87.

1841. Madrid, 7 octobre 1674. — *La Reine régente au Conseil privé.*

Nécessité d'assurer le payement du Conseil suprême. Ordre d'enregistrer la décision royale au Conseil privé et dans les autres Conseils (1).

Conseil privé, reg. 682, fol. 7, 182 v°.

1842. Madrid, 7 octobre 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

Le chapitre métropolitain de Cambrai a présenté une requête tendant à ce que la Régente fasse surseoir à l'application du règlement ordonné sur la gestion des affaires de la ville de Cambrai et s'oppose à la séquestration des biens de l'archevêché de Cambrai au moment où celui-ci deviendra vacant. Ordre au Gouverneur général d'envoyer son avis (2).

Conseil d'État, liasse 513.

1843. Madrid, 26 novembre 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

Le prieur et les religieux de Groenendael ont sollicité une déclaration royale établissant que la concession générale des pains d'abbaye ne déroge pas à leurs privilèges et exemptions. Le Gouverneur entendra les Conseils compétents et donnera son avis.

Conseil privé espagnol, carton 1123 (3).

(1) La patente royale datée du même jour se trouve fol. 180 v°.
(2) La requête du chapitre se trouve en annexe.
(3) Voir en annexe la requête des intéressés.

1844. Madrid, 2 décembre 1674. — *La Reine régente à Monterey.*

Accusé de réception de la lettre du Gouverneur et de la consulte du Conseil d'État relative à la promotion à l'archevêché de Cambrai vacant par le décès de Lancelot Jonnart. La promotion est faite en faveur de Jacques Théodore de Brias, évêque de Saint-Omer. Le Gouverneur est chargé de faire les devoirs nécessaires pour l'accomplissement de la volonté royale. Il est averti de ce que les lettres de nomination seront expédiées à Madrid et tenues à la disposition de l'intéressé.

Conseil d'État, liasse 513.

1845. Bruxelles, 19 décembre 1674. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la lettre royale du 7 octobre relative aux plaintes du chapitre de Cambrai. Le Conseil note que le règlement en question a été tenu en surséance par le Gouverneur général. La saisie des biens s'est effectuée selon l'usage suivi en cas pareil.

Conseil d'État, liasse 513.

1846. Madrid, 15 janvier 1675. — *La Reine régente à Monterey.*

Le comte de Monterey a envoyé à la Régente deux consultes du Conseil d'État des 2 mai et 14 septembre 1674 au sujet de certaines difficultés d'ordre ecclésiastique, en particulier de la provision des abbayes consistoriales. Ces consultes font mention des avis des évêques des Pays-Bas et des autres Conseils. La Régente réclame aussi ces documents.

Conseil d'État, liasse 87.

1847. Madrid, 23 février 1675. — *La Reine régente à Monterey.*

La Régente a pris connaissance de la consulte du Conseil d'État du 19 décembre relative à l'affaire de Cambrai. Elle veut que le Gouverneur prescrive à ce même Conseil de donner son avis, en spécifiant quels biens il y a lieu de saisir, et pour quelle raison.

Conseil d'État, liasse 513.

1848. Madrid, 8 mars **1675**. — *La Reine régente à Villa Hermosa.*

Manuel de Belmonte est attaché à l'ambassade de Hollande et a été établi dans ce poste à la suite de la mort de son frère. Il prétend que ce dernier et lui-même ont exercé leurs fonctions en vertu de patentes données par les Gouverneurs généraux des Pays-Bas. Il a demandé que le Roi veuille lui expédier un acte d'approbation, de façon à ce qu'il puisse continuer à jouir des exemptions afférentes à son emploi. La Régente a demandé antérieurement à Monterey de fournir des renseignements à propos de cette prétention. Belmonte vient de faire une nouvelle instance. Villa Hermosa fera connaître son avis.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 249, fol. 4 (1).

1849. Londres, 21 juin **1675**. — *Pedro Ronquillo, ambassadeur espagnol à Londres, à Villa Hermosa.*

L'ambassadeur prend part aux alarmes de Villa Hermosa. En Espagne, dit-il, on ne s'afflige de rien; à cause de leur négligence ces gens en arrivent à ce que nous devions avoir plus de soucis au sujet de nos propres personnes qu'au sujet de la conduite des ennemis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 383, fol. 20.

1850. La Haye, 10 octobre **1675**. — *Manuel Francisco de Lira au marquis de Los Balbases* (2).

Critique du Gouvernement de Madrid. Chaque jour, dit-il, diminue l'espoir d'une amélioration, à la vue de la négligence avec laquelle on opère à la Cour. Il n'y a là ni argent ni esprit de décision sur aucune question. On ne reçoit pas de réponse. D'étape en étape, nous avons subi la décadence. Le Conseil d'État tout entier aura de la peine à se justifier. On voit bien qu'on n'opère que sous la contrainte des événements et qu'il manque une réelle direction. On nous prescrit formellement de rendre compte de ce qui se passe et non de ce qui peut arriver.

(1) Le 5 avril suivant, Villa Hermosa communique cette lettre à Manuel de Lira.
(2) Ambassadeur espagnol à Vienne.

La France n'entreprend jamais rien sans l'avoir prémédité ni arrangé des années à l'avance. Ainsi tout tourne contre nos intérêts. La lettre continue sur ce ton d'invectives.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 348.

1851. Madrid, 20 décembre **1675**. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Jean-Baptiste Christyn a représenté que tous les membres du Conseil suprême revenant aux Pays-Bas y ont été appelés au Conseil d'État sans avoir de serment nouveau à prêter. Il a demandé au Roi de donner ordre de le faire appeler à ce Conseil chaque fois qu'il y est question de matières relatives à la paix ou autres. Le Roi prescrit qu'il en soit ainsi.

Conseil de l'État, liasse 270.
Manuscrits divers, reg. 4402, fol. 131.

1852. Madrid, 21 janvier **1676**. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Il est indispensable que les plénipotentiaires, que le Roi a désignés pour négocier la paix, soient informés des points demeurés en suspens lors du traité des Pyrénées, en ce qui concerne les frontières des Pays-Bas. Le Gouverneur en informera le Roi après avoir entendu à ce sujet le Conseil d'État et celui des Finances. Il en fera part aussi aux plénipotentiaires.

Conseil d'État, liasse 289.

1853. Madrid, 10 février **1676**. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Envoi de la copie d'un décret royal émané à l'occasion de la direction des affaires prise par le Roi avec ordre d'en faire part aux Conseils.

Conseil d'État, liasse 270 (1).
Conseil privé, reg. 682, fol. 135.

(1) Le décret se trouve en annexe. Il ne contient guère que des paroles, notamment sur la sincérité à montrer dans les propositions émises par les rapports.

1854. Madrid, 24 février 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a désigné comme un de ses plénipotentiaires au Congrès de paix, Jean-Baptiste Christyn, conseiller au Conseil suprême. Il a prescrit déjà l'année précédente, que durant le séjour que ce magistrat fera à Bruxelles, il doit être convoqué à toutes les séances du Conseil d'État, à titre délibératif, et cela en vertu de sa charge de conseiller au Conseil suprême. Cette participation au Conseil d'État lui donnera une meilleure information sur l'objet de sa mission. Christyn devra avoir rang de préséance sur tous les autres conseillers. Il siègera immédiatement après le chef-président. Si cependant l'intéressé abandonnait ultérieurement son siège au Conseil suprême, on observerait à son égard les règles ordinaires.

Conseil d'État, liasse 270.

1855. Rome, 6 mars 1676. — *Le Cardinal Nithard* (1) *à Villa Hermosa.*

Au sujet de l'instance faite par le Gouverneur général auprès de Nithard pour que celui-ci tâche d'obtenir une modération sur les droits à payer par Reginald Cools promu à l'évêché de Ruremonde. L'ambassadeur promet de faire le nécessaire. Quant à l'octroi d'une pension à cet évêque, à charge de l'évêché de Gand, la question a été controversée à Rome. La Reine avait demandé que l'impôt fût de 8.000 florins. Il a été réduit de moitié par le Pape.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 434, fol. 103.

1856. Bruxelles, 14 mars 1676. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de l'ordre royal du 21 janvier précédent. Le Conseil promet de s'exécuter. Il note qu'il faudra considérer aussi les points laissés en suspens par la paix d'Aix-la-Chapelle. Les Français ont éludé sans cesse la tractation de ces affaires par des subterfuges. Il insiste sur la nécessité de recevoir en communication les actes de procédure qui ont été engagés entre les deux puissances à la suite de ce dernier traité.

Conseil d'État, liasse 289.

(1) Ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Rome.

1857. Madrid, 24 mars 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Nonce à Madrid est intervenu auprès du Roi pour solliciter sa protection en faveur de l'évêque de Bruges à l'occasion de la préséance qu'il prétend avoir dans le chapitre de sa cathédrale, malgré l'opposition que lui font le doyen et d'autres chanoines. Le Roi recommande au Gouverneur général de faire rendre justice à l'évêque.

Conseil d'État, liasse 1 (1).

1858. Bruxelles, 10 avril 1676. — *Le Conseil d'État à Charles II.*

Le duc de Villa Hermosa a fait connaître par un décret la volonté royale que les conseillers fassent leurs représentations sans aucun respect humain. Ils peuvent s'assurer que le Roi écoutera avec reconnaissance tout ce qui lui sera exposé en sincérité. Le Conseil espère n'avoir jamais manqué à cette sincérité et proteste de sa décision de la pratiquer toujours.

Conseil d'État, liasse 270.

1859. Rome, 18 avril 1676. — *Le Cardinal Nithard à Charles II.*

L'ambassadeur a appris que le jansénisme fait les plus grands progrès aux Pays-Bas. Il en a parlé au Pape et au cardinal Altieri. Ceux-ci lui ont fait savoir qu'ils avaient chargé la Congrégation de l'Index d'aviser aux mesures à prendre. Ils ont ajouté que le principal fauteur de cette secte était l'archevêque de Malines et ont demandé que lui, Nithard, écrive à ce sujet à Villa Hermosa. Il fallait demander au Gouverneur son assistance en faveur de l'Internonce. Ce prélat est chargé de l'exécution des décisions que le Souverain Pontife va prendre en vue de cette situation, si déplorable pour le bien de la religion et le repos public.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 434, fol. 117 (2).

(1) Voir la consulte du Conseil d'État du 1er février 1677, indiquant que la connaissance de cette affaire est dévolue au Grand Conseil.

(2) Le même jour, l'ambassadeur écrit dans le même sens à Villa Hermosa et lui communique la lettre destinée au Roi (fol. 115).

1860. Madrid, 10 juin 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

L'envoyé extraordinaire de Hollande accrédité à Madrid a fait savoir que le consul espagnol de résidence à Amsterdam jouit d'une franchise absolue pour toutes les denrées nécessaires à sa consommation. Il a demandé la même faveur pour les consuls hollandais établis en Espagne. Le Gouverneur est invité à donner son avis.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 249, fol. 7 (1).

1861. Madrid, 11 août 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Pour les motifs indiqués par le Gouverneur dans sa lettre du 24 juin, le Roi concède au résident nommé par Villa Hermosa à Hambourg le droit d'accorder des passeports aux vaisseaux de commerce de cette ville qui viennent en Espagne. On évitera de la sorte l'importation de la contrebande et des produits venant de régions infestées par la peste. Villa Hermosa donnera les ordres nécessaires (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 249, fol. 11.

1862. Madrid, 4 septembre 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Claude-Etienne Bigeot, conseiller au Parlement de Bourgogne, doit être pourvu d'une place de conseiller surnuméraire au Conseil de Hainaut et cela jusqu'à ce que la Bourgogne soit remise sous l'obéissance royale. Le Roi ordonne de façon expresse l'exécution de sa volonté. Dans le cas où une objection serait faite du chef de ce que l'intéressé n'est pas originaire du Hainaut, le Gouverneur général y remédierait comme il le peut. Il ne s'agit que d'une mesure temporaire destinée à durer jusqu'à ce que Bigeot puisse reprendre son siège dans le Parlement.

Conseil d'État, liasse 218.

(1) Le 19 juin, Villa Hermosa fait communiquer cette lettre à Manuel de Lira (*Ibid.*, fol. 5). Voir la réponse de ce dernier, datée du 14 juillet (*Ibid.*, fol. 8).

(2) La décision est communiquée à Lira le 26 septembre (*Ibid.*, fol. 9). Voir la réponse de ce dernier, en date du 6 octobre (fol. 14).

1863. Bruxelles, 9 décembre 1676. — *Les États de Brabant à Charles II.*

Félicitations à l'occasion de la majorité du Roi. Tableau de la misère où se trouve le Brabant. Il n'est aucune petite ville qui n'ait été affligée par le fer et le feu; les armées amies et ennemies désolent la campagne. Il n'y a guère d'église qui n'ait souffert de sacrilège, non seulement attentats contre les images et objets sacrés, mais contre les prêtres et les Saintes Espèces. On ne veut pas rappeler les incendies des châteaux, la ruine des abbayes, la misère des bourgs et villages. Les Etats se plaignent plus encore des infractions à leurs privilèges dont l'observance a été jurée par le Roi. Ils remettent une *remonstrance* contenant l'exposé de ces abus. Ils attendent la ratification par le Roi, à l'occasion de sa majorité, du serment prêté en son nom lors de son avènement.

Conseil privé, reg. 682, fol. 142 v°.

1864. Bruxelles, (9 décembre 1676). — *Représentation des États de Brabant.*

1. Nécessité de renouveler le serment prêté à la Joyeuse-Entrée lors de l'avènement du Roi.

2. Interdiction de prendre aucune disposition concernant le Brabant en matière de justice, police ou milice, sinon à l'intervention du chancelier et à la signature d'un secrétaire du Brabant.

3. Défense de faire juger un Brabançon au dehors de la province.

4. Défense de recourir à la vénalité des charges.

Conseil privé, reg. 682, fol. 143 v°.

1865. Madrid, 9 décembre 1676. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a examiné le rapport que le Gouverneur général lui a fait remettre avec l'avis des évêques et Conseils (1) des Pays-Bas au sujet de son droit d'établir dans des abbayes des coadjuteurs avec droit de suc-

(1) Tous ces avis se retrouvent dans la liasse.

cession. Il notifie sa décision de maintenir la prérogative dont ont joui ses prédécesseurs et prescrit de signaler la chose aux évêques et aux Conseils.

Conseil d'État, liasse 87.

1866. Madrid, **27** janvier **1677**. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Les Etats de Brabant ont répondu à la lettre royale du 17 septembre en protestant de leur zèle et se plaignent des souffrances que leur province a endurées. Ils s'affligent de ce qu'on enfreigne leurs privilèges. Le Roi remet au Gouverneur la requête des Etats avec mission de donner son avis.

Conseil privé, reg. 682, fol. 141 v°.

1867. Bruxelles, **2** mars **1677**. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la résidence en France des fils de certaines *personnes principales*, sujets du Roi. Le Conseil croit que ce séjour provoque des murmures de la part de la noblesse, particulièrement de ceux qui ont abandonné leurs propriétés dans le pays conquis. D'autre part, la résidence en France de ces gens est plutôt préjudiciable à l'ennemi. Le côté le plus déplorable de cette affaire c'est que les jeunes cavaliers, prenant leur nourriture, s'initiant aux exercices en France et avec des Français, se prennent d'affection pour eux. Le Conseil ignore s'ils ont à ce sujet la permission du Roi.

Conseil d'État, liasse 451.

1868. Madrid, **31** mai **1677**. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Plusieurs personnalités ayant obtenu des titres et marques d'honneur du défunt Philippe IV sont demeurées en défaut de lever leurs patentes. Le Roi communique un mémoire signé de Balthasar Molinet, secrétaire du Conseil suprême, insistant sur la nécessité de faire lever les actes en question. Les intéressés peuvent éventuellement payer aux Pays-Bas les droits requis (1).

Conseil d'État, liasse 403.

(1) L'ordre en question est renouvelé le 20 juin 1678 et le 23 juillet 1680. — La liste des intéressés se trouve en annexe. A noter que les titres demeurés en souffrance sont au nombre de onze. Le total des droits à payer atteint à peu près 50.000 réaux.

1869. Madrid, **14** juin **1677**. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Gouverneur général a signalé au Roi la façon dont il conviendrait d'écrire aux personnalités auxquelles s'étend le placard de Louis XIV. Le Roi se rallie à ces avis. Il remet à Villa Hermosa les documents en question, pour les faire transmettre lui-même. En plus, il prescrit de tenir note des personnalités qui sont atteintes par cette mesure, pour les préférer à toutes autres quand l'occasion s'offrira. Il veut recevoir aussi la liste de tous les fils de famille, originaires des Pays-Bas, se trouvant en France.

Conseil d'État, liasse 451.

1870 Madrid, **6** septembre **1677**. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi est au courant de l'impression fâcheuse produite sur la population par la levée du siège de Charleroi. Il prescrit au Gouverneur d'écrire en son nom aux villes et provinces pour leur faire part de ses bons sentiments à leur égard, en particulier de sa gratitude pour leur fidélité éprouvée.

Conseil d'État, liasse 449.

1871. Saint-Laurent, **21** octobre **1677**. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Il y a lieu de rétablir les prérogatives du Secrétaire d'État et de Guerre, suivant les règles en usage à l'époque du Cardinal-Infant, de Léopold-Guillaume et de Don Juan. Le Roi prescrit qu'il n'y soit fait aucune altération sous aucun prétexte.

Conseil d'État, liasse 278.

1872. Bruxelles, **25** octobre **1677**. — *Les États de Brabant à Charles II.*

Remerciements pour les dispositions favorables témoignées par le Souverain en faveur du Brabant, la prestation par Charles II d'un nouveau serment et une solution favorable sur la remontrance faite par les États le 9 décembre précédent.

Audience, reg. 812[4], fol. 137.

1873. Madrid, 25 novembre 1677. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Au sujet du payement des gages du Conseil suprême.

Conseil privé, reg. 682, fol. 18.

1874. Bruxelles, 17 février 1678. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de l'admission aux séances du conseiller Christyn et de son droit de préséance, conformément à la lettre royale du 24 février 1676. Ce document déclare que le Conseil suprême est supérieur à tous ceux des Pays-Bas. Le Conseil d'État remarque que cette affirmation émane du Conseil suprême lui-même. Il convient que le Gouverneur avertisse le Roi que semblable prétention est une nouveauté odieuse, destructrice de tous les principes qui forment la base du gouvernement des Pays-Bas. C'est une règle inviolable que nul n'a entrée dans un Conseil, sinon en vertu d'une Commission. Il prend rang suivant l'ordre d'ancienneté. Tous les conseillers ayant servi en Espagne et revenant pour quelque temps aux Pays-Bas ont suivi cette règle. L'entrée de Christyn au Conseil d'État, suivant la lettre du 20 décembre 1675, n'avait d'autre raison que d'y acquérir les notions nécessaires pour les négociations de paix. Il est arrivé souvent qu'on a appelé au Conseil d'Etat de façon extraordinaire, pour des affaires spéciales des chevaliers de la Toison d'Or, des généraux, des ambassadeurs. On peut rappeler l'exemple de Gamarra. Jamais aucun n'a prétendu ni au rang ni à la préséance. Brun, membre du Conseil suprême, n'a jamais siégé au Conseil d'Etat pendant ses séjours à Bruxelles. Le Conseil d'Etat ne saurait admettre la prétention du Conseil suprême à la supériorité sur les autres ministères des Pays-Bas. Il rappelle les circonstances antérieures et concomitantes au rétablissement du Conseil suprême en 1629. Il prétend qu'il n'y a d'autre Conseil d'Etat collatéral que celui qui siège à Bruxelles. On n'y appelle que ceux qui ont passé par tous les rangs de la hiérarchie, tandis qu'on recrute le personnel du Conseil suprême dans les Conseils inférieurs. Ce serait une indécence de voir des conseillers ayant vieilli au service du Roi précédés par d'autres plus jeunes. Le Conseil prie le Gouverneur d'en aviser le Roi.

Manuscrits divers, reg. 4402, fol. 134.

1875. Bruxelles, 30 mars 1678. — *Villa Hermosa à Don Juan.*

Remerciements pour l'application de Don Juan à apporter un remède aux difficultés résultant de la désunion des principaux généraux. La plus grande partie de la lettre roule sur les affaires particulières de différentes personnalités en vue. A propos du comte d'Egmont, le Gouverneur insiste pour qu'on lui fasse une faveur. Ce gentilhomme a subi tant de pertes à cause des guerres. Le Gouverneur renouvelle sa proposition de supprimer le poste de général de la cavalerie étrangère.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 588, fol. 194.

1876. Madrid, 7 avril 1678. — *Charles II aux États des Pays-Bas.*

Le Roi rappelle sa lettre du 17 septembre 1676, exprimant le regret que le succès de ses armes ne corresponde pas à la justice de sa cause. Il est touché des malheurs que ses sujets ont endurés et s'efforce de les consoler par de belles promesses.

Conseil d'État, liasse 449.

1877. Bruxelles, 27 avril 1678. — *Villa Hermosa à Don Juan.*

A propos des nouvelles qui sont arrivées à Madrid concernant les discours odieux que l'on tient aux Pays-Bas contre la conduite du prince d'Orange. Villa Hermosa déclare qu'il est incapable d'arrêter ces discours. Le peuple se plaint de ce qu'Orange ait permis à ses troupes de vivre avec une pareille licence. Il se voit ruiné et se lamente de ce que les représentations réitérées du Gouverneur n'aient servi à rien. Villa Hermosa prétend qu'il multiplie ses soumissions vis-à-vis du Prince, entretient la meilleure correspondance pour qu'il ne s'imagine pas que lui, Villa Hermosa, excite les clameurs du peuple. Il proteste qu'il s'est toujours gouverné de façon à le satisfaire. A propos de la déclaration faite par Don Juan sur les dangers que Villa Hermosa courrait à Bruxelles dans le cas où la ville fût assiégée, celui-ci se prétend résigné. Il songe à ce qu'il est obligé de faire pour conserver le reste des Pays-Bas. Il répète que ce n'est que sa seule présence qui a retenu la précipitation

de la population. Il est inévitable que voyant l'impuissance des Espagnols à la défendre, le peuple aurait ouvert ses portes à la France, au premier mouvement du Gouverneur pour s'en aller. La perte de Bruxelles eût entraîné celle du Brabant et puis de tout le pays. Villa Hermosa eut recours au seul moyen qui restait. Il a engagé Waldeck et Louvignies de rapprocher certaines troupes. Il ne peut pas s'assurer de ce qu'ils feront.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 588, fol. 210.

1878. Bruxelles, 8 juin 1678. — *Villa Hermosa à Don Juan.*

La démonstration faite par Villa Hermosa contre le Grand Conseil de Malines et contre le président Locquet a fait du bruit. On ne manquera pas d'en faire part au Roi et à Don Juan. Villa Hermosa déclara qu'il s'est vu contraint de sévir à cause de l'obstination avec laquelle ce Conseil a persisté dans son refus de mettre en possession de sa charge le conseiller Lefébure désigné par le Roi. Depuis le Conseil s'est incliné.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 588, fol. 218.

1879. Bruxelles, 22 juin 1678. — *Villa Hermosa à Don Juan.*

Le Gouverneur représente à Don Juan le peu de confiance qu'on doit accorder à tous ceux qui écrivent des Pays-Bas des nouvelles. Ces gens nuisent grandement à la monarchie. On notifiera peut-être à Don Juan qu'il y a aux Pays-Bas différents moyens de se procurer beaucoup d'argent, que c'est le peu d'intelligence et d'application de Villa Hermosa qui empêchent d'en profiter. On ne considère pas combien il est désagréable pour celui-ci de se voir obligé de faire des représentations réitérées. Au sujet de la jointe politique et des controverses entre ses différents membres Villa Hermosa déclare que ce sera pour lui une grosse source d'embarras, si ces gens continuent leurs controverses [1].

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 588, fol. 220.

(1) *tantas delicadazas.*

1880. Bruxelles, 28 juin 1678. — *Décret de Villa Hermosa au Conseil d'État.*

Ouverture des négociations de Nimègue. Le Roi a comme première préoccupation de solliciter des avantages pour les habitants des Pays-Bas et de Bourgogne. Il désire que la noblesse puisse garder le décorum qui convient, que le reste de la population demeure à même de continuer sa fidélité au Souverain. Dans le cas où l'on devra céder quelques territoires il veillera à ce qu'on ne puisse d'aucune façon obliger les vassaux de Flandre et de Bourgogne à aller résider sous la domination de Louis XIV, même s'ils possédaient des biens dans le pays cédé. Le Conseil fera connaître les desiderata susceptibles de favoriser la noblesse et le peuple.

Conseil d'État, liasse 289.

1881. Bruxelles, 7 septembre 1678. — *Consulte du Conseil privé.*

Au sujet de la requête de la baronne d'Harscamp. Le Conseil, sans préjuger du fond de l'affaire, déclare que le mari [1] de la suppliante, à titre de conseiller du Conseil des Finances, ne peut être jugé que conformément aux règles établies lors de l'institution des Conseils. Il ne peut être question de délégations de justice. Celles-ci sont formellement défendues par le décret de Philippe IV du 17 mars 1659. Dans les circonstances présentes, ce serait un fâcheux événement de traîner les sujets du Roi devant un juge incompétent. Villa Hermosa déclare que le Conseil ignorant le motif de la détention, sa protestation ne saurait être fondée [2].

Conseil privé, reg. 682, fol. 177 v°.

1882. Bruxelles, 12 septembre 1678. — *Consulte du Conseil privé.*

Nouvelle protestation contre la détention du baron d'Harscamp. Le Conseil déclare que son intervention est provoquée par le bien du service, le respect des lois et des instructions.

Conseil privé, reg. 682, fol. 179.

(1) Le baron Poncian d'Harscamp.

(2) Voir la requête de la baronne. Elle proteste contre la détention de son mari, à la citadelle d'Anvers, et aux mains de juges militaires.

1883. Bruxelles, 12 septembre 1678. — *Le Conseil privé à Charles II.*

La population de Bruxelles murmure à cause de la poursuite intentée contre le baron d'Harscamp devant la justice militaire et devant le fiscal du Grand Conseil à la requête d'un fiscal militaire. Le Conseil a présenté deux requêtes à Villa Hermosa et il en envoie copie à Charles II. Il soupçonne que la désignation de ces juges extraordinaires pourrait être le fait du Roi lui-même, aussi s'est-il décidé de s'adresser directement à lui afin de sauvegarder la *bonne et régulière justice.*

Conseil privé, reg. 682, fol. 179 v°.

1884. Madrid, 20 septembre 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Au sujet du payement des gages du Conseil suprême.

Conseil privé, reg. 682, fol. 180.

1885. Bruxelles, 3, 8 et 26 octobre 1678. — *Consulte du Conseil d'État.*

Sur la réforme générale des affaires des Pays-Bas à opérer lors de la conclusion de la paix.

1. Nécessité de faire observer les lois et pragmatiques sanctions du pays, les instructions royales de façon à en revenir à l'état en vigueur sous les Archiducs.

2. Éviter les scandales qui se commettent dans les églises, punir les blasphémateurs.

3. Mettre fin aux usurpations des juges militaires au détriment des juges civils.

4. Écarter le secrétaire particulier du Gouverneur de toute intervention dans les affaires.

5. Éviter la confusion entre l'administration des deniers de l'*exercito* et ceux provenant du pays.

6. Nécessité de choisir des sujets convenables pour les fonctions ecclésiastiques.

7. Veiller à l'administration de la justice.

8. Réduire le personnel des Conseils.

9. Inutilité de l'amirauté.

10. Opportunité de supprimer les postes d'alcade de la Cour, intendant, fiscal des finances.

11. Réprimer la multiplication des titres de noblesse.

12. Réduire le personnel de la Chambre des Comptes.

13. Veiller à la conservation du domaine royal, à l'ordonnance de la Chambre des Comptes.

14. Observer les règles de procédure accoutumée pour l'expédition des affaires.

15. Rétablir le commerce terrestre et maritime.

16. Réprimer les abus en matière de monnaie.

17. Mettre fin à l'abus consistant en la révélation des secrets par les personnages officiels.

18. Ne pas multiplier les couvents.

19. Renouveler à temps les magistrats des villes.

20. Réformer les nations de Bruxelles et l'Université de Louvain.

21. Réduire le Conseil suprême.

Manuscrits divers, reg. 4402, fol. 143.

1886. San Lorenzo, 20 octobre 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Roi a prescrit au prince de Ligne de venir l'assister à Madrid comme Conseiller d'État. Il a nommé à sa place comme gouverneur intérimaire du Milanais le marquis de Melgar. Il lui enjoint de demeurer en correspondance régulière avec ce dernier.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 464, fol. 21.

1887. Madrid, 31 octobre 1678. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Communication d'un mémoire présenté au Roi et indiquant le moyen d'augmenter le revenu du domaine royal. Le Gouverneur entendra, à ce sujet le Conseil d'État et le Conseil privé et remettra son avis avec les leurs.

Conseil d'État, liasse 481.

1888. Bruxelles, 3, 8, 20 et 26 octobre 1678. — *Consultes du Conseil d'État.*

Sur l'organisation générale du Gouvernement, les abus qui s'y sont glissés depuis la guerre et les moyens efficaces pour la meilleure direction des affaires publiques.

Conseil d'État, liasse 281.

Publié dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 3e série, tome VII, pp. 100-121.

1889. Bruxelles, 9 novembre 1678. — *Les trois Conseils collatéraux à Charles II.*

Lettre collective de protestation contre la décision royale du 25 novembre 1677 au sujet du droit de préférence à reconnaître au Conseil suprême pour le paiement de ses gages. Les conseillers prient le Roi de faire examiner leurs protestations par le Conseil d'État espagnol ou d'autres ministres impartiaux.

Conseil privé, reg. 682, fol. 183.

1890. Bruxelles, 6 décembre 1678. — *Consulte de la Jointe politique.*

Au sujet de la lettre royale du 31 octobre précédent. La procédure indiquée consistait dans la réduction des revenus des abbayes et des couvents, la ferme des revenus royaux et la mise à la retraite d'une foule d'agents du service des Finances et des Chambres des Comptes.

Le premier point mérite ample réflexion. Il est évidemment opportun de réduire les revenus excessifs dont jouissent les prélats bien plus que les églises. L'abondance ne favorise pas particulièrement l'observance des règles et des statuts. En plus on emploie des sommes considérables à des œuvres secondaires, tandis qu'on laisse les hôpitaux et les églises dans un état de pauvreté indécente. Le Roi pourrait se justifier par la nécessité publique, le besoin de mettre à l'abri de l'oppression non seulement les laïcs mais aussi les clercs et d'éviter les hostilités scandaleuses auxquelles se livrerait l'ennemi.

Au sujet de la multiplicité des fonctionnaires, la Jointe fait des constatations assez étendues. Elle note qu'à l'époque de Charles-Quint il n'y avait que trois commis des Finances et maintenant vingt. Tous ont des liens de parenté et d'amitié avec certains ministres des Conseils. Si l'on demande leur avis au sujet des réformes à faire, il faut considérer qu'ils sont intéressés au maintien de la situation actuelle. La Jointe laisse à Villa Hermosa le soin de conclure.

Conseil d'État, liasse 481.

1891. Madrid, 31 janvier 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Souverain est informé de ce que le Gouvernement s'arroge par abus le droit de conférer des lettres de légitimation, au préjudice de ses sujets. Il veut se réserver exclusivement l'octroi de cette faveur. Le Gouverneur donnera aux Conseils les ordres nécessaires (1).

Conseil d'État, liasse 389.

1892. Madrid, 16 février 1679. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le comte de Vertaing, grand-veneur des Pays-Bas, a présenté à la Cour deux requêtes au sujet du rétablissement de la Vénerie. Le Roi réclame à ce sujet l'avis du Gouverneur général.

Conseil d'État, liasse 120 (2).

1893. Bruxelles, 3 septembre 1679. — *Le Conseil d'État à Charles II.*

Félicitations à l'occasion de son mariage.

Conseil d'État, liasse 271.

1894. 26 septembre 1679.

Rapport sur les dispositions prises en matière de traitements en faveur des différents Gouverneurs généraux qui se sont succédé depuis la mort

(1) Cette prescription est renouvelée par une autre lettre royale du 19 février 1691.
(2) Les requêtes se trouvent en annexe. Elles traitent des désordres introduits à la suite des guerres en matière de chasse, de la destruction excessive du gibier, des mesures à prendre pour redresser les abus

du Cardinal-Infant jusqu'à l'époque de Villa Hermosa avec analyse des lettres royales expédiées à cet effet et des ordres donnés par les Gouverneurs eux-mêmes.

Bibliothèque royale, manuscrit 12428, fol. 595.

1895. Bruxelles, 12 octobre 1679. — *Décret de Villa Hermosa au Conseil d'État.*

Mort de Don Juan. Il convient qu'on fasse aux Pays-Bas les mêmes démonstrations de deuil que dans les autres États, sur l'ordre du Roi. Il faut noter que la dépense ne doit pas incomber à la Couronne.

Conseil d'État, liasse 80².

1896. Bruxelles, 11 janvier 1680. — *Villa Hermosa au duc de Jovenazzo, ambassadeur espagnol à Paris.*

L'ambassadeur a sollicité l'avis de Villa Hermosa sur la façon dont il doit se conduire dans le cas où on l'invite aux festivités préparées à Saint-Germain. Villa Hermosa note qu'il n'est pas d'habitude que pareilles invitations soient adressées à des ambassadeurs n'ayant pas encore reçu d'audience publique. Dans le cas où une invitation serait malgré tout transmise à Jovenazzo, Villa Hermosa opine qu'il devrait s'excuser sous prétexte de santé.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 406, fol. 79.

1897. Bruxelles, 6 février 1680. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet du projet d'admodiation des droits d'entrée et de sortie. L'avis du Conseil est défavorable et la consulte justifie cette appréciation.

Conseil d'État, liasse 481.

1898. Paris, 11 février 1680. — *Le duc de Jovenazzo à Villa Hermosa.*

Le Roi a prescrit à Jovenazzo de faire entendre à Louis XIV combien sont déplacées les difficultés faites par ses délégués à la Conférence de

Courtrai. Ceux-ci prétendent que Charles II ne peut s'intituler ni roi de Navarre, ni duc de Bourgogne. Jovenazzo note que le roi d'Espagne possède une grande partie du patrimoine de la Maison de Bourgogne. De plus, on n'a jamais pris en mal que le souverain britannique s'intitule roi de France, alors qu'il n'y possède rien. Le diplomate désire cependant, au préalable recevoir les instructions de Villa Hermosa.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 406, fol. 154.

1899. Paris, 23 février 1680. — *Le duc de Jovenazzo à Villa Hermosa.*

Nécessité de renvoyer à Paris à bref délai le sergent-major del Val dont la présence est nécessaire au moins jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur La Fuente.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 406, fol. 205.

1900. Madrid, 6 mars 1680. — *Charles II au duc de Jovenazzo.*

Au sujet d'un Bourguignon, nommé Claude-Ignace Le Fébure, qui a été jadis au service de Villa Hermosa et qui excellait à déchiffrer des lettres sans chiffre. Ce personnage a été un certain temps à Madrid. Il y a donné des preuves d'intelligence. On sait maintenant qu'il se trouve à Paris et que Louis XIV lui a procuré des moyens de subsistance. Jovenazzo surveillera l'attitude de Le Fébure, qui a épousé une Française. Le Roi a prévenu aussi Villa Hermosa.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 406, fol. 227 (¹).

1901. Madrid, 23 avril 1680. — *Charles II à Villa Hermosa.*

Le Souverain a pris connaissance de la consulte du Conseil des Finances, du 13 mars, faisant opposition à l'octroi d'une pension à Etienne Bigeot. Il n'en prescrit pas moins formellement de faire payer à l'intéressé 1,000 florins et cela sans réplique. Il charge le Conseil d'État

(¹) Voir la réponse de Villa Hermosa, le 31 mars (fol. 245).

de procéder à un nouvel examen de la promotion de l'intéressé à un siège au Conseil du Hainaut. Le Roi veut qu'on ait toute la considération requise pour ses services et pour la raison qui le tient éloigné de son pays.

Conseil d'État, liasse 218 (1).

1902. Bruxelles, **17** juin 1680. — *Villa Hermosa au marquis de La Fuente, ambassadeur à Paris.*

Transmission de l'ordre royal relatif au port du titre de duc de Bourgogne; le document se passe de commentaires. Villa Hermosa partage toute l'opinion de La Fuente sur les opérations de Louis XIV et le risque qu'elles impliquent pour les Pays-Bas. La Fuente connaît l'état où Villa Hermosa se trouve, il peut juger de ses inquiétudes. Le Gouverneur attend à titre permanent de lui des renseignements sur les mouvements des troupes, les voyages de Louis XIV et de Louvois, les commentaires sur l'alliance de l'Espagne avec l'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 406, fol. 285.

1903. Bruxelles, **23** juillet 1680. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de l'admission du baron de Hove aux États de Brabant. L'intéressé a satisfait aux conditions exigées par son acte d'anoblissement. Il est incontestable que le Souverain a le droit de donner accès aux États, sans avoir besoin du consentement de ces derniers. La justice est du côté du baron et l'État noble n'a pas de motif pour faire de l'opposition. Le Conseil insiste pourtant sur l'inconvénient que présente l'octroi qui se fait si facilement en Espagne de concessions de titres de marquis. Ceux-ci procurent accès aux États de Brabant dont le personnel est ainsi accrû. Il faut éviter de dégoûter l'ancienne noblesse.

Conseil d'État, liasse 122.

(1) Voir la consulte du Conseil d'État du 5 mars 1680. *Ibid.*

1904. Paris, **17** septembre 1680. — *La Fuente à Villa Hermosa.*

L'ambassadeur a été informé par M. del Val de la mauvaise conduite du président Errembault (1). Colbert de Croissy a déclaré à del Val que lui — del Val — était venu à Paris pour une négociation particulière. On avait continué à l'entendre à la demande de Los Balbases et dans la suite, à cause des difficultés qu'on avait eues avec Jovenazzo et encore pendant le voyage de Louis XIV. Depuis l'arrivée de La Fuente, de Croissy avait reçu ordre de ne plus écouter del Val. L'intéressé a répondu qu'il était aux ordres de La Fuente et prêt à se retirer immédiatement si Louis XIV le désirait. Il se disait persuadé que l'intention de Charles II et de ses ministres était de donner toute satisfaction au Gouvernement français. La Fuente estime que la présence de del Val est nécessaire à Paris pour l'intérêt du service royal. Il doit exécuter bien des choses dont La Fuente ne peut se charger lui-même, pour infiniment de raisons. Il y a eu par le passé des agents accrédités à Paris au nom des Gouverneurs généraux des Pays-Bas, en même temps que des ambassadeurs espagnols.La Fuente croit que ce fut le cas à l'époque de l'archiduc Albert et du marquis de Mirabel.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 406, fol. 322.

1905. Bruxelles, 10 octobre 1680. — *Villa Hermosa au marquis de La Fuente.*

Au sujet des renseignements demandés par La Fuente par rapport aux mouvements séditieux de Bruxelles. Villa Hermosa déclare qu'il s'agit d'une chose de peu d'importance, qui s'est apaisée d'elle-même, sans qu'il n'ait guère dû intervenir. Le prétexte était un conflit entre le magistrat et les nations. Le Gouverneur n'avait aucune raison de s'en mêler, puisque l'autorité royale n'y était pas impliquée. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Il y a bien eu quelques menaces contre des maisons de particuliers, et l'on a craint qu'elles ne soient mises à sac. Villa Hermosa a appelé les troupes qui se trouvaient en Flandre. Il était ainsi en mesure de châtier les coupables ou de faire une démonstration.

(1) Louis de Errembault, président du Conseil de Flandre.

Comme rien ne s'est produit, le Gouverneur a donné contre-ordre avant même que les troupes eussent fait la moitié de la route. Le conflit portait sur l'administration du magistrat en ce qui concernait le produit du gigot, qui sert à payer les dettes de la ville. Une autre controverse a eu lieu sur les coffres (1) dans lesquels on conserve les privilèges.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 406, fol. 334.

1906. San Lorenzo, 16 octobre 1680. — *Charles II à Alexandre Farnèse.*

Le roi d'armes Joseph van der Leene a écrit au comte de Monterey, président du Conseil suprême, une lettre dont le Roi communique le texte au Gouverneur général. Il prescrit de faire examiner ce document par le Conseil d'État et le Conseil privé. On proposera un nouveau règlement mettant fin aux désordres en matière de noblesse. Il recommande aussi l'observance intégrale de la législation en vigueur à ce sujet.

Conseil d'État, liasse 404 (2).

1907. San Lorenzo, 31 octobre 1680. — *Charles II à La Fuente.*

Le Roi a pris connaissance des lettres écrites par La Fuente à Villa Hermosa au sujet du départ de Paris de M. del Val. Il estime que, puisqu'il s'y trouve un ambassadeur espagnol chargé de toutes les affaires, il est inutile qu'il y ait un agent ayant le caractère d'envoyé du Gouverneur des Pays-Bas. Cependant pour assurer le maintien de del Val à Paris, il lui commande de s'en servir, pour le charger de demander des éclaircissements concernant les matières que lui-même, La Fuente, a proposées.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 406, fol. 359.

1908. Paris, 9 novembre 1680. — *La Fuente à Villa Hermosa.*

Le Gouverneur des Pays-Bas a écrit à l'ambassadeur que lui-même demanderait des ordres à Madrid à propos de del Val. De fait on vient

(1) *los planchos.*
(2) La lettre du roi d'armes, datée du 11 septembre, se trouve en annexe.

de recevoir à ce sujet la lettre royale du 31 octobre dont on communique le texte à Bruxelles. Del Val demandera donc son audience de congé et se conformera aux ordres du Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 406, fol. 357.

1909. Paris, 8 décembre 1680. — *La Fuente à Charles II.*

Le prince de Parme a signalé à La Fuente que les Français exigeaient un serment de fidélité de la part des habitants de Virton et de Saint-Mard et cela sous peine de mort. Ils menaçaient aussi de s'emparer d'Orchimont et de certaines dépendances. A Paris on considère comme certain que le prince de Parme a décidé de s'opposer à cette nouvelle violence. Il a réuni un nombre considérable de dragons à Charleville, non seulement pour s'assurer la possession de cette ville mais aussi pour pousser plus loin. La raison demande qu'il attende pour voir l'issue de la session du Parlement d'Angleterre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 406, fol. 369.

1910. Bruxelles, 11 décembre 1680. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la lettre royale du 19 août relative à Précipiano. Les instructions du Conseil d'État portent que nul ne peut y être admis comme conseiller sinon en vertu d'une patente. Cette prescription a toujours été observée par rapport aux membres du Conseil suprême. Le cas du conseiller Christyn ne constitue pas une exception. Celui-ci a été admis à siéger au Conseil d'État par une lettre close. Ce n'était pas à titre de conseiller, mais seulement pour y prendre information et faire des propositions dans les affaires relatives aux négociations de la paix. L'intéressé ne pouvait convenablement exercer sa commission de plénipotentiaire sans avoir accès au Conseil d'État. Le cas de Précipiano est tout différent. Le Conseil prie le Gouverneur de faire part de ces objections au Roi. Il prétend que ce serait jeter du discrédit sur le Conseil que d'y donner accès par simple lettre close.

Conseil d'État, liasse 270.

1911. Paris, 17 décembre 1680. — *La Fuente à Alexandre Farnèse.*

Instances réitérées pour obtenir le retour de del Val à Paris.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 406, fol. 375.

1912. Bruxelles, 31 décembre 1680. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet de la prétention des Gantois d'obtenir la restitution de la garde des portes de leur ville et de leur menace de refuser leur cotisation dans le subside de 1679. Le Conseil rappelle la consultation qu'il fit à ce sujet à Villa Hermosa exposant le manque de fondement de cette prétention. Il indique les raisons pour lesquelles il convient d'accéder à la demande des Gantois, en présence de la menace d'une nouvelle invasion française.

Conseil d'État, liasse 178.

1913. Bruxelles, 31 décembre 1680. — *Décret de Farnèse au Conseil d'État.*

Par une lettre du 10 novembre précédent adressée au Gouverneur, le Roi a réclamé une liste de tous les emplois qui ont été conférés par Villa Hermosa. Farnèse réclame les indications nécessaires au Conseil d'État.

Conseil d'État, liasse 74 (1).

1914. Madrid, 22 mars 1681. — *Représentation de l'archevêque de Césarée, Nonce apostolique.*

La représentation du Nonce est faite sur l'ordre du Pape après des informations prises au sujet de l'autorité et de la juridiction ecclésiastiques aux Pays-Bas. Elle tend à obtenir qu'aucun juge ni tribunal n'intervienne dans ce qui est propre à l'autorité de l'Église. Les principaux griefs sont les suivants : 1° Les ministres laïcs prétendent que

(1) Dans la même liasse se trouve la liste de toutes les charges conférées par Villa Hermosa entre le 20 février 1675 et le 14 octobre 1680.

toutes les causes ecclésiastiques sont mixtes. De ce chef ils les attirent à leurs tribunaux.On cite à titre d'exemple le conflit entre l'évêque de Bruges et le couvent de Saint-André dans la même ville. Le Grand Conseil de Malines est intervenu dans cette affaire. On accuse l'autorité civile de se mêler des affaires d'ordre ecclésiastique. La ville de Bruges est encore une fois citée individuellement. Le magistrat veut faire un règlement pour l'administration intérieure des églises et se prétend administrateur suprême de leurs biens. Abus en matière de sépulture, mauvais exemple donné aux hérétiques voisins. Nouvelles déclarations au sujet de Bruges. Le Nonce se convainc que le Roi fera donner en Flandre des ordres sévères pour le redressement de ces abus.

Conseil d'État, liasse 80.

1915. Madrid, 16 février 1682. — *Décret de Charles II.*

Il convient d'envisager l'éventualité du décès d'Alexandre Farnèse et d'assurer le Gouvernement intérimaire des Pays-Bas. Le Roi désigne à cet effet le marquis de Grana qui a rendu de grands services à la Maison de Habsbourg dans l'armée de l'Empereur et dans des affaires d'importance majeure.

Conseil privé, reg. 682, fol. 254 v° (1).

1916. Madrid, 7 août 1682. — *Charles II à Jean-Baptiste Christyn, conseiller au Conseil suprême.*

Les Français ont fait répandre un livre contenant l'énumération de leurs droits prétendus sur différents États du Roi. Charles II désigne Christyn pour leur répondre en ce qui concerne les Pays-Bas. Il traitera tous les points touchés dans le livre édité en 1667 par Francisco Ramos de Manzano, en vue de réfuter le traité français. Christyn a la connaissance nécessaire de l'histoire des Pays-Bas et dispose des documents utiles.

Manuscrits divers, reg. 4402, fol. 125.

(1) Le 28 avril, la nomination de Grana comme Gouverneur intérimaire est notifiée par le Roi au Conseil privé (fol. 59 v°).

1917. Bruxelles, 4 novembre 1682. — *Décret du marquis de Grana au Conseil d'État.*

Il a été permis à différents généraux d'Ordres monastiques qui résident en dehors des États du Roi de visiter les maisons de leur congrégation situées dans ces provinces. L'intention du Gouverneur est que ces visites soient limitées au domaine spirituel, à l'observance de la règle. On ne peut en prendre prétexte pour faire l'inspection du temporel. Il est défendu aux supérieurs des abbayes et couvents, à leurs receveurs et administrateurs de donner connaissance à ces généraux ou à leurs délégués de ce qui a trait au temporel.

Conseil d'État, liasse 87.

1918. Buen-Retiro, 29 avril 1683. — *La reine d'Espagne à Grana.*

La reine prie le Gouverneur de favoriser l'entrée d'Ambroise de Meghem dans le magistrat de la ville de Bruxelles.

Audience, 2295.

1919. Madrid, 12 juillet 1683. — *Charles II à Grana.*

Le Roi a reçu la lettre du Gouverneur général justifiant les promotions qu'il a faites aux abbayes du Parc, d'Eenaeme et de la Cambre. Il a décidé de se réserver la collation des trente et une abbayes spécifiées dans la liste jointe à la lettre. Les soixante-trois restantes spécifiées dans une autre liste restent à la désignation du Gouverneur général. Le Conseil d'État recevra ordre d'en tenir note. Si par quelque événement des abbayes situées présentement hors des États du Roi revenaient sous sa puissance, on lui en ferait part. Il déterminera à qui en revient la collation.

Conseil d'État, liasse 74.

1920. Madrid, 22 juillet 1683. — *Décret de Charles II.*

Rappel des décrets de la Régente de 1669 et 1674 sur la réduction des pensions. Ces décrets n'ont pas été rigoureusement exécutés. Il a

été accordé des dispenses multiples. Le Roi en prescrit l'application intégrale (1).

Conseil des Finances, liasse 186.

1921. Madrid, 4 octobre 1683. — *Charles II à Grana.*

Au sujet de la représentation du Conseil d'État des Pays-Bas, quant à l'admission dans ce Conseil du conseiller Christyn. Le Roi veut qu'on observe en cette matière les usages établis.

Conseil d'État, liasse 270.

1922. Bruxelles, 16 décembre 1684. — *Grana à Pedro Ronquillo* (2).

La lettre débute par la déclaration : Nous avons été bien près de nous perdre. Les nations de Bruxelles convoquées pour le vote du gigot ont réclamé une modération des droits d'entrée et de sortie. Tout cela est dû à l'action de certains Anversois. En plus, il y a eu cet accident que le magistrat a sollicité du secours auprès du Gouverneur. La populace voulait lui faire un mauvais coup et assaillir l'hôtel de ville. Le Gouverneur est entré avec des gardes et 25 dragons. Les gildes se trouvaient présentes pour réprimer tout désordre. Comme il faisait nuit, il y a eu un choc entre les gildes et le Gouverneur et il y eut des blessés. Grana raconte les incidents qui ont marqué les diverses journées troublées. Il relate notamment que le magistrat lui a fait demander la réduction des droits jusqu'au tarif de 1680. Le Gouverneur a fait donner une réponse conciliante et finalement l'émeute s'est apaisée. Beaucoup, dit-il, feront rapport à Ronquillo des incidents qui ont eu lieu et du danger que la ville a couru. Seul Grana peut apprécier l'affliction que ces faits ont causée. Il proteste qu'il fera toujours son possible, mais ajoute que sans troupes il n'y a pas de respect et sans argent pas de troupes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 182.

(1) Le même jour, l'ordre est communiqué à Grana.
(2) Ambassadeur d'Espagne à Londres.

1923. Bruxelles, 22 décembre 1684. — *Grana à Pedro Ronquillo.*

Grana s'afflige de l'indigence suprême où Ronquillo se trouve. Depuis les derniers incidents survenus à Bruxelles tout y est tranquille. Chaque jour on aperçoit de plus en plus le venin qu'on a répandu contre le Gouvernement et contre le Gouverneur. Une bonne part de la responsabilité en retombe sur des gens qui n'appartiennent ni aux gildes ni aux nations de Bruxelles.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 184.

1924. Bruxelles, 29 décembre 1684. —*Grana à Pedro Ronquillo.*

Le Gouverneur communique à Ronquillo le rapport qu'il a adressé au Roi sur les derniers troubles survenus à Bruxelles. Il prétend n'y avoir omis aucune circonstance favorable ni défavorable, laissant à Ronquillo le soin d'estimer les conséquences de ces événements.

Sesrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 192.

1925. Vienne, 11 janvier 1685. — *Los Balbases à Grana.*

L'ambassadeur a reçu le rapport de Grana et considère le danger extrême où s'est trouvée la capitale des Pays-Bas à la suite de la commotion du peuple. Los Balbases prétend qu'il connaît bien ce peuple et qu'il s'y trouve des gens dont les intentions sont pires que celles de la plèbe en ce qui concerne le désir de changement. Le Gouverneur ne pourrait avoir pris de meilleur expédient que celui de la condescendance. Il est nécessaire d'agir de la sorte; il n'y a que cela à faire avec des populations mutinées, surtout celle de Bruxelles. C'est indubitablement elle qui a provoqué les soulèvements à Anvers, Louvain et Malines. Los Balbases ne sait que penser au sujet de la cause de ces troubles. Il craint que ce soit non l'appréhension de nouveaux impôts, mais la volonté de réduire les taxes existantes, ce qui mettrait Grana dans l'embarras. Los Balbases voudrait être informé de ce qui en est, car à Vienne on parle de ces mouvements populaires de façons différentes.

Setrétairerie d'État et de Guerre, reg. 347, fol. 210.

(1) Pablo Spinola-Doria, marquis de Los Balbases, ambassadeur d'Espagne à Vienne.

1926. Bruxelles, 19 janvier 1685. — *Grana à Pedro Ronquillo.*

Doléances sur la misère et l'abandon où se trouvent tous les ministres espagnols. La défiance aux Pays-Bas est telle que toutes les bourses se ferment. Le discrédit est à son comble. Grana s'afflige de voir le besoin où se trouve l'armée, les lamentations de la population, que les désordres commis sur les routes privent de son commerce. D'Espagne rien ne vient, pas même des espérances. Grana n'a négligé aucun moyen pour éviter une catastrophe. Désireux de rétablir la sécurité des routes et écarter cette principale raison de scandale, il s'est efforcé en Brabant de payer la troupe tous les quinze jours. Il a engagé son argenterie et ses bijoux. Si d'Espagne n'arrivent promptement des envois considérables, l'effort ne servira à rien. L'insécurité des routes redeviendra ce qu'elle était auparavant. La question de la restitution de Courtrai et Dixmude reste toujours au même point.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 209.

1927. Bruxelles, 26 janvier 1685. — *Grana à Los Balbases.*

Au sujet des récents soulèvements à Bruxelles. La cause du mouvement a été exclusivement la convocation des nations faite en la forme ordinaire pour la concession du gigot et cela avant qu'on n'eût réduit les droits d'entrée et de sortie.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 347, fol. 214.

1928. Bruxelles, 26 janvier 1685. — *Grana à Pedro Ronquillo.*

Arrivée du courrier d'Espagne. Comme tous les précédents, il n'a apporté ni argent, ni espoir, ni réponse aux représentations de Grana. On manque à Bruxelles d'encre et de papier. Le Gouverneur ne sait où donner de la tête. Il remet à Ronquillo copie d'un rapport qu'il a envoyé au Roi sur la situation des Pays-Bas.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 215.

1929. Bruxelles, 20 février 1685. — *Grana à Pedro Ronquillo.*

Le Gouverneur se réjouit de l'avènement au trône d'Angleterre de Jacques II, dont il attend des avantages pour le catholicisme. Il demande à Ronquillo s'il est convenable d'envoyer de Bruxelles un agent chargé de présenter les condoléances et les félicitations au nouveau roi. On ne dispose pas ici d'un réal, ni d'aucun moyen pour s'en procurer. Seulement, comme il s'agit d'une commission de courte durée, il en coûtera peu. Grana écrit en termes pressants à Madrid. Puisse-t-il obtenir quelque chose!

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 237.

1930. Bruxelles, 21 février 1685. — *Grana à Charles II.*

Le Gouverneur fait part de l'inquiétude où il s'est trouvé de voir périr la garnison de Namur, sans avoir le moyen de la secourir. Il a chargé le prince de Barbançon de rechercher quelque expédient. Isidore Henrart de Ramlot a offert une somme de 10,000 florins, à condition qu'on lui accordât l'expectative du poste de Grand Mayeur de Namur. Le Gouverneur n'a pu laisser d'accepter cette proposition pour mettre fin aux réclamations des intéressés. Il prie le Roi d'approuver la décision qu'il a prise.

Conseil d'État, liasse 231.

1931. Bruxelles, 23 février 1685. — *Grana à Pedro Ronquillo.*

Le Gouverneur a reçu une lettre de Jacques II annonçant la mort de son frère et son propre avènement. Il va prendre lui-même le deuil. Il enverra à Londres le comte de Tilly. Il s'assure que Jacques II le recevra avec bienveillance, notamment parce qu'il s'est trouvé en Hongrie pendant la campagne précédente.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 239.

1932. Bruxelles, 27 février 1685. — *Grana à Pedro Ronquillo.*

Départ de Tilly pour Londres. Au sujet du duc de Monmouth, Grana s'est efforcé d'exécuter les ordres du Roi. Il forme des vœux pour le règne de Jacques II, qu'il intitule roi légitime et catholique.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 303, fol. 259.

1933. Bruxelles, 6 mars 1685. — *Le Conseil privé à Charles II.*

Grana a notifié au Conseil la décision royale d'accorder au duc de Havré (1) un moratoire général pour deux ans. Le Conseil a présenté des objections au Gouverneur. Il note qu'en Espagne on n'accorde pas de faveur aussi étendue aux Grands. Il ne peut se persuader que le Roi veuille favoriser les Grands aux Pays-Bas plus qu'en Espagne, ni altérer les usages de ces provinces. Il insiste sur les griefs allégués contre l'intéressé. Il prétend avoir voulu porter le tout à la connaissance du Roi et prier celui-ci de réfléchir avant d'introduire une innovation contraire aux règles de justice établies aux Pays-Bas.

Conseil privé, reg. 682, fol. 295.

1934. Madrid, 20 mars 1685. — *Charles II à Pedro Ronquillo.*

Le Roi a vu la lettre de Ronquillo exposant le mécontentement qui se manifeste à Londres à cause de la réception faite aux Pays-Bas au duc de Monmouth. Le roi Jacques II en a parlé à deux reprises à Ronquillo depuis la mort de Charles II. Désireux de conserver la bonne correspondance avec le Souverain et de favoriser les intérêts du catholicisme, le roi d'Espagne prescrit à son ambassadeur d'assurer Londres de ses meilleures intentions. Puisque Monmouth se trouve en Hollande, Jacques II n'aura pas d'appréhensions à éprouver vis-à-vis de l'Espagne. En tout cas des instructions pertinentes ont été envoyées à Grana.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 151.

(1) Ferdinand-François-Joseph de Croy, sergent général de bataille.

1935. Londres, 2 avril 1685. — *Pedro Ronquillo à Charles II.*

L'ambassadeur estime que tous les ministres espagnols doivent s'assurer la confiance du roi d'Angleterre. Ainsi celui-ci se laissera guider par de bons sentiments vis-à-vis de l'Espagne. A l'occasion de diverses audiences qu'il a eues, Ronquillo s'est occupé de persuader le roi Jacques II des bonnes dispositions du marquis de Grana. Considérant l'excellent accueil que le souverain britannique lui réservait, Ronquillo lui a remis au nom de Grana un mémoire relatif à une enquête qui se faisait à Liége. Cette information a trait au séjour en cette ville en 1653 du défunt Charles II et à son prétendu mariage avec la mère du duc de Monmouth. Le Souverain a reconnu l'importance de cet avis. Il approuve le marquis de Grana d'avoir chassé de Bruxelles la dame anglaise qui hébergeait Monmouth. Le Souverain a chargé Ronquillo d'assurer Grana qu'il ne se souviendrait jamais des conflits antérieurs, mais exclusivement des sentiments actuels pour maintenir une véritable amitié. Il a protesté aussi de sa volonté de conserver de bonnes relations avec le roi d'Espagne dans l'intérêt des deux Couronnes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 314, fol. 82.

1936. Madrid, 9 juillet 1685. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a reçu une représentation des capitaines des compagnies ordinaires de l'infanterie de la garde des Pays-Bas. Ils ont rappelé que ces compagnies ont été établies par Charles-Quint. Grana, de sa propre autorité et sans avoir reçu d'ordre à ce sujet, a réformé celle de ces compagnies qui était vacante par la mort du comte de Bucquoy. Les intéressés ont supplié le Roi de rétablir l'unité réformée de façon à ramener le nombre de compagnies à cinq et de leur assurer la conservation de leurs privilèges. Le Gouverneur général écoutera à ce propos le Conseil d'État et le Conseil des Finances. Il fera rapport tant sur l'origine des compagnies que sur les mesures prises par Grana.

Conseil d'État, liasse 430.

1937. Bruxelles, 20 juillet 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

Le courrier d'Espagne est arrivé le 19 juillet. Il a apporté la nouvelle que Charles II avait désigné le duc de Villa Hermosa comme Gouverneur général des Pays-Bas. Gastañaga ne peut que désirer la prompte arrivée du duc. Il assure que le service royal ne perdra rien pendant son intérim. Il continuera à faire preuve de tout son zèle pour éviter les inconvénients qui ont surgi pendant les autres gouvernements intérimaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 185.

1938. Bruxelles, 24 juillet 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

Pérégrinations du Gouverneur général intérimaire. Il va se rendre à Audenarde pour examiner certains travaux nécessaires à la conservation de la ville. Encore que le Roi ait choisi un Gouverneur titulaire, Gastañaga continuera jusqu'au bout l'application avec laquelle il a commencé. Au sujet du sacrilège qui a été commis à Vilvorde, beaucoup de gens auront sans doute déjà écrit à Ronquillo. En tout cas Gastañaga va se rendre dans cette ville. Il lui semble qu'il est de son devoir d'encourager les habitants en leur montrant l'intérêt qu'il porte lui-même aux recherches faites pour découvrir les complices de ce crime.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 187.

1939. Bruxelles, 31 juillet 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

Nouvelles protestations de son dévouement à la cause royale. Chaque jour, déclare le Gouverneur, la population montre le contentement qu'elle éprouve de son administration.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 191.

1940. Bruxelles, 3 août 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

Les lettres venues de Madrid ont annoncé que le duc de Villa Hermosa a décliné le Gouvernement des Pays-Bas. Le marquis de Los Balbases, à qui on l'avait offert ensuite a fait de même. Après cela on n'avait

plus discuté d'autre candidature. Gastañaga était tout heureux de ce qu'un autre le tirât du risque où il se trouvait et prît sur lui les soucis. Tous disent qu'il va rester en place. Les lettres reçues d'Espagne ne contredisent pas cette affirmation. Protestations de dévouement. Il acceptera avec joie la décision royale. Le Roi a approuvé les premières mesures que Gastañaga a prises. Il se persuade que quand les courriers suivants apporteront les nouvelles de ses actions ultérieures, cette impression sera confirmée. On abandonnera celle que certains ont voulu répandre, que les provinces et l'armée étaient en grand risque de se soulever faute de chef qui pût tenir le gouvernail. Ronquillo devinera de qui il s'agit, sans que Gastañaga doive les nommer.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 194.

1941. Bruxelles, 3 août 1685. — *Gastañaga au marquis de Burgomayne, ambassadeur à Vienne.*

Le duc de Villa Hermosa et le marquis de Los Balbases ayant décliné le Gouvernement des Pays-Bas, le Conseil d'État n'a pu proposer d'autre candidat. Gastañaga s'afflige de ce fait, car il espérait que la prompte arrivée de Villa Hermosa allait lui permettre de retourner en Espagne. Il eût été déchargé d'un emploi aussi périlleux, dans le misérable état où il se trouve.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 347, fol. 277.

1942. Bruxelles, 10 août 1685. — *Gastañaga à Bourgomayne.*

Refus de Villa Hermosa et de Los Balbases d'accepter le Gouvernement des Pays-Bas. Gastañaga s'afflige du retard dans l'arrivée de son successeur. Il espère apprendre par le premier courrier la décision que le Roi aura prise.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 347, fol. 287.

1943. Bruxelles, 15 août 1685. — *Gastañaga à Bourgomayne.*

La ville d'Anvers a consenti au subside, après que cette question eût donné lieu pendant des années à des difficultés. C'est un événement

de grande importance. Bourgomayne pourra l'apprécier, lui qui connaît si bien les affaires des Pays-Bas et la susceptibilité des villes. Gastañaga en est tout heureux. Il va se rendre en Flandre, ne voulant manquer à aucune obligation de sa charge, tant que le Roi n'aura pas désigné le titulaire du Gouvernement des Pays-Bas. Sur cette question les dernières lettres d'Espagne sont muettes. Gastañaga prétend n'avoir éprouvé jusqu'ici aucun des inconvénients signalés pour les intérims. En tout cas il approuvera toute désignation que le Roi fera pour conserver ce malheureux pays (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 347, fol. 294.

1944. Vienne, 16 août 1685. — *Le marquis de Bourgomayne à Gastañaga.*

Bourgomayne apprécie les difficultés que Gastañaga rencontre pour obtenir que le pays appauvri entretienne la misérable soldatesque (2). Il se réjouit de ce que le Gouvernement des Pays-Bas soit confié à Villa Hermosa qui, l'ayant déjà exercé, peut apprécier les besoins de ces provinces. Il est à croire qu'il ne s'y rendra pas sans disposer de ce qu'il faut pour leur conservation. Pour Gastañaga, il est heureux d'être débarrassé de cette charge. Rien n'est plus dangereux qu'un intérim, pendant lequel on ne dispose jamais de l'autorité nécessaire pour diriger les autres. L'exemple du Cardinal Trivulcio et du marquis de Los Balbases, qui ont été gouverneurs intérimaires du Milanais, en fournit la preuve. A propos de Grana, Bourgomayne note que celui-ci, gouvernant toutes choses de manière irrégulière, s'est adressé directement à l'Empereur à l'insu de Bourgomayne pour lui recommander une personnalité. L'Empereur s'est étonné de cette procédure qui n'a eu d'autre effet que de montrer la perpétuelle légèreté de Grana. La situation de l'Espagne est toujours trouble. Bourgomayne sait bien ce qui serait profitable, aussi est-il partagé entre la crainte et l'espoir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 347, fol. 280.

(1) *para la conservacion de estos abandonados terrones.*
(2) *procurar que ese pobre pays mantega hesos miserables soldatos.*

1945. Bruxelles, 31 août 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

Ronquillo sait bien qu'il n'est pas d'État plus riche que celui où fleurit le commerce. Il en a un exemple sous les yeux. On peut en trouver aussi un autre dans la monarchie espagnole, à la suite du malheur ou plutôt de la mauvaise administration de tous les États du Roi. On en fait l'expérience dans les Pays-Bas, particulièrement à Anvers. Cette ville se ruine, faute de trafic. Le plus grand service que Gastañaga et Ronquillo pourraient rendre au Roi et à ses sujets est de favoriser le rétablissement du commerce particulièrement à Anvers. Le moyen le plus efficace serait que le roi Jacques II se chargeât de rétablir le passage sur l'Escaut jusqu'à Anvers. Ce passage est interrompu depuis le traité de Munster. Le rétablissement profiterait aux Anglais. Ce sont les habitants d'Amsterdam qui feront le plus d'opposition. Comme ceux-là mêmes ont le plus déplu au souverain britannique pendant les dernières révolutions, on ne pourrait trouver de meilleure occasion. Il faudrait qu'à l'occasion du renouvellement des traités entre Anglais et Hollandais, on insérât un article à cette fin. Il semble qu'il n'y aura pas grande difficulté. Ronquillo verra comment il faut se conduire. Ce serait en tout cas un grand service à rendre au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 210.

1946. Bruxelles, 31 août 1685. — *Gastañaga à Bougomayne.*

Accusé de réception de la lettre de Bourgomayne annonçant les récentes défaites des Turcs. Le Gouverneur se trouvait en ce moment à Anvers. La population des Pays-Bas a fait des démonstrations de joie, dans la pensée que les succès remportés en Hongrie doivent être suivis du rétablissement de notre puissance. Gastañaga a fait dépêcher à cet effet en secret un courrier à Madrid. Il s'est rendu à la cathédrale, accompagné de toute la noblesse et du magistrat. On y a chanté le *Te Deum*. Il y a eu la nuit des feux de joie dans toutes les rues. Les mêmes festivités ont eu lieu à Bruxelles et se répèteront dans toutes les villes. Il est juste que toute la chrétienté se réjouisse de ces événements. Gastañaga prie Bourgomayne de faire part à l'Empereur de son entrée

dans le Gouvernement des Pays-Bas. Il a visité Gand, Bruges, Termonde, Anvers et Malines. Les habitants ont fait les plus grandes démonstrations de joie. Le Gouverneur vante ces vassaux et assure que la Flandre accordera un subside, sinon aussi grand qu'on le voudrait eu égard aux nécessités, du moins tel qu'elle le peut. Ses forces sont diminuées par la guerre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 347, fol. 314.

1947. Bruxelles, 28 septembre 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

La province de Namur a accordé un subside de 80,000 florins. A des époques plus opulentes, quand la province n'avait pas encore perdu tous les territoires qui lui ont été usurpés pendant la dernière guerre, pareille offre paraissait un grand service. Ces pauvres vassaux s'efforcent autant qu'ils peuvent. Il veulent montrer leur amour et leur zèle pour le service du Roi. Toutes ces bonnes dispositions sont détruites par l'attitude qu'on prend en Espagne. Les dernières lettres n'ont pas apporté un réal, mais toujours les mêmes promesses que les quatre courriers précédents. On peut juger de l'impression que cela produit sur un Gouverneur qui s'est fié aux promesses qu'on lui a faites.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 229.

1948. Bruxelles, 28 septembre 1685. — *Gastañaga à Bourgomayne.*

Le Gouverneur s'est rendu à Bruges pour inaugurer la construction d'un navire et quelques jours auparavant on en a lancé un autre. On s'efforce de rétablir le commerce des Pays-Bas, à la grande satisfaction des habitants. La province de Namur a accordé un subside égal à celui donné à une époque plus prospère. Ces bons vassaux font ce qu'ils peuvent pour témoigner leur amour et leur zèle. Sans aide venant d'Espagne, tout est inutile. Les dernières lettres n'ont apporté que des espérances. Il faut indispensablement une intervention prompte et effective.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 348, fol. 25.

1949. Bruxelles, 12 octobre 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

Rien n'afflige plus Gastañaga que de voir que ces populations contribuent aux nécessités avec l'espoir que de la part de l'Espagne on les aidera et on les défendra. A la Cour on ne pense à rien moins qu'aux moyens nécessaires à cet effet. Ainsi à un moment donné tout croulera. Les lettres royales ne sont pas arrivées ; si elles viennent sans argent, elles ne feront que plonger Gastañaga dans le désespoir.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 239 (1).

1950. Bruxelles, 12 octobre 1685. — *Gastañaga à Bourgomayne.*

A Madrid, déclare le Gouverneur, on nous fournit à tous la même assistance, pour que nous nous désespérions tous. Les lettres dernières n'ont pas apporté un réal. Avant qu'on n'ait fait quelque chose, nous serons morts de faim (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 348, fol. 38.

1951. Bruxelles, 30 octobre 1685. — *Gastañaga à Pedro Ronquillo.*

Invectives contre la conduite illégale des Français qui violent les traités publics pour conquérir les Pays-Bas. Ronquillo en jugera par la copie d'un placard qui met l'embargo sur tous les biens des sujets du Roi, sans même indiquer la raison. Le gouverneur d'Ostende a notifié à Gastañaga que les ennemis se disposent à recourir à la violence sur mer. Louis XIV a sans doute omis de justifier ses procédés pour pouvoir plus facilement y mettre fin quand il voudra. Gastañaga a chargé del Val de s'informer de la cause de ces mesures de rigueur. Il a écrit à ce sujet à La Haye et à Madrid. Découragement de la population : nobles, ministres, gens du commun déclarent que si l'Angleterre ne les défend pas, ils sont perdus. Le Gouverneur n'a pas tenté de recourir à des représailles sur les biens des sujets français aux Pays-Bas. Pour-

(1) Nouvelles doléances le 26 octobre (fol. 249).
(2) Mêmes doléances le 26 octobre (fol. 46) et le 9 novembre (fol. 56).

tant, de l'avis de tous ses ministres et à la demande des États de Flandre, il a fait prendre la mer à diverses embarcations pour escorter les navires qu'on attend à Ostende. Elles ont pour instructions d'éviter tout incident, sauf de se défendre en cas d'attaque. Gastañaga est très inquiet. Ronquillo saura faire comprendre la situation à Jacques II.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 251.

1952. Bruxelles, 2 novembre 1685. — *Gastañaga à Pedro Ronquillo.*

La nouvelle invention des Français ouvre la porte à une guerre. Gastañaga est impatient de connaître le résultat des démarches que Ronquillo aura faites à Londres. C'est sur le roi d'Angleterre que ces pauvres habitants fondent leurs seules espérances.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 257.

1953. Bruxelles, 5 novembre 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

Avant de se rendre aux festivités qui ont lieu à l'occasion de l'anniversaire du Roi, en particulier à la Comédie, Gastañaga écrit à Ronquillo. Il est très inquiet parce qu'il a appris que des navires français ont pris la mer. Il se préoccupe des convois flamands qui sont en partance pour Cadix. Il a envoyé quelques frégates pour leur servir d'escorte et désire que Ronquillo sollicite de Jacques II l'envoi de plusieurs navires anglais pour y coopérer. Il faut tout faire pour tirer la population du découragement et de la crainte où l'a plongée ce nouvel incident.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 259.

1954. Vienne, 9 novembre 1685. — *Bourgomayne à Gastañaga.*

Recommandation pour le prince Eugène de Savoie qui va à Bruxelles visiter sa mère, la comtesse de Soissons.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 348, fol. 54.

1955. Bruxelles, 13 novembre 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

Gastañaga espère que l'entrevue de Ronquillo avec Jacques II aura de bons effets, à propos de la saisie faite par les Français des biens des habitants des Pays-Bas. Il se propose d'écrire à ce sujet à Madrid, s'en remettant au rapport que Ronquillo fera lui-même. Il demande communication de cette correspondance de l'ambassadeur avec la Cour. Il prétend qu'il ne mérite pas une moindre confiance que celle témoignée à Grana. Au sujet des incidents de La Corogne, Gastañaga n'en sait que ce que les Français veulent bien publier. Les frontières des Pays-Bas sont tranquilles.

Secrtairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 267.

1956. Bruxelles, 29 novembre 1685. — *Gastañaga à Bourgomayne.*

Au sujet de la saisie faite par les Français de propriétés appartenant à des sujets des Pays-Bas. Le comte del Val a donné à ce propos des indications à Gastañaga. L'ennemi, dit celui-ci, nous tient toujours le couteau sur la gorge. Il allègue comme prétexte un fait dont Gastañaga n'a aucune connaissance : la saisie faite à La Corogne d'un bateau français. Le Gouverneur estime que cette affaire sera arrangée à Madrid. Il espère que de là on enverra des instructions à Bruxelles. Il a visité diverses places-fortes, pour voir si sa présence faciliterait la décision à prendre sur certaines réparations nécessaires. Seulement, toujours le manque de ressources.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 348, fol. 71.

1957. Bruxelles, 7 décembre 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

Le Gouverneur est revenu de son voyage de Flandre. Il est extrêmement mortifié de n'avoir pu faire le nécessaire pour les diverses places. Les lettres qui viennent d'arriver d'Espagne l'ont désespéré. Ni argent, ni même promesses. On agit comme si les Pays-Bas n'existaient pas! Gastañaga ne sait comment se montrer devant les gens. Le jour se passe à des audiences ordinaires et extraordinaires. La nuit est remplie de rage sur la frivolité des lettres venant d'Espagne.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 283.

1958. Bruxelles, 7 décembre 1685. — *Gastañaga à Bourgomayne.*

Le Gouverneur apprécie les représentations que Bourgomayne a faites à Léopold Ier au sujet des vexations que les Français font subir à ce pauvre pays. Il estime lui aussi que l'intervention impériale à la Diète de Ratisbonne ne peut guère produire d'effets. Les forces de l'Empereur sont trop dispersées. Il est cependant toujours utile que Léopold Ier soit tenu au courant. Gastañaga est revenu de la Flandre. Il a été mortifié de voir le mauvais état où se trouvent certaines forteresses, mais content de l'état des troupes. Arrivée du prince de Savoie et de la comtesse de Soissons, à qui il a fait le meilleur accueil.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 348, fol. 87.

1959. Bruxelles, 11 décembre 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

Ronquillo a écrit à Gastañaga qu'il avait appris que les huguenots avaient été bien reçus à Bruxelles. Le Gouverneur proteste qu'il ne sait rien quant à cet accueil. Certains gouverneurs lui ont donné simplement avis du passage de ces gens. Il ne mérite donc en rien la reconnaissance des coreligionnaires (1) de Londres.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 384, fol. 285.

1960. Bruxelles, 14 décembre 1685. — *Gastañaga à Bourgomayne.*

Les représentations faites par del Val au sujet de la saisie par le gouvernement français des propriétés de certains sujets belges sont restées sans effet. Gastañaga ne peut prévoir la tournure que prendra cette affaire. A Madrid on lui cache la cause du conflit.

Le Brabant a consenti à l'unanimité à voter l'impôt. La chose a passé à Anvers sans aucune difficulté. C'est là un fait digne de considération. Depuis des années cette ville s'est montrée la plus difficile. Les nations de Bruxelles ont concédé le gigot, alors qu'en 1684 cette question avait créé tant de soucis. Il est sans exemple que la concession ait été faite

(1) *los hermanitanos de Londres.*

le premier jour. Les efforts que font ces bons vassaux, avec tant d'amour et de fidélité, ne peuvent remplacer ce qui doit venir d'Espagne. Ainsi on reste toujours dans le même état d'indigence.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 348, fol. 91.

1961. Bruxelles, 28 décembre 1685. — *Gastañaga à Ronquillo.*

Le Gouverneur est allé faire l'inspection de la place de Léau, qu'il n'avait plus vue depuis longtemps. Il a passé la Noël au sanctuaire de Montaigu. Éloge de la connaissance que Ronquillo a des affaires anglaises. Gastañaga ne se fie qu'à lui et reste ainsi entre la crainte et l'espérance. Le dernier courrier d'Espagne est semblable aux autres : ni moyens, ni espérances. Comment vouloir que les voisins se décident à continuer de partager le sort de la monarchie ? Il ne faut pas d'autre ennemi que la misère dont on souffre. Gastañaga prêche de la sorte dans toutes ses lettres à la Cour, sans aucun résultat. On paie les officiers, mais on ne pourra continuer à le faire ni à payer les soldats. Jusqu'ici Gastañaga a engagé son crédit. Il est épuisé depuis que les lettres venues d'Espagne n'ont pas apporté ce qu'il avait promis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 304, fol. 292.

1962. Bruxelles, 28 décembre 1685. — *Gastañaga à Bourgomayne.*

Lamentations habituelles. On est occupé au payement des officiers. On a fait ponctuellement celui des soldats. On ne pourra continuer ni l'un ni l'autre. Tout s'est fait à crédit; or ce crédit s'épuise quand on sait que le dernier courrier n'a pas apporté un réal. Gastañaga espérait recevoir de quoi payer les officiers du Hainaut et de Namur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 348, fol. 101.

1963. Bruxelles, 10 février 1686. — *Alphonse de Berghes, archevêque de Malines, à Charles II.*

Le Roi a réclamé l'avis de l'archevêque sur la manière d'exécuter la bulle pontificale relative à la participation à la guerre contre les Turcs.

L'archevêque déclare que cette bulle ne contenant qu'un octroi d'indulgence plénière, peut être publiée sans aucune formalité. Il fait ensuite quelques suggestions sur les règles à suivre pour l'exécution de la bulle, les envois d'argent, etc.

Conseil privé, reg. 682, fol. 304 v°.

1964. Madrid, 24 septembre 1686. — *Charles II à Gastañaga.*

Ordre de faire annoter au Conseil d'État les listes jointes à la lettre adressée à Grana le 12 juillet 1683.

Conseil d'État, liasse 74 (1).

1965. Bruxelles, 26 septembre 1686. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a vu les représentations faites par les États de Brabant et de Flandre. Elles rappellent la prescription royale du 22 juillet 1683, leur accordant de jouir en Espagne des privilèges accordés par les traités de commerce aux Français, Anglais et autres. Les intéressés se sont plaints des saisies opérées à Cadix sur certains vaisseaux du convoi et le discrédit qui en résulte pour la navigation flamande. Ils voudraient que le Roi publiât un édit confirmant la décision prise en 1683. Le Conseil estime qu'il n'y a rien dans cette demande qui soit incompatible avec l'intérêt du Roi. L'augmentation du trafic ne peut que lui être favorable. Le développement des ports permettra le recrutement plus facile des marins pour la flotte. Il insiste aussi pour que le droit de convoi soit réellement appliqué aux fins pour lesquelles il a été établi et non employé à d'autres dépenses.

Conseil d'État, liasse 406.

1966. Bruxelles, 7 avril 1687. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a examiné la patente accordée par le Roi à l'avocat N. Cuvelier pour une place de conseiller surnuméraire à Namur avec droit d'entrer en fonctions immédiatement. Il insiste sur l'inconvénient que

(1) Les listes sont dans la même liasse.

présente l'octroi de sièges surnuméraires particulièrement dans la province de Namur, dont le territoire est réduit de moitié. Le Conseil n'a pas matière à se réunir chaque jour. L'augmentation du nombre de conseillers est une surcharge pour la population. La réforme récente opérée dans les Conseils et tribunaux était inspirée par le nombre excessif de magistrats et la difficulté de les payer. Elle a causé la ruine de beaucoup qui se sont résignés en vue du bien public. La création de charges surnuméraires les touche d'autant plus qu'ils sont eux-mêmes sans emplois *au murmure et oblocutions* des peuples. Le Gouverneur général devait écrire à la Cour pour qu'on s'abstienne de semblables mercèdes. Gastañaga déclare avoir écrit dans ce sens à Madrid.

Conseil d'État, liasse 230.

1967. Madrid, 8 avril 1687. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi communique un mémoire qui lui a été remis de la part du comte de Saint-Pierre avec ordre de fournir son avis (1).

Conseil d'État, liasse 270.

1968. Madrid, 19 juin 1687. — *Charles II à Gastañaga.*

Envoi d'un règlement nouveau relatif à l'affectation des droits perçus dans les secrétaireries, les contadories et les bureaux de la flotte modifiant les instructions données à cet effet par Grana. Le règlement en question détermine en ordre principal le sort fait aux officiaux de la secrétairerie d'État et de Guerre et au secrétaire d'État allemand.

Conseil d'État, liasse 278.

1969. Madrid, 3 novembre 1687. — *Charles II à Gastañaga.*

L'évêque de Ruremonde (2) a représenté au Roi que l'extirpation des hérétiques qui s'introduisent en Gueldre requiert la publication des

(1) Voir, en annexe, le mémoire de Saint-Pierre. Il s'agit de l'exercice de sa charge de Conseiller d'État.
(2) Albert de Hornes.

anciens placards et édits synodaux. Le Gouverneur entendra le Conseil d'État et le Conseil privé sur les inconvénients que cela pourrait présenter, puis en fera rapport.

Conseil d'État, liasse 84.

1970. Bruxelles, 7 décembre 1687. — *Gastañaga à Manuel Coloma.*

Au sujet de l'arrangement conclu au nom de Gastañaga avec le prince d'Orange. Il concerne les prétentions de ce dernier à charge du roi d'Espagne en vertu de la paix de Munster. Gamarra espère qu'on ratifiera la convention à Madrid. Il fera tout ce qui dépend de lui pour en assurer l'exécution. Il proteste de ses bonnes intentions vis-à-vis du prince d'Orange (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 217, fol. 82.

1971. Vienne, 29 juin 1688. — *Le marquis de Bourgomayne à Charles II.*

Mort du prince-archevêque de Cologne. Fixation au 19 juillet de l'élection de son successeur. L'Empereur a envoyé Kaunitz comme commissaire. Il a reçu comme mission de faire tous ses efforts pour entraver l'élection du Cardinal de Furstemberg et de favoriser celle, aux sièges de Cologne et de Liége, du prince Clément, frère de l'Électeur de Bavière. Il a envoyé le baron de Hech, comme commissaire à Liége. Il demande à Charles II de charger Coloma et Gastañaga d'assister les commissaires impériaux et de faire les démarches opportunes à Londres. Bourgomayne met en doute qu'on puisse empêcher l'élection de Furstemberg.

Ambassadeur d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 12.

1972. Bruxelles, 20 juillet 1688. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a examiné la requête du docteur Huyghens, professeur de théologie à l'Université de Louvain et assesseur à la stricte faculté. Il

(1) Le texte de la convention se trouve au folio 61. Voir encore une lettre à ce propos, fol. 99, du 22 décembre.

prétend n'avoir rien à se reprocher par rapport au respect dû à ses supérieurs. Il s'est abstenu pendant six mois de prendre possession de sa charge. N'ayant plus fait l'objet d'une réclamation depuis, il demande à pouvoir s'installer ou à faire instruire sa cause en justice. Le Conseil rappelle la résolution royale de solliciter d'abord une décision du Pape. Il engage le Gouverneur à demander de nouvelles instances auprès de la Curie.

Conseil d'Etat, liasse 104 (1).

1973. Bruxelles, 18 août 1688. — *Gastañaga à Manuel Coloma.*

Félicitations pour l'élection du prince-évêque de Liége. L'exclusion de Furstemberg, les sentiments favorables du grand doyen sont autant de raisons pour se féliciter de tous les efforts qu'on a faits pour une affaire de semblable gravité. L'élection de Liége paraît à Gastañaga plus importante que celle de Cologne, à cause de la proximité des Pays-Bas. Le prince d'Orange doit se féliciter de l'adresse avec laquelle il a agi.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 81.

1974. Madrid, 23 septembre 1688. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a pris connaissance de certaines réclamations du secrétaire d'État et de Guerre se prétendant lésé par le règlement du 19 juin 1687. Il y a lieu malgré cela d'appliquer l'ordre en question.

Conseil d'État, liasse 278.

1975. Bruxelles, 28 novembre 1688. — *Gastañaga à Manuel Coloma.*

Il est arrivé un courrier extraordinaire de Madrid. Il n'a amené aucune dépêche pour le Gouverneur sinon une lettre de Francisco de Lira et la demande de transmettre par une voie sûre une lettre à l'Électeur palatin. En plus est arrivé à Bruxelles un capitaine que Gastañaga

(1) Le Gouverneur notifie qu'il a fait écrire dans ce sens à Madrid et y a envoyé copie de la consulte.

avait envoyé à Madrid, porter différentes représentations. Celui-ci non plus n'a procuré aucune indication. Etant en mer et se voyant en danger d'être pris par les Français, il a jeté tous les plis à l'eau, suivant l'ordre qu'on lui avait donné. Si Coloma a des indications sur le contenu de ces dépêches, qu'il le fasse savoir pour que le Gouverneur puisse sortir des ténèbres où le plonge le manque de dépêches.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 208, fol. 230.

1976. Bruxelles, 8 décembre 1688. — *Gastañaga à Manuel Coloma.*

Le ministre hollandais accrédité à Bruxelles est venu déclarer à Gastañaga qu'il avait ordre de son Gouvernement de s'informer auprès de lui en secret de l'attitude qu'on prendrait à Bruxelles dans le cas où les Français tenteraient de passer par le territoire de la Flandre pour aller dévaster le territoire hollandais. Il voulait savoir si Gastañaga permettrait aux Français le libre passage ou le leur interdirait. Il a demandé aussi si dans le cas où les Hollandais s'aventureraient dans le pays de Calais ou de Dunkerque pour aller *brûler*, on leur permettrait éventuellement de se retirer par Nieuport. Gastañaga a répondu formellement qu'il était sans instructions en vue de l'une et de l'autre éventualité. Il a allégué l'impossibilité de donner une réponse positive. Les Français pourraient d'ailleurs considérer une pareille réponse comme une déclaration de prendre parti. Il a expliqué qu'avec 200 dragons seulement les Hollandais pouvaient empêcher les incursions des Français en Flandre. Quant au Brabant, les troupes hollandaises cantonnées dans la région de la Meuse restreignaient fort le passage éventuel de groupements français. Le Gouverneur proteste de sa bonne volonté, il se trouve sans instructions. Les États-Généraux devraient insister à Madrid pour que le Roi daignât lui envoyer des ordres. Ces ordres se trouvaient sans doute exprimés dans les dernières dépêches qui ont été jetées à la mer (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 218, fol. 250.

(1) Le 12 décembre, il se déclare toujours dépourvu d'instructions (fol. 257); même déclaration encore le 19 décembre (fol. 267) et le 22 décembre (fol. 277).

1977. Bruxelles, 22 janvier 1689. — *Gastañaga à Manuel Coloma.*

Désordres commis dans le Hainaut par les partis hollandais et représentation faite à ce sujet par les États de la province. Les violences continuent jusqu'aux portes de la ville. La population est en émoi, la consternation se répand dans tout le pays. On craint que les Français ne passent à des représailles. Gastañaga répète ses instances pour que le gouvernement hollandais interdise à ses partis de toucher au territoire du Roi. Ces partis ne font que ruiner le pays (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 219, fol. 65.

1978. Londres, 4 mars 1689. — *Pedro Ronquillo, ambassadeur d'Espagne à Londres, à Charles II.*

Arrivée à Londres du comte de Bruay, envoyé par Gastañaga pour demander quelques troupes d'infanterie pour garnir les places fortes et la concentration des armées hollandaises aux frontières des Pays-Bas, avec ordre de se tenir à la disposition du Gouverneur général. Ronquillo rappelle que Guillaume III a prescrit à 2,500 fantassins de rejoindre la place de Namur en échange d'un groupement de cavalerie offert par le Gouvernement des Pays-Bas aux États-Généraux. Le roi d'Angleterre fera tout ce qu'il peut pour contribuer à la défense des Pays-Bas. Il y va de son principal intérêt pour raffermir sa puissance sur le trône d'Angleterre. La difficulté vient des États-Généraux qui sont sans chef et peut-être pas satisfaits. Ronquillo a fait tous ses efforts pour convaincre le roi Guillaume et les délégués hollandais de la nécessité d'assister ces provinces contre la France.

La plus grosse difficulté réside dans l'indemnité que les États-Généraux réclament pour les dépenses de cette campagne. Les Anglais ne refusent pas positivement de la donner mais font la moue à cause de son importance. Le refus de Charles II de se prêter à un acte de neutralité a donné grand courage aux alliés.

Manuscrits divers, reg. 951, fol. 98 v°.

(1) Les mêmes doléances se retrouvent dans une lettre datée du lendemain (fol. 84). Chaque jour, dit en terminant Gastañaga, les Français viennent réclamer satisfaction et chaque jour augmente la terreur de ces pauvres vassaux par l'appréhension des représailles françaises.

1979. Madrid, 9 mars 1689. — *Charles II à Pedro Ronquillo.*

Instances faites par l'ambassadeur français à Madrid, en vue de la conclusion d'un traité de neutralité. Refus du Roi. Ordre d'en faire part au prince d'Orange et de lui signifier la volonté absolue de ne pas se séparer des alliés. Charles II expose ainsi ses domaines aux insultes des Français. Il espère qu'on l'aidera à défendre les Pays-Bas qui seront sans doute attaqués à la première invasion de l'ennemi.

Manuscrits divers, reg. 951, fol. 115.

1980. Madrid, 10 mars 1689. — *Sébastien Castillo Peralta* (1) *à Gastañaga.*

La Jointe du Commerce a délibéré, sur l'ordre du Roi, au sujet de la proposition faite par Adrien de Roo et Balthasar Kiel pour établir en Galice la manufacture des toiles fines (2). Des ordres ont été donnés à Gastañaga pour l'émigration de certaines familles des Pays-Bas et d'ailleurs, en rapport avec le perfectionnement de cette industrie. La Jointe insiste auprès de Gastañaga pour qu'il favorise l'arrivée prompte de ces familles en Galice où leur présence est si nécessaire.

Conseil d'État, liasse 406.

1981. Madrid, 23 mars 1689. — *Le comte de Monterey à Gastañaga.*

Ordre de favoriser Corneille Vanderiser qui doit conduire en Galice les gens qui viennent y établir la manufacture des toiles fines.

Conseil d'État, liasse 406.

1982. Londres, 28 mars 1689. — *Pedro Ronquillo à Charles II.*

Gastañaga a décidé de demander à Guillaume III que des troupes hollandaises cantonnées aux Pays-Bas, 2,000 hommes soient casernés à

(1) au nom de la Jointe du Commerce.
(2) *lienzos finos y mantelerias.*

Gand et autant à Brûges et cela sans bruit (1). Le Roi a reconnu le bien-fondé de cette demande et promis de donner les ordres nécessaires. Guillaume III est bien disposé pour mettre en sécurité les places du Brabant. Il considère que Mons et Namur étant bien pourvus, les Français ne s'engageront pas de ce côté sinon pour bombarder Bruxelles. Il a prescrit à Waldeck de concentrer une armée dans la mairie de Bréda pour être en mesure de s'opposer rapidement à toute opération ennemie. Il prétend que toutes les mesures prises en Angleterre n'ont d'autre but que de se mettre mieux en état d'assurer la défense des Pays-Bas et de la cause commune. Le reste de la lettre ne concerne plus les affaires des Pays-Bas.

Manuscrits divers, reg. 951, fol. 126 v°.

1983. Versailles, 15 avril 1689. — *Déclaration de guerre de la France à l'Espagne.*

Les ministres espagnols n'ont cessé d'exciter les diverses Cours à prendre les armes contre la France. Louis XIV n'ignore pas la part qu'ils ont prise dans la conclusion de la Ligue d'Augsbourg. Il connaît la participation de Gastañaga à l'opération du prince d'Orange contre l'Angleterre, alors que pour tant de raisons Charles II était obligé de contrecarrer cette usurpation. L'attitude de l'Espagne dans la question anglaise est longuement critiquée. On incrimine le fait que Gastañaga a demandé aux États-Généraux d'avancer leur armée jusque Bruxelles. Louis XIV interdit toute communication commerciale ou autre avec la monarchie espagnole et révoque les permissions données à ce sujet. Contre-signature de Louvois.

Manuscrits divers, reg. 951, fol. 190 v°.

1984. Vienne, 11 mai 1689. — *Le marquis de Bourgomayne à Charles II.*

Gastañaga l'a avisé de la déclaration de guerre faite par la France à Charles II. Bourgomayne s'en réjouit. Au moment où Louis XIV attaque

(1) *en la mismo forma de incognito.*

le Saint-Siège, tant dans le domaine temporel que spirituel, en présence des insultes auxquelles l'ambassadeur français se livre chaque jour à la Cour romaine, devant le maintien des subsides accordés à un hérétique, l'attaque faite par Louis XIV contre toute la chrétienté pour la détourner de la guerre sainte contre les Turcs, le maintien du schisme dans l'église de Cologne, les cruautés horribles commises par ses troupes en Allemagne, la justice voulait qu'il fût, lui, l'agresseur.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 342.

1985. Madrid, 14 mai 1689. — *Déclaration de guerre de l'Espagne à la France.*

Infractions commises par la France à la trêve de Ratisbonne. Exactions dont les Français se sont rendus coupables contre les biens des sujets des Pays-Bas, à cause de l'issue d'un procès engagé devant le Conseil de Brabant. Occupation par eux de parties considérables de la châtellenie de Courtrai, sans l'autorisation du Roi. Saisie de navires de sujets de Charles II. Démarches vaines faites par le gouvernement de ce dernier pour arriver à une solution amiable. Déclaration de guerre faite par Louis XIV sous des prétextes frivoles à l'Espagne, à des princes catholiques allemands et au prince-évêque de Liége. Tentative de séparer le Roi de ses alliés grâce à une fausse neutralité qui le priverait du droit reconnu par la paix des Pyrénées. Fausseté de la déclaration concernant la prétendue intervention de l'Espagne dans la révolution anglaise. Déclaration de guerre au roi d'Espagne, interdiction du commerce, expulsion des commerçants français de la monarchie catholique.

Manuscrits divers, reg. 951, fol. 193.

1986. Madrid, 31 mai 1689. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a examiné les consultes du Conseil d'État transmises par Gastañaga l'année précédente et relatives à la requête de François de Gand y Sarmiento. Ce gentilhomme voulait qu'il fût interdit à Gilles Léon Huberlant de se qualifier bailli de Charleroi et d'y exercer aucune

juridiction. Il prétendait que les territoires de Charnoy et de Gilly avaient été vendus à titre d'engagère à ses prédécesseurs. Charles II prescrit de racheter cette engagère. Il veut réunir à son domaine cette place frontière et éviter tout conflit de juridiction. F. de Gand conservera tous ses droits de justice jusqu'au remboursement intégral.

Conseil royal de Philippe V, liasse 492.

1987. Bruxelles, 19 juin 1689. -- *Décret de Gastañaga au Conseil d'État.*

Le Gouverneur remet les lettres qu'il a reçues de la Jointe du commerce et de Monterey quant à l'établissement de familles flamandes en Galice. Il charge le Conseil de donner les ordres pour que la commission puisse être exécutée.

Conseil d'État, liasse 406 (1).

1988. Londres, 18 juillet 1689. — *Ronquillo à Charles II.*

Conclusion de la paix dans l'Europe septentrionale. Guillaume III reconnaît la nécessité où l'on se trouve aux Pays-Bas de disposer d'infanterie, de prendre à solde les troupes suédoises pour renforcer l'armée du Roi. Encore que le trésor royal ne soit pas en état d'entretenir de grandes armées, il faut que le Gouverneur général des Pays-Bas dispose de troupes qui lui soient propres, si le Roi veut garder ce qu'il possède encore ou regagner un peu de ce qui a été perdu.

Manuscrits divers, reg. 951, fol. 267.

1989. Londres, 25 juillet 1689. — *Ronquillo à Gastañaga.*

Le roi Guillaume est venu parler à Ronquillo de la nécessité de couper toutes relations avec la France. Il faut commencer par la suppression du paquebot de Calais et diriger la poste des Pays-Bas par la Hollande. L'intendant général des postes anglaises a remis à Ronquillo un projet de règlement que celui-ci transmet à Bruxelles pour être communiqué au prince de Tassis.

(1) Le 13 juillet suivant on prescrit aux magistrats de Gand et de Bruges, de laisser sortir librement des Pays-Bas les ouvriers qui veulent se rendre en Espagne.

On remarque qu'il tend à la suppression des courriers espagnols pour Paris et leur détournement vers l'Angleterre. Ronquillo s'est abstenu de commentaire, parce qu'il ignore si la question est de la compétence de Gastañaga. Il note qu'il faut sauvegarder les droits de Tassis et éviter que les postes passent sous l'emprise des Hollandais. On a dit que la ville d'Amsterdam ne ferait pas de difficultés à ce qu'un agent de Tassis fût établi à La Brielle et transmît de là les correspondances à Anvers et à Bruxelles. Quant au retard que cette nouvelle organisation impliquerait pour le service des postes on prétend pouvoir prendre des mesures. Ronquillo discute ensuite le service de la poste d'Espagne. Il examine après la façon d'assurer les droits de Tassis et fait à cette occasion l'éloge de Gastañaga lui-même. En Angleterre on est en tout cas décidé à supprimer les paquebots de Calais et de Nieuport. On veut absolument interrompre toutes les relations de la France avec les pays en guerre contre elle. Il est incontestable que privé ainsi des communications postales, le commerce sera interrompu, faute de directives.

Manuscrits divers, reg. 951, fol. 297 (1).

1990. Madrid, 5 octobre 1689. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a désigné l'évêque de Bruges, Hubert de Precipiano comme archevêque de Malines. Il réclame une présentation de candidatures pour l'évêché de Bruges.

Conseil d'État, liasse 1.

1991. Bruxelles, 11 décembre 1689. — *Gastañaga à Manuel Coloma.*

Arrivée à Bruxelles d'un agent français. Louis XIV réclame l'unification des contributions et l'assurance que chaque district n'aura à payer de contributions qu'à une seule puissance. Il veut que les sauvegardes

(1) Voir une deuxième lettre de Ronquillo sur la question des postes (fol. 300). Elle date du 12 août et est jointe à deux projets de règlement pour le service postal (fol. 301).

et passeports que reçoivent ceux qui ont payé des contributions soient respectés par les autres puissances. Il réclame à l'Espagne la restitution de ce que les Hollandais ont prélevé dans la châtellenie d'Ypres et les Allemands dans le Luxembourg. A défaut d'une réponse formelle, les Français rompront les contributions et cela entraînera la ruine du plat pays. Gastañaga communique le texte de la réponse qu'il a donnée et expose les mesures prises pour parer aux conséquences. Il demande à Coloma de solliciter l'intervention hollandaise (1).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 221, fol. 263.

1992. Londres, 19 décembre 1689. — *Pedro Ronquillo à Gastañaga.*

Des plaintes ont été faites au roi d'Angleterre au sujet du commerce que les Français entretiennent avec la ville de Gand et d'autres places de la Flandre. Ce bruit est répandu chez les Anglais. Si Gastañaga vérifiait le bien-fondé de ces allégations, il faudrait y apporter le remède approprié. Les Anglais voient que leur commerce dépérit, tandis que celui des Français et des Hollandais se développe. Ils ne peuvent le supporter. Il faut craindre que cela ne vienne à causer de grands soucis. Les courriers de Flandre deviennent impraticables, force a été d'envoyer cette lettre par la Hollande.

Manuscrits divers, reg. 951, fol. 454 v°.

1993. Londres, 19 décembre 1689. — *Pedro Ronquillo à Charles II.*

Même sujet. Il n'y a pas de procédé plus efficace pour ruiner la puissance française que de lui enlever le moyen de se procurer de l'argent. Les Espagnols perdront moins que tous autres à l'interruption du commerce. Ils n'ont malheureusement pas de produits à exporter. Les richesses de la France proviennent de leurs productions. Si l'on anéantit leur trafic en Allemagne, en Hollande et aux Pays-Bas, ils perdront leur puissance.

Manuscrits divers, reg. 951, fol. 454.

(1) Voir la réponse de Gastañaga à l'agent français (fol. 267) et une deuxième lettre du 14 décembre (fol. 277). Une lettre semblable à celle ici analysée avait été écrite le 11 décembre par Gastañaga à Ronquillo, qui en envoya la copie au Roi le 19 décembre suivant. (*Manuscrits divers*, reg. 951, fol. 455 v°.)

1994. Bruxelles, 25 décembre 1689. — *Gastañaga à Manuel Coloma.*

Au sujet de la déclaration faite à Gastañaga par un agent français et de la réponse y donnée (1). Il s'agit de l'interdiction du commerce avec la France. Le Gouverneur déclare que la prohibition sera rigoureusement appliquée. On surveillera le passage des chevaux.

Ambassade d'Espagne à La Haye, règ. 221, fol. 324.

1995. Madrid, 11 janvier 1690. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a notifié à Gastañaga sa décision de se faire représenter à la conférence des alliés tenue à La Haye par Coloma. Il lui a prescrit de communiquer à cet agent son opinion sur les opérations à entreprendre en vue de la campagne entre la Meuse et la Moselle. Gastañaga doit aussi examiner dans quelle mesure les Pays-Bas pourraient fournir les moyens nécessaires.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 222, fol. 113.

1996. Bruxelles, 15 janvier 1690. — *Gastañaga à Manuel Coloma.*

Le Gouverneur n'a pas communiqué au Conseil d'État le texte du traité anglo-hollandais relatif à la prohibition du commerce avec la France. Il s'agit là d'une matière qui dépend exclusivement de la décision royale. Il faudrait qu'on puisse conclure un arrangement avec l'Électeur de Brandebourg de façon à régulariser la perception des contributions dans le Luxembourg et éviter les représailles de la France (2).

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 222, fol. 50.

1997. Madrid, 8 février 1690. — *Charles II à Gastañaga.*

Le Roi a fait donner des ordres aux différents vice-rois et gouverneurs afin d'empêcher l'importation des produits français dans la monarchie.

(1) Les deux textes se trouvent au fol. 328.
(2) Gastañaga revient sur ce point dans une lettre du 30 janvier (fol. 75).

Gastañaga est requis de participer en ce qui le concerne à l'exécution de cet ordre.

Conseil d'État, liasse 406 (1).

1998. Madrid, **22** mars 1690. — *Charles II à Gastañaga.*

Le secrétaire d'État et de Guerre Perez de Olmedo a représenté au Roi que son office est aux ordres directs du Gouverneur général. Il lui appartient de répartir toutes les instructions données par le même Gouverneur à la suite des consultes des Conseil collatéraux ou des représentations de ministres, tant belges qu'espagnols. Il est d'usage immémorial que le secrétaire avise par simples billets l'audiencier des ordres à exécuter par ce dernier. L'audiencier actuel refuse d'y obtempérer, renversant de la sorte une coutume suivie par tous ses prédécesseurs. Le Roi rappelle sa dépêche du 18 juin 1688 prescrivant en cette matière le maintien des usages établis et la défense de procéder à quelque innovation. Il voulait que sa volonté fût signifiée à l'audiencier. Il renouvelle son ordre à la suite de représentations ultérieures faites par Olmedo.

Conseil d'État, liasse 278.

1999. Bruxelles, **6** février 1691. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a examiné les mémoires présentés par le résident du roi d'Angleterre, Guillaume III, pour qu'on fasse sortir des Pays-Bas le seigneur de Balstrode jadis envoyé du roi Jacques II, son secrétaire, la duchesse de Norfolk et N. Chaumont, intitulé « premier commis de la posterie ». Le Conseil émet un avis favorable.

Conseil d'État, liasse 385.

2000. Bruxelles, **24** avril 1691. — *Consulte du Conseil d'État.*

Les États de Flandre se sont plaints à Gastañaga de ce qu'on fît des difficultés pour admettre les produits des Pays-Bas en Espagne. Cela

(1) Le 3 mars, Gastañaga communique cet ordre au Conseil d'État en réclamant l'indication des personnalités établies à Anvers, Ostende et Nieuport pour la vérification des marchandises.

se présente même quand ils sont munis de certificats émanant des magistrats. Ils ont demandé au Gouverneur d'écrire en Espagne pour obtenir que l'ordre soit donné au gouverneur de Cadix de laisser importer leurs produits. Le Conseil appuie leur demande. Gastañaga déclare qu'il s'est exécuté.

Conseil d'État, liasse 406.

2001. Madrid, **27** juin 1691. — *Le secrétaire d'État Juan de Angulo à Gastañaga.*

On a envoyé avec ce courrier au marquis de Castelmoncayo (1) différents papiers relatifs à la formation d'une compagnie générale de commerce. Celui-ci doit examiner l'affaire de concert avec l'archevêque de Malines. Le Roi prescrit au Gouverneur de ne pas entraver cette affaire mais de la favoriser chaque fois que la chose sera nécessaire.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 307.

2002. Bruxelles, **26** septembre 1691. — *Gastañaga à Juan de Angulo.*

Le Gouverneur a reçu la lettre du secrétaire contenant la liste des fleurs que le Roi veut se faire envoyer des Pays-Bas pour le parc appelé « Jardin de la Reine ». Il s'efforcera de les expédier au moment favorable pour le transport de ces plantes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 307 (2).

2003. Carmagnola, **9** octobre **1691**. — *Maximilien-Emmanuel de Bavière à Charles II.*

Protestations formelles de dévouement au Roi et à la Maison. L'Électeur demande expressément le Gouvernement général des Pays-Bas, provinces toujours menacées par la France. Il assure le Souverain qu'il

(1) Balthasar de Fuenmayor, ambassadeur d'Espagne à La Haye.
(2) Le 7 novembre, Gastañaga envoie au même le connaissement délivré par le capitaine de frégate auquel on a confié les fleurs. (*Ibid.*)

ne négligera rien qui puisse favoriser son service. Il nie l'allégation suivant laquelle il réclamerait des prérogatives égales à celles concédées jadis à Léopold-Guillaume. Le Roi gardera toujours la latitude d'envoyer et de rappeler des généraux et ministres et Maximilien accueillera ceux-ci comme le Roi le prescrira. Il se contentera du traitement que Charles II voudra lui assigner. Il ne cherche ni à augmenter sa Cour ni à demander de ce chef des subventions. Avec le consentement de l'Empereur il conduira aux Pays-Bas ses troupes. Il espère que le Roi accordera sa demande. La France aspire à la révolution générale de l'Europe et en voit le fondement dans la dépression du Gouvernement des Pays-Bas.

Archives de l'État à Munich.
Publié par GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royale de Munich* (B. C. R. H., 1864, p. 48.)

2004. Buen-Retiro, 29 novembre 1691. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Flux de belles paroles. Le Roi n'a pu se rendre aux premières instances de l'Électeur parce que celui-ci était occupé à la campagne d'Italie. Les circonstances ayant changé, il lui accorde le Gouvernement des Pays-Bas. Il recommande ces provinces à la bienveillance du Prince et le prie de s'y rendre au plus tôt.

Archives de l'État à Munich.
Publié par GACHARD, *Une visite...*, p. 49.

2005. Madrid, 13 décembre 1691. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a signalé la désignation de Maximilien-Emmanuel à tous les ministres d'Italie et du Nord et leur a prescrit de correspondre avec lui. Il fait une recommandation semblable à Maximilien-Emmanuel.

Archives de l'État à Munich.
Publié par GACHARD, *Une visite...*, p. 54.

2006. Madrid, 13 décembre 1691. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a signalé à Gastañaga les préparatifs faits par l'ennemi aux frontières des Pays-Bas et la construction de nouvelles fortifications à Dinant. On croit savoir que Charleroi sera le premier objectif. Il est certain qu'au cours de cet hiver, les Français tenteront quelque chose contre les Pays-Bas.

Archives de l'État à Munich.
Publié par GACHARD, *Une visite...*, p. 55.

2007. Madrid, 13 décembre 1691. — *Juan de Angulo à Gastañaga.*

Au sujet de la compagnie de commerce dont il est question dans une lettre précédente du secrétaire d'État. Le Roi prescrit que toutes les discussions ayant eu lieu à ce sujet entre l'archevêque et Castel Moncayo doivent être revues par le Conseil d'État des Pays-Bas ou différents ministres désignés par Gastañaga. Ainsi l'on pourra connaître toutes les objections que le projet soulève et le faire échouer (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 307.

2008. Bruxelles, 14 janvier 1692. — *Consulte du Conseil d'État.*

Les États de Flandre ont représenté qu'ils ont eu connaissance de l'ordre royal dépêché par le Conseil de guerre de Madrid, déterminant que les produits belges ne seraient admis en Espagne que moyennant des certificats émanant des magistrats et légalisés par les gouverneurs des villes. Les États déclarent que pareille formalité est contraire aux usages du pays, où les gouverneurs n'ont aucune part à l'administration civile. Elle froisse l'autorité des magistrats dont la probité est reconnue. Ceux-ci méritent autant de créance que les consuls et vice-consuls d'Angleterre, de Hollande et des villes hanséatiques. Ces derniers pro-

(1) *hacer inutil esta obra.*

cèdent avec bien moins de précautions. Ils demandent que les certificats des magistrats soient suffisants. Le Conseil appuie cette requête. Gastañaga prescrit de faire copier la consulte pour l'envoyer à Madrid.

Conseil d'État, liasse 486.

2009. Madrid, 6 février 1692. — *Le comte de Canillas, secrétaire d'État à Gastañaga.*

Le comte de Monterey a pris connaissance du mémoire envoyé à Madrid par le Conseil privé et en a fait part au Roi. Il charge le secrétaire d'État de faire savoir qu'une réponse y sera probablement donnée bientôt. Canillas remet aussi l'acte relatif à l'exclusion portée par le Roi contre le docteur Huyghens. A l'heure où ce courrier parviendra aux Pays-Bas, l'arrivée du duc de Bavière sera sans doute imminente. Canillas joint aussi à sa lettre une dépêche royale adressée directement au duc. Elle prescrit d'exécuter la réforme administrative. Il est opportun que Gastañaga qui a tant favorisé les ministres ne porte pas l'impopularité de cette mesure, c'est pour cela que l'ordre est adressé directement à Maximilien-Emmanuel.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 307.

2010. Bruxelles, 10 mars 1692. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil a examiné la lettre écrite à Gastañaga par le comte de Monterey au regard de la collation de la prévôté de Saint-Bavon à Gand, que le Gouverneur a conférée au comte de Rœulx. Il constate que les instructions du Gouverneur général des Pays-Bas prescrivent qu'au sujet de dignités semblables, il faut attendre les ordres du Roi. Cependant les Gouverneurs généraux n'ont pas laissé de la conférer. Ils citent les précédents de 1635, 1642, 1672 et 1681. Il insiste sur les mérites du comte de Rœulx.

Conseil d'État, liasse 74.

2011. ....., 10 avril 1692. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Demande la Toison d'Or.

Archives de l'État à Munich (1).
Publié par GACHARD, *Une visite...*, p. 62.

2012. Madrid, 6 août 1692. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Octroi du poste de Gouverneur général de la cavalerie pour le comte d'Egmont.

Archives de l'État à Munich.
Publié par GACHARD, *Une visite...*, p. 64.

2013. Madrid, 6 août 1692. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

L'ambassadeur de l'Ordre de Malte qui réside à Madrid a noté que Gastañaga a fait jadis confisquer les domaines de son Ordre situés aux Pays-Bas, à l'occasion de la guerre, sous le prétexte que les commandeurs étaient Français. Louis XIV, en guise de représailles a fait saisir les propriétés possédées par des chevaliers espagnols du même Ordre et situées dans la Navarre et le Roussillon. C'est là une innovation. Jamais pareille pratique n' a été suivie lors des multiples guerres qui ont eu lieu entre les deux Couronnes. Le Roi prescrit de lever ces mesures de rigueur. Il a communiqué sa décision au ministre de l'Ordre accrédité à Madrid.

Conseil d'État, liasse 402.

2014. Bruxelles, 7 août 1692. — *Consulte du Conseil d'État.*

Les États de Flandre persistent dans leurs doléances à propos des difficultés qu'on fait à Cadix pour la réception de leurs produits transportés par les navires de convoi. Les certificats des magistrats urbains ne sont admis que moyennant la légalisation des gouverneurs des villes. Cette exigence est contraire aux usages du pays. Les gouverneurs n'ont

(1) La réponse conciliante de Charles II date du 22 mai suivant, citée par GACHARD, p. 64.

aucune part à l'administration civile, moins encore à la gestion du commerce. L'expérience a fait voir que le négoce n'a rien à voir avec l'administration militaire. L'autorité des magistrats serait atteinte si l'on mettait en doute, — ce qu'on n'a jamais fait, — la sincérité de leur témoignage. La probité des collèges, greffiers et secrétaires est notoire. Leurs certificats valent autant que ceux délivrés par les consuls d'Angleterre, de Hollande, des villes hanséatiques. Ceux-ci donnent des attestations avec bien moins de précautions. La persistance de ces embarras provoquerait l'interruption du commerce, le discrédit de la navigation, alors qu'on a eu tant de peine à la rétablir. Il y a d'ailleurs aux Pays-Bas un bureau établi par Philippe IV pour la délivrance des certificats, c'est celui du secrétaire du commerce. Les dépêches s'y font au nom du Roi et avec son cachet. Il y a là une précaution suffisante contre les fraudes. Si donc les attestations des magistrats sont jugées insuffisantes, on n'a qu'à recourir en supplément à ce bureau. Le Conseil propose à Maximilien-Emmanuel d'engager le Roi à se contenter des certificats des magistrats, sans réclamer l'intervention des gouverneurs (1).

Conseil d'État, liasse 408.

2015. Bruxelles, 7 août 1692. — *Consulte du Conseil d'État.*

Les États de Flandre ont représenté au Conseil que le consul de la nation flamande à Cadix aurait fait des instances à la Cour pour obtenir la cessation des poursuites engagées contre les commerçants flamands établis en cette ville. Les États sollicitent aussi l'intervention du Gouverneur. Ils estiment que les Flamands doivent être en justice traités aussi favorablement que les Anglais, Hollandais et autres. A l'époque du Gouvernement de Grana, Charles II a fait une déclaration formelle dans ce sens. Il y aurait lieu d'en demander la confirmation, car la préférence accordée aux étrangers va mettre les Flamands dans l'impossibilité de continuer leur commerce.

Conseil d'État, liasse 408 (2).

(1) Maximilien apostille comme suit : *Je me conforme et j'ai écrit ainsi à S. M.*
(2) Même apostille que sur la consulte précédente.

2016. Deinze, 26 septembre 1692. — *Maximilien-Emmanuel au comte de Grajal.*

Envoi d'un bilan rédigé par le Conseil des Finances et vérifié dans une Jointe à laquelle a assisté le contador de l'armée. Prière d'en faire connaître la teneur au Roi pour que celui-ci puisse se mettre au courant de l'état où se trouvent ces provinces et prendre les décisions opportunes. Ci-joint aussi un tableau des nécessités de l'armée avec l'indication des majorations nécessaires pour porter les effectifs à 22,000 hommes. L'Électeur demande à son envoyé de le tenir au courant des négociations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 593, fol. 28.

2017. Bruxelles, 16 janvier 1693. — *N..., au secrétaire d'État Juan de Angulo* (1).

Charles II a réclamé par l'intermédiaire du secrétaire d'État des renseignements au sujet de la désunion qui existerait entre les chefs et les ministres aux Pays-Bas. Le correspondant rappelle que l'année précédente, quand il se trouvait au camp de Hal, le marquis de Bedmar et le maître de camp général Francisco del Castillo, général de l'artillerie, se plaignaient de ce que le prince de Vaudemont fût totalement à la dévotion du roi d'Angleterre. Eux-mêmes étaient traités comme des chefs étrangers. L'opinion manifestée par l'Électeur était différente au point de mettre en péril la bonne harmonie que l'on doit souhaiter entre lui et le roi d'Angleterre. Le correspondant prétend avoir agi avec vigueur et efficacité pour maintenir l'union entre les deux princes. Il rappelle qu'il a lui-même écrit au Roi au mois d'août précédent pour le prier de ne pas ajouter foi aux bruits éventuellement répandus sur la désunion entre Maximilien et le roi Guillaume.

A la fin de la campagne on a déclaré publiquement à La Haye qu'on n'était pas content de Maximilien. Le correspondant ajoute que dans le domaine des opérations militaires, ce sont les trois personnalités citées ci-dessus, Vaudemont, Bedmar et del Castillo qui ont le plus

(1) L'auteur de cette lettre est évidemment le secrétaire d'État et de Guerre.

d'influence. Quant à leurs déclarations au sujet du fait s'ils sont contents ou non, il ne faut guère y attacher d'importance. Ces déclarations varient d'une semaine à l'autre. Le correspondant s'étend ensuite longuement sur les motifs qui l'engagent à la discrétion tout en protestant qu'il ne manquera jamais d'écrire et dire franchement ce qu'il pense.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 308.

2018. Bruxelles, 16 janvier 1693. — *N..., au secrétaire Juan de Angulo* (1).

Au sujet du séjour de la comtesse de Soissons aux Pays-Bas. Le correspondant déclare que cette dame n'a aucune relation en France, qu'elle témoigne une inclination sûre pour l'Électeur. Il insiste sur les difficultés qu'il y aurait à vouloir l'expulser.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 308.

2019. Bruxelles, 23 mars 1693 — *Bernard de Quiros à Pedro Medrano* (2).

L'ambassadeur déclare qu'il est à la fois courrier, ministre et soldat. Ses prédécesseurs étaient mieux assistés d'Espagne. Il y avait un Gouverneur général qui payait et donnait des gratifications. Les affaires de Flandre allaient mieux et sinon on incriminait le Gouverneur général. On ne se trouvait pas en présence d'un congrès d'alliés ne cessant de protester, non au Gouverneur —parce qu'il est Électeur de Bavière — mais à l'ambassadeur. Ces alliés prétendent qu'ils vont prendre leurs dispositions, car ils ne veulent se perdre avec l'Espagne. Ils ajoutent que les Espagnols ne savent se gouverner ni en temps de paix ni pour la guerre. Les Pays-Bas, Bruxelles en particulier, sont un nid d'intrigues. Tout le monde y écrit à Madrid pour protester de son zèle, mais pour le service du Roi nul ne veut engager un réal de sa fortune. Les

(1) L'auteur de cette lettre est encore le secrétaire d'État et de Guerre.

(2) official de la secrétairerie de la dépêche universelle.

Espagnols sont les uns intrigants, les autres découragés, le plus grand nombre se désintéresse de la dignité du service royal. La lettre se termine par des considérations d'ordre personnel.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 161.

2020. Madrid, 11 juillet 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Au sujet de la représentation des États de Brabant et des doléances des marchands des Pays-Bas concernant la prohibition de certains de leurs produits en Espagne. Le Roi déclare qu'en considération des mérites de ses bons sujets il a prescrit au gouverneur du Conseil de Castille et aux ministres subalternes de ne pas entraver l'importation de ces produits, à condition qu'ils soient accompagnés d'attestations des magistrats, déterminant leur provenance.

Conseil d'État, liasse 406.

2021. Madrid, 29 octobre 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi a prescrit la réunion d'une Jointe composée de ministres politiques et de juristes pour examiner le cas de Gastañaga et particulièrement sa gestion aux Pays-Bas. L'examen auquel on s'est livré a fait voir que l'intéressé a accompli parfaitement son devoir. Le Roi le déclare absous et relevé de toutes les charges qui lui ont été imputées. Il en fait part au Gouverneur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 104, fol. 46 v°.

2022. Madrid, 24 décembre 1693. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Gouverneur a rendu compte de la mort du comte d'Egmont (1) et de la question de sa succession, compliquée du fait que le frère et héritier du défunt se trouve en France depuis sa tendre jeunesse, à ce qu'il dit avec autorisation. Le Roi désire savoir de quelle manière

(1) Louis, prince de Gavre, ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Londres. Son frère est Procope d'Egmont, marquis de Renty.

l'intéressé s'est rendu en France et s'il détient réellement une permission orale ou écrite de la part du Gouverneur général. Il veut savoir si cette permission a été prolongée même pour le temps de guerre et s'il y a eu à cet effet une intervention du Roi lui-même. Il réclame aussi la communication des testaments des derniers comtes d'Egmont.

Conseil d'État, liasse 451 (1).

2023. Bruxelles, 7 janvier 1694. — *Maximilien-Emmanuel au Conseil de Brabant.*

Le Gouverneur est informé que dans la province de Limbourg s'opère un trafic considérable de chevaux qu'on fait passer aux armées françaises. Il prescrit de faire publier une ordonnance destinée à mettre fin à ce commerce illicite et d'en communiquer le texte à toutes les Justices de la province. Celles-ci sont requises de prêter toute assistance aux juges établis à Aix-la-Chapelle pour assurer la prohibition de l'exportation de chevaux à destination de la France.

Conseil de Brabant, reg. 100, fol. 6.

2024. Madrid, 23 février 1694. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

L'envoyé de l'Électeur palatin a remis un mémoire dont le Roi remet le texte à Maximilien-Emmanuel. Il s'agissait d'obtenir la confiscation de tous les biens appartenant au comte d'Auvergne, vassal de Louis XIV et domicilié en France. Le produit de cette confiscation devrait être appliqué à l'extinction des créances du Palatin sur les finances royales. Le Roi donne ordre de satisfaire à ce désir, si la chose ne présente pas d'inconvénient.

Conseil d'État, liasse 293.

2025. Bruxelles, 6 mars 1694. — *Décret de Maximilien-Emmanuel au Conseil d'État.*

Le Gouverneur désire être informé si les cardinaux de Bouillon et de Furstemberg et les autres chanoines de Liége inféodés à la France ont

(1) Voir les annexes.

droit de vote dans l'élection qui va se faire d'un nouveau prince-évêque. Le Conseil est chargé de demander à ce sujet l'avis de l'Université de Louvain, dont les consultations font autorité à Rome et en Allemagne.

Conseil d'État, liasse 302.

2026. Bruxelles, 23 mars 1694. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

L'audiencier refuse d'obtempérer aux ordres que lui donne le Gouverneur par l'entremise du secrétaire d'État et de Guerre. Il en résulte un grave préjudice au service royal. Maximilien-Emmanuel a pris en considération les instructions royales pertinentes, en particulier celles données à Gastañaga. Il a fait remettre un décret au Conseil d'État, dont le Roi pourra apprécier la teneur. Il veut de la sorte assurer au secrétaire d'État et de Guerre le maintien de ses prérogatives.

Conseil d'État, liasse 278.

2027. Madrid, 1er avril 1694. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Autorisation donnée aux nobles de faire le commerce en gros à condition d'obtenir une permission personnelle à demander par l'intermédiaire du Conseil suprême et de payer une finance modérée.

Conseil des Finances, liasse 7002.

2028. Bruxelles, 9 avril 1694. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Nonobstant la représentation que lui a faite le chef-président au nom du Gouverneur général, l'audiencier a persisté dans son refus. Maximilien-Emmanuel l'a suspendu de son emploi, avec défense d'entrer au Palais. Après quelques jours il est venu à résipiscence. On lui a donc rendu l'exercice de sa charge (1).

Conseil d'État, liasse 278.

(1) Le 19 mai, le Roi approuve cette conduite. (*Ibid.*)

2029. Madrid, 16 avril 1694. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi approuve le décret transmis par le Gouverneur au Conseil d'État chargeant le chef-président d'intimer à l'audiencier l'ordre de se soumettre. Dans le cas où il persisterait dans son refus, le Gouverneur peut le suspendre.

Conseil d'État, liasse 278.

2030. Madrid, 30 avril 1694. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi rappelle la décision qu'il a prise, d'accord avec le Gouverneur général, de supprimer tous les emplois dans le service administratif de la flotte et cela par voie d'extinction lors de chaque vacature. Il a demandé aussi un rapport sur le produit des prises et l'emploi qui en était fait. Depuis, le Gouverneur a insisté sur la nécessité de maintenir le budget de la flotte et du Tribunal de l'amirauté. Le Roi a décidé de conserver au duc d'Havré, général de la flotte, et à son secrétaire leurs emplois et leur traitement. Il prescrit des mesures pour la conservation des archives de la flotte. Il décide de supprimer le Conseil de l'amirauté tout en maintenant un siège à Ostende. De celui-ci on appellera au Conseil de Flandre. Le Roi réclame encore le rapport sur le produit des prises.

Conseil privé, reg. 683, fol. 31.

2031. Madrid, 28 février 1695. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi transmet au Gouverneur sa décision relative aux fonctions du dépositaire général de l'armée et de l'auditeur général. Elles ont trait principalement aux causes successorales.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 104, fol. 55 v°.

2032. Madrid, 3 mars 1695. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

En faveur de Maria Garcia de Ocampo, veuve de Manuel Garcia de Léon, décédé comme secrétaire d'État et de Guerre et de ses enfants.

Le Roi décrète qu'elle jouira d'une pension, comme il a été stipulé pour la veuve de Miguel de Iturietta, lui aussi mort secrétaire d'État et de Guerre. Cette pension sera continuée aux filles de la même Maria Garcia jusqu'à extinction complète de ce qui demeure dû à son mari défunt (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 291, fol. 157.

2033. Aranjuez, 11 mai 1695. — *Le secrétaire d'État Juan de Larrea à l'archevêque de Malines.*

L'archevêque a envoyé au Roi copie d'un édit émanant de lui et proscrivant la représentation de certaines comédies et autres divertissements en public. Le duc de Bavière s'est montré mécontent de cette mesure. Le prélat s'est adressé à Madrid, de peur qu'on ne mette d'entrave à son autorité. Le Roi fait répondre que le prélat a excédé de beaucoup ses droits et qu'il doit réparation au Gouverneur (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 609.

2034. Madrid, 5 août 1695. — *Le secrétaire Juan de Larrea à l'archevêque de Malines.*

Le 14 juin l'archevêque a écrit au Roi pour lui faire savoir qu'il avait exécuté l'ordre de donner satisfaction à Maximilien-Emmanuel. Compliments au sujet du zèle du prélat. On prendra les mesures convenables pour éviter les divertissements peu honnêtes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, liasse 609.

2035. Namur, 25 août 1695. — *Bernard de Quiros au secrétaire d'État Juan de Larea.*

Le secrétaire a demandé à Quiros des renseignements sur la conduite du Veedor général de l'armée des Pays-Bas, de façon à permettre au Roi

(1) Voir une seconde lettre du Roi en faveur de la même dame, le 23 juin suivant (fol. 158).

(2) Le sens du texte est formel : *ha sido servido S. M. resolver se diga a V. S. que ha excedido mucho en la substancia y en el modo de lo que V. S. obro y que conviene de V. S. al Sr Elector alguna satisfacion, con que quede sin queja.*

de prendre une décision à propos de ce fonctionnaire. La question est délicate. L'ambassadeur a pris discrètement des informations. Il en résulte que l'intéressé n'a pas les qualités requises pour son état. Il manque de l'énergie nécessaire pour défendre les finances royales. En particulier pour certaines fournitures, il n'a pas soutenu assez ceux dont les soumissions étaient les moins élevées. Depuis lors on a épilogué sur sa conduite. Il ne fait pas toujours lui-même les revues, nécessaires pour éviter les fraudes. Les veedors n'ont d'ailleurs jamais pris sur eux cette charge tout entière. Le grand âge et la faible santé de l'intéressé fournissent un bon prétexte pour lui accorder le congé qu'il a déjà demandé. Il ne peut plus servir la cause du Roi. Les intérêts du monarque en Flandre sont dans un état déplorable.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 169.

2036. Madrid, 1er septembre **1695**. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Remerciements pour la décision du Gouverneur de se rendre à Bruxelles pour consoler les habitants à la suite du bombardement.

Archives de l'État à Munich.
Publié par GACHARD, *Une visite...*, p. 75.

2037. Rome, 11 septembre **1695**. — *Le duc de Medina-Celi, ambassadeur espagnol à Charles II.*

L'ambassadeur communique au Roi le texte d'un manifeste qui a été répandu à Rome par le Cardinal de Forbin et a été remis au Pape. On prétend par cet écrit justifier le bombardement de Bruxelles. Il n'entre pas dans les habitudes de Louis XIV de justifier devant l'opinion publique (1) une de ses opérations. Les événements de guerre, quels qu'ils soient, peuvent se disculper par le fait même des hostilités (2). Certains passages du manifeste montrent clairement qu'il a été rédigé pour terroriser et soulever la population des nations alliées, par la menace de continuer les bombardements. Les Français veulent en plus se faire une gloire du bombardement de Bruxelles.

(1) *el satisfazer à la censura publica.*
(2) *son disculpables por el mismo empeño de la guerra.*

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 373.

2038. La Haye, 22 septembre **1695**. — *Bernard de Quiros à Juan de Larea.*

L'ambassadeur a eu des entretiens familiers avec Maximilien-Emmanuel. Le Gouverneur prétend qu'on avait écrit à Madrid qu'il détestait les Espagnols. Ces racontars n'avaient d'autre but que de diminuer l'approbation du Roi de sa conduite. On ne cessait aussi d'écrire contre José de Haro. L'ambassadeur a répondu que d'après la correspondance qu'il entretenait avec le Roi et la Cour, on appréciait la conduite du Gouverneur. Les échecs étaient attribués aux mauvais conseils donnés au prince. A ce dernier on ne reprochait que sa bonté excessive. Quant au secrétaire, Quiros ne pouvait juger s'il était bien ou mal noté. Lui-même n'avait jamais pris part en rien à ces délations et agissait de même vis-à-vis de Maximilien-Emmanuel et des ministres du Roi. Il s'était décidé à ne plus rien écouter ni dire à propos des affaires des Pays-Bas. Il se trouvait fort bien de n'y avoir plus aucune part, même quand il s'agissait de questions ayant quelque connexion avec son ambassade. Il peut assurer le Roi de la vérité du fait. Il se réjouit de n'avoir pas à intervenir ni dans les affaires des Pays-Bas, ni dans celles des alliés, spécialement des Hollandais. D'autres se seraient plaints de ce que semblables questions fussent traitées à leur insu. Le Gouverneur a voulu continuer la conversation et faire des propositions, mais Quiros s'est esquivé en disant de belles paroles. Maximilien-Emmanuel s'est plaint ensuite du manque de ressources. Il est certain qu'il faut envoyer de l'argent aux Pays-Bas. On doit surveiller qu'il soit employé à ce qui est indispensable pour le service exclusif du Roi. Sans cela on diminue les crédits par les satisfactions données à des particuliers. Cela s'est vu par le passé et récemment encore. Quiros veut avertir le Roi par l'intermédiaire d'Angulo. Il espère qu'ainsi le secret sera gardé, ce qui n'a pas toujours été fait.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 169.

2039. Bruxelles, 24 septembre 1695. — *Bernard de Quiros aux ministres du Conseil d'État.*

Nouvelles d'ordre militaire, abandon de l'expédition projetée pour secourir Charleroi. La place se défend bien, mais Quiros la considère comme perdue. Il en est ainsi de toutes les forteresses dont on fait le siège avec vigueur et qui ne sont pas secourues. Bruxelles sera ainsi exposée, on ne pourra plus faire usage de la forêt de Soignes, ni empêcher les Français de lever des contributions en Brabant jusqu'à la banlieue de la capitale. Mort du comte d'Egmont, général de la cavalerie. Recommandation en faveur de sa femme et de sa sœur. Il faudrait retirer des mains des Français, le marquis de Renty, frère et successeur du défunt. Il est passé en France, à l'âge de huit ou neuf ans avec la permission des Gouverneurs des Pays-Bas. Il faut éviter qu'il ne se marie en France.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 161.

2040. Madrid, 25 octobre 1695. — *Décret de Charles II.*

Suppression du Conseil de l'Amirauté suprême établi à Bruxelles et transfert de sa juridiction au Conseil de Flandre. Toutes les sentences qui seront rendues par ce dernier auront force d'arrêt, sans appel. Il sera loisible pourtant d'en demander la revision suivant le mode indiqué dans le décret. On observera, au reste, quant à la revision, la procédure prescrite par les ordonnances du Grand Conseil de Malines. Le Gouverneur général est chargé de l'exécution de ce décret.

Conseil privé, reg. 4, fol. 147 (1).

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières, le 16 mars 1695, pour le marquis d'Assche (fol. 131 v°); le 23 juin 1695, pour Marie-Claire d'Egmont (fol. 139); le 18 août 1695, pour le marquis de Castel-Moncayo (fol. 142); le 25 octobre 1695, pour les religieuses de la Visitation de Bruxelles (fol. 148 v°); le 1er mars 1696, pour le navire vénitien *Le Cardinal* (fol. 157); le 7 juin 1696, pour Constant Bouhelier (fol. 164 v°); le 5 juillet 1696, pour le navire *Le Cardinal* (fol. 165); le 19 juillet 1696, pour les chevaliers de la Toison d'Or (fol. 167 v°); le 2 janvier 1697, pour les religieuses de l'hôpital de Sainte-Marie de Vilvorde (fol. 177); le 7 juin 1697, pour le Commissaire général des Capucins (fol. 187); le 20 décembre 1697, pour les secrétaires du Conseil de Brabant (fol. 196).

2041. Bruxelles, 28 novembre 1695. — *Décret de Maximilien-Emmanuel au Conseil privé.*

A diverses occasions le Gouverneur a communiqué au Conseil privé les ordres réitérés qu'il a reçus du Roi d'écarter de toutes fonctions ecclésiastiques ou civiles, les candidats connus comme jansénistes. Semblable exclusion est décrétée contre ceux sur qui pèse le moindre soupçon d'être rigoristes ou novateurs ou de favoriser ces doctrines. Le Gouverneur ne doute pas du zèle des conseillers; il se persuade qu'ils considèrent cette affaire comme une obligation importante et ainsi déchargent la conscience du Roi et du Gouverneur. Il veut être rassuré qu'à propos de toutes les consultes qui lui sont remises, il peut se convaincre que les sujets proposés sont exempts d'attaches avec le jansénisme. Cela ne suffit pas pour découvrir les partisans secrets. Il est nécessaire d'user de toutes les précautions pour arriver insensiblement à extirper cette secte. Le Conseil cherchera à empêcher l'importation et la vente des livres contenant des nouveautés doctrinales. On insistera à cet effet auprès des ecclésiastiques. On leur prêtera le concours nécessaire à l'exercice de leur charge pastorale. On empêchera les tribunaux civils d'intervenir dans ces affaires. On laissera en l'occurrence aux prélats l'autorité absolue qui leur compète. Les raisons principales qui ont permis au jansénisme de prendre tant de force ont été le désintéressement qu'on a témoigné, les tendances des présidents des collèges de Louvain. C'est dans ces séminaires qu'on instruit la jeunesse, qu'on recrute les curés et les confesseurs. Il est donc de première importance d'en écarter les erreurs. Le Conseil privé rédigera en secret et après un examen suffisant une consulte au sujet des mesures à prendre. Il s'agit d'écarter les jansénistes qui sont déjà entrés en fonction et les candidats aux emplois vacants. Le Conseil pourra obtenir à la Secrétairerie d'État la copie des ordres qui ont été expédiés par cette voie.

Conseil privé, reg. 4, fol. 149 v°.

2042. Bruxelles 28 novembre 1695. — *Décret de Maximilien-Emmanuel.*

Il ne faut pas qu'à la suite des ordres royaux donnés à propos du docteur Huyghens l'Université de Louvain demeure sans recteur. Le

Conseil privé veillera à ce qu'un autre recteur soit désigné. Il fera rapport au sujet des documents et des modalités ayant trait à cette élection. Le Gouverneur aura ainsi pleine connaissance et assurera l'exécution des ordres du Roi.

Conseil privé, reg. 4, fol. 149.

2043. Bruxelles, 27 octobre 1697. — *Maximilien-Emmanuel à Bernard de Quiros.*

Le Gouverneur a appris par une lettre de Quiros la conclusion d'une convention permettant le commerce réciproque entre la France et les Pays-Bas moyennant l'usage de passeports. Il est charmé de cette décision, remet 15 passeports en forme, et demande qu'on en réclame le même nombre aux ambassadeurs français. Il faudrait assurer ainsi la navigation vers les ports français et espagnols.

Ambassade d'Espagne à La Haye, reg. 231, fol. 137.

2044. Bruxelles, 6 décembre 1698. — *Bernard de Quiros aux ministres d'Italie.*

Les nouvelles reçues de Madrid au sujet du rétablissement de la santé de Charles II ont amené le silence sur les projets de partage de la monarchie, dont Quiros a entretenu ses correspondants dans ses lettres précédentes. On veut faire croire que ces projets n'ont jamais été agités, mais nul n'admettra ces affirmations. Il n'y a pas là évidence, mais sûreté aussi grande qu'on peut le désirer en semblable matière. Il ne manque que certaines précisions de détail. Le fait qu'un traité a été conclu est certain. Le 26 novembre est arrivé de Madrid un courrier exprès dépêché par Alexandre Bertier, l'envoyé bavarois à la Cour. La même nuit Maximilien-Emmanuel a eu une longue conférence avec Bergeyck, puis le lendemain ce dernier a passé en diligence en Hollande. On a voulu faire croire que l'objectif de ce voyage était un achat de grains dont ces provinces ont besoin. Ce n'est là qu'un prétexte. De Hollande on annonce que les États-Généraux et le roi Guillaume vont se mettre en état de défense et conclure une alliance indissoluble avec les princes qui

ont pris part à la dernière campagne, pour faire échouer les projets de Louis XIV. Les Hollandais prétendent que le roi de France commet des contraventions aux traités de paix et de commerce conclus avec eux. Ils appréhendent qu'on en vienne à une rupture. Le roi Guillaume et les États-Généraux se défient de la conduite de l'Électeur de Cologne, qu'on accuse d'avoir conclu un traité avec les Français et d'avoir admis une garnison de 6,000 hommes à Liége. Certains prétendent même qu'un accord semblable a été pris pour Cologne. Il y a là une menace évidente pour les Hollandais, qui ont demandé au Gouverneur d'intervenir auprès de son frère. Maximilien-Emmanuel a envoyé le baron de Simeoni à son frère pour lui faire voir le côté préjudiciable de ces tractations avec la France.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 326.

2045. Bruxelles, 14 mars 1699. — *Bernard de Quiros aux ministres d'Italie.*

Maximilien-Emmanuel s'est rendu à Mariemont. Depuis sont arrivés à Bruxelles, M. de Pomponne, envoyé de Louis XIV, et un diplomate d'Angleterre, pour lui présenter des condoléances à l'occasion de la mort du prince électoral. Quiros appréhende que ce ne soit là que la cause extérieure de la venue de ces agents.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 326.

2046. Madrid, 9 avril 1699. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

L'évêque de Philadelphie, chapelain major de la chapelle royale du palais à Bruxelles, a représenté que l'alcade de la Cour prétend être juge non seulement du personnel de la chapelle mais même du chapelain major. Ce dernier demande une déclaration royale spécifiant que les affaires de la chapelle relèvent de lui exclusivement. Le Gouverneur donnera son avis sur cette question après avoir entendu le Conseil privé [1].

Conseil privé espagnol, carton 1.

(1) La requête de l'évêque se trouve en annexe.

2047. ....., 28 avril 1700. — *Hubert de Precipiano à Balthasar de Fuenmayor.*

L'archevêque a reçu la visite de José de Arze et du comte de Tirimont. Ils avaient charge de l'avertir au nom de Maximilien-Emmanuel que le Gouverneur avait reçu une consulte du Conseil de Brabant. D'après ce document les bourgeois réfugiés dans l'église étaient des criminels, révoltés contre l'autorité royale. Ils ne pouvaient bénéficier de l'immunité ecclésiastique. Le Gouverneur désirait vivre en bons termes avec l'archevêque. Il voulait lui notifier la chose pour que le prélat permît à l'autorité séculière de s'emparer de ces criminels et n'y vît qu'un acte amiable. Les commissaires ont laissé entendre qu'en cas de refus, ils s'empareraient de force des délinquants. La déclaration ne fut pas formelle, mais Precipiano la comprit ainsi.

Precipiano a prétendu être informé au préalable du délit dont ces gens étaient coupables. Tirimont et Arze ont répliqué que la conviction du Gouverneur et du Conseil devait suffire. Ils ont rappelé des précédents. Le surintendant de la justice militaire a prétendu qu'à Madrid le Conseil royal ne communiquait pas aux Ordinaires les dossiers de procès semblables. Une simple lettre du président déclarait que les intéressés ne devaient pas jouir du privilège de l'immunité. La discussion s'est prolongée plus d'une heure. L'archevêque a refusé de prendre seul une décision. Il a annoncé qu'il convoquerait son Conseil de canonistes et de théologiens. Il donnerait sa réponse dans quelques jours. Si, dans l'intervalle, Maximilien-Emmanuel avait recours à la violence, Precipiano protesterait et s'adresserait à Rome et à Madrid.

Precipiano a convoqué son Conseil. On a examiné la bulle grégorienne qui fait partie du droit de ces provinces, nonobstant les allégations contraires. On a consulté aussi des auteurs. L'opinion est unanime : il ne peut être question de retirer un délinquant d'une église, avant que l'évêque n'ait tranché la question de l'application éventuelle du droit d'asile. Precipiano ne peut admettre les allégations du surintendant, quant à la procédure suivie en Espagne. Il conteste les exemples cités, prétend que les dossiers sont communiqués aux Ordinaires. Tirimont et Arze sont revenus pour apprendre sa décision. L'archevêque s'est refusé à livrer les inculpés et a menacé de recourir aux armes spirituelles. Il a noté que tant de mois se sont écoulés depuis que ces gens se sont réfugiés dans l'église, sans qu'on ait fait une démarche. Il se présente de graves difficultés à agir ainsi sans en avoir référé à Madrid. La question était controversée depuis si longtemps. On voulait agir maintenant sans que ni le Roi ni le Pape n'eussent tranché une matière si grave. L'archevêque a déclaré qu'il déclinait toute responsabilité quant aux conséquences.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 114 (1).

2048. ....., 9 juillet 1700. — *Hubert de Precipiano à José de Arze.*

Les ordres de Maximilien-Emmanuel dépêchés par les soins de l'audiencier ont été transmis au président du Grand Conseil et au magistrat de la ville, par rapport à la remise du prisonnier Ophoven à l'official de l'archevêque. Il y était prescrit de reconduire le prisonnier dans l'église d'où on l'avait enlevé. Le magistrat s'est déclaré prêt à obéir. Le président a fait rapport au Grand Conseil qui a interdit au geôlier de remettre l'intéressé. Le Grand Conseil a manqué ainsi à son devoir. Il prétend se conformer au principe de ne pas obtempérer aux ordres du Gouverneur général, s'ils ne sont revêtus du paraphe du chef-président du Conseil privé, dès qu'il s'agit des droits régaliens. Il y a là un mépris du respect dû au Gouverneur général et au Roi. L'archevêque s'attend à ce que Maximilien-Emmanuel réitérera l'ordre de telle manière que le Grand Conseil n'ait plus qu'à se soumettre. Le Gouverneur est suffisamment informé. Le Conseil privé, ayant pris parti contre l'immunité ecclésiastique, ne peut intervenir en cette matière. L'archevêque prie le secrétaire d'État d'intervenir pour qu'il ne soit porté aucune atteinte à l'immunité ecclésiastique.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 123.

(1) Ce registre comprend des correspondances du régime autrichien. On y a inséré à titre de rétroactes une série de documents relatifs à la question, encore pendante au XVIIIe siècle du droit d'asile.

2049. ....., 15 juillet 1700. — *Hubert de Precipiano à José de Arze.*

Le Grand Conseil persiste dans son refus d'obéir aux ordres de Maximilien-Emmanuel. Il prétend réfuter la nouvelle prescription qui vient de lui être adressée. Il fonde ses allégations sur une lettre royale, venue par la voie du Conseil suprême et que le Conseil privé lui a transmise. Il semble que ce document émette l'avis que c'est au juge séculier à décider si un criminel doit bénéficier de l'immunité. L'archevêque rappelle qu'il a démontré que cette procédure n'a jamais été suivie aux Pays-Bas et que ses prétentions — de l'archevêque — sont conformes au droit de ces provinces. Nouvelles instances. Le prélat aura recours en cas de besoin aux armes spirituelles. Ce n'est pas une menace, mais un avertissement donné en considération du respect dû au Gouverneur général.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 125.

2050. ....., 18 juillet 1700. — *José de Arze à l'archevêque de Malines.*

Le Gouverneur a vu la lettre de l'archevêque et la représentation faite par le Grand Conseil à propos du cas Ophoven. Les deux documents ont été soumis au Conseil d'État. Maximilien s'est conformé à l'avis de ce dernier. Il a été prescrit au Grand Conseil de vider l'affaire au plus vite. Si le prisonnier est reconnu apte à jouir de l'immunité, on le restituera. La menace d'excommunication a surpris le Gouverneur. Il ne peut comprendre cette attitude expressément contraire aux ordres du Roi, aux instructions des Conseils, aux prescriptions prises récemment pour éviter les conflits de juridiction.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 128.

2051. ....., 19 juillet 1700. — *L'archevêque de Malines à Maximilien-Emmanuel.*

Accusé de réception de la lettre de la veille. L'archevêque a reçu une lettre royale du 20 mai, dans laquelle il n'est fait aucune mention de l'obligation pour les évêques de s'adresser aux présidents des Conseils à propos des conflits de juridiction. Il prétend que cet usage n'a sans

doute lieu qu'en Espagne. Le Roi a été mal informé et on ne peut en faire grief à l'archevêque. Il justifie son opinion sur divers concordats de 1541 et 1542 dont le texte est imprimé dans le livre *Motivum Juris*. Il refuse d'accepter les conclusions du Conseil d'État, comme étant absolument contraires aux bulles pontificales et aux lois fondamentales. Il rappelle les ordres du Gouverneur expédiés par l'audiencier, déterminant que la connaissance du cas Ophoven revient à l'official de l'archevêque et que le prisonnier doit lui être livré. Une décision semblable a été prise à propos de l'ingénieur Beaufort, réfugié au couvent des Dominicains à Bruxelles. L'archevêque déplore que, sur l'avis du Conseil d'État, Maximilien-Emmanuel retire ses ordres antérieurs. Il ne peut se soumettre à cette détermination sans encourir la désapprobation du Saint-Siège. Il ne cherche nullement à acquérir pour les évêques le droit de souveraineté, comme le prétend le Conseil d'État, mais conserver sa juridiction légitime.

L'archevêque justifie la déclaration qu'il a faite quant au recours éventuel aux censures spirituelles. Il prétend s'être efforcé jusqu'ici, par la douceur d'éviter d'en arriver à un éclat. Il espère que le Gouverneur ne permettra pas que le Grand Conseil ou un autre tribunal séculier s'érige en juge d'un conflit qui relève de l'Ordinaire. Il envisage à nouveau la mise en interdit du président et des membres du Grand Conseil.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 136.

2052. Bruxelles, 21 juillet 1700. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet du conflit de juridiction avec l'archevêque. Le Conseil a reçu ordre d'informer le Gouverneur des institutions, instructions et coutumes suivies en la matière. Il s'est adressé aux Conseils de justice pour se procurer des informations à propos de la procédure qu'ils suivent en la matière. Le Conseil a examiné l'affaire à l'intervention de deux membres du Conseil privé. Il rappelle le placard de Philippe II du 1er juin 1587 à propos de l'exécution des décrets du synode de Cambrai. Il prétend que cette disposition détermine clairement que les ecclésiastiques ne sont pas compétents pour décider si un criminel doit jouir du droit d'asile. Il rappelle aussi un placard de Charles-Quint du 4 octo-

bre 1540 et des instructions données au Conseil de Flandre du 22 août 1531 et 16 juillet 1533.

L'archevêque de Malines se réclame de la bulle de Grégoire XV de 1591. Cette bulle n'a jamais été admise aux Pays-Bas. La juridiction temporelle, particulièrement le droit de châtier les délinquants revient aux Souverains et non aux ecclésiastiques.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 140.

2053. Bruxelles, 21 juillet 1700. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Le Gouverneur rendra compte par l'intermédiaire du Conseil suprême de la contestation mue entre Precipiano et le Grand Conseil à propos du nommé Ophoven. Il a chargé les Conseils de le consulter de façon détaillée sur les lois, coutumes et usages suivis à propos de semblables conflits de juridiction. Il transmettra le tout au Roi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 117.

2054. Bruxelles, 23 juillet 1700. — *Consulte du Conseil d'État.*

Au sujet du conflit de juridiction entre l'archevêque de Malines et le Grand Conseil. Le Conseil persiste dans son opinion antérieure tant qu'il n'a pas reçu les informations demandées aux différents Conseils de justice. Il propose de faire répondre à Precipiano qu'on n'a pas l'intention d'introduire d'innovation et qu'il peut communiquer le texte des concordats sur lesquels il fonde ses prétentions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 135.

2055. Bruxelles, 25 juillet 1700. — *José de Arze à l'archevêque de Malines.*

Le Gouverneur a pris connaissance de la dernière représentation de l'archevêque par rapport au conflit de juridiction avec le Grand Conseil. Il prétend n'avoir l'intention de se prêter à aucune nouveauté. L'archevêque peut produire le texte des concordats sur lesquels il se fonde. Le Gouverneur a invité les Conseils à exhiber la justification de leurs allégations.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 133.

2056. Madrid, 29 juillet 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Les provincial, définiteurs, gardiens et religieux Capucins ont demandé que leurs dix couvents wallons soient séparés des couvents du pays de Liége. Le Gouverneur écoutera à ce sujet les Conseils d'État et privé, puis fera connaître son avis.

Conseil royal de Philippe V, liasse 281.

2057. Bruxelles, 3 août 1700. — *Consulte du Conseil d'État.*

Le Conseil n'a pas encore reçu les indications qu'il a demandées aux Conseils de provinces. Il leur a fait expédier des lettres itératives et promet de consulter le Gouverneur dès qu'il disposera des informations nécessaires.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 144.

2058. Bruxelles, 4 août 1700. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Transmission d'une lettre de Precipiano à José de Arze de la représentation du Grand Conseil et de la consulte du Conseil d'État et des documents annexes. Le Roi appréciera le grave conflit de juridiction soulevé par l'archevêque contre le Grand Conseil à propos d'Ophoven. Le Gouverneur a jugé nécessaire de réclamer l'avis du Conseil d'État. Il s'est rallié aux propositions de cet organisme et a écrit dans ce sens à Precipiano. Il dénonce les menaces du prélat quant à l'excommunication fulminée contre un tribunal qui est considéré comme l'un des plus élevés du pays, où l'on juge en appel les sentences rendues par les autres Cours de justice.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 121.

2059. Bruxelles, 4 août 1700. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Au sujet du conflit entre Precipiano et le Grand Conseil. Le Gouverneur transmet par la voie du Conseil suprême les consultes et les documents relatifs à cette affaire. Il y ajoutera ultérieurement les avis demandés aux Conseils des diverses provinces. Il a prévenu le désir du Roi d'entendre aussi le Conseil d'État. Muni de pareille documentation, Charles II pourra décider. Il prie le Souverain d'attendre à cet effet que tous les documents lui soient transmis.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 118.

2060. Madrid, 13 août 1700. — *Charles II à Maximilien-Emmanuel.*

Le Roi attend la documentation dont le Gouverneur a promis l'envoi.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 148.

2061. Anvers, 14 août 1700. — *Bernard de Quiros aux ministres espagnols d'Italie.*

Confirmation des détails donnés dans les lettres précédentes au sujet du traité de partage de la monarchie. Quiros désire souverainement que Charles II prenne les mesures nécessaires pour fomenter les bonnes dispositions de l'assister qu'on reconnaît chez certaines puissances.

La fuite d'un délinquant dans une église malinoise a mis aux prises les juridictions civiles et ecclésiastiques. Il s'agit de savoir si l'intéressé doit jouir de l'immunité ecclésiastique. Le Grand Conseil de Malines ayant prétendu s'arroger la connaissance de la cause, l'archevêque a notifié avec véhémence qu'il fallait reconduire le délinquant dans l'église. C'est un incident qui peut entraîner des conséquences graves. Le moment est si mal choisi pour entrer en conflit avec le Saint-Siège. Celui-ci appuiera sans doute l'archevêque. Il incriminera la décision du Conseil prise contre le prélat. Tout cela peut donner à cet incident une tournure défavorable. En tout cas, Quiros se réjouit d'être resté personnellement en dehors de cette affaire.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 326.

2062. Bruxelles, 18 août 1700. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Envoi de la consulte originale du Conseil d'État relative au conflit avec Precipiano. De part et d'autre, déclare le Gouverneur, on en est venu aux mesures extrêmes. Le bien du service, la nécessité d'éviter de plus grands scandales a incité Maximilien-Emmanuel à faire examiner la consulte par une Jointe composée des conseillers d'État, du Gouverneur des armes, du surintendant de la justice militaire. On voulait chercher un moyen de suspendre cette procédure jusqu'à ce que le Roi eût décidé en dernier ressort. On a été d'avis unanime d'inviter Precipiano à lever les sanctions contre le procureur général Du Jardin et à l'absoudre. Le Grand Conseil retirerait son décret et le coupable resterait en prison jusqu'à la décision royale. L'archevêque exige au préalable que le prisonnier soit reconduit dans l'église, que le procureur général demande pardon et que le Conseil retire ses décrets. Se rendre à ces exigences équivaudrait à résoudre la question avant que le Roi en eût décidé. Maximilien-Emmanuel, par l'intermédiaire de l'internonce, a vainement tenté de fléchir Precipiano. Il s'afflige de ce que l'ardeur déplacée de ce prélat en vienne à ces extrémités pour un simple conflit de juridiction, qui ne concerne ni directement ni indirectement le sort de l'Église.

Il s'est montré si audacieux que d'excommunier le procureur général qui n'a fait que remplir son devoir. Il a prêché et fait afficher des billets pour que les fidèles prient en faveur de l'Église menacée. Il a fait exposer le Saint Sacrement trois jours, mis les autels en deuil! Le Roi doit trancher la question pour qu'à l'avenir les tribunaux sachent de manière positive comment ils ont à se conduire vis-à-vis de Precipiano. Le caractère emporté de ce prélat provoque des conflits incessants. Comme tous les documents ne pourront être envoyés rapidement, il faut que le Roi ordonne dans l'intervalle à Precipiano de relever le procureur général de l'excommunication. Celui-ci n'a fait que remplir son devoir et exécuter les ordres du Conseil.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 150.

2063. Mariemont, 1er septembre 1700. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

On n'a pu préparer encore le volumineux dossier à transmettre à Madrid à propos du conflit de juridiction. Les Conseils de justice envoient chaque jour des documents, anciens et modernes, servant à la défense des droits de la Couronne. Le Gouverneur prie le Roi de suspendre sa décision jusqu'à ce que la documentation soit complète. Cette dernière instance est réitérée dans une seconde lettre du même jour.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 154-156.

2064. Naples, 7 septembre 1700. — *Le duc de Medina-Celi, vice-roi, à Bernard de Quiros.*

Accusé de réception de la lettre de l'ambassadeur du 14 août relatant l'incident survenu à Malines lors de la fuite d'un délinquant dans une église. Il ne faut pas douter, prétend le vice-roi, qu'à Rome on tâchera toujours de soutenir l'archevêque, car c'est la pratique ordinaire du Saint-Siège. En plus, on y vit dans une certitude complète à propos de la soumission de Charles II (1) et cela, ajoute le vice-roi, nous fait bien du tort.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 446.

2065. Madrid, 15 septembre 1700. — *Maximilien-Emmanuel à Charles II.*

Envoi de la consulte originale du Conseil d'État et de la documentation annexe relative au conflit avec Precipiano. L'importance du dossier justifie le temps qu'il a fallu pour la traduction et la composition. La question est de la plus grande importance pour les droits de la Couronne. Que le Souverain en tienne compte. Le Gouverneur demande à nouveau que dans l'intervalle l'ordre soit donné à l'archevêque d'absoudre le procureur général. Il fulmine encore à propos du scandale que

(1) *la piedad del Rey.*

constitue un attentat si notoire à la dignité d'un tribunal, répétant que le sort de la religion n'y est nullement engagé, qu'il s'agit de l'animosité de ce prélat contre la souveraineté royale.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 918, fol. 158.

2066. Naples, 2 novembre 1700. — *Le duc de Medina-Celi à Bernard de Quiros.*

On vient d'apprendre le rétablissement de Charles II. Il n'en n'est pas moins affligeant de voir la confusion qui règne à la Cour et dans tout le gouvernement de la monarchie. Il eût bien mieux convenu laisser la direction des affaires diplomatiques du Nord à Quiros que de la confier à un prince étranger. On ne peut pas imputer au Gouverneur le fait que les ministres qu'il nomme ne sont pas les meilleurs, quand on considère les nominations faites à Madrid.

Ambassade d'Espagne à La Haye, liasse 446.

TABLE ALPHABETIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CONTENUS DANS CE VOLUME

Les chiffres renvoient aux pages et aux lignes. Il n'a pas été tenu compte des particules de, de la, du, van. Les noms de Philippe III, Philippe IV, Charles II et Marie-Anne n'ont pas été repris dans la partie du volume qui concerne leur règne. Les noms des Archiducs et des Gouverneurs généraux ont été également omis pour ce qui concerne leur administration. Les institutions étrangères sont groupées au nom de leur pays. Bruxelles et Madrid ne sont pas cités comme lieu de départ des dépêches.

A

Abbé (Claude), bourguignon, 666, 10.

Abelda (Antonio Gonzalès de), gouverneur de Grave, 59, 10.

Acuña (Diego de), agent espagnol, 26 25; 151, 25.

Acuña (Francesco de), capitaine aux Pays-Bas, 170, 35.

Acuña. *Voir* Bravo de Acuña.

Acuña. *Voir* Sarmiento de Acuña.

Aertssens (François), greffier des États-Généraux des Provinces-Unies, 142, 25; 302, 5.

Afferen (Adam van), conseiller de l'Électeur de Mayence, 197, 20.

Afrique du Nord (L'), 241, 25.

Aguilar Alvarado (Francisco), 219, 10.

Aguilar Coronado (Luis), amiral de la flotte espagnole, 250, 10; 273, 25; 277, 5.

Aire (La ville d'), en France, 538, 30; 542, 10; 545, 1.

Airoli (L'abbé), internonce à Bruxelles, 768, 20; 788, 25; 850, 10.

Aix-la-Chapelle (La ville d'), en Allemagne, 768, 20; 788, 25; 850, 10.

Alarcon (Antonio), président du Conseil des Finances espagnol, 613, 15, 25; 633, 10.

Alarcon (Luis de), agent de l'archiduc Albert, 204, 1; 205, 10, 15; 216, 20; 217, 15, 20; 220, 5; 222, 1, 5, 10, 20; 224, 1, 10, 15, 25; 225, 20; 226, 10; 267, 15; 275, 5, 25; 276, 5, 20; 278, 10, 15; 279, 1, 15.

Albe (Le duc d'), Alvarez de Tolède, gouverneur des Pays-Bas, 462, 10.

Albe (Le duc d'), Francisco Alvarez de Tolède, conseiller d'État à Madrid, 9, 5; 168, 1.

Albert, archiduc d'Autriche, prince souverain des Pays-Bas, pages 1 à 284 *passim*; 285, 1; 356, 10; 453, 5; 467, 25; 506, 10; 559, 15, 25; 606, 25; 665, 5; 668, 5; 675, 10; 726, 10; 748, 25; 798, 15; 805, 15.

ALBORNOZ (Le cardinal), diplomate espagnol, 505, 20.
ALBUQUERQUE (Le duc d'), conseiller d'État espagnol, ambassadeur à Rome, 244, 5; 562, 5; 569, 30.
ALCADE DE LA COUR (L'), en fonctions à Bruxelles, 799, 15.
ALDREMAN (N.), commerçant anglais, 203, 5.
ALDRINGER (N.), général allemand, 383, 25; 389, 1, 5; 393, 10.
ALEXANDRE FARNÈSE, gouverneur général des Pays-Bas au XVIIe siècle, 806, 5; 807, 5, 10; 808, 1, 10, 15; 809, 10.
ALEXANDRE (Le père), capucin, 309, 15.
ALEXANDRE VII (Le pape), 735, 25; 742, 1, 5; 743, 5; 762, 1.
ALGER (La ville d'), en Algérie, 744, 25.
ALIRI (Juan Lopez de), contador de l'armée espagnole des Pays-Bas, 66, 30.
ALIX (Le docteur), conseiller bourguignon, 397, 20; 398, 1; 401, 25.
ALLAMONT (Eugène d'), évêque de Gand, 736, 5, 10.
ALLEMAGNE. — Les diètes d'Empire, 8, 15; 14, 25; 15, 20; 18, 1, 5, 10, 20; 19, 10, 25; 41, 25; 42, 20; 46, 5; 113, 10; 121, 1; 142, 5, 20; 143, 5; 153, 5; 154, 1; 157, 1; 159, 10, 25; 162, 10; 168, 15; 171, 10, 20; 179, 15; 206, 25; 207, 15; 227, 15; 228, 1, 5; 229, 10; 231, 20; 232, 1, 5, 15, 20; 233, 15; 235, 10; 237, 5, 15; 238, 5, 20; 239, 1; 243, 15; 244, 1, 20; 246, 5, 20, 25; 248, 5, 20; 249, 10; 251, 1, 5, 25; 253, 30; 256, 20; 258, 10; 265, 15; 266, 1; 281, 10; 282, 20; 307, 20; 311, 25; 312, 1, 25; 323, 20; 324, 1; 325, 25; 327, 25; 331, 25; 340, 20, 25; 342, 5; 343, 1, 10; 344, 10; 346, 25; 347, 1, 20; 30; 353, 10; 358, 1; 359, 15; 361, 10; 365, 15; 368, 20; 369, 10; 370, 25, 31; 371, 1, 15; 376, 15; 381, 25; 382, 1, 20; 384, 1; 386, 1, 10, 15, 25; 388, 25; 389, 5, 10, 20; 395, 15; 398, 25; 399, 25, 30; 403, 10; 404, 1; 406, 25; 407, 1, 5; 410, 10; 416, 5, 15; 419, 1; 423, 5, 25, 30; 424, 1; 428,25; 431, 20, 25; 432, 20; 433, 5, 10, 15, 20; 434, 5; 435, 10, 20; 436, 5; 437, 25; 438, 15, 20, 25, 30; 439, 1, 5, 10; 442, 30; 499, 25; 452, 15; 453, 20; 454, 5, 20; 455, 1, 5, 10; 458, 15; 459, 15, 20, 25; 475, 1, 15; 477, 10; 479, 15, 25; 490, 20; 493, 1; 499, 15; 508, 10; 515, 15; 517, 30; 518, 20; 519, 15; 520, 5; 521, 25; 522, 15; 523, 10; 525, 1, 15; 528, 15; 536, 20; 537, 5; 540, 15, 20, 25; 542, 10; 549, 10; 563, 5, 20; 578, 1, 5; 581, 30; 587, 30; 589, 10, 15; 591, 10; 592, 25; 595, 25; 596, 1; 597, 25; 599, 5, 20; 602, 5; 603, 5; 604, 5; 609, 15; 612, 20, 25; 614, 30; 620, 5; 625, 10, 20; 633, 20; 641, 25; 652, 15; 674, 10, 15; 677, 30; 681, 15; 694, 15; 696, 1; 697, 5, 10; 699, 25; 721, 25; 725, 25; 736, 1; 739, 25; 743, 25; 761, 20; 772, 15; 835, 5; 838, 25; 851, 1. — L'ambassadeur allemand en Espagne, 29, 25; 56, 10; 103, 10; 104, 5; 105, 5; 107, 15.
ALLEMANDS (Les), en général, les ministres, les princes, 6, 15, 20; 8, 25; 11, 15; 17, 25; 19, 20; 20, 1; 41, 30; 62, 1; 65, 15; 142, 10; 170, 25; 201, 1; 223, 25; 232, 10; 240, 1; 241, 20; 244, 1; 247, 10; 249, 1, 15, 20; 256, 30; 264, 20; 265, 30; 266, 5; 272, 10, 20; 307, 20, 25; 309, 15; 314, 20; 320, 25; 321, 25; 327, 25, 30; 328, 1; 330, 5; 331, 10; 340, 25; 341, 15; 342, 5, 25; 344, 5; 364, 20; 371, 15; 374, 10; 375, 20; 382, 10; 387, 10; 389, 10; 394, 1; 395, 20; 397, 15; 399, 15; 403, 20; 404, 10; 408, 5; 410, 25; 416, 1, 20; 422, 15; 423, 10; 425, 10; 426, 20; 427, 20; 429, 20; 430, 15, 20, 25; 431, 5; 434, 10; 435, 15, 25, 30; 436, 1, 5, 10; 437, 10, 30; 438, 1, 15; 449, 20; 453, 15; 454, 1; 455, 10; 456, 5, 10; 459, 25, 30; 465, 15; 467, 20; 478, 5; 479, 20; 519, 20; 521, 10; 525, 5; 526, 30; 548, 10; 550, 15; 570, 20, 25; 575, 15, 25; 580, 5; 593, 1; 594, 15; 599, 15; 617, 10; 618, 25; 761, 20; 829, 20; 835, 15; 838, 1.
ALMERIM (La ville d'), en Portugal, 244, 10.
ALOST (La ville d'), en Flandre orientale, 313, 15; 582, 15; 583, 20; 585, 1, 5, 10, 20; 594, 5.
ALSACE (L'), aujourd'hui province française, 230, 20; 246, 10; 304, 20; 371, 15, 20; 382, 5; 471, 5, 15; 492, 10; 531, 15; 540, 20; 631, 5; 761, 15.
ALTIERI (Le cardinal), 789, 15.
ALVARADO. *Voir* Aguilar Alvarado.
ALVENA (Mr d'), agent du duc d'Orléans, 373, 10.
AMALFI, (Le duché d'), en Italie, 611, 20.
AMBRUN (L'archevêque), ambassadeur français à Madrid, 755, 20; 756, 25; 767, 15.
AMERICK (Pedro), abbé de Saint-Landelin à Crespin, 153, 15.
AMÉRIQUE (L'), 372, 25; 703, 15.
AMIRAUTÉ (L') des Pays-Bas, établie à Bruxelles, 105, 25; 108, 15; 299, 20; 658, 5; 695, 30; 852, 15; 856, 15.
AMSTERDAM (La ville d'), en Hollande, 72, 5; 122, 30; 168, 1; 270, 1; 282, 20; 332, 10; 659, 1;

664, 10; 665, 25; 666, 1, 5, 686, 20; 689, 5, 15; 790, 1; 820, 10; 837, 5.
ANCIONDO (Vincent), officier de la flotte espagnole, 273, 30; 277, 15; 280, 20.
ANDALOUSIE (L'), région espagnole, 243, 1; 370, 15.
ANDELOT (Jean d'), bourguignon, 162, 30.
ANDELOT (Philippe d'), gouverneur de Gray, 162, 30.
ANDENNE (La ville d'), dans la province de Namur, 355, 10.
ANDIA DE IRRARAZAVAL. *Voir* Irrarazaval.
ANDRADA (Thomas Lopez de), secrétaire espagnol, 614, 25.
ANDRÉ D'AUTRICHE, le cardinal, gouverneur intérimaire des Pays-Bas, 2, 5, 25; 3, 1, 5; 4, 5, 10; 6, 1, 5, 10, 20, 30; 7, 5, 10, 20, 25; 8, 1, 25; 9, 1, 5, 15; 10, 15, 25; 11, 1, 5, 15, 20, 25; 12, 1, 10; 13, 15, 25; 14, 10, 15, 25, 30; 15, 1, 5, 10, 15; 16, 15, 20; 17, 5, 15, 20; 18, 30; 19, 30; 20, 1, 5.
ANDUEÇA. *Voir* Lodossa y Andueça.
ANGLETERRE (L'), en général, les Anglais. — Le Parlement anglais, 3, 20; 23, 10; 24, 10; 25, 10, 25, 30; 26, 20; 28, 20; 33, 25; 62, 1; 75, 10; 76, 5; 78, 10, 20, 25; 79, 1, 10, 20; 80, 5; 89, 20; 90, 1; 93, 5, 10; 97, 10, 15, 20; 106, 20; 112, 15; 113, 15; 114, 15; 117, 30; 121, 15; 138, 15; 152, 10; 161, 20, 25; 163, 20; 168, 15, 30; 172, 20; 200, 25; 201, 25, 30; 202, 20; 203, 1, 5, 10; 204, 30; 209, 10, 20, 25, 35; 219, 25, 35; 221, 35; 226, 30; 227, 1; 228, 20; 233, 5; 237, 20; 238, 10; 243, 5; 250, 25, 30; 255, 35; 259, 10, 20, 25; 260, 10, 25; 275, 1; 278, 20, 25; 285, 5; 286, 5, 10; 290, 15; 291, 5, 20; 295, 25; 296, 1, 5, 15, 25; 302, 5; 303, 1; 308, 10; 326, 20; 327, 25; 328, 1, 10; 332, 30; 336, 10; 337, 20; 359, 5; 364, 20; 369, 10; 378, 20; 386, 20, 25; 387, 1, 10; 388, 10; 391, 1; 393, 20; 400, 5, 15; 406, 5, 15, 20; 407, 15, 20; 411, 1, 15; 413, 25; 420, 1, 5, 10; 421, 1; 427, 5; 443, 30; 445, 15, 20; 447, 15, 30; 448, 20; 449, 1; 460, 5; 463, 20, 25; 469, 15, 20; 473, 25; 476, 5; 478, 15; 479, 1; 483, 30; 484, 1; 485, 1; 487, 5; 490, 5; 495, 1, 10, 20, 25; 496, 1, 5, 10, 15; 497, 5, 15, 20, 25; 498, 10, 15; 503, 1, 15; 504, 20; 509, 5; 510, 25; 511, 5, 10, 15, 20; 512, 5, 25; 513, 1, 5, 10, 20; 514, 10, 15, 20, 25; 515, 1, 15, 20, 25; 517, 5, 10; 530, 20; 531, 25; 533, 1; 534, 10, 20, 25; 535, 1, 5, 10, 25; 541, 25; 543, 25; 648, 20, 30; 662, 5; 684, 5; 689, 5, 10; 694, 25; 695, 1, 10, 30; 696, 1; 703, 15; 717, 30; 737, 15; 756, 5; 760, 15; 761, 20; 762, 30; 763, 1; 767, 10; 776, 15; 777, 15, 20; 803, 1; 804, 15; 807, 10; 814, 1; 820, 10, 15; 822, 25; 826, 5; 827, 10; 832, 20, 25; 834, 5, 15; 835, 20; 837, 1, 5, 15; 838, 10, 15; 839, 10; 843, 25; 846, 25; 846, 5; 859, 15.
ANGLICANISME (L'), 706, 10, 15.
ANGOULÊME (Le duc d'), 652, 20.
ANGOULÊME (Madame d'), fille bâtarde d'Henri II, 119, 10.
ANGULO (JUAN Perez de), secrétaire d'État à Madrid, 702, 1; 841, 5, 15; 843, 10; 847, 10; 848, 3; 855, 30.
ANJOU (Le duc d'), prince français, 607, 20.
ANNAPES (Le comte d'), Jean de Robes, 197, 20.
ANNE-MARIE, fille de Philippe III, femme de Louis XIII, reine de France, 55, 5; 180, 15; 549, 5; 554, 5; 557, 10, 15; 620, 5; 647, 10; 766, 10.
ANOVER (Le comte d'), ministre de Philippe III, 153, 1; 173, 10.
ANTONIO (Marco), capitaine espagnol, 412, 5.
ANTUNEZ (Simon), officier de l'armée des Pays-Bas, 38, 5, 20; 250, 25.
ANVERS (La ville d'), dans la province d'Anvers. — Les autorités communales, 6, 10; 7, 5, 20; 11, 5; 27, 30; 59, 30; 68, 25; 70, 20; 79, 10; 110, 25; 121, 15; 150, 10; 151, 1; 152, 1; 154, 1; 155, 30; 157, 5, 20; 159, 5; 163, 25; 164, 1, 10; 165, 15; 166, 20; 169, 20, 25; 173, 25; 177, 5; 196, 15, 30; 211, 25; 216, 1; 221, 20; 223, 10; 270, 1; 285, 15; 287, 20; 288, 15; 310, 1; 313, 10, 15; 314, 5; 319, 15; 329, 1; 330, 15; 333, 20; 339, 1, 5; 344, 25; 348, 20; 349, 5, 10, 15; 350, 5; 352, 15; 361, 5; 365, 30; 391, 25; 411, 15; 418, 25; 444, 25; 445, 25; 446, 5; 457, 10; 460, 30; 480, 1; 481, 15; 486, 1; 519, 20, 25; 536, 1, 5; 537, 10; 539, 1; 570, 15; 572, 10; 584, 25; 603, 20; 613, 21; 618, 15; 620, 1; 622, 5, 20; 623, 1, 5, 25, 30; 648, 20, 25, 30; 649, 5; 666, 10, 15; 669, 15; 675, 25; 676, 5, 25; 682, 20; 687, 20; 704, 20, 25; 705, 1; 706, 20; 713, 10; 758, 20, 25; 759, 25; 773, 10, 15; 797, 25; 811, 10; 812, 20; 818, 25; 820, 5, 10, 20; 821, 1; 825, 20; 837, 10; 840, 25; 866, 10.
ARAGON (L'amiral d'), Francisco de Mendoza, officier supérieur de l'armée espagnole des Pays-Bas, 3, 15; 8, 5, 15; 11, 20; 14, 20; 18, 1, 25; 23, 25; 30, 25; 31, 1; 38, 10, 15; 55, 1; 65, 5; 66, 30; 67, 1; 68, 10; 69, 25;

73, 1; 74, 15; 75, 20; 100, 5; 104, 5; 108, 5; 376, 25, 30.
Aragon (Le cardinal d'), ambassadeur espagnol auprès du Saint-Siège, 742, 1, 5, 25; 746, 20.
Aragon (Pedro d'), ambassadeur espagnol auprès du Saint-Siège, 771, 1, 30.
Aranda (Juan de), maître de camp espagnol, 155, 25; 201, 20.
Aranda y Utenhoven (Marie de), fille du précédent, 155, 25.
Aranjuez (La ville d'), en Espagne, 165, 1; 193, 5; 210, 20; 211, 1; 257, 15; 286, 15; 508, 15; 688, 1; 702, 1; 853, 5.
Arbelay (Juan d'), courrier, 153, 35.
Arbois (La place d'), en Bourgogne, 778, 20.
Aredondo (Philippe de), capucin, 169, 30.
Arenberg (le comte d'), Charles de Croy, 22, 15; 39, 10, 25; 78, 10, 25; 79, 15, 20, 25; 90, 1; 104, 20; 107, 30; 138, 25; 157, 20, 25; 159, 25; 169, 10.
Arenberg (Le comte Charles), fils du précédent, 157, 25.
Arenberg (Le comte d'), frère du précédent,, 157, 25.
Arenberg (Le duc d'). *Voir* Philippe-François d'Arschot.
Arenberg (Le prince d'), 774, 15. *Voir aussi* Barbançon.
Arenberg (La maison d'), 569, 5; 641, 30; 668, 1.
Arganda (La ville d'), en Espagne, 170, 10.
Argyll (Le comte d'), écossais, 221, 30; 232, 25; 233, 10; 250, 30; 255, 30, 35; 270, 15, 25.
Arlin (Francisco de), 219, 40.
Arminiens (Les), parti politique hollandais, 237, 15; 254, 25; 322, 1.
Arnhem (La ville d'), en Hollande, 3, 15.
Aroztegni (N.), secrétaire d'État à Madrid, 156, 5.
Arras (La ville d'), aujourd'hui en France, 155, 20; 430, 10, 20; 433, 25; 434, 1; 452, 20; 509, 25; 513, 25, 30; 514, 5; 515, 10; 516, 5, 25; 517, 25; 518, 15, 20; 520, 5; 522, 1; 525, 5; 532, 20; 544, 10; 628, 25; 629, 1. — L'évêque, 138, 15.
Arschot (Le duc d'), Charles de Croy, 9, 5; 98, 20; 100, 5; 155, 30; 162, 35; 163, 25; 169, 10, 30; 170, 25; 197, 30, 45; 201, 30; 219, 30; 228, 25; 229, 30; 252, 1; 270, 20; 276, 15; 284, 5, 10; 330, 1.
Arschot (Le duc d'), Philippe François, duc d'Arenberg, 357, 20; 363, 5; 375, 5; 377, 20; 384, 10, 15; 387, 25; 391, 20; 392, 20; 402, 25; 424, 15; 430, 1; 470, 15; 477, 25; 478, 1; 642, 1; 668, 1, 5.
Arschot (La duchesse douairière d'), 184, 30; 197, 40.
Artois (L'), aujourd'hui en France, 164, 10; 255, 10; 311, 15; 353, 10; 355, 15; 396, 20; 417, 10; 449, 20; 451, 5; 483, 5, 15; 485, 15; 513, 30; 607, 20; 651, 30; 711, 15; 720, 5; 750, 1. — Le Conseil d'Artois, 458, 1. — Les États, 735, 5; 757, 15.
Artzfelt (Le comte d'), ministre allemand, 483, 20.
Arze (José de), secrétaire d'État et de Guerre aux Pays-Bas, 860, 1, 15, 30; 861, 5; 862, 1, 10; 865, 15.
Assche (Le marquis d'), 856, 20.
Asseliers (Ulric), conseiller de Maximilien II, 158, 25.
Asseliers (Robert), chancelier de Brabant, 494, 5; 667, 5, 25.
Assoris (Jean-Baptiste), chapelain de l'archiduc Albert, 278, 15.
Astillano (Le prince d'), ambassadeur espagnol à Vienne, 562, 25; 605, 75.
Atienza (La place d'), en Espagne, 558, 5, 10.
Auchy (Le baron d'), Charles de Bonnières, capitaine de cavalerie, 153, 35; 169, 30; 170, 15; 183, 35; 184, 30; 198, 5; 219, 15; 328, 20.
Audenarde (La ville d'), en Flandre orientale, 583, 1, 5; 587, 15, 20, 25; 590, 5; 817, 10.
Audienciers (Les), premiers secrétaires des Pays-Bas, 148, 25; 345, 30; 576, 1; 599, 25; 705, 20; 709, 5; 840, 10, 15; 851, 5, 20; 852, 1; 861, 10; 863, 5.
Auersperg (Le comte d'), diplomate allemand, 529, 10, 15; 530, 15; 536, 25; 537, 5.
Augsbourg (La ligue d'), 834, 15.
Augustins (Les), religieux, 163, 15; 782, 15.
Augustinus (L'), de Jansenius, 606, 15; 628, 10; 632, 1; 641, 1.
Aumale (Le duc d'), Charles de Lorraine, 138, 30; 236, 25; 276, 15.
Autriche (L'), pays de l'Europe centrale, 18, 10; 150, 20; 245, 5; 252, 15; 266, 25; 518, 10.
Autriche. *Voir aussi* André d'Autriche, Juan d'Autriche.
Autriche (Caroline d'), la marquise, 228, 25; 723, 1.

Autriche (Georges d'), prévôt de Saint-Pierre à Louvain, 167, 30.
Autriche (Juan d'). *Voir* Juan.
Autriche (Mathias d'), 285, 30.
Autriche (Maximilien d'), 66, 25.
Auvergne (Le comte d'), 850, 20.
Avalos (Diego de). *Voir* Davalos.
Avellino (Le prince d'), 197, 40.
Avesnes (La terre d'), aujourd'hui en France, 336, 15; 337, 10; 758, 1.
Axpe (Martin de), secrétaire d'État et de Guerre aux Pays-Bas, 378, 20; 385, 15, 20; 390, 10; 391, 10; 393, 15; 395, 10; 407, 15; 410, 10; 411, 1; 412, 1; 414, 1, 15; 415, 5, 15; 417, 10, 15, 25; 418, 1, 5; 420, 25; 421, 1, 20, 30; 425, 20; 428, 5; 430, 10; 432, 15, 20; 433, 25.
Azevedo (Lorenzo Rodriguez de), official de la secrétairerie d'État et de Guerre des Pays-Bas, 544, 5.
Ayala (Barthélemy de), chanoine, résident des Pays-Bas à Rome, 162, 20.
Ayala (Philippe de), conseiller des finances, 197, 25; 219, 35;
Aytona (Le marquis d'), Francisco de Moncada, marquis d'Ossona, ambassadeur espagnol à Bruxelles, 287, 5, 10, 25; 304, 5; 307 à 449 *passim*; 450, 10; 473, 10; 480, 10; 546, 25; 583, 25.

B

Bade (Le marquis de), 153, 15; 163, 30; 168, 25, 30; 169, 30; 255, 25; 270, 15, 25, 30.
Bahia (Le port de), au Brésil, 321, 25.
Baillencourt (François de), évêque de Bruges, 789, 1, 5.
Bal (Juan), irlandais, 219, 15.
Balançon (Le baron de), Claude de Rye, gouverneur de Bourgogne, 138, 25; 153, 40; 155, 20; 195, 30; 312, 10; 329, 15; 369, 1; 437, 5; 460, 20; 469, 25; 583, 5; 603, 20.
Balbastro (La ville de), en Espagne, 576, 10.
Bâle (La ville de), en Suisse, 18, 25.
Balon (N.), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 313, 10; 329, 15; 330, 1.
Balsain (La ville de), en Espagne, 56, 20.
Balstrode (Le seigneur de), agent du roi d'Angleterre Jacques II, 840, 20.
Balthasar-Carlos (L'Infant), fils de Philippe IV, 353, 25; 638, 5; 639, 5.
Baltique (La mer), dans l'Europe septentrionale, 13, 1.
Barbançon (Le prince de), Robert d'Arenberg, 59, 20; 153, 25, 30; 184, 25; 189, 30; 223, 30; 349, 25; 353, 15; 391, 5, 15; 470, 15; 610, 20, 25; 611, 1; 618, 15; 621, 10; 641, 20; 814, 10.
Barcelone (La ville de), en Espagne, 2, 1; 14, 10, 15, 25; 669, 1.
Barea (Marcellin de), religieux, 635, 10.
Baronius, 131, 5.
Barros (Antonio de), chapelain espagnol, 255, 20, 25.
Bassignies (Le comte de). 651, 25.
Bassigny (Le baron de), agent d'Albert en mission à Paris, 11, 1; 16, 5.
Basterval (Le colonel), en service aux Pays-Bas, 451, 25.
Baston (Juan), conseiller au Parlement de Paris, 170, 15.
Baston (Nicolas), secrétaire du Conseil suprême des Pays-Bas, 115, 25; 118, 5; 255, 25; 270, 15.
Batefort (Claude). *Voir* baron de Dramelay.
Batefort (Francisco de), 184, 25.
Baterano (Antoine), 224, 30.
Batteville (Juan), ecclésiastique, 770, 1.
Baudequin (Charles), gentilhomme de l'archiduc Albert, 156, 10.
Baulme (Emmanuel de la), gouverneur de Bourgogne, comte de Saint-Amour, 183, 30; 401, 20; 580, 1; 723, 1.
Baulme (Philippe de la), marquis d'Yènes, gouverneur de la Bourgogne, 732, 20, 25; 740, 1; 742, 10; 746, 10, 15; 769, 25.
Baur (Sébastien), colonel, 197, 30.
Bavarois (Les), 266, 1; 627, 20.
Bavière (La principauté allemande), 307, 20; 309, 15; 848, 20; 858, 20.
Bavière (Clément de), prince-évêque de Liége, 829, 15; 859, 5, 10.
Bavière (Ferdinand de), électeur de Cologne, prince-évêque de Liége, 8, 10; 42, 25; 75, 20; 192, 30; 236, 25; 264, 20; 273, 1, 5; 276, 1; 277, 25; 293, 10; 309, 20; 328, 10; 331, 15; 364, 5; 422, 10, 25; 428, 20; 433, 5; 435, 15, 25;

436, 1; 438, 5; 446, 10; 451, 30; 454, 15; 456, 20; 624, 1; 829, 15.
Bavière (Ferdinand, duc de), 740, 15, 25.
Bavière (Joseph de), fils de Maximilien-Emmanuel, prince électoral, 859, 15.
Bavière (Maximilien, duc de), 229, 1; 246, 5, 10, 25; 247, 10; 249, 1; 264, 20; 265, 10, 15, 20, 25, 30; 266, 25; 270, 15; 277, 25; 307, 15; 313, 30; 317, 25; 319, 5; 320, 25; 328, 5, 10; 331, 10; 368, 5; 422, 15, 25; 423, 1; 436, 1; 445, 20; 452, 10; 453, 15, 30; 454, 10, 25; 580, 1; 592, 25; 609, 15; 617, 10; 652, 30; 653, 1.
Bavière. *Voir* Maximilien-Emmanuel.
Bavière (Maximilien-Henri de), prince-évêque de Liége, évêque de Cologne, 688, 1; 704, 15, 25; 721, 25; 731, 1; 768, 10.
Bavière (Maximilien-Philippe de), 740, 25.
Bearra (O'Sullivan), irlandais, 197, 20.
Beaufort (Antoine de), 189, 30; 592, 15, 20; 596, 1; 600, 1; 610, 20.
Beaufort (Claude de), 217, 25.
Beaufort (N.), ingénieur, 863, 5.
Beaume (de la). *Voir* Baulme.
Beck (Le colonel), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 588, 1; 608, 15; 621, 5; 657, 10, 15.
Bedmar (Le marquis de). *Voir* Alonso de la Cueva.
Beke (Pierre van der), juge de l'amirauté d'Ostende, 645, 25.
Belgiojoso (La maison italienne de), 219, 40.
Belen, localité espagnole, 232, 25.
Bellevaux (L'abbé de). *Voir* Precipiano.
Bellièvre (Pomponne de), chancelier de France, 12, 25, 30; 15, 1; 39, 25.
Belmonte (Manuel de), agent de l'ambassade espagnole de La Haye, 786, 1, 5.
Belveder (Le marquis de). *Voir* Luis de Velasco.
Benavente (Le comte de), conseiller d'État espagnol, 222, 25.
Benavente (Christoval de), 388, 15.
Benavente y Benavidès (Francisco de), veedor général espagnol aux Pays-Bas, 263, 20; 269, 5.
Benavidès (Francisco de), officier espagnol, 195, 30.
Benavidès (Juan de), officier espagnol, 293, 15, 20; 294, 20, 25; 295, 1, 5, 10, 20; 297, 10; 298, 10, 15; 304, 5, 20; 376, 30.
Benavidès (Luis de), officier supérieur espagnol, 313, 15.
Benavidès. *Voir* Benavente y Benavidès.
Benavidès. *Voir* Vaca y Benavidès.
Bénédictins et Bénédictines (Les), religieux, 138, 15; 168, 30; 219, 25.
Bentinco (Carlos de), capitaine, 219, 40; 221, 25.
Bentivoglio (Hippolyte de), marquis, 153, 10.
Berbegal (La place de), en Espagne, 579, 1, 10.
Berchem (Antoine de), bourgmestre d'Anvers, 211, 25.
Bergaine (Joseph), évêque de Bois-le-Duc, 527, 15, 25; 557, 10, 30; 560, 15; 561, 1, 20; 562, 10; 564, 20, 25; 567, 1; 569, 20; 571, 20; 590, 25; 593, 5, 10, 15, 20, 30; 594, 1, 10, 20, 30; 603, 20; 606, 1, 10; 607, 5.
Bergen-op-Zoom (La place de), aujourd'hui en Hollande, 100, 5; 440, 1; 447, 5; 580, 1; 587, 25.
Bergeyck (Jean Brouchoven de), conseiller au Conseil suprême, 741, 10; 758, 10; 858, 25.
Berghe (Alexandre van den), commerçant hollandais, 212, 15.
Berghes (Albert de), 749, 20.
Berghes (Eugène de), comte de Grimberghen, 749, 20.
Berghes (Frédéric de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 98, 25; 101, 5; 153, 20; 183, 35; 211, 30; 250, 30.
Berghes (Henri, comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 162, 10; 173, 1; 175, 10; 184, 25; 195, 30; 197, 25; 211, 15, 20; 259, 1; 289, 10; 304, 10, 20; 313, 25, 30; 314, 10; 315, 5; 316, 20, 25, 30; 317, 10, 20; 330, 10; 333, 25; 344, 5; 345, 1; 349, 25; 350, 10, 20; 352, 1, 5, 10, 25; 353, 10; 354, 15, 20; 355, 15; 378, 1; 412, 1.
Berghes (Robert de), archevêque de Malines, 700, 15; 789, 20; 826, 25; 827, 1.
Berkel (N.), agent hollandais, 321, 10, 15, 20.
Berlaymont (Le comte et la comtesse de), Florent de Berlaymont et Marguerite de Lalaing, 157, 25; 168, 30; 169, 25, 30; 170, 30; 183, 30, 35; 189, 25; 245, 20, 25.
Berlaymont (La comtesse de), Marie-Marguerite, épouse d'Antoine de Lalaing et de Louis d'Egmont, comtesse d'Hoogstraeten, 243, 20, 25; 272, 10.
Berlière (Le marquis de la), Jacques d'Ennetières, conseiller au Conseil des Finances, 771, 15, 30.
Bermerain (La place de), en France, 456, 1.

Bernemicourt (Charles), comte de la Thieuloye, 163, 30.
Berreur (Claude), conseiller au Conseil privé, 397, 25; 650, 30; 651, 1; 701, 15.
Berthold de Wonsheim (Juan), agent du duc de Neubourg, 236, 30; 255, 15, 20, 25, 35.
Bertier (Alexandre), agent diplomatique bavarois à Madrid, 858, 25.
Bérul (Le père), religieux français, 296, 1, 20, 30.
Besançon (La ville de), en France, l'archevêché, le chapitre et l'église, 285, 1; 426, 5; 446, 5; 454, 15; 698, 10, 15; 711, 30; 718, 1; 725, 25; 727, 5, 15; 729, 15, 20; 738, 5; 739, 20; 740, 1; 741, 5, 20, 25; 742, 1; 743, 1, 5, 25; 744, 1, 5; 746, 15; 751, 25; 757, 10; 760, 10; 762, 5; 765, 10; 766, 1.
Béthune (La ville de), aujourd'hui en France, 522, 1.
Beutost (M. de), diplomate français, 655, 1.
Bigot (Claude-Ernest), conseiller au parlement de Bourgogne, 790, 15, 20; 803, 25.
Binche (La ville de), en Hainaut, 101, 5, 10.
Blasco (Luiz), agent de l'archiduc Albert, 71, 30.
Blaton (La seigneurie de), en Hainaut, 303, 1.
Blioul (N. du), agent des Pays-Bas à Rome, 665, 10.
Blondel (Louis), 221, 30.
Blondel (Pierre), conseiller au Conseil privé, 739, 1, 5.
Blyleven (François), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 278, 20.
Bohême (La), pays de l'Europe centrale, 150, 20; 201, 35; 205, 15; 232, 5; 233, 5; 235, 10; 240, 15; 244, 1, 5; 246, 5; 250, 1; 252, 10; 265, 10; 266, 30; 280, 10; 382, 5; 394, 1; 578, 5; 581, 25.
Bois-le-Duc (La ville de), dans le Brabant septentrional, 13, 15; 16, 20; 57, 10; 80, 15; 117, 10; 122, 25; 204, 25; 210, 30; 304, 5, 10, 15; 308; 5; 312, 1; 334, 30; 403, 15; 414, 5; 464, 15; 471, 5; 483, 25. — L'évêque de. *Voir* Bergaine.
Bois (Nicolas du), abbé de Saint-Amand, 724, 10, 20.
Boisschot (Ferdinand de), chancelier de Brabant, 59, 30; 138, 25; 170, 20; 172, 15; 175, 10; 183, 30; 192, 30; 197, 35; 219, 5; 250, 5; 291, 5; 406, 10; 473, 5; 570, 15, 25; 597, 10, 15; 605, 10; 611, 25; 612, 25; 613, 5, 10; 616, 25; 620, 15; 707, 20.
Bolagny (Le seigneur de), officier français, 15, 5.
Bommel (La ville de), en Hollande, 13, 20; 16, 20.
Bonifaz (Gaspar), châtelain d'Anvers, 694, 15; 696, 1; 697, 10.
Bonn (La ville de), en Allemagne, 272, 25; 277, 25.
Bonne-Espérance (L'abbaye de), en Hainaut, 219, 10.
Bonnières (Charles de). *Voir* le marquis d'Auchy.
Boonen (Jacques), archevêque de Malines, 350, 5; 357, 20; 365, 5; 377, 20; 384, 20; 444, 20; 462, 30; 545, 20; 570, 5, 10, 20; 583, 10, 25; 584, 25; 589, 10, 15; 593, 5; 594, 5; 600, 25; 606, 10; 614, 25; 620, 15; 631, 10; 639, 5, 10; 664, 1, 30; 680, 20; 687, 5.
Bordeaux (La ville de), en France, 180, 15, 20.
Borja (Le cardinal de), ambassadeur d'Espagne à Rome, 236, 20.
Borja (Inigo de), maître de camp de l'armée espagnole des Pays-Bas, châtelain d'Anvers, 22, 25; 74, 1; 100, 25; 101, 25; 110, 25; 141, 15; 164, 1, 5; 178, 15; 180, 25; 181, 1, 5; 182, 20; 183, 5, 10, 30; 185, 25; 190, 5; 197, 20; 287, 20.
Borja (Juan de), conseiller d'État espagnol, 4, 30; 21, 25; 29, 25; 42, 15; 45, 10; 49, 30; 51, 10; 56, 10; 63, 5; 112, 5.
Borja (Juan de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, châtelain d'Anvers, 676, 20, 25.
Bornival (La commune de), en Brabant, 750, 5.
Bossu (Hélène de), 553, 20.
Bossu (Marie-Thérèse de), fille de la précédente, 553, 25.
Bouchain (La ville de), en France, 219, 25; 255, 30; 354, 15; 367, 25.
Boucher (Jean), chanoine français, 172, 15.
Boucquart (N.), évêque d'Ypres, 639, 15.
Bouhelier (Constantin), roi d'armes des Pays-Bas, 856, 25.
Bouillon (Le duc de), 17, 15; 110, 10, 25; 111, 1, 15.
Bouillon (Le cardinal de), 850, 25.
Boulay (Le comte de). *Voir* Louis de Guise.

Bourgeois (N.), agent du duc de Lorraine, 321, 25, 30.
Bourgogne (La), dans le sens général de Pays-Bas, *passim*. — Le duché et la Franche-Comté. — Les Bourguignons, 17, 20; 59, 20; 162, 30; 178, 20; 195, 15, 20; 198, 10; 199, 15; 203, 15; 219, 20; 235, 15; 256, 1; 257, 5, 15; 266, 5, 10; 285, 15; 327, 30; 361, 10; 364, 20; 380, 25; 381, 5; 397, 20; 401, 20; 407, 20; 417, 1; 425, 25; 426, 10; 427, 10; 431, 5; 437, 5, 10, 15; 442, 20; 446, 5, 20; 452, 20; 454, 10, 15; 461, 15; 463, 15; 471, 1; 475, 25; 476, 15, 20; 479, 1; 482, 1; 489, 20; 491, 15, 20; 492, 1, 5, 15; 494, 25; 500, 10; 518, 1, 5, 10, 25; 532, 10, 15; 537, 25; 538, 1; 555, 15; 557, 1; 607, 20; 619, 5; 634, 10, 15; 646, 25; 666, 10; 708, 25; 710, 5, 15; 711, 15, 20, 30; 713, 1; 714, 10, 15, 20; 719, 1; 726, 5; 727, 5; 732, 20; 733, 10; 741, 20; 742, 10; 751, 20, 25; 766, 1; 770, 1; 774, 15; 778, 20, 25; 790, 15, 20; 797, 10; 803, 1, 15. — Les ducs de Bourgogne, 114, 1; 117, 30. — Les États de Bourgogne, 14, 15; 710, 5; 711, 1, 5, 25; 714, 10.
Bourgogne (Adrien Conrard de) 157, 35.
Bourgomaine (Le marquis de), ambassadeur d'Espagne à Vienne, 818, 10, 20, 25; 819, 1, 10, 20, 25; 820, 20, 30; 821, 20; 822, 5; 823, 20; 824, 10; 825, 1, 15; 826, 20; 829, 10, 20; 834, 25.
Bournonville (Alexandre de), 487, 10; 602, 25.
Boussu (Le comte de), 168, 5.
Boverius (Jean), 292, 10; 293, 5.
Brabant (Le duché de), dans les Pays-Bas, 64, 10; 81, 15; 100, 15; 181, 20; 210, 15; 242, 20; 309, 15; 310, 1; 313, 5, 15, 30; 329, 5; 333, 20, 25; 382, 10; 451, 5; 489, 20; 570, 10; 579, 25; 620, 25; 636, 5; 653, 10; 726, 15; 748, 20; 754, 1, 15; 772, 10; 791, 1, 15, 20; 793, 25; 796, 1; 813, 5; 825, 20; 831, 20; 834, 1. — Les abbés, 740, 10; 742, 15; 747, 30; 753, 15. — Les États, 6, 1, 5; 568, 30; 569, 20; 570, 5, 20, 30; 631, 25; 687, 10; 705, 1; 713, 1; 721, 5; 771, 20; 791, 1, 5, 15; 792, 5; 793, 20, 25; 804, 15, 20; 827, 10; 849, 5. — Le Conseil, les conseillers et les chanceliers, 22, 25; 285, 15; 367, 5, 20; 420, 25; 473, 10; 555, 10; 570, 30; 628, 5, 15; 632, 1; 649, 1; 656, 20; 667, 30; 672, 25; 680, 20, 25; 686, 25; 705, 1, 10, 15, 30; 707, 15; 710, 20; 735, 15; 754, 15, 20; 791, 15; 835, 10; 856, 30; 860, 5.
Bracamonte Davila (Diego), 169, 30.
Bracamonte. *Voir* le comte de Peñaranda.
Bragance (Le duc de), prince portugais, 530, 20; 541, 5; 550, 25.
Brancacio (Alexandre), 219, 40; 250, 25.
Brancacio (Lelio), maître de camp italien, 59, 20.
Brandebourg (L'Électeur de), 97, 5; 198, 25; 205, 1; 206, 20; 272, 25; 436, 5; 839, 20.
Bravo de Acuña (Garcia), officier de l'armée des Pays-Bas, 26, 25.
Bravo de Acuña (Juan), officier de l'armée des Pays-Bas, 113, 1.
Bravo de Acuña (Luis), ambassadeur espagnol à Venise, 259, 15.
Bravo de Acuña (Pedro), gouverneur des Philippines, frère du précédent, 113, 1.
Bravo de Laguna (Juan), châtelain d'Anvers, 329, 15; 330, 1, 30.
Brecht (J.), greffier du Conseil des Finances, 458, 5; 462, 10; 466, 15.
Breda (La ville de), dans le Brabant septentrional, 78, 5; 208, 5; 290, 5, 10, 15; 291, 1; 310, 1, 20; 314, 5; 320, 1; 334, 15, 25; 396, 10; 446, 1; 447, 1, 5; 449, 10, 15; 450, 1, 5; 453, 15; 455, 25, 30; 457, 5; 461, 15; 462, 1, 30; 834, 5.
Breest (Anne de), 155, 30.
Brésil (Le), pays de l'Amérique méridionale, 158, 1; 324, 25; 414, 5; 437, 25; 505, 25; 536, 1; 574, 10.
Brias (Jacques de), archevêque de Cambrai, 785, 5.
Brimeux (N.), sergent-major de l'armée des Pays-Bas, 444, 15, 20.
Brion (N.), agent du gouvernement des Pays-Bas, 599, 10.
Brizuela (Francisco de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 100, 25.
Brizuela (Inigo de), confesseur de l'archiduc Albert, président du Conseil suprême, 58, 15; 120, 25; 148, 1; 149, 5, 10, 15, 25; 150, 1, 5, 10; 151, 10; 215, 15; 287, 20; 289, 5, 10, 20, 25; 290, 5, 10, 15; 312, 20.
Brizuela (Inigo de), cousin du précédent, 169, 25.
Broissia. *Voir* Froissard de Broissia.
Brouck (Le comte de), 14, 20.
Bruay (Le comte de). *Voir* Gaston Spinola.
Bruay (La comtesse de), 252, 1.
Bruges (La ville de, en Flandre occidentale, l'amirauté, 86, 15; 88, 1, 25; 89, 10, 20; 181, 20; 334, 5; 630, 1; 653, 20; 706, 10, 20; 809, 1, 5, 10; 821, 1, 20; 834, 1, 836, 25. — L'évêque et le chapitre, 789, 1, 5; 809, 1; 810, 20; 837, 20. — Le Franc de Bruges, 221, 1, 5, 25.
Bruggen (N.), conseiller du Conseil de Flandre, 741, 10; 750, 15.
Brun (Antoine), procureur général de Bourgogne, ambassadeur à La Haye, 518, 1, 10; 601, 10; 611, 25; 634, 15; 647, 15, 20, 30; 654, 5, 10; 656, 5, 10, 15; 658, 5, 10, 15, 25; 659, 1, 5, 15, 20; 660, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 661, 1, 5, 20, 25; 663, 5; 664, 10; 665, 25; 666, 1, 5, 10, 20, 25; 668, 15; 669, 10; 670, 5, 10; 671, 5, 10; 672, 1, 25; 684, 1, 15; 686, 5, 10, 20; 719, 20; 794, 20.
Bruneau (Jacques), agent diplomatique des archiducs en Allemagne, 244, 25; 245, 10; 307, 25; 311, 30; 320, 30; 370, 25; 371, 20.
Bruno (Jean), vicaire général des Minimes, 169, 20.
Brunswick (Le duc et la duchesse de), 59, 35; 253, 20.
Bruxelles (La ville de), en Brabant, comme lieu de départ de lettres du gouvernement des Pays-Bas, *passim*; 2, 5; 4, 10; 5, 10; 7, 25; 8, 25; 9, 1, 10; 13, 15; 19, 1; 20, 25; 30, 30; 38, 5; 57, 20; 60, 25; 79, 10, 15; 81, 10; 85, 5; 104, 1; 111, 15; 113, 5; 119, 5, 15; 120, 1, 15; 125, 20; 128, 15; 132, 20; 146, 25; 151, 20; 155, 10; 162, 25; 163, 35; 165, 5; 172, 10; 177, 5; 198, 5; 206, 20; 211, 35; 219, 25; 229, 1, 5; 231, 20; 232, 10; 233, 5, 25; 235, 1, 10, 25; 239, 25; 241, 15; 20; 247, 10; 254, 1; 255, 15; 271, 5, 10; 299, 10, 20; 305, 10; 307, 5; 315, 20; 316, 1, 15; 317, 5; 325, 25; 338, 20, 25; 345, 5; 349, 15; 355, 25; 356, 5; 362, 10, 25; 374, 10; 375, 5; 382, 25; 387, 5; 392, 10, 15; 400, 25; 401, 5, 10; 402, 20; 405, 15; 415, 15; 420, 25; 424, 10; 425, 1; 426, 25; 428, 10; 430, 1; 441, 5; 443, 15, 30; 445, 15, 20; 458, 10; 474, 10; 475, 1; 476, 5; 483, 25; 484, 25; 486, 10; 488, 30; 490, 30; 494, 1; 496, 20; 499, 10; 506, 25; 525, 15; 527, 10, 15, 20; 535, 25; 538, 20; 540, 5; 549, 25; 555, 5, 20; 563, 25; 567, 20; 570, 25; 582, 10, 25; 583, 10, 25; 585, 5; 587, 20, 25; 590, 10; 592, 25; 610, 20, 25; 626, 15; 628, 5; 633, 15; 637, 15; 641, 10; 642, 25; 645, 5; 648, 1; 649, 30; 652, 1; 654, 15; 658, 10; 663, 10; 670, 10; 674, 15; 675, 5; 676, 15, 25; 678, 25; 679, 5; 680, 30; 681, 15; 687, 5; 688, 5; 692, 15; 702, 1; 703, 15; 704, 20; 713, 10; 717, 25; 719, 10; 722, 25; 728, 15; 729, 15; 731, 1, 25; 733, 1; 743, 15; 745, 1; 749, 10; 751, 10, 15, 20; 753, 25; 767, 5; 771, 5; 772, 20; 773, 20, 788, 5; 794, 25; 795, 25; 796, 1; 798, 1; 799, 15; 805, 20; 807, 1; 810, 10; 811, 10; 812, 1, 5, 10, 20; 813, 5, 20, 25; 814, 1; 816, 10; 820, 25; 823, 25; 824, 15; 825, 10; 830, 25; 831, 5, 10; 834, 5, 20; 837, 1, 10, 25; 848, 25; 854, 20; 855, 1; 856, 5, 15, 25; 859, 15, 20; 863, 10.
Bruxelles (Le père de). *Voir* Stercq.
Buckingam (Le duc de), ministre anglais, 259, 15, 25; 260, 1, 10.
Bucquoy (Le comte de), Maximilien de Longueval, officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 121, 25; 138, 25; 153, 15; 159, 25; 171, 10; 179, 15, 25; 189, 25; 210, 30; 230, 20; 232, 10; 236, 20; 237, 5, 10; 248, 25; 258, 5; 598, 1; 621, 5; 816, 20.
Burgos (La ville de), en Espagne, 177, 15, 25; 178, 1, 20; 179, 1, 5, 15, 20; 180, 5.
Bustamente (Francisco Rodrigo de), alfère espagnol, 217, 25.

C

Cadix (Le port de), en Espagne, 207, 20; 372, 25; 493, 25; 666, 5; 823, 20; 841, 1; 845, 20; 846, 20.
Calais (La ville de), en France. — Le Pas-de-Calais, 52, 20; 92, 15; 314, 1; 336, 10, 20; 347, 15; 831, 15; 836, 25; 837, 15.
Calderon (Rodrigo), comte de la Oliva, conseiller d'État espagnol, 83, 15.
Calombres. *Voir* Sanchez de Calombres.
Calvin (Jean), théologien protestant, 72, 5.
Cambrai (La ville de), aujourd'hui en France. — L'archevêque et le chapitre, 12, 15; 13, 1; 15, 5; 75, 25; 173, 25; 193, 10; 219, 40; 221, 30; 278, 35; 285, 5, 15; 314, 25; 330, 15; 353, 20; 355, 10; 368, 1; 426, 20; 441, 15, 20; 458, 1; 476, 25; 477, 1; 604, 10, 15; 606, 20; 622, 5; 623, 25; 624, 25; 632, 25; 637, 10; 651, 20; 655, 5, 15; 726, 5; 730, 5; 735, 25; 744, 5; 764, 15; 769, 1, 15; 770, 10, 20; 773, 1, 5; 784, 15; 785, 1, 10, 20; 863, 30.

CAMBRON (La commune de), en Hainaut, 457, 20.

CAMPEN (N. van), navigateur, 689, 20.

CAMPOFRIO (Rocho), protonotaire apostolique, vicaire-général de l'armée espagnole, 100, 25; 157, 20; 158, 25; 162, 20; 285, 30.

CANARIES (Les îles), dans l'Atlantique, 167, 25; 666, 25.

CANELLO (Hugo), gardien des récollets irlandais, 278, 25.

CANILLAS (Le comte de), diplomate espagnol, 844, 5, 10.

CANTELMO (Andrea), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 471, 25; 550, 1; 566, 20, 25; 573, 25; 592, 1, 5; 595, 10; 603, 30; 608, 10.

CANTECROIX (Le comte de), Thomas-François d'Oiselet, 152, 30; 157, 15; 162, 35; 163, 25; 166, 30; 197, 25; 221, 20; 223, 25; 228, 25; 255, 20, 35; 276, 25; 285, 30; 723, 1, 5.

CAPUCINS (Les), religieux, 163, 15, 25; 169, 30; 309, 15; 778, 20; 856, 30; 865, 5.

CARACENA (Le marquis de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, puis gouverneur général intérimaire, 592, 1; 595, 20; 598, 10; 602, 10; 610, 25; 614, 20; 642, 20, 25; 655, 5; 702, 1; 706, 5; 707 à 755 *passim*.

CARDENAS (Alonso de), ambassadeur d'Espagne à Londres, 23, 25; 166, 20; 476, 1; 478, 10, 20; 480, 1, 5, 10, 15; 483, 25; 484, 1, 20, 25; 487, 1, 10; 490, 1, 5, 30; 493, 10, 15, 20, 25; 494, 5, 10; 495, 1, 5, 10, 25; 496, 1, 5, 10, 25; 497, 1, 10, 15, 25; 498, 1, 10, 25; 499, 1, 20; 500, 1, 10; 502, 1, 10, 15, 20; 503, 1, 10; 504, 10, 20, 25; 505, 1; 510, 20; 514, 10; 515, 1, 25; 516, 15, 25; 520, 15; 524, 15, 20; 526, 10, 15; 528, 20; 530, 15, 25; 533, 5; 534, 5, 25; 535, 25; 536, 1; 537, 10, 15, 20; 538, 5, 15; 539, 5, 25; 540, 1, 5; 541, 1, 5, 20, 25; 543, 20, 25; 544, 1, 5, 25; 546, 1; 549, 15; 572, 10; 684, 1, 5, 10; 701, 10.

CARDENAS (Gonzalo Gomez de), 164, 15.

CARDENAS (Inigo de), ambassadeur espagnol à Paris, 161, 10; 175, 1; 177, 15; 180, 1.

Cardinal (Le), navire venitien, 856, 25.

CARELS (Antoine), marin, 153, 10; 155, 25.

CARIGNAN (Le marquis de). *Voir* Thomas de Savoie.

CARILLO (Hernando), surintendant de la Justice militaire aux Pays-Bas, 7, 15; 24, 10; 26, 20; 39, 5; 67, 1; 68, 10; 157, 15; 176, 1, 10; 204, 1; 217, 15; 222, 1.

CARILLO (Juan), chanoine de Tolède, agent de l'archiduc Albert à la Cour de Madrid, 20, 10, 25, 30; 21, 20, 25; 22, 1; 25, 20, 25; 26, 25; 27, 1, 5, 35; 28, 1; 29, 15, 20; 31, 10, 25; 32, 5, 10, 15, 20, 25; 33, 1, 10, 15; 35, 20, 30; 36, 1, 25; 37, 1, 5, 15, 25, 30; 39, 15; 40, 5, 15, 20; 41, 20; 42, 1, 5; 43, 25; 44, 1, 15, 20; 45, 1, 5, 10; 46, 10; 47, 25; 48, 25; 49, 10, 20, 25; 50, 20, 25; 51, 10, 25; 52, 25; 53, 1, 5, 25, 30; 54, 5, 15; 55, 1, 10; 56, 10, 15; 57, 1, 15; 58, 1, 20, 25; 61, 1, 5; 63, 5, 10, 20; 64, 25; 65, 5; 66, 25; 69, 1, 15, 20, 30; 70, 5, 10, 25; 71, 5; 72, 10, 30; 73, 1, 5, 10, 20; 74, 1, 10; 76, 20; 77, 20; 80, 1, 5; 83, 5; 88, 25; 89, 5; 91, 15; 92, 1, 5; 93, 15; 94, 25; 95, 20; 96, 1; 97, 25; 98, 5; 100, 5; 102, 1, 5; 105, 5; 106, 10; 107, 15; 108, 25; 109, 10, 15; 110, 15; 111, 20, 25; 115, 30; 116, 15; 117, 1, 10; 118, 20; 120, 15; 123, 20; 124, 30.

CARLYLE (Le comte de), ministre anglais, 408, 20.

CARMAGNOLA, localité espagnole, 841, 2.

CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES (Les), religieuses, 183, 30; 421, 10; 760, 10; 766, 1.

CARMES (Les), religieux, 157, 35; 169, 25; 195, 25; 568, 20; 734, 25; 781, 25; 782, 15.

CARMONA (La ville de), en Espagne, 289, 1.

CARNERO (Antonio), fonctionnaire espagnol en service aux Pays-Bas, 100, 25; 153, 15, 40; 270, 30.

CARONDELET (Paul), gouverneur de Bouchain, 219, 25; 255, 35; 353, 20.

CARONDELET (N.), doyen de Cambrai, 353, 20.

CARPENTIN (Juan), officier écossais, 278, 25.

CARRACIOLO (Luc), capitaine aux Pays-Bas, 170, 20.

Casa de Contractation (La), à Séville, 218, 5; 230, 20.

CASALE (La ville de), dans le Milanais, 301, 10; 509, 15.

CASTAÑEDA (Le marquis de), ambassadeur d'Espagne à Vienne, 370, 20, 25; 371, 5, 15; 381, 10; 386, 10, 15; 397, 1; 410, 1, 10; 411, 20, 25; 415, 20; 416, 20; 417, 5; 418, 10; 428, 15, 25; 442, 5, 10, 15; 445, 25; 449, 10, 25; 452, 5; 453, 15; 455, 10; 456, 1, 25; 459, 10, 15, 25, 30; 463, 5, 10; 465, 5, 10, 15; 472, 1; 474, 15; 475, 10, 20; 477, 5; 478, 5; 479, 15, 20; 482, 10; 483, 10; 484, 10, 15; 488, 1, 5; 490, 10, 15; 493, 1, 5; 499, 5, 10; 509, 10; 513, 25; 514, 1; 516, 10.

CASTELETTI (Ferdinand), gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, 278, 20.

CASTEL-MONCAYO (Le marquis de). *Voir* Balthasar de Fuenmayor.

CASTIGLIONE (Le marquis de), agent diplomatique impérial, 20, 1.

CASTEL-RODRIGO (Le marquis de), Manuel de Moura, ambassadeur espagnol à Rome et à Vienne, gouverneur général des Pays-Bas, 452, 20; 453, 1, 5; 474, 5, 25; 481, 20, 25; 482, 1; 505, 15, 20; 506, 10; 508, 15, 25; 523, 20; 533, 15, 25; 542, 10, 20; 556, 30; 562 à 640 *passim*; 641, 10, 15; 644, 5; 665, 15; 667, 5; 678, 1.

CASTEL-RODRIGO (Le marquis de), fils du précédent, 677, 1, 10, 35; 697, 5; 749, 15; 752, 1; 753, 20; 754 à 769 *passim*; 772, 1, 5; 781, 10, 20.

CASTELLAR (Le marquis de), ambassadeur d'Espagne à Vienne, 767, 15; 772, 15, 25, 30.

CASTILLE (La), royaume d'Espagne, 35, 25; 472, 15; 477, 15; 569, 25. — Le Conseil de Castille, 728, 5.

CASTILLE (Le connétable de), Juan Fernandez de Velasco, gouverneur général des Pays-Bas, 61, 15, 20; 67, 5; 73, 30; 79, 1; 84, 25; 90, 1; 93, 10; 94, 25; 101, 25; 132, 25, 30; 145, 5, 20; 569, 25; 769 à 775 *passim*; 781, 10, 20.

CASTILLO (Antonio Fernandez), commissaire de l'armée des Pays-Bas, 138, 25.

CASTILLO (Francisco del), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 847, 15, 30.

CASTILLO PERALTA (Sébastien), 833, 5.

CASTOR (?) (L'évêque de), 750, 20, 25.

CASTRO (Diego Henriquez de), pagador général de l'armée des Pays-Bas, 676, 1.

CASTRO (Manuel de), officier espagnol, 511, 25.

CASUSO-MAEDA (Luis), commissaire, 153, 40; 201, 20.

CATALOGNE (La), province d'Espagne, 494, 20; 525, 20; 526, 30; 531, 5; 533, 20; 534, 15; 548, 20; 565, 20, 25; 585, 1; 624, 5; 728, 25.

CATANEO (Franco), banquier, 205, 20.

CAYRO (Lucas), 289, 10.

CENTURIONI (Vincent), banquier italien, 59, 30; 94, 20.

CERALBO (Le marquis de), diplomate espagnol, 462, 15; 472, 10; 483, 5; 501, 15; 510, 30.

CERBELLON (Juan), général de l'artillerie, 384, 5.

CESAR (Julio), banquier italien, 361, 15.

CESAR (Vasco Fernandez), 244, 15.

CESARÉE (L'archevêque de), nonce. *Voir* Saint-Siège.

CHALONS (Marguerite de), 255, 20; 270, 30.

CHALONS (René de), maître de camp, 152, 30; 217, 30.

CHAMART (Nicolas), abbé de Bonne-Espérance, 219, 10.

CHAMBRE-MI-PARTIE (La), 723, 20; 724, 1, 5; 725, 5.

CHAMBRES DES COMPTES (Les), 217, 25; 713, 25; 725, 1; 726, 15; 729, 10; 772, 5; 799, 5; 800, 20.

CHAMPLITE (Le comte de), gouverneur de la Bourgogne, 59, 15; 195, 15.

CHANTELOUP (Le père), religieux français, 345, 10.

CHARLEMONT (La ville de), aujourd'hui en France, 16, 20.

CHARLEROI (La ville de), dans la province de Hainaut, 767, 1; 793, 10; 835, 25; 843, 5; 856, 1.

CHARLES-QUINT (L'empereur), souverain des Pays-Bas, 2, 10, 15, 25; 3, 10; 44, 20; 45, 30; 103, 5; 195, 25; 506, 10; 618, 5; 801, 1; 816, 20; 863, 30.

CHARLES Ier STUART, roi d'Angleterre, 192, 1; 203, 5; 282, 5; 328, 20; 360, 15; 387, 1; 388, 10; 391, 20; 404, 10; 405, 20; 407, 25; 408, 10, 15, 20; 411, 15; 427, 1, 20, 25; 440, 10; 443, 25; 445, 15; 447, 10, 25; 448, 1, 5, 10, 20, 30; 449, 5, 10; 452, 10; 460, 10; 461, 5; 463, 25; 469, 20; 474, 1; 483, 25; 494, 10; 495, 1, 15, 20, 25, 30; 496, 1, 15, 30; 497, 20; 498, 1, 5, 10, 20; 499, 1, 25; 500, 5, 10, 15, 20; 501, 1; 502, 1, 20, 25; 504, 25; 510, 20; 511, 1; 513, 5; 514, 15, 20; 515, 1; 516, 20, 25; 517, 20, 25; 526, 15; 528, 20; 530, 20; 533, 10, 15; 534, 15, 30; 535, 5; 537, 20; 538, 15; 539, 5; 540, 5; 541, 5, 20; 549, 15.

CHARLES II STUART, fils du précédent, 706, 15; 717, 25, 30; 762, 30; 814, 20, 815, 20; 816, 10.

CHARLES II, roi d'Espagne, 762, 31; 770, 5; 787 à 869 *passim*.

CHARLEVILLE (La place de), en France, 807, 10.

CHARNASSE (M. de), ambassadeur français, 396, 10, 20.

Charnoy (La localité de), depuis Charleroi, 836, 1.
Chartreux (Les religieux), 286, 5.
Chaumont (N.), 840, 20.
Chelsea (Le port de), en Angleterre, 440, 1; 447, 1, 5; 448, 25; 460, 1; 461, 1, 5; 463, 20; 469, 15; 473, 20; 475, 5.
Chenie (Henri), capitaine anglais, 219, 20.
Chevalier-Chrétien (Le), navire hollandais, 122, 30.
Chevreuse (La duchesse de), 490, 1, 25; 504, 10; 520, 15; 542, 5; 549, 1; 647, 15.
Chimay (Le prince de), gouverneur de Luxembourg, 365, 1; 641, 20; 721, 25; 757, 5; 758, 1.
Chimay (La ville), en Hainaut, 365, 1. — La seigneurie, 758, 10.
Chinchon (Le comte de), conseiller d'État espagnol, 73, 25.
Chine (La), pays d'Asie, 463, 1.
Christian II. *Voir* roi de Danemark.
Christine de Suède (La reine), 666, 10, 15; 690, 15; 696, 10.
Christyn (Jean-Baptiste), conseiller au Conseil suprême, 787, 5; 788, 1; 794, 5, 15; 807, 20; 809, 20, 25; 811, 5.
Ciriza (Juan de), secrétaire d'État à Madrid, 163, 1, 10; 164, 20; 165, 5, 20; 167, 15; 168, 20; 170, 10; 177, 15; 183, 1; 189, 15; 190, 10; 202, 10; 204, 20; 229, 15; 267, 15; 287, 15; 288, 1.
Clancy (Daniel), irlandais, 255, 15.
Clarisse (Louis), financier belge, 468, 5; 647, 1, 5; 655, 20; 656, 1.
Clarisses (Les religieuses), 255, 5.
Clément VIII (Le pape), 42, 20; 48, 10; 49, 30; 747, 10, 15.
Clément X (Le pape), 788, 20; 789, 15, 20.
Cleri (Flaun), étudiant irlandais, 214, 30
Clermont-Tolart (Le comte de), 59, 30.
Clèves (Le duc de), 7, 25; 8, 10.
Clèves (La maison des ducs de), 19, 15.
Clèves (La ville de), aujourd'hui en Allemagne. 6, 15; 19, 10, 20; 167, 15; 172, 1; 194, 10; 205, 1; 206, 20; 290, 10; 359, 30; 465, 10; 468, 15.
Clutin (Jean), allemand, 170, 25.
Coblence (La ville de), en Allemagne, 266, 30.
Cognus (N.), président, agent de Marie de Médicis, 493, 10.
Colbert de Croissy, ministre de Louis XIV, 805, 1, 5.
Colebrant (Henri), baron, 217, 25.
Colins (N.), conseiller au Conseil privé, 741, 10.
Collorado (Henri, baron de), 197, 40.
Cologne (La ville de), en Allemagne, 6, 15; 168, 25; 211, 15, 20; 220, 15; 272, 20, 25; 273, 15; 274, 15; 277, 30; 278, 20; 343, 25; 347, 1; 382, 10; 432, 5; 487, 1; 490, 25; 523, 10; 527, 20; 529, 15; 530, 10; 538, 10; 544, 1, 5; 562, 10; 705, 5; 776, 5, 15, 20; 829, 15; 830, 10; 835, 5; 859, 5.
Coloma (Carlos), maître de camp espagnol, châtelain de Cambrai, ministre en Angleterre, 4, 30; 219, 40; 221, 30; 255, 35; 278, 15; 279, 1, 15, 20; 281, 20; 283, 1, 10; 303, 1; 304, 10; 308, 25; 310, 25; 316, 30; 329, 15; 330, 1, 30; 332, 15; 334, 1; 336, 15; 340, 10; 348, 20, 25; 355, 15; 377, 20.
Coloma (Manuel), ambassadeur d'Espagne à La Haye, puis à Londres, 829, 5, 20; 830, 5, 20; 831, 1, 5; 832, 1; 837, 25; 838, 5; 839, 1, 5, 15.
Coloma (Pedro), contador de l'armée des Pays-Bas, 197, 20.
Coloma (Pedro), secrétaire d'État à Madrid, 578, 20; 643, 15, 20; 644, 1, 5, 15, 20.
Condé (Henri de), religieux, administrateur des œuvres pieuses à Séville, 223, 30; 243, 20; 278, 20.
Condé (Le prince de), 153, 1; 155, 10; 627, 15; 670, 1; 673, 15; 674, 10, 20, 25; 675, 5, 10; 676, 10, 15, 20, 25; 679, 5; 680, 10; 682, 20; 685, 15; 686, 1, 5; 688, 1; 693, 1; 695, 20; 697, 5; 732, 20.
Condé (La princesse de), 154, 30.
Condé (La ville de), aujourd'hui en France, 771, 10.
Conflans (Le marquis de), gentilhomme bourguignon, 426, 5.
Conrio (Florencio), archevêque irlandais, 293, 25; 298, 1, 25.
Conseil de Castille (Le), à Madrid, 42, 1; 44, 5; 462, 25; 849, 10; 860, 15.
Conseil de Commerce (Le), établi à Bruxelles, 299, 20; 300, 15, 20; 302, 10; 305, 20; 306, 20; 307, 1.
Conseil d'État allemand (Le), 650, 10.
Conseil d'État (Le), des Pays-Bas, à Bruxelles, 6, 25; 9, 1; 14, 10; 15, 15, 25; 29, 20; 30, 20; 291, 5; 308, 15, 25; 309, 1, 10; 312, 20; 316, 10; 333, 5; 351, 1; 397, 10, 15; 413, 10, 15; 440, 15; 450, 20; 458, 1, 20; 468, 25; 485, 25;

486, 15, 20; 489, 10; 504, 1; 545, 1; 552, 5, 10, 25; 555, 1, 5; 576, 5; 579, 5, 20; 597, 10, 20; 601, 1, 15; 602, 1; 606, 20; 613, 1; 614, 10, 15; 616, 20; 627, 1; 629, 10, 25; 634, 30; 635, 10, 15, 20; 637, 15; 638, 15; 645, 20; 648, 20; 667, 10; 680, 25; 688, 10, 15, 20; 691, 25; 701, 10, 15, 25; 705, 15, 25, 30; 706, 25; 707, 15; 710, 15; 712, 20; 713, 1, 15; 714, 5, 20; 715, 10, 15, 20; 716, 10; 724, 25; 726, 5; 729, 1, 20; 731, 20, 25; 732, 25; 734, 20, 25; 739, 1; 741, 15, 20, 25; 742, 10; 743, 1, 25; 746, 10; 749, 20; 751, 20; 757, 25; 758, 20; 765, 15; 766, 1, 20, 25; 768, 1, 5, 10, 15; 769, 5, 30; 770, 10, 15, 20, 25; 772, 1; 773, 10, 15; 774, 5, 15, 20, 25; 776, 5; 778, 15, 20, 25; 779, 20; 780, 1, 15, 20, 25, 30; 782, 15; 783, 5, 10; 785, 1, 10, 15, 20, 25; 787, 5, 15; 788, 5, 20; 789, 5, 10, 25; 792, 10, 15; 794, 1, 5, 15, 20, 25, 30; 797, 1, 10; 798, 10; 799, 25; 800, 1, 5; 801, 20; 802, 5, 20; 803, 25; 804, 15, 25; 806, 10; 807, 15, 20, 25; 808, 1, 5, 10, 15; 810, 1, 20; 811, 1; 816, 25; 818, 15; 827, 5, 10, 15, 25; 828, 25; 829, 1, 25; 835, 25; 836, 5; 839, 15; 840, 15, 20, 25; 843, 10, 15; 844, 15; 845, 20; 846, 20; 850, 25; 851, 10; 852, 1; 862, 15; 863, 5, 10, 20; 864, 15; 865, 5, 10, 15; 866, 5; 867, 1, 5; 868, 20.
Conseil d'État espagnol (Le), à Madrid, 69, 10, 15; 70, 5; 72, 20; 73, 20; 93, 20; 104, 10, 15; 108, 5; 109, 25; 115, 10, 15, 25; 116, 1, 15, 30; 183, 10; 187, 10, 20; 222, 20; 224, 5; 225, 1; 233, 25; 236, 5; 240, 25; 262, 25; 287, 15; 289, 20; 308, 20; 315, 15; 318, 1; 340, 10; 347, 25; 352, 30; 382, 25; 560, 20; 590, 10; 613, 15; 632, 25; 634, 10; 728, 30; 786, 25; 799, 20; 800, 10; 856, 1.
Conseil de Guerre (Le), à Madrid, 29, 25; 69, 15; 126, 10; 209, 15; 303, 25; 370, 30; 617, 10; 719, 25; 843, 20.
Conseil des Finances espagnol (Le), à Madrid, 46, 15; 63, 10; 67, 30; 180, 1; 183, 1; 190, 10; 220, 10; 222, 15, 30; 269, 15; 284, 25; 289, 5; 582, 25; 613, 15.
Conseil des Finances (Le), à Bruxelles, le Trésorier-Général et les Conseillers, 197, 25; 306, 5; 309, 10; 310, 25; 318, 15; 365, 10, 30; 374, 1; 378, 5; 384, 15, 20; 420, 25; 450, 20; 458, 5; 472, 15; 489, 5; 576, 10; 618, 1, 5; 621, 20; 626, 30; 629, 5; 675, 25; 689, 25; 690, 5; 694, 25; 704, 5, 10; 713, 20; 716, 25; 723, 15; 726, 10; 730, 15, 20, 25; 731, 10; 737, 1; 739, 10; 740, 10; 746, 1; 787, 15; 800, 5, 20; 801, 1; 803, 20; 816, 25; 847, 1; 797, 15.
Conseil des Ordres (Le), à Madrid, 388, 25.
Conseil privé (Le), à Bruxelles, 177, 1; 192, 10; 285, 15; 299, 10; 306, 1; 367, 20; 400, 25; 425, 25; 444, 25; 445, 5; 457, 25; 458, 20, 25; 466, 20; 468, 25; 473, 5; 481, 25; 530, 1; 539, 15; 558, 20, 25; 564, 1; 575, 1, 5, 10; 579, 5; 597, 20; 606, 15; 612, 10; 614, 15; 627, 1; 629, 5; 632, 1, 25; 637, 10, 20; 638, 10, 25; 639, 1, 5; 640, 5, 10; 650, 25; 663, 20; 664, 1; 665, 1, 5, 30; 667, 5, 15, 25, 30; 671, 15, 20; 672, 5, 10, 15; 683, 20, 25; 686, 25; 687, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 690, 10, 15; 691, 1, 5, 20; 692, 10, 20, 25; 693, 25; 699, 25; 702, 20; 704, 20; 707, 15, 20; 709, 1, 10, 20, 25; 710, 20, 25; 711, 10, 25; 712, 10, 20; 713, 5, 20; 714, 25; 715, 20, 25; 716, 1, 20; 717, 10, 15; 718, 10, 15, 20; 719, 10; 720, 10; 721, 5, 15; 722, 1; 726, 10; 731, 1; 735, 5, 10; 736, 1, 10; 738, 10, 15; 739, 1; 741, 10; 749, 1; 750, 5, 15; 752, 5, 25; 753, 5; 754, 5, 10, 15, 20; 755, 1, 5; 756, 5, 15, 20; 757, 15, 20; 763, 5, 10; 764, 5, 10; 765, 25; 773, 20, 25; 774, 20; 775, 15, 20; 778, 15; 782, 1, 5, 10; 783, 10; 784, 10; 797, 10, 15, 25; 798, 1; 799, 25; 800, 5; 806, 10; 809, 25; 815, 5; 829, 1; 844, 5; 851, 20; 852, 1; 857, 1, 15, 25; 858, 1; 859, 25; 861, 15, 20; 862, 5; 863, 30; 865, 5.
Conseils collatéraux (Les), du Gouvernement des Pays-Bas, 1, 5; 3, 5; 14, 10; 486, 20; 658, 10; 691, 10; 711, 30; 725, 1; 726, 10; 787, 20; 794, 25; 840, 5.
Conseils de Justice (Les), des provinces des Pays-Bas, 1, 5; 3, 5; 559, 25; 713, 25; 725, 1; 726, 10; 755, 5; 863, 25; 864, 20; 865, 10, 25; 866, 1; 868, 1.
Conseil suprême de Flandre (Le), à Madrid, 285, 10; 287, 15; 303, 10, 15; 305, 1; 306, 1, 5; 312, 15; 316, 15, 30; 351, 20; 352, 30; 357, 1; 367, 15; 373, 15, 20; 374, 1; 420, 20; 436, 20; 437, 15; 440, 25; 458, 5; 494, 5; 524, 10; 552, 1; 555, 1; 576, 20; 579, 1; 590, 25; 610, 5; 618, 5; 621, 20; 626, 30; 629, 5, 10; 632, 20; 645, 20; 659, 10; 667, 15, 25; 669, 25; 694, 20; 698, 10; 702, 10; 724, 20; 741, 10; 744, 10; 746, 5; 755, 20; 756, 25; 757, 25; 758, 15; 763, 5, 10; 779, 1, 5, 10; 783, 10; 784, 10; 787, 5; 788, 1, 5, 10; 792, 20; 794, 1, 5, 20, 25; 798, 10; 799, 15; 800, 10; 806, 10; 807, 20; 809, 20; 851, 15; 862, 5; 865, 10; 866, 1.
Contadorie (Le tribunal de la), à Madrid, 226, 10; 239, 20.
Contadorie générale de l'armée des Pays-Bas (La), les contadories particulières,

73, 15; 151, 15; 186, 15; 200, 5; 224, 15; 225, 20; 262, 20; 263, 15; 335, 25; 383, 10; 424, 20; 847, 1.
Conti (Le prince de), 652, 15.
Cools (Reginald), évêque de Ruremonde, 788, 15.
Copenhague (La ville de), au Danemark, 236, 1; 253, 25; 254, 1.
Coradin (Cosme), capitaine espagnol, 211, 25.
Corbie (La place de), en France, 433, 25; 445, 25; 462, 1, 30; 464, 15.
Corde (N. de), conseiller au Conseil suprême, 658, 5.
Cordoba (Fray Gaspar de), confesseur de Philippe III, 24, 15, 25; 42, 15; 49, 15; 50, 25; 51, 1, 10, 15; 53, 20, 25; 56, 15; 57, 15; 58, 20; 61, 5; 69, 5, 20; 73, 25.
Cordoba (Gonzalo de), officier supérieur espagnol, 301, 10; 343, 15; 344, 10, 20; 346, 10; 348, 15, 25; 349, 1, 15, 20; 354, 1, 25; 355, 10, 20; 359, 25; 361, 1; 366, 20; 383, 25; 386, 5.
Cordoba (Luis de), 152, 25.
Cori. *Voir* Riba Cori.
Corneta (Pedro), 22, 5.
Corneux (L'abbaye de), en Bourgogne, 749, 20.
Coronado. *Voir* Aguilar Coronado.
Cortizos (Les), banquiers portugais, 685, 25.
Cosaques (Les), 403, 30.
Costa (Le président), agent de Thomas de Savoie, 388, 1.
Coster (Jérôme de), citoyen anversois, 221, 20.
Cotinton (Le baron), diplomate anglais, 514, 15; 530, 25; 534, 20; 540, 5.
Coulez (Zègre), président du Grand Conseil de Malines, 457, 20.
Coupignies (Le comte de). *Voir* Hugues de Noyelles.
Courrières (Le seigneur de). *Voir* François d'Ognies.
Courteville (Charles de), 59, 35.
Courtrai (La ville de), en Flandre occidentale, 255, 25; 441, 15; 476, 25; 544, 10; 636, 10; 803, 1; 813, 10; 835, 15.
Cracan (Carel Carelsen), commissaire hollandais, 208, 5; 211, 1, 5, 30, 35.
Cranenburg (Localité), aujourd'hui Kranenburg en Prusse rhénane, 414, 1.
Cranendonck (Jacques de), 138, 30.
Crespin (L'abbaye de Saint-Landelin à), en France, 153, 15.
Crèvecœur (La place de), aujourd'hui en France, 16, 20.
Croatie (La), principauté danubienne, 185, 5.
Croix (Le fort de la), près d'Anvers, 348, 20; 349, 5.
Croix (Le comte de), chef des finances des Pays-Bas, 489, 5.
Cromberg (Adam-Philippe), 162, 35; 223, 20; 243, 25; 284, 20.
Cromwell (Olivier), ministre anglais, 684, 1; 695, 10, 15.
Croy. *Voir* duc de Havré.
Croy. *Voir* comte de Solre.
Croy (La famille de), 295, 5.
Croy (Louis de), évêque d'Ypres, 639, 25.
Cruz (Lucas de la), commissaire des montres, 59, 15.
Cueva (Alonso de la), marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles et à Rome, 119, 1; 272, 10; 282, 15; 283, 15, 20; 287, 10; 296, 30; 297, 5; 308, 5, 20, 25; 310, 25; 312, 25; 316, 5; 317, 20; 340, 10; 355, 5; 633, 5, 25.
Cueva (Alonso de la), officier supérieur de l'armée, 657, 10, 15; 847, 15, 30.
Culenano (Juan), prêtre irlandais, 219, 25.
Cusance (Béatrix de), 718, 20; 723, 5.
Cutillo (Andrea), officier espagnol, 273, 25.
Cuvelier (N.), conseiller au Conseil de Namur, 827, 25.

D

Dale (Emmanuel van), d'Anvers, 59, 30.
Damant (Nicolas), garde des sceaux des Pays-Bas, chancelier de Brabant, à Bruxelles, 10, 15, 20; 22, 25; 100, 30.
Damme (La ville de), en Flandre occidentale, 630, 1.
Damvillers (La ville de), aujourd'hui en France, 461, 20; 462, 1; 464, 15.
Danemark (Le), dans l'Europe septentrionale, les Danois, 101, 10; 214, 20; 228, 15, 30; 235, 20; 236, 1; 253, 25; 256, 1; 267, 5; 275, 20; 326, 20; 535, 15; 604, 1.

Danemark (Le roi de), Christian IV, 76, 5; 197, 10; 236, 1; 248, 15, 30; 253, 25; 275, 20; 278, 5; 535, 20; 609, 15, 25.
Daniel (Patrice), irlandais, 236, 30.
Darlin (François), seigneur de Bornival, 255, 15.
Davalos (Alonso), 59, 10; 153, 35, 40.
Davalos (Diego), 30, 20.
Davalos (Luis), 4, 25; 31, 5.
Davila y Monroy (Luis), 153, 30.
Davila. *Voir* Bracamonte Davila.
Davila y Toledo. *Voir* Velado.
Deinze (La ville de), en Flandre orientale, 847, 1.
Del Val (Le capitaine), agent diplomatique du gouvernement des Pays-Bas à Paris, 803, 5; 805, 1, 10; 806, 15, 20, 25; 807, 1; 808, 1; 822, 20; 824, 10; 825, 20.
Démer (Le), affluent de la Dyle, 313, 20; 374, 5.
Denis (Gabriel), anglais, 201, 30.
Denzehear (Joachim), garde-joyaux, 157, 30.
Deryck (Herman de), 4, 30.
Desboix (Engelbert), prévôt de Lille, 233, 25.
Dience (François de la), chanoine de la cathédrale d'Arras, 155, 20.
Diest (La ville de), en Brabant, 100, 10, 20; 101, 1; 231, 25; 261, 15; 349, 15; 355, 10; 397, 10.
Digby (Le baron), ministre anglais, 260, 5, 30; 282, 5, 10.
Dijon (La ville de), en France, 255, 30.
Dinant (La ville de), dans la province de Namur, 731, 5; 761, 10; 843, 5.
Diricxsen (Mathieu), navigateur hollandais, 122, 30.
Dixmude (La ville de), en Flandre occidentale, 813, 10.
Does (van der). *Voir* van der Dus.
Doetinchen (La ville de), en Hollande, 3, 15.
Dole (La ville et le parlement de), en Franche-Comté, 195, 15; 198, 5; 257, 5; 290, 25; 397, 20; 425, 25; 430, 5; 518, 1; 555, 15; 646, 5, 20, 25; 698, 15; 703, 10; 708, 20, 25; 710, 5, 10; 711, 20, 25; 712, 1; 714, 10; 726, 15; 727, 10, 15; 729, 20; 733, 10, 20, 25; 737, 10; 738, 10; 740, 25; 741, 5; 745, 10, 15, 20; 746, 15; 750, 1; 766, 25; 774, 10, 15.
Dominicains (Les pères), 157, 35; 166, 20; 167, 1; 243, 20; 687, 20; 723, 10; 755, 10; 782, 15; 863, 10.
Dordrecht (La ville de), en Hollande, 747, 25.
Doria (Le prince), Gian Andrea, prince de Melfi, 1, 15.
Doria (Jean-Baptiste), 219, 10.
Doria (Nicolas), 153, 15.
Dorville (Louis), 205, 20.
Douai (La ville de), en France. — Les collèges établis dans cette ville, 223, 15; 228, 20; 244, 10.
Douvres (Le port de), en Angleterre, 494, 10.
Downs (La rade de), en Angleterre, 501, 1.
Dramelay (Le baron de), Claude de Batefort, 162, 20; 184, 25.
Druquet (Antoine), maître de camp, 221, 25.
Duisburg (La place de), aujourd'hui en Prusse rhénane, 3, 15.
Duncaster (Le vicomte de), ambassadeur anglais à Bruxelles, 233, 5; 235, 5.
Dunes (Les), sur la côte de Flandre, 29, 30; 30, 10; 38, 25.
Dunkerque (La ville et le port de), aujourd'hui en France, 107, 25; 131, 10; 157, 30; 178, 5; 181, 10; 182, 5, 15; 183, 15, 25; 184, 15; 190, 1; 203, 20; 206, 10; 291, 20, 30; 292, 1; 309, 20; 311, 25; 314, 1; 318, 10, 15; 320, 30; 325, 15; 332, 10, 20; 336, 5; 340, 15; 386, 25; 388, 15; 396, 10, 15, 20, 25; 400, 15; 406, 5; 411, 10; 427, 1; 443, 30; 494, 1, 10; 495, 15, 30; 496, 15; 501, 10; 510, 30; 511, 1; 512, 10; 513. 15; 517, 15; 526, 10; 532, 1; 536, 10; 539, 10; 541, 10; 543, 25; 550, 25; 558, 5; 560, 20; 603, 15; 668, 25; 669, 5; 737, 15, 25; 744, 20; 831, 15.
Dus (Manasses van der), hollandais, 539, 5; 541, 1.
Dus (Wibald van der), hollandais, 539, 5; 541, 1.
Dusseldorff (La ville de), en Allemagne, 314, 10; 329, 5.
Dussen (Nicolas van der), agent hollandais, 420, 25; 421, 1, 20, 30.

E

Eberstorff, localité allemande, 399, 10.

Echave (Gabriel de), commissaire de l'armée des Pays-Bas, 152, 25.

Écluse (La ville de l'), aujourd'hui en Hollande, 82, 5; 86, 10; 87, 20; 88, 15, 25; 89, 15, 25; 90, 10; 92, 5, 25; 93, 5, 25; 94, 1, 5, 10; 121, 10; 221, 10; 347, 20.

Écosse (L'), dans la Grande Bretagne, les Écossais, 75, 10; 76, 5; 163, 1, 10, 15; 168, 30; 203, 20; 205, 25; 206, 10; 219, 20, 25; 221, 30; 223, 15; 274, 15; 278, 25; 327, 25; 328, 10; 369, 10; 502, 5; 503, 15; 662, 10; 510, 20; 514, 25; 517, 1; 662, 10.

Ee (Jean van der), amman de Bruxelles, 162, 25.

Eenaeme (L'abbaye d'), en Flandre orientale, 810, 15.

Efferen (Guillaume-Ferdinand), gouverneur de Schaffenbourg, 183, 30.

Eggenberg (Le comte d'), ministre allemand, 371, 5, 10; 381, 25.

Egmont (Charles, comte d'), 218, 10; 234, 5, 10.

Egmont (Louis d'), comte d'Hoogstraeten, 245, 20; 285, 30; 331, 5; 354, 15; 355, 15; 359, 25; 364, 25; 368, 1; 411, 5; 469, 10, 30; 470, 15; 473, 1, 5, 10; 478, 15, 20; 480, 1, 10, 25; 482, 20; 486, 10; 489, 1; 536, 30; 537, 20; 575, 25; 795, 5.

Egmont (Marie-Claire d'), 856, 25.

Egmont (Otto d'), colonel de l'armée des Pays-Bas, 219, 20.

Egmont (Procope d'), marquis de Renty, 849, 25; 850, 5; 856, 10.

Egmont (Sabine d'), 197, 15.

Egmont (Philippe-Louis, comte d'), et sa famille, 691, 25; 795, 5; 845, 5; 849, 25; 856, 10.

Egmont (La maison d'), 691, 25; 850, 5.

Eguiguren (Asensio de), fonctionnaire espagnol des Pays-Bas, 151, 25.

Eguilaz (Juan de), 59, 25.

Elbœuf (Le duc d'), prince français, 498, 5.

Elen (Charles van), ecclésiastique, 223, 20; 285, 30.

Élisabeth Tudor (reine d'Angleterre), 3, 20; 22, 25; 25, 15; 75, 25; 76, 10, 20; 90, 1; 502, 25.

Emden (Le comte d'), commandant d'armée aux Pays-Bas, 97, 20; 157, 15; 211, 30; 344, 20.

Emden. *Voir* d'Oostfrize et Rittberg.

Emmerich (La ville de), en Allemagne, 18, 15.

Enghien (La ville d'), dans la province de Hainaut, 722, 25.

Enkhuysen (La ville d'), en Hollande, 213, 25; 282, 20, 25.

Épernon (Le duc d'), gentilhomme français, 490, 30.

Éphèse (L'évêque de). *Voir* Diego de la Torre.

Épinoy (La princesse d'), 60, 25.

Épinoy (Le prince d'), Guillaume de Melun, 391, 15; 402, 5; 404, 20; 411, 5; 469, 5; 470, 15; 473, 1.

Épinoy (Le prince de), Guillaume-Alexandre de Melun, 728, 1, 20; 730, 15; 731, 15; 737, 1; 755, 20; 756, 25; 757, 1, 25; 758, 1.

Ernest, archiduc d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, 4, 15.

Errembault (Louis de), président du Conseil de Flandre, 805, 1, 30.

Escaut (Le fleuve l'), 293, 5; 369, 5; 414, 10; 590, 30; 635, 25; 752, 10; 758, 25; 820, 10.

Escornaix (Le seigneur d'), gouverneur du Hainaut, 255, 10.

Espinosa (Diego de), sergent-major de Cambrai, 730, 5.

Espinosa (Melchior de), fonctionnaire espagnol en service aux Pays-Bas, 100, 25; 170, 20, 30, 35; 186, 30; 187, 1; 197, 20; 205, 20; 219, 20.

Espinosa (Philibert de), prieur de Haspre, 624, 5.

Estaires (Le comte d'), N. de Vendegies, 158, 25; 197, 25.

Estaires (La ville d'), en France, 544, 1.

États-Généraux des Pays-Bas (Les), 14, 15; 26, 10, 20; 27, 10, 20, 25, 30; 28, 10, 25; 30, 1, 20, 30; 31, 15, 20; 32, 15; 33, 30; 34, 30; 37, 5, 10; 38, 10, 15, 20; 353, 15; 356, 5, 10, 15; 357, 20, 25; 358, 15; 360, 20; 362, 10, 20, 25; 364, 10; 377, 5; 381, 15; 392, 10, 20; 395, 1; 401, 5, 25.

États provinciaux (Les), 291, 1; 298, 25; 352, 5, 10; 353, 25; 389, 25; 485, 30; 546, 5; 561, 10; 576, 5; 634, 20; 637, 5; 638, 5; 687, 10; 699, 10; 707, 1, 10; 738, 25; 749, 15.

Eten (Le Dr van), juriste, 510, 30.

Etten (Henri van), président de la Chambre des Comptes, 7, 5; 59, 20, 35; 153, 30; 157, 30; 168, 25.

Europe (L'), 329, 15; 358, 5; 563, 30.

F

Faille (Pierre de la), 576, 10.

Faing (Gilles du), conseiller du Conseil de Luxembourg, 14, 15; 155, 25.

Fajardo (Luis), officier supérieur espagnol, 124, 15.

Faro (Sancho de), capitaine de cavalerie, 536, 5; 537, 15.

Fauche (Jean Diego), doyen de Besançon, 725, 25; 726, 25.

Feira (Le comte de), officier espagnol aux Pays-Bas, 409, 10.

Ferdinand (Le Cardinal-Infant), gouverneur général des Pays-Bas, 330, 25; 332, 30; 335, 5; 336, 20; 356, 25; 357, 10, 15; 360, 1; 378, 1, 20; 379 à 552 *passim*; 553, 1, 25; 556, 15; 566, 10; 580, 5; 583, 25; 586, 15; 600, 5; 614, 1; 615, 10; 621, 1; 692, 20; 693, 20; 709, 25; 793, 20; 802, 1.

Ferdinand de Bavière. *Voir* Bavière.

Ferdinand II, empereur d'Allemagne de la Maison de Habsbourg, 42, 25; 185, 5; 192, 40; 201, 10; 230, 15; 232, 20; 233, 10, 25; 236, 20; 237, 10, 15; 240, 1, 10, 20; 244, 5; 245, 5; 246, 10; 248, 10; 249, 10, 20, 25; 250, 1; 252, 10, 20; 253, 20; 265, 15, 20, 25; 266, 1; 268, 1; 274, 20, 25; 275, 1, 20; 282, 15; 301, 10; 304, 10, 15; 307, 10, 20, 25; 309, 15; 314, 20; 317, 30; 321, 25; 323, 25; 324, 1; 326, 1; 328, 5; 331, 25; 368, 10; 371, 5, 15; 381, 5, 25; 382, 1; 385, 1, 5, 10; 386, 15; 388, 1; 389, 5; 390, 15, 25; 394, 1, 10, 15, 20; 395, 15; 396, 30; 399, 10, 15, 20; 404, 10; 405, 20; 407, 15; 409, 15; 410, 1, 5, 20; 414, 15; 415, 25; 416, 20, 25; 418, 10; 419, 10; 422, 25; 423, 15, 20, 25; 424, 5; 431, 1, 5; 432, 30; 433, 10, 20; 434, 5; 435, 5, 10, 25; 436, 10; 438, 1, 10, 20, 30; 439, 1, 5; 442, 30; 482, 15.

Ferdinand III, fils et successeur du précédent, 393, 20, 25; 394, 1; 399, 10; 407, 15; 410, 1; 411, 20; 426, 10, 15; 431, 1, 5; 435, 5, 10; 442, 15, 30; 445, 20; 446, 20; 449, 20, 25; 451, 25; 454, 1, 5, 30; 455, 10; 456, 1, 15, 25, 30; 459, 10, 20, 30; 462, 15; 463, 5, 10, 15; 465, 5; 472, 5; 474, 20, 25; 475, 15, 20, 25; 477, 10; 479, 15; 482, 10; 483, 10, 15, 20; 484, 15; 488, 1; 490, 10; 493, 1, 5; 503, 20; 514, 1, 5, 25; 516, 10; 518, 25; 519, 1, 10, 20, 25; 521, 15, 20, 25; 522, 5, 25, 30; 523, 10; 524, 1; 527, 1, 5, 25; 528, 10; 529, 5; 530, 5; 536, 10, 25; 537, 1; 540, 20; 542, 15; 548, 10; 550, 10; 577, 10, 15, 20, 25; 580, 1; 581, 25, 30; 584, 20; 585, 15; 592, 20, 25; 593, 1; 608, 5; 617, 10; 620, 1; 625, 10; 626, 20; 630, 10, 20, 25; 641, 20; 649, 15; 650, 5, 15, 20; 652, 30; 674, 15, 30; 677, 5, 25; 679, 15.

Feria (Le duc de), officier supérieur espagnol, gouverneur du Milanais, 121, 1; 257, 1; 281, 15; 290, 20, 25; 348, 20; 369, 20; 371, 5, 15; 372, 20; 374, 20; 381, 1, 20; 382, 20; 386, 25.

Feria (La comtesse de), 510, 30.

Fernandez (Duarte), portugais, 211, 15; 215, 20; 418, 25.

Fief (Nicolas du), évêque d'Arras, 607, 5, 30; 628, 20; 629, 1.

Fierlant (Béatrice-Régine de), fille du suivant, 770, 25; 771, 25.

Fierlant (Simon de), chancelier de Brabant, 741, 5; 770, 25.

Finia (François-Ignace), fils du suivant, 734, 25; 746, 10.

Finia (Saxon), secrétaire du Conseil d'État, 351, 1; 576, 5; 599, 25; 734, 25.

Flandre (La), dans le sens général des Pays-Bas, *passim* — la province de Flandre en particulier, 64, 15; 80, 20; 81, 15; 90, 30; 98, 25; 101, 5; 311, 15; 313, 5; 314, 1; 325, 1; 329, 1, 5; 332, 10; 333, 25; 355, 10; 369, 5; 413, 15, 20; 449, 15; 483, 5; 489, 20; 492, 15; 513, 30; 570, 25; 579, 20; 615, 1; 630, 5; 636, 5; 653, 10; 676, 5; 701, 20; 718, 25; 751, 1; 752, 10; 753, 5; 754, 1; 819, 1; 821, 1; 824, 25; 825, 5; 831, 20; 838, 10. — Le Conseil et les États de Flandre, 579, 15; 616, 25; 617, 1; 669, 5; 736, 5, 15; 750, 5, 15; 752, 15;

805, 30; 823, 1; 827, 10; 840, 25; 843, 15; 845, 20; 846, 20; 852, 15; 856, 15; 864, 1.
Flessingue (La ville de), en Hollande, 326, 10.
Florence (Le duc de), prince italien, 252, 25.
Fontainebleau (La ville de), en France, 12, 10; 52, 20; 92, 10.
Fontana (Le comte de), officier supérieur de l'armée espagnole, 312, 10; 313, 5; 326, 10; 329, 15; 348, 25; 369, 5; 501, 15; 518, 20.
Fontana (Camillo), habitant en Hollande, 440, 1.
Fopius (Dr Aysona), hollandais, 431, 20, 25, 30; 432, 25; 433, 1, 20; 434, 1, 15, 30; 435, 1, 5.
Forbin (Le cardinal de), ministre de France à Rome, 854, 20.
Fortolem (L'île de), 339, 1.
Fourmanoir (Nicolas de), licencié, 59, 25.
Fraga (La ville de), au Portugal, 579, 15; 580, 5, 10, 15, 20; 582, 10; 586, 10; 588, 15, 20.
France (La), en général, les Français, 1, 10; 3, 20; 8, 20; 9, 5; 12, 15, 30; 13, 1, 10, 25; 15, 1, 30; 17, 10; 25, 30; 41, 15; 55, 10; 56, 30; 62, 1; 65, 15; 72, 5; 83, 25; 84, 5; 92, 10; 93, 5; 94, 20; 106, 20; 125, 25; 128, 25; 143, 25; 152, 10; 154, 10, 15; 157, 1; 160, 1, 5; 164, 10; 165, 15; 168, 15; 172, 10; 175, 1; 177, 15; 181, 20; 198, 25; 203, 20; 206, 10; 231, 1, 5, 20; 235, 10, 15; 237, 15; 242, 1; 243, 20; 246, 1; 249, 20; 250, 1, 5; 260, 30; 265, 20; 275, 1, 5; 290, 1, 15; 291, 5, 10; 296, 5, 10, 15, 20, 25; 300, 25; 301, 1; 302, 5; 308, 10; 309, 20; 311, 15; 312, 1; 314, 25; 320, 25; 331, 20; 332, 10; 337, 10, 15, 20, 30; 338, 10, 30; 339, 10; 340, 10, 15; 344, 10; 346, 5, 10; 347, 15; 348, 10; 353, 5; 354, 15; 355, 15; 358, 5; 359, 1, 15, 30; 362, 10, 25; 363, 1; 364, 25; 365, 1; 366, 10; 368, 1, 5; 369, 10; 374, 15; 376, 20, 25; 380, 25; 382, 5, 25; 386, 5; 388, 5, 10, 15; 389, 20; 391, 20; 392, 15; 393, 15, 20; 394, 15, 25; 396, 10, 20, 25; 398, 20; 399, 15, 20; 402, 5; 403, 5, 10, 15, 25, 30; 404, 1; 405, 15, 20; 407, 1, 5, 10, 15; 408, 1, 10, 15, 25, 30; 409, 1, 5, 15; 410, 10, 15; 411, 15; 412, 10; 413, 15, 20, 25; 414, 15; 416, 1, 5, 20; 418, 10, 15; 419, 5; 421, 1; 422, 10, 25; 423, 1, 15; 424, 5; 425, 25; 426, 15, 20; 427, 15; 430, 5, 10, 15; 431, 5, 30; 432, 1, 20; 434, 30; 439, 15, 25; 442, 5, 10; 444, 20; 445, 15, 25; 446, 10, 15, 25; 447, 15; 450, 10; 452, 10; 453, 25; 454, 20; 455, 10, 25, 30; 456, 5; 457, 1; 459, 10, 15; 461, 15; 463, 25; 465, 10; 471, 1, 5; 472, 5; 474, 15, 25; 475, 1, 5, 15, 25; 476, 15, 20; 481, 15; 483, 5; 484, 15; 487, 5; 489, 15; 490, 15; 491, 20; 492, 10; 494, 20; 497, 5; 498, 20; 500, 25, 30; 501, 25; 503, 5, 15; 507, 25; 508, 1, 10; 509, 15; 513, 10, 25; 516, 5; 522, 1, 20; 526, 25; 527, 20, 25, 30; 528, 5, 10; 530, 30; 532, 15; 534, 1, 15; 537, 1; 538, 25; 540, 5; 542, 10, 15; 544, 15; 546, 20; 548, 20; 549, 20, 25; 550, 10, 15; 551, 10; 552, 20, 25; 553, 20, 25; 554, 5; 556, 15, 20; 557, 1, 5, 25; 561, 20; 562, 5; 563, 1, 5; 565, 1, 5, 10, 20, 25, 30; 571, 15; 572, 5; 573, 20; 576, 20; 577, 15, 20; 580, 25; 581, 1, 5, 15, 20, 30, 35; 582, 5; 590, 20; 591, 30; 594, 5, 10; 595, 15, 25; 596, 20; 597, 5; 599, 15; 602, 20; 603, 5, 10, 15, 25; 605, 1; 607, 25; 608, 1, 5, 20; 609, 1; 611, 5; 615, 5; 617, 10, 20, 25; 619, 5, 20; 620, 25; 621, 10; 622, 15, 20; 623, 1; 626, 5, 20; 627, 15, 20; 628, 25, 30; 634, 15; 644, 10; 648, 20; 651, 15; 653, 1; 654, 1; 655, 15; 659, 20; 660, 15; 663, 10, 15; 664, 20; 668, 5; 669, 1, 5, 20; 675, 20; 679, 5; 689, 10, 15; 694, 5; 702, 25; 703, 5, 20; 704, 1; 711, 5; 722, 5; 729, 15; 730, 1, 5, 10; 732, 20; 736, 25; 737, 20; 744, 20; 748, 25; 750, 10, 25; 756, 30; 757, 1, 25; 758, 5; 760, 1, 15, 20; 761, 1, 5, 30; 762, 15; 763, 1, 25; 764, 1; 765, 1, 20; 767, 20; 768, 1, 5, 15; 771, 10; 773, 25; 776, 15, 25; 780, 25; 781, 1, 25; 787, 1; 792, 10, 15; 793, 5; 796, 1; 803, 1, 15; 805, 10; 807, 5; 809, 20; 822, 15, 25; 823, 5, 15; 824, 5, 10, 15; 825, 1, 20; 827, 10; 831, 1, 10, 15, 20; 834, 5, 20, 30; 833, 1, 5; 834, 1, 10, 15, 25; 835, 1, 10, 20; 836, 25; 837, 15, 25; 838, 5, 10, 15, 25, 30; 839, 1, 15, 20, 25; 841, 25; 842, 5; 843, 5; 845, 10; 848, 10; 849, 25; 850, 1, 10, 15, 20, 25; 855, 1; 856, 5, 10; 858, 5, 10; 859, 5, 10.
— Les ambassadeurs français à Madrid, 110, 10; 111, 1; 180, 15. *Voir* d'Ambrun l'archevêque.
Francesqui (Paulo), banquier florentin, 59, 15; 219, 20.
Francfort (La ville de), en Allemagne, 238, 20; 240, 1, 20; 340, 15.
Franche-Comté (La). *Voir* Bourgogne.
Franciscains (Les), religieux, 134, 30; 136, 20; 163, 15; 170, 1; 293, 25; 391, 25; 569, 30; 692, 1.
Franco (Manuel), capitaine espagnol, 59, 30; 255, 20.
François-Maximilien (L'archiduc), frère de Philippe le Beau, 4, 20.
Frankenthal (La place de), en Allemagne, 698, 10; 744, 1.

Franqueville (Anselme de), marchand, 162, 25.
Franqueza (Pedro de), comte de Villalonga, conseiller d'État espagnol, 56, 15; 63, 20; 87, 15; 95, 1; 110, 20; 116, 1, 5, 30; 118, 10; 124, 20; 129, 30.
Frères-Mineurs (Les), religieux, 163, 25; 278, 15, 20.
Fresno (Le marquis de), diplomate espagnol, 640, 20.
Frezin (Le comte de) 158, 30; 201, 25.
Frias (Juan de), surintendant de la Justice militaire aux Pays-Bas, 4, 25; 23, 25; 63, 1; 66, 25; 81, 25; 83, 5, 10, 20, 30; 84, 1, 5, 20, 25; 87, 5, 10, 15; 100, 25; 197, 35.
Frias (Le duc de). *Voir* le Connétable de Castille.
Friquet (N.), agent du gouvernement des Pays-Bas, 648, 5.
Frise (La), dans les Provinces-Unies, 98, 25; 99, 10, 15; 100, 10; 102, 5; 140, 20; 197, 35; 270, 5; 309, 15; 364, 10; 421, 20; 452, 5; 453, 15, 25; 478, 10; 658, 10.
Fritema (Folkart de), secrétaire d'État, 221, 20.
Fritema (Théodorine), 219, 35.
Froissard de Broissa (Pierre), religieux, 765, 10.
Fuenclara (Le comte de), officier espagnol, 444, 15; 445, 1.
Fuenmayor (Balthasar de,) marquis de Castel-Moncayo, ministre d'Espagne à La Haye, 841, 5, 25; 843, 10; 856, 25; 860, 1.
Fuensaldaña (Le comte de), commandant des armes aux Pays-Bas, ambassadeur à Paris, 411, 20; 590, 20; 595, 15; 603, 30; 608, 15; 621, 5, 10; 627, 20; 646, 10, 15, 30; 649, 5, 10; 651, 5; 652, 20; 655, 10; 657, 20; 658, 1; 670, 20; 673, 1; 674, 25; 675, 1, 25; 677, 20; 678, 20; 679, 1, 25; 680, 1, 5, 15; 681, 25; 682, 15; 684, 15, 25, 30; 685, 5; 686, 15, 20; 690, 1, 20, 25; 695, 5; 699, 5, 25; 700, 1; 701, 15; 721, 20; 722, 5, 10; 729, 10.
Fuentès (Le comte de), Pedro Henriquez de Azevedo, gouverneur du Milanais, 37, 1; 45, 25; 60, 30; 62, 10; 64, 20; 73, 30; 356, 10; 377, 20, 25.
Fugger (Les), banquiers allemands, 57, 15; 157, 25.
Furnes (La ville de), en Flandre occidentale, 445, 1.
Furstemberg (Le cardinal de), 829, 15, 20; 830, 10; 850, 25.
Furstemberg (La comtesse Catherine Libia), dame de l'Infante Isabelle, 162, 20.
Furstemberg (Le comte Wladislas de), ambassadeur allemand à Paris, 157, 30; 162, 30, 35; 205, 20; 224, 30; 249, 20; 250, 5.

G

Galaretta (Francisco de), secrétaire d'État et de Guerre, 372, 25; 395, 5, 10; 429, 25; 461, 5; 472, 15; 481, 15; 555, 20; 556, 1, 5, 10, 25; 558, 5; 560, 15, 20; 561, 25; 564, 20; 567, 1; 568, 20, 30; 569, 10, 20, 30; 571, 10; 586, 10, 15, 20; 590, 15; 593, 5, 15, 20, 25; 594, 30, 35; 598, 15; 604, 15; 610, 20; 613, 15, 25, 30; 629, 20; 642, 15; 643, 10, 20; 644, 30; 645, 5; 649, 25; 651, 30.
Galaretta (Martin de), frère du précédent, 169, 30; 189, 30; 629, 20; 697, 25; 699, 1, 15, 20; 700, 5; 701, 5; 705, 20; 709, 1.
Galas, général allemand, 389, 1; 393, 10; 426, 10; 430, 5; 449, 30; 453, 20.
Galice (La), province espagnole, 833, 15, 20; 836, 10.
Gamarra (Esteban de), officier espagnol, ambassadeur à La Haye, 542, 25; 543, 1, 15; 573, 25; 604, 10; 694, 10, 15; 696, 15; 698, 1, 5, 20; 702, 1; 703, 15, 20; 704, 15; 707, 25; 708, 15; 713, 5, 10; 717, 1, 5, 20; 719, 10; 720, 20; 723, 20; 724, 1, 5; 725, 5, 10, 15; 726, 20; 728, 15; 729, 1, 5; 730, 1, 5, 10; 731, 20, 25; 732, 1, 5, 25; 733, 1, 5, 15; 734, 5, 10; 735, 1; 736, 20, 30; 737, 15, 20; 738, 1; 739, 15, 20, 25; 740, 5, 10, 25; 742, 10, 25; 743, 10, 15; 744, 5, 10, 15, 25; 745, 25; 746, 1, 15, 20; 747, 5, 20, 25, 30; 748, 1, 5, 20; 750, 15, 25; 751, 1, 5, 15; 752, 1; 753, 1, 5, 10, 25; 754, 5; 755, 25; 756, 1; 758, 15, 25; 759, 15, 25; 760, 1; 762, 10, 15, 25; 763, 15; 765, 1; 767, 1, 15, 25, 30; 769, 25; 771, 5, 15, 20; 794, 20.
Gameren (Bernard van), gentilhomme de la maison des archiducs, 97, 15.

Gand (La ville de), en Flandre orientale, 6, 10; 7, 20; 23, 1; 30, 5; 38, 30; 62, 30; 64, 1; 66, 10, 20; 67, 10; 68, 5, 15; 71, 15, 20; 72, 1; 80, 20; 81, 10, 25; 82, 5, 10; 83, 25; 85, 10; 86, 5; 89, 20; 90, 5; 139, 10; 159, 5; 169, 20; 173, 25; 196, 15; 255, 15; 285, 15; 328, 30; 330, 15; 342, 20; 452, 20; 490, 5; 494, 5; 511, 15, 25; 512, 5, 10; 597, 20; 614, 30; 617, 1; 622, 5; 623, 25; 734, 10; 763, 15; 773, 5; 808, 5, 10; 821, 1; 834, 1; 836, 25; 838, 10; 844, 20. — L'abbaye de Saint-Pierre, 632, 25. — L'évêque et l'évêché, 326, 10; 705, 25; 706, 5; 776, 30; 777, 1, 5, 30; 780, 5; 788, 15. — Le vicomte de Gand. *Voir* Henri de Melun.

Gand et Vilain (Gilbert de), 197, 20.

Gand y Sarmiento (François de), 835, 25; 836, 1.

Garcia de Ocampo (Marie), 852, 25; 853, 1.

Garcies (Le comte de), officier supérieur en service aux Pays-Bas, 595, 1, 5; 655, 10; 685, 1.

Gasset (Guillaume), 281, 25; 282, 30.

Gastañaga (Le marquis de), Francisco de Agurto, gouverneur général intérimaire des Pays-Bas, 816 à 844, *passim*; 849, 15; 851, 10.

Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, 237, 25; 305, 10; 337, 10, 20, 25; 338, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 339, 10; 340, 10, 15; 344, 10; 345, 10; 346, 10, 15; 347, 5, 10, 25; 348, 10; 359, 10; 360, 5; 361, 5, 10, 25; 368, 5; 369, 25; 370, 1, 5; 373, 10; 397, 5; 398, 10, 15, 25; 399, 5; 402, 1; 407, 10; 430, 15; 581, 10, 25; 608, 5; 619, 5; 630, 5; 647, 10.

Gaule (N. de la), chancelier, 638, 20.

Gavarelle (Juan de), conseiller de l'amirauté aux Pays-Bas, 404, 20; 420, 20.

Gavre (Albert de), baron d'Ognies, 162, 25, 35; 219, 30.

Gavre (Le prince de). *Voir* Louis d'Egmont.

Geldern (La ville de), aujourd'hui en Allemagne, 314, 10; 329, 5; 355, 20; 369, 10; 372, 10; 483, 5, 20; 518, 20.

Gènes (La ville de), en Italie, 16, 10, 15; 178, 20; 257, 25; 297, 20; 323, 10; 463, 1; 688, 15.

Gennep (La ville de), dans le Limbourg hollandais, 18, 15; 414, 1.

Gerbier (N.), résident anglais à Bruxelles, 380, 5; 406, 10, 15; 447, 10, 15; 448, 15, 20, 25; 461, 5; 473, 25; 474, 1; 484, 1; 496, 20; 497, 15, 25; 500, 5, 15, 20; 515, 20, 25; 537, 15, 20; 539, 5, 10; 540, 1, 5; 541, 10; 543, 20; 703, 15.

Gessel (André van), conseiller à la Chambre des Comptes, 772, 5, 25.

Gestel (Henri-François van), président de l'administration de Bois-le-Duc, 169, 20; 204, 25; 210, 30; 211, 20.

Gilly (La commune de), dans la province de Hainaut, 836, 1.

Giraldin (Édouard), officier irlandais, 170, 25.

Giron (Fernand), maître de camp espagnol de l'armée des Pays-Bas, ambassadeur d'Espagne à Paris, 148, 15, 20, 25; 170, 20; 193, 15; 197, 25; 201, 15, 30; 231, 1; 237, 1, 25; 250, 5; 270, 25, 30.

Gomaristes (Les), parti politique hollandais, 254, 25; 321, 5; 322, 1.

Gomecourt (Pedro de), gentilhomme de la maison de l'archiduc Albert, 189, 25.

Gomez (Blanca), de Lisbonne, 223, 10.

Gomez (Manuel), de Lisbonne, parent de la précédente, 223, 10.

Gondomar (Le comte de), ambassadeur espagnol, 227, 5; 259, 15, 25; 260, 5, 15, 20, 30; 274, 10.

Gonzaga (Francisco de), marquis de Castiglione, 18, 20, 25.

Gonzalès (Juan), gouverneur de Wesel, 269, 25.

Gorneval (Valentin de), 155, 30.

Gottignies (Lancelot de), évêque de Ruremonde, 780, 10.

Goyck (Le baron de), 772, 10.

Grajal (Le comte de), officier de l'armée des Pays-Bas, 847, 1.

Grammaye (N.), protonotaire apostolique, 255, 20; 270, 20, 30.

Grammaye (Thomas), commissaire, 153, 10; 219, 35.

Grammont (Antoine de), archevêque de Besançon, 735, 5; 743, 25; 744, 1.

Grana (Le marquis de), ambassadeur allemand à Madrid, puis gouverneur général des Pays-Bas, 423, 5; 508, 5; 525, 5; 575, 15; 809 à 815, *passim*; 816, 5, 10, 20, 25; 819, 20, 25; 824, 5; 827, 5; 828, 20; 846, 25.

Grancey (Le comte de), officier supérieur français, 603, 15.

Grave (La ville de), en Hollande, 59, 10; 66, 5.

Gravelines (La ville et le port de), aujourd'hui en France, 107, 25; 193, 5; 278, 15, 25; 396, 10; 481, 10; 513, 15; 543, 25; 583, 15; 585, 20; 588, 1, 5, 10; 590, 10, 30; 595, 25; 598, 25, 30; 600, 20; 602, 15; 603, 10; 609, 5; 669 5; 744, 20.

Gray (La ville de), aujourd'hui en France, 162, 30; 770, 1.

Greene (Richard), officier anglais, 255, 35; 259, 10.

Grégoire XV (Le pape), 864, 1.

Grimaldi (L'abbé), nonce à Paris. *Voir* Saint-Siège.

Grimberghen (Le comte de). *Voir* Étienne de Berghes.

Grimming (Marc), financier, 701, 20.

Grite (Le colonel), officier français, 596, 20.

Groenendael, dépendance de Hoeylaert, en Brabant, 784, 20.

Groenlo (La ville de), en Hollande, 119, 25; 124, 5, 15; 464, 15.

Groesbeek (Gérard de), évêque de Liége, 438, 10.

Groesbeek (Le comte de), 293, 10; 294, 1.

Grobbendonck (Le baron de). *Voir* Schetz.

Groningue (La ville et la province de), en Hollande, 421, 20.

Grot (Le baron de), agent bavarois, 247, 10.

Guadaleste (Le marquis de), ambassadeur espagnol à Bruxelles, la marquise, 127, 25, 30; 128, 15; 135, 25; 140, 1; 141, 5; 151, 25; 155, 20; 165, 20; 172, 1; 184, 20; 185, 1; 188, 20; 197, 30.

Guasco (Carlos), officier espagnol, 573, 25; 608, 25; 610, 25; 616, 10.

Gueldre (La), une des Provinces Unies, 125, 10; 197, 30; 221, 20; 259, 1; 309, 15; 316, 30; 342, 15; 359, 30; 396, 10; 421, 20; 439, 30; 486, 1; 570, 25; 698, 5; 717, 5; 722, 20; 723, 15; 726, 15; 828, 25.

Guerneval (Albert et Baudouin de), 153, 30.

Guerra de la Vega (Gonzalo), contador de l'armée des Pays-Bas, 151, 15; 155, 20; 211, 20; 219, 30; 247, 20; 248, 1; 250, 20.

Guerrier (Alphonse), comte, 138, 25.

Guevara (Fernando de), 197, 35, 45; 205, 25.

Guevara (Luis de), veedor général de l'armée des Pays-Bas, 336, 1, 5; 348, 1; 483, 5; 487, 15.

Guevara. *Voir* Velez de Guevara.

Guienne (La), contrée en France, 673, 20.

Guillaume III, prince d'Orange, roi d'Angleterre, 739, 10; 742, 20; 743, 10; 747, 30; 753, 15; 795, 15, 20; 829, 5, 10; 830, 15; 832, 20; 833, 1, 20; 834, 1, 15; 836, 15, 20; 838, 10; 840, 20; 847, 20, 25; 858, 25; 859, 1.

Guise (Louis de), comte de Boulay, conseiller d'État du duc de Lorraine, 221, 25; 232, 25.

Guise (La duchesse de), 631, 10.

Guipuzcoa (La côte de), en Espagne, 481, 10.

Gustave Adolphe, roi de Suède, 324, 1; 340, 5, 20, 25, 30; 341, 10, 15, 20; 342, 5, 10, 25; 343, 10, 15; 346, 30; 347, 1, 25; 362, 25; 363, 1.

Guzman (Henriquez de), 26, 25.

Guzman. *Voir* Ponce de Léon.

H

Habsbourg (La Maison impériale de), 8, 15; 18, 15; 121, 5; 159, 1; 185, 10; 201, 10; 228, 10; 231, 20; 232, 20; 239, 1; 240, 5, 10; 243, 15; 248, 10; 252, 20; 274, 10; 284, 20; 307, 25; 358, 5; 388, 25; 389, 5; 394, 5, 10; 455, 25; 522, 20, 523, 15; 568, 15; 577, 25; 578, 1; 630, 15; 650, 20; 675, 1, 15; 693, 15; 809, 15.

Haelbeek (Gilles van), financier belge, 468, 5.

Haelen (La place de), en Brabant, 376, 1.

Haghe (Jacques), 5, 1.

Hainaut (Le), province belge, 255, 10; 311, 15; 323, 20; 340, 5; 353, 10; 396, 20; 417, 10; 449, 20; 451, 5; 485, 15; 718, 25; 790, 20; 826, 20; 832, 1. — Le Conseil, 790, 15; 804, 1.

Hal (La ville de), en Brabant, 847, 15.

Halle (N. van), agent de l'archiduc Albert, 4, 5.

Halle (La place de), en Allemagne, 390, 10.

Halun (Ogins), irlandais, 205, 20.

Halveill (Hugo de), officier allemand, 618, 30.

Hambourg (La ville de), en Allemagne, 126, 5; 196, 25; 292, 1; 475, 5; 790, 10.

Hamilton (Guillaume), écossais, 278, 25.

Hamilton (Patricio), capitaine écossais, 205, 25.

Hanedouche (Marie), 255, 10, 20.

Hanséatiques (Les villes), les Hanséates, 196, 20; 197, 1, 15; 200, 15; 249, 15; 253, 20; 843, 25; 846, 5.

HARANT (Christoval de), baron de Polsiez, 158, 25.
HARCHIES (Charles), attaché à la Chambre des Comptes, 217, 25.
HARO (Juan del), commissaire espagnol, 255, 20.
HARO (José de), secrétaire d'État et de Guerre aux Pays-Bas, 855, 10.
HARO (Luis de), premier ministre de Philippe IV, 646, 10, 20; 648, 20, 30; 649, 5; 661, 20; 663, 5; 667, 1; 668, 20; 669, 20; 670, 15; 673, 5; 674, 1, 5, 15, 20; 675, 10; 676, 1, 15; 678, 5, 10; 679, 1, 15; 680, 10; 682, 1, 15, 25; 683, 5, 10; 684, 15; 685, 1, 10, 20, 25; 688, 5; 693, 1, 25; 694, 1; 695, 5, 30; 696, 5; 697, 1, 25; 699, 1, 15, 20; 700, 5, 25; 701, 5; 748, 5.
HARSCAMP (Le baron Pontian de), conseiller des finances, sa femme, 797, 15, 25; 798, 1.
HARTEVELD. *Voir* Hertvelt.
HARTIUS (Le conseiller), 6, 20.
HASPRE (Le prieuré d'), aujourd'hui en France, 624, 5.
HASTEN (Philippe de), conseiller de Luxembourg, 299, 25.
HAVRÉ (Le marquis de), Charles-Philippe de Croy, la marquise, 9, 1, 5, 10; 17, 25; 59, 20; 138, 30; 153, 35; 168, 25; 169, 35; 170, 20; 204, 30; 205, 20, 25; 218, 20; 331, 5; 382, 25; 489, 10, 30; 605, 25.
HAVRÉ (Le duc de), Ferdinand-François de Croy, 815, 5, 25; 852, 10.
HAZE (Jean de), marchand d'Anvers, 59, 30.
HAZIENDA (Le tribunal de la), aux Pays-Bas, 91, 5; 174, 20.
HECH (Le baron de), diplomate allemand, 825, 20.
HENIN (La place de), aujourd'hui en France, 557, 5, 25.
HENIN (Les comtes de), 223, 25; 230, 20; 299, 10; 313, 20; 391, 15; 402, 5; 470, 15; 487, 10; 602, 25; 668, 5, 30.
HENRART de Ramlot (N.), maïeur de Namur, 814, 15.
HENRI IV, de Bourbon, roi de France, 10, 25; 12, 10, 20, 25; 13, 1, 5, 30; 15, 1; 16, 1, 25; 17, 5; 32, 10; 39, 15, 20; 46, 15; 48, 10; 49, 30; 52, 20; 56, 25; 83, 25; 92, 10; 110, 10, 25; 111, 30; 141, 15; 142, 25; 152, 5; 155, 5, 10.
HENRIETTE, reine d'Angleterre, 93, 10; 113, 20; 148, 25; 203, 5; 497, 5; 498, 20; 503, 15; 530, 25.
HERNANDEZ (Sébastien de), jésuite espagnol, 163, 5.
HERNANI (Diego de), 219, 15; 250, 10.
HERRERA (Augustin de), maître de camp de l'armée espagnole des Pays-Bas, châtelain de Gand, 22, 25; 26, 30; 38, 5, 30; 55, 10.
HERENTHALS (La place d'), dans la province d'Anvers, 66, 1.
HERLE (André), négociant de Séville, 181, 15, 25.
HERRAN (Jean Perez de), capitaine de la garde de Charles II, 745, 1.
HERSTAL (La ville de), aujourd'hui dans la province de Liége, 242, 15, 20.
HERTFELT (L'abbaye d'), aujourd'hui Harteveld, en Hollande, 163, 25.
HERTOGHE (Le conseiller), agent diplomatique des Pays-Bas en Allemagne, 433, 25.
HESDIN (La ville d'), en France, 219, 20; 492, 10; 494, 15.
HESSE (Louis, landgrave de), 219, 40; 250, 30; 459, 25; 483, 15.
HEYDEN (Henri vander), abbé de Villers, 285, 30.
HOBOKEN (Le baron d'). *Voir* Conrard Schetz.
HOHENZOLLERN (Le comte Frédéric de), 163, 20; 169, 25; 219, 5; 236, 25; 255, 15; 270, 25, 30.
HOLLANDAIS (Les), en général, les ministres et diplomates, les navires hollandais, 3, 20; 5, 5; 8, 20; 12, 15, 25; 13, 1, 10; 17, 5, 15; 18, 15; 19, 25; 24, 20; 25, 25; 27, 20, 30; 29, 15; 31, 20; 33, 1, 20; 34, 1, 15; 35, 5, 10; 36, 20; 37, 25; 38, 15, 25; 44, 5; 52, 1; 56, 25; 65, 1; 74, 15; 76, 5, 10; 80, 5; 81, 5; 82, 25; 84, 10, 20; 92, 15; 103, 20, 30; 104, 10; 105, 15, 20, 30; 106, 20, 25; 107, 1, 5; 108, 5, 15, 30; 110, 25; 113, 1, 25; 115, 5; 116, 1; 118, 10; 122, 30; 124, 10, 15; 125, 25; 126, 1, 20; 128, 25; 130, 20; 133, 1, 25; 134, 1, 5, 10, 15, 25; 135, 1; 137, 25; 138, 5; 139, 5; 140, 10; 142, 20, 30; 143, 10, 25; 144, 5; 145, 15, 20; 146, 15, 25; 149, 10; 150, 5, 25; 152, 1; 164, 5, 10; 165, 15; 167, 15; 168, 1, 20; 177, 20; 182, 30; 189, 15; 192, 20; 196, 20; 197, 1, 10; 198, 20, 25; 199, 1; 202, 5, 20; 203, 1, 5; 204, 20; 205, 5; 206, 20; 207, 1, 10; 208, 1, 30; 209, 15; 210, 1, 5; 211, 5, 10, 15; 212, 25; 213, 5; 219, 25; 221, 5; 227, 20; 229, 15; 230, 5, 25; 231, 15; 234, 25; 235, 1; 236, 15; 237, 15, 20; 238, 15; 241, 10; 244, 15; 252, 5; 253, 1; 254, 20; 255, 15; 259, 20, 25; 260, 5, 10, 20; 266, 15; 267, 25; 268, 20, 25;

269, 20; 271, 5, 10, 15, 20; 272, 10, 15, 25; 274, 1, 10, 15; 282, 20, 25; 283, 5; 286, 15; 293, 10; 299, 20; 300, 5, 30; 301, 10; 302, 5; 304, 1; 307, 20; 308, 5, 10; 309, 20; 311, 15; 314, 1, 15; 317, 20; 318, 15, 20, 25; 319, 1, 25; 320, 1; 321, 20; 325, 1, 5; 326, 1, 15, 20; 329, 30; 331, 20; 332, 15, 25; 333, 1; 334, 25; 336, 20; 337, 1, 5, 15; 338, 5; 340, 1, 10; 342, 15; 343, 25; 346, 1; 347, 1, 20; 356, 5, 15; 357, 25; 358, 1; 359, 10; 361, 10; 363, 5, 25; 364, 10, 15, 25; 367, 1, 5; 368, 1, 25; 370, 15; 374, 20; 375, 1, 15; 376, 10, 20; 381, 15; 382, 10; 387, 10; 388, 10; 390, 1, 5; 391, 1, 20; 392, 20; 393, 20; 394, 15, 20; 396, 10; 399, 20; 400, 10, 15; 403, 5, 20, 25; 404, 5; 405, 15, 20; 407, 10; 408, 15, 30; 409, 15; 410, 10, 15; 414, 15, 30; 415, 25; 416, 1, 5; 417, 1; 418, 5; 420, 10; 421, 10, 15; 422, 5, 15, 25; 423, 1, 10, 20, 25; 424, 1, 25; 425, 10; 426, 15; 427, 5; 428, 1; 431, 20; 432, 1, 20; 433, 1, 15; 434, 5, 10, 15, 25; 435, 10; 436, 5, 10; 437, 20, 25; 438, 1, 25; 439, 1, 5, 10, 25; 442, 5; 446, 1; 447, 15; 448, 20; 449, 1, 5; 450, 10; 451, 25; 452, 10; 453, 15, 20, 25; 454, 1; 455, 10, 25; 456, 5; 459, 10, 15, 25, 30; 461, 10; 465, 5; 468, 20, 25; 473, 25; 474, 1; 475, 10, 15; 477, 10; 483, 5; 484, 5; 487, 1; 488, 25; 489, 15, 20; 490, 15, 20; 491, 5, 10; 492, 10, 15; 493, 25; 495, 1, 10, 20, 30; 496, 1, 10, 20, 30; 497, 5, 10; 499, 15; 500, 5; 501, 1; 502, 5, 20; 503, 5; 509, 15, 20; 510, 20; 511, 1, 5; 512, 10, 25; 513, 10; 514, 15, 20; 515, 1, 5; 518, 20; 522, 25; 523, 10, 15; 524, 5; 525, 5; 526, 15, 25; 527, 15; 528, 5, 20; 529, 5, 25; 530, 15; 533, 25; 534, 5, 10; 535, 10, 25; 536, 25; 538, 10, 15; 539, 1, 5, 25; 541, 1; 547, 15; 548, 10; 550, 15; 551, 10; 565, 1, 5, 10, 20; 571, 15; 572, 1; 574, 10, 15; 577, 15, 20; 583, 10; 587, 1, 5, 10; 590, 30; 591, 25; 594, 10; 595, 1; 603, 25; 606, 5, 10; 619, 20; 622, 15; 627, 25; 629, 25; 635, 15; 636, 1, 15; 642, 10; 654, 1; 660, 25; 661, 5; 662, 25; 666, 5, 25; 684, 15; 686, 10, 15; 725, 5; 731, 1; 736, 25; 737, 20; 738, 1; 739, 15; 742, 15; 751, 10; 755, 25; 756, 5; 759, 1, 5, 20, 25; 760, 15, 20; 761, 1; 764, 1; 779, 20; 790, 1; 831, 5, 10, 15, 20; 832, 1, 5, 10, 20; 833, 25; 837, 5; 838, 1, 5; 846, 25; 855, 20; 859, 1, 10.
HOLLANDE (La), une des Provinces-Unies, souvent l'ensemble des Provinces-Unies, les États de Hollande, 4, 5; 11, 1, 30; 12, 30; 15, 1; 17, 5, 15; 18, 25; 38, 10, 20; 48, 25; 54, 15; 78, 15; 122, 25; 125, 15; 126, 15; 140, 1; 148, 10; 152, 15; 153, 20; 157, 5, 10; 161, 20, 25, 177, 15; 196, 25; 199, 20, 25; 202, 10; 206, 20; 207, 5, 20; 208, 1, 15, 30; 211, 1, 10, 20; 213, 10; 215, 1; 216, 1, 5, 10, 15; 218, 1, 10, 25; 220, 1; 221, 10; 231, 10; 234, 1, 5, 20; 241, 1; 254, 20; 260, 10, 25; 270, 1; 271, 1; 272, 15; 277, 25; 281, 5, 25; 282, 20; 291, 20, 25; 292, 25; 294, 5; 300, 1; 307, 25; 310, 1; 321, 5, 15, 25; 323, 20; 325, 1, 5; 328, 1; 335, 1; 346, 25; 364, 1; 377, 1; 393, 15; 396, 20; 399, 15; 400, 20; 401, 5; 406, 10; 407, 1; 412, 1; 414, 20; 420, 10; 421, 15; 431, 30; 433, 5; 434, 10; 435, 10; 436, 5; 438, 15, 20; 439, 10, 20, 30; 443, 25; 445, 15; 449, 5; 452, 15; 463, 10; 485, 1, 5; 491, 20; 497, 5; 498, 20; 502, 1; 503, 1, 5, 10; 527, 25; 529, 10; 530, 5; 532, 25; 533, 25; 534, 20; 535, 1; 536, 1; 537, 5; 538, 5; 549, 15; 550, 25; 556, 25; 564, 25; 565, 30; 568, 10; 587, 30; 591, 35; 595, 15; 604, 1; 622, 15; 623, 1; 636, 30; 643, 10; 644, 10; 654, 15; 658, 15; 660, 1, 5; 663, 15, 25; 668, 15; 669, 15; 671, 10; 689, 5, 10; 696, 15, 20, 25; 705, 5; 714, 10; 717, 1, 5; 719, 10, 15; 721, 1; 724, 5; 725, 10; 727, 20; 731, 25; 737, 15; 740, 5, 10; 742, 25; 744, 15; 745, 25; 747, 1, 15; 748, 1, 5, 15, 20; 753, 25; 761, 1; 768, 20, 25; 776, 5, 20, 25; 786, 1; 790, 1; 815, 20; 831, 10; 838, 15, 25; 839, 10; 843, 25; 846, 5; 858, 25. — Les États de Hollande, 3, 10; 4, 30; 417, 15, 25; 420, 25; 750, 20. — Le pensionnaire général, 746, 1; 748, 1. — Le vicaire général, 746, 20; 747, 15, 20.
HOLLANT (N. van), jésuite, 670, 15.
HONGRIE (La), principauté danubienne, 314, 25; 320, 25.
HONGRIE (Le roi de), 158, 20; 160, 1; 201, 35; 205, 15; 252, 10; 578, 5. *Voir* Ferdinand III.
HONGRIE (La reine de), 390, 5.
HONORÉ (Adrien), 208, 25.
HONTIMENA (La place d'), en Portugal, 578, 10, 20, 25.
HOOGSTRAETEN (La comtesse de). *Voir* Marguerite de Berlaymont.
HOOGSTRAETEN (Le comte d'), Antoine de Lalaing, 184, 30.
HOOGSTRAETEN (Le comte de). *Voir* Louis d'Egmont.
HOORN (La ville de), en Hollande, 282, 20.
HORN (Le comté de), en Hollande, 197, 1, 15.
HORNES (Albert de). *Voir* évêque de Rure monde.
HORNES (Armand de), 467, 15; 483, 10.

Houchin (Maximilien de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 201, 30.
Houst (Le comte de). *Voir* Georges Vasta.
Hove (Le baron de), membre des États de Brabant, 804, 15.
Hovynes (Charles de), chef-président du Conseil privé, 650, 30; 651, 1; 667, 15; 672, 5; 688, 15; 701, 10; 705, 15; 731, 25; 771, 1; 778, 15.
Hoyd (Walter de la), capitaine irlandais, 219, 25.
Huarez (Antonio), 88, 10.
Huberlant (Gilles-Léon de), bailli de Charleroi, 835, 25.
Huchin (Maximilien de), maître de camp aux Pays-Bas, 189, 30.
Huguenots (Les), protestants français, 8, 20; 825, 10.
Hulst (La ville de), en Hollande, 310, 1; 313, 10; 314, 5; 329, 5; 396, 10; 622, 20.
Humin (Claude de), conseiller de Luxembourg, 425, 20, 25.
Huyghens (Le docteur), professeur à l'Université de Louvain, 829, 25; 844, 10; 857, 30.
Huyghens (Roger), député de Gueldre, 698, 1.
Huy (La ville de), dans la province de Liége, 438, 5.

I

Ibarra (Diego de), veedor de l'armée espagnole des Pays-Bas, 30, 20; 104, 10; 133, 5; 134, 20; 135, 1; 136, 10, 15; 137, 1, 10, 30; 139, 20; 219, 15.
Ibarra (Esteban de), secrétaire d'État et de Guerre de l'archiduc Ernest, 51, 30.
Ibarra (Francisco de), capitaine espagnol, 184, 1; 186, 1; 187, 5, 10, 20, 30; 191, 1; 283, 20.
Idiaquez (Domingo de), 4, 25.
Idiaquez (Juan de), secrétaire d'État à Madrid, 51, 10; 56, 10; 79, 5.
Idiaquez (Martin de), capitaine espagnol, 291, 15.
Idiaquez (Miguel de), maître de camp espagnol, 170, 30; 217, 30.
Immerseele (Guillaume d'), 303, 20; 304, 25.
Indes (Les), possessions espagnoles, les Indes orientales et occidentales, le Conseil des Indes, 5, 5; 23, 5; 24, 15; 58, 25; 76, 5; 103, 5, 15; 106, 25; 108, 25; 113, 1, 25; 115, 25; 116, 25; 118, 5; 129, 10; 133, 25; 144, 5, 10; 156, 25; 161, 25; 182, 10; 189, 15; 205, 5; 208, 20; 218, 5; 227, 25; 229, 15; 230, 25; 231, 15; 234, 1, 25; 236, 15; 237, 20; 238, 15; 241, 5, 10; 242, 5; 244, 15; 259, 25; 260, 15; 263, 10; 267, 5; 275, 10; 276, 5; 277, 1; 317, 25; 323, 25, 30; 326, 15; 358, 1; 367, 5; 373, 1; 381, 15; 382, 20; 414, 5; 461, 20; 507, 15, 20; 512, 15; 520, 20; 521, 1, 5; 532, 25; 574, 10, 15; 666, 25; 667, 1; 694, 25; 719, 25; 744, 25.
Index (La congrégation romaine de), 789, 25.
Infantado (Le duc de l'), conseiller d'État espagnol, 83, 10; 222, 25.
Innocent X (Le pape), 609, 15, 25; 611, 15; 615, 1; 619, 15; 632, 5, 10; 641, 1; 664, 1, 15; 687, 10; 808, 20; 830, 5.
Innocent XII, pape, 854, 20; 860, 5.
Innspruck (Léopold d'), archiduc d'Autriche, 247, 5.
Irlande (L'), dans l'Europe occidentale; les Irlandais, militaires et religieux; le vice-roi d'Irlande, 48, 20; 162, 15; 170, 10, 25; 192, 1, 30; 197, 20; 203, 20; 205, 20; 206, 10; 214, 30; 219, 15, 25; 236, 30; 244, 10; 255, 15; 270, 20; 278, 25; 293, 25; 298, 1; 313, 5; 327, 25; 328, 10; 364, 25; 391, 25; 392, 1; 498, 5, 15, 30; 502,5; 510, 20; 511, 15, 20; 514, 20; 516, 20, 25; 517, 1, 10, 20; 524, 20; 541, 20, 662, 10; 692, 1; 723,10.
Irrarazaval (Francisco Andia de), veedor général de l'armée des Pays-Bas, 169, 5; 173, 15; 176, 10; 179, 1; 189, 5; 193, 20, 25; 195, 1, 5, 10; 197, 40; 201, 25; 212, 5; 215, 15.
Isabelle, infante d'Espagne, princesse souveraine des Pays-Bas, pages 1 à 386, *passim*; 387, 15; 391, 5; 437, 15; 453, 5; 473, 5; 482, 15; 487, 20; 506, 10; 545, 15; 547, 5; 586, 20.
Isabelle, princesse d'Angleterre, fille de Charles Ier, 526, 15.
Isassi (Antonio de), officier espagnol, 273, 25.
Isembourg (Le comte d'), 460, 20; 566, 20, 25; 569, 5; 584, 10; 586, 15; 592, 15; 610, 15, 25; 611, 1; 618, 20; 621, 5; 689, 20; 690, 1, 30; 748, 25; 798, 15.

Isenghien (Le comte d'), 561, 15.
Isenghien (La comtesse d'), 588, 15; 742, 20; 743, 25; 748, 10; 753, 15.
Italie (L'), 14, 25; 37, 1; 41, 20; 46, 5; 48, 20; 49, 5; 86, 25; 103, 10; 112, 15; 168, 15; 199, 15; 207, 25; 245, 1; 249, 1; 258, 10; 261, 10, 20; 262, 10; 264, 1; 265, 5; 281, 10; 304, 25; 317, 10; 323, 10, 25; 327, 15, 30; 328, 10, 15; 331, 20; 337, 20, 25; 339, 10; 358, 1; 359, 20; 361, 1; 364, 20; 369, 20; 382, 20; 394, 15; 399, 25; 427, 10; 440, 5; 452, 25; 467, 20; 490, 20; 491, 5; 492, 15; 563, 20; 565, 15; 570, 5; 591, 25; 592, 25; 602, 10; 608, 20; 609, 15; 621, 1; 625, 20; 643, 20; 648, 10; 651, 30; 652, 1; 655, 15; 670, 1; 688, 20; 695, 10; 696, 1; 700, 10; 719, 25; 842, 19, 20; 858, 15; 859, 15; 866, 10.
— Le Conseil d'Italie, 305, 1.
Italiens (Les), 55, 20; 59, 20; 62, 10; 69, 30; 99, 1; 187, 25; 188, 1; 207, 25; 270, 10; 289, 15; 339, 5; 343, 20; 345, 5.
Itanceo, le capitaine de l'armée des Pays-Bas, 138, 25.
Iturietta (Miguel de), secrétaire d'État et de Guerre aux Pays-Bas, 780, 20; 781, 25; 853, 1.

J

Jacobs (Corneille), commerçant hollandais, 212, 15.
Jacopsens (Michel), capitaine de marine, 325, 15.
Jacques II Stuart, roi d'Écosse et d'Angleterre, 76, 1, 25; 78, 10; 93, 10; 113, 15; 148, 10; 227, 1; 233, 10; 237, 10; 240, 15; 244, 1; 254, 15; 259, 20; 260, 1, 5, 25; 271, 25; 272, 5; 274, 10; 282, 5.
Jacques II Stuart, roi d'Écosse et d'Angleterre, 814, 1, 20, 25; 815, 1, 20; 816, 1, 5, 10; 820, 10; 823, 5, 10, 15; 824, 1; 840, 20.
Jacquet (Jean-Baptiste), agent bourguignon, 634, 10.
Jalon (M. de), 211, 25.
Janin (Le président), ministre d'Henri IV, 60, 25; 141, 15; 142, 25; 145, 20.
Janssen (Simon), armateur hollandais, 122, 30.
Janssen (Thyman), 126, 15.
Jansenius (Corneille), évêque d'Ypres; le Jansénisme et les Jansénistes, 412, 5; 415, 1; 473, 15; 564, 1; 606, 15; 640, 5; 641, 1; 652, 5; 683, 25; 686, 25; 710, 25; 712, 15; 750, 25; 789, 15; 857, 5, 10, 25.
Janssens Lisseborn (Corneille), catholique hollandais, 234, 20; 282, 25.
Japon (Le), 241, 25.
Jardin (N. du), procureur général du Conseil de Malines, 867, 10.
Jehay (Le baron de), gouverneur de Huy, 438, 5.
Jésuites (Les), 59, 25; 94, 10; 163, 5, 20; 255, 15; 288, 15, 20; 583, 25; 584, 15; 651, 25; 652, 5; 662, 1; 670, 15, 20; 674, 1; 678, 25, 30; 692, 10, 15; 700, 15; 747, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 777, 15.
Jocincourt (Jeanne), dame de l'infante Isabelle, 158, 30.
Jointe de Commerce (La), aux Pays-Bas, 833, 10, 15, 25; 836, 5.
Jointe de Guerre (La), aux Pays-Bas, 236, 5.
Jointe politique (La), aux Pays-Bas, 800, 15; 801, 1, 5.
Jonnart (Lancelot), évêque de Saint-Omer, archevêque de Cambrai, 769, 10; 770, 20; 785, 1.
Journes (Le village de), aujourd'hui en France, 586, 25; 587, 10; 588, 1.
Jousserand (Miguel), 208, 25.
Jouvenone (Michel-Ange), chirurgien, 255, 35.
Joux (Le château de), en Bourgogne, 769, 25.
Jovenazzo (Le marquis de), ambassadeur d'Espagne à Paris, 802, 10, 15, 20; 803, 1, 5, 15; 805, 5.
Juan (Comyni), capitaine, 224, 30.
Juan d'Autriche, frère de Philippe II, gouverneur général des Pays-Bas, 596, 5; 599, 20, 25.
Juan d'Autriche, fils de Philippe IV, gouverneur général des Pays-Bas, 562, 15, 25; 563, 10, 25; 566, 10; 567, 15, 20; 568, 1, 5, 25; 569, 10, 15, 25; 570, 5, 10, 15, 25, 30; 572, 15, 25; 573, 1, 5; 576, 1, 10, 15, 20; 578, 15, 20; 579, 1, 5; 580, 10; 582, 25; 584, 1, 5, 10; 585, 5, 15; 586, 15, 30; 588, 20; 589, 1, 20; 590, 25, 30; 596, 1; 601, 20, 25; 602, 1; 610, 1, 10; 620, 25; 622, 5; 698, 25; 699 à 707, *passim*; 769, 15, 20; 793, 20; 795, 1, 13, 25; 796, 10, 15, 20; 802, 5.

JUDICI (Manuel de), sergent-major de l'armée des Pays-Bas, 153, 10; 170, 30; 193, 20; 197, 25; 221, 20; 255, 25; 270, 25; 313, 10.
JUDICIS (Julio de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 250, 30.
JUIFS (Les), 51, 30; 152, 25; 659, 1; 686, 20.
JULIERS (Le duc de), 20, 5; 108, 25; 150, 15; 242, 25; 359, 30.
JULIERS (Le duché et la ville de), aujourd'hui en Allemagne, 167, 15, 30; 168, 20; 172, 1; 177, 15; 179, 25; 184, 10; 194, 10; 197, 5; 198, 20; 205, 1; 206, 20; 319, 30; 329, 5; 372, 10; 431, 5; 465, 10; 468, 15.
Junta de Hazienda (La), à Bruxelles et à Madrid, 130, 1; 190, 15; 316, 15; 335, 25; 492, 20; 548, 1; 708, 15.

K

KAUNITZ (Le comte de), ministre impérial, 829, 15.
KEERBERGHE (Jean), imprimeur juré d'Anvers, 177, 5.
KERCKHOVE (Melchior van de), 202, 5.
KERREMANS, agent du prince d'Orange, 158, 5.
KESSELEER (Jean de), conseiller au Conseil des Finances, 294, 5; 304, 30; 321, 10, 15, 20.
KIEL (Balthasar), 833, 10.
KINSCHOT (François), baron de Rivière, chancelier de Brabant, trésorier général des Finances, 420, 10, 25; 464, 15; 555, 5, 25; 560, 5; 570, 15; 583, 10, 30; 613, 5; 715, 25; 716, 25.
KRANENBURG. *Voir* Cranenburg.

L

LA BASSÉE (La ville de), en France, 668, 25.
LA BRIELLE (Le port de), en Zélande, 461, 1; 837, 10.
LA CAMBRE (L'abbaye de), à Ixelles, 810, 15.
LA CHAPELLE (La ville de), en France, 462, 1.
LA COROGNE (Le port de), en Espagne, 325, 15; 336, 5; 428, 15; 450, 25, 30; 569, 5; 824, 5, 15.
LA FUENTE (Le marquis de), ambassadeur espagnol à Vienne, puis à Paris, 509, 15; 514, 5, 25; 515, 10; 516, 5, 10, 15; 518, 15, 20; 519, 5, 10, 15, 20, 25; 520, 1; 521, 10, 20; 522, 1, 5; 524, 1; 732, 10; 758, 5, 30; 760, 1, 10, 15; 761, 15, 25, 30; 762, 10, 15; 763, 20; 766, 10; 803, 10; 804, 5, 10; 805, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 806, 15, 20, 25; 807, 5; 808, 1.
LAGUNA (Le marquis de), ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, conseiller d'État, 112, 25, 30; 120, 1, 25; 127, 30; 128, 20; 222, 30.
LAGUNA. *Voir* Bravo de Laguna.
LA HAYE (La ville de), en Hollande, 125, 30; 143, 15; 207, 20; 212, 10; 251, 10; 282, 10; 363, 5; 372, 5; 421, 15; 636, 20; 647, 30; 648, 5; 653, 20, 30; 654, 5, 10; 656, 15; 658, 5; 666, 1; 670, 5; 671, 10; 672, 1, 25; 686, 5, 10; 694, 10; 698, 1; 703, 15; 713, 5; 717, 25; 719, 10; 723, 20; 725, 5; 726, 20; 728, 15; 730, 1; 731, 20; 736, 20; 737, 25; 742, 10; 743, 10; 746, 15; 747, 25; 751, 10; 753, 15; 755, 25; 758, 15; 765, 1; 767, 1, 5, 15; 768, 20, 25; 769, 25; 771, 15; 776, 20, 30; 786, 15; 822, 20; 839, 5; 841, 25; 847, 25; 855, 5.
LA HAVANE (Le port de), à Cuba, en Amérique centrale, 109, 15.
LALAING (Antoine de). *Voir* comte d'Hoogstraeten.
LALAING (Marguerite de). *Voir* comtesse de Berlaymont.
LALOO (Alonso de), secrétaire de Philippe II, 157, 15.
LALOO (Juan de), 270, 30.
LALOO (Philippe de), fils d'Alonso, 157, 15; 170, 15, 30.
LAMBOY (Le baron de), officier supérieur, 519, 5; 521, 15, 25; 627, 25.
LA MOTTERIE. *Voir* Lannoy.
LANDRECIES (La ville de), en France, 446, 1, 30; 464, 15; 693, 10.
LANNOY (Claude de), comte de La Motterie, gouverneur de Maestricht, 250, 20; 270, 30; 312, 5; 313, 20; 329, 15; 330, 1; 369, 5; 460, 20; 469, 1; 471, 25, 30.

LANNOY (Hyacinte de), abbé du Mont-Benoît, 741, 1.
LA PLATE (L'île de), en Zélande, 339, 1.
LARA Y MORAN (Juan de), officier espagnol, 273, 25.
LAREA (Juan de), secrétaire d'État à Madrid, 835, 5, 15, 20; 855, 5.
LA ROCHELLE (La place de), en France, 11, 1.
LARREA (Jean-Baptiste de), conseiller fiscal, 470, 20.
LASSO (Rodrigo Niño y Lasso), ministre espagnol, 4, 30; 21, 20; 30, 20; 43, 20; 47, 20; 49, 10, 20; 50, 30; 51, 5, 20; 52, 15, 25; 53, 5, 25; 54, 5, 10; 56, 15, 25; 57, 1; 58, 5; 60, 35; 61, 20; 62, 15; 80, 20; 81, 10; 84, 30; 85, 5, 10, 30; 86, 1; 87, 1; 89, 15; 91, 20; 92, 5; 93, 20; 120, 20.
LAUBÉPIN (Le comte de), conseiller au parlement de Dôle, 745, 10, 15, 20.
LAURIN (Charles), conseiller au Conseil privé, 457, 25; 555, 10; 616, 25; 638, 10.
LAVALETTE (Le duc de), prince français, 490, 25; 502, 15.
LAXEMBOURG (La ville de), en Allemagne, 477, 5.
LAYNES (Philippe de), licencié en droit 157, 25.
LAZANA (Vincent), fonctionnaire espagnol, 460, 15.
LÉAU (La ville de), en Brabant, 376, 10; 826, 5.
LEDE (Le marquis de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 354, 10; 363, 20; 651, 10, 25; 653, 20.
LEDES (Thomas), chevalier anglais, 278, 25.
LEDINGTON (Le baron de). *Voir* Jacques Mailand.
LEENE (Joseph van der), roi d'armes aux Pays-Bas, 806, 5.
LEFEBURE (N.), conseiller au Grand Conseil de Malines, 796, 15; 803, 10, 15.
LEGANÈS (Le marquis de), président du Conseil suprême, 298, 25; 303, 5; 304, 5, 20; 312, 15, 20; 315, 15, 25, 30; 316, 1, 5, 10, 25; 318, 25; 324, 5, 15; 328, 30; 384, 1; 386, 5; 417, 10; 420, 15; 491, 15, 25; 492, 1, 25, 30; 500, 25; 507, 25.
LEGRAND (Benoît), abbé de Saint-Amand, 724, 15.
LEIPZIG (La ville de), en Allemagne, 343, 10.
LEIVA (Sancho de), maître de camp de l'armée espagnole, châtelain de Cambrai, 66, 25.
LEMBECQ (Le baron de). *Voir* Richardot.
LEMOS (Le comte de), conseiller d'État espagnol, 161, 1.
LÉON (La commanderie de), 233, 15.
LÉON (Manuel Garcia de), secrétaire d'État et de Guerre des Pays-Bas, 852, 25.
LÉOPOLD Ier, empereur d'Allemagne, 741, 25; 762, 25; 767, 20; 772, 20; 809, 15; 819, 20, 25; 820, 30; 825, 1, 5; 829, 15; 842, 5.
LÉOPOLD D'INNSPRÜCK (L'archiduc), 247, 5; 249, 10; 264 ,20.
LÉOPOLD-GUILLAUME (L'archiduc), 508, 5; 525, 5; 584, 10, 20; 589, 5; 592, 20; 620, 25; 625, 10, 15, 25; 630, 10, 15; 631, 1; 634 à 701, *passim*; 702, 5; 703, 5; 709, 25; 719, 1, 20; 793, 20; 842, 1.
LE PARDO, résidence des rois d'Espagne, *passim*.
LERIDA (La place de), en Espagne, 588, 20; 595, 20; 596, 1, 10, 15, 20; 597, 1.
LERME (Le duc de), Andres Sandoval y Rojas, ministre principal de Philippe III, 3, 30; 4, 1; 5, 5, 10; 13, 30; 16, 10; 20, 15; 21, 15, 20; 22, 1, 15, 20; 23, 1, 15, 20; 24, 1, 5; 25, 1, 20, 25; 26, 5, 10, 15; 27, 5; 28, 5, 15; 29, 1, 5; 30, 5, 10; 32, 20; 33, 1, 10, 15, 25; 35, 25; 36, 1, 15, 20, 25; 37, 30; 38, 5, 25; 39, 1, 5, 15, 20; 40, 1, 5, 20, 25; 41, 10, 15, 20, 25, 30; 42, 15, 20, 30; 43, 5, 15; 44, 1, 15; 46, 1, 10, 20; 47, 1, 15; 48, 30; 49, 25; 50, 10, 15, 20; 51, 10; 52, 1, 10; 53, 5; 55, 5, 15; 56, 20; 57, 20; 58, 5, 10, 20; 60, 1, 5, 10; 61, 5, 10, 25; 62, 20, 25, 30; 63, 15; 64, 1, 20, 25; 65, 5; 66, 1, 10, 20; 67, 10; 68, 5, 15; 69, 5; 71, 15, 20; 72, 1; 73, 1, 20; 75, 5, 25; 76, 15, 20; 77, 1, 15; 78, 1, 15, 20; 79, 10, 15; 80, 10, 15, 20, 25; 81, 10, 20, 25; 82, 15; 83, 5, 15, 20, 25; 84, 10, 25, 30; 85, 10; 86, 5, 15; 87, 15, 20; 88, 1, 15; 89, 10, 20; 90, 5, 20; 91, 25; 92, 20; 93, 15, 25; 94, 1, 15, 25; 95, 10; 96, 5, 10, 20, 25; 97, 25; 98, 10, 25; 99, 10, 15, 20, 25; 100, 10, 20; 101, 5, 10; 102, 15, 20, 25; 103, 10, 25; 104, 5; 106, 1, 5; 107, 20; 108, 1, 20, 25; 110, 20; 111, 25; 112, 1, 15, 25; 113, 5; 114, 10, 20; 115, 10, 25; 116, 20; 119, 5, 20; 120, 5, 10; 121, 1, 5, 20; 123, 1, 5, 10, 20; 124, 5, 15; 125, 5, 10; 126, 1, 20; 127, 15, 25; 128, 15, 20; 129, 1, 30; 130, 10, 15, 20, 25; 131, 10, 20, 25;

132, 20, 25; 133, 5, 20; 134, 15, 25, 30; 135, 10, 20; 136, 10, 15, 25; 137, 10, 15; 138, 20; 139, 1, 10, 20; 140, 1, 5; 141, 1, 5, 20, 25; 142, 5, 15; 143, 1, 10, 15; 144, 1, 5, 20; 145, 10, 15; 146, 5, 20, 25, 30; 147, 5; 148, 1; 149, 1, 10; 150, 5, 10, 15; 151, 1, 5, 10; 153, 1; 154, 5; 155, 1, 5; 156, 20; 158, 15; 159, 5, 10, 20; 160, 5, 10, 25; 166, 5; 169, 5; 176, 20, 25; 180, 25; 181, 10; 183, 5; 186, 1; 187, 5, 15; 188, 5; 204, 10; 222, 25; 226, 15, 25, 30.

LERME (Le duc de), parent du précédent, officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 369, 1.

LERME (La ville de), en Espagne, 217, 1, 10; 226, 25.

LESSINES (La ville de), en Hainaut, 755, 10, 15.

LEUCHTEMBERG (Le landgrave de), 100, 5; 142, 15; 159, 25.

LEYVA (Sancho Martinez de), châtelain de Cambrai, 170, 20; 197, 30.

LHERMITE (Antoine), licencié en droit, 219, 25.

LHERMITE (Diego), 152, 1.

LHERMITE (Jacques), 59, 5.

LHERMITE (Jean), 153, 25; 166, 20; 205, 25.

LICQUES (Philippe de), seigneur de Wissekerke, 155, 15; 221, 20; 250, 20.

LICQUES (Le baron de), 184, 25; 211, 25.

LIÉGE (La ville et la principauté de), les Liégeois, 67, 25; 205, 30; 242, 15; 331, 15; 350, 10; 353, 15; 376, 5; 402, 10; 422, 5, 25; 423, 1; 426, 25, 30; 428, 20; 429, 15, 20; 431, 5; 456, 20; 459, 15; 475, 10; 511, 25; 527, 1, 5; 528, 10, 25; 538, 10; 704, 15; 705, 5; 761, 10; 816, 5; 825, 20; 829, 15; 830, 10; 835, 15; 850, 29; 859, 5; 865, 5.

LIÈRES (Gilles de), capitaine, baron du Val, 221, 35; 255, 30.

LIERRE (La ville de), dans la province d'Anvers, 6, 10; 7, 20; 313, 15; 334, 1; 368, 20; 369, 1, 15, 25.

LIGNE (Claude Lamoral, prince de), 331, 5.

LIGNE (Lamoral, prince de), 98, 10; 153, 20; 197, 35; 218, 15, 20.

LIGNE (Claude Lamoral II, prince de), 799, 20.

LILLE (La ville de), aujourd'hui en France, 23, 15; 513, 25; 584, 25; 726, 15; 734, 15; 752, 10, 15.

LILLERS (La place de), aujourd'hui en France, 493, 1; 542, 1.

LILLO (Le fort de), à la frontière hollandaise, 758, 20; 759, 15.

LIMAL (Le baron de), pagador général de l'armée, 649, 10.

LIMBOURG (Le duché et la ville de), 250, 30; 355, 20; 414, 10; 451, 51; 464, 15; 850, 5.

LINGEN (La place de), en Frise, 99, 10, 15; 313, 30; 314, 20; 318, 20; 320, 5; 771, 10.

LINTZ (La ville de), en Autriche, 266, 25.

LIONNE (M. de), ministre français, 703, 20; 704, 1; 722, 5; 762, 10.

Lion-roux (Le), navire hollandais, 154, 25.

LIPONTI (Alexandre de), maître de camp italien), 59, 25.

LIRA (Juan de), pagador général, 520, 15; 600, 5, 10, 15; 611, 25; 614, 5; 621, 25; 640, 10, 15, 25.

LIRA (Manuel Francisco de), ambassadeur espagnol à La Haye, 776, 15, 30; 786, 15, 25; 790, 25; 830, 25.

LISBONNE (La ville de), au Portugal, 53, 15; 74, 20; 82, 20; 97, 15; 120, 20; 189, 15; 192, 20; 214, 5; 222, 10; 234, 10; 238, 5, 10; 239, 10; 241, 15; 370, 10, 15; 507, 20; 521, 1, 5.

LISSEBORN (Corneille Janssens), catholique hollandais, 234, 20.

LOCHEM (La place de), en Hollande, 119, 1; 124, 10.

LOCQUET (N.), président du Grand Conseil de Malines, 741, 5; 796, 10.

LODOSSA Y ANDUENÇA (Firmin), amiral espagnol, 273, 25; 280, 20; 297, 25.

LODRON (Alonso de), officier supérieur espagnol, 409, 10.

LOMBARDS (Les), soldats en service dans l'armée des Pays-Bas, 74, 1.

LONDRES (La ville de), capitale de l'Angleterre, 79, 15; 114, 5; 202, 15, 20; 203, 10; 226, 25; 227, 25; 259, 10, 15; 260, 30; 271, 25; 282, 10; 285, 5; 378, 15, 20; 386, 20; 387, 1; 388, 5; 390, 1; 391, 1, 10; 393, 15; 400, 5, 25; 406, 5; 407, 15, 25; 408, 1, 5, 10; 411, 1; 412, 1; 420, 1; 427, 25; 440, 1; 443, 20; 448, 1, 5, 25; 460, 1; 473, 25; 476, 1; 478, 10; 483, 25; 484, 20; 487, 1, 10; 493, 10, 25; 495, 1, 5; 496, 5, 25; 498, 10; 500, 1, 10; 501, 5; 502, 1, 10, 15; 503, 1; 509, 1; 510, 20; 512, 20; 515, 25; 516, 15; 520, 15; 524, 15; 526, 10; 530, 15, 20; 533, 1; 534, 5, 25; 535, 25, 30; 536, 5, 30; 537, 15; 539, 5; 543, 20; 546, 1; 570, 30; 659, 10; 684, 1, 15; 776, 20; 786, 10; 811, 25; 814, 20;

815, 1, 15, 20; 816, 1; 823, 10; 825, 15, 25; 829, 20; 832, 10; 833, 20; 836, 10, 20; 838, 10, 20; 849, 25.

LONGUEVAL (Le duc de), prince français, 472, 1; 475, 1.

LONGUEVILLE (Le duc de), prince français, 563, 1.

LORRAINE (La), aujourd'hui en France, 17, 25; 245, 15; 353, 5; 382, 20; 385, 5; 442, 10; 492, 5; 582, 1; 597, 1.

LORRAINE (La duchesse de), mère du suivant, 237, 25.

LORRAINE (Le duc de), Charles IV, 59, 35; 221, 25; 236, 20; 257, 5; 320, 25, 30; 321, 25; 337, 5; 338, 5; 368, 5; 418, 10; 426, 5, 30; 427, 15; 430, 5; 446, 10; 463, 15; 498, 5; 531, 20; 550, 5; 588, 1, 5; 597, 1; 603, 5; 609, 1; 612, 15, 20; 616, 10; 619, 15; 623, 1; 626, 10; 627, 25; 630, 1, 5, 15, 30; 642, 10, 20; 643, 5; 644, 25; 648, 15; 655, 5; 663, 10; 668, 20; 671, 5; 674, 10; 675, 1; 680, 10; 688, 1; 689, 1, 25; 716, 20; 718, 15; 721, 15; 732, 20.

LORRAINE (Le duc François de), 219, 10; 227, 25; 687, 30; 697, 20; 718, 20.

LOS ALFAQUEZ (Le port de), en Espagne, 11, 20.

LOS BALBASES (Les marquis de). *Voir* Spinola.

LOS PASSAGES (Le port de), en Espagne, 297, 20.

LOS REYES (Melchior de), capitaine, 255, 35.

LOS VELEZ (Le marquis de), ambassadeur d'Espagne à Rome, 571, 5.

LOUIS XIII, roi de France, 119, 10; 177, 15; 180, 20; 232, 15, 25; 236, 20; 237, 1, 10, 20; 240, 15; 243, 20; 244, 1; 245, 15; 249, 20, 25; 268, 10; 290, 1; 296, 15; 311, 15; 331, 10; 337, 10, 15, 20; 338, 5; 339, 10; 340, 20; 341, 10, 15, 20; 342, 5, 25; 343, 10; 347, 1, 10; 360, 5; 362, 25; 378, 1; 381, 1; 388, 10; 389, 5; 394, 15, 20; 396, 1; 404, 20; 405, 15, 20; 407, 10; 416, 25; 419, 1; 427, 10, 15; 470, 20; 485, 10; 492, 15; 502, 10; 503, 15; 536, 30; 550, 25; 551, 1; 557, 10, 30.

LOUIS XIV, roi de France, 565, 30; 581, 25; 629, 1; 668, 25; 703, 25; 708, 20; 710, 10; 716, 10, 15; 728, 1; 731, 10; 732, 20; 737, 15, 20; 738, 1; 758, 1; 760, 15; 761, 20; 762, 1, 15, 25; 766, 10, 20; 767, 5, 10; 768, 15; 770, 1; 772, 20; 793, 1; 797, 10; 802, 25; 803, 15; 804, 10; 805, 5; 822, 20; 834, 15, 20, 25; 835, 1, 15; 837, 25; 845, 10; 850, 20; 854, 25; 859, 1, 15.

LOUISE D'ORLÉANS, femme de Charles II, reine d'Espagne, 810, 10.

LOUVAIN (La ville et l'Université de), en Brabant, 166, 20; 167, 5, 30; 183, 30; 195, 25; 391, 25; 406, 15, 20; 410, 10, 30; 628, 5, 15; 632, 10; 640, 5; 628, 15; 662, 1, 5; 687, 15; 721, 5, 10; 723, 10; 799, 15; 812, 20; 829, 25; 851, 1; 857, 20, 30.

LOUVIGNIES (Le maître de camp de), de l'armée des Pays-Bas, 796, 5.

LOUVOIS (Le marquis de), ministre de Louis XIV, 804, 10; 834, 25.

LUCERNE (La ville de), en Suisse, 290, 20.

LUMIARÈS (Le comte de), diplomate espagnol, 650, 20.

LUMMEN (La place de), dans la province de Limbourg, 378, 5, 10.

LUNA (Alonso de), 100, 25.

LUNA (Miguel de), surintendant de la justice militaire, 634, 1.

LUSCAN (François de), page de l'Archiduc Albert, 221, 30.

LUXEMBOURG (La ville et le duché de), les Luxembourgeois, le Conseil de Luxembourg, 15, 5; 17, 5; 66, 15; 68, 15; 76, 10; 162, 15; 201, 20; 223, 25; 255, 5; 285, 20, 25; 286, 1; 299, 25; 355, 15; 416, 30; 418, 15; 431, 1; 442, 10, 20; 446, 20; 449, 20; 451, 5; 460, 20; 469, 1, 25; 471, 25; 492, 5, 15; 538, 30; 550, 5; 558, 20; 588, 1; 620, 25; 638, 25; 672, 15, 20; 717, 10, 15; 722, 1; 838, 1; 839, 20.

LYS (La), affluent de l'Escaut, 630, 5; 752, 10.

M

MAASEIK (La ville de), dans la province de Limbourg, 593, 5.

MAASTRICHT (La ville de), dans le Limbourg hollandais, 9, 10; 12, 1; 173, 25; 270, 30; 314, 5; 329, 5; 348, 20; 349, 10, 15; 350, 1, 5; 353, 1; 354, 10; 357, 20; 358, 15; 360, 20; 363, 15; 372, 1, 10; 376, 15, 20; 414, 10; 459, 15, 20, 25; 465, 5; 475, 10; 484, 15; 737, 25.

MACÉDOINE (Joseph, archevêque de), 163, 25.

MAEDA (Pedro), capitaine, 255, 35.

Maes (Jean), ou Masius, abbé du Parc, 350, 15, 30.

Maes (Guillaume), agent de l'archiduc Albert, 4, 5.

Maes (Libert), abbé du Parc, 358, 20.

Maes (Philippe), agent de l'archiduc Albert à Rome, 157, 20; 158, 25; 162, 30.

Magdebourg (La ville de), en Allemagne, 342, 25.

Mailand (Jacques), baron de Ledington, écossais, 219, 20.

Malacca (La presqu'île de), aux Indes, 144, 5.

Malaspina (Le marquis de), 138, 20; 152, 25; 153, 35; 155, 25; 250, 25.

Magellan, navigateur portugais, 230, 10.

Malaga (La ville de), en Espagne, 229, 20.

Maldeghem (Le village de), en Flandre orientale, 629, 25.

Maldonado (N.), licencié en droit, 224, 30.

Male (Jean-Baptiste van), résident des Archiducs à Londres, 271, 25; 272, 1, 5; 576, 10.

Malines (La ville de), dans la province d'Anvers, l'hôpital militaire, 204, 25; 286, 5; 313, 20; 345, 5; 369, 10; 771, 15; 812, 20; 821, 1; 868, 10. — Le Grand Conseil, 285, 15; 457, 20; 466, 20; 470, 25; 477, 25; 486, 10; 672, 20; 720, 20; 723, 1, 5; 729, 5; 773, 15; 782, 15; 789, 25; 796, 10; 798, 1; 809, 5; 856, 20; 861, 10, 15, 20; 862, 1, 15; 863, 15, 20; 864, 10, 15, 20; 865, 15, 20; 866, 1, 20; 867, 10, 30. — L'archevêché, 285, 5; 826, 25; 837, 20.

Malivenda. *Voir* Perez de Malivenda.

Malineus (F.), conseiller au Conseil privé, 579, 20; 617, 1, 5; 672, 10; 705, 30; 741, 10.

Malte (L'ordre de), 845, 10.

Malvezzi (Virgilio, marquis de), ambassadeur espagnol à Londres, 509, 5, 10; 510, 20; 512, 15, 20; 514, 10; 516, 15; 530, 20; 531, 20; 533, 5; 534, 5; 617, 5, 15.

Mancicidor (Juan de), secrétaire d'État et de Guerre de l'archiduc Albert, 80, 20; 118, 10; 122, 10; 130, 5; 141, 10; 151, 20; 152, 5, 15; 156, 10; 161, 5, 20, 25; 162, 1, 5, 15; 163, 1, 5, 10, 20, 30; 164, 15, 20, 25; 165, 1, 5, 20; 166, 1; 167, 10; 168, 20; 169, 1; 170, 1, 10; 171, 20, 25; 177, 15, 20, 25; 181, 10, 25; 182, 10; 184, 15; 187, 15; 188, 5, 10, 15, 20; 189, 10, 15; 190, 1; 192, 15, 20; 200, 10; 202, 5, 10; 204, 5, 10, 20; 213, 10; 218, 1, 10, 20; 219, 1, 15; 220, 1; 229, 30; 250, 25; 276, 25; 278, 10.

Manche (La), bras de la Mer du Nord, 498, 15, 25, 30.

Manille (Le port de), dans les Iles Philippines, 221, 5.

Manrique. *Voir* Rojas de Manrique.

Mansfelt (Charles, comte de), sa femme, 59, 15; 98, 15, 20; 119, 15; 197, 30.

Mansfelt (Philippe, comte de), 285, 20; 313, 15; 384, 1; 410, 15.

Mansfelt (Pierre de), gouverneur du Luxembourg, 197, 30.

Mansfelt (Wolfgang, comte de), 168, 25.

Mantoue (Le duc de), 252, 25.

Marchin (Le comte de), gouverneur des armes aux Pays-Bas, 732, 10.

Mardyck (Le port de), aujourd'hui en France, 291, 20, 25; 318, 15; 324, 25; 325, 15; 332, 20; 396, 10; 513, 15; 744, 20.

Marets (Le colonel), français, 596, 20.

Marguerite, archiduchesse d'Autriche, 123, 15; 142, 20; 299, 5; 304, 20.

Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, 584, 1.

Marie, fille de Charles-Quint, femme de Maximilien II, empereur d'Allemagne, 45, 1, 15, 30; 56, 10; 61, 1, 10; 73, 25; 74, 25.

Marie, infante d'Espagne, fille de Philippe III, 74, 25.

Marie, princesse d'Angleterre, fille de Charles Ier, 530, 25.

Marie-Anne d'Autriche, reine régente d'Espagne, 740, 15; 764 à 786, *passim*; 810, 25.

Marie de Médicis, femme d'Henri IV, reine de France, 43, 20; 155, 10; 232, 20; 268, 10; 336, 15; 337, 5, 10, 20; 338, 1, 25; 339, 10; 345, 10; 362, 10; 369, 25; 395, 5, 10; 402, 1; 427, 20; 483, 25; 484, 1, 25; 485, 1; 493, 10, 15, 20; 544, 1, 5, 30; 556, 20; 576, 25.

Marie Stuart, reine d'Écosse, 76, 1.

Marie-Thérèse d'Espagne, femme de Louis XIV, 745, 25; 748, 20.

Mariemont (Le château de), dans la province de Hainaut, 143, 1; 144, 1; 155, 1, 5; 158, 1, 15; 160, 10; 162, 10; 163, 10; 174, 1; 196, 5, 15, 20; 197, 1; 198, 1; 221, 10; 233, 15; 236, 10, 20; 237, 5, 25; 240, 20; 244, 5, 20; 245, 5, 15; 268, 1, 10, 15, 20; 270, 1, 10; 271, 1, 15, 20; 272, 10, 20; 859, 15; 868, 1.

Mariscal (Carlos), 219, 45.

Markan (Griffin), colonel anglais, 189, 25; 200, 25; 201, 15.

Marmoleja (Pedro), juge à Séville, 156, 15.

Marnay (Le baron de), duc de Pondevaux, 157, 25; 166, 30; 217, 25; 219, 15; 250, 30; 255, 30, 35; 256, 5; 270, 30.

Marnay (Le marquis de), ecclésiastique, 668, 5, 30; 725, 20.

Marquier (Jérôme), commerçant de Bruges, 181, 20.

Maximilien (L'archiduc), 201, 10.

Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, 740, 25; 841, 20; 842 à 869, *passim*.

Mayence (L'Électeur de), 158, 20; 159, 15; 169, 35; 170, 25; 183, 30; 197, 25, 35; 217, 30; 223, 20; 229, 5; 270, 20, 25, 30; 280, 5; 284, 20; 368, 5; 371, 25; 433, 5, 20; 436, 1; 454, 10.

Marseille (La ville de), en France, 11, 5, 10; 164, 10.

Marselaer (Frédéric de), bourgmestre de Bruxelles, 570, 20, 30.

Mars Gallicus (Le), 412, 30.

Martin du Saint-Esprit (Le moine), 152, 5.

Mascarenas (Simon), officier espagnol, 493, 25.

Masius. *Voir* Maes.

Massi (Cosimo), financier italien, 189, 30.

Mathias, empereur d'Allemagne, 123, 25; 124, 1; 142, 5, 10; 232, 15; 233, 10; 245, 10.

Mayence (La ville de), en Allemagne, 265, 5; 522, 15.

Mazarin (Le cardinal de), 562, 1; 591, 10; 611, 5, 10; 620, 5; 644, 30; 647, 10; 652, 1; 655, 1; 703, 1.

Medicis (Cosme de), 205, 30.

Medina (Francisco de), capitaine espagnol de l'armée des Pays-Bas, 59, 10; 214, 30; 235, 25; 251, 5; 252, 25; 253, 10, 25; 256, 15; 257, 20, 25; 258, 15.

Medina Celi (Le duc de), vice-roi de Naples, 854, 20; 868, 10; 869, 5.

Medina del Campo (La ville de), en Espagne, 87, 5.

Medina Sidonia (Le duc de), diplomate espagnol, 122, 25; 131, 5; 157, 5.

Medrano (Pedro), official de la Secrétairerie d'État de Madrid, 848, 15, 25.

Meghem (Ambroise de), 810, 10.

Meghem (Le comte de), gouverneur de Namur, 756, 10, 15.

Meghem (La comtesse de), 204, 25.

Melander (N.), général allemand, 549, 10.

Melfi (Le prince), Gian Andrea. *Voir* prince Doria.

Melgar (Le marquis de), gouverneur du Milanais, 799, 20.

Melo (Alonso de), officier espagnol, 170, 30; 197, 5.

Melo (Alvaro de), frère du suivant, 569, 25.

Melo (Francisco de), ambassadeur espagnol en Allemagne, gouverneur général intérimaire des Pays-Bas, 450, 10, 15; 458, 5, 15; 462, 10; 503, 20; 520, 1, 5, 25; 525, 10, 15, 25; 526, 20; 527, 10, 15, 30; 528, 5; 529, 1, 5; 530, 5, 10; 531, 10, 15; 536, 10, 25; 537, 25; 538, 1, 15, 20, 25; 539, 1; 540, 10, 15, 25; 541, 10, 15; 546 à 604, *passim*; 611, 1, 15; 612, 25; 614, 1; 615, 25; 628, 10; 632, 1; 633, 20; 634, 5.

Melo (Francisco Manuel), maître de camp, 511, 25.

Melun (Guillaume de). *Voir* prince d'Epinoy.

Melun (Guillaume-Alexandre de). *Voir* prince d'Epinoy.

Melun (Henri de), vicomte de Gand, 162, 25.

Melzi (Aloïsio), docteur, 59, 15.

Melzi (Francisco), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 155, 15; 205, 25.

Melzi (Ludovico), 153, 35; 172, 10.

Mendez (Guiomar), habitant de Lisbonne, 223, 10.

Mendez (Pedro), habitant de Lisbonne, 223, 10.

Mendieta (Thomas de), contador espagnol, 205, 25; 221, 20; 283, 15.

Mendoza (Alonso de), maître de camp espagnol, 250, 30.

Mendoza (Juan de), marquis de San German, commissaire général de Portugal, 82, 25.

Menesses (Juan de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 153, 25; 205, 30.

Mercy (L'abbé de), 647, 15, 20.

Mère de Dieu (Juan de la), religieux, 583, 25.

Merode (Richard de), 153, 10; 189, 25; 205, 25; 221, 30.

Merode (Le baron de), seigneur de Pietterssem, 170, 25.

Mersi (Le seigneur de). *Voir* Adrien Thomassin.

Mesen (Martine), 427, 25.

Meslin (Le colonel), agent de l'Empereur Ferdinand III, 630, 10, 15, 20, 30; 631, 1.

Messia (Augustin de), maître de camp de l'armée espagnole, châtelain d'Anvers, 7, 15; 70, 1; 73, 5; 88, 20; 90, 20; 91, 5; 94, 5.

Messia (Diego de), maître de camp de l'armée espagnole, 157, 30, 35; 158, 25; 221, 30; 222, 25, 30; 223, 1, 20, 30; 225, 5; 227, 5, 10, 15; 243, 25; 278, 25; 287, 20; 295, 15.

Messia (Gonzalo de), 153, 10.

Metternich (Guillaume de), 205, 30.

Metz (La ville de), en France, 341, 10; 490, 30.

Meurs (Le comte de), 434, 1; 439, 30.

Meuse (La), 313, 25; 332, 15; 355, 10; 365, 1, 15; 366, 25; 371, 25; 372, 15, 20; 414, 5, 10; 415, 10; 417, 5; 423, 1; 437, 25; 486, 20; 831, 20; 839, 10.

Meys (Renier), licencié en droit, avocat auprès de la Curie, 222, 35.

Michotey (Antoine), conseiller au parlement de Dole, 711, 20; 714, 5; 716, 5; 740, 25.

Middelbourg (La ville de), en Zélande, 181, 10, 20; 202, 25; 211, 30; 720, 20.

Middelbourg (Le comte de), 255, 25.

Middelbourg (La comtesse de), 588, 15.

Miguel (Pedro), alias Wal, pilote hollandais, 230, 10; 255, 15.

Milan (La ville de), dans l'Italie septentrionale, 3, 30; 5, 5, 15; 6, 1; 17, 20; 60, 30; 113, 5; 178, 20, 25; 183, 15; 257, 25; 290, 30; 371, 15; 380, 15; 385, 15; 416, 25; 417, 10; 420, 15; 429, 1; 488, 10; 500, 25; 507, 25; 540, 20; 573, 5; 631, 30; 642, 20; 665, 15, 20; 699, 25; 701, 5; 799, 20; 819, 20.

Minimes (Les), religieux, 169, 20.

Mirabel (Le marquis de), ambassadeur d'Espagne à Paris, 295, 25; 296, 1, 10, 20, 25, 30; 297, 1, 5; 305, 5, 10; 308, 15; 309, 1, 5; 310, 5, 10, 30; 315, 15, 20, 25; 316, 5, 10; 320, 30; 322, 25; 345, 15; 425, 1; 426, 25; 428, 15; 471, 30; 482, 15; 564, 20; 805, 15.

Mirabello (Antonio), 153, 15.

Miranda (Le comte de), conseiller d'État espagnol, président du Conseil de Castille, 51, 10; 67, 1.

Miranda (Francisco-Thomas de), portugais résidant en Hollande, 219, 20.

Modène (Le prince de), prince italien, 252, 25.

Moerbeke (Antoine de), 156, 15, 20.

Mol (Marie de), 229, 30; 250, 25; 276, 25; 278, 10.

Moledy (Patrice), conseiller au Conseil des Finances, 746, 5.

Molinet (Balthasar), secrétaire au Conseil suprême, 792, 20.

Moluques (Les), archipel de l'Océanie, 241, 25.

Monde (Le baron de), gentilhomme bourguignon, 219, 20.

Mondini (L'abbé de), italien, 556, 15.

Monmouth (Le duc de), fils naturel du roi d'Angleterre, Charles II, 815, 1, 15, 20; 816, 10.

Monroy (Sancho de), 153, 30.

Monroy. *Voir* Davila y Monroy.

Mons (La ville de), en Hainaut, 156, 10; 337, 10, 25; 338, 15; 834, 1.

Montaigu (La commune de), en Brabant, 101, 30; 108, 25; 483, 1; 494, 25; 826, 5.

Montbéliard (Le comté de), en France, 256, 1; 732, 20.

Mont-Benoît (L'abbaye de), en France, 741, 1.

Monteba (Le comte de), officier espagnol, 59, 25.

Montefalcone (Le marquis de), officier italien, 59, 20; 153, 10; 195, 30.

Monteleon (Le comte de), conseiller d'État espagnol, 180, 1, 15.

Monterey (Le comte de), gouverneur général des Pays-Bas, 776 à 785, *passim*; 786, 5; 806, 5; 833, 15; 836, 10; 844, 5, 20.

Montfort (Le château de), dans le Limbourg hollandais, 647, 1.

Montjoie (La place de), en Prusse rhénane. 207, 1.

Monts de Piété (Les), 379, 20.

Moralès (Miguel de), agent espagnol, 487, 15.

Moran. *Voir* Lara y Moran.

Moravie (La), en Autriche, 232, 5; 252, 10; 280, 10.

Moretus (Balthasar), d'Anvers, 177, 5.

Moretus (Jean), d'Anvers, 177, 5.

Moriensart (N.), secrétaire d'État des Pays-Bas, 10, 1.

Moselle (La), affluent du Rhin, 344, 20; 408, 5; 839, 10.

Motte (Eustache de la), 720, 5.

Moulart (Jean de), lieutenant de la garde des archers du Roi, 152, 30; 153, 30; 170, 30; 214, 30; 219, 25; 223, 30.

Mulhouse (La ville de), en France, 256, 25.

Munich (La ville de), en Bavière, 307, 15; 422, 5, 15; 453, 10; 454, 10, 25; 509, 15.

Munster (La ville de), en Allemagne, 6, 15; 562, 25; 563, 1, 5, 10; 565, 5; 582, 25; 586, 30; 587, 5; 602, 25; 605, 10; 608, 5; 635, 15; 636, 10; 642, 30; 643, 1, 15; 644, 1, 15; 646, 5; 647, 1, 5; 651, 30; 654, 1; 660, 25; 715, 1; 739, 10; 740, 5; 758, 25; 820, 10; 829, 5. — L'évêque de, 760, 20; 761, 10, 20; 762, 15, 20, 25.

Musch, greffier des États-Généraux des Provinces-Unies, 414, 1; 415, 5; 417, 25; 418, 1.

N

Nada (Diego), 30, 20.

Namiscen (Jean), de résidence en Hollande, 153, 20.

Namur (La ville de), en Belgique, 138, 30; 355, 10, 15; 361, 5; 365, 10; 369, 5; 409, 10; 451, 5; 560, 15; 582, 20; 583, 5; 598, 20; 610, 15; 611, 1; 618, 15; 622, 20; 623, 15; 651, 25; 675, 5; 676, 25; 723, 25; 756, 10; 814, 10, 15; 821, 5, 20; 826, 20; 827, 25; 828, 1; 832, 15; 834, 1; 853, 20. — Le Conseil, 738, 15; 756, 5, 10, 15; 827, 5; 828, 1. — Les États, 738, 15. — L'évêque, 651, 25.

Naples (La ville et le royaume de), en Italie, 152, 10; 257, 15; 258, 10; 573, 15; 732, 5; 733, 10; 868, 10; 869, 5.

Napolitains (Les), militaires en service dans l'armée des Pays-Bas, 74, 1; 323, 10.

Nasimix (Jean), charpentier hollandais, 168, 1.

Nassau (La maison de), 748, 10.

Nassau (Frédéric-Henri, prince de), la princesse sa femme, 303, 25; 304, 30; 321, 5, 10, 15, 20; 322, 1, 10, 15; 324, 20; 326, 15; 328, 25; 334, 10, 30; 335, 5, 10; 340, 15; 345, 1; 348, 10; 349, 10, 15, 30; 350, 25; 354, 15; 355, 15; 358, 30; 369, 10; 371, 25; 372, 1, 5; 374, 10, 20; 375, 1, 15, 30; 376, 1, 10; 382, 25; 393, 15; 396, 1, 15; 408, 1, 25; 412, 1; 431, 25; 432, 1, 5, 25; 434, 1; 39, 25, 30; 465, 10; 468, 10; 483, 25; 485, 1; 500, 20; 526, 10; 528, 20; 529, 5; 532, 25; 533, 5, 10; 534, 10, 15, 30; 535, 1; 538, 5, 10; 541, 5; 549, 10, 15, 20; 556, 5, 25; 564, 25; 571, 20; 574, 15; 586, 25; 594, 20; 610, 15; 618, 25; 622, 15; 647, 1; 654, 1; 658, 20; 660, 5, 20; 661, 10, 15.

Nassau (Guillaume de), 446, 5.

Nassau (Guillaume de). *Voir* Guillaume III.

Nassau (Henri de), capitaine général de la cavalerie hollandaise, 197, 1; 218, 15; 219, 10; 236, 20.

Nassau (Jean de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 218, 1, 5; 219, 10; 221, 10; 223, 30; 232, 10; 316, 25; 317, 15; 322, 10; 325, 25, 30; 326, 5, 20, 25; 329, 15; 330, 1; 332, 10, 15; 339, 1; 351, 5, 25; 369, 1; 374, 10; 375, 10; 412, 1; 425, 25; 602, 25; 636, 5.

Nassau (Jean-Henri de), 218, 15.

Nassau (Maurice de), prince d'Orange, 3, 10; 55, 10, 30; 60, 1, 20; 62, 5; 78, 5; 97, 5; 156, 10; 158, 5, 15; 164, 5; 208, 5; 218, 15; 227, 20, 25; 229, 15; 242, 15, 20; 260, 10; 269, 20; 271, 20; 272, 15; 274, 20; 276, 5; 280, 1; 289, 10.

Nassau (Maurice de), fils naturel de Frédéric-Henri, 574, 15.

Nassau (Philippe-Guillaume de), 55, 30.

Nassogne (Le village de), dans le Luxembourg, 731, 5.

Navarra de Echaren (Joseph), agent espagnol, 558, 1.

Navarra (Rudolfi de), quartier-maître de l'armée des Pays-Bas, 573, 25.

Navarre (La), province espagnole, 803, 1; 845, 15.

Navarro-Burena (Augustin), secrétaire d'ambassade espagnol à Vienne, secrétaire d'État et de Guerre, 584, 15; 585, 15; 592, 15; 596, 1, 5, 10; 600, 1; 663, 1; 665, 20, 25; 666, 1, 10, 20; 668, 20; 669, 10; 670, 10, 15, 20; 673, 5, 30; 674, 1; 675, 1, 30; 677, 1, 5, 30; 678, 1, 5, 20; 679, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 680, 5, 10, 15; 681, 1, 5, 15; 682, 1, 5, 15, 25, 30; 683, 1, 10, 15; 684, 15, 25, 30; 685, 1, 10, 15; 686, 10; 687, 25; 688, 5, 15; 689, 1; 690, 1, 5, 15; 691, 10.

Necolalde (Juan de, veedor général de l'armée des Pays-Bas, résident en Angleterre, 313, 1; 324, 10, 15, 30; 378, 20; 386, 20, 25; 387, 5; 388, 5, 10, 15; 390, 1; 391, 1, 5, 10; 393, 15; 400, 5, 15; 404, 5, 10; 405, 10; 406, 5, 10, 15; 407, 15, 25; 408, 1, 10; 411, 1, 10, 15; 412, 1; 420, 1, 10; 427, 10, 20, 25; 428, 1; 443, 20; 512, 25; 570, 1; 572, 15; 583, 5, 10; 586, 5; 590, 15; 596, 15; 634, 5.
Nemius (Gaspar), évêque d'Anvers, archevêque de Cambrai, 569, 20, 30; 570, 20; 584, 1; 651, 25; 769, 1, 5.
Nemours (Le duc de), 170, 25.
Neubourg (Le duc de), 169, 20; 172, 1; 199, 1; 201, 25; 205, 1; 206, 20; 236, 25; 255, 15, 35; 313, 30; 314, 15; 342, 15; 401, 15; 677, 30; 682, 15.
Neuveforge (Engelbert de la), conseiller de Luxembourg, 223, 25.
Neuville (Henri de). *Voir* Villeroy.
Neuville (La place de), en France, 541, 10.
Nevers (Le duc de), gentilhomme français, 237, 1.
Neyen (Le père de), commissaire général des franciscains, 134, 30; 136, 5, 10, 15, 25; 139, 1, 10; 140, 1, 5, 10; 141, 10, 15, 25; 143, 10, 30; 170, 1.
Nicolas (Augustin), maître des requêtes au parlement de Dole, 727, 15.
Nieukerque (Jean de), licencié, 155, 35; 169, 20; 243, 25.
Nieuport (La ville de), dans la Flandre occidentale, 49, 5; 55, 15; 57, 1, 20; 58, 5, 10; 60, 1; 61, 25; 62, 15; 63, 1; 90, 20; 107, 25; 178, 5; 318, 15; 513, 15; 831, 15; 837, 15; 840, 25.
Nimègue (La ville de), en Hollande, 376, 10; 797, 1.
Nithard (Le cardinal), ambassadeur d'Espagne à Rome, 779, 5; 782, 25; 788, 10, 15; 789, 15, 20.
Noguera (Vincent de), chapelain de l'armée espagnole, 270, 15.
Noirmont (Le baron de). *Voir* Antonio Gallo de Salamanca.
Nonces (Les). *Voir* Saint-Siège.
Nordlingen (La place de), en Allemagne, 396, 25, 30.
Norfolk (La duchesse de), 840, 20.
Norvège (La), dans l'Europe septentrionale, 126, 15; 604, 5.
Notre-Dame de la Conception (L'abbaye de), à Enghien, 722, 25.
Notre-Dame du Rosaire (La), navire dunkerkois, 131, 10.
Nouvelle-Espagne (La), en Amérique, 275, 10.
Noy (Raymond van), négociant brabançon, 181, 20.
Noyelles (Hugues de), comte de Coupignies, trésorier général des Finances, 228, 5; 229, 10; 350, 5, 15.
Nunez (Manuel), de la maison de l'archiduc Albert, 284, 25.

O

Obersdorff (La ville de), en Allemagne, 396, 1, 25.
Obreen (Juan de), seigneur de Tavigny, 162, 15.
Obrenam (Thadée), irlandais, 270, 25; 278, 25.
Ocampo. *Voir* Garcia de Ocampo.
Ognies (Eustache d'), gouverneur de Hesdin, 219, 20; 232, 25.
Ognies (François d'), seigneur de Courrières, 217, 30.
Ognies (Le baron d'). *Voir* Albert de Gavre.
Oldenbarnevelt (N.), homme d'État hollandais, 125, 25; 142, 25.
Oldenzeel (La place d'), en Hollande, 99, 10; 464, 15.
Oliva (Le comte de la), 162, 5.
Olivarès (Le comte-duc d'), premier ministre de Philippe IV, 46, 5; 79, 5; 136, 25; 284, 15; 289, 15, 20; 291, 15; 292, 10, 30; 293, 20, 25; 294, 1, 15, 20; 295, 1, 15; 296, 1, 20, 30; 298, 1, 25; 300, 25; 301, 10, 15, 25; 302, 5, 15; 303, 20; 304, 5, 15, 25; 307, 10; 308, 20; 309, 1; 311, 25; 318, 10; 322, 20; 323, 1, 5; 324, 1; 325, 10, 20; 326, 15; 330, 20; 331, 1; 333, 5, 10; 334, 20; 336, 15; 337, 25; 338, 15; 339, 20; 341, 1; 343, 5; 344, 25; 346, 1; 353, 30; 355, 1, 25; 358, 30; 359, 30; 360, 1; 361, 1; 362, 1, 10; 365, 20, 25; 366, 5, 15, 25; 367, 5, 10, 15, 20; 368, 20; 372, 5, 15 25; 374, 25; 375, 10, 15; 376, 20; 377, 1, 5, 10, 15; 378, 5; 379, 1, 5, 10; 380, 5; 381, 15; 382, 15; 384, 5, 10; 385, 25; 386, 5, 10; 387, 20; 389, 5, 10, 20; 392, 10, 15;

393, 1; 395, 1; 397, 20; 398, 1, 5, 10, 25; 401, 10, 25; 402, 1, 5; 403, 5, 15, 25; 404, 1, 15; 405, 1, 5; 408, 20; 412, 5, 10, 15; 413, 1, 5; 414, 20; 416, 10; 417, 15; 419, 10, 25; 420, 25; 421, 25; 425, 1, 5, 20; 426, 15; 428, 5, 15; 429, 25; 430, 5, 10; 433, 25; 437, 1; 441, 5; 442, 25; 450, 1, 5, 15; 451, 15; 457, 5; 458, 1, 5; 461, 10; 462, 10, 15, 25; 464, 25; 465, 20; 466, 5, 10, 15; 467, 15; 470, 1; 472, 5; 476, 25; 477, 15; 479, 5; 480, 25; 499, 15; 506, 20, 25, 30; 507, 1; 509, 20; 510, 1; 511, 25; 514, 15; 524, 15; 525, 20; 526, 25; 529, 15, 25; 531, 1; 539, 10; 544, 10, 25; 545, 10; 547, 10; 548, 5; 549, 20, 25.
Olivera (Luis de), amiral de la flotte des Pays-Bas, 261, 1.
Olmen (La place d'), dans la province d'Anvers, 374, 5, 25.
Olomedo (Perez de), secrétaire d'État et de Guerre, 840, 5, 15.
Omallun (Dermicio), irlandais, 162, 15; 168, 30; 170, 25; 183, 25; 219, 15.
Oñate (Le comte d'), ambassadeur d'Espagne à Vienne, 206, 1; 228, 5; 229, 10; 238, 5, 20; 239, 1, 25; 243, 15; 244, 5; 246, 5; 254, 10; 265, 25; 266, 25; 271, 20; 272, 5; 274, 20; 275, 1; 279, 20; 280, 10; 380, 15; 381, 1, 10, 20, 25; 382, 15; 383, 1, 20; 384, 1; 385, 1, 10, 15, 25; 388, 1, 5, 20; 390, 10 15, 20; 393, 10; 395, 10, 20; 396, 1, 25, 30; 397, 10; 399, 10, 15; 400, 25; 401, 1; 403, 5, 15; 404, 5, 10; 406, 25; 407, 10, 15; 409, 5; 410, 10; 415, 20; 416, 1; 418, 5, 10; 419, 1; 423, 5, 15, 20, 25; 424, 5, 10, 25; 425, 5; 428, 25; 429 15; 431, 20, 25; 432, 10, 25; 433, 1, 10, 20, 25; 434, 1, 5, 10, 15, 25; 435, 5, 10, 30; 437, 20, 25; 438, 5, 10, 15; 439, 20; 459, 25; 482, 15; 500, 5.
Oñate (Juan de), secrétaire particulier de Léopold-Guillaume, 651, 10.
Oñate y Villa Mediana. *Voir* Villa Mediana.
O'Neil (Carlos), alfère, 278, 25.
O'Neil (Conatio), 189, 25; 197, 5, 35; 205, 20; 219, 15.
O'Neill (Eugène), 516, 25.
O'Neil (Henri), 211, 25.
Oostfrize (Le comte Christoval d'), 153, 35; 217, 30.
Oostfrize et Ritberg (Juan d'), 157, 35.
Ophoven (Nicolas van), marchand d'Anvers, 157, 5.
Ophoven (N.), criminel, 862, 15; 863, 5; 864, 10; 865, 20.
Oppenheim (La localité d'), en Allemagne, 270, 15
Optoon (Hartus), ambassadeur hollandais à Madrid, 514, 15.
Orange (Les princes d'). *Voir* de Nassau.
Orange (La princesse douairière d'), 658, 20, 25; 659, 25; 670, 5; 740, 5; 742, 15; 748, 10.
Orchimont (Le village d'), dans la province de Namur, 408, 25; 807, 5.
Ordres mendiants (Les), 781, 5.
Orléans (Le duc d'). *Voir* Gaston.
Orléans (Mademoiselle d'), 647, 10, 20.
Orsoy (La place d'), en Prusse rhénane, 314, 10; 329, 5; 355, 20; 360, 20; 363, 1; 372, 1.
Ortiz (Diego), gouverneur de Dunkerque, 157, 30, 35; 183, 25.
Ossona (Le comte d'). *Voir* marquis d'Aytona.
Ossorio (Gabriel), 208, 10.
Ossuna (Le duc d'), conseiller d'État espagnol, 152, 30; 213, 15, 20; 214, 1, 25; 258, 10.
Ostende (Le port d'), dans la Flandre occidentale, l'amirauté, 48, 30; 49, 5; 54, 10; 55, 20; 56, 1, 20; 57, 20; 60, 35; 61, 15, 25; 64, 15; 71, 20, 30; 72, 1; 75, 15, 25; 76, 10, 20; 78, 5; 79, 30; 81, 1; 82, 10, 15; 86, 5, 20; 87, 20; 88, 25; 89, 15, 20; 90, 5; 91, 10, 15, 20; 93, 25; 107, 25; 250, 10; 262, 15; 273, 25; 277, 5; 280, 15; 285, 20; 288, 5; 291, 25; 318, 15; 332, 20; 396, 10; 513, 15; 645, 25; 822, 20; 823, 1; 840, 25; 852, 15.
Outre-Meuse (Le pays d'), 729, 1; 731, 20; 735, 1; 736, 20; 739, 15; 751, 5.
Overyssel (L'), une des Provinces-Unies, 140, 20; 421, 15.
Owen (Hugo), catholique anglais, 117, 30.

P

Pagadorie générale de l'armée des Pays-Bas (La), 70, 20; 73, 15, 25; 128, 1, 10; 147, 20, 25; 183, 25; 248, 1; 263, 15; 273, 30; 283, 25; 298, 15; 320, 15; 324, 15; 335, 10; 345, 15; 353, 30; 354, 30; 363, 20; 460, 15; 467, 10; 649, 5, 10.
Paisse (Jacques), négociant français, 181, 20.
Palatinat (Le), en Allemagne, 247, 15; 248, 25; 253, 5, 15; 257, 10, 25; 258, 20; 261, 5;

262, 25; 264, 20; 266, 5; 271, 15; 272, 15; 274, 10; 279, 5, 20; 281, 10, 15; 282, 10, 15, 20; 283, 25; 284, 1; 286, 20; 287, 1; 311, 30; 312, 1; 340, 5, 10; 341, 10, 30; 344, 20; 436, 15; 447, 10; 498, 20; 532, 10; 535, 5; 612, 20; 761, 15.

Palatins (Les Électeurs), 244, 1; 246, 5, 25; 247, 25; 254, 15; 274, 15, 20; 280, 10; 282, 5; 286, 20; 452, 10, 15; 483, 15; 830, 25; 850, 20.

Palerme (L'archevêque de), en Sicile, 767, 1.

Pamelart (Henri), 158, 1.

Panga (Lope Diaz de), 207, 1.

Pape (Jean-Louis de), chef-président du Conseil privé, 778, 15.

Papenheim, général allemand, 323, 30; 342, 25; 354, 1, 15, 20; 355, 5.

Paran (Édouard), officier anglais, 227, 5.

Parc (L'abbaye du) -lez-Louvain, 810, 15.

Pardo (Francisco), officier de l'armée des Pays-Bas, 657, 10.

Parega (Garcia de), 205, 20; 210, 5, 10, 15; 221, 30; 222, 15.

Paris (La ville de), en France, 11, 1; 12, 10; 15, 1; 16, 1; 17, 5, 15; 43, 25; 49, 25; 84, 10; 119, 10; 126, 5; 142, 20; 148, 20; 158, 5; 180, 1; 184, 10; 233, 25; 237, 25; 249, 20; 295, 25; 296, 30; 302, 10; 362, 1; 491, 5; 507, 25; 528, 5; 548, 25; 533, 25; 551, 1; 573, 20; 611, 5; 626, 20; 645, 5; 647, 10; 652, 25; 697, 20; 703, 1; 721, 20; 758, 30; 760, 25; 802, 10, 25; 803, 5, 15; 804, 5; 805, 1, 5, 10, 15; 806, 15, 20; 807, 5; 808, 1; 837, 5. — Le parlement, 170, 15; 729, 10.

Parme (Le duc de), de la maison Farnèse, 252, 25.

Parme (Le duc de). *Voir* Alexandre Farnèse.

Parsons (Georges), frère du suivant, 94, 15.

Parsons (Robert), jésuite anglais, 94, 15.

Pas-de-Calais (Le), en France, 511, 5.

Passau (L'évêque de), en Allemagne, 518, 10, 653, 15.

Paton (Jacques), écossais, 219, 30.

Paul V, pape, 114, 5; 163, 1; 236, 20; 247, 1; 249, 1.

Paz (Pedro Martinez de), secrétaire espagnol, 583, 5.

Pecquius (Pierre), chancelier de Brabant, 225, 15; 256, 25; 282, 10, 15.

Peinapel (François), receveur d'Anvers, 675, 25.

Pen (L'amiral), officier anglais, 694, 25.

Peñaranda (Le comte de), diplomate espagnol, plénipotentiaire au Congrès de Munster, 625, 5, 10, 25; 626, 1, 10, 20; 627, 1, 5, 20, 30; 636, 10, 15; 642, 5, 10, 15, 30; 643, 1, 15, 20; 644, 1, 5, 15, 30; 645, 1, 5; 646, 5, 10, 15; 647, 5, 15, 25; 648, 1, 5, 15, 25; 649, 10, 20, 25; 650, 1; 651, 1, 5, 35; 652, 10, 25, 30; 653, 1, 5, 10, 25, 30; 654, 5, 10, 15, 20; 655, 1, 5, 15; 656, 5; 657, 1; 658, 1; 661, 1; 732, 5; 733, 1, 5, 10, 15.

Peralta. *Voir* Castillo Peralta.

Pereda. *Voir* Ruiz de Pereda.

Pereira (Pedro Alvarez), 234, 15.

Perez de Malivenda (Diego), 219, 35; 255, 1.

Pericart (N.), ambassadeur français à Bruxelles, 231, 20.

Pernambouc (La ville de), au Brésil, 270, 20; 321, 20; 332, 25; 424, 5.

Peronne (La ville de), en France, 255, 35.

Perottini (N.), italien, 651, 30.

Pérou (Le), pays de l'Amérique du Sud, 275, 10.

Phalsbourg (La princesse de), 573, 25; 582, 1; 608, 25; 616, 10.

Philadelphie (L'évêque de), aux États-Unis d'Amérique, 859, 20.

Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, 4, 20.

Philippe II, roi d'Espagne, 1, 5; 2, 10, 25; 3, 5, 25; 35, 15; 40, 25; 59, 5; 62, 20; 65, 20; 103, 5; 106, 25; 157, 15; 195, 25; 474, 10; 506, 10; 618, 5; 621, 20; 692, 10; 863, 25.

Philippe III, roi d'Espagne, fils du précédent, pages 1 à 283, *passim*; 286, 1.

Philippe IV, roi d'Espagne, 233, 15; pages 284 à 764, *passim*; 765, 10, 15; 792, 20; 797, 15; 846, 10.

Philippe (Claude), conseiller au parlement de Bourgogne, 766, 25.

Philippeville (La ville de), dans la province de Namur, 761, 10.

Philippines (L'archipel des), dans l'océan Pacifique, 113, 1; 234, 15; 241, 25.

Piccolomini (Octavio), duc d'Amalfi, 388, 25; 393, 15; 423, 20; 426, 15, 30; 427, 20; 430, 15; 442, 20; 446, 10, 20, 25, 30; 453, 25; 463, 10; 465, 5, 10, 15; 468, 10; 472, 1; 474, 25; 484, 15; 493, 1; 494, 15; 499, 10, 15; 500, 5; 522, 10, 25; 525, 5; 527, 30; 542, 15, 20; 562, 20, 25; 563, 10, 20; 566, 15; 567, 15, 20, 25; 568, 1; 574, 1; 577, 1, 5; 578, 15; 579, 5, 10, 25; 583, 1, 15; 585, 20; 586, 1, 5; 587, 10, 20, 25; 588, 1, 5; 589, 25; 590, 1, 5, 30; 591, 30; 592, 1; 595, 15; 601, 15, 20; 602, 10; 603, 10; 605, 1; 608, 10, 15; 610, 15, 30; 611, 20; 612, 20; 614, 5, 20; 616, 15; 617, 5, 25; 618, 5; 621, 5; 622, 5; 623, 5, 10, 20; 624, 1; 626, 1, 10, 25; 627, 10, 15; 630, 15; 645, 1, 10; 651, 30; 652, 1.

Pie IV, pape, 523, 25.

Piémont (Le), province italienne, 491, 25.

Piesport (Henri), secrétaire de l'archiduc Albert, 162, 35.

Piet (Baudouin van der), conseiller au Conseil suprême, 667, 5, 30.

Pietersem (Le baron de). *Voir* de Merode.

Pietersen (Conrard), négociant, 181, 10; 182, 1; 184, 15; 188, 15; 192, 10.

Pieterssen (Josse), amiral, 645, 25.

Pilorens (M. de), ministre de Gaston d'Orléans, 338, 25.

Pimentel (Alonso), 153, 20.

Pinto (Samuel), juif, 686, 20.

Piten (Georges), officier anglais, 227, 5.

Pologne (La), dans l'Europe orientale, les Polonais, 162, 30; 248, 25; 256, 5; 426, 15; 427, 20. — Le roi de Pologne, 248, 5, 30; 568, 15; 574, 10; 609, 15, 25.

Polsiez (Le baron de). *Voir* Christoval Harant.

Pomponne (Le marquis de), ministre français, 859, 15.

Ponce de Léon (Guzman), ministre d'Espagne à Rome, 767, 5, 15, 25; 768, 20; 769, 25.

Pondeveaux (Le duc de). *Voir* marquis de Marnay.

Porrest (Philippe de), 250, 25.

Porto-Rico (La ville de), dans les Antilles, 269, 20; 271, 20.

Portugal (Le), dans l'Europe méridionale, les Portugais, 52, 1; 53, 15; 56, 25; 72, 5; 73, 20; 82, 25, 30; 97, 10; 115, 25; 208, 30; 211, 15; 218, 25; 219, 20; 251, 10; 254, 20; 261, 5; 267, 5; 282, 25; 366, 15; 376, 25; 521, 1; 530, 10, 20; 531, 5; 532, 5; 533, 20; 534, 15; 535, 2; 536, 1, 5; 537, 10; 541, 5; 565, 25; 569, 25; 574, 10, 20; 636, 20; 728, 25. — Le Conseil de Portugal, 220, 20; 241, 5; 242, 5. — Le vice-roi, 97, 10; 154, 25.

Portugal (Manuel de), 138, 30; 169, 30; 197, 45; 201, 15, 20, 25; 205, 25; 207, 1; 211, 20, 25, 30; 234, 5; 270, 15, 30; 331, 5.

Posen (La ville de), en Pologne, 463, 5; 465, 5; 472, 1.

Prada (Andrès de), secrétaire d'État espagnol, 117, 1, 20; 151, 20; 152, 5.

Prada (Melchior de), capitaine espagnol, 59, 25.

Prague (La ville de), aujourd'hui en Tchéco-Slovaquie, 18, 1; 237, 10; 482, 10; 483, 10.

Prats (Martin), 170, 15.

Prats (Philippe), 210, 30.

Prats (Robert), agent des Pays-Bas à Rome, 400, 25; 631, 10.

Precipiano (Hubert de), abbé de Bellevaux, archevêque de Malines, 764, 25; 766, 25, 30; 770, 1; 807, 15, 25; 837, 20; 841, 10; 843, 10; 853, 5, 10, 15; 860, 1, 10, 20, 25, 30; 861, 5, 10, 15; 862, 1, 5, 10, 15, 25; 863, 5, 25; 864, 1, 10, 15, 20; 865, 20; 866, 1, 20; 867, 1, 5, 10, 15, 30; 868, 10, 15, 20.

Prévost (Anselme), marchand de Saint-Omer, 193, 5, 20; 197, 20, 30.

Propaganda Fide (La congrégation de la), à Rome, 746, 20.

Proveedors (Les), aux Pays-Bas, 363, 20.

Provinces-Unies (Les États-Généraux et le Conseil d'État des), 97, 1; 125, 20; 154, 25; 156, 25; 167, 20; 204, 20; 207, 20; 208, 1; 209, 5; 211, 30; 212, 10, 15, 20; 213, 20; 214, 25; 220, 20; 221, 1; 251, 10, 15, 20; 253, 1; 321, 10, 15; 328, 25; 344, 1, 25; 360, 15; 396, 1; 414, 1, 5; 526, 20, 25; 536, 1; 561, 20; 564, 25; 580, 25; 619, 1; 636, 20; 648, 5; 653, 20; 654, 10; 658, 5, 10; 659, 1, 20; 660, 10, 25; 666, 25; 672, 25; 673, 1; 686, 10; 696, 20; 725, 5; 726, 25; 727, 1; 731, 25; 736, 20; 744, 20; 751, 1, 15; 753, 1; 758, 20; 759, 5; 762, 15, 20; 776, 10, 15; 780, 20; 831, 25; 832, 15, 20, 25; 834, 20; 858, 25; 859, 5.

Puritains (Les), 463, 25; 497, 5.

Puteanus (Ericius), humaniste, 162, 35.

Putz (Bernard), conseiller des Pays-Bas pour les affaires allemandes, 162, 10; 228, 5, 25; 248, 5; 249, 15; 256, 5.

Putz (Diego), fils du précédent, 228, 25.

Pyrénées (Les), entre la France et l'Espagne, 729, 5; 787, 15; 835, 15.

Q

Quindey (Le maréchal français de), 617, 20.
Quinones (Geronimo de), gouverneur de la Bourgogne, 778, 25.
Quintano (Pedro), contador espagnol, 183, 20; 270, 30.
Quiroga (Diego de), agent espagnol en Allemagne, 382, 15; 383, 25; 596, 5, 10.
Quiroga (Juan de), capitaine espagnol, 59, 35.
Quiros (Bernard de), ambassadeur d'Espagne à La Haye, 848, 10; 853, 20; 855, 5, 10, 15, 20, 30; 856, 1; 858, 5, 15; 859, 10, 15; 866, 10, 15, 30; 868, 10; 869, 5, 10.

R

Ramirez (Juan), 170, 15.
Ramirez (N.), licencié, 44, 5.
Ramos de Manzano (Francisco), historiographe de Philippe IV, 728, 5, 10; 729, 30; 809, 25.
Ranlot. *Voir* Henrard de Ranlot.
Rapzvir (La place de), sans doute Rapperswil en Suisse, 19, 25.
Rassenghien (Le baron de), évêque de Tournai, 629, 5; 639, 5.
Ratisbonne (La ville de), en Allemagne, la diète, 142, 10; 380, 5; 416, 30; 429, 15; 431, 20; 433, 1; 435, 5; 438, 15; 442, 10; 453, 25; 514, 5; 515, 10; 516, 5; 517, 25; 518, 1, 5; 519, 15; 521, 10; 522, 10; 523, 5; 524, 1; 525, 1, 15; 526, 20; 527, 1, 15; 529, 1; 531, 10; 532, 5; 536, 10, 25; 540, 10; 672, 10; 674, 15; 679, 15; 766, 20; 770, 5; 825, 5; 835, 10.
Raviles (Ernest de), chanoine, 162, 25.
Rebecq (Le prince de), 333, 5.
Récollets (Les religieux), 278, 25.
Reede (Le baron de), diplomate hollandais, 739, 15.
Rees (La place de), aujourd'hui en Allemagne, 18, 15.
Reims (La ville de), en France, 557, 5.
Renesse (Alexandre de), fils du suivant, 645, 15, 25.
Renesse (René de), comte de Warfusée, 304, 1; 349, 25; 353, 10; 645, 25.
Renty (Le marquis de), 163, 25.
Renty (Le marquis de). *Voir* Procope d'Egmont, duc de Havré.
Rethel (La place de), en France, 670, 1.
Revin (La place de), en France, 365, 1.
Rey (Gilles de), de la maison de l'Infante Isabelle, 153, 25.
Reyes (Esteban de los), 169, 20.
Rheinberg (La ville de), en Allemagne, 18, 15; 19, 15; 20, 5; 49, 1; 120, 10; 121, 20; 122, 15; 310, 20; 314, 10; 329, 5; 355, 20; 364, 5; 365, 10; 372, 1, 10, 20; 464, 15.
Rhin (Le fleuve), dans l'Europe centrale, 3, 15; 8, 25; 87, 20; 98, 25; 99, 10, 20; 100, 15; 114, 10; 119, 25; 229, 1; 270, 15; 272, 25; 309, 15, 25; 313, 25; 318, 20; 319, 30; 320, 1; 332, 15; 333, 20; 347, 1; 372, 15; 382, 5; 403, 20; 417, 5; 423, 25; 437, 25; 439, 10; 550, 15.
Rhodes (Le baron de). *Voir* Simon Rodriguez de Evora.
Riba-Corri (Le baron de), maître de camp, 573, 25.
Ribera (Francisco de), amiral espagnol, 318, 25; 342, 20.
Richard (Jacques), consul d'Espagne à Amsterdam, 689, 5, 15.
Richard (Vincent), secrétaire de l'ambassade espagnole de La Haye, 687, 30; 731, 20, 25.
Richardot (Jean), chef-président du Conseil privé, 3, 20; 7, 20; 155, 20; 638, 25.
Richardot (N.), baron de Lembecq, fils du précédent, 155, 20.
Richebourg (Le marquis de), frère du prince d'Épinoy, 730, 15.
Richelieu (Le cardinal de), Armand du Plessis, premier ministre de Louis XIII, 296, 10; 337, 15; 338, 1, 10; 339, 10; 340, 5, 10; 347, 5, 10; 353, 20; 361, 5; 365, 1; 366, 1, 30; 370, 5; 373, 10; 387, 5; 390, 1; 391, 1, 5; 393, 15; 396, 5; 472, 1; 503, 15; 527, 1, 15; 528, 5; 548, 10; 549, 5; 550, 25; 551, 1; 554, 5; 562, 1.
Ricuelmo (Francisco), capitaine de l'armée espagnole, 152, 30.

Rimonte (Pedro), maître de musique, 158, 30.
Rindvleesch (Daniel de), négociant anversois, 59, 10; 153, 20; 157, 15; 201, 20; 219, 35.
Riques (Godefroid), polonais, 162, 30.
Riser (Corneille van der), 833, 15.
Ritberg et d'Emden (Les comtes de), 155, 15; 166, 25; 201, 25; 205, 25; 219, 35; 221, 20, 30; 223, 20; 277, 10.
Ritberg. *Voir* Oostfrize.
Rivas (Juan de), maître de camp de l'armée espagnole des Pays-Bas, châtelain de Cambrai, 23, 25; 75, 15, 30; 184, 25; 193, 10; 195, 1; 197, 25, 30; 211, 25.
Rivera (Francisco de), amiral espagnol, 336, 10, 15.
Riveros (Le père), jésuite, 383, 25.
Roa (Rafael de), capitaine de la marine espagnole, 126, 10.
Roberti (Diego), 158, 25.
Roberti (Remacle), 201, 5.
Robiano (Balthasar de), trésorier général des finances, 142, 25, 30; 157, 35; 197, 5, 10.
Robles (Alexandre de), 152, 20.
Robles (Anne de) abbesse, 162, 20.
Robles (N.), agent français, 362, 25.
Robles (Philippe de), colonel en service aux Pays-Bas, 155, 15, 30; 197, 20; 255, 20; 270, 30.
Rocas (Juan de), fonctionnaire espagnol, 558, 10.
Roceo de Vittaguttiere (Pedro), 573, 25.
Rocheguion (Le comte de la), diplomate français, 232, 15.
Rochinol (Le baron de), 205, 30.
Rocroi (La place de), en France, 557, 1, 10, 20; 591, 25; 608, 20; 685, 20.
Rodas (Matheo de), turc, 169, 20.
Rodolphe II (L'empereur), de la maison de Habsbourg, 6, 15; 8, 15; 11, 15, 25; 16, 15; 18, 1, 5, 10, 15, 25; 19, 15, 25; 20, 1; 24, 15; 41, 25; 42, 10; 150, 20; 153, 5; 158, 20; 435, 20.
Rodriguez Villa, *passim*.
Rodriguez de Evora (Simon), baron de Rhodes, 59, 15; 155, 20; 201, 20; 224, 30.
Rojas (Andrès de), secrétaire d'État à Madrid, 389, 15; 415, 15; 473, 15; 532, 1; 560, 15; 568, 20, 30; 569, 30; 634, 5.
Rojas (Manrique Balthasar de), 236, 25.
Rolhausen (Christoval de), 162, 25.
Rodolphe II, empereur, 45, 30; 124, 1; 142, 5, 10; 150, 20; 153, 5; 158, 25; 159, 25; 171, 5, 15; 172, 25; 179, 25; 185, 10.
Rœulx (Le comte du), prévôt de Saint-Bavon à Gand, 844, 20, 25.
Romains (Le roi des), 160, 1; 193, 1; 237, 10; 240, 10; 438, 15; 678, 1; 682, 10.
Rome (La ville de), en Italie, 46, 20; 49, 25; 94, 15; 157, 20, 30; 158, 30; 215, 1; 244, 10; 400, 25; 419, 20; 452, 20; 474, 10; 500, 25; 523, 20; 571, 5, 10; 606, 25; 629, 1; 631, 10; 632, 25; 664, 15; 665, 5, 15; 680, 30; 683, 25; 711, 30; 718, 5; 721, 10; 725, 25; 726, 1; 746, 20; 747, 10; 767, 30; 771, 25; 777, 5; 779, 30; 784, 1; 789, 15; 851, 1; 854, 20; 860, 25; 868, 15.
Romero (Julian), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 153, 20.
Romero (Julienne), fille du précédent, 153, 20, 35.
Ronquillo (Pedro), ambassadeur d'Espagne à Londres, 777, 5; 786, 10; 811, 5, 20; 812, 1, 5, 10; 813, 1, 20, 25; 814, 1, 20; 815, 1, 15; 816, 1, 5, 10; 817, 1, 15, 20, 25; 818, 10; 820, 1, 15; 821, 5; 822, 1, 15; 823, 5, 10, 20; 824, 1, 5, 20; 825, 10; 826, 1; 832, 10, 15, 20; 833, 1, 20; 836, 10, 20; 837, 1, 5, 10, 25; 838, 10, 20, 30.
Roo (Adrien de), 833, 10.
Roose (Pierre), chef-président du Conseil privé, 302, 15; 305, 20; 318, 1; 356, 20, 25; 357, 1, 5, 15; 361, 15; 362, 1, 5, 10, 20; 365, 15, 30; 366, 5, 15; 367, 5, 15, 20; 368, 20; 372, 15; 374, 1; 378, 1; 383, 5; 384, 5, 15, 20; 387, 20; 392, 5, 10, 25; 393, 1, 5; 394, 25; 395, 1, 5; 397, 5, 25; 398, 1, 5, 10, 25; 399, 1; 400, 1; 401, 5, 10, 20; 402, 5; 404, 15, 25; 405, 1; 406, 1; 408, 20, 25; 409, 1, 5, 20; 412, 5, 10, 15, 20, 25; 413, 1; 414, 20, 25; 416, 10, 15; 418, 15, 20; 419, 10, 20, 25; 421, 10, 25; 424, 10, 20; 425, 1, 5; 428, 5, 10, 15; 429, 1, 5, 10, 25; 430, 5; 436, 20; 437, 1; 440, 15, 20; 441, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 442, 25; 443, 1, 5; 444, 5, 10, 15, 20, 25; 445, 5, 25; 450, 1, 5, 20, 25; 451, 15, 25; 457, 1, 5, 20, 25; 458, 1, 15, 20, 25; 459, 1, 5; 460, 10, 15, 20, 25; 461, 10, 20, 25; 462, 10, 15; 464, 1, 5, 15, 25, 30; 465, 20, 25; 466, 1, 5, 10, 15, 25; 467, 1, 15; 468, 5, 20, 25; 469, 1, 5, 25, 30; 470, 1; 471, 1, 5, 20, 25; 472, 5, 25; 473, 1, 5; 476, 10, 15, 25; 477, 15; 478, 25; 479, 5; 480, 20, 25; 481, 5, 10, 15, 25; 482, 20; 483, 1, 5, 10; 484, 5; 485, 15, 20, 25; 486, 1, 5, 10, 15; 488, 10, 20, 25; 489, 1, 5, 10; 494, 15;

501, 15; 504, 1, 5; 505, 5, 10, 15; 506, 20, 25, 30; 507, 1, 5, 15, 20; 509, 20, 25; 510, 1, 5, 10; 512, 10; 520, 20; 523, 1, 25; 524, 10, 15, 25; 525, 20; 529, 15, 25, 30; 531, 1, 5; 539, 10, 15, 20; 544, 10, 20, 25; 545, 10, 20; 546, 10, 20; 547, 1, 10; 548, 1, 5; 551, 15, 20; 552, 1, 5; 554, 10, 15, 20, 25; 559, 5, 10, 15, 20, 25; 560, 1, 5; 561, 5; 564, 5, 10; 567, 5, 10; 576, 15; 579, 5, 10, 25; 601, 15; 606, 15; 607, 10, 15; 610, 20; 612, 1, 5; 615, 10, 15, 25; 616, 1; 624, 15, 20, 25; 631, 15, 20; 634, 30; 635, 1, 5; 636, 25; 637, 1, 10, 15, 20; 638, 1, 10, 15, 25; 647, 20; 648, 20; 649, 1; 650, 30.

ROSENDAEL (La ville de), en Hollande, 294, 30; 321, 10.

ROTE (Le tribunal de la), à la Curie romaine, 631, 15.

ROTTERDAM (La ville de), en Hollande, 282, 20; 747, 20.

ROUEN (La ville de), en France, 325, 5.

ROUSSILLON (Le), province française, 607, 25; 845, 15.

ROUTART (N.), secrétaire du Conseil privé, 574, 5, 20; 575, 1, 5.

ROYE (Gabriel de), agent diplomatique à Cologne, 168, 25; 192, 30; 220, 15; 270, 30; 273, 15; 302, 15.

RUBENS (Pierre-Paul), peintre, 337, 10; 338, 15, 25; 344, 25; 437, 1.

RUIZ DE PEREDA (Gaspar), veedor général de l'armée des Pays-Bas, 288, 10.

RUREMONDE (La ville de), en Hollande, 12, 1; 314, 5; 316, 25; 329, 5; 348, 15; 350, 10; 372, 1; 376, 10; 414, 10; 457, 5; 464, 15. — L'évêché, 705, 25; 706, 5; 776, 30; 777, 1, 5, 30; 780, 5, 10; 788, 15; 828, 20.

RUSSIE (La), pays de l'Europe orientale, 122, 30.

RUSTICI (Gaspar), commissaire des montres, 255, 20.

S

SAAVEDRA (Diego de), ministre d'Espagne à Munich, 422, 5, 10, 15, 20; 428, 20; 453, 10, 30; 454, 1, 20, 25; 455, 15, 20; 471, 1; 491, 15; 494, 25; 508, 5; 509, 15; 516, 10; 517, 20; 518, 1, 5, 10, 25; 520, 25; 522, 1, 5, 10, 15, 20, 30; 523, 5; 525, 1, 5, 10; 527, 1, 5; 528, 10; 532, 5; 586, 30; 587, 30; 662, 20, 25.

SAGASTISAVAL (Francisco de), 219, 10.

SAILLY (La place de), en France, 518, 15; 519, 5.

SAINT-ALBERT (Le fort de), près d'Ostende, 52, 10; 55, 5; 62, 25.

SAINT-AMAND (La place de), en France, 551, 15; 648, 1. — L'abbaye de, 709, 10, 15; 724, 10.

SAINT-AMBROISE (Le fort de), près d'Anvers, 350, 5.

SAINT-AMOUR (Le comte de). *Voir* François de la Baulme.

SAINT-ANASTASE (L'abbé de). *Voir* Saint Siège.

SAINT-ANDRÉ (Le fort de), près d'Ostende, 26, 15.

SAINT-ANDRÉ (L'abbaye de) -lez-Bruges, 809, 1.

SAINT-AUGUSTIN (Hilarion de), religieux carme, 568, 20; 569, 1, 30; 583, 10, 25; 584, 1; 586, 5.

SAINT-AUGUSTIN (Juan de), confesseur du Cardinal-Infant, 443, 5, 10, 20; 468, 5; 471, 30; 480, 20; 481, 1; 483, 5; 501, 15; 505, 20.

SAINT-BAVON (La prévôté de), à Gand, 844, 20.

SAINT-BERTIN (L'abbaye de), à Saint-Omer en France, 777, 25; 778, 1.

SAINT-CLAUDE (L'abbaye de), en Bourgogne, 452, 20.

SAINT-DOMINGUE (L'île de), dans les Antilles, 595, 1.

SAINT-ESPRIT (Le couvent du), à Luxembourg, 285, 25.

SAINT-GERMAIN (Le seigneur de), prédicateur français, 576, 25.

SAINT-GERMAIN (Le palais de), en France, résidence de Louis XIV, 802, 10.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, résidence royale en France, 557, 30.

SAINT-HUBERT (L'abbaye de), dans le Luxembourg, 721, 20; 722, 1, 25; 731, 5.

SAINT-JACQUES-SUR-COUDENBERG (L'église), à Bruxelles, 4, 10, 20.

SAINT-LANDELIN (L'abbaye de), à Crespin, 153, 15.

SAINT-MARD (Localité de), dans la province de Luxembourg, 807, 5.

SAINT-MARTIN (Le baron de), gentilhomme bourguignon, 437, 10, 15; 518, 1; 727, 5.

SAINT-MAXIMIN (L'abbé de), à Luxembourg, 201, 20; 401, 1.

SAINT-OMER (La ville de), en France, 193, 5; 197, 20; 219, 30; 486, 1; 508, 10; 769, 10; 777, 2. — L'évêché, 785, 5.

SAINT-PAUL (L'abbaye de), à Besançon, 765, 10.

SAINT-PHILIPPE (Le fort de), près d'Anvers, 348, 20.

SAINT-PIERRE (L'abbaye de), à Gand, 452, 20; 632, 25.

SAINT-PIERRE (Le chapitre de), à Louvain, 167, 30.

SAINT-PIERRE (Le comte de), conseiller d'État, 828, 15, 25.

SAINT-QUENTIN (La ville de), aujourd'hui en France, 408, 5.

SAINT-SÉBASTIEN (La ville et le port de), en Espagne, 211, 1; 386, 25; 388, 15.

SAINT-SIÈGE (Le), les diplomates et nonces, la Cour romaine, 124, 25; 162, 20; 224, 30; 236, 30; 482, 5; 505, 15; 506, 5, 15; 507, 25; 533, 25; 534, 1; 551, 1, 25; 552, 25; 553, 20, 25; 556, 10, 20; 557, 1, 10, 15; 628, 10; 632, 5; 633, 1; 640, 5, 25; 641, 5, 10; 663, 25; 664, 15; 665, 5, 15; 671, 20, 25; 680, 30; 681, 25; 683, 25; 687, 1, 5, 10; 706, 1; 710, 20; 711, 30; 712, 15, 25; 718, 5; 720, 15; 721, 10; 725, 25; 726, 5; 738, 10; 742, 25; 743, 1, 10, 25; 744, 5; 746, 25; 757, 10; 764, 15, 20, 25; 768, 10; 773, 20, 25; 774, 20; 777, 1; 778, 10; 779, 1, 5, 15, 25; 780, 10; 782, 20; 783, 1, 15, 25; 784, 1; 789, 1, 20; 808, 20; 830, 5; 835, 1; 854, 20; 863, 10; 866, 20; 867, 15; 868, 15.

SAINT-THOMAS (Le collège de), à Madrid, 149, 5.

SAINT-VAAST (L'abbaye de), à Arras, 285, 5; 357, 20; 452, 2.

SAINT-VENANT (La place de), en France, 654, 20.

SAINTE-ALDEGONDE (Chrysostome de), religieux, 734, 15.

SAINTE CLAIRE (L'Ordre de), 286, 1.

SAINTE-CROIX (La confrérie de la), à Cologne, 211, 15, 20; 278, 25.

SAINTE-GUDULE (L'église et le chapitre), à Bruxelles, 3, 10; 680, 2.

SAINTE-MARIE (L'hôpital de), à Vilvorde, 856, 30.

SALABLANCA (Juan de), contador de l'armée des Pays-Bas, 170, 20.

Sala de Quentas (La), à Bruxelles, 173, 20; 239, 10.

SALAMANCA (Antonio Gallo de), baron de Noirmont 636, 20, 25.

SALAMANCA (Miguel de), secrétaire d'État et de Guerre, 283, 10; 472, 10; 474, 25; 478, 1; 479, 10; 480, 1, 5, 20; 482, 1, 15; 491, 1; 495, 1; 499, 25, 30; 507, 20; 509, 20; 511, 25; 514, 5; 515, 10, 25; 516, 1, 5; 520, 10; 521, 5; 525, 25; 527, 25; 528, 5; 529, 30; 530, 1; 531, 5; 533, 25; 535, 25; 536, 10; 537, 25; 538, 15, 20, 25; 540, 10, 15, 25; 541, 25; 542, 5; 543, 20, 30; 544, 1; 545, 10; 556, 15; 580, 5, 10, 25; 581, 30; 582, 5, 25; 588, 15; 605, 10, 15; 611, 5, 25; 619, 15; 624, 25.

SALAMANQUE (La ville de), en Espagne, 29, 1.

SALAZAR (Le comte de), châtelain de Gand, 614, 30.

SALAZAR (Le comte), président du Conseil des Finances, 220, 10.

SALAZAR (Le comte de). *Voir* Luis de Velasco.

SALCEDO (Diego de), capitaine espagnol, 211, 20; 271, 10.

SALINS (La ville de), en Bourgogne, 518, 1; 750, 1; 760, 10.

SAMSON (Alard), armateur hollandais, 282, 25.

SAMPAYO. *Voir* Sosa-Sampayo.

SAMPAYO. *Voir* Texeira de Sampayo.

SANCHEZ (Bartholomé), 173, 1.

SANCHEZ DE CALOMBRES (Juan), diplomate espagnol, 119, 20.

SANCHEZ DE ULLOA (Julian), secrétaire de légation espagnol, 226, 25; 238, 10.

SAN CLEMENTE (La ville de), en Espagne, 5, 25.

SAN CLEMENTE (Gil de), ambassadeur espagnol à Vienne, 113, 10; 124, 1; 142, 5, 20; 143, 5.

SAN GERMAN (Le marquis de). *Voir* Juan de Mendoza.

SAN GIOVANNO (Marguerite de), 162, 25.

SAN JUAN (Pedro de), secrétaire d'État et de Guerre, 184, 25; 189, 30; 195, 30; 223, 25; 227, 20; 229, 15; 231, 15; 234, 5, 30; 240, 15; 250, 30; 255, 30; 264, 5; 270, 35; 290, 10; 302, 1, 5; 310, 5; 317, 10; 345, 25; 355, 25.

SAN JUAN DE ITTURAO, secrétaire espagnol, 221, 25.

San Lorenzo de l'Escurial (Le palais de), *passim*. — Le couvent, 177, 1.
San Lucar (Le port de), en Espagne, 123, 25; 183, 10, 25; 190, 1; 207, 20; 282, 20.
Santa Cruz (Le marquis de), amiral espagnol, 329, 20; 331, 20; 332, 5; 333, 10, 15, 20, 25; 334, 5; 335, 20; 336, 1, 15; 340, 10; 341, 1; 343, 1; 349, 10, 15; 355, 5.
Santillier (Charles de), gentilhomme de la maison de l'archiduc Ferdinand, 197, 40.
Santvoort (Nicolas), frison, 197, 35.
Sapio (Le docteur Ibano de), en service aux Pays-Bas, 138, 25.
Saquino de Modillana (Camillo), capitaine de l'armée espagnole des Pays-Bas, 59, 10.
Saragosse (La ville de), en Espagne, *passim*.
Sardaigne (La), île italienne, 607, 25.
Sardes (Les), militaires, 323, 10.
Sarigo Ribera (Pedro), secrétaire espagnol, 197, 30; 201, 20; 211, 30; 250, 30; 255, 25; 256, 5.
Sarinena (La place de), en Portugal, 576, 20; 577, 10.
Sarmiento (Antonio),agent espagnol aux Pays-Bas, 556, 20.
Sarmiento (Diego), 209, 10.
Sarmiento (Pedro), maître de camp espagnol, 59, 35.
Sarmiento. *Voir* Gand y Sarmiento.
Sarmiento de Acuña (Diego), ambassadeur d'Espagne à Londres, 202, 15; 203, 10.
Sas de Gand (La ville de), à la frontière hollandaise, 313, 10; 334, 1; 590, 30; 594, 20; 595, 1, 10; 599, 1; 600, 20; 758, 20; 759, 15.
Sastago (Le comte de), châtelain de Gand, 603, 20; 623, 25.
Savoie (La), aujourd'hui en France, 41, 20; 195, 15; 199, 15.
Savoie (Les ducs de), 32, 10, 15; 39, 15, 20; 73, 30; 160, 5; 231, 20; 252, 10, 20; 257, 1; 390, 15; 443, 15; 481, 1; 489, 15; 732, 20.
Savoie (Eugène, prince de), 823, 20; 825, 5.
Savoie (Thomas, prince de), 388, 1; 390, 15, 20, 25; 391, 10; 397, 5; 398, 15; 399, 5; 401, 15; 403, 25; 406, 5; 409, 10; 412, 20; 413, 10; 426, 20; 431, 15; 443, 10, 20; 462, 1; 508, 1; 531, 20; 570, 1, 5; 573, 20; 574, 1; 623, 15.
Saxe (La), principauté germanique, 240, 5
Saxe (Le duc de), 240, 1; 253, 20; 266, 30; 436, 5.
Saxe (Ernest-Louis de), 170, 20.
Scey (Le baron de), gouverneur de la Bourgogne, 555, 30; 646, 25.
Schaffenbourg (La place de), en Allemagne, 183, 30.
Schenck (La place de), en Hollande, 16, 20; 18, 10; 413, 5; 414, 25; 415, 10; 428, 5; 429, 10.
Schestedt (Hannibal), agent diplomatique danois, 535, 20.
Schetz (Conrard), baron d'Hoboken, comte d'Ursel, ambassadeur des Archiducs à Londres, 113, 15, 20, 30; 114, 1, 5; 117, 15, 25; 155, 25; 157, 15; 221, 25; 250, 20, 25; 313, 20; 570, 10, 20; 571, 1.
Schetz (Lancelot), fils du précédent, 250, 25.
Schockart de Tirimont, trésorier général des finances, 860, 1, 15, 30.
Schonenberg (Jean-Charles de), 270, 25, 30; 278, 20.
Schor (Claire van), 183, 20; 270, 3.
Schotte (Charles), pensionnaire des États-Généraux des Pays-Bas, 392, 15; 401, 5, 25.
Schwartzemberg (Le comte de), majordome de l'archiduc Léopold-Guillaume, 643, 20, 25; 647, 15, 20; 650, 5, 10, 20, 30; 651, 10, 15; 652, 1, 25, 30; 653, 5, 10; 673, 25; 674, 1; 677, 5, 10, 15, 20, 25, 30; 678, 1, 15; 679, 1, 5, 20, 25; 680, 5, 15; 681, 5, 10, 20; 682, 10; 683, 1, 5, 15; 684, 20, 25, 30; 685, 5; 688, 5; 694, 10, 15.
Scorza (Vincent), pagador espagnol, 422, 1.
Sébille (André), religieux, 687, 15.
Secrétairerie d'État allemande à Bruxelles (La), 232, 1; 479, 25; 828, 20.
Secrétairerie d'État à Madrid (La), 288, 1, 25; 289, 1; 389, 15; 526, 5; 558, 1, 10, 15; 661, 1; 669, 25.
Secrétairerie d'État et de guerre à Bruxelles (La), 345, 25; 544, 5; 586, 10, 20; 592, 25; 598, 5; 604, 20; 623, 20; 629, 15; 691, 10; 705, 20; 728, 10; 793, 20; 828, 20; 830, 15; 840, 5; 847, 30; 848, 25; 851, 5, 10; 852, 25; 853, 1; 857, 25.
Secrétairerie privée du Cardinal-Infant (La), 487, 15.
Sedan (La ville de), en France, 17, 15; 175, 1.
Semple (Guillaume), colonel, 59, 30; 163, 5; 270, 25.
Serra (Baptiste), banquier italien, 87, 1; 94, 20.
Serra (Francisco), banquier italien, 153, 15.

Sesa (Le duc de), Antonio de Cardona y Cordoba, ambassadeur d'Espagne à Rome, 48, 10.
Seton (Gilbert), écossais, 168, 30; 169, 30.
Séville (La ville de), en Espagne, les établissements flamands de Séville, 74, 20; 156, 25; 166, 5; 181, 15, 20; 182, 25; 184, 15; 190, 1; 192, 10; 223, 35; 228, 25; 230, 25; 243, 1, 20; 666, 25.
Sfondrato (Le marquis), officier italien, 409, 10.
Sicile (La), île italienne, 503, 25; 520, 5; 571, 5.
Siete Iglesias (Le marquis de las), conseiller d'État espagnol, 181, 10, 25; 183, 5.
Sigismond-Wasa. *Voir* roi de Pologne.
Silva (Fernando de), 153, 20.
Silva (Juan de), agent diplomatique au Danemark, 101, 10; 214, 20.
Silva (Philippe de), officier portugais en service aux Pays-Bas, 277, 20; 280, 20; 384, 1; 501, 25; 536, 1.
Siméoni (Le baron de), agent diplomatique bavarois, 859, 10.
Sitart (Arnould-André), gentilhomme allemand, 65, 15.
Sixte V, pape, 523, 25.
Smetio (Henri), 747, 10.
Smit (Balthasar), échevin d'Anvers, 157, 20, 25.
Smit (François de), consul de la nation flamande à Séville, 288, 25.
Smout (Cornelis), résidant dans les Provinces-Unies, 229, 20; 231, 10, 15.
Snellinck (André), fils du suivant, 270, 5.
Snellinck (Corneille), habitant d'Amsterdam, 270, 1, 5.
Soignes (La forêt de), dans la province de Brabant, 856, 5.
Soissons (Le comte de), officier français, 358, 10.
Soissons (La comtesse de), Olympe Mancini, 823, 25; 825, 10; 848, 5.
Soleil doré (Le), navire hollandais, 227, 25.
Solis (Fernando de), châtelain d'Anvers, 777, 10.
Solre (Le comte Philippe de), de Croy, 5, 25; 6, 1, 5; 9, 15, 20; 10, 1, 15; 21, 20; 31, 15; 91, 1, 25; 92, 1; 93, 5, 15, 25; 95, 5, 15, 25; 96, 5, 20; 97, 1, 25; 99, 5, 15; 120, 1; 140, 10; 55, 30.
Solre (Le comte Jean de), fils du précédent, 155, 15; 166, 25; 197, 40; 199, 20; 201, 30; 306, 20; 309, 25; 312, 1; 315, 5, 25; 318, 1; 321, 1.
Solre (La comtesse douairière), 183, 25.
Somaglia (Ferrante de la), 155, 25.
Somersee (Edouard), officier anglais, 227, 5.
Sosa (Le père Antonio de), 151, 25.
Sosa Sampayo (Martin), gouverneur de Pernambouc, 270, 20.
Soto (Andrès de), général des frères-mineurs, 163, 25.
Soto. *Voir* Vaca de Soto.
Soubise (Le duc de), prince français, 502, 15.
Spa (La ville de), dans la province de Liége, 324, 20.
Spindler (Catherine), 221, 20.
Spinola (Ambroise), marquis de Los Balbases, premier ministre d'Albert et d'Isabelle, 56, 25; 64, 25; 82, 5, 15; 86, 10, 20, 30; 87, 20; 88, 1; 89, 10, 20; 90, 10, 20, 25; 91, 1, 20, 25; 93, 25; 94, 25; 97, 25; 98, 10, 25; 99, 5, 10, 15, 25, 30; 100, 1, 10; 101, 15, 20, 25; 102, 1, 5, 15; 103, 25; 104, 10, 20; 105, 20; 108, 25; 109, 5, 10, 15, 20, 25; 110, 1, 5, 20, 25; 111, 1, 5, 30; 112; 1, 5; 113, 5, 10; 114, 10; 115, 15; 116, 5, 20, 25; 118, 10, 30; 119, 25; 120, 5, 10; 121, 15, 20; 122, 5, 10; 123, 10; 124, 5; 125, 10; 126, 25; 127, 1, 5, 10; 128, 1; 129, 15; 130, 1; 131, 1, 20; 132, 1, 20, 30; 133, 20; 134, 20, 25; 137, 1; 140, 5; 141, 10, 20, 25; 143, 5; 144, 10; 146, 25; 147, 5; 156, 10; 158, 10; 160, 10, 15, 25; 161, 5; 164, 1, 20, 30; 166, 1, 15; 167, 15; 175, 1; 177, 25; 178, 10; 179, 25; 188, 10; 189, 5; 191, 20; 194, 20, 25; 197, 25, 45; 198, 1; 205, 1, 5; 208, 5, 10, 15; 214, 30; 216, 15; 217, 10, 20; 220, 1; 222, 15; 225, 20; 226, 5, 10; 227, 5, 10, 20; 230, 15; 231, 1; 232, 5; 236, 10, 15, 20; 237, 1, 5, 15, 25; 238, 1, 5; 240, 20; 241, 15; 242, 5, 10, 15, 20; 243, 20; 245, 5, 15; 247, 10, 25; 253, 15; 256, 15; 261, 20; 262, 1; 263, 5; 267, 1; 268, 1, 25; 270, 15; 271, 5, 10; 272, 15, 20; 274, 1, 10; 276, 15; 280, 5; 282, 20; 284, 1; 289, 5, 15, 20; 290, 1, 5, 15; 295, 5, 15; 297, 15; 300, 25; 302, 1, 5, 10; 303, 5; 304, 25; 309, 20; 310, 25; 311, 20; 312, 25; 314, 20; 317, 30; 323, 5, 10, 15; 325, 5; 450, 10; 538, 20.
Spinola (Aurelio), 210, 30.
Spinola (Benoit), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 192, 25.

Spinola (Frédéric), amiral de la flotte des Pays-Bas, 29, 15; 33, 5; 41, 20; 48, 25; 51, 30; 64, 20; 69, 20; 70, 5, 25; 71, 5; 73, 5; 74, 25; 77, 1; 78, 5.
Spinola (Gaston), comte de Bruay, 66, 30; 113, 10; 252, 1.
Spinola (N.), comte de Bruay, 832, 10.
Spinola-Doria (Pablo), marquis de Los Balbases, ambassadeur d'Espagne à Vienne, 775, 25; 776, 1; 786, 20; 805, 5; 812, 15, 25; 813, 15; 817, 25; 818, 15, 20; 819, 20.
Spire (La ville de), en Allemagne, 19, 10.
Steenhuys (N. de), conseiller au Conseil privé, 367, 5; 672, 10, 25.
Steenhuys (Guillaume de), chancelier de Brabant, 705, 20, 30; 707, 15, 20; 713, 1; 754, 15, 20.
Stercq (Jean-Baptiste), appelé aussi le Père Philippe, capucin, 309, 15; 311, 30; 329, 30; 379, 5; 387, 20, 25, 30; 393, 1; 395, 1; 398, 10; 405, 1; 419, 20; 442, 25; 450, 20.
Stevensweert (La place de), dans le Limbourg hollandais, 371, 5; 372, 5; 375, 20; 376, 10.
Stockholm (La ville de), en Suède, 776, 20.
Stockmans (Pierre), chancelier de Brabant, 653, 30; 741, 10.
Strata (Carlos), financier italien, 129, 25, 30.
Stravius (Guillaume), 205, 25; 211, 20.
Strozzi (Albert), 195, 30; 219, 35; 221, 20.
Studder (Thomas), anglais, 221, 35; 250, 25, 30.
Stump (Nicolas), allemand, 223, 25.
Suarez Arguello (Antonio), secrétaire d'État particulier d'Albert, 20, 25; 155, 15, 20, 25; 157, 15; 162, 30; 163, 20, 30; 166, 25; 219, 40; 223, 25, 30; 224, 1; 231, 25; 255, 10; 258, 1; 264, 25; 284, 25; 285, 30.
Suède (La), dans l'Europe septentrionale, 326, 20; 342, 25; 346, 1; 353, 5; 363, 1; 374, 5, 15, 20; 375, 1; 376, 5, 10, 20; 449, 20; 453, 20; 454, 1; 455, 15; 475, 5; 489, 15; 522, 20; 568, 10; 604, 1; 666, 15; 776, 15; 836, 15.
Suède (La reine de). *Voir* Christine.
Sueyro (Lopez), portugais établi à Anvers, 138, 30; 159, 15; 160, 5; 169, 30; 210, 30; 211, 20.
Suisse (La), pays de l'Europe centrale, les Suisses, 17, 20; 446, 10; 454, 20; 475, 20; 492, 5; 532, 15; 555, 15, 30; 646, 25; 732, 20; 733, 10.
Sulen (Gérard), gentilhomme de Gueldre, 221, 20.
Surintendance de la Justice militaire (La), aux Pays-Bas, 67, 30; 83, 30; 200, 25; 222, 25; 225, 20; 285, 20; 542, 25; 634, 1; 646, 15; 722, 15; 777, 5, 10; 868, 5.

T

Tassis (Antonio de), 161, 15.
Tassis (Jean-Baptiste de), ambassadeur d'Espagne à Paris, 7, 15; 12, 10, 25; 13, 10, 15; 15, 1, 5, 10; 16, 1, 25, 30; 17, 5, 10, 15, 25; 39, 20; 48, 10; 78, 20; 79, 1, 10, 25.
Tassis (La comtesse de), 583, 5; 597, 10.
Tassis (Le comte de), général des postes, 670, 15; 674, 1; 704, 20; 837, 1, 5, 10.
Tasso (N.), capitaine en service aux Pays-Bas, 573, 25.
Tavigny (Le seigneur de). *Voir* Juan de Obreen.
Teller (Jean), agent diplomatique des Pays-Bas, 320, 30; 321, 30; 460, 1, 5, 25.
Termonde (La ville de), en Flandre orientale, 313, 15; 601, 1, 15; 611, 15; 821, 1.
Tervueren (La commune de), en Brabant, 201, 1; 225, 1; 261, 5; 262, 1, 5, 10, 15; 263, 1, 10, 15; 274, 5, 10; 585, 5.
Tescada (Francisco), président de la *casa de contractacion* à Séville, 230, 5, 10, 20; 449, 20, 25.
Texeira de Sampayo (Diego), banquier portugais, 418, 25.
Thiérache (La), région de la France, 557, 5.
Thielay (Jeanne), 255, 15.
Thieuloye (Le comte de la). *Voir* Charles de Bernemicourt.
Thionville (La ville de), en France, 303, 25; 382, 1, 5; 493, 5; 508, 10.
Thomassin (Adrien), seigneur de Mersi, président du parlement de Dole, 290, 25.
Thulden (Le conseiller de), du Conseil de Brabant, 570, 30.
Tilly (Albert), comte T'Serclaes, agent diplomatique des Pays-Bas en Angleterre, 814, 25; 815, 1.

Tilly (Jean), comte T'Serclaes, officier supérieur, 309, 15; 311, 30; 317, 30; 319, 5, 10; 340, 1; 343, 10; 347, 2.
Tiras (Nicolas de), capitaine, 169, 25.
Tirconnel (Le comte de), officier irlandais, 155, 30; 204, 30; 219, 10; 221, 35; 293, 30; 298, 5; 516, 20.
Tirlemont (La ville de), en Brabant, 361, 1; 409, 5.
Tirimont. *Voir* Schockart de Tirimont.
Tirone (Le comte de), officier irlandais, 140, 5; 169, 25; 197, 5; 201, 25; 204, 30; 205, 20; 278, 25; 293, 30; 298, 5; 516, 20.
Toar (Francisco de), gentilhomme de la bouche de l'archiduc Albert, 189, 25.
Toison d'Or (L'Ordre de la), 2, 15, 30; 98, 10; 255, 30; 273, 20; 299, 10; 353, 15; 420, 15; 507, 10; 602, 25; 794, 20; 845, 1; 856, 30.
Tolède (La ville de), en Espagne, 20, 10, 25; 25, 20; 45, 1; 61, 1; 73, 5; 80, 1; 91, 15; 452, 25; 508, 20.
Tolède (Le cardinal de), conseiller d'État espagnol, 115, 10; 222, 30.
Tolède (Fadrique de), fils du duc d'Albe, 168, 4.
Tolède (Fadrique de), officier espagnol, 317, 25.
Toledo (Gabriel de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 605, 1, 5; 663, 5.
Toledo (Pedro de), marquis de Villafranca, 31, 5; 199, 15; 222, 5, 20.
Toledo (Pedro de), agent d'Albert à la Cour de Madrid, 66, 25; 123, 25; 124, 20, 25; 129, 1, 5, 15, 20; 130, 5, 15; 131, 1; 135, 5, 25; 142, 20; 145, 5; 149, 5, 15, 25; 150, 1, 10; 163, 30; 211, 20; 226, 15; 242, 5; 244, 20; 250, 15; 251, 10; 252, 25; 255, 15; 256, 10, 15; 257, 20, 25; 258, 1, 15, 20, 25; 261, 15; 262, 5; 264, 10, 25; 267, 15, 25; 270, 20.
Toledo. *Voir* Davila y Toledo.
Tongerloo (L'abbaye de), dans la province d'Anvers, 742, 10.
Torre (Diego de la), évêque d'Éphèse, 747, 5.
Torre (Diego de la), official de la Secrétairerie d'État et de guerre, 546, 1; 586, 15; 629, 20; 634, 5; 662, 25; 663, 25.
Torre (Geronimo de la), secrétaire d'État à Madrid, 657, 1.
Torres (Thomas de), religieux espagnol, 167, 1, 5.
Tournai (La ville et l'évêché), dans la province de Hainaut, 628, 20; 629, 1, 5; 667, 10; 724, 15; 752, 10, 15.
Trauttmansdorff (Le comte Maximilien de), ministre allemand, 432, 25, 30; 439, 35; 455, 1, 10, 15; 482, 15; 516, 10; 521, 20; 525, 1.
Trelon (Le marquis de), 651, 20.
Trente (La ville de), en Italie, 4, 15; 779, 5.
Trèves (La ville de), en Allemagne, 354, 15.
Trèves (Les Électeurs de), 266, 30; 320, 25; 365, 1.
Triest (Nicolas), évêque de Gand, 594, 5; 600, 25; 606, 10; 607, 5; 615, 1; 620, 20; 664, 1, 30; 680, 20; 683, 25; 687, 5.
Trinité (Angélique de la), religieuse, 760, 10.
Trivulcio (Le cardinal), ambassadeur d'Espagne à Rome, 681, 1, 30; 819, 20.
T'Serclaes (Antoine), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 278, 25.
T'Serraerts (Henri), écoutête d'Anvers, 155, 30.
Tuamente (L'archevêque de). *Voir* Conrio.
Tunisie (La), pays de l'Afrique du Nord, 164, 5.
Turcs (Les), 18, 5; 19, 10; 103, 10; 164, 1, 25; 169, 20; 179, 20; 820, 20; 826, 25; 835, 5.
Turenne (Le maréchal de), 658, 1.
Turnhout (La ville de), dans la province d'Anvers, 125, 25; 415, 5; 417, 25; 658, 20; 659, 25.
Tursi (Le duc de), commandant de l'escadre de Gênes, 178, 20.

U

Uceda (La comtesse d'), 106, 15; 111, 10; 187, 20.
Uceda (Le duc d'), conseiller d'État espagnol, 222, 25; 224, 5; 226, 20, 30; 237, 5.
Ugarte (Hurtuño de), fonctionnaire de l'armée des Pays-Bas, 138, 30; 153, 25, 30, 40; 155, 30; 169, 20; 170, 30; 184, 25; 212, 5; 219, 30.
Ulloa. *Voir* Sanchez de Ulloa.
Umarra (Francisco de), vicaire général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 23, 25; 26, 25.

URBAIN VIII, pape, 331, 10; 404, 10; 419, 1, 20; 453, 1, 5; 474, 5; 482, 1, 5; 506, 1; 508, 20, 25; 534, 1; 558, 20; 564, 1; 611, 10; 632, 1; 641, .
URBIN (Le duc d'), prince italien, 252, 25.
URIBARRI (Alonso de), officier de la flotte des Pays-Bas, 566, 1.
URIZAR (Hurtuño de), fonctionnaire espagnol en service aux Pays-Bas, 151, 25; 273, 25; 299, 20, 25; 300, 15; 305, 30; 307, .
URQUINA (Martin de), capitaine espagnol, 219, 30.
URQUINA (Matheo de), secrétaire d'État espagnol aux Pays-Bas, 100, 25; 147, 15; 148, 1, 20; 166, 25; 174, 5; 183, 5; 184, 30; 211, 30; 270, 25.
USSOLENGO (La ville de), en Italie, 2, 25.
UTENHOVEN. *Voir* Aranda y Utenhoven.
UTRECHT (La ville d'), en Hollande, 421, 15.

V

VACA DE BENAVIDÈS (Francisco), veedor général de l'armée des Pays-Bas, 78, 20; 144, 15, 25; 166, 25; 169, 5; 197, 35; 201, 20; 205, 25; 219, 35.
VACA DE SOTO (Pedro), fils du précédent, 197, 35.
VAL. *Voir* Miguel.
VAL (Adrien van de), armateur, 261, 1.
VAL (Jean van der), commerçant de Dunkerque, 182, 5, 10, 15, 25; 190, 1.
VALCARCEL (Francisco de), surintendant de la justice militaire aux Pays-Bas, 722, 15; 723, 15.
VALDES (Gaspard de), châtelain de Gand, 169, 20, 25; 219, 10; 255, 15; 329, 15.
VALE (Jacques van der). *Voir* Wall.
VALENCE (La ville de), en Espagne, 9, 15; 10, 1, 15.
VALENCIENNES (La ville de), aujourd'hui en France, 428, 15; 624, 25; 653, 20; 655, 5; 668, 25.
VALLADOLID (La ville de), en Espagne, 46, 10; 47, 25; 48, 25; 50, 25; 52, 20; 53, 5; 54, 5; 56, 10; 58, 1; 59, 5; 61, 15; 64, 25; 65, 15; 69, 1, 20; 72, 10; 73, 10; 74, 1; 83, 5; 84, 1; 87, 5, 10; 91, 20; 93, 15; 94, 10, 25; 101, 25; 102, 1, 10, 20; 104, 10, 15; 105, 1; 106, 5; 108, 5; 109, 1, 15; 110, 1, 10, 15; 174, 10, 15; 175, 5.
VALLEJO (Gaspar de), 100, 30.
VALOIS (Pedro de), religieux irlandais, 692, 1, 5.
VALTELINE (La), région de l'Italie, 280, 25; 290, 20.
VARAMBON (Le marquis de), 197, 40; 201, 30; 205, 20.
VARICK (Marguerite de), 197, 30.
VASTA (Georges), comte de Houst, 211, 25.
VAUDEMONT (Le prince de), 170, 20; 236, 20; 238, 1; 245, 15; 250, 25; 847, 15, 30.
VEEDORIE (La), générale de l'armée espagnole des Pays-Bas, les veedories spéciales, 41, 25; 42, 10; 72, 25; 73, 15; 77, 25; 78, 20; 89, 1, 5; 92, 25; 94, 10; 147, 10, 20, 25; 173, 15; 176, 15; 179, 5; 196, 5, 10; 224, 20; 225, 20, 25; 232, 25; 233, 1; 234, 20; 248, 1; 262, 20; 263, 15, 20; 269, 5; 285, 20; 288, 10; 310, 20; 335, 5; 383, 10; 398, 20; 428, 15; 429, 10; 460, 10; 480, 20; 556, 1; 604, 20; 646, 20; 853, 20; 854, 5.
VEEDORIE DU COMMERCE EN ESPAGNE (La), 300, 20, 30; 302, 25; 306, 30.
VEEDORIE DU COMMERCE AUX PAYS-BAS (La), 305, 20.
VEGA (Gonzalo de la), fonctionnaire espagnol aux Pays-Bas, 100, 25.
VEGA (Manuel de), 51, 25.
VEGA (Rodrigo Lopez de), 59, 15.
VELADA (Le marquis de), conseiller d'État espagnol, Sancho Davila y Toledo, ambassadeur espagnol en Angleterre, 106, 10; 115, 25; 116, 15; 501, 1, 5, 30; 504, 20, 25; 505, 1, 25; 509, 1, 5, 10, 15; 510, 20, 30; 511, 15; 512, 5; 514, 10; 515, 15, 20; 516, 15; 524, 20; 528, 20; 530, 20; 531, 20; 533, 1, 5; 534, 5.
VELASCO (Fernandez de), 217, 25.
VELASCO (Jacinte de), officier espagnol, 278, 20.
VELASCO (Juan de), capitaine espagnol, 59, 35; 100, 25.
VELASCO (Luis de), comte de Salazar, marquis de Belveder, maître de camp de l'armée espagnole des Pays-Bas, 22, 25; 66, 25; 70, 1; 73, 1; 74, 10; 82, 1, 15, 20; 88, 10; 100, 1; 128, 30; 141, 15; 153, 30; 159, 15, 20;

170, 25; 183, 30; 197, 35, 45; 199, 15; 201, 30; 202, 25; 203, 15; 219, 40; 221, 15; 236, 25; 250, 20; 253, 15; 255, 15, 25; 263, 5; 267, 1, 10, 25; 268, 25; 272, 15; 313, 15.
VELASQUEZ (Francisco), capitaine, 59, 25.
VELEZ DE GUEVARA. *Voir* Oñate.
VELUWE (La), région de la Hollande, 114, 15.
VENDEGIES (N. de). *Voir* comte d'Estaires.
VENDÔME (Le duc de), prince français, 652, 20.
VÈNERIE (La), aux Pays-Bas, 801, 15.
VENISE (La ville et la république de), en Italie, les ministres vénitiens, 113, 15, 20; 114, 5; 117, 25, 30; 185, 5; 202, 10; 213, 10, 30; 215, 1; 218, 15; 231, 25; 254, 15; 327, 5; 491, 5, 10; 533, 25; 534, 1; 856, 25.
VENLO (La ville de), en Hollande, 66, 10; 67, 15; 121, 20; 314, 5; 348, 15; 350, 10; 372, 1; 414, 10; 449, 10, 15; 457, 5; 464, 15.
VERDUGO (Juan), gouverneur de la Gueldre, 113, 25; 316, 30.
VERHEYEN (N.) conseiller au Conseil de Flandre, 725, 5; 731, 25.
VERNIER (Herman), tapissier, 162, 20, 35.
VERREYCKEN (Louis), audiencier et premier secrétaire d'État des Pays-Bas, 22, 25; 25, 5; 102, 10, 15, 20; 103, 15, 30; 104, 1, 10, 15, 20; 105, 1, 20; 106, 5, 10, 30; 107, 1, 10, 15, 30; 108, 1, 5, 10, 25; 109, 1, 10, 25; 110, 1, 5; 111, 5, 10, 15, 20; 112, 25; 113, 15; 114, 15, 20, 25; 115, 5, 10, 15, 20, 30; 116, 1, 5, 15, 25, 30; 117, 1, 10, 15; 118, 1, 20, 25; 119, 1; 120, 15; 121, 25; 122, 20; 123, 15, 20; 137, 20; 140, 1, 5; 157, 20; 192, 20; 251, 15; 253, 1; 345, 30.
VERREYCKEN (Louis), également audiencier, fils du précédent, 310, 5; 312, 5; 551, 15, 20.
VERSAILLES (La ville de), en France, 834, 10.
VERSOY (Le marquis de), 153, 35.
VERTAING (Le comte de), grand veneur des Pays-Bas, 221, 15; 299, 10; 801, 15.
VERVINS (La ville de), aujourd'hui en France, 1, 10; 12, 15; 16, 25; 92, 15; 118, 5; 715, 1; 716, 15; 729, 10.
VICQ (Henri de), président du Grand Conseil de Malines, 457, 25; 470, 25, 30; 477, 25; 478, 1; 543, 20.
VIENNE (La ville de), en Autriche, 228, 5; 237, 10; 238, 5; 239, 25; 244, 20; 275, 1; 370, 20; 380, 25; 381, 20; 383, 1, 25; 385, 1; 389, 5; 390, 5, 10, 20; 393, 10; 395, 10; 403, 30; 410, 5, 30; 415, 20; 418, 10; 423, 5, 20; 425, 10; 431, 20; 433, 1; 437, 20; 454, 25, 30; 455, 5; 475, 20; 479, 20; 503, 15; 508, 5; 509, 15; 516, 10; 519, 15; 562, 25, 30; 563, 5, 10, 15; 575, 20; 577, 15; 582, 15; 583, 20; 584, 30; 585, 10; 592, 25; 596, 10; 652, 20; 677, 35; 680, 15; 683, 1; 767, 20; 772, 30; 775, 25; 786, 30; 812, 15, 25; 818, 10; 819, 10; 823, 20; 829, 10; 834, 25.
VIEUVILLE (Le marquis de la), agent du duc d'Orléans, 338, 15.
VIGNARD (Jean), malinois, 204, 25.
VILAIN. *Voir* de Gand.
VILLAFRANCA (Le marquis de). *Voir* Pedro de Toledo.
VILLA-HERMOSA (Le duc de), gouverneur général des Pays-Bas, pages 786 à 806, *passim*; 808, 15, 25; 817, 1, 25; 818, 15, 20; 819, 15.
VILLALONGA (Le marquis de). *Voir* Franqueza.
VILLA MEDIANA (Le comte de Oñate y Villa Mediana), ambassadeur espagnol à Londres, 112, 20; 427, 1; 440, 1, 5, 10, 15; 445, 10, 20; 447, 1, 5, 15, 20, 25, 30; 448, 25, 30; 449, 1; 460, 1; 461, 1, 5; 463, 20; 469, 15, 20; 473, 20, 25; 475, 5; 478, 15.
VILLANUEVA (Geronimo de), secrétaire d'État à Madrid, 604, 15.
VILLAR (Luis de), maître de camp espagnol, châtelain de Gand, 139, 10; 153, 25.
VILLAREAL (Francisco de), 59, 10.
VILLAREAL (La place de), en Espagne, 717, 1.
VILLAVICENZIO (Lorenzo de), 153, 10.
VILLELA (Francisco de), 153, 20.
VILLELA (Juan de), surintendant de la Justice militaire aux Pays-Bas, 222, 1; 225, 15; 232, 25; 236, 5, 10; 243, 25; 250, 25; 298, 1, 5.
VILLEROY (Le seigneur de), Nicolas de Neuville, secrétaire d'État d'Henri IV, 12, 30.
VILLEROY (Le marquis de), maréchal français, 518, 1.
VILLERS (L'abbaye de), en Brabant, 285, 30.
VILLERVAL (La comtesse de). *Voir* Marie Zapata.
VILVORDE (La ville de), en Brabant, 817, 15; 856, 30.
VINAROZ (La place de), en Espagne, 11, 20.
VIRAGO (Félix), secrétaire de Spinola, 214, 30.
VIRELLES (Jean de), capitaine en service aux Pays-Bas, 255, 20.

VIRTON (La ville de), dans la province de Luxembourg, 807, 5.
VISITATION (Les religieuses de la), 856, 25.
VITTAGUTTIERE. *Voir* Roceo de Vittaguttiere.
VIVERO (Francisco), dominicain, 224, 30; 255, 25.
VIVÈS (Juan), résident de l'Archiduc à Rome, 244, 10; 284, 25; 285, 25, 30.
VIZCONDE (Jean-Baptiste), capitaine italien en service aux Pays-Bas, 59, 20.
VIZCONDE (Octavio), officier italien en service aux Pays-Bas, 23, 25; 142, 5; 153, 25; 154, 1; 159, 1; 160, 10; 167, 15; 169, 25; 170, 15, 35; 278, 25.
VULDER (N. de), conseiller au Conseil suprême, 494, 5; 618, 1; 626, 30; 638, 10; 639, 1.

W

WACHTENDONCK (La place de), en Prusse rhénane, 101, 5.
WACQUEN (Le comte de), amiral de Flandre, 313, 10; 320, 15, 30; 326, 10; 330, 20; 336, 15; 342, 20; 363, 20.
WAES (Le pays de), en Flandre orientale, 313, 10, 15; 333, 25; 394, 20; 620, 20; 629, 25; 630, 5.
WAL (Le baron de). *Voir* François de Luxan.
WAL (Pedro Miguel de), pilote hollandais, 230, 10, 25.
WALDECK (Le comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 796, 5; 834, 5.
WALDERODE (Balthasar de), secrétaire de l'ambassade espagnole à Vienne, 587, 30.
WALL (Jacques van der), capitaine de marine, 166, 25; 325, 1, 5, 10; 427, 1, 30.
WALLENSTEIN (Le comte de), général au service de Ferdinand II, 307, 15, 25; 313, 30; 324, 1; 364, 10; 368, 10; 377, 10; 381, 5, 25; 382, 15; 383, 1; 385, 1, 10, 20, 25; 388, 20; 389, 5; 390, 1; 393, 15, 25; 394, 5.
WALLONS (Les), soldats en service aux Pays-Bas, 71, 5; 194, 15; 199, 5, 15; 200, 1; 230, 15; 232, 10; 241, 20; 266, 5; 324, 1; 327, 25; 330, 5; 364, 25; 440, 5; 467, 15; 481, 1; 486, 1; 546, 10; 547, 1, 10.
WALSCHE (Guillaume), capitaine irlandais, 192, 30.
WASIN (La place de), en France, 548, 5, 15; 549, 1, 10, 20.
WEDEL (Antonio), pagador de l'armée des Pays-Bas, 155, 30; 211, 20.
WEERT (La place de), en Hollande, 56, 1.
WEERT (Jean de), officier supérieur, 426, 15, 30; 431, 15; 446, 10; 454, 15; 653, 30.
WESEL (La place de), en Prusse rhénane, 169, 1; 268, 20; 269, 25; 272, 15; 274, 20; 334, 30; 403, 15.
WESTERNACKER (N.), secrétaire d'État allemand, 232, 1.
WESTPHALIE (La), région d'Allemagne, 6, 15, 20, 30; 7, 25; 8, 15; 11, 15, 25; 18, 1, 30; 19, 1, 20; 181, 15; 423, 25; 451, 25; 477, 10; 478, 5; 488, 5; 489, 20; 492, 10; 499, 5; 521, 15; 624, 1; 688, 5.
WEYMAR (N.), général au service de la France, 408, 5.
WEYMS (N.), conseiller au Conseil privé, 638, 10, 30.
WIEZE (Le seigneur de), grand bailli d'Ypres, 303, 10.
WIGHT (L'île de), en Angleterre, 496, 10.
WILLEKENS (Walter), 153, 30.
WILLEMS (Frans), capitaine de navire au service des Archiducs, 97, 10, 15.
WILLEMSSEN (Pedro), fauconnier du roi d'Espagne, 640, 20.
WILTZ (Le baron de), gouverneur de Thionville, 303, 10.
WISKERKE (Le seigneur de). *Voir* Philippe de Licques.
WISSCHER (Pierre de), conseiller au Conseil privé, 256, 5, 25.
WIT (Frédéric Gerit), citoyen hollandais, 213, 15.
WITTENHORST (Walrave de), gentilhomme hollandais, 125, 10, 20; 157, 15; 421, 15.
WITZBOURG (Le prince de), 368, 5.
WLADISLAS VII. *Voir* roi de Pologne.
WOILAWSKI (Diego), de la maison de l'archiduc Albert, 162, 25.
WONSHEIM. *Voir* Berthold de Wonsheim.
WORTINGTON (Thomas), anglais, 221, 25.
WOUTERS (Jacques), archer, 243, 25.
WURTEMBERG (Le duc de), 256, 1.

X

XANTEN (La ville de), en Prusse rhénane, 171, 1; 256, 25.
XAVIERRE (Thomas), religieux, 167, 1.
XERÈS (Le port de), en Portugal, 282, 20.
XIMENÈS (Emmanuel), habitant d'Anvers, 157, 20; 166, 20.
XIMENÈS (Gonzalo), habitant d'Anvers, 166, 20.

Y

YÈNES (Le marquis de). *Voir* Philippe de la Baulme.
YLLAN (Garcia de), agent de la Suède aux Pays-Bas, 690, 15; 691, 1, 20.
YMMERSELLE. *Voir* Immerselle.
YPRES (La ville d'), en Flandre occidentale, 303, 25; 445, 1; 654, 20; 838, 1. — L'évêque, 358, 20. *Voir* Jansenius.
YSSEL (L'), rivière hollandaise, 3, 15.

Z

ZAPATA (Le cardinal), conseiller d'État espagnol, 225, 1, 5, 10.
ZAPATA (Francisco), gentilhomme de la maison de l'archiduc Albert, 219, 20; 301, 15, 2.
ZAPATA (Geronimo Walter), veedor général de l'armée des Pays-Bas, 4, 25; 7, 15; 41, 25; 42, 10; 59, 10, 20, 30; 77, 5, 10, 15, 25; 78, 5; 113, 25; 120, 20; 139, 25; 157, 25.
ZAPATA (Lope), fils du précédent, 158, 25.
ZAPATA (Marie), comtesse de Villerval, 219, 30.
ZÉLANDE (La), une des Provinces-Unies, 260, 10, 25; 321, 15; 323, 25; 377, 1; 421, 20; 658, 10; 705, 5; 713, 10; 724, 1; 759, 1, 5, 10, 25. — Les États, 4, 30.
ZÉLANDRE (Jacques de), 229, 25.
ZEVENBERGHEN (La terre de), en Hollande, 668, 1.
ZUNIGA (Balthasar de), ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, conseiller d'État espagnol, 25, 20; 55, 10; 60, 25; 70, 20; 153, 5, 10; 158, 20; 159, 25; 162, 10; 171, 20; 193, 1; 205, 15; 206, 1, 20; 228, 1, 10, 25; 229, 10; 233, 15, 20; 241, 15; 258, 5; 267, 25; 276, 10; 279, 15; 284, 5, 10, 15; 286, 20; 287, 1, 10.
ZUNIGA (Diego de), capitaine, 211, 30.
ZUNIGA (Pedro de), ambassadeur d'Espagne à Londres, 112, 20; 113, 20; 114, 1; 117, 25.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 29, ligne 15, *au lieu de :* Juan de Carillo, *lire :* Juan Carillo.

Page 97, ligne 17, *au lieu de :* la flotte, *lire :* la maison.

Page 142, ligne 9, *au lieu de :* l'Empereur Mathias, *lire :* l'Empereur et l'archiduc Mathias.

Page 162, ligne 22, *au lieu de :* Firstemberg, *lire :* Furstemberg.

Page 170, ligne 18, *au lieu de :* Basmirez, *lire :* Ramirez.

Page 222, ligne 30, *au lieu de :* Luguna, *lire :* Laguna.

Page 250, ligne 33, *au lieu de :* Orgaill, *lire :* Orgoill.

Page 427, ligne 2, *au lieu de :* Jacques I, *lire :* Charles I.

Page 471, ligne 31, *au lieu de :* San Juan, *lire :* Saint Augustin.

Page 481, ligne 3, *au lieu de :* San Juan, *lire :* Saint Augustin.

Page 493, ligne 25, *au lieu de :* Inigo, *lire :* Alonso.

Page 540, ligne 9, *au lieu de :* français, *lire :* anglais.

Page 616, ligne 23, *au lieu de :* Madrid, *lire :* Bruxelles.

Page 679, ligne 2, *au lieu de :* Furstemberg, *lire :* Schwartzemberg.

Page 847, ligne 2, *au lieu de :* Grafal, *lire :* Grajal.

Page 872, au nom Luis de Alarcon, ajouter les chiffres 203,20.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 1

PRÉCIS DE LA CORRESPONDANCE DE LA COUR D'ESPAGNE 1

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX ET D'INSTITUTIONS ... 870

ADDITIONS ET CORRECTIONS... 920

TABLE DES MATIÈRES 921

FIN DU TOME VI.

Publications de la Commission Royale d'Histoire de Belgique.

IN-QUARTO

Rymkronyk van Jan van Heelu, par J. F. WILLEMS. 1836.

Chronique rimée de Philippe Mouskès, par DE REIFFENBERG 2 vol., 1836-1838; *Suppl.* 1845.

Corpus Chronic. Flandriae, par J. J. DE SMET. 4 vol. 1837-1865.

Brabantsche Yeesten, of Rymkronyk van Braband, door Jan De Klerk van Antwerpen. 3 vol., 1839-1869. (Les deux premiers par WILLEMS, le 3me par J. H. BORMANS.)

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. 8 vol. (I, IV, V, VII et VIII, par DE REIFFENBERG, 1844-1848; II, par J. J. DE SMET, 1869; III, par LÉOP. DEVILLERS, 1874; VI, 1re partie, par AD. BORGNET, 1854, et 2me partie, par ÉM. GACHET et LIEBRECHT, 1859.)

Documents relatifs aux troubles du pays de Liége sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes, par DE RAM. 1844.

Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, suivie de documents inédits sur cet événement, par GACHARD. 1846.

Chronique de Brabant, par de Dynter, avec la traduction de Wauquelin, par DE RAM. 4 vol., 1854-1857.

J. Molani Hist. Lovan. libri XIV, par DE RAM. 2 vol., 1861.

Chronique de Jean de Stavelot, par ADOLPHE BORGNET. 1861. *Table*, par S. BORMANS. 1887.

Chronique de Jean d'Outremeuse. 6 vol. (I, II, III et V, 1864-1867, par AD. BORGNET; IV et VI, 1877-1880, par S. BORMANS; *Introduction et Table*, 1887.)

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par ALPH. WAUTERS. 10 vol., 1866-1904. XI (1re et 2me partie), par S. BORMANS et J. HALKIN, 1907-1912.

Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne, par KERVYN DE LETTENHOVE. 3 vol., 1870-1876.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond, par CH. PIOT. 2 vol., 1870-1875.

Collection des voyages des souverains des Pays-Bas. 4 vol. (I et II, 1874-1876, par GACHARD; III, 1881, par GACHARD et PIOT; IV, 1882, par PIOT.)

Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial. Notices et Extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique, par GACHARD. 1875.

Codex Dunensis sive Diplomat. et Chartar. medii aevi ampliss. coll., par KERVYN DE LETTENHOVE. 1875.

La Bibliothèque Nationale à Paris. Notices et Extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique, par GACHARD. 2 vol., 1875-1877.

Correspondance du cardinal Granvelle, par EDM. POULLET et CH. PIOT. 12 vol., 1878-1896.

Istore et croniques de Flandres, par KERVYN DE LETTENHOVE, 2 vol., 1879-1880.

Cartulaire de l'abbaye d'Orval, par le P. GOFFINET 1879. 1er supplément par A. DELESCLUSE. 1896. 2me supplément par A. DELESCLUSE et K. HANQUET. 1900.

Chroniques de Brabant et de Flandre, par CH. PIOT. 1879.

Cartulaire des comtes de Hainaut, par L. DEVILLERS. 6 vol., 1881-1896.

Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, par KERVYN DE LETTENHOVE. 11 vol., 1882-1900.

Histoire des Troubles des Pays-Bas par Renon de France, par CH. PIOT. 3 vol., 1886-1891.

Cartulaire de l'Église Saint-Lambert de Liége, par S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS. 4 vol., 1893-1900; t. V, 1913 et t. VI, 1933, par ÉD. PONCELET.

Le Cotton manuscrit Galba B. I. du British Museum de Londres, par ED. SCOTT et L. GILLIODTS-VAN SEVEREN. 1896.

Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, par A. D'HERBOMEZ. 2 vol., 1898-1902.

Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, 4 vol. I, II, III, 1898-1908, par L. DEVILLERS; IV, 1913, par L. DEVILLERS et E. MATTHIEU.

Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794, par H. VAN HOUTTE. 1902.

Les chartes de l'abbaye de Saint-Hubert, par G. KURTH. I, 1903.

Actes de l'Université de Louvain, par E. REUSENS. I (1432-1443), 1903; II (1445-1455), 1919, par A. VAN HOVE.

Matricule de l'Université de Louvain, par E. REUSENS. I (1426-1453), 1903.

Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît, par J. CUVELIER. 1906.

Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre, par G. ESPINAS et H. PIRENNE. 4 vol., 1906-1924.

Lodewijk van Velthem's voortzetting van den Spiegel Historiael, I, par H. VANDER LINDEN et W. DE VREESE, 1906; II, par VANDER LINDEN et DE KEYZER, 1932.

Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, par J. HALKIN et C.-G. ROLAND. I, 1909; II, 1930.

Comptes de la ville d'Ypres de 1267 à 1329, par G. DES MAREZ et E. DE SAGHER. I, II, 1909-1913.

Œuvres de J. de Hemricourt. Le miroir des nobles de Hesbaye, etc., par C. DE BORMAN et A. BAYOT. I, 1910; II, par ÉD. PONCELET, 1925; III, 1931, par A. BAYOT et ÉD. PONCELET.

Les dénombrements de foyers en Brabant (XIVe-XVIe siècle), par J. CUVELIER. 1912. *Table*, 1913.

Chroniques liégeoises, par S. BALAU. I, 1913; II, par S. BALAU et E. FAIRON, 1931.

Cartulaire généalogique des Artevelde, par N. DE PAUW, 1920.

Correspondance des Ministres de France accrédités à Bruxelles, de 1780 à 1790, par EUG. HUBERT. 2 vol., 1920-1924.

Les dénombrements du duché de Luxembourg au XVe et au XVIe siècle, par J. GROB et J. VANNÉRUS. I, 1921.

Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVIIe siècle, I, 1923, par H. LONCHAY et J. CUVELIER; II, 1927; III, 1930; IV, 1933; V, 1935, par J. CUVELIER et JOS. LEFÈVRE.

Correspondance de Barthélemy-Joseph Dotrenge (1781-1794), par EUG. HUBERT. 1926.

Correspondance de Bouteville, par EUG. HUBERT, I, 1929; II, 1934, par EUG. HUBERT et CAM. TIHON.

Itinéraires de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche (1477-1482), par H. VANDER LINDEN, 1934.

Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne, Marguerite d'York et de Marie de Bourgogne (1467-1477), par H. VANDER LINDEN. 1936.

Tafels van de Resolutieboeken der Staten van Vlaanderen (I : 1580-1583 en 1614-1631), door H. VAN HOUTTE. 1936.

RECUEIL DES ACTES DES PRINCES BELGES

Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196), par F. ROUSSEAU. 1936.

Publications de la Commission Royale d'Histoire de Belgique (*suite*).

IN-OCTAVO

Bulletins de la Commission royale d'Histoire : 1re série, 16 vol., 1834-1850; 2me série, 12 vol., 1850-1859; 3me série, 14 vol., 1860-1872; 4me série, 17 vol., 1873-1890; 5me série, 11 vol., 1891-1901; t. LXXI (1902)-CI (1936).

Table générale des Bulletins : 1re série, par Em. Gachet. 1852; 2me série, par Ernest Van Bruyssel. 1865; 3me série, par J.-J.-E. Proost. 1875; 4me série, par J. Halkin et Éd. Poncelet. 1902; 5me série, 1931.

Table générale chronologique et analytique des chartes, lettres, ordonnances, traités et autres documents contenus dans les 1re, 2e et 3e séries des Bulletins, par J.-J.-E. Proost.

Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste, par Gachard. 2 vol., 1854-1855.

Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II, par Gachard. 1855.

Synopsis actorum ecclesiae Antverpiensis, par de Ram. 1856.

Revue des Opera diplomatica de Miraeus, par Le Glay. 1856.

Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI, par Gachard. 1859.

Actes des États généraux des Pays-Bas, 1576-1585. Notice chronologique et analytique, par Gachard. 2 vol., 1861-1866.

Don Carlos et Philippe II, par Gachard. 2 vol., 1863.

Le Livre des feudat. du duc Jean III, par L. Galesloot. 1865.

Table générale des notices concernant l'histoire de Belgique publiées dans les Revues belges, de 1834 à 1865, par Ern. Van Bruyssel. 1869.

Le Livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arckel, par C. de Borman. 1875.

Documents inédits relatifs à l'histoire du XVIe siècle, par Kervyn de Lettenhove. 1re partie. 1883.

Mémoire du légat Onufrius sur les affaires de Liége (1468), par S. Bormans. 1885.

Nécrologe de l'église Saint-Jean à Gand, par N. de Pauw. 1889.

Le livre de Guillaume de Ryikel, abbé de Saint-Trond, par H. Pirenne. 1896.

Le livre des fiefs de l'église de Liége sous Adolphe de la Marck, par Éd. Poncelet. 1898.

Actes et documents anciens intéressant la Belgique, par Ch. Duvivier. 1898. — Nouvelle série. 1903.

Inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts des Archives de l'État en Belgique. 1895.

Inventaire des cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les dépôts des Archives de l'État. 1897.

Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger. 1899.

Commentario del coronel Francisco Verdugo de la guerra de Frisa, par H. Lonchay. 1899.

Le soulèvement de la Flandre maritime, par H. Pirenne. 1900.

La chronique liégeoise de 1402, par E. Bacha. 1900.

Le registre de Fr. Lixaldius, par F. Rachfahl. 1902.

La chronique de Gislebert de Mons, par L. Vanderkindere 1904.

Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre, par A. Cauchie et R. Maere. 1904.

La Chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium, par K. Hanquet. 1906.

Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liége, par Éd. Poncelet. 1906.

La librairie de Philippe le Bon, par G. Doutrepont. 1906.

Documents sur la principauté de Liége spécialement au début du XVIe siècle, par A. Cauchie et A. Van Hove. 2 vol., 1908-1920.

Inventaire des archives farnésiennes de Parme au point de vue de l'histoire des Pays-Bas, par A. Cauchie et L. Van der Essen. 1911.

Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liége, par Éd. Poncelet. 2 vol., 1911-1922.

Mémoires et documents sur la Révolution belge, par C. Buffin. 2 vol., 1912.

Les archives départementales du Nord, par Léo Verriest. I 1913.

Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Evangéliste à Liége, par L. Lahaye. 2 vol., 1922-1933.

Les Archives de l'État à Vienne au point de vue de l'histoire de Belgique, par J. Laenen. 1924.

La chronique de Jean de Hocsem, par G. Kurth, 1927.

La Crise de la neutralité belge de 1848, par A. De Ridder. 2 vol., 1928.

Documents relatifs à la réglementation de l'assistance publique à Mons du XVe au XVIIe siècle, par P. Heupgen. 1929.

La grande enquête de 1389 en Brabant, par J. Bolsée. 1929.

Correspondance de la filiale de Bruges des Médici, par A. Grunzweig. I, 1931.

La confrérie de Sainte-Barbe des Flamands à Florence. Documents relatifs aux tisserands et aux tapissiers, par M. Battistini. 1931.

Documents pour servir à l'étude des maladies pestilentielles dans le marquisat d'Anvers jusqu'à la chute de l'Ancien Régime, par A.-F.-C. Van Schevensteen. 2 vol., 1931-1932.

Les projets d'union douanière franco-belge et les puissances européennes (1836-1843), par A. De Ridder. 1933.

Actes et documents anciens intéressant la Belgique conservés aux Archives de l'État à Vienne (1196-1356), par H. Laurent. 1933.

Het memoriaal van Simon de Rikelike, vrijlaat te Sint-Pieters-op-den-Dijk (1323-1336), door J. De Smet, 1933.

Correspondance de Marguerite d'Autriche et de ses Ambassadeurs à la Cour de France concernant l'exécution du Traité de Cambrai (1529-1530), par Gh. De Boom, 1935.

Les Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand, par Ph. Grierson. 1936.

Chartes confisquées aux bonnes villes du Pays de Liége et du Comté de Looz après la bataille d'Othée (1408), par Ém. Fairon. 1937.

M. Hayez, imprimeur de l'Académie royale des Siences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Made in Belgium.